



PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR L'ANNEE 2023

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE

TOME 2

PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR L'ANNEE 2023

**RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE
TOME 2**

SOMMAIRE

Section 343	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	1019
Section 345	Ministère des Eaux et Forêts	1079
Section 346	Ministère de la Culture et de la Francophonie	1133
Section 347	Ministère du Commerce et de l'Industrie	1193
Section 348	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	1317
Section 350	Ministère du Tourisme et des Loisirs	1377
Section 351	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	1415
Section 352	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	1475
Section 357	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	1539
Section 358	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	1615
Section 362	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	1689
Section 366	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	1765
Section 369	Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	1831
Section 371	Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	1873
Section 374	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	1903
Section 376	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques	1939
Section 439	Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.....	1969
Section 444	Ministère délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie	1975

SECTION 343 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

SECTION 343 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique est dirigé par Monsieur **ASSAHORE Konan Jacques** depuis le 25 octobre 2023 conformément au décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement. Il remplace Monsieur **Jean-Luc Assi** qui a occupé ce poste d'avril 2021 à octobre 2023.

Conformément au décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du gouvernement en son article 21 en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative entre autres des actions suivantes :

- contribution à la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- promotion du développement durable ;
- contribution à l'amélioration des conditions de vies des populations ;
- gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles et la préservation des écosystèmes marins, lagunaires et aquatiques ;
- élaboration et la mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;
- contribution au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement.

Pour remplir ses missions, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est organisé autour de deux (02) programmes actifs. En plus du cabinet et des entités qui lui sont affiliées, le Ministère comprend deux (02) Directions Générales supervisant sept (07) Directions Centrales, trente-trois (33) Directions Régionales et trois (03) Structures Sous-tutelle, à savoir l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), et l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE).

Le Ministère a mené ses activités dans un contexte marqué par plusieurs événements, sur le plan national les préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations, les chantiers d'envergure lancés par l'État ivoirien, ainsi que les élections régionales et municipales. Sur le plan international par les répercussions persistantes du conflit russo-ukrainien

La mise en œuvre des actions au niveau du secteur de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique a permis d'obtenir plusieurs résultats. La présentation de ce document s'articule autour de trois (03) parties :

- la première partie du document présente le Ministère et son financement global pour l'année 2023 ;
- la seconde partie traite de façon plus détaillée la structure du Programme Administration Générale du Ministère et met en exergue les réalisations physiques obtenues au regard des crédits consommés ;
- la troisième partie présente la structure du Programme Environnement et Développement Durable en mettant en relation les réalisations physiques et l'exécution du budget alloué pour l'année 2023.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère est organisée autour de deux (02) programmes, regroupant neuf (09) actions et cent vingt-quatre (124) activités dont 70 au Programme Administration Générale et 54 au Programme Environnement et Développement Durable pour l'année 2023 comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Architecture programmatique du Ministère

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
P1 : Administration générale	4	70
P2 : Environnement et développement durable	5	54
TOTAL	9	124

I.2. Politique ministérielle

Principales orientations du Ministère

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- L'amélioration du cadre de coordination et de fonctionnement des structures - L'amélioration du système de planification, suivi -évaluation et de communication	RS 1 : La gouvernance du secteur de l'environnement et du développement durable est renforcée	OG 1 : Renforcer la gouvernance en matière d'environnement et de développement durable
La maîtrise des impacts liés aux activités atrophiques sur les matrices environnementales	RS 2 : Les modes de production et de consommation durable sont adoptés par les populations, les collectivités, les acteurs sociaux et les entreprises.	OG2 : Préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social
La valorisation du réseau des aires protégées	RS 3 : La gestion des ressources naturelles y compris la biodiversité est améliorée	
Le renforcement de la lutte contre les effets du changement climatique, de l'érosion côtière et contribution à l'amélioration de la résilience des populations	RS 4 : La lutte contre les effets du changement climatique est renforcée et la résilience des populations est améliorée	

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 1: Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	8	20	20

Source : DPPD-PAP MINEDD 2023-2025

Le tableau ci-dessus présente l'architecture du cadre de performance globale du MINEDD. Cette architecture est organisée autour de deux (02) programmes, soutenus par deux (02) objectifs globaux décomposés en huit (08) objectifs spécifiques vérifiés par vingt (20) indicateurs et cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Le tableau 2 présente le bilan des données globales du cadre de performance du Ministère. Sur les vingt (20) cibles associées au cadre de performance, six cibles non atteintes et quatorze (14) ont été atteintes, soit un taux de 70%. Ce taux moyen est la traduction des efforts faits au niveau du ministère.

Tableau 2 : Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMMES	Objectifs Spécifiques	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration générale	OS 1 : Améliorer le cadre de coordination et de fonctionnement des structures	2	1
	OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, techniques, matériels et financières	2	2
	OS 3 : Améliorer le système de planification de suivi- évaluation et de communication	2	2
P2 : Environnement et développement durable	OS 1 : Maîtriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales	2	1
	OS 2 : Encourager les populations à adopter les modes de productions et de consommations durables	3	2
	OS 3 : Valoriser le réseau des aires protégées	4	3
	OS 4 : Assurer la veille environnementale	2	1
	OS5 : Renforcer la lutte contre les effets du changement climatique de l'érosion côtière et améliorer la résilience des populations	3	2
TOTAL		20	14

Source : Rapport d'activité des Services du MINEDD 2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

La dotation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable telle que notifiée, en début d'exercice budgétaire 2023, se chiffre à **33 659 326 360 FCFA** et se décompose comme suit :

- personnel : **6 717 201 938 FCFA** ;
- biens et services : **1 615 151 532 FCFA** ;
- transferts : **953 387 279 FCFA** ;
- investissements : **24 373 585 611 FCFA**.

Ce budget a connu une augmentation globale à hauteur de **4 102 611 762 FCFA**, dont **40 388 457 FCFA** au niveau des biens et services, **630 330 394 FCFA** au niveau des Transferts et **3 431 892 911 FCFA** pour les Investissements. Ce qui a permis au Ministère de disposer d'un budget global de **37 761 799 903 FCFA** (soit une augmentation de 12,19 %) dont **4 082 804 341 FCFA** pour le Programme Administration Générale et **33 678 995 562 FCFA** pour le Programme Environnement et Développement Durable. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- personnel : **6 717 063 719 FCFA** ;
- biens et services : **1 655 539 989 FCFA** ;
- transferts : **1 583 717 673 FCFA** ;
- investissements : **27 805 478 522 FCFA**

Le tableau 3 ci-dessous présente l'exécution du budget du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique en 2023.

Le taux global de réalisation du budget du MINEDDTE, établi à 82,85%, peut être expliqué par plusieurs facteurs. Dans le cadre du programme 1, trois actions sur quatre, à savoir les actions « Coordination et animation des activités du Ministère », « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières », ainsi que l'action « Planification, la programmation, documentation et suivi-

évaluation », ont été exécutées à plus de 70%. Quant au programme 2, les cinq actions, notamment « Renforcement de la lutte contre la pollution des matrices environnementales », « Promotion des objectifs du développement durable », « Préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles », « Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations » et l'action « Renforcement de la lutte contre le changement climatique et la résilience des populations », ont été réalisées à environ 100%. Cette pleine réalisation du budget des actions du programme 2 s'explique par l'intervention d'un collectif budgétaire en cours de gestion.

Tableau 3: Exécution du budget du Ministère en 2023

	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E)= (P) - (R)	Tx de réal = (R/P) X 100
1. RESSOURCES	16 403 576 868	37 761 799 903	31 284 761 251	6 477 038 652	82,85
1.1 Ressources intérieures	11 361 376 868	25 177 814 292	25 136 615 640	41 198 652	99,84
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	11 361 376 868	25 177 814 292	25 136 615 640	41 198 652	99,84
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	5 042 200 000	12 583 985 611	6 148 145 611	6 435 840 000	48,86
1.2.1 Emprunts projets	3 000 000 000	4 545 100 000	3 645 100 000	900 000 000	80,2
1.2.2 Dons Projets	2 042 200 000	8 038 885 611	2 503 045 611	5 535 840 000	31,14
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	16 403 576 868	20 096 643 391	31 284 761 251	3 693 066 523	81,62
2.1 Personnel	6 657 176 882	6 717 063 719	6 717 063 718	1	100
2.1.1 Solde y compris EPN	6 657 176 882	6 717 063 719	6 717 063 718	1	100
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0
2.2 Biens et Services	1 932 852 625	1 655 539 989	1 617 692 669	37 847 320	97,71
2.3 Transferts	1 019 399 123	1 583 717 673	1 583 717 673	0	100
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement	6 794 148 238	27 805 478 522	21 366 287 191	6 439 191 331	76,84
2.4.1 Trésor	1 751 948 238	15 221 492 911	15 218 141 580	3 351 331	99,98
2.4.2 Financement extérieur	5 042 200 000	12 583 985 611	7 290 145 611	6 435 840 000	57,93
Dons	2 042 200 000	8 038 885 611	2 503 045 611	5 535 840 000	31,14
Emprunts	3 000 000 000	4 545 100 000	3 645 100 000	900 000 000	80,2
TOTAL	16 403 576 868	37 761 799 903	31 284 761 251	6 477 038 652	82,85

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE du 31 janvier 2024

Le montant du collectif budgétaire du MINEDD s'élève à **38 705 967 751 FCFA**, se situant au-dessus du budget initial voté qui était de **33 659 326 360 FCFA**, et du budget actuel qui s'établit à **37 761 799.903 FCFA**. Cette variation s'explique principalement par plusieurs facteurs. D'une part, l'intégration en cours de gestion d'un nouveau projet, notamment le projet « Préparer la Côte d'Ivoire à la Décarbonisation de la gestion des déchets solides, médicaux et pharmaceutique », ainsi que les rallonges budgétaires sur la part État de plusieurs projets tels que le projet REDD+, le Projet d'Activités Habilitantes pour la Préparation de la Quatrième Communication Nationale (QCN) et le deuxième Rapport Biennal actualisé (BUR 2) sous la CCNUCC, ainsi que le Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest-africaines (WACA). D'autre part, cette augmentation résulte également de l'intégration de ressources additionnelles au budget du CIAPOL ainsi que de modifications budgétaires survenues en cours de gestion.

Le taux de réalisation global du budget du MINEDD au titre de l'exercice 2023 est de **82,85%** contre **81,62%** en 2022. En 2023, le taux de réalisation du budget se répartit comme suit en fonction de la nature de la dépense :

- le taux de réalisation financière du personnel de **100%** ;
- le taux d'exécution financière des biens et services est de **97,71%** contre **96,42, %** en 2022 ;
- le taux d'exécution financière des transferts est de **100%** contre **98,99%** en 2022.

Le taux d'exécution financière des investissements atteint **76,84 %**, comparé à **65,30 %** en 2022, sur un objectif fixé à **100 %**. Cela représente un écart de **23,16** points de pourcentage, principalement dû à l'absence de suivi dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État pour la majorité des financements extérieurs.

Il faut noter aussi que certaines modifications de crédits budgétaires portant sur la création de destination, virements de crédits, de lignes et intégration de ressources extérieures ont été faites par les arrêtés et décisions suivants :

- 1- **Arrêté n° 00103 /MINEDD/CAB/DAF du 21 mars 2023**, portant virement de crédits d'un montant d'un million (1.000.000) FCFA, de l'activité **78056000239 « Faire le suivi de l'exécution des marchés publics et des conventions de délégations de services publics »** vers l'activité **78056000240 « Gérer la commande publique du ministère »** du Programme 21079 «Administration Générale », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2023.
- 2- **Arrête n°0018/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 13 février 2023** portant transfert de crédits d'un montant de **quatre cent quatre-vingt millions (480 000 000) F CFA** de l'activité **78011201552 « Provision Divers Imprévus »** de la dotation **15022 « Divers et imprévus »**, au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78054000053 « Appuyer le développement des communauté riveraines des aires protégées/OIPR »** du Programme 22080 "Environnement et Développement Durable ", au titre des dépenses de transferts du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).
- 3- **Arrêté n°0407/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ du 27 juin 2023** portant transfert de crédits d'un montant d'un milliard (1 000 000 000) F CFA de l'activité **78011201550 «Provision Divers Imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus »**, au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000182 « Gestion des dépenses centralisées du ministère/DAF » du Programme 21079 «Administration Générale »**, au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2023.
- 4- **Arrêté n°0519/MBF/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ du 07 novembre 2023** portant création de nature économique et transfert de crédits d'un montant d'un montant de **dix millions(10 000 000) F CFA** de l'activité **78011201552 «Provision Divers Imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus »**, au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Finances et du Budget, au profit de l'activité **90056000026 « Gérer le patrimoine du MINEDD »** au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement Durable et de la Transition Ecologique, exercice 2023
- 5- **Arrêté n°0610/MBF/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ du 24 novembre 2023** portant création d'activité, de nature économique et transfert de crédits d'un montant de **quarante-neuf millions trois cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-onze (49 358 391) F CFA** de l'activité **78011201556 «Provision pour dépenses d'investissement »** de la dotation **15022 « Divers et imprévus »**, au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère des Finances et du Budget, au profit de l'activité **41056000006 « Projet REDD+ » au Programme 220800 « Environnement et développement durable »**, au titre des investissements du budget du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et de la Transition Ecologique, exercice 2023
- 6- **Décision n° 001/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 21 mars 2023**, portant création de natures économiques et virement de crédits à hauteur de **quatre-vingt-sept millions neuf cent douze mille (87.912.000) F CFA**, dans diverses activités du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de Biens et services et des dépenses d'investissement du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2023.

- 7- **Décision n°002/MINEDD/DGE/DAF/SDBC/oz du 21 mars 2023**, portant création de natures économiques et virement de crédits à hauteur de **cent soixante-trois millions sept cent quarante-six mille huit cent (163.746.800) F CFA**, dans diverses activités au Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses de Biens et services et des investissements du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2023.
- 8- **Décision n°0835/MINEDD/PROG 1/CGPP/bkv du 02 octobre 2023**, portant virement de crédits d'un montant de **cinq millions (5 000 000) F CFA**, dans l'activité **78056000211 « Coordonner les actions des Programmes, Projets et Conventions »** au Programme 21079 « Administration Générale » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2023.
- 9- **Décision n°001/MINEDD/PROG 1/DCSE du 08 novembre 2023**, portant virement de crédits d'un montant de **deux millions cinq cent mille (2 500 000) F CFA**, dans l'activité **90056000027 « contrôler et veiller à la sécurité environnementale »**, au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, exercice 2023.
- 10- **Décision n°002/MINEDD/PROG 1/CABINET du 08 novembre 2023** portant virement de crédit d'un montant de **six million six cent trente-huit mille neuf cent vingt-quatre (6 638 924) F CFA**, dans l'activité **78056000214 « Prendre en charge les conférences et missions en Côte d'Ivoire en matière d'Environnement et de Développement Durable »**, au programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement , du Développement Durable et de la Transition Ecologique , exercice 2023
- 11- **Décision n°003/MINEDD/PROG 1/DAJC du 08 novembre 2023**, portant virement de crédits d'un montant d'un **million six cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-seize (1 639 896) F CFA**, dans l'activité **78056000178 « Contribuer à l'élaboration des projets de textes réglementaires en matière d'Environnement et du Développement Durable »**, au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement , du Développement Durable et de la Transition Ecologique , exercice 2023
- 12- **Décision n°129/MINEDD/DGE/DAF/SDBC/oz du 10 novembre 2023** portant création de virement de crédits à hauteur de **trente-deux millions quatre cent mille (32 400 000) F CFA**, dans l'activité **78056000199 « Projet d'investissement pour la résilience des zones côtière ouest africaines »** au programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses des Investissements du budget Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2023.

Au total, les modifications budgétaires du Ministère ont porté sur un montant total d'un milliard huit cent quarante millions cent quatre-vingt-seize mille onze (**1 840 196 011**) FCFA dont 05 arrêtés à hauteur d'un milliard cinq cent quarante millions trois cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-onze (**1 540 358 391**) FCFA et 07 décisions à hauteur de deux cent quatre-vingt-dix-neuf un millions huit cent trente-sept mille six cent vingt (**299 837 620**) FCFA.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Nommé par le décret n° **2023-956 du 06 décembre 2023** portant nomination des Directeurs de Cabinet, **Monsieur Kouakou Parfait KOUADIO**, Directeur de Cabinet du Ministre est l'actuel Responsable du Programme Administration Générale selon le décret n°**2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères.

Ce programme qui permet d'assurer la coordination des activités du ministère, comprend quatre (04) actions décomposées en soixante-dix (70) activités.

Conformément au **décret n°2021-471 du 08 septembre 2021 tel que modifié par le décret n° 2023-968 du 06 décembre 2023** portant organisation du Ministère, les missions dévolues à ce programme concernent la coordination et l'animation des activités du ministère, la gestion financière et budgétaire, le développement du système d'information statistique, l'amélioration du cadre de travail, le développement des ressources humaines, le suivi-évaluation, la communication, la relation publique et la gestion des ressources documentaires au sein du MINEDDTE.

En 2023, ce Programme a mené ses activités dans un environnement national caractérisé par plusieurs événements majeurs, notamment les préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations, les chantiers d'envergure lancés par l'État ivoirien, ainsi que les élections régionales et municipales. Sur le plan international, le contexte a été influencé par les répercussions persistantes du conflit russo-ukrainien.

La présentation du Rapport Annuel de Performance de ce programme est articulée autour des points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- la réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

Le programme « Administration Générale » a pour objectif global de **renforcer la gouvernance en matière d'environnement et de développement durable**. Le résultat stratégique associé à cet objectif global est : « La gouvernance du secteur de l'environnement et du développement durable est renforcée ».

I.2. Financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget de **3 994 999 283 FCFA** en début d'exercice 2023 qui se décompose comme suit :

- personnel : **1 770 605 751 FCFA** ;
- biens et services : **1 314 353 532 FCFA** ;
- transferts : **29 100 000 FCFA** ;
- investissements : **880 940 000 FCFA**.

Le budget du programme 1 a connu une augmentation en cours d'exercice de **115 005 441 FCFA** au niveau des biens et services, de **4 486 975 F CFA** au niveau des transferts et une baisse de **31 549 139 F CFA** au niveau des investissements, de **138 219 F CFA** au niveau du personnel. Ce qui fait passer le budget de ce programme à **4 082 804 431 FCFA** au 31 décembre 2023. Ainsi, la nouvelle dotation de ce programme se présente comme suit :

- personnel : **1 770 467 532 FCFA** ;
- biens et services : **1 429 358 973 FCFA** ;
- transferts : **33 586 975 FCFA** ;
- investissements : **849 390 861 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour la mise en œuvre de ses missions, les crédits alloués au Programme « Administration Générale » pour la gestion 2023 ont été exécutés à hauteur de **3 264 049 866 F CFA** pour un budget actuel de **4 082 804 341 F CFA** soit un taux de réalisation de **79,95%** reparté comme suit :

- ❖ le taux de réalisation des dépenses de **personnel** est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire ;
- ❖ le taux de réalisation des **biens et services** est de **97,35 %** ; soit **1 391 544 530 FCFA** sur un budget actuel de **1 429 358 973 FCFA** ;
- ❖ le taux de réalisation en **transferts** est de **100 %** ;
- ❖ le taux de réalisation des **investissements** est de **68 450 830 F CFA** sur un budget actuel de **849 390 861 F CFA** soit un taux de **8,06%**.

Il faut noter que certaines modifications de crédits budgétaires portant sur la création de destination, virements de crédits, de lignes ont été faites par les arrêtés et décisions suivants :

1-Arrêté n° 00103 /MINEDD/CAB/DAF du 21 mars 2023, portant virement de crédits d'un montant de un million (1.000.000) FCFA, de l'activité 78056000239 « Faire le suivi de l'exécution des marchés publics et des conventions de délégations de services publics » vers l'activité 78056000240 « Gérer la commande publique du ministère » du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2023.

2- Arrêté n°0407/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ du 27 juin 2023 portant transfert de crédits d'un montant d'un milliard (1 000 000 000) F CFA de l'activité 78011201550 « Provision Divers Imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78056000182 « Gestion des dépenses centralisées du Ministère/DAF » du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2023.

3- Arrêté n°0519/MBF/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ du 07 novembre 2023 portant création de nature économique et transfert de crédits d'un montant d'un montant de dix millions(10 000 000) F CFA de l'activité 78011201552 « Provision Divers Imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Finances et du Budget, au profit de l'activité 90056000026 « Gérer le patrimoine du MINEDD » au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de l'Environnement Durable et de la Transition Ecologique, exercice 2023

4- Décision n° 001/MINEDD/CAB/DAF/SDBC/oz du 21 mars 2023, portant création de natures économiques et virement de crédits à hauteur de quatre-vingt-sept millions neuf cent douze mille (87.912.000) F CFA, dans diverses activités du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de Biens et services et des dépenses d'investissement du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2023.

5- Décision n°0835/MINEDD/PROG 1/CGPP/bkv du 02 octobre 2023, portant virement de crédits d'un montant de cinq millions (5 000 000) F CFA, dans l'activité 78056000211 « Coordonner les actions des Programmes, Projets et Conventions » au Programme 21079 « Administration Générale » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2023.

6- Décision n°001/MINEDD/PROG 1/DCSE du 08 novembre 2023, portant virement de crédits d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs CFA, dans l'activité 90056000027 « contrôler et veiller à la sécurité environnementale », au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, exercice 2023.

7- Décision n°003/MINEDD/PROG 1/DAJC du 08 novembre 2023, portant virement de crédits d'un montant d'un million six cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-seize (1 639 896) francs CFA, dans l'activité 78056000178 «Contribuer à l'élaboration des projets de textes règlementaires en matière d'Environnement et du Développement Durable», au Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement , du Développement Durable et de la Transition Ecologique , exercice 2023.

8- Décision n°002/MINEDD/PROG 1/CABINET du 08 novembre 2023, portant virement de crédit d'un montant de six million six cent trente-huit mille neuf cent vingt-quatre (6 638 924) francs CFA, dans l'activité 78056000214«Prendre en charge les conférences et missions en Côte d'Ivoire en matière d'Environnement et de Développement Durable», au programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Environnement , du Développement Durable et de la Transition Ecologique , exercice 2023.

Les modifications hors budget du programme 1 ont portés sur un montant total d'un **milliard cent quatorze millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt (1 114 690 820) FCFA** dont **03 arrêtés** à hauteur de **un milliard onze millions (1 011 000 000) FCFA** et **05 décisions** à hauteur de **cent trois millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt (103 690 820) FCFA**.

Le budget du Programme 1 « Administration Générale », a été exécuté globalement à **79,95 %** contre **97,58%** en 2022. En 2023, le taux de réalisation du budget du Programme 1 se répartit comme suit en fonction de la nature de la dépense :

- le taux de réalisation des dépenses de personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire contre **100%** en 2022.

- le taux de réalisation des biens et services est de **97,35 %** contre **95,94 %** en 2022.
- le taux de réalisation des transferts est de **100 %**.
- le taux de réalisation des investissements est de **8,06 %** contre **100 %** en 2022. Les crédits du projet Trajectoire Bas Carbone Cote d'Ivoire sont issus d'un financement extérieur non transcrits dans le SIGOBE. Ces taux ont eu un impact négatif sur le taux d'exécution de ce programme.

Les crédits budgétaires ordonnancés ont augmenté entre 2022 et 2023, passant de **3 234 482 704 F CFA** à **3 264 049 866 F CFA** ; soit une hausse de **0,91%**.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Service		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Coordination et animation des activités du Ministère	0	0	1 496 326 189	1 252 435 108	0	0	0	0	1 496 326 189	1 252 435 108
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1 477 968 070	1 770 467 531	131 794 748	119 673 997	24 332 001	33 586 975	0	0	1 634 094 819	1 923 728 503
Gestion des systèmes d'information, de la communication et de la documentation	0	0	14 562 850	12 733 050	0	0	79 998 846	58 200 000	94 561 696	70 933 050
Planification, programmation, suivi-évaluation et statistiques	0	0	9 500 000	6 702 375	0	0	0-	10 250 830	9 500 000	16 953 205
TOTAL	1 477 968 070	1 770 467 531	1 652 183 787	1 391 544 530	24 332 001	33 586 975	79 998 846	68 450 830	3 234 482 704	3 264 049 866

Sources : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024 / RAP 2022

Comparaison des réalisations de l'année 2022 à celle de l'année 2023

Les crédits alloués à la première action « **Coordination et animation des activités du ministère** » de ce programme, composés uniquement de biens et services ont été consommés à hauteur de **1 252 435 108 F CFA**, contre 1 496 326 189 en 2022. L'exécution de l'action « Coordination et animation **des activités du ministère** » a connu une baisse de **16,29 %**.

Les crédits de la deuxième action « **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** » exécutés à **1 923 728 503 F CFA**, se décomposent en personnel de **1 770 467 531 F CFA**, en biens et services de **119 673 997 F CFA** et de transfert d'un montant de **33 586 975 FCFA** contre 1 634 094 819. L'exécution de l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » a connu une hausse de **17,72 %**.

Les crédits de la troisième action « **Gestion des systèmes d'information, de communication et de documentation** » exécutés à **70 933 050 F CFA**, sont composés de biens et services de **12 733 050 F CFA** et d'investissement à hauteur de **58 200 000 FCFA**. L'exécution de l'action « **Gestion des systèmes d'information, de communication et de documentation** » a connu une baisse de **27,10 %**.

Les crédits de la quatrième action « Planification, programmation, documentation, suivi-évaluation et statistiques » consommés à **16 953 205 F CFA** se décomposent en biens et services à de **6 702 375 F CFA** et investissement de **10 250 830 F CFA**. L'exécution de l'action « Planification, programmation, documentation, suivi-évaluation et statistiques » a enregistré une hausse significative de **78,45 %**.

Les crédits budgétaires ordonnancés ont augmenté entre 2022 et 2023, passant de **3 234 482 704 FCFA** à **3 264 049 866 F CFA** ; soit une hausse de **0,91%**

Comparaison des réalisations de l'année 2023 et des prévisions du budget initial corrigé des modifications apportées par la LFR ou tout acte réglementaire

- Les crédits alloués à la première action « Coordination et animation **des activités du ministère** » de ce programme, composés uniquement de biens et services ont été exécutés à **1 252 435 108 F CFA** contre une prévision de **1 254 652 869 F CFA**.
- Les crédits de la deuxième action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » sont consommés à hauteur de **1 923 728 503 F CFA** contre une prévision de **1 959 325 186 F CFA** et se décomposent en dépenses de personnel à **1 770 467 531 FCFA** contre une prévision de **1 770 467 532 F CFA**, de biens et services à hauteur de **119 673 997 F CFA** contre une prévision de **155 270 679 FCFA** et de transfert d'un montant de **33 586 975 F CFA** contre une prévision initiale de **33 586 975 F CFA**
- Les crédits de la troisième action « **Gestion des systèmes d'information, de communication et de documentation** » exécutés à **70 933 050 F CFA** contre une prévision de **851 873 050 F CFA** sont composés de biens et services de **12 733 050 F CFA** contre une prévision de **12 733 050 FCFA** et d'investissement de **58 200 000 F CFA** contre une prévision de **839 400 000 FCFA**.
- Les crédits de la quatrième action « Planification, programmation, documentation, suivi-évaluation et statistiques » sont consommés à hauteur de **16 953 205 FCFA** contre une prévision de **16 953 236 F CFA** et décomposés de biens services à **6 702 375 F CFA** contre une prévision de **6 702 375 F CFA** et d'investissement de **10 250 830 F CFA** contre une prévision de **10 250 861 F CFA**.

En plus de ce qui précède, certaines difficultés survenues ont eu un impact négatif sur la performance du programme. Il s'agit de :

- la dotation budgétaire insuffisante des activités du ministère ;
- du collectif budgétaire survenu en cours d'année ;
- l'octroi de crédits budgétaires aux gestionnaires de crédits sans implication du RFFIM ;
- la dispersion du personnel du Ministère sur de nombreux sites parfois très éloignés ;
- la non mise à disposition de guide de pièces justificatives pour l'exécution des dépenses (Paierie Générale et Contrôle Financier).

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire les suggestions suivantes :

- doter les activités du ministère de budget suffisant ;
- impliquer le RFFIM au niveau des demandes de rallonge budgétaire traitées par la DGBF;
- regrouper les services opérationnels du ministère sur un même site ;
- mettre à disposition un guide des pièces justificatives pour une meilleure exécution des dépenses.

II.1.2. Suivi des investissements du Programme

Le tableau 5 ci-dessous présente l'exécution de crédits d'investissement du programme 1. Ce programme possède trois (03) projets d'investissement qui sont « Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE) », Projet d'appui à la gestion des Eco-Entreprises par la Taxonomie Verte et le Projet Trajectoire Bas Carbone Côte d'Ivoire.

Tableau 5: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Système de Remontée des Incidents Environnementaux	2023	2025	575 000 000	80 000 000	58 200 000	58 200 000
Sur financement intérieur			575 000 000	80 000 000	58 200 000	58 200 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Projet d'appui à la gestion des ECO-ENTREPRISES par la TAXONOMIE VERTE	2023	2025	250 000 000	20 000 000	10 250 861	10 250 830
Sur financement intérieur			250 000 000	20 000 000	10 250 861	10 250 830
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Projet Trajectoire Bas Carbone Côte d'Ivoire	2023	2026	4 805 000 000	780 940 000	780 940 000	0
Sur financement intérieur			875 000 000	0	0	0
Sur financement extérieur			3 930 000 000	780 940 000	780 940 000	0
TOTAL PROGRAMME PROJET			5 630 000 000	880 940 000	849 390 861	68 450 830
Total financement intérieur			825 000 000	100 000 000	68 450 861	68 450 830
Total sur financement extérieur			4 805 000 000	780 940 000	780 940 000	0

Sources : PIP 2023 – 2025 et Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024

1- Projet Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE)

Démarré en **2023** avec un coût global de **574 942 500 FCFA**, ce projet s'achèvera le **31 décembre 2025**. Avec un budget voté de **80 000 000 F CFA** et un budget actuel de **58 200 000 FCFA**, ordonnancés en 2023 au même montant soit un taux d'exécution de **100%**.

Le Projet de Conception d'un Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE) vise à établir une plateforme efficace pour la collecte et la remontée des incidents environnementaux, améliorant ainsi la réactivité et la gestion des situations critiques liées à l'environnement.

En raison du collectif budgétaire intervenu en cours d'année, le projet s'est donc focalisé sur la réalisation des points les plus essentiels, en mettant en priorité l'acquisition des outils de développement, l'acquisition d'un numéro d'appel court gratuit (1372) pour le Serveur Vocal Interactif et d'un numéro USSD gratuit (#9113#) pour le SMS interactif, avec l'Agence de la Régulation de la Télécommunication en Côte d'Ivoire (ARTCI), ainsi que la réalisation du prototype fonctionnel du SRIE.

2- Projet d'appui à la gestion des Eco-Entreprises par la Taxonomie Verte

Démarré en **2023** avec un coût global de **250 000 000 FCFA** ce projet s'achèvera le **31 décembre 2025**. Il a reçu un budget voté un montant de **20 000 000 FCFA** et un budget actuel de **10 250 861 F CFA**. Ce projet a été ordonnancé à hauteur de **10 250 830 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%** faisant passer le budget des prestations extérieures de 8 000 000 FCFA à 2 000 000 F CFA. L'objectif de ce projet est de mettre en place un système de classification des activités économiques durables de sorte à encourager les investissements dans des projets respectueux de l'environnement et à promouvoir la transition vers une économie plus verte.

Au niveau de l'exécution physique, un atelier de lancement et de validation du document projet constituent les éléments de mise en œuvre pratique du projet, ce qui donne lieu à un de 5% d'exécution.

3- Projet Trajectoire Bas Carbone Côte d'Ivoire

Débuté en 2023 pour s'achever au 31 décembre 2026, le Projet «*»* a un coût global **de 4 805 000 000 F CFA dont 875 000 000 F CFA** sur financement intérieur et **3 930 000 000 F CFA** sur financement extérieur. L'état d'avancement physique du projet est de 30%.

Les actions menées en 2023 sont :

- le lancement officiel du projet le 21 novembre 2023
- le recrutement d'un consultant pour la proposition d'une loi sur le changement climatique
- la mission de consultations du Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) à Abidjan du 23 au 26 octobre 2023 à Abidjan ;
- la réunion technique de consultations auprès des acteurs sectoriels pour la mise en place d'un système MRV sectoriel les 08 et 09 novembre 2023 à Abidjan.

N.B : Il faut noter que le Projet Trajectoire Bas Carbone Côte d'Ivoire et le Projet Transition Bas Carbone Côte d'Ivoire sont un seul et même projet, c'est une erreur apparue dans le SIGOBE. Le nom réel du projet est « **projet transition bas carbone** » dont la part Etat de **80 000 000 F CFA** a été logé au programme 2 et la part bailleurs de **780 940 000 F CFA** uniquement sur financement extérieur logée au programme 1. Cette erreur a été corrigé pour l'année 2024.

II.2. Évolution des effectifs

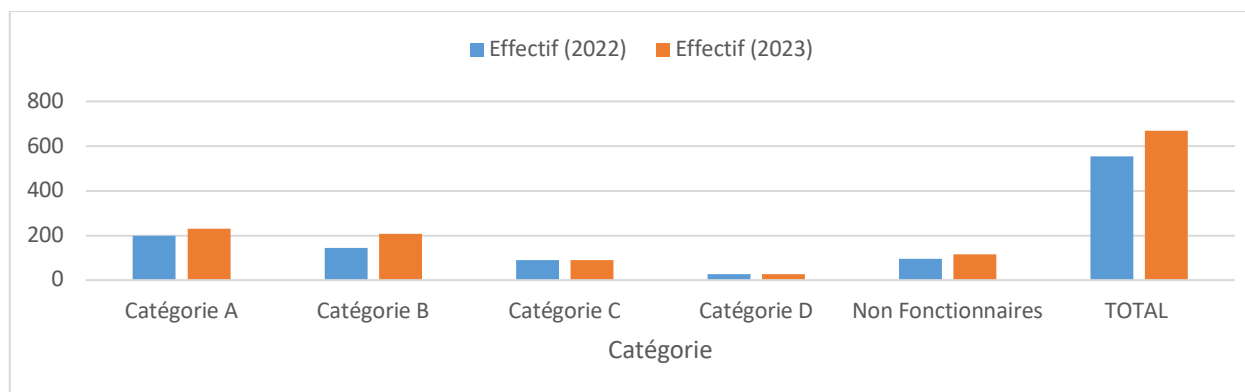
Tableau 6: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	199	65	6	40	8	231
Catégorie B	144	45	10	63	0	207
Catégorie C	90	24	0	11	12	89
Catégorie D	28	10	1	1	3	26
Non Fonctionnaires	94	0	0	26	4	116
TOTAL	555	144	17	141	27	669

Source : Direction des Ressources Humaines/MINEDD 2023

Le tableau ci-dessous présente la mobilité du personnel du programme « Administration Générale » entre 2022 et 2023. Les prévisions d'effectifs tirées du catalogue des mesures nouvelles pour le programme Administration Générale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sont au total de 17 agents dont 6 de la catégorie A, 10 de la catégorie B, 0 de la catégorie C et 1 de la catégorie D. Les besoins satisfaits sont composés des agents affectés par le Ministère de la Fonction Publique et les demandes de mise à disposition acceptées par le Directeur des Ressources Humaines du MINEDD.

Graphique 156: Evolution des effectifs du programme 1 entre 2022-2023



Source : DRH 2023

L'effectif du personnel fonctionnaire du programme 1 en 2023, est en hausse de 20,54 % par rapport à l'année 2022. Cette situation pourrait être expliquée par les faits suivants :

- l'admission au concours de la Fonction Publique de certains contractuels ;
- la réduction du nombre de contractuel au profit du personnel fonctionnaire comme demandé par le Ministère de la Fonction Publique ;
- l'augmentation du personnel technique pour les affectations de l'année 2023, faites par le Ministère de la Fonction Publique.

L'augmentation des effectifs, caractérisée par une hausse notable des catégories A et B, notamment des ingénieurs environnement (A4) et des techniciens supérieurs en environnement (B3), se traduit positivement par une amélioration du rendement du ministère. En outre, malgré la conversion de certains agents contractuels en fonctionnaires, on observe une augmentation de 23,40 % du nombre de personnel non-fonctionnaire. Afin de renforcer les performances obtenues en 2023, des discussions sont actuellement en cours au sein du ministère en vue de mettre en place des mesures incitatives liées à la performance des agents.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au niveau de l'amélioration du cadre de coordination et du fonctionnement des structures du Ministère, les activités du ministère se sont focalisées sur la coordination des activités des services centraux et déconcentrés, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des différents programmes et projets du MINEDD, le suivi des activités des services centraux et déconcentrés du Ministère. On note par ailleurs des textes qui ont été adoptés en vue de renforcer la gouvernance du secteur de l'environnement et du développement durable.

La gestion efficiente des ressources humaines, matériels et financières

Plusieurs résultats majeurs ont été obtenus en ce qui concerne les ressources humaines, financières et matérielles. L'objectif principal de cette action était d'optimiser l'utilisation des ressources financières du MINEED. Dans cette optique, un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire a été entrepris, se traduisant par la production de trois rapports détaillés transmis à la Direction Générale du Budget et des Finances. De plus, le Rapport Annuel de Performance 2022 du ministère a été élaboré. Ce document, combiné avec le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2024-2026 et le Projet Annuel Performance 2024, a été déterminant pour défendre le budget 2024 devant les deux chambres du Parlement. Au niveau de la gestion des ressources humaines, les réalisations

se sont concentrées sur l'amélioration continue du rendement du personnel. Cela a été accompli grâce à la promotion de l'approche genre, à la mise en œuvre du plan de formation des agents, ainsi qu'à la coordination et la gestion efficace des ressources humaines, notamment par la mise à jour régulière du fichier du personnel, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel. En 2023, la direction des ressources humaines du Ministère a entièrement traité 507 actes administratifs sollicités par son personnel. Ces actes englobent 211 demandes de congés, 42 attestations de travail, 167 attestations de présence, 4 demandes de cessation de service et 39 demandes de mutations.

Au niveau de l'action sociale, le Ministère a organisé divers événements tels que la célébration de la Journée Internationale de la Femme le 8 mars 2023, la médiation pour le paiement de la pension alimentaire des enfants d'un agent, la mobilisation du personnel pour une présentation de vœux au Ministre le 30 janvier 2023, la création d'un comité sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA et d'un comité interne de dialogue social. Dans le domaine de la formation, les activités comprennent la vulgarisation de vingt (20) offres de formation, la formation en Management de l'Administration Publique dans le cadre du Plan National de Formation initié par le Ministère de la Fonction Publique pour neuf (09) Hauts Cadres, trois (03) Cadres Intermédiaires et cinq (05) Chefs de Service, ainsi que la formation en Leadership Féminin pour trois (03) Hauts Cadres, deux (02) Cadres Intermédiaires et dix (10) Chefs de Service et autres collaborateurs. Enfin, en ce qui concerne le suivi de la situation administrative du personnel, cinq (05) dossiers ont été transmis à la Fonction Publique pour établir la radiation des intéressés, tandis que deux (02) dossiers ont été transmis à la CGRAE pour la liquidation des pensions.

En matière d'amélioration du système de planification, de programmation, de suivi évaluation et des statistiques, des documents stratégiques ont été élaborés en vue de mettre en cohérence la politique environnementale avec les politiques publiques pour la triennale 2024 -2026 ; ce sont : (i) la feuille de route du Ministère dans le cadre de la feuille de route 2023 du Gouvernement ; (ii) l'actualisation du Portefeuille des Projets PIP sectoriel du Ministère 2024-2026 avec la retenue de 2 nouveaux projets au titre des investissements publics, (iii) la validation de la feuille de route pour l'élaboration de la 1ère Stratégie de Développement des Statistiques de l'Environnement et du Changement Climatique. En matière de suivi et d'évaluation, les activités mises en œuvre ont porté sur : (i) l'élaboration de tous les rapports sectoriels répertoriés pour 2023, (ii) la mise à jour des indicateurs de suivi du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2).

En ce qui concerne la gestion des systèmes d'informations, de la communications et de la documentation, les actions ont porté sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication, la création d'une plateforme pour la mise en œuvre de la stratégie à travers la mise en place de points focaux, l'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales, de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux, la conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre, la rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère. Le Ministère à travers son service de communication a accru la visibilité de certaines activités institutionnelles.

Ce bilan ne doit pas faire occulter les difficultés rencontrées au cours de l'année 2023. En effet, il est impératif de reconnaître les obstacles et de les surmonter avec détermination. L'insuffisance de moyens matériels, techniques et financiers constitue un frein majeur à la mise en œuvre efficace de la politique gouvernementale en matière d'environnement, de développement durable et de transition écologique. Cette situation est exacerbée par le manque de matériel roulant dans les services et structures affiliés au Ministère, entravant leur capacité à coordonner de manière efficiente les initiatives environnementales à travers le territoire national.

Cependant, malgré ces difficultés, il existe des perspectives encourageantes. Le Ministère en fin d'année 2023 a élaboré un Plan Stratégique de Développement qui doit s'étendre sur la période 2024 à 2026. Ce Plan Stratégique est le fruit d'une vision ambitieuse pour la gestion durable de l'environnement et de la promotion du Développement Durable afin d'assurer la transition écologique. Ce plan fixe des objectifs clairs et mesurables en matière de développement durable, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux impacts environnementaux. Deux axes stratégiques de ce plan concernent l'optimisation de la mobilisation des financements climatiques et l'amélioration de l'efficacité organisationnelle du Ministère. Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a également engagé le Ministère dans une démarche qualité en diligentant un audit organisationnel en vue d'optimiser les ressources disponibles.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau 7 ci-dessous présente les évolutions des indicateurs de performance du Programme 1 de 2020 à 2022. Il comporte également les prévisions et les réalisations des indicateurs pour l'année 2023. Dans l'ensemble, on note que les réalisations de 2023 sont proches des cibles prévues. Sur les six (06) indicateurs du programme 1, Cinq (05) indicateurs ont connu une réalisation au-dessus ou égal à la cible fixée, soit un taux de réalisation de 83,33%.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures						
Taux de réalisation des activités	%	-	82	-	86	80
Proportion de textes règlementaires et législatifs (lois et décrets) soumis au SGG	%	30	45,5	35	60	60
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, techniques, matérielles et financières						
Taux de traitement des actes administratifs du personnel	%	70	60	100	85	100
Taux d'exécution du budget	%	95,33	62,34	81,62	70	82,85
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification de suivi évaluation et de communication						
Proportion de documents de suivi évaluation élaborés	%	80	100	100	100	100
Nombre d'actions de presses réalisées	Nbre	-	15	-	20	25

Sources : RAP 2020- 2021- 2022 / Rapports semestriel d'activités des Services du MINEDDTE, 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

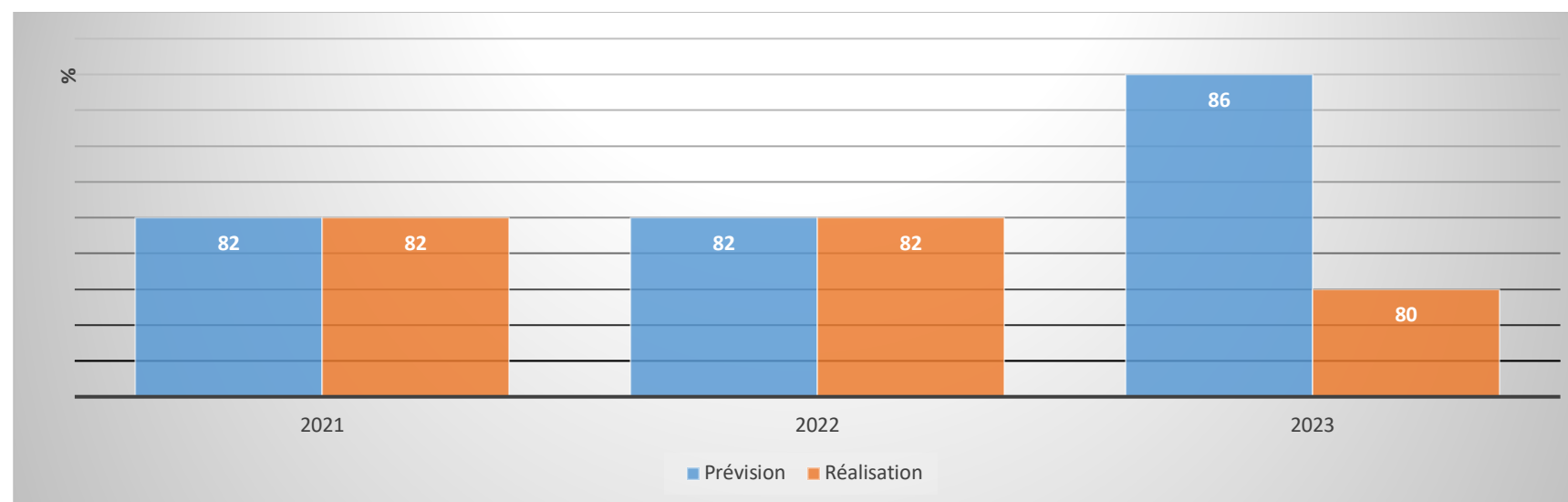
Cette section analyse les différents résultats enregistrés en respectant la structure « indicateur par indicateur » et montre une explication détaillée et chiffrée, la bonne performance et les faiblesses des taux de réalisation. Pour les indicateurs dont les cibles ne sont pas atteintes, elle indique les mesures correctrices envisagées pour améliorer la situation.

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structuresIndicateur

1 : Taux de réalisation des activités

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous permet d'évaluer la moyenne des activités réalisées par les différentes structures du ministère ;
- Source de données : Cabinet ;
- Situation de référence :2021
- Mode de calcul : Nombre d'activités réalisées / nombre d'activités prévues * 100
- Valeurs cibles : 86% en 2023 ; 88% en 2024 et 90% en 2025.

Graphique 157: Evolution du Taux de réalisation des activités de 2021 à 2023



Commentaire

Le Taux de réalisation des activités prévues dans le Projet Annuel de Performance pour l'année 2023 est de 80% contre 86% prévues initialement. Ce taux est en baisse par rapport à 2022. Cette baisse peut s'expliquer par : (i) la baisse du budget alloué à la réalisation de nombreuses activités, (ii) la lenteur constatée dans le processus de passation des marchés au niveau de certains partenaires notamment la FAO, (iii) la mise à disposition tardive de certaines ressources. Pour une meilleure efficacité, il faudra entre autres mesures : (i) prendre des mesures en vue d'accélérer les procédures de passation de marchés avec certains partenaires, (ii) accroître les budgets pour la réalisation des activités prioritaires et (iii) disposer de moyens dans les délais pour la réalisation des activités.

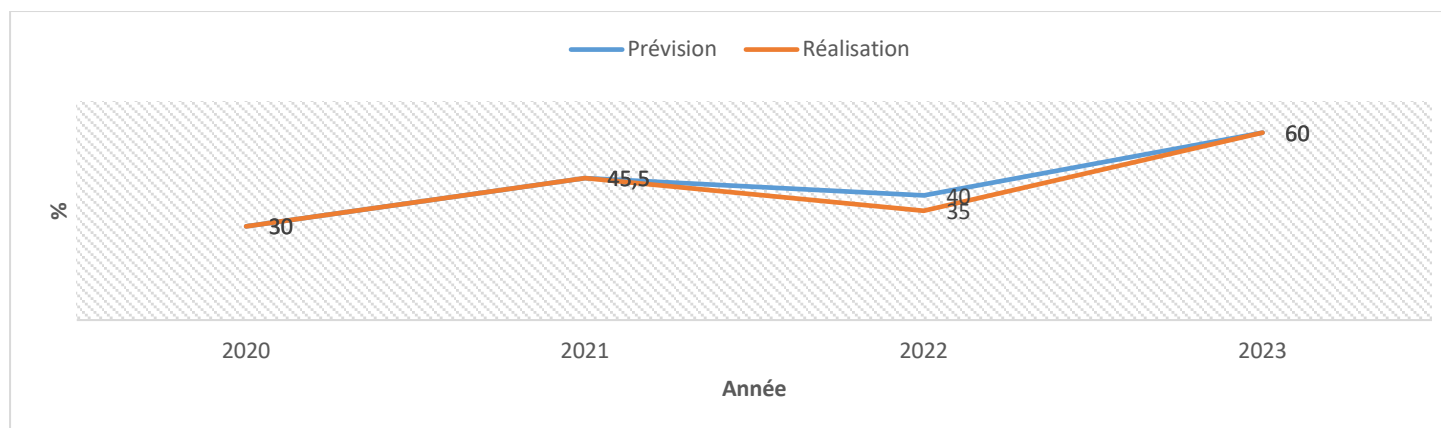
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

Indicateur 2 : Proportion de textes réglementaires et législatifs (lois et décrets) soumis au SGG

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous permet d'évaluer la moyenne des textes soumis ;
- Source de données : Cabinet/ Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : nombre de projets de textes soumis au SGG / nombre de projets de textes à soumettre au SGG * 100 ;
- Valeurs cibles : 60% en 2023 ; 70% en 2024 et 80% en 2025.

Le Graphique 2 présente l'évolution de l'indicateur proportion des textes règlementaires et législatifs soumis au SGG entre 2020 et 2023.

Graphique 158: Evolution de l'Indicateur "Proportion des textes soumis au SGG" de 2020 à 2023



Source : Rapport bilan de la feuille de route du MINEDDTE 2023

Commentaire

Entre 2020 et 2021, la proportion des textes réglementaires transmis au SGG connaît une tendance à la hausse due à une bonne coordination entre les services du ministère participant à l'élaboration des textes principalement, les Services initiateurs, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux et le Secrétariat Particulier de Monsieur le Ministre. Pour l'année 2022, sur la base de la matrice des textes prioritaires réglementaires élaborée et tenue par la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux et la Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, 35% des textes (lois, décrets) élaborés ont été soumis au SGG sur une prévision de 40%.

En 2023, la cible de 60% a été atteinte. En effet, il était prévu dans le programme de gouvernement la transmission et la prise des textes suivants :

- la loi portant code de l'environnement ;
- le décret portant création du groupe d'expert national sur l'évolution du climat ;
- le décret portant création de l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL) ;
- la loi régissant les réductions d'émission et les titres carbone sur le territoire ivoirien ;
- l'arrêté portant création du Comité Sectoriel de dialogue.

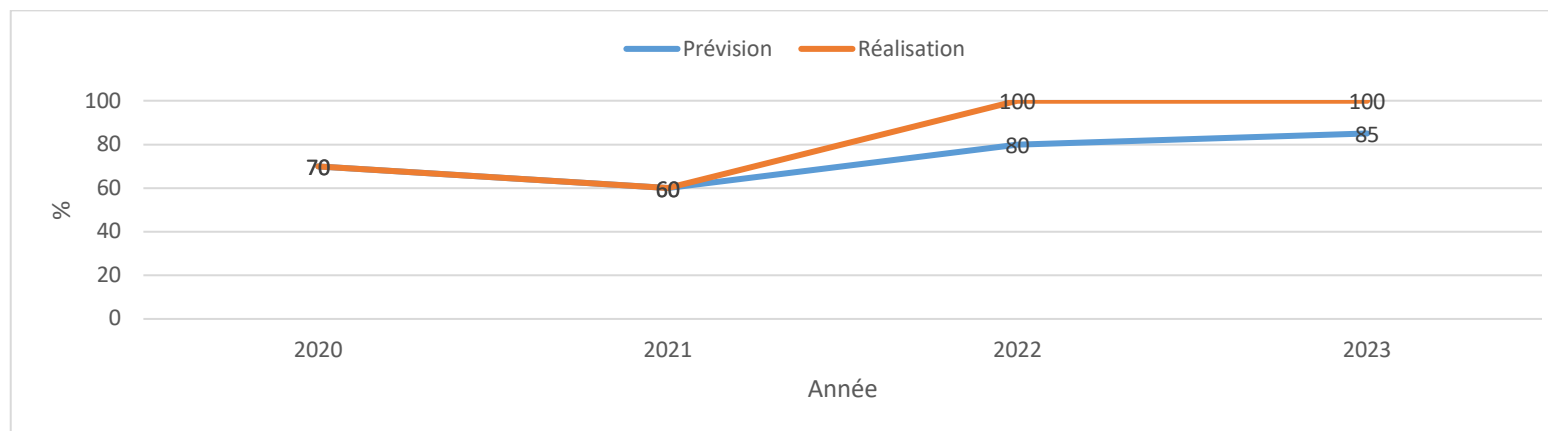
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, techniques, matériels et financières

Indicateur 1 : Taux de traitement des actes administratifs du personnel

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous permet d'évaluer la moyenne des actes administratifs traités par la Direction des Ressources Humaines ;
- Source de données : Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- Situation de référence : 2021 ;

- Mode de calcul : nombre de demande d'actes administratifs traitées / nombre de demandes reçues * 100 ;
- Valeurs cibles : 85% en 2023 ; 90% en 2024 et 95% en 2025.

Graphique 159: Evolution de l'indicateur "Taux de traitement des actes administratifs du personnel" de 2020 à 2023



Source : Rapport d'activité DRH 2023

Commentaire

Au titre de l'année 2023, 507 actes administratifs ont été demandés par le personnel du ministère à la direction des ressources humaines. Ces actes se répartissent comme suit : 211 demandes de congés ; 42 attestations de travail ; 167 attestations de présence ; 4 demandes de cessation de service ; 39 demandes de mutations. La totalité d'actes demandés a été traitée. Le taux de traitement des actes administratifs qui est la proportion de demandes d'actes administratifs traitées par rapport aux demandes reçues est passé de 60% en 2021 à 100% en 2022 et en 2023. Au sein du MINEED, des actions ont été entreprises au niveau de la gestion des ressources humaines pour optimiser le traitement des actes administratifs du personnel, favorisant ainsi une gestion plus efficace. Cela a inclus la révision des processus internes, la formation du personnel, l'adoption de nouvelles technologies, le renforcement des ressources humaines, et une meilleure gestion des priorités. Ces efforts ont conduit à un traitement intégral en temps réel des demandes d'actes, améliorant l'efficacité et la satisfaction du personnel.

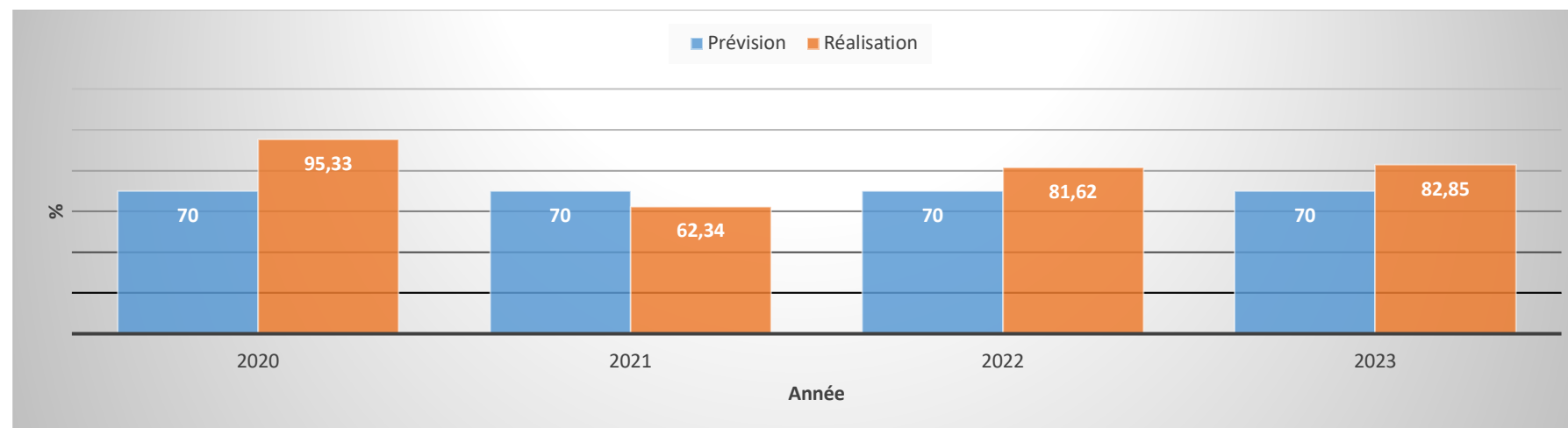
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, techniques, matériels et financières

Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget

- Définition de l'indicateur : le taux d'exécution du budget est une comparaison à une date donnée entre un budget prévisionnel et des dépenses réalisées (comparer les activités réalisées avec les dépenses faites) pour prévoir le futur (planification des activités et des dépenses correspondantes).
- Source de données : rapport d'activités de la Direction des Affaires Financières (DAF) ;
- Situation de référence : 2021 ;

- Mode de calcul : total liquidation / total budget actuel.
- Valeurs cibles : 70% en 2023 ; 70% en 2024 et 70% en 2025.

Graphique 160: Evolution du taux d'exécution du budget de 2020 à 2023



Sources : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024 / Rapport d'activités DAF 2023

Commentaire

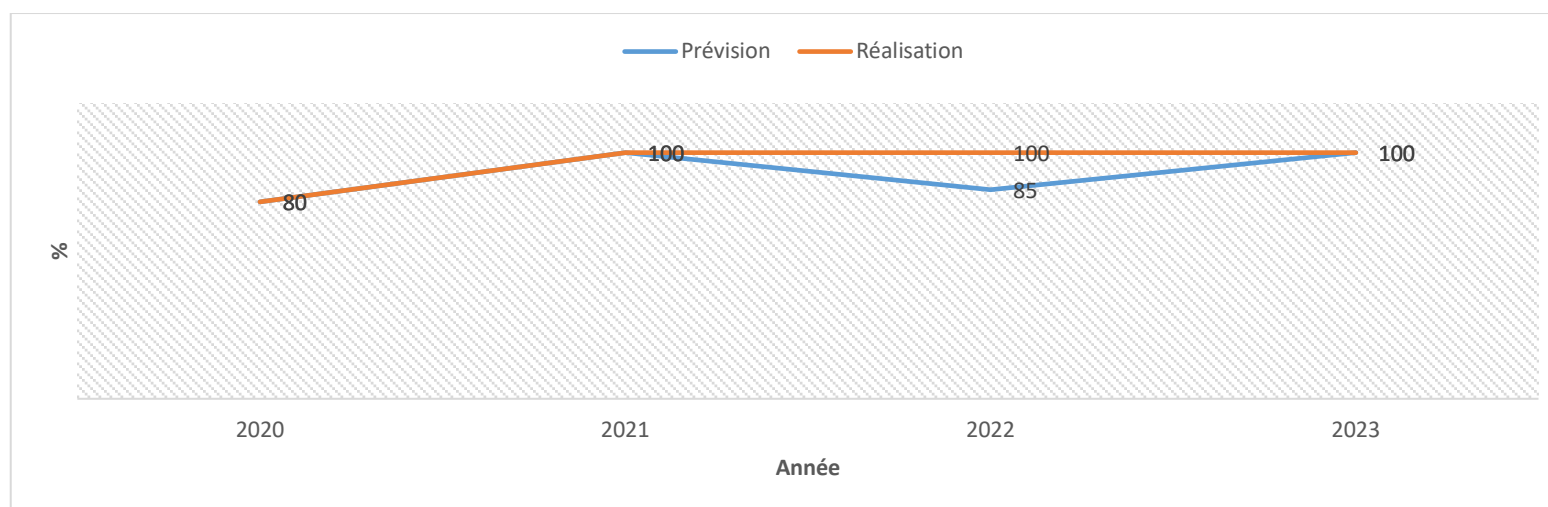
En 2023, le budget alloué au Ministère a été exécuté globalement à 82,85%. Ce taux d'exécution a connu une hausse en comparaison des taux de 2021 et 2022. Ce taux d'exécution financière relativement élevé indique que le Ministère parvient à mettre en œuvre son budget de manière efficace, en utilisant efficacement les fonds disponibles pour atteindre ses objectifs. Cela est le résultat d'une planification minutieuse, d'une surveillance rigoureuse des dépenses et d'une allocation judicieuse des ressources. Cependant, la prise en compte par le Ministère du Budget et des Finances de l'exécution de la part bailleur de certains projets cofinancés non-retracés dans le SIGOBE devrait améliorer encore la capacité du Ministère à absorber ses crédits budgétaires.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

Indicateur 1 : Proportion de documents de suivi évaluation élaborés

- Définition de l'indicateur : l'indicateur nous permet d'avoir la proportion des documents de suivi de la mise en œuvre des activités du Ministère sur l'ensemble des documents prévus être élaborés.
- Source de données : rapport d'activité de la Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques (DEPS) ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : nombre de documents de suivi-évaluation élaborés / nombre de documents de suivi-évaluation programmés.
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 2024 et 2025

Graphique 161: Evolution de la proportion de documents de suivi évaluation élaborés de 2020 à 2023



Source : Rapport d'activités MINEDD 2023

Commentaire :

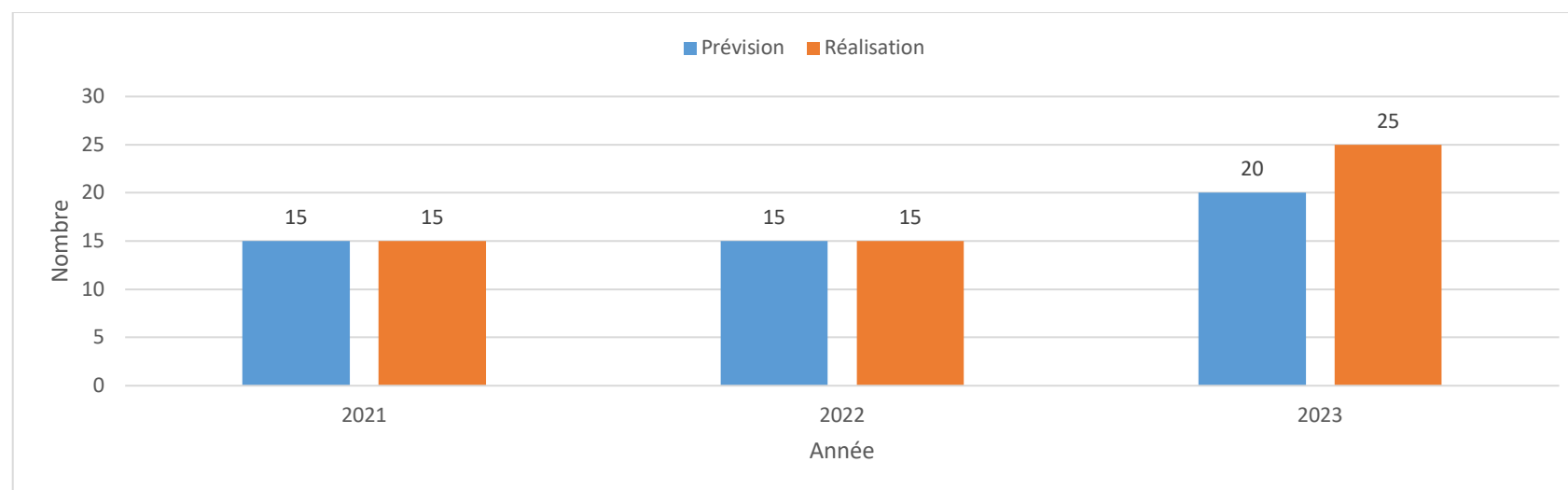
La proportion de documents de suivi et d'évaluation élaborés a connu une augmentation notable de 80 % en 2020 à 100 % en 2021, et cette performance est restée stable jusqu'en 2023. Cette constance depuis 2021 s'explique par la réalisation effective de tous les documents de suivi et d'évaluation prévus. Ces documents comprennent : i) les rapports bilan trimestriels et annuels des activités du MINEDD ; ii) le rapport semestriel du Programme de Travail Annuel 2023, issu du PND 2021-2025 ; iii) les rapports de suivi semestriels du COMOREX ; iv) les rapports de suivi trimestriels de la feuille de route du Gouvernement ; v) l'assistance apportée à la DAF pour l'élaboration du Rapport Annuel de Performance 2022 du DPPD 2022-2024 ; et vi) la mise à jour des indicateurs de suivi du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Cette stabilité est due à l'instauration au fil des années de personnes ressources en suivi évaluation dans chaque service du Ministère. En effet, cette stratégie a permis une planification rigoureuse, un suivi et une coordination plus efficaces, ainsi qu'un engagement renforcé envers la transparence et la responsabilité. L'utilisation efficace des systèmes de suivi et d'évaluation a également joué un rôle dans cette réussite, démontrant l'engagement continu du MINEDD envers l'amélioration et la reddition des comptes dans la mise en œuvre de ses activités.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

Indicateur 2 : Nombre d'actions de presses réalisées

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous permet de connaître le nombre d'action de presse relativement à la communication sur les activités du secteur.
- Source de données : rapport d'activité du Cabinet / Direction de la Communication et des Relations Publiques ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement.
- Valeurs cibles : 20 en 2023 ; 30 en 2024 et 40 en 2025

Graphique 162: Evolution du nombre d'actions de presse réalisées de 2021 à 2023



Source : Rapport d'activités Direction de la Communication et des Relations Publiques 2023

Commentaire

Le nombre d'actions de presse réalisées en 2023 a été de 25 contre 20 actions initialement attendues, soit un taux de réalisation de 125%. Cette performance s'explique par la réalisation de plusieurs activités tant au niveau interne qu'externe. Le Ministère a activement participé à 15 émissions télévisées et radiophoniques, ainsi qu'à la réalisation de 10 alertes médiatiques dans le cadre de sa veille médiatique. En interne, il a également pris des mesures significatives, notamment : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication, (ii) la création d'une plateforme dédiée à la mise en œuvre de cette stratégie via la désignation de points focaux, la diffusion d'informations à travers divers canaux digitaux tels que le site web du MINEDD, les comptes Facebook et Twitter, les groupes WhatsApp, ainsi que l'e-mailing avec une publication hebdomadaire, et (iii) la production de supports tels qu'une newsletter trimestrielle. En ce qui concerne les réalisations externes, le ministère a également produit le magazine MINEDDTE et élaboré 263 articles traitant de la gestion de l'environnement.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Une leçon importante tirée de l'exécution du Projet Annuel de Performance 2023 du Ministère au niveau du Programme 1 concerne la disparité de maîtrise des procédures budgétaires entre les Responsables des unités administratives au niveau central et ceux des administrations au niveau déconcentré, en régions. Cette disparité pourrait s'expliquer par les renforcements de capacités réalisés par la Direction Générale du Budget en début d'exercice budgétaire. Malheureusement, ces formations se déroulent exclusivement à Abidjan, ce qui exclut pour la plupart du temps la participation des gestionnaires de crédits au niveau local.

Par conséquent, il est essentiel de prévoir des formations décentralisées en début d'exercice budgétaire sur toute l'étendue du territoire. De plus, il est nécessaire de doter les directions en charge de la planification et celle en charge des affaires financières des différents Ministères d'un budget spécifique pour dupliquer ces formations au sein de leurs Ministères respectifs.

Cette leçon souligne l'importance de l'équité dans l'accès à la formation et la nécessité d'adapter les initiatives de renforcement de capacités aux réalités locales. En permettant à tous les acteurs de participer aux formations et en investissant dans la duplication des efforts de formation au niveau local, les ministères peuvent renforcer leur efficacité et leur performance dans la gestion budgétaire à tous les niveaux de l'administration.

Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées demeurent les mêmes qu'en 2022. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance du budget pour réaliser les activités spécifiques des Directions Centrales et Régionales ;
- la diminution des crédits dû au collectif budgétaire intervenu en cours de gestion à impacter négativement le budget des activités ;
- les difficultés d'élaboration des rapports d'activités trimestriels par les Responsables de Budget Opérationnel ;
- le vieillissement du parc automobile.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire les recommandations suivantes :

- augmenter le budget du Ministère ;
- renforcer les capacités des gestionnaires de crédits sur les techniques de rédaction des rapports d'activités trimestriels ;
- renouveler le parc-auto du ministère.

CONCLUSION

Le taux d'atteinte des cibles au niveau du programme 1 est de 83,33% en 2023, soit 5 cibles atteintes sur les 6 initialement prévues. On constate une progression significative par rapport à 2020, 2021 et 2022 où ce taux était de 75%. Cette croissance montre les efforts fournis au niveau de ce programme dans l'atteinte des objectifs. Les grands acquis au niveau de ce programme sont que la loi n° 2023-900 du 23 novembre portant code de l'environnement a été adoptée par les deux chambres du parlement et promulguée par le Président de la République, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication, la création d'une plateforme pour la mise en œuvre de la stratégie à travers la mise en place de points focaux, l'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales, de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux, la conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre, la rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère. Le Ministère à travers son service de communication a accru la visibilité de certaines activités institutionnelles.

Pour améliorer les résultats de ce programme, il faut :

- continuer le renforcement des capacités des responsables de programmes, des gestionnaires de crédits sur le Budget – Programme ;
- prioriser les structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance dans la répartition du Budget.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

INTRODUCTION

Monsieur **Sidi Braïma DAGNOGO** nommé Directeur Général de l'Environnement conformément au décret n° 2022-627 du 03 août 2022 est le responsable du programme « Environnement et Développement Durable » selon le décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères. Conformément au **décret n° 2021-471 du 08 septembre 2021 modifié par le décret n° 2023-968 du 06 décembre 2023** portant organisation du Ministère les missions dévolues à ce programme tournent autour de : (i) la lutte contre la pollution des matrices

environnementales; (ii) la lutte contre les changements climatiques et la résilience des populations, (iii) la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; (iv) l'évaluation environnementales des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisation, (v) la promotion des objectifs du développement durables. Ce programme se compose de cinq actions principales, comprenant un total de cinquante-trois activités distinctes.

En 2023, ce Programme a mené ses activités dans un environnement national caractérisé par plusieurs événements majeurs, notamment les préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations, les chantiers d'envergure lancés par l'État ivoirien, ainsi que les élections régionales et municipales. Sur le plan international, le contexte a été influencé par les répercussions persistantes du conflit russo-ukrainien.

La présentation du Rapport Annuel de Performance de ce programme est articulée autour de quatre (04) grands points à savoir :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- la réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme environnement et développement durable est de préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social. Trois (03) résultats stratégiques sont associés à cet objectif global à savoir :

- **RS 2** : la gestion des ressources naturelles y compris la biodiversité est améliorée ;
- **RS 3** : les modes de production et de consommation durables sont adoptées ;
- **RS 4** : la lutte contre les effets du changement climatique est renforcée et la résilience des populations est améliorée.

I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Programme 2 « Environnement et développement durable » a bénéficié d'un budget de **29 664 327 077 F CFA** en début d'exercice 2023 qui se décompose comme suit :

- personnel : 4 946 596 187 F CFA ;
- biens et services : 300 798 000 F CFA ;
- transferts : 924 287 279 F CFA ;
- investissements : 23 492 645 611 F CFA.

Le budget du programme 2 a connu une augmentation en cours d'exercice de **625 843 419 FCFA** au niveau des transferts, de **3 463 442 050 F CFA** au niveau des investissements et une baisse de **74 616 890 F CFA** au niveau des biens et services. Ce qui fait passer le budget de ce programme à **33 678 995 562 F CFA** au 31 décembre 2023. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- personnel : 4 946 596 187 FCFA ;
- biens et services : 226 181 016 FCFA ;
- transferts : 1 550 130 698 FCFA ;
- investissements : 26 956 087 661 FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour l'exécution de ses missions le programme 2 « Environnement et Développement Durable » a bénéficié d'un budget voté de **29 664 327 077 F CFA** et se décompose comme suit :

- personnel : **4 946 596 187 F CFA** ;
- biens et services : **300 798 000 F CFA** ;
- transferts : **924 287 279 F CFA** ;
- investissements : **23 492 645 611 F CFA**.

Ce budget a connu une augmentation cours d'exercice de **4 089 285 469 FCFA** au niveau et des transferts et des investissements, aussi une baisse de **74 616 890 F CFA** au niveau des biens et services Ce qui fait passer le budget de ce programme à **33 678 995 562 F CFA** au 31 décembre 2023. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- personnel : **4 946 596 187 FCFA** ;
- biens et services : **226 181 016 FCFA** ;
- transferts : **1 550 130 698 FCFA** ;
- investissements : **26 956 087 661 FCFA**

Le budget du Programme 2 « Environnement et Développement Durable », a été exécuté globalement à **83, 20%** soit **28 020 711 385 F CFA** sur un budget actuel de **33 678 995 562 F CFA**.

- ❖ le taux de réalisation du personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire. ;
- ❖ le taux de réalisation des biens et services est de **99,99 %** soit **226 148 139 FCFA** sur un budget actuel de **226 181 016 FCFA** ;
- ❖ le taux de réalisation des transferts est de **100 %** ;
- ❖ le taux de réalisation des investissements est de **79,01 %** soit **21 297 836 361 F CFA** sur un budget actuel de **26 956 087 661 F CFA** dont **52, 09%** sur financement extérieur et **99,98%** sur financement intérieur, sur un objectif de **100%** soit un écart de 20,99 points de pourcentage.

En outre, le programme a bénéficié de rallonges budgétaires en cours d'exercice à travers plusieurs actes modificatifs pour la réalisation de certaines activités majeures. Ces actes, au nombre de trois (03) dont **01 arrêté, 02 décisions**, sont :

1. **Arrête n°0018/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 13 février 2023** portant transfert de crédits d'un montant de quatre cent quatre-vingt millions (**480 000 000**) **F CFA** de l'activité 78011201552 «Provision Divers Imprévus » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78054000053 « Appuyer le développement des communauté riveraines des aires protégées/OIPR » du Programme 22080 "Environnement et Développement Durable ", au titre des dépenses de transferts du budget du Ministère de l'Environnement et Développement Durable et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).
2. **Arrêté n°0610/MBF/DGBF/DBE/SD-AELEC/TJ du 24 novembre 2023** portant création d'activité, de nature économique et transfert de crédits d'un montant de **quarante-neuf millions trois cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-onze (49 358 391) F CFA** de l'activité **78011201556 «Provision pour dépenses d'investissement »** de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère des Finances et du Budget, au profit de l'activité **41056000006 « Projet REDD+ » au Programme 220800 « Environnement et développement durable »**, au titre des investissements du budget du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et de la Transition Ecologique, exercice 2023

3. **Décision n° 002/MINEDD/DGE/DAF/SDBC/oz du 21 mars 2023** portant, création de nature économique et virement de crédits à hauteur de cent soixante-trois millions sept cent quarante-six mille huit cent **(163 746 800) F CFA** dans diverses activités du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable » au titre des dépenses des biens et services et d'Investissement du budget Ministère de l'Environnement et Développement Durable, exercice 2023.
4. **Décision n°129/MINEDD/DGE/DAF/SDBC/oz du 10 novembre 2023** portant création de virement de crédits à hauteur de trente-deux millions quatre cent mille **(32 400 000) F CFA**, dans l'activité 78056000199 « Projet d'investissement pour la résilience des zones côtière ouest africaines » au programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses des Investissements du budget Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exercice 2023.

Les modifications hors budget du programme 2 ont portés sur un montant total de **sept cent vingt-cinq millions cinq cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-onze (725 505 191) FCFA** dont **02 arrêtés** à hauteur de **cinq cent vingt-neuf millions trois cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-onze (529 358 391) FCFA** et **02 décisions** à hauteur de **cent quatre-vingt-seize millions cent quarante-six mille (196 146 000) FCFA**

Le taux d'engagement de l'exécution globale des crédits budgétaires du Programme 2 « Environnement et Développement Durable » au dernier trimestre 2023 s'élève à **83,20 %**. Les performances financières détaillées comprennent un taux de réalisation de 100 % pour le personnel, de **99,99 %** pour les biens et services, et de 100 % pour les transferts. Cependant, le taux de réalisation financière des investissements de ce programme s'élève à seulement **79,01 %**, soit un écart de **20,99** points de pourcentage par rapport à l'objectif de 100 %.

Cette différence s'explique par le fait que l'exécution des financements extérieurs de sept projets inscrits au programme des investissements publics du Ministère n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SOGOBE). Ces projets comprennent :

- le Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grèbo-Sapo ;
- le Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ;
- le Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB;
- le Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;
- le Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ;
- le Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire ;
- le Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation (PROMIRE).

Cette lacune dans le suivi des financements de ces projets a conduit à la non-atteinte de l'objectif de 100 de consommation des crédits d'investissements. Pour atteindre les objectifs de réalisation des investissements, il est impératif pour le Ministère des Finances et du Budget de garantir la traçabilité de l'exécution des dotations de ces projets dans le SIGOBE en mettant un mécanisme efficace et fiable pour la collecte de ces données financières.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 8: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Renforcer la lutte contre la pollution des matrices environnementales	1 311 034 214	1 174 937 712	199 901 238	160 908 664	173 267 963	560 174 936	6 008 329 892	18 808 471 150	7 692 533 307	20 704 492 462

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Promouvoir les objectifs de développement durable	0	0	74 651 000	60 520 530	0	0	0	0	74 651 000	60 520 530
Préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles	3 711 622 773	3 613 106 649	6 116 600	4 718 945	713 952 126	862 950 731	705 819 500	2 422 437 461	5 137 510 999	6 903 213 786
Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations	156 551 825	158 551 826	0	0	107 847 033	127 005 031	0	0	264 398 858	285 556 857
Renforcer la lutte contre le changement climatique et la résilience des populations	0	0	0	0	0	0	0	66 927 750	-0	66 927 750
TOTAL	5 179 208 812	4 946 596 187	280 668 838	226 148 139	995 067 122	1 550 130 698	6 714 149 392	21 297 836 361	13 169 094 164	28 020 711 385

Sources : Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat

Comparaison des réalisations de l'année 2022 à celle de l'année 2023

Les crédits de la première action « **Renforcer la lutte contre la pollution des matrices environnementales** » consommés à hauteur de 20 704 492 462 **FCFA** contre 7 692 533 307 **F CFA** en 2022 se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **1 174 937 712 F CFA** contre 1 311 034 214 **FCFA** en 2022, de biens et services à hauteur de **160 908 664 F CFA** contre 199 901 238 **F CFA** en 2022, de transfert d'un montant de **560 174 936 F CFA** contre 173 267 963 **F CFA** en 2022 et d'investissement à hauteur de **18 808 471 150 F CFA** contre 6 008 329 892 **F CFA** en 2022.

Les crédits alloués à la deuxième action « **Promouvoir les objectifs du développement durable** » de ce programme, composés uniquement de biens et services ont été de **60 520 530 FCFA** contre 74 651 000 **F CFA** en 2022.

Les crédits de la troisième action « **Préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles** » sont consommés à hauteur de **6 903 213 786 F CFA** contre 5 137 510 999 **FCFA** en 2022 et se décomposent en personnel à hauteur de **3 613 106 649 F CFA** contre 3 711 622 773 **F CFA** en 2022, de biens et services de **4 718 945 F CFA** contre 6 116 600 **FCFA** en 2022, de transfert d'un montant de **862 950 731 FCFA** contre 713 952 126 **FCFA** en 2022 et d'investissement à hauteur de **2 422 437 461 F CFA** contre 705 819 500 **F CFA** en 2022.

Les crédits de la quatrième action « **Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations** » consommés à **285 556 857 F CFA** contre 265 939 530 **F CFA** en 2022 se décomposent en personnel à hauteur de **158 551 826 FCFA F CFA** contre **156 551 825 F CFA** en 2022 et en transfert de **127 005 031 F CFA** contre 107 847 033 **F CFA** en 2022.

Les crédits de la cinquième action « **Renforcement de la lutte contre le changement climatique et la résilience des populations** » de ce programme, composés uniquement des dépenses d'investissement ont été consommés à hauteur de **66 927 750 F CFA**.

Les crédits budgétaires ordonnancés ont globalement augmenté entre 2022 et 2023, passant de **13 169 094 164 FCFA** à **28 020 711 385 FCFA** ; soit une hausse de **53 %**.

Les crédits alloués à la deuxième action « **Promotion du développement durable** » et de la cinquième action « **Renforcement de la lutte contre le changement climatique et la résilience des populations** » ont été exécutés à **100%** en 2023 et 2022.

Comparaison des réalisations de l'année 2022 et des prévisions du budget initial corrigé des modifications apportées par la LFR ou tout acte réglementaire

- les crédits de la première action « **Renforcer la lutte contre la pollution des matrices environnementales** » sont consommés à **20 704 492 462 FCFA** contre une prévision de **21 258 819 825 FCFA** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **1 174 937 712 F CFA** contre une prévision du budget initial de **1 174 937 712 F CFA**, de biens et services de **160 908 664 F CFA** contre une prévision du budget initial de **213 133 000 F CFA**, de transfert d'un montant de **560 174 936 FCFA** contre une prévision de **373 267 963 F CFA** et d'investissement de **18 808 471 150 FCFA** contre une prévision du budget initial de **19 497 481 150 FCFA**.
- les crédits alloués à la deuxième action « **Promotion des objectifs du développement durable programmes** » de ce programme, composés uniquement de biens et services ont été consommés à hauteur de **60 520 530 F CFA** contre une prévision de **81 532 000 F CFA**.
- les crédits de la troisième action « **Préservation de l'environnement et gestion durables des ressources naturelles** » exécutés à **6 903 213 786 FCFA** contre une prévision du budget initial de **7 931 356 236 FCFA** se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **3 613 106 649 F CFA** contre une prévision de **3 613 106 649 FCFA**, de biens et services de **4 718 945 F CFA** contre une prévision du budget initial de **6 133 000 FCFA**, de transfert d'un montant de **862 950 731 F CFA** contre une prévision de **396 952 126 F CFA** et d'investissement à hauteur de **2 422 437 461 F CFA** contre une prévision de **3 915 164 461 F CFA**.
- les crédits de la quatrième action « **Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations** » sont consommés à **285 556 857 F CFA** contre une prévision de **312 619 016 F CFA** et se décomposent des dépenses de personnel à hauteur de **158 551 826 F CFA** contre une prévision de **158 551 826 F CFA** et de transfert d'un montant de **127 005 031 F CFA** contre une prévision de **154 067 190 F CFA**.
- les crédits alloués à la dernière action « **Renforcement de la lutte contre le changement climatique et la résilience des populations** » de ce programme, composés uniquement d'investissements ont été consommés à hauteur de **66 927 750 F CFA** contre une prévision de **80 000 000 F CFA**.

Le budget du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », a été exécuté globalement à **83,20%**. Ce taux d'exécution diffère selon la nature des dépenses et se présente comme suit :

- le taux de réalisation du budget du personnel est de **100%** ;
- le taux de réalisation du budget des biens et services est de **99,99%** ;
- le taux de réalisation du budget alloué aux transferts a été consommé à **100%**.
- le taux de réalisation financière en terme d'investissement de ce programme est de **79,01 %** sur un objectif **100%**, soit un écart de **20,99** points de pourcentage qui s'explique, par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grèbo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation-PROMIRE).

En plus de ce qui précède, certaines difficultés survenues ont eu un impact négatif sur la performance du programme. Il s'agit de ;

- la dotation budgétaire insuffisante des activités du ministère ;
- l'insuffisance des véhicules de liaison ou de service ;
- la dispersion du personnel du Ministère sur de nombreux sites parfois très éloignés ;
- l'absence de guide des pièces justificatives à la disposition des gestionnaires de crédits pour l'exécution des dépenses ;
- l'accès difficile aux informations quant à l'état d'exécution des crédits alloués par les bailleurs.

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire les recommandations suivantes :

- la dotation des activités du ministère de budget suffisant;
- la mise de véhicules à la disposition des directions du ministère ;
- le regroupement des services opérationnels du ministère sur un même site.
- la mise en place d'un guide des pièces justificatives à la disposition des gestionnaires de crédits pour l'exécution des dépenses
- l'exécution de tous les crédits des bailleurs dans le SIGOBE.

II.1.2. Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC	2020	2023	727 800 000	26 500 000	76 500 000	76 500 000
Sur financement intérieur			250 700 000	26 500 000	76 500 000	76 500 000
Sur financement extérieur			477 100 000	0	0	0
Projet 2 : Projet « Transition Bas Carbone Côte d'Ivoire	2023	2026	4 430 000 000	80 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			500 000 000	80 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			3 930 000 000	0	0	0
Projet 3 : Projet de Gestion intégré des Aires Protégées	2018	2024	2 540 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			420 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			2 120 000 000	0	0	0
Projet 4 : Projet de Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure	2013	2022	1 255 800 000	100 000 000	70 000 000	70 000 000
Sur financement intérieur			1 255 800 000	100 000 000	70 000 000	70 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5: Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Tai Forêt de Grébo-Sapo	2020	2025	3 523 900 000	1 534 200 000	1 507 124 300	43 573 000
Sur financement intérieur			671 000 000	74 000 000	46 924 300	43 573 000
Sur financement extérieur			2 852 900 000	1 460 200 000	1 460 200 000	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 6 : Projet de Conservation du Parc National de la Comoé (phase 2)	2021	2024	4 793 500 000	485 864 461	485 864 461	485 864 461
Sur financement intérieur			402 600 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement extérieur			4 391 000 000	405 864 461	405 864 461	405 864 461
Projet 7 : Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones côtières Ouest Africaines (WACA)	2018	2023	16 500 000 000	3 200 000 000	3 220 100 000	2 320 100 000
Sur financement intérieur			1 500 000 000	200 000 000	220 100 000	220 100 000
Sur financement extérieur			15 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	2 100 000 000
Projet 8 : Projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM)	2020	2023	954 500 000	55 700 000	55 700 000	55 700 000
Sur financement intérieur			307 000 000	55 700 000	55 700 000	55 700 000
Sur financement extérieur			647 500 000	0	0	0
Projet 9 : Projet de Renforcement de l'Intégration de l'Adaptation au changement dans la planification du Développement NAP-GCF	2020	2023	1 923 000 000	420 000 000	420 000 000	120 000 000
Sur financement intérieur			726 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur			1 197 000 000	300 000 000	300 000 000	0
Projet 10 : Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire	2020	2022	1 012 700 000	371 800 000	371 800 000	0
Sur financement intérieur			215 000 000	0	0	0
Sur financement extérieur			797 800 000	371 800 000	371 800 000	0
Projet 11 : Projet d'Investissement Forestier (PIF)	2018	2023	10 440 000 000	1 795 100 000	1 793 000 000	1 793 000 000
Sur financement intérieur			1 500 000 000	250 000 000	247 900 000	247 900 000
Sur financement extérieur			8 940 000 000	1 545 100 000	1 545 100 000	1 545 100 000
Projet 12 : Projet de Gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistante (POP) et des polybromodiphénylthères (Upop-ci)	2019	2024	3 662 500 000	780 000 000	780 000 000	130 000 000
Sur financement intérieur			1 000 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
Sur financement extérieur			2 662 500 000	650 000 000	650 000 000	0
Projet 13 : Projet de Conservation, de restauration des paysages forestier et de la biodiversité- SSATMARC-FOLAB	2020	2025	2 798 600 000	772 900 000	772 900 000	100 000 000
Sur financement intérieur			1 100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			1 698 600 000	672 900 000	672 900 000	0
Projet 14 : Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation – PROMIRE	2021	2026	5 927 000 000	1 430 000 000	1 430 000 000	130 000 000
Sur financement intérieur			650 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
Sur financement extérieur			5 277 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 15 : Projet de Paiement des Réductions d'Emission autour du Parc National de Tai	2021	2025	26 200 000 000	2 203 400 000	2 203 400 000	2 203 400 000
Sur financement intérieur			1 200 000 000	203 400 000	203 400 000	203 400 000
Sur financement extérieur			25 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Projet 16 : Projet de Mobilité Electrique	2022	2025	3 942 316 687	137 181 150	102 771 150	102 771 150
Sur financement intérieur			195 128 240	40 000 000	5 590 000	5 590 000
Sur financement extérieur			3 747 188 447	97 181 150	97 181 150	97 181 150
Projet 17 : Projet Intégré de Renforcement de la résilience au changement climatique et de valorisation touristique des aires /3ième C2D	2023	2028	15 000 000 272	10 000 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000
Sur financement intérieur			15 000 000 272	10 000 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 18 : Préparer la Côte d'Ivoire à la Décarbonisation de la gestion des Déchets Solides, Médicaux et Pharmaceutiques	2023	2023	16 927 750	0	16 927 750	16 927 750
Sur financement intérieur			16 927 750	0	16 927 750	16 927 750
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL PROGRAMME PROJET			105 648 744 709	23 492 645 611	26 956 087 661	21 297 836 361
Total sur financement intérieur			26 910 156 262	11 689 600 000	15 153 042 050	15 149 690 750
Total sur financement extérieur			78 738 588 447	11 803 045 611	11 803 045 611	6 148 145 611

Sources : PIP MINEDD 2023-2025 ; SIGOBE du 31 janvier 2024

Ce Programme est composé de **18 projets** avec un coût global estimé à **105 648 744 709 F CFA** dont **26 910 156 262 F CFA** pour le financement intérieur et **78 738 588 447 F CFA** pour le financement extérieur. Sur ces 18 projets, trois (03) d'entre eux ont bénéficié de financement sans être inscrit sur la liste des projets PIP 2023-2025, Il s'agit de :

- Projet « Transition Bas Carbone Côte d'Ivoire ;
- Projet de Mobilité Electrique
- Projet Intégré de Renforcement de la résilience au changement climatique et de valorisation touristique des aires /3ième C2D ;

Des demandes ont été faites et prise en compte pour ces projets et figurent sur la liste PIP 2024-2026.

Le projet « Préparer la Côte d'Ivoire à la Décarbonisation de la gestion des Déchets Solides, Médicaux et Pharmaceutiques » est entré en cours d'exercice.

Pour l'exercice 2023, ce programme a bénéficié de **23 492 645 611 F CFA** comme budget voté, **26 956 087 661 F CFA** comme budget actuel avec un ordonnancement de **21 297 836 361 F CFA** pour un taux de réalisation de **79,01%**.

La situation d'exécution physique et financière des projets de ce programme se présente comme suit

1- Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC

Démarré en **2020** avec un coût global de **727 800 000 FCFA**, ce projet qui devait s'achever en **2024**, a obtenu un budget voté de **26 500 000 FCFA** et un budget actuel de **76 500 000 FCFA** uniquement sur la part état, **76 500 000 FCFA** ont été ordonnancés en 2023.

Il s'agit d'un rapport fourni une mise à jour des inventaires de gaz à effet de serre (GES), développe des mesures d'atténuation des émissions des GES, met en place une base de données des inventaires des gaz à effet de serre et des projets structurants permettant d'atténuer les GES, donne des informations sur les besoins et les fonds reçus et permet le développement d'un système national MRV (Monitoring, Reporting and Verification) pour le suivi et l'évaluation des actions climatiques. Ce projet dont le taux d'achèvement est d'environ **70%** a permis de former les membres du GET sur les logiciels Low Emissions Analys Platform (LEAP) et EXACT et de faire l'inventaire des données provisoires des Gaz à Effet de Serre sur la période de 1960 à 2020.

2- Projet « Transition Bas Carbone Côte d'Ivoire »

Débuté en **2023** pour s'achever en **2026**, le **Projet « Transition Bas Carbone Côte d'Ivoire »** a un coût global de **4 430 000 000 F CFA** dont **500 000 000 F CFA** sur financement intérieur et **3 930 000 000 F CFA** sur financement extérieur, ce projet obtenu un budget voté de **80 000 000 F CFA** et un budget actuel de **50 000 000 F CFA** uniquement sur financement intérieur et ordonnancé à **100%**.

Ce projet a pour objectif de développer des outils de suivi et d'évaluation de nos engagements climatiques selon une approche inclusive et participative tout en renforçant la gouvernance climatique. Le lancement du projet a eu lieu en 2023 et par la suite le Ministère a renforcé les capacités des acteurs non étatiques, notamment la société civile, les médias et le secteur privé afin de leur permettre de comprendre et de connaître davantage les enjeux liés aux changements climatiques, en intégrant les aspects portant sur le genre et l'inclusion sociale.

Les actions menées en 2023 sont :

- le lancement officiel du projet le 21 novembre 2023
- le recrutement d'un consultant pour la proposition d'une loi sur le changement climatique
- la mission de consultations du Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) à Abidjan du 23 au 26 octobre 2023 à Abidjan ;
- la réunion Technique de consultations auprès des acteurs sectoriels pour la mise en place d'un système MRV sectoriel les 08 et 09 novembre 2023 à Abidjan ; Salubrité et de l'Assainissement) du 26 au 27 mars 2024 en vue de l'identification de projets.
- l'atelier de consultations sectoriels (Ministère du Transport) du 28 au 29 mars 2024 en vue de l'identification de projets

N.B : Il faut noter que le Projet Trajectoire Bas Carbone Côte d'Ivoire et le Projet Transition Bas Carbone Côte d'Ivoire sont un seul et même projet, c'est une erreur apparue dans le SIGOBE. Le nom réel du projet est « **projet transition bas carbone** » dont la part Etat de **80 000 000 F CFA** a été logé au programme 2 et la part bailleurs de **780 940 000 F CFA** uniquement sur financement extérieur logée au programme 1. Cette erreur a été corrigé pour l'année 2024.

3- Projet de Gestion intégrée des Aires Protégées

Avec un coût global de **2 540 000 000 F CFA**, le Projet de Gestion intégrée des Aires Protégées a démarré en 2018 et s'achèvera en 2024. Ce projet est mis en œuvre par l'Officie Ivoirien des Parcs et Réserves. Pour l'exercice 2023, avec un budget voté de **100 000 000 F CFA** et un budget actuel de **100 000 000 F CFA**, **qui a été** ordonnancé à 100%.

Le projet vise spécifiquement à renforcer la protection et la gestion du Parc national du Banco en tant que site pouvant jouer un rôle moteur pour le développement écotouristique en Côte d'Ivoire tout en apportant un appui à la relance de la gestion des aires protégées ne bénéficiant pas d'appui budgétaire extérieur. Quatre résultats sont attendus, à savoir : i) amélioration de la gestion du PNB ; ii) mise en place d'un mécanisme novateur de financement pour le PNB ; iii) intégration des initiatives locales de conservation de la biodiversité dans les zones périphériques des aires protégées ; et iv) réduction des pressions sur les ressources forestières pour un accroissement du flux des services éco-systémiques.

La mise en œuvre des activités du projet en 2023 a permis la réalisation de patrouilles de surveillance au Parc National du Banco et dans d'autres Aires Protégées, l'élaboration et la validation de plans d'aménagement et de Gestion ainsi que le renforcement des capacités humaines et matérielles des services de l'OIPR.

Les difficultés liées à ce projet sont le faible taux de décaissement, la vétusté du matériel roulant, la dégradation des voies d'accès et intérieures, et l'insuffisance d'agents techniques des Eaux et Forêts. Pour y remédier les solutions envisagées sont le renforcement des équipements et matériels, le renforcement des agents techniques.

4- Projet de Lutte contre les pollutions, marines, lagunaires et hydrocarbures

Ce projet financé à hauteur de **1 255 800 000 FCFA** sur financement intérieur, a commencé en **2013** et s'est achevé le **31 décembre 2022**. En 2023, ce projet a organisé un exercice qui a permis de renforcer les capacités des parties prenantes et de tester l'opérationnalité du plan en vue d'une meilleure gestion des crises en cas de déversement. Pour l'exercice 2023, les crédits de ce projet ont été exécutés à **100%** avec un budget voté de **100 000 000 F CFA** et un budget actuel de **70 000 000 F CFA**.

L'objectif de ce projet est d'assurer une réponse efficace et à temps aux déversements réels ou potentiels d'hydrocarbures en équipant le CIAPOL et les structures compétentes pour faire face à un événement de pollution marine par les hydrocarbures et autres produits dangereux. L'exercice Plan POLLUMAR 2023 a réuni plus de 200 participants composés de membres des administrations publiques et parapubliques du Comité Interministériel de Lutte (CIL), des entreprises pétrolières, portuaires et aéroportuaires, des autorités administratives et coutumières ainsi que les associations et organisations non gouvernementales (ONG) locales de protection de l'environnement.

Les difficultés liées à ce projet sont :

- la vétusté et l'insuffisance des véhicules ;
- l'insuffisance de locaux au Centre d'Instruction Naval (CIN) pour abriter le personnel et les équipements antipollution de la sous-direction CIPOMAR
- l'insuffisance de matériels nautiques et d'équipements de lutte antipollution ;
- l'insuffisance de renforcement des capacités des agents ;

les solutions envisagées sont :

- poursuivre le renouvellement du parc automobile par l'acquisition de nouveaux véhicules ;
- renforcer les locaux du CIN pour abriter le personnel et les équipements antipollution de la sous-direction CIPOMAR ;
- renforcer les matériels nautiques et d'équipements de lutte antipollution ;
- poursuivre le dossier de formation et de nomination des inspecteurs des navires pour la protection de l'environnement marin

5- Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Tai Forêt de Grébo-Sapo

Le Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Tai Forêt de Grébo-Sapo bénéficie d'un financement de **3 523 900 000 F CFA**. Il a démarré en **2020** et prendra fin en **2025**. Avec un budget voté de **1 534 200 000 F CFA** dont **74 000 000 F CFA** part Etat et **1 460 000 000 FCFA** part Don et un budget actuel **1 507 124 300 F CFA**, **43 573 000 F CFA** ont été ordonnancés en 2023 soit un taux de décaissement de **2,89%**.

Le Projet de Conservation de la biodiversité dans le complexe Taï-Grébo-Sapo est une initiative vise la restauration de la connectivité écologique entre le Parc national de Taï en Côte d'Ivoire et le Parc national de Grebo Krahn au Libéria. Les résultats obtenus en 2023 se présentent comme suit : i) 136 personnes affectées par le projet ont été indemnisées (dont 94 exploitants agricoles et 25 employés permanents et 13 propriétaires de bâties) à hauteur de 949 165 029 FCFA au cours des semestres antérieurs ; ii) un plan d'aménagement sommaire est adopté par les parties prenantes, en date du 02 mai 2023, et est en cours de mise en œuvre ; avec les réalisations ; iii) 23 Certificats fonciers ont été produits, iv) 5 plantations communautaires (manioc et maraîchers) ont été mises en place ; iv) Le Comité de Gestion du Corridor, constitué de 11 membres, et les 33 membres des trois Associations Villageoises de Gestion du Corridor ont bénéficié de cinq (05) séances de renforcement de capacités ; v) Une patrouille hebdomadaire avec le Cantonnement forestier de Taï est organisée à partir du 10 juillet 2023. De plus, 10 patrouilles ont été effectuées de juillet à septembre 2023, avec les Communautés locales, notamment le Comité de Gestion du Corridor et l'Association Villageoise de Gestion du Corridor.

Les difficultés rencontrées lors de l'exécution physique et financière de ce projet sont :

- les infrastructures sont peu développées dans la zone du projets (route, électricité, eau, internet) ;
- l'absence de logiciel comptable et financier pour rapport financier.

Les solutions envisagées :

- dotation du bureau de Taï d'un kit de plaques solaires batteries pour parer aux difficultés d'électricité ;
- l'acquisition d'un logiciel comptable et financier pour le rapport.

6- Projet de Conservation du Parc National de la Comoé (phase 2)

Démarré en **2022** avec un coût global de **4 793 600 000 FCFA**, ce projet est prévu s'achever en **2024** avec un budget actuel et un budget voté de **485 864 461 F CFA**, ce budget a été ordonnancé à **100%**.

Notons que le projet Conservation du Parc National de la Comoé est mis en œuvre par l'OIPR, les difficultés rencontrées sont :

- l'insuffisance des crédits et des dysfonctionnements du système d'exécution budgétaire (Les crédits alloués pour le fonctionnement des services demeurent encore faibles par rapport aux besoins exprimés lors des conférences budgétaires) ;
- la mise en place du SIGOBE dans les Etablissements Publics Nationaux (EPN) a occasionné des retards dans l'exécution des crédits budgétaires (l'inaccessibilité à certaines fonctionnalités du logiciel dans le problème de l'exécution des marchés du fait de la faible connectivité entre le SIGOBE et le SIGOMAP) ;
- la lourdeur dans la mise en place des budgets dans le logiciel de passation des marchés (mise en place et validation) .

7- Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones côtières Ouest Africaines (WACA)

Le projet WACA a débuté en **2018** avec un coût total de **16 500 000 000 FCFA**. Le Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-ResIP) vise à renforcer la résilience des communautés et des zones ciblées du littoral à travers : (i) l'identification des problèmes liés à la gestion intégrée du littoral ivoirien et la réalisation des campagnes de concertation et de sensibilisation ; (ii) le renforcement des capacités humaines et la protection des infrastructures socio-économiques et des populations.

Au 31 décembre 2023, l'exécution financière est de **2 320 100 000 F CFA** sur une notification de **3 220 000 000 FCFA** ; soit un taux d'exécution financière de **72,05%**. Le projet WACA a procédé cette année au lancement officiel des activités génératrices de revenus en identifiant 1219 bénéficiaires et à la remise du matériel et équipements aux comités mangroves et forêts communautaires avec une plantation de 5,5 ha dans le département de Grand-Lahou. Le projet WACA est confronté à certaines difficultés. Ce sont entre autres :

- le retard accusé dans la signature de la convention de prêt avec la coopération espagnole
- le retard accusé dans la validation du plan d'action de réinstallation des populations impactées par le projet ;
- le GAP de financement pour la construction de l'ouvrage de stabilisation du cordon sableux de Grand Lahou.

Les solutions envisagées sont :

- accélérer la signature de la convention de prêt avec la coopération espagnole ;
- accélérer la validation du plan de réinstallation des populations impactées par le projet
- mettre à disposition le reliquat de financement pour la construction de l'ouvrage de stabilisation du cordon sableux de Grand Lahou

8- Projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM)

Débuté en **2020** et achevé en **2023** avec un coût global de **954 500 000 FCFA**, ce projet a obtenu un budget voté de **55 700 000 F CFA** et un budget actuel du même montant uniquement sur financement intérieur et ordonnancé à **100%**.

Ce projet a mis en place un cadre institutionnel et réglementaire pour la réalisation des inventaires de GES ; à améliorer les inventaires de gaz à effet de serre, et a mis en place un outil de suivi des progrès des NDC et de la transparence climatique. Ce projet a un taux d'achèvement de **100%**.

9- **Projet de Renforcement de l'Intégration de l'Adaptation au changement dans la planification du Développement (NAP-GCF)**

Démarré en **2020** et achevé en **2023** avec un budget global de **1 923 000 000 F CFA**. Sur la notification 2023, le budget NAP est de **420 000 000 F CFA**, soit **120 000 000 F CFA** part Etat et **300 000 000 F CFA** part Don. Au 31 décembre 2023, seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **28,57%**.

Le NAP-GCF a pour objectif de renforcer la capacité de la Côte d'Ivoire à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification nationaux et sectoriels et doter, aussi, le d'un document cadre du Plan National d'Adaptation dans cinq (5) secteurs prioritaires définis comme vulnérables que sont : **agriculture, utilisation des terres, ressources en eau, zones côtières et santé**, avec la prise en compte transversale des questions genre. Le Document du Plan National d'Adaptation finalisé est en attente de d'adoption par le Gouvernement.

10- **Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire (NDC-SP)**

Avec un coût global de **1 012 700 000 F CFA**, le **Projet NDC** a démarré en **2020** et s'est achevé en **2023**. Ce projet a obtenu au titre de l'année 2023, un budget voté de **371 800 000 F CFA** et un budget actuel de **371 800 000 F CFA** uniquement sur la part Don. Ce financement n'est pas exécuté dans de SIGOBE, la part Etat étant totalement consommée.

Ce projet a permis à la Côte d'Ivoire de disposer d'un système opérationnel d'inventaire des gaz à effet de serre et d'un système de suivi, évaluation et reporting (MRV) et d'avoir une bonne connaissance des outils d'inventaire et des méthodologies de calcul des gaz à effet de serre.

Le Programme National de Changements Climatiques (PNCC) regroupe en son sein 3 projets (Projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM) ; Projet de Renforcement de l'Intégration de l'Adaptation au changement dans la planification du Développement (NAP-GCF) ; et le Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire (NDC-SP)), les difficultés liées à ses projets sont :

Sur le plan Technique (en rapport avec la réalisation des activités)

- l'augmentation des demandes des acteurs sectoriels pour un appui au développement de projets et à la révision des politiques sectorielles ;
- le budget non reçu pour l'achèvement de toutes les activités ralenties pour répondre aux acteurs sectoriels et garantir la pérennité des acquis à la fin des projets ;
- le retard dans la signature du décret de création de la Commission Nationale Changements Climatiques (CNCC) ;
- l'insuffisance d'expertises nationales en lien avec les thématiques du climat : plusieurs offres se sont soldées infructueuses ;
- la reprise de plusieurs offres par manque de candidature ou candidatures non conformes aux exigences des termes de référence ;
- le défi de mobilisation des parties prenantes qui a pour conséquence la lenteur dans la validation des livrables des différentes études ;
- le défi de planification des études prévues en lien avec les NDC révisées, dû à la fluctuation du calendrier national de révision des NDC ;
- le dossier Green Bonds connaît plusieurs défis, notamment en ce qui concerne les procédures d'exécution. Pour cela, une micro-évaluation de la DDPD a été faite afin de transférer des ressources au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- le processus de création du profil VENDOR est en cours et présente quelques défis administratifs ;
- la procédure du bailleur lente.

Sur le plan financier (en rapport avec les crédits budgétaires)

- la lenteur au niveau de l'approvisionnement des comptes projets, les approvisionnements se font à contre goût et cela pénalise l'état d'avancement des projets.

Sur le plan Technique (en rapport avec la réalisation des activités)

- courriers adressés aux structures étatiques pour l'acquisition des données ;

- création du CNCC est désormais inscrite dans le projet de loi sur le changement climatique en cours d'adoption. En attendant, un arrêté N°160/MINEDD/CAB du 14 juin 2021 portant attribution, organisation et fonctionnement du Programme national sur le changement climatique (PNCC) donne le mandat d'élaborer, de piloter et de suivre la mise en œuvre du processus du PNA ;
- mobiliser et engager des parties prenantes par le biais de réunions en ligne (Zoom, Teams) ;
- large diffusion des Avis d'Expression d'Intérêt (AIE) à travers différents réseaux (réseaux sociaux, appels téléphoniques, emails, etc.),
- renforcer la synergie des actions avec d'autres partenaires et acteurs ;
- anticiper certaines activités nécessitant des actions préparatoires (consultations, consensus, validation des TDRs, etc.) ;
- mettre en place des task-forces thématiques pour l'examen des TDR et la validation des livrables ;
- mettre en place un vaste programme d'identification d'experts nationaux ;
- anticiper des études avec l'appui des taskforces thématiques ;
- la communication sur les activités à réaliser ;
- approvisionner de façon régulière les comptes des projets afin de faire avancer le taux d'exécution ;
- faire un plaidoyer afin de nous octroyer un budget pour achever les activités résiduelles.

11- Projet d'Investissement Forestier (PIF)

Avec un coût global de **10 440 000 000 F CFA**, le PIF a débuté en **2018** et s'est achevé en **2023**. Avec un budget voté de **1 795 100 000 FCFA** en 2023 et un budget actuel **1 793 000 000 F CFA**, **1 793 000 000 F CFA** ont été ordonnancés en 2023 soit un taux d'exécution de **100%**.

L'objectif globale du Plan d'Investissement Forestier (PIF) est de : restaurer la productivité des ressources forestières et de les gérer de manière durable ; créer des incitations ; sécuriser le régime foncier et les droits d'accès aux terres en vue de créer un environnement propice à la transformation ; et mettre en œuvre l'agriculture zéro déforestation pour réduire la pression sur les forêts et améliorer les moyens de subsistance. Il intervient à l'intérieur et autour des Forêts Classées (FC) ciblées dans le Centre et le Sud-ouest du pays et du Parc National de Taï. Le bilan des activités réalisées se présentent comme suit : i) 1726 personnes touchées par la sensibilisation des communautés riveraines à la Gestion Participative des FC et au fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) à travers 5 réunions de sensibilisation organisées par le Centre de Gestion de San Pedro sur l'agroforesterie ; ii) 7 Comités de Gestion Participative des Forêts (CGP-FC) installés (100%) dont FC Scio (4), FC Rapides-Grah (1), FC Haute-Dodo (1) et FC Rapides Grah (1) en décembre 2022 et janvier 2023 ; iii) 345 personnes formées en 12 sessions organisées sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement Participatif de Forêts (PAPF) ; iv) 8892,34 ha de parcelles agroforestières réalisés (89%) et Remplacement des plants morts sur 4 184 ha ; v) 30 agents techniques formés sur l'utilisation de l'outil SMART dans le suivi et la protection des reboisements et, vi) 59 épisodes du téléfilm Ma famille forestière disponibles.

12- Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI

Démarré en **2019** avec un coût global de **3 662 500 000 F CFA**, ce projet est prévu s'achever en **2024**. Ce projet a obtenu au titre de l'année 2023, un budget voté de **780 000 000 F CFA** et un budget actuel de **780 000 000 F CFA** avec **130 000 000 F CFA** comme part Etat et **650 000 000 F CFA** part Don. Seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **16 ,67%**.

Ce projet a pour objectif d'apporter des solutions spécifiques aux effets néfastes dues à l'émission **des Polluants Organiques Persistants Non Intentionnels (POPNI) et des diphenyles éthers polybromés (PBDE)** et des dioxydes et furanes. Les résultats obtenus en 2023 sont les suivants : i) 105 représentants du Gouvernement et représentants municipaux dont 30% de femmes ont acquis de nouvelles connaissances sur les directives techniques établies pour la gestion rationnelle des déchets plastiques ; ii) cinquante (50) micro-formations ont été organisées sur un total de 50 dans les communes d'Abobo, Koumassi, Bingerville, Plateau et Cocody. Aboisso, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Daloa, Lakota, Abengourou, Gagnoa, Dimbokro et iii) Recrutement d'un Ingénieur Génie Civil et d'un Cabinet d'Architecture pour la construction des deux (02) centres pilotes de démantèlement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et des Véhicules e Fin de Vie (VFV).

13- Projet de Conservation, de restauration des paysages forestiers et de la biodiversité- SSATMARC-FOLAB

Le projet FOLAB a débuté en 2020 et s'achèvera en 2025 avec un coût global de **2 798 600 000 FCFA**. Ce projet a obtenu au titre de l'année 2023, un budget voté de **772 900 000 FCFA** et un budget actuel de **772 900 000 FCFA** avec **100 000 000 FCFA** comme part Etat et **672 000 000 FCFA** part Don. Seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **13,94%**.

En 2023, il a été réalisé : i) des consultations pour l'élaboration des propositions et la mise à jour du cadre institutionnel, juridique et politique sur la reconnaissance des droits fonciers ruraux dans le contexte des mécanismes de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) et de REDD+ ont démarré avec les réunions des Comités Consultatifs Techniques qui ont proposé de rencontrer certaines populations riveraines des parcs et réserves en vue de prendre leurs avis et préoccupations ; ii) le recrutement d'un Consultant est en cours pour l'élaboration du cadre institutionnel et juridique sur la reconnaissance des droits fonciers pour la mise en œuvre des PSE par le biais de la REDD+ ; iii) 05 consultations des parties prenantes sur l'évaluation des ressources de mangrove dans les projets pilotes ont été réalisées ; iv) l'identification des forêts de mangrove à restaurer et à conserver, reste à définir les contours de ces sites et élaborer les plans de gestion ; v) des consultations pour la mise en œuvre des activités de restauration au cours de l'atelier d'information sur les activités de restauration de la mangrove dans le département de Sassandra. D'autres consultations sont prévues pour le démarrage effectif des activités ; vi) des sensibilisations des leaders communautaires, des chefs des villages et les responsables des différents groupes des villages, des jeunes et des femmes sur les activités du projet. Une formation sur les techniques de restauration de la mangrove sera administrée aux jeunes et aux femmes des villages concernés par les activités pilotes ; et vii) 2 consultations dans les zones pilotes sur les attitudes et la sensibilisation au tourisme, les opportunités et les pièges possibles, l'expérience existante, les préoccupations et le niveau d'intérêt ont été organisées. Le taux d'achèvement de ce projet est de **25%**.

Les difficultés rencontrées sur le plan technique et financier sont :

- sur le plan Technique : la finalisation des Conventions avec les Partenaires d'Appui Technique ;
- sur le plan financier : la mise à disposition des numéros de comptes des Partenaires d'Appui Technique pour le transfert des fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités, et la faiblesse du budget mis à disposition sur la part Etat.

Les solutions envisagées

- sur le plan Technique : échanges constants avec les Partenaires d'Appui Technique en vue de la finalisation des Conventions.
- sur le plan financier : plaidoyer auprès des instances budgétaires pour le relèvement de la part Etat

14- Projet de promotion d'une cacaoculture sans déforestation (PROMIRE)

Avec un coût global de **5 927 000 000 F CFA**, ce projet a démarré en 2021 pour s'achever en 2026. Ce projet a organisé une réunion et une rencontre d'information sur le mécanisme des gestions de plaintes, finalisées les directives sur le CLIP, mis en place 8 comités PDL et a réalisé 4 missions de suivi. Le projet PROMIRE a obtenu un budget voté de **1 430 000 000 F CFA** et un budget actuel de **1 430 000 000 F CFA** avec **130 000 000 F CFA** comme part Etat et **1 300 000 000 FCFA** part Don. Seul le financement intérieur a été ordonnancé d'où le taux de **9,09%**.

La difficulté au niveau de ce projet est que les ressources du projet sont composées de la part Bailleur et de la part Etat, mais la gestion de la part bailleur échappe au Coordonnateur et n'est pas retracée dans le SIGOBE.

La solution suggérée est de demander au Ministère du budget d'adresser un courrier officiel à la FAO pour la traçabilité de la part don fait par le Fonds Vert pour le Climat.

15- Projet de Paiement des Réductions d'Emission autour du Parc National de Tai-PRE

Avec un coût global de **26 200 000 000 FCFA**, ce projet a débuté en 2021 et s'achèvera en 2025. Le budget voté est de **2 203 400 000 FCFA**, et le montant ordonnancé actuel est de **2 203 400 000 FCFA**, soit **100%** du budget.

Le projet est entré en vigueur, le 18 février 2022, après que le pays ait satisfait à toutes les conditions. L'objectif de ce Programme est de mettre en œuvre un modèle de développement vert au niveau régional qui offre des alternatives et des incitations basées sur des paiements basés sur les résultats, afin de lutter contre les changements climatiques, diversifier les revenus des agriculteurs, pour une agriculture du cacao zéro-déforestation, protéger les ressources naturelles, reconquérir un couvert forestier, et préserver la biodiversité.

En 2023, les résultats obtenus à l'issue des actions prévues sont les suivants : i) élaboration d'une base de données préliminaire des initiatives de réductions des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la zone du PRE ; ii) mise en œuvre du cadre de gestion environnemental et social dans l'évaluation de la performance des bénéficiaires du PRE ; iii) soumission du rapport de suivi des émissions réduites et son audit par un cabinet indépendant commis par la Banque mondiale ; iv) mise à jour et validation du plan de partage des bénéfices du projet ; v) environ 7 millions de tonnes équivalent CO2 réduites dans le cadre du projet, résultat obtenu à partir d'une évaluation de Forest Carbon Partnership Facility sur la période 2020- 2021 comparée à la période de référence 2001-2015. Le rapport de l'étude soumis le 03 avril 2023 est disponible.

16- Projet de Mobilité Electrique

Débuté en **2022** avec un **coût global de 3 942 316 687** dont **195 128 240 F CFA** sur financement intérieur et **3 747 188 447 F CFA** sur financement extérieur, ce projet s'achèvera en **2025**. Au titre de l'année 2023, il a obtenu un budget voté de **137 181 150 F CFA** et un budget actuel de **102 771 150 F CFA** avec **40 000 000 FCFA** comme part Etat et **97 181 150 F CFA** part Don. Il a été ordonnancé à hauteur de **97 181 150 F CFA**, soit un taux de **100%**.

Le projet de Mobilité électrique a pour objectif d'atténuer les émissions de GES en Côte d'Ivoire en accélérant l'introduction de la mobilité électrique grâce à la révision du cadre politique et institutionnel ; à la formation et au renforcement des capacités ; à la démonstration de véhicules électriques ; au développement de mécanismes de financement et de plans d'affaires ; par l'engagement du secteur privé ; et par la mise à l'échelle et la réplication. Un manuel de procédure du projet est disponible. Une stratégie (sensible au genre) pour la mobilité électrique à faible émission de carbone dans les transports publics urbains est définies.

17- Projet Intégré de Renforcement de la résilience au changement climatique et de valorisation touristique des aires /3ième C2D

Le Projet Intégré de Renforcement de la résilience au changement climatique et de valorisation touristique des aires /3ième C2D a un budget voté de **10 000 000 000 F CFA**, un budget actuel de **13 500 000 000 F CFA** uniquement sur financement intérieur et ordonnancé à **100%**. Ce projet a débuté le **12 mai 2023** et s'achèvera le **31 décembre 2028**, il a obtenu un budget global de **15 000 000 272 F CFA** et a pour objectif de : i) réhabiliter des Aires Protégées incluant le renforcement des capacités et le développement en périphérie ; ii) développement d'activités économiques en périphérie incluant l'écotourisme communautaire ; iii) adapter de la gestion des Aires Protégées au changement climatique et ; de financer sur le long terme des Aires Protégées via un Fonds de dotation.

18- Préparer la Côte d'Ivoire à la décarbonisation de la gestion des déchets solides, médicaux et pharmaceutiques

Débuté en **2023** et finissant cette même année, ce projet a obtenu au titre de l'année un budget de **16 927 750 F CFA**, uniquement sur la Etat et ordonnancé à hauteur de **100%**. Ce projet veut attendre comme objectif à terme :

- l'élaboration d'un document de stratégie sur la modélisation du processus de la décarbonisation du système de gestion des déchets solides et des DMP perspectives 2050 et la conception d'un guide d'élaboration des stratégies sectorielles de gestion des déchets climato-responsables ;
- l'élaboration d'un document stratégique de système MRV-déchets spécifique à la Côte d'Ivoire et mettre en œuvre un système MRV pilote sur les incinérateurs des déchets médicaux et pharmaceutiques en vue d'une soumission à un guichet climat ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour l'élaboration du document final du projet soumis au guichet climat et l'élaboration d'une note proposition complète de projet climat-déchets à soumettre à un guichet climat par une approche par l'apprentissage.

Le taux d'achèvement de ce projet est de **25%**.

Les difficultés liées au projet :

- la non signature de l'Arrêté portant nomination du Coordonnateur DMP ;
- la non signature de l'Arrêté interministériel portant fixation des salaires des indemnités et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre et dans la gestion du projet DMP adressés à l'ancien Ministre en charge de l'Environnement ;
- la lenteur administrative pour l'état d'avancement du projet.

les solutions envisagées

- faire un plaidoyer pour la signature des arrêtés de nomination du coordonnateur et interministériel fixant les salaires et indemnités du personnel de l'unité de gestion du projet DMP ;
- faire un plaidoyer auprès du bailleur pour accélérer le processus dans la mise en œuvre du projet DMP.

L'exécution de certains crédits échappe donc au contrôle de l'ordonnateur des crédits délégués. Ce qui explique le faible taux des mandats pris en charge au niveau de la part bailleur. Il s'agit du :

- projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grébo-Sapo ;
- projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ;
- projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB ;
- projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;
- projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ;
- projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire (NDC-SP)
- projet de Promotion d'une Cacaoculture sans Déforestation-PROMIRE.

Certains projets sont arrivés à terme en 2023. Il s'agit :

- projet de Lutte contre les pollutions, marines, lagunaires et hydrocarbures ;
- projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM) ;
- projet de Renforcement de l'Intégration de l'Adaptation au changement dans la planification du Développement NAP-GCF ;
- projet d'Investissement Forestier (PIF) ;
- projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire (NDC-SP).

De façon générale les difficultés liées aux projets et activités du Programme 2 se résument par :

- la lenteur dans les décaissements financiers ;
- l'insuffisance des ressources financières et humaines ;
- La vétusté des matériels mobiliers et roulants ;
- l'absence d'un logiciel de gestion intégrée des projets ;
- l'insuffisance des locaux.

Pour surmonter toutes ces difficultés, il est crucial de mettre en place les activités planifiées afin d'assurer une performance optimale :

- les ressources nécessaires, à savoir les ressources humaines et financières, doivent être alignées sur cette planification ;
- de plus, il est essentiel de fournir les équipements et les véhicules nécessaires aux différents services pour garantir une qualité de travail optimale ;
- la mise en place d'un logiciel de gestion intégrée des projets est également recommandée ;
- la garantie d'un travail de qualité, passe par un environnement agréable favorisant l'épanouissement des employés et l'accroissement de leur performance.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 80: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

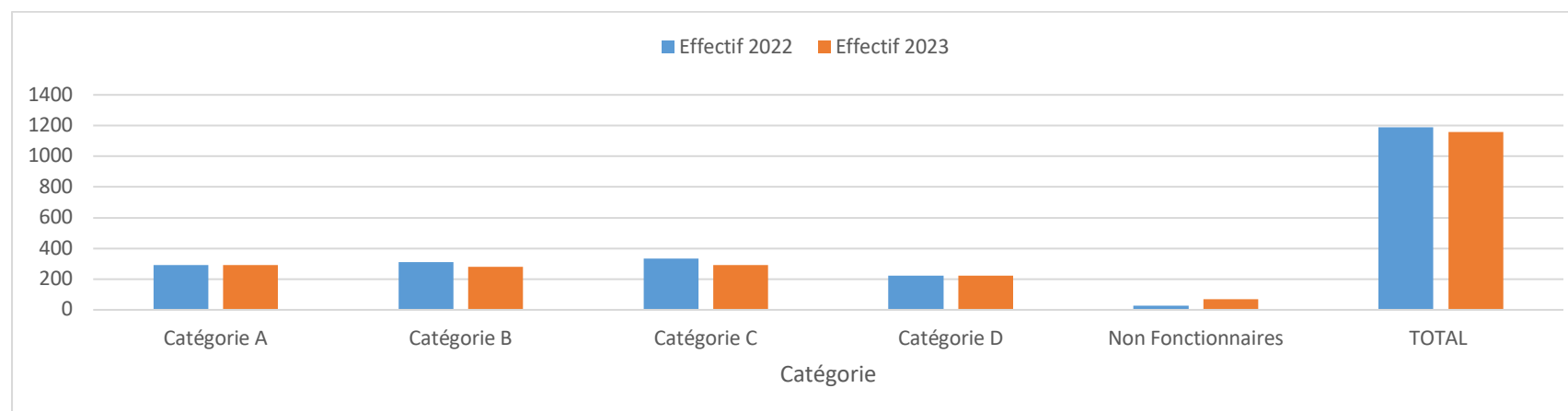
	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions*	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	292	30	0	16	17	291
Catégorie B	309	50	0	10	40	279
Catégorie C	335	20	0	6	48	293
Catégorie D	223	8	0	2	2	223
Non Fonctionnaires	28	0	0	43	0	71
TOTAL	1187	108	0	77	107	1157

Sources : DRH MINEDD //RAP 2022

Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme 2 sont en légère baisse de 2,52 % par rapport à l'année 2022. Cette situation s'explique par les faits suivants :

- le ministère n'a pas reçu les emplois du type Assistant des Productions Végétales Animales (APVA) et Moniteur des Productions Végétales et Animales (MPVA) ;
- la réduction du personnel technique pour les affectations de l'année 2023 faites par le ministère de la Fonction Publique ;
- l'effectif du personnel non-fonctionnaire est en hausse de 153 %. Cela est dû à la création de nouveaux projets.

Graphique 163 : Evolution des effectifs de 2022 à 2023 du Programme 2 par catégorie



Source : DRH 2023

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Cette section résume les principales activités réalisées par le programme au cours de l'année 2023 et ayant un lien direct avec la performance.

Action 2.1 : Renforcer la lutte contre la pollution des matrices environnementales

En matière de lutte contre la pollution des matrices environnementales, plusieurs actions menées en 2023 ont contribué à la performance du programme. En effet, de janvier à décembre 2023, sur 1 258 inspections programmées, 840 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 67 %, contre 418 inspections non-réalisées, soit 33 %.

Sur les 840 entreprises inspectées, 170 établissements disposent d'un acte administratif type ICPE, soit 27 % et 610 ne disposent d'aucun acte, soit 73 %. Des 840 établissements industriels visités sur cette période, il a été enregistré que 141 rejettent des effluents liquides soit 26 % et 291 qui émettent des rejets. Pour apporter une réponse efficace à cette situation, le CIAPOL effectué des contrôles de conformité environnementale des installations classées dans le District d'Abidjan durant la période 2023 (soit 12 visites sur site). Au cours de l'exercice 2023, le CIAPOL a reçu et instruit 16 plaintes. Conformément aux dispositions prescrites par le CIAPOL, deux autres sociétés font l'objet d'un arrêté de suspension des activités et fermeture,

Chaque jour, les macrodéchets retenus par les barrages sont enlevés sur le plan d'eau et sur la berge lagunaire. Ces macrodéchets sont mis dans des sacs en vue d'être stockés et transportés à la décharge. De janvier à décembre 2023, ce sont au total 5811 sacs de 50 kg qui ont été enlevés.

Les progrès s'expliquent également par: (i) le contrôle de conformité des résidus liquides de 799 navires et le traitement de 14 311m³ de résidus liquides par les sociétés agréées ; (ii) quatre interventions efficaces contre les pollutions marines, lagunaires et côtières accidentelles, avec le traitement de 11 m³ de gasoil et 8 m³ de fioul déversés ; (iii) la mise en place d'un dispositif de traitement des odeurs provenant des baies d'Anoumabo et de la Riviera Golf, (iv) des travaux de réhabilitation de l'ensemble des lacs de la ville de Yamoussoukro se poursuivent et affichent un taux d'exécution de 92%, soit 12 lacs entièrement réhabilités sur les 13 que comptent la capitale politique.

Action 2.2 : Renforcer la lutte contre le changement climatique et la résilience des populations

La Côte d'Ivoire a renforcé sa présence dans les négociations internationales en matière climatique en participant à la COP 28 à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023. Le Gouvernement a saisi cette opportunité pour solliciter l'accroissement de la coopération entre pays africains et les partenaires extérieurs à l'Afrique ainsi que l'effectivité du transfert des technologies notamment les panneaux solaires. Cette COP a acté l'opérationnalisation du fonds pour les pertes et dommages adoptés en 2022 à la Cop 27 de Charm el-Cheikh en Egypte avec la mobilisation de 700 millions de dollars. Ce fonds permettra de faire face aux conséquences des catastrophes climatiques dans les pays vulnérables.

En marge des travaux, la Côte d'Ivoire a signé plusieurs accords avec des institutions spécialisées en vue de permettre à notre pays de mobiliser des financements importants et un appui technique nécessaire pour l'atteinte des objectifs environnementaux et climatiques définis au niveau national.

Les différentes COP ont permis à la Côte d'Ivoire de développer le secteur des énergies renouvelables notamment les panneaux solaires au nord, l'ouverture de la nouvelle décharge et la fermeture de l'ancienne décharge.

Sous l'égide du Programme d'Investissement Forestier (PIF), d'importantes avancées ont été réalisées en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel. Les résultats témoignent de l'engagement soutenu envers la reforestation et la gestion durable des forêts classées. Un total de 22 719 hectares ont été reboisés avec succès dans les forêts classées d'Ahua, Proungbo Serebi, Songourou, Boka-Go, Kouabo-boka, Matimba, Haute Dodo et Rapides Grah, dépassant ainsi la prévision initiale de 20 400 hectares, soit un taux d'exécution de 111,37%. Concernant les berges de la lagune de Grand-Lahou, ce sont 15 hectares de mangroves qui ont été restaurés et reboisés.

Dans le cadre de la quatrième communication sur les changements climatiques et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (BUR 2) sous la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), un inventaire des données provisoires des Gaz à Effet de Serre pour la période de 1990 à 2020 a été réalisé.

La mise en œuvre du projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement (NAP-GCF) a permis au pays d'élaborer son Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques 2023-2030, dont l'objectif est de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques en Côte d'Ivoire et renforcer la résilience climatique dans les secteurs de l'agriculture, les ressources en eau, l'utilisation des terres, les ressources côtières et la santé, grâce à la mise en œuvre efficiente des mesures d'adaptation aux changements climatiques contribuant à l'égalité des genres.

Action 2.3: Préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles

Les opérations de surveillance des parcs nationaux et réserves naturelles sont essentiellement réalisées par les Brigades Mobiles de surveillance rattachées aux Directions de Zone, appuyées par les Secteurs de gestion. Elles ont consisté en des patrouilles ordinaires d'envergure, des contrôles inopinés et des tenues de permanence à des postes de surveillance. Au 31 décembre 2023, les efforts de patrouilles ont été portés à cinquante-un mille huit cent trente-neuf Hommes-Jour (51 839 H.J), correspondant à 96% de la prévision annuelle.

Les opérations de surveillance ont permis d'interpeller, au 31 décembre 2023, sur l'ensemble du réseau des Parcs nationaux et Réserves naturelles, six cent quarante-un (641) individus dont 50% défricheurs/exploitants agricoles, 28% d'orpailleurs, 10% de braconniers. Le taux de condamnation ferme des interpellés est plus de 50% sur l'ensemble du réseau. En particulier il a été enregistré un taux de condamnation ferme de 93% au niveau du Parc National de la Comoé (PNC), 67,22% pour le Parc National de Taï (PNT) et de 51% concernant la Réserve Naturelle de Mabi Yaya (RNMY) au 31 décembre 2023.

Dans le même élan, 24 Activités Génératrices de Revenus (AGR) dont 13 au PNC et 11 au Parc National de Taï ont été installées en vue d'encourager les populations riveraines dans la préservation des aires protégées. A cela s'ajoute la formation aux techniques de surveillance et l'installation de sept (7) comités de surveillance en vue de lutter efficacement contre les feux de brousse.

En matière d'écotourisme, depuis le début de l'année, ce sont six cent quatre-vingt-treize (693) séances de sensibilisation à l'endroit de trente-neuf mille cent trente-huit (39 138) personnes et cent deux (102) séances d'éducation environnementale au bénéfice de douze mille sept cent quinze (12 715) élèves qui ont été organisées. Au niveau de l'écotourisme, les Parcs Nationaux et Réserves ont accueilli, en 2023, plus de vingt-un mille (21 000) visiteurs.

Dans le cadre du renforcement de la protection des Aires Protégées, mille cent soixante-onze virgule deux cent soixante-dix-huit hectares (1 171,278 ha) de parcelles agricoles ont été aménagés dont mille cent virgule cinq cent quatre-vingt-dix-huit hectares (1 100,598 ha) à Mabi-Yaya et soixante-dix virgule soixante-huit hectares (70,68 ha) à Bossématié, en 2023.

En outre, le programme d'approche de durabilité pour la gestion de la transformation, la restauration et la conservation des forêts, des paysages et la biodiversité (SSATMARC-FOLAB) est entré dans sa phase opérationnelle. Les réalisations ont porté sur l'identification de 600 ha de forêts de mangrove à restaurer et à conserver dans les sites pilotes du projet (Sassandra et Grand-Bereby).

Action 2.4 : Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets des organisations

Pour 2023, le Ministère à travers l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), guichet unique des Evaluations Environnementales et Sociales en Côte d'Ivoire a réalisé des taux suivants au titre des évaluations environnementales : La proportion des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisée est passée de 70% en 2021 à 80% en 2022 et 100% en 2023 alors que la performance attendue était de 90%. Cette hausse s'explique par le fait que 201 rapports d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ont été validés alors que le nombre total de demande exprimée était de 200. La proportion des évaluations environnementales stratégiques (EES) a connu une baisse de 2022 à 2023 passant de 100% à 80%. Le taux de 2023 est inférieur à la prévision qui était de 85%.

Action 2.5 : Promotion du Développement Durable

Concernant la promotion du développement durable, plusieurs actions ont été réalisées. Ainsi, dans le cadre de la gestion des déchets, le Ministère a mené plusieurs actions relatives au Projet de gestion rationnelle des Polluants Organiques Persistants Non Intentionnels (POPNI) et des diphényles éthers polybromés (PBDE). Ces actions concrètes ont été entreprises pour sensibiliser et former les acteurs gouvernementaux et municipaux ainsi que pour mettre en place des infrastructures dédiées au traitement des déchets. Ainsi, 105 représentants du gouvernement, dont 38 femmes, ont participé à une session de formation visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les directives techniques pour la gestion rationnelle des déchets plastiques. De même, 58 représentants municipaux, dont 19 femmes, ont été formés sur les mêmes directives techniques.

En outre, cinquante micro-formations ont été organisées dans différentes communes telles qu'Abobo, Koumassi, Bingerville, Plateau, Cocody, Aboisso, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Daloa, Lakota, Abengourou, Gagnoa et Dimbokro. Ces formations visent à sensibiliser davantage les acteurs locaux sur la gestion adéquate des déchets plastiques.

Par ailleurs, des progrès ont été réalisés dans le recrutement d'un Ingénieur Génie Civil et d'un Cabinet d'Architecture pour la construction de deux centres pilotes de démantèlement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ainsi que des Véhicules en Fin de Vie (VFV).

En matière de sensibilisation et de formation, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit en autres de :

- l'atelier de promotion de la transition énergétique en Côte d'Ivoire : « Focus sur E-mobilité et KEY » qui s'est déroulé le 13 février 2023 ;
- l'atelier de formation sur l'économie circulaire Thème : Économie circulaire en Côte d'Ivoire : « Enjeux et perspectives » qui s'est déroulé 28 avril 2023 ;
- la Journée Nationale de l'Environnement et du Développement Durable-Edition 2023 qui s'est déroulée les 3 et 5 juin 2023 à l'Université Nangui Abrogoua et à SONGON ;
- la journée d'incursion en pleine nature à Dalhia fleur en collaboration avec le Collectif des leaders pour le Développement Durable de l'Afrique, qui s'est déroulée le 23 Août 2023 ;
- la journée de sensibilisation des professeurs de Mathématiques au Développement Durable au Lycée technique d'Abidjan, qui s'est déroulée le 24 Août 2023.
- l'organisation de l'atelier sur le Plaidoyer SMART dans le cadre du projet BUILD en collaboration avec PanAfrican Climate Justice Alliance (PACJA) qui s'est déroulé le 29 septembre 2023.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs du programme

Le tableau 11 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du Programme Environnement et Développement Durable.

Tableau 11 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales						
Taux d'inspections réalisées dans les installations classées	%	22,7	55	65,57	60	67
Nombre de bilans de pollution industrielle réalisé	Nbre	-	-	-	30	10
Objectif Spécifique 2 : Encourager les populations à adopter les modes de productions et de consommations durables						
Nombre des parties prenantes (population, structures) mobilisées autour des activités institutionnelles (JFAC- QNEDD...)	Nbre	-	-	-	450	500
Nombre d'organisations sensibilisées autour de la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	Nbre	-	-	-	220	25
Nombre d'acteurs formés aux technologies vertes	Nbre	-	-	-	230	517
Objectif Spécifique 3 : Valoriser le réseau des aires protégées						
Pourcentage des aires protégées disposant d'un système de protection efficace	%	-	84,03	-	85	88,89
Superficie de nouvelles réserves naturelle volontaire créées	ha	-	-	-	200	67 541
Nombre de touristes reçus dans les aires protégées	Nbre	-	-	12 000	15 600	20 000
Superficie de mangroves restaurée et protégée (ha)	ha	-	-	-	3650	15
Objectif Spécifique 4 : Assurer la veille environnementale						
Proportion des Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) réalisées	%	80	86,2	100	85	80
Proportion des Études d'Impact environnemental et Social (EIES) réalisées	%	60	75	60	90	100
Objectif Spécifique 5 : Renforcer la lutte contre les effets du changement climatique de l'érosion côtière et améliorer la résilience des populations						
Nombre d'acteurs formés sur les thématiques de Changements Climatiques	Nbre	-	-	-	425	500
Nombre de documents de notification élaboré	Nbre	-	-	-	4	3
Nombre MRV (outils de suivi des activités) en matière de changement climatique élaboré	Nbre	-	-	-	1	3

Sources : RAP 2020, 2021, 2022 / DPPD-PAP 2023_2025/ Rapports d'activités des Services du MINEDDTE, 2023

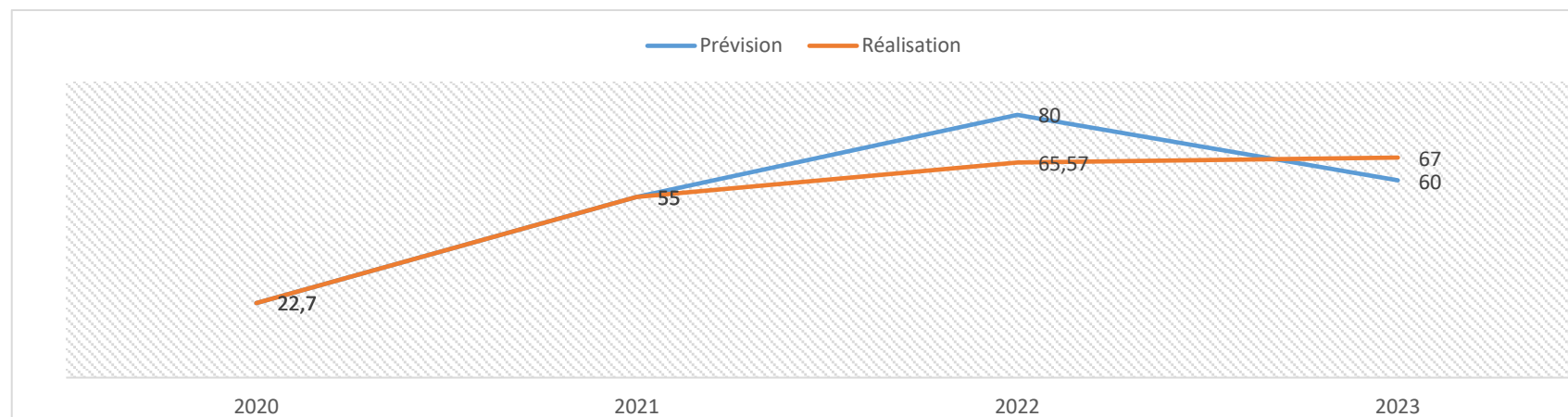
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

Indicateur 1 : Taux d'inspections réalisées dans les installations classées

- Définition de l'indicateur : le pourcentage des sites ayant fait l'objet de contrôle par les services du Centre Ivoirien Anti-Pollution. (CIAPOL)
- Source de données : rapport d'activité du CIAPOL ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : nombre d'inspections effectuées dans les installations classées sur nombre d'inspections d'installations classées programmées * 100
- Valeurs cibles : 60% en 2023 ; 65% en 2024 et 70% en 2025

Graphique 164: Evolution du Taux d'inspections réalisées dans les Inspections Classées pour la Protection de l'Environnement de 2020 à 2023



Source : Rapport d'activité du CIAPOL 2023

Commentaire

Le taux de réalisation des inspections classées calculé à partir du nombre d'inspections effectuées dans les installations classées sur le nombre d'inspections d'installations classées programmées a connu une hausse passant de 65,57% en 2022 à 67% en 2023. Ce taux est au-dessus de la prévision qui était de 60%. En effet, de janvier à décembre 2023, sur 1258 inspections programmées, 840 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 67 %, contre 418 inspections non-réalisées, soit 33 %.

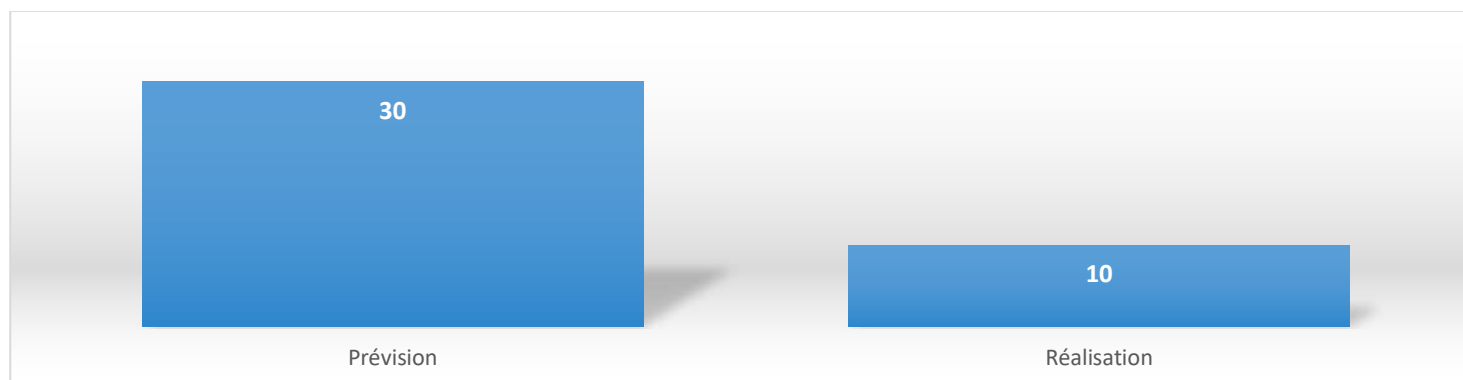
Sur les 840 entreprises inspectées, 170 établissements disposent d'un acte administratif type ICPE, soit 27 % et 610 ne disposent d'aucun acte, soit 73 %. Par ailleurs, 104 établissements visités disposent d'un arrêté d'autorisation d'exploiter, soit 12 % et 506 d'un récépissé de déclaration, soit 60 %.

Objectif Spécifique 1 : Maîtriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

Indicateur 2 : Nombre de bilans de pollution industrielle réalisé

- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet de connaître le nombre total de bilans de pollution réalisés par le Centre Ivoirien Anti-Pollution
- Source de données : rapport d'activité du Centre Ivoirien Anti-Pollution
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 30 en 2023 ; 40 en 2024 et 50 en 2025

Graphique 165 : Nombre de bilans de pollution industrielle réalisé en 2023



Source : Rapport d'activités CIAPOL 2023

Commentaire

Seulement 10 bilans de pollution ont été réalisés en 2023 sur 30 attendus, soit un taux de réalisation de 33,33%. Ce faible taux est dû à un certain nombre de difficultés. Le Spectrophotomètre d'Absorption d'Atomique pour l'analyse des métaux lourds, qui jusque-là, ne peut être installé à défaut de meubles de laboratoire et de travaux d'aménagement du laboratoire. Or, les missions de veille environnementale à réaliser par le Laboratoire Central de l'Environnement (LCE) et ses capacités d'intervention en cas de pollution doivent absolument être maintenues, et même renforcées, pour pouvoir faire face à tout incident ou accident pouvant affecter les milieux naturels de la Côte d'Ivoire et, à travers eux, les écosystèmes qui en dépendent et les populations qui y vivent où qui en tirent leurs moyens de subsistance.

Le manque de moyens nautiques reste un frein aux opérations de surveillance, de contrôle et d'intervention contre les pollutions marines et lagunaires. Aussi, il freine les activités de RNO.

Pour l'atteinte de la cible il faudra donc équiper le LCE de meubles de laboratoire en vue d'installer le Spectrophotomètre d'Absorption d'Atomique pour l'analyse des métaux lourds

Objectif Spécifique 2 : Encourager les populations à adopter les modes de productions et de consommations durables

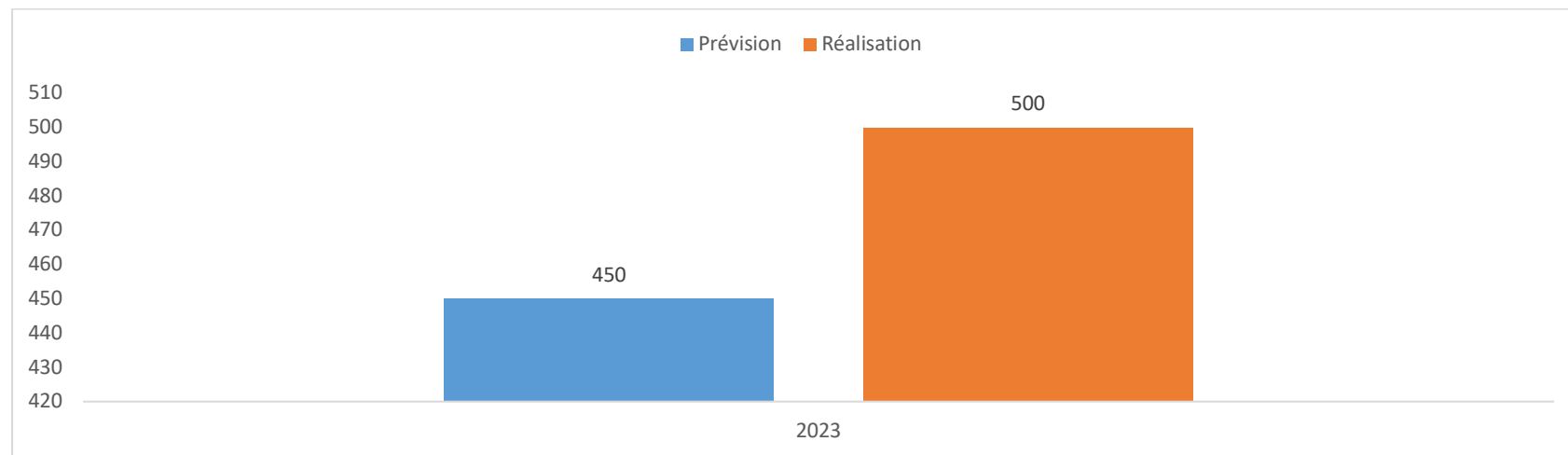
Indicateur 1 : Nombre des parties prenantes (population, structures) mobilisées autour des activités institutionnelles (JFAC- QNEDD...)

- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet de s'assurer que la population est mobilisée autour des activités du Ministère ;

- Source de données : rapport d'activité de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) / Direction Générale du Développement Durable (DGDD);
- Situation de référence :2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles 450 en 2023 ; 465 en 2024 et 480 en 2025

Le nombre des parties prenantes (population, structures) mobilisées autour des activités institutionnelles a été 500 parties prenantes sensibilisées, alors que la cible était de 450 personnes pour 2023. Cette performance s'explique par la forte mobilisation constatée lors des différentes journées organisées par le ministère.

Graphique 166: Nombre des parties prenantes (population, structures) mobilisées autour des activités institutionnelles



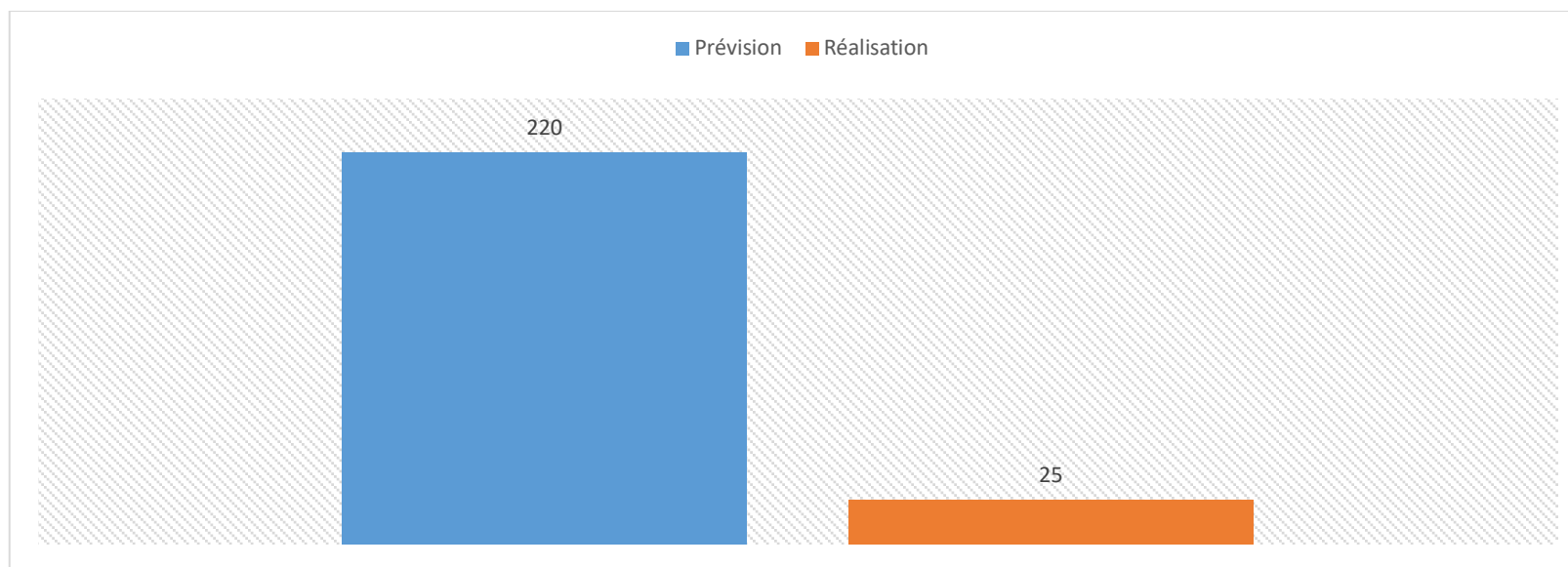
Source : Rapport d'activités DGE 2023

Objectif Spécifique 2 : Encourager les populations à adopter les modes de productions et de consommations durables

Indicateur 2 : Nombre d'organisations sensibilisées autour de la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet d'évaluer les organisations respectant la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- Source de données : rapport d'activité de la Direction Générale de l'Economie Verte et de la Responsabilité Sociétale des Organisations (DEVRSO) ;
- Situation de référence :2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 220 en 2023 ; 225 en 2024 et 230 en 2025

Graphique 167 : Evolution du nombre d'organisations sensibilisées autour de la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de 2022 à 2023



Source : Rapport d'activités MINEDDETE 2023

Commentaire

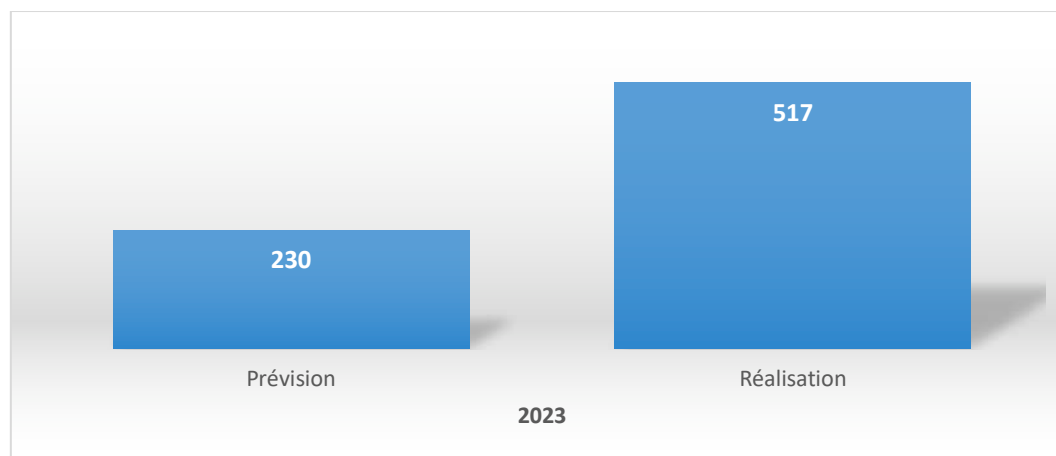
Seulement 11% de la prévision a été réalisée en 2023. Cette contre-performance s'explique par le manque de ressources pour la mise en œuvre des activités en matière de responsabilité sociétale des organisations. La plupart des activités menées cette année ont tourné autour de la mise en place des comités de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre des achats publics durables dans la passation des marchés publics en Côte d'Ivoire, la finalisation et la validation du Règlement de Certification des Constructions Durables.

Objectif Spécifique 2 : Encourager les populations à adopter les modes de productions et de consommations durables

Indicateur 3 : Nombre d'acteurs formés aux technologies vertes

- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet d'évaluer le nombre de personnes formés au métiers verts et ceux qui contribuent à la préservation et à la restauration de l'environnement ;
- Source de données : rapport d'activité du projet Parc de Conservation de la Biodiversité dans le complexe Tai Grébo ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 230 en 2023 ; 245 en 2024 et 260 en 2025

Graphique 168: Nombre d'acteurs formés aux technologies vertes de 2021 à 2023



Source : Rapport d'activités MINEDDTE 2023

Commentaire

La cible initialement fixée à 230 personnes a été largement dépassée, avec un total de 517 acteurs formés dans le domaine des technologies vertes. Le taux d'atteinte de la cible est de 224,78%. Cette performance s'explique par la réalisation de plusieurs activités. Ainsi, dans le cadre de la gestion des déchets, le Ministère a mené plusieurs actions relatives au Projet de gestion rationnelle des Polluants Organiques Persistants Non Intentionnels (POPNI) et des diphényles éthers polybromés (PBDE). Les premières actions ont porté sur la sensibilisation et la formation des acteurs gouvernementaux et municipaux ainsi que la mise en place des infrastructures dédiées au traitement des déchets. Ainsi, 105 représentants du gouvernement, dont 38 femmes, ont participé à une session de formation visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les directives techniques pour la gestion rationnelle des déchets plastiques. De même, 58 représentants municipaux, dont 19 femmes, ont été formés sur les mêmes directives techniques. En outre, cinquante micro-formations ont été organisées dans différentes communes telles qu'Abobo, Koumassi, Bingerville, Plateau, Cocody, Aboisso, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Daloa, Lakota, Abengourou, Gagnoa et Dimbokro. Ces formations visent à sensibiliser davantage les acteurs locaux sur la gestion adéquate des déchets plastiques. En plus de ces formations, se sont déroulées également, les activités suivantes :

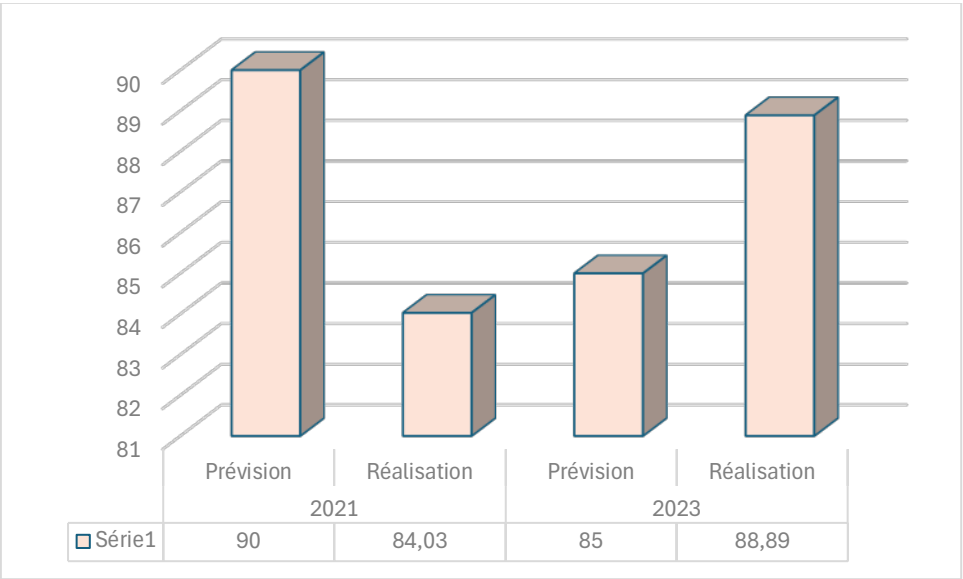
- formation des groupements de femmes des régions du Béliér et du Gbêkê dans le recyclage des déchets issus des effluents de manioc en biogaz et bio charbon, du 13 au 17 novembre 2023 ;
- organisation d'un atelier de formation à l'intention des représentants des municipalités les 27 et 28 mars 2023 au Palm Club Hôtel avec la participation de 58 personnes dont 39 hommes (67,24%) et 19 femmes soit 32,75 % ;
- organisation d'un atelier de formation à l'intention des représentants du gouvernement le 30 mars 2023 au Palm Club Hôtel avec la présence de 47 participants dont 19 femmes (40,42%) et 28 hommes soit 59,57% ;
- organisation de 50 micro-formations dans 10 villes de l'intérieur et 05 communes d'Abidjan avec la participation de 412 personnes dont 267 hommes (64,80%) et 145 femmes soit 35,19% ;
- évaluation du marché potentiel du plastique recyclé en Côte d'Ivoire.

Objectif Spécifique 3 : Valoriser le réseau des aires protégées

Indicateur 1 : Pourcentage des aires protégées disposant d'un système de protection efficace

- Définition de l'indicateur : l'indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la surveillance des aires protégées.
- Source de données : rapport d'activité de l'Office Ivoirienne des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : nombre d'aires protégées disposant d'un système de protection efficace / nombre total des aires protégées*100
- Valeurs cibles : 85% en 2023 ; 90% en 2024 et 2025.

Graphique 169 : Evolution du Pourcentage des aires protégées disposant d'un système de protection efficace de 2021 à 2023



Source : Rapport d'activités du MINEDDTE 2023

Commentaire

Le pourcentage des aires protégées disposant d'un système de protection efficace en 2023 qui est le nombre des aires protégées disposant d'un système de protection efficace sur l'ensemble des aires protégées est de 88,89% pour une cible fixée à 85%. En effet sur les 18 Aires protégées que comptent la Côte d'Ivoire, deux Réserves Naturelles ont des plans d'aménagement et de gestion en cours d'élaboration. En effet, le processus de rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve naturelle de Bossématié (RNB) de la Direction de Zone Sud-Est a démarré au 2^{ème} trimestre 2023 avec la tenue de deux ateliers d'évaluation de l'efficacité de gestion avec l'outil IMET et de diagnostic participatif. Un troisième atelier tenu au 3^{ème} trimestre a permis d'élaborer le schéma de planification dudit PAG pour la période 2024-2033. Également, la réserve de Cavally nouvellement créée ne dispose pas encore d'un Plan d'aménagement et de gestion.

De plus, le plan de surveillance de la RNB et les guides méthodologiques de suivi-écologique de la RNB et de la RNMY ont été validés respectivement aux trimestres 1 et 3.

A la Direction de Zone Sud-Ouest (DZSO), les termes de référence pour l'élaboration du plan d'affaires du Parc national de Taï ont été validés et la coopération technique allemande travaille au recrutement du spécialiste qui va faciliter la rédaction dudit document. Aussi, un Plan de Gestion des Risques de Catastrophes a été élaboré. Au niveau de la DZO, l'avant-projet du PAG du Parc national du Mont Péko a été présenté aux acteurs locaux en novembre 2023. Les projets de PAG et d'arrêté d'approbation du PAG ont été validés par les parties prenantes les 27 et 28 décembre 2023. La mise en œuvre de ces plans permettra d'améliorer la performance de l'indicateur.

Objectif Spécifique 3 : Valoriser le réseau des aires protégées

Indicateur 2 : Superficie de nouvelles réserves naturelle volontaire créées

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous donne la superficie des aires protégées par catégorie (Réserve naturelle volontaire, aire marines protégées etc...) Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.
- Source de données : rapport d'activité de la Direction de la Protection de la Nature (DPN) ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 200 ha en 2023 ; 300 ha en 2024 et 40 ha en-2025

Graphique 170: Superficie de nouvelles réserves naturelles volontaires créées



Source : Rapport des Services du MINEDDTE 2023

Commentaire

En 2023, le décret portant création de la réserve naturelle du Cavally, dans le département de Taï a été pris. Ce décret a pour objectif de reconstituer le couvert forestier national à hauteur de 20% à l'échelle national, à l'horizon 2030. Ainsi, conformément au Code forestier, ce décret érige la Forêt classée de Cavally, en une Réserve naturelle dénommée Réserve naturelle du Cavally, en vue de

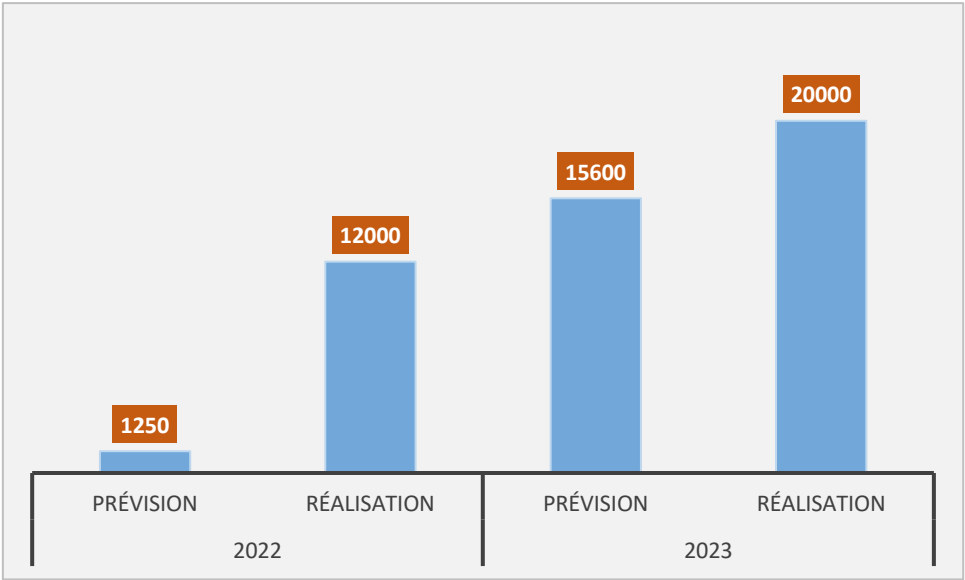
garantir une protection accrue de ce massif forestier contre les menaces anthropiques pressantes. En outre, la création de la réserve du Cavally, couvrant une superficie de 67 541 hectares, porte le nombre total d'aires protégées en Côte d'Ivoire à 18, couvrant environ 2 250 295 hectares, soit 6,98% du territoire national.

Objectif Spécifique 3 : Valoriser le réseau des aires protégées

Indicateur 3 : Nombre de touristes reçus dans les aires protégées

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous permet de connaître le nombre de touristes qui visite nos aires protégées ;
- Source de données : rapport d'activité de l'Office Ivoirienne des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- Situation de référence :2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 15 600 en 2023 ; 15 900 en 2024 et 16 200 2025

Graphique 171: Evolution du Nombre de touristes reçus dans les aires protégées de 2022 à 2023



Source : Rapport des Services du MINEDDTE 2023

Commentaire

Le nombre de touristes visitant les aires protégées connaît une hausse depuis 2022. En 2023, ce nombre dépasse les prévisions (20 000 contre 15 600). Cette hausse est le résultat des différentes activités de promotion et d'écotourisme organisées par le ministère.

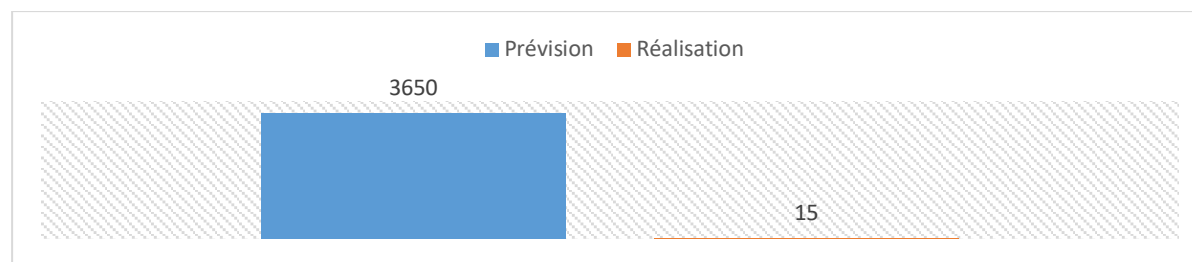
En effet, depuis le début de l'année, ce sont six cent quatre-vingt-treize (693) séances de sensibilisation à l'endroit de trente-neuf mille cent trente-huit (39 138) personnes et cent deux (102) séances d'éducation environnementale au bénéfice de douze mille sept cent quinze (12 715) élèves qui ont été organisées. Plusieurs partenariats sont prévus pour l'amélioration de cette performance.

Objectif Spécifique 3 : Valoriser le réseau des aires protégées

Indicateur 4 : Superficie de mangroves restaurée et protégée (ha)

- Définition de l'indicateur : l'indicateur nous permet de connaître la superficie des mangroves restaurée et protégées ;
- Source de données : rapport d'activité de la Direction de la Protection de la Nature (DPN) / Projet FOLAB ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 3 650 ha en 2023 ; 2024 et 2025

Graphique 172: Superficie de mangroves restaurée et protégée en ha



Source : Rapport d'activités des Services du MINEDDTE 2023

Commentaire

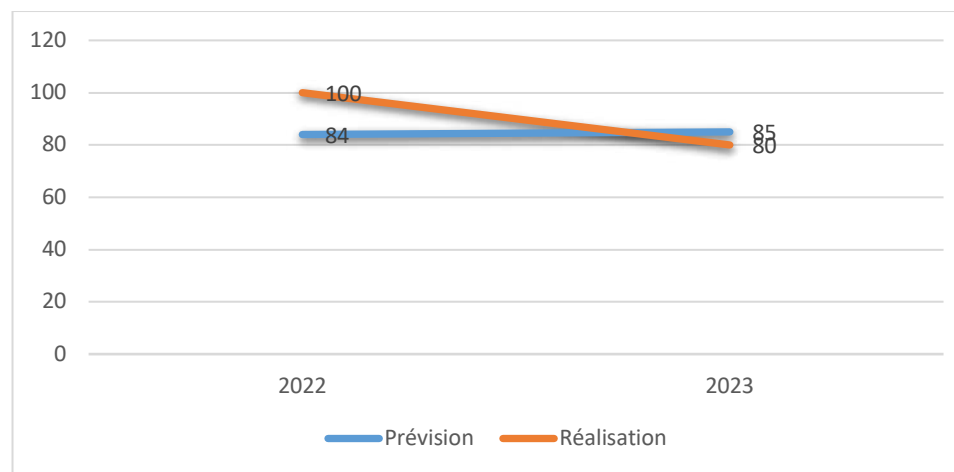
Le taux d'atteinte de cet indicateur est de 0,41% (seulement 15 ha de mangrove restauré dans le cadre du projet WACA sur les 3650 ha prévu). Bien que démarré, le projet FOLAB qui a le lead sur cette activité est encore au stade de consultation des parties prenantes. La mise en œuvre effective de ce projet permettra d'atteindre la cible identifiée.

Objectif Spécifique 4 : Assurer la veille environnementale

Indicateur 1 Proportion des Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) réalisée

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous permet d'évaluer les évaluations environnementales stratégiques faites par l'Agence Nationale de l'Environnement
- Source de données : rapport d'activité de l'Agence Nationale de l'Environnement ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : nombre d'évaluation environnementales stratégiques (EES) réalisées / nombre total de demandes reçues *100 ;
- Valeurs cibles : 85% en 2023 ; 90% en 2024 et 95% en 2025.

Graphique 173: Evolution de la Proportion des Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) réalisée



Source : Rapport des activités des Services du MINEDDTE 2023

Commentaire

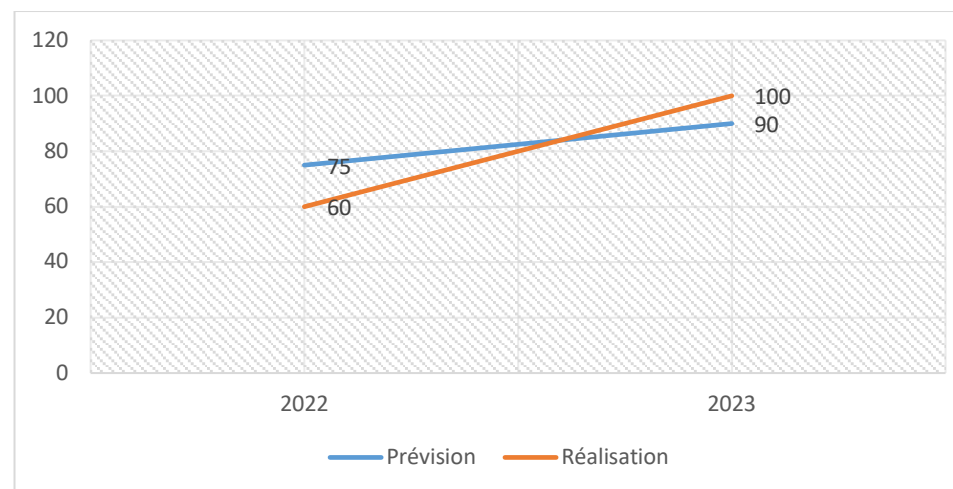
La proportion des évaluations environnementales stratégiques (EES) Nombre des évaluations environnementales stratégiques réalisé /nombre total de demande) x100 a connu une baisse de 2022 à 2023 passant de 100% à 80%. Le taux de 2023 est inférieur à la prévision qui était de 85%. Pour 2023, l'ANDE, guichet unique des Evaluations Environnementales et Sociales en Côte d'Ivoire, a prévu réaliser 02 TDRs, 01 consultation publique validé 08 rapports publics sur les 10 attendus soit un taux de 80 %.

Objectif Spécifique 4 : Assurer la veille environnementale

Indicateur 2 : Proportion des Études d'Impact environnemental et Social (EIES) réalisées

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous permet d'évaluer les études d'impact environnementales faites par les Entreprises.
- Source de données : rapport d'activité de l'Agence Nationale de l'Environnement ;
- Situation de référence :2021 ;
- Mode de calcul : nombre d'EIES réalisées / nombre total de demandes exprimées *100
- Valeurs cibles : 90% en 2023 ;95% en 2024 et 100% en 2025

Graphique 174 : Evolution de la proportion des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisées de 2020 à 2023



Source : Rapport d'activités des Services du MINEDDTE 2023

Commentaire

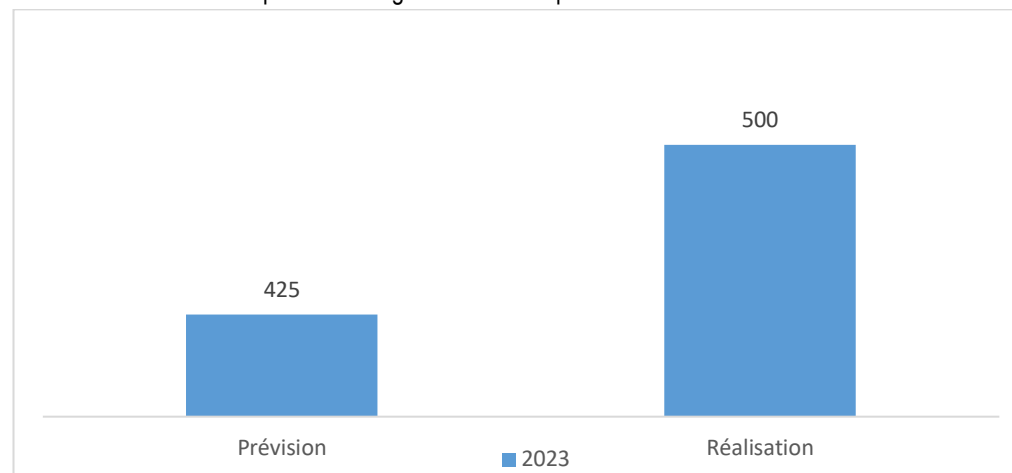
La proportion des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisées est passée de 70% en 2021 à 80% en 2022 et 100% en 2023 alors que la performance attendue était de 90%. Cette hausse s'explique par le fait que 201 rapports d'EIES ont été validés alors que le nombre total de demande exprimée était de 200.

Objectif Spécifique 5 : Renforcer la lutte contre les effets du changement climatique de l'érosion côtière et améliorer la résilience des populations

Indicateur 1 Nombre d'acteurs formés sur les thématiques de Changements Climatiques

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous donne le nombre d'acteurs formés en termes de changement climatique.
- Source de données : rapport d'activité de la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 425 en 2023 ; 430 en 2024 et 450 en 2025

Graphique 175: Evolution du Nombre d'acteurs formés sur les thématiques de Changements Climatiques de 2021 à 2023



Source : Rapport d'activités des Services du MINEDDTE en 2023

Commentaires

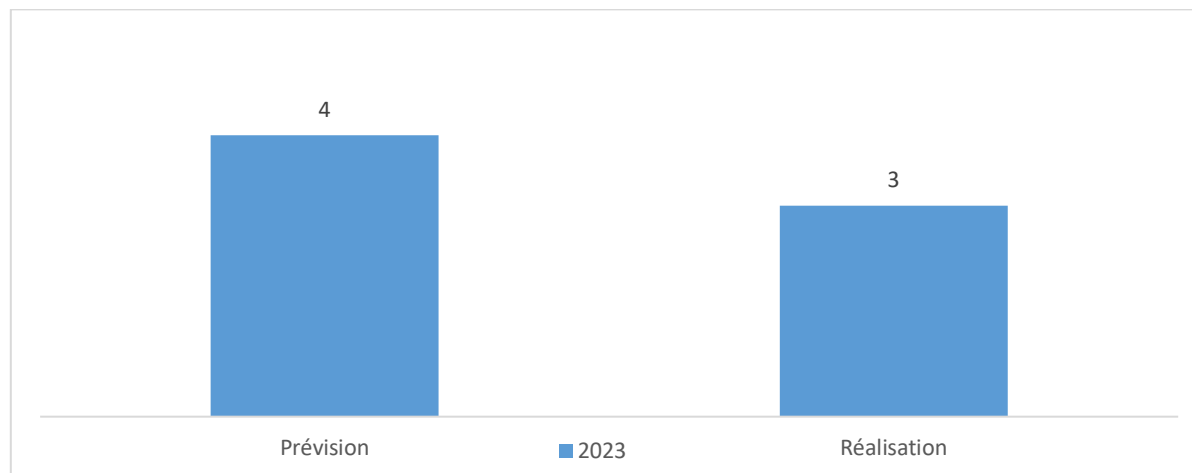
Le Nombre d'acteurs formés sur les thématiques de Changements Climatiques en 2023 est de 500 sur une prévision de 425. Cette hausse s'explique par l'organisation de plusieurs formations sur les thématiques du genre et du changement climatique, sur la prise en compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les différents secteurs, etc. Le plan national d'adaptation élaboré en 2023 prévoit un ensemble de formation dont la réalisation permettra d'améliorer la performance de cet indicateur.

Objectif Spécifique 5 : Renforcer la lutte contre les effets du changement climatique de l'érosion côtière et améliorer la résilience des populations

Indicateur 2 Nombre de documents de notification élaboré

- Définition de l'indicateur : cet indicateur nous donne le nombre de documents élaborés en termes de changement climatique
- Source de données : rapport d'activité de la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) et du Programme National de Changements Climatiques (PNCC);
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 4 en 2023 ; en 2024 et 2025

Graphique 176: Evolution du Nombre de documents de notification élaboré de 2021 à 2023



Source : Rapport d'activité des Service du MINEDDTE 2023

Commentaire

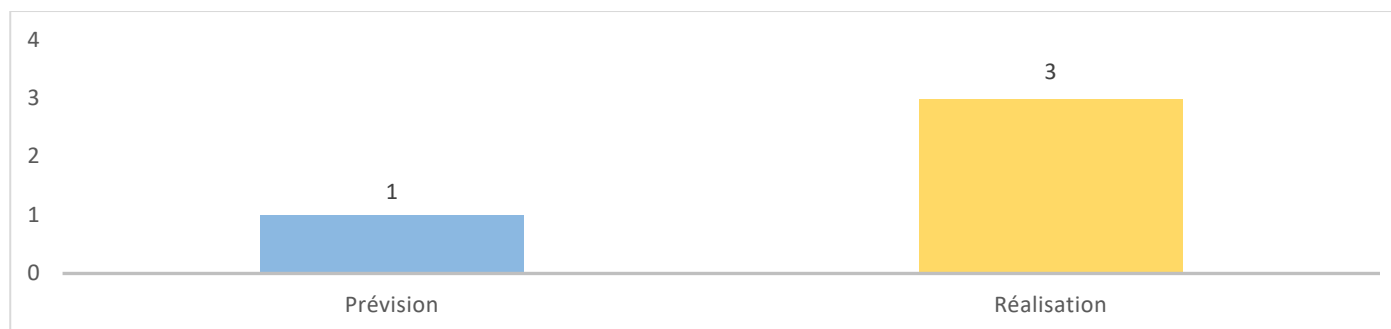
Sur quatre (04) documents prévus en 2023, trois (3) documents de notifications (75%) ont été élaborés à savoir : Le Plan National d'Adaptation (PNA), le 2ème rapport biennal (BUR 2) et le rapport national d'inventaire

Objectif Spécifique 5 : Renforcer la lutte contre les effets du changement climatique de l'érosion côtière et améliorer la résilience des populations

Indicateur 3 : Nombre MRV (outils de suivi des activités) en matière de changement climatique élaboré

- Définition de l'indicateur : l'indicateur nous donne le nombre d'outils de suivi des activités en matière de changement climatique qui sont élaborés
- Source de données : rapport d'activité de la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) ;
- Situation de référence : 2021 ;
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 1 en 2023 ; 2024 et 2025

Graphique 177: Nombre de MRV (Outils de suivi des activités) en matière de changement climatique élaboré



Source : Rapport d'activité des Services du MINEDDTE 2023

Commentaires

Trois (03) outils de suivi des activités en matière de changement climatique ont été élaborés en 2023 contre un (01) initialement prévu à savoir : l'outil de suivi des activités de la Direction de Lutte contre les Changements Climatiques, l'outil de suivi du 2ème rapport biennal (BUR 2) et un outil de suivi dans le cadre du projet de transition bas carbone.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Points positifs

Le taux d'atteinte des cibles au niveau du programme 2 est de 64,28% en 2023, soit 9 cibles atteintes sur les 14 initialement prévues. On constate une progression significative par rapport à 2020, 2021 et 2022 où ce taux était de 75%. La progression de 2023 est imputable aux efforts déployés par le Gouvernement en matière de lutte contre la pollution de l'air et de gestion des déchets. Toutefois, le pays a une grande marge de progression à combler dans le domaine des changements climatiques et de la vitalité des écosystèmes (air, eau, sol).

Le taux de réalisation des inspections classées a connu une hausse passant de 65,57% en 2022 à 67% en 2023. Ce taux est au-dessus de la prévision qui était de 60%. En effet, de janvier à décembre 2023, sur 1258 inspections programmées, 840 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 67 %. La proportion des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisées est passée de 70% en 2021 à 80% en 2022 et 100% en 2023 alors que la performance attendue était de 90%. Cette hausse s'explique par le fait que 201 rapports d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ont été validés alors que le nombre total de demande exprimée était de 200. La proportion des évaluations environnementales stratégiques (EES) a connu une baisse de 2022 à 2023 passant de 100% à 80%. Le taux de 2023 est inférieur à la prévision qui était de 85%.

Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées demeurent les mêmes qu'en 2022. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance du budget pour réaliser les activités spécifiques des Directions Centrales et Régionales ;
- les difficultés d'élaboration des rapports d'activités trimestriels par les Responsables de Budget Opérationnel ;
- le vieillissement du parc automobile ;
- le collectif budgétaire intervenu sur les contrats visés par le contrôleur financier en cours de gestion.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire les recommandations suivantes :

- augmenter le budget du Ministère ;
- renforcer les capacités des gestionnaires de crédits sur les techniques de rédaction des rapports d'activités trimestriels ;
- renouveler le parc-automobile du ministère ;
- ne pas opérer de réduction de crédits sur les contrats visés en cours de gestion ;
- mettre en place par le ministère du Budget et des Finances d'un mécanisme fiable d'inscription de l'exécution des Budgets des exécutés directement par les bailleurs dans le budget de l'Etat.

CONCLUSION

Le taux d'atteinte des cibles au niveau du programme 2 est de 64,28% en 2023, soit 9 cibles atteintes sur les 14 initialement prévues. On constate une progression significative par rapport à 2020, 2021 et 2022 où ce taux était de 75%. Pour améliorer les résultats de ce programme, il faut :

- continuer le renforcement des capacités des responsables de programmes, des gestionnaires de crédits sur le Budget-Programme ;
- prioriser les structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance dans la répartition du Budget.

CONCLUSION GENERALE

En 2023, le MINEDDTE a accompli des progrès significatifs dans la promotion de la durabilité environnementale et du développement durable. Les nombreuses initiatives entreprises ont démontré l'engagement du ministère en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles.

Cependant, il est important de noter que les défis restent nombreux.

Défis majeurs

Les nouvelles CDN de la Côte d'Ivoire affichent une ambition de 30,41% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et un plan d'action est aligné à cet objectif. Le respect de ces engagements constitue un défi majeur pour le pays. De même, la pollution et la dégradation des terres liées à l'exploitation minière artisanale illégale persistante, constituent des défis majeurs à adresser. En outre, la mise en œuvre des stratégies et plans existants reste limitée. Des secteurs économiques clés, dont le cacao et l'énergie, courent le risque de connaître des contre-performances si aucune mesure n'est prise maintenant pour faire face aux impacts climatiques et tirer parti des mutations technologiques ou des changements réglementaires.

Les initiatives à court et moyen terme du secteur portent essentiellement sur : la résilience des populations face aux effets néfastes du réchauffement climatique, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique, la gestion des catastrophes écologiques, la mobilisation des financements climatiques et l'efficacité opérationnelle du Ministère

A long terme, le ministère devra poursuivre des efforts pour atteindre le niveau de Contributions Déterminées au niveau National, la transition vers une économie verte et circulaire par la création d'un troisième programme dit « Transition Ecologique » avec une stratégie et cadre de performance adossé à ce programme.

SECTION 345 : MINISTERE DES EAUX ET FORÊTS

INTRODUCTION GENERALE

Chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de gestion des forêts, de la faune et des ressources en eau, le Ministère des Eaux et Forêts est dirigé depuis avril 2022 par Monsieur Laurent TCHAGBA.

Conformément au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement, ce département ministériel est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection des eaux et de la forêt. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions en matière de (i) gestion durable des forêts, de la faune et de la flore, (ii) gestion durable et protection des eaux et (iii) protection de la faune et de la flore.

Au regard de ces attributions, les orientations de la politique du ministère des eaux et forêts s'articulent autour de quatre (04) programmes accompagnés d'indicateurs de performance visant à évaluer l'efficacité et l'efficacités des interventions du ministère. Ce sont :

- Programme 1 : Administration Générale
- Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières
- Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques
- Programme 4 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Conformément au décret n°2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts, il dispose d'un Cabinet Ministériel, d'une Inspection Générale, de 02 directions générales, de 13 directions centrales, de 06 Services Rattachés au Cabinet, d'une structure sous tutelle (SODEFOR), de 24 Directions Régionales, de 29 Directions Départementales, de 118 Cantonnements et de 191 Postes Forestiers.

Pour le compte de l'année 2023, les activités du MINEF ont été menées dans un contexte généralement marqué par une excellente croissance économique globalement favorable malgré les incertitudes liées à la guerre en Ukraine et aux menaces sécuritaires dans le Sahel.

Le présent rapport annuel de performance est relatif à la mise en œuvre du DPPD-PAP 2023-2025.

Après avoir dans une première partie présenté le Ministère, mettant en exergue entre autres son architecture programmatique, les orientations de sa politique sectorielle, le rapport s'articulera dans sa deuxième partie sur l'évaluation des performances de la mise en œuvre de chaque programme.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du budget-programmes du MINEF est composée de 04 programmes, de 15 actions et de 421 activités.

I.2. Politique ministérielle

Les principales orientations retenues pour l'exercice 2023 sont :

- le renforcement de la gouvernance ;
- le respect des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire ;
- la préservation de la biodiversité
- l'entretien d'un climat favorable au développement des activités socio-écologiques et agricoles ;
- l'amélioration de la conservation de l'habitat de la faune sauvage ;
- la protection et la conservation de la faune sauvage ;
- l'amélioration de l'interaction et de la coexistence entre les hommes et la faune sauvage ;
- la valorisation de la faune sauvage ;
- l'amélioration de la gestion et de la gouvernance de l'eau ;
- le maintien de la sécurité et la gestion durable des ressources en eau.

Quatre (04) objectifs globaux ont été fixés pour l'année 2023. Ce sont :

- Promouvoir une administration moderne et performante ;
- Reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier ;
- Reconstituer et préserver la biodiversité faunique ;
- Assurer une gestion rationnelle des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des différents usagers.

Les résultats stratégiques attendus pour l'atteinte de ces objectifs globaux sont :

- l'administration est moderne et performante ;
- le patrimoine forestier est reconstitué et stabilisé à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030 ;
- les habitats de la faune et les populations animales sont reconstitués et préservés ;
- le cadre de gestion intégrée des ressources en eau est opérationnalisé.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	9	38	38

Le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 9 objectifs spécifiques vérifiés par 38 indicateurs et 38 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur les 38 cibles du MINEF, 18 ont été atteintes. Les taux moyens de réalisation des indicateurs des programmes 1, 2, 3 et 4 sont respectivement de 153%, 101% 98% et 143%.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 9: Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	39 223 137 703	48 496 771 983	46 433 839 841	2 062 932 142	95,75%
1.1 Ressources intérieures	37 356 881 788	40 814 207 259	38 751 275 117	2 062 932 142	94,95%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	37 356 881 788	40 814 207 259	38 751 275 117	2 062 932 142	94,95%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	1 866 255 915	7 682 564 724	7 682 564 724	0	100,00%
1.2.1 Emprunts projets	1 271 904 231	6 682 564 724	6 682 564 724	0	100,00%
1.2.2 Dons Projets	594 351 684	1 000 000 000	1 000 000 000	0	100,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 CHARGES	39 223 137 703	48 496 771 983	46 433 839 841	2 062 932 142	95,75%
2.1 Personnel	23 846 063 085	24 051 115 621	24 051 115 620	1	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	23 818 403 685	24 024 024 746	24 024 024 745	1	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	27 659 400	27 090 875	27 090 875	0	100,00%
2.2 Biens et Services	8 036 123 472	8 038 808 046	7 975 893 567	62 914 479	99,22%
2.3 Transferts	201 951 800	174 763 865	174 763 865	0	100,00%
2.3.1 Transferts courants	201 951 800	174 763 865	174 763 865	0	100,00%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	7 138 999 346	16 232 084 451	14 232 066 789	2 000 017 662	87,68%
2.4.1 Trésor	5 272 743 431	8 549 519 727	6 549 502 065	2 000 017 662	76,61%
2.4.2 Financement extérieur	1 866 255 915	7 682 564 724	7 682 564 724	0	100,00%
Dons	594 351 684	1 000 000 000	1 000 000 000	0	100,00%
Emprunts	1 271 904 231	6 682 564 724	6 682 564 724	0	100,00%
TOTAL					

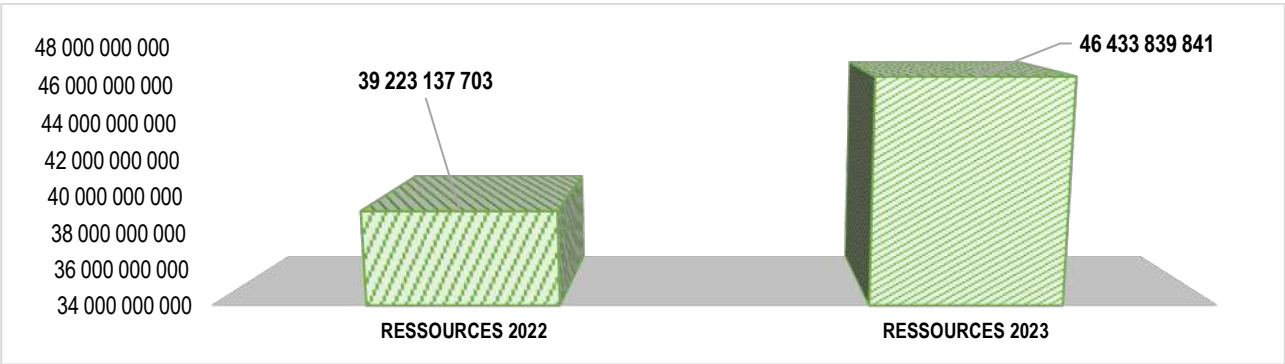
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE à la Date Comptable du 20/03/2024/RAP 2022

Le tableau ci-dessus présente le niveau de financement du Ministère des Eaux et Forêts au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Il fait ressortir que sur une prévision de financement de **48 496 771 983** francs CFA, la réalisation correspondant à la consommation réelle du Ministère est de **46 433 839 841** avec un écart de financement de **2 062 932 142** soit une consommation de **95,75%** des financements.

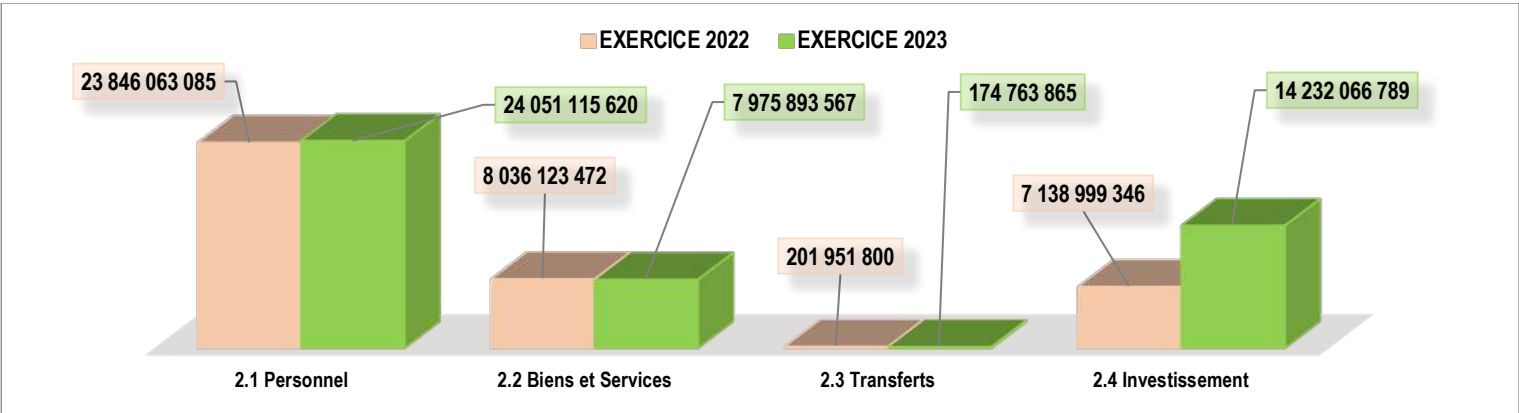
Cependant, comparativement à 2022 (**39 223 137 703**) le financement réel du Ministère dans le cadre de l'exercice 2023, est en hausse de **18,38%**. (Voir graphique Financement 2022-2023)

Graphique 178: Financement 2022-2023



Lesdites ressources, au titre de l'exercice 2023, ont permis de financer les charges du Ministère à hauteur de 24 051 115 620 pour le personnel, 7 975 893 567 pour les biens et services, 174 763 865 pour les transferts et 14 232 066 789 pour les investissements. En outre, comparativement à 2022, les dépenses de personnel ont connu une légère augmentation de 205 052 535 ; celles des biens et services ainsi que des transferts ont quant à elles connues respectivement une légère baisse de -60 229 905 et de -27 187 935 ; enfin les investissements ont presque doublé avec un gain de 7 093 067 443. (Voir graphique évolution des natures de dépense)

Graphique 179: Évolution des natures de dépense



Par ailleurs, comparativement à la prévision, de financement, le tableau ci-dessus, fait transparaître un écart de mobilisation de 2 062 932 142 aux niveaux des dépenses d'investissement et de biens et services :
En ce qui concerne les dépenses d'investissements, l'écart est de 2 000 017 662 ;

Il s'agit du financement de la composante Eaux et Forêts du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) d'un montant de 2 000 000 000 qui n'a pu être mobilisés en l'absence d'accord entre la Cote d'Ivoire et la France, le bailleur ;
Au titre des dépenses de Biens et Services, 62 932 142 sont composés en grande partie par une économie sur les factures d'abonnements.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme « Administration générale » est dirigé par Madame le Conservateur Général ZOUZOU Epse MAILLY Elvire-Joëlle, Directrice de Cabinet en fonction depuis juin 2022 conformément au décret n°2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels. L'objectif principal de ce programme est d'améliorer les performances de l'administration du MINEF.

Ce programme a pour missions :

- de coordonner les activités du ministère en matière de gestion des ressources forestières, fauniques et en eau ;
- d'assurer une gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et humaines ;
- d'assurer la planification optimale et le suivi des activités du ministère.

Pour le compte de l'année 2023, les activités du MINEF ont été menées dans un contexte généralement marqué par une excellente croissance économique globalement favorable malgré les incertitudes liées à la guerre en Ukraine et aux menaces sécuritaires dans le Sahel.

Ce chapitre s'articule autour de quatre points à savoir la présentation de la stratégie du programme, la réalisation du programme au cours de l'exercice 2023, la performance du programme et les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a pour objectif global l'amélioration du fonctionnement de l'administration forestière d'ici 2025 et comme résultat stratégique une administration moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

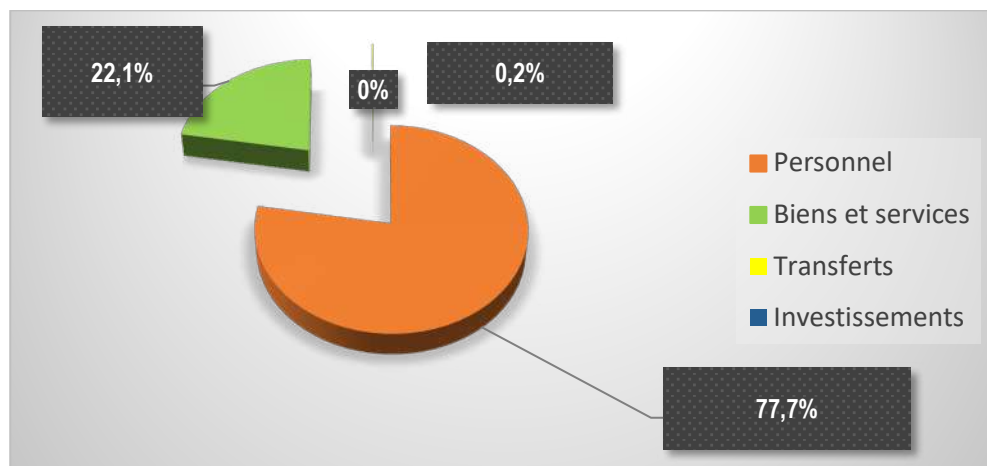
Le tableau ci-dessous rappelle le niveau du montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses.

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme Administration Générale	24 024 024 746	6 834 904 500	54 691 150	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE à la date du 20/03/2024

La répartition des crédits au sein du programme Administration Générale, fait ressortir un déséquilibre de financement des natures de dépenses. Ainsi, 77,7% du financement du programme est à destination des dépenses de personnel. Cette spécificité est due au fait que les agents techniques des eaux et Forêts intervienne sur les trois (03) aspects du ministère que sont la Forêt, la Faune et l'Eau. Ensuite, viennent les dépenses de biens et services pour un montant de 6 834 904 500 représentant 22,1% du financement du programme et composés en majeure partie des baux des Agents Techniques de Eaux et Forêts (5 579 200 000). Enfin, les dépenses de transferts de 54 691 150, soit 0,2%.

Graphique 3: Répartition par natures de dépense



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURES DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
21088 Administration Générale	30 913 620 396	30 850 984 325	62 636 071	99,80%
1 Personnel	24 024 024 746	24 024 024 745	1	100,00%
2 Biens et Services	6 834 904 500	6 772 268 430	62 636 070	99,08%
3 Transferts	54 691 150	54 691 150	0	100,00%
4 Investissements	0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE à la date du 20/03/2024

L'exécution du budget du Programme Administration Générale se situe à 99,80%. Ce taux très satisfaisant, laisse apparaître un écart de 62 636 070 entre la prévision de dépenses de biens et services et sa réalisation. Cet état de fait résulte de la non-consommation d'un montant de 62 636 070 destiné à prendre en charge les factures des structures centrales du Ministère (Eau, Électricité). Cette situation est à féliciter car elle résulte de la sensibilisation des agents sur l'économie des abonnements d'eau, d'électricité, de téléphone et autres.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 10: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2 022	2 023	2 022	2 023	2 022	2 023	2 022	2 023	2 022	2 023
2108801 Coordination et animation	23 818 403 685	24 024 024 745	243 604 843	253 949 446	0	0	0	0	24 062 008 528	24 277 974 191
2108802 Planification, programmation, et suivi-évaluation	0	0	7 900 000	8 307 029	0	0	0	0	7 900 000	8 307 029
2108803 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	0	6 057 504 205	6 260 685 413	58 886 902	54 691 150	0	0	6 116 391 107	6 315 376 563
2108804 Information et communication	0	0	122 391 028	67 305 775	0	0	0	0	122 391 028	67 305 775
2108805 Protection, contrôle et surveillance des ressources forestières, fauniques et ressources en eau.	0	0	214 080 215	182 020 767	0	0	0	0	214 080 215	182 020 767
TOTAL	23 818 403 685	24 024 024 745	6 645 480 291	6 772 268 430	58 886 902	54 691 150	0	0	30 522 770 878	30 850 984 325

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

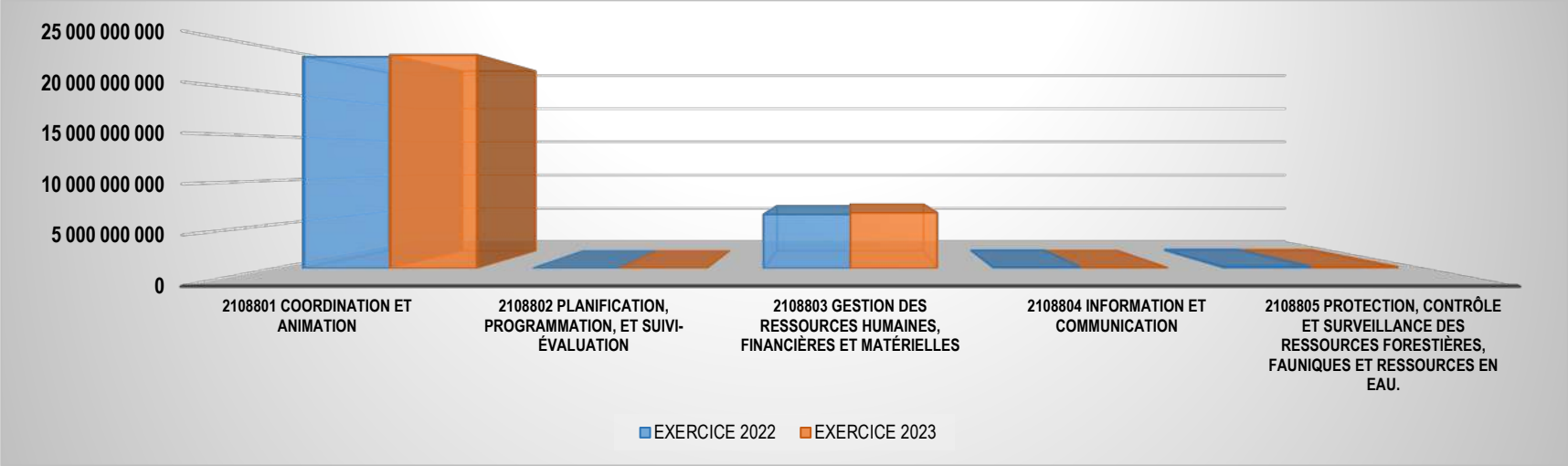
Le programme Administration Général, bien que globalement constant au niveau du financement, a connu une légère hausse de 328 213 447 au titre de l'exercice 2023, comparativement à l'exercice 2022. Cette variation est certes difficilement perceptible, mais reste visible à travers les différentes actions. (Voir graphique évolution des actions).

Les actions 2108801 Coordination et animation et 2108803 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ont connu respectivement, une croissance de 215 965 663 et de 198 985 456 ;

L'action 2108802 Planification, programmation, et suivi-évaluation est restée sensiblement statique avec une légère hausse de 407 029

Les actions 2108804 Information et communication et 2108805 Protection, contrôle et surveillance des ressources forestières, fauniques et ressources en eau ont connu une légère baisse respective de -55 085 253 et de -32 059 448.

Graphique 4: Évolution des actions Programme 1



II.1.2. Suivi des investissements

Le programme Administration Général n'a pas de projet d'investissement en cours.

II.2. Évolution des effectifs

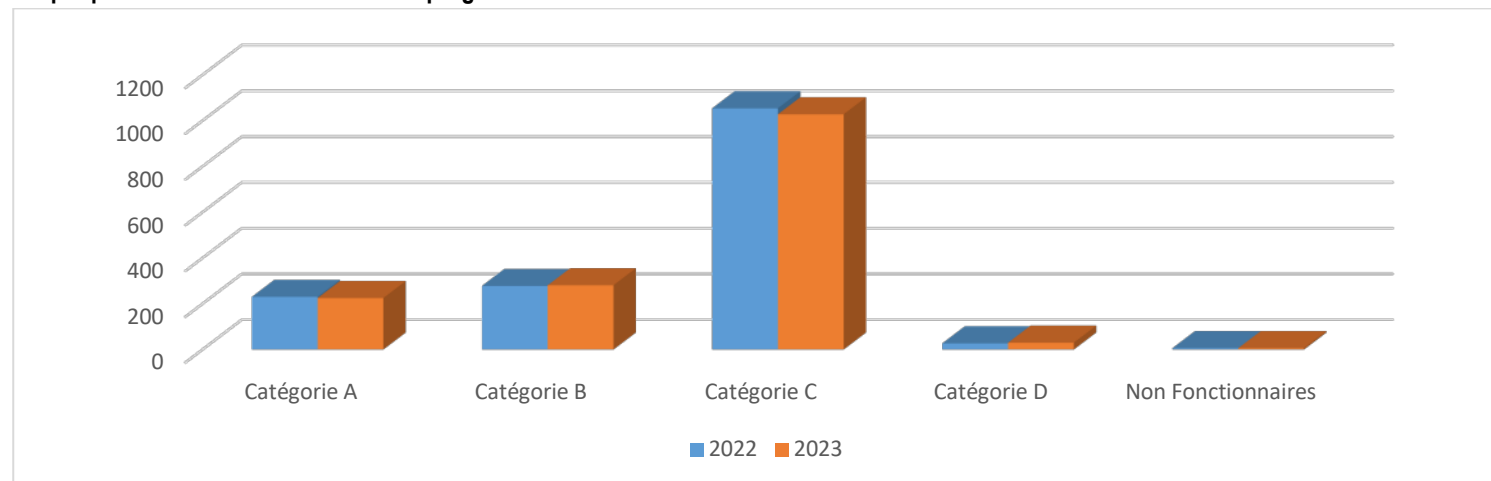
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	230	14	10	17	22	225
Catégorie B	278	41	8	22	19	281
Catégorie C	1054	508	30	32	58	1028
Catégorie D	27	28	28	4	1	30
Non Fonctionnaires	6	0	0	0	0	6
TOTAL	1595	591	76	75	100	1570

Source : DRHF/MINEF.

Graphique 5: Évolution des effectifs du programme 1 de 2022 à 2023



On observe une réduction de 1,57% des effectifs totaux au niveau de l'ensemble du programme 1. Les structures concernées par ce programme manquent de personnel pour améliorer leurs performances. En plus des recrutements exceptionnels lancés par le MINEF, les besoins exprimés auprès du Ministère en charge de la Fonction publique doivent être pris en compte pour combler ce déficit.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Programme « Administration Générale » du MINEF a obtenu plusieurs réalisations majeures dont :

- Au niveau du renforcement du cadre de coordination des structures du MINEF : L'adoption des projets de loi relatifs à la gestion de la faune, la protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire, au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction par le Gouvernement ainsi que de la loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'eau portant code de l'eau. La Stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages a également été validée en atelier national. Il est également important de noter la prise des décrets N° 2023-728 du 13 septembre, N°2023-729 du 13 septembre 2023 et N° 2023-730 du septembre 203 portant respectivement création des agro-forêts de Scio, de Haut Dodo et des Rapides Grah.
- Au niveau de l'amélioration du système d'informations, de planification et de suivi-évaluation : la tenue de missions de suivi évaluation des activités des Directions Centrales ainsi que des projets mis en œuvre par le MINEF. Des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs et populations concernant la gestion durable des ressources forestières, fauniques et en eau sur toute l'étendue du territoire national ont également été menées par les différents services du Ministère.
- Au niveau de l'optimisation de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles : En plus des actions de renforcement des capacités des agents du Ministère en vue de leur apporter toutes les connaissances nécessaires, les capacités opérationnelles des structures en matériel (véhicules, matériel informatique et de bureau, etc) ont également été renforcées afin d'améliorer les conditions de travail. Le MINEF a également réalisé l'audit genre au cours de cette année. Dans l'optique de faire face à l'insuffisance de personnel au sein des structures du MINEF, la 2^{ème} vague du recrutement exceptionnel de 1000 agents a été lancée.

- Au niveau de la réduction des infractions sur les ressources forestières, faunique et en eau : la multiplication des missions de protection et de contrôle des ressources forestières, faunique et en eau avec un durcissement des mesures de coercition imputables aux auteurs d'infractions. De plus, dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage clandestin, le braconnage des ressources fauniques et la destruction des ressources forestières, deux bases avancées de la Brigade Spécial de de Surveillance et d'Intervention (BSSI) a ont été inaugurées à Morondo (Département de Kani, Région du Worodougou) et à Noé (frontière Côte d'Ivoire Ghana, Région du Sud-Comoé).

Concernant le programme 1, des faiblesses telles que l'insuffisance de moyens humains et matériels entravent la bonne marche dudit programme. Le MINEF a donc mis en œuvre des mesures en vue de corriger ces faiblesses observées parmi lesquelles on peut citer le renforcement des capacités matérielles et humaines (acquisition et distribution de véhicules, mobiliers informatiques et de bureau ainsi que le recrutement exceptionnel de 1000 agents avec l'appui du Conseil National de Sécurité (CNS).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 12: Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2023	
		2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des Eaux et Forêts				
Indicateur 1.1. : Nombre de textes législatifs et règlementaires élaborés et transmis au SGG	Nombre	9	3	0
Indicateur 1.2. : Nombre de missions de contrôle et de surveillance effectuées	Nombre	973	575	3 631
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion moderne et efficace des ressources humaines, matérielles et financières du MINEF				
Indicateur 2.1. : Pourcentage des Agents Techniques formés à la Formation Commune de Base (FCB)	%	43%	80%	100%
Indicateur 2.2. : Pourcentage d'Agents Techniques affectés	%	60%	70%	100%
Indicateur 2.3. : Pourcentage d'actions de formation réalisées	%	45%	50%	40%
Indicateur 2.4. : Proportion de projets suivis et évalués	%	100%	75%	100%
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe du MINEF				
Indicateur 3.1. : Taux d'opérationnalisation des systèmes d'information collaboratifs	%	60%	70%	40%
Indicateur 3.2. : Taux de couverture médiatique des activités du Ministère	%	85%	90%	90%
Indicateur 3.3. : Taux de réponse aux demandes d'informations	%	90%	90%	99%

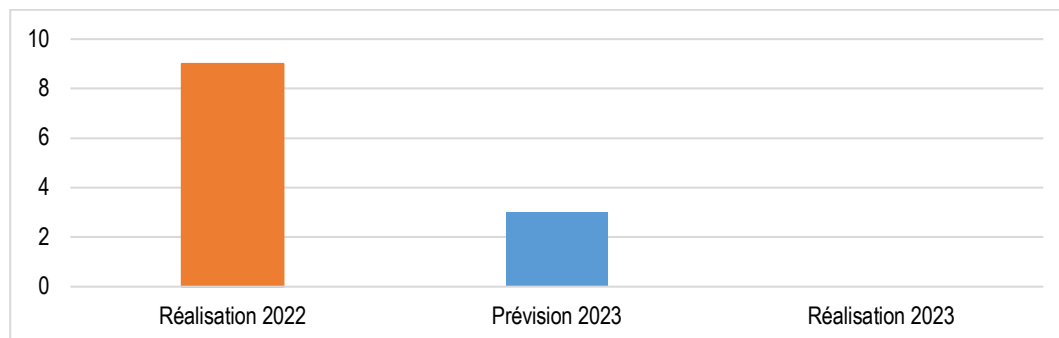
Source : Rapport annuel d'activités MINEF 2023/RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des Eaux et Forêts

Indicateur 1.1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires transmis au SGG

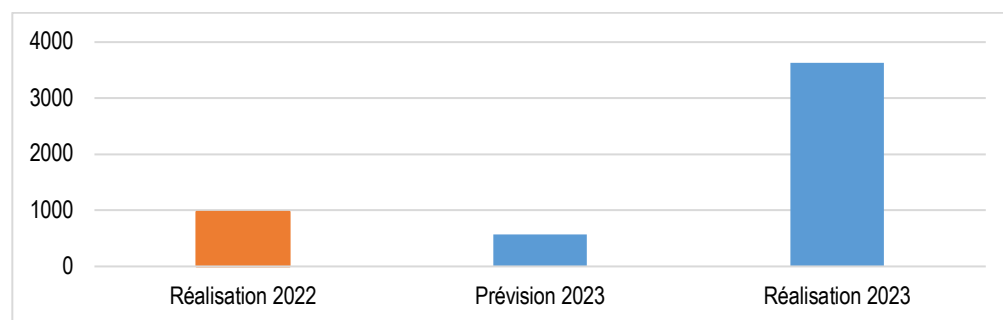
Graphique 6: Comparaison des données sur le Nombre de textes législatifs et réglementaires transmis au SGG



A ce niveau, 3 textes (décrets d'application du Code de l'eau) devraient être transmis au Secrétariat Général du Gouvernement au cours de l'année 2023. Ces décrets d'application n'ont pas été transmis au SGG car en attente de la révision du code de l'eau de 1998 qui a abouti à la promulgation de la Loi N°2023-902 du 23 novembre 2023 portant code de l'eau. La promulgation de cette loi ainsi que celles sur la Gestion de la Faune et la Protection de l'Éléphant devraient permettre de lancer la finalisation des travaux sur les textes d'application et leur transmission au SGG.

Indicateur 1.2 : Nombre de missions de contrôle et de surveillance effectuées

Graphique 7: Comparaison des données sur le nombre de missions de contrôle et de surveillance effectuées

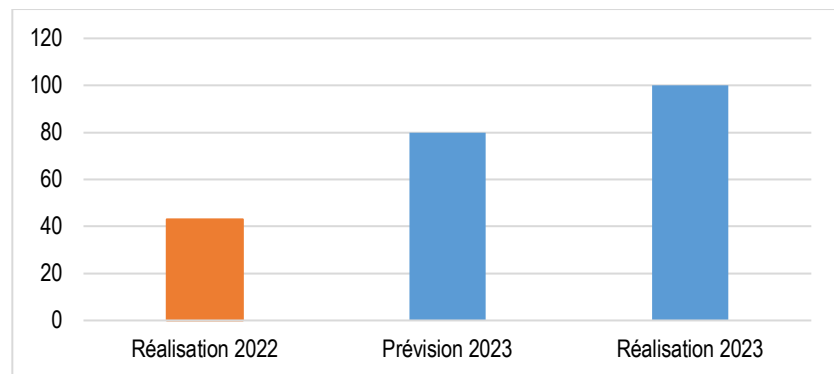


Concernant les missions de contrôle et de surveillance, 3631 ont été réalisées ce qui entraîne un taux de réalisation de 631% par rapport à l'objectif (575). Ce fort taux de réalisation résulte de l'accentuation de la surveillance des ressources naturelles (missions de contrôle face à la recrudescence du sciage à façon, des défrichements non autorisés, du pillage des ressources fauniques et des activités liées à l'orpaillage clandestin). De plus, le ministère a poursuivi, à travers la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI), l'équipement de ses services en moyens de mobilité pour la tenue des missions de terrain.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion moderne et efficace des ressources humaines, matérielles et financières du MINEF

Indicateur 2.1 : Pourcentage des Agents Techniques formés à la FCB

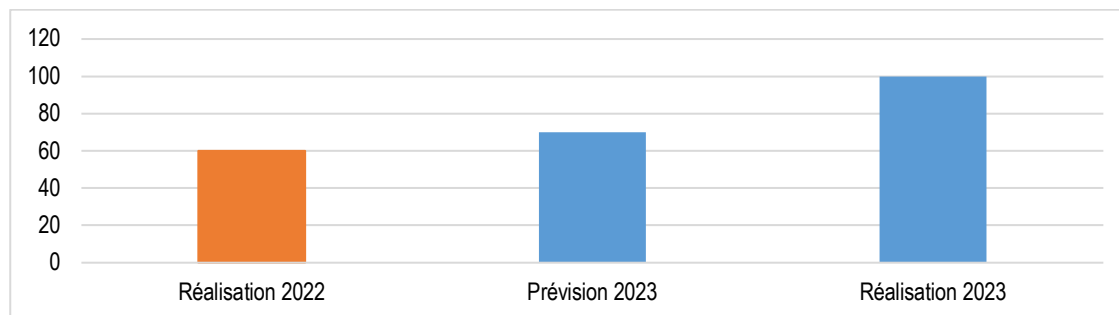
Graphique 8: Comparaison des données sur le pourcentage des Agents Techniques formés à la FCB



Relativement à la Formation Commune de Base, il s'est agi de faire face à une situation nouvelle survenue en cours d'exercice 2023 qui a réorienté les besoins de formation vers d'une part, la formation des Agents Techniques des Eaux et Forêts au défilé de la fête Nationale de l'indépendance et d'autre part, le financement (apporter un appui) de la formation sur les aspects de la foresterie de 128 militaires reconvertis à l'emploi d'Agent Technique des Eaux et Forêts. Au vu de la formation réalisée à l'endroit des 128 militaires il ressort un taux de réalisation de 100%.

Indicateur 2.2 : Pourcentage d'Agents Techniques affectés

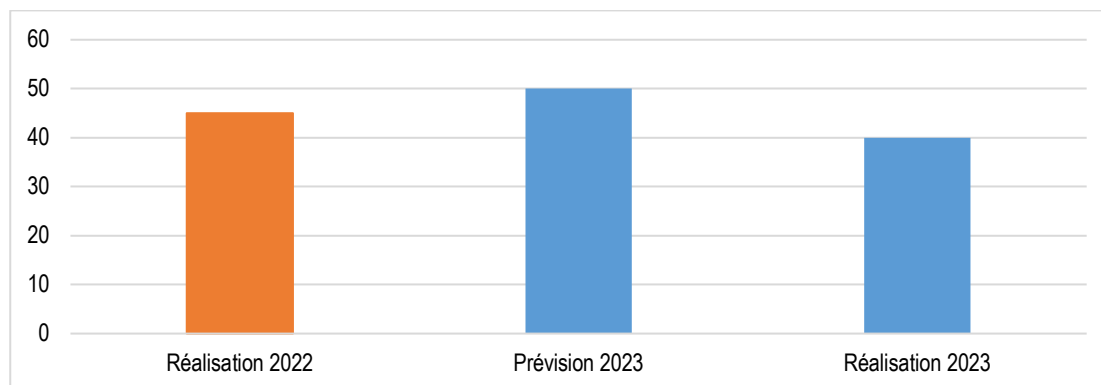
Graphique 9: Comparaison des données sur le pourcentage d'Agents Techniques affectés



Au niveau de l'affectation des agents techniques au cours de l'année 2023, 100% des fonctionnaires mis à la disposition du MINEF par le Ministère d'État, Ministère de la Fonction Publique ont été affectés à des postes de travail.

Indicateur 2.3: Pourcentage d'actions de formation réalisées

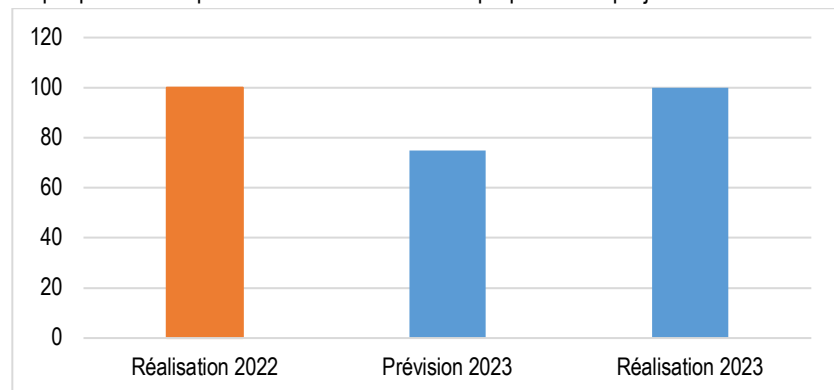
Graphique 10: Comparaison des données sur le pourcentage d'actions de formation réalisées



Concernant les actions de formation réalisées par la DRHF, certaines formations académiques validées dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Formation initié par le Ministère en charge de la Fonction Publique n'ont pu être réalisées en 2023. Il ressort donc un taux de réalisation de 40% pour cette année. Le MINEF a prévu, pour les années à venir la réalisation de plusieurs programmes de renforcement des capacités des agents afin d'améliorer la performance de cet indicateur.

Indicateur 2.4: Proportion de projets suivis et évalués

Graphique 11: Comparaison des données sur la proportion de projets suivis et évalués

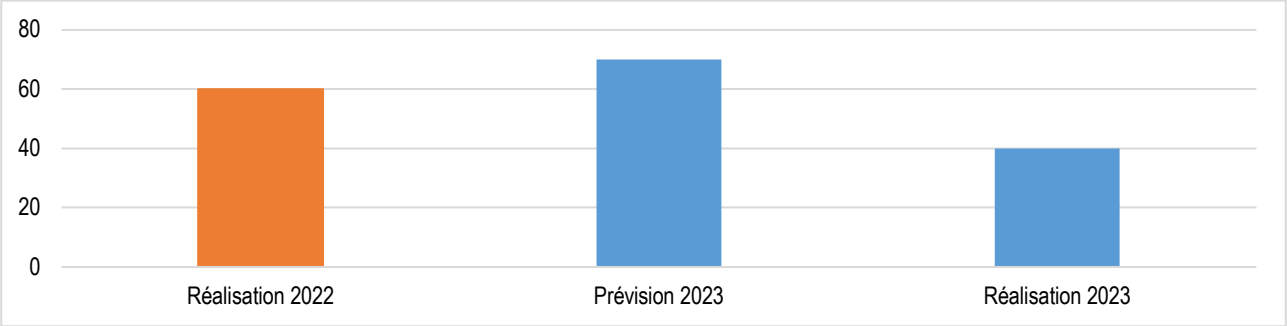


Sur la proportion des projets suivis et évalués au niveau du Ministère, la Direction en charge de cette activité a pu suivre tous les projets programmés (5/5) au cours de l'année 2023 d'où le taux de réalisation de 100%. Ce taux résulte de l'excellente programmation des missions de suivi évaluation en rapport avec la dotation budgétaire de cette activité. En effet, le financement disponible a permis d'organiser des missions de suivi évaluation des projets au-delà des prévisions pour cette année 2023.

Objectif spécifique 4: Améliorer le système d'information et de communication interne et externe du MINEF

Indicateur 4.1 : Taux d'opérationnalisation des systèmes d'information collaboratifs

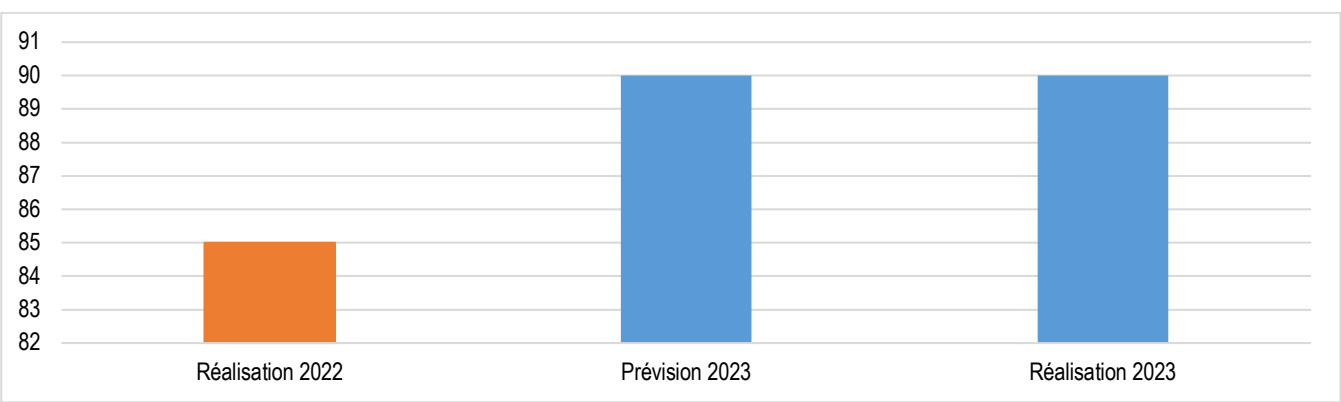
Graphique 12: Comparaison des données sur le taux d'opérationnalisation des systèmes d'information collaboratifs



Pour l'année 2023, sur l'ensemble des 5 systèmes d'information collaboratifs du MINEF, seuls deux (SIGMINEF et SNVLT) sont opérationnels. Les trois autres systèmes (SIGSEPP, SIGReb et SIGRHCM) sont non fonctionnels. Des séances de travail sont prévues par la Direction en charge de l'informatique sur l'architecture de ces systèmes informatiques afin d'en améliorer l'opérationnalisation.

Indicateur 4.2 : Taux de couverture médiatique des activités du Ministère

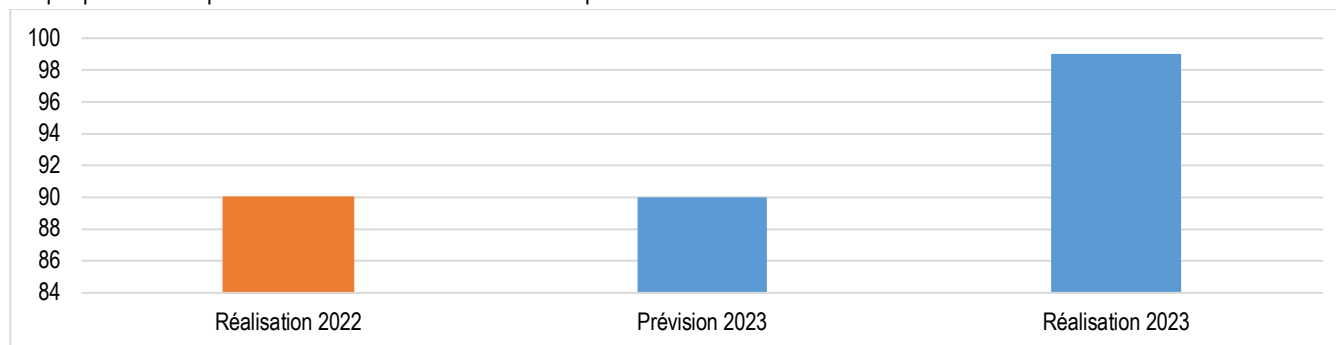
Graphique 13 : Comparaison des données sur le taux de couverture médiatique des activités du Ministère



Concernant le taux de couverture médiatique des activités du Ministère, il est évalué à 90% car toutes les activités du cabinet, des directions centrales, des projets et celles des services du District des Lagunes ont été systématiquement couvertes au-delà des prévisions (jusqu'à 300%). Seules celles des services déconcentrés ne sont pas totalement couvertes.

Indicateur 4.3 : Taux de réponse aux demandes d'informations

Graphique 14 : Comparaison des données sur le taux de réponse aux demandes d'informations



Concernant le taux de couverture médiatique des activités du Ministère, il est évalué à 99% car toutes les demandes d'informations transmises au MINEF ont été pratiquement toutes traitées.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les éléments majeurs ayant eu un effet positif sur l'amélioration de la gouvernance dans le secteur sont les suivants :

- l'actualisation et le renforcement du cadre législatif et réglementaire pour une meilleure gestion des ressources forestières, fauniques et en eau ;
- l'intensification des actions de communication, d'information et de sensibilisation qui suscite une prise de conscience collective sur l'importance de la préservation, de la réhabilitation et de la protection des ressources naturelles ;
- le renforcement des capacités des services et des agents ;
- le renforcement des activités de contrôle et de surveillance.

Malgré ces points positifs, certaines difficultés ont été énumérées au cours de l'année 2023. Ce sont :

- l'insuffisance de ressources humaines ;
- l'insuffisance du budget général du ministère ;
- l'insuffisance de locaux pour les services.

IV.2. Recommandations

Au vu des difficultés relevées précédemment, les recommandations suivantes sont faites :

- ❖ Au responsable du programme 1
 - faire évaluer les besoins de formation du personnel des différents services en vue de proposer un plan de renforcement des capacités ;

- poursuivre le plaidoyer auprès du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour l'accroissement de la dotation budgétaire allouée au programme administration générale.
- ❖ A l'endroit du Ministère en charge du budget et du portefeuille de l'Etat, la poursuite du renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la rédaction du RAP.

CONCLUSION

Le budget mis à disposition du programme 1 ainsi que le personnel disponible pour la réalisation des activités ont permis l'atteinte des résultats. En effet, toutes les activités ont pu être réalisées avec des taux satisfaisants. Le renforcement continu des capacités des acteurs en charge de ce programme devrait permettre d'en améliorer les performances pour les années à venir.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES »

INTRODUCTION

Le programme « Gestion durable des ressources forestières » vise à prendre en compte la nécessaire multifonctionnalité de la forêt ivoirienne, dans ses dimensions économiques, sociales et écologiques. Son objectif principal est de reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier afin de garantir le développement durable et le bien-être des populations.

Le programme 2 se décline en deux (02) objectifs spécifiques dont les actions concourent à l'atteinte des résultats spécifiés dans le PND. Ce programme est dirigé par le Directeur Général des Forêts et de la Faune, le Colonel-Major KOUASSI Lucien, en fonction depuis mars 2023 conformément au Décret n°2023-185 du 22 mars 2023 portant nomination du Directeur Général des Forêts et de la Faune au Ministère des Eaux et Forêts.

L'exercice de l'année 2023 a été globalement marqué par la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires, du programme d'appui de la SPREF et la prise de plusieurs textes devant régir la gestion forestière.

Le programme 2 couvre huit (08) structures administratives centrales, une structure sous-tutelle (SODEFOR), l'ensemble des Directions Départementales, les Cantonnements et les Postes Forestiers et plusieurs projets dont le champ d'actions est spécifique au secteur forestier.

Le RAP du programme 2 s'articule autour de quatre points, à savoir, la présentation de la stratégie du programme, la réalisation du programme au cours de l'exercice 2023, la performance du programme et les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a pour objectif global de reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier et comme résultat stratégique « le patrimoine forestier est reconstitué et stabilisé à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030 ».

I.2. Le financement du programme

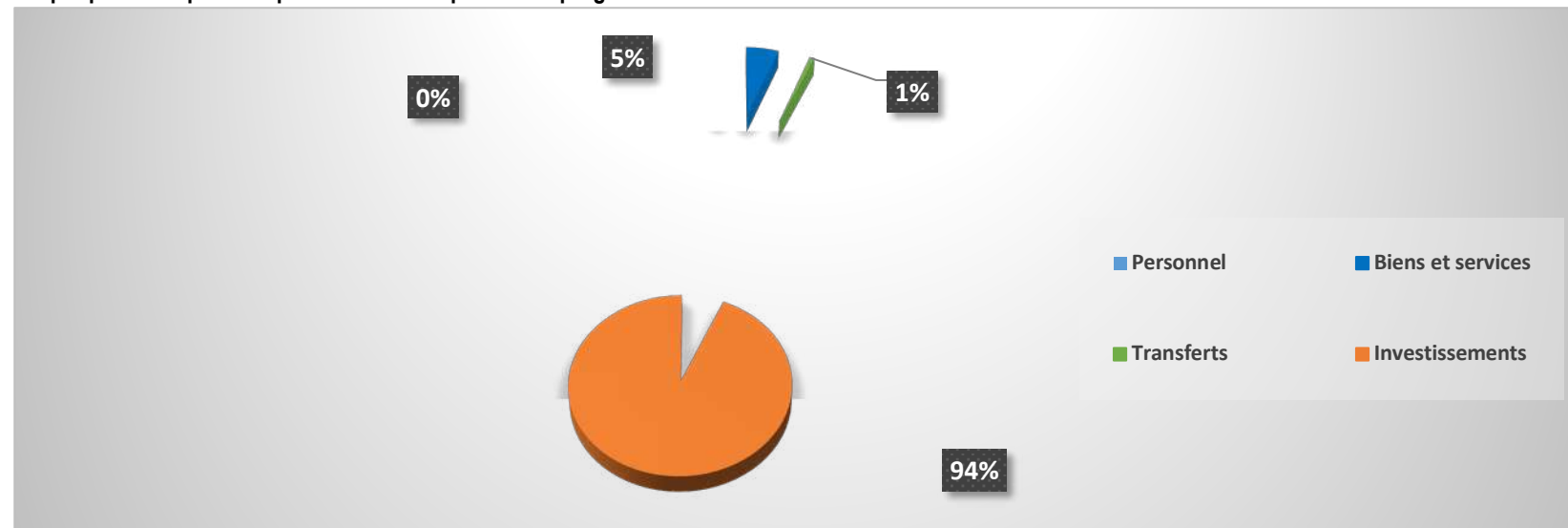
Tableau 5 : Financement du programme

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES	2 400 000	823 661 947	120 072 715	14 032 216 611

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Les dépenses d'investissement du programme Gestion Durable des Ressources Forestières représentent 94% des dépenses du programme, ensuite viennent en deuxième et troisième positions, respectivement celles des biens et services 5% et celles des transferts 1% du programme. Enfin les dépenses de personnel qui représentent environ 0% (2 400 000). En ce qui concerne les dépenses de personnel, elles sont destinées à prendre en charge les agents contractuels du jardin Botanique de Bingerville (JBB). Tous les agents fonctionnaires, du programme sont pris en compte dans le programme administration Générale.

Graphique 15: Répartition par natures de dépenses du programme 2



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 6 : Exécution du budget du programme

PROGRAMME/NATURES DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
22089 Gestion durable des ressources forestières	14 978 351 273	12 978 062 350	2 000 288 923	87%
1 Personnel	2 400 000	2 400 000	0	100%
2 Biens et Services	823 661 947	823 385 865	276 082	100%
3 Transferts	120 072 715	120 072 715	0	100%
4 Investissements	14 032 216 611	12 032 203 770	2 000 012 841	0%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le tableau fait apparaître un taux d'exécution est de 87%, taux moyennement satisfaisant. Car faisant ressortir une non-consommation de 2 000 288 923.

Cependant, Il faut souligner que la non-consommation en investissement d'un montant de 2 000 000 000 Fcfa, porte sur un budget prévisionnel destiné au projet CD2 qui s'est avéré non mobilisable du fait que la convention entre la Côte d'Ivoire et la France qui représente le bailleur n'a pas encore été finalisée. Partant de ce principe, le budget actuel de ce programme est de 12 978 351 273 et non 14 978 351 273 ce qui nous donne un taux de réalisation réelle de 99,99%

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2208901 Gestion différentielle des forêts du domaine permanent de l'Etat	0	0	31 999 496	22 383 600	143 064 898	120 072 715	4 368 193 565	11 821 469 516	4 543 257 959	11 963 925 831
2208902 Développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural	1 260 000	2 400 000	172 949 869	192 647 984	0	0	298 632 943	210 734 254	472 842 812	405 782 238
2208903 Protection, contrôle et surveillance des forêts et des activités forestières.	0	0	557 754 649	466 695 148	0	0	0	0	557 754 649	466 695 148
2208904 Renforcement du cadre d'exploitation rationnelle, de transformation et de commercialisation des produits forestiers	0	0	152 168 816	116 343 552	0	0	0	0	152 168 816	116 343 552
2208905 Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources forestières	0	0	31 373 292	25 315 581	0	0	0	0	31 373 292	25 315 581
TOTAL	1 260 000	2 400 000	946 246 122	823 385 865	143 064 898	120 072 715	4 666 826 508	12 032 203 770	5 757 397 528	12 978 062 350

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE /RAP 2022

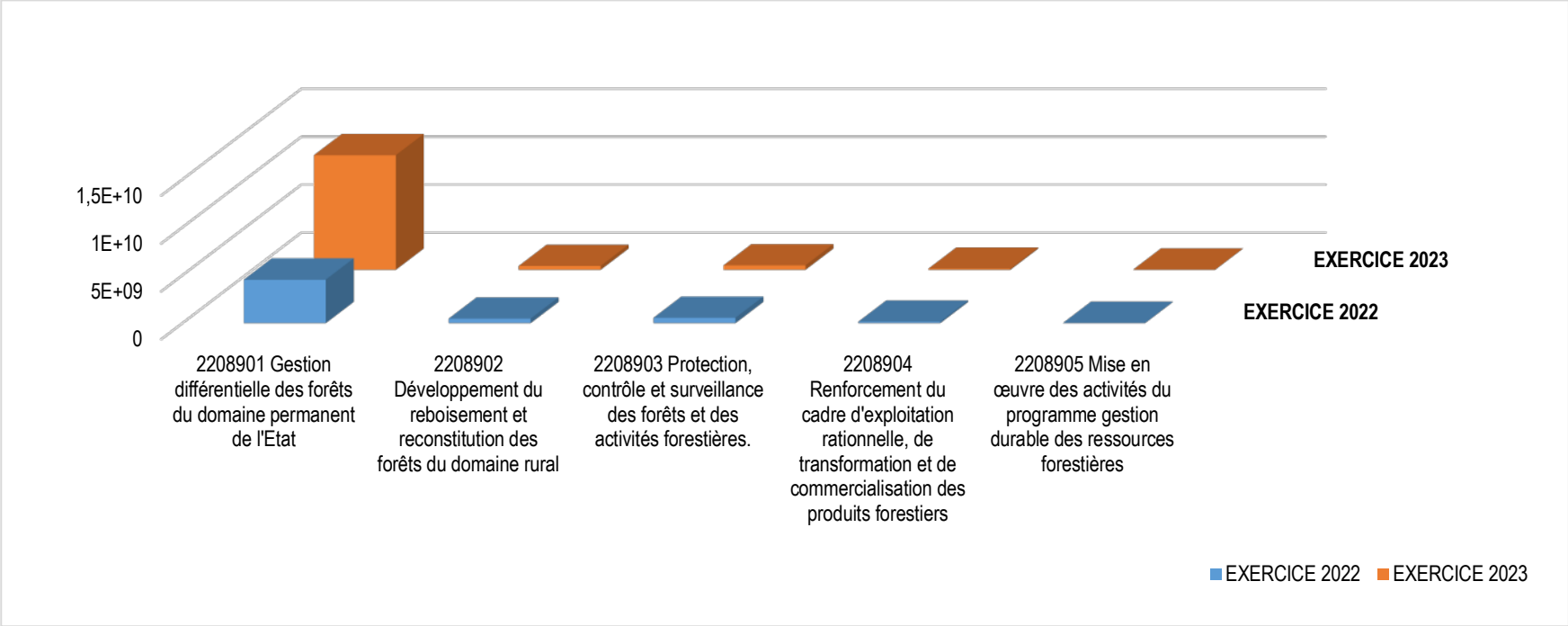
Globalement, le programme Gestion Durable des Ressources Forestières a connu une hausse de 7 220 664 822 passant de 5 757 397 528 à 12 978 062 350 soit une évolution de 125 %. Cette hausse est portée par l'action 2208901 Gestion différentielle des forêts du domaine permanent de l'État dont l'investissement a connu une hausse de 7 453 275 951.

Toutefois, il y a une baisse de financement au niveau de l'ensemble des 4 actions que sont :

- 2208902 Développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural (-67 060 574) ;
- 2208903 Protection, contrôle et surveillance des forêts et des activités forestières (-91 059 501) ;
- 2208904 Renforcement du cadre d'exploitation rationnelle, de transformation et de commercialisation des produits forestiers (-35 825 264) ;
- 2208905 Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources forestières (-6 057 711).

Cette baisse n'est certes pas véritablement significative, mais elle existe. (Voir graphique évolution du financement des actions du programme).

Graphique 16: évolution du financement des actions du programme 2



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

PROJETS D'INVESTISSEMENT	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 78042200176 Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet)	2 016	2 022	24 533 000 000	1 733 800 000	5 281 471 612	5 281 469 516
Sur financement intérieur			24 533 000 000	1 733 800 000	5 281 471 612	5 281 469 516
Projet 2 : 78042200195 Aménagement du Jardin botanique de Bingerville (Projet)	2 014	2 022	987 000 000	80 000 000	50 744 999	50 738 334
Sur financement intérieur			987 000 000	80 000 000	50 744 999	50 738 334

PROJETS D'INVESTISSEMENT	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 3 : 90042200004 Projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF)	2 021	2 025	1 939 500 000	298 790 093	160 000 000	159 995 920
Sur financement intérieur			1 939 500 000	298 790 093	160 000 000	159 995 920
Projet 4 : 26042200044 Sauvegarder le bois de vène (petrocarpus erinaceus poir) dans les forêts classées de la Palé et de Boundiali	2 023	2 026	775 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Sur financement intérieur			775 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Projet 5 : 78042200233 Projet de réhabilitation des forêts classées / C2D	-	-	0	5 000 000 000	2 000 000 000	-
Sur financement intérieur				5 000 000 000	2 000 000 000	-
Projet 6 : 90042200006 Projet d'Investissement Forestier (PIF2) / Eaux et Forêts	2 022	2 029	80 999 859 000	0	6 500 000 000	6 500 000 000
Sur financement extérieur			74 000 000 000	0	6 000 000 000	6 000 000 000
Sur financement intérieur			6 999 859 000	0	500 000 000	500 000 000
Total programme (Budget de l'Etat)			109 234 359 000	7 152 590 093	14 032 216 611	12 032 203 770
Total Sur financement extérieur			74 000 000 000	0	6 000 000 000	6 000 000 000
Total sur financement intérieur			35 234 359 000	7 152 590 093	8 032 216 611	6 032 203 770

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le budget d'investissement du programme Gestion Durable des Ressources Fauniques est passé de 7 152 590 093 (budget voté) à 14 032 216 611 (budget actuel). Soit une augmentation de 6 879 626 518 (96,18%).

Une analyse fait ressortir que deux projets, à savoir Projet 1 : 78042200176 Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet) et Projet 6 : 90042200006 Projet d'Investissement Forestier (PIF2) / Eaux et Forêts ont connu respectivement une augmentation de 3 547 671 612 et de 6 500 000 000.

En ce qui concerne le projet 78042200176 Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet), voté à hauteur de 1 733 800 000, il a bénéficié d'une part, du virement de sa composante Biens et service d'un montant de 2 000 000 000 par arrêté interministériel pris par les Ministres du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État et celui du Ministère des Eaux et Forêts. Et d'autre part, d'une rallonge budgétaire d'un montant de 1 750 000 000.

Au titre du projet 90042200006 Projet d'Investissement Forestier (PIF2) / Eaux et Forêts ;

Ce projet a démarré au cours de l'année 2023.

Projet 2 : 78042200195 Aménagement du Jardin botanique de Bingerville (Projet) ;

La dotation de ce projet a perdu 37,5% de sa valeur initiale à la suite d'un collectif du budget général de l'Etat survenu en cours d'année 2023. Le budget est alors passé de 80 000 000 à 50 744 999

Projet 3 : 90042200004 Projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF) ;

La dotation de ce projet a perdu 46,5% de sa valeur initiale à la suite d'un collectif du budget général de l'Etat survenu en cours d'année 2023. Le budget est alors passé de 298 790 093 à 160 000 000

Par ailleurs, le projet 5 : 78042200233 Projet de réhabilitation des forêts classées / C2D initialement prévu d'être financé à 5 000 000 000, la perspective de mobilisation est passé en cours d'année à 2 000 000 000, d'où l'actualisation de la notification. Cependant, l'accord de financement n'a pu être signé impliquant l'incapacité pour le Ministère de mobiliser ces fonds en 2023.

II.2. Évolution des effectifs

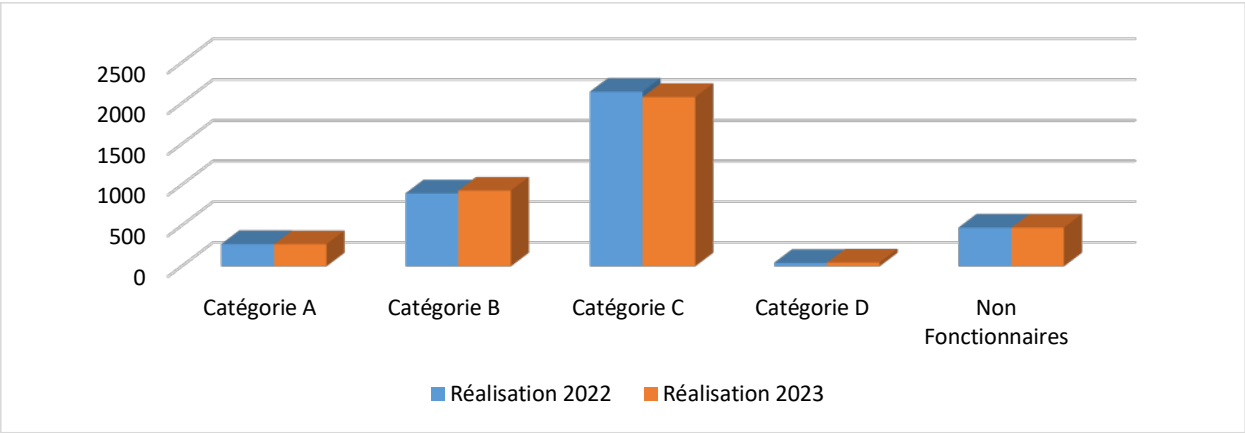
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 9: exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	271	12	10	13	14	270
Catégorie B	894	196	30	74	39	929
Catégorie C	2142	1100	70	19	84	2077
Catégorie D	42	18	18	9	6	45
Non Fonctionnaires	474	0	0	0	0	474
TOTAL	3823	1326	128	115	143	3795

Source : Bilan d'activités 2023 DRHF/MINEF / catalogue des mesures nouvelles

Graphique 17: Évolution des effectifs du programme 2 de 2022 à 2023



Les effectifs totaux du programme 2 ont diminué de 0,73%. Ainsi, le besoin d'agents loin d'être satisfait dans la plupart des structures du programme se voit réduit. Le recrutement d'agents lancé en décembre 2022 et formé en 2023 pourra permettre de combler dans une certaine mesure le déficit observé dans les services.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Programme de Gestion durable des ressources forestières a pu réaliser un certain nombre d'activités :

- Au niveau de la Gestion différenciée des forêts du domaine permanent de l'Etat

La rédaction de 08 Plans d'Aménagement.

- Au niveau du développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural

Le reboisement de 42 622 ha.

- Au niveau de la protection, du contrôle et de la surveillance des forêts et des activités forestières

La poursuite de l'équipement en matériels roulants des services du MINEF et leur équipement en GPS. La poursuite du suivi satellitaire des forêts et la réalisation de missions de surveillance et de contrôle.

Deux cent quarante (240) agents techniques des Eaux et Forêts ont été formés à l'utilisation de GPS pour les levés de parcelles, la localisation des coordonnées sur le terrain et au reporting en vue de la production des cartographies des parcelles levées.

- Au niveau du renforcement du cadre d'exploitation rationnelle, de transformation et de commercialisation des produits forestiers

Le MINEF a procédé à la validation de la stratégie de valorisation et de commercialisation des produits forestiers.

Concernant le programme 2, des faiblesses identiques au programme précédent (insuffisance de moyens humains et matériels) entravent la bonne marche dudit programme. Les mesures mises en œuvre pour la correction de ces faiblesses sont : le renforcement des capacités matérielles et humaines (acquisition et distribution de véhicules, mobiliers informatiques et de bureau ainsi que le recrutement exceptionnel d'agents), la multiplication des séances de travail avec certains bailleurs (BAD, Banque Mondiale, Fonds vert pour le climat, PNUD, GIZ, BEI, etc...) pour la recherche de financement pour la mise en œuvre de la SPREF.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10: Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	2022	2023	
		Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Accroître la couverture forestière				
Nombre de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un Plan d'Aménagement (PA)	Nbre	109	20	8
Nombre de sessions de Comités de pilotage et de Comités techniques organisées au niveau de l'ICF	Nbre	4	4	3
Nombre de forêts du domaine rural dotés d'un plan d'aménagement simplifié ou de plan de gestion par an	Nbre	-	2	0
Superficie annuelle reboisée (ha)	ha	36 529,69	72670	42622
Nombre d'emplois verts créés (hommes/femmes)		-	6000	3331
Nombre de missions annuelles d'appui et d'encadrement effectuées	Nbre	3	3	6

Indicateurs de performance	Unité	2022	2023	
		Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Renforcer le cadre d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers				
Nombre d'acteurs formés sur les nouvelles orientations d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers adoptées	Nbre	-	65	110
Nombre d'outils de politique adoptés pour la mise en œuvre de l'APV-FLEGT	Nbre	8	1	0
Nombre de missions annuelles de contrôle et de surveillance	Nbre	450	450	915
Nombre de comités villageois de lutte contre les feux de brousse installés	Nbre	89	269	551

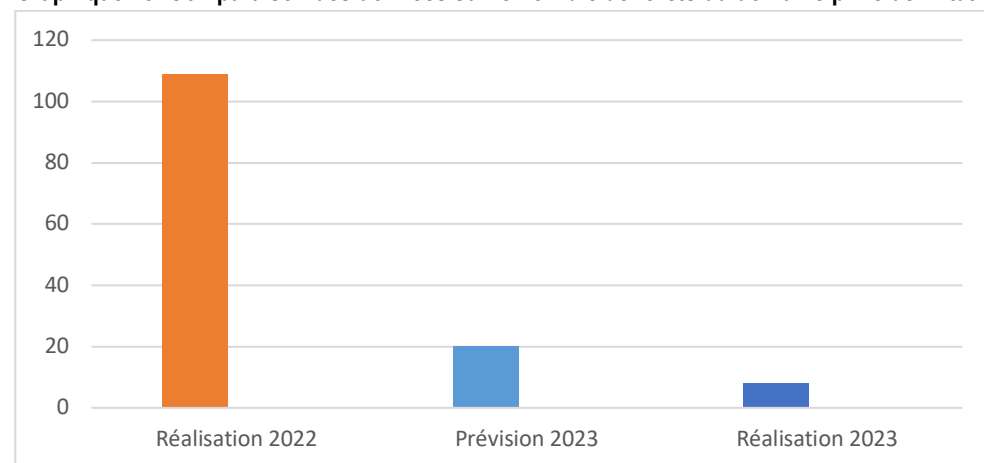
Source : Rapport d'activités 2023 SODEFOR - Rapport d'activités 2023 DRCF - Rapport d'activités 2023 DPIF/RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Accroître la couverture forestière

Indicateur 1.1 : Nombre de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un plan d'aménagement (PA)

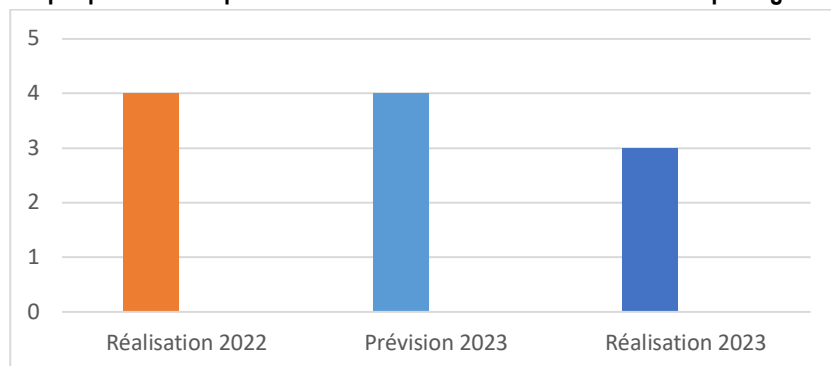
Graphique 18: Comparaison des données sur le nombre de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un plan d'aménagement



L'objectif fixé pour l'année 2023 était d'arriver à 20 forêts classées disposant de plans d'aménagement. Il a été élaboré 08 plans d'aménagement en 2023, en raison de la coupe budgétaire intervenue en cours d'exercice, ce qui donne 117 forêts classées sur 229 disposants de plans d'aménagement (51% des forêts classées). Il est à noter que le nombre de forêts classées est passé de 234 à 229 suite à la reconversion de certaines d'entre elles, en réserves ou en Agro-Forêts.

Indicateur 1.2: Nombre de sessions de comité de pilotage et de comité technique organisées au niveau de l'ICF

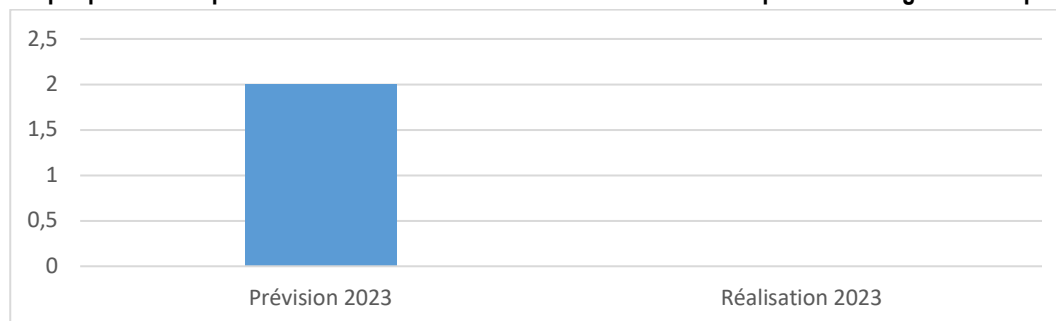
Graphique 19 : Comparaison du nombre de sessions de comité de pilotage et de comité technique organisées au niveau de l'ICF



75% de la cible prévue pour l'exercice 2023 a été atteinte. Sur une prévision de 04 sessions, ce sont 03 sessions qui ont eu lieu. Cette performance est certes en baisse de 25% comparativement à 2022 où les 04 sessions ont été organisées. Mais elle fait apparaître quelques soucis dans la coordination des calendriers des différents membres qui n'a pas permis la tenue de la dernière session, prévue pour fin 2023. Toutefois, les mesures nécessaires devraient être prises pour les exercices à venir afin d'aboutir à une meilleure planification des sessions et éviter les conflits de calendrier.

Indicateur 1.3: Nombre de forêts du domaine rural dotés d'un plan d'aménagement simplifié ou d'un plan de gestion par an

Graphique 20: Comparaison du nombre de forêts du domaine rural d'un plan d'aménagement simplifié ou d'un plan de gestion par an

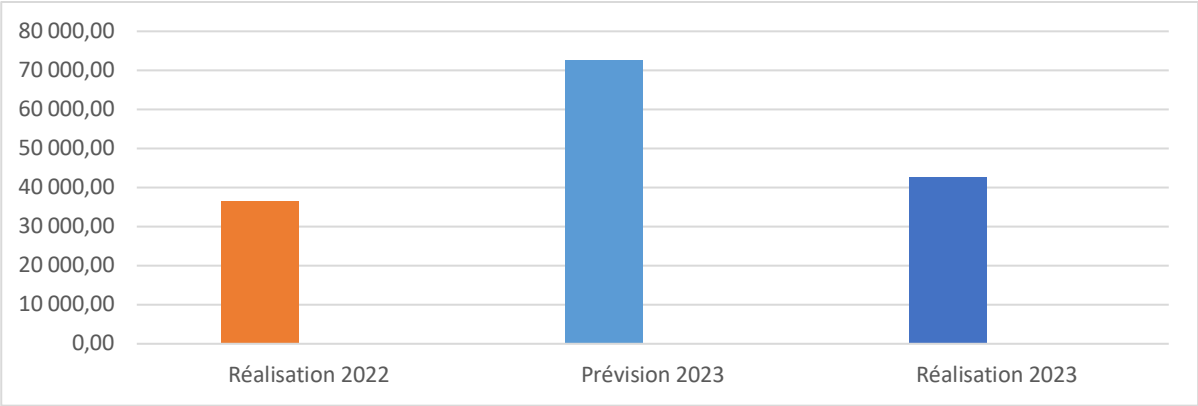


Cet indicateur jusque-là, n'a pas de référence et n'a pu atteindre la valeur cible prévisionnelle de 02 forêts du domaine rural dotées d'un plan d'aménagement simplifié ou d'un plan de gestion par an.

En effet, la gestion des forêts du domaine rural est désormais subordonnée à un plan d'aménagement simplifié ou un plan de gestion selon la nouvelle politique forestière. Mais cette gestion nécessite au préalable une identification et un enregistrement des différentes forêts. Cette activité va connaître une phase pilote pour permettre de connaître toutes les implications avant de la lancer au plan national.

Indicateur 1.4: Superficie annuelle reboisée (ha)

Graphique 21: Comparaison des données sur la superficie annuelle reboisée



Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 42 622 ha en 2023 qui représente 58,65% de la cible projetée à 72 670 et en baisse de 25% comparativement aux réalisations de 2022. La principale raison de la non-atteinte de cet objectif est l'insuffisance de ressources financières. . Par ailleurs, il convient de faire noter que de nombreuses initiatives de reboisement mises en œuvre par des projets relevant de ministères autres que le MINEF n'ont pu être capitalisées (MINEDDTE, MEMINADERPV....).

La stratégie de communication mise en œuvre par le MINEF devrait permettre l'implication de tous les acteurs, à savoir les Partenaires Techniques et Financières, les collectivités territoriales, les entreprises privées, les ONG et des personnes physiques dans la reconstitution de la ressource forestière. Toutes ces initiatives devraient être enregistrées dans la base de données de la Direction du reboisement et du cadastre forestier afin de mieux apprécier les efforts de reconstitution forestière du pays.

Indicateur 1.5: Nombre d'emplois verts créés (Hommes/femmes)

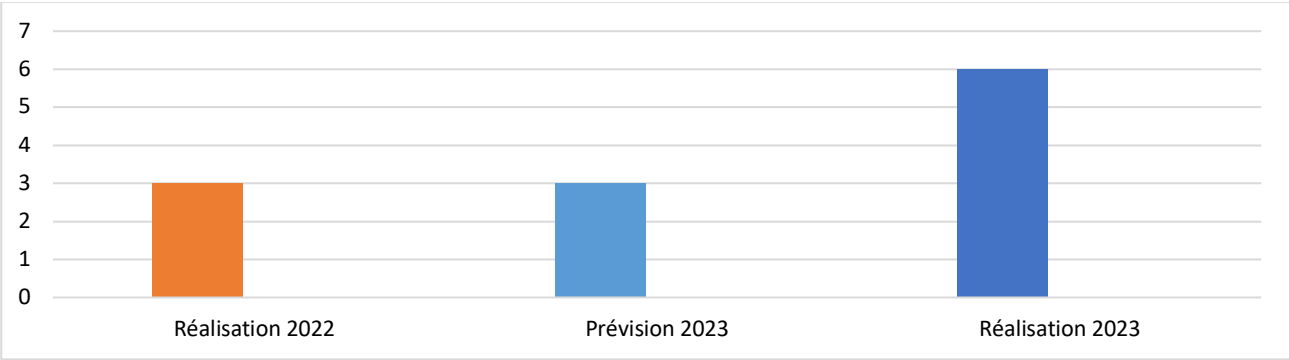
Graphique 22 : Comparaison du Nombre d'emploi verts créés



Cet indicateur présente une valeur de réalisation 3331 pour une prévision de 6000 ; soit un taux de réalisation de 55,5%. Cet indicateur fait référence aux emplois créés dans la mise en œuvre des projets PIDACC (1225), du PIF2 (2106) et toutes les activités qui concourent à la reconstitution et la sauvegarde du couvert forestier. Ce faible pourcentage s'explique d'une part par la sélection tardive des sous-projets au niveau du PIDACC et le démarrage tardif des activités du PIF2.

Indicateur 1.6: Nombre de missions d'appui et d'encadrement effectuées

Graphique 23: Comparaison du nombre de mission d'appui et d'encadrement effectuées



Au cours de l'exercice 2023, 06 missions d'appui et d'encadrement ont été effectuées. Ce chiffre est le double de la prévision de réalisation (03), et aussi la réalisation de l'exercice 2022 où il était de 03. Soit une évolution de 200%. Cette performance, indépendamment de la coupe budgétaire intervenues au cours de l'exercice 2023, a pu être réalisée grâce à des mesures d'adaptation ayant permis de coupler les missions d'appui et d'encadrement aux missions de suivi-évaluations dans le cadre du Projet d'Appui à la Stratégie de Préservation de Réhabilitation et d'Extension des Forêts.

Objectif spécifique 2 : Renforcer le cadre d'exploitation, de transformation, et de commercialisation des produits forestiers

Indicateur 2.1: Nombre d'acteurs formés sur les nouvelles orientations d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers adoptées

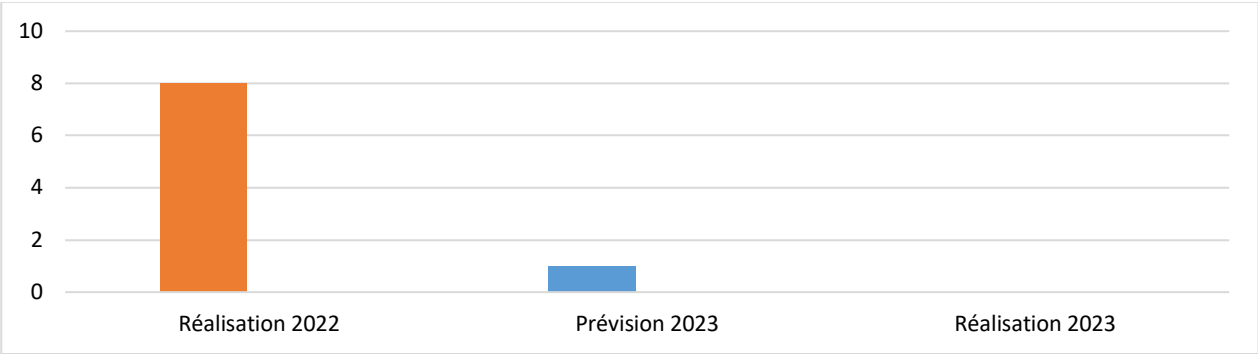
Graphique 24 : Comparaison du Nombre d'acteurs formés sur les nouvelles orientations d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers adoptées



Dans le cadre de la vulgarisation du cadre politique et juridique du secteur forestier auprès des parties prenantes locales, des responsables des services centraux du MINEF et des services déconcentrés du District Autonome d'Abidjan, certains acteurs de la filière bois ont été formés et sensibilisés. Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 110 en 2023 au-delà de la prévision qui étaient de 65 ; soit un taux de réalisation de 169%.

Indicateur 2.2: Nombre d'outils de politique adoptés pour la mise en œuvre de l'APV-FLEGT

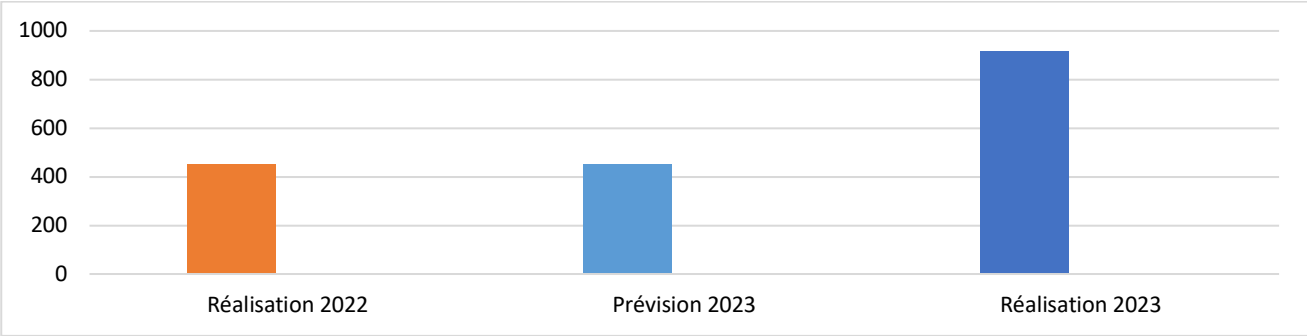
Graphique 25: Comparaison du nombre d'outils de politique adoptés pour la mise en œuvre de l'APV-FLEGT



La prévision d'outil de politique à adopter en 2023, est de 1 mais la réalisation, de 0 outil adopté. En effet, cet indicateur est dépendant d'un premier indicateur notamment « Accord signé ». L'APV-FLEGT n'ayant pas pu être signé comme prévu au 1er trimestre de 2023, l'activité concernant sa ratification par le parlement ivoirien n'a pu donc avoir lieu. Cette performance vient mettre en exergue, certaines réalités liées aux accords internationaux. Cependant tout est mis en œuvre pour que cet accord soit signé dans le premier trimestre 2024.

Indicateur 2.3: Nombre de missions annuelles de contrôle et de surveillance

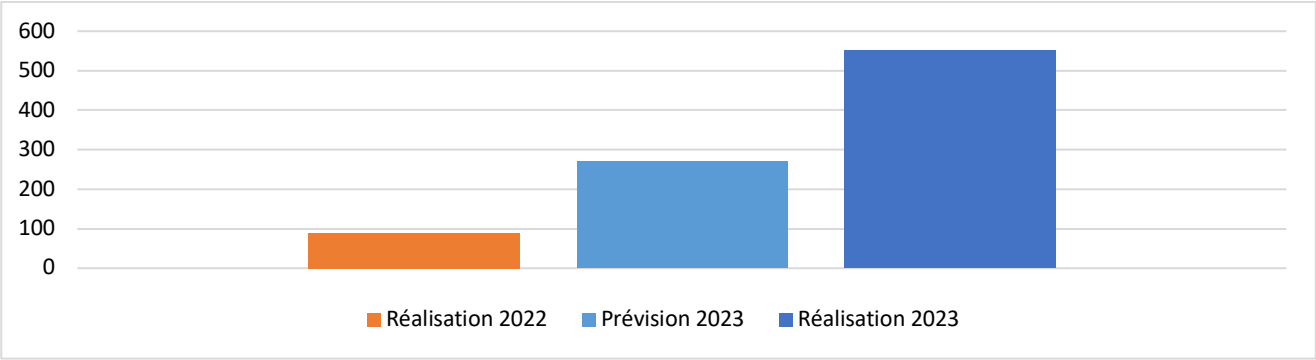
Graphique 26 : Comparaison du nombre de missions annuelles de contrôle et de surveillance



Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 915 en 2023 pour une prévision de 450 ; soit un taux de réalisation au-dessus des 100%. Il est à noter que 02 bases avancées de la BSSI ont été installées à Morando (département de Kani) et à Noé en vue d'accentuer les actions de surveillance et de lutte contre les infractions forestières, fauniques et en eau. Ce nombre important de mission cadre avec le défi de vouloir limiter la déforestation et les infractions forestières. Par ailleurs, la dotation des différents services en moyens de locomotions a facilité l'organisation de missions régulières de contrôle et de surveillance.

Indicateur 2.4: Nombre de comités villageois de lutte contre les feux de brousse installés

Graphique 27 : Comparaison du nombre de comités villageois de lutte contre les feux de brousse installés



Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 551 en 2023 pour une prévision de 250 ; soit un taux de réalisation de 220,4%. Cette situation s'explique par l'implication du corps préfectoral dans la création et la redynamisation des différents comités locaux de lutte contre les feux de brousse. En effet, en janvier 2023, le Ministre des Eaux et Forêts lors du lancement de la campagne de lutte contre les feux de brousse a souhaité l'implication de tous les acteurs dans les projets de reboisement et de lutte contre les feux de brousse afin de reconstituer durablement notre forêt.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- **Points positifs**

- les opérations de reboisement populaire « 1 jour, X millions d'arbres » conduites ces dernières années ont renforcé l'engouement des populations dans leur diversité à mener des actions de reconstitution du couvert forestier. Aussi, les entreprises privées s'intéressent de plus en plus au reboisement pour la réalisation de leurs objectifs environnementaux de leur politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- l'agroforesterie est de plus en plus adoptée par les populations dans les pratiques agricoles ;
- la sensibilisation des différents acteurs locaux sur la mise en œuvre du code forestier et ses décrets d'application ;
- la préparation avec l'Institut Européen des Forêts (EFI), de projets de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV FLEGT), notamment le système national de vérification de la légalité et de la traçabilité (SNVLT) et le renforcement de la prise en compte du genre dans la gouvernance forestière ;
- les différentes parties prenantes engagent elles-mêmes des activités de production de plants et de reboisement telles que prévues par la SPREF.

- **Difficultés rencontrées**

Plusieurs difficultés ont entravé la mise en œuvre des activités du programme 2 pour l'atteinte effective des résultats. Ce sont :

- le plafonnement des enveloppes budgétaires ne prenant pas en compte les besoins réels du programme ;
- la faiblesse des ressources (humaines, matérielles et financières) entrave la mise en œuvre du budget programme ;
- la mobilisation de terres pour le reboisement dans le domaine rural.

Ces difficultés ont eu de sérieuses répercussions dans la réalisation de notre programme d'activités.

- **Défis à relever à moyen terme**

Pour l'atteinte de nos objectifs du programme, il est nécessaire de :

- renforcer les capacités des acteurs en vue d'une maîtrise du nouvel outil de gestion des finances publiques ;
- renforcer des capacités des agents des Eaux et Forêts aux techniques de reboisement et d'agroforesterie ;
- produire des plants d'essences forestières en quantité et en qualité suffisantes et à temps.

A cet effet, il est plus que nécessaire que le niveau des montants alloués soit effectivement relevé.

- **Perspectives**

Dans le cadre de l'appropriation du nouvel outil de gestion des finances publiques, des mesures doivent être prises pour assurer un renforcement continu des compétences des agents du Ministère.

IV.2. Recommandations

Dans l'objectif de résoudre les difficultés qui entravent l'atteinte effective des résultats escomptés, nous recommandons de :

- sensibiliser les acteurs et renforcer leurs capacités à s'approprier le nouvel outil de gestion des finances publiques ;
- mettre en place des mesures incitatives auprès des populations locales pour favoriser la mise à disposition des terres à reboiser ;
- impliquer les autorités locales (administratives, politiques et coutumières), les leaders d'opinion, les Organisation de la Société Civile (OSC) et organisations non gouvernementales (ONG) dans les activités forestières ;
- intensifier la recherche d'autres sources de financement des activités forestières ;
- mobiliser les acteurs du système éducation-formation des différentes localités et au niveau hiérarchique.

CONCLUSION

La bonne exécution du programme 2 intitulé « Gestion durable des ressources forestières » coordonné par le Directeur Général des Forêts et de la Faune, nécessite la mobilisation du financement de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF). En outre, l'appui des partenaires au développement et des parties prenantes et la mise à disposition de personnel et des moyens matériels adéquats peuvent contribuer considérablement à l'atteinte des objectifs.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES FAUNIQUES »

INTRODUCTION

Le Programme 3 du MINEF, gestion durable des ressources fauniques, est porté par le Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune, le Colonel-Major COULIBALY Bréhima. Il exerce cette fonction depuis mars 2023 conformément d'une part, au **Décret n°2023-186 du 22 mars 2023 portant nomination du Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune au Ministère des Eaux et Forêts** et d'autre part, le **décret n° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères**.

Les actions du programme concernent la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC), le Zoo National d'Abidjan (ZNA) et les projets spécifiques au secteur de la faune.

Pour l'année 2023, les activités du Programme 3 ont été menées dans un contexte socio-économique favorable malgré la coupe budgétaire intervenu en fin de troisième trimestre.

Le programme 3 a deux (2) grandes missions, à savoir :

- La mise en œuvre des politiques nationales relatives à la gestion durable de la faune sauvage et des ressources cynégétiques, ainsi que de leur exploitation rationnelle ;
- L'aménagement et la gestion des parcs zoologiques.

L'exposé sur les performances de ce programme s'articulera autour des présentations de la stratégie du programme, des réalisations obtenues au cours de l'exercice 2023, de la performance dudit programme et des perspectives y afférentes.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme a pour objectif global de reconstituer et préserver la biodiversité faunique avec pour résultat stratégique les sites de biodiversité faunique sont créés et préservés.

I.2. Le financement du programme

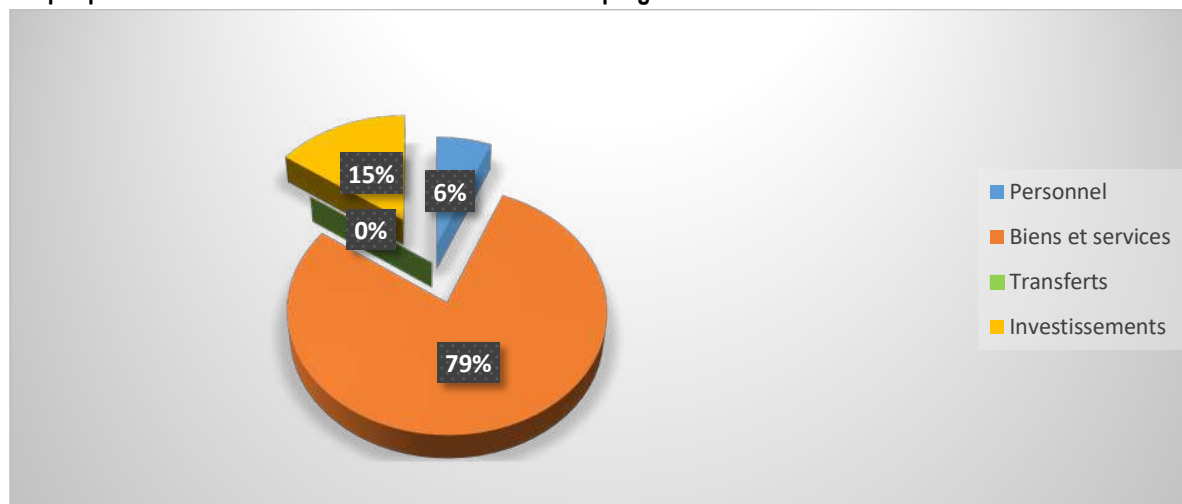
Tableau 11: Financement du programme 3

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 3 Gestion Durable des Ressources Fauniques	24 690 875	315 553 751	0	60 300 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Les dépenses du programme Gestion Durable des Ressources Fauniques sont portées par celles des Biens et services représentant 79% des dépenses du programme, ensuite viennent les dépenses d'Investissements à hauteur de 15% et enfin celles du personnel, 6%. Les dépenses du personnel concernent des agents contractuels en service au Zoo National d'Abidjan, qui ont en charge l'entretien et le bien-être de la population animale. Ces emplois ne sont pas répertoriés au niveau de la fonction publique. Tous les agents fonctionnaires, du programme sont pris en compte dans le programme administration Générale.

Graphique 28 : Évolution du financement des actions du programme 3



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 12: Exécution financière du budget du programme 3

PROGRAMME/NATURES DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
22090 Gestion durable des ressources fauniques	400 544 626	400 539 337	5 289	99,99%
1 Personnel	24 690 875	24 690 875	0	100%
2 Biens et Services	315 553 751	315 551 862	1 889	99,99%
3 Transferts	0	0	0	0
4 Investissements	60 300 000	60 296 600	3 400	99,99%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

L'exécution du budget du Programme gestion durable des ressources fauniques s'est faite à hauteur de 99,99%. Ainsi les crédits mis à disposition du programme Gestion Durable des Ressources Fauniques ont été entièrement consommés dans le cadre des activités prévues.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 13 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2 023	2 022	2 023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques	-		5 000 000	4 035 540	-		-	60296600	5 000 000	64 332 140
Aménagement du zoo, prévention et éradication des zoonoses	26 399 400	24 690 875	372 236 979	304 251 400	-		405 916 923		804 553 302	328 942 275
Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources fauniques	-		8 575 724	7 264 922	-		-		8 575 724	7 264 922
TOTAL	26 399 400	24 690 875	385 812 703	315 551 862	0	0	405 916 923	60 296 600	818 129 026	400 539 337

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Action 1 - Renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques : comparativement à 2022 où cette action était uniquement portée par les dépenses de biens et services (5 000 000), en 2023, cette action a été portée par les crédits d'investissement d'un montant de 60 296 600. Permettant ainsi d'augmenter de 59 332 140 soit (1186%)

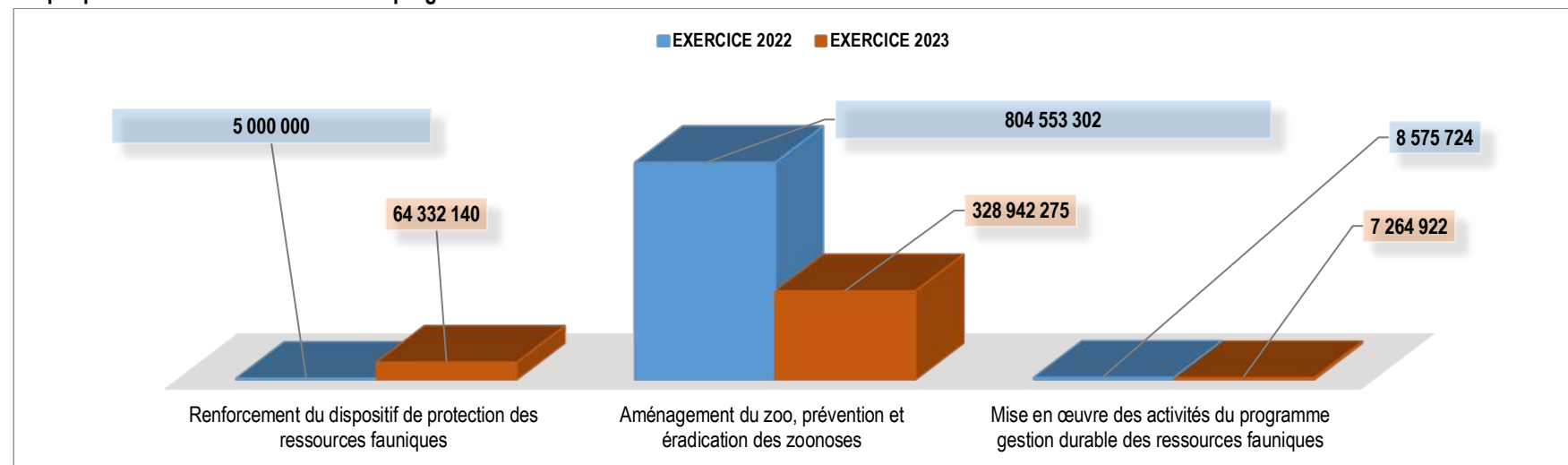
Action 2 - Aménagement du zoo, prévention et éradication des zoonoses : les crédits alloués à cette action sont réduits pour l'année 2023 de plus de 59% passant de 804 553 302 à 328 942 275 F CFA. Soit une baisse d'environ -475 611 027 (59,2%).

Cette baisse du financement s'explique par la fin du projet de réhabilitation du zoo National d'Abidjan tel que monté. En effet, la réhabilitation du ZNA reste un projet qui doit être renouvelé chaque année à cause des dégâts récurrents causés par la population animale sur les installations.

Action 3 - Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources fauniques

Porté par les dépenses de biens et services, la présente action a connu une baisse de financement d'environ 15,29%. Cette baisse s'explique par le collectif budgétaire sur le budget général de l'Etat survenu au cours de l'année 2023.

Graphique 29 : Evolution des actions du programme faune



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 14 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 78042200232 Surveiller les éléphants par la technologie satellitaire	2023	2028	482 000 000	94 080 000	60 300 000	60 296 600
Sur financement intérieur			482 000 000	94 080 000	60 300 000	60 296 600
Total programme (Budget de l'État)			482 000 000	94 080 000	60 300 000	60 296 600
Total sur financement intérieur			482 000 000	94 080 000	60 300 000	60 296 600

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 20 mars 2023

Le projet s'étalant sur plusieurs années, il avait été notifié dans la LFI un crédit 94 080 000 FCFA pour l'exercice budgétaire. Cependant, après le collectif budgétaire le montant finalement est passé à 60 300 000 FCFA. Consommé à hauteur de 99,99%.

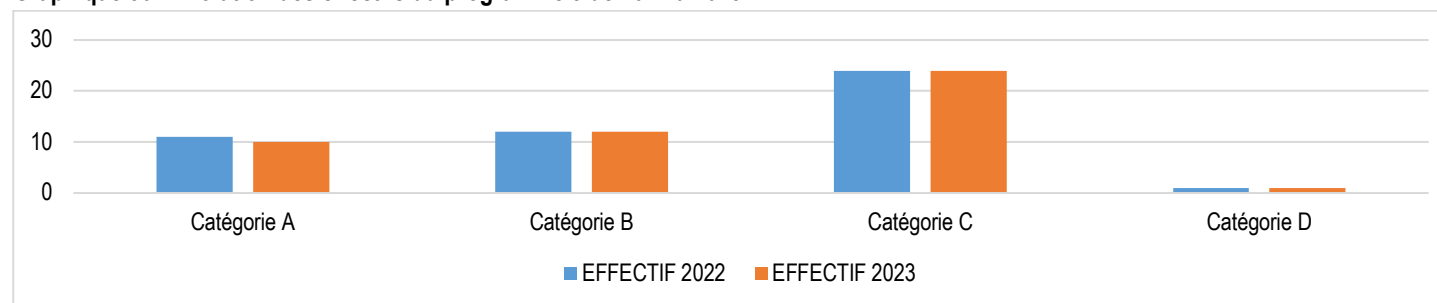
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 15: exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectifs 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	11	9	9	0	1	10
Catégorie B	12	8	8	0	0	12
Catégorie C	24	4	4	0	0	24
Catégorie D	01	1	1	0	0	01
Non Fonctionnaire	0	0	0	0	0	0
Total	48	22	22	0	1	47

Source : DRHF/MINEF

Graphique 30 : Évolution des effectifs du programme 3 de 2022 à 2023



Les effectifs totaux du programme 3 n'ont pratiquement pas varié de 2022 à 2023 pour les catégories A, B, C et D. Les effectifs des agents du programme 3 sont globalement stables.

A l'instar des programmes 1 et 2, le besoin d'agents n'est pas encore satisfait dans les structures de ce programme. Le redéploiement d'agents nouvellement recrutés devrait permettre de combler dans une certaine mesure le déficit observé dans les services.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

A travers le programme 3, le MINEF a enregistré quelques résultats dont les plus éloquentes sont :

- Au titre du renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques :
 - Trois projets de lois sur la gestion de la faune, la protection de l'éléphant et la CITES adoptés en Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée Nationale ;

- 6 missions de capture et de récupération d'animaux sauvages vivants saisis car illégalement détenus ou abandonnés en zone urbaine par des particuliers (une centaine de mammifères et reptiles ainsi que plus de 900 oiseaux vivants)
- 1 éléphant capturé et transféré au Nzi River Lodge les 02 et 03 décembre 2023 ;
- Une centaine de kilogrammes de gibiers saisis à l'aéroport d'Abidjan lors des activités de contrôle des passagers ;
- plusieurs agents et personnes formées dans la gestion des conflits homme-faune et sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Au niveau de l'aménagement du zoo, de la prévention et de l'éradication des zoonoses
 - l'évolution du nombre d'espèces animales passant de 36 à 58 et de leur effectif total passant de 333 à 740.
- Au niveau de la surveillance des éléphants par la technologie satellitaire :
 - deux colliers installés sur des éléphants à Séguéla et à Lakota
 - deux vétérinaires ivoiriens (issus du Ministère en charge de la Défense et de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire) formés à l'endormissement des éléphants
 - Les positions GPS et les cartes de parcours des éléphants disponibles chaque jour sur l'application.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 16: Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2023	
		2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Restaurer et valoriser la faune sauvage				
Nombre de documents de politique, de stratégie et de plans d'actions adoptés	Nombre	0	2	1
Nombre d'éléphants équipés de dispositif de protection et de suivi GPS	Nombre	4	2	2
Nombre d'agents formés à la gestion de la faune, la lutte anti-traffic et anti-braconnage	Nombre	9	30	102
Nombre de conflits homme-faune résolus	Nombre	1	1	1
Nombre d'espèces de faune valorisées en élevage	Nombre	1	1	0
Nombre d'espèces de faune menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration	Nombre	1	1	0
Objectif Spécifique 2 : Valoriser le Zoo National d'Abidjan				
Évolution du nombre d'éléments attractifs	Nombre	2	7	3
Évolution du nombre d'espèces animales dans le ZNA	Nombre	36	58	58
Évolution de l'effectif des animaux du ZNA	Nombre	333	407	740
Évolution du nombre de visiteurs du ZNA	Nombre	19 685	360 000	250 000

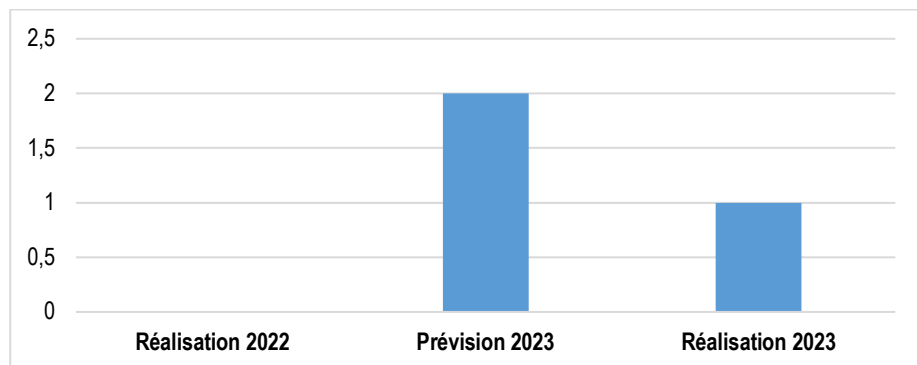
Source : Rapport annuel d'activités MINEF/ RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Restaurer et valoriser la faune sauvage

Indicateur 1.1 : Nombre de documents de politique, de stratégie et de plan d'actions adoptés

Graphique 31 : Comparaison du Nombre de documents de politique, de stratégie et de plan d'actions adoptés

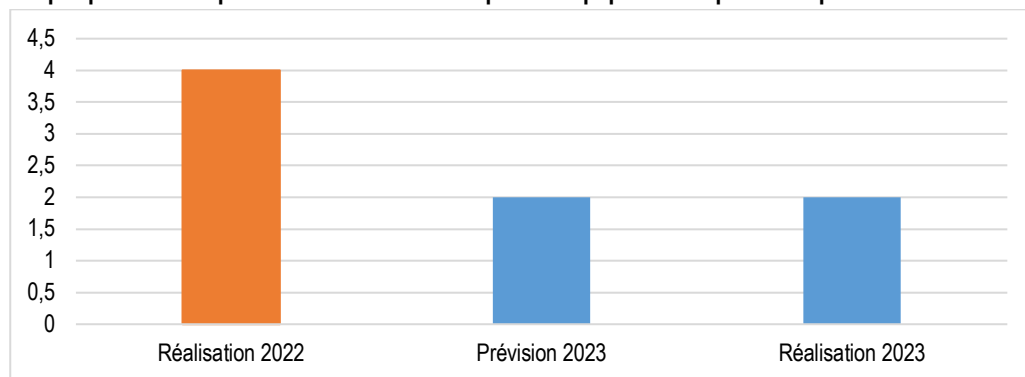


Le document de Stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages a été validé en atelier les 10 et 11 août 2023 à Abidjan. La Politique de Préservation et de Valorisation de la Faune a été approuvée par le Cabinet et transmis au SGG pour adoption.

Comme mesure correctrice, il est prévu des rencontres avec l'Assemblée Nationale afin de solliciter la programmation rapide de l'analyse et de l'adoption des 3 projets de loi qui lui ont été soumis.

Indicateur 1.2 : Nombre d'éléphants équipés de dispositif de protection et de suivi GPS

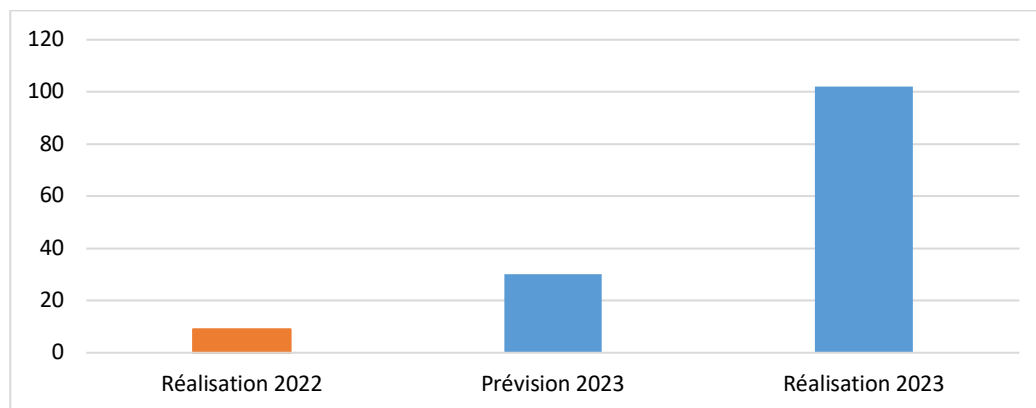
Graphique 32 : Comparaison du Nombre d'éléphants équipés de dispositif de protection et de suivi GPS



Deux colliers ont été installés sur des éléphants en octobre 2023 à Séguéla et à Lakota. À ce jour, seuls les éléphants disposent de programme de protection à travers la pose de colliers GPS pour suivre leurs déplacements afin de les protéger.

Indicateur 1.3 : Nombre d'agents formés à la gestion de la faune, la lutte anti-traffic et anti-braconnage

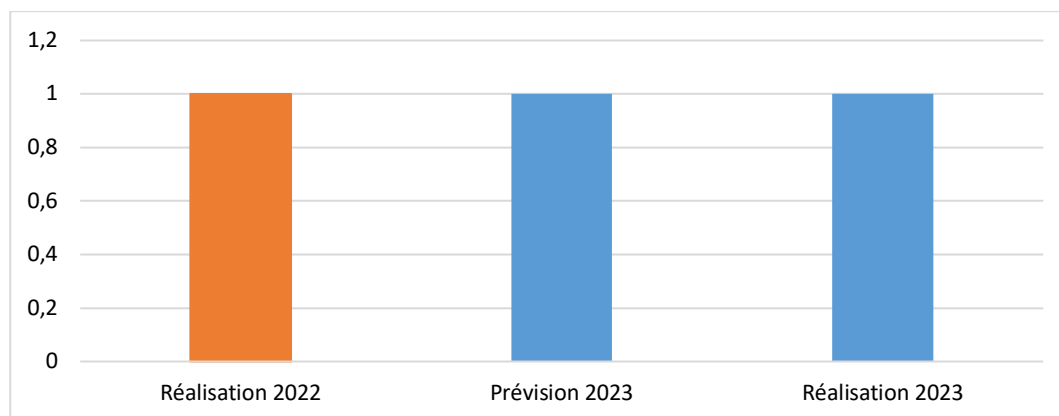
Graphique 33 : Comparaison du Nombre d'agents formés à la gestion de la faune, la lutte anti-traffic et anti-braconnage



102 agents formés soit directement par la DFRC soit au travers d'ateliers et de séminaires financés par des partenaires techniques et financiers.

Indicateur 1.4 Nombre de conflits homme-faune résolus

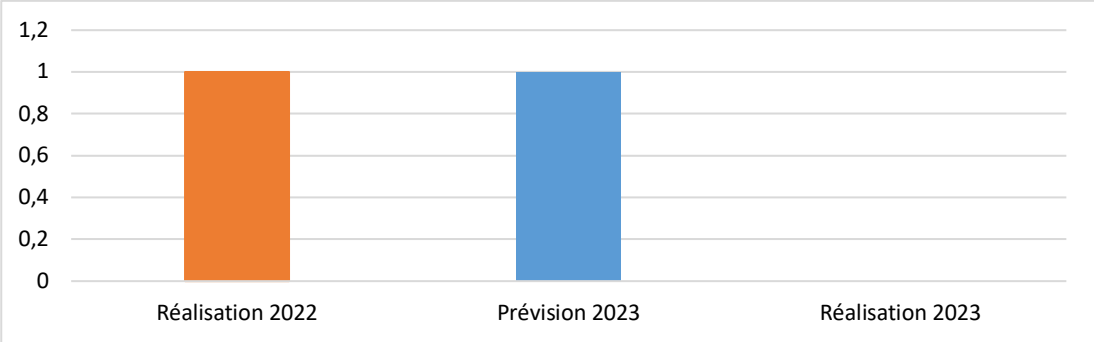
Graphique 34 : Comparaison du Nombre de conflits homme-faune résolus



15 foyers de conflits homme-faune ont été enregistrés dans les DREF et la DFRC a pu les assister dans leurs règlements. Le conflit Homme-faune le plus significatif impliquant l'éléphant « Legros » de Boguédia a nécessité le transfert de ce dernier dans la réserve du NZI River Lodge à Bouaké.

Indicateur 1.5 : Nombre d'espèces de faune valorisées en élevage

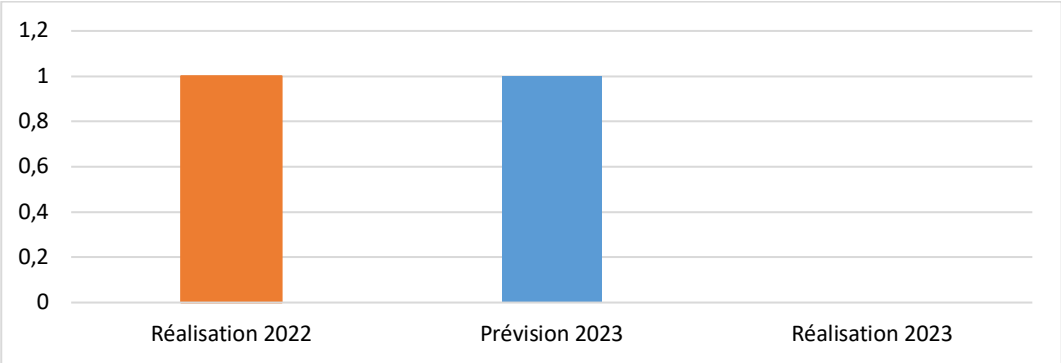
Graphique 35 : Comparaison du Nombre d'espèces de faune valorisées en élevage



La cible de cette activité bien que pertinente n'a pas été atteinte du fait qu'elle peine à avoir un financement depuis 2 années consécutives. A cet effet, elle sera retirée du Programme en attendant de réfléchir sur une meilleure conception du projet.

Indicateur 1.6 : Nombre d'espèces de faune menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration

Graphique 36 : Comparaison du Nombre d'espèces de faune menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration

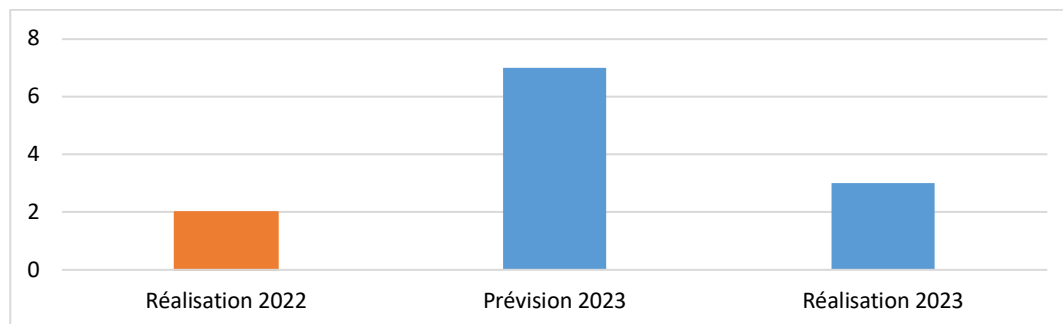


Ce projet a bénéficié d'un financement qui lui a permis de débiter certaines activités. Malheureusement, le reste de son financement a été réaffecté à un autre projet, privant du coup ce projet de financement. Au vu du manque de financement de ce projet sur 2 années consécutives, il sera retiré du programme en attendant une meilleure conception de celui-ci.

Objectif spécifique 2 : Valoriser le Zoo National d'Abidjan

Indicateur 2.1 : Évolution du nombre d'éléments attractifs

Graphique 37: Comparaison sur l'évolution du nombre d'éléments attractifs

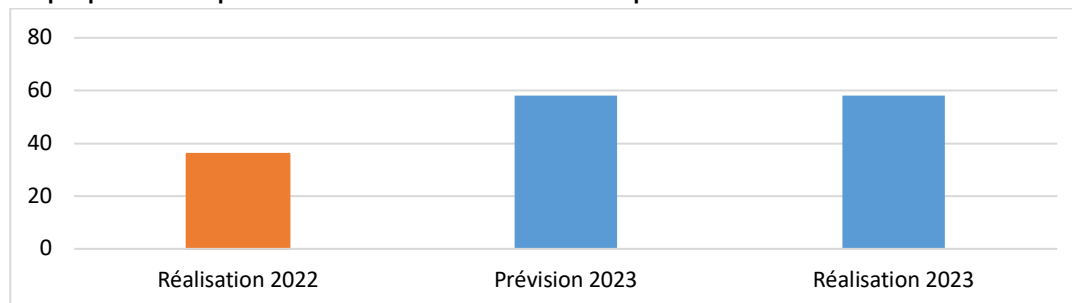


Le Zoo National d'Abidjan a fait l'objet d'une rénovation et s'est équipé de nouveaux éléments plus attractifs. Deux éléments avaient été installés en 2022 et il était prévu l'installation de 7 nouveaux éléments attractifs pour l'année 2023. Cependant, nous n'avons pu installer que 3 de ces éléments du fait des contraintes budgétaires qui ont impacté l'année.

Une partie des recettes des entrées des visiteurs sera utilisée pour confectionner le reste des éléments attractifs.

Indicateur 2.2 : Évolution du nombre d'espèces animales dans le ZNA

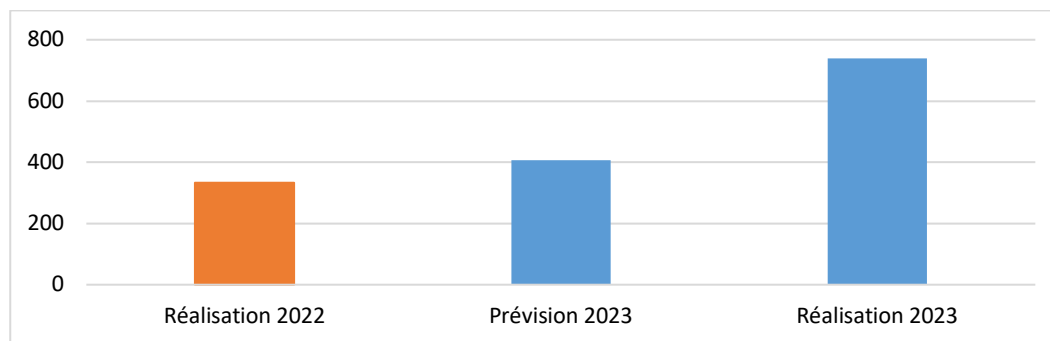
Graphique 38 : Comparaison sur l'évolution du nombre d'espèces animales dans le ZNA



Conformément aux prévisions de cette année, nous avons pu introduire 58 nouvelles espèces dans le Zoo National d'Abidjan pour plus d'attraction pour les visiteurs. Ces acquisitions sont dues principalement aux saisies effectuées lors des missions de contrôles et des patrouilles par les agents du MINEF, les ONGs et les unités spécialisées (UCT, CAAT).

Indicateur 2.3 : Évolution de l'effectif des animaux du ZNA

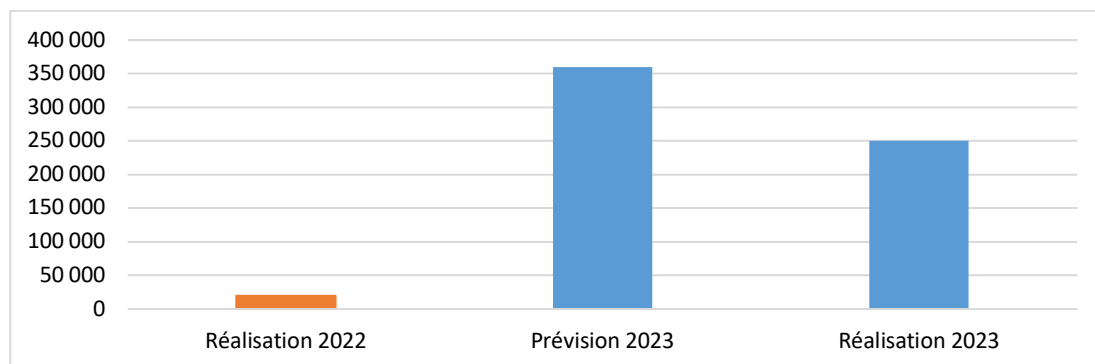
Graphique 39 : Comparaison sur l'évolution de l'effectif des animaux du ZNA



Dans l'objectif de faire mieux que l'année 2022, il était question pour le MINEF de renforcer l'effectif des animaux du ZNA à hauteur de 470. Et cet objectif a été largement dépassé avec l'arrivée de 740 animaux. Cette augmentation vertigineuse de l'effectif des animaux engendre des problèmes liés à leur prise en charge alimentaire et sanitaire qui n'était pas prévu dans le budget 2023.

Indicateur 2.4 : Évolution du nombre de visiteurs du ZNA

Graphique 40 : Comparaison sur l'évolution du nombre de visiteurs du ZNA



Pour l'année 2023, 250 000 visiteurs ont été enregistrés sur une prévision de 360 000, soit un taux inférieur de 30% aux prévisions. La cible n'a pas été atteinte à cause de la grande saison des pluies qui n'a pas favorisé la fréquentation du ZNA par les visiteurs. Nous prévoyons, pour augmenter le nombre de visiteurs, renforcer le nombre d'éléments attractifs du ZNA et éventuellement faire des sensibilisations auprès des populations particulièrement les plus jeunes.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Les aspects positifs ayant contribué à assurer la gestion durable des ressources fauniques sont :

- la finalisation de trois avant-projets de loi et leur transmission au SGG pour démarrer leur processus d'adoption en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire de la gestion de la faune ;
- la protection et la pose de colliers sur les éléphants pour leur suivi en temps réel ;
- l'identification des domaines vitaux de groupes d'éléphants portant des colliers ;
- la réhabilitation du Zoo National d'Abidjan a permis son attractivité.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme 3 sont :

- l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ;
- l'absence de sanctuaires dédiés à la faune sauvage, ce qui ne permet pas de trouver des solutions définitives aux conflits homme-faune en déplaçant les animaux à problème et sans habitat naturel ;
- l'absence de financement pour la sensibilisation des populations et le soutien aux victimes des conflits homme-faune.
- La ligne 601600 destinée à l'achat d'alimentation non destinée au personnel est très insuffisante pour nourrir les animaux présents et ceux qui sont ramenés lors des saisies.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés observées, les recommandations suivantes doivent être faites à deux niveaux.

A l'endroit du responsable de programme :

- associer et impliquer toutes les parties prenantes dans la gestion de la faune dans la mise en œuvre du programme, notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations de la Société Civile (OSC), les leaders d'opinions, les autorités locales (administratives, politiques et coutumières) ;
- Mener des réflexions afin d'approcher certaines ambassades, des organisations caritatives ou des donateurs privés pour un appui en matériels au profit du ZNA ;
- continuer les travaux en vue du renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif à la gestion durable de la faune ;
- œuvrer au renforcement des capacités d'une part, des agents des Eaux et Forêts sur les techniques de gestion de la faune, et d'autre part des vétérinaires et d'autres spécialistes dans la gestion, la capture et la translocation de la faune sauvage.

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme et au Ministère :

- accroître la dotation budgétaire du programme 3 en vue d'un meilleur fonctionnement ;
- affecter une ligne budgétaire aux services déconcentrés pour exécuter les activités du programme 3 ;
- accroître le budget du Fonds d'Indemnisation des Victimes (logé au Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté) en vue de la prise en charge des victimes des conflits homme-faune.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, la plupart des cibles ont été atteintes avec un très bon taux d'exécution financière. Cependant, l'insuffisance des moyens matériels, financiers et humains ne permet pas une réalisation efficiente des activités du Programme.

Pour la résolution des conflits homme-faune, la création de deux sanctuaires de faune devient un impératif pour réduire lesdits conflits et gérer durablement la faune. De même, l'indemnisation des victimes de la faune pourrait favoriser une implication des populations à la sauvegarde de la faune.

Le relèvement de la dotation budgétaire du programme 3 par un financement conséquent des projets, l'implication effective de tous les acteurs locaux de protection de la faune sauvage, la formation initiale et continue des acteurs techniques et locaux aux techniques de gestion durable de la faune, devraient permettre un meilleur niveau d'atteinte des objectifs du programme 3.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU »

Le programme 4 « Gestion Durable des Ressources en Eau », mis en œuvre par la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), est sous la responsabilité du Directeur Général des Ressources en Eau, Docteur YEO Wonnan Eugène, Ingénieur Principal des Travaux Publics. Il a pris fonction en février 2023 conformément au Décret n°2023-187 du 22 mars 2023 portant nomination du Directeur Général des Ressources en Eau au Ministère des Eaux et Forêts.

Conformément au décret 2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts, la principale mission de la DGRE concernant la gestion durable des Ressources en eau.

L'exercice de l'année 2023 a été globalement marqué par une excellente reprise des activités après les difficultés liées à la pandémie de la COVID-19 avec ses corolaires au plan socio-économique et sanitaire ainsi que la situation sécuritaire dans les régions du Nord en proie à des menaces terroristes.

Ces missions sont exécutées à travers deux (2) Directions Centrales : la Direction de la Protection et de l'Aménagement des Ressources en Eau (DPARE) et la Direction de l'Evaluation et du Patrimoine Hydraulique (DEPH).

Le présent rapport expose les performances du programme 4 au vu des moyens alloués selon le plan suivant : la stratégie du programme (I), les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 (II), les performances du programme (III) et les perspectives (IV).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme de gestion durable des ressources en eau vise à « promouvoir une exploitation responsable des ressources en eau ». L'objectif global du programme 4 est d'assurer une gestion rationnelle des ressources en eau, pour la satisfaction des besoins des différents usagers.

Il se décline en deux (02) objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique 4.1 : Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques.
- Objectif spécifique 4.2 : Protéger les ressources en eau.

I.2. Le financement du programme

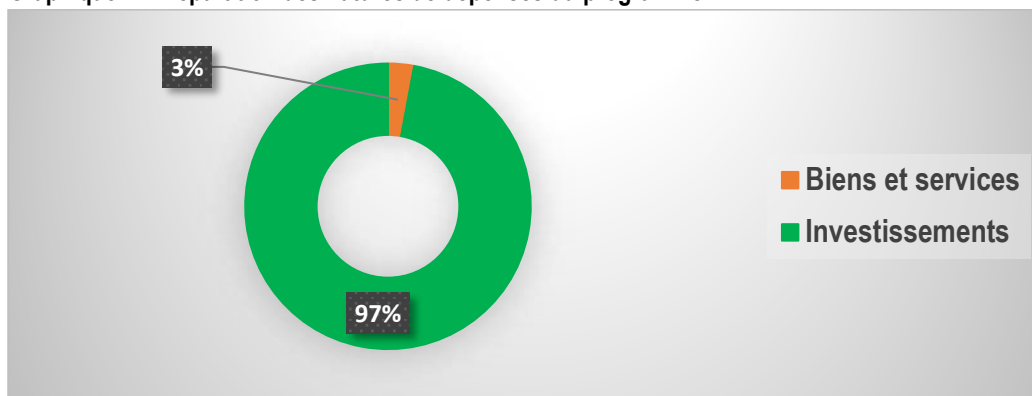
Tableau 17 : Financement du programme 4

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 4 : Gestion Intégrée des Ressources en Eaux	0	64 687 848	0	2 139 567 840

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau se subdivise en deux natures de dépenses que sont les dépenses d'investissement et celles des biens et services. Pour l'exercice 2023, les dépenses d'investissements, se chiffrent à 2 139 567 840 soit 97% du financement du programme. Celles des biens et services sont de 64 687 848 représentant 3% des dépenses.

Graphique 41: Répartition des natures de dépenses du programme 4



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 18 : Exécution du budget du programme 4

PROGRAMME/NATURES DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
22091 Gestion intégrée des ressources en eau	2 204 255 688	2 204 253 829	1 859	99,99%
1 Personnel	-	-	-	-
2 Biens et Services	64 687 848	64 687 410	438	99,99%
3 Transferts	-	-	-	-
4 Investissements	2 139 567 840	2 139 566 419	1 421	99,99%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

L'exécution du budget du programme gestion intégrée des ressources en eau s'est faite à 100%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

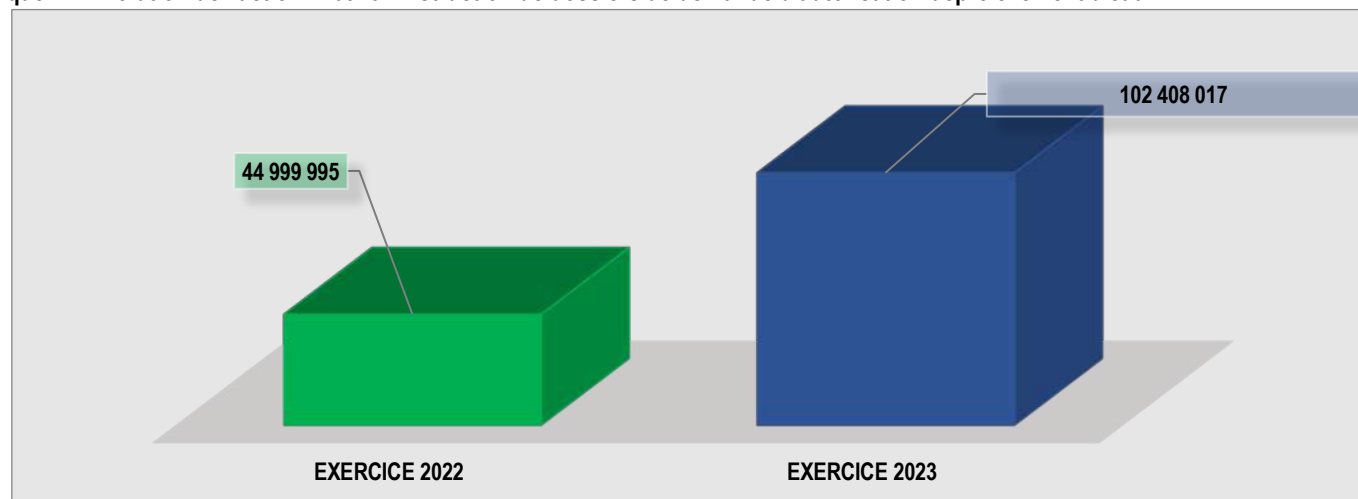
Tableau 19: Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2 022	2 023	2 022	2 023	2 022	2 023	2 022	2 023	2 022	2 023
2209101 Instruction de dossiers de demande d'autorisation de prélèvement d'eau	-	-	44 999 995	50 409 438	-	-	-	51 998 579	44 999 995	102 408 017
2209102 Mise en œuvre des activités du programme gestion intégrée des ressources en eau	-	-	13 584 361	14 277 972	-	-	2 066 255 915	2 087 567 840	2 079 840 276	2 101 845 812
TOTAL	0	0	58 584 356	64 687 410	0	0	2 066 255 915	2 139 566 419	2 124 840 271	2 204 253 829

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

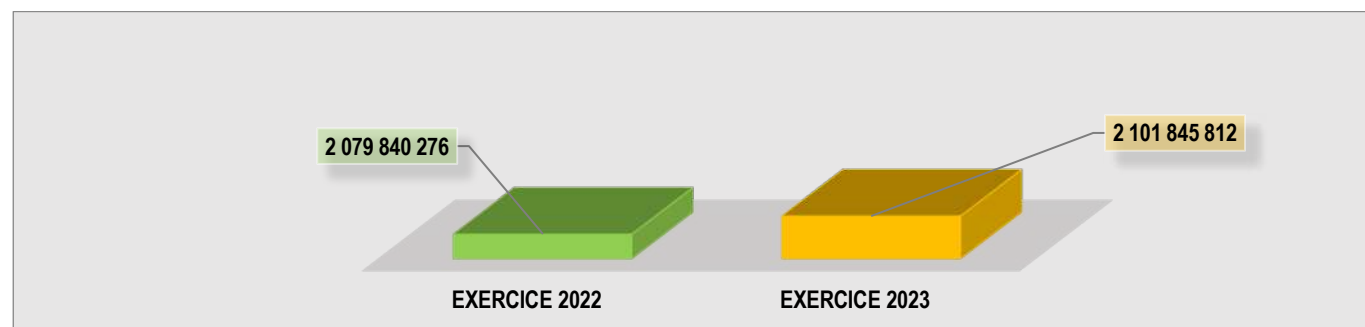
L'action 2209101 instructions de dossier de demande d'autorisation de prélèvement d'eau a connu une hausse comparativement à 2022, de 57 408 022 soit (127,57%). En 2022, cette action n'avait pas de financement d'investissement contrairement à 2023 où elle bénéficie d'un financement d'investissement à travers le projet Surveiller et protéger les ressources en eau du Bandama moyen dont le budget voté était de 70 000 000 FCFA et après la coupe budgétaire est passé à 51 998 579 FCFA. (Voir graphique évolution de l'action).

Graphique 42: Evolution de l'action 2209101 Instruction de dossiers de demande d'autorisation de prélèvement d'eau



L'action 2209102 Mise en œuvre des activités du programme gestion intégrée des ressources en eau a connu une hausse comparativement à 2022, de 22 005 536 soit (1,06%) (voir graphique ci-dessous).

Graphique 43 : évolution de l'action 2209101 instruction de dossiers de demande d'autorisation de prélèvement d'eau



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 20: Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 :17042200078 Surveiller et protéger les ressources en eau du Bandama moyen	2023	2025	300 000 000	70 000 000	52 000 000	51 998 579
Sur financement intérieur			300 000 000	70 000 000	52 000 000	51 998 579
Projet 1 : 11042200092 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC)	2019	2025	16 076 749 433	2 110 689 273	2 087 567 840	2 087 567 840
Total sur financement extérieur			16 076 749 433	1 682 564 724	1 682 564 724	1 682 564 724
Total sur financement intérieur				428 124 549	405 003 116	405 003 116
Total programme (Budget de l'Etat)			16 376 749 433	2 180 689 273	2 139 567 840	2 139 566 419
Total sur financement extérieur			16 076 749 433	1 682 564 724	1 682 564 724	1 682 564 724
Total sur financement intérieur			300 000 000	498 124 549	457 003 116	457 001 695

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

En ce qui concerne les dépenses d'investissement du projet 1 :17042200078 Surveiller et protéger les ressources en eau du Bandama moyen, le budget a été consommé et pris en charge à 99,99%.

Concernant l'activité « 11042200092 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC) », tous les montants de crédits autorisés notifiés ont fait l'objet de mandats pris en charge à 100%. Initialement prévu pour prendre fin en 2024, ce projet a bénéficié d'un accord de financement sur sa composante fonds vert pour le climat à travers le GCF.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme 4 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

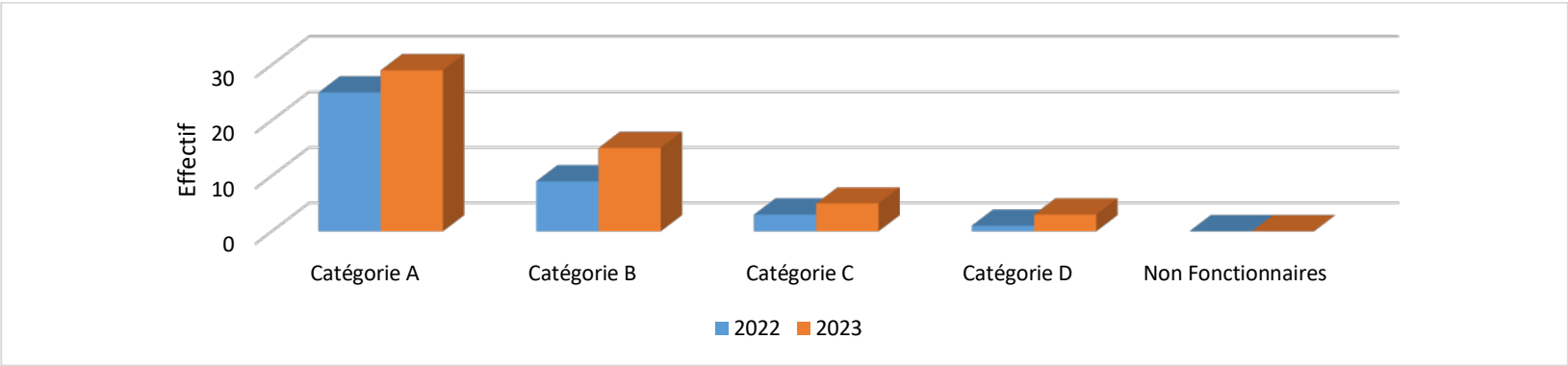
	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	25	18	43	05	01	29
Catégorie B	09	17	26	07	01	15
Catégorie C	03	17	20	02	0	05
Catégorie D	01	6	07	02	0	03
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	38	58	96	16	02	52

Source : Direction Générale des Ressources en Eau/ catalogue des mesures nouvelles

Nous avons constaté une anomalie sur l'effectif du personnel de 2022 dans le rapport annuel précédent. En effet, cet effectif total de 97 agents est anormalement élevé. Cette anomalie a été corrigée dans le présent rapport avec un effectif total de 38 pour être conforme à la réalité.

Les effectifs figurant donc dans ce tableau sont ceux des personnes effectivement en service à la Direction Générale des Ressources en Eau.

Graphique 44: Évolution des effectifs du programme 4 de 2022 à 2023



On note au niveau de ce programme une légère augmentation du personnel entre 2022 et 2023 (36.84%) grâce au plaidoyer des différentes structures composant le programme. Néanmoins, le déficit à combler reste encore grand surtout en personnel technique (APVA, MPVA, d'hydrologues/hydrogéologues, hydrauliciens, cartographes, chimistes, informaticien développeur, un juriste).

Ce déficit ne permet pas aux structures du programme d'être pleinement opérationnelles ce qui a un effet négatif sur les performances.

Il est souhaitable de doter le programme de personnel adéquat autant en quantité qu'en qualité afin d'en améliorer l'efficacité.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Concernant le programme « gestion durable des ressources en eau », le MINEF a obtenu plusieurs réalisations majeures.

- Au niveau de la mise en place d'un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques, ce sont :
 - La validation de quatre (4) projets de décrets d'application de la loi portant Code de l'Eau : (i) projet de Décret déterminant les conditions d'octroi, de modification, de renouvellement et de retrait des autorisations relatives aux ressources en eau, aux aménagements, aux ouvrages hydrauliques et aux prélèvements dans le domaine public hydraulique ; (ii) projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif, dénommé Agence Nationale de l'Eau de Côte d'Ivoire (ANECI) ; (iii) projet de décret portant organisation et fonctionnement du fonds de gestion des ressources en eau, aménagements et ouvrages hydrauliques, dénommé FGREAHO et (iv) le projet de décret fixant l'assiette, le taux et le mode de recouvrement des redevances relatives à l'utilisation des eaux du domaine public hydraulique.
 - l'élaboration des dossiers de délivrance d'autorisations provisoires
 - la réalisation d'activités de sensibilisation et de protection des ressources en eau.
- Au niveau de la protection des ressources en eau, il s'agit de :
 - le renforcement des capacités des agents des structures déconcentrées du MINEF (Directions Régionales et Départementales) sur la gestion durable des ressources en eau ;
 - la réalisation de missions de police à Brofodoumé et Aghien ;
 - la réalisation de la cartographie des ressources en eau des bassins du Niger, Sassandra et Cavally.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 22 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2023	
		2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Protéger les ressources en eaux				
Nombre de missions de mesure de police	Nombre	2	4	3
Pourcentage d'autorisations de prélèvement d'eau traitée	%	38	100	76
Proportion de bassins disposant d'un répertoire d'ouvrages hydrauliques inventoriés	rapport	1/11	2/11	2/11
Proportion de bassins concernés par la campagne de la qualité des eaux	rapport	1/11	4/11	4/11
Nombre de régions touchées par la campagne de sensibilisation et d'information	Nombre	2	3	3
Objectif Spécifique 2 : Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques				
Nombre d'agences de bassin créé par an	Nombre	0	1	0
Nombre d'agents formés à la gestion durable des ressources en eau	Nombre	53	24	200
Nombre de retenues d'eau réhabilitées par an	Nombre	0	9	0
Nombre de stations hydrométriques mise à niveau	Nombre	0	5	0

Source : Rapport DGRE 2023/RAP 2022

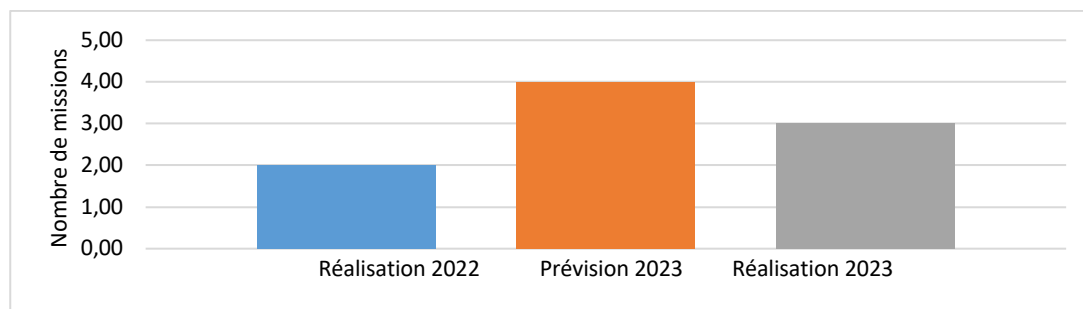
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1. Protéger les ressources en eaux

✓ Indicateur 1.1 : Nombre de missions de mesure de police : cible atteinte à 75%

Cet indicateur dénombre le nombre de mission effectuée en matière de mesure de police. Une mission était prévue par trimestre et trois ont pu être réalisée (source Rapport d'activités DGRE) par insuffisance de moyens financiers suite à la coupe budgétaire. Cette performance en 2023 est le double de celle réalisée en 2022.

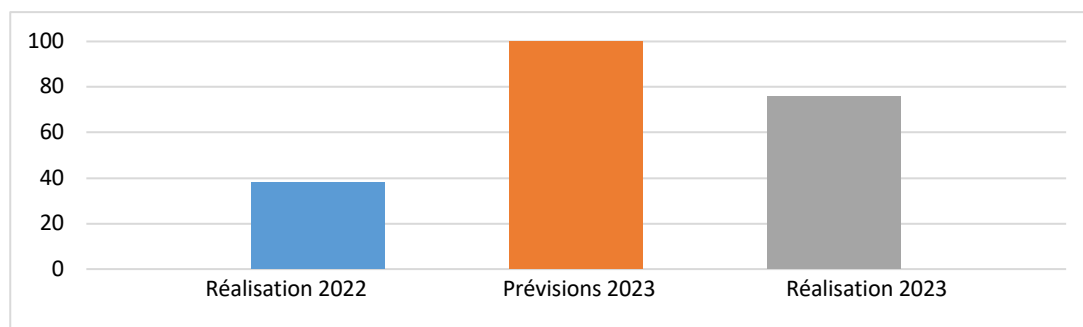
Graphique 45 : Comparaison des données sur le nombre de missions de mesure de police



✓ Indicateur 1.2 : Pourcentage d'autorisations de prélèvement d'eau : prévision 100% autorisations, réalisé 76% autorisations

Cet indicateur est un taux issu du rapport entre le nombre de demandes d'autorisation traitées et le nombre total de demandes d'autorisation reçues. La performance en 2023 est de 76% ce qui est inférieur à la cible de 100%. Cela est dû au fait que certains dossiers comprenaient des irrégularités. Cette performance en 2023 est supérieure à celle réalisée en 2022. Cela s'explique par la sensibilisation menée par le Ministère des Eaux et Forêts pour inciter les différents acteurs à se conformer à la disposition de l'article 12 de la Loi portant Code de l'Eau, qui stipule que « Les prélèvements dans les eaux du domaine public hydraulique et la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages hydrauliques sont soumis, à autorisation ou à déclaration préalable ». Le MINEF compte poursuivre les sensibilisations afin de permettre aux demandeurs d'autorisations de prélèvement de se mettre à jour concernant les dossiers à fournir.

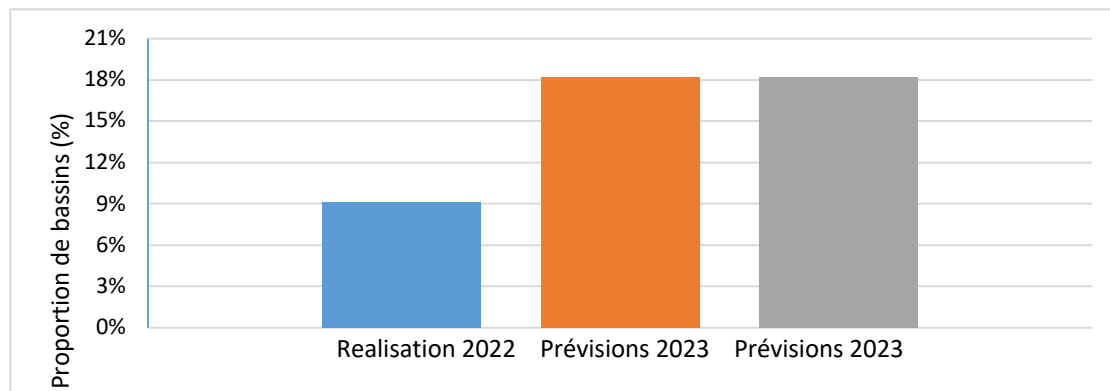
Graphique 46 : Comparaison des données sur le pourcentage d'autorisations de prélèvement d'eau



✓ **Indicateur 1.3 : Proportion de bassins disposant d'un répertoire d'ouvrages hydrauliques inventoriés, cible atteinte, donnée du bassin du Bandama disponible**

Cet indicateur est un taux issu du rapport entre le nombre de répertoire d'ouvrages hydrauliques produit sur le nombre de répertoire prévu. La performance en 2023 est de 2/11 correspondant à 18,18% pour une cible de 2/11 (cible atteinte à 100%). Elle est supérieure à la réalisation de 2022.

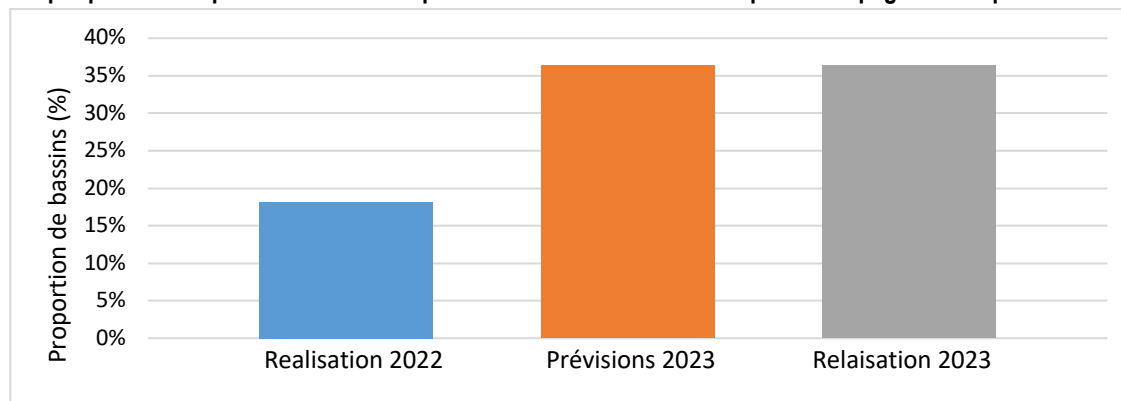
Graphique 47 : Comparaison des données sur les proportions de bassins disposant d'un répertoire d'ouvrages hydrauliques inventoriés



✓ **Indicateur 1.4 : Proportion de bassins concernés par la campagne de la qualité des eaux,**

Cet indicateur est un taux issu du rapport entre le nombre de bassins suivis sur le nombre total de bassins prévu. La performance en 2023 est de 4/11 correspondant à 36,36% pour une cible de 4/11 (cible atteinte à 100%). Elle est le double de la réalisation de 2022.

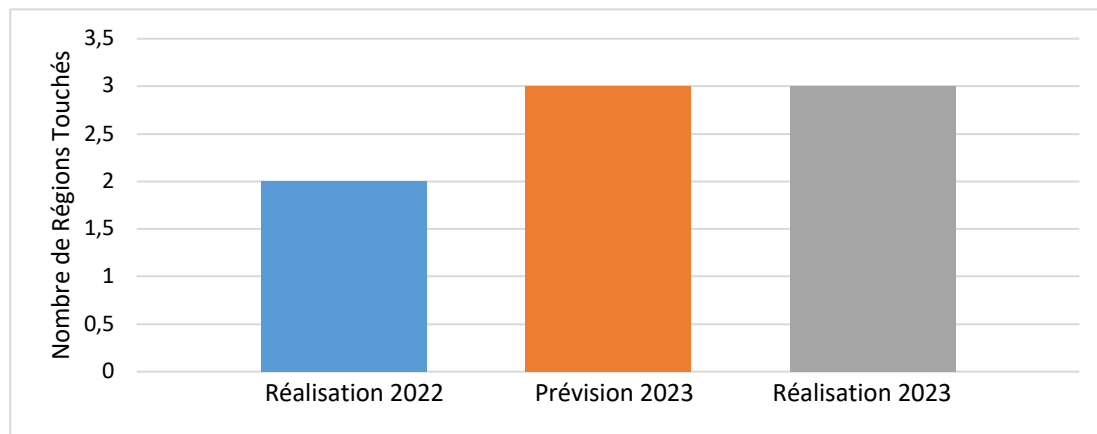
Graphique 48: Comparaison sur les Proportions de bassins concernés par la campagne de la qualité des eaux



✓ **Indicateur 1.5 : Nombre de régions touchées par la campagne de sensibilisation et d'information**

Cet indicateur dénombre le nombre de bassin versant touché par la campagne de sensibilisation et d'information sur la qualité des eaux. Trois bassins BIA, de TANOE et BANDAMA ont été touchés.

Graphique 49: Nombre de régions touchées par la campagne de sensibilisation et d'information



Objectif Spécifique 2 : Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques

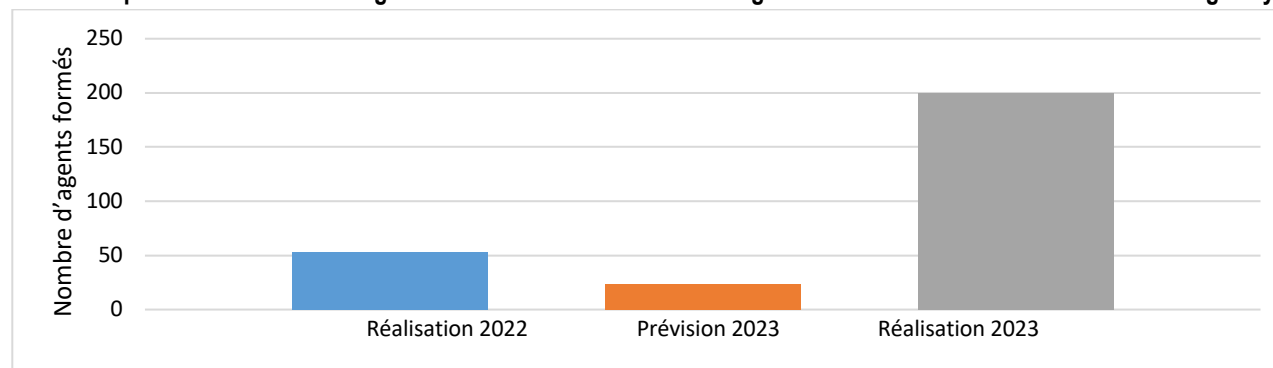
✓ **Indicateur 2.1 : Nombre d'agences de bassin créé par an,**

Cet indicateur mesure le nombre d'agences de bassin créées au cours de l'année. En 2023, le nombre d'agences de bassin créées est de zéro (0) alors qu'il était prévu la création d'une (01) agence (: l'agence de bassin du Bandama), à travers le Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA), dont les négociations sont en cours depuis 2022 et qui est prévu démarrer en 2024. La cible n'a donc pas été atteinte pour cet indicateur. Les dispositions sont prises pour un démarrage effectif du projet avec la signature de l'accord de financement en avril 2024 et son adoption par la Banque mondiale. Ceci permettra d'accélérer le processus de mise en œuvre du PASEA pour la création et l'opérationnalisation de l'agence de bassin du Bandama.

✓ **Indicateur 2.2 : Nombre d'agents formés**

Cet indicateur évalue le nombre d'agents ou de personnel formés chaque année dans le domaine de la gestion des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques. Au cours de l'année 2022, 53 agents ont été formés. En 2023, ce sont 200 agents qui ont été formés, soit une hausse d'environ 277%. De plus, ce chiffre dépasse largement la prévision faite pour l'année en cours. La cible pour cet indicateur a donc été amplement atteinte en 2023.

Graphique 50 : Comparaison du Nombre d'agents formés dans le domaine de la gestion des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques



✓ **Indicateur 2.3 : Nombre de retenues d'eau réhabilitées par an**

Cet indicateur quantifie le nombre de retenues d'eau ou de barrages qui ont été réhabilités ou restaurés chaque année. Le nombre de réhabilitations effectuées en 2022 tout comme en 2023 est de zéro (0), ce qui est inférieur aux attentes fixées à 9 barrages. La cible pour la réhabilitation des retenues d'eau n'a pas été atteinte en 2023 parce que les études préalables à ces réhabilitations sont en cours.

✓ **Indicateur 2.4 : Nombre de stations hydrométriques mise à niveau,**

Cet indicateur mesure le nombre de stations hydrométriques qui ont été mises à niveau ou modernisées chaque année. Le nombre de stations hydrométriques mise à niveau en 2022 tout comme en 2023 est de zéro (0), ce qui est inférieur aux attentes fixées à 5 stations. La cible pour la mise à niveau des stations hydrométriques n'a donc pas été atteinte en 2023 par insuffisance de moyens financiers. L'accent sera mis sur l'appui de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) à la Structure Focale Nationale (SFN) pour la réhabilitation de stations hydrométriques dans la portion nationale du Bassin du Niger. D'autres financements seront recherchés pour l'acquisition de matériel nécessaire à la réalisation de cet indicateur.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les éléments positifs majeurs qui ont permis d'assurer une gestion rationnelle des ressources en eau sont :

- les travaux en cours pour l'amélioration du cadre réglementaire ;
- le renforcement des capacités des agents des services déconcentrés ;
- l'actualisation des données sur la qualité des eaux des lagunes Ebrié, Ouladine et Kodjoboué ;
- la réalisation de la cartographie actualisée des bassins nationaux.

Les difficultés observées lors de l'exercice 2023 sont :

- l'insuffisance de textes d'application de la Loi portant Code de l'Eau ;
- l'insuffisance de sensibilisation des différents acteurs en matière de gestion intégrée des Ressources en Eau ;
- l'insuffisance des matériels techniques ;
- l'insuffisance des ressources humaines ;

- l'inadaptation des locaux (besoins en locaux à usage de bureaux et plus d'espace pour le laboratoire) ;
- l'insuffisance de matériels roulants pour les activités de terrain (sensibilisation, contrôle, collecte d'informations, inventaire, etc.) ;
- l'accès difficile aux données produites par les autres structures impliquées dans la gestion de la ressource en eau.

IV.2. Recommandations

Au vu des difficultés rencontrées, des recommandations peuvent être émises à deux niveaux.

❖ Le responsable de programme prendra les mesures suivantes :

- élaborer les décrets d'application du Code de l'eau pour l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel ;
- intensifier la sensibilisation des acteurs du secteur en matière de gestion intégrée des ressources en eau ;
- organiser des activités de collaboration avec les structures intervenant sur les ressources en eau ;
- identifier et sensibiliser les structures nationales détentrices de données et d'informations sur les enjeux et opportunités de la mise en place d'un réseau de fournisseurs de données.

❖ A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, au Ministère, nous recommandons :

- Doter la Direction Générale des Ressources en Eau de budget complémentaire pour accélérer l'atteinte des objectifs en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Étoffer le personnel du programme en mettant à disposition du MINEF des agents spécialisés du secteur de l'eau.

CONCLUSION

De nombreuses activités prévues par le programme n'ont pu être réalisées faute de moyens financiers, de mobilité pour les missions de terrains et de personnel pour l'exécution des tâches.

La cible du seul indicateur pouvant être évalué n'a pas été totalement atteinte car des travaux sont en cours afin d'améliorer le cadre réglementaire.

La multiplication des séances de travail avec les autres acteurs liés à la gestion de l'eau, la prise de décrets d'application du code de l'eau et l'amélioration des moyens humains, matériels et financiers devraient permettre de lever les différentes difficultés observées et, ainsi, permettre une amélioration des performances du programme 4 dans les années à venir.

CONCLUSION GENERALE

Les quatre programmes ont été mis en œuvre conformément au DPPD-PAP 2023-2025 élaboré. Les taux enregistrés au niveau des différents objectifs stratégiques du ministère sont de 153% (performance et modernisation de l'administration), 101% (le patrimoine forestier est reconstitué et stabilisé à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030), 98% (la reconstitution et la préservation des habitats de la faune et des populations animales) et 143% (l'opérationnalisation du cadre de gestion intégrée des ressources en eau).

Les performances enregistrées sont satisfaisantes au vu des moyens utilisés pour la mise en œuvre des activités du MINEF. Les taux enregistrés sont globalement en évolution par rapport à l'exercice 2022.

Au vu des différentes difficultés rencontrées au cours de cette année 2023, plusieurs mesures ont été prises par le MINEF afin d'y faire face. Ce sont entre autres : la finalisation des travaux sur les textes d'application et leur transmission au SGG, le renforcement des capacités des agents, le lancement de la phase pilote d'identification et d'enregistrement des forêts du domaine rural, la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour l'implication de tous les acteurs au reboisement, la signature de l'APV-FLEGT au 1er trimestre 2024, la sollicitation de la programmation de l'adoption des 3 projets de loi liés à la faune, l'accélération du processus de mise en œuvre du PASEA pour la création et l'opérationnalisation de l'agence de bassin du Bandama et l'appui de l'ABN pour la réhabilitation des stations hydrométriques.

En matière de perspective, le Ministère compte poursuivre le renforcement du cadre législatif et réglementaire pour une gestion durable des ressources naturelles. Des actions de recherche de financement sont également en cours pour poursuivre et améliorer la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies élaborées dans le cadre de la gestion des ressources forestières, fauniques et en eau.

SECTION 346 : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie est dirigé depuis le 20 avril 2022 par Madame la Ministre Françoise REMARCK.

Conformément au décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de la Culture et de la Francophonie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Culture et de Francophonie.

Les missions principales assignées au Ministère sont les suivantes :

- **En matière de Culture :**
 - Promotion d'une industrie culturelle nationale des arts et du spectacle ;
 - Préservation et valorisation du patrimoine culturel national ;
 - Formation dans les domaines des arts et activités culturelles ;
 - Développement des infrastructures culturelles.
- **En matière de Francophonie :**
 - Représentation de la Côte d'Ivoire dans les organes de la Francophonie ;
 - Promotion et vulgarisation de la Francophonie auprès des populations.

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie compte cinq (05) programmes :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives ;
- Programme 3 : Patrimoine Culturel ;
- Programme 4 : Enseignement Artistique et Culturel ;
- Programme 5 : Francophonie.

Selon l'organigramme fonctionnel, le Ministère comprend le Cabinet ministériel, 09 Directions et Services rattachés, 02 Directions Générales, 10 Directions centrales, 15 structures sous-tutelle et assimilées, 32 Directions Régionales et 09 autres Services Extérieurs (Cf. décret n°2021-470 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle).

Cependant, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a fonctionné au titre de l'exercice 2023, avec le décret n°2022-988 du 21 décembre 2022 portant Organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie. Ce décret a entraîné une réorganisation dans la structuration administrative du Ministère au cours de l'année 2023.

Ces changements ont consacré la suppression des deux (02) Directions Générales (Direction Générale de la Culture et Direction Générale de l'Industrie des Arts et du Spectacle) et la création d'une Direction en charge du Partenariat et des Projets.

Cette nouvelle création s'inscrit dans la perspective de tisser des liens de collaboration avec le secteur privé et les partenaires au développement afin de capter les offres de financement pour le développement des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

La gestion 2023 a également été marquée par la “**Feuille de route des Ministères 2023**” initiée par le Gouvernement, qui récapitule par Ministère, l’ensemble des réformes et activités prioritaires budgétisées de l’année, ayant des résultats tangibles sur les populations. La mise en œuvre de la **Feuille de route du Ministère de la Culture et de la Francophonie** a permis de réaliser des réformes et des projets majeurs.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) est composé de six (06) parties. La première partie est dédiée au Ministère et comprend la présentation générale, la performance générale et le financement global du Ministère. Les cinq (05) autres parties sont dévolues aux programmes qui le composent et comprennent la présentation de la stratégie, les réalisations au cours de l’exercice 2023, la performance et les perspectives du programme.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie comprend cinq (05) programmes déclinés en 15 actions décomposées en 121 activités réparties comme suit :

Tableau : Récapitulatif des actions et activités par programme

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
Programme 1 : Administration Générale	04	59
Programme 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives	04	31
Programme 3 : Patrimoine Culturel	03	14
Programme 4 : Enseignement Artistique et Culturel	03	12
Programme 5 : Francophonie	01	05
TOTAL	15	121

Source : Annexe 4 DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Politique ministérielle

Principales orientations stratégiques :	Résultats stratégiques :	Objectifs globaux :
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de la Culture et de la Francophonie ; - l'amélioration de la visibilité culturelle de la Côte d'Ivoire et le renforcement de son positionnement dans l'espace francophone et à l'international ; - le renforcement du dispositif juridique, des cadres d'expression et des infrastructures culturelles ; - la promotion d'une économie de la culture et le développement des Industries Culturelles et Créatives pour la création d'emplois et de richesses ; - la préservation et la valorisation du Patrimoine culturel national ; - l'amélioration de l'accès des populations à un patrimoine culturel diversifié pour le renforcement du dialogue inter-culturel et de la cohésion sociale ; - la mise en place de mécanismes adéquats pour l'insertion professionnelle des diplômés et la professionnalisation des acteurs du secteur de la Culture et de la Francophonie.	- la gouvernance du secteur, la coopération culturelle et le dialogue avec le secteur privé sont renforcés ; - la rentabilité économique et l'employabilité dans les Industries Culturelles et Créatives sont accrues ; - la connaissance et la gestion du Patrimoine culturel national sont améliorées ; - l'enseignement artistique et culturel est performant et accessible à un plus grand nombre de la population ; - les actions de la Francophonie sont connues et le rayonnement de la Côte d'Ivoire est assuré dans l'espace francophone.	- renforcer la gouvernance du secteur, la coopération culturelle et le dialogue avec le secteur privé ; - améliorer la rentabilité économique et l'employabilité dans les Industries Culturelles et Créatives ; - améliorer la connaissance et la gestion du Patrimoine culturel national ; - améliorer l'attractivité et la performance du système éducation-formation artistique et culturelle ; - assurer la visibilité et contribuer au renforcement de la représentativité de la Côte d'Ivoire au sein de la Francophonie.

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 13 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	5	5	11	24	24

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie est organisé en cinq (05) programmes soutenus par cinq (05) objectifs globaux décomposés en onze (11) objectifs spécifiques. Ces objectifs sont mesurés par vingt-quatre (24) indicateurs et vingt-quatre (24) cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 14 : Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel	2	1
	OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières	2	2
	OS 3 : Améliorer la planification et le suivi-évaluation des activités	2	2

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives	OS 1 : Renforcer la compétitivité des Industries Culturelles et Créatives (ICC)	2	1
	OS 2 : Promouvoir l'expression des diversités culturelles	2	1
P 3 : Patrimoine Culturel	OS 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national	3	3
	OS 2 : Exploiter les biens et les éléments du patrimoine culturel national sauvegardés	2	1
P 4 : Enseignement Artistique et Culturel	OS 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle	2	2
	OS 2 : Améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle	3	3
P 5 : Francophonie	OS 1 : Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle	2	1
	OS 2 : Renforcer l'ancrage de la Francophonie au sein des populations jeunes et femmes	2	2
TOTAL		24	19

Commentaire :

Pour l'exercice 2023, le bilan des données globales du cadre de performance du Ministère présente une performance de 19 cibles atteintes sur 24, soit un taux de réalisation de 79,16%. Ce taux est en nette progression, comparé à la réalisation de 2022 (77,42%).

Cependant, on observe au niveau du programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives », programme opérationnel, un taux de réalisation moyen.

Bien que ces indicateurs soient pertinents pour juger de la vitalité du secteur culturel, les difficultés majeures sont diverses et concernent :

- la mise à disposition à temps des données statistiques recherchées ;
- la maîtrise des données relatives à ces indicateurs dont les résultats ne dépendent pas exclusivement de la politique mise en œuvre par le Ministère, mais sont également la résultante de plusieurs autres facteurs exogènes ;
- la détermination des cibles au regard des dotations budgétaires sollicitées.

A la pratique, les budgets votés sont généralement différents des besoins exprimés. C'est pourquoi un réajustement des cibles est nécessaire après la notification des enveloppes budgétaires.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 15 : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	14 825 390 528	15 053 701 183	14 951 208 788	102 492 395	99,32%
1.1 Ressources intérieures	14 825 390 528	15 053 701 183	14 951 208 788	102 492 395	99,32%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	14 825 390 528	15 053 701 183	14 951 208 788	102 492 395	99,32%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES	14 825 390 528	15 053 701 183	14 951 208 788	102 492 395	99,32%
2.1 Personnel	8 560 355 640	9 598 057 015	9 598 057 014	1	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	8 560 355 640	9 598 057 015	9 598 057 014	1	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0%
2.2 Biens et Services	1 599 658 653	1 879 658 408	1 777 169 205	102 489 203	94,55%
2.3 Transferts	3 915 752 036	2 924 350 196	2 924 347 493	2 703	100%
2.3.1 Transferts courants	3 915 752 036	2 924 350 196	2 924 347 493	2 703	100%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissements	749 624 199	651 635 564	651 635 076	448	100%
2.4.1 Trésor	749 624 199	651 635 564	651 635 076	448	100%
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL	14 825 390 528	15 053 701 183	14 951 208 788	102 492 395	99,32%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

En 2023, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a bénéficié d'un budget initial de **18 286 898 549 FCFA hors Comptes Spéciaux du Trésor**. Cette dotation a connu une baisse de **3 233 197 366 FCFA** faisant passer le budget à **15 053 701 183 FCFA**, essentiellement en dépenses d'Investissements. La baisse observée s'explique par le retrait des crédits alloués dans le cadre du 3^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Le budget actuel de **15 053 701 183 FCFA** pour les cinq (05) programmes a été exécuté à hauteur de **14 951 208 788 FCFA**, soit **99,32%**, répartis comme suit :

- Personnel : 9 598 057 015 FCFA soit **100%** ;
- Biens et Services : 1 879 658 408 FCFA soit **94,55%** ;
- Transferts : 2 924 350 196 FCFA soit **100%** ;
- Investissements : 651 635 564 FCFA soit **100%**.

Hormis le taux de 94,55% observé au niveau des Biens et Services, l'exécution des crédits alloués aux dépenses de Personnel, de Transferts et d'Investissements est très satisfaisante.

En 2022, le budget alloué au Ministère de la Culture et de la Francophonie était de **15 462 441 183 FCFA** contre une dotation de **15 053 701 183 FCFA** en 2023. On observe une variation de 408 740 000 FCFA. Cela s'explique par l'augmentation des dépenses de Personnel (8 564 070 726 FCFA en 2022 contre 9 598 057 015 FCFA en 2023) et des dépenses de Biens et Services (1 827 664 299 FCFA en 2022 contre 1 879 658 408 FCFA en 2023) et par la diminution des montants alloués aux dépenses de Transferts (3 915 752 036 FCFA en 2022 contre 2 924 350 196 FCFA en 2023) et d'Investissements (1 154 954 122 FCFA en 2022 contre 651 635 564 FCFA en 2023).

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères, Monsieur Sakro Florent GALATY a assuré la responsabilité du programme « Administration Générale » du 1^{er} janvier au 28 décembre 2023. Suite au décret n°2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels, il a été remplacé par le Professeur Assane THIAM qui est depuis lors le nouveau responsable du programme « Administration Générale ».

Selon le décret n°2022-988 du 21 décembre 2022 portant Organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie, le Programme « Administration Générale » est chargé de :

- coordonner et animer l'ensemble des activités du ministère ;
- gérer les ressources humaines, matérielles et financières du ministère ;
- planifier, suivre et évaluer les activités du ministère ;
- élaborer et mettre en œuvre la politique de communication interne et externe du ministère.

La gestion 2023 a été marquée par les changements opérés au niveau de l'organisation administrative du Ministère. Cela s'est traduit par la suppression de la Direction Générale de la Culture (DGC) et la création de la Direction du Partenariat et des Projets (DPP). Elle s'est déroulée dans un contexte d'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel à travers l'opérationnalisation du Comité Sectoriel de Dialogue Social, le renforcement des capacités des agents et la mise en œuvre du projet "Réhabiliter et équiper les Directions Régionales". A cela s'ajoute les actions de renforcement du cadre législatif du secteur des Arts et de la Culture en vue d'une meilleure rémunération des artistes et de la protection du Patrimoine Culturel National.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme « Administration Générale » s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du Programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du Programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

L'objectif global du programme est : « Renforcer la gouvernance du secteur, la coopération culturelle et le dialogue avec le secteur privé ».

Le résultat stratégique attendu est : « La gouvernance du secteur, la coopération culturelle et le dialogue avec le secteur privé sont renforcés ».

I.2 Financement du programme

Le budget actuel du programme « Administration Générale » d'un montant de **9 524 072 148 FCFA** est reparti comme suit :

- Personnel	:	7 536 957 445 FCFA	soit 79,13% ;
- Biens et Services	:	1 482 748 036 FCFA	soit 15,57% ;
- Transferts	:	45 542 487 FCFA	soit 0,48% ;
- Investissements	:	458 824 180 FCFA	soit 04,82% .

De 2022 à 2023, les ressources allouées au programme sont passées de **8 119 009 604 FCFA** à **9 524 072 148 FCFA**, soit une augmentation de **1 405 062 544 FCFA (17%)** portant sur les crédits de Personnel et de Biens et Services.

En 2023, ce programme a bénéficié d'une rallonge d'un montant de 270 000 000 FCFA. Suite au collectif budgétaire, on a enregistré une baisse de 429 826 288 FCFA passant de 9 632 881 573 FCFA à 9 203 055 285 FCFA. Suite à cette baisse, des réaménagements ont été effectués qui ont porté le budget à **9 524 072 148 FCFA** par des virements de crédits du programme 2 Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives (129 000 000 FCFA) et du programme 4 Enseignement Artistique et Culturel (200 000 000 FCFA). Ces crédits ont servi à abonder le projet « Réhabiliter et équiper les directions régionales » pour permettre une avancée des travaux.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le programme « Administration Générale » a bénéficié, au titre de l'exercice 2023, d'un budget voté de **9 362 881 573 FCFA**. Il est passé à **9 524 072 148 FCFA**, soit une variation de **161 190 575 FCFA (2%)** résultant du collectif budgétaire, des réaménagements de crédits qui s'en sont suivis et de l'augmentation des dépenses de Transfert. (*Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024*).

- Arrêté interministériel n°1880/MCF/MBPE du 13 novembre 2023 portant virement de crédits d'un montant de **deux cent millions (200 000 000) F CFA** de l'activité **11082000005 « Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro (Poursuivre la construction des bâtiments) »**, au titre des dépenses d'Investissements du Programme **22100 « Enseignement Artistique et Culturel »**, au profit de l'activité **90082000006 « Réhabiliter et équiper les Directions Régionales »**, au titre des dépenses d'Investissements du Programme **21097 « Administration Générale »**, du Budget du Ministère de la Culture et de la Francophonie, exercice 2023 ;
- Arrêté interministériel n°001/MCF/MBPE du 11 août 2023 portant virement de crédits d'un montant de **cent vingt-neuf millions (129 000 000) F CFA** de l'activité **78082000259 « Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et de l'Animation culturelle (CENATELPAC) »**, au titre des dépenses d'Investissements du Programme **22098 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives »** au profit de l'activité **11082000005 « Réhabiliter et équiper les Directions Régionales »**, au titre des dépenses d'Investissements du Programme **21097 « Administration Générale »**, du Budget du Ministère de la Culture et de la Francophonie, exercice 2023.

Pour ce qui concerne l'exécution, au titre de la gestion 2023, le budget de **9 524 072 148 FCFA** a été exécuté à hauteur de **9 421 886 881 FCFA** soit **98,93%**.

L'écart constaté d'un montant de **102 185 267 FCFA** est localisé essentiellement au niveau des dépenses de Biens et Services. Il est lié à la régularisation des salaires des agents sous contrat BNETD et à la prise en charge des frais des agents en mission à l'extérieur, qui relèvent du Ministère des Finances et du Budget.

Pour pallier cette situation, il serait souhaitable de constituer l'approvisionnement nécessaire à la prise en charge diligente des salaires des agents sous contrat BNETD et des frais des agents en mission à l'extérieur.

Tableau 3: Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 1

Unités	2023				
	Initial	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Personnel	7 537 882 481	7 536 957 445	7 536 957 444	1	100%
Biens et Services	1 589 768 580	1 482 748 036	1 380 563 258	102 184 778	93,11%
Transferts	0	45 542 487	45 542 487	-	100%
Investissement	235 230 512	458 824 180	458 823 692	488	100%
TOTAL	9 362 881 573	9 524 072 148	9 421 886 881	102 185 267	98,93%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 16 : Exécution financière par action du Programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	0	376 060 709	387 923 124	0	0	0	0	376 060 709	387 923 124
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	6 999 900	8 539 148	0	0	19 999 820	79 876 500	26 999 720	88 415 648
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières.	6 646 892 064	7 536 957 444	817 536 134	961 354 801	0	45 542 487	0	378 947 192	7 464 428 198	8 922 801 924
Action 4 : Information et communication	0	0	28 000 000	22 746 185	0	0	0	0	28 000 000	22 746 185
TOTAL	6 646 892 064	7 536 957 444	1 228 596 743	1 380 563 258	0	45 542 487	19 999 820	458 823 692	7 895 488 627	9 421 886 881

Source : RAP 2022 MCF / Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Au titre de l'action 1 : Coordination et animation du ministère

Le budget exécuté de cette action est passé de **376 060 709 FCFA** en 2022 à **387 923 124 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **11 862 415 FCFA** localisée au niveau des Biens et Services. En 2023, le budget actuel de l'action, d'un montant de **394 350 653 FCFA**, a été exécuté à hauteur de **387 923 124 FCFA**, soit **98,37%**. Ce montant a servi à la coordination, à l'animation et à la supervision des structures du ministère (en région et en central) ainsi qu'à la prise en charge des frais d'abonnement du ministère.

L'écart de **6 427 529 FCFA** (1,63%) constaté au niveau des Biens et Services est lié à la régularisation de la prise en charge des frais des agents en mission à l'extérieur.

Pour pallier cette situation, il serait souhaitable de constituer l'approvisionnement nécessaire à la prise en charge diligente des frais des agents en mission à l'extérieur.

Au titre de l'action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation

Le budget exécuté de cette action a connu une hausse de **61 415 928 FCFA**, passant de **26 999 720 FCFA** en 2022 à **88 415 648 FCFA** en 2023, en raison de l'augmentation du budget des Investissements. En 2023, sur un budget actuel de **88 417 199 FCFA** alloué à l'action, **88 415 648 FCFA** ont été exécutés, soit **100 %**.

Les dépenses en Biens et Services ont contribué à la réalisation d'activités de planification, de suivi et d'évaluation du ministère. Les dépenses d'Investissements ont permis la poursuite du projet « Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles ».

Au titre de l'action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

En 2022, le budget exécuté de cette action était de **7 464 428 198 FCFA** contre **8 922 801 924 FCFA** en 2023, soit une hausse de **1 458 373 726 FCFA**. Cette augmentation est visible au niveau du Personnel (**890 065 380 FCFA**) et des Biens et Services (**143 818 667 FCFA**). L'évolution des crédits de Personnel est due à l'accroissement de l'effectif du Ministère de la Culture et de la Francophonie. Elle s'explique également par l'évolution des crédits de Transferts et d'Investissements liée respectivement au recrutement d'un agent sous convention BNETD (**45 542 487 FCFA**) et au démarrage du Projet de Réhabilitation des Directions Régionales du Ministère de la Culture de la Francophonie (**378 947 192 FCFA**).

En 2023, pour un budget actuel de **9 018 558 110 FCFA**, le taux d'exécution de cette action est de **98,94%** correspondant à **8 922 801 924 FCFA**. Les dépenses de Personnel ont permis la rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat. Les dépenses en Biens et Services ont servi à la prise en charge des frais de gardiennage et d'entretien des locaux des services centraux, à l'acquisition de 04 voitures et 02 motos. Elles ont également servi à couvrir les activités de la Fonction Financière Ministérielle et des ressources humaines notamment l'élaboration du DPPD-PAP 2023- 2025, du RAP 2022, des lettres d'engagement 2023, du renforcement des capacités des agents ainsi que l'organisation des conférences budgétaires internes.

Au titre de l'action 4 : Information et communication

Le budget exécuté de cette action qui est de **22 746 185 FCFA** en 2023, a connu une baisse comparativement au budget 2022 qui lui était de **28 000 000 FCFA**. La baisse de **5 253 815 FCFA** localisée au niveau des Biens et Services est due au collectif budgétaire de juin 2023.

En 2023, le budget actuel alloué à l'action, d'un montant de **22 746 186 FCFA**, a été exécuté à **100%**. Les dépenses en Biens et Services ont permis la prise en charge de la couverture médiatique des activités, la mise en place et l'animation du site web du ministère.

II.1.2 Suivi des investissements du programme

Tableau 17 : Exécution des investissements du Programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles	2020	2022	182 000 000	135 230 512	79 876 988	79 876 500
Sur financement intérieur			182 000 000	135 230 512	79 876 988	79 876 500
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Réhabiliter et équiper les Directions Régionales	2023	2025	1 331 249 667	100 000 000	378 947 192	378 947 192
Sur financement intérieur			1 331 249 667	100 000 000	378 947 192	378 947 192
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			1 513 249 667	235 230 512	458 824 180	458 823 692
Total sur financement intérieur			1 513 249 667	235 230 512	458 824 180	458 823 692
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DPSEC / Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Projet 1 : « Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles »

- le coût total : 182 000 000 FCFA ;
- l'année de démarrage : 2020 ;

- l'année prévisionnelle de fin : 2022 (en cours) ;
- l'état d'avancement physique : 73% ;
- l'état d'avancement financier : 69, 59% (**126 645 808 FCFA**) la dotation de 2023 (79 876 988 FCFA) a permis l'achèvement des travaux de conception du logiciel (disponible en ligne depuis le 05 décembre 2023) l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des points focaux planification et l'acquisition de vingt-un (21) ordinateurs portables) ;
- les difficultés rencontrées : Le projet n'a pas bénéficié de dotations conséquentes à son démarrage (2020 à 2022). A cela s'ajoute le collectif budgétaire survenu au cours de l'exercice 2023 qui a entraîné la non réalisation de certaines activités notamment la formation des acteurs et la mise à disposition de l'ensemble du matériel informatique ;
- les mesures correctrices éventuelles : la dotation de 2023 (**135 000 000 FCFA**) a permis d'atteindre un niveau d'avancement considérable sur le projet en dépit du collectif de **55 230 512 FCFA**. Le montant restant permettra d'assurer la formation des acteurs et poursuivre l'équipement des points focaux planification pour achever le projet.

Projet 2 : « Réhabiliter et équiper les Directions Régionales »

- le coût total : 1 331 249 667 FCFA ;
- l'année de démarrage : 2023 ;
- l'année prévisionnelle de fin : 2025 ;
- l'état d'avancement physique : 40,56% (soit 78% de la première composante qui concerne les travaux de réhabilitation de 07 Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie, à savoir, Abidjan, Man, Korhogo, Agboville, Bouaké, Divo, Gagnoa). Le projet comprend deux composantes. Une première composante réhabilitation (52%) et une deuxième composante équipement (48%) ;
- l'état d'avancement financier : 28,46% (**378 947 192 FCFA**). Les crédits de 2023 ont permis d'assurer le paiement des décomptes des travaux de réhabilitation ;
- les difficultés rencontrées : le collectif budgétaire a entraîné une réduction de la dotation initiale de **50 000 000 FCFA**, ce qui a perturbé le démarrage du projet ;
- les mesures correctrices éventuelles : pour permettre la réalisation du projet des réaménagements budgétaires ont été effectués qui ont porté la dotation, après collectif, à **379 000 000 FCFA**. Ce montant a rendu possible la réalisation des travaux sur l'ensemble des sept (07) Directions Régionales pour un niveau d'exécution global de 78%.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 18 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	801	0	0	94	36	859
Catégorie B	141	0	0	31	19	153
Catégorie C	33	0	0	8	1	40
Catégorie D	23	0	0	7	5	25
Non Fonctionnaires	31	0	0	7	11	27
TOTAL	1029	0	0	147	72	1104

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Commentaire :

Les effectifs du personnel du programme « Administration Générale » s'élèvent à 893 personnes au 31 décembre 2023. Les données présentées dans le tableau 6 ci-dessus conformes au RAP 2022, résultent d'une erreur dans le décompte des effectifs 2022 des différentes catégories de personnel du programme (Cf. tableau des effectifs du RAP 2022 du MCF). Ainsi,

- pour la catégorie A l'effectif devrait être de 576 au lieu de 801 ;
- pour la catégorie B l'effectif devrait être de 139 au lieu de 141 ;
- pour la catégorie C l'effectif devrait être de 22 au lieu de 33 ;
- pour la catégorie D l'effectif devrait être de 24 au lieu de 23 ;
- pour les Non fonctionnaires l'effectif devrait être de 57 au lieu de 31.

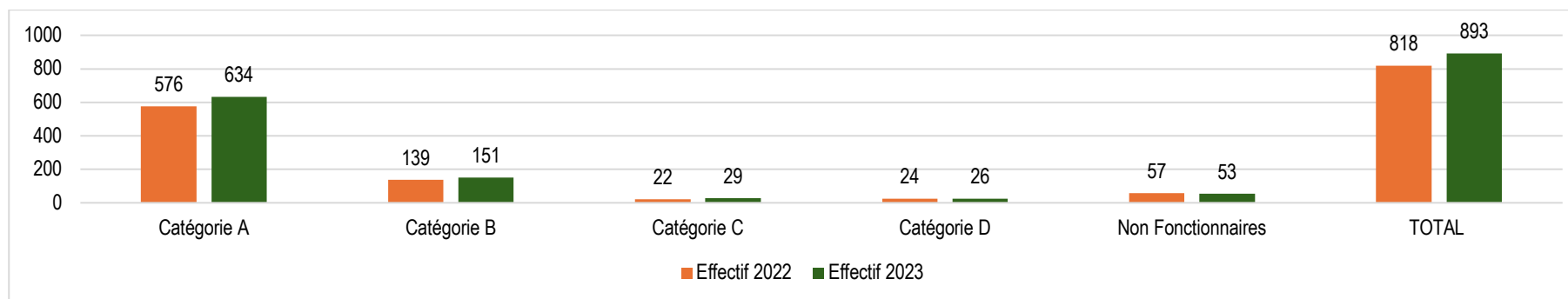
Ainsi, le total des effectifs au 31 décembre 2022 devrait être de 818 agents toutes catégories confondues et non fonctionnaires au lieu de 1029 comme indiqué dans le RAP 2022 du MCF.

Sur cette base, le total des effectifs en fin d'année 2023, tenant compte des besoins satisfaits et des sorties, se présente comme suit :

- pour la catégorie A : 634 ;
- pour la catégorie B : 151 ;
- pour la catégorie C : 29 ;
- pour la catégorie D : 26 ;
- pour les Non fonctionnaires : 53.

pour un total général de 893 agents.

Graphique 180 : Evolution des effectifs du personnel du Programme 1 par catégorie



Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Au regard de ce qui précède, l'effectif du Programme 1 « Administration Générale » est passé de 818 à 893 agents de 2022 à 2023, soit une hausse nette de 75 agents, soit 09,17%.

Les agents des catégories A et B concentrent les plus forts taux des entrées respectivement 64% et 21%).

Il s'agit des nouvelles affectations constituées pour la plus grande part des enseignants en Art et Culture. L'affectation de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en matière de coordination et d'animation des activités du Ministère.

Pour ce qui concerne les sorties, les catégories A, B et les non fonctionnaires représentent respectivement 50%, 26% et 15% des sorties. Cela s'explique par la faible attractivité de l'administration culturelle en raison d'un manque de motivation des agents et de l'absence d'un profil de carrière des agents de l'action culturelle.

Ainsi, à terme, les performances du programme pourraient être impactées négativement faute de personnel de conception.

Pour remédier à cette situation, des mesures visant à l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel du Ministère en charge de la Culture doivent être prises. Outre ces mesures, des dispositions doivent être prises, pour la transmission périodique de la situation des agents ayant effectivement pris service, par les structures en vue d'assurer la fiabilité des données sur les effectifs du ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En 2023, le Programme 1 « Administration Générale » a réalisé les activités majeures suivantes :

Au titre du renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services du Ministère de la Culture et de la Francophonie

- l'organisation de la Rentrée Culturelle couplée de la SNAC du 22 au 26 février 2023 à Korhogo qui a permis l'appropriation de la Feuille de route 2023 du Ministère ;
- la réhabilitation de sept (07) Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie (Abidjan, Man, Korhogo, Agboville, Bouaké, Divo, Gagnoa) ;
- la réalisation des formations prévues avec trois (3) sessions de renforcement des capacités au profit des Directeurs et Sous-directeurs, des nouveaux agents et des secrétaires ;
- la signature de l'arrêté n°0416/MCF/CAB du 16 mai 2023, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité Sectoriel de Dialogue Social du MCF ;
- la poursuite des travaux du projet « Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles » par l'achèvement des travaux de conception du logiciel de Gestion des Données Statistiques Culturelles et l'équipement et la formation des acteurs ;
- le suivi des activités du Ministère inscrites dans la « Feuille de route 2023 », dans le Plan de Travail Gouvernemental (PTG) 2023 et dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Résultats : Cela a permis de créer un cadre propice à la promotion du dialogue social, à l'amélioration des conditions de travail et de la performance des personnels de l'administration culturelle. En outre, les activités du ministère sont régulièrement suivies et évaluées et des statistiques sont produites pour l'information des populations.

- 07 directions régionales réhabilitées pour un taux d'exécution de 78% ;
- 225 agents formés à la rédaction administrative, au leadership et à la gestion prévisionnelle de compétences ;
- mise en place du Comité Sectoriel le 15 juillet 2023 ;
- mise en ligne du logiciel de gestion des données statistiques culturelles depuis le 05 décembre 2023 ;
- 21 ordinateurs portables distribués aux agents de la DPSEC et aux points focaux du Ministère ;
- actualisation des indicateurs statistiques culturels devant être intégrés dans le logiciel.
- rapports périodiques de suivi du PND 2021-2025, de la feuille de route 2023 et du Plan de Travail Gouvernemental (PTG) 2023 produits.

Au titre de l'amélioration de la visibilité culturelle de la Côte d'Ivoire et du renforcement de son positionnement dans l'espace francophone et à l'international

- la participation de la Côte d'Ivoire au FESPACO au Burkina en février 2023 ;
- la participation de la Côte d'Ivoire au festival de Cannes en mai 2023 ;
- la participation de la Côte d'Ivoire à la 11^è édition du Festival Panafricain de Musique au Congo en juillet 2023.

Résultats : Ces acquis ont permis de renforcer la coopération culturelle entre la Côte d'Ivoire et l'extérieur.

Au titre du renforcement du dispositif juridique et institutionnel

- le renforcement du dispositif législatif du secteur des arts et de la culture ;
- l'adoption de la loi N°2023-795 du 07 juin 2023 portant protection du patrimoine culturel national ;
- l'organisation d'un atelier pour l'élaboration d'un projet de décret fixant les taux des droits perçus par les auteurs des ouvrages distribués dans les Bibliothèques en novembre 2023.

Résultats : Ces acquis ont permis de renforcer le dispositif réglementaire du secteur de la Culture.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le programme 1 s'est appuyé sur les atouts suivants :

- l'effectivité du dialogue de gestion vertical et horizontal ;
- l'implication effective des Directeurs Régionaux dans le suivi et la coordination des activités culturelles en région ;
- les efforts déployés dans la coordination du PTA et de la Feuille de route 2023 du Ministère à travers un suivi régulier des activités ;
- le renforcement des capacités techniques des agents à travers des formations ;
- la mise en place du logiciel SIG-DSC pour établir des statistiques culturelles fiables ;
- la publication des activités du Ministère sur les réseaux sociaux (site web, facebook, Twiter) ;
- la mise en place d'un réseau dynamique de points focaux dans les Directions Régionales pour la visibilité des activités culturelles.

Cependant, il convient de souligner certains dysfonctionnements :

- les difficultés de définition des activités en lien avec les objectifs du programme ;
- les difficultés dans la collecte des informations sur les effectifs ;
- l'absence de partenariat avec les médias pour la promotion des activités culturelles du Ministère.

Pour pallier ces dysfonctionnements, les recommandations suivantes sont faites :

- former les acteurs budgétaires à formuler leurs activités en lien avec les objectifs, les PTA et la Feuille de route ;
- mettre en place une base de données en ligne pour la collecte des informations relatives au personnel ;
- proposer des accords de partenariat avec des médias nationaux et internationaux.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 19 : Evolution des indicateurs du Programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel						
IP 1.1 : Durée moyenne de traitement des requêtes des usagers du Ministère	Nombre	-	10 j ouvrables	10 j ouvrables	8 j ouvrables	10 j ouvrables
IP 1.2 : Pourcentage d'activités culturelles soutenues par les collectivités locales	%	-	40	40	50	55,88

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.						
IP 2.1 : Taux de réalisation du plan de formation du Ministère	%	15	37,78	100	40	66,66
IP 2.2 : Taux de rejets et des différés des dossiers soumis au CF	%	-	-	-	25	13,35
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la planification et le suivi-évaluation des activités						
IP 3.1 : Taux de réalisation des activités inscrites au Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère	%	45	50	51	55	70
IP 3.2 : Taux de réalisation physique de Projets d'Investissements Publics (PIP) du Ministère	%	53	30	57	70	72,86

Source : RAP 2020, 2021 et 2022, DPPD - PAP 2023-2025, Rapports semestriels du programme et Rapports d'activités DPSEC.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel

Indicateur 1 : Durée moyenne de traitement des requêtes des usagers du Ministère

Définition de l'indicateur : il s'agit d'évaluer la durée moyenne de traitement des requêtes des usagers soumises au Ministère. Par requête, on entend les différentes demandes formulées par les usagers aux services du Ministère.

Source des données : rapports d'activités (CABINET / DAF / DPSEC / DRH / DPIMFAS) ;

Mode de calcul : somme des durées de traitement des requêtes / Nombre total des requêtes traitées ;

Valeurs cibles : 08 jours ouvrables en 2023, 06 jours ouvrables en 2024, 05 jours ouvrables en 2025 ;

Analyse de l'indicateur :

Au cours de l'année 2023, 6 418 requêtes (5 290 courriers arrivés et 1 128 demandes d'autorisation de sortie) ont été traitées par les différents services du Ministère de la Culture et de la Francophonie. La durée de traitement de ces requêtes est évaluée à 10 jours ouvrables en moyenne comme en 2022 et 2021. Comparé à la cible de 08 jours ouvrables, on note une contre-performance de 02 jours. Toutefois, des efforts sont entrepris pour réduire la durée de traitement des demandes avec la gestion par voie électronique des requêtes des services du ministère (finalisation du logiciel de gestion des courriers).

Indicateur 2 : Pourcentage d'activités culturelles soutenues par les collectivités locales

Définition de l'indicateur : il s'agit du rapport entre le nombre d'activités culturelles soutenues pour les collectivités locales et le nombre total d'activités culturelles organisées dans les collectivités locales ;

Source des données : rapport d'activités des Directions Régionales ;

Mode de calcul : (nombre d'activités culturelles soutenues par les collectivités locales / Nombre total d'activités culturelles organisées dans les collectivités locales) X 100 ;

Valeurs cibles : 50% en 2023, 60% en 2024, 65% en 2025 ;

Analyse de l'indicateur :

En 2023, 102 activités culturelles ont été recensées par les Directeurs Régionaux de la Culture et de la Francophonie. Sur les 102 activités, 57 ont reçu le soutien des autorités locales, soit un taux de 55,88%. Ce taux a connu une hausse par rapport aux années 2022 et 2021 qui affichaient un taux de 40%. Bien que la cible de 50% ait été atteinte, il est nécessaire de sensibiliser davantage les autorités locales sur l'importance de soutenir les initiatives culturelles locales.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières

Indicateur 1 : Taux de réalisation du plan de formation

Définition de l'indicateur : il s'agit de mesurer la progression du planning de formation qui a été défini au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat, du Ministère de la Culture et de la Francophonie ;

Source des données : rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;

Mode de calcul : (nombre de formations réalisées / nombre total de formations prévues) x 100 ;

Valeurs cibles : 40% en 2023, 45% en 2024, 50% en 2025 ;

Analyse de l'indicateur :

La progression du planning triennal de formation du Ministère de la Culture et de la Francophonie prévoyait au titre de l'année 2023, trois (03) ateliers de renforcement des capacités au profit des agents dans les domaines de la rédaction administrative, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du Leadership. Ces trois (03) sessions de formation ont permis de renforcer les capacités de 225 agents au cours de l'année, portant le niveau de réalisation du plan de formation à 66,66%.

Au regard de la cible de 40% prévue en 2023, on note une performance de +26,66%.

En 2022, le taux de réalisation du plan de formation du ministère a également enregistré une réalisation satisfaisante (100% de la cible prévue). Cependant, les besoins de formation exprimés par les services du ministère sont importants et les efforts fournis ne permettent pas de les satisfaire tous, à court terme.

Aussi, il faudra procéder à de nouvelles programmations qui intégreront les préoccupations des services.

Indicateur 2 : Taux des rejets et différés des dossiers soumis au Contrôle Financier (CF)

Définition de l'indicateur : il s'agit d'évaluer la conformité des opérations effectuées par les programmes du Ministère au regard du contrôle de régularité effectué par le Contrôleur Financier ;

Source des données : rapport d'activités de la Direction des Affaires Financières (DAF) ;

Mode de calcul : (nombre de rejets et différés de dossiers / Nombre total de dossiers transmis au CF) X 100 ;

Valeurs cibles : 25% en 2023, 20% en 2024, 15% en 2025 ;

Analyse de l'indicateur :

En 2023, 569 opérations relevant des cinq (05) programmes du MCF ont été traitées et soumises au visa du Contrôleur Financier. Ce nombre ne tient pas compte des Directions Régionales et des services suivis par les agents du SIGFIP en région. Sur ces opérations, 76 dossiers de différés et /ou rejets ont été enregistrés pour un taux de 13,35%, ce qui induit un taux de dossiers conformes de 86,65%. La valeur de l'indicateur est satisfaisante comparée à la cible de 25% prévue en 2023, soit une performance de +11,65%. Ce résultat est dû à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne à partir de la gestion 2022.

Ce dispositif a consisté en l'instauration d'un contrôle a priori aux différentes phases de la chaîne de l'exécution budgétaire avant la transmission des dossiers au contrôle financier.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification et le suivi-évaluation des activités

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités inscrites au Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère

Définition de l'indicateur : il s'agit d'évaluer le niveau de réalisation des activités planifiées des services du Ministère conformément au Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère, au terme de l'année ;

Source de données : rapport d'activités DPSEC ;

Mode de calcul : (nombre d'activités réalisées / nombre total d'activités planifiées dans le PTA) x 100.

Valeurs cibles : 55% en 2023, 60% en 2024, 70% en 2025 ;

Analyse de l'indicateur :

En 2023, sur un total de 269 activités prévues, 188 ont effectivement été réalisées, soit un taux de réalisation de 70%. Ce qui signifie que seulement 30% des activités prévues n'ont pu être mises en œuvre. Mais, comparé à la valeur cible de 55% prévue en 2023, l'objectif est atteint avec une performance de +15%. Ce résultat est dû aux efforts de planification générale des activités ayant une couverture budgétaire.

Cette performance est en hausse par rapport aux réalisations des années précédentes. De 2020 à 2023, la tendance est à une évolution positive de cet indicateur. En effet, en 2020 et 2021, le taux de réalisation pour cet indicateur était respectivement de 45% et de 50% contre une performance de 51% en 2022.

Indicateur 2 : Taux de réalisation physique de Projets d'Investissements Publics (PIP) du Ministère

Définition de l'indicateur : il s'agit d'évaluer le niveau global de réalisation physique des projets d'investissements du Ministère, inscrits dans le portefeuille annuel des projets d'investissements publics (PIP) au terme de l'année ; c'est la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation des projets PIP du Ministère.

Source des données : rapport d'activités DPSEC ;

Mode de calcul : (niveau de réalisation annuelle constaté des projets d'investissements / niveau de réalisation annuelle prévu des projets d'investissements publics) ;

Valeurs cibles : 70% en 2023, 80% en 2024, 100% en 2025 ;

Analyse de l'indicateur :

En 2023, six (06) projets prévus au PIP ont été réalisés à hauteur de 75,25 %. La valeur cible de 70% prévue en 2023 a été atteinte avec une performance de +5,25 %. Cette performance est en hausse par rapport à la réalisation de l'année 2022 qui est de 57%.

Le projet « sauvegarde et valorisation des îles Ehotilé » a été réalisé à 100 % avec les études environnementales et économiques ; le projet de SIG-DSC a été réalisé à hauteur de 73 % avec la conception du progiciel, l'acquisition d'une partie du matériel informatique (21/44 ordinateurs) et un atelier de définition des indicateurs statistiques culturelles. Le projet de réhabilitation des bâtiments de l'INSAAC a été réalisé à 50% avec la poursuite des travaux du bâtiment de l'Administration.

Par ailleurs, les projets de construction du CENATELPAC ainsi que celui du LEA de Yamoussoukro ont connu une suspension au niveau des activités. Toutefois, les montants alloués ont permis d'avancer sur le projet de Réhabilitation et d'équipement de 07 Directions Régionales dont le taux de réalisation est estimé à 78 %. De 2020 à 2021, l'indicateur a connu une baisse passant de 53% à 30%. En 2022, il a enregistré un taux de 57%.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

L'exercice budgétaire 2023 au titre du Programme « Administration Générale » s'est déroulé de façon satisfaisante :

- la mise en œuvre des projets a amélioré le taux d'exécution physique et financier des investissements ;
- le renforcement des capacités des Directeurs et des agents a contribué à l'amélioration de l'environnement de travail et à l'efficacité des services.

Toutefois, des difficultés ont été identifiées à certains niveaux, à savoir :

- ✓ Au niveau du matériel :
 - l'insuffisance de mobiliers de bureau matériels informatiques pour les agents ;
 - l'insuffisance de locaux pour les agents ;
 - l'encombrement des bureaux dû à l'insuffisance de salle d'archives ;

- l'instabilité du réseau internet.
- ✓ Au niveau budgétaire :
 - l'insuffisance des ressources financières pour le renforcement des capacités des agents et plus particulièrement des acteurs de la dépense publique du MCF ;
 - le collectif budgétaire survenu en cours de gestion a perturbé l'exécution budgétaire.
- ✓ Au niveau des ressources humaines :
 - l'insuffisance d'agents d'exécution (secrétaires bureautiques et agents spécialisés des travaux publics) ;
 - le manque de motivation et l'absence de profil de carrière interne entraîne une forte migration des agents de l'administration culturelle vers d'autres ministères jugés plus attrayants.

IV.2 Recommandations

- ✓ Au niveau du matériel :
 - la poursuite du projet « Réhabiliter et équiper les Directions Régionales » et le renforcement des ressources pour l'équipement en mobilier et en matériel informatique du personnel ;
 - l'amélioration du système de gestion des informations (archivage et gestion des documents).
- ✓ Au niveau budgétaire :
 - l'inscription de crédits budgétaires nécessaires au renforcement des capacités du personnel et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du budget-programmes ;
 - l'organisation des missions de suivi des projets d'investissements.
- ✓ Au niveau des ressources humaines :
 - la demande d'agents d'exécution auprès du Ministère en charge de la Fonction Publique pour les catégories d'emplois de secrétariat bureautique et d'agents spécialisés des travaux publics option chauffeur et la prise en compte des profils souhaités lors des affectations ;
 - la poursuite des efforts visant à l'amélioration des conditions de travail et l'instauration de mesures incitatives pour l'amélioration des conditions de vie des agents.

CONCLUSION

Le Rapport Annuel de Performance du programme « Administration Générale » du Ministère de la Culture et de la Francophonie a été réalisé conformément aux prévisions du Projet Annuel de Performance (PAP).

Le Programme a bénéficié d'une dotation budgétaire globale de **9 524 072 148 FCFA** pour une exécution cumulée des dépenses (Personnel, Biens et Services, Transferts et Investissements) à hauteur de **9 421 886 881 FCFA**, soit un taux d'exécution de **98,93%**.

Sur les six (06) cibles associées aux indicateurs de performance retenus, cinq (05) cibles ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 83,33%.

Cette performance satisfaisante est la résultante des solutions apportées aux difficultés rencontrées au cours de l'année 2023. Malgré ces difficultés soulignées plus haut, la cible des objectifs fixés a été atteinte. La création d'une nouvelle Direction chargée des projets et du partenariat permettra de capter le maximum de financement pour la réalisation des projets majeurs du ministère.

Cependant, il est nécessaire d'améliorer davantage les conditions de travail et de vie des agents par la formation des ressources humaines, le renforcement en équipements ainsi que l'instauration de mesures incitatives pour une meilleure performance des services, en conformité avec les exigences des nouvelles pratiques des finances publiques.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ANIMATION CULTURELLE ET INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-500 du 24 mai 2023 portant nomination de Directeurs Centraux au sein du Ministère de la Culture et de la Francophonie, Madame CHATELAIN Gisèle est nommée, Directrice de l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture. A ce titre, elle est désignée par le décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères, la Responsable du programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives ».

Selon le décret n°2022-988 du 21 décembre 2022 portant Organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie, le Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » a pour mission de promouvoir la diversité des expressions culturelles et de contribuer à l'émergence d'une économie de la culture.

A ce titre, ce programme est chargé de :

- veiller à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'industries culturelles et créatives ;
- soutenir les industries culturelles et créatives ;
- valoriser les arts visuels, l'artisanat, le design et les arts vivants ;
- assurer l'aménagement culturel du territoire et la promotion des expressions culturelles.

Les activités de l'année 2023, du Programme 2 : « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » se sont déroulées dans un environnement socio-économique globalement favorable, tenant compte des enjeux liés à la transformation structurelle de l'économie nationale inscrits au pilier n°1 du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Cela s'est traduit par la structuration, la création d'entreprises culturelles et l'organisation de plusieurs activités culturelles de rassemblement de masse. La gestion 2023 a également été marquée par la suppression de la Direction Générale de l'Industrie des Arts et du Spectacle (DGIAS).

Le Rapport Annuel de Performance du Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » s'articule autour des quatre (04) grands axes, selon l'ordre ci-dessous:

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectifs du programme

L'objectif global du programme 2 « Animation culturelle et Industries Culturelles et Créatives » est d'améliorer la rentabilité économique et l'employabilité dans les industries culturelles et créatives.

Le résultat stratégique attendu est : "La rentabilité économique et l'employabilité dans les industries culturelles et créatives sont accrues.

I.2 Financement du programme

Le budget actuel 2023 du Programme « Animation culturelle et Industries Culturelles et Créatives » d'un montant de **1 541 266 985 FCFA** est reparti comme suit :

- Personnel : 612 761 406 FCFA soit **39,76%** ;
- Biens et services : 114 102 633 FCFA soit **07,40%** ;
- Transferts : 793 402 946 FCFA soit **51,48%** ;
- Investissements : 21 000 000 FCFA soit **01,36%**.

De 2022 à 2023, les ressources allouées au Programme sont passées de **3 351 793 234 FCFA** à **1 541 266 985 FCFA**, soit une baisse de **1 810 526 249 FCFA** portant sur les crédits de Transferts et d'Investissements. Cette baisse est due à la non-tenue du festival MASA. En effet, en 2023, le festival MASA n'a pas eu lieu en raison de son caractère biennal. D'où la non dotation de ce volet qui bénéficie des crédits d'un montant de plus d'un milliard de FCFA.

En 2023, à l'occasion du collectif budgétaire, on a enregistré une baisse de 330 771 596 FCFA. Par la suite, un virement de crédits du programme 2 Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives (129 000 000 FCFA) a été effectué au profit du programme 1 Administration Générale. Cette opération a permis d'accroître la dotation du projet « Réhabiliter et équiper les directions régionales ». On note également une intégration de ressources de 33 200 000 FCFA au niveau du Centre National des Arts et de la culture (CNAC) et de 14 984 567 FCFA à l'Office National du Cinéma, qui ont porté le budget à **1 541 266 985 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget

Le Programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » a bénéficié, au titre de l'exercice 2023, d'un budget voté de **4 968 556 885 FCFA**. Il est passé à **1 541 266 985 FCFA** soit une baisse de **3 427 289 900 FCFA**. Cette forte baisse est essentiellement due au retrait des **3 000 000 000 FCFA** des dépenses d'Investissements du 3^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), du collectif budgétaire et de virement de crédits de l'activité « Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et de l'Animation Culturelle (CENATELPAC) » au profit de l'activité « Réhabiliter et équiper les directions régionales » du programme Administration Générale. (*Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024*).

Pour ce qui concerne l'exécution au titre de la gestion 2023, le taux d'exécution budgétaire est de **100%** correspondant à **1 541 251 643 FCFA**.

Tableau 7: Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 2

Unités	2023				
	Initial	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Personnel	597 776 839	612 761 406	612 761 406	0	100%
Biens et Services	160 232 813	114 102 633	114 089 994	12 639	99,99%
Transferts	930 476 298	793 402 946	793 400 243	2 703	100%
Investissements	3 280 070 935	21 000 000	21 000 000	0	100%
TOTAL	4 968 556 885	1 541 266 985	1 541 251 643	15 342	100%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 20 : Exécution financière par action du Programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles	366 841 853	367 818 476	7 429 952	7 735 400	705 875 945	401 933 624	0	0	1 080 147 750	777 487 500
Action 2 : Promotion du livre et de la lecture publique	0	0	35 811 780	35 737 102	40 000 000	33 621 623	209 266 622	21 000 000	285 078 402	90 358 725
Action 3 : Valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du Design, et des arts vivants	220 975 055	244 942 930	77 270 058	61 789 098	1 470 596 376	357 844 996	0	0	1 768 841 489	664 577 024
Action 4 : Aménagement Culturel du territoire et promotion des expressions culturelles.	0	0	7 999 584	8 828 394	0	0	0	0	7 999 584	8 828 394
TOTAL	587 816 908	612 761 406	128 511 374	114 089 994	2 216 472 321	793 400 243	209 266 622	21 000 000	3 142 067 225	1 541 251 643

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Au titre de l'Action 1 : Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles

De 2022 (1 080 147 750 FCFA) à 2023 (777 487 540 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une baisse de 302 660 210 FCFA localisée au niveau des Transferts. Cette baisse est due à l'achèvement du projet d'équipement en matériel technique de l'ONAC-CI.

En 2023, le budget actuel alloué à l'action est d'un montant de 777 487 540 FCFA, exécuté à hauteur de 777 487 500 FCFA soit 100%. Ce montant a permis d'assurer la prise en charge des dépenses de Personnel, de Biens et Services et de Transferts. Cela s'est traduit par des subventions à la production de Long-métrages, l'accompagnement de jeunes cinéastes ivoiriens à la production d'œuvres cinématographiques et à la participation aux festivals de films à l'étranger.

Au titre de l'Action 2 : Promotion du livre et de la lecture publique

De 2022 (285 078 402 FCFA) à 2023 (90 358 725 FCFA), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une baisse de 194 719 677 FCFA perceptible au niveau des Investissements. Cette baisse est due à la suspension des travaux de construction du siège du CENATELPAC à Abidjan. Cela a entraîné un virement de crédits de l'activité « Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et de l'Animation Culturelle (CENATELPAC) » au profit de l'activité « Réhabiliter et équiper les directions régionales » du programme Administration Générale.

En 2023, sur un budget actuel de **90 359 218 FCFA** alloué à l'action, **90 358 725 FCFA** ont été exécutés, soit **100%**. Ce résultat montre que les natures de dépenses (Biens et Services, Transferts et Investissements) relatives à cette action ont été entièrement exécutées. Ce montant a permis d'organiser des manifestations de promotion du livre, d'assurer le fonctionnement de 19 Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) et d'assurer la prise en charge des factures des entreprises ayant effectuées des travaux au niveau du CENATELPAC en 2022.

Au titre de l'Action 3 : Valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du design, et des arts vivants

De 2022 (**1 768 841 489 FCFA**) à 2023 (**664 577 024 FCFA**), l'exécution des dépenses relatives à cette action a également baissé de **1 104 264 465 FCFA**. Cette baisse de crédits visible au niveau des dépenses de Transferts s'explique par la non-tenue en 2023 du « Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA) » qui est une biennale.

En 2023, sur un budget actuel de **664 591 330 FCFA** alloué à l'action, **664 577 024 FCFA** ont été exécutés soit **100%**. Cette réalisation a permis de prendre en charge les dépenses de Personnel, des Biens et Services et de Transferts. Il s'agit de la participation de la Côte d'Ivoire à des événements culturels internationaux, des ateliers de renforcement des capacités des acteurs culturels et de l'organisation des activités de promotion des expressions culturelles.

Au titre de l'Action 4 : Aménagement culturel du territoire et promotion des expressions culturelles

De 2022 (**7 999 584 FCFA**) à 2023 (**8 828 394 FCFA**), l'exécution des dépenses relatives à cette action a connu une légère hausse de **828 810 FCFA** au niveau des Biens et Services. Cela s'explique par l'augmentation de la dotation budgétaire de la Direction des Infrastructures et des Equipements Culturels (DIEC).

En 2023, sur un budget actuel de **8 828 897 FCFA** alloué à l'action « Aménagement culturel du territoire et promotion des expressions culturelles », **8 828 394 FCFA** ont été exécutés soit **99,99%**. Ce montant a permis d'assurer le suivi les projets d'investissements du ministère.

II.1.2 Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'investissements du Programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Exécution des investissements du Programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2022
Projet 1 : Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et de l'Animation Culturelle (CENATELPAC)	2010	2023	1 062 801 393	280 070 935	21 000 000	21 000 000
Sur financement intérieur			1 062 801 393	280 070 935	21 000 000	21 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DPSEC / Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Projet « Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC) »

- Coût total : 1 062 801 393 FCFA ;
- Année de démarrage : 2010 ;
- Année prévisionnelle de fin : 2013 (en cours) ;
- Etat d'avancement physique : 66% (réalisation des études, acquisition du terrain, construction de la clôture du site et de 04 bâtiments) ;

- Etat d'avancement financier : 81,70% (868 320 151 FCFA). En 2023, la dotation de 21 000 000 FCFA a servi au paiement des factures du maître d'œuvre et des décomptes portant sur les travaux réalisés ;
- Difficultés rencontrées : Débuté en 2010 pour prendre fin en 2013 selon la programmation PIP, le projet est toujours en cours en raison de l'insuffisance des dotations budgétaires annuelles allouées jusqu'en 2021. Cependant, pour l'exercice budgétaire 2022, le projet a bénéficié, au total, d'une dotation **415 992 631 FCFA**, dont **93 048 792 FCFA** comme notification initiale, puis **322 943 839 FCFA**, en cours d'exercice, comme dotation additionnelle. Ces crédits devraient servir à achever les travaux de construction du bâtiment témoin CLAC, et les travaux de construction du bâtiment de l'administration. Ce montant obtenu, n'a pu être exécuté dans sa totalité, à cause, non seulement, des difficultés liées aux engagements budgétaires, mais aussi, parce que le maître d'œuvre n'a pu transmettre à temps les rapports et les décomptes au maître d'ouvrage pour engagement.

Pour l'exercice budgétaire 2023, le projet a bénéficié d'une dotation initiale de **280 070 935 FCFA** pour achever les travaux de construction. Mais, en raison d'un litige foncier survenu relativement à la propriété du site, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a été contraint de faire suspendre les travaux en attendant son règlement définitif ;

Toutefois, pour couvrir les charges de prestation correspondant aux factures du maître d'œuvre et d'un prestataire au titre de l'année 2022, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a autorisé le paiement d'un montant de **21 000 000 FCFA**. Suite au collectif budgétaire de juin 2023, la dotation restante de **129 000 000 FCFA** a été affectée au Projet « Réhabiliter et équiper les Directions Régionales » ;

- les mesures correctrices éventuelles : Pour permettre l'avancée du projet, des dotations conséquentes ont été faites à partir de 2022. Ce qui a permis de porter le taux de réalisation physique global à 66%. Un dialogue est en cours en vue d'une solution définitive. Dans l'attente, la suspension a été levée pour permettre la continuité du projet. Il serait souhaitable de poursuivre la dynamique entamée depuis 2022 par une allocation budgétaire conséquente du projet après la levée de la suspension.

II.2 Évolution des effectifs

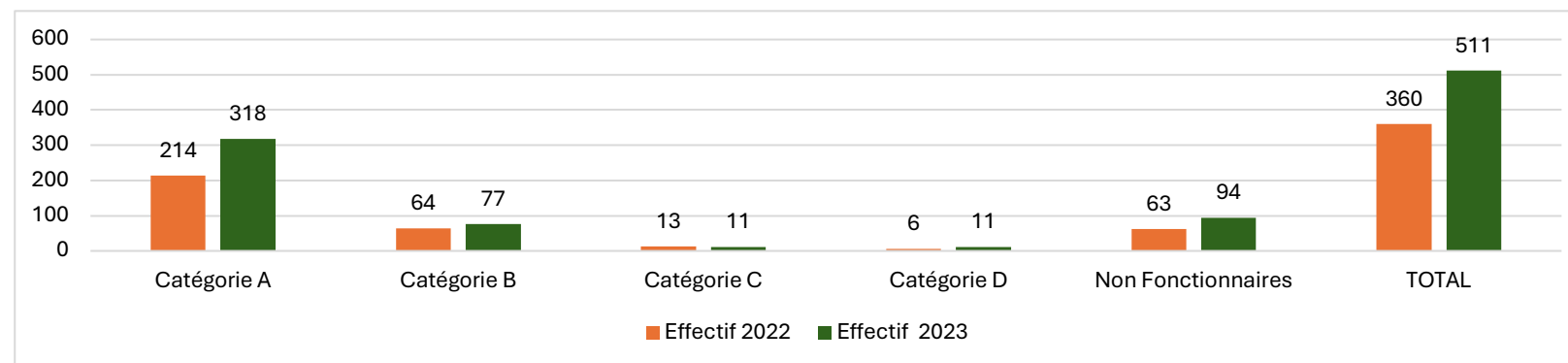
Les effectifs du personnel du Programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » s'élèvent à 511 personnes au 31 décembre 2023 et sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	214	0	0	104	0	318
Catégorie B	64	0	0	13	0	77
Catégorie C	13	0	0	0	2	11
Catégorie D	06	0	0	5	0	11
Non Fonctionnaires	63	0	0	31	0	94
TOTAL	360	0	0	153	2	511

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Graphique 181 : Evolution des effectifs du personnel du Programme 2 par catégorie



Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Commentaire :

L'effectif du personnel du Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » est passé de 360 agents au 31 décembre 2022 à 511 agents au 31 décembre 2023, soit une variation de +41,94%.

On constate une entrée de 153 agents, essentiellement des agents des catégories A (67,97%) et des non fonctionnaires (20,26%). Cela s'explique par l'affectation des enseignants du domaine des Arts et de la Culture (Professeurs de lycées et de collèges) dans les différents services de l'Administration Centrale du Ministère de la Culture et de la Francophonie et par le recrutement de contractuels dans les EPN du programme.

Malgré les conditions de travail difficiles (insuffisance des locaux, insuffisance de mobiliers de bureau et de matériels informatiques), les différentes catégories de personnel du programme ont contribué à la bonne performance réalisée en 2023 (100%).

Pour conserver cette dynamique de travail et maintenir la performance réalisée, les conditions de travail du personnel doivent être améliorées.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En 2023, le Programme 2 a réalisé les activités suivantes :

Au titre de la promotion d'une économie de la culture et le développement des Industries Culturelles et Créatives pour la création d'emplois et de richesses

- Accompagnement de 02 cinéastes ivoiriens (Essoh Albert Owell Brown et Eliam Niamkey) à l'occasion de la participation de la Côte d'Ivoire au Festival de Cannes ;
- Organisation de la 13^e édition du « Salon International du Livre d'Abidjan (SILA) » du 09 au 13 mai 2023, de la 6^e édition du Salon du Livre pour Enfants et Adolescents (SALEA) du 14 au 16 décembre 2023 et de la 1^{ère} édition de "la foire du livre" du 05 au 07 octobre 2023 ;
- Subventions de 270 942 321 FCFA accordées par le FONSIC aux acteurs du secteur du cinéma et de l'audiovisuel pour la production de films, l'accompagnement de jeunes cinéastes ivoiriens et la production d'œuvres cinématographiques ;

- Délivrance des agréments et autorisations aux acteurs et entreprises du secteur de la culture.

Résultats :

- signature de 02 contrats de coproduction pour la réalisation de 02 films ;
- 70 éditeurs et 72.000 participants enregistrés ;
- 70 projets de cinéastes structurés ;
- 02 aides à l'écriture de films, 01 post-production d'un film et 01 co-production d'un long-métrage au profit de jeunes cinéastes ;
- 05 films financés : documentaire "LONANTCHE" (Joël AKAFOU), série "BUZZ" (Franck VLEHI), Série "OBATANGA, saison 2 (Alex OGOU), Série "EKI, saison 2 (Boris OUE), long métrage "Un reptile par habitant" (Zéka LAPLAINE).
- 1 150 Attestations d'Immatriculation ont été attribuées aux acteurs et entreprises culturelles.

Au titre du renforcement des cadres d'expression et des infrastructures culturelles

- organisation d'événements cinématographiques nationaux : 23^e édition du Festival CLAP-IVOIRE (09 au 14 octobre 2023), avec la participation de 08 pays et 16 films en compétition, 5^e édition de la "Semaine du Cinéma Marocain en Côte d'Ivoire", (09 au 14 novembre 2023)
- participation de la Côte d'Ivoire aux festivals de films à l'étranger : 76^e édition du Festival de Cannes avec de 20 cinéastes (France, du 16 au 27 mai 2023), 28^e édition du FESPACO avec 20 cinéastes ivoiriens (Burkina Faso, du 25 février au 04 mars 2023), 10^e édition de "Emergence Films Festival" (Togo, du 04 au 08 novembre 2023), 18^e édition du Festival Madagascar Court Film (Madagascar, du 24 novembre au 02 décembre 2023) ;
- appui technique et/ou financier aux festivals et manifestations culturelles visant à valoriser le domaine des arts visuels, de l'artisanat, du design, et des arts vivants, tant au plan national (FEMUA, Fête de la Musique, l'Art au Féminin, Afriki Mousso, Djéguélé Festival, Abissa, Popo Carnaval, Festival des Arts et de la Culture du Bounkani, Nihidalé Festival, Tchindan Festival, etc.) qu'au plan international, Festival Panafricain des Musiques (FESPAM en République du Congo, du 15 au 22 juillet 2023), Salon International du Textile Africain (SITA en Guinée-Conakry, du 06 au 11 novembre 2023)
- renforcement des capacités des acteurs de la chaîne du livre ;
- organisation d'activités de promotion du livre et de la lecture (Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), 9^e édition de « Rencontre avec un auteur », et soutien aux événements de promotion du livre et de la lecture publique (15^e édition du Prix Ivoire de "AKWABA Culture", 7^e édition de la Caravane Littéraire " Les coups de la vie tour ").

Résultats : Au titre de l'année 2023, le secteur du cinéma et de l'audiovisuel a poursuivi son essor aussi bien au plan national qu'au plan international. En plus de donner une visibilité au secteur du cinéma et de l'audiovisuel en Côte d'Ivoire et à l'étranger, le Ministère en charge de la Culture a contribué à la promotion et à la valorisation des acteurs tout en mettant un point d'honneur sur les jeunes cinéastes, conformément à la vision du Président de la République Alassane Ouattara, qui a décrété 2023, *Année de la jeunesse*.

La politique de lecture publique mise en place par le Ministère de la Culture et de la Francophonie a contribué à rapprocher la population, notamment la jeunesse, du livre et à offrir des tribunes d'échanges aux professionnels nationaux.

- 753 festivals et manifestations culturelles soutenues en 2023 sur l'ensemble du territoire national ;
- 740 autorisations de sorties du territoire national délivrées aux promoteurs culturels, artistes et groupes artistiques pour des prestations et performances à l'étranger en 2023 ;
- plusieurs prix remportés à l'occasion de la participation de la Côte d'Ivoire aux événements internationaux : FESPACO (03 prix), Emergence Films Festival (03 Prix), Festival Madagascar Court Film (01 prix) ;
- 50 professionnels de la chaîne de valeur du livre formés sur "l'appropriation et la vulgarisation des textes législatifs régissant l'industrie du Livre" en Côte d'Ivoire ;
- 375 000 visiteurs dont 13 000 abonnés enregistrés dans les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle ;
- 93 000 jeunes (écoliers, élèves et étudiants) sensibilisés à la lecture.

Le programme 2, pour la mise en œuvre de sa stratégie, s'est appuyé sur les atouts suivants :

- existence d'un dispositif de financement de l'industrie cinématographique : Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC) ;
- mobilisation des faitières de l'industrie du Livre dans le cadre de l'organisation du SILA et du SALEA ;
- existence d'un réseau de promotion du livre et de la lecture publique à travers les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) ;
- existence d'un dispositif de soutien aux médiateurs du livre et aux promoteurs des festivals patrimoniaux et urbains à travers le Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA).

Par ailleurs, les difficultés suivantes ont été relevées :

- insuffisance d'infrastructures culturelles ;
- difficultés de formulation des activités en rapport avec les objectifs définis ;
- difficultés d'application des textes régissant l'organisation des spectacles, la chaîne des valeurs du Livre, l'industrie du Cinéma et le marché des arts en Côte d'Ivoire.

Face à ces difficultés, les solutions ci-dessous ont été proposées :

- poursuivre le projet de construction des Centres Culturels Intégrés (CCI) ;
- construire la Bibliothèque Nationale de la Renaissance Africaine d'Abidjan (BRAA) ;
- former les acteurs budgétaires à formuler leurs activités en lien avec les objectifs, les PTA et la Feuille de route ;
- appliquer les textes régissant l'organisation des spectacles, la chaîne des valeurs du livre, l'industrie du cinéma et le marché des arts en Côte d'Ivoire.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 23 : Evolution des indicateurs du Programme 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations
Objectif Spécifique 1 (OS 1) : Renforcer la compétitivité des Industries Culturelles et Créatives (ICC)						
IP 1.1 : Evolution du nombre d'entreprises culturelles créées par an	Nombre	-	443	927	868	1150
IP 1.2 : Evolution du montant des droits d'auteur perçus par le BURIDA par an	Décompte	3 250 844 962	4 786 004 271	4 449 859 769	5 150 000 000	5 015 383 319
Objectif Spécifique 2 (OS 2) : Promouvoir l'expression des diversités culturelles						
IP 2.1 : Nombre de festivals culturels sur le territoire national réalisés par an	Nombre	-	529	410	600	753
IP 2.2 : Proportion des communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques fonctionnelle	Proportion	-	115/201	120/201	150/201	115/201

Source : RAP 2022, DPPD – PAP 2023-2025, Rapports semestriels du programme et Rapports d'activités annuels BURIDA (2020 et 2021).

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : Renforcer la compétitivité des Industries Culturelles et Créatives (ICC)

Indicateur 1 : Evolution du nombre d'entreprises culturelles créées par an

Définition de l'indicateur : il s'agit de l'évolution d'une année à l'autre du nombre d'entreprises culturelles créées.

Source des données : registre des immatriculations de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS) ; Rapports d'activités des Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie (DRCF) et Annuaire des Statistiques de la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC)

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 868 en 2023 ; 918 en 2024 et 968 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, pour une prévision de 868, 1150 entreprises culturelles ont été créées, soit une performance de +32,49%.

Par rapport à l'année 2022, on note une augmentation de 223 entreprises culturelles créées, soit 24,06%. De 2021 à 2023, l'indicateur enregistre une bonne progression (en 2021, 443 entreprises ont été recensées ; de 2021 à 2022, +484 entreprises ; de 2022 à 2023, +223 entreprises).

Cette progression a été favorisée par les mesures d'incitation prises par le Gouvernement pour aider les acteurs du secteur de la culture pendant la crise de la Covid19. Elle résulte également des activités de sensibilisation menées par les services du Programme en vue de la formalisation des acteurs des ICC, combiné au dynamisme du secteurs des arts et de la culture.

Indicateur 2 : Evolution du montant des droits d'auteur perçus par le BURIDA par an

Définition de l'indicateur : il s'agit de la variation d'une année à une autre du montant des droits d'auteur perçus par le BURIDA.

Source des données : rapport d'activités annuelle du Comité de gestion du Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA) et l'Annuaire des Statistiques le Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC).

Mode de calcul : décompte des recouvrements ;

Valeurs cibles : 5 150 000 000 en 2023 ; 5 300 000 000 en 2024 ; 5 500 000 000 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, le montant des droits d'auteur perçus par le BURIDA est de 5 015 383 319 FCFA comparé à l'objectif de 5 150 000 000 FCFA, soit une contre-performance de 134 616 681 FCFA. Cela est dû à la faible perception des droits voisins et de la non-perception du droit lié à la copie privée.

Cependant, par rapport à 2022 (4 449 859 769 FCFA), on note une nette évolution de ce résultat (+565 523 550 FCFA, soit +12,71%).

De 2020 à 2023, l'indicateur enregistre une progression mitigée : +47,22% de 2020 à 2021 ; -07,02% de 2021 à 2022 et + 12,71% de 2022 à 2023.

Cette situation s'explique par les facteurs suivants :

- le regain de l'activité culturelle post covid (2021) a favorisé l'excellent niveau de recouvrement des droits constatés ;
- l'instabilité au niveau des instances dirigeantes du BURIDA (2022) a impacté négativement le recouvrement des droits ;

- la mise en application du décret n°2021-632 du 20 octobre 2021, portant rémunération pour copie privée depuis le 1^{er} juin 2022 et du décret n°2021-633 du 20 octobre 2021 déterminant les actes, les types d'outils et système de reproduction par reprographie et fixant le taux et les modalités de versement de la rémunération pour reproduction par reprographie qui ont entraîné une augmentation des montants recouvrés.

Au nombre des difficultés majeures liées au recouvrement des droits, on note la résistance des populations et des détenteurs des espaces de diffusion, la faiblesse des moyens de recouvrement et la limitation de la zone et des champs de recouvrement des droits dus.

Face à cette situation, il faut poursuivre les campagnes de sensibilisation, renforcer les moyens de perception des redevances (recrutement d'agents, acquisition de véhicules et mise en place d'un système de paiement électronique), ouvrir de nouvelles représentations à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'expression des diversités culturelles

Indicateur 1 : Nombre de festivals culturels sur le territoire national réalisés par an

Définition de l'indicateur : il s'agit de l'ensemble des festivals et spectacles d'arts vivants réalisés sur le territoire national au cours de l'année.

Source des données : rapports d'activités de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS) ; Annuaire des Statistiques de la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC) et rapports des Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie (DRCF) ;

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 600 en 2023, 630 en 2024, 680 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, l'objectif a été largement atteint avec 753 festivals et spectacles d'arts vivants enregistrés contre une cible prévisionnelle de 600. En effet, dans chaque région, au moins un festival a été organisé.

En 2022, 410 activités culturelles ont été enregistrées sur une prévision de 253. De 2021 à 2023, le nombre de festival organisé par an sur le territoire national s'est considérablement accru passant de 529 à 753.

Cela est dû, d'une part aux mesures d'accompagnement institutionnelles, techniques et financières initiées par le Ministère de la Culture et de la Francophonie dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi portant politique culturelle nationale, et d'autre part, à l'engouement des communautés pour la promotion de leur patrimoine culturel immatériel. Au constat que cette tendance prend de l'ampleur, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a pris l'initiative de dresser la cartographie des festivals et activités culturelles par Région dans le but de mieux les organiser.

Indicateur 2 : Proportion des communes disposant d'au moins une salle de spectacle artistique fonctionnelle

Définition de l'indicateur : il s'agit d'évaluer la proportion des communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques fonctionnelle.

Source des données : rapports d'activités de la Direction des Infrastructures et Equipements Culturels (DIEC), de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS) et des Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie (DRCF) ;

Mode de calcul : nombre de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques fonctionnelle / Nombre total de communes ;

Valeurs cibles : 150/201 en 2023, 155/201 en 2024, 160/201 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, la proportion de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques fonctionnelle est de 115/201. **Il convient de souligner qu'il y a eu une erreur d'écriture relativement à la réalisation de 2022 (115/201 au lieu de 120/201 mentionné dans le RAP 2022).** Cet indicateur n'a donc pas connu de variation. L'indicateur étant cumulatif, la cible de 155/201 prévue n'a pas été atteinte.

En 2022, la valeur de cet indicateur est restée inchangée (115/201). En effet, aucune nouvelle commune n'a bénéficié de salles de spectacles sur les 86 communes restantes. Ce résultat s'explique par les travaux de réhabilitation et de constructions de salles de spectacles en cours.

Plusieurs mesures permettront d'accroître le nombre de communes disposant de salles de spectacle artistique, à savoir, l'achèvement des projets en cours (travaux de réhabilitation et de construction), le renforcement de la collaboration avec les collectivités décentralisées (Districts, Conseils régionaux et Mairies) pour la construction d'infrastructures culturelles de diffusion et l'encouragement d'initiatives privées.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Au cours de la gestion 2023, les activités du Programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » se sont déroulées dans un environnement favorable permettant ainsi, l'organisation de plusieurs festivals, spectacles et événements culturels majeurs aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger.

Cependant, le Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » a connu quelques difficultés dans son fonctionnement. Il s'agit, notamment de :

- ✓ Au niveau du matériel :
 - l'insuffisance de locaux pour les agents nouvellement affectés ;
 - l'insuffisance de mobiliers de bureau pour les agents.
- ✓ Au niveau budgétaire :
 - l'insuffisance de dotation budgétaire pour la prise en compte efficiente des activités prioritaires pour l'atteinte des objectifs du Programme 2.

IV.2 Recommandations

A la lumière des difficultés lors de l'exercice budgétaire 2023, le Programme 2 suggère les recommandations suivantes :

- renforcer les infrastructures d'accueil et équiper les agents en mobilier et matériels ;
- rechercher des financements additionnels auprès des bailleurs (en dons et/ou prêts) pour accompagner certaines activités du programme.

CONCLUSION

Le Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » a bénéficié au titre de la gestion 2023, d'un budget de **1 541 266 985 FCFA** exécuté à hauteur de **1 541 251 643 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**. Cette performance budgétaire satisfaisante est la résultante de l'action concertée de tous les acteurs du programme.

Au niveau de la performance globale du Programme, 02 cibles ont été atteintes sur les 04 indicateurs retenus, pour une performance de 50%. Cette performance relative s'explique par les difficultés liées à la maîtrise des indicateurs. Il conviendrait de réviser les indicateurs de ce programme à l'effet de les adapter aux réalités des activités du secteur des industries culturelles et créatives

En somme, la gestion 2023 du Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » offre des résultats satisfaisants dans l'ensemble.

Les ICC sont une filière majeure de l'économie culturelle, faisant du Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » un programme opérationnel qui contribue à la croissance économique, à l'emploi, à l'expression de la diversité culturelle et à la visibilité de la culture. La perspective est de donner plus de dynamisme au secteur de l'Animation Culturelle tant sur le plan national qu'international.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PATRIMOINE CULTUREL »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères, le programme « Patrimoine culturel » est dirigé par la Directrice du Patrimoine Culturel.

Cependant, pour ce qui concerne la gestion 2023, la Responsabilité de ce programme a été assurée par Madame NANDOH Chantal Epouse ADJIMAN, Directrice de la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (Cf. Décret n°2025-31 du 14 janvier 2015 portant nomination des Directeurs Centraux du Ministère de la Culture et de la Francophonie). Madame NANDOH Chantal Epouse ADJIMAN a été désignée Responsable du programme « Patrimoine Culturel » par Mme la Ministre de la Culture et de la Francophonie (arrêté N°001/MCF/CAB du 12 janvier 2023).

Conformément au décret n°2022-988 du 21 décembre 2022 portant organisation du Ministère de la culture et de la Francophonie, le Programme 3 « Patrimoine culturel » est chargé de :

- identifier et inventorier le patrimoine culturel national ;
- conserver les éléments et les biens du patrimoine culturel national ;
- promouvoir l'identité culturelle nationale ;
- exploiter les éléments et les biens du patrimoine culturel national.

Les activités de ce programme se sont exécutées dans un contexte d'inscription des biens culturels sur la liste mondiale du patrimoine de l'UNESCO.

Le présent Rapport Annuel de Performance du Programme Patrimoine culturel s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du Programme au cours de l'année 2023 ;
- Performance du Programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif du Programme

L'objectif global du programme 3 « Patrimoine Culturel » est d'« Améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine culturel national ».

Le résultat stratégique attendu du programme 3 « Patrimoine Culturel » est : « La connaissance et la gestion du patrimoine culturel national sont améliorées ».

I.2. Financement du programme

Le programme « Patrimoine Culturel » a bénéficié au titre de la gestion 2023 d'un budget actuel de **979 459 643 FCFA** (*Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024*) dont :

- Personnel	:	389 377 024 FCFA soit 39,75% ;
- Biens et services	:	92 464 848 FCFA soit 09,44% ;
- Transferts	:	377 617 771 FCFA soit 38,55% ;
- Investissements	:	120 000 000 FCFA soit 12,25% .

De 2022 à 2023, les ressources allouées au programme sont passées de **608 509 145 FCFA** à **979 459 643 FCFA**, soit une variation de **370 950 498 FCFA**. Elle résulte essentiellement de l'augmentation des crédits de Personnel et de Transferts.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget voté du programme « Patrimoine Culturel » est de **797 409 377 FCFA**. Il est passé à **979 459 643 FCFA**, soit une hausse de **182 050 266 FCFA** localisée essentiellement dans les dépenses de Transferts. Cette hausse s'explique par l'intégration de ressources additionnelles conformément à l'arrêté n°0314/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/Bk du 22 mai 2023 portant création de l'activité 78082000265 « Sauvegarde et valorisation des mosquées de styles soudanais du nord et du sud-est de la CI ».

En 2023, le taux d'exécution budgétaire est de **100%**, correspondant à une réalisation de **979 431 336 FCFA** pour un budget alloué de **979 459 643 FCFA**.

Tableau : Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 3

Unités	2023				
	Initial (voté)	Prév. (P) (actuel)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Personnel	392 977 024	389 377 024	389 377 024	0	100%
Biens et Services	115 329 455	92 464 848	92 436 541	28 307	100% ⁴¹
Transferts	189 102 898	377 617 771	377 617 771	0	100%
Investissements	100 000 000	120 000 000	120 000 000	0	100%
TOTAL	797 409 377	979 459 643	979 431 336	28 307	100%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 24 : Exécution financière par action du Programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Inventaire du Patrimoine Culturel national	0	0	65 655 901	79 658 689	162 797 318	377 617 771	0	0	228 453 219	457 276 460
Conservation, valorisation et promotion de la politique du Patrimoine Culturel national	0	0	15 549 400	12 777 852	0	0	0	0	15 549 400	12 777 852
Protection du Patrimoine Culturel et archéologique du Patrimoine Culturel national	259 812 571	389 377 024	0	0	0	0	50 493 955	120 000 000	310 306 526	509 377 024
TOTAL	259 812 571	389 377 024	81 205 301	92 436 541	162 797 318	377 617 771	50 493 955	120 000 000	554 309 145	979 431 336

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

⁴¹ Le taux de réalisation réel est de 99,98% mais l'arrondi nous donne 100%

Commentaire :

Le tableau ci-dessus retrace les réalisations du programme par actions et par nature de dépenses de 2022 et 2023.

Au titre de l'action 1 « Inventaire du patrimoine culturel national »

L'exécution financière de l'action est passée de **228 453 219 FCFA** à **457 276 460 FCFA** de 2022 à 2023, soit une augmentation de **228 823 241 FCFA**. Cette hausse est due à l'intégration de ressources additionnelles, conformément à l'arrêté n°0314/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/Bk du 22 mai 2023 portant création de l'activité 78082000265 « sauvegarde et valorisation des mosquées de styles soudanais du nord et du sud-est de la CI ⁴²».

Le budget alloué à l'action d'un montant de **457 288 514 FCFA** a été exécuté à hauteur de **457 276 460 FCFA**, soit un taux de **100%**.

Ce montant a permis l'inscription des *savoir-faire traditionnels liés au tissage du pagne* sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en décembre 2023 et la production d'une fiche d'inventaire de la musique urbaine zouglo en vue de son inscription sur la liste du patrimoine culturel national.

Au titre de l'action 2 « Conservation, valorisation et promotion de la politique du patrimoine culturel national »

L'exécution financière de l'action est passée de **15 549 400 FCFA** à **12 777 852 FCFA** de 2022 à 2023, soit une baisse de 17,82% correspondant à **2 771 548 FCFA**. Cette baisse localisée au niveau des dépenses de Biens et Services est due au collectif budgétaire intervenu au cours de la gestion 2023.

Le budget alloué à l'action d'un montant de **12 794 105 FCFA**, a été exécuté à hauteur de **12 777 852 FCFA** soit **99,87%**. Ce montant a permis la numérisation de 3 151 biens culturels (261 documents anciens de la Collection Bulletins de l'Académie des Sciences Coloniales et 2 890 pièces muséales) en vue de leur conservation et de leur promotion.

Au titre de l'action 3 « Protection du Patrimoine Culturel et Archéologique »

De 2022 à 2023, l'exécution de l'action est passée de **310 306 526 FCFA** à **509 377 024 FCFA**, soit une augmentation de 64,15% correspondant à **199 070 498 FCFA**, au niveau des dépenses de Personnel et d'Investissements. Cela s'explique par le démarrage en 2023 du projet : « Sauvegarder et valoriser le Parc National des Iles Ehotilé ».

En 2023, le budget alloué à cette action d'un montant de **509 377 024 FCFA** a été exécuté à **100%**. Ce montant a permis le paiement des salaires du personnel (fonctionnaire et agent de l'Etat) et aussi le démarrage des études sociologiques et environnementales, du projet « Sauvegarder et valoriser le Parc National des Iles Ehotilé ».

II.1.2 Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'Investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

⁴² L'appellation exacte de l'activité est « sauvegarde et valorisation des mosquées de styles soudanais du nord et du nord-est de la CI »

Tableau 25 : Exécution des investissements du Programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Sauvegarde et valorisation des mosquées de style soudanais du Nord et du sud-est de la Côte d'Ivoire⁴³	2017	2020	581 690 000	0	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			581 690 000	0	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Sauvegarder et valoriser le Parc National des Iles Ehotilé	2023	2026	386 950 000	100 000 000	70 000 000	70 000 000
Sur financement intérieur			386 950 000	100 000 000	70 000 000	70 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			968 640 000	100 000 000	120 000 000	120 000 000
Total sur financement intérieur			968 640 000	100 000 000	120 000 000	120 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DPSEC / Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Projet 1 : Sauvegarde et valorisation des mosquées de style soudanais du Nord et du sud-est de la Côte d'Ivoire

- Coût du projet : 581 690 000 FCFA ;
- Année de démarrage : 2017 ;
- Année prévisionnelle de fin : 2020 (achevé en 2022) ;
- État d'avancement physique : 100% de réalisation physique qui a permis la réhabilitation totale de 08 mosquées de style soudanais, la création et la mise en place d'un secrétariat exécutif pour la gestion desdites mosquées ;
- État d'avancement financier : 100% de réalisation financière ;
- Difficultés rencontrées : Ce projet est arrivé à terme en 2022. L'intégration de ressources dont il a bénéficié en 2023 a permis la prise en charge des travaux réalisés en 2022 ;
- Mesures correctrices : aucune mesure correctrice vu que ce projet est arrivé à son terme.

Projet 2 : Sauvegarder et valoriser le Parc National des Iles Ehotilé

- Coût du projet : 386 950 000 FCFA ;
- Année de démarrage : 2023 ;
- Année prévisionnelle de fin : 2026 ;
- État d'avancement physique : 23% de réalisation du projet. Cette réalisation a porté sur les études sociologiques et environnementales. Le pré rapport d'études a été transmis à l'UNESCO

⁴³ L'intitulé exact de ce projet est « Sauvegarde et valorisation des mosquées de style soudanais du Nord et du Nord-est de la Côte d'Ivoire ». Cependant, une erreur est apparue dans l'écriture qui a modifié le libellé du projet inscrivant sud-est en lieu et place de nord-est.

pour validation ;

- État d'avancement financier : 18,09% (70.000.000 FCFA réalisé) ;
- Difficultés rencontrées : le collectif budgétaire survenu en cours de gestion 2023 qui a occasionné une réduction du budget de 30 000 000 FCFA, n'a pas permis de réaliser toutes les études prévues (historique et environnementale) : 01 étude entièrement réalisée (environnementale), 03 partiellement réalisées (historique, anthropologique et archéologique) ;
- Mesures correctrices : l'étude historique est reportée pour l'exercice 2024.

II.2.Évolution des effectifs

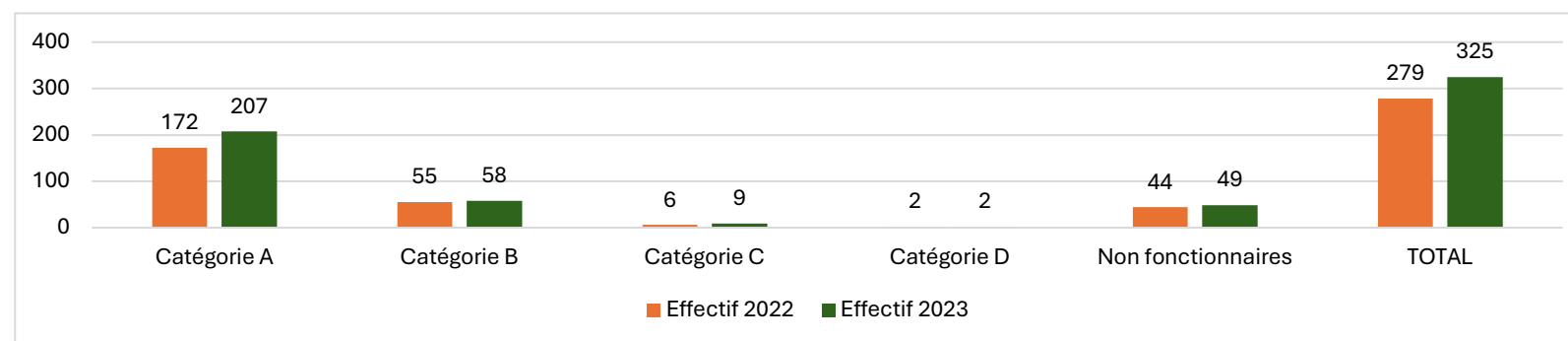
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 3

	Effectif (2022)	2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	172	10	0	35	0	207
Catégorie B	55	5	0	6	3	58
Catégorie C	06	4	0	3	0	09
Catégorie D	02	0	0	0	0	02
Non fonctionnaires	44	0	0	8	3	49
TOTAL	279	19	0	52	06	325

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Graphique 182 : Evolution des effectifs du personnel du Programme 3 par catégorie



Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Commentaire :

De 2022 à 2023, les effectifs sont passés de 279 à 325 agents, soit une hausse nette de 16,48% correspondant à 46 agents. Le personnel de la catégorie A est le plus important. Cela s'explique par un

mouvement important d'affectation de nouveaux fonctionnaires enseignants en Art et Culture (Professeurs de lycée et de collège) dans l'Administration. Ces agents affectés ne sont pas, pour la plupart, des spécialistes du domaine du patrimoine culturel, il est donc nécessaire de renforcer leurs capacités pour accroître leur efficacité dans la gestion des dossiers. Il importe dans ce cas de figure de procéder aux affectations en fonction des besoins effectivement exprimés et ce en adéquation avec le cœur de métier.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel national

- traitement des documents (monographies et périodiques) publiés en Côte d'Ivoire et versés au dépôt légal ;
- numérisation des biens culturels conservés dans les musées ;
- collecte d'informations sur les biens et éléments du patrimoine culturel national (le Gbofé (musique des trompes traversières), le Boloï (danse), les costumes du peuple sénoufo, 80 objets du peuple Mangoro et les mosquées de style soudanais non encore inscrites sur la liste du patrimoine mondial) ;
- missions de sensibilisation et d'information des communautés pour l'accord à l'extension de l'inscription du balafon sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO à l'Indonésie ;
- acquisition d'objets cérémoniels ;
- inventaire de la musique urbaine zouglou en vue de son inscription sur la liste du patrimoine culturel national ;
- création et installation de Comités Locaux de Base de Gestion (CLBG) des mosquées de style soudanais à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour assurer la durabilité des biens culturels dans le processus d'inscription.

Résultats : La réalisation de ces activités a permis de faire l'inventaire et la conservation de certains biens du patrimoine culturel national tout en facilitant leur accès aux populations :

- 5 000 documents (monographies et périodiques) conservés et 100 registres de périodiques nationaux mis à la disposition du public ;
- 3 151 biens culturels numérisés (261 documents anciens de la Collection Bulletins de l'Académie des Sciences Coloniales et 2890 pièces muséales) ;
- 80 objets du peuple Mangoro documentés ;
- 06 objets cérémoniels (bracelets en bronze) du peuple Gagou acquis ;
- accord des communautés des régions de la Bagoué, du Poro et du Tchologo pour l'extension de l'inscription du balafon sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO à l'Indonésie ;
- 01 fiche d'inventaire produite sur la musique Zouglou ;
- 11 Comités locaux de Base de Gestion (CLBG) des mosquées de style soudanais installés ;
- inscription des savoir-faire traditionnels liés au tissage du pagne des communautés Gouro, Baoulé, Malinké, Sénoufo, Koulango, Nafana et Abron sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en décembre 2023.

L'amélioration de l'accès des populations à un patrimoine culturel diversifié pour le renforcement du dialogue inter culturel et de la cohésion sociale

- organisation de la 7^e édition du "Djeguélé Festival" de Boundiali du 11 au 18 mars 2023 avec la participation des pays associés (Côte d'Ivoire, Mali et Burkina Faso) pour la pérennisation de la pratique du balafon ;
- organisation d'une « Journée de promotion du patrimoine documentaire national », le 15 novembre 2023 avec la participation de 350 élèves, autour du thème « citoyenneté et symboles de la République de Côte d'Ivoire » ;
- montage de l'exposition permanente "Cohésion sociale autour du costume" en janvier 2023 ;
- initiation de 150 élèves aux savoir-faire du costume (coiffe, tissage, maroquinerie) en novembre 2023 ;
- célébration de la « Journée Internationale des Sites et Monuments » (SITMO) les 10 et 12 mai 2023 Grand-Bassam à l'intention des élèves.

Résultat : la réalisation de ces activités a contribué à l'amélioration de l'exploitation du Patrimoine Culturel et à l'accroissement de la fréquentation des institutions patrimoniales (Sites, Musées et Bibliothèque Nationale) à travers des visites touristiques :

- 350 élèves sensibilisés à l'importance du patrimoine documentaire national ;
- 150 élèves initiés aux savoir-faire du costume.

La mise en application de la stratégie du programme « Patrimoine Culturel », définie dans le Projet Annuel de Performance, a pu compter sur les atouts suivants :

- existence d'un système de numérisation des biens et éléments du patrimoine culturel à la Bibliothèque Nationale et dans les Musées ;
- existence d'une base de données de l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel des 32 régions culturelles de Côte d'Ivoire ;
- existence de biens inscrits sur les Listes du patrimoine mondial de l'UNESCO et d'éléments du patrimoine culturel national sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO ;
- existence des secrétariats exécutifs pour la gestion des sites et monuments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Toutefois, il convient de souligner certaines faiblesses dans l'application de cette stratégie. Il s'agit entre autres de :

- l'insuffisance d'infrastructures patrimoniales ;
- l'insuffisance de dotation budgétaire pour l'inventaire du patrimoine culturel national (Immatériel et matériel) ;
- l'insuffisance du dispositif de sécurisation des biens et éléments du patrimoine culturel national conservés au sein des structures muséales.

Pour pallier ces difficultés, les recommandations suivantes sont faites :

- renforcer le dispositif de sécurisation des biens et éléments du patrimoine culturel national conservés au sein des structures muséales ;
- mettre en place un plan de développement des infrastructures patrimoniales (réhabilitation des infrastructures existantes et construction d'autres infrastructures culturelles) ;
- augmenter l'allocation budgétaire relative à l'inventaire du patrimoine culturel matériel (mobilier et immobilier) et immatériel (us et coutumes).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 27 : Evolution des indicateurs du Programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national						
IP 1 : Taux de numérisation des pièces muséales conservées (musées nationaux)	%	-	10	13	28,91	31,22
IP 2 : Nombre cumulé de documents patrimoniaux conservés et numérisés (bibliothèque nationale)	Nombre	-	1 178	1378	1 578	1 591
IP 3 : Nombre cumulé d'éléments et de biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine culturel national	Nombre	-	44	68	27 ⁴⁴	95

⁴⁴ Ce nombre figurait dans le DPPD-PAP 2023-2025 comme prévision de 2023 de l'indicateur "Nombre d'éléments et de biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine culturel national". Ajouté aux données enregistrées jusqu'en 2022 (68), le cumul en 2023 devrait être de 95, soit 68+27. En conséquence, la prévision de 2023 devait être de 95.

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 2 : Exploiter les biens et les éléments du patrimoine culturel national sauvegardés						
IP 1 : Nombre d'usagers et de visiteurs à la bibliothèque nationale et dans les musées nationaux.	Nombre	-	45 000	90 937 ⁴⁵	53 284	54 216
IP 2 : Taux de croissance cumulé des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel (la bibliothèque nationale, les musées nationaux et l'OIPC)	%	-	31,78	42	34	-56

Source : RAP 2022(commentaire des indicateurs 1 et 2 de OS2), DPPD – PAP 2023-2025 et Rapports semestriels 2023 du programme

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national

Indicateur 1 : Taux de numérisation des pièces muséales conservées (musées nationaux)

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer la proportion des pièces muséales conservées qui ont été numérisées (5 584) sur le nombre total de pièces conservées (17 883) dans les Musées nationaux ;

Source des données : rapports d'activités DPC / OIPC / Musées Nationaux ;

Mode de calcul : (nombre de pièces muséales numérisées / Nombre total de pièces muséales contenues dans les musées) X 100

Valeurs cibles : 28,91% en 2023 ; 53,34% en 2024 ; 98,61% en 2025.

Analyse :

En 2023, sur une prévision de 28,91% des pièces muséales conservées à numériser dans les différents musées, 31,22% ont été réalisés. L'objectif a été atteint avec une performance de +2,31%. L'excédent de la cible indique une performance positive avec un nombre significatif de documents numérisés. En effet, ce sont 5 584 pièces qui ont été numérisées pour l'année 2023 sur 17 883 pièces muséales conservées. Cependant, au regard du nombre important des pièces à numériser, il est nécessaire de renforcer les capacités des musées en les dotant de matériels de numérisation plus performants.

De 2021 à 2023, l'on constate une progression au niveau de cet indicateur qui part de 10% en 2021 à 13% en 2022 et 31,22% en 2023.

Indicateur 2 : Nombre cumulé de documents patrimoniaux conservés et numérisés (Bibliothèque Nationale)

Définition de l'indicateur : il s'agit du nombre cumulé de documents patrimoniaux conservés et numérisés (Bibliothèque Nationale) ;

Source des données : rapports d'activités DPC / OIPC / Bibliothèque Nationale ;

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 1 578 en 2023 ; 1 678 en 2024 ; 1 778 en 2025.

Analyse :

⁴⁵ Commentaire des indicateurs 1 et 2 de l'objectif spécifique 2 du programme 3 Patrimoine Culturel (RAP 2022).

En 2022, 1 378 documents ont été numérisés.

En 2023, 1 591 nouveaux documents ont été numérisés. La réalisation de 1 591 dépasse la cible de 1 578. Cela indique un résultat positif (+13).

Les documents numérisés sont passés de 1 178 en 2021 à 1 378 en 2022 puis à 1 591 en 2023. Cela montre une bonne évolution de cet indicateur.

Toutefois, il est indispensable pour la BNCI de renforcer ses capacités en acquérant des équipements de numérisation plus performants pour remplacer l'appareil de numérisation hors d'usage.

Indicateur 3 : Nombre cumulé d'éléments et de biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine culturel national

Définition de l'indicateur : il s'agit du nombre total d'éléments (patrimoine culturel immatériel) et de biens (patrimoine culturel matériel) inscrits sur la liste du patrimoine culturel national

Source des données : rapports d'activités DPC / OIPC

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 27 en 2023 ; 30 en 2024 ; 31 en 2025.

Analyse :

En 2023, 27 nouveaux éléments ont été inscrits sur la liste du patrimoine culturel national. Cette dernière inscription a porté le nombre cumulé de biens et éléments inscrits à 95 en 2023 conformément à la cible. La performance enregistrée est satisfaisante. Cette performance a fait passer le nombre d'éléments et biens culturels de 68 à 95 de 2022 à 2023.

Rappelons que les données inscrites dans le DPPD-PAP 2023-2025 en termes de prévision pour l'année 2023 concernaient le nombre de biens et éléments inscrits et non le nombre cumulé jusqu'en 2023 qui devrait être de 95 (68+27) ; avec 68 comme nombre cumulé de biens et éléments inscrits jusqu'en 2022 et 27 comme nouveaux biens et éléments devant être inscrits au titre de 2023.

La progression de cet indicateur est satisfaisante.

L'insuffisance de moyens de déplacement pour la collecte d'informations dans les localités, l'insuffisance de moyens financiers pour la mise en œuvre de l'inventaire constituent des entraves pour l'atteinte de l'indicateur. Il est souhaitable de disposer de crédits budgétaires conséquents pour acquérir des véhicules de liaison et faciliter le processus d'inscription des biens culturels.

Objectif spécifique 2 : Exploiter les biens et les éléments du patrimoine culturel national sauvegardés

Indicateur 1 : Nombre d'usagers et de visiteurs à la Bibliothèque Nationale et dans les musées nationaux

Définition de l'Indicateur : c'est le nombre de personnes ayant visitées les Musées et la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI).

Source des données : Musées et Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire (BNCI)

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 53 284 en 2023, 57 326 en 2024 ; 61 492 en 2025

Analyse :

En 2023, 54 216 personnes ont fréquenté les institutions patrimoniales contre une cible de 53 284. La cible est atteinte avec une performance de (+932). Ce résultat positif résulte de l'intérêt accordé par le public aux biens patrimoniaux. Cette réalisation montre un certain dynamisme de l'indicateur et l'attractivité des institutions culturelles auprès des touristes.

Cependant, comparé à l'année 2022 qui affiche 90 937 visiteurs, cet indicateur a enregistré une contre-performance en 2023. Cela s'explique par l'absence d'un cadre concerté entre la Mairie de Grand-Bassam, la Police Maritime et l'OIPC (Secrétariat Exécutif de la ville historique de Grand-Bassam) pour la collecte des données. Aussi, des difficultés de promotion persistent en raison de l'insuffisance de ressources.

L'initiation d'un cadre de dialogue avec les parties prenantes et la création d'un guichet unique pour la collecte de données permettront de disposer de statistiques fiables.

Par ailleurs, la dotation de budgets conséquents pour l'organisation d'activités de promotion au profit des institutions patrimoniales et l'enrichissement des fonds documentaires et muséaux, permettra de renforcer l'attractivité et d'attirer plus de visiteurs sur les différents sites.

Indicateur 2 : Taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel

Définition de l'indicateur : il s'agit du taux d'évolution des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel d'une année à l'autre.

Source des données : Musées, Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire, OIPC.

Mode de calcul : $(\text{ressources générées en année N} - \text{ressources générées en (N-1)}) / \text{ressources générées en année N-1} \times 100$;

Valeurs cibles : 34% en 2023, 35% en 2024, 36% en 2025.

Analyse :

En 2023, le taux de croissance des ressources générées est de -56% contre une prévision de 34%. La cible n'a donc pas été atteinte.

Les ressources totales générées sont de 23 781 450 FCFA en 2023 contre 53 504 350 FCFA en 2022, soit une baisse de 32 291 400 FCFA.

Cet indicateur enregistre une progression mitigée : 31,78% de 2020 à 2021 ; 42% de 2021 à 2022 ; -56% de 2022 à 2023.

Ces ressources proviennent des autorisations d'exportation de biens culturels et des recettes tirées des visites guidées et abonnements dans les institutions patrimoniales.

Cette baisse constatée en 2023 s'explique par l'absence d'un cadre de concertation entre l'OIPC et ses partenaires (Mairie de Grand-Bassam, Police Maritime) pour le recouvrement des ressources générées.

Des actions correctrices à cette situation sont envisagées avec les autorités municipales des différents sites par l'initiation d'un cadre de dialogue avec les collectivités territoriales afin d'éviter des déperditions de ressources.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

En 2023, le Programme 3 a fait preuve d'un dynamisme remarquable à travers ses activités visant à préserver, promouvoir et valoriser le patrimoine culturel national en vue d'améliorer sa connaissance et sa gestion.

Cela s'est concrétisé d'abord par l'inscription des savoir-faire liés au tissage du pagne traditionnel sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Ensuite, dans son élan d'actions de protection, le Programme 3 a créé et installé 11 Comités locaux de Base de Gestion (CLBG) des mosquées de style soudanais non encore inscrites sur la Liste du patrimoine mondial pour éviter leur détérioration et assurer la durabilité de ces biens culturels dans le processus de leur inscription.

Enfin, dans le cadre de la conservation, on note la numérisation de 3151 biens culturels (261 documents anciens de la Collection Bulletins de l'Académie des Sciences Coloniales et 2890 pièces muséales).

Au cours de l'exercice 2023, des difficultés ont été identifiées au sein du programme.

✓ Au niveau des activités :

- l'absence de laboratoire et d'atelier de restauration et de réparation des objets en souffrance ;
- l'insuffisance de matériels informatiques pour la numérisation ;

- l'insuffisance ou l'absence de matériels techniques (split, déshumidificateurs, thermo-hydrographe) ;
 - la vétusté des bâtiments et des installations ;
 - l'ignorance et/ou la négligence de certains éditeurs de la nécessité du dépôt légal des Documents ;
 - l'absence de véhicule de liaison pour les campagnes de sensibilisation ;
 - les difficultés de recouvrement liés aux visites des sites culturels en raison de l'absence d'un cadre concerté pour la gestion des sites.
- ✓ **En rapport avec les crédits budgétaires :**
- insuffisance de crédits alloués aux missions de recherche et de documentation ;
 - insuffisance de la dotation annuelle des projets PIP du programme. Cet état de fait rallonge souvent la durée des projets ;
 - insuffisance des crédits en vue de l'acquisition de nouvelles collections muséales et pour l'enrichissement du fonds documentaire ;
 - insuffisance de crédits pour l'inventaire systématique du patrimoine culturel national. Ce qui rend difficile l'inscription des biens et éléments.
- ✓ **En rapport avec les mouvements d'effectifs :**
- inadéquation entre la formation du personnel affecté et les besoins exprimés par les structures du programme.

IV.2 Recommandations

- ✓ **En rapport avec la réalisation des activités**
- réhabiliter les bâtiments, installations et extension des infrastructures du programme (Bibliothèque nationale, Musée des civilisations de côte d'ivoire, les Musées de costume de Grand-Bassam, Péléforo Gon COULIBALY de Korhogo, Jean Marie ADJAFI de Bétié et Louis Gustave Binger de Zaranou) ;
 - accroître le parc informatique dans le cadre des activités du programme ;
 - construire un laboratoire et un atelier de restauration et de réparation des objets en souffrance ;
 - acquérir du matériel pour la numérisation et l'aménagement des salles de numérisation existantes et du matériel technique (splits, déshumidificateurs, thermo-hydrographe) ;
 - doter le programme en matériels roulant pour la sensibilisation des éditeurs sur le dépôt légal ;
 - mettre en place un cadre de concertation avec les autorités locales pour la gestion des sites et le recouvrement des ressources générées.
- ✓ **En rapport avec les crédits budgétaires :**
- augmenter les crédits pour l'inventaire systématique du patrimoine culturel national et pour les missions de recherche et de documentation ;
 - augmenter les crédits pour l'acquisition de nouvelles collections muséales et l'enrichissement du fonds documentaire ;
 - doter les projets du programme à hauteur des Autorisations d'Engagement (AE) conformément au PIP.
- ✓ **En rapport avec les mouvements d'effectifs :**
- affecter les Professionnels de l'Action Culturelle (PAC) dans les services du programme,

CONCLUSION

Le Programme 3 « Patrimoine Culturel » a bénéficié, au titre de la gestion 2023, d'un budget de **979 459 643 FCFA** exécuté à **979 431 336**, soit un taux de réalisation de **100%**.

Au niveau des cinq (05) indicateurs de performance retenus pour l'évaluation de la performance globale du programme, quatre (04) cibles ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 80%.

La performance ainsi réalisée est satisfaisante, le personnel du programme y a pleinement contribué, malgré les conditions difficiles de travail. En effet, au cours de l'exercice 2023, le programme a

accueilli 46 agents de plus, soit une augmentation de **16,48%** de l'effectif.

Par ailleurs, certains leviers d'action pour la période à venir ont été identifiés. Il s'agira essentiellement de renforcer le dialogue interne au sein du Programme pour assurer une meilleure compréhension du cadre de performance, développer une collaboration dynamique inclusive en vue de la participation effective de tous les RUO à l'atteinte des objectifs du Programme.

En outre un accent sera mis sur l'appropriation des différents canevas par les RUO à l'effet d'obtenir une célérité dans le renseignement des documents sollicités, l'élaboration et la présentation d'un travail de qualité dans les délais impartis.

Grâce au niveau de performance actuel et la mise en œuvre des leviers d'action identifiés, les perspectives pour l'amélioration de la connaissance et la gestion du Patrimoine Culturel National, permettront de le préserver, et de le valoriser de manière durable.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-500 du 24 mai 2023 portant nomination de Directeurs Centraux au sein du Ministère de la Culture et de la Francophonie, Monsieur KOFFI Tougbo est nommé Directeur de la Formation Artistique et Culturelle. A ce titre, il est désigné Responsable du Programme « Enseignement Artistique et Culturel » par le décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères.

Les missions principales du Programme « Enseignement Artistique et Culturel », consignées dans le décret n°2022-988 du 21 décembre 2022 portant organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie, sont les suivantes :

- former dans les domaines des arts et activités culturelles ;
- définir et coordonner la politique générale de la formation ;
- assurer la formation continue dans tous les domaines des arts, du tourisme et de la culture ;
- dispenser une formation artistique et culturelle performante et compétitive ;
- développer la recherche sur le patrimoine culturel, touristique et artistique national.

Les activités du Programme « Enseignement Artistique et Culturel » se sont réalisées dans un contexte global marqué par le développement des ICC avec un accent particulier sur la formation artistique dans les différentes filières de la culture. Des curricula sont élaborés pour prendre en compte des enseignements relatifs à l'entrepreneuriat culturel et artistique.

Le plan détaillé du Rapport Annuel de Performance de ce programme s'articule autour des quatre (04) points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du Programme au cours de l'année 2023 ;
- Performance du Programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

L'objectif global du programme est : « Améliorer l'attractivité et la performance du système éducation-formation artistique et culturelle »

Le résultat stratégique attendu est : « l'enseignement artistique et culturel est performant et accessible à un plus grand nombre de la population ».

I.2. Financement du programme

Le budget actuel du Programme « Enseignement Artistique et Culturel » d'un montant de **2 399 573 071 FCFA** est réparti comme suit :

- Personnels : 844 089 427 FCFA soit **35,18%**
- Biens et Services : 140 775 761 FCFA soit **05,87%**
- Transferts : 1 362 896 499 FCFA soit **56,80%**
- Investissements : 51 811 384 FCFA soit **02,16%**

En 2023, les ressources allouées au programme s'élèvent à **2 399 573 071 FCFA**. Celles-ci sont constituées des dépenses de Transfert (56,80%), suivi par le Personnel avec 35,18%, les Biens et Services (5,87%) et les Investissements (2,16%).

A la faveur d'un réaménagement, le budget actuel du programme a connu une baisse de 200 000 000 FCFA principalement sur les dépenses d'Investissements. (Cf. Arrêté Interministériel N°1880/MCF/MBPE du 13 novembre 2023, portant virement de crédits de l'activité « Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro » du programme « Enseignement Artistique et Culturel » au profit de l'activité « Réhabiliter et équiper les Directions Régionales » du Programme « Administration Générale »).

Ce réaménagement fait suite à la suspension des travaux du LEA de Yamoussoukro intervenue sur recommandation de l'Inspection Générale d'Etat après un audit réalisé sur les projets d'investissements. Il est destiné à la prise en charge des frais liés aux travaux de réhabilitation des sept (07) Directions Régionales.

Le budget du programme a bénéficié d'une rallonge budgétaire d'un montant de 25 000 000 FCFA (Cf. Arrêté N°0302/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/Bk du 16 Mai 2023) qui a permis de solder les arriérés de la contribution statutaire de la Côte d'Ivoire à l'IRES-RDEC (Lomé/Togo).

De 2022 à 2023, les ressources allouées au programme sont passées de **2 949 408 905 FCFA** à **2 399 573 071 FCFA**, soit une variation de **-549 835 834 FCFA**, correspondant à **-18,64%** portant particulièrement sur les crédits d'Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

I.3 Exécution du budget

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Programme « Enseignement Artistique et Culturel », a bénéficié d'un budget initial de **2 751 179 001 FCFA** qui est passé à **2 399 573 071 FCFA**, soit une baisse de **351 605 930 FCFA**, conformément à la situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024.

Cette baisse s'explique d'une part par le collectif budgétaire et d'autre part, par le réaménagement budgétaire intervenu en cours de gestion (cf. Arrêté Interministériel N°1880/MCF/MBPE du 13 novembre 2023, portant virement de crédits de l'activité « Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro » du programme « Enseignement Artistique et Culturel » au profit de l'activité « Réhabiliter et équiper les Directions Régionales » du Programme « Administration Générale »).

Sur un budget actuel de **2 399 573 071 FCFA** alloué en 2023, le Programme « Enseignement Artistique et Culturel » a exécuté **2 399 309 657 FCFA** soit **100%**.

Tableau : Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 4

Unités	2023				
	Initial	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E)= (P)-(R)	Tx de réal=(R/P) x100
Personnel	844 089 427	844 089 427	844 089 427	0	100%
Biens et services	149 211 522	140 775 761	140 512 347	263 414	99,81%
Transferts	1 353 179 499	1 362 896 499	1 362 896 499	0	100%
Investissements	404 698 553	51 811 384	51 811 384	0	100%
TOTAL	2 751 179 001	2 399 573 071	2 399 309 657	263 414	100%⁴⁶

Source : situation d'exécution issue du SIGOBE

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 28 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel	0	0	0	0	0	0	469 863 802	51 811 384	469 863 802	51 811 384
Action 2 : Coordination de l'enseignement artistique et culturel	863 326 700	844 089 427	108 673 250	116 780 472	225 423 000	258 550 000	0	0	1 197 422 950	1 219 419 899
Action 3 : Développement du système de formation artistique et culturelle	0	0	28 171 985	23 731 875	1 104 346 499	1 104 346 499	0	0	1 132 518 484	1 128 078 374
TOTAL	863 326 700	844 089 427	136 845 235	140 512 347	1 329 769 499	1 362 896 499	469 863 802	51 811 384	2 799 805 236	2 399 309 657

Source : RAP 2022 MCF / Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Au titre de l'action 1 : Construction, réhabilitation et équipements des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel

De 2022 (**469 863 802 FCFA**) à 2023 (**51 811 384 FCFA**), le budget exécuté de cette action a connu une baisse de **418 052 418 FCFA** perceptible au niveau des Investissements. Cette baisse s'explique d'une part, par le collectif budgétaire et d'autres part, par le réaménagement budgétaire qui a consisté à affecter des crédits d'investissements du programme 4 au programme 1 en vue de permettre la prise en charge des dépenses liées aux travaux de réhabilitation de sept (07) Directions Régionales du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

En 2023, le budget actuel de l'action d'un montant de **51 811 384 FCFA** a été exécuté à **100%**. Ce taux de réalisation est très satisfaisant.

⁴⁶ Le taux de réalisation réel est de 99,99% mais l'arrondi nous donne 100%

Au titre de l'action 2 : Coordination de l'enseignement artistique et culturel

De 2022 (1 197 422 950 FCFA) à 2023 (1 219 419 899 FCFA), le budget exécuté de l'action a connu une augmentation de 21 996 949 FCFA. Cette augmentation est due à la rallonge budgétaire (Arrêté N°0302/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/Bk du 16 Mai 2023) qui a permis de solder les arriérés de la contribution statutaire de la Côte d'Ivoire à l'IRES-RDEC (Lomé/Togo) et à un réaménagement interne pour payer une partie de la bourse des élèves du secondaire.

La dotation de l'action 2 « Coordination de l'enseignement artistique et culturel » a été exécutée à 100%. Cette performance s'explique par l'exécution de 100% des dépenses de Personnel, de Biens et Services et de Transferts.

Au titre de l'action 3 : Développement du système de formation artistique et culturel

De 2022 (1 132 518 484 FCFA) à 2023 (1 128 078 374 FCFA), le budget exécuté de l'action 3 a connu une baisse de 4 440 110 FCFA en Biens et Services. La même action a bénéficié d'une dotation de 1 128 331 7916 FCFA en 2023, exécutée à hauteur de 1 128 078 374 FCFA, soit un taux satisfaisant de 99,98%.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 29 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat PEC 2023
Projet 1 : Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro (Poursuivre la construction des bâtiments)	2015	2018	2 897 393 727	354 000 000	25 390 238	25 390 238
Sur financement intérieur			2 897 393 727	354 000 000	25 390 238	25 390 238
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Rénovation et équipement de l'INSAAC	2018	2021	1 509 600 000	50 698 553	26 421 146	26 421 146
Sur financement intérieur			1 509 600 000	50 698 553	26 421 146	26 421 146
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			4 406 993 727	404 698 553	51 811 384	51 811 384
Total sur financement intérieur			4 406 993 727	404 698 553	51 811 384	51 811 384
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DPSEC / situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Projet 1 : Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro

- Coût du projet : 2 897 393 727 FCFA ;
- Année de démarrage : 2015 ;
- Année prévisionnelle de fin : 2018 (en cours) ;
- État d'avancement physique : 30% (l'achèvement des gros œuvres du théâtre à ciel ouvert) ;
- État d'avancement financier : 42,56% (1 233 173 734 FCFA). La dotation de 2023 de 25 390 238 FCFA a servi au paiement des charges du maître d'œuvre et des décomptes portant sur les travaux ;
- Difficultés rencontrées : La défaillance du prestataire attributaire du lot 4 (Gros œuvre RDC-Administration 1^e étage-2^e étage) a entraîné un arrêt des travaux liés à ce lot. De plus, la lenteur dans l'exécution des travaux ne permet pas une avancée significative du projet. Par conséquent, les gros œuvres des bâtiments administratifs et des salles des classes sont à l'arrêt. En 2023, le projet avait initialement bénéficié d'une dotation de 354 000 000 FCFA pour la poursuite des travaux. A la faveur du collectif budgétaire et d'un réaménagement qui a

consisté à affecter les crédits d'investissements du programme 4 au profit du programme 1 en vue de permettre la prise en charge des dépenses liées aux travaux de réhabilitation de sept (07) Directions Régionales du Ministère de la Culture et de la Francophonie ce montant a été revu à la baisse pour passer à 25 390 238 FCFA. Dans ce contexte, les conclusions issues de la mission d'investigation diligentée par l'Inspection Générale d'Etat, du 18 juillet au 18 septembre 2022, pour évaluer l'avancement des travaux de construction du Lycée d'Enseignement Artistique (LEA) de Yamoussoukro, a recommandé qu'il soit procédé à la résiliation des marchés attribués et à un nouvel appel d'offres. En effet, il ressort que la mission a fait plusieurs constats dont un retard important dans l'exécution des travaux.

- Mesures correctrices : Faisant suite aux conclusions du rapport et de la note de synthèse de mission et suivant les recommandations de l'Inspection Générale d'Etat, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a sollicité la résiliation des marchés du LEA de Yamoussoukro en vue de procéder à un nouvel appel d'offres. Aussi, pour éviter de perdre les crédits alloués à ce projet, un réaménagement d'un montant de 200 000 000 FCFA a été effectué au profit du projet « Réhabiliter et équiper les directions régionales » pour permettre la prise en charge des travaux de réhabilitation de sept directions régionales.

Par ailleurs, en vue de répondre aux besoins actuels du marché, le LPEA sera transformé en un Institut de formation dédié aux métiers des Industries Culturelles et Créatives. Des études sont prévues dans la « Feuille de route 2024 du Ministère de la Culture et de la Francophonie » pour le redimensionnement du projet LEA en un Institut de formation dédié aux métiers des Industries Culturelles et Créatives.

Projet 2 « Rénovation et équipement de l'INSAAC

- Coût du projet : 1 509 600 000 FCFA ;
- Année de démarrage : 2018 ;
- Année prévisionnelle de fin : 2021 (en cours) ;
- État d'avancement physique : 66% (concerne la réhabilitation des salles de classes et du bâtiment administratif ;
- État d'avancement financier : 50,51% (762 471 580 FCFA). Les crédits budgétaires de 2023 (26 421 146 FCFA) ont permis d'achever les travaux de réhabilitation du bâtiment ESTAAC et CFPAC et entamer les travaux de réhabilitation du bâtiment administratif ;
- Difficultés rencontrées : le projet est toujours en cours en raison de l'insuffisance des dotations budgétaires annuelles allouées depuis le démarrage du projet. Le faible taux de financement de ce projet résulte de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire attribué à ce projet jusqu'en 2021 ;
- Mesures correctrices : Pour permettre l'avancée du projet, des dotations conséquentes ont été faites à partir de 2022. Ce qui a permis de porter le taux de réalisation physique global à 66%. Le ministère entend poursuivre la dynamique entamée depuis 2022 par une allocation budgétaire conséquente du projet en vue de son achèvement total en 2024.

II.2 Évolution des effectifs

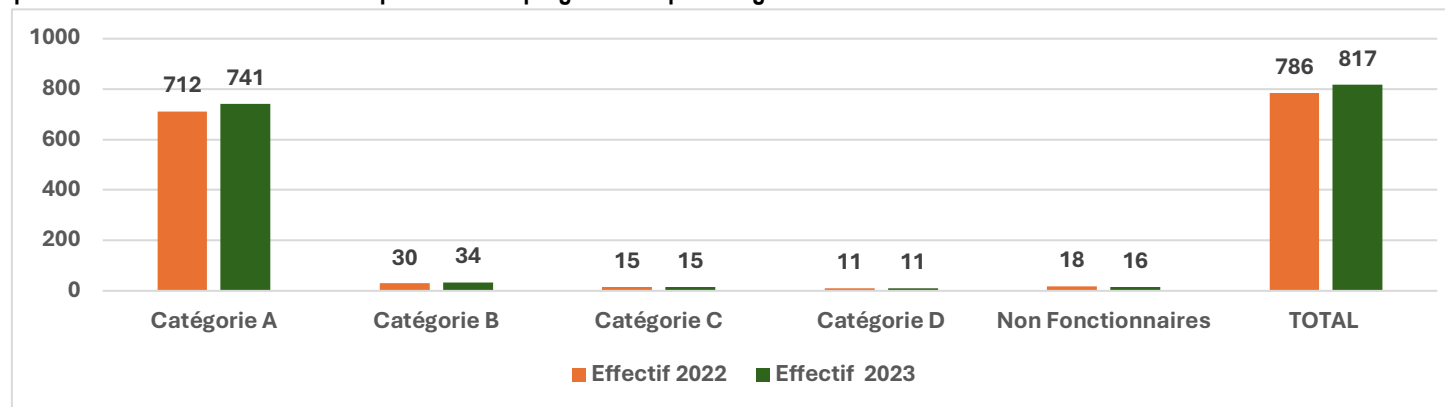
Les effectifs du personnel du programme « Enseignement Artistique et Culturel » s'élèvent à 817 personnes présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 30 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	712	0	0	34	5	741
Catégorie B	30	0	0	4	0	34
Catégorie C	15	0	0	0	0	15
Catégorie D	11	0	0	0	0	11
Non Fonctionnaires	18	0	0	0	2	16
TOTAL	786	0	0	38	7	817

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Graphique 183 : Evolution des effectifs du personnel du programme 4 par catégorie



Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Commentaire :

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le programme « Enseignement Artistique et Culturel » compte 817 agents au 31 décembre 2023 dont 90,69% de catégorie A, 04,16% de catégorie B, 01,83% de catégorie C, 01,34% de catégorie D et 01,95% de non fonctionnaires.

Comparativement à 2022 (786 agents), le programme a connu en 2023, une hausse de son effectif de 31 agents, par l'effet combiné de 38 recrutements et de 07 départs.

Cette augmentation des effectifs résulte de l'affectation de 27 enseignants et de 04 agents administratifs à la DFAC, à l'INSAAC, au CRAMA et au LEA. L'augmentation des effectifs enseignant a permis d'améliorer le ratio élèves-enseignant. Toute chose qui concourt à la qualité de l'enseignement artistique et culturel et par ricochet à la performance du programme. Comme en témoigne le taux de réussite au baccalauréat artistique (92,86%), toutes séries comprises, largement au-dessus de la moyenne nationale.

L'effectif actuel du programme a largement contribué à l'atteinte des résultats, en témoignent les indicateurs de performance évoqués plus bas.

Le professionnalisme et le dynamisme du personnel ont été un atout considérable dans la performance du Programme 4, avec l'amélioration de l'enseignement artistique et culturel.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la mise en place de mécanismes adéquats pour l'insertion professionnelle des diplômés et la professionnalisation des acteurs du secteur de la culture et de la francophonie

- Coordination des activités de l'enseignement artistique et culturel ;
- Renforcement des capacités des formateurs des établissements secondaires d'enseignement artistique et culturel ;
- Organisation des examens de fin d'année et des concours d'entrée dans les établissements d'enseignement artistique et culturels (EEAC) ;
- Poursuite des travaux de rénovation et équipement de l'INSAAC ;
- Recensement des établissements privés de formation du secondaire artistique et culturel ;
- Mise en place de l'école doctorale avec l'ouverture des Masters de recherche depuis la rentrée académique 2020-2021 ;
- Intégration des professionnels des ICC dans la formation et l'évaluation des étudiants de l'INSAAC.

Résultats d'impact :

- Reconnaissance des diplômes de l'INSAAC par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- 03 étudiants à l'IRES-RDEC (Lomé-TOGO) bénéficiaires de la bourse d'études pour les années académiques 2022 et 2023 ;
- 100 enseignants du secondaire artistique et culturel ont bénéficié d'un recyclage ;
- 60 évaluations ont été réalisées au LEA, au CTAA et au CRAMA au cours de 03 missions d'inspections pédagogiques ;
- 92,86% de réussite au Baccalauréat artistique et 241 candidats admis aux concours d'entrée dans les EEAC ;
- 66% de taux d'avancement physique des travaux de réhabilitation de d'INSAAC ;
- 07 établissements privés de formation artistique et culturel recensés et suivis ;
- 21 soutenances de mémoire en Master de Recherche ;
- Mise à niveau des programmes et progressions dans les établissements secondaires d'Enseignement Artistique et Culturel ;

La concrétisation de la stratégie du programme « enseignement artistique et culturel » s'est appuyée sur les atouts suivants :

- existence d'un système de suivi et d'évaluation des enseignants et des enseignements à travers les inspections pédagogiques ;
- existence d'une politique d'adéquation formation-emploi qui permet aux diplômés du système d'enseignement artistique et culturel d'intégrer directement le marché de l'emploi.

Cependant, il convient de souligner certains dysfonctionnements que sont :

- insuffisance de matériel didactique pour assurer un enseignement artistique et culturel pratique ;
- difficulté de mobilité des apprenants dans le cadre des travaux pratiques et des sorties pédagogiques ;
- retard dans l'exécution des travaux de construction des établissements d'enseignement artistique et culturel (projets LPEA de Yamoussoukro et CTAA de Napié).

Pour pallier ces dysfonctionnements, les recommandations suivantes sont faites :

- élaborer un plan d'équipement en matériel didactique et pédagogique ;
- acquérir du matériel (Cars) pour les établissements d'enseignement artistique et culturel ;
- mener des études pour la transformation du LPEA en institut de formation ;
- Résilier les marchés de construction du CTAA de Napié et du LPEA de Yamoussoukro et les réattribuer à de nouveaux prestataires.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 31 : Evolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle						
Indicateur 1.1. Nombre de salles de classes disponibles et fonctionnelles	Nombre	-	92	92	95	95
Indicateur 1.2. Pourcentage de régions disposant d'établissement artistique et culturel (public ou privé)	%	6.25	6.25	9.37	9.37	9.37

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle						
Indicateur 2.1 Nombre d'enseignants évalués dans le secondaire artistique et culturel public	Nombre	-	40	48	50	60
Indicateur 2.2. Ratio élèves par enseignant	Ratio	15/1	13,03/1	12,85/1	12/1	9,4/1
Indicateur 2.3. Taux moyen d'enseignants permanents qualifiés en arts et en culture	%	55	52.99	71.15	72	72

Source : RAP 2022, Annexe 4 DPPD-PAP 2023-2025, Rapports semestriels 2023 et Rapports d'activités DFAC.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle

Indicateur 1 : Nombre de salles de classes disponibles et fonctionnelles

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer le nombre de salles de classes physiques dédiées aux EEAC, disponibles et fonctionnelles ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 95 en 2023, 115 en 2024, 135 en 2025 ;

Analyse :

Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 95 salles disponibles et fonctionnelles. Ce résultat correspond à la cible projetée, soit un objectif de 100%. Cette performance enregistrée est due à la mise en œuvre des nouvelles orientations de redynamisation de la formation artistique et

aux actions de sensibilisation menées par le Ministère à l'endroit du secteur privé. Ces actions ont permis en 2022, la création de "DJ School", une école privée intervenant dans le domaine de la formation musicale. Avec l'ouverture, en 2023, de trois (03) salles de classe fonctionnelles au sein de cette structure, l'indicateur a connu une évolution.

De 2022 à 2023, le nombre de salles de classes disponibles et fonctionnelles est passé de 92 à 95 soit une performance de +3. De 2021 à 2022, la valeur de l'indicateur est restée constante avant de connaître une évolution de +3 en 2023 pour atteindre un nombre de 95 salles.

Cet indicateur devrait continuer son évolution les prochaines années, en raison de la campagne de sensibilisation auprès des promoteurs privés menée par le Ministère de la Culture et de la Francophonie pour la création et l'ouverture d'Établissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC). De même, la délivrance d'agrèments par Arrêté du Ministre de la Culture et de la Francophonie (MCF) aux promoteurs d'établissements privés d'enseignement artistique et culturel, à la suite du recensement opéré, contribuera à améliorer ce résultat.

Indicateur 2 : Pourcentage de régions disposant d'établissements artistique et culturel (public ou privé)

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer la proportion de régions disposant d'établissements d'enseignement artistique et culturel, publics ou privés ;

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) et Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie ;

Mode de calcul : pourcentage ; Nombre de région disposant d'établissements d'enseignement artistique et culturel (public/privé)/nombre total de régions x 100 ;

Valeurs cibles : 9,37% en 2023, 15,6% en 2024, 16% en 2025 ;

Analyse :

En 2023, la cible de 9,37% est atteinte. Cependant, il convient de relever qu'aucune nouvelle région n'a enregistré de création d'établissement artistique et culturel en 2023.

Comparé à 2022, l'indicateur est stable. En 2022, le résultat programmé de 6,25% a été atteint avec un surplus de +3,12%. Cette performance est due à la création de deux nouveaux établissements dans deux régions. Il s'agit d'une école privée fonctionnelle d'Art et Culture ouverte dans la région des Lacs, précisément à Yamoussoukro et d'une école de formation dans le domaine de la musique ouverte dans la commune de Cocody, dans le District Autonome d'Abidjan. De 2020 à 2021, cet indicateur présentait une valeur de réalisation de 6,25%.

Comparativement aux années antérieures (2020 et 2021), on enregistre une performance de 9,37% soit une performance de +3,12% (2022 et 2023).

Objectif Spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle

Indicateur 1 : Nombre d'enseignants évalués dans le secondaire artistique et culturel public

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer le nombre d'enseignants évalués à l'issue des missions d'inspection pédagogique réalisées dans les établissements secondaires artistiques et culturels.

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 50 en 2023, 60 en 2024, 70 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, la valeur cible de 50 a été atteinte avec une performance de +10. Ce résultat est lié à la stratégie visant à améliorer la performance du corps professoral. Ainsi, 60 enseignants ont été évalués lors de trois (03) missions d'inspection pédagogique réalisées au LEA, au CTAA et au CRAMA.

Comparé à 2022, ce résultat est en hausse de +12. En 2022, une réalisation de 48 a été enregistrée pour cet indicateur contre 60 en 2023.

En 2021, 40 enseignants ont fait l'objet d'une évaluation. Cependant, les données antérieures à 2021 n'existent pas car en 2020, cet indicateur était nouveau.

Indicateur 2 : Ratio élèves par enseignant ;

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer le nombre d'élèves par enseignants.

Source des données : rapports d'activités DFAC, INSAAC, LEA, CRAMA et CTAA.

Mode de calcul : ratio ; nombre total d'apprenants / Nombre total d'enseignants dans les Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC).

Valeurs cibles : 12 en 2023, 12 en 2024, 12 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, pour une cible prévisionnelle de 12/1, le résultat de cet indicateur s'établit à 9,4/1. L'objectif a été largement atteint avec une performance de +2,6/1. Cette performance est essentiellement due à la politique de réduction du nombre de places au concours d'entrée à l'INSAAC pour tenir compte de la capacité d'accueil.

En 2022, l'indicateur a enregistré un taux de 12,85/1. Comparé à 2023, on observe une évolution. En Art et Culture le ratio est de 10 élèves par enseignant, compte tenu de la spécificité de la formation et de la nécessité du suivi individuel des apprenants par les formateurs.

De 2020 à 2023, les résultats enregistrés sont très satisfaisants. La valeur de l'indicateur a continué de progresser. Ainsi, les établissements sont passés de 15 élèves/enseignant en 2020, à 13,03 élèves/enseignant en 2021 puis 12,85 en 2022 et enfin 9,1 élèves/enseignant en 2023.

Cette performance est la conséquence de la formation de nouveaux enseignants au CFPAC et leur intégration dans les Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel.

Indicateur 3 : Taux moyen d'enseignants permanents qualifiés en arts et en culture

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer le pourcentage d'enseignants qualifiés en art et culture.

Source des données : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) ;

Mode de calcul : pourcentage ; (nombre d'enseignants en arts et culture / Nombre total d'enseignants) x100.

Valeurs cibles : 72% en 2023, 75% en 2024 et 75% en 2025 ;

Analyse :

En 2023, le résultat programmé de 72% est atteint. Cette performance est due au renforcement des capacités des enseignants des établissements secondaires d'enseignement artistique et culturel. En effet, 100 enseignants du secondaire artistique et culturel ont bénéficié d'un recyclage pédagogique en vue de leur permettre d'améliorer leurs compétences didactiques.

En 2022, le taux enregistré est de 71,15%. Comparativement à l'année 2023, on note une performance de +0,85%, correspondant au recrutement de 26 enseignants du domaine des Arts et de la Culture affectés à l'INSAAC, au LEA et au CRAMA. En 2021, la réalisation est de 52,99% contre 52% en 2020.

Au regard des performances réalisées, il est souhaitable de poursuivre l'organisation d'atelier et séminaire de renforcement de capacité au profit du corps professoral.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La gestion 2023 du Programme Enseignement Artistique et Culturel a permis de comprendre que, quoiqu'il advienne, il faut toujours faire les activités programmées ne serait-ce qu'à un degré moindre. Les coupes inattendues ne doivent pas annuler cet élan.

✓ Difficultés en rapport avec la réalisation des activités

- le collectif budgétaire a malheureusement obligé à revoir à la baisse le nombre d'enseignants retenus (100 au lieu de 150) pour le recyclage et le renforcement des capacités pédagogiques et didactiques.

✓ Difficultés en rapport avec les mouvements des effectifs

- l'insuffisance de locaux pour les agents : les locaux qui hébergent les agents sont de plus en plus exigus et insuffisants eu égard au mouvement croissant des effectifs.
- l'insuffisance de mobiliers de bureau pour les agents.

✓ Au niveau budgétaire

- l'insuffisance des ressources financières pour le renforcement de capacités des enseignants ;
- l'insuffisance des ressources pour le suivi des projets d'investissements.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations sont les suivantes :

✓ Au niveau des activités

- améliorer le niveau des crédits budgétaires pour la prise en compte des activités indispensables à la réalisation des objectifs ;
- l'équipement en matériels didactiques, informatiques et techniques, en mobiliers de bureau des établissements d'enseignement artistique et culturel.

✓ **Au niveau des effectifs**

- poursuivre la politique de recrutement des enseignants qualifiés en Arts et Culture en vue d'améliorer la qualité de la formation ;
- recruter des enseignants spécialisés pour l'encadrement des auditeurs en situation d'handicape (mal-voyant et mal entendant) ;
- améliorer les conditions de travail des agents.

✓ **Au niveau budgétaire**

- renforcer les ressources destinées à la formation des enseignants, aux missions d'inspection pédagogique et aux missions de suivi des projets d'investissements.

CONCLUSION

De tout ce qui précède, il ressort que la gestion 2023 du programme Enseignement Artistique et Culturel, s'est déroulée convenablement. La performance du programme est jugée satisfaisante. Les indicateurs de performance affichent une progression dans la réalisation des actions du programme avec un taux d'exécution de 100% du budget alloué. Cette exécution a permis un taux de réalisation de 100% des indicateurs (05 cibles atteintes sur 05 indicateurs retenus).

Concernant les investissements, on note un arrêt des travaux de construction du LPEA de Yamoussoukro et du CTAA de Napié sur recommandation de l'Inspection Générale d'Etat qui conseille une résiliation des marchés existants et de nouveaux appels d'offres. Par ailleurs, des études sont prévues en vue de la transformation du LPEA en un Institut dédié aux métiers des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Au vu des résultats ci-dessus, les leviers d'actions que le Ministère de la Culture et de la Francophonie devrait implémenter dans les exercices à venir sont :

- Augmenter la capacité d'accueil et l'accessibilité de ses Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) par : l'accélération de la transformation du LEA de Yamoussoukro en un Institut dédié aux métiers des ICC, la poursuite de travaux de construction/équipement du CTAA de Napié et l'accélération des travaux de rénovation de l'INSAAC ;
- Améliorer la qualité de la formation par : la poursuite des inspections pédagogiques qui permettent aux enseignants du secondaire artistique et culturel de recadrer et de parfaire leur compétence didactique, l'augmentation du nombre d'enseignants recyclés, la multiplication du nombre de séminaires de renforcement des capacités des formateurs et des apprenants.

De même, il est nécessaire d'améliorer davantage les conditions de travail et de vie des agents par la formation des ressources humaines et le renforcement en équipements mais également de poursuivre les efforts entrepris au niveau de la réglementation de l'enseignement artistique et culturel.

Au regard des efforts significatifs réalisés, le programme Enseignement Artistique et Culturel s'engage à poursuivre la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance du système éducation-formation artistique et culturelle.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « FRANCOPHONIE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-515 du 24 mai 2023 portant nomination du Secrétaire Général de la Commission Nationale de la Francophonie, Madame Bernise N'GUESSAN est nommée Secrétaire Générale de la Commission Nationale de la Francophonie (CNF). A ce titre, elle est désignée Responsable du programme « Francophonie » par le décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères.

Selon le décret n°2022-988 du 21 décembre 2022 portant Organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie, le Programme « Francophonie » est chargé de :

- mettre en œuvre la politique de la Francophonie en Côte d'Ivoire ;
- assurer la promotion et la vulgarisation de la Francophonie auprès des populations ;

- assurer la représentation de la Côte d'Ivoire dans les organes et instances de la Francophonie ;
- suivre la mise en œuvre des décisions des Sommets de la Francophonie.

La mise en œuvre de ces missions est assurée par la Direction de la Francophonie et de la Coopération Culturelle (DFCC) et la Commission Nationale de la Francophonie (CNF).

La gestion 2023 s'est déroulée dans un contexte marqué par la volonté de rendre opérationnelle les missions de la Francophonie en la rapprochant des populations et en renforçant la visibilité des actions mises en œuvre, à travers l'organisation des caravanes « Francophonie Tours » et des Journées portes ouvertes de la Commission Nationale de la Francophonie.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme « Francophonie » s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

L'objectif global du programme Francophonie est : « Assurer la visibilité et contribuer au renforcement de la représentativité de la Côte d'Ivoire au sein de la Francophonie ».

Le résultat stratégique attendu est : « Les actions de la Francophonie sont connues et le rayonnement de la Côte d'Ivoire est assuré dans l'espace francophone ».

I.2 Financement du programme

Le programme « Francophonie » a bénéficié au titre de la gestion 2023 d'un budget de **609 329 336 FCFA** (situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024) reparti comme suit :

- Personnel : 214 871 713 FCFA soit **35,26%** ;
- Biens et services : 49 567 130 FCFA soit **08,13%** ;
- Transferts : 344 890 493 FCFA soit **100%**.

Au cours de cet exercice, le Programme a bénéficié de crédits complémentaires d'un montant de **270 474 475 FCFA** au profit de l'Activité 78082000279 « Mettre en œuvre la politique de la Francophonie ».

De 2022 à 2023, les ressources allouées au Programme sont passées de **433 720 295 FCFA** à **609 329 336 FCFA**, soit une augmentation de **175 609 041 FCFA** portant sur les crédits de Personnel, de Biens et Services et de Transferts.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget

Le budget initial de l'exercice 2023 était de **406 871 713 FCFA**. Il est passé à **609 329 336 FCFA** à la suite des crédits complémentaires obtenus au titre des dépenses de transferts par Arrêté N° 0420/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCI/Bk du 27 juin 2023, portant création de nature économique et transfert de crédits de 270 474 475 F CFA de l'Activité 78011201550 « Provisions dépenses communes » au profit de l'Activité 78082000279 « Mettre en œuvre la politique de la Francophonie ». Ce budget actuel a été exécuté à hauteur de **609 329 271 FCFA**, soit **100%**.

Tableau : Exécution du budget par nature de dépenses du Programme 5

Unités	2023				
	Initial	Prév. (P) (Actuel)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Personnel	214 871 713	214 871 713	214 871 713	0	100%
Biens et Services	86 500 000	49 567 130	49 567 065	65	100%
Transferts	105 500 000	344 890 493	344 890 493	0	100%
Investissements	0	0	0	0	0
TOTAL	406 871 713	609 329 336	609 329 271	65	100%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 32 : Exécution financière par action du Programme 5

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Promotion de la Francophonie	202 507 397	214 871 713	24 500 000	49 567 065	206 712 898	344 890 493	0	0	433 720 295	609 329 271

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE /RAP 2022

Commentaire :

Le budget exécuté de l'action « Promotion de la Francophonie » est passé de **433 720 295 FCFA** en 2022 à **609 329 271 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **175 609 041 FCFA** touchant les crédits de Personnel, de Biens et Services et de Transferts. En 2023, le budget alloué à l'action d'un montant de **609 329 336 FCFA** a été exécuté à hauteur de **609 329 271 FCFA**, soit **100%**. Ce montant a servi à la mise en œuvre des activités de promotion de la Francophonie, à l'équipement des services en mobiliers de bureau, en matériels roulants (04 nouveaux véhicules), en matériels informatiques et aux travaux d'entretien et de réparations (peinture, plomberie, électricité) des bâtiments du siège de la CNF.

II.1.2 Suivi des investissements du programme

Ce programme n'a pas de projet d'investissement.

II.2 Évolution des effectifs

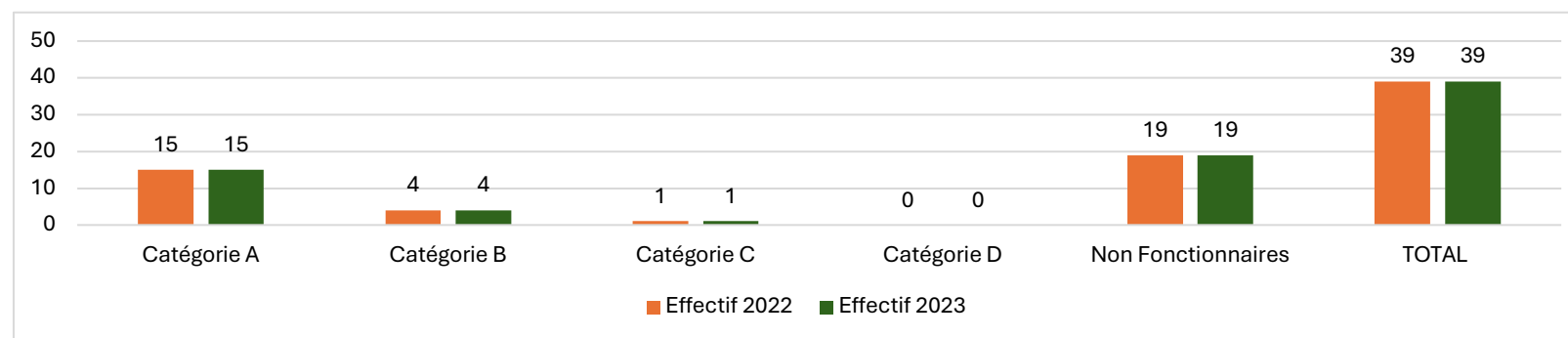
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 33 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 5

	Effectif (2022)	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	15	0	0	0	0	15
Catégorie B	4	0	0	0	0	4
Catégorie C	1	0	0	0	0	1
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	19	2	0	2	2	19
TOTAL	39	2	0	2	2	39

Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie / RAP 2022

Graphique 184 : Evolution des effectifs du personnel du programme 5 par catégorie



Source : Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Culture et de la Francophonie

Commentaire :

A l'analyse des mouvements d'effectif du programme Francophonie au cours de l'année 2023, on note une stabilité : seulement les 02 sorties au niveau du personnel non fonctionnaire qui ont été compensées par 02 entrées. L'effectif est donc resté stable. Cette constance est un atout pour le programme dans la mesure où les différentes directions et les services peuvent compter sur un personnel expérimenté.

Ce personnel a pleinement contribué à l'atteinte des performances réalisées par le programme Francophonie.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan des activités de l'exercice 2023 du Programme Francophonie fait ressortir ce qui suit :

Au titre de l'amélioration de la visibilité de la Côte d'Ivoire et du renforcement de son positionnement dans l'espace francophone

- Participation de la Côte d'Ivoire aux IXèmes Jeux de la Francophonie à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC), du 28 juillet au 06 août 2023 ;
- Participation aux rencontres statutaires de la Francophonie trois (03) sessions du Conseil d'Administration de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) : à Montréal (17 février 2023), Abidjan par visio-conférence (31 mai 2023) et à Paris (08 septembre 2023) ;
- Participation à la 123^{ème} session du Conseil Permanent de la Francophonie tenue le 21 juin 2023 ;
- Organisation d'une « Rencontre du Groupe des Ambassadeurs Francophones (GAF) » à Abidjan, le 26 octobre 2023 ;
- Organisation de « Francophonie Tour » : Yopougon (22 novembre 2023) et Katiola (29 novembre 2023) ;
- Organisation des « Journées de la Francophonie du 14 au 24 mars 2023 ;
- renforcement de capacités des leaders des associations et organisations féminines du secteur des ICC à l'utilisation du numérique, pour accroître leur performance dans le cadre de leurs activités

Résultats : Ces actions ont permis de renforcer la représentativité de la Côte d'Ivoire dans les instances et les rencontres de la Francophonie et ont contribué à la connaissance des opportunités de la Francophonie et à la valorisation de la langue française auprès des populations.

- 15 médailles obtenues dont six (06) en Or, cinq (05) en Argent et quatre (04) en Bronze dans diverses disciplines (lutte, athlétisme, judo, basket, hip-hop, freestyle, littérature nouvelle, sculpture, chant) à l'occasion de la participation de la Côte d'Ivoire aux IXème Jeux de la Francophonie à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC) ;
- nomination d'un (01) ivoirien au Comité de Pilotage de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF) en qualité de Représentant de l'Afrique de l'Ouest pour une durée de 04 ans.
- 500 participants représentant les groupes de jeunes et de femmes du District d'Abidjan sensibilisés sur les appels à manifestation d'intérêts de l'OIF ;
- 405 élèves et étudiants des 21 établissements d'enseignement et de formation touchés à l'occasion des « Journées de la Francophonie » et de « Francophonie Tour » ;
- 38 projets de femmes et de jeunes financés ;
- des leaders des associations et organisations féminines du secteur des ICC à l'utilisation du numérique
- des représentants des organisations de la société civile sur les procédures de captation des offres de la Francophonie ;
- 300 étudiants de quatre (04) établissements (INSAAC, ISTC, Henry Pointcarré et l'Université Félix Houphouët Boigny) formés aux métiers du cinéma ;
- 10 établissements d'enseignement primaire de Grand-Bassam ont participé aux concours inter-écoles de poésie, lecture, chant-chorale et grand journal.

Les atouts ci-dessous ont permis la mise en œuvre de la stratégie du programme 5 « Francophonie » :

- mobilisation des associations de femmes et de jeunes autour des activités et des opportunités de la Francophonie ;
- présence effective de la Côte d'Ivoire aux rencontres statutaires de la Francophonie ;
- présence d'un ivoirien à l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF) en qualité de représentant de l'Afrique de l'Ouest.

Toutefois, l'application de cette stratégie a permis de souligner certains dysfonctionnements :

- la sous-représentation des ivoiriens dans les instances de la Francophonie ;
- la difficulté de mobilisation des ressources extérieures pour la réalisation des activités de la Francophonie ;
- la non-conformité du décret n° 2012-308 du 11 Avril 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Francophonie au regard du fonctionnement actuel de la CNF.

Pour pallier ces dysfonctionnements, les recommandations suivantes sont faites :

- adresser un plaidoyer à la Représentation de l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest (REPAO) pour la mobilisation des ressources ;
- intensifier les plaidoyers auprès de l'OIF pour une présence plus accrue des ivoiriens au sein de ses instances et de ses institutions ;
- signature du projet de décret modificatif (prenant en compte le fonctionnement actuel) de la Commission Nationale de la Francophonie.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 34 : Evolution des indicateurs du Programme 5

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle						
IP 1.1 : Evolution du nombre de postes occupés par les Ivoiriens dans les instances de la Francophonie	Dénombrement	-	8	8	15	11
IP 1.2 : Nombre d'actions de promotion de la lanque francaise en Côte d'Ivoire	Dénombrement	1	1	3	4	5

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Renforcer l'ancrage de la Francophonie au sein des populations jeunes et femmes						
IP 2.1 : Nombre de projets financés par la Francophonie en Côte d'Ivoire	Dénombrement	20	14	16	20	29
IP 2.2 : Nombre d'associations de jeunes et de femmes bénéficiaires de formations en activités génératrices de revenus	Dénombrement	-	12	15	25	38

Source : RAP 2022, DPPD-PAP 2023-2025, Rapports semestriels du Programme et Rapports d'activités CNF et états de la Coopération entre la Francophonie et la Côte d'Ivoire.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle

Indicateur 1 : Evolution du nombre de postes occupés par les Ivoiriens dans les instances de la Francophonie

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer l'évolution du nombre de postes occupés par les Ivoiriens dans les instances et autres organisations de la Francophonie (CPF, AUF, APF, AIMF, IFEF)

Source des données : rapports d'activités DFCC, CNF

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 15 en 2023, 20 en 2024 et 25 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, le nombre de postes occupés par les ivoiriens dans les instances de la Francophonie est de 11 pour une prévision de 15, soit une contreperformance de -4.

Comparativement à l'année 2022, on constate une augmentation de 03 postes, soit une évolution de 37,5%. Cela traduit une bonne progression de la représentativité des ivoiriens au sein des instances de la Francophonie.

De 2021 à 2022, l'évolution de l'indicateur est constante, puis enregistre une progression de +3 de 2022 à 2023.

Cependant, des difficultés résidant dans la collecte des données de cet indicateur ne permettent pas de le maintenir pour les années à venir.

Indicateur 2 : Nombre d'actions de promotion de la langue française en Côte d'Ivoire

Définition de l'indicateur : il s'agit des actions menées par les services de la CNF auprès des populations et des acteurs de la société civile dans le cadre de la promotion de la Francophonie

Source des données : rapports d'activités DFCC, CNF

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeur cible : 04 en 2023, 05 en 2024 et 06 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, dans le cadre de la promotion de la langue française, 05 actions ont été menées à travers la réalisation de 02 activités majeures au profit des élèves, des associations féminines et de jeunesse dans les villes et communes. Comparé à la prévision de 04, la cible a été atteinte avec une performance de +1.

Par rapport à 2022, il y a une hausse de 66%. De 2020 à 2023, l'évolution des actions de promotion de la Francophonie menées est relativement faible, exceptée en 2022 et 2023. Cela s'explique par la création du programme Francophonie en 2022 et par l'octroi au programme Francophonie de crédits complémentaires d'un montant de **270 474 475 F CFA**, dont une partie a servi à l'organisation des « Francophonie Tours ».

Objectif Spécifique 2 : Renforcer l'ancrage de la Francophonie au sein des populations jeunes et femmes

Indicateur 1 : Nombre de projets financés par la Francophonie en Côte d'Ivoire

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer les projets financés par l'OIF en Côte d'Ivoire au cours d'une année ;

Source des données : rapports d'activités CNF ;

Mode de calcul : dénombrement ;

Situation de référence : 16 en 2022 ;

Valeurs cibles : 20 en 2023, 25 en 2024 et 30 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, ce sont au total 29 projets financés (Francophonie avec elle, IFADEM etc.) pour une prévision de 20, d'où une performance de +9.

Par rapport à 2022, on note une progression notable de 81,25% correspondant à 13 projets financés.

De 2020 à 2021, le nombre de projets financés par la Francophonie est passé de 20 à 14. Cette baisse est due à la crise sanitaire COVID-19.

De 2021 à 2022, l'indicateur connaît une évolution relativement stable, pour connaître une progression fulgurante de +13 en 2023. Cette bonne tendance résulte des actions de sensibilisation menées auprès des organisations de femmes et de jeunes et de actions de renforcement des capacités visant à les outiller pour postuler aux offres de la Francophonie.

Cependant, au regard des difficultés rencontrées dans la collecte des informations, cet indicateur ne sera pas maintenu, malgré la bonne performance enregistrée.

Indicateur 2 : Nombre d'associations de jeunes et de femmes bénéficiaires de formations en activités génératrices de revenus

Définition de l'indicateur : il s'agit de déterminer le nombre d'associations de jeunes et de femmes ayant bénéficié de formations pour des activités génératrices de revenus.

Source des données : rapports d'activités CNF

Mode de calcul : dénombrement ;

Valeurs cibles : 25 en 2023, 30 en 2024 et 50 en 2025 ;

Analyse :

En 2023, 38 responsables d'associations ont bénéficié d'un renforcement de capacités en matière d'activités génératrices de revenus, pour un objectif de 25, soit une performance de +13. Ces leaders se sont appropriés les outils d'élaboration de projets aux normes définies par l'OIF pour pouvoir mieux capter les offres de financement de la Francophonie aux fins d'accroître leurs revenus. Comparativement à 2022, on note une croissance de 153%, correspondant à 38 associations supplémentaires.

De 2021 à 2023, on note une bonne progression de l'indicateur. Cela dénote de l'engouement des acteurs de la société civile pour les opportunités qu'offre la Francophonie et de la portée des actions de promotion de la Francophonie mises en œuvre par la CNF.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La gestion du Programme Francophonie, au cours de l'exercice 2023 a été marquée par l'organisation de plusieurs activités sur le territoire national à travers « les Journées de la Francophonie » et « Francophonie Tour ». Les autorités, les organisations de la société civile et les populations des localités cibles ont exprimé un fort intérêt pour ces actions de proximité qui leur ont permis d'être informées sur les opportunités qu'offre la Francophonie.

Toutefois, des difficultés ont été identifiées à certains niveaux, notamment :

✓ **Au niveau budgétaire**

- le système de régulation budgétaire qui implique la mise à disposition progressive des crédits budgétaires suivant un rythme défini entraîne le report de certaines activités aux derniers trimestres de l'année pour tenir compte de la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires à leur réalisation ;
- l'insuffisance de crédits budgétaires rend difficile la mobilité des équipes opérationnelles de la CNF et la participation de la Côte d'Ivoire à toutes les rencontres statutaires de la Francophonie.

✓ **Au niveau du matériel technique et de la logistique**

- les équipements techniques de projection de films sont dépassés ;
- l'insuffisance de moyens de déplacement des équipes rend les activités de terrain difficile ;

✓ **Au niveau des effectifs**

- l'insuffisance de personnels en ressources humaines compétentes et qualifiées pour les services spécifiques ;
- l'adaptation du personnel de la CNF aux changements et à l'évolution technologique.

IV.2 Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2023, les recommandations suivantes sont proposées :

✓ **Au niveau budgétaire**

- autoriser les relèvements de plafond sollicités pour permettre la réalisation des activités dans les délais impartis ;
- accroître les dotations nécessaires à la réalisation des activités et l'acquisition de moyens de mobilité.

✓ **Au niveau du matériel technique et de la logistique**

- acquérir de nouveaux matériels techniques adaptés pour les projections de films ;
- acquérir un minibus pour la mobilité des équipes.

✓ **Au niveau des effectifs**

- renforcer les effectifs avec un personnel technique ;
- renforcer les capacités opérationnelles du personnel de la CNF.

CONCLUSION

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions et conformément aux orientations définies dans son Projet Annuel de Performance (PAP) 2023, le Programme Francophonie a bénéficié pour l'exercice 2023, d'un budget de **609 351 668 FCFA**. Ce budget exécuté à hauteur de 100% donne satisfaction au niveau des résultats attendus. En effet, trois (03) cibles ont été atteintes sur les quatre (04) prévues, pour un niveau de réalisation de 75%.

La réalisation de cette performance a été possible grâce à un personnel expérimenté. A cela s'ajoute l'octroi de crédits budgétaires complémentaires qui ont permis de disposer de moyens conséquents pour sensibiliser davantage les populations à travers les actions de communication, les rencontres de terrain et les missions préparatoires indispensables à sa réussite. Cette performance est la résultante des solutions apportées (crédits complémentaires accordés le 27 juin 2023 à hauteur 270 474 475 FCFA) aux difficultés d'ordre budgétaire.

Bien que la performance enregistrée au cours de la gestion 2023 soit satisfaisante, la prise en compte des recommandations sera un atout majeur dans l'atteinte des objectifs.

CONCLUSION GENERALE

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a bénéficié en 2023, d'un budget initial de **18 286 898 549 FCFA hors Comptes Spéciaux du Trésor**. Cette dotation a connu une baisse de **3 233 197 366 FCFA** au niveau des dépenses d'investissements, faisant passer le budget à **15 053 701 183 FCFA**, reparté entre les différentes natures de dépenses (Personnel, Biens et Services, Transferts et Investissements).

Le budget du Ministère a été exécuté à **99,32%**. L'utilisation des ressources a contribué à l'atteinte des résultats des axes stratégiques du Ministère. Ainsi, sur les 24 cibles associées aux indicateurs retenus, **19 cibles** ont été atteintes, soit un taux moyen global de réalisation de **79,16%**.

Cette performance découle des résultats enregistrés au niveau du programme « Enseignement Artistique et Culturel » qui a atteint 100% de ses cibles et de l'exécution satisfaisante des crédits alloués aux dépenses de Personnels, de Biens et Services, de Transferts et des Investissements par tous les programmes. Elle est la résultante des solutions apportées aux difficultés rencontrées au cours de la gestion 2023.

Les résultats enregistrés au niveau des objectifs stratégiques du Ministère sont les suivants :

- pour l'objectif global : Renforcer la gouvernance du ministère et la coopération culturelle	:	83% ;
- pour l'objectif global : Améliorer la rentabilité économique des industries culturelles et créatives	:	50% ;
- pour l'objectif global : Promouvoir le patrimoine culturel national	:	80% ;
- pour l'objectif global : Améliorer la performance du système éducation- formation artistique et culturelle	:	100% ;
- pour l'objectif global : Renforcer la visibilité de la francophonie	:	75%.

Ces résultats sont jugés satisfaisants et traduisent une gestion optimale et rationnelle des ressources mises à disposition. Au niveau des cinq (05) programmes, on note une progression du niveau global de réalisation des indicateurs et une absorption relativement bonne des crédits alloués. Ces résultats ont été obtenus à travers la réalisation d'activités majeures au sein des différents programmes.

De plus, le renforcement par l'Etat de Côte d'Ivoire des différents fonds d'appui au secteur des arts et de la culture et le dialogue de gestion entre structures ont rendu possible cette performance.

Au regard des efforts significatifs déjà consentis et des acquis à préserver, le Ministère de la Culture et de la Francophonie compte travailler à optimiser ces résultats par l'intensification des travaux de construction des infrastructures culturelles et le renforcement du cadre réglementaire.

Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer davantage les conditions de travail et de vie des acteurs du secteur de la culture pour une meilleure performance en conformité avec les exigences des nouvelles pratiques des finances publiques.

SECTION 347: MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

INTRODUCTION GENERALE

En 2017, à la faveur du décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement, Monsieur Souleymane DIARRASSOUBA s'est vu confier les Départements du Commerce et de l'Industrie. En 2023, il est reconduit à la tête des mêmes départements ministériels par décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement. Pour ce faire et afin de mettre en œuvre la politique du Gouvernement, il a été adopté le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du Gouvernement. Ainsi en conformité avec l'article 24 dudit décret, le Ministre du Commerce et de l'Industrie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce, d'Industrie, de Promotion des PME et d'Artisanat. En cette qualité, il a l'initiative des actions suivantes :

- **Au niveau du commerce intérieur** : on note la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national, la gestion des équipements commerciaux nationaux, la participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à réglementation, la mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix de même que la répression de la fraude et de la contrefaçon.
- **Au niveau du commerce extérieur** : il s'agit de la promotion et de l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international, de l'initiation et de la coordination des négociations en matière de conventions et accords commerciaux bilatéraux, de la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et sortie.
- **Au niveau de l'Industrie** : on note la mise en œuvre de la stratégie industrielle, l'élaboration des lois et règlements en matière d'industrie, la gestion des terrains industriels, la recherche des opportunités de création et de développement de productions industrielles, le contrôle de la qualité des produits industriels nationaux et internationaux, la mise en œuvre et le suivi des actions visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales.
- **Au niveau de la promotion des PME** : il s'agit de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Industries (PMI), du suivi et la coordination des actions de développement des PME/PMI, de la mise en œuvre et du suivi des politiques visant l'amélioration de la compétitivité des PME/PMI, de l'élaboration et de la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire de création et de financement des PME.
- **Au niveau de l'artisanat** : on note la promotion de l'artisanat et des entreprises artisanales, la définition et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités artisanales, la définition et la mise en œuvre d'une politique de financement des entreprises artisanales.

Pour l'exercice des attributions susvisées et en l'absence d'un nouveau décret organisant le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le décret n°2022-601 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME est resté d'actualité. Ainsi en lien avec ledit décret et dans l'optique de réussir les missions qui lui ont été confiées, le ministère s'est doté de cinq (5) programmes. Ces programmes ont été exécutés, par les acteurs budgétaires relevant du Cabinet et ses Directions et Services rattachés, quatre (4) Directions Générales, trente (30) Directions Centrales et services rattachés et trente-une (31) Directions Régionales. Aussi, dans la mise en œuvre de sa politique sectorielle, le ministère est soutenu par vingt-sept (27) structures sous tutelles.

En outre, l'exécution des programmes du Ministère s'est déroulée dans un environnement marqué par l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2023. De plus, bien qu'étant exogène, la guerre russo-ukrainienne avec son impact sur l'économie mondiale, génère des chocs endogènes sur l'économie nationale.

Pour ce faire et afin de montrer les réalisations du Ministère au cours de l'exercice budgétaire 2023, le présent rapport a été élaboré. Ce rapport fait une présentation générale du Ministère tout en passant par les performances globales et le financement de ses activités, avant de présenter singulièrement les performances par programme.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Pour rappel, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME (MCIPPME) a retenu, dans son DPPD-PAP 2023-2025 pour lequel ce présent rapport fait l'économie, une politique pluridimensionnelle qui constitue la base de ses interventions actuelles et futures pour un développement harmonieux en matière de Commerce, d'Industrie, de Promotion des PME et d'Artisanat. Cette politique sectorielle a pour vision de « faire du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat des secteurs modernes, dynamiques, compétitifs, créateurs d'emplois et de richesses contribuant de manière significative au développement socio-économique durable de la Côte d'Ivoire ». Elle s'articule parfaitement autour des résultats prédéfinis dans le PND 2021-2025 et œuvre au renforcement du cadre institutionnel et juridique, à la mise en place de dispositifs favorisant l'épanouissement durables du commerce, de l'industrie, de la promotion des PME ainsi que de celui de l'artisanat en Côte d'Ivoire.

Ainsi, un cadre programmatique des dépenses 2023-2025 a été élaboré en 2022 pour le Ministère afin d'atteindre cette vision. Ce dernier s'articule autour de **cinq (5) programmes** animés par **trente-deux (32) actions** et **cent quatre-vingt-quatre (184) activités**.

Cadre programmatique du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME

Programmes	Actions	Activités
Administration Générale	6	83
Commerce Intérieur	5	17
Commerce Extérieur	4	18
Industrie	8	33
PME-Artisanat	9	33
Total	32	184

I.2. Politique ministérielle

Le cadre de performance du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) contenu dans le DPPD-PAP 2023-2025 est consigné dans le tableau ci-dessous.

Présentation des principales orientations, des résultats stratégiques et des objectifs globaux du MCI

PRINCIPALES ORIENTATIONS	RESULTATS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
- le renforcement de la gouvernance, des capacités institutionnelles et organisationnelles des secteurs ; - la coordination de la mise en œuvre des politiques sectorielles ; - le renforcement de la surveillance du marché en vue de garantir la transparence et la loyauté des transactions commerciales ; - l'approvisionnement régulier du marché (produits de grande consommation et des produits vivriers) ; - le développement des infrastructures commerciales ; - la protection du consommateur ; - la diffusion régulière des prix des produits de grande consommation et de première nécessité ;	- l'administration est moderne et performante ; - l'activité commerciale est moderne et la lutte contre la vie chère est renforcée ; - le commerce extérieur est développé ; - les activités du secteur Industriel sont redynamisées ; - les PME et le secteur de l'artisanat sont développés.	- promouvoir une administration moderne et performante ; - moderniser l'activité commerciale et contribuer à la lutte contre la vie chère ; - développer le commerce extérieur ; - redynamiser les activités du secteur industriel ;

PRINCIPALES ORIENTATIONS	RESUTATS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
- l'accompagnement des acteurs du commerce ; - le renforcement des institutions d'information commerciale et l'amélioration de la vulgarisation auprès des acteurs du commerce extérieur ; - l'optimisation de l'utilisation des TIC dans les chaines de valeurs des exportations ; - la promotion à l'exportation des produits des secteurs prioritaires ; - l'assurance de la transparence et de l'accessibilité aux lois, aux réglementations et aux formalités d'import-export ; - la simplification des procédures à l'exportation pour les biens et services ; - le renforcement du cadre formel des Institutions d'Appui au Commerce ; - le renforcement de l'application des accords d'intégration régionale pour le commerce des services et la circulation des biens ; - le renforcement du lien production-transformation pour créer plus de valeur ajoutée et des emplois décents et durables en grand nombre ; - la création de nouveaux pôles de développement des secteurs d'activité industrielle ; - la promotion, l'assistance et l'amélioration de la compétitivité des PME ; - la promotion de l'entrepreneuriat et de l'ingénierie d'entreprise ; - la facilitation de l'accès aux financements et aux marchés des acteurs du secteur des PME ; - la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Appui au Développement des PME ; - la création, l'aménagement et l'exploitation de zones artisanales ; - la création d'un fonds dédié à l'Artisanat ; - le renforcement et l'amélioration du niveau de qualification des acteurs ; - l'organisation de manifestations promotionnelles de l'Artisanat ; - la migration des acteurs du secteur informel vers l'économie formelle ; - l'encadrement technique et financier des acteurs du secteur informel.		- développer les PME et le secteur de l'artisanat

Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le nombre de programmes, d'objectifs, d'indicateurs et de cibles contenus dans le DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME sont énumérés dans le tableau ci-dessous

Tableau 35 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	5	5	13	34	34

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est organisé en **5 programmes** soutenus par **5 objectifs globaux** déclinés en **13 objectifs spécifiques** mesurés par **34 indicateurs** et **34 cibles** associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Globalement, les programmes du ministère sont évalués à travers **34 indicateurs liés aux cinq (05) objectifs globaux** provenant du DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME. Par ailleurs, à ces objectifs globaux **13 objectifs spécifiques** ont été énoncés par les Responsables de programmes. Ainsi, le cadre de performance du Ministère se présente comme suit :

Bilan global du cadre de performance

PROGRAMME	OBJECTIFS SPICIFIQUES	NOMBRE DE CIBLES FORMULEES	NOMBRE DE CIBLES ATTEINTES
Administration Générale	OS : Améliorer l'efficacité des services du Ministère	3	3
	OS : Améliorer les systèmes d'informations et de communication du Ministère	2	1
	OS : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières	2	1
Commerce Intérieur	OS : Promouvoir les activités commerciales	3	3
	OS : Renforcer la surveillance du marché	2	1
Commerce Extérieur	OS : Faciliter les échanges commerciaux	3	3
	OS : Promouvoir le commerce extérieur	2	2
Développement Industriel	OS : Améliorer la production et la compétitivité du secteur industrielle	4	2
	OS : Promouvoir les investissements industriels	2	1
	OS : Développer les infrastructures industrielles	2	2
PME-Artisanat	OS : Moderniser et promouvoir le secteur de l'artisanat	3	2
	OS : Promouvoir et rendre compétitives les PME	3	2
	OS : Formaliser les acteurs de l'informel et encadrer les entrepreneurs	3	3
Total		34	26

Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

En fin d'exercice 2023, il est observé qu'au niveau de la performance des programmes, que le Ministère a atteint **26 cibles sur 34 cibles associés aux treize (13) objectifs spécifiques** formulées par les Responsables de Programmes, soit 76,47% de taux de réalisation. Ainsi, le programme Commerce Extérieur arrive en tête avec 100% de cibles atteintes, suivi du programme Commerce Intérieur avec 80% des cibles atteintes puis du programme PME-Artisanat avec 77,78% de cibles atteintes et du programme Administration générale, avec 71,42% de cibles atteintes. Le programme Industrie, avec 62,50% de cibles atteintes ferme la marche.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le tableau du financement global du Ministère se présente comme suit :

Tableau 36 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart(E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES (A)	63 218 407 775	35 404 671 490	33 903 995 203	1 500 676 287	95,76
1.1 Ressources intérieures	63 218 407 775	34 666 771 490	33 903 995 203	762 776 287	97,80
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	63 218 407 775	34 666 771 490	33 903 995 203	762 776 287	97,80
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	737 900 000	0	737 900 000	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	737 900 000	0	737 900 000	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0

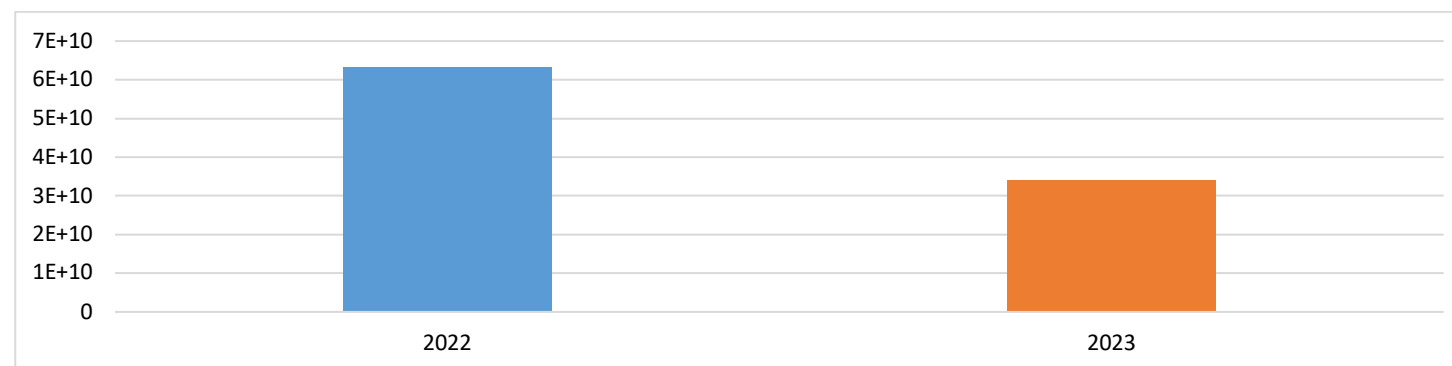
Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart(E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES (B)	63 218 407 775	35 404 671 490	33 903 995 203	1 500 676 287	95,76
2.1 Personnel	8 716 207 022	7 730 850 543	7 730 850 542	1	100
2.1.1 Solde y compris EPN	8 405 225 022	7 419 868 543	7 419 868 542	1	100
2.1.2 Contractuels hors solde	310 982 000	310 982 000	310 982 000	0	100
2.2 Biens et Services	4 630 158 337	4 988 701 679	4 257 638 895	731 062 784	85,35
2.3 Transferts	45 405 190 357	19 415 735 214	19 415 735 214	0	100
2.3.1 Transferts courants	45 405 190 357	19 415 735 214	19 415 735 214	0	100
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement	4 466 852 059	3 269 384 054	2 499 770 552	769 613 502	76,46
2.4.1 Trésor	4 466 852 059	2 531 484 054	2 499 770 552	31 713 502	98,75
2.4.2 Financement extérieur	0	737 900 000	0	737 900 000	0
Dons	0	737 900 000	0	737 900 000	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL (A-B)	0	0	0	0	0

Source : Situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP 2022 du MCIPPME

Le tableau ci-dessus présente l'exécution budgétaire du Ministère par catégorie en ressources et charges. En début d'exercice 2023, le budget voté pour la mise en œuvre des activités du Ministère était de 34 324 937 502 FCFA. Il a connu une hausse de 6 308 383 009 FCFA, atteignant ainsi le montant de 40 633 320 511 FCFA lors du collectif budgétaire de juin 2023. En fin d'exercice budgétaire 2023, ce budget a été réduit à 35 404 671 490 FCFA. Pour la réalisation des activités, un montant de 33 903 995 203 FCFA a été engagé, soit un taux d'exécution de 95,76% et un écart constaté de 1 500 676 287 FCFA.

Par ailleurs, comparativement à l'exercice 2022, le montant engagé en 2023 est en baisse de 46,37%. Cette variation s'explique par le remaniement ministériel survenu le 20 avril 2022 qui a engendré la fusion de l'ex-Ministère du Commerce et de l'Industrie avec ceux en charge de la promotion de l'investissement privé et du développement du secteur privé, ainsi que celui en charge des PME, de l'artisanat et de la transformation du secteur informel. Cette réalité est illustrée à travers le graphique ci-dessous

Graphique 66 : Evolution des budgets votés à la loi de finance de 2022 à 2023



Source : Situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP 2022 du MCIPPME

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme Administration Générale est coordonné par Monsieur LOESSE Jacques Esso, reconduit en 2023 en qualité de Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie et de Responsable de Programme Administration Générale respectivement par décret n°2023-956 du 6 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels et par décret n° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères.

Ainsi à la faveur du décret n°2022-601 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, il s'assure, entre autres, de :

- l'amélioration de la gouvernance des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des PME ;
- la mise en œuvre de mesures indispensables à un meilleur fonctionnement des services ;
- l'élaboration et le suivi de l'application effective des textes législatifs et réglementaires relatifs aux missions et activités du ministère ;
- l'élaboration, la coordination, le suivi de l'exécution du budget et de la performance du ministère ;
- la mise en œuvre de la politique générale de gestion des ressources humaines et du suivi des carrières des agents ;
- la production de statistiques des secteurs et du suivi des projets du ministère ;
- la conception et la mise en œuvre des stratégies de facilitation et de promotion des investissements ;
- la conception et la mise en œuvre du plan de communication et d'information du ministère ;
- la constitution et la gestion des archives du ministère ;
- l'encadrement, l'organisation et le suivi de dispositions en faveur de la tenue des manifestations promotionnelles ;
- l'élaboration de la politique de qualité du ministère ;
- la coordination, l'élaboration et le suivi des documents de passation des marchés ;
- la gestion et la maintenance des équipements ainsi que du patrimoine du ministère.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, l'exécution du programme Administration Générale a été perturbée d'une part, par le collectif budgétaire, d'autre part, par le remaniement survenu le 17 octobre 2023. Ces réaménagements ont fortement réduit les crédits affectés aux activités et par ricochet entravé l'atteinte des cibles liées aux activités nécessitant des passations marchées.

Ainsi, afin de mettre en exergue les réalisations et performances 2023 du Programme Administration Générale, l'analyse y correspondante s'articulera autour de quatre (4) points principaux, à savoir : (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations au titre de l'exercice 2023, (iii) les performances enregistrées et (iv) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

La stratégie du programme Administration Générale sera présentée à travers son objectif global et son financement.

I.1. Les objectifs du programme

En référence au DPPD-PAP 2023-2025 du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, l'objectif global du programme Administration Générale est de « Promouvoir une administration moderne et Performante » avec pour résultat stratégique : « L'administration est moderne et performante ».

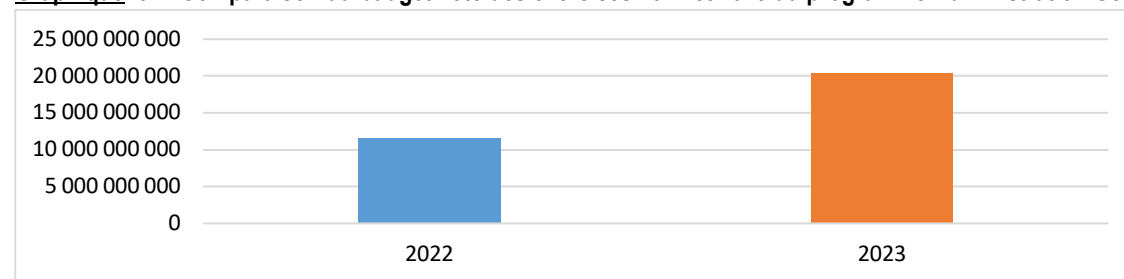
I.2. Le financement du programme

Le Programme Administration Général a bénéficié au titre de l'année 2023, d'un crédit budgétaire de 20 374 487 313 F CFA conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI). Ce crédit est ventilé comme ci-après :

- Dépenses du Personnel : 5 522 866 967 F CFA, soit 27,11% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services : 3 751 194 496 F CFA, soit 18,41% du budget initial ;
- Dépenses de Transferts : 10 618 725 850 F CFA, soit 52,12% du budget initial ;
- Dépenses d'investissements : 481 700 000 F CFA, soit 2,36% du budget initial.

Comparativement à l'année 2022 où le budget voté a été de 11 551 787 860 FCFA, en 2023, ce budget est de 20 374 487 313 F CFA, soit une hausse de 76,37%. Cette situation est illustrée dans le graphique 2 ci-dessous.

Graphique 67 : Comparaison du budget voté des exercices 2022 et 2023 du programme Administration Générale



Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE et du RAP 2022 du MCIPPME

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget alloué en début de gestion a connu des modifications en cours d'exécution. En effet, le budget voté de 20 374 487 313 F CFA a été réduit de 10 047 666 950 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin et s'est stabilisé en fin de gestion à 9 598 190 285 F CFA. Le niveau d'engagement dudit budget a été de 9 168 333 592 FCFA, soit un taux d'exécution de 95,52%. On observe également, que les taux d'exécution par nature de dépenses sont de 99,99% pour les charges liées aux personnels, 86,64% pour les charges liées aux biens et services, 100% pour les transferts et de 89,14% pour les investissements.

Ce taux d'exécution n'a pas été réalisé sans difficultés. On pourrait énumérer, entre autres :

- la reprise de certains marchés en vue de tenir compte des nouveaux seuils de dépenses occasionnés par les coupes budgétaires ;
- la lenteur dans le processus d'attribution des marchés ;
- la coupe budgétaire du mois de juin a mis à mal l'atteinte de certaines cibles ;
- le manque de formation des acteurs budgétaires (Rprog, RBOP, RUO) dans l'élaboration des documents budgétaires ;

Afin de résorber ces difficultés, les dispositions à prendre sont les suivantes :

- la formation des acteurs budgétaire du MCI sur les procédures de passation des marchés ;
- la définition d'une politique adaptée au renseignement des cibles retenues dans le cadre des documents budgétaires ;
- la poursuite des conférences internes sur l'évaluation des indicateurs de performance à mi-parcours ;
- la poursuite du renforcement des capacités et de l'encadrement des acteurs du MCI dans l'élaboration des documents budgétaires.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

L'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses pour les années 2022 et 2023 sont consignées dans le tableau ci-dessous

Tableau 37 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation	0	0	1 104 999 637	797 576 807	265 981 835	103 665 065	140 764 125	155 038 629	1 511 745 597	1 056 280 501
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	680 685 129	3 000 000	332 857 822	101 613 773	0	0	0	0	1 013 542 951	104 613 773
Action 3 : Gestion des systèmes d'information du ministère	0	0	41 195 716	21 090 173	0	0	238 449 390	105 288 952	277 732 580	126 379 125
Action 4 : Gestion des ressources humaines	0	5 404 650 436	0	300 679 435	0	0		0	0	5 705 329 871
Action 5 : Gestion des ressources matériels et financières	0	0	323 372 780	1 346 478 083	0	814 946 949	460 733 898	0	784 106 678	2 161 425 032
Action 6 : Gestion de la communication et des activités du Ministère	0	0	0	14 305 290	0	0	0	0	0	14 305 290

Source : DPPD-PAP 2023-2025, situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP MCIPPME 2022

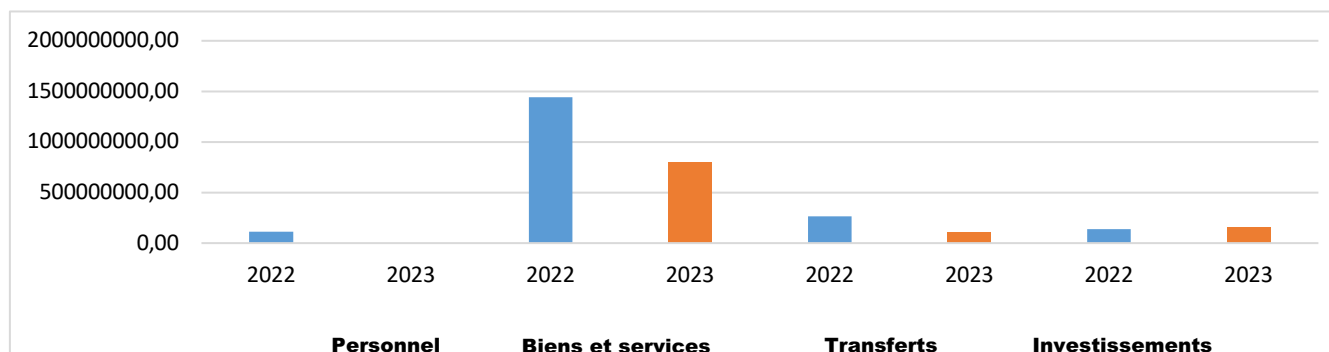
1. Une analyse comparative des actions retenues pour les années 2022 et 2023 montre que certaines d'entre elles ont été reformulées pour tenir compte des nouvelles orientations du Responsable du Programme. Ainsi, les actions « Gestion des systèmes d'information et de communication » et « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières », retenues en 2022, ont été scindées chacune en deux (02) pour donner respectivement d'une part les actions « Gestion des systèmes d'information du ministère » et « Gestion de la communication et des activités du Ministère », d'autre part les actions « Gestion des ressources humaines » et « Gestion des ressources matériels et financières » en 2023.

2. Aussi, l'analyse comparative des données fait ressortir les observations suivantes :

- Au titre de l'action « **Coordination et animation** », le niveau d'engagement en 2022 a été de 1 511 745 597 FCFA contre 1 056 280 501 F CFA en 2023. On note que durant ces deux années, les dépenses en biens et services ont été les plus importantes, ce qui est illustré par le graphique 3 montant les engagements de 2022 à 2023 par nature de dépenses. Ces dépenses ont permis d'assurer une meilleure coordination des activités du ministère. Pour l'exercice 2023, l'engagement global de l'action correspond à 88,53% du budget disponible,

avec des taux d'engagement par nature de dépenses de 85,36% pour les charges liées aux biens et services, 100% pour les charges liées aux transferts et 100% pour les investissements.

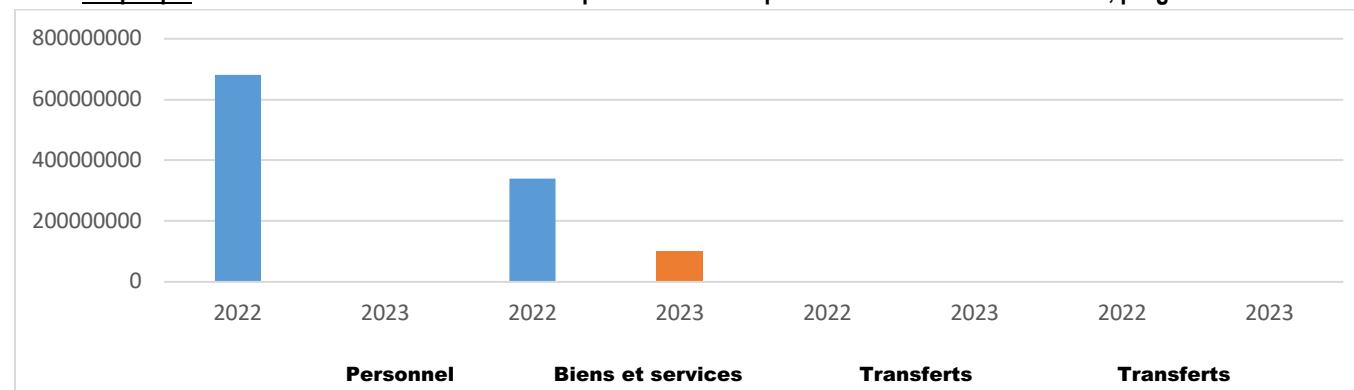
Graphique 68 : Ordonnancements 2022 et 2023 par natures de dépenses de l'action « Coordination et animation »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action de « **Planification, programmation et suivi-évaluation** », le niveau d'engagement en 2022 a été de 1 013 542 951 FCFA contre 104 613 773 FCFA en 2023. On note que durant ces deux années, les dépenses en biens et services ont été les plus importants, ce qui est illustré par le graphique 4 montant les engagements de 2022 à 2023 par nature de dépenses. Ces dépenses ont permis d'assurer une meilleure planification des activités du Ministère. Pour l'exercice 2023, l'engagement global correspond à 89,24% du budget disponible, avec des taux d'exécution par nature de dépenses de 100% pour les charges liées aux personnels, et 88,95% pour les charges liées aux biens et services.

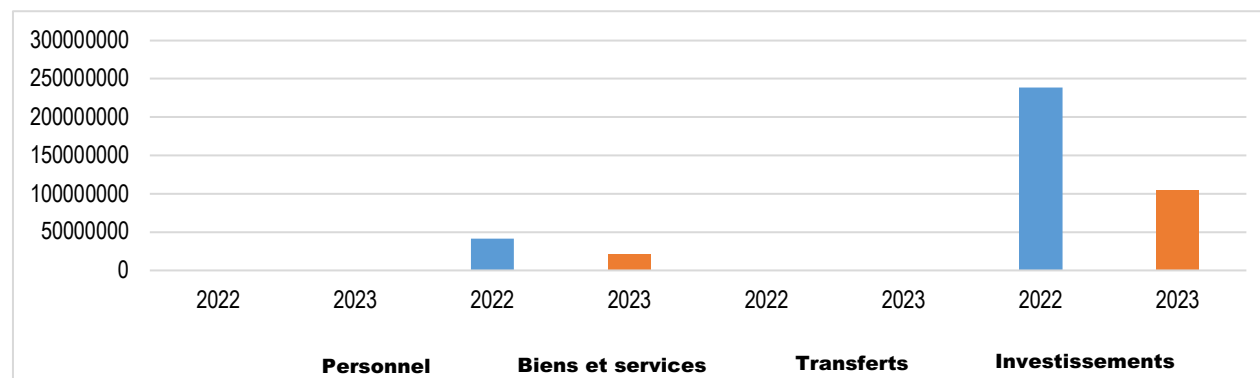
Graphique 69 : Ordonnancements 2022 et 2023 par natures de dépenses de l'action « Planification, programmation et suivi-évaluation »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action de « **Gestion des systèmes d'information du Ministère** », le niveau d'engagement en 2023 est de 126 379 125 FCFA. Cette action est financée en majorité par les projets d'investissement. Pour l'exercice 2023, l'engagement global correspond à 79,93% du budget disponible, avec des taux d'exécution par nature de dépenses de 99,96% pour les charges liées aux biens et services et 76,85% pour les investissements.

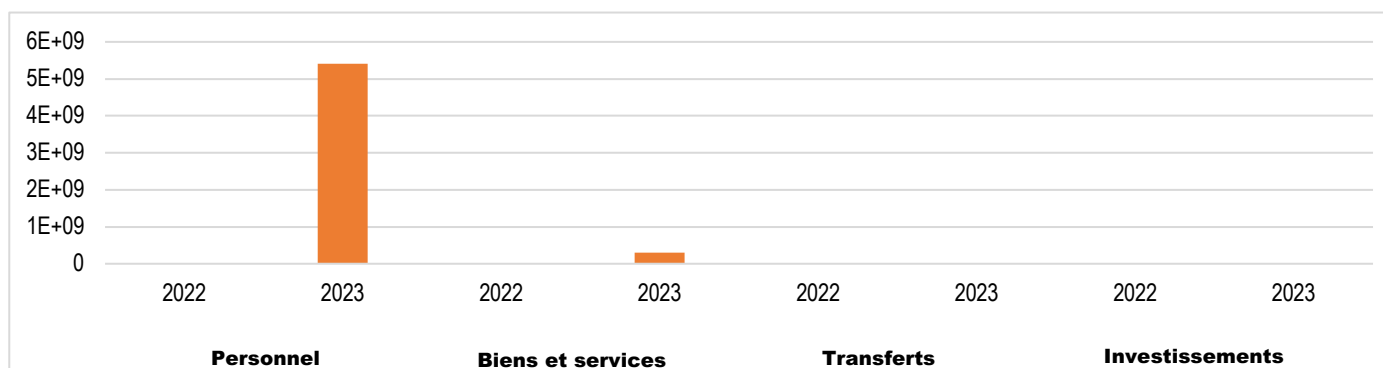
Graphique 70 : Ordonnancements 2022 et 2023 par natures de dépenses de l'action « Gestion des systèmes d'information du Ministère »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action de « **Gestion des ressources humaines** » il n'y a pas eu d'engagement en 2022. En 2023, le budget actuel est de 5 705 337 972 FCFA. Il a été engagé à hauteur de 5 705 329 871 FCFA, soit un taux de 99,99%, avec les taux d'exécution par nature de dépenses de 99,99% pour les charges liées aux personnels et 99,99% pour les charges liées aux biens et services. On note que le crédit alloué aux dépenses en personnel est largement supérieur à celui des biens et services, soit 94,72% du budget total de l'action, (voir graphique 6). Cette dotation est utilisée pour payer les salaires des agents du Ministère.

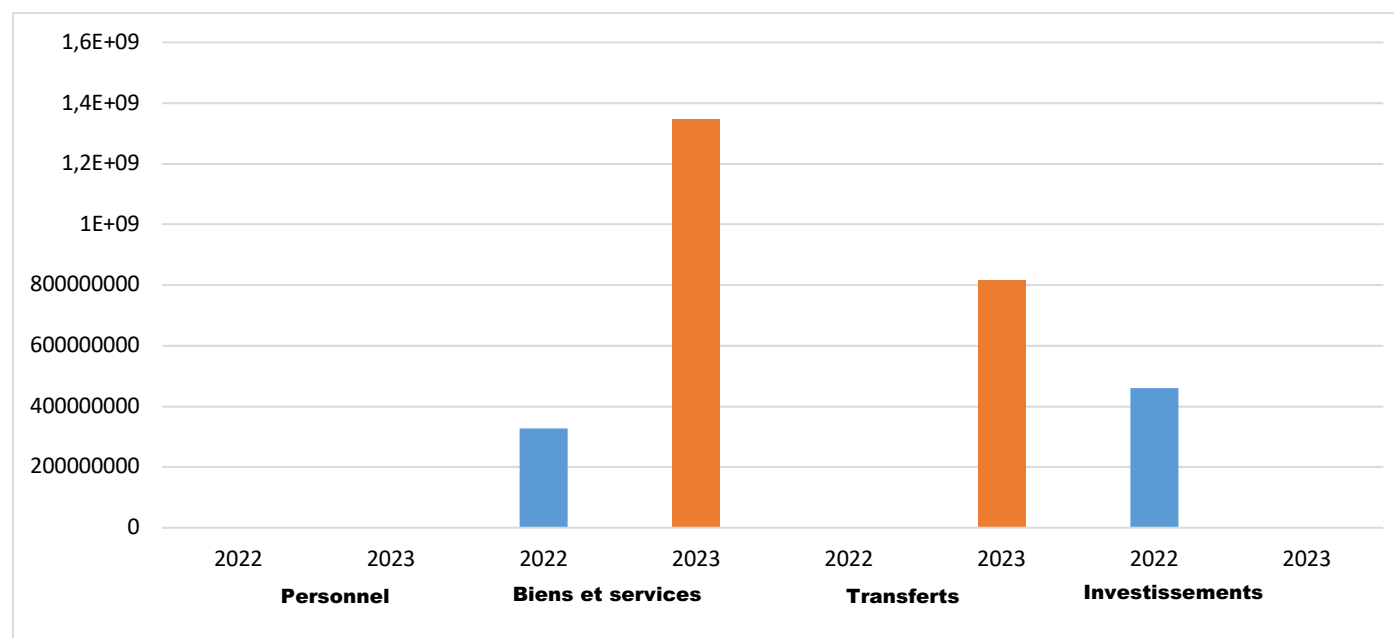
Graphique 71: Ordonnancements 2022 et 2023 par natures de dépenses de l'action « Gestion des ressources humaines »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action de « **Gestion des ressources matériels et financières** », le niveau d'engagement, en 2022, a été de 784 106 678 FCFA contre 2 161 425 032 FCFA en 2023. Durant ces deux dernières années, les dotations ont été allouées aux dépenses en biens et services et en transferts, avec des crédits plus importants en 2023 pour chaque nature de dépenses, ce qui est illustré par le graphique 7 montrant les engagements de 2022 à 2023 par nature de dépenses. Pour l'exercice 2023, l'engagement global correspond à 89,67% du budget disponible, avec des taux d'exécution par nature de dépenses de 84,40% pour les charges liées aux biens et services et 100% pour les charges liées aux transferts. Quant aux pourcentages de crédits par nature de dépenses, on note 62,29% en biens et services et 37,71% en transferts. Ce pourcentage élevé des dépenses en biens et services permet de couvrir les dépenses matérielles du ministère.

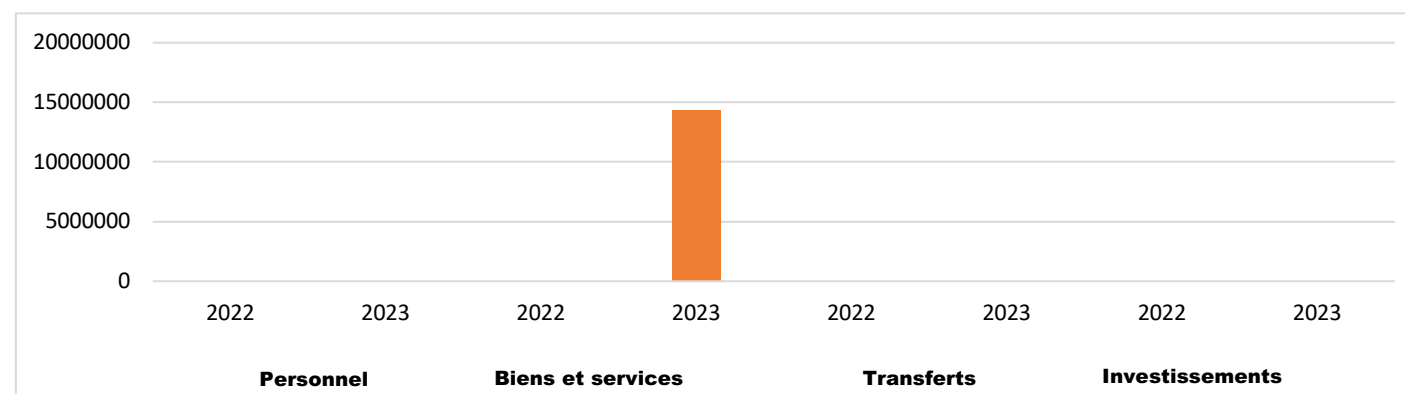
Graphique 72: Ordonnancements 2022 et 2023 par natures de dépenses de l'action « Gestion des ressources matériels et financières »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action de « **Gestion de la communication et des activités du Ministère** », le budget actuel de 14 314 472 FCFA a été alloué en totalité aux dépenses de biens et services (voir graphique 8). Il a été engagé à hauteur de 14 305 290 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,93%. Ce crédit a permis de contribuer à une meilleure gestion des activités de la communication du Ministère.

Graphique 73 : Ordonnancements 2022 et 2023 par natures de dépenses de l'action « Gestion de la communication et des activités du Ministère »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

Les projets d'investissement du programme Administration Générale sont indiqués dans le tableau ci-dessous

Tableau 38 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Renforcement des capacités Open Government Partnership	2016	2026	765 000 000	173 200 000	155 038 629	155 038 629
Sur financement intérieur			765 000 000	173 200 000	155 038 629	155 038 629
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines	2020	2025	550 000 000	258 500 000	100 000 000	68 288 132
Sur financement intérieur			550 000 000	258 500 000	100 000 000	68 288 132
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Mise en place du système d'information du commerce	2019	2023	3 386 800 000	50 000 000	37 001 019	37 000 820
Sur financement intérieur			3 386 800 000	50 000 000	37 001 019	37 000 820
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			4 701 800 000	481 700 000	292 039 648	260 327 581
Total sur financement intérieur			4 701 800 000	481 700 000	292 039 648	260 327 581
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source: RAP 2022 du MCIPPME, PIP 2023-2025, DPSP, DPPD-PAP 2023-2024 MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

Le programme « Administration Générale » dispose de trois (03) projets d'investissement d'un coût total de 4 701 800 000 FCFA et financés à hauteur de 481 700 000 FCFA en 2023. Les projets concernés s'intitulent (i) renforcement des Capacités Open Government Partnership (OGP), (ii) mise en place du système d'information du Ministère du commerce et (iii) Informatisation du Ministère de l'Industrie et des Mines. Lors de l'exercice budgétaire 2023, les avancées suivantes sont à noter :

- **Projet 1 : renforcement des capacités Open Government Partnership**

Démarré en 2016 et prévu pour prendre fin en 2026, le projet « Renforcement des capacités Open Government Partnership » a un coût estimé à 765 000 000 FCFA. Avant 2023, un montant de 607 700 000 FCFA a été mobilisé pour la mise en œuvre du projet, soit 79,45% du montant global du projet. En 2023, la Loi des Finances Initiales (LFI) a accordé pour sa mise en œuvre, un financement de 173 200 000 FCFA, soit 22,18% du coût global du projet. Il y'a lieu de noter que lors des collectifs budgétaires de juin 2023, les ressources dudit projet n'ont subi aucune variation. Toutefois, il est utile de rappeler qu'un plafonnement budgétaire est appliqué sur la nature économique « Contribution aux organisations internationales » de l'activité, ce qui ne donne pas accès à la totalité des crédits sur la ligne. Ainsi, en fin d'exercice budgétaire 2023, le total des engagements budgétaires sur la ligne s'élève à 155 038 629 FCFA, donnant un taux d'exécution de 100% par rapport aux crédits disponibles.

Ce montant a servi au règlement de la contribution de l'OGP au niveau des Organisations Internationales à hauteur 70%. Il a également permis l'organisation d'ateliers dans certaines régions du pays sur l'OGP, de réaliser 3 consultations publiques présentielle et en ligne chacune (Dabakala, Séguéla et Tabou). Enfin, ce montant a servi aussi à la réalisation de visites à six (06) porteurs d'engagement du PAN 4 et à deux (02) institutions notamment le Ministère en charge de la Fonction Publique et la FIPME.

- **Projet 2 : Informatisation du Ministère de l'Industrie et des Mines**

Démarré en 2020 et prévu pour prendre fin en 2025, le projet « Informatisation du Ministère de l'Industrie et des Mines » présente un coût total de 550 000 000 FCFA. Avant 2023, le montant de 287 700 000 FCFA a été mobilisé pour la mise en œuvre du projet, soit 52,30%. En 2023, la Loi des Finances Initiales (LFI) a accordé pour sa mise en œuvre, un financement de 258 500 000 FCFA, soit 47% du coût global du projet. Il y'a lieu de rappeler que lors des collectifs budgétaires, les ressources dudit projet ont été réduites de 158 500 000 FCFA, laissant un budget actuel sur le projet de 100 000 000 FCFA, soit 18,18% du budget global du projet.

Le collectif étant intervenu en début de second semestre, il a fallu reprendre les procédures de passation marchés pour tenir compte du nouveau budget octroyé à l'activité. La reprise desdites procédures qui étaient déjà en finalisation a entraîné un retard sur l'engagement des décomptes marchés qui n'a pu être effectué qu'en fin de gestion tombant dans la période des clôtures budgétaires. Cette situation n'a pas permis de satisfaire un différé émis par le contrôleur financier sur un décompte marché s'élevant à 31 710 730 FCFA entraînant la perte des crédits.

Ainsi, en fin d'exercice budgétaire 2023, l'engagement effectué se situe à 68 288 132 FCFA, soit un taux d'exécution de 68,28% par rapport au budget disponible. Cet engagement a permis d'acquérir 62 ordinateurs de bureaux, 3 ordinateurs tout en un, 13 ordinateurs portables, 50 imprimantes blanc noir, 10 imprimantes multifonction couleur et 100 onduleurs. Globalement, le taux d'exécution physique du projet est de 90% en fin 2023.

- **Projet 3 : Mise en place du système d'information du Ministère du commerce**

Démarré en 2019 et prévu pour prendre fin en 2023, le projet « Mise en place du système d'information du Ministère du commerce » est évalué à un coût total de 3 386 800 000 FCFA. Avant 2023, 1 119 000 000 FCFA ont été mobilisés pour la mise en œuvre du projet, soit 33,04% du montant global du projet. En 2023, la Loi des Finances Initiales (LFI) a accordé pour sa mise en œuvre, un financement de 50 000 000 FCFA, soit 1,48% du montant global du projet. Il y'a lieu de rappeler que lors du collectif budgétaire, les ressources dudit projet ont subi une perte de 12 998 981 soit une variation de -26%, fixant ainsi le budget actuel à 37 001 019, soit 1,09% du budget global du projet.

En fin d'exercice budgétaire 2023, il a été engagé un montant de 37 000 820 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,99% du montant disponible. Cet engagement a permis de réaliser trois (03) activités prioritaires. Ce sont (i) la mise à jour du schéma directeur informatique du Ministère, (ii) la réalisation du projet SIGSAM et (iii) celui de l'archivage des documents. A ces activités, on pourrait ajouter le démarrage d'autres projets en faveur de la gestion du Commerce Extérieur (GESCOMEXT), du Système Intégré de Gestion des procédures métiers et fonctionnelles des directions Régionales (SIGER) ainsi que le Système de gestion des projets sectoriels (GPROJ).

II.2. Évolution des effectifs

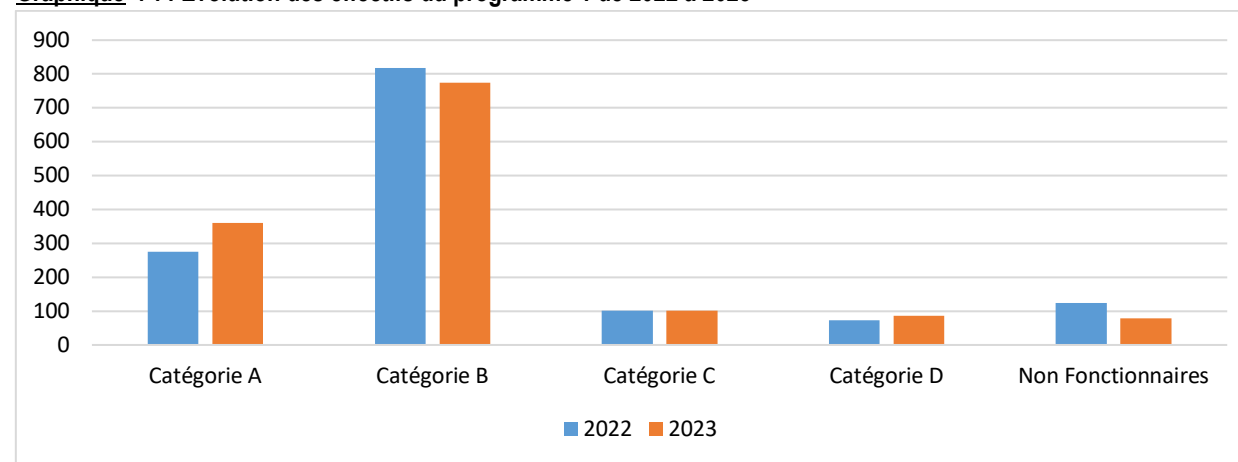
L'évolution des prévisions de effectifs est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 39 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	276	11	11	112	13	375
Catégorie B	818	10	10	236	6	1 048
Catégorie C	101	3	3	30	0	131
Catégorie D	73	0	0	24	2	95
Non Fonctionnaires	124	0	0	20	0	144
TOTAL	1 392	24	24	422	21	1 793

Source : DRH du MCI au 31/12/2023 et RAP 2022 du MCIPPME

Graphique 74 : Evolution des effectifs du programme 1 de 2022 à 2023



Source: DRH du MCI

Le programme Administration générale comptait en fin 2023, 375 agents de catégorie A, 1048 agents de catégorie B, 131 agents de catégorie C, 95 agents de catégorie D et 144 non-fonctionnaires. L'effectif des agents en 2023 a été de 1 793 contre 1 392 en 2022, soit un écart de 401 agents. Cet accroissement est dû au recrutement de nouveaux fonctionnaires à l'emploi de techniciens supérieurs du commerce et du réaménagement des effectifs opérés à l'issu de la fusion des trois (03) ex-ministères. Aussi, en 2023, il a été enregistré l'intégration de 422 agents et la sortie de 21 agents.

Par ailleurs, la performance enregistrée dans le programme, est imputable à la forte présence des agents de coordination notamment de catégorie A. En effet, les agents de catégorie A, à travers leurs expériences, instruisent de manière rationnelles les agents de catégorie B, C et D qui sont tous des agents d'exécution. Ces orientations de ces cadres supérieurs ont fortement contribué à l'amélioration de la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales orientations stratégiques du Programme Administration Générale portent sur le renforcement de la gouvernance, des capacités institutionnelles et organisationnelles des secteurs, ainsi que la coordination de la mise en œuvre des politiques sectorielles. Pour la prise en compte de ses orientations, plusieurs activités regroupées en actions ont été réalisées en 2023. On peut citer :

❖ Au titre de la coordination et animation

- dans le cadre des activités de coordination des activités du Ministère du Commerce et de l'Industrie, au niveau déconcentré, les Directions Régionales dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement au niveau des régions, ont mené des actions en matière de Commerce, d'Industrie, de PME et d'Artisanat. Ainsi par domaine d'activités, les réalisations ont été entre autres :
 - en ce qui concerne le Commerce Intérieur, les Directions Régionales (DR) ont tenu plus de 80 séances de sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques. Ces séances avaient pour objectif de vulgariser la législation et la réglementation en matière de commerce. Ensuite, elles ont effectué 597 missions de surveillance et de contrôle des marchés. Ces missions ont permis de recouvrer 2 206 amendes transactionnelles liées aux procès-verbaux sur 2 949 procès-verbaux délivrés, soit 74,81% et de saisir 149,23 tonnes de produits non conformes aux normes de qualité. Il a été également recensé 16 178 commerçants et constaté que le respect du plafonnement des prix des articles est suivi à 96,70%.
 - en ce qui concerne le Commerce Extérieur, il a été délivré 3 376 certificats de conformité et attribué 40 codes import-export aux opérateurs économiques ayant fait la demande.
 - en ce qui concerne l'Industrie, les actions menées sur le terrain ont permis d'identifier et de recenser 428 unités industrielles, de contrôler 74 d'entre elles et de faciliter l'installation de 53 nouvelles unités industrielles. De plus, sur l'ensemble des rapports produits par les services déconcentrés, il est observé que 39 Etudes d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) ont été menées.
 - en ce qui concerne l'Artisanat et les PME, plus de 1564 artisans ont été immatriculés. Il a été organisé des ateliers de renforcement de capacité technique qui ont bénéficié à plus de 1 193 artisans ainsi que des séminaires de renforcement de capacité managériale qui ont profités à plus de 170 PME.
- le secrétariat du Fonds Ivoirien de l'Innovation chargé de la coordination des activités consacrées aux infrastructures et au soutien aux start-ups, a vu sa dotation au titre de l'année 2023, affectée à la Prise en charge des Ministres invités en Côte d'Ivoire dans le cadre des visites des sites artisanaux, de même que lors des manifestations promotionnelles commerciales, industrielles et artisanales.
- dans le cadre de la promotion de l'investissement privé dans les régions de Côte d'Ivoire, il a été organisé un atelier le 14 novembre 2023 à l'hôtel Ivotel, relativement aux Pôles Economiques Compétitifs en régions. Cette activité a eu pour objectif de relancer les activités de promotion des Pôles Economiques Compétitifs. Elle a vu la participation 90 personnes ressources issues des associations et groupements des acteurs du secteur privé ainsi que des services du Ministère.
- l'OGP dont l'impact de ses missions est de parvenir à une meilleure participation au processus de bonne gouvernance, a vu ses ressources affectées à la prise en charge des ateliers et séances de travail, de même qu'à des consultations et visites. Ainsi,
 - en ce qui concerne les ateliers et séances de travail, il a été organisé des ateliers de sensibilisation sur l'OGP à l'endroit des Directions Régionales, un atelier de synthèse des résultats des consultations publiques (présentielle et en ligne) et une séance de travail en vue de faire un bilan des résultats issues des consultations avec l'ensemble des parties prenantes de l'OGP ;
 - en ce qui concerne les consultations, il a été enregistré 3 consultations publiques en présentielles (Dabakala, Séguéla et Tabou) et dédié 3 journées pour des consultations en ligne (webinaire) ;
 - en ce qui concerne les visites aux porteurs d'engagement du PAN 4, six (06) porteurs sur 10 ont fait l'objet de visites d'échanges, soit un taux de réalisation de 60%. Les visites ont également été faites à l'endroit de deux (02) institutions sur trois (03) notamment le Ministère en charge de la Fonction Publique et la FIPME, soit une réalisation de 66,67%.

- la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, qui est chargée de l'encadrement juridiques des activités et des domaines de compétences du Ministère, a menée des actions de traitement et de suivi des Procès-Verbaux (PV), de plaintes et de production des rapports d'audiences et de demandes d'agrément. Ainsi, elle a traité et suivi 19 recours administratifs relatifs aux Procès-Verbaux (PV) et plaintes, 91 Procès-Verbaux (PV) de constat d'infractions, 24 demandes d'agrément, 10 notification de requêtes et rapports d'audience et 19 textes traités.
- pour la vulgarisation des textes du ministère, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux a organisé un (01) atelier de validation du répertoire d'infractions avec pour objectifs de faciliter la qualification juridique d'une infraction, de déterminer les sanctions qui en découlent et d'informer sur les pratiques interdites par les lois et règlements. Cette activité organisée du 26 au 28 juillet 2023, a vu la participation des agents des Directions régionales et centrales ; des agents des Directions du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME (MCIPPME) effectuant des missions de contrôle, des agents de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, de la société civile, des artisans et des entreprises ;
- pour le contrôle des Services et Directions du Ministère, l'Inspection Générale a établi un chronogramme composé de 18 missions de contrôle et d'audit. La mise en œuvre effective de ce chronogramme permet d'enregistrer qu'au cours de l'année 2023, 16 missions d'audit et de contrôle ont été réalisées, soit 88,89% de réalisation des activités prévues ;
- dans le cadre de l'organisation et le suivi des manifestations de promotion commerciale et industrielle du Ministère, le service en charge de cette question a élaboré un (01) calendrier annuel, édité 800 calendriers et approuvé 02 demandes d'agrément d'autorisation pour l'organisation de manifestations promotionnelles à caractère commercial ;
- dans le cadre de la mise en œuvre la politique du Gouvernement en matière de Commerce et de l'Industrie, ont été réalisés les activités ci-dessous :
 - en ce qui concerne les réformes, il a été procédé à l'opérationnalisation du GUDE-PME, l'opérationnalisation de Côte d'Ivoire Export, l'adoption du projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'OCPV, l'adoption du Livre blanc pour la promotion et le développement d'une industrie d'assemblage et de montage automobile, l'adoption de la Communication portant sur les recommandations et mesures proposées dans les études stratégiques de relance de l'industrie textile, l'adoption de la communication portant sur les résultats des études de faisabilité pour la mise en place des clusters prioritaires et la signature de l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel du dialogue social ;
 - en ce qui concerne les projets, on note la mise en œuvre effective de la digitalisation des relevés des prix, l'élaboration de la cartographie des accords commerciaux, la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un fonds unique pour le financement du développement industriel en Côte d'Ivoire, la réalisation des études techniques d'aménagement de la zone industrielle d'Assouba, la réalisation de l'étude de la monographie des zones industrielles existantes de San Pedro, l'organisation de la caravane de recyclage des chauffeurs professionnels, l'organisation de la Foire du Made in Côte d'Ivoire (FOMCI), l'organisation du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA).
- dans le cadre de l'élaboration et du suivi de la politique qualité du ministère, le service en charge de cette action a procédé au recueil des fonds documentaires relatifs au fonctionnement et à l'organisation des Services, à l'élaboration des questionnaires de recueil d'informations et des TDR, à l'édition de documents administratifs pour la réalisation de la mission. Toutes ces activités ont permis d'élaborer des manuels de procédure et d'évaluer une (01) Direction et quatre (04) Services Rattachés. Ce sont notamment : la Direction des Systèmes d'Information (DSI), le Service des Manifestations Promotionnelles (SMP), le Services de la Documentation et des Archives (SDA), le Service Gestion du Patrimoine (SGP) et le Service Qualité (SQ).
- dans le cadre de l'appui à la réalisation du projet de développement de l'environnement des affaires, de l'investissement et du secteur privé, les actions menées au titre de l'année 2023 sont les suivantes:
 - l'élaboration de plusieurs Terme de Référence pour des projets de réformes dont ceux d'une étude préalable pour l'élaboration de la Politique Nationale d'Investissement (PNI) ;
 - le recrutement d'un Consultant pour la réalisation de l'étude, la réalisation de plusieurs missions par la Direction auprès de l'écosystème du secteur privé ;
 - l'Organisation d'ateliers de validation, l'organisation de séances de renforcement des capacités du personnel et la rédaction de la Communication en Conseil des Ministres.
- dans le cadre de la déconcentration des entreprises, les ressources affectées ont permis d'organiser le lancement officiel du Recensement Général des Entreprises et Etablissement de Côte d'Ivoire (RGEE-CI), le vendredi 06 octobre 2023, à San-Pedro. L'objectif général était de présenter le projet de recensement des unités économiques de Côte d'Ivoire dans la

localité de SAN-PEDRO, sur les différentes phases de mise en œuvre du RGEE-CI en vue de mobiliser la participation et l'adhésion de tous les acteurs nationaux. Ont pris part à cette activité, plus de 700 personnes ressources issues du Cabinet du Ministre, des Agents de la Direction Générale des PME et Artisanat, des Agents de la Chambre Nationale des Métiers, les autorités administratives, des organisations professionnelles, les groupements d'entreprises de la Localité, les opérateurs du secteur privé de la localité et des représentants des Acteurs du secteur Informel de Côte d'Ivoire.

Les difficultés rencontrées au titre de l'action coordination et animation sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de locaux pour abriter les services du ministère ;
- ✓ l'insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents ainsi que dans l'exercice de leurs activités ;
- ✓ l'insuffisance de matériels informatiques et de mobiliers de bureau ;
- ✓ l'absence de locaux pour le stockage des produits saisis (prohibés ou périmés) ;
- ✓ l'exiguïté de certains locaux ou bâtiments servant de cadre de travail des agents ;
- ✓ le manque d'accompagnement pour la destruction des produits périmés saisis ;
- ✓ l'insuffisance de budget due à la mesure de plafonnement appliquée sur la nature économique réservée à la prise en charge de la contribution de la Côte d'Ivoire à l'OGP au niveau internationales empêchant l'engagement de la totalité de la dotation prévue ;
- ✓ l'insuffisance des ressources budgétaires affectées à la mise en œuvre des actions du programme PEC.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ construire ou acquérir des bâtiments administratifs pour abriter les services du ministère ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents ;
- ✓ acquérir des équipements de travail du matériels informatiques et de mobiliers de bureau pour les agents ;
- ✓ construire des bâtiments de stockage des produits non conformes à la réglementation ;
- ✓ lever le plafond des crédits affectés à la prise en charge des contributions de l'OGP ;
- ✓ solliciter des ressources additionnelles en faveur de la mise en œuvre des PEC.

❖ **Au titre de la planification, programmation et suivi-évaluation des projets du Ministère,**

- Dans le cadre de la planification, la programmation et le suivi des réformes et projets du Ministère, plusieurs réalisations ont été menées. Il s'agit de :
 - l'organisation des conférences que sont le Plan de Travail Annuel (PTA) et les Projets d'Investissement Public (PIP) ;
 - l'élaboration des documents relatifs à la feuille de route sectorielle ;
 - la Mise en œuvre des Actions Prioritaires (MAP) du Ministère.
- Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan stratégique du Ministère, la direction est en charge de :
 - mener un diagnostic sectoriel dans le cadre du Plan stratégique Intégré du Ministère, de
 - élaborer des outils de suivi (MASMO et MASIR) du Plan National de Développement (PND)
 - réaliser la revue des documents relatifs à la notation de synthèse (CPIA, Eurobond, Moody's)
 - élaborer les portefeuilles des projets PPP, des études et projets Comorex.

Les difficultés rencontrées au titre de la mise en œuvre de l'action planification, programmation et suivi-évaluation des projets du Ministère sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de locaux pour abriter la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Programmation ;
- ✓ l'insuffisance de matériels informatiques et de mobiliers de bureau.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ construire ou louer un bâtiment pour abriter la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Programmation ;

- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents.

❖ **Au titre de la gestion des systèmes d'information du Ministère**

- pour une meilleure gestion du système d'information du Ministère, la Direction des Systèmes d'Information a initié un atelier de formation au profit de 20 agents sur les procédures ITIL V4 ;
- en vue d'une prise en main des plates-formes digitales du Ministère, il a été développé 3 modules relatifs au portail CEDISE et mis à disposition, une version nouvelle de l'application SIGERH.

Les difficultés rencontrées au titre de la mise en œuvre de l'action de la gestion des systèmes d'information du Ministère sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de locaux pour abriter la Direction de la Direction des Système d'Information ;
- ✓ l'insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents ainsi que dans l'exercice de leurs activités.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ construire ou louer un bâtiment pour abriter la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Programmation ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents.

❖ **Au titre de la gestion des ressources humaines**

- en ce qui concerne la gestion des ressources matérielles du ministère, les réalisations ont porté sur :
 - la production et la délivrance de 5185 actes administratifs,
 - la tenue de 11 séances de travail dont une (01) chacune avec la Direction de la Modernisation et de l'Organisation Administrative de la Fonction Publique, les directions et services du Ministère et le collectif des agents de contrôle de la promotion 2020, et (03) chacune avec la Mutuelle des Agents du Ministère du Commerce (MAMCOM), les nouveaux fonctionnaires mis à la disposition du MCI et les stagiaires de l'ENA ;
- en ce qui concerne le renforcement des capacités des agents du ministère, des séances de formations ont été organisées. Ainsi, 100 nouveaux fonctionnaires de l'emploi Technicien Supérieur du Commerce ont été formés aux techniques et pratiques de contrôles et 50 agents de grade A3, B3 et B1 confondues ont eu leur capacité renforcée à la rédaction d'écrits professionnels.

Les difficultés rencontrées au titre de la gestion des ressources humaine du Ministère sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de budget pour la formation du personnel du Ministère ;
- ✓ l'insuffisance de matériels informatiques et de mobiliers de bureau.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ augmenter le budget alloué à la formation du personnel du Ministère ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents.

❖ **Au titre de la gestion des ressources matériels et financières**

- en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du CDMT, plusieurs ateliers portant sur la rentrée budgétaire 2023, la réalisation de séances de travail relatives au Document de Présentation du Cadre de Performance (DPCP 2024-2026), de l'atelier relatif à l'élaboration du budget, l'atelier de validation du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performances (DPPD-PAP 2024-2026) ont été organisés.
- en ce qui concerne la prise en charge les dépenses liées aux activités du Ministère, les réalisations effectuées sont entre autres, l'élaboration des documents budgétaires, le suivi-évaluation de la performance budgétaire, la planification des activités du Ministère, le suivi des exécutions budgétaires et suivi des indicateurs de performance.
- en ce qui concerne la prise en charge des missions en Côte d'Ivoire, 18 ateliers et séminaires ont été réalisés.

- en ce qui concerne la prise en charge les missions hors Côte d'Ivoire, 39 missions à l'étranger ont été réalisées.
- en ce qui concerne la gestion de la commande publique, plusieurs activités ont été mené :
 - s'agissant des procédures simplifiées : on note l'élaboration de 475 Procédures Simplifiées d'entente Directe, 579 Procédures Simplifiées de demande de Cotation, et 03 Procédures Simplifiées à Compétition Limitée. Pour les procédures simplifiées à compétition ouverte, il s'est agi de 04 Procédures Simplifiées à Compétition Ouverte,
 - s'agissant du budget d'investissement, il ressort l'élaboration de 04 Procédures classiques, 740 Procédures Simplifiées d'entente Directe, 05 Procédures Simplifiées à Compétition Limitée, 07 Procédures Simplifiées à Compétition Ouverte.
 - s'agissant des appels d'offre, il est relevé que sur 04 appels d'offres ouverts 04 ont fait l'objet d'attribution ;
 - s'agissant des avenants, il a été enregistré 04 avenants ;
 - s'agissant des conventions, 04 conventions ont été contractées ;
 - s'agissant des appels d'offre restreints et de gré à gré, on note 02 Appels d'Offres Restreints et 05 Gré à gré.
- en ce qui concerne la gestion du patrimoine et la mise en œuvre la comptabilité des matières du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, il s'est agi de la réception et la distribution de 15 véhicules, la réception de divers matériels à savoir 137 ordinateurs de bureau ; 36 ordinateurs portables ; 60 imprimantes; 100 onduleurs; 06 copieurs; 06 vidéo projecteurs; 06 appareils photos; 37 splits; 29 bureaux agents et 30 fauteuils agents.

Les difficultés rencontrées au titre de la gestion des ressources matériels et financières du Ministère sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de locaux pour abriter les Directions et services du Ministère ;
- ✓ l'insuffisance de matériel de bureau ;
- ✓ l'insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents ainsi que dans l'exercice de leurs activités.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ construire ou louer un bâtiment ;
- ✓ acquérir du matériel de bureau ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents.

❖ **Au titre de la gestion de la communication et des activités du Ministère**

- en ce qui concerne l'organisation de la documentation et des archives du ministère, il s'est agi de la collecte et la centralisation de 1486 boîtes d'archives, la sélection pour la conservation de 1071 boîtes d'archives, la numérisation de 58 521 documents, la constitution de fichiers d'une taille 376,312 Go et l'acquisition 57 Ouvrages et périodiques.
- en ce qui concerne l'organisation de la communication des activités du Ministère, on note que sur 55 activités, 41 activités ont été couvertes, soit 74,55%. L'objectif a été de donner plus de visibilité au Ministère dans les médias, à travers les canaux tels que la presse écrite, en ligne, la radio et la télé.

Les difficultés rencontrées au titre de la gestion de la communication et des activités du Ministère sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de ressources en faveur d'une meilleure communication sur les activités du Ministère ;
- ✓ l'insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents ainsi que dans l'exercice de leurs activités.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ augmenter les crédits budgétaires consacrées à la communication sur les activités du ministère ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du programme Administration Générale sera présentée à travers l'évolution des indicateurs et leurs cibles, suivi de l'analyse des réalisations.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

L'évolution des indicateurs de performance du programme Administration Générale est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 40 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : améliorer l'efficacité des services du ministère						
IP ⁴⁷ 1.1.1 : Taux de mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection et d'audit	%	-	-	54,54	65	88,88
IP1.1. 2 : Taux de texte transmis au SGG	%	67	52,38	50	55	70,37
IP 1.1.3 : Taux de mise en œuvre des activités de planification à temps	%	-	80	80	80	92,31
Objectif Spécifique 2 : améliorer les systèmes d'informations et de communication du ministère						
IP 1.2.1 : Taux d'équipement des agents en kit de connexion (ordinateur + internet)	%	80	100	57	60	60,08
IP 1.2.2 : Nombre moyen de publication télé, radio, presse écrite, presse en ligne	Nbre	-	450	217 ⁴⁸	475	253
Objectif Spécifique 3 : assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières						
IP 1.3.1 : Taux de renforcement de capacité du personnel	%	20	2,67	2,44	3	6,25
IP 1.3.2 : Taux de satisfaction des services en besoins de matériels	%	40	61,06	50,71	45	24,03

Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2020, 2021, 2022 du MCIPPME, rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI et rapport d'Activités 2022 de la DCRP

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

a- Objectif spécifique 1 : Améliorer l'efficacité des services du Ministère

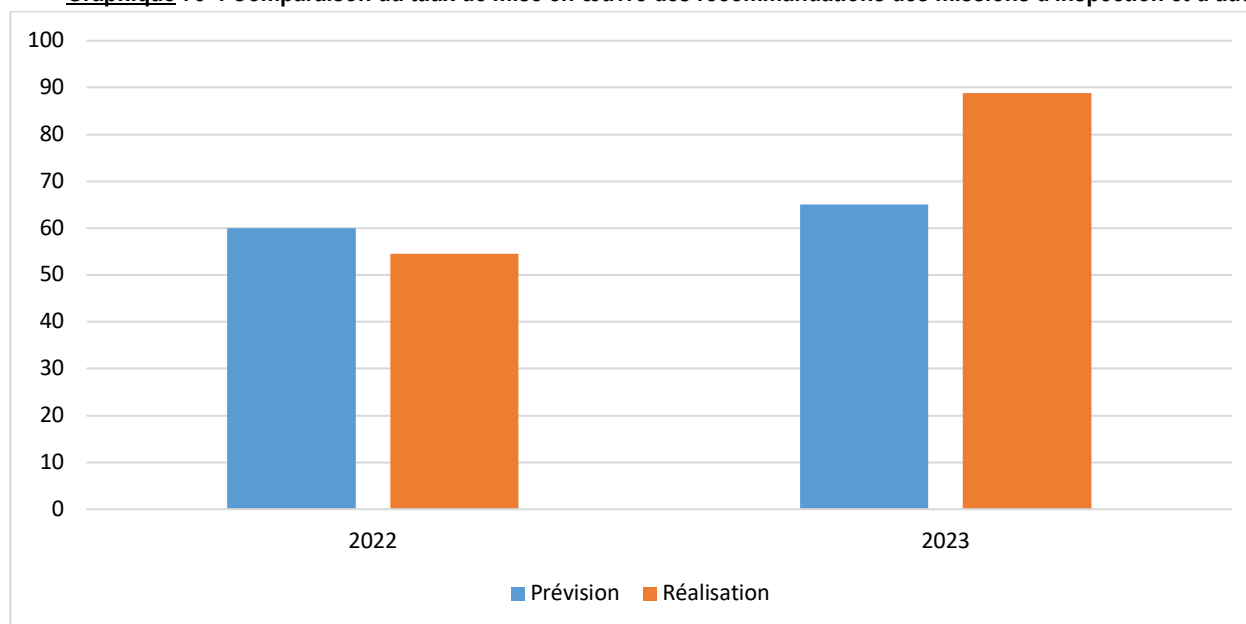
✓ IP 1.1.1 : Taux de mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection et d'audit

- **Définition de l'indicateur :** nombre de missions (audit+ inspection) réalisées par rapport au nombre total de missions planifiées ;
- **Source de données :** Rapport d'activités de l'Inspection Générale (IG) ;
- **Mode de calcul :** (Nombre de recommandations mises en œuvre / Nombre total de recommandations formulées) X 100 ;
- **Valeurs cibles :** 65% en 2023 ; 70% en 2024 ; 70% en 2025

⁴⁷ IP : Indicateur de Performance

⁴⁸ Valeur calculée à partir des données tirées du rapport d'activités 2022 de la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP)

Graphique 75 : Comparaison du taux de mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection et d'audit des exercices 2022 et 2023



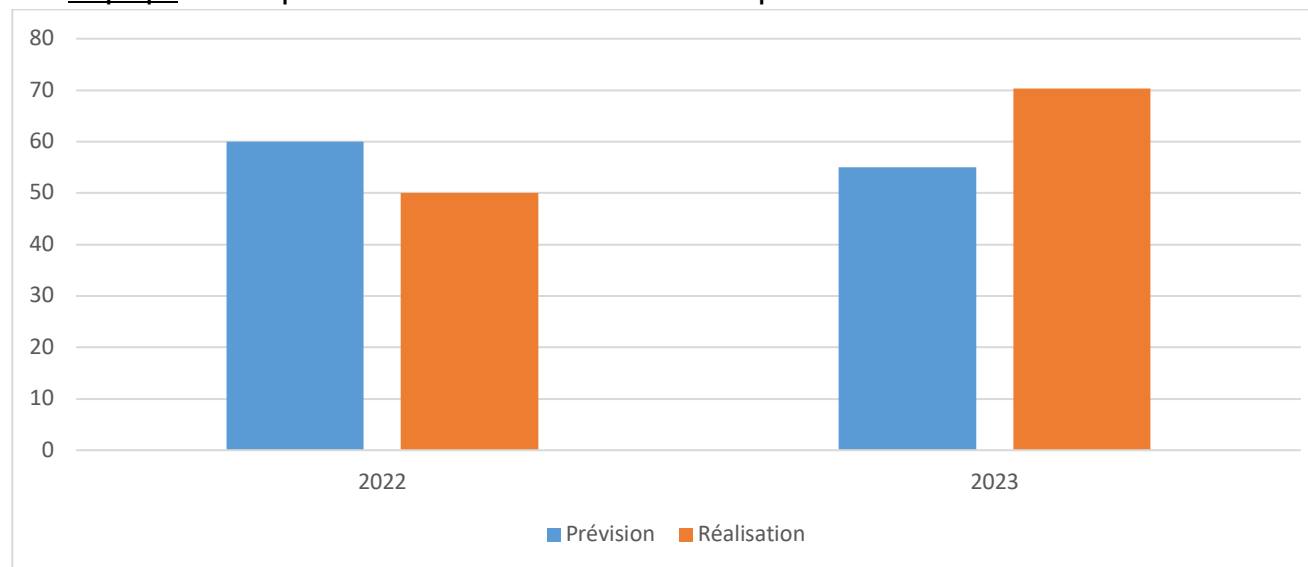
Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : Le service de l'Inspection Générale a établi un plan d'actions comprenant 18 missions à réaliser dans les directions et services du ministère. Ainsi à fin décembre 2023, les inspecteurs techniques ont réalisé 16 missions d'audits et de contrôle, soit 88,88%. La cible de 65% a donc été atteinte. En outre, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2022, soit 54,54% en 2022 contre 88,88% en 2023. Cette performance est consécutive à la mise en œuvre diligente des opérations d'engagement de la ligne permettant de réaliser les missions.

✓ **IP 1.1.2 : Taux de textes transmis au SGG**

- **Définition de l'Indicateur :** Nombre de textes transmis au SGG par rapport au nombre de textes à transmettre ;
- **Source de données :** Direction Affaires Juridiques et du Contentieux ;
- **Mode de calcul :** Nombre de textes transmis au SGG/ Nombre de textes à élaborer ;
- **Valeurs cibles :** 55% en 2023 ; 60% en 2024 ; 65% en 2025

Graphique 76 : Comparaison des taux de textes transmis au SGG pour les exercices 2022 et 2023



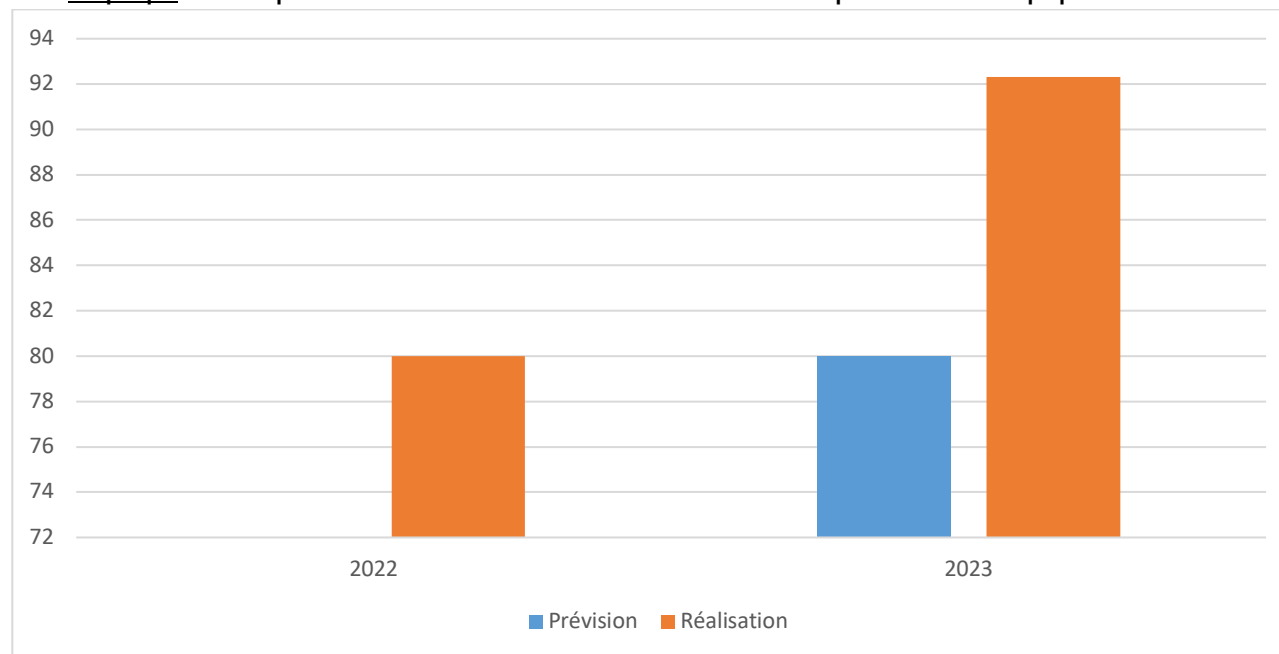
Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le nombre de textes retenus pour l'amélioration de la gouvernance des domaines du Commerce et de l'Industrie était de 27. En date du 31 décembre 2023, il y'a eu 19 textes traités, soit un taux de réalisation de 70,37%. La cible de 55% a donc été atteinte. En outre, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2022 et de 2021, soit respectivement 67%, 50% et 52,38%. Il est important de noter que la donnée de l'exercice 2020 provient du rapport d'activité de la Direction Affaires Juridiques et du Contentieux. Cette performance 2023 résulte de la mise en œuvre d'une meilleure synergie entre la DAJC et les Directions techniques en matière d'élaboration des textes législatifs qui encadre les domaines d'activités du Ministère.

✓ **IP 1.1.3 : Taux de mise en œuvre des activités de planification à temps**

- **Définition de l'indicateur :** Nombre d'activités de planification réalisées à temps par rapport au nombre d'activités planifiées ;
- **Source de données :** Rapport d'activités de la Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective (DPSP) ;
- **Mode de calcul :** (Nombre d'activités de planification réalisées à temps / Nombre d'activités de planification planifiées) x 100 ;
- **Valeurs cibles :** 80% en 2023 ; 85% en 2024 ; 90% en 2025

Graphique 77: Comparaison des Taux de mise en œuvre des activités de planification à temps pour les exercices 2022 et 2023



Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

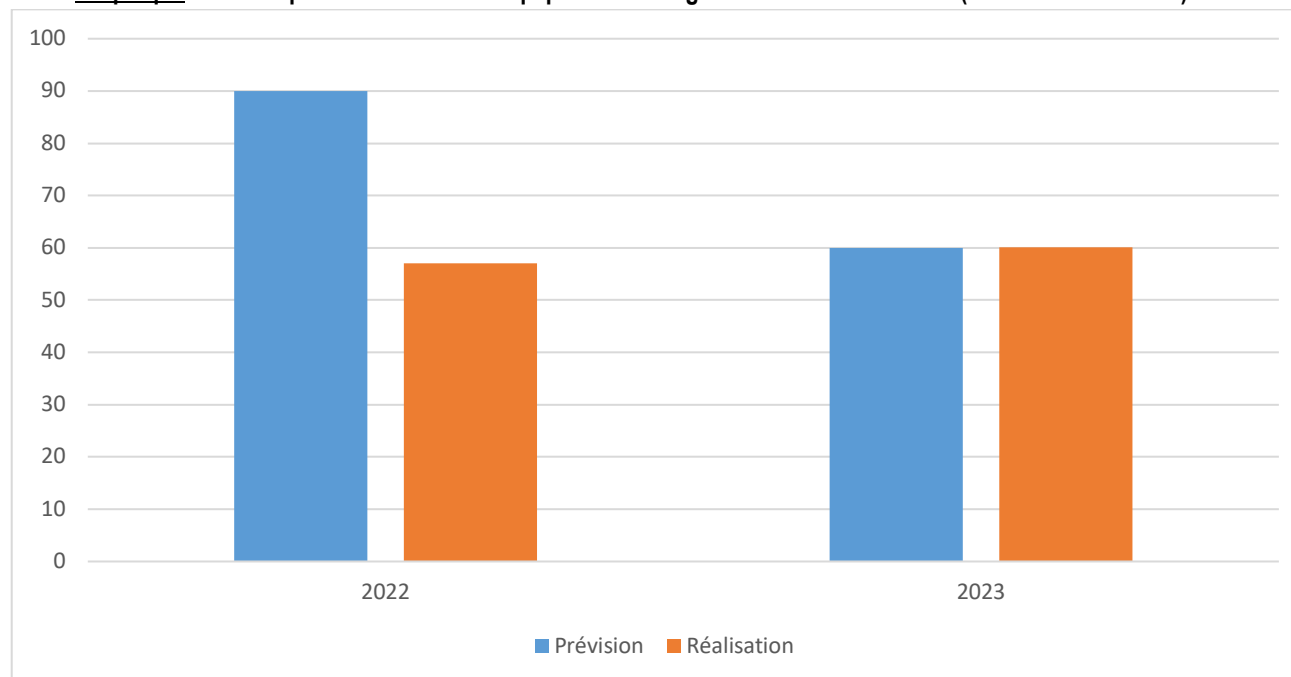
Commentaire : En 2023, l'indicateur relatif au « Taux de mise en œuvre des activités de planification à temps » a enregistré une réalisation de 92,31%, contre une cible fixée à 80%. La cible a donc été atteinte. En outre, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2021 et 2022, soit 80%. Aussi, il est important de signifier que la donnée de 2022 provient du rapport d'activité de la DPSP. Cette performance résulte d'un meilleur suivi du plan d'action élaboré en 2023. Ce plan englobait au total 13 activités dont la mise en œuvre a permis d'observer la réalisation 12 activités

b- Objectif spécifique 2 : améliorer les systèmes d'informations et de communication du ministère

✓ **IP 1.2.1 : Taux d'équipement des agents en kit de connexion (ordinateur + internet)**

- **Définition de l'indicateur :** Nombre d'agents ayant un kit de connexion par rapport au nombre d'agents dont la fonction nécessite d'avoir un kit de connexion ;
- **Source de données :** Rapport d'activités de la Direction des Affaires Financières (DAF/SGP) ;
- **Mode de calcul :** Nombre d'agents ayant un kit de connexion (ordinateur + internet) / Nombre d'agents dont la fonction nécessite d'avoir un kit de connexion (ordinateur + internet)) x 100 ;
- **Valeurs cibles :** 60% en 2023 ; 65 en 2024 ; 70% en 2025.

Graphique 78 : Comparaison des taux d'équipement des agents en kit de connexion (ordinateur + internet)



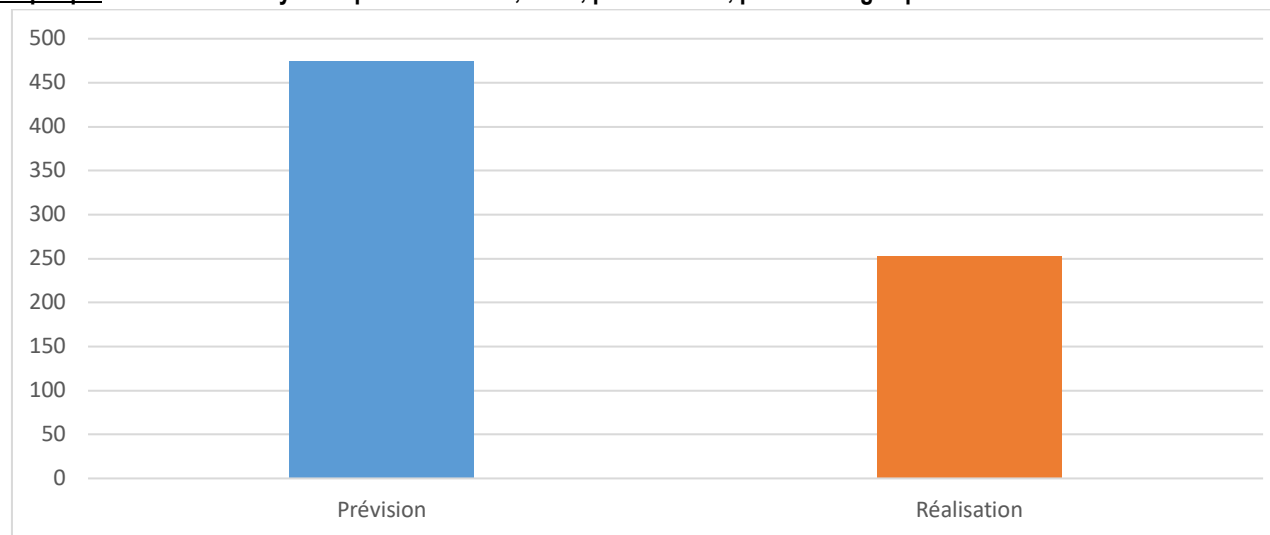
Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : Au titre de l'année 2023, 50 services ont bénéficié d'équipements et de kits de connexion, soit une moyenne de 60,08 supérieur à la cible de 60% fixée pour cet objectif. La cible a donc été atteinte. En outre, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2022 (57%) et inférieurs aux valeurs de 2020 (80%) et 2021 (100%). Cette performance résulte de la mise en œuvre diligente des opérations de passation des marchés réalisées par les services de la DAF.

✓ **IP 1.2.2 : nombre moyen de publication télé, radio, presse écrite, presse en ligne**

- Définition de l'indicateur : Le nombre de publications des différents canaux (télé, radio, presse écrite, presse en ligne) ;
- Source de données : Rapport d'activités de la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) ;
- Mode de calcul : (Nombre de publications télé + Nombre de publications radio + Nombre de publications presse écrite + Nombre de publications presse en ligne) / 4 ;
- Valeurs cibles : 475 en 2023 ; 500 en 2024 ; 525 en 2025 ;

Graphique 79 : Nombre moyen de publication télé, radio, presse écrite, presse en ligne pour l'exercice 2023



Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

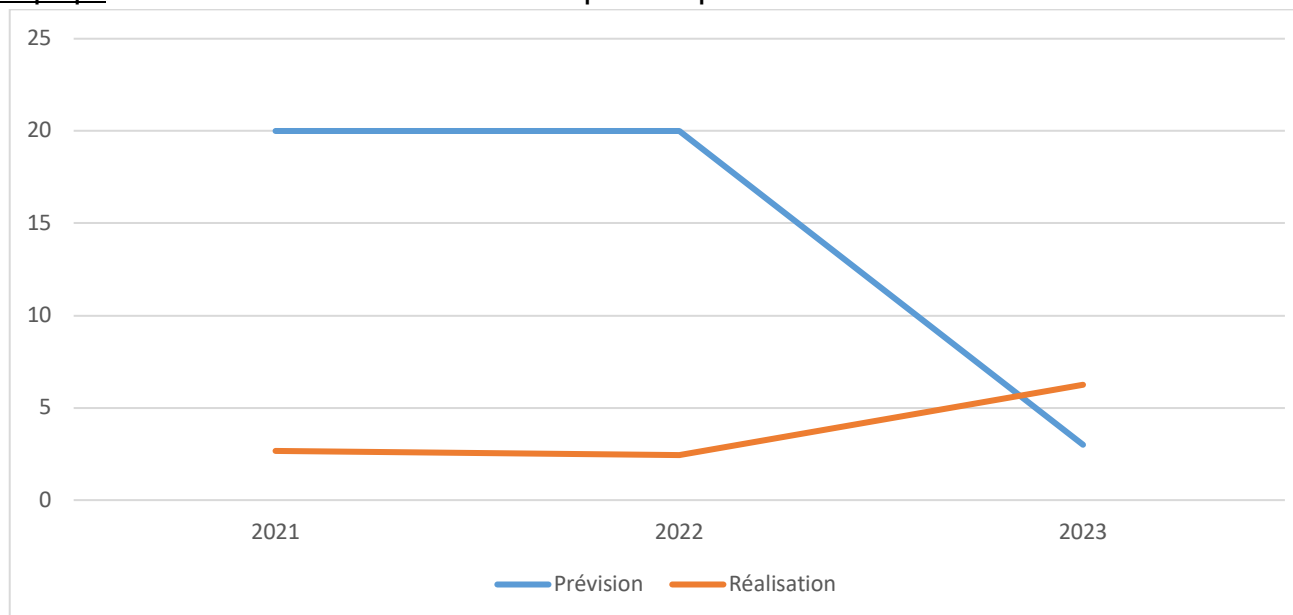
Commentaire : L'indicateur relatif au « nombre moyen de publication télé, radio, presse écrite, presse en ligne » a été retenu dans le cadre de performance seulement qu'à partir de 2023. Ainsi, en 2023, il a été enregistré en moyenne une réalisation de 253 publications, contre une cible fixée à 475 publications. La cible n'a donc pas été atteinte. De plus, la réalisation de 2023 est inférieure à celle de 2021 et supérieure à 2022 qui sont respectivement 450 et 217 publications. Ce résultat est la conséquence, d'une part, du collectif budgétaire qui a occasionné une réduction des crédits budgétaires affectés à la mise en œuvre de cette activité, d'autre part, du manque de personnel qualifié dans le domaine de la communication au sein du service. Pour pallier à ces insuffisances, il est souhaitable, d'une part, de permettre au Responsable de Programme de réduire ses cibles qu'il s'est fixées lors des collectifs budgétaires et, d'autre part, de solliciter la Direction des Ressources Humaines (DRH) à l'effet d'affecter des agents qualifiés dans le domaine de la communication au sein du service.

c- Objectif spécifique 3 : assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières

✓ **IP 1.3.1 : Taux de renforcement de capacités du personnel**

- **Définition de l'indicateur :** Le nombre de fonctionnaires et Agents de l'Etat du Ministère bénéficiaires d'une action de formation ou d'un stage par rapport au nombre total de fonctionnaires et d'agents de l'Etat du Ministère prévus pour recevoir des formations ;
- **Source de données :** Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- **Mode de calcul :** (Nombre de fonctionnaires et Agents de l'Etat du Ministère bénéficiaires d'une action de formation ou d'un stage / Nombre total de fonctionnaires et d'agents de l'Etat du Ministère) x 100 ;
- **Valeurs cibles :** 3% en 2023 ; 4% en 2024 ; 5% en 2025.

Graphique 80 : Evolution du taux de renforcement de capacités du personnel



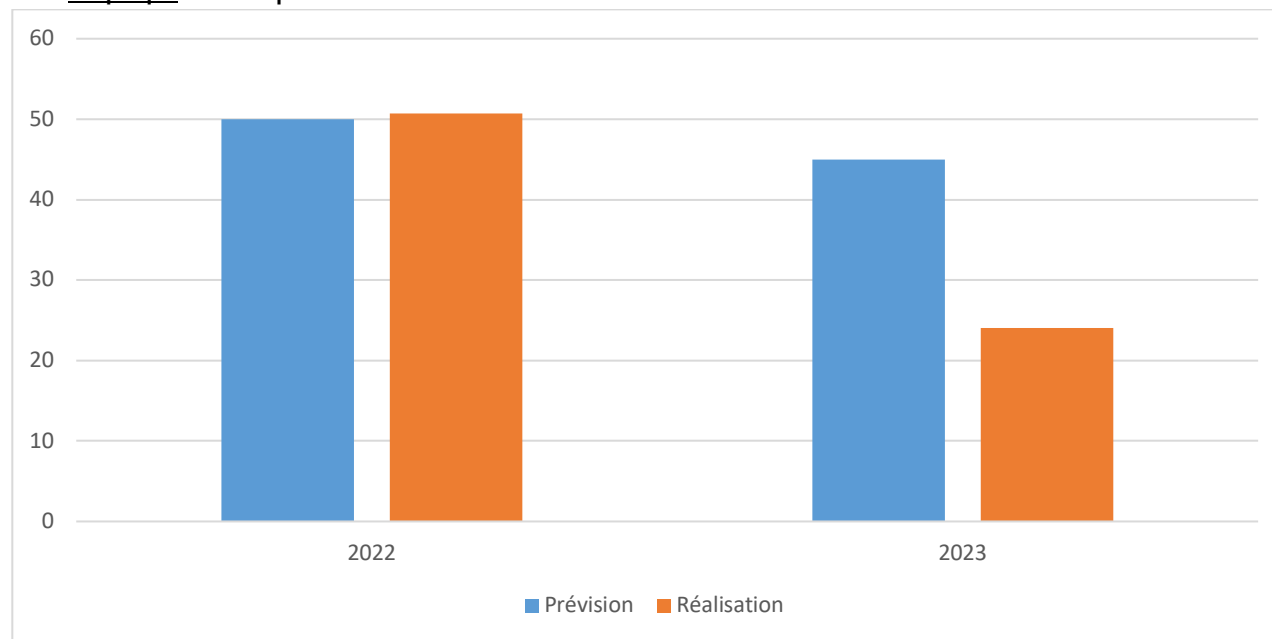
Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, deux (02) modules de formation ont été organisés, notamment l'un relatif aux techniques et pratiques de contrôles, et l'autre en lien avec la rédaction d'écrits professionnels. Globalement, 150 agents du Ministère ont été bénéficiaires desdites formations sur un effectif global d'environ 2 400 agents, soit un taux de 6,25%, supérieur à la cible de 3% fixée pour cet indicateur. La cible a donc été atteinte. En outre, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2022 et de 2021, soit respectivement 2,44% et 2,67%. Cette performance est relative à la création d'une activité budgétaire dédiée à la formation et sa mise en œuvre effective.

✓ **IP 1.3.2 : Taux de satisfaction des services en besoin de matériels**

- **Définition de l'indicateur** : Le nombre de matériels mis à disposition par rapport au nombre total de matériels demandés ;
- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction des Affaires Financières (DAF/SGP) ;
- **Mode de calcul** : (Nombre de matériels mis à disposition (ordinateur, mobilier de bureau, imprimante, etc...) / Nombre total de matériels demandés (ordinateur, mobilier de bureau, imprimante, etc...)) x 100 ;
- **Valeurs cibles** : 45% en 2023 ; 50% en 2024 ; 55% en 2025 ;

Graphique 81: Comparaison des taux de satisfaction des services en besoin de matériels



Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : Au titre de l'année 2023, 24,03% des besoins en matériels exprimés par les agents du Ministère ont été satisfaits. La cible de 45% n'a donc pas été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est inférieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui était respectivement 40%, 61,06% et 50,71%. Il est important de signifier que les données des exercices 202 et 2021 proviennent du rapport d'activité du Service de Gestion du Patrimoine. En outre, le résultat de l'exercice 2023 est lié à la coupe budgétaire qui a nécessité une réévaluation des objectifs de départ, à l'effet de tenir compte des nouveaux seuils de dépenses.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises durant l'exercice budgétaire 2023 sont résumées ci-dessous :

a- Éléments positifs tirés de l'exercice

Les éléments positifs tirés de l'exercice 2023 sont, entre autres :

- les recommandations des missions d'inspection et d'audit ont été majoritairement prises en compte par les différents services et directions du ministère ;
- la gouvernance du ministère a été améliorée par la transmission de 10 textes au Secrétariat Général du Gouvernement ;

- les activités de planification et de suivi du ministère ont été réalisées à temps ;
- les agents du ministère ont été équipé en kit de connexion (ordinateur + internet) ;
- la réalisation de 80 séances de sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques et 597 missions de surveillance et de contrôle des marchés ;
- la vulgarisation des textes du ministère ;
- l'opérationnalisation du GUDE-PME ;
- la mise en œuvre effective de la digitalisation des relevés des prix ;
- l'élaboration de la cartographie des accords commerciaux ;
- le lancement officiel du Recensement Général des Entreprises et Etablissement de Côte d'Ivoire (RGEE-CI) ;
- la réalisation d'un atelier de formation au profit de 20 agents sur les procédures ITIL V4 ;
- le développement de 3 modules relatifs au portail CEDISE en vue d'une prise en main des plates-formes digitales du Ministère ;
- la formation de 100 nouveaux fonctionnaires de l'emploi Technicien Supérieur du Commerce aux techniques et pratiques de contrôles et
- le renforcement de capacité de 50 agents de grade A3, B3 et B1 confondues à la rédaction d'écrits professionnels ;
- la réalisation de l'atelier portant sur la rentrée budgétaire 2023, des séances de travail relatives au Document de Présentation du Cadre de Performance (DPCP 2024-2026), de l'atelier relatif à l'élaboration du budget, l'atelier de validation du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performances (DPPD-PAP 2024-2026) ;
- l'élaboration des documents budgétaires, le suivi-évaluation de la performance budgétaire, la planification des activités du Ministère, le suivi des exécutions budgétaires et suivi des indicateurs de performance ;
- la collecte et la centralisation de 1486 boîtes d'archives, la sélection pour la conservation de 1071 boîtes d'archives, la numérisation de 58 521 documents, la constitution de fichiers d'une taille 376,312 Go et l'acquisition 57 Ouvrages et périodiques ;
- la réalisation de quarante-un (41) activités de communication sur les activités du ministère.

b- Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme Administration Générale sont entre autres :

❖ Au niveau de la réalisation des activités :

- l'insuffisance de kit de maintenance pour l'entretien des équipements du Ministère ;
- l'insuffisance de locaux pour abriter les services du ministère ;
- l'insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents ainsi que dans l'exercice de leurs activités ;
- l'insuffisance de matériels informatiques et de mobiliers de bureau ;
- l'absence d'outils pour la sécurisation des équipements ;
- l'absence de locaux pour le stockage des produits saisis (prohibés ou périmés) ;
- l'absence de décrets et d'arrêtés d'applications des lois sur la répression des fraudes, la concurrence et la consommation ;
- la non maîtrise des procédures de passation de marchés ;
- la non maîtrise des techniques dans la production des rapports de suivi budgétaire ;
- l'exiguïté de certains locaux ou bâtiments servant de cadre de travail des agents ;
- la désuétude du matériel de travail ;
- les difficultés de communication avec les commerçants en raison de leur analphabétisme ;
- l'indiscipline et le manque de civisme d'un certain nombre d'opérateurs économiques lors des activités de contrôle ;
- manque d'accompagnement pour la destruction des produits périmés saisis ;

- les dissensions régulières entre les agents de contrôles du Ministère en charge du Commerce et les syndicats des Organisations Professionnelles de Commerçants ;
- la méconnaissance de la réglementation par les opérateurs économiques ;

❖ **Au niveau des crédits budgétaires :**

- la baisse des ressources budgétaires pour la mise en œuvre des activités, après la survenue du collectif budgétaire ;
- l'inexistence de dotation pour l'exécution de certaines activités ;
- la lenteur du traitement des dossiers liés aux engagements ;
- la non maîtrise dans l'exécution de certaines lignes budgétaires ;
- la réception tardive des notifications par certaines directions ;
- la lenteur des procédures de traitement des conventions ;
- la lenteur dans l'exécution des lignes consacrées aux marchés publics ;
- l'insuffisance de moyen de coercition pour contraindre les opérateurs à payer les amendes transactionnelles.

❖ **Au niveau des mouvements d'effectifs**

- l'insuffisance de personnel technique et de soutien dans les Directions Régionales ;
- l'insuffisance de personnel de catégorie A dans certaines directions opérationnelles.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les mesures que le Responsable de Programme et les acteurs externes au programme souhaitent prendre pour y faire face sont énumérées ci-dessous :

a- Mesures envisagées pour faire face aux difficultés

Face aux difficultés du Programme Administration Générale, il est recommandé les actions suivantes :

❖ **Au niveau de la réalisation des activités :**

- acquérir des équipements modernes de maintenance pour l'entretien des équipements du Ministère ;
- réhabiliter ou construire des bâtiments administratifs pour abriter les services du ministère ;
- renforcer le parc automobile pour la mobilité des agents et la bonne exécution de leurs activités ;
- renforcer le matériel informatique et les mobiliers de bureau ;
- acquérir l'outillage nécessaire à la sécurisation des équipements ;
- construire des locaux de stockage des produits saisis et avariés ;
- vulgariser les textes législatifs relatifs à la répression des fraudes, la concurrence et la consommation ;
- renforcer les capacités des acteurs budgétaires sur les procédures de passation de marchés ;
- renforcer les capacités des acteurs budgétaires sur les techniques d'élaboration des rapports de suivi budgétaire ;
- acquérir l'outillage moderne adapté à la mise en œuvre des activités commerciales, industrielles et artisanales ;
- former les commerçants ainsi que les artisans en matière d'alphabétisation ;
- former les opérateurs économiques objet de contrôles dans la surveillance des marchés, sur les principes de civisme et de courtoisie envers les agents de contrôle du ministère ;
- construire des locaux pour l'incinération des produits périmés saisis ;
- former les opérateurs économiques sur la réglementation en vigueur en matière de commerce, d'industrie, de PME et d'Artisanat.

❖ **Au niveau de l'exécution des crédits budgétaires :**

- utiliser les crédits budgétaires de manière rationnelle pour l'atteinte des objectifs stratégiques fixés
- rehausser les ressources budgétaires pour la mise en œuvre des activités ;
- créer et abonder des lignes budgétaires appropriées à l'exécution de certaines activités ;
- former sur les techniques de traitement des dossiers liés aux engagements ;
- former les acteurs budgétaires sur les méthodes d'engagement de certaines lignes budgétaires ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les procédures de traitement des conventions ;
- renforcer les capacités des acteurs sur l'exécution des lignes consacrées aux marchés publics ;
- renforcer les moyens de coercition en faveur des opérateurs économique dans le règlement des amendes transactionnelles.

❖ **Au niveau des mouvements d'effectifs**

- recruter du personnel technique et de soutien dans les Directions Régionales ;
- recruter et affecter du personnel de catégorie A dans les directions opérationnelles.

b- Recommandations à l'endroit des acteurs externes au programme

Les sollicitations à l'endroit des acteurs externes au programme sont :

- augmenter le budget du programme ;
- tenir compte des cibles fixées en début d'exercice lors du collectif budgétaire ;
- former les agents du Service du RFFiM sur les documents budgétaires ;
- former les Responsables d'Unité Opérationnel (RUO) sur la rédaction des projets d'investissement.

CONCLUSION

En début de gestion budgétaire 2023, le Programme Administration Générale a reçu un budget voté de 20 374 487 313 FCFA qui a été réduit de 10 047 666 950 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin, pour se stabiliser à 9 598 190 285 F CFA en fin d'exercice 2023. Le niveau d'engagement dudit budget a été de 9 168 333 592 FCFA, soit un taux d'exécution de 95,52%. Aussi, le personnel dudit programme était composé de 361 agents de catégorie A, 774 agents de catégorie B, 102 agents de catégorie C, 86 agents de catégorie D et 79 non-fonctionnaires.

Les moyens humains et financier mis à la disposition du Responsable de programme ont permis de mener les actions de coordination et animation, de planification, programmation et suivi-évaluation, de gestion des systèmes d'information du Ministère, de gestion des ressources humaines, de gestion des ressources matériels et financières, de gestion de la communication et des activités du Ministère et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Les taux d'engagement de ces différentes actions sont respectivement 88,53%, 89,24%, 79,93%, 99,99%, 89,68% et 99,93%. La réalisation de ces actions ont permis l'atteinte de cinq (05) cibles des sept (07) indicateurs définis, soit un taux d'atteinte des cibles de 71,42%.

Il ressort que dans l'ensemble, même si le Programme « Administration Générale » a enregistré des résultats appréciables, des difficultés subsistent qu'il convient de résorber dans l'avenir.

Pour ce faire, il est souhaitable pour le Responsable de Programme de veiller aux respects des mesures suivantes :

-  vulgariser les textes pour une meilleure gouvernance des domaines de compétence du Ministère ;
-  recruter du personnel technique et de soutien au profit des directions et services du Ministère ;
-  acquérir des équipements modernes de maintenance pour l'entretien des équipements du Ministère ;
-  réhabiliter ou construire des bâtiments administratifs pour abriter les services du ministère ;
-  renforcer les capacités des acteurs budgétaires sur les procédures de passation de marchés ainsi pour l'élaboration des rapports de suivi budgétaire.

La prise en compte de ces recommandations et la continuité dans la gestion efficiente du budget permettront au Responsable de programme d'aboutir à une administration moderne et performante.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « COMMERCE INTERIEUR »

INTRODUCTION

Le programme Commerce intérieur est administré par Monsieur KOIZAN Kablan Aimé, nommé par décret n°2020-843 du 30 septembre 2020 en qualité de Directeur Général du Commerce Intérieur. En cette qualité, par décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères, il a été désigné Responsable du Programme Commerce intérieur.

Aussi, à l'issu du remaniement intervenu en octobre 2023, le Ministère n'a reçu aucun décret ayant abrogé le décret n°2022-601 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. Ainsi, en référence audit décret, le Responsable dudit programme assure, entre autres ;

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national ;
- l'organisation des activités commerciales ;
- la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'implantation commerciale, de marchés d'intérêt national ou régional, de marchés de détail, de marchés spécialisés, de magasins généraux, d'hypermarchés et de supermarchés ;
- la gestion des équipements commerciaux nationaux ;
- l'amélioration des circuits de distribution et d'approvisionnement des centres urbains et ruraux ;
- l'organisation des consommateurs ;
- la promotion, l'incitation, la formation et l'encadrement des nationaux à l'exercice des professions commerciales ;
- la participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à réglementation ;
- la promotion de la loyauté dans les transactions commerciales et la protection des consommateurs ;
- la définition et la mise en œuvre d'une métrologie moderne et le contrôle des instruments de mesure dans le secteur du commerce ;
- la mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix ;
- la répression de la fraude et de la contrefaçon ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion des équipements commerciaux d'intérêt national ou régional.

Pour l'exercice 2023, les activités du Programme Commerce intérieur se sont exécutées dans un contexte fortement marqué par l'inflation généralisée des prix des produits de grande consommation liées au rétrécissement de l'offre, dû en partie, à la crise Russo-Ukrainienne. De plus, la crise entre les membres de l'espace CEDEAO a réduit les importations de certains produits vivriers qui a favorisée une augmentation du coût des denrées alimentaires.

Le présent rapport annuel de performance 2023 du Programme Commerce intérieur s'articulera autour de quatre (4) grands axes à savoir : la présentation de la stratégie du programme, ses réalisations en 2023, sa performance et ses perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

La stratégie du Programme Commerce intérieur sera présentée à travers ses objectifs et son financement.

I.1. Les objectifs du programme

Conformément au DPPD-PAP 2023-2025 du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, l'objectif global du Programme Commerce intérieur est de « Moderniser l'activité commerciale et contribuer à la lutte contre la vie chère » et le résultat stratégique attendu est « L'activité commerciale est moderne et la lutte contre la vie chère est renforcée ».

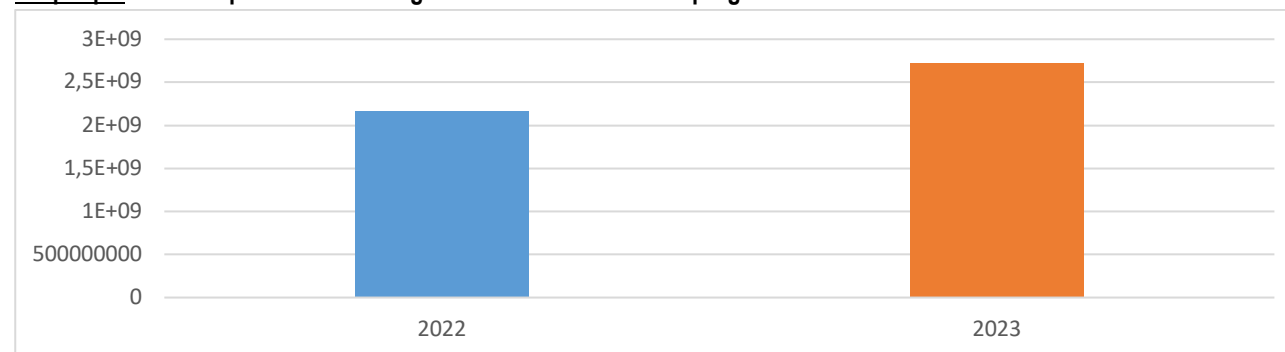
I.2. Le financement du programme

Le Programme Commerce intérieur a bénéficié au titre de l'année 2023, d'un crédit de 2 719 753 668 F CFA conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI). Ce crédit est ventilé de la façon suivante:

- Dépenses du Personnel : 878 988 301 F CFA, soit 32,32% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services : 569 878 790 F CFA, soit 20,95% du budget initial ;
- Dépenses de Transferts : 886 795 789 F CFA, soit 32,61% du budget initial ;
- Dépenses d'investissements : 384 090 788 F CFA, soit 14,12% du budget initial.

Comparativement à l'année dernière, le budget voté de 2022 qui a été de 2 160 994 582 FCFA a subi une hausse de 25,85% par rapport celui de cette année. Cette réalité est illustrée à travers le graphique ci-dessous.

Graphique 82 : Comparaison des budgets votés 2022 et 2023 du programme Commerce Intérieur



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

En début de gestion budgétaire 2023, le Programme Commerce Intérieur a reçu un budget voté de 2 719 753 668 FCFA. Ce budget a été rehaussé de 10 879 384 693 lors du collectif budgétaire du mois de juin, pour se stabiliser à 9 715 295 684 FCFA en fin de gestion. Le niveau d'engagement dudit budget est de 9 715 261 987 FCFA, soit un taux de 99,99%, avec des taux d'exécution par nature de dépenses de 100% des charges liées aux personnels, de 99,99% des charges liées aux biens et services et de 100% des charges liées aux transferts.

Cet engagement de 99,99% n'a pas été obtenu sans difficultés. Certaines d'elles sont énumérées ci-dessous :

- la coupe budgétaire du mois de juin a mis en difficulté l'atteinte de certaines cibles ;
- les difficultés rencontrées par les acteurs budgétaires (RProg, RBOP, RUO) dans l'élaboration des documents budgétaires ;
- le nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement des capacités insuffisant ;
- l'insuffisance de véhicules a perturbé la réalisation de certaines activités ;
- l'insuffisance de matériels informatiques et de bureau ;
- la difficulté dans la collecte de la valeur de certains indicateurs de performance.

Afin de résorber ces difficultés, les solutions suivantes sont à envisager :

- réviser, de manière diligente, les activités devant concourir à l'atteinte des objectifs fixés en début de gestion ;
- poursuivre le renforcement des capacités et l'encadrement des acteurs du programme en matière de production des documents budgétaires ;
- mener des actions afin de rehausser les ressources financières destinées à la formation et au renforcement de capacités du personnel du programme ;
- poursuivre les efforts en vue d'améliorer le parc automobile du programme ;
- poursuivre les actions en vue d'acquérir le matériel informatique, mobiliers de bureau et fournitures de bureau au profit des services du programme ;
- poursuivre les rencontres avec les acteurs budgétaires en vue d'identifier les difficultés rencontrées lors de la collecte des valeurs des indicateurs et faire des recommandations allant dans le sens de leurs résolutions.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Les exécutions des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses pour les années 2022 et 2023 sont consignées dans le tableau ci-dessous

Tableau 41 : Exécution financière par action du programme 2

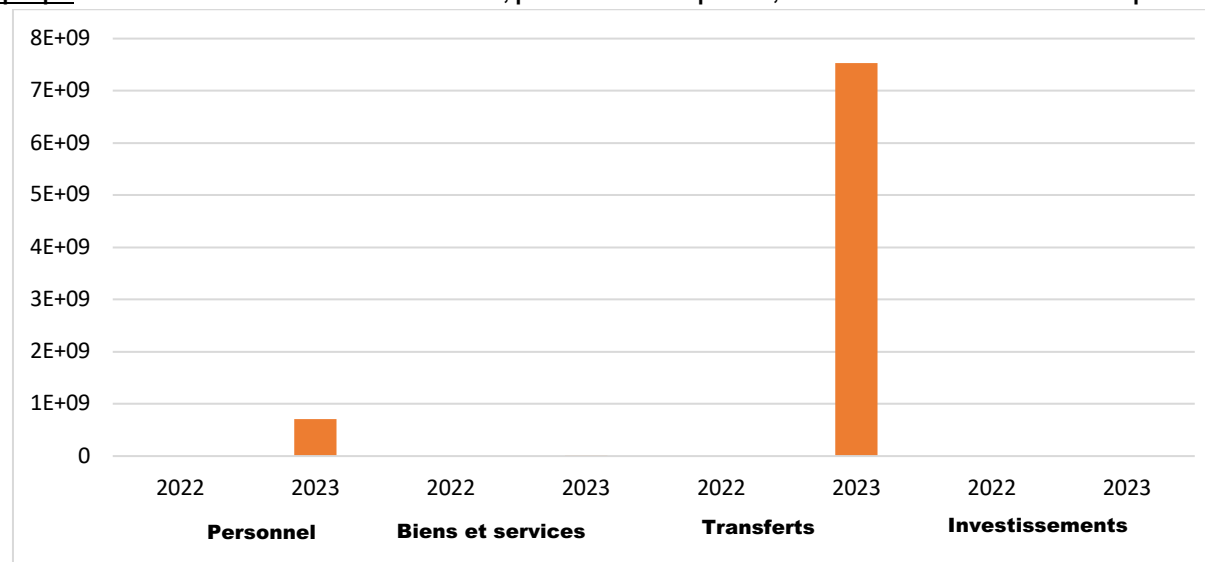
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement de la promotion des activités commerciales	0	704 613 901	0	5 757 850	0	7 527 406 801	0	0	0	8 237 778 552
Action 2 : Renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale, de la consommation et de la stratégie de lutte contre la vie chère	0	190 574 400	0	709 088 508	0	508 178 526	0	0	0	1 407 841 434
Action 3 : Coordination des activités de modernisation du Commerce intérieur et de lutte contre la vie chère	0	0	0	25 755 372	0	0	0	0	0	25 755 372
Action 4 : Renforcement des contrôles en matière de métrologie légale, de contrôle qualité et de répression des fraudes	0	0	0	37 684 749	0	0	0	0	0	37 684 749
Action 5 : Contribution à la création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes	0	0	0	6 201 880	0	0	0	0	0	6 201 880

Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP 2022 du MCIPPME

Le programme commerce intérieur comprend cinq (05) actions déclinées par nature de dépenses en terme d'exécution financière comme suit :

- Au titre de l'action « **Renforcement de la promotion des activités commerciales** », le budget voté de 1 104 243 901 F CFA, en 2023, a été rehaussé de 10 712 127 025 F CFA lors du collectif budgétaire pour se stabiliser à 8 237 778 552 FCFA en fin d'exercice. Ce budget disponible est engagé en totalité, soit un taux de réalisation de 100% pour les charges liées au personnel, aux biens et services et aux transferts. En outre, les dépenses en transferts constituent 91,37% de l'engagement total de l'action (voir graphique 18). Ce fort taux des charges liées aux transferts indique que la majorité des activités de l'action sont menées par les EPN. Par ailleurs, il n'a pas eu d'engagement pour cette action l'année dernière.

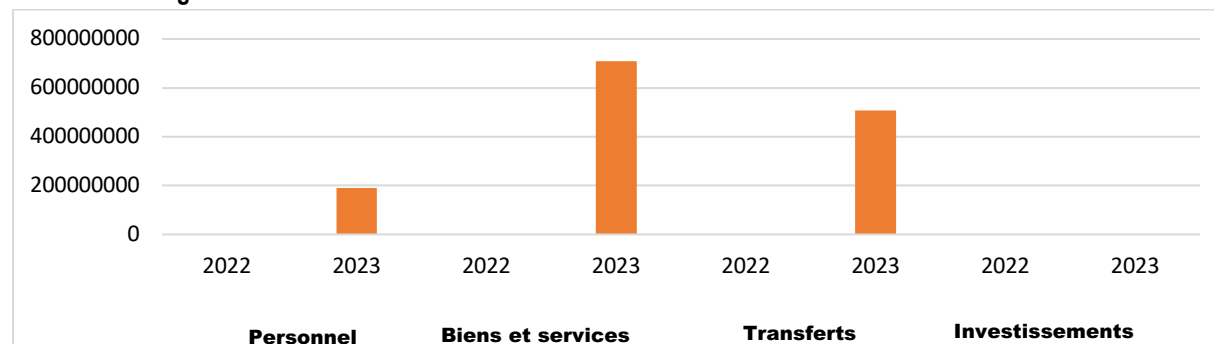
Graphique 83 : Ordonnancement de l'exercice 2023, par natures de dépenses, de l'action « Renforcement de la promotion des activités commerciales »



Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP 2022 du MCIPPME

- Au titre de l'action « **Renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale, de la consommation et de la stratégie de lutte contre la vie chère** », le budget voté de 1 131 020 189 F CFA, en 2023, a été rehaussé de 370 047 782 F CFA lors du collectif budgétaire pour se stabiliser à 1 407 864 978 FCFA. En fin d'exercice, le niveau d'engagement est de 1 407 841 434 FCFA, soit un taux global de 99,99%, avec des réalisations par natures de dépenses de 100% pour les charges liées au personnel, 99,99% pour les charges liées aux biens et services et 100% pour les charges liées aux transferts. En outre, les dépenses en biens et services constituées de 50,36% de l'engagement total de l'action (illustré par le graphique 18). Elles sont utilisées pour renforcer les actions de contrôle sur le terrain. Par ailleurs, il n'a pas eu d'engagement pour cette action l'année dernière.

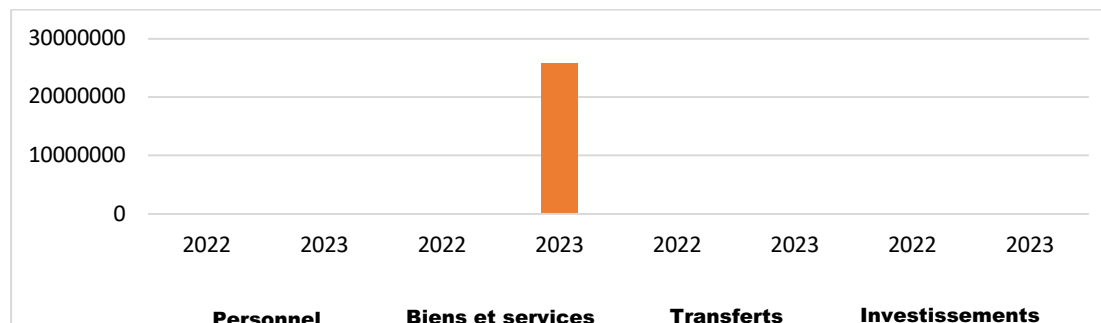
Graphique 84 : Ordonnancement 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale, de la consommation et de la stratégie de lutte contre la vie chère »



Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP 2022 du MCIPPME

- Au titre de l'action « **Coordination des activités de modernisation du Commerce intérieur et de lutte contre la vie chère** », le budget voté de 37 200 000 F CFA, en 2023, a été réduit de 7 054 922 F CFA lors du collectif budgétaire, pour se stabiliser à 25 756 092 FCFA. En fin d'exercice, ce budget disponible, alloué aux dépenses de biens et services, a été engagé en totalité, soit un taux de réalisation de 100% (illustré par le graphique 20). Ce crédit a permis une meilleure coordination des activités de modernisation du commerce et un renforcement accru de la lutte contre la vie chère. Par ailleurs, il n'a pas eu d'engagement pour cette action l'année dernière.

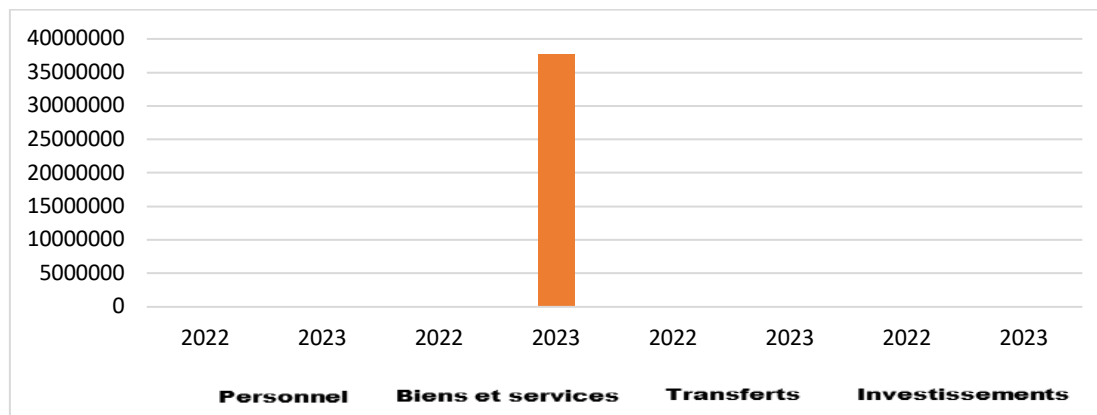
Graphique 85 : Ordonnancement de 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Coordination des activités de modernisation du Commerce intérieur et de lutte contre la vie chère »



Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP 2022 du MCIPPME

- Au titre de l'action « **Renforcement des contrôles en matière de métrologie légale, de contrôle qualité et de répression des fraudes** », le budget voté de 55 198 790 F CFA, en 2023, a été réduit de 9 850 528 F CFA lors du collectif budgétaire pour se stabiliser à 37 689 938 FCFA. En fin d'exercice, ce budget disponible, alloué aux dépenses de biens et services, a été engagé en totalité, soit un taux de réalisation de 100% (voir graphique 21). Ce crédit a permis de renforcer les contrôles en matière de métrologie légale, de contrôle qualité et de répression des fraudes sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, il n'a pas eu d'engagement pour cette action l'année dernière.

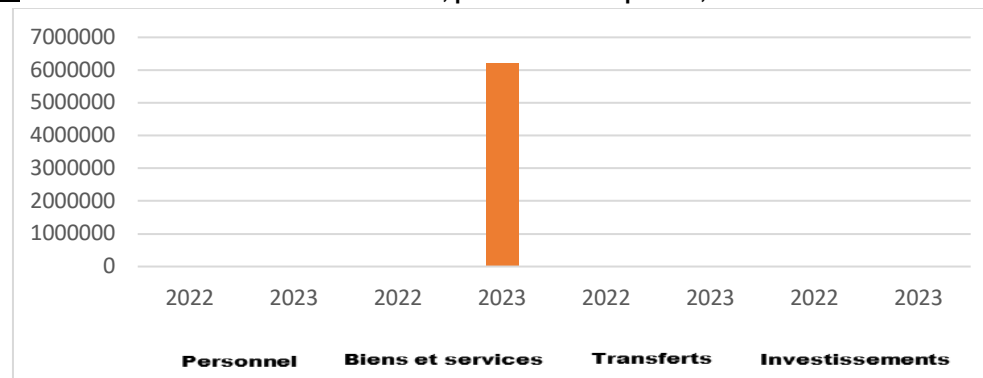
Graphique 86 : Exécution financière par nature de dépenses de l'action « Renforcement des contrôles en matière de métrologie légale, de contrôle qualité et de répression des fraudes » de 2022 et 2023



Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP 2022 du MCIPPME

- Au titre de l'action « **Contribution à la création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes** », le budget voté de 392 090 788 F CFA, en 2023, a été réduit de 185 884 664 F CFA lors du collectif budgétaire pour se stabiliser à 6 206 124 FCFA. En fin d'exercice, ce budget disponible, alloué en totalité aux dépenses de biens et services, a été engagé à hauteur de 6 201 880 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,93% (voir graphique 22). Ce crédit a permis d'améliorer la contribution du Ministère quant aux activités de création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes. Par ailleurs, il n'a pas eu d'engagement pour cette action l'année dernière.

Graphique 87: Ordonnancement de l'exercice 2023, par nature de dépenses, de l'action « Contribution à la création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes »



Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution extrait du SIGOBE et RAP 2022 du MCIPPME

II.1.2. Suivi des investissements

Les projets d'investissement du programme Commerce intérieur sont indiqués dans le tableau ci-dessous

Tableau 42 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Réhabiliter le marché de gros de Bouaké	2023	2027	1 411 500 000	384 090 788	0	0
Sur financement intérieur			1 411 500 000	384 090 788	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			1 411 500 000	384 090 788	0	0
Total sur financement intérieur			1 411 500 000	384 090 788	0	0
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution extrait du SIGOBE

Débuté en 2023 pour un coût total de 1 411 500 000 FCFA, le projet « Réhabiliter le marché de gros de Bouaké » d'une durée prévisionnelle de 4 ans, a bénéficié d'un budget voté de 384 090 788 FCFA en 2023. A la suite du collectif budgétaire de juin 2023, ce montant est passé à 200 000 000 FCFA. La procédure de passation de marché qui a été reprise pour tenir compte des nouveaux crédits alloués n'avait pas encore abouti jusqu'à la période de la clôture budgétaire. Il faut indiquer que ladite procédure qui admet la participation du Ministère en charge de la construction s'est heurtée à des difficultés dues au remaniement ministériel intervenu le 17 octobre 2023 et aux implications du changement du Ministre en charge du Budget co-signataire de la convention, ce qui n'a pas permis d'engager la première avance destinée au prestataire.

Toutefois, des activités ont été réalisées en prélude aux travaux de réhabilitation. Il s'agit, notamment de l'élaboration du plan d'affaire, l'actualisation de l'Etat des lieux et les DQE des travaux de réhabilitation des infrastructures par la Direction de la Construction et de la Maintenance du MCLU, l'identification des infrastructures devant être réhabilitées en 2023 (rehaussement de la clôture et réhabilitation du câblage et appareillage électrique) et l'élaboration du DAO.

II.2. Évolution des effectifs

L'évolution des prévisions d'effectif sont consignées dans le tableau ci-dessous

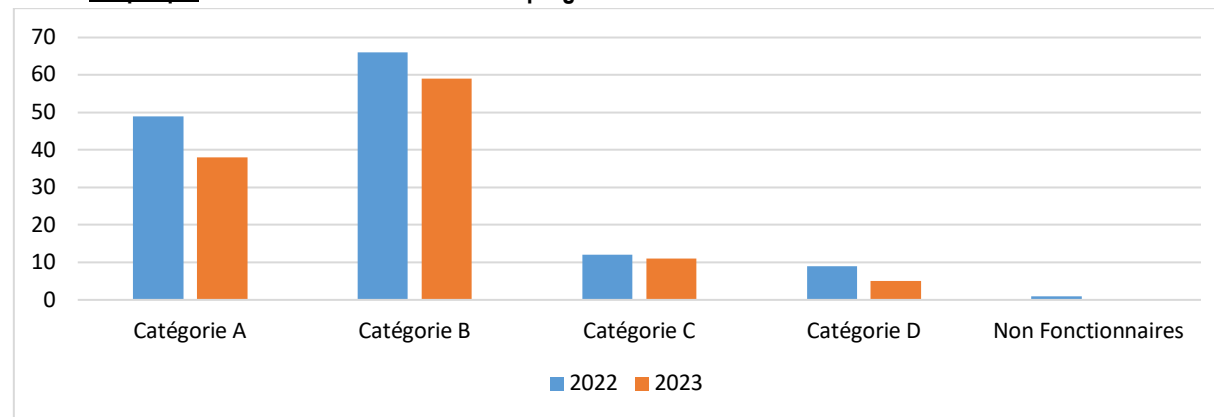
Tableau 43 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	49	3	3	1	12	38
Catégorie B	66	4	4	2	9	59
Catégorie C	12	0	0	1	2	11
Catégorie D	9	0	0	1	5	5
Non Fonctionnaires	1	0	0	0	1	0
TOTAL	137	7	7	5	29	113

Source : DRH du MCI

Le programme Commerce Intérieur comptait en fin 2023, 38 agents de catégorie A, 59 agents de catégorie B, 11 agents de catégorie C et 5 agents de catégorie D. Le nombre d'agents de cette année est de 113. Il est en dessous de 2022 qui était de 137, ce qui correspond à un écart de 24 agents. Il faut également observer l'entrée de cinq (05) agents dans ce programme contre 29 agents sortis. Cette situation de baisse d'effectifs a pour conséquence la non-atteinte de certaines cibles dû au faible nombre d'agents de conception, notamment dans les Directions Régionales et à la non-maitrise des textes de loi par certains agents.

Graphique 88 : Evolution des effectifs du programme 2 de 2022 à 2023



Source : DRH du MCI

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'axe stratégique du Programme Commerce intérieur vise à moderniser l'activité commerciale et à renforcer la lutte contre la vie chère. Pour y arriver, plusieurs activités regroupées en actions ont été réalisées en 2023. On peut citer :

❖ Au titre du renforcement de la promotion des activités commerciales

- le démarrage des travaux du comité interministériel chargé de la mise en œuvre des recommandations des états généraux des marchés avec la création des cellules;
- la construction du pont bascule dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du marché de gros de Bouaké ;
- l'actualisation de l'état des lieux et des Devis Quantitatifs et Estimatifs (DQE) des travaux de réhabilitation des infrastructures du MGB. Cette actualisation a fixé les nouveaux coûts de réhabilitation à 2 114 540 331 FCFA contre 886 000 000 FCFA en 2015 ;
- les parcelles pour la construction des marchés de gros (Abidjan, Abengourou, Daloa et Korhogo) ont été identifiées et sécurisées ;
- le groupement de cabinets RINA/ COMETE/ ITAL MERCATI / NATRA a été sélectionné pour réaliser l'étude de faisabilité technique, juridique, sociale et environnementale de la construction des marchés de gros (Abidjan, Abengourou, Daloa et Korhogo) ;
- la mise à disposition du rapport diagnostic du secteur des marchés par le cabinet Deloitte ;
- les Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) des personnes impactées par ces différents marchés sont en cours d'élaboration par les cabinets TERRABO et BEATITUDE ;
- le recensement, à ce jour, de 455 052 commerçants dans le cadre du projet carte de commerçants avec 70 226 cartes imprimées, dont 68 723 distribuées ;
- la réalisation du choix d'un notaire en vue d'une part, de recueillir la côte part des commerçants (conditions suspensives de la mise en place effective de ladite mutuelle), et d'autre part, d'ouvrir les souscriptions au fonds d'établissement ;

- la réalisation de l'atelier de restitution et de validation des dispositifs opérationnels de la création de la mutuelle des commerçants de Côte d'Ivoire (MUCCI) le 25 au 28 Juillet 2023 à l'hôtel CANAAN HILLS de Yamoussoukro, suite des travaux du Comité Scientifique Interministériel;
- les travaux de la première phase de la construction du PEA, sont achevés. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 17 juillet 2023 par son Excellence, Monsieur le Vice-Président de la République ;
- la Foire Made in Cote d'Ivoire, s'est tenue du 22 au 26 Novembre 2023. Elle a enregistré plus de 50 000 visiteurs, 150 exposants, 74 stands réparties en plusieurs secteurs d'activités notamment les PME, artisanat, industrielle, agro-alimentaire, hygiène-beauté-santé, entreprises étatiques, promoteurs immobiliers, automobile ;
- la mise à disposition du rapport provisoire sur l'élaboration du projet de code des marchés par la Société d'Avocats LEX WAYS. Ledit rapport a fait l'objet d'analyse et de recommandations par le comité interministériel de mise en œuvre des recommandations des états généraux des marchés.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement de la promotion des activités commerciales sont les suivantes :

- ✓ le faible taux d'agents concepteurs de la catégorie A dans les Directions et services du programme dans les services du Commerce Intérieur ;
- ✓ le profil inadéquat du personnel technique (effectif dominé par les contrôleurs) ;
- ✓ insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents et l'exercice de leurs activités ;
- ✓ insuffisance de matériels informatiques et de mobiliers de bureau ;
- ✓ exigüité de certains locaux servant de cadre de travail des agents ;
- ✓ insuffisance des ressources budgétaires pour la mise en œuvre des activités ;
- ✓ la méconnaissance de certains textes de loi du secteur du commerce par les agents.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ prioriser l'affectation d'agents concepteurs ;
- ✓ renforcer les capacités des agents issus des services du programme ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents ;
- ✓ acquérir des équipements de travail du matériels informatiques et de mobiliers de bureau pour les agents ;
- ✓ acquérir les bâtiments administratifs pour abriter les Directions et services du programme ;
- ✓ solliciter des ressources additionnelles pour la réalisation de l'action ;
- ✓ vulgariser et mettre à la disposition de tous les agents les nouveaux textes de lois.

❖ **Au titre du renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale, de la consommation et de la stratégie de lutte contre la vie chère**

- vingt-quatre (24) missions de relevés et de suivi de l'évolution des prix ont été menées. Ainsi, sur cinquante-deux (52) produits de grande consommation, sept (07) produits ont enregistré une baisse soit 13,46% par rapport à l'année 2022 et quatre (04) produits sont restés stables soit 7,69% contre sept (07) produits stables, soit 19,44% en 2022. Aussi, quarante-deux (42) produits ont enregistré une hausse soit 80,76% contre dix (10), soit 27,77%, en 2022 ;
- à l'issue des missions de Contrôle des modalités d'organisation des ventes exceptionnelles, notamment les ventes soldes et les ventes promotionnelles, douze (12) procès-verbaux (PV) pour défaut de publicité des prix, ont été rédigés et des constatations relatives au respect, de manière générale, des dispositions du décret n°2013-167 au niveau des grandes surfaces et commerces de proximité ont été octroyées ;
- la digitalisation des relevés de prix est effective dans sa phase pilote (Abidjan).

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale, de la consommation et de la stratégie de lutte contre la vie chère sont les suivantes :

- ✓ le faible taux d'agents de répression de fraude assermentés ;
- ✓ l'absence de matériel nécessaire pour le prélèvement d'échantillons ;

- ✓ l'insuffisance de locaux pour abriter les Directions et services du programme ;
- ✓ l'insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents ainsi que dans l'exercice de leurs activités ;
- ✓ l'insuffisance de matériels informatiques et de mobiliers de bureau ;
- ✓ l'absence de locaux pour le stockage des produits saisis (prohibés ou périmés) ;
- ✓ le manque d'accompagnement pour la destruction des produits périmés saisis.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ solliciter auprès du Ministère en charge de la fonction publique l'affectation d'agents assermentés ;
- ✓ acquérir l'outillage approprié pour le prélèvement d'échantillons ;
- ✓ construire les bâtiments administratifs pour abriter les Directions et services du programme ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents ;
- ✓ acquérir des équipements de travail du matériels informatiques et de mobiliers de bureau pour les agents ;
- ✓ construire des bâtiments de stockage des produits non conformes à la réglementation ;
- ✓ signer des partenariats avec les services chargés de la destruction de produits périmés.

❖ **Au titre de la coordination des activités de modernisation du Commerce intérieur et de lutte contre la vie chère**

- l'initiation de 12 enquêtes économiques dans les secteurs du ciment, du fer à béton et des articles scolaires ;
- six cents acteurs intervenant dans le domaine du vivrier ont été sensibilisés à se constituer en Organisations, Professionnelles Agricoles (OPA). Ces activités de sensibilisations ont favorisé l'augmentation des demandes relatives aux dossiers à fournir pour la constitution d'OPA.

Les difficultés rencontrées au titre de la coordination des activités de modernisation du Commerce intérieur et de lutte contre la vie chère sont les suivants :

- ✓ la méconnaissance de certains textes de loi par les agents ;
- ✓ la méconnaissance des commerçants sur les bonnes pratiques commerciales ;
- ✓ l'insuffisance de statistique sur les acteurs du commerce ;
- ✓ l'insuffisance de locaux pour abriter les services du ministère ;
- ✓ l'insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents ainsi que dans l'exercice de leurs activités ;
- ✓ l'insuffisance de matériels informatiques et de mobiliers de bureau ;
- ✓ l'insuffisance des ressources budgétaires pour la mise en œuvre des activités ;
- ✓ la non maîtrise des procédures relatives aux opérations de passation des marchés.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ vulgariser, à l'endroit des agents, les textes de loi relatif au commerce ;
- ✓ sensibiliser les commerçants les acteurs du commerce et les consommateurs sur les bonnes pratiques commerciales ;
- ✓ organiser des campagnes de recensement des acteurs du commerce et des opérateurs économiques ;
- ✓ construire ou acquérir des bâtiments administratifs pour abriter les Directions et services du programme ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents ;
- ✓ acquérir des équipements de travail du matériels informatiques et de mobiliers de bureau pour les agents ;
- ✓ solliciter des ressources additionnelles pour la réalisation de l'action .
- ✓ renforcer les capacités des acteurs du programme sur les opérations de passation des marchés.

❖ **Au titre du renforcement des contrôles en matière de métrologie légale, de contrôle qualité et de répression des fraudes**

- les missions de contrôle répressif et de surveillance du marché ont permis de saisir les produits frauduleux ci-après :
 - 100 tonnes de substances médicamenteuses et denrées alimentaires infantiles périmées et falsifiées impropres à la consommation humaine d'une valeur estimée à 100 000 000 de francs CFA ;
 - 25 tonnes de boissons alcooliques de fabrication frauduleuse et impropres à la consommation humaine d'une valeur estimée à 20 000 000 de francs CFA ;
 - 04 tonnes de bouteilles vides servant à la fabrication de boissons alcooliques contrefaisantes d'une valeur estimée à 8 880 000 francs CFA ;
 - 11 tonnes de produits phytosanitaires d'une valeur estimée à 4 838 000 de francs CFA ;
 - 31,20 tonnes de boissons alcooliques en sachets plastiques d'une valeur estimée à 41 881 000 francs CFA ;
 - 09 cartons de cigarettes de contrefaçon d'une valeur estimée à 2 452 500 FCA ;
 - plus de 100 tonnes de produits de tabac frauduleux d'une valeur estimée à 108 304 639 de francs CFA ;
 - 67,5 tonnes de laits et produits laitiers corrompus, altérés et périmés ;
 - 35 tonnes de boissons alcooliques d'une valeur estimée à 50 000 000 de francs CFA.
 - au total **1107,76 tonnes** de produits frauduleux d'une valeur globale de **974 614 019 de francs CFA** saisis et retirés du marché national par les services de la répression des fraudes dans le cadre de la lutte contre la fraude menée au 15 décembre. Ces produits ont fait l'objet de destruction sous la supervision des services du CIAPOL.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement des contrôles en matière de métrologie légale, de contrôle qualité et de répression des fraudes sont les suivantes :

- ✓ le faible taux d'agents de répression de fraude assermentés ;
- ✓ l'absence de matériel nécessaire pour le prélèvement d'échantillons ;
- ✓ l'insuffisance de locaux pour abriter les Directions et services du programme ;
- ✓ l'insuffisance de véhicules adaptés pour la mobilité des agents ainsi que dans l'exercice de leurs activités ;
- ✓ l'insuffisance de matériels informatiques et de mobiliers de bureau ;
- ✓ l'absence de locaux pour le stockage des produits saisis (prohibés ou périmés) ;
- ✓ le manque d'accompagnement pour la destruction des produits périmés saisis.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ solliciter auprès du Ministère en charge de la fonction publique l'affectation d'agents assermentés ;
- ✓ acquérir l'outillage approprié pour le prélèvement d'échantillons ;
- ✓ construire les bâtiments administratifs pour abriter les Directions et services du programme ;
- ✓ acquérir du matériel de mobilité pour les agents ;
- ✓ acquérir des équipements de travail du matériels informatiques et de mobiliers de bureau pour les agents ;
- ✓ construire des bâtiments pour le stockage des produits non conformes à la réglementation ;
- ✓ signer des partenariats avec les services chargés de la destruction de produits périmés.

❖ **Au titre de la contribution à la création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes**

- les TDR pour la construction de dix (10) marchés de détail dans le District d'Abidjan ont été élaborés ;
- la rédaction de l'avant-projet de décret portant réglementation de l'installation et de l'aménagement des infrastructures commerciales en Côte d'Ivoire ;
- les extraits topographiques et les parcellaires des parcelles des marchés de gros (Abidjan, Abengourou, Daloa et Korhogo) sont disponibles ;
- les travaux de réhabilitation et d'extension du marché de gros de Bouaké devant être réalisés en 2024 ont été identifiés.

Comme difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de l'action, on peut noter la non maîtrise des procédures des opérations de passation des marchés qui ont impacté la mise à disposition des ressources liées à la construction des infrastructures commerciales. Il est souhaitable dans un tel cas que les agents en charge de la mise en œuvre des projets d'investissement bénéficient d'un renforcement de capacité en procédure de passation de marché public.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme Commerce intérieur sera présentée à travers l'évolution des indicateurs et leurs cibles, suivi de l'analyse des réalisations dudit programme.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

L'évolution des indicateurs de performance du programme Commerce Intérieur est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 44 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Promouvoir les activités Commerciales						
IP 2.1.1 : Nombre d'OPA accompagnées	Nbre	-	587	326 ⁴⁹	600	600
IP 2.1.2 : Taux d'accroissement des infrastructures commerciales modernes (hypermarché et supermarchés)	%	2,61	3,95	4,74	5	5,1
IP 2.1.3 : Taux d'accroissement des e-commerçants dans le commerce électronique	%	65,79	14,7	18,4	20	22,12
Objectif Spécifique 2 : Renforcer la surveillance du marché						
IP 2.2.1 : Taux de respect des prix des produits homologués	%	96	94	94	97	97
IP 2.2.2 : Taux de variation du volume des produits saisis (cible décroissante, cible non atteint, indicateur plafond)	%	-	72,48	76,20 ⁵⁰	40	50

Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME, rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI et Rapport d'activités 2022 du MCIPPME

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des indicateurs de performance du programme Commerce Intérieur donne les résultats suivants :

a- Objectif spécifique 1 : Promouvoir les activités Commerciales

o IP 2.1.1 : Nombre d'OPA accompagnées

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à présenter l'évolution de la proportion d'Organisations Professionnelles Agricoles encadrées sur toute l'étendue du territoire.
- **Source de données** : Rapports d'activités de la DIPAC et de l'OCPV
- **Mode de calcul** : Nombre d'OPA (année n) - nombre d'OPA (année n-1)
- **Valeurs cibles** : 600 en 2023 ; 625 en 2024 ; 650 en 2025.

⁴⁹ Valeur tirée du Rapport d'Activités 2022 de l'OCPV

⁵⁰ Valeur calculée à partir des données tirées de la Synthèse des rapports d'activités 2022 du MCIPPME

Graphique 89 : Nombre d'OPA accompagnées en 2023



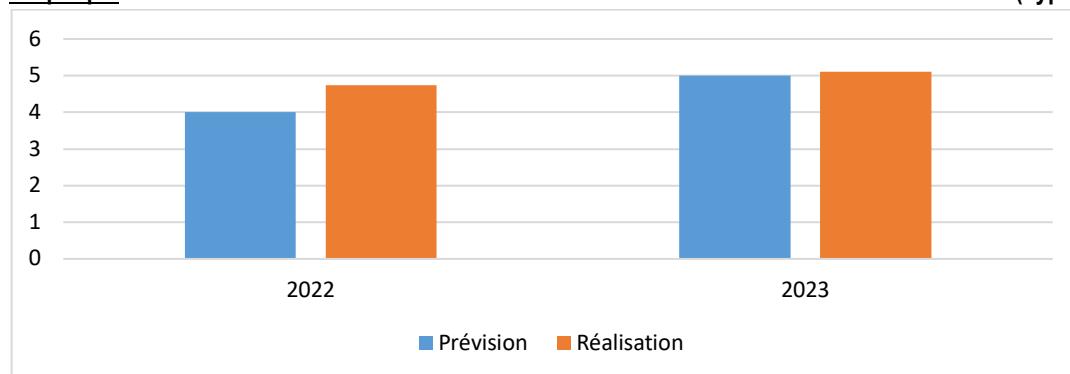
Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

Commentaire : L'indicateur relatif au « Nombre d'OPA accompagnées » a été retenu dans le cadre de performance seulement qu'à partir de 2023. Ainsi, en 2023, six cent (600) OPA ont été accompagnées contre une cible fixée à 600 OPA. En outre, cette valeur est supérieure à celle de 2021 et 2022 qui sont respectivement 587 et 326 OPA accompagnées. Ce résultat est dû à la collaboration de plus en plus croissante entre la DIPAC et l'OCPV.

✓ **IP 2.1.2 : Taux d'accroissement des infrastructures commerciales modernes (hypermarchés et supermarchés)**

- **Définition de l'indicateur :** cet indicateur vise à présenter l'évolution de la proportion des infrastructures dans le secteur de la Grande distribution d'une année à l'autre.
- **Source de données :** Rapport d'activités de la DIPAC et des DR
- **Mode de calcul :** (Nombre de hypermarchés et supermarchés année n - Nombre de hypermarchés et supermarchés année n-1) X 100
- **Valeurs cibles :** 5% en 2023 ; 6% en 2024 ; 6% en 2025

Graphique 90 : Evolution du Taux d'accroissement des infrastructures commerciales modernes (hypermarchés et supermarchés) de 2022 à 2023



Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

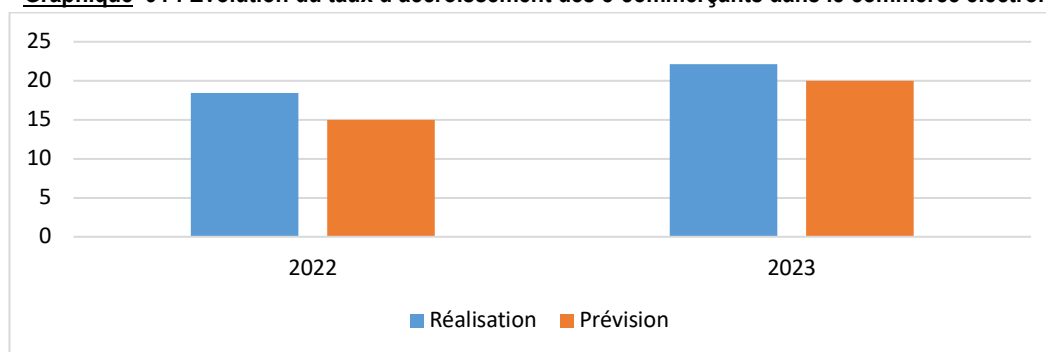
Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux d'accroissement des infrastructures commerciales modernes (hypermarchés et supermarchés) » est de 5,1%, contre une cible de 5%. La cible est donc atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022, soit respectivement 2,61%, 3,95% et 4,74%. Il est important de noter que les données relatives aux

exercices 2020 et 2021 proviennent des rapports d'activité de la DIPAC desdites années. En outre, la performance de l'exercice 2023 est due à la mise en place d'un meilleur système de collecte des données auprès des Directions Régionales.

✓ **IP 2.1.3** : Taux d'accroissement des e-commerçants dans le commerce électronique

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à présenter l'évolution du taux d'utilisation des modes de paiements électroniques dans les transactions commerciales notamment dans la grande distribution
- **Source de données** : Rapport d'activités de la DIPAC et des DR
- **Mode de calcul** :
- **Valeurs cibles** : 20% en 2023 ; 25% en 2024 ; 30% en 2025.

Graphique 91 : Evolution du taux d'accroissement des e-commerçants dans le commerce électronique de 2022 à 2023



Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

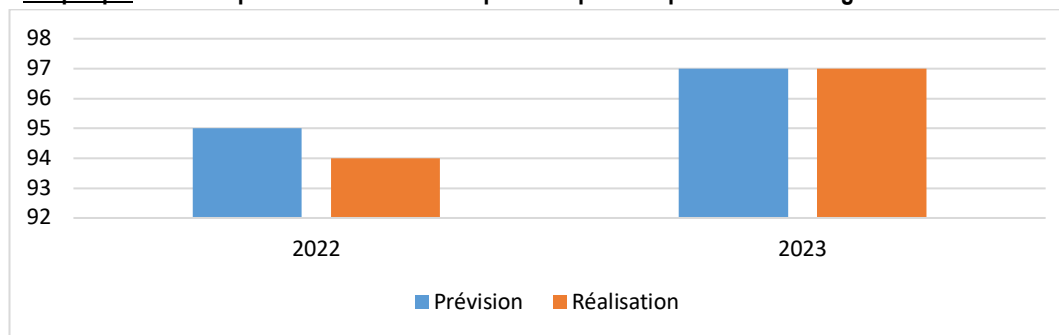
Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux d'accroissement des e-commerçants dans le commerce électronique », est de 22,12%, contre une cible de 20%. La cible est donc atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celles de 2021 et de 2022, qui étaient respectivement de 14,7% et de 18,4% et inférieure à celle de 2020 qui était de 65,79%. La performance remarquable observée en 2020 est relative aux effets de la COVID-19 qui ont entraîné un développement fulgurant des sites e-commerce en Côte d'Ivoire suite aux mesures de restriction prises par le Gouvernement. Il est important aussi de noter que les données relatives aux exercices 2020 et 2021 proviennent des rapports d'activités de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) qui étaient en charge du Développement et de la Promotion du Commerce électronique desdites années.

b- Objectif spécifique 2 : renforcer la surveillance du marché

✓ **IP 2.2.1** : Taux de respect des prix des produits homologués

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente le niveau de respect des prix des produits soumis à la réglementation.
- **Source de données** : Rapport d'activités de la DCCLVC.
- **Mode de calcul** : $\text{volume des produits saisis (année } n) - \text{volume des produits saisis (année } n-1) / \text{volume des produits (année } n-1) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 97% en 2023 ; 98% en 2024 ; 98% en 2025.

Graphique 92 : Comparaison du taux de respect des prix des produits homologués au cours des exercices 2022 et 2023

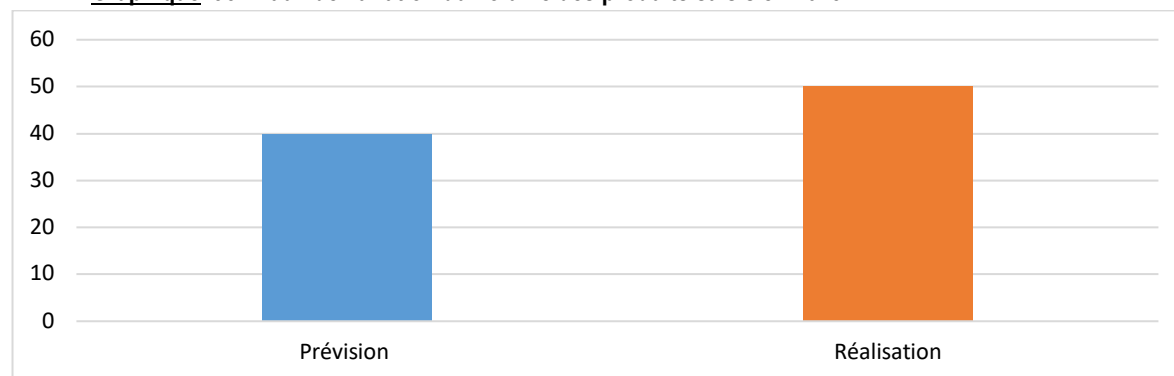


Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de respect des prix des produits homologués » est de 97%, contre une cible de 97%. La cible est donc atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022, soit respectivement 96%, 94% et 94%. Malgré l'atteinte de la cible, la Direction en charge de cet indicateur est confrontée à des difficultés de mobilité pour le déplacement des agents en mission. Des discussions sont en cours avec la DAF pour bénéficier de moyens conséquents de mobilité.

- **IP 2.2.2 : Taux de variation du volume des produits saisis**
 - **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente la régression du volume des produits saisis.
 - **Source de données** : Rapport d'activités de la DMCQRF.
 - **Mode de calcul** : $\text{volume des produits saisis (année } n) - \text{volume des produits saisis (année } n-1) / \text{volume des produits (année } n-1) \times 100$
 - **Valeurs cibles** : -40% en 2023 ; 35% en 2024 ; 30% en 2025.

Graphique 93 : Taux de variation du volume des produits saisis en 2023



Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

Commentaire :

L'indicateur « Taux de variation du volume des produits saisis » vise à mesurer la baisse du volume des produits contrefaits saisis sur le marché ivoirien d'une année à une autre. Le suivi de cet indicateur permet au Responsable de programme de s'assurer que la politique mise en œuvre pour réduire les produits contrefaits donne des résultats satisfaisants. Les performances réalisées sur cet indicateur sont illustrées par la valeur des cibles observées entre 2021 et 2022 qui est passée de 72,48% à 76,20%. Ainsi, la valeur de la réalisation en 2022 par rapport à celle de 2023 qui passe de 76,20% à 50% met en évidence la bonne marche de ladite politique.

Toutefois, relativement à la cible plafonnée à 40% au titre de l'exercice 2023, un écart de 10% est constaté, ce qui traduit une non-atteinte de l'objectif. En effet, dans le cadre de l'organisation de la CAN des instructions ont été données par le gouvernement en vue d'améliorer cette politique au regard des flux des marchandises et des personnes aux frontières de la Côte d'Ivoire. La prise en compte de cette instruction a conduit à une augmentation des produits saisis, ce qui a rehaussé la valeur de la cible.

V. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises durant l'exercice budgétaire 2023 sont résumées ci-dessous :

a- Eléments positifs tirés de l'exercice 2023

Les éléments positifs tirés de l'exercice 2023 sont, entre autres :

- la sensibilisation des OPA sur les avantages de se structurer et comment y parvenir ;
- la continuité des travaux de réhabilitation et d'extension du marché de gros de Bouaké ;
- la saisie de plusieurs produits frauduleux lors des missions de contrôle répressif et de surveillance du marché ;
- le respect des produits homologués grâce aux activités de surveillance et de contrôle
- l'émission de plusieurs procès-verbaux aux commerçants frauduleux ;
- l'opérationnalisation de la digitalisation des relevés de prix ;
- l'identification et sécurisation des parcelles pour la construction des marchés de gros (Abidjan, Abengourou, Daloa et Korhogo) ;
- la rédaction de l'avant-projet de décret portant réglementation de l'installation et de l'aménagement des infrastructures commerciales en Côte d'Ivoire ;
- la réalisation de la Foire Made in Cote d'Ivoire ;
- la réalisation de l'atelier de restitution et de validation des dispositifs opérationnels de la création de la mutuelle des commerçants de Côte d'Ivoire ;
- la continuité du recensement des commerçantes de Côte d'Ivoire.

b- Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme Commerce intérieur sont entre autres :

- le faible taux d'agents concepteurs dans les services du Commerce Intérieur ;
- le profil inadéquat du personnel technique (effectif dominé par les contrôleurs) ;
- l'absence d'entrepôts adéquats et modernes pour la conservation des produits saisis ;
- l'insuffisance des moyens financiers et logistiques pour la destruction des produits saisis ;
- le faible taux d'agents de la répression des fraudes assermentés, créant un problème de légalité des procès-verbaux ;
- l'insuffisance de véhicule roulant de type 4x4 pour les missions d'enquêtes économiques de la DCCLVC ;

- l'insuffisance d'agents assermentés pour l'exercice des activités de la métrologie légale ;
- la méconnaissance de certains textes de loi du secteur du commerce par les agents ;
- l'absence de matériels nécessaires pour les prélèvements d'échantillons ;
- l'insuffisance de moyens logistiques (véhicules, ordinateurs, imprimantes, etc..) ;
- le retard dans la transmission des rapports d'approbation de modèle par le LANEMA.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les mesures que le Responsable de Programme et les acteurs externes au programme souhaitent prendre pour y faire face sont énumérées ci-dessous :

a- Mesures envisagées pour faire face aux difficultés

Afin d'optimiser les performances du Programme Commerce Intérieur, les mesures suivantes sont proposées :

- relever le nombre d'agents concepteurs, il est souhaité qu'une priorité soit accordée aux directions générale et centrales lors des affectations des fonctionnaires de catégorie A ;
- vulgariser et mettre à la disposition de tous les agents les nouveaux textes de lois ;
- sensibiliser les commerçants sur les bonnes pratiques commerciales ;
- organiser des rencontres avec les acteurs dont les activités ont un impact sur le coût de la vie et le panier de la ménagère afin de s'enquérir de leurs difficultés et trouver des solutions ;
- intensifier les actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'attention des associations de commerçants et de consommateurs, à travers l'organisation d'ateliers ou de rencontres périodiques dans toutes les Directions Régionales en relation avec la DCCLVC ;
- encadrer les ventes promotionnelles en ligne en adaptant la réglementation en matière de ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes ;
- mettre en place une plateforme de concertation entre le Ministère en charge du Commerce, les associations de consommateurs et de commerçants, y compris les grandes surfaces ou enseignes, les boutiques spécialisées en vue de vulgariser les textes réglementaires en la matière, inciter aux bonnes pratiques en matière de ventes soldes et renforcer la confiance des consommateurs ;
- élaborer un texte réglementaire pour les prix des livres scolaires primaires d'édition locale qui devra permettre aux services compétents du Ministère en charge du Commerce de procéder à un contrôle et sanctionner le non-respect desdits prix ;
- désigner des enseignes ou magasins dits « témoins » qui feront l'objet de suivi des prix de leurs produits en vue de déceler tout dysfonctionnement du marché ;
- étendre le relevé hebdomadaire des prix des produits aux 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- achever l'élaboration de l'indice du coût de la vie ;
- utiliser la semaine des consommateurs pour vulgariser et faire la promotion des droits des consommateurs ;
- doter le CNCO des moyens pour lui permettre d'émettre l'indice de la consommation, qui est en réalité la raison d'être de son institution ;
- renforcer l'effectif de la commission de la concurrence ;
- doter en moyens techniques et technologiques notamment les instruments de prélèvement d'échantillons ;
- rendre formel, l'activité du point focal du programme, au regard des exigences du Budget Programmes et de la charge de travail effectuée.

b- Recommandations à l'endroit des acteurs externes au programme

Les sollicitations à l'endroit des acteurs externes au programme sont :

- augmenter le budget du programme ;
- tenir compte des cibles fixées en début d'exercice lors du collectif budgétaire ;

- former les acteurs budgétaires du programme sur les documents budgétaires ;
- former les Responsables d'Unité Opérationnel (RUO) sur la rédaction des projets d'investissement.

CONCLUSION

En début de gestion budgétaire 2023, le Programme Commerce Intérieur a reçu un budget voté de 2 719 753 668 FCFA qui a été rehaussé de 13 599 138 361 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin pour se stabiliser à 9 715 295 684 F CFA en fin d'exercice. Le niveau d'engagement dudit budget a été de 9 715 261 987 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,99%. Aussi, le personnel dudit programme était composé de 38 agents de catégorie A, 59 agents de catégorie B, 11 agents de catégorie C et 5 agents de catégorie D.

Les moyens humains et financiers mis à la disposition du Responsable de programme ont permis de mener les actions de renforcement de la promotion des activités commerciales, de renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale, de la consommation et de la stratégie de lutte contre la vie chère, de coordination des activités de modernisation du Commerce intérieur et de lutte contre la vie chère, de renforcement des contrôles en matière de métrologie légale, de contrôle qualité et de répression des fraudes et de Contribution à la création d'infrastructures commerciales de mise à marché modernes. Les taux d'engagement de ces différentes actions sont respectivement 100%, 99,99%, 99,99%, 99,98% et 99,93%. La réalisation de ces actions ont permis l'atteinte de trois (03) cibles des cinq (05) indicateurs définis, soit un taux de 60%.

Malgré l'atteinte de certaines cibles, l'on note des difficultés dans la réalisation des activités dans l'ensemble. Pour y remédier, il convient de :

-  octroyer les ressources nécessaires pour maintenir la dynamique observée en vue de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs.
-  rehausser le budget du programme dans son ensemble ;
-  faire une demande pour des agents spécialisés, notamment dans le domaine de la statistique, la métrologie ou la gestion de projet ;
-  renforcer les compétences du personnel du programme ;
-  améliorer les conditions de travail du personnel du programme

La prise en compte de ces recommandations et la capitalisation sur les acquis permettront de moderniser l'activité commerciale en Côte d'Ivoire et renforcer la lutte contre la vie chère.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 3 « COMMERCE EXTERIEUR »

INTRODUCTION

Le programme Commerce extérieur est administré par Monsieur FADIGA Kaladji, nommé par décret n°2023-278 du 05 avril 2023, portant nomination des Directeurs Généraux du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME en qualité de Directeur Général du Commerce extérieur. En cette qualité, par décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères, il a été désigné Responsable du Programme Commerce extérieur.

Aussi, à l'issu du remaniement intervenu en octobre 2023, le Ministère n'a reçu aucun décret ayant abroger le décret n°2022-601 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. Ainsi, en référence audit décret, le Responsable dudit programme est chargé, entre autres, de ;

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international ;
- l'initiation et la coordination des négociations et le suivi des conventions et accords commerciaux bilatéraux, notamment en matière de produits de base à l'exportation;
- le suivi des relations de la Côte d'Ivoire avec les organisations internationales et intergouvernementales opérant dans le domaine du commerce ;
- l'information périodique du Gouvernement sur la situation des matières premières, produits finis et semi-finis destinés à l'exportation, en liaison avec le Ministère chargé de l'Agriculture ;

- l'amélioration de l'environnement des exportations ;
- la participation à l'animation des activités des Attachés et Conseillers commerciaux des Ambassades ivoiriennes et du suivi des représentations commerciales étrangères en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- la réglementation portant définition et contrôle du régime du commerce extérieur ;
- la gestion des importations et des exportations des produits soumis à la réglementation ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et sortie.

La mise en œuvre des activités du programme s'est déroulée dans un cadre global du développement et de promotion du Commerce extérieur de la Côte d'Ivoire face aux chocs extérieurs qui ont marqué l'exercice 2023, à savoir : la guerre en UKRAINE, l'inflation des prix à l'international et la crise au sein de la CEDEAO.

Le rapport annuel de performance 2023 du Commerce Extérieur s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir : la présentation de la stratégie du programme, ses réalisations en 2023, sa performance et ses perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

La stratégie du Programme Commerce Extérieur sera présentée à travers ses objectifs et son financement.

I.1. Les objectifs du programme

Conformément au DPPD-PAP 2023-2025 du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, l'objectif global du Programme Commerce extérieur est de « Développer le Commerce extérieur » et le résultat stratégique attendu est « Le Commerce extérieur est développé ».

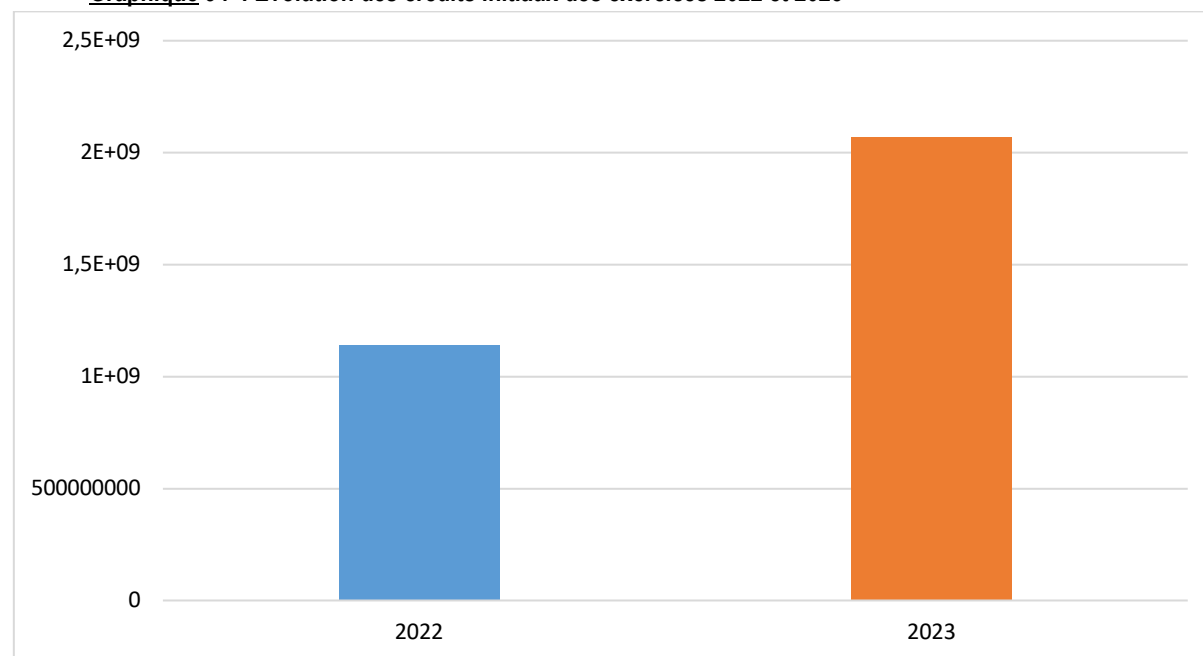
I.2. Le financement du programme

Le Programme Commerce extérieur a bénéficié au titre de l'année 2023, d'un crédit initial de 2 068 438 221 FCFA conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI). Ce crédit est ventilé de la façon suivante :

- Dépenses du Personnel	:	0 F CFA, soit 0% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services	:	1 391 150 398 F CFA, soit 67,26% du budget initial ;
- Dépenses de Transfert	:	397 076 118 F CFA, soit 19,19% du budget initial ;
- Dépenses d'investissements	:	280 211 705 F CFA, soit 13,55% du budget initial.

Comparativement à l'année dernière, le budget voté de 2022 qui a été de 1 138 366 548 FCFA a subi une hausse de 81,70% par rapport celui de cette année. Cette réalité est illustrée à travers le graphique ci-dessous.

Graphique 94 : Evolution des crédits initiaux des exercices 2022 et 2023



Source : RAP 2022 et situation du SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget alloué en début d'année a connu des modifications au cours de la gestion budgétaire. En effet, le budget voté de 2 068 438 221 F CFA a été rehaussé de 1 126 555 339 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin, pour se stabiliser à 2 712 954 835 FCFA en fin d'exercice. Le niveau d'exécution dudit budget est de 2 380 099 343 FCFA, soit un taux de 87,73%.

Il est important de relever que ce taux d'exécution global n'a pas été obtenu sans difficultés. Celles-ci sont, entre autres :

- La coupe budgétaire du mois de juin a mis en difficulté l'atteinte de certaines cibles ;
- Les difficultés rencontrées par les acteurs budgétaires (RProg, RBOP, RUO) dans l'élaboration des documents budgétaires ;
- Le nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement des capacités insuffisant ;
- L'insuffisance de véhicule a perturbé la réalisation de certaines activités ;
- L'insuffisance de matériel informatiques et de bureau ;
- La difficulté dans la collecte de certains indicateurs de performance.

Afin de résorber ces difficultés, les solutions suivantes doivent être prises :

- réviser de manière diligente les activités devant concourir à l'atteinte des objectifs fixés en début de gestion ;
- poursuivre le renforcement des capacités et l'encadrement des acteurs du MCI en matière de production des documents budgétaires ;
- mener des actions afin de rehausser les ressources financières destinées à la formation et au renforcement de capacités du personnel du ministère ;
- poursuivre les efforts en vue d'amélioration du parc automobile du Ministère ;
- poursuivre les actions en vue d'acquérir le matériel informatique, mobiliers de bureau et fournitures de bureau au profit des services du Ministère;
- poursuivre les rencontres avec les acteurs budgétaires en vue d'identifier les difficultés rencontrées pendant l'exécution du budget et faire des recommandations allant dans le sens de leur résolution.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

L'exécution financière de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 45 : Exécution financière par action du programme 3

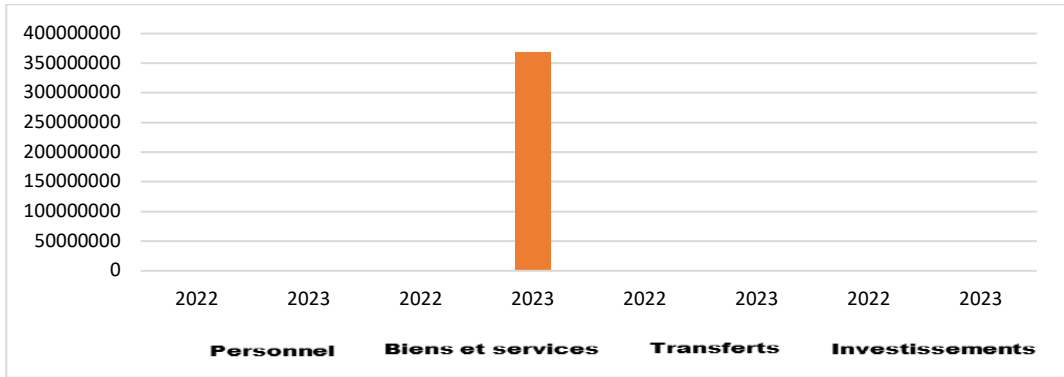
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Mise en œuvre de la politique commerciale et de la régulation des échanges commerciaux	0	0	0	368 805 748	0	0	0	0	0	368 805 748
Action 2 : Développement des accords commerciaux et du commerce électronique	0	0	0	22 937 938	0	0	0	0	0	22 937 938
Action 3 : Développement et promotion des exportations	0	0	0	0	0	1 988 355 657	0	0	0	1 988 355 657
Action 4 : Assistance aux structures d'import/export	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL				391 743 686		1 988 355 657				2 380 099 343

Source : RAP 2022 du MCIPPME, DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

L'analyse de l'exécution financière par action est la suivante :

- au titre de l'action « **Mise en œuvre de la politique commerciale et de la régulation des échanges commerciaux** », il y'a eu un engagement de 368 805 748 F CFA, en 2023, alloué exclusivement aux dépenses de biens et services (voir graphique 34). Ce crédit a servi à la mise en place de la politique commerce ivoirienne et à l'amélioration des échanges commerciaux. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'engagement en 2022.

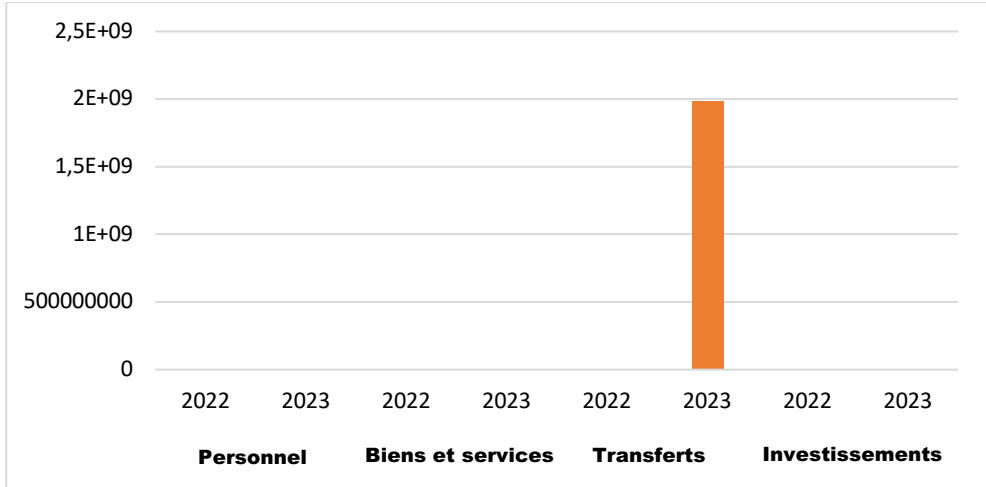
Graphique 95 : Ordonnance au cours de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépenses, de l'action « Mise en œuvre de la politique commerciale et de la régulation des échanges commerciaux »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- au titre de l'action « **Développement des accords commerciaux et du commerce électronique** », il y'a eu un engagement de 1 988 355 657 F CFA, en 2023, alloué exclusivement aux dépenses de transferts (voir graphique 35), ce qui montre que les activités de cette action sont réalisées exclusivement par les EPN. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'engagement en 2022.

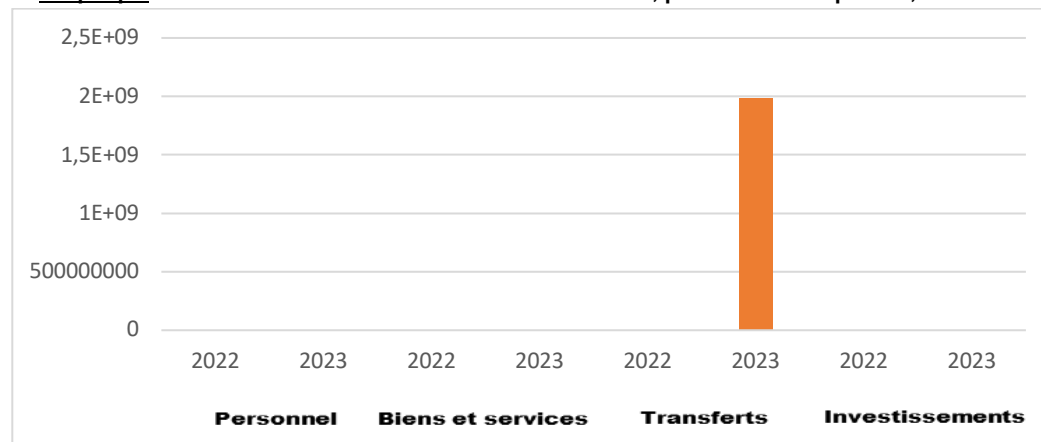
Graphique 96: Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépenses, de l'action « Développement des accords commerciaux et du commerce électronique »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- au titre de l'action « **Développement et promotion des exportations** », il y'a eu un engagement de 1 988 355 657 F CFA, en 2023, alloué exclusivement aux dépenses de biens et services (voir graphique 36), ce qui a permis de développer et promouvoir plusieurs activités en lien avec les exportations. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'engagement en 2022.

Graphique 97: Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépenses, de l'action « Développement et promotion des exportations »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- au titre de l'action « **Assistance aux structures d'import/export** » il n'y a pas eu d'engagement 2022 et 2023. En effet, le Ministère en charge de plan a demandé un redimensionnement du projet, ce qui est en cours de réalisation.

Graphique 98 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépense, de l'action « Assistance aux structures d'import/export »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des projets d'investissement est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 46 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire	2020	2024	1 600 000 000	280 211 705	0	0
Sur financement intérieur			1 600 000 000	280 211 705	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			1 600 000 000	280 211 705	0	0
Total sur financement intérieur			1 600 000 000	280 211 705	0	0
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source: RAP 2022 du MCIPPME, DPPD-PAP 2023-2024 du MCIPPME et Situation d'exécution extrait du SIGOBE

Commentaire :

Démarré en 2020 pour un coût global de 1 600 000 000 FCFA, ce projet prévu pour quatre (04) ans, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations. Ce projet répond aux objectifs de la décentralisation des stockages et de déstockages de certains produits identifiés, de la sécurisation des produits (conservation, vols, etc.). A termes, il va permettre de réduire les coûts de stockage, de garantir l'acheminement de produit à l'exportation et de renforcer les opérations des chaînes logistiques dans le volet stockage. De plus, il permettra d'optimiser la qualité du service rendu aux acteurs de la filière, d'optimiser la productivité des agents et de permettre une bonne gestion commerciale entre les directions et les opérateurs économiques. Sa réalisation se positionne aussi comme un moyen pour conserver la qualité des produits par le conditionnement et décentraliser les bureaux de gestion issus de la maison des exportations. Il prévoit la construction de huit (8) dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire.

Avant 2023, ce projet a bénéficié d'un financement estimé à 532 108 938 FCFA, soit 33,26% du coût total. En 2023, le budget voté est de 280 211 705 FCFA, soit 17,51% du coût total du projet.

Dans le cadre sa mise en œuvre en 2023 et en prélude aux travaux de construction du dépôt spécialisés de Ferkessédougou, (i) les Plans architecturaux des dépôts validés par le BNRI ont été transmis au MCLU pour analyse et rédaction du DAO, (ii) une mission de reconnaissance des sites a été effectuée avec le CNE, la DCM/MCLU, (iii) le Contrôle Financier MCI, la CPMP et le Cabinet AUD CONCEPT (27 février au 03 mars 2023), (iv) des réunions entre le CNE, le MCLU et AUD CONCEPT ont été organisées pour la prise en compte des recommandations issues de la mission de reconnaissance des sites, (v) le DAO a été transmis le 25 avril 2023 par la CPMP/MCLU relatif aux travaux de construction de la clôture et de trois guérites sur le site du dépôt spécialisé de Ferkessédougou puis transmission du DAO à la CPMP/MCI avec demande d'accompagnement pour le recrutement de l'entreprise de construction, (vi) une demande d'autorisation à une consultation restreinte auprès du MBPE (Cf Courrier n°04544/2023/MBPE/DGMP/DPO/043057/183 du 23 Mai 2023) a été obtenue, (vii) le DAO a été validé par la DGMP via la plateforme SIGOMAP, (viii) cinq (5) soumissionnaires retenus ont retiré le Dossier d'Appel d'offre, (ix) les plis reçus ont été ouverts le 22 septembre 2023, (x) l'analyse et jugement des offres reçus a été faite le 29 septembre 2023, (x) une demande d'autorisation de passer un avenant avec incidence financière au marché a été transmise (n° 22-S-0-1-0004/2-347 signé avec le cabinet d'architectes AUD CONCEPT la DGMP (Cf Courrier n°7736/MCIPPME/CAB du 12 Octobre 2023), (xi) le Ministre a signé un courrier de demande de permis de construire pour les Dépôts Spécialisés (Cf courrier n° 8026/MCI/CAB du 23 Octobre 2023) et (xii) l'Avis de Non-Objection de la DGMP aux résultats des travaux de la COJO a été obtenue (Appel d'Offres n° RT28/2023).

Toutefois, en fin de gestion, le projet s'est heurté à un rejet du Contrôle Financier ce qui n'a pas permis de relancer l'engagement budgétaire pour le paiement de la 1ère avance au prestataire entraînant ainsi un retrait des crédits au cours des opérations de clôture de gestion.

II.2. Évolution des effectifs

L'évolution des effectifs est consignée dans le tableau ci-dessous

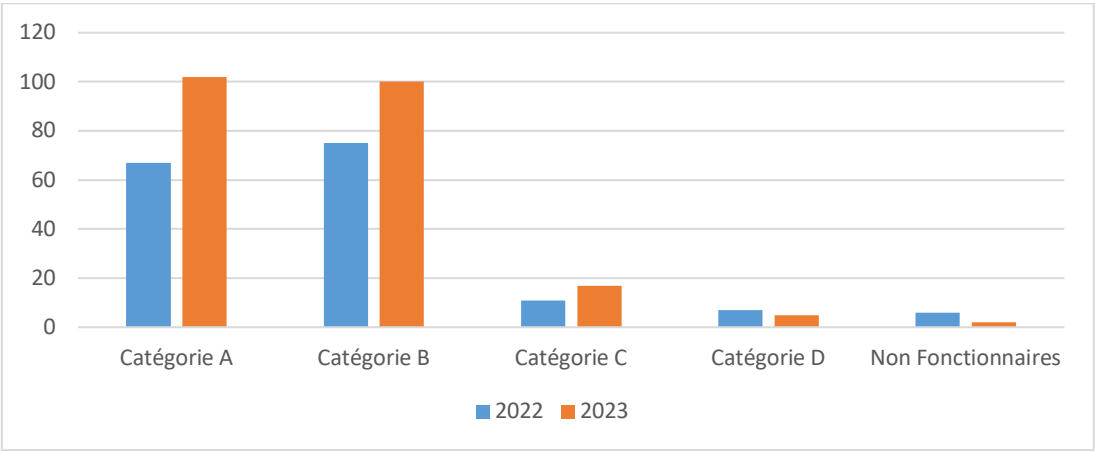
Tableau 47 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	67	3	3	37	2	102
Catégorie B	75	1	1	29	4	100
Catégorie C	11	0	0	6	0	17
Catégorie D	7	2	2	2	4	5
Non Fonctionnaires	6	0	0	0	4	2
TOTAL	166	6	6	74	14	226

Source : DRH du MCI

Le programme Commerce Extérieur comptait en fin 2023, 102 agents de catégorie A, 100 agents de catégorie B, 17 agents de catégorie C, 5 agents de catégorie D et 2 non-fonctionnaires. Le nombre d'agents de cette année est de 226. Il est plus important que celui de 2022 qui était de 166, ce qui donne un écart de 17 agents. Par ailleurs, la performance de 100% des cibles atteintes est due au nombre important des agents de catégorie A et B, qui représente près de 89,38% de l'ensemble des agents du programme.

Graphique 99 : Evolution des effectifs du programme 3 de 2022 à 2023



Source : DRH du MCI

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités majeures réalisées par action tenant compte des axes stratégiques liés au commerce extérieur sont les suivants :

- **Au titre de la mise en œuvre de la politique commerciale et de la régulation des échanges commerciaux :**
 - l'opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) par le développement et l'implémentation de modules additionnels ;
 - la captation d'un volume global de marchandises de 1 789,92 milliards de Francs CFA (contre 1 658,04 en 2022) de valeur FOB par le Programme VOC à travers 22 599 certificats de conformités délivrés (contre 23 879 en 2022). Les rapports de non-conformité quant à eux sont établis à 264 (contre 403 en 2022) ;
 - la délivrance à partir du GUCE de 149 902 Fiches de Déclaration à l'Importation (FDI) sur 150 984 fiches soumises soit un taux de validation annuel de 99,28% ;
 - le traitement et délivrance de 8 710 fiches de code import/export au titre de l'année 2023 ;
 - l'élaboration et mise en œuvre de la matrice d'actions 2023 de la DGCE (projets feuille de route et hors feuille de route) ;
 - l'organisation de mensuelle de réunions de coordination avec les différentes directions centrales ;
 - la disponibilité du rapport d'harmonisation des statistiques 2023 ;
 - le transmission de la CCM sur les données du commerce extérieur de la CI de l'année 2023 ;
 - la production de trois (03) bulletins trimestriels sur les statistiques du commerce extérieur de la CI (PROCOMEX) ;
 - la participation de la Côte d'Ivoire à la 3ème édition de la Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF 2023), du 09 au 15 novembre 2023, au Caire en Egypte ;
 - l'organisation de la Revue Annuelle du Commerce Extérieur et des Assises des Conseillers Commerciaux, les 10, 13, 14, 16 et 17 novembre 2023 ;
 - l'organisation de l'Atelier d'Actualisation de la Cartographie des Accords et des Flux Commerciaux, du 27 au 29 novembre 2023 à Grand-Bassam ;
 - la participation à la Foire Internationale de Dakar (FIDAK), du 07 au 31 décembre 2023 ;
 - la tenue hebdomadaire de réunions dans le cadre du Projet de Certification ISO 9001 des services du Commerce Extérieur.

Les difficultés rencontrées au titre de la mise en œuvre de la politique commerciale et de la régulation des échanges commerciaux sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de veille stratégique et d'outils d'intelligence économique en matière de Commerce Extérieur ;
- ✓ la méconnaissance des marchés porteurs par les opérateurs économiques ;
- ✓ l'insuffisance de culture à l'exportation des opérateurs économiques ;
- ✓ la faible participation des opérateurs économiques nationaux aux foires et salons internationaux ;
- ✓ les difficultés liées aux respects des normes de spécification techniques, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales par les exportateurs ;
- ✓ la non-adéquation du TEC CEDEAO avec les tarifs consolidés au niveau de l'OMC ;
- ✓ les difficultés d'ordre institutionnel, opérationnel et financier dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) et de la Stratégie Nationale AGOA.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ le renforcement de la veille stratégique et d'outils d'intelligence économique en matière de Commerce Extérieur ;
- ✓ la vulgarisation des marchés porteurs à l'endroit des opérateurs économiques ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs à la culture à l'exportation ;
- ✓ l'appui à la participation des opérateurs économiques nationaux lors des foires et salons internationaux ;
- ✓ la sensibilisation sur les normes de spécification techniques, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales par les exportateurs ;
- ✓ l'alignement entre les normes TEC CEDEAO et les tarifs consolidés au niveau de l'OMC ;
- ✓ la création d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) et de la Stratégie Nationale AGOA.

- **Au titre du développement des accords commerciaux et du commerce électronique :**

- la participation aux réunions du Comité National de Facilitation des Echanges ;
- la participation aux activités de négociation et de discussion dans le cadre du Programme de Doha de l'OMC ;
- la participation à la 12ème Conférence Ministérielle (CM12) de l'OMC, tenue du 12 au 17 juin 2022 à Genève, en Suisse ;
- la participation aux ateliers et formations à Genève et en Région dont le Cours Avancé de Politique Commerciale (CAPC) 2023, organisé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), du 05 juin au 28 juillet 2023, à Genève en Suisse,
- la participation au cours régional de Politique Commerciale, du 16 octobre au 08 décembre 2023 à Lomé ;
- le suivi de la commercialisation des produits de base ;
 - la participation d'une délégation de la Côte d'Ivoire à la 108ème session du Conseil de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO), tenue à Abidjan, du 02 au 06 octobre 2023 et au 2ème sommet du G25 sur le café africain, tenue du 06 au 11 août 2023 à Kampala en Ouganda ;
 - la participation de la Côte d'Ivoire aux sessions virtuelles des Organisations des Produits de Base de l'OIAC, de l'OIC et de l'ICCO tenues en 2023 ;
 - le suivi du processus de ratification des Accords Internationaux sur les Produits de Base (OIAC, OIC, OIS, ICCO) ;
 - le suivi du paiement des contributions financières de la Côte d'Ivoire aux budgets des Organisations Internationales des Produits de Base ;
 - l'organisation de la Célébration du Cinquantenaire de l'ICCO tenue le 03 octobre 2023 à Abidjan ;
 - l'élaboration des TDRs de la conférence sur la hausse des prix des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest ;
 - l'élaboration de projets de textes sur la commercialisation de certains produits de base ;
- la réalisation d'une réunion du comité technique pour s'assurer des avancements des négociations commerciales ;
- la mise en œuvre de la politique de développement du commerce électronique à travers :
 - le dégagement des axes stratégiques ;
 - la tenue d'ateliers et réunions ;
 - la mise en place de plateforme web permettant la gestion d'agrément ;
 - la formation de 3 associations des e-commerçants ;
 - la révision et l'adoption du cadre juridique et réglementaire ;
 - la sensibilisation et la formation de 40 e-commerçants ;
 - la mise en place progressive du système d'informations statistiques ;
 - l'élaboration de la stratégie du commerce électronique.

Les difficultés rencontrées au titre du développement des accords commerciaux et du commerce électronique sont les suivantes :

- ✓ la non standardisation des procédures de fonctionnement interne des services du Commerce Extérieur ;
- ✓ la méconnaissance des accords commerciaux par les opérateurs économiques ;
- ✓ l'insuffisance de culture à l'exportation des opérateurs économiques ;
- ✓ la faible participation des opérateurs économiques nationaux aux foires et salons internationaux ;
- ✓ les difficultés liées aux respects des normes de spécification techniques, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales par les exportateurs ;
- ✓ la non-adéquation du TEC CEDEAO avec les tarifs consolidés au niveau de l'OMC ;
- ✓ la complexité des procédures liées aux échanges commerciaux ;
- ✓ l'exploitation insuffisante des opportunités offertes par les marchés régionaux (UEMOA, CEDEAO et Afrique) ;
- ✓ le faible taux de représentation commerciale dans le monde.

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ la standardisation des procédures de fonctionnement interne des services du Commerce Extérieur ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs économiques sur la méconnaissance des accords commerciaux ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs économiques sur l'insuffisance de culture à l'exportation ;
- ✓ l'appui des opérateurs économiques nationaux sur la participation aux foires et salons internationaux ;
- ✓ la formation des exportateurs aux normes de spécification techniques, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs économique sur les TEC CEDEAO ;
- ✓ la formation des opérateurs économique sur les procédures liées aux échanges commerciaux ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs économique sur les opportunités offertes par les marchés régionaux (UEMOA, CEDEAO et Afrique).
- **Au titre du développement et promotion des exportations :**
 - le suivi des activités de mise en œuvre de la SNE et de l'aide pour le commerce ;
 - la réalisation des travaux d'élaboration de la nouvelle SNE ;
 - la mise en place d'un progiciel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SNE
 - la conception de l'annuaire numérique des exportateurs.

Les difficultés rencontrées au titre du développement des accords commerciaux et du commerce électronique sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de veille stratégique et d'outils d'intelligence économique en matière de Commerce Extérieur ;
- ✓ la méconnaissance des marchés porteurs par les opérateurs économiques ;
- ✓ l'insuffisance de culture à l'exportation des opérateurs économiques ;
- ✓ la complexité des procédures liées aux échanges commerciaux ;
- ✓ l'exploitation insuffisante des opportunités offertes par les marchés régionaux (UEMOA, CEDEAO et Afrique).

Pour y remédier, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- ✓ la mise en place d'une veille stratégique et d'outils d'intelligence économique en matière de Commerce Extérieur ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs économiques sur les marchés porteurs ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs économiques sur la culture à l'exportation ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs économique sur les procédures liées aux échanges commerciaux ;
- **Assistance aux structures d'import/export**

Le projet « Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire » qui compose la majeure partie de cette action n'a pas été exécuté durant l'exercice budgétaire 2023 à cause de la non-maitrise des procédures de passation des marchés. Des sensibilisations en matière de passation des marchés seront réalisées auprès des acteurs budgétaires du programme afin de mener efficacement ce projet les années suivantes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme Commerce extérieur sera présentée à travers l'évolution des indicateurs et leurs cibles, suivi de l'analyse des réalisations dudit programme.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 48 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Faciliter les échanges commerciaux						
IP 3.1.1 : Taux de conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire	%	96	97,65	98	97	98,86
IP 3.1.2 : Taux de variation des attributions des codes import-export	%	91	93,2	96	94	104,5
IP 3.1.3 : Taux de participation aux négociations commerciales	%	75	95	94,5 ⁵¹	40	93,75
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le commerce extérieur						
IP 3.2.1 : Proportion d'entreprises accompagnées à l'Export	%	10	11,2	10	10	125
IP 3.2.2 : Proportion d'entreprises formées	%	87	84,6	45	90	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025, RAP 2020, 2021, 2022 du MCIPPME, Rapport d'activités du second semestre 2023 et du MCI et Rapport d'activités 2022 de la DCIR

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

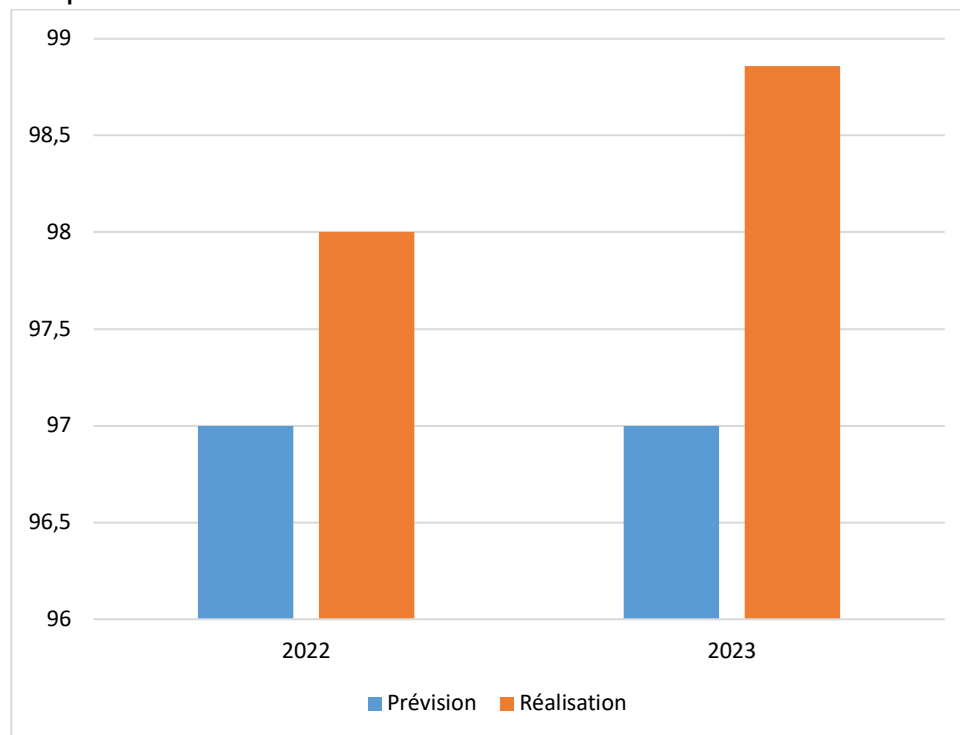
Pour l'exercice 2023, on note que tous les 5 indicateurs définis ont atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 100%. De manière détaillé, l'analyse des indicateurs est la suivante :

a. Objectif spécifique 1 : Faciliter les échanges commerciaux

- **IP 3.1.1 : Taux de conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire**
 - **Définition de l'indicateur :** La conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire est un programme de renforcement du service des dispositions pratiques mise en place en matière d'importation en Côte d'Ivoire, dans le but de protéger les intérêts des importateurs, des consommateurs, des industries et de l'environnement
 - **Source de données :** Rapport d'activités de la Direction de la Régulation des Echanges (DRE)
 - **Mode de calcul :** Nombre de certificat de conformité délivrés / (Nombre de certificat de conformité délivrés + Nombre de Rapports de Non-conformité délivrés) x 100
 - **Valeurs cibles :** 97 % en 2023 ; 98% en 2024 ; 98% en 2025

⁵¹ Valeur calculée à partir des données tirées du Rapport d'activités 2022 de la DCIR

Graphique 100 : Comparaison des taux de conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire au cours des exercices 2022 et 2023



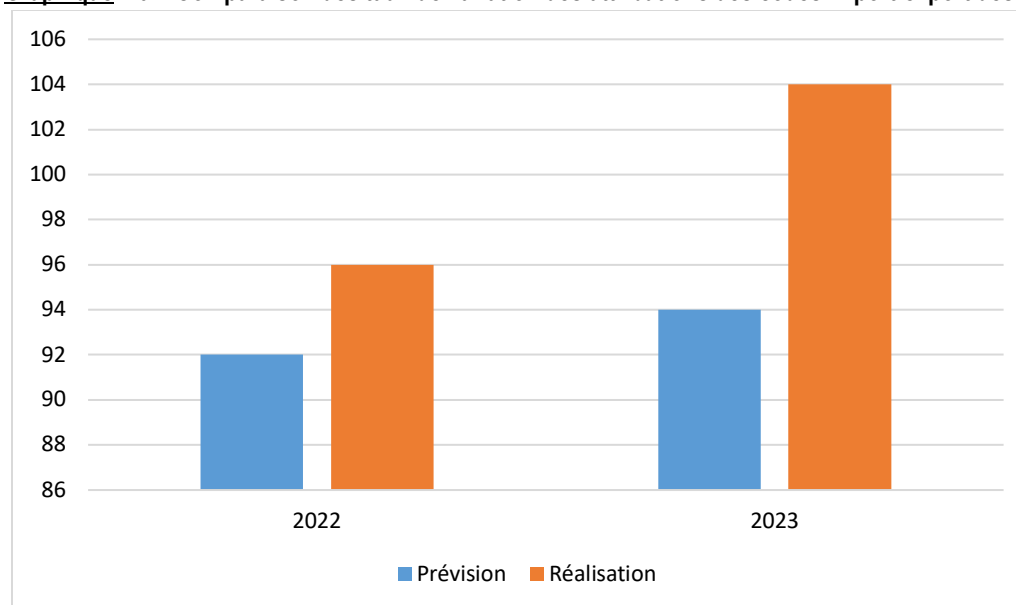
Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME, Rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI et du MCI et Rapport d'activités 2022 de la DCIR

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire », est de 98,86%, contre une cible de 97%. La cible est donc atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022, soit respectivement 96%, 97,65% et 98%. Il est important de signifier que les données de l'exercice 2020 et 2021 proviennent des rapports d'activités de la DRE desdites années. En outre, la performance de l'exercice 2023 est due à une appropriation et une mise en œuvre progressive du VOC par les différents acteurs.

- **IP 3.1.2. : Taux de variation des attributions des codes import-export**

- **Définition de l'indicateur :** L'attribution des codes import-export matérialise l'identification des opérateurs économiques, usagers effectifs du Commerce extérieur. Ledit certificat est indispensable à la pratique de toutes importations ou exportations de marchandises en destination et en partance du territoire ivoirien. Cet indicateur mesure le taux d'évolution du nombre de codes pour l'année par rapport à l'année antérieure.
- **Source de données :** Rapport d'activités de la Direction de la Régulation des Echanges (DRE)
- **Mode de calcul :** $(\text{Nombre de codes import-export délivrés } n / (\text{Nombre de codes import-export délivrés } n-1) \times 100$
- **Valeurs cibles :** 94% en 2023; 95% en 2024 ; 95% en 2025

Graphique 101: Comparaison des taux de variation des attributions des codes import-export des exercices 2022 et 2023



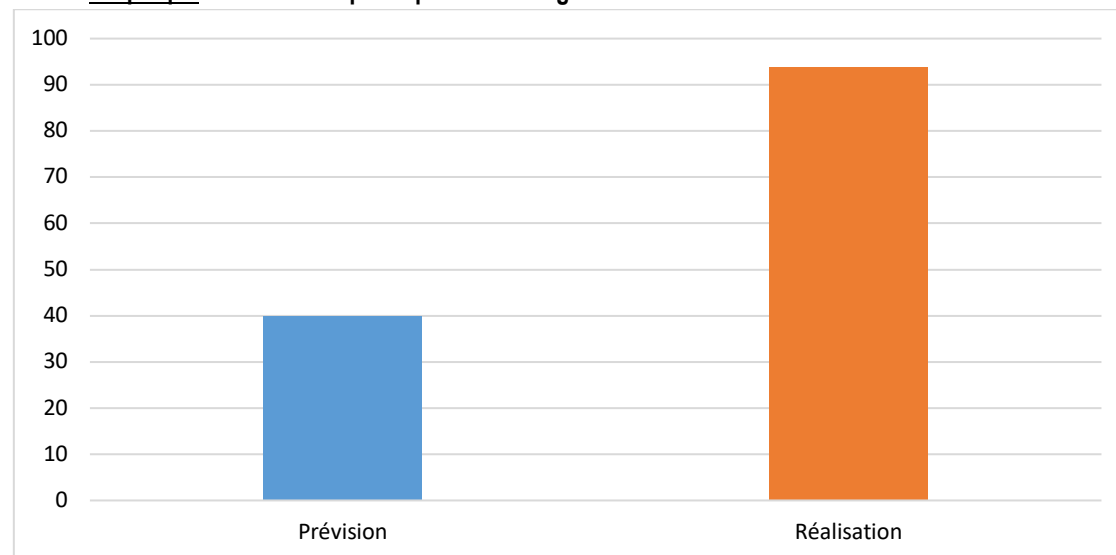
Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de variation des attributions des codes import-export », est de 104%, contre une cible de 94%. La cible est donc atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022, soit respectivement 91%, 93,2% et 96%. Il est important de signifier que les données des exercices 2020 et 2021 proviennent des rapports d'activités de la DRE desdites années. En outre, la performance de l'exercice 2023 est due à la mise en place d'un meilleur système de collecte des données auprès des Directions Régionales. Cette performance a été atteinte grâce aux réformes mises en place pour améliorer le mécanisme de délivrance des codes import-export notamment la relation avec le CEPICI dans la création des entreprises, le renforcement des capacités des agents et la sensibilisation des opérateurs.

- **IP 3.1.3 : Taux de participation aux négociations commerciales**

- **Définition de l'indicateur :** Les accords internationaux signés par le gouvernement ivoirien, obligent le Ministère à participer à différentes négociations. Le taux de participations qui en découle permet de s'assurer que la Côte d'Ivoire respecte ses engagements.
- **Source de données :** Rapport d'activités de la Rapport de la DCIR
- **Mode de calcul :** (Nombre de réunions auxquelles la CI à participer / Nombre de réunions prévues) x100.
- **Valeurs cibles :** 40% en 2023 ; 50% en 2024 ; 55% en 2025

Graphique 102: Taux de participation aux négociations commerciales au cours de l'exercice 2023



Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

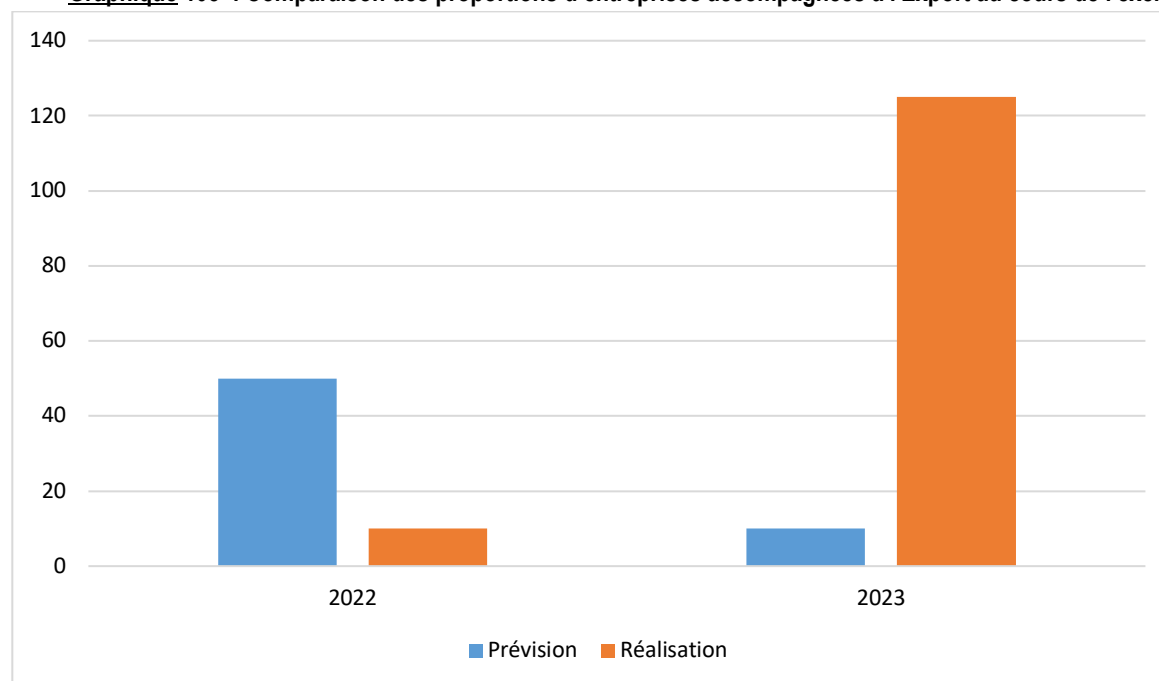
Commentaire : Cet indicateur a connu différente variation de 2020 à 2023 présentant la valeur de 75% en 2020, de 95% en 2021, de 94,5% en 2022 pour s'établir à 93,75% en 2023. Le manque de constance observé dans l'évolution des valeurs cibles au cours de ces quatre périodes vient de ce qu'au cours des années 2021 et 2023, des événements survenus pendant l'exécution ont entraîné une hausse importante des participations aux rencontres de négociations commerciales. Il s'agit respectivement des rencontres de mise en place de la ZLECAF (Zone de Libre Echange Continentale Africaine) et de celles favorisées par le déplacement de l'IATF en Egypte en 2023.

b. Objectifs spécifique 2 : Promouvoir le Commerce Extérieur

• IP 3.2.1 : Proportion d'entreprises accompagnées à l'Export

- **Définition de l'indicateur :** L'encadrement et l'accompagnement des entreprises ivoiriennes lors des foires et salons tant nationaux qu'internationaux.
- **Source de données :** DGCE/DPCEAE/APEX-CI
- **Mode de calcul :** Ratio de la différence du nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation en année n (2021) et n-1 (2020) sur le nombre total d'entreprises accompagnées à l'exportation en année n (2021) x 100
- **Valeurs cibles :** 10% en 2023 ; 15% en 2024 ; 20% en 2025

Graphique 103 : Comparaison des proportions d'entreprises accompagnées à l'Export au cours de l'exercice 2022 et 2023



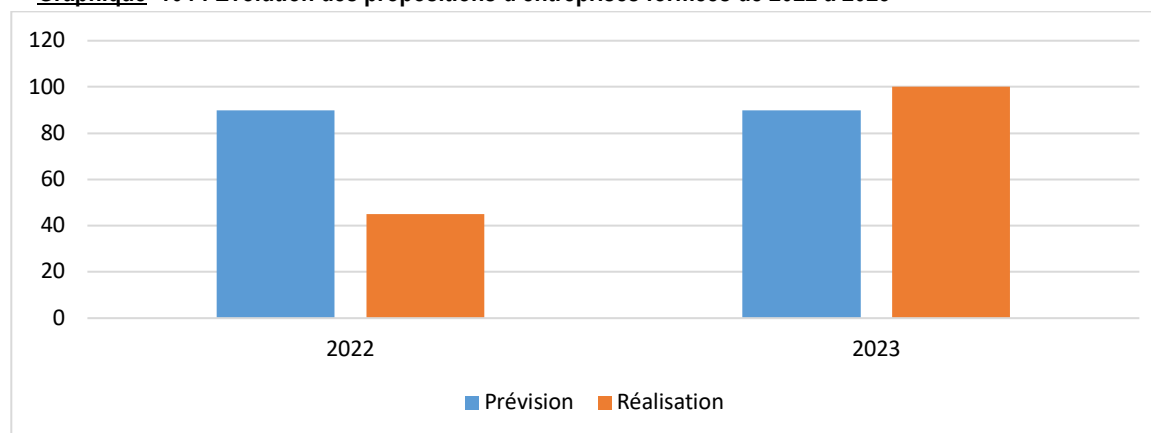
Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Proportion d'entreprises accompagnées à l'Export », est de 125%, contre une cible de 10%. La cible est donc largement atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022, soit respectivement 10%, 11,2% et 10%. Il est important de signifier que les données des exercices 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de la DCIR desdites années. En outre, la performance de l'exercice 2023 s'explique par les effets de la délocalisation de l'ITAF en Egypte qui a nécessité d'accompagner un nombre plus important d'entreprises à l'exportation.

- **IP 3.2.2 : Proportion d'entreprises formées**

- **Définition de l'indicateur** : La formation des entreprises consiste à préparer les entreprises ivoiriennes à l'épreuve des éventualités des marchés internationaux en matière d'emballage, de mesure sanitaire et phytosanitaire et de technique de recherche de marché.
- **Source de données** : CNE/DPCEAE
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre d'entreprises formées} / \text{Nombres d'entreprises à former dans l'année}) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 90% en 2023 ; 92% en 2024 ; 95% en 2025

Graphique 104 : Evolution des propositions d'entreprises formées de 2022 à 2023



Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, la « Proportion d'entreprises formées », est de 100%, contre une cible de 90%. La cible est donc largement atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022, soit respectivement 10%, 11,2% et 10%. Il est important de signifier que les données des exercices 2020 et 2021 proviennent des rapports d'activités de la CNE et de la DPCEAE desdites années. En outre, la performance de l'exercice 2023 est due à la formation des femmes entrepreneurs et la participation des entreprises au hub import-export organisé au cours de l'année afin de participer à la foire de l'ITAF en Egypte.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises durant l'exercice budgétaire 2023 sont résumées ci-dessous :

a- Eléments positifs tirés de l'exercice 2023

Les éléments positifs tirés de l'exercice 2023 sont, entre autres :

- l'optimisation des TIC dans la chaîne de valeur de l'exportation par la mise en place d'un progiciel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SNE
- le suivi de la commercialisation des produits de base ;
- la mise en œuvre de la politique de la Direction du Commerce Electronique ;
- l'opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur ;
- la poursuite de la mise en œuvre du VOC ;
- le renforcement de l'application des accords d'intégration régionale pour le commerce à travers la participation de plusieurs séminaires, ateliers et réunions internationales ;
- la poursuite du traitement et délivrance des code import/export

b- Difficultés rencontrées

Les problèmes majeurs relevés, au niveau du Commerce Extérieur en 2023, sont, entre autres :

- le dysfonctionnement de la plateforme informatique de gestion des marchés publics (SIGOMAP) ;
- l'insuffisance de veille stratégique et d'outils d'intelligence économique en matière de Commerce Extérieur ;
- la non standardisation des procédures de fonctionnement interne des services du Commerce Extérieur ;
- la méconnaissance des marchés porteurs par les opérateurs économiques ;
- l'insuffisance de culture à l'exportation des opérateurs économiques ;
- les difficultés de stockage et de conservation des produits destinés à l'exportation ;
- la faible participation des opérateurs économiques nationaux aux foires et salons internationaux ;
- les difficultés liées aux respects des normes de spécification techniques, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales par les exportateurs ;
- la mise en œuvre insuffisante des accords sur les produits de base ;
- l'insuffisance d'outils de veille et d'analyse des marchés ;
- l'insuffisance du cadre juridique et réglementaire du commerce électronique ;
- l'absence de mécanisme de suivi et de sécurisation des transactions du commerce électronique ;
- l'absence d'une stratégie nationale de commerce électronique ;
- la non-adéquation du TEC CEDEAO avec les tarifs consolidés au niveau de l'OMC ;
- la complexité des procédures liées aux échanges commerciaux ;
- les difficultés d'ordre institutionnel, opérationnel et financier dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) et de la Stratégie Nationale AGOA ;
- la méconnaissance des marchés porteurs par les opérateurs économiques ;
- l'exploitation insuffisante des opportunités offertes par les marchés régionaux (UEMOA, CEDEAO et Afrique) ;
- le faible taux de représentation commerciale dans le monde ;
- le nombre restreint des partenaires commerciaux ;
- le faible niveau de diversification des produits exportés ;
- la très faible dotation en matériel roulant (2 véhicules en état moyen de fonctionnement) ;
- la vétusté du mobilier de bureau ;
- la vétusté de matériel informatique et imprimantes (dernière acquisition datant de 2013) ;
- l'insuffisance de matériel de bureau (encre, papier A4, des stylos et autres fournitures de bureau...) ;
- l'absence de lignes téléphoniques nationales et internationales ;
- l'insuffisance, voire l'inexistence, de budget pour la réalisation de certaines activités prévues ;
- l'insuffisance de locaux pour abriter le personnel de chaque direction.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les mesures que le Responsable de Programme et les acteurs externes au programme souhaitent prendre pour y faire face sont énumérées ci-dessous :

a- Mesures envisagées pour faire face aux difficultés

Pour une meilleure mise en œuvre des actions du Programme 3 « Commerce Extérieur », il importe de :

- obtenir la validation de l'annexe actualisée du Décret n° 93-313 du 11 mars 1993 portant conditions d'entrée des marchandises étrangères en Côte d'Ivoire ;
- initier une campagne de vulgarisation du PWIC, mettre à jour son contenu et le rendre disponible en d'autres langues ;
- rendre accessible le PWIC sur tablette ou smartphone ;
- doter la Direction Générale d'un nouveau local pouvant abriter le personnel de la DGCE ;
- doter les directions de nouveaux matériels didactique, informatique, bureautique et roulant ;
- créer des lignes budgétaires pour la réalisation des activités prévues ;
- préciser les axes de coopération et de collaboration avec les institutions d'appui au commerce notamment le Conseil National d'Exportation, l'agence Côte d'Ivoire Export et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ;
- renforcer la capacité des agents, des Conseillers Commerciaux à l'Etranger ainsi que les PME exportatrices avec l'assistance du Centre du Commerce International (CCI) ;
- renforcer les capacités des acteurs du secteur privé en matière du commerce extérieur ;
- renforcer la participation des Experts aux Réunions à l'extérieur en augmentant le budget lié aux frais de voyages et de séjour ;
- faciliter la tenue des activités nationales en mettant à disposition un budget additionnel ;
- proposer une loi et une politique pour renforcer l'écosystème du commerce extérieur ;
- mettre en place un cadre de dialogue permanent avec les acteurs du Commerce Extérieur ;
- poursuivre l'élaboration des statistiques de la Balance Commerciale par trimestre en vue de disposer d'informations permettant de réagir rapidement à l'évolution des marchés mondiaux ;
- organiser chaque deux (2) ans et de façon alternée un forum commercial d'Import/Export avec un pays présentant un intérêt économique et commercial pour la Côte d'Ivoire ;
- faire une revue annuelle sur le commerce extérieur ;
- renforcer les capacités matérielles et humaines du Programme Commerce Extérieur ;

b- Recommandations à l'endroit des acteurs externes au programme

Les sollicitations à l'endroit des acteurs externes au programme sont :

- augmenter le budget du programme ;
- tenir compte des cibles fixées en début d'exercice lors du collectif budgétaire ;
- former les acteurs budgétaires du programme sur les documents budgétaires ;
- former les Responsables d'Unité Opérationnel (RUO) sur la rédaction des projets d'investissement.

CONCLUSION

En début de gestion budgétaire 2023, le Programme Commerce Extérieur a reçu un budget voté de 2 068 438 221 FCFA qui a été rehaussé de 1 126 555 339 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin pour se stabiliser à 2 712 954 835 F CFA en fin d'exercice 2023. Le niveau d'engagement dudit budget a été de 2 380 099 343 FCFA, soit un taux d'exécution de 97,76%. Aussi, ce dernier s'est appuyé sur un effectif composé de 226 agents, afin de mener à bien les missions qui lui ont été assignées par le Ministre.

Ces ressources financiers et humains ont permis de mener des actions de mise en œuvre de la politique commerciale et de la régulation des échanges, de mise en œuvre de la politique commerciale et de la régulation des échanges, de développement des accords commerciaux et du commerce électronique, de développement et promotion des exportations et d'assistance aux structures d'import/export. Les taux d'engagement de ces différentes actions sont respectivement 52,56%, 99,93%, 100% et 0%. Aussi, la mise en œuvre de ces actions ont permis d'atteindre les cinq (05) cibles des cinq (05) indicateurs suivis, soit un taux de 100%.

Malgré cette performance, des difficultés subsistent au sein du programme Commerce Extérieur. Pour les résorber, il conviendrait au Responsable Programme de veiller aux respects des mesures suivantes :

-  le renforcement des institutions d'information commerciale et l'amélioration de la vulgarisation auprès des acteurs du commerce extérieur ;
-  l'optimisation de l'utilisation des TIC dans les chaînes de valeurs des exportations ;
-  la promotion à l'exportation des produits des secteurs prioritaires ;
-  l'assurance de la transparence et de l'accessibilité aux lois, aux réglementations et aux formalités d'import-export ;
-  la simplification des procédures à l'exportation pour les biens et services ;
-  le renforcement du cadre formel des Institutions d'Appui au Commerce ;
-  le renforcement de l'application des accords d'intégration régionale pour le commerce des services et la circulation des biens.

La capitalisation sur les acquis du programme et la gestion efficiente des ressources permettront au programme de rester performance.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « INDUSTRIE »

INTRODUCTION

Le programme industrie est administré par Monsieur Emmanuel TRA BI, nommé par décret n°2020-844 du 30 septembre 2020, portant nomination des Directeurs Généraux du Ministère du Commerce et de l'Industrie en qualité de Directeur Général de l'Industrie. En cette qualité, par décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant nomination des Responsables de programmes des Ministères, il a été désigné Responsable du Programme Industrie.

Aussi, à l'issue du remaniement intervenu en octobre 2023, le Ministère n'a reçu aucun décret ayant abrogé le décret N°2022-601 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. Ainsi, en référence audit décret, le Responsable dudit programme est chargé, entre autres, de ;

- la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel ;
- l'élaboration des lois et règlements en matière d'industrie ;
- la gestion des terrains industriels en liaison avec les ministères concernés ;
- la participation à la planification des investissements en matière d'infrastructures industrielles notamment d'aménagement primaires, des zones et parcs industriels
- le développement et gestion des zones industrielles, parcs industriels et pôles économiques industriels ;

- la recherche des opportunités de création et de développement de production industrielle, en vue de répondre aux évolutions, de la demande nationale et internationale et soutien à ces opportunités ;
- la conception et mise en œuvre de nouveaux instruments de développement industriel, notamment de zones franches de centres d'exportation, de zones et parcs industriels et d'assurances à l'exportation ;
- la prospection des opportunités d'implantation des d'unités industrielles ;
- la promotion de la transformation en produits finis ou semi-finis des matières premières importées ou de produits du cru ;
- la mise en œuvre de la politique de transformation des produits agricoles alimentaire et de rente ;
- la modernisation de l'industrie du bois ;
- l'adaptation et valorisation des résultats de la recherche appliquée.

La mise en œuvre des activités du programme s'est déroulée dans un environnement miné par la crise Russo-Ukrainienne, qui a porté un coup dure aux activités industrielles en Côte d'Ivoire, déjà éprouvés par la hausse mondiale du prix des produits alimentaires et des outils industriels.

Le présent rapport annuel de la performance 2023 du Programme Industrie s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir : la présentation de la stratégie du programme, ses réalisations en 2023, sa performance et ses perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

La stratégie du Programme Industrie sera présentée à travers ses objectifs et son financement.

I.1. Les objectifs du programme

Conformément au DPPD-PAP 2023-2025 du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, l'objectif global du Programme Industrie est de « Redynamiser les activités du secteur industriel » et le résultat stratégique attendu est « Les activités du secteur industriel sont redynamisées ».

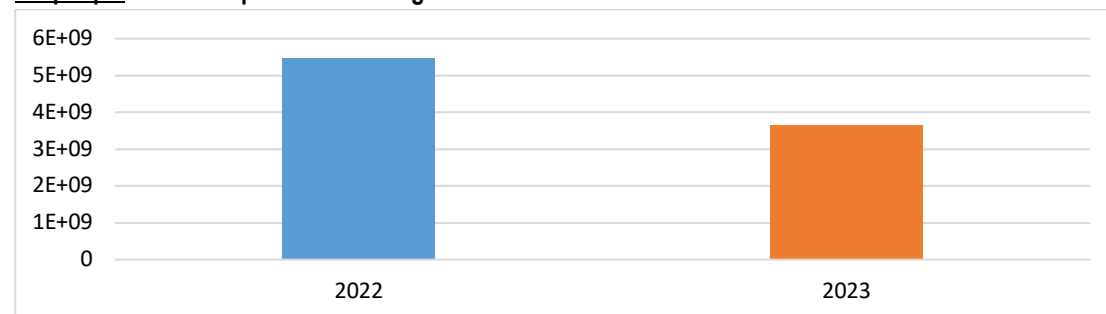
I.2. Le financement du programme

Le Programme Industrie a bénéficié au titre de l'année 2023, d'un crédit initial de 3 652 466 443 F CFA conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI), dont 81 900 000 FCFA en financement extérieur et 3 570 566 443 FCFA en financement intérieur. Ce crédit est ventilé de la façon suivante :

- Dépenses du Personnel	: 1 085 457 254 F CFA, soit 29,72% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services	: 78 075 863 F CFA, soit 2,14% du budget initial ;
- Dépenses de Transferts	: 1 636 055 422 F CFA, soit 44,79% du budget initial ;
- Dépenses d'investissements	: 852 877 904 F CFA, soit 23,35% du budget initial.

Comparativement à l'année précédente, le budget voté qui a été de 5 480 665 596 F CFA a connu une baisse de 50,05% en 2023. Cette réalité est illustrée à travers le graphique ci-dessous.

Graphique 105 : Comparaison du budget voté des exercices 2022 et 2023



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution issue du SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget alloué en début de gestion a connu des modifications au cours de l'année. En effet, le budget voté de 3 652 466 443 F CFA a été rehaussé de 1 093 172 606 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin, pour se stabiliser à 4 671 048 328 F CFA en fin d'exercice. Concernant l'engagement dudit budget, il est de 4 589 128 487 F CFA, soit un taux de 98,24% avec des taux d'exécution par nature de dépenses de 100% pour les charges liées aux personnels, de 99,96% pour les charges liées aux biens et services, de 100% pour les charges liées aux transferts et 87,87% pour les investissements.

Il est important de relever que ce taux d'exécution global de 99,99% n'a pas été obtenu sans difficultés. Celles-ci sont, entre autres :

- le processus de passation de marchés en besoin de matériel et de certains projets qui était en cours de finalisation a été repris pour tenir compte des nouveaux seuils de référence occasionnés par les coupes budgétaires du mois de juin ;
- les lenteurs dans les attributions des marchés ;
- la coupe budgétaire du mois de juin qui a mis à mal l'atteinte de certaines cibles ;
- les difficultés rencontrées par les acteurs budgétaires (Rprog, RBOP, RUO) dans l'élaboration des documents budgétaires ;
- la difficulté dans la collecte de certains indicateurs de performance.

Afin de résorber ces difficultés, les solutions suivantes doivent être prises :

- le processus de passation de marchés en besoin de matériel et de certains projets a été repris conformément aux procédures appropriées à cause du collectif budgétaire de juin ;
- la formation des acteurs budgétaires du MCI sur les procédures de passation des marchés, pour garantir la maîtrise des nouvelles procédures y compris la prise en compte de l'anticipation des démarches ;
- des efforts ont été faits au niveau de certaines cibles en difficultés pour cause de réduction de budget pour se rapprocher au mieux des objectifs fixés ;
- la mise en œuvre des dispositions nécessaires au niveau de la Cellule de passation des marchés pour garantir le respect des délais ;
- la poursuite du renforcement des capacités et de l'encadrement des acteurs du MCI dans l'élaboration des documents budgétaires ;
- la poursuite du concept des conférences internes sur l'évaluation des indicateurs de performance à mi-parcours.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

L'exécution financière des actions par nature de dépenses est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 49 : Exécution financière par action du programme 4

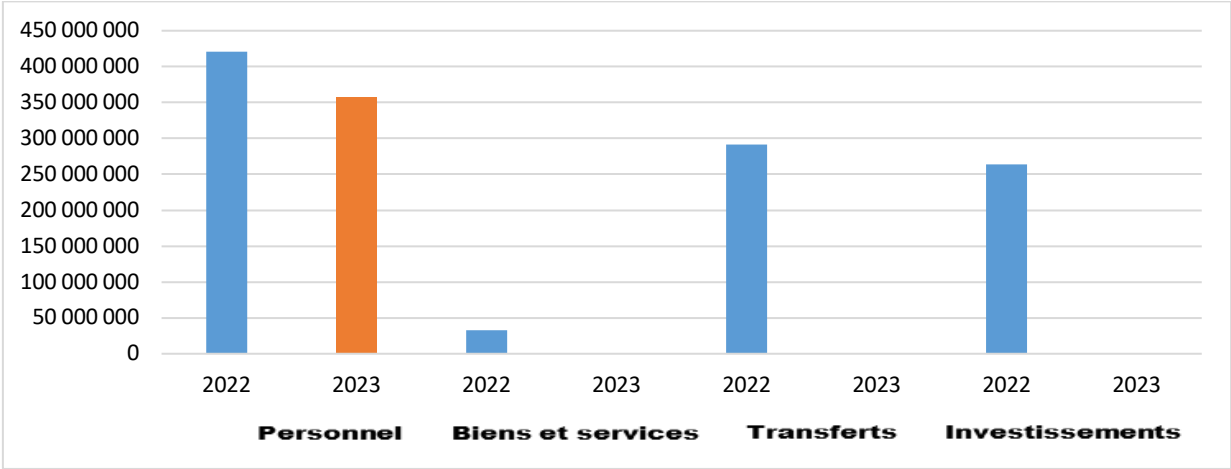
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité	420 482 000	357 982 000	32 326 154	0	291 025 664	0	263 407 400	0	1 007 241 218	357 982 000
Action 2 : Renforcement de la restructuration et de la mise à niveau des entreprises industrielles	0	0	0	0	0	0	0	287 899 536	0	287 899 536
Action 3 : Renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels	501 031 796	559 210 300	10 942 173	23 520 955	723 612 117	480 000 000	761 692 986	223 947 396	1 997 279 072	1 286 678 651
Action 4 : Renforcement de l'innovation technologique des entreprises industrielles	0	177 986 730	0	4 347 000	0	2 271 556 886	0	0	0	2 453 890 616
Action 5 : Renforcement des mesures d'incitations à l'investissement industriel	0	0	0	0	0	0	0	81 999 040	0	81 999 040
Action 6 : Renforcement des travaux de création de nouvelles infrastructures industrielles	0	0	0	4 553 433	0	99 730 662	0	0	0	104 284 095
Action 7 : Développement des réformes sectorielles	0	0	0	12 572 449	0	0	0	0	0	12 572 449
Action 8 : Incitation des investissements nationaux dans le secteur productif	0	0	0	3 822 100	0	0	0	0	0	3 822 100

Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

L'analyse de l'exécution financière par action est la suivante :

- Au titre de l'action « **Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité** », le niveau d'engagement en 2022 a été de 1 007 241 218 FCFA contre 357 982 000 125 FCFA en 2023. On note que durant ces deux années, les dépenses en personnel sont les plus importantes, ce qui est illustré dans le graphique 45 montrant les engagements de 2022 et 2023 par natures de dépenses. Ce crédit est utilisé pour payer les salariés intervenant dans la promotion des activités de transformation industrielle. Pour l'exercice 2023, l'engagement alloué essentiellement aux charges liées au personnel, a été engagé en totalité, soit un taux d'exécution de 100%.

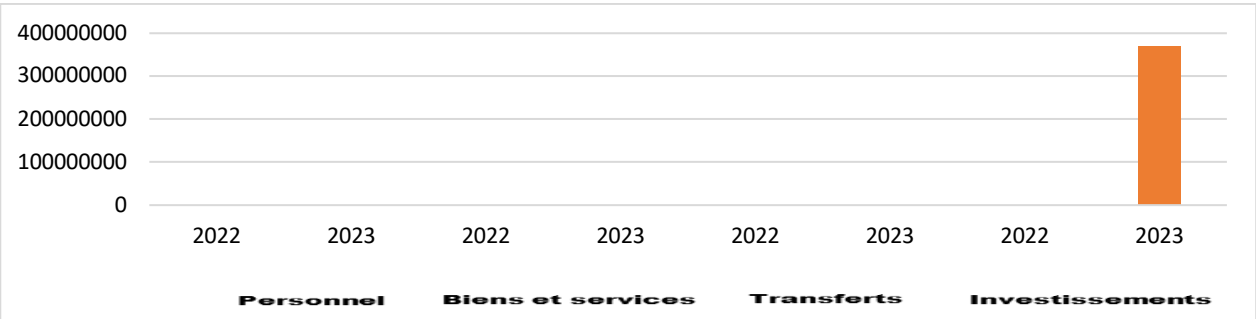
Graphique 106 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépenses, de l'action «Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action « **Renforcement de la restructuration et de la mise à niveau des entreprises industrielles** », il y'a eu un engagement de 368 805 748 F CFA, en 2023, lié exclusivement aux dépenses d'investissements, illustré par le graphique 49 qui montre l'engagement 2023 par nature de dépenses. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'engagement en 2022.

Graphique 107: Ordonnancement de l'exercice 200 et 2023, par nature de dépenses, de l'action « Renforcement de la restructuration et de la mise à niveau des entreprises industrielles »

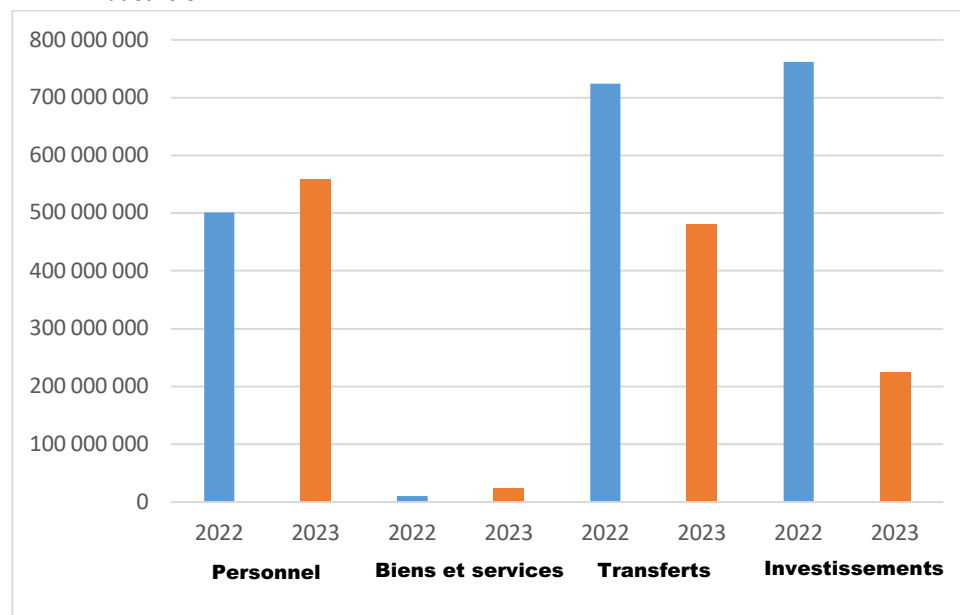


Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action « **Renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels** », le niveau d'engagement en 2022 a été de 1 997 279 072 FCFA contre 1 286 678 651 FCFA en 2023, ce qui est illustré dans le graphique 47 montrant les engagements 2022 et 2023 par nature de dépenses. Pour l'exercice 2023, le niveau

d'engagement est de 1 286 678 651 FCFA, soit un taux d'exécution est de 99,99%, avec les taux par nature de dépenses de 100% pour les charges liées aux personnels, 99,96% pour les charges liées aux biens et services, 100% pour les charges liées aux transferts et 99,99% pour les dépenses liées aux investissements.

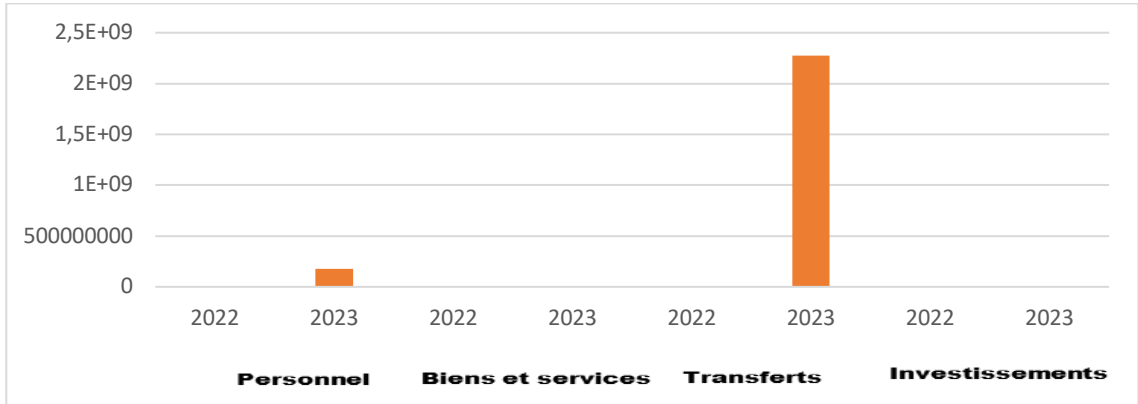
Graphique 108: Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépense, de l'action « Renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action « **Renforcement de l'innovation technologique des entreprises industrielles** », il n'y a pas eu d'engagement en 2022. Durant l'exercice 2023, le budget actuel est de 2 453 891 723 FCFA. Il a été engagé à hauteur de 2 453 890 616 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,99%, avec les taux de réalisation par nature de dépenses de 100% pour les charges liées aux personnels, 99,97% pour les charges liées aux biens et services et 100% pour les charges liées aux transferts. De plus, le crédit lié aux charges de transferts est le plus important, soit 91,56% du budget total de l'action (voir graphique 48), ce qui montre que la majorité des activités de cette action est réalisée par les EPN.

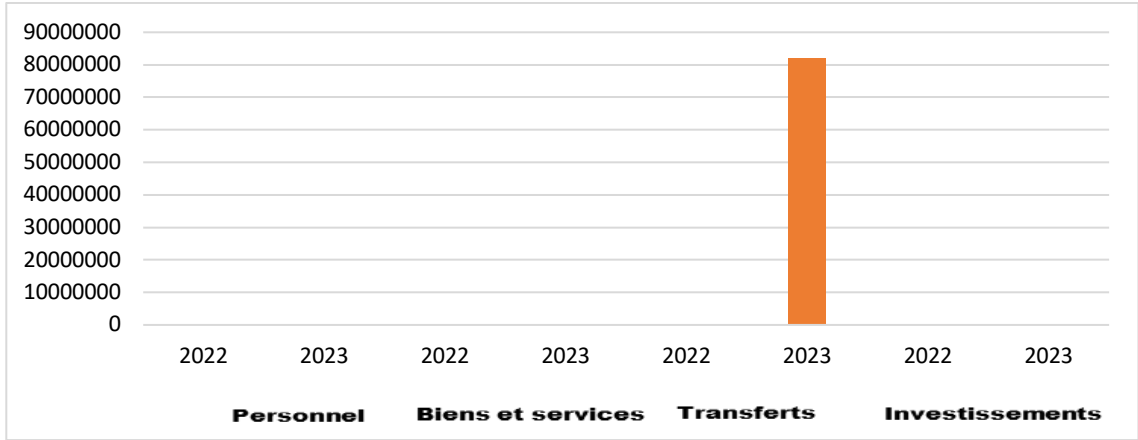
Graphique 109 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépenses, de l'action « Renforcement de l'innovation technologique des entreprises industrielles »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action « **Renforcement des mesures d'incitations à l'investissement industriel** », il y'a eu un engagement de 81 999 040 F CFA, en 2023, lié exclusivement aux dépenses d'investissements. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'engagement en 2022.

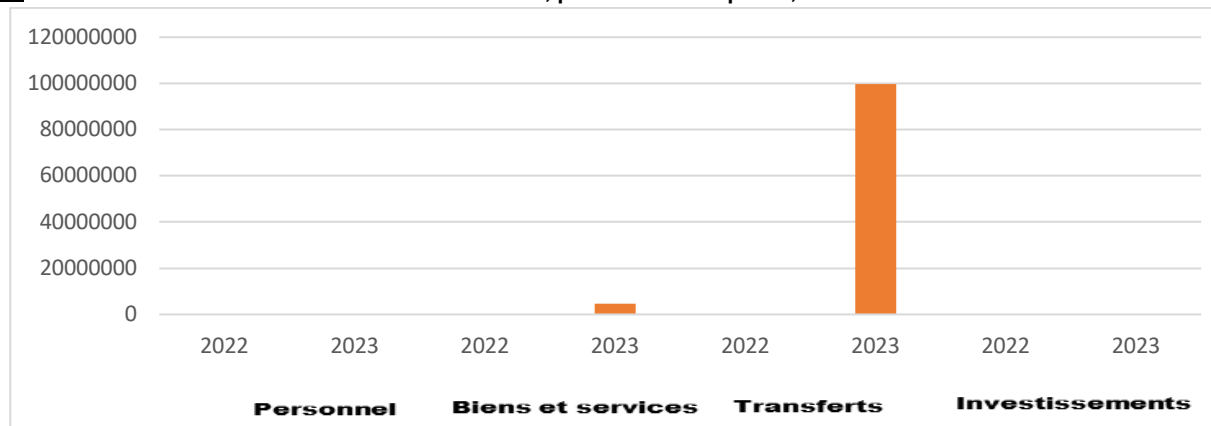
Graphique 110 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépenses, de l'action « Renforcement des mesures d'incitations à l'investissement industriel »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action « **Renforcement des travaux de création de nouvelles infrastructures industrielles** », il n'y a pas eu d'engagement en 2022. Durant l'exercice 2023, le budget actuel est de 104 284 214 FCFA. Il est engagé à hauteur de 104 284 095 FCFA, soit un taux 99,99%, avec les taux d'exécution par nature de dépenses de 99,97% pour les charges liées aux biens et services et 100% pour les charges liées aux transferts. Aussi, le crédit lié aux charges de transferts est le plus important, soit 95,63% du budget total de l'action (voir graphique 51), ce qui montre que la majorité des activités de cette action est réalisée par les EPN.

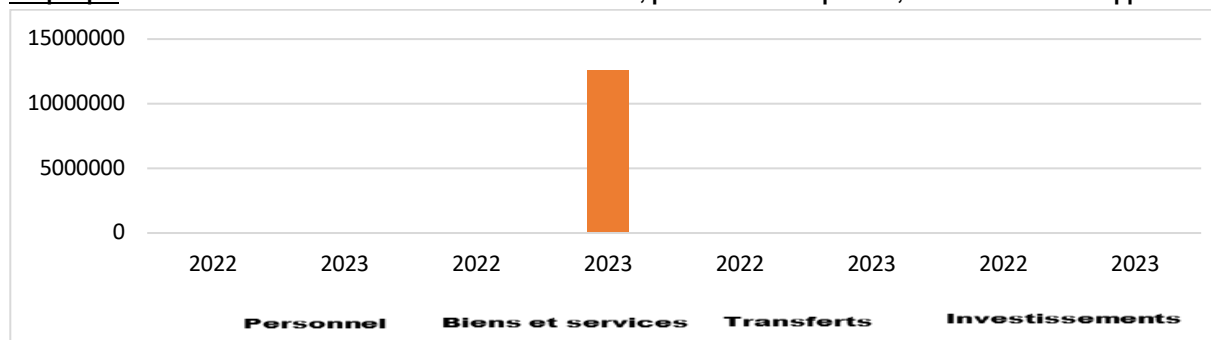
Graphique 111 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépense, de l'action « Renforcement des travaux de création de nouvelles infrastructures industrielles »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action « **Développement des réformes sectorielles** », il y'a eu un engagement de 12 572 449 F CFA, en 2023, lié exclusivement aux dépenses de biens et services. Ce crédit a permis d'améliorer la gouvernance du secteur de l'industrie. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'engagement en 2022.

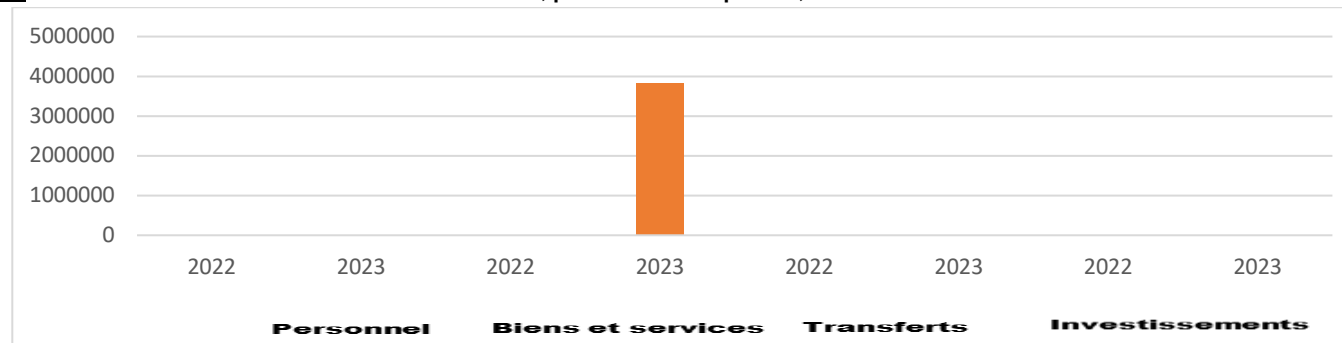
Graphique 112 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépenses, de l'action « Développement des réformes sectorielles »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- Au titre de l'action « **Incitation des investissements nationaux dans le secteur productif** », il y'a eu un engagement de 3 822 100 F CFA, en 2023, lié exclusivement aux dépenses de biens et services. Ce crédit a permis de mettre en place et communiquer sur les actions incitatives en direction des investisseurs nationaux. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'engagement en 2022.

Graphique 113: Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023, par nature de dépenses, de l'action « Incitation des investissements nationaux dans le secteur productif »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 50 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construction du laboratoire LANEMA	2008	2023	2 020 600 000	145 977 904	145 977 904	145 977 904
Sur financement intérieur			2 020 600 000	145 977 904	145 977 904	145 977 904
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Restructuration et mise à niveau des industries	2014	2025	2 380 000 000	394 000 000	287 900 000	287 899 536
Sur financement intérieur			1 562 000 000	394 000 000	287 900 000	287 899 536
Sur financement extérieur			818 000 000	0	0	0
Projet 3 : Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC)	2017	2025	1 254 100 000	126 000 000	77 969 500	77 969 492
Sur financement intérieur			1 254 100 000	126 000 000	77 969 500	77 969 492
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Prog. National Dévpt filière anacarde et acajou	2015	2025	6 260 000 000	105 000 000	64 500 000	64 499 040
Sur financement intérieur			6 260 000 000	105 000 000	64 500 000	64 499 040
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 5 : Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI)	2021	2023	245 700 000	81 900 000	99 400 000	17 500 000
Sur financement intérieur			50 900 000	0	17 500 000	17 500 000
Sur financement extérieur			194 800 000	81 900 000	81 900 000	0
Total programme (Budget de l'Etat)			12 160 400 000	852 877 904	675 747 404	593 845 972
Total sur financement intérieur			11 147 600 000	770 977 904	593 847 404	593 845 972
Total sur financement extérieur			1 012 800 000	81 900 000	81 900 000	0

Source : Situation d'exécution extrait du SIGOBE et PIP 2023-2025

Ce programme administre au total cinq (5) projets d'investissement public (PIP) dont les financements attendus sont estimés à 11 147 600 000 FCFA au niveau intérieur et 1 012 800 000 FCFA au niveau extérieur.

- **Projet 1 : Construction du laboratoire LANEMA**

Démarré en 2008, le projet intitulé « Construction du laboratoire LANEMA », d'un coût total de 2 757 414 794 FCFA, est prévu pour prendre fin en 2023. Ledit projet vise à doter le LANEMA de conditions d'analyses conformes aux normes internationales. Avant 2023, ce projet a bénéficié d'un financement de l'Etat estimé à 2 123 589 142 FCFA, soit 77,01% du coût total du projet. En début de gestion budgétaire 2023, le projet a bénéficié d'un crédit de 145 977 904 F CFA, soit 5,29% du coût total. Ce crédit a totalement été engagé dans l'achat de mobiliers, de matériels informatiques et d'équipement du laboratoire. Les dernières étapes du projet qui sont liées à la finition des travaux de construction et l'équipement du laboratoire ont été réalisées. Au regard de l'évolution des travaux de construction et d'équipement du laboratoire, le taux d'exécution physique du projet est à 100%.

- **Projet 2 : Restructuration et mise à niveau des industries**

Démarré en 2014 et prévu pour prendre fin en 2025, le projet intitulé « Restructuration et mise à niveau des industries », avait un coût total initial de 216 200 000 000 FCFA (soit 6 260 000 000 FCFA, part Etat, et 209 930 000 000 FCFA, part bailleur) qui a été revu à 6 860 000 000 FCFA en 2021 puis à 2 380 000 000 FCFA en 2023 pour s'adapter aux réalités des financements attendus tant extérieur qu'intérieur sur recommandation des services en charge de la Programmation PIP du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement. Ainsi, le coût total dudit projet de 2 380 000 000 FCFA, considéré en début de gestion 2023 est reparti comme suit : 1 562 000 000 FCFA, part Etat et 818 000 000 FCFA, part bailleur.

Avant 2023, ce projet a bénéficié d'un financement total de 2 261 773 836 FCFA, soit 95,03% du coût total du projet. Pour rappel, ledit projet vise à améliorer la compétitivité des entreprises industrielles ivoiriennes et à accroître la contribution du secteur industriel à la création d'emplois et de richesses.

En début de gestion budgétaire 2023, ce projet a bénéficié d'une dotation de 394 000 000 F CFA qui a été réduit à la suite du collectif budgétaire pour atteindre le montant de 287 900 000 FCFA, soit 12,09% du cout total. Ainsi, la totalité des crédits disponibles a été engagée en fin d'exercice, soit un taux d'exécution budgétaire de 100%.

Ce montant a permis de restructurer et d'accompagner douze (12) entreprises sur quinze (15) ciblées, soit un taux de réalisation physique de 80%. Aussi, ce montant a permis de renforcer les capacités opérationnelles de l'ADCI.

- **Projet 3 : Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC)**

Démarré en 2017 et prévu pour prendre fin en 2025, le projet intitulé « Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) », d'un coût global de 1 254 100 000 FCFA, vise à appuyer le Système Ouest Africain d'Accréditation dans le cadre de l'accord de siège. Avant 2023, il a bénéficié d'un financement de l'Etat estimé à 1 092 403 844 FCFA, soit 87,11% du coût total du projet. En début de

gestion budgétaire 2023, le projet a bénéficié d'un crédit de 77 969 500 F CFA, soit 62,17%, qui a totalement été engagé pour permettre à la SOAC d'acquérir définitivement son local, d'accréditer 39 laboratoires dont 20 basés en Côte d'Ivoire et de renforcer les capacités de plus de 700 experts sur diverses thématiques relatives à l'accréditation.

- **Projet 4 : Programme National Développement de la filière anacarde**

Démarré en 2015 et prévu pour prendre fin en 2025, le projet intitulé « Programme National Développement de la filière anacarde », d'un coût global de 6 260 000 000 F CFA, vise à développer les capacités locales de transformation de l'anacarde et l'implantation d'unités de transformation en Côte d'Ivoire à travers des financements adaptés et le renforcement des capacités nationales de production de technologies de transformation. Avant 2023, ce projet a bénéficié d'une dotation globale de 3 657 749 400 FCFA, soit 58,43% du coût total du projet.

En début d'exercice budgétaire 2023, le projet a bénéficié d'un crédit de 105 000 000 F CFA, soit 1,35% du coût total du projet. Ce crédit a été revu à la baisse lors du collectif budgétaire, pour atteindre 64 500 000 FCFA, soit 0,83% du coût total du projet. Ce montant, engagé en totalité, a permis de débiter les deux activités prévues, à savoir :

- l'assistance technique et l'appui aux entreprises en matière de technologie, optimisation des procédés, stratégies marketing et de recherche de financement ;
- l'appui à un laboratoire par l'accompagnement à l'accréditation pour les analyses des produits de l'anacarde.

Malheureusement, en plein processus de passation des marchés pour la mise en œuvre des activités, le budget a été fortement impacté par la coupe budgétaire mettant un frein audit processus. Le budget restant ne permettant pas de finaliser les activités et surtout que le temps imparti ne permet pas de reprendre le processus de sélection jusqu'à son terme, il a été proposé de réaménager le budget du programme en vue de réaliser d'autres activités telles que la réalisation d'une étude d'évaluation du programme de développement de la transformation de l'anacarde et l'organisation d'un atelier de validation de cette étude.

- **Projet 5 : Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI)**

Démarré en 2021 et prévu pour prendre fin en 2023, le PASI-CI d'un coût global de 245 827 000 FCFA est un projet cofinancé par la BAD à hauteur de 194 800 000 FCFA et l'Etat à hauteur de 50 900 000 FCFA. Avant 2023, il a bénéficié d'un financement de 163 848 000 FCFA, soit 66,69% du coût total du projet.

Au titre de la gestion budgétaire 2023, ce projet a bénéficié de la part de l'Etat, d'un budget de 25 000 000 FCFA, soit 10,16% du coût total du projet, plafonné à 70% selon la régulation budgétaire. Le plafonnement a permis un engagement de 17 500 000 FCFA, soit 7,11% du budget total du projet.

Le budget exécuté a couvert les réalisations suivantes : (i) réalisation d'une étude monographique des zones industrielles de San-Pedro et d'une étude technique d'aménagement de la zone industrielle d'Assouba, (ii) achèvement de l'étude de faisabilité pour la création du Fonds de Promotion Industrielle.

II.2. Évolution des effectifs

L'évolution des prévisions d'effectifs est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 51 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

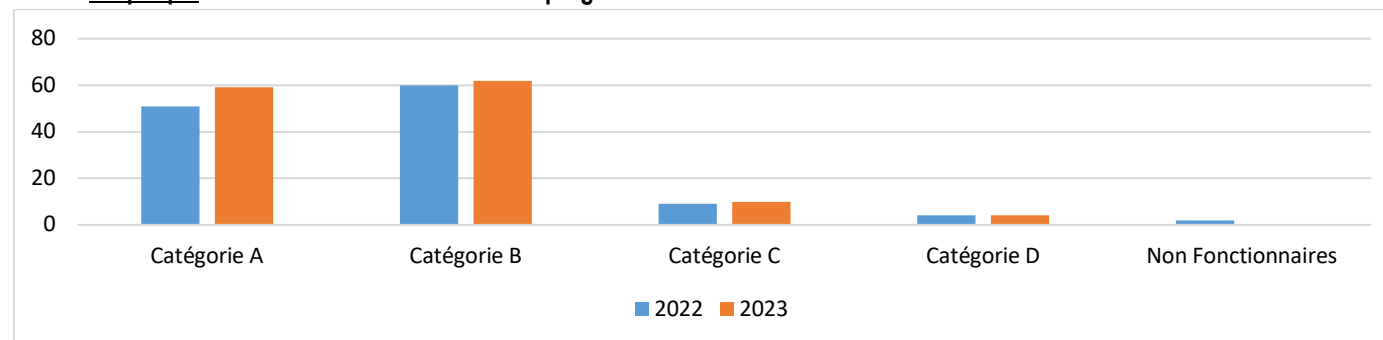
	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	54	2	2	9	4	59
Catégorie B	61	3	3	2	1	62
Catégorie C	11	0	0	2	3	10
Catégorie D	3	0	0	3	2	4
Non Fonctionnaires	1	0	0	0	1	0
TOTAL	130	5	5	16	11	135

Source : DRH du MCI et RAP 2022 du MCIPPME

Le programme Industrie comptait à fin 2023, 59 agents de catégorie A, 62 agents de catégorie B, 10 agents de catégorie C et 4 agents de catégorie D. Ce qui renvoie le nombre d'agents à 135. Il est légèrement plus important que celui de 2022 qui était de 130, ce qui traduit un renforcement de l'effectif de 5 agents.

Ainsi, en 2023, la demande en personnel exprimée par le programme a été entièrement satisfaite, ce qui a produit un impact positif sur l'ensemble des activités.

Graphique 114 : Evolution des effectifs du programme 4 de 2022 à 2023



Source : DRH du MCI

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'axe stratégique du Programme Industrie vise à redynamiser l'activité industrielle. Pour y arriver, plusieurs activités regroupées en actions ont été réalisées en 2023. On peut citer :

❖ Au titre de la promotion de la transformation et de la compétitivité industrielles

Plusieurs activités ont été réalisées à savoir :

- l'inspection de 40 entreprises industrielles dans le cadre des inspections et contrôles de la sécurité dans les unités industrielles ;
- l'organisation d'un atelier de validation du rapport final de l'étude sur la mise en place du Fonds dédié au développement du secteur industriel en mai 2023;
- la réalisation, d'une étude assortie d'un rapport d'étude et d'un livre blanc avec des propositions de mesures pour le développement de l'industrie automobile en Côte d'Ivoire. Un atelier de restitution a été organisé pour la validation des recommandations les 4 et 5 mai par toutes les parties prenantes du secteur de l'automobile. A la suite de cet atelier, une CCM a été élaboré, validé par le Cabinet (25 mai 2023) et soumise au SGG en vue de son adoption par le Gouvernement;
- Concernant l'industrie textile en Côte d'Ivoire, plusieurs activités ont été réalisés avec l'organisation d'un atelier avec la participation des investisseurs et du secteur privé suivi de la réalisation d'une mission de partage d'expérience au Kenya avec une forte délégation ivoirienne qui s'est déroulée du 08 au 13 mai 2023. Le projet de Communication en Conseil des Ministres a été élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement sur les recommandations relatives au développement et à la relance de cette filière très stratégique;
- la réalisations des travaux d'études sur les clusters industriels d'une part, l'Agro-industrie et l'industrie pharmaceutique, d'autre part les matériaux de constructions, de chimie plasturgie et d'emballage pour lesquels le lancement officiel s'est fait en présence du Ministre du Commerce et de l'Industrie avec la participation de toutes les composantes du secteur privé. A la suite de ces travaux, un rapport des études stratégiques et des plans d'actions a été validé du 14 au 16 décembre 2023 au cours d'un atelier réunissant toutes les parties prenantes. A cela s'ajoute une note de présentation sur les Clusters et cinq (5) CCM relatives aux stratégies de développement des cinq (05) clusters industriels en cours d'élaboration ;

- le suivi de la CCM proposée au Gouvernement pour prendre en compte les recommandations faites par les parties prenantes relatives au développement et à la relance de l'industrie textile qui est une filière très stratégique ;
- l'adoption par le Gouvernement au dernier conseil des Ministres en décembre 2023 de la CCM sur le développement de l'industrie automobile. Les activités de la mise en œuvre des recommandations de cette stratégie ont démarré ;
- l'acquisition et remise de 25 tricycles aux acteurs de la petite transformation et la sélection de l'entreprise SOTIC pour la fabrication des équipements de production dont la livraison est prévue pour le mois de février 2024.

Les difficultés rencontrées au titre de la promotion de la transformation et de la compétitivité industrielles sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance du budget alloué à certaines activités ;
- ✓ l'absence de véhicules de service pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- ✓ l'insuffisance de matériels informatiques et bureautiques ;
- ✓ l'insuffisance du financement des activités d'innovation, d'inventions et de valorisation des résultats de recherche ;
- ✓ le manque de cadre incitatif pour les startups industrielles et l'absence d'infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, laboratoires et instituts de recherche, etc.).

Les solutions pour y remédier sont les suivantes :

- ✓ solliciter des rallonges budgétaires pour la réalisation de certaines activités ;
- ✓ acquérir des véhicules de service pour le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- ✓ acquérir du matériel informatique et bureautique ;
- ✓ rechercher des financements pour les activités d'innovation, d'inventions et de valorisation des résultats de recherche ;
- ✓ créer un cadre incitatif pour les startups industrielles et l'absence d'infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, laboratoires et instituts de recherche, etc.).

❖ **Au titre du renforcement de la restructuration et de la mise à niveau**

Plusieurs activités ont été réalisées à savoir :

- la réalisation de l'étude relative à l'actualisation du PNRMN par le cabinet CASA. Il convient d'indiquer qu'un atelier de validation du rapport de l'étude relative à l'actualisation du PNRMN se tiendra au cours de la première quinzaine du mois de janvier 2024, à Abidjan ;
- la restructuration et l'accompagnement de 12 entreprises ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de l'ADCI.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement de la restructuration et de la mise à niveau sont les suivantes :

- ✓ le manque de formation sur les fonds études ;
- ✓ l'insuffisance du financement des activités de mise à niveau des entreprises.

Les solutions pour y remédier sont les suivantes :

- ✓ la formation des acteurs budgétaires sur les fonds études ;
- ✓ l'acquisition de financement pour les activités de mise à niveau des entreprises.

❖ **Au titre du renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels**

Plusieurs activités ont été réalisées à savoir :

- l'élaboration de la CCM soumise au cabinet pour l'adoption de la politique nationale de la qualité ;

- la sensibilisation de 50 entreprises inspectées et 45 entreprises à la démarche qualité et au PIQ ;
- la certification de 185 produits et la délivrance d'attestation de conformité aux normes ivoiriennes de 2035 produits ayant des attestations de conformité aux normes ivoiriennes en 2023 ;
- la livraison du siège du SOAC ;
- l'organisation des Journées Nationales de la Qualité (JNQ 2023) en novembre 2023 avec la participation de plusieurs administrations, entreprises et sociétés civiles.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels sont les suivantes :

- ✓ l'absence de véhicules de service pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- ✓ l'insuffisance de matériels informatiques et bureautiques ;
- ✓ l'inadéquation des profils recrutés en matière de qualité et promotion de la qualité.

Les solutions pour y remédier sont les suivantes :

- ✓ l'acquisition de véhicules de service pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- ✓ l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques ;
- ✓ la sollicitation auprès du Ministère en charge de la fonction publique de profils expérimentés en matière de qualité et promotion de la qualité.

❖ **Au titre du renforcement de l'innovation technologique des entreprises industrielles**

Plusieurs activités ont été réalisées à savoir :

- la validation du financement du centre technique agro-alimentaire (CACDI) dans le cadre du DAICE. L'accord de prêt doit être signé par la BAD et le projet démarrera en janvier 2024 ;
- le démantèlement des réseaux de contrefacteurs (4 101 Produits phytosanitaires (pesticides PYRICAL ; insecticides PYRIBOIS 50 EC), 10 tonnes de médicaments (PMQIF), 22 000 tiges tabac (FINE), 1666 emballages pleines et 2300 emballages vides brasserie (BUDWEISER), 13 560 bouteilles d'huile de frein STOP, 5 123 Serrures vachettes ASSA ABLOY, 3222 bouteilles d'Éthanol de 30 litres, 18 238 tubes de produits adhésifs) ;
- l'assistance technique du Centre de Démonstration et de Promotions de Technologies de 15 PME ;
- la réalisation et diffusion de 15 couvertures médiatiques des activités du CDT ;
- l'organisation de 4 caravanes de promotion et sensibilisation.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement de l'innovation technologique des entreprises industrielles sont les suivantes :

- ✓ la faible capacité opérationnelle de l'ADCI affectant particulièrement le recrutement de nouvelles entreprises et le rythme de déploiement des missions d'accompagnement au sein des entreprises ;
- l'insuffisance du financement des activités d'innovation et de valorisation des résultats de recherche.

Les solutions pour y remédier sont les suivantes :

- ✓ améliorer la capacité opérationnelle de l'ADCI ;
- ✓ rechercher des fonds auprès des partenaires au développement.

❖ **Au titre du renforcement des mesures d'incitations à l'investissement industriel**

Plusieurs activités ont été réalisées à savoir :

- l'examen du contenu du programme de Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois (DAICE) par les deux parties (partie Etat et partie BAD). Le document programme a été validé et cosigné. Le démarrage de sa mise en œuvre est prévu en mars 2024. Pour rappel, le programme de Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois (DAICE) a été mis en place afin de soutenir les réformes et les investissements du Gouvernement dans les biens publics nécessaires pour développer le secteur privé, dé-risquer le financement des PME et des start-up innovantes, développer de nouveaux secteurs, promouvoir la transition verte dans le secteur industriel, soutenir la compétitivité des entreprises et

leurs exportations et créer des emplois. Ce programme contribuera à renforcer la compétitivité des clusters, à renforcer l'accès aux financements des entreprises, à augmenter l'investissement industriel et à créer des emplois ;

- l'élaboration d'une demande d'appui adressée aux structures suivantes : BAD, BM, JICA, GIZ, PNUD dans le cadre du financement au profit des acteurs de la petite transformation. Par ailleurs, un appui à hauteur de 100 millions de FCFA a été octroyé par FREMIN au profit des acteurs de la petite transformation.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement des mesures d'incitations à l'investissement industriel sont les suivantes :

- ✓ la faible capacité opérationnelle de l'ADCI affectant particulièrement le recrutement de nouvelles entreprises et le rythme de déploiement des missions d'accompagnement au sein des entreprises ;
- ✓ l'insuffisance de crédit au niveau du FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises, demeurant un handicap pour la levée de fonds à leur profit ;
- ✓ l'insuffisance de cadre incitatif pour les start-up.

Les solutions pour y remédier sont les suivantes :

- ✓ améliorer la capacité opérationnelle de l'ADCI
- ✓ rechercher des fonds auprès des partenaires au développement ;
- ✓ créer un cadre incitatif pour les start-up.

❖ **Au titre du renforcement des travaux de création de nouvelles infrastructures industrielles**

Plusieurs activités ont été réalisées à savoir :

- au niveau de la création de nouvelles zones industrielles de la ville de Bouaké, on note :
 - l'élaboration et la transmission, au ministère en charge de la Construction depuis novembre 2023 pour sa finalisation et son adoption, le projet de décret portant déclaration d'utilité publique de cette zone.
 - la proposition, par le promoteur, d'un site destiné aux activités industrielles dans le cadre du projet de création d'une ville nouvelle au PK 50, sur l'autoroute du nord. Le 11 novembre 2023, le ministère en charge de la Construction a transmis l'extrait topographique du site au Ministère en charge de l'industrie.
- au niveau de la sécurisation de la zone industrielle d'Alépé d'environ 106 ha, on note :
 - l'élaboration et la transmission au ministère en charge de la construction depuis novembre 2023 pour sa finalisation et son adoption, le projet de décret portant déclaration d'utilité publique de cette zone ;
 - l'indemnisation des cultures sur les 40 hectares formulée par l'entreprise chinoise de fabrication de carreaux KEDA CERAMICS afin de permettre à l'opérateur de démarrer ses travaux de terrassement.
- l'organisation d'un atelier de validation de la monographie sur les zones industrielles à San-Pedro en juin 2023, assortie d'une plate-forme de suivi des entreprises installées dans la zone industrielle de San-Pedro en 6 juillet 2023 ;
- la réalisation des travaux d'aménagement 2PAI BELIER/ Aménagement de 39 ha à YAMOUSSOUKRO, les travaux ont officiellement démarré le 16 octobre 2023 avec la remise du site des travaux ;

La difficulté rencontrée au titre du renforcement des travaux de création de nouvelles infrastructures industrielles est l'insuffisance de ressources pour poursuivre les travaux de réhabilitation et de transformation des zonées industrielles.

❖ **Au titre du développement des réformes sectorielles**

A ce titre, des actions ont été menées en vue de faire adopter :

- la communication portant sur les résultats des études de faisabilité pour la mise en place des clusters prioritaires ;

- la communication portant adoptant du livre blanc pour la promotion et le développement d'une industrie d'assemblage et de montage automobile ;
- la note au premier Ministre portant réforme de la SOGEDI ;
- la communication portant sur les recommandations et mesures proposées dans les études stratégiques de relance de l'industrie textile.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme Industrie sera présentée à travers l'évolution des indicateurs et leurs cibles, suivi de l'analyse des réalisations dudit programme.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 52 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la production et la compétitivité du secteur industriel							
IP 1 : Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau		%	59	65	95	67	100
IP 2 : Taux de croissance des volumes transformés :	Cacao	%	-17	3,9	17	5	1,33 ⁵²
	Anacarde	%	79	32,7	63,5	34	18,66
	Hévéa	%	7	7	20	8	22,30
IP 3 : Taux de croissance des produits certifiés NI		%	11	30	50	14	38,05
IP 4 : Taux de croissance des brevets émis par la Côte d'Ivoire		%	5,6	141,17	-10,73	100	15
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir les investissements industriels							
IP 5 : Taux de croissance des investissements industriels		%	-	10	42	12	14,11
IP 6 : Taux de croissance des investissements nationaux dans le secteur industriel		%	52,6	44	54,3	45	21,78
Objectif Spécifique 3 : Développer les infrastructures industrielles							
IP 7 : Taux de réalisation des travaux d'aménagement :	PK 24 / 234 ha (phase 1 de 59 ha en aménagement)	%	60	87	100	100	100
	PK 24 / 127 ha en MOP par CHEC	%	60	74	100	100	100
	BIRD ENCLAVE / Aménagement de 28 ha à Korhogo	%	60	60	95	65	100
	BIRD ENCLAVE / Aménagement de 15 ha à Bondoukou	%	60	45	75	50	100
IP 8 : Taux de réalisation des travaux de construction du centre de secours d'urgence du GSPM à la zone industrielle de Yopougon		%	60	55	75	60	90

Source : DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, RAP 2020, 2021, 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des indicateurs de performance du Programme Industrie donne les résultats suivants :

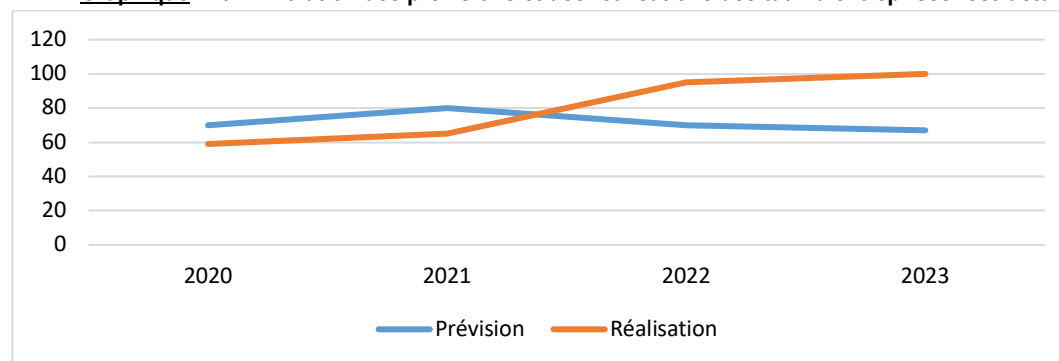
⁵² NP : Non Parvenue

a- Objectif Spécifique 1 : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles

✓ **IP 4.1.1** : Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau

- **Définition de l'indicateur** : Le taux d'entreprises restructurées et mises à niveau est un indicateur qui permet de déterminer le ratio entre les entreprises ayant bénéficié effectivement des actions d'accompagnements et de renforcement des capacités par l'agence en charge de la compétitivité des entreprises par rapport au nombre d'entreprises visées dans le cadre du projet. On note que dans le cadre du projet PNRMN, il a été créé l'ADCI qui est l'agence chargée de la mise en œuvre des actions d'accompagnement en faveur des entreprises industrielles en difficulté en vue de renforcer et améliorer leur compétitivité.
- **Source de données** : Rapport d'activités ADCI
- **Mode de calcul** : (Nombre d'entreprises restructurées et mises à niveau / Nombre d'entreprises à restructurer et à mettre à niveau) X100
- **Valeurs cibles** : 67% en 2023 ; 69% en 2024 ; 70% en 2025

Graphique 115 : Evolution des prévisions et des réalisations des taux d'entreprises restructurées et mises à niveau de 2020 à 2023



Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

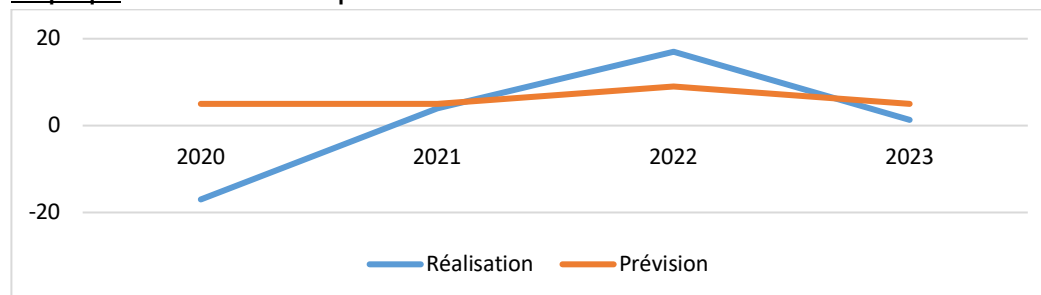
Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau » est de 100%, contre une cible fixée à 67%. La cible a donc été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement 59%, 65% et 95%. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de l'ADCI desdites années. En outre, la performance de l'exercice 2023 est due à la restructuration en cours de l'ADCI

✓ **IP 4.1.2** : Taux de croissance des volumes transformés :

• **Cacao** :

- **Définition de l'indicateur** : Le taux de croissance des volumes transformés de cacao est un indicateur qui permet de connaître le niveau de transformation du cacao ivoirien.
- **Source de données** : Rapport d'activités DPCI
- **Mode de calcul** : (quantité de matière première transformée de l'année n – quantité de matière première transformée de l'année n-1) / quantité de matière première transformée de l'année n-1) X 100
- **Valeurs cibles** : 5% en 2023 ; 6% en 2024 ; 7% en 2025

Graphique 116 : Evolution des prévisions et des réalisations des volumes de transformation du cacao de 2020 à 2023



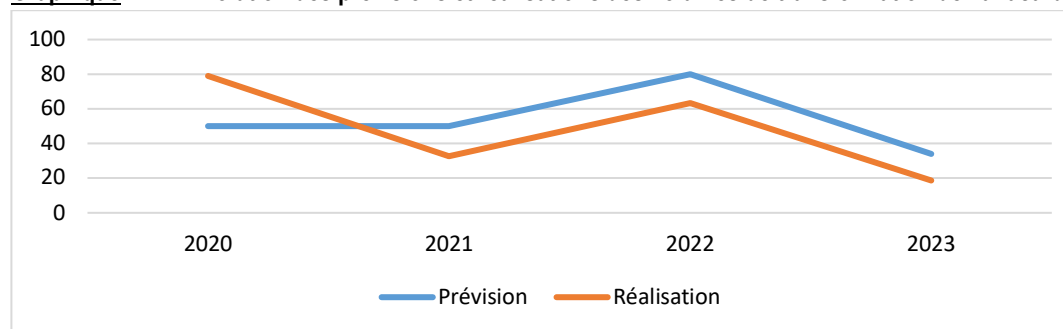
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de croissance des volumes transformés du cacao » est de 1,33%, en deçà de la cible fixée à 5%. La cible n'a donc pas été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est inférieure à celle de 2021 et 2022 qui sont respectivement 3,9% et 17% et supérieure à 2020 qui de -. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de la Conseil Café-Cacao. En outre, ce résultat est dû au non-respect des engagements pris par les transformateurs lors des signatures des conventions et des difficultés rencontrées par ceux-ci au cours de l'exercice 2023.

- **Anacarde :**

- Définition de l'indicateur : Le taux de croissance des volumes transformés est un indicateur qui permet de connaître le niveau de transformation des matières premières agricoles.
- Source de données : Rapport d'activités DPCI
- Mode de calcul : $(\text{quantité de matière première transformée de l'année } n - \text{quantité de matière première transformée de l'année } n-1) / \text{quantité de matière première transformée de l'année } n-1 \times 100$
- Valeurs cibles : 34% en 2023 ; 36% en 2024 ; 37% en 2025.

Graphique 117 : Evolution des prévisions et réalisations des volumes de transformation de l'anacarde de 2020 à 2023



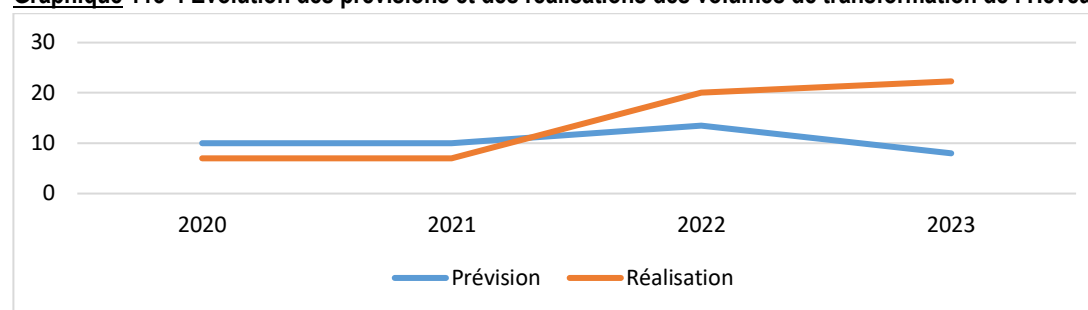
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de croissance des volumes transformés d'anacarde » est de 18,66%, contre une cible fixée à 34%. La cible n'est donc pas atteinte. De plus, la réalisation 2023 est inférieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement 79%, 32,7% et 63,5%. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de DPCI desdites années. En outre, Ce résultat est dû au non-respect des engagements pris par les transformateurs lors des signatures des conventions et des difficultés rencontrées par ceux-ci au cours de l'exercice 2023.

- **Hévéa :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux de croissance des volumes transformés est un indicateur qui permet de connaître le niveau de transformation des matières premières agricoles.
- **Source de données :** Rapport d'activités DPCI
- **Mode de calcul :** (quantité de matière première transformées de l'année n – quantité de matière première transformée de l'année n-1 / quantité de matière première transformée de l'année n-1) X 100
- **Valeurs cibles :** 8% en 2023 ; 9% en 2024 ; 10% en 2025
- **Explication du niveau de performance :** Les informations ne sont pas encore disponibles au niveau du comité chargé de la collecte des données.

Graphique 118 : Evolution des prévisions et des réalisations des volumes de transformation de l'Hévéa de 2020 à 2023



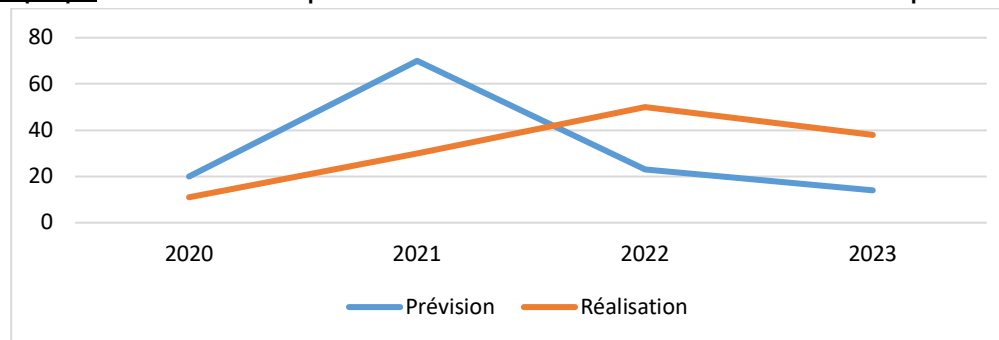
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de croissance des volumes transformés d'hévéa » est de 22,30%, contre une cible fixée à 8%. La cible est donc atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 7%, 7% et 20%. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de la DPCI desdites années. En outre, Ce résultat est dû au respect des engagements pris par les transformateurs lors des signatures des conventions.

✓ **IP 4.1.3 : Taux de croissance des produits certifiés NI**

- **Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui détermine le niveau de l'évolution des certificats/attestations de conformité aux normes délivrés dans le cadre du contrôle de la qualité des produits et de la mise en œuvre du décret rendant certaines normes d'application obligatoires sur une période d'un an. Le certificat/attestation de conformité aux normes est un document de qualité délivré par l'organisme concessionnaire CODINORM pour certifier/attester qu'un produit est de qualité et répond aux normes et spécifications en vigueur.
- **Source de données :** Rapport d'activités de CODINORM
- **Mode de calcul :** (nombre de certificats/attestations de conformité de l'année n- nombre de certificats/attestations de conformité de l'année n-1/ nombre de certificats/attestations de conformité de l'année n-1) X 100
- **Valeurs cibles :** 14% en 2023 ; 16% en 2024 ; 18% en 2025

Graphique 119: Evolution des prévisions et des réalisations des taux de croissance des produits certifiés NI de 2020 à 2023



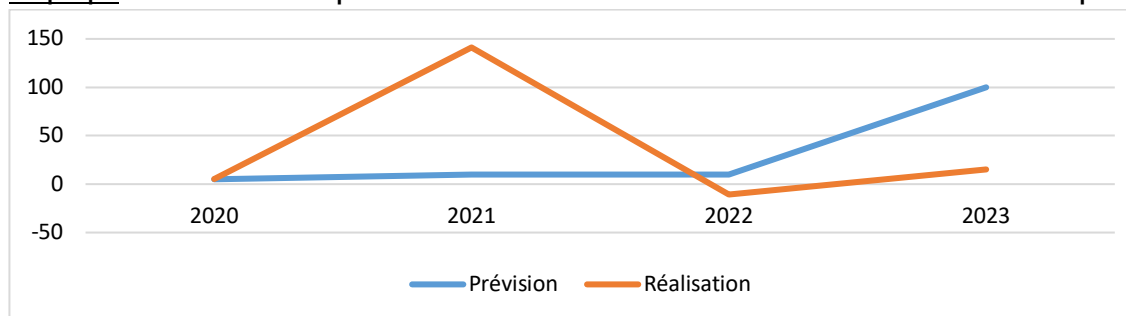
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de croissance des produits certifiés NI » est de 38,05%, contre une cible fixée à 14%. La cible a donc été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est inférieure à celle de 2022 qui est de 50% et supérieures à celles de 2020 et 2021 qui sont respectivement de 11% et 30%. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de CODINORM desdites années. En outre, ce résultat est dû à l'effet des contrôles réalisés par les services du Ministère dans les entreprises.

✓ **IP 4.1.4** : Taux de croissance des brevets émis par la CI

- **Définition de l'indicateur** : C'est un indicateur qui permet de déterminer le nombre de brevets émis par la CI aux personnes détenant des droits de propriété intellectuelle.
- **Source de données** : Rapport d'activités d'OIPI
- **Mode de calcul** : $((\text{Nombre de brevets enregistrés } n - \text{Nombre de brevets enregistrés } n-1) / \text{Nombre de brevets enregistrés } n-1) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Graphique 120 : Evolution des prévisions et des réalisations des taux de croissance des brevets émis par la CI de 2020 à 2023



Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de croissance des brevets émis par la CI » est de 15%, contre une cible fixée à 100%. La cible n'a donc pas été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celles de 2020 et 2022 qui sont respectivement de 5,6% et -10,73%, et inférieure à celle de 2021 qui est de 141,17%. En outre, le résultat de l'exercice 2023 s'explique par une

surestimation de la cible en 2023 au regard de la performance réalisée en 2021. En effet, après la crise sanitaire à COVID-19, la production de brevet a connu un engouement exceptionnel avec un taux de croissance de 141,17% amenant le Ministère à réviser sa cible en 2023. Malheureusement, cette croissance espérée n'a pas suivi en 2022 (-10,73%) et en 2023 (15%). Ce résultat s'explique, également, par l'insuffisance de collaboration entre les structures en charge de l'innovation et l'encadrement des activités de brevets. On note également le faible niveau d'appui au financement des activités de promotion de l'innovation. Cela induit à multiplier les actions au niveau notamment de la sensibilisation des acteurs en vue d'accroître le nombre de brevets à émettre au cours des prochaines années.

b- Objectif Spécifique 2 : Promouvoir les investissements industriels

✓ IP 4.2.1 : Taux de croissance des investissements industriels

- Définition de l'indicateur : La proportion de l'investissement industriel dans l'investissement privé détermine le ratio entre la part ou le volume des investissements industriels réalisés par le secteur privé par rapport à l'ensemble des investissements privés réalisés. Cet indicateur détermine également la dynamique de développement dans le secteur industriel.
- Source de données : Rapport de la DADSII/CEPICI
- Mode de calcul : $(\text{Montant des investissements industriels} / \text{Montant des investissements privés réalisés}) \times 100$
- Valeurs cibles : 12% en 2023 ; 13% en 2024 ; 14% en 2025

Graphique 121 : Comparaison de la prévision et de la réalisation du taux de croissance des investissements industriels de 2023



Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

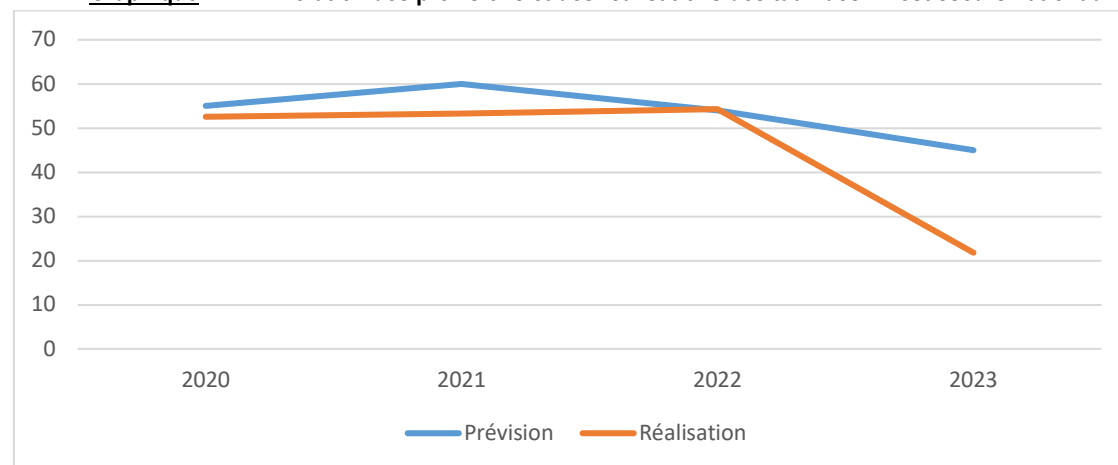
Commentaire : L'indicateur « Taux de croissance des investissements industriels » a été suivi pour la première fois dans le cadre de performance en 2023. Sa valeur durant cette année est de 14,11%, contre une cible fixée à 12%. La cible a donc été atteinte. Cela s'explique par le fait que les actions d'incitation et de promotion des investissements dans le secteur industriel sont intensifiées notamment par le renforcement des mesures d'incitation sectorielle. Ces mesures ont permis à 129 entreprises d'obtenir un avis favorable pour bénéficier des dispositions du Code des Investissements. En outre, la valeur de 2023 est supérieure à celle de 2021 estimée à 10% et inférieure à celle de 2022 à 42%.

✓ IP 4.2.2 : Taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel

- **Définition de l'indicateur** : Le taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel est un indicateur qui permet de déterminer le ratio entre le nombre des nationaux qui investissent dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des investisseurs. Il peut également se calculer à partir du niveau des investissements réalisés dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des investissements réalisés dans le secteur productif. Cet indicateur détermine le niveau et la capacité des nationaux à entreprendre dans le secteur productif.
- **Source de données** : Rapport de la DADSII/CEPICI

- **Mode de calcul** : (Nombre des investisseurs nationaux / Nombre total des investisseurs dans le secteur industriel) X 100
- **Valeurs cibles** : 45% en 2023 ; 46% en 2024 ; 47% en 2025

Graphique 122 : Evolution des prévisions et des réalisations des taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel de 2020 à 2023



Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de croissance des investissements nationaux dans le secteur industriel » est de 21,78%, contre une cible fixée à 45%. La cible n'a donc pas été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est inférieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 52,6%, 44% et 54,3%. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de la DADSII et du CEPICI desdites années. En outre, le résultat de l'exercice 2023 s'explique par une absence de sensibilisation des investisseurs nationaux sur les avantages liés aux investissements. Il s'avère nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour continuer à encourager les nationaux à investir davantage dans le secteur industriel afin de booster le développement inclusif et durable de notre pays. Dans ce cadre, plusieurs actions menées devraient contribuer à améliorer la participation des nationaux dans le secteur productif, notamment la promotion des champions nationaux et l'insertion des nationaux dans les secteurs manufacturiers.

c- Objectif Spécifique 3 : Développer les infrastructures industrielles

- ✓ **IP 4.3.1** : Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles

L'indicateur « Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles » est un indicateur composite composé des quatre (04) indicateurs ci-dessous.

- **PK24 / 234 ha (phase 1 de 59 ha en aménagement)**
 - **Définition de l'indicateur** : Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
 - **Source de données** : Rapport de SOGEDI / DISI

- **Mode de calcul** : (Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser) X 100
- **Valeurs cibles** : 100% en 2023
- **Commentaire** : Le taux de réalisation était à 100% depuis l'année 2022

- **PK 24 / 127 ha en MOP par CHEC BIRD ENCLAVE**

- **Définition de l'indicateur** : Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
- **Source de données** : Rapport de SOGED / DISI
- **Mode de calcul** : (Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser) X 100
- **Valeurs cibles** : 100% en 2023 ;
- **Commentaire** : Le taux de réalisation était à 100% depuis l'année 2022

- **BIRD ENCLAVE / Aménagement de 28 ha à Korhogo**

- **Définition de l'indicateur** : Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
- **Source de données** : Rapport de SOGED / DISI
- **Mode de calcul** : (Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser) X 100
- **Valeurs cibles** : 65% en 2023 ; 77% en 2024 ; 80% en 2025
- **Commentaire** : Au titre de l'année 2023, le taux de réalisation « BIRD ENCLAVE / Aménagement de 28 ha à Korhogo » est de 100%, contre une cible fixée à 65%. La cible a donc été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 60%, 60% et 95%. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de la SOGED desdites années

- **BIRD ENCLAVE / Aménagement de 15 ha à Bondoukou**

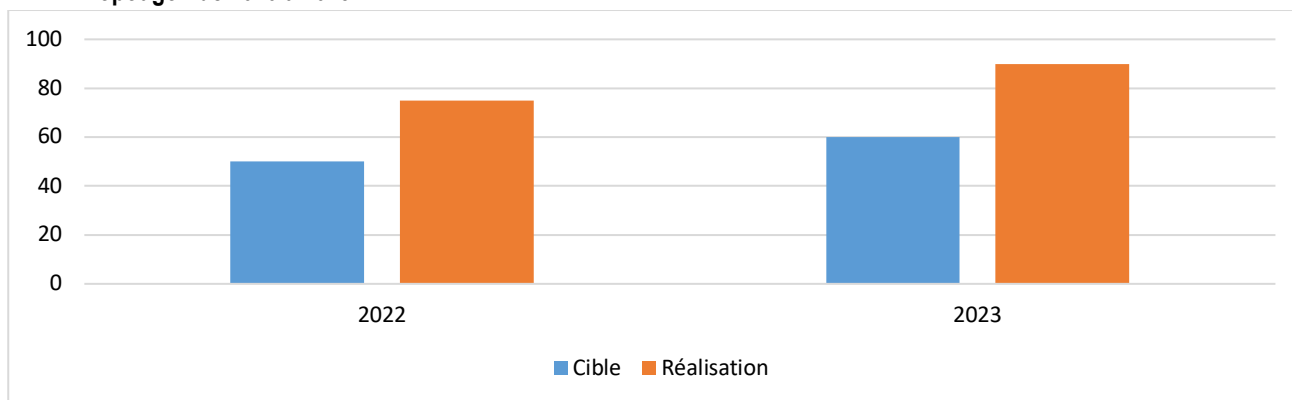
- **Définition de l'indicateur** : Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
- **Source de données** : Rapport de SOGED / DISI
- **Mode de calcul** : (Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser) X 100
- **Valeurs cibles** : 50% en 2023 ; 54% en 2024 ; 60% en 2025
- **Commentaire** : Au titre de l'année 2023, le taux de réalisation de « BIRD ENCLAVE / Aménagement de 15 ha à Bondoukou » est de 100%, contre une cible fixée à 50%. La cible a donc été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 60%, 45% et 75%. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de la SOGED desdites années.

✓ **IP 4.3.2** : Taux d'exécution des travaux de réhabilitation du centre de secours d'urgence du GSPM à la ZI de Yopougon

- **Définition de l'indicateur** : Le taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de la réhabilitation des ZI existantes par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux de réhabilitation pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles.

- **Source de données** : Rapport de SOGEDI / DISI
- **Mode de calcul** : (Nombre de travaux de réhabilitation réalisés / Nombre de travaux de réhabilitation à réaliser) X 100
- **Valeurs cibles** : 60% en 2023 ; 65% en 2024 ; 70% en 2025

Graphique 123 : Evolution des prévisions et des réalisations des taux de réalisation des travaux de construction du centre de secours d'urgence du GSPM à la zone industrielle de Yopougon de 2020 à 2023



Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport du second semestre du MCI

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le taux de réalisation « Taux d'exécution des travaux de réhabilitation du centre de secours d'urgence du GSPM à la ZI de Yopougon » est de 90%, contre une cible fixée à 60%. La cible a donc été atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 60%, 55% et 75%. Il est important de signifier que les données 2020, 2021 et 2022 proviennent des rapports d'activités de la SOGEDI desdites années.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises durant l'exercice budgétaire 2023 sont résumées ci-dessous :

a- Eléments positifs tirés de l'exercice 2023

Les éléments positifs tirés de l'exercice 2023 sont, entre autres :

b- Difficultés rencontrées

Au titre de l'année 2023, le programme Industrie a été confronté aux difficultés suivantes :

- l'insuffisance du budget alloué à ses activités ;
- l'absence de véhicules de service pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- l'insuffisance de matériels informatiques et bureautiques ;

- l'insuffisance de ressources pour poursuivre les travaux de réhabilitation et d'aménagement des zones industrielles ;
- l'insuffisance du financement des activités d'innovation, d'inventions et de valorisation des résultats de recherche ;
- le manque de cadre incitatif pour les startups industrielles et l'absence d'infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, laboratoires et instituts de recherche, etc.) ;
- la faible capacité opérationnelle de l'ADCI affectant particulièrement le recrutement de nouvelles entreprises et le rythme de déploiement des missions d'accompagnement au sein des entreprises ;
- l'insuffisance de crédit au niveau du FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises, demeurant un handicap pour la levée de fonds à leur profit ;
- l'inadéquation des profils recrutés aux besoins exprimés par le programme.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les mesures que le Responsable de Programme et les acteurs externes au programme souhaitent prendre pour y faire face sont énumérées ci-dessous :

a- Mesures envisagées pour faire face aux difficultés

Face aux difficultés rencontrées dans l'exécution du programme, les mesures suivantes sont à prendre :

- allouer un budget suffisant au programme pour lui permettre de mener à bien ses activités ;
- octroyer des véhicules de type 4 x 4 pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- octroyer du matériel informatique et bureautique ;
- obtenir des locaux adaptés pour l'installation des agents nouvellement affectés ;
- octroyer des ressources pour poursuivre les travaux de réhabilitation et d'aménagement des zones industrielles ;
- chercher le financement des activités d'innovation, d'inventions et de valorisation des résultats de recherche ;
- élaborer un cadre incitatif pour les startups industrielles et mettre en place des infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, accélérateurs, laboratoires et instituts de recherche, etc.) ;
- renforcer les capacités opérationnelles de l'ADCI ;
- augmenter la ligne de crédit relative au FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises ;
- alléger les procédures de passations des marchés en vue de mobiliser plus rapidement les consultants et bureaux d'études pour la réalisation de certaines études et projets d'investissement ;
- recruter des profils adaptés aux besoins exprimés par le programme.

b- Recommandations à l'endroit des acteurs externes au programme

Les sollicitations à l'endroit des acteurs externes au programme sont :

- augmenter le budget du programme ;
- tenir compte des cibles fixées en début d'exercice lors du collectif budgétaire ;
- former les acteurs budgétaires du programme sur les documents budgétaires ;
- former les Responsables d'Unité Opérationnel (RUO) sur la rédaction des projets d'investissement.

CONCLUSION

En début de gestion budgétaire 2023, le Programme Industrie a reçu un budget de 3 652 466 443 FCFA, dont 81 900 000 FCFA en financement extérieur et 3 570 566 443 FCFA en financement intérieur. Le collectif budgétaire du mois de juin, a rehaussé ce budget de 1 093 172 606 FCFA pour se stabiliser à 4 745 639 049 FCFA. En fin d'exercice, ce budget disponible, est engagé à hauteur de 4 589 128 487 FCFA, soit un taux de 98,24%. Aussi, ce dernier s'est appuyé sur un effectif composé de 59 agents de catégorie A, 62 agents de catégorie B, 10 agents de catégorie C et 4 agents de catégorie D. Le nombre d'agents de cette année est de 135.

Les ressources financiers et humains ont permis de mener des actions de promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité, de renforcement de la restructuration et de la mise à niveau, de renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels, de renforcement de l'innovation technologique des entreprises industrielles, de renforcement des mesures d'incitations à l'investissement industriel, de renforcement des travaux de création de nouvelles infrastructures industrielles, de développement des réformes sectorielles et d'incitation des investissements nationaux dans le secteur industriel. Les taux d'engagement de ces différentes actions sont respectivement 100%, 99,99%, 99,99%, 99,99%, 50,02%, 99,99%, 99,99% et 99,80%. La réalisation de ces actions ont permis l'atteinte de cinq (05) cibles sur les huit (08) indicateurs définis, soit un taux de 62,50%.

Malgré les résultats appréciables du Programme Industrie, il n'en demeure pas moins qu'ils subsistent des difficultés qui doivent être résorber dans l'avenir.

Pour ce faire, il conviendrait au Responsable Programme de veiller aux respects des mesures suivantes :

-  le renforcement du suivi des investisseurs à travers la création d'une plate-forme de suivi des projets industriels ;
-  la poursuite des activités relatives à la sécurisation des zones industrielles ;
-  la mise en œuvre des clusters industriels ;
-  la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Qualité avec un financement durable de son Plan d'Action, facteur majeur pour la promotion de la qualité.

Ainsi, la prise en compte de ces recommandations et l'actualisation des indicateurs du programme permettront au Responsable de programme d'améliorer la performance de son programme et aboutir à un secteur industriel ivoirien redynamisé.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 5 « PME-ARTISANAT »

INTRODUCTION

Le programme PME-Artisanat est administré par Dr Yao Silvere KONAN, nommé par décret n° 2023-193 du 22 mars 2023 portant nomination du Directeur Général de la Promotion des PME et de l'Artisanat en qualité de Directeur Général de la Promotion des PME et de l'artisanat. En cette qualité, par décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères, il a été désigné Responsable du Programme PME-Artisanat.

Aussi, à l'issu du remaniement intervenu en octobre 2023, le Ministère n'a reçu aucun décret ayant abrogé le décret N°2022-601 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. Ainsi, en référence audit décret, le Responsable dudit programme est chargé, entre autres, de ;

- la promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- le suivi et la coordination des actions de développement des PME ;
- la mise en œuvre du suivi des politiques visant l'amélioration de l'efficacité des PME ;
- la mise en œuvre, sur une base privée et en association avec les opérateurs économiques financiers nationaux et internationaux, d'un organisme de promotion des PME ivoiriennes ;
- l'élaboration et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire de création et de financement des PME ;

- l'encadrement des PME ;
- le développement des actions d'aide à la création d'entreprises par les nationaux ;
- la mise en œuvre des actions visant le renforcement de capacités managériales des nationaux chefs d'entreprises, notamment en matière de gestion d'entreprises.
- la promotion de l'artisanat et des entreprises artisanales ;
- la définition et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités artisanales ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique de financement des entreprises artisanales, en liaison avec les Ministres chargés de l'Economie et des Finances, et du Budget ;
- l'aménagement et l'exploitation des sites artisanaux d'intérêt national ;
- la promotion de l'apprentissage et de la formation continue ;

Durant l'exercice 2023, ces missions se sont déroulées dans un environnement compétitif pour les PME en prélude à l'organisation de la CAN 2023. Cette compétition a, également, été l'occasion pour les artisans de montrer leur savoir-faire aux touristes présents pour la circonstance.

Le Rapport Annuel de Performance 2023 du Programme PME-Artisanat s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir : la présentation de la stratégie du programme, ses réalisations en 2023, sa performance et ses perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

La stratégie du Programme PME-Artisanat sera présentée à travers ses objectifs et son financement.

I.1. Les objectifs du programme

En référence au DPPD-PAP 2023-2025 du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, l'objectif global du Programme PME-Artisanat est de « Développer les PME et le secteur de l'Artisanat » et le résultat stratégique attendu est « Les PME et le secteur de l'Artisanat sont développés ».

I.2. Le financement du programme

Le Programme PME-Artisanat a bénéficié, au titre de l'année 2023, d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 5 509 791 857 F CFA, dont 4 853 791 857 F CFA en apport interne et 656 000 000 F CFA en apport externe, conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI). Cette enveloppe est ventilée, par nature de dépenses, de la façon suivante:

- Dépenses du Personnel	: 332 832 775 FCFA, soit 6,04% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services	: 724 000 000 FCFA, soit 13,14% du budget initial ;
- Dépenses de Transferts	: 1 911 476 479 FCFA, soit 34,69% du budget initial ;
- Dépenses d'investissements	: 2 541 482 603 FCFA, soit 46,13% du budget initial.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget alloué en début de gestion a connu des modifications au cours de l'année. En effet, le budget voté de 5 509 791 857 F CFA a été rehaussé de 3 256 937 321 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin, pour se stabiliser à 8 707 182 358 FCFA en fin d'exercice. Le niveau d'engagement dudit budget est de 8 051 171 794 FCFA, soit un taux d'exécution de 92,46% avec une réalisation, par nature de dépenses, de 100% des charges liées aux personnels, de 99,99% des charges liées aux biens et services, de 100% pour les charges liées aux transferts et de 71,49% pour les investissements.

Il est important de relever que ce taux d'exécution global de 92,46% n'a pas été obtenu sans difficultés. Celles-ci sont, entre autres :

- la lenteur dans les attributions des marchés ;
- les difficultés rencontrées par les acteurs budgétaires (RProg et RUO) dans l'élaboration des documents budgétaires ;
- le nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement des capacités insuffisant ;
- l'insuffisance de véhicules a perturbé la réalisation de certaines activités ;
- l'insuffisance de matériel informatiques et de bureau ;
- la difficulté dans la collecte de certains indicateurs de performance du programme.

Afin de résorber ces difficultés, les solutions suivantes sont à envisager :

- former les acteurs budgétaires du programme sur les procédures de passation des marchés ;
- poursuivre le renforcement des capacités et l'encadrement des acteurs du programme en matière de production des documents budgétaires ;
- mener des actions afin de rehausser les ressources financières destinées à la formation et au renforcement de capacités du personnel du programme ;
- poursuivre les efforts en vue de l'amélioration du parc automobile du programme ;
- poursuivre les actions en vue d'acquérir le matériel informatique, mobiliers de bureau et fournitures de bureau au profit des services du programme ;
- poursuivre les rencontres avec les acteurs budgétaires en vue d'améliorer le système de collecte des valeurs des indicateurs.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Les exécutions des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses pour les années 2022 et 2023 sont consignées dans le tableau ci-dessous

Tableau 53 : Exécution financière par action du programme 5

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination, encadrement et appui à l'artisanat	0	0	0	32 376 000	556 318 310	653 461 409	84 998 300	50 000 000	641 316 610	735 837 409
Action 2 : Renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité	0	0	131 997 966	208 463 870	0	0	0	0	131 997 966	208 463 870
Action 3 : Réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux	0	0	28 479 998	5 107 320	0	0	649 922 595	329 379 076	678 402 593	334 486 396
Action 4 : Financement de l'activité artisanale	0	0	79 998 979	70 504 801	0	0	0	0	79 998 979	70 504 801
Action 5 : Assistance et amélioration de la compétitivité des PME	0	332 832 775	119 994 499	40 895 289	539 000 000	1 173 055 359	0	403 490 873	658 994 499	1 950 274 296
Action 6 : Renforcement de la promotion des PME	0	0	0	28 490 279	0	0	0	732 727 050	0	761 217 329
Action 7 : Opérationnalisation de l'agence Côte d'Ivoire PME	0	0	15 000 000	15 515 310	950 000 000	3 795 377 900	389 971 460	130 000 000	1 354 971 460	3 940 893 210
Action 8 : Recenser et enregistrer les acteurs du secteur informel	0	0	69 199 492	31 025 000	0	0	0	0	69 199 492	31 025 000

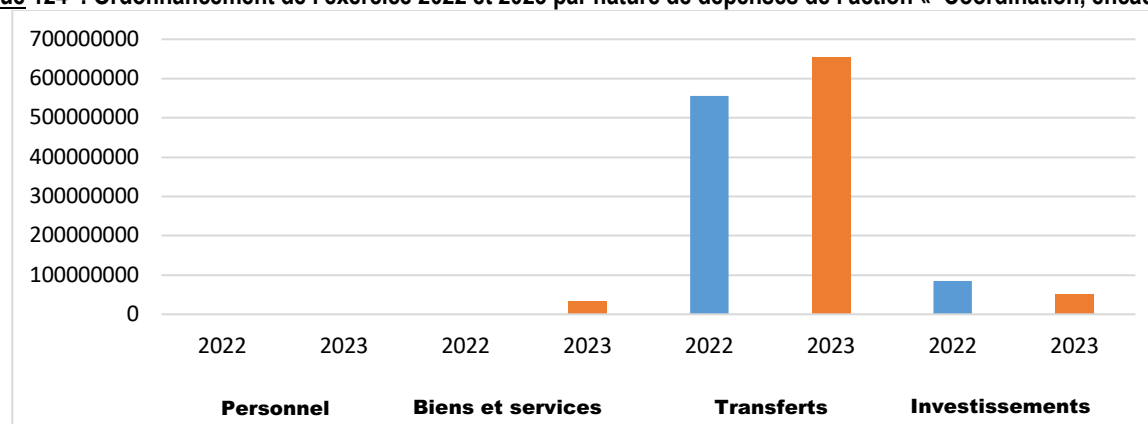
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 9 : Renforcer dles capacités managériales, techniques et technologiques des entrepreneurs	0	0	38 500 000	18 469 483	0	0	0	0	38 500 000	18 469 483

Source : RAP 2022, DPPD-PAP 2023-2025 et situation d'exécution extrait du SIGOBE

L'analyse de l'exécution financière par action et par nature de dépenses se présente comme suit :

- au titre de l'action « **Coordination, encadrement et appui à l'artisanat** », le budget voté de 431 318 310 F CFA a subi une hausse de 304 519 127 FCFA pour atteindre le montant de 735 837 437 F CFA lors du collectif budgétaire. Ce crédit conservé jusqu'en fin d'exercice, a été engagé à hauteur de 735 837 409 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,99%, avec les taux d'exécution par nature de dépenses de 99,99% pour les charges de biens et services, 100% pour les charges de transferts et 100% pour les charges d'investissements (voir graphique 67). Il faut noter que le crédit en transfert constitue 88,80% du budget total de l'action, ce qui montre que la majorité des activités de l'action sont réalisées par les EPN. Comparativement à l'année précédente, l'engagement de 641 316 610 FCFA, en 2022, est en hausse de 14,74% par rapport à 2023.

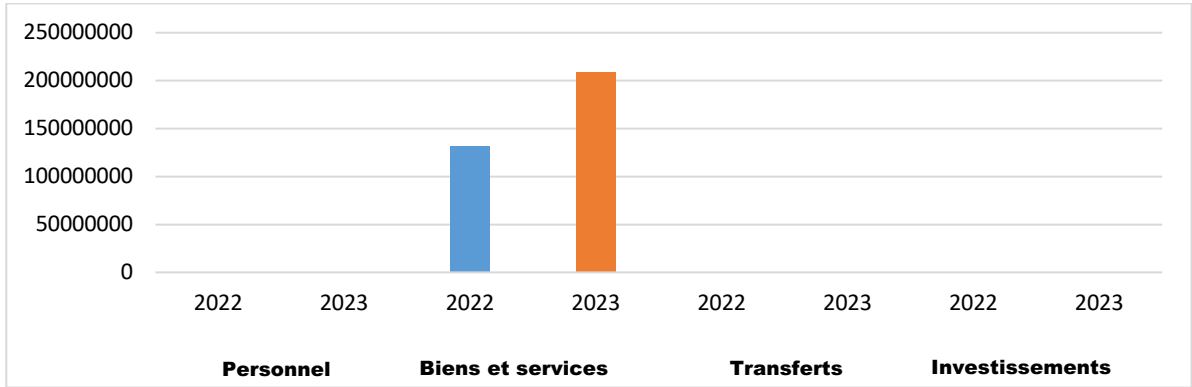
Graphique 124 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Coordination, encadrement et appui à l'artisanat »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution extrait du SIGOBE

- au titre de l'action « **Renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité** », le budget voté de 410 000 000 F CFA a subi une réduction de crédit pour atteindre le montant de 208 463 994 F CFA lors du collectif budgétaire. Ce crédit conservé jusqu'en fin d'exercice a été engagé, exclusivement dans les charges liées aux biens et services, à hauteur de 208 463 870 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,99% (voir graphique 48). Ce crédit a permis de renforcer la promotion de l'artisanat. Comparativement à l'année précédente, l'engagement qui a été de 131 997 966 FCFA, en 2022, est en hausse de 57,92% par rapport à 2023.

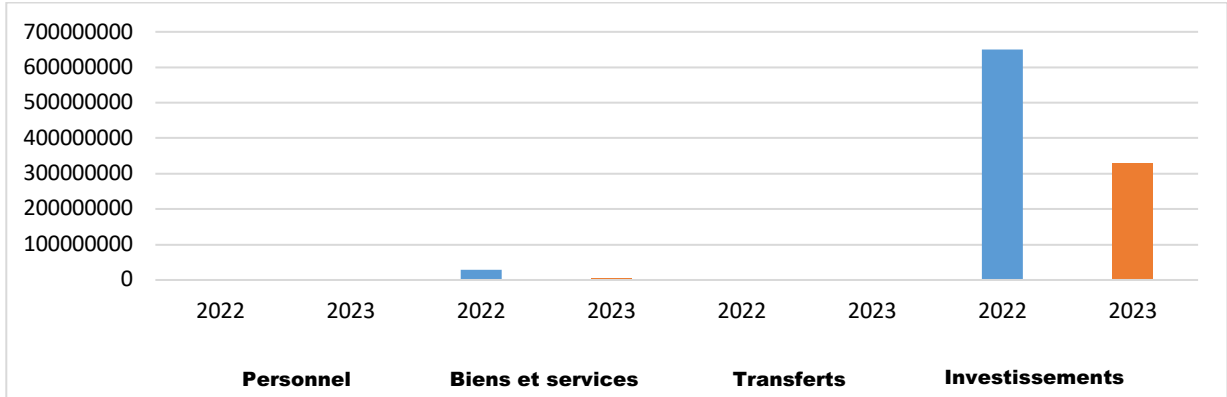
Graphique 125 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- au titre de l'action « **Réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux** », le budget voté de 1 105 219 603 F CFA a été réduit de 992 746 692 F CFA lors du collectif budgétaire pour se stabiliser à 990 486 396 F CFA. En fin d'exercice, ce crédit a été engagé à hauteur de 334 486 396 F CFA, soit un taux d'exécution de 33,76%, avec les taux d'exécution par nature de dépenses de 100% pour les charges de biens et services et 33,42% pour les charges d'investissement (voir graphique 49). Comparativement à l'année précédente, l'engagement qui a été de 678 402 593 FCFA, en 2022, est en baisse de 50,69% par rapport à 2023.

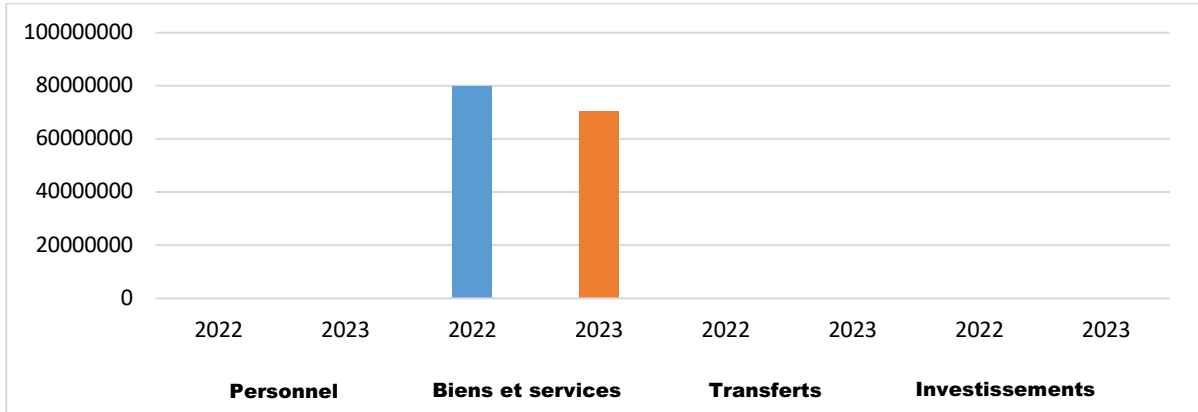
Graphique 126 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- au titre de l'action « **Financement de l'activité artisanale** », le budget voté de 90 000 000 F CFA a été réduit de 19 429 917 F CFA lors du collectif budgétaire, pour se stabiliser à 70 507 401 F CFA. En fin d'exercice, ce crédit, exclusivement alloué aux dépenses de biens et services, a été engagé à hauteur de 70 504 801 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,99% (voir graphique 70). Comparativement à l'année précédente, l'engagement qui a été de 79 998 979 FCFA, en 2022, est en baisse de 50,69% par rapport à cette année.

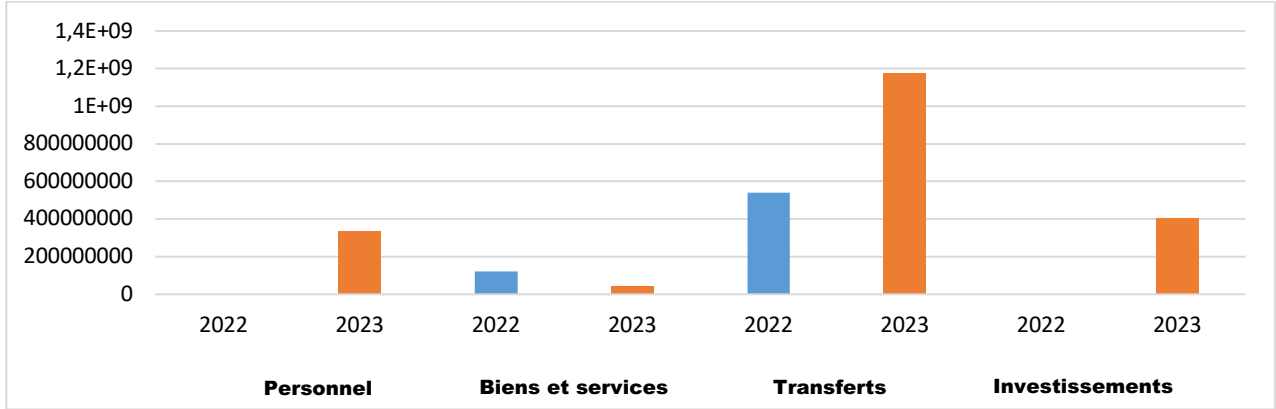
Graphique 127 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Financement de l'activité artisanale »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- au titre de l'action « **Assistance et amélioration de la compétitivité des PME** », le budget voté de 1 642 490 944 F CFA a été rehaussé de 362 964 613 F CFA lors du collectif budgétaire, pour se stabiliser à 1 950 275 507 F CFA. En fin d'exercice, ce crédit a été engagé à hauteur de 1 950 274 296 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,99%, avec les taux d'exécution par nature de dépenses de 100% pour les charges de personnel, 99,99% pour les charges de biens et services, 100% pour les charges de transferts et 99,99% pour les charges d'investissements (voir graphique 71). Comparativement à l'année 2022, où le niveau des engagements était de 658 994 499 FCFA, en 2023 le niveau des engagements s'est élevé à 1 950 275 507 FCFA.

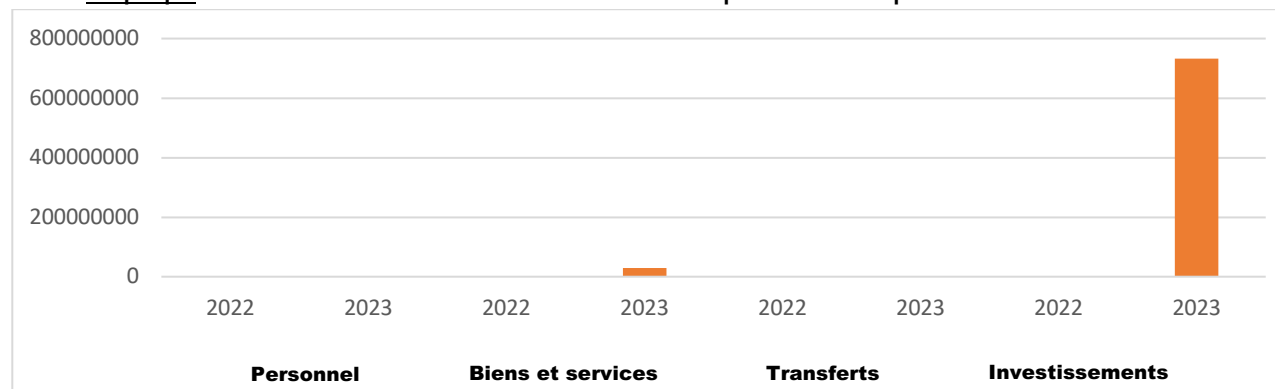
Graphique 128 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Assistance et amélioration de la compétitivité des PME »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- au titre de l'action « **Renforcement de la promotion des PME** », le budget voté de 897 763 000 F CFA a été réduit de 134 501 879 F CFA lors du collectif budgétaire, pour se stabiliser à 761 217 329 F CFA. En fin d'exercice, ce budget alloué aux charges de biens et services et aux investissements, a été engagé en totalité, soit un taux d'exécution de 100% (voir graphique 72). En outre, créée en 2023, cette action n'existait pas l'année dernière.

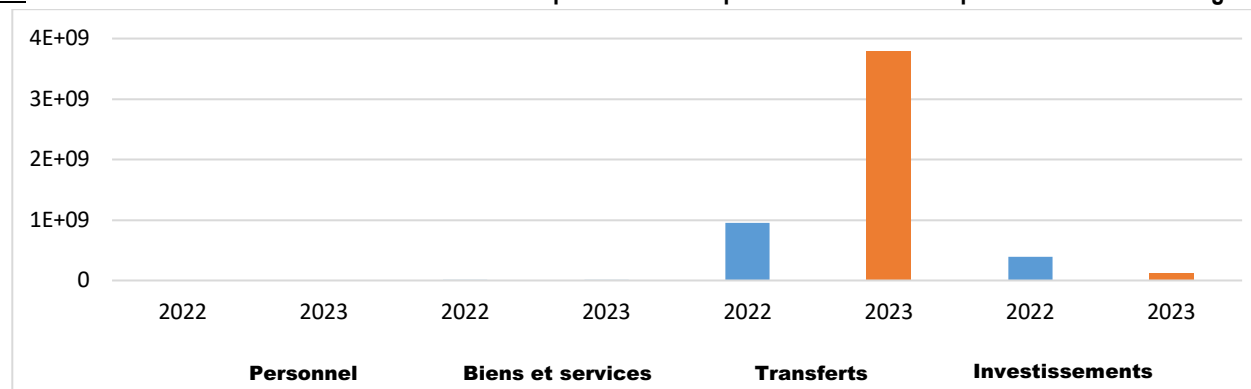
Graphique 129 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Renforcement de la promotion des PME »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- au titre de l'action « **Opérationnalisation de l'agence Côte d'Ivoire PME** », le budget voté de 870 000 000 F CFA a été rehaussé à 3 940 893 210 FCFA lors du collectif budgétaire. Ce budget renforcé, destiné aux charges de biens et services, de transferts et d'investissements, qui a servi à la création de la Société d'Etat Côte d'Ivoire PME, a été engagé en totalité, en fin d'exercice, donnant un taux d'exécution de 100% (voir 73). Comparativement à l'année 2022 où le niveau des engagements était de 1 354 971 460 FCFA, en 2023, le niveau des engagements s'est élevé à 3 940 893 210 FCFA.

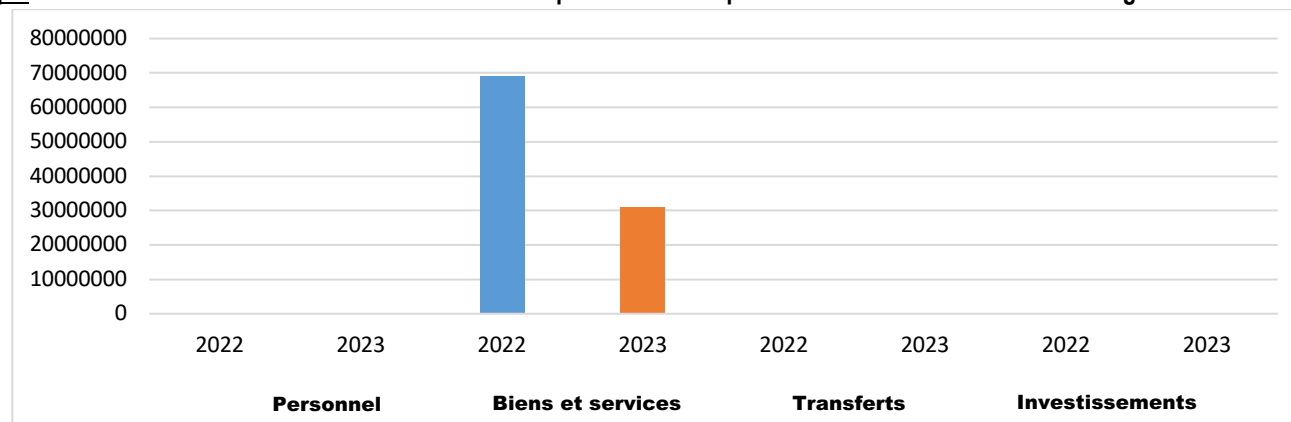
Graphique 130 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Opérationnalisation de l'agence Côte d'Ivoire PME »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- au titre de l'action « **Recenser et enregistrer les acteurs du secteur informel** », le budget voté de 40 000 000 F CFA a été réduit de 31 030 620 F CFA lors du collectif budgétaire. Ce crédit, conservé jusqu'en fin d'exercice, a été engagé à hauteur de 31 025 000 F CFA aux dépenses de biens et services, soit un taux d'exécution de 99,98%(voir graphique 74). Comparativement à l'année précédente, l'engagement qui a été de 69 199 492 FCFA, en 2022, est en baisse de 55,16% par rapport à 2023.

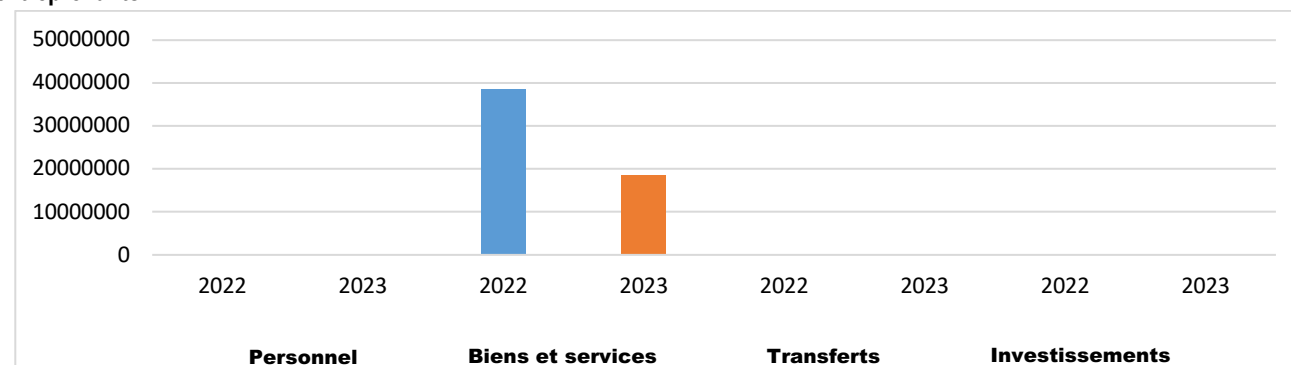
Graphique 131 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Recenser et enregistrer les acteurs du secteur informel »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

- Au titre de l'action « **Renforcer les capacités managériales, techniques et technologiques des entrepreneurs** », le budget voté de 23 000 000 F CFA a été réduit de 18 470 464 F CFA lors du collectif budgétaire. Ce crédit conservé jusqu'en fin d'exercice, a été engagé en totalité aux dépenses de biens et services, soit un taux d'exécution de 100% (voir graphique 74). Comparativement à l'année précédente, l'engagement qui a été de 38 500 000 FCFA, en 2022, est en baisse de 52,02% en 2023.

Graphique 132 : Ordonnancement de l'exercice 2022 et 2023 par nature de dépenses de l'action « Renforcer les capacités managériales, techniques et technologiques des entrepreneurs »



Source : RAP 2022 du MCIPPME et situation d'exécution du SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 54 : Exécution des investissements du programme 5

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Mettre en œuvre le projet Label de compétence à destination des professionnels du secteur BTP / Section 365	2019	2024	1 724 600 000	502 363 000	375 827 050	375 827 050
Sur financement intérieur			1 724 600 000	502 363 000	375 827 050	375 827 050
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Projet clonix	2021	2025	1 703 100 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement intérieur			1 703 100 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Appui à l'agence Ci-PME	2019	2023	3 900 000 000	100 000 000	65 000 000	65 000 000
Sur financement intérieur			3 900 000 000	100 000 000	65 000 000	65 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Création des incubateurs d'entreprises	2016	2026	2 225 000 000	100 000 000	65 000 000	65 000 000
Sur financement intérieur			2 225 000 000	100 000 000	65 000 000	65 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Projet Amorçage PME-BIDC / INIE	2023	2032	6 550 000 000	356 900 000	356 900 000	356 900 000
Sur financement intérieur			500 000 000	356 900 000	356 900 000	356 900 000
Sur financement extérieur			6 050 000 000	0	0	0
Projet 6 : Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire/MCIPPME	2023	2025	1 390 643 221	0	103 490 876	103 490 873
Sur financement intérieur			1 390 643 221	0	103 490 876	103 490 873
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : Construction et équipement de cinq (5) centres d'apprentissage	2019	2025	3 697 900 000	897 219 603	885 379 076	229 379 076
Sur financement intérieur			3 041 900 000	241 219 603	229 379 076	229 379 076
Sur financement extérieur			656 000 000	656 000 000	656 000 000	0
Projet 8 : Recasement des ferrailleurs-casse moderne N'Dotré	2016	2026	9 163 500 000	200 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			9 163 500 000	200 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 9 : Caravane de recyclage des chauffeurs professionnels	2014	2025	473 800 000	85 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			473 800 000	85 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			30 828 543 221	2 541 482 603	2 301 597 002	1 645 596 999
Total sur financement intérieur			24 122 543 221	1 885 482 603	1 645 597 002	989 596 999
Total sur financement extérieur			6 706 000 000	656 000 000	656 000 000	656 000 000

Source: RAP 2022 du MCIPPME, DPSD, DPPD-PAP 2023-2025 du MCIPPME, situation d'exécution extrait du SIGOBE et PIP 2023-2025

Ce programme compte à son actif neuf (9) projets en cours d'exécution pour un financement global de 30 828 643 221 FCFA dont 24 122 643 221 FCFA en financement intérieur et 6 706 000 000 FCFA en financement extérieur.

- **Projet 1 : Mettre en œuvre le projet Label de compétence à destination des professionnels du secteur BTP**

Démarré en 2019 et prévu pour prendre fin en 2024, le projet « **Mettre en œuvre le projet Label de compétence à destination des professionnels du secteur BTP** » a un coût global de **1 724 600 000 FCFA**. Avant 2023, il a bénéficié d'une dotation de 883 364 125 FCFA qui représente 51,22% du coût total. En début de gestion budgétaire 2023, le projet a bénéficié d'un crédit de 502 363 000 F CFA, soit 29,12% du coût total du projet. Ce crédit a été revu à la baisse lors du collectif budgétaire pour atteindre un budget actuel de 375 827 050 F CFA, soit 21,79% du coût total du projet. Cette dotation, engagée en totalité, a servi à : (i) la poursuite des travaux de construction des bâtiments administratifs, de l'amphithéâtre de 350 places et de 8 salles de labellisation métiers, (ii) la labellisation des compétences dans le secteur BTP, (iii) la constitution d'une base de données de compétences et (iv) l'équipement du centre en matériels, en équipements spéciaux didactiques, en matériels bureautiques et en informatique.

- **Projet 2 : Projet clonix**

D'un coût global de **3 042 900 000 FCFA**, ce projet a démarré en 2020 et est prévu pour prendre fin en 2025. Avant 2023, il a reçu un financement de 1 147 624 140 FCFA, soit 67,38% du coût total.

Pour rappel, le modèle clonix est une démarche de création d'entreprises en série dans divers secteurs d'activités, par clonage à partir de modèles pilotes réussis.

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, le projet a bénéficié d'un budget voté de 300 000 000 FCFA, soit 0,02% du coût total. Cette dotation, engagé en totalité, a servi à accompagner 2 000 TPE dans des projets tontines par la formation et leur installation sur toute l'étendue du territoire. Le taux d'exécution physique du projet clonix en décembre 2023 est estimé à 96,5%, avec 1 930 promotrices accompagnées sur un objectif de 2 000.

- **Projet 3 : Appui à l'agence Ci-PME**

D'un coût global de 1 731 900 000 FCFA, le projet a démarré en 2019 et est prévu pour prendre fin en 2023. Avant l'année 2023, ce projet a bénéficié d'un financement estimé à 1 631 900 000 FCFA, soit 94,22% du coût total. Au titre de l'exercice 2023, il a bénéficié d'un budget voté de 100 000 000 FCFA, ramené à 65 000 000 FCFA après le collectif budgétaire, soit 3,75% du coût total. Ce crédit, engagé en totalité, a servi à l'accompagnement des PME au financements et au soutien à l'amélioration de la compétitivité des PME. Ainsi, ces engagements ont permis, entre autres, d'avoir :

- 524 PME accompagnées aux financements et au marchés pour appuyer la compétitivité des entreprises ;
- 188 PME accompagnées au financement par la SGPM dans le cadre d'un appui à la compétitivité des entreprises ;
- 160 PME dirigées par les femmes accompagnées pour soutenir les populations vulnérables à travers l'entrepreneuriat féminin.

- **Projet 4 : Création des incubateurs d'entreprises**

D'un coût global de 2 225 000 000 F CFA, le projet « Création des incubateurs d'entreprises » a démarré en 2016 et doit prendre fin en 2026. Avant l'année 2023, ce projet a bénéficié d'un financement global de la part de l'Etat estimé à 681 171 461 FCFA, soit 30,61% du coût total. En début de gestion budgétaire 2023, le projet a bénéficié d'un crédit de 100 000 000 F CFA, soit 4,49% du coût total. Ce crédit a été ramené après le collectif budgétaire à 65 000 000 F CFA, soit 2,92% du coût total. Cette dotation, engagée en totalité, a servi à la réalisation des activités d'opérationnalisation des incubateurs. A cet effet, 30 start-ups ont été formées pour l'accès aux grands événements à l'instar de la CAN 2023.

- **Projet 5 : Projet Amorçage PME-BIDC / INIE**

Démarré en 2023 et prévu pour prendre fin en 2032, le projet amorçage PME BIDC/ INIE a un coût global de **6 550 000 000 FCFA** dont **500 000 000 FCFA** pour la **part-Etat** et **6 050 000 000 FCFA** pour la **part-bailleur (BIDC)**. Au titre de la gestion 2023, il a bénéficié d'un crédit de 356 900 000 F CFA entièrement financé par l'Etat. Cette dotation, engagé en totalité, a servi à la création de 66 PME, dont 33 de pisciculture et 33 de culture de tomate hors sol sur toute l'étendue du territoire. Le taux d'exécution physique de ce projet est de 23,2%.

- **Projet 6 : Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire/MCIPPME**

Débuté en 2023 et prévu pour prendre fin en 2025, le projet « Soutien à l'Innovation Entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire » a un coût global de 1 390 643 221 FCFA. Au titre de l'exercice 2023, il a bénéficié d'un financement de 103 490 876 FCFA, soit 7,44% du coût total du projet. Outre le Ministère du Commerce et de l'Industrie, ce projet est cogéré par les Ministères en charge de la jeunesse et de l'Enseignement Technique. Il a pour objectif de renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs en compétences de vie, en culture entrepreneuriale et en leadership transformationnel pour gérer leurs entreprises. A cet effet, 500 jeunes ont été formés en développement personnel et en civisme dont 350 à Abidjan et 150 à San Pédro.

- **Projet 7 : Construction et Equipement de cinq (5) centres d'apprentissage**

Ce projet d'un coût global de 3 697 900 000 FCFA, dont 3 041 900 000 FCFA pour la part-Etat et 656 000 000 FCFA pour la part-bailleur, a démarré en 2019 et est prévu pour prendre fin en 2025. Avant 2023, il a bénéficié d'un financement de 2 484 996 454 FCFA, soit 67,2% du coût total provenant essentiellement de la part-Etat. Au titre de la gestion 2023, le budget alloué au projet est de 897 219 603 F CFA, soit 24,26% du coût total, dont 656 000 000 FCFA provenant de la contrepartie allemande et 241 219 603 FCFA de la part-Etat.

Toutefois, en cours d'année le bailleur s'est retiré de la convention conduisant à la réduction du coût total du projet au montant de la part-Etat.

Ainsi, après le collectif budgétaire, le budget actuel 2023 du projet a été ramené à 885 879 076 FCFA et engagé à hauteur de 229 379 076 FCFA (part-Etat), soit 6,2% du cout total. Cet engagement a servi (i) au règlement de l'opérateur qui a réhabilité les centres d'apprentissage de Bassam, Tabou et Man, (ii) à la réalisation de l'étude technique approfondie sur les sites de Touba, Badikaha et Bondoukou et la sécurisation du site de Touba. .

- **Projet 8 : Recasement des ferrailleurs-casse moderne N'Dotré**

D'un coût global de 9 163 500 000 FCFA, le projet « Recasement des ferrailleurs-casse, moderne N'dotré » a démarré en 2016 et est prévu pour prendre fin en 2026. Avant 2023, le projet a reçu une dotation totale de 1 378 200 000 FCFA, soit 15,03% du coût total. Au titre de la gestion 2023, il a bénéficié d'un budget voté de 200 000 000 F CFA, ramené à 100 000 000 F CFA lors du collectif budgétaire, soit 1,09% du coût total du projet. Cette dotation, engagé en totalité, a servi au règlement en partie de l'opérateur qui a pratiquement achevé les travaux de construction des hangars. Ainsi, le taux d'exécution physique des travaux des hangars à fin décembre 2023 est estimé à 97%.

- **Projet 9 : Caravane de recyclage des chauffeurs professionnels**

D'un coût global de 473 800 000 FCFA, ce projet démarré en 2014 et est prévu pour prendre fin en 2025. Il a pour objectif l'initiation des mécaniciens au domaine de la mécanique. Avant 2023, un financement total de 246 398 300 FCFA a été octroyé au projet, soit 52% du coût total. Pour l'exercice 2023, ledit projet a bénéficié d'un budget voté de 85 000 000 F CFA, ramené à 50 000 000 FCFA lors du collectif budgétaire, soit 10,55% du coût total. Cette dotation, engagé en totalité, a servi à la réalisation des activités de sélection et de formation de deux cents (200) artisans-mécaniciens. Ces derniers ont bénéficié de sessions de renforcement de capacités aux nouvelles technologies de la mécanique automobile à Abidjan et Yamoussoukro.

II.2. Évolution des effectifs

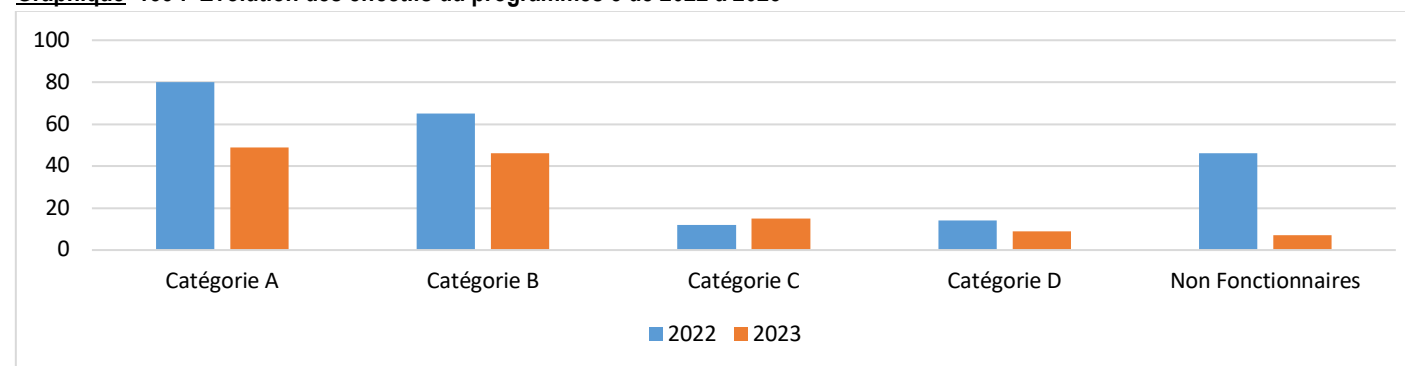
Tableau 55 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	80	0	0	4	35	49
Catégorie B	65	0	0	5	24	46
Catégorie C	12	0	0	22	19	15
Catégorie D	14	0	0	4	9	9
Non Fonctionnaires	46	0	0	3	42	7
TOTAL	217	0	0	38	129	126

Source : DRH du MCI au 31/12/2023

Le programme PME-Artisanat compte à fin 2023, 49 agents de catégorie A, 46 agents de catégorie B, 15 agents de catégorie C, 9 agents de catégorie D et 7 non-fonctionnaires. L'effectif total des agents de ce programme est de 126. Il est moins important que celui de 2022 qui est de 217, soit une baisse de 72,22%. Ce total provient du cumul des effectifs par catégorie des ex-programmes « Promotion des PME », « Transformation du secteur informel » et « Artisanat ». En outre, 38 agents qui ont intégrés le programme, contre 129 qui en sont sortis, ce qui correspond à une réduction de 91 agents. Cet écart est dû à la fusion des ex-programmes « Promotion des PME », « Transformation du secteur informel » et « Artisanat » en un seul programme (PME-Artisanat), ce qui a occasionné la mise à disposition de certains agents vers d'autres programmes du Ministère.

Graphique 133 : Evolution des effectifs du programmes 5 de 2022 à 2023



Source : DRH du MCI au 31/12/2023

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités majeures réalisées par action tenant compte des axes stratégiques liés au commerce extérieur sont les suivants:

❖ Au titre de la coordination et de l'encadrement à l'appui à l'artisanat :

- coordonner la mise en œuvre de la stratégie du programme PME-Artisanat ;

Sur un budget actuel de 32 376 026 FCFA, les engagements se situent à 32 376 000 FCFA, soit un taux de 100%. Le budget de l'activité de fonctionnement et d'installation du Directeur Général de la Promotion des PME et de l'Artisanat, initialement prévu de 40 000 000 FCFA est passé à 32 376 026 FCFA suite à la coupe budgétaire de juin 2023.

Cette dotation a permis de mettre en œuvre plusieurs activités, notamment la participation à l'atelier d'élaboration du cadre opérationnel pour décliner la stratégie de valorisation de l'apprentissage traditionnel et informel du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023, à l'hôtel Suprême de Grand-Bassam. A cet effet, le Directeur Général a pris part à la cérémonie d'ouverture le 23 octobre 2023.

En outre, le personnel de la DGPPMEA a effectué plusieurs missions à Yamoussoukro à l'occasion de la pose de la 1^{ère} pierre du Centre des Expositions des Produits de la Petite Transformation Industrielle et de l'Artisanat du samedi 19 août 2023.

Le 30 décembre 2023, le Directeur Général a visité les Artisans du Centre Artisanal de la Ville d'Abidjan (CAVA), dans le cadre de promotion des produits artisanaux en vue de l'installation des fan-zones et villages Akwaba.

Le Directeur Général a participé à plusieurs séances de travail au siège du COCAN à l'effet d'offrir des opportunités d'affaires et de promotion des produits artisanaux pendant la CAN en Côte d'Ivoire.

Enfin, relativement au budget dédié aux prestations extérieures, en l'absence de compétences spécialisées au sein du personnel essentiellement administratif et vu sa portée éminemment stratégique, un contrat de location de main d'œuvre a été signé et exécuté en vue de prendre en charge ponctuellement 03 experts, dont un spécialiste en analyse de données, un spécialiste en suivi-évaluation et un chargé d'études (spécialiste en géographie) au service de la Direction Générale des PME et de l'Artisanat.

- **Transférer les crédits à la chambre nationale de Métiers de Côte D'Ivoire**

Sur un budget actuel de 653 461 409 FCFA, les montants des engagements se situent à 653 461 409 FCFA, soit un taux de 100%. Cette dotation a servi à la prise en charge des salaires du personnel et des cotisations sociales et autres charges fiscales au titre du second semestre. De plus, tous les services ont été fournis en matériels et fournitures techniques. Aussi, 05 Chambres Régionales des Métiers (CRM) ont été visitées, sur 12 CRM prévues.

Il faut également noter que la réhabilitation des locaux de la CNMCI a été achevée.

Pour finir, un nouveau logiciel comptable a été acquis. Et plus de 5015 artisans ont été immatriculés.

- **caravane de recyclage des chauffeurs professionnels**

Sur un budget actuel de 50 000 000 FCFA, les engagements se situent à 50 000 000 FCFA, soit un taux de 100%. La caravane de recyclage des chauffeurs professionnels a permis, cette année, la formation de deux cents (200) artisans mécaniciens à travers des sessions de renforcement de capacités aux nouvelles technologies de la mécanique automobile. S'agissant de cette formation, cent (100) ont été formés à Abidjan et cent (100) autres à Yamoussoukro. En outre, la coupe budgétaire de juin 2023 a entraîné une réduction de 41% du crédit initial de l'activité, ce qui a engendré la modification du nombre de chauffeurs à former, passant de trois cents (300) à deux cents (200) apprenants. Lesdites formations se sont effectivement déroulées du 02 au 06 octobre 2023 à Abidjan puis du 09 au 13 octobre 2023 à Yamoussoukro.

Les difficultés rencontrées au titre de la coordination et de l'encadrement à l'appui à l'artisanat sont les suivantes :

- ✓ la lenteur des procédures de passation de marchés publics ;
- ✓ l'absence de moyens matériels et informatiques pour gérer convenablement les unités opérationnelles ;
- ✓ l'absence de véhicules automobiles pour conduire les missions de recherche de sites et de suivi des chantiers de construction ;
- ✓ l'insuffisance de bureaux pour loger les agents.

Pour y remédier, les solutions suivantes seront prises :

- ✓ former les opérations de procédures de passation de marchés publics ;
- ✓ acquérir les moyens matériels et informatiques pour gérer convenablement les unités opérationnelles ;
- ✓ acquérir des véhicules pour la réalisation des missions ;
- ✓ louer des bureaux pour loger les agents.

❖ **Au titre du renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité**

- **organiser le Marché Ivoirien de l'artisanat (MIVA)**

Sur un budget actuel de 200 000 000 FCFA, le montant des engagements se situe à 200 000 000 FCFA, soit un taux de 100%. Le MIVA est le miroir du secteur de l'artisanat en Côte d'Ivoire. Il est organisé tous les deux (02) ans et a lieu durant le mois de novembre. Cette année, le lancement a été fait le jeudi 1^{er} juin 2023 à l'hôtel Radisson. Le marché ivoirien de l'artisanat s'est effectivement tenu au Parc des expositions d'Abidjan du 07 au 11 novembre 2023 avec plus de 80 000 visiteurs.

- **promouvoir l'artisanat et la commercialisation des produits artisanaux**

Sur un budget actuel de 8 463 994 FCFA, les engagements se situent à 8 463 870 FCFA, soit un taux de 100%. Cette dotation a permis la réalisation des activités suivantes :

- l'assistance technique a été apportée aux artisans, dans le cadre de l'organisation ou la participation aux manifestations promotionnelles au plan local ;
- les actions menées en collaboration avec le District Autonome d'Abidjan, pour renforcer l'attrait du Centre Artisanal de la ville d'Abidjan avant la CAN ;
- la mise en place des marchés temporaires de produits artisanaux dans diverses villes du pays, y compris dans les villes hôtes des compétitions de la CAN.

Notons que la dotation allouée à cette activité est insuffisante pour avoir l'impact souhaité en termes de modernisation et de promotion du secteur de l'artisanat.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité sont les suivantes :

- ✓ les difficultés à recenser les acteurs du secteur informel composés de divers métiers et installés de façon disparate ;
- ✓ l'absence de moyens matériels et informatiques pour gérer convenablement les unités opérationnelles.

Pour y remédier, les solutions suivantes sont proposées :

- ✓ donner plus de moyen à la Chambre Nationale des Métier de Côte d'Ivoire pour faciliter les recensements des artisans ;
- ✓ acquérir des moyens matériels et informatiques pour gérer convenablement les unités opérationnelles.

❖ **Au titre de la réalisation d'infrastructures et de sites**

- ***Rechercher, identifier, aménager et suivre les travaux d'infrastructures et des sites artisanaux***

Sur un budget actuel de 6 867 616 FCFA, les engagements se situent à 5 107 320 FCFA, soit un taux de 74,37% contre un taux fixé à 74,37% conformément à la régulation budgétaire. Ainsi, pour le suivi des travaux d'infrastructures, notamment de N'dotré et des Centres d'apprentissage (Bassam, Man et Tabou), les crédits ont été utilisés pour l'équipement des infrastructures artisanales susmentionnées (l'achat de petit matériel de bureau, le carburant pour les visites de terrain, les consommables), et pour des prestations diverses.

- ***Construction et équipement de cinq (05) centres d'apprentissage***

Sur un budget actuel de 885 879 076 FCFA le montant des engagements se situe à 229 379 076 FCFA, soit un taux d'exécution de 25,89% contre un taux fixé à 100% conformément à la régulation budgétaire. La dotation budgétaire a été affectée au paiement de l'opérateur ayant réalisé les travaux de réhabilitation des centres de BASSAM, de MAN et de TABOU. Le reste du montant de 656 120 924 FCFA revient à la contrepartie allemande, qui n'a toujours pas exécuté sa part en raison des questions techniques.

- ***Recasement des ferrailleurs-casse moderne de N'Dotré***

Sur un budget actuel de 100 000 000 FCFA le montant des engagements se situe à 100 000 000 FCFA, soit un taux de 100%. Le gros œuvre de l'infrastructure a été réalisé avec la pose de la charpente métallique, ainsi que les murs d'enceinte. Les portails de l'infrastructure ont également été posés, la peinture extérieure est achevée ainsi que les toilettes. Un rapport de constat d'état d'avancement des travaux réalisé, a été produit par le BNETD. Au plan financier, l'engagement de la dépense liée à cette activité a été fait pour un montant de 100.000.000 FCFA conformément à la notification budgétaire rectificative 2023 reçue dans ce cadre. La dépense engendrée par l'opération a été prise en charge par le Trésor public. On peut globalement estimer à 97% le taux d'exécution physique des travaux du hangar à fin décembre 2023.

Les difficultés rencontrées au titre de la réalisation d'infrastructures et de sites sont les suivantes :

- ✓ les difficultés à recenser les acteurs du secteur informel composés de divers métiers et installés de façon disparate ;
- ✓ la hausse des coûts des matériaux de construction dû à l'inflation ;
- ✓ la lenteur des procédures de passation de marchés publics.

Pour y remédier, les solutions sont les suivantes :

- ✓ donner plus de moyen à la Chambre Nationale des Métier de Côte d'Ivoire pour faciliter les recensements des artisans ;
- ✓ créer des mesures d'incitation pour les entrepreneurs qui souhaite acquérir du matériel de construction ;
- ✓ former les acteurs budgétaires du programme sur les opérations de passation de marchés publics.

❖ **Au titre du financement de l'activité artisanale**

- **apporter un appui technique et financier aux artisans et aux entreprises artisanales**

Sur un budget actuel de 62 061 242 FCFA, les engagements se situent à 61 996 020 FCFA, soit un taux de 99,89% contre un taux fixé à 100%, conformément à la régulation budgétaire. De façon spécifique, cette dotation a été exécutée à travers deux lignes budgétaires. La première d'un montant de 20 000 000 FCFA relative aux prestations extérieures, a été exécutée à hauteur de **19 997 460 FCFA, soit 99.99%**. Elle aura servi à la prise en charge des frais liés à l'organisation de la rencontre d'échanges avec les artisans exposants à l'inauguration du Parc des Expositions d'Abidjan tenue le 18 juillet 2023. Quant à la l'activité liée aux frais de réception, de fêtes et de cérémonies d'un budget actuel de **42 061 242 FCFA**, on note que 41 998 560 FCFA ont été effectivement engagés, soit un taux d'exécution de 99.85%. Cette dépense a servi aux frais relatifs au buffet offert aux artisans dans le cadre de l'inauguration du Parc d'exposition d'Abidjan.

- **effectuer des missions de prospections pour le financement des activités artisanales**

Sur un budget actuel de 8 508 841 FCFA, le montant des engagements se situent à 8 508 781 FCFA, soit un taux de 100% contre un taux fixé à 100%. Cette activité vise à rechercher un mécanisme de financement adapté au secteur de l'artisanat. De ce fait :

- des besoins spécifiques en termes de financement de certaines corporations ont été identifiés ;
- des rencontres d'échanges ont eu lieu avec des micros finances telles que Baobab et Microcred.

Il faut noter que l'insuffisance de la dotation financière limite le champ d'action en termes de prospections.

❖ **Au titre de l'assistance et amélioration de la compétitivité des PME**

- **transférer des subventions équilibre personnel à Institut Ivoirien de l'Entreprise**

Sur un budget actuel de 332 832 775 FCFA, les engagements se situent à 332 832 775 FCFA, soit un taux de 100%. Cette dotation a servi à assurer le fonctionnement optimal de l'INIE, notamment le paiement régulier des salaires, le règlement des frais généraux, la mise à disposition de matériel au personnel et le suivi des activités des entreprises accompagnées par l'INIE.

- **réaliser les transferts pour le compte de la bourse de sous-traitance**

Sur un budget actuel de 225 000 000 FCFA, les engagements se situent à 225 000 000 FCFA, soit un taux de 100%. Cette dotation a servi à la construction d'un bloc administratif et d'un amphithéâtre de 350 places et 8 salles de labellisation métiers ainsi que la construction des ateliers des 7 corps de métier + bloc de logement. Cependant, l'insuffisance de ressources financières n'a pas permis d'achever les travaux.

- **transférer les crédits de l'INIE**

Sur un budget actuel de 829 055 359 FCFA, les engagements se situent à 829 055 359 FCFA, soit un taux de 100%.

Dans l'optique de la sensibilisation de 5000 entrepreneurs, quatre (04) spots publicitaires ont été réalisés via la RTI, dans les journaux et radios et deux (02) campagnes de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes rurales ont été organisées dans les régions du Bafing et Gagnoa. Enfin, une plateforme digitale d'informations, de rencontres, d'échanges et de conseils sur l'entrepreneuriat animée a été créée sur le site web de l'INIE intitulée : **www.inieci.com**.

- **projet Clonix**

Sur un budget actuel de 300 000 000 FCFA, les engagements se situent à 300 000 000 FCFA, soit un taux de 100%.

Pour cette activité, il était prévu l'accompagnement de 2000 TPE des projets tontines. Sur ce nombre, 1930 femmes ont effectivement bénéficié d'une formation et d'un appui financier, soit un taux de réalisation de 96,5%.

- **projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire**

Sur un budget actuel de 103 490 876 FCFA, les engagements se situent à 103 490 873 FCFA, soit un taux de 100%. Ce projet qui concerne trois Ministères (**les Ministères en charge de l'Emploi jeunes, l'Enseignement Technique et du Commerce**), a pour objectif de doter les jeunes entrepreneurs de compétences de vie, d'une culture entrepreneuriale et d'un leadership transformationnel renforcés pour gérer leurs entreprises. A cet effet, **500** jeunes ont été formés en développement personnel et en civisme dont **350** à Abidjan et **150** à San Pédro.

- **Assister et promouvoir les PME**

Sur un budget actuel de 11 172 489 FCFA, le montant des engagements se situe à 11 172 489 FCFA, soit un taux de 100%. Cette activité vise à assister les PME en termes de conseils, d'informations et d'appui institutionnel. Sur **500 PME** prévues pour être assistées, **491 PME** ont été assistées à travers :

- des conseils pour leur promotion ;
- des informations relatives au cadre réglementaire et aux dispositifs de financement existantes ;
- des appuis techniques dans le cadre de leur demande de financement, leur demande d'appui institutionnel, leur candidature pour l'acquisition de nouveaux marchés ;

Le taux d'exécution physique est de 98,2%

- **Identifier et suivre les structures d'appui et d'encadrement des PME**

Sur un budget actuel de 3 878 828 FCFA, les engagements se situent à 3 878 000 FCFA, soit un taux de 99,98% contre un taux attendu de 100%. Grâce à ce montant, des Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) ont été sélectionnées dans le cadre du Dispositif BCEAO pour encadrer 50 PME en vue d'un financement. Sur les 50 PME prévues à encadrer, 48 PME ont été effectivement encadrées par les structures d'appui et d'encadrement, soit un taux d'exécution physique de 96%. Les coûts élevés des prestations SAE limitent l'accès des PME à l'encadrement.

- **suivre le dispositif d'appui financier des PME**

Sur un budget actuel de 10 094 007 FCFA, les engagements se situent à 10 094 000 FCFA, soit un taux de 100%.

Sur 70% des PME qui sont accompagnées pour obtenir un financement, seules 61,9% des PME encadrées pour le financement ont obtenu un financement, soit un taux d'exécution physique de 88,42%. Cela est dû au mode de traitement des demandes par les banques partenaires qui reçoivent les dossiers transmis par la Direction de l'Assistance et du Développement des PME et décident seuls du sort des dossiers des requérants.

- **transférer les crédits au comité de suivi du programme promo MPME dans l'UEMOA**

Sur un budget actuel de 170 000 000 FCFA, les engagements se situent à 119 000 000 FCFA, soit un taux de 70% contre un taux attendu de 70% conformément au montant de la régulation.

- **rendre opérationnels les incubateurs**

Sur un budget actuel de 13 524 366 FCFA, les engagements se situent à 11 266 000 FCFA, soit un taux de 83,30% contre un taux attendu de 83,30% conformément à la régulation budgétaire. Ainsi, 30 porteurs de projets ont été formés en élaboration de plans d'affaires.

- **coordonner les activités des incubateurs d'entreprises**

Sur un budget actuel de 6 406 857 FCFA, les engagements se situent à 4 484 800 FCFA, soit un taux d'engagement de 70% conformément au montant de la régulation.

Un état des lieux des incubateurs de Bouaké, San Pedro et Odienné a été fait.

Les difficultés rencontrées au titre du financement de l'activité artisanale sont les suivantes :

- ✓ les difficultés à recenser les acteurs du secteur informel composés de divers métiers et installés de façon disparate ;
- ✓ les difficultés d'avoir des garanties.

Pour y remédier, les solutions suivantes sont proposées :

- ✓ donner plus de moyen à la CNMCI pour le recensement des artisans ;
- ✓ signer des partenariats avec des partenaires au développement.

❖ **Au titre du renforcement de la promotion des PME :**

- **organiser la journée mondiale des PME**

Sur un budget actuel de 21 721 435 FCFA, les engagements se situent à 21 721 435 FCFA, soit un taux de 100%. La Journée Mondiale des PME s'est effectivement tenue le mardi 27 juin 2023 au sein des jardins du Cercle du rail, à Abidjan-Plateau, avec la participation des acteurs des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), les membres de la Fédération Ivoirienne de Franchise, les artisans et inventeurs ivoiriens, les Institutions, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les consommateurs. Cette journée qui est institutionnalisée, est à sa 5^{ème} édition.

- **mettre en œuvre le projet label de compétence à destination des professionnels du secteur BTP**

Sur un budget actuel de 375 827 050 FCFA, les engagements se situent à 375 827 050 FCFA, soit un taux d'exécution budgétaire de 100%. Cette dotation a servi à l'acquisition de matériels pour la réalisation des travaux de construction du centre de labélisation (Machine à fabriquer les agglos, bétonnière vibreur à béton groupe électrogène...). En outre, la construction du centre de labellisation se fait sous forme de chantier-école avec des entreprises membres et une centaine d'artisans dans différents corps de métiers. Cette action est en permanence menée et ce jusqu'à la fin du projet.

- **Projet Amorçage PME-BIDC/INIE**

Sur un budget actuel de 356 900 000 FCFA, les engagements se situent à 356 900 000 FCFA, soit un taux d'exécution budgétaire de 100%. Cette dotation a permis de formaliser et financer 08 PME sur un total de 09, soit un taux d'exécution physique de 88,89%.

- **Promouvoir l'entrepreneuriat et l'auto-emploi**

Sur un budget actuel de 8 812 636 FCFA, les engagements se situent à 6 768 844 FCFA, soit un taux de 76,81% contre un taux attendu de 76,81%.

En vue d'attirer les ivoiriens vers l'auto-emploi, les crédits de cette activité ont servi à sensibiliser les jeunes à la culture entrepreneuriale. A cet égard, 450 jeunes ont été sensibilisés à la culture entrepreneuriale à Bouaké et à Yamoussoukro.

En outre, le lancement de la semaine nationale de l'entrepreneuriat a eu lieu le 08 juillet 2023 à la Fondation Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement de la promotion des PME sont les suivantes :

- ✓ la hausse des coûts des matériaux de construction dû à l'inflation ;
- ✓ la lenteur des procédures de passation de marchés publics ;

Pour y remédier, les solutions sont les suivantes :

- ✓ créer des mesures d'incitation pour les PME ;
- ✓ former les acteurs budgétaires du programme sur les opérations de passation de marchés publics ;

❖ **Au titre de l'opérationnalisation de l'agence côte d'ivoire PME**

- **Assurer la mise en œuvre de la filière économique du sport**

Sur un budget actuel de 15 515 310 FCFA, les engagements se situent à 15 515 310 FCFA, soit un taux d'exécution budgétaire de 100%.

Une plateforme électronique de mise en relation des artisans, des PME et Start-up ivoiriennes avec les organisateurs d'événements sportifs est disponible et opérationnelle.

Il est bon de noter que la plateforme a été soumise au Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie pour validation.

- **prendre en charge le transfert à l'agence côte d'ivoire PME**

Sur un budget actuel de 492 500 000 FCFA, les engagements se situent à 492 500 000 FCFA, soit un taux d'engagement de 100%. Ces crédits ont permis la réalisation des activités suivantes :

- l'encadrement des équipes de la Direction Générale et des Directeurs centraux du programme ;
- l'organisation des journées portes ouvertes du GUDE-PME les 27 et 28 novembre 2023 ;

- les rencontres d'échanges avec les acteurs de l'écosystème d'accompagnement des PME ;
- le soutien aux activités de développement des chaînes de valeur cacao, manioc et banane plantain ;
- la réalisation de l'étude synoptique des chaînes de valeur du manioc, de l'aquaculture et du vivrier ;
- le démarrage du processus de sélection de PME et sociétés coopératives des chaînes de valeurs du cacao, du manioc et du plantain en vue de bénéficier d'un appui financier à l'issue de l'élaboration des rapports diagnostiques ;
- les rencontres avec 06 banques (Bridge Bank Group, Versus Bank, BHCI, BOA-CI, SIB, SGCI) et une institution de leasing (Alios Finance) dans le cadre de l'appui à la structuration en vue de l'accès au financement.

- transférer la dotation au GUDE-CI

Sur un budget actuel de 1 958 592 900 FCFA, les engagements se situent à 1 958 592 900 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%.

En termes de réalisation, malgré la disponibilité limitée des ressources au regard du modèle économique, le GUDE-PME a pu réaliser les activités suivantes :

- son installation dans ses nouveaux locaux ;
- la validation de son modèle économique et la recherche de financement : le modèle économique validé est la mise en œuvre d'un mécanisme de financement axé sur la recherche de ligne de financement, répondant aux besoins des PME, auprès des institutions financières ;
- l'accueil et la réalisation d'entretiens en vue d'un accompagnement avec plus de 500 PME et entrepreneurs : cette activité a été réalisée via un centre d'appel et l'accueil physique dans les locaux du GUDE-PME ;
- la réception d'une vingtaine de requêtes de financement : les requêtes de financement ont été adressées au service financement qui les centralise et les oriente vers les établissements financiers partenaires ;
- le bouclage d'un financement de 1,5 milliard de FCFA au bénéfice d'une PME ;
- une étude sectorielle préliminaire réalisée sur la filière de la pomme de terre et une note conceptuelle de projet est développée et soumise à des partenaires tels que EUCORD. Une autre étude a été réalisée sur la digitalisation des PME et un guide sur la digitalisation des PME a été développé pour permettre aux PME de devenir plus compétitive grâce au digital.

- transférer la dotation à la société d'Etat CI-PME

Sur un budget actuel de 1 344 285 000 FCFA, les engagements se situent à 1 344 285 000 FCFA., soit un taux de 100%. Cette dotation a servi à la réalisation de plusieurs activités, ce sont entre autres :

- l'élaboration d'un plan de déploiement de Côte d'Ivoire PME en région ;
- l'ouverture de Bureaux de développement économique régionaux dans certaines villes dont Daloa, Man, Korhogo, Bondoukou, Yamoussoukro, San Pedro, Bouake, Abengourou ;
- la participation à la cérémonie de lancement de la start-up « Boost Capital » du Ministère de la Jeunesse au Sofitel Hôtel le 24 janvier 2023 ;
- la participation au séminaire sur les Opportunités d'Affaires du Ministère du Plan et de Développement à Marcory, Azalai Hôtel, le 23 février 2023 ;
- la participation à la séance de travail avec la DGPPMEA sur les activités d'incubation et de promotion des startups à la DGPPMEA le 23 février 2023 ;
- la participation au Comité technique ZLECAF le 13 décembre 2023 à la CGECI ;
- la participation au Comité lutte contre le blanchiment d'argent le 28 novembre 2023 ;
- la participation à la visite de travail du Ministre camerounais des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat, le 21 septembre 2023 ;
- la participation au panel FOMCI du 22 au 26 novembre 2023 au Parc Exposition ;
- la participation à l'atelier de validation de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation du 7 au 9 décembre à NSA Hôtel Bassam ;
- la participation au lancement de l'Enrôlement des entrepreneurs le 4 décembre 2023 à Trade Center ;

- la participation à la Revue Annuelle du Commerce Extérieur du 10 au 17 novembre 2023 ;
- la participation au comité de suivi de la plateforme de financement de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) en novembre 2023 ;
- l'adoption du Plan Stratégique 2023-2025.

- appui à l'agence CI-PME

Sur un budget actuel de 65 000 000 FCFA, les engagements se situent à 65 000 000 FCFA, soit un taux de 100%. Cette dotation a servi aux activités de soutien à la facilitation de l'accès aux financements et de soutien au développement des marchés publics et privés. Ainsi, plusieurs activités ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment de :

- démarrage du processus de sélection de PME et sociétés coopératives des chaînes de valeurs du cacao, du manioc et du plantain en vue de bénéficier d'un financement ;
- appui financier à l'issue de l'élaboration des rapports diagnostiques ;
- 524 PME accompagnées aux financements et aux marchés pour appuyer la compétitivité des entreprises ;
- 188 PME accompagnées au financement par la SGPME dans le cadre d'un appui à la compétitivité des entreprises ;
- 129 PME accompagnées à la structuration et au financement avec l'appui de ITFC et de Bridge Bank Group (BBG) pour appuyer la compétitivité des entreprises ;
- 133 PME accompagnées au PROGRAMME VICTOIRES RAPIDES (PVR) pour appuyer la compétitivité des entreprises ;
- la réalisation des missions d'accompagnement pour appuyer le transfert de compétences et le partage de bonnes pratiques d'affaires à savoir :
 - 6 094 PME accompagnées en technique managériale pour appuyer la croissance des entreprises ;
 - 2 657 PME dont les capacités ont été renforcées à travers des formations pour appuyer la productivité des entreprises ;
 - 1 530 acteurs accompagnés à la formalisation et dont les attestations du statut de l'entrepreneur ont été délivrées pour appuyer la transformation du secteur informel ;
 - 524 PME accompagnées en matière d'accès aux financements et aux marchés ;
 - 74 entreprises innovantes accompagnées pour soutenir la productivité des entreprises dans les chaînes de valeur du cacao, du manioc et de la banane plantain ;
 - 160 PME dirigées par les femmes accompagnées pour soutenir les populations vulnérables à travers l'entrepreneuriat féminin.
- l'accompagnement en matière d'accès aux financements et aux marchés au profit de 60 PME à travers des formations, des renforcements de capacités, des mises en relations avec les grandes surfaces (Grands distributeurs) ainsi que la mise en relation avec les banques.

- création des incubateurs d'entreprises

Sur un budget actuel de 65 000 000 FCFA, les engagements se situent à 65 000 000 FCFA, soit un taux de 100%. Ce montant a permis la formation de 30 Startup pour l'accès aux grands événements notamment la CAN 2023.

Les difficultés rencontrées au titre de l'opérationnalisation de l'agence côte d'ivoire PME sont les suivantes :

- ✓ la lenteur des procédures de passation de marchés publics ;
- ✓ l'insuffisance de formation sur les nouvelles activités de l'agence ;

Pour y remédier, les solutions envisagées sont les suivantes :

- ✓ former les acteurs budgétaires de l'agence Côte d'Ivoire PME sur les procédures de passation de marchés publics ;
- ✓ former les agents de l'agence Côte d'Ivoire PME sur les activités de l'agence.

❖ **Au titre du recensement et de l'enregistrement des acteurs du secteur informel**

- **organiser des campagnes de sensibilisation sur la formalisation auprès des acteurs du secteur avec l'appui des collectivités locales**

Sur un budget actuel de 15 515 310 FCFA, les engagements se situent à 15 515 000 FCFA, soit un taux de 100%. Ce crédit a servi à la réalisation de 2 campagnes de sensibilisation de proximité sur le statut de l'entrepreneur ont été organisées à Adjamé et Yopougon avec la distribution de dépliants, tee-shirts, polos, casquettes. Il a également permis de sensibiliser 631 acteurs du secteur informel sur un nombre de 1000 programmés, soit un taux physique de 63,1%.

- **réaliser le recensement des artisans et entreprises artisanales (mécanisme d'enrôlement)**

Sur un budget actuel de 15 515 310 FCFA les engagements se situent à 15 510 000 FCFA, soit un taux de 99,97% contre un taux attendu de 100%. Cette activité a eu pour objectif d'accroître le nombre d'artisans et d'entreprises artisanales répertoriés.

Les difficultés rencontrées au titre du recensement et de l'enregistrement des acteurs du secteur informel sont les suivantes :

- ✓ les difficultés à recenser les acteurs du secteur informel composés de divers métiers et installés de façon disparate ;
- ✓ les difficultés d'avoir des garanties.

Pour y remédier, les solutions suivantes sont proposées :

- ✓ augmenter la capacité d'enregistrement des entrepreneurs ;
- ✓ signer des partenariats avec des partenaires au développement.

❖ **Au titre du renforcement des capacités managériales, techniques et technologiques des entrepreneurs**

- **élaborer les référentiels de formation et les outils didactiques nécessaires à la formation des entreprises**

Sur un budget actuel de 3 878 828 FCFA, les engagements se situent à 3 878 828 FCFA, soit un taux d'engagement de 100%. En outre, les dix (10) fiches techniques de formation programmées sont élaborées, soit un taux d'exécution physique de 100%.

- **mettre en œuvre les axes de la stratégie nationale intégrée de transition vers l'économie formelle**

Sur un budget actuel de 6 833 981 FCFA, les engagements se situent à 6 833 000 FCFA, soit un taux de 99,99% contre un taux attendu de 100%. Ces crédits ont servi à la réalisation des activités suivantes :

- la sensibilisation des acteurs du secteur informel ;
- l'élaboration des référentiels de formation et des outils didactiques.

- **organiser les programmes de formations pour le développement des capacités managériales des entrepreneurs**

Sur un budget actuel de 7 757 655 FCFA, les engagements se situent à 7 757 655 FCFA, soit un taux de 100%. Ainsi, lesdits crédits ont servi au renforcement de capacités managériales de 50 entrepreneurs.

Les difficultés rencontrées au titre du renforcement de la promotion des PME sont les suivantes :

- ✓ le manque de personnel qualifié ;
- ✓ la lenteur des procédures de passation de marchés publics.

Pour y remédier, les solutions sont les suivantes :

- ✓ solliciter un personnel qualifié auprès du Ministère en charge de la fonction publique ;
- ✓ former les acteurs budgétaires du programme sur les opérations de passation de marchés publics.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme Industrie sera présentée à travers l'évolution des indicateurs et leurs cibles, suivi de l'analyse des réalisations dudit programme.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 56 : Évolution des indicateurs du programme 5

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Moderniser et promouvoir le secteur de l'artisanat						
IP 5.1.1 : Nombre d'artisans immatriculés	Nbre	14 584	19 250	23 119	21 250	5 015
IP 5.1.2 : Nombre d'artisans assistés en termes de renforcement de capacités techniques	Nbre	300	220	324	350	550
IP 5.1.3 : Taux de participation de la Côte d'Ivoire aux salons internationaux promotionnels de l'artisanat	%	5,5	27,77	22,24	28	40
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir et rendre compétitives les PME						
IP1 5.2.1 : Taux de PME encadrées pour l'accès aux financements ayant obtenu un financement	%	4,58	99,46	16,07	70	71
IP 5.2.2 : Nombre de PME assistées en termes de renforcement de capacités techniques et managériales	Nbre	6 412	210	1 655	8 000	6 464
IP 5.2.3 : Taux de participation des PME aux activités promotionnelles	%	-	20	48 ⁵³	30	45,46
Objectif Spécifique 3 : Formaliser les acteurs de l'informel et encadrer les entrepreneurs						
IP 5.3.1 : Nombre d'attestations d'entrepreneurs délivrées	Nbre	1000	18997	18 909	20 000	20 439
IP 5.3.2 : Proportion d'entrepreneurs enregistrés disposant d'une attestation	%	-	73,75	81,37	75	77
IP 5.3.3 : Taux d'entrepreneurs formés	%	-	0	50	2,5	65

Source : DPPD-PAP 2023-2025 MCIPPME, RAP 2020, 2021, 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023 du MCI

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse des indicateurs révèle que sur les 9 indicateurs définis, 7 ont été atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 77,78%. De manière détaillé, elle est la suivante :

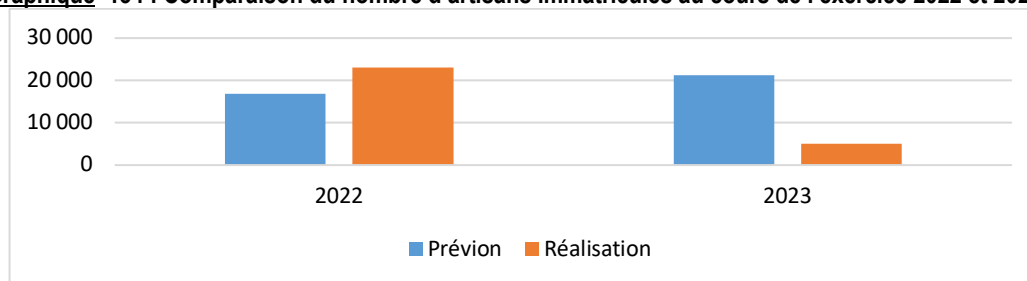
Objectif spécifique 1 : Moderniser et promouvoir le Secteur de l'Artisanat

❖ Indicateur 1.1 : Nombre d'artisans immatriculés

- **Définition de l'indicateur** : procéder à l'immatriculation des entreprises artisanales puis à leur formation notamment par la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire ;
- **Source de données** : rapport d'activités de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)
- **Mode de calcul** : dénombrement ;
- **Valeur cible** : 1 250 en 2023 ; 23 250 en 2024 ; 24 250 en 2025

⁵³ Rapport 2022 du Services Manifestations Promotionnelles (SMP)

Graphique 134 : Comparaison du nombre d'artisans immatriculés au cours de l'exercice 2022 et 2023



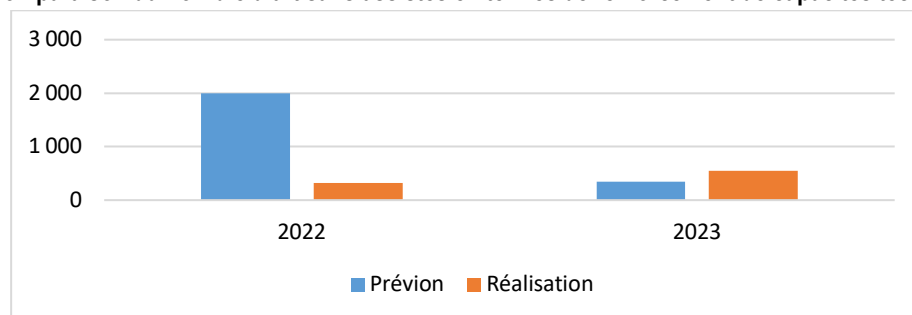
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : En 2023, l'indicateur « Nombre d'artisans immatriculés », a connu une réalisation de 5 015, contre une cible fixée à 21 250. La cible n'a donc pas été atteinte. De plus, la réalisation de l'exercice 2023 est inférieure à celles des années 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 14 584, 19 250 et 23 119. Le résultat de l'exercice 2023 est dû à la prise la reprise des activités qui s'est faite en juillet 2023 par l'opérationnalisation du nouveau dispositif et process de l'opérationnalisation d'immatriculation avec l'appui de la Police Nationale (Brigade de Contrôle). C'est donc véritablement dans le mois d'octobre 2023, soit trois (03) mois d'exercice, que fut menée la phase pilote de l'opération d'immatriculation avec les nouvelles dispositions susmentionnées.

❖ **Indicateur 1.2 : Nombre d'artisans assistés en termes de renforcement de capacités techniques**

- **Documentation de l'indicateur** :
- **Définition de l'indicateur** : déterminer le nombre d'artisans assistés en termes de renforcement de capacités techniques.
- **Source de données** : rapport d'activités de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) / DEPAM/DGPPMEA
- **Mode de calcul** : dénombrement ;
- **Valeur cible** : 350 en 2023 ; 400 en 2024 ; 450 en 2025

Graphique 135 : Comparaison du nombre d'artisans assistés en termes de renforcement de capacités techniques au cours des exercices 2022 et 2023



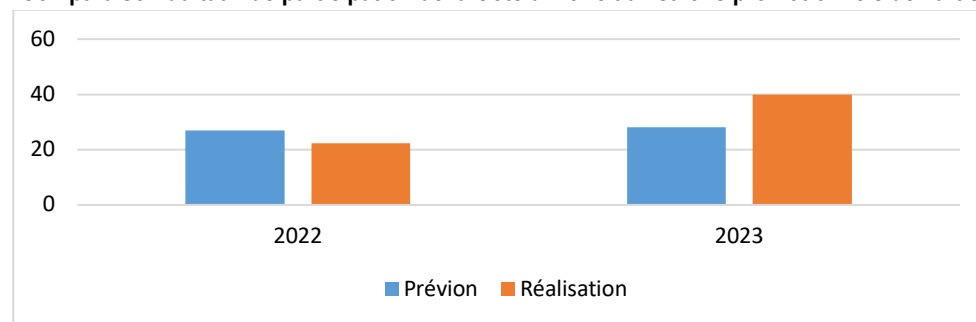
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : En 2023, l'indicateur « Nombre d'artisans assistés en termes de renforcement de capacités techniques » a connu une réalisation de 550 artisans, contre une cible fixée à 350. La cible a donc été atteinte. De plus, la réalisation de l'exercice 2023 est supérieure à celles des années 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 300, 220 et 324. Le résultat de l'exercice 2023 est dû au plan de formation mise en place et exécuté par les différentes Directions du programme.

❖ **Indicateur 1.3 : Taux de participation de la Côte d'Ivoire aux salons promotionnels de l'artisanat.**

- **Définition de l'Indicateur** : définir la proportion de participation de la Côte d'Ivoire aux salons promotionnels de l'Artisanat.
- **Source de données** : rapport d'activités de la Direction de l'Encadrement, de la Promotion de l'Artisanat et de Mutualité (DEPAM) / Service des Manifestations Promotionnelles (SMP).
- **Mode de calcul** : nombre de participation effectives / nombre de salon programmés sur la période
- **Valeur cible** : 28% en 2023 ; 29% en 2024 ; 30% en 2025

Graphique 136 : Comparaison du taux de participation de la Côte d'Ivoire aux salons promotionnels de l'artisanat au cours de l'exercice 2022 et 2023



Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

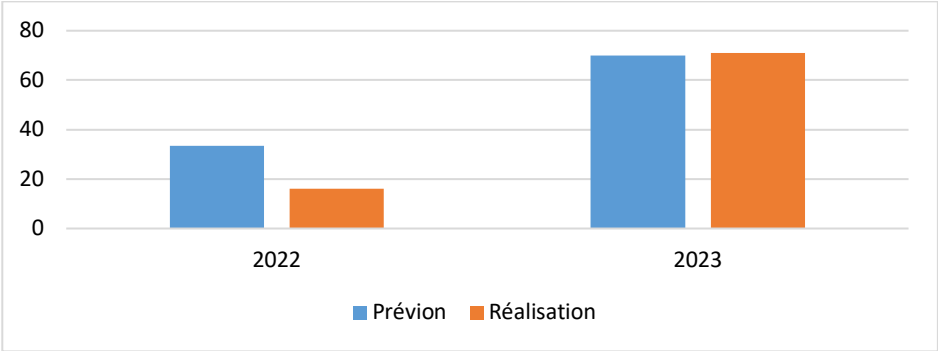
Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de participation de la Côte d'Ivoire aux salons internationaux promotionnels de l'artisanat », est de 40%, contre une cible de 28%. La cible est donc atteinte. De plus, la réalisation de l'exercice 2023 est supérieure à celles des années 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 5,5%, 27,77% et 22,24%. Le résultat de l'exercice 2023 est dû aux sensibilisations réalisées auprès des artisans sur les avantages de participer aux salons promotionnels.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir et rendre compétitives les PME

❖ **Indicateur 2.1 : Taux de PME encadrées pour l'accès aux financements ayant obtenu un financement**

- **Définition de l'Indicateur** : définir la proportion des PME encadrées ayant obtenus un financement.
- **Source de données** : rapport d'activités de la Direction de l'Assistance et du développement des PME(DADPME)
- **Mode de calcul** : nombre de PME encadrées ayant obtenu un financement / Nombre de PME encadrées pour l'accès aux financements X100
- **Valeur Cible** : 70% en 2023 ; 75% en 2024 ; 80% en 2025

Graphique 137 : Comparaison du taux de PME encadrées pour l'accès aux financements ayant obtenu un financement au cours de l'année 2022 et 2023



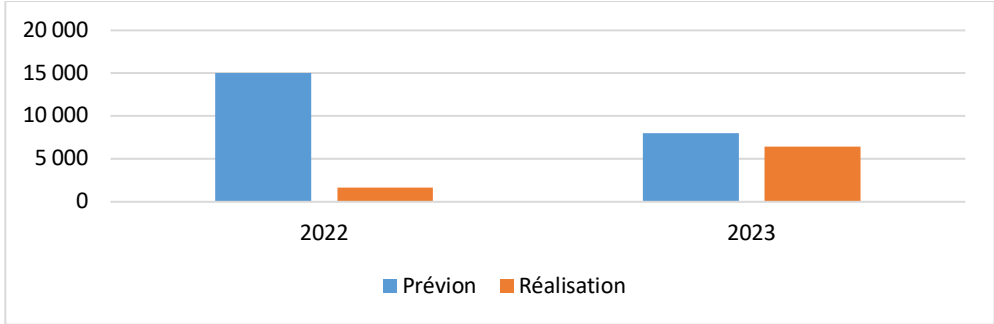
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Taux de PME encadrées pour l'accès aux financements ayant obtenu un financement », est de 71%, contre une cible de 70%. La cible est donc atteinte. En outre, la réalisation 2023 est supérieure à celles de 2020 et 2022 qui sont respectivement de 4,58% et 16,01% et inférieure à celle de 2021 qui est de 99,46%. Le résultat de l'exercice 2023 s'explique par les activités d'accompagnement et de financement réalisées par le GUDE-CI qui ont appuyées celles de la Société d'Etat Côte d'Ivoire PME.

❖ **Indicateur 2.2 : Nombre de PME assistées en termes de renforcement de capacités techniques et managériales**

- **Documentation de l'indicateur :**
- **Définition de l'Indicateur :** déterminer le nombre de PME ayant les capacités renforcées
- **Source de données :** rapport d'activités de la Direction de l'Assistance et du développement des PME(DADPME) / Côte d'Ivoire PME (CI-PME)
- **Mode de calcul :** dénombrement
- **Valeur Cible :** 8 000 en 2023 ; 10 000 en 2024 ; 12 000 en 2025

Graphique 138 : Evolution du nombre de PME assistées en termes de renforcement de capacités techniques et managériales de 2022 à 2023



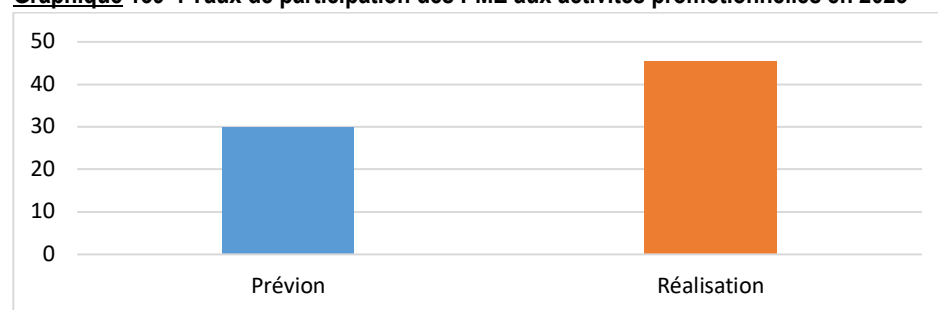
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Nombre de PME assistées en termes de renforcement de capacités techniques et managériales » est de 6 464 PME, contre une cible de 8 000. La cible n'est donc pas atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celles de 2020, 2021 et qui sont respectivement de 6 412, 210 et 1 655 PME. Le résultat de l'exercice 2023 est dû à la réduction du budget de cette activité dans le cadre du collectif budgétaire a conduit à un réajustement des activités d'assistance aux PME, à la mesure du crédit disponible. Par ailleurs, la mise en œuvre tardive en 2023 du projet FASI n'a pas permis de former plus de PME. Il est donc souhaitable de revoir la valeur de l'indicateur à la baisse lorsqu'un collectif budgétaire revoir le budget qui soutient l'indicateur à la baisse.

❖ **Indicateur 2.3 : Taux de participation des PME aux activités promotionnelles**

- **Définition de l'Indicateur** : définir le pourcentage des PME présentes aux activités promotionnelles
- **Source de données** : rapport d'activités de la Direction de l'Assistance et du développement des PME(DADPME)
- **Mode de calcul** : (Nombre d'activités auxquelles les PME ont effectivement pris part / Nombre d'activités promotionnelles programmées) X100
- **Valeur Cible** : 30% en 2023 ; 35% en 2024 ; 40% en 2025

Graphique 139 : Taux de participation des PME aux activités promotionnelles en 2023



Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

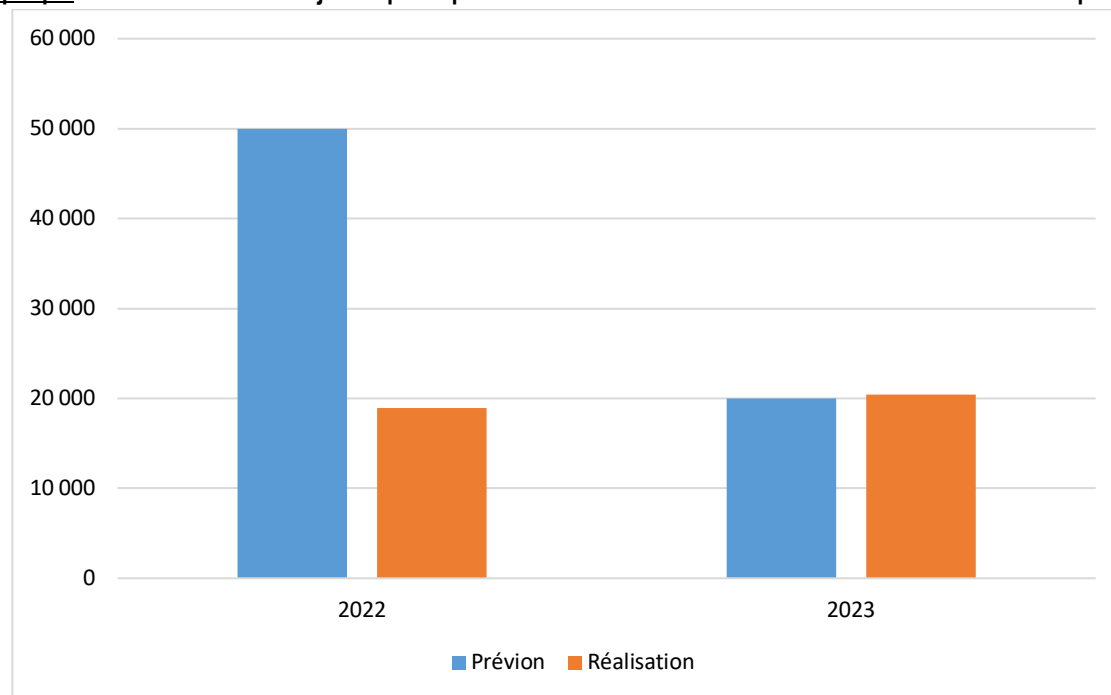
Commentaire : En 2023, le « Taux de participation des PME aux activités promotionnelles » était de 45,46%, contre une cible fixée à 30%. La cible a donc été atteinte. Le résultat de l'exercice 2023 est dû à l'appui apporté aux PME pour leur participation aux activités promotionnelles. Par ailleurs il importe d'indiquer que ce résultat est inférieur à celui de 2022 et supérieur à 2021.

Objectif spécifique 3 : Formaliser les acteurs de l'informel et encadrer les entrepreneurs

❖ **Indicateur 3.1 : Nombre d'attestations d'entrepreneurs délivrées**

- **Définition de l'Indicateur** : définir le nombre d'attestations d'entrepreneurs délivrées
- **Source de données** : rapport d'activité de la Direction de l'Assistance et du développement des PME (DAD-PME)
- **Mode de calcul** : dénombrement
- **Valeur Cible** : 20 000 en 2023 ; 25 000 en 2024 ; 30 000% en 2025

Graphique 140 : Evolution de l'objectif spécifique Formaliser les acteurs de l'informel et encadrer les entrepreneurs de 2022 à 2023



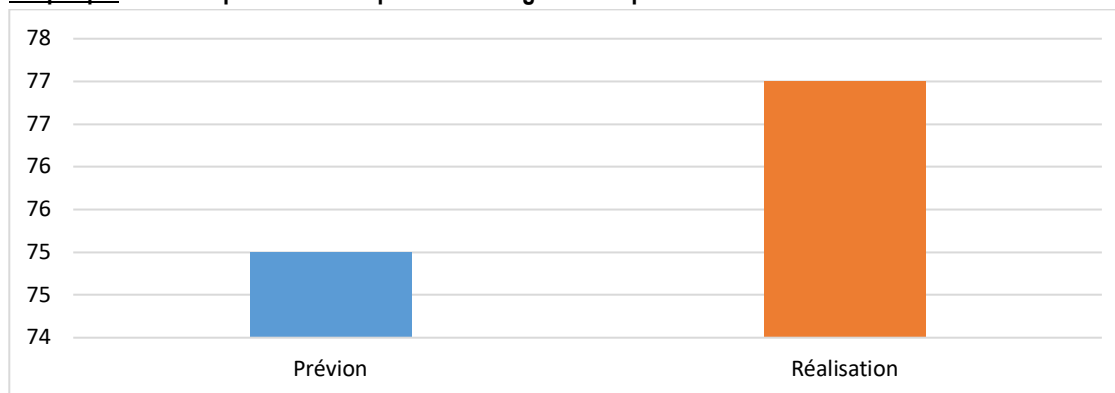
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : Au titre de l'année 2023, le « Nombre d'attestations d'entrepreneurs délivrées » est de 20 439 entrepreneurs, contre une cible de 20 000. La cible est donc atteinte. De plus, la réalisation 2023 est supérieure à celle de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 1 000, 18 997 et 18 909 entrepreneurs. Le résultat de l'exercice 2023 a été obtenu grâce au projet **FASI** (Fonds d'Appui au Secteur Informel).

❖ **Indicateur 3.2 : Proportion d'entrepreneurs enregistrés disposant d'une attestation**

- **Définition de l'Indicateur** : définir le nombre d'entrepreneurs disposant d'une attestation par rapport au nombre d'entrepreneurs enregistrés
- **Source de données** : rapport d'activités de la Direction de l'Assistance et du développement des PME(DADPME) / Côte d'Ivoire PME (CI-PME)
- **Mode de calcul** : $(\text{nombre d'entrepreneurs disposant d'une attestation} / \text{nombre d'entrepreneurs enregistrés}) \times 100$
- **Valeur Cible** : 75% en 2023 ; 80% en 2024 ; 85% en 2025

Graphique 141 : Proportion d'entrepreneurs enregistrés disposant d'une attestation en 2023



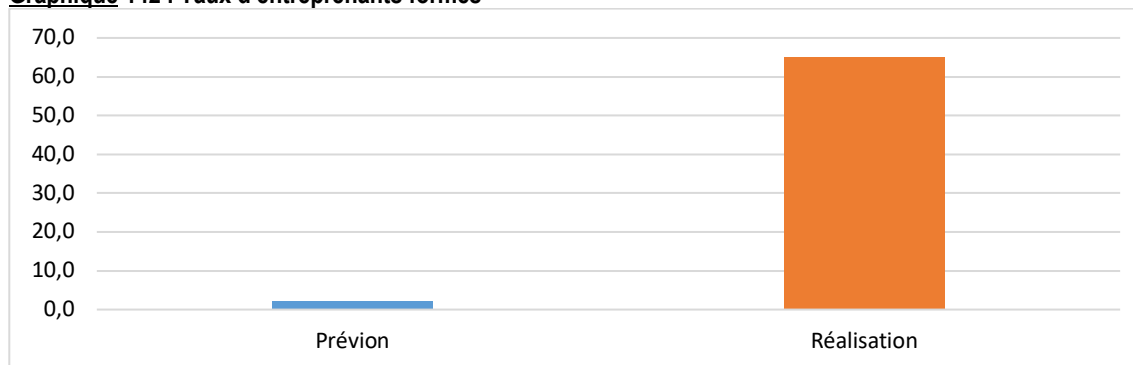
Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : En 2023, la « Proportion d'entrepreneurs enregistrés disposant d'une attestation » est de 77%, contre une cible fixée à 75%. La cible a donc été atteinte. Ce résultat est dû à la mise en œuvre du projet Fonds Appui au Secteur Informel (FASI). En outre, la réalisation de 2023 est supérieure à celle de 2021 qui est de 73,75% et inférieure à celle de 2022 qui est de 81,37%.

❖ **Indicateur 3.3 : Taux d'entrepreneurs formés**

- **Définition de l'Indicateur** : définir la proportion d'entrepreneurs formés par rapport au nombre d'entrepreneurs ayant une attestation
- **Source de données** : rapport d'activité de Côte d'Ivoire PME (CI-PME)
- **Mode de calcul** : nombre d'entrepreneurs formés / nombre d'entrepreneurs ayant une attestation) X 100
- **Valeur Cible** : 2,5 % en 2023 ; 5% en 2024 ; 8% en 2025

Graphique 142 : Taux d'entrepreneurs formés



Source : RAP 2022 du MCIPPME et rapport d'activités du second semestre 2023

Commentaire : L'indicateur relatif au « Taux d'entrepreneurs formés » a été retenu dans le cadre de performance seulement qu'à partir de 2023. Ainsi, en 2023, il a été enregistré une réalisation de 65%, contre une cible fixée à 2,5%. La cible a donc été atteinte. Ce résultat est dû à la mise en œuvre du projet FASI qui a permis de former 1 000 entrepreneurs. En outre, la réalisation 2023 est supérieure à celles de 2021 et 2022 qui sont respectivement de 0% et 50%. En effet, l'indicateur n'a été pris en charge qu'à partir de 2022 ; en 2021 la politique de transformation du secteur informel était en réorganisation.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises durant l'exercice budgétaire 2023 sont résumées ci-dessous :

a- Eléments positifs tirés de l'exercice 2023

Les éléments positifs tirés de l'exercice 2023 sont, entre autres :

- la mise à disposition des attestations aux entrepreneurs ;
- l'obtention de financement pour certaines PME encadrées ;
- le renforcement de capacité de certains artisans ;
- l'opérationnalisation d'une plateforme de mise en relation des artisans, des PME et Start-up ivoiriennes avec les organisateurs d'événements sportifs ;
- la réhabilitation des locaux de la Chambre Nationale de Métier de Côte d'Ivoire ;
- la formation de deux cents (200) artisans mécaniciens à travers des sessions de renforcement de capacités aux nouvelles technologies de la mécanique automobile.
- l'organisation du marché ivoirien de l'artisanat
- la continuité de la promotion de l'artisanat et de la commercialisation des produits artisanaux,

b- Difficultés rencontrées

Au titre des problèmes majeurs relevés, au niveau du Commerce Extérieur en 2023, on peut citer :

❖ *En rapport avec la réalisation des activités*

- ✓ les difficultés à recenser les acteurs du secteur informel composés de divers métiers et installés de façon disparate ;
- ✓ la hausse des coûts des matériaux de construction dû à l'inflation ;
- ✓ la lenteur des procédures de passation de marchés publics ;
- ✓ l'absence de moyens matériels et informatiques pour gérer convenablement les unités opérationnelles ;
- ✓ l'absence de véhicules automobiles pour conduire les missions de recherche de sites et de suivi des chantiers de construction ;
- ✓ l'insuffisance de bureaux pour loger les agents ;
- ✓ les lenteurs administratives dans le traitement des dossiers fonciers.

❖ *En rapport avec les crédits budgétaires*

- ✓ l'insuffisance des budgets alloués aux activités ;
- ✓ la faiblesse ou inadéquation des plafonds disponibles avec les besoins du terrain relativement aux travaux de construction ;
- ✓ l'impact des coupes budgétaires sur le processus de passation des marchés publics ;
- ✓ la difficulté de synergies et de coordination des activités avec les filiales du GUDE-PME du fait de budgets séparés et leur autonomie.

❖ **En rapport avec les mouvements d'effectifs**

Les mêmes difficultés existent au second semestre de l'année 2023 relativement à la mise à disposition par la Fonction Publique via la DRH, des agents spécialisés et de conception pour le programme. Il existe également une inadéquation entre le grand nombre d'agents affectés par la DRH dans les différentes unités administratives du programme et la disponibilité de bureaux et de matériels de travail.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les mesures que le Responsable de Programme et les acteurs externes au programme souhaitent prendre pour y faire face sont énumérées ci-dessous :

a- Mesures envisagées pour faire face aux difficultés

Pour une meilleure mise en œuvre des actions du Programme 5 « PME-Artisanat », il importe de :

❖ **En rapport avec la réalisation des activités**

- la réalisation de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat en vue de sensibiliser les acteurs de l'artisanat et du secteur informel ;
- l'adaptation des achats de matériels par rapport à l'enveloppe budgétaire et aux prix en vigueur des matériels ;
- les contacts permanents avec la cellule de passation en vue de faire avancer les dossiers de marchés publics ;
- l'utilisation des moyens matériels et informatiques disponibles en attendant des dotations conséquentes ;
- la demande de véhicules formulées auprès de la tutelle ;
- la demande de nouveaux bureaux ;

❖ **En rapport avec les crédits budgétaires**

la demande de budget complémentaire pour les activités à fort impact économique et social.

❖ **En rapport avec les mouvements d'effectifs**

- la prise en compte sous forme de location de main d'œuvre de certains agents de conception en vue d'appuyer la Direction Générale ;
- la demande formulée auprès de la DAF de bureaux et d'ordinateurs pour la prise en compte du grand nombre d'agents affectés au sein des structures du programme.

b- Recommandations à l'endroit des acteurs externes au programme

Les sollicitations à l'endroit des acteurs externes au programme sont :

- augmenter le budget du programme ;
- tenir compte des cibles fixées en début d'exercice lors du collectif budgétaire ;
- former les acteurs budgétaires du programme sur les documents budgétaires ;
- former les Responsables d'Unité Opérationnel (RUO) sur la rédaction des projets d'investissement.

CONCLUSION

En somme, le Programme PME-Artisanat a reçu un budget de 5 509 791 857 FCFA, dont 4 853 791 857 FCFA en apport interne et 656 000 000 FCFA en apport externe. Le collectif budgétaire du mois de juin qui a suivi a rehaussé ce budget pour atteindre le montant de 8 766 729 178 FCFA, puis le budget s'est stabilisé à 8 707 182 358 F CFA en fin d'exercice. Sur ce budget disponible, le Responsable de Programme a réalisé un engagement de 8 051 171 794 FCFA, soit un taux de d'exécution de 92,46%. Aussi, ce dernier s'est appuyé sur un effectif composé de 49 agents de catégorie A, 46 agents de catégorie B, 15 agents de catégorie C, 9 agents de catégorie D et 7 non-fonctionnaires. Le nombre d'agents de cette année est de 126.

Ces ressources financiers et humains ont permis de mener des actions de Coordination, encadrement et appui à l'artisanat, de Renforcement de la promotion de l'artisanat et de la mutualité, de Réalisation d'infrastructures et des sites artisanaux, de financement de l'activité artisanale, d'assistance et amélioration de la compétitivité des PME, de renforcement de la promotion des PME, d'opérationnalisation de Côte d'Ivoire PME, de recensement et enregistrement des acteurs du secteur informel et de renforcement des capacités managériales, techniques et technologiques des entrepreneurs. Les taux d'engagement de ces différentes actions sont respectivement 99,99%, 99,99%, 33,76%, 99,99%, 99,99%, 100%, 100%, 99,98% et 99,99%. Aussi, la mise en œuvre de ces actions ont permis d'atteindre les sept (07) cibles des neuf (09) indicateurs identifiés et suivis pour mesurer la performance du programme, soit un taux de 77,78%.

Malgré cette performance, des difficultés subsistent au sein du programme PME-Artisanat. Pour les résorber, il conviendrait au Responsable de Programme de veiller aux respects des mesures suivantes :

-  la poursuite efficace de l'opération d'immatriculation des artisans en vue de leur formalisation ;
-  la mise à disposition du hangar de N'Dotré ;
-  enfin, le suivi efficient de la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur.

Ainsi, la prise en compte de ces recommandations permettra au Programme PME-Artisanat de réaliser la lourde tâche qui est celle de développer les PME et le secteur de l'artisanat en Côte d'Ivoire.

CONCLUSION GENERALE

Au titre de la gestion 2023, les statistiques de réalisation montrent que le taux d'atteinte des cibles est globalement de 73,52%.

Au niveau de la performance des programmes, le programme Commerce Extérieur arrive en tête avec 100% de cibles atteintes, suivi du programme PME-Artisanat avec 77,78% de cibles atteintes, puis du programme Administration générale, avec 71,42% de cibles atteintes et du programme Industrie, avec 62,50% de cibles atteintes. Le programme Commerce Intérieur, avec 60% de cibles atteintes ferme la marche. Ainsi, 25 cibles ont été atteintes sur les 34 formulées par les Responsables de programme. En comparaison avec le taux de réalisation des cibles en 2022 qui a été de 53,70%, celui de 2023 laisse observer un écart en hausse de 19,82%. Cet écart positif vient du renforcement des actions de prise en charge des indicateurs de performance portés par le Ministère et des avantages de la réorganisation mise en place par le décret n°2022-601 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, intervenu après la fusion de l'ex-Ministère du Commerce et de l'industrie, de l'ex-Ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé et de l'ex-Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel, suite au remaniement Ministériel du 20 avril 2022.

En outre, le taux de réalisation globale de 73,52% des cibles en 2023, aurait pu être meilleur si l'environnement de travail n'était pas émaillé par quelques difficultés telles que, la non-maitrise du concept du budgets-programmes par les acteurs budgétaires du Ministère, le faible budget en renforcement des capacités des agents du Ministère et l'insuffisance de bureau pour loger les agents, de véhicules pour les missions d'intervention, de matériels informatiques et de mobilier de bureau. De plus, bien qu'étant exogène, la guerre russo-ukrainienne qui a un effet d'entraînement persistant sur l'économie mondiale génère des chocs endogènes sur l'économie locale, notamment dans le domaine de l'énergie, de l'industrie et de l'agro-alimentaire.

Devant les incertitudes liées à ces difficultés, il a fallu s'adapter et travailler à trouver des solutions aux défis croissants. Pour ce faire certaines mesures ont déjà été prises par le Ministère. Ce sont entre autres, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique qui régit les secteurs d'intervention du Ministère, l'augmentation du nombre de missions de surveillance et de suivi de l'évolution des prix à travers la digitalisation des relevés de prix pour lutter contre la vie chère, l'amélioration de la mobilité des agents contrôleurs et la poursuite de l'organisation des OPA du secteur du vivrier. S'agissant du développement industriel, des efforts sont consentis pour assainir les zones industrielles existantes et augmenter leur nombre. Il faut compter aussi avec les dispositions prises pour accompagner les entrepreneurs informels vers l'économie formelle, notamment l'accompagnement de certains artisans dans le cadre de la coupe d'Afrique des Nations 2023. De plus, les acteurs du commerce électronique sont immatriculés pour mieux développer le secteur. En outre, certaines mesures doivent être prises par les acteurs externes au Ministère notamment le renforcement de capacité en matière de budget-programmes et autres formations, ainsi que l'augmentation du budget du Ministère dans son ensemble, mais surtout les crédits alloués à l'achat de véhicules, de matériels informatiques et de bureau.

Enfin, pour continuer dans cet élan de développement, l'une des pistes à explorer est assurément le renforcement de la résilience des secteurs du commerce, de l'industrie, de la promotion des PME et de l'artisanat face aux crises géopolitiques, économiques et aux effets climatiques. L'exploration de cette piste doit se faire en prenant en compte les initiatives vertes et les technologies de l'information et de la communication.

SECTION 348 : MINISTERE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Par décret N° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du gouvernement, Monsieur **Mamadou SANGAFOWA-COULIBALY** a été reconduit à ses fonctions de Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie.

Au titre du décret N° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale en matière des mines, pétrole et énergie.

Pour la mise en œuvre de ses missions, le décret N° 2021-466 du 8 septembre 2021 organise le ministère autour d'un Cabinet, de dix (10) Directions et Services rattachés au Cabinet, de trois (3) Directions Générales, de vingt (20) Directions Régionales et vingt-et-un (21) Directions Départementales.

Relativement au décret 2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et des dotations, le Ministre est ordonnateur principal des crédits des programmes de son département ministériel et des budgets annexes.

En 2023, les activités du ministère ont été principalement marquées par la persistance des effets de la guerre russo-ukrainienne.

Le présent rapport annuel de performance du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie fait le bilan des activités des programmes. Il s'articule comme suit :

Partie I : le Ministère ;

Partie II : le Programme Administration Générale

Partie III : le Programme Hydrocarbures ;

Partie IV : le Programme Energie ;

Partie V : le Programme Développement des Mines et de la Géologie

Outre la partie I, les autres parties relatives aux programmes font la lumière sur la stratégie sectorielle, les réalisations et les performances de l'année 2023, ainsi que les perspectives.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie se compose de quatre (4) programmes dont un (1) programme support et trois (3) programmes opérationnels. La déclinaison des différents programmes identifie au total quatorze (14) actions et cent vingt (120) activités réparties comme suit :

- Programme 1 « Administration générale » : quatre (4) actions et soixante-quatorze (74) activités ;
- Programme 2 « Hydrocarbures » : trois (3) actions et neuf (9) activités ;
- Programme 3 « Energie » : quatre (4) actions et vingt-quatre (24) activités ;
- Programme 4 « Développement des Mines et de la Géologie » : quatre (4) actions et treize (13) activités ;

NB : Le programme 4 dénommé « Développement des Mines et de la Géologie » dans la loi de finances 2023, s'intitule désormais Programme 4 « Mines et Géologie ». Ce programme est passé de trois (03) à quatre (04) actions en cours de gestion.

I.2. Politique ministérielle

En 2023, La politique du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie s'est définie autour de onze (11) orientations stratégiques, quatre (4) objectifs globaux assortis de onze (11) résultats stratégiques.

Au titre des orientations stratégiques, elles portent sur (i) le renforcement de la gouvernance du Ministère ; (ii) le développement de la formation continue ; (iii) le renforcement des capacités matérielles et techniques des services du MMPE ; (iv) la digitalisation des actes du Ministère ; (v) l'accroissement de l'implication des nationaux et entreprises ivoiriennes dans le secteur des hydrocarbures, (vi) l'accroissement de la recherche et la production pétrolière ; (vii) la sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers ; (viii) la sécurité énergétique ; (ix) l'accès à l'électricité ; (x) le développement du pôle énergétique régionale ; (xi) le respect des normes environnementales.

Les résultats stratégiques attendus sont :

- la gouvernance du Ministère est renforcée ;
- la formation continue est mise en œuvre ;
- les services du Ministère sont tous équipés ;
- les actes et procédures du Ministère sont dématérialisés ;
- les nationaux et entreprises ivoiriennes sont fortement impliqués dans les activités pétrolières et gazières ;
- la recherche et la production pétrolière sont accrues ;
- la disponibilité des produits pétroliers est assurée ;
- l'énergie électrique est disponible de façon durable ;
- les populations bénéficient de services énergétiques de qualité ;
- l'exploration, l'exploitation et la transformation minière sont intensifiées et diversifiées ;
- le potentiel géologique est valorisé.

Quant aux objectifs globaux, il s'agit de :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- couvrir les besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers ;
- fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût ;
- accroître la contribution du secteur des mines à la création de la richesse nationale de façon durable.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 13 objectifs spécifiques vérifiés par 47 indicateurs et 47 cibles associées.

Tableau 57: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	13	47	47

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Narration et tableau faisant ressortir le nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs.

Tableau 58: Synthèse des réalisations du cadre de performance du Ministère

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes	Taux de réalisation des indicateurs
P1 : ADMINISTRATION GENERALE	OS1 : Renforcer la gouvernance du ministère	6	3	50%
	OS2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3	2	66,66%
	OS3 : Optimiser le système de planification, d'information et de communication du ministère	2	2	100%
P2 : HYDROCARBURES	OS1 : Renforcer la gouvernance du secteur des hydrocarbures	4	3	75%
	OS2 : Accroître la recherche et la production pétrolière et gazière	3	0	0%
	OS3 : Assurer la disponibilité des produits pétroliers	3	2	66,66%
P3 : ENERGIE	OS1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie	1	0	0%
	OS2 : Assurer la disponibilité de l'énergie	4	2	50%
	OS3 : Améliorer l'accès des populations aux services énergétiques de qualité	5	2	40%
P4 : DEVELOPPEMENT DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	OS1 : Améliorer la gouvernance du secteur des mines et de la géologie	4	4	100%
	OS2 : Renforcer le contrôle et le suivi de la législation et de la réglementation dans le secteur minier	6	1	16,66%
	OS3 : Développer la recherche géologique et minière	3	2	66,66%
	OS4 : Créer un environnement propice à l'essor de l'exploitation minière et minière.	3	2	66,66%
TOTAL	13	47	23	48,93%

II. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 59: Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	217 266 289 310	220 530 717 854	180 648 476 814	39 882 241 040	81,91%
1.1 Ressources intérieures	85 961 293 388	39 057 162 234	38 936 606 148	120 556 086	99,69%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	85 961 293 388	39 057 162 234	38 936 606 148	120 556 086	99,69%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	131 304 995 922	181 473 555 620	141 711 870 666	39 761 684 954	78,09%
1.2.1 Emprunts projets	129 367 936 044	178 907 771 707	139 146 086 753	39 764 684 954	77,78%
1.2.2 Dons Projets	1 937 059 878	2 565 783 913	2 565 783 913	0	100,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES	217 266 289 310	220 530 717 854	180 648 476 814	39 882 241 040	81,91%
2.1 Personnel	5 009 260 883	5 503 175 975	5 502 839 973	336 002	99,99%
2.1.1 Solde y compris EPN	5 009 260 883	5 145 073 989	5 145 073 987	2	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	348 585 276	358 101 989	357 765 986	336 000	99,91%
2.2 Biens et Services	2 151 694 078	2 049 727 282	1 946 727 009	103 000 273	94,97%
2.3 Transferts	60 753 859 000	21 267 750 000	21 267 750 000	0	100%
2.3.1 Transferts courants	60 753 859 000	21 267 750 000	21 267 750 000	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	149 351 475 349	191 710 064 597	151 931 159 832	39 778 904 765	79,25%
2.4.1 Trésor	18 046 479 427	10 236 508 977	10 219 289 166	17 219 811	99,83%
2.4.2 Financement extérieur	131 304 995 922	181 473 553 620	141 711 870 666	39 761 684 954	78,09%
Dons	1 937 059 878	2 565 783 913	2 565 783 913	0	100%
Emprunts	129 367 936 044	178 907 771 707	139 146 086 753	39 761 684 954	77,78%

Source : Production des RAP- SIGOBE

Au 31 décembre 2023, sur un budget actuel hors Comptes Spéciaux de Trésor de **220 530 717 854 FCFA**, **180 648 476 814 FCFA** ont fait l'objet d'exécution, soit un taux de **81,91%**. Par nature de dépenses, le taux d'exécution est de **99,99%** pour le Personnel, de **94,97%** pour les crédits de Biens et Services, de **100%** au titre des Transferts et de **79,25%** pour les Investissements. En ce qui concerne les Investissements, la contrepartie trésor a été exécutée à **99,83%** et le Financement extérieur à **78,09%**.

NB : En tenant compte des crédits alloués aux Comptes Spéciaux du trésor d'un montant de **280 639 193 208 FCFA**, le budget global du Ministère s'élève à **501 169 911 062 FCFA** dont **55,99%** au titre des CST. Par ailleurs, le suivi et l'exécution des CST relevant de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), impacte considérablement le taux d'exécution globale du budget du Ministère.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

La gestion du programme administration générale du MMPE relève de Monsieur le Directeur de Cabinet, conformément au Décret **n°2020-16 du 8 janvier 2020** portant désignation des Responsables de Programme.

Pour rappel, les missions dévolues au programme administration générale sont l'animation et la coordination des activités administratives et financières du ministère. A ce titre, il est chargé conformément au décret **N° 2021-466 du 8 Septembre 2021** portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie entre autres de :

- réaliser des audits et contrôles internes sur les plans administratif, technique et financier au sein des Directions et Services Rattachés, des Directions Générales, des Directions Centrales, les structures déconcentrées et les Structures sous-tutelle du Ministère ;
- assurer la gestion de l'équipement et du matériel du Ministère ;
- préparer et faire le suivi de l'exécution du budget du Ministère ;
- mettre en œuvre la politique générale de gestion des Ressources Humaines, telle que définie par le Ministère en charge de la Fonction Publique ;
- assurer la coordination des activités des différentes structures du Ministère en matière de statistiques, de planification, de programmation et de suivi-évaluation ;
- concevoir et mettre en œuvre la stratégie de communication et d'information du Ministère, en vue de promouvoir une image globale positive et cohérente à l'extérieur ;

- assurer l'informatisation du Ministère ;
- mettre en œuvre et suivre la politique générale du Ministère dans les régions administratives.

Les activités du programme administration générale ont été mises en œuvre dans un environnement économique national marqué par une accentuation des pressions inflationnistes au niveau mondial.

Le présent rapport annuel de performance du programme administration générale qui fait le bilan des activités réalisées s'articule autour des quatre (4) axes suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le cadre de performance du programme 1 est indiqué ci-dessous.

Tableau 60: Cadre de performance du programme 1

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESUTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)
OG1 : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1.1 La gouvernance du ministère est renforcée	IP.1.1.1 : Proportion de textes législatifs et réglementaires transmis au Gouvernement
	RS 1.2 La formation continue est mise en œuvre	IP.1.1.2 : Taux de déploiement du plan de formation
	RS 1.3 Les services du ministère sont tous équipés	IP.1.1.3 : Taux d'équipement des services du MMPE
	RS 1.4 Les actes et procédures du ministère sont dématérialisés	IP.1.1.4 : Disponibilité du schéma directeur Informatique

Source 1: DPPD-PAP 2023-2025

L'objectif global du programme 1 est de promouvoir une administration moderne et performante. Cet objectif global se décline en quatre (04) résultats stratégiques libellés comme suit: «La gouvernance du ministère est renforcée, la formation continue est mise en œuvre, Les services du ministère sont tous équipés, Les actes et procédures du ministère sont dématérialisés», mesurés par quatre indicateurs que sont (i) la proportion de textes législatifs et réglementaires transmis au Gouvernement et (ii) le taux de déploiement du plan de formation, (iii) le taux d'équipement des services du MMPE et (iv) la disponibilité du schéma directeur Informatique.

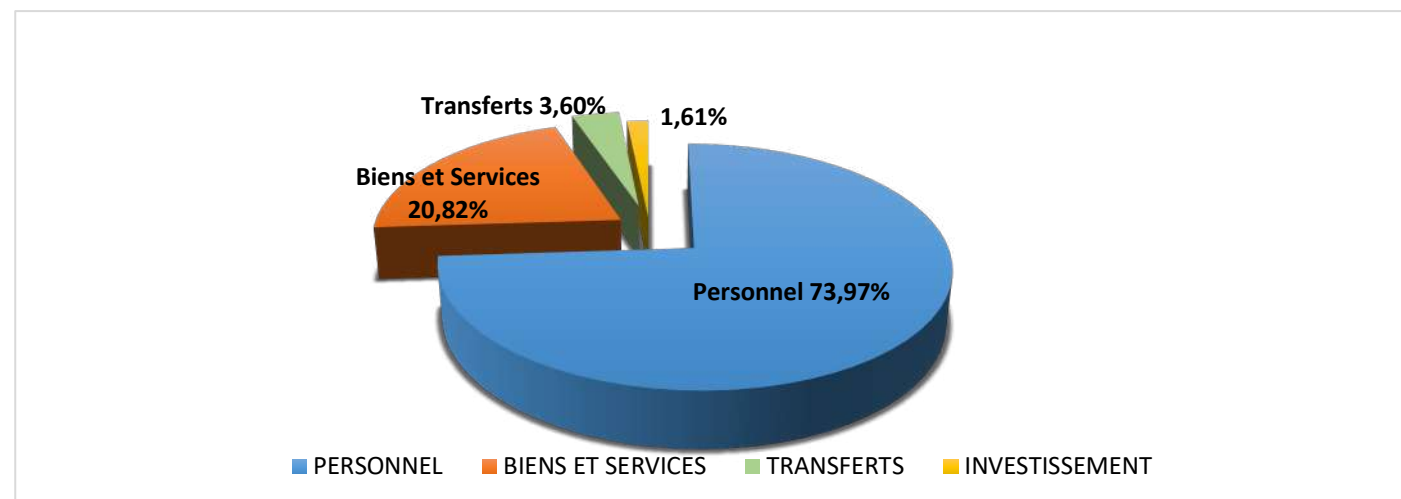
I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses activités au cours de l'exercice 2023, le programme Administration Générale a bénéficié d'un budget initial de **8.233.995.137 FCFA**, représentant **2,68%** du budget global du Ministère. Ce budget a connu des modifications passant successivement de **7 831 166 463 FCFA** (Collectifs) à **7 439 554 313 FCFA** (budget actuel) en fin d'exercice, soit une baisse de **794 440 824 FCFA** représentant **9,65%**. Cette baisse se situe essentiellement au niveau des crédits des Biens et Services et des Transferts qui sont passés respectivement de **1 816 378 338**

FCFA à 1 548 628 338 FCFA et de 200 000 000 FCFA à 120 000 000 FCFA. La répartition du budget actuel par nature de dépenses donne pour le personnel **5 503 175 975 FCFA** soit **73,97%**, les biens et services **1.548.628.338 FCFA** soit **20,82%**, les transferts **267.750.000 FCFA** soit **3,60%** et les investissements **120 000 000 FCFA** soit **1,61%**.

Le budget actuel de 2023 (**7 439 554 313 FCFA**), comparativement au budget actuel de l'exercice 2022 qui est de **7 418 365 908 FCFA**, a connu une hausse de **21 188 405 F CFA**, soit **0,29%**.

Figure 143: Répartition du budget actuel par nature de dépenses



Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour la réalisation de ses activités pour l'année 2023, le programme administration Générale, avec un budget initial de **8 233 995 137 FCFA** a connu des modifications passant successivement de **7.831.166.463 FCFA** (collectifs) à **7.439.554.313 FCFA** en fin de gestion avec une réalisation de **7 336 277 204 FCFA**, soit un taux de **98,61%**. Ce taux de réalisation comparativement à celui de l'exercice 2022 de **95,91%** avec un montant de **7 115 204 093 FCFA**, est en hausse de **2,7 points**. Cette amélioration du taux d'exécution s'explique par une meilleure appropriation des procédures d'exécution budgétaire par les acteurs.

Pour les nécessités de services, 11 lignes ont fait l'objet de réaménagement à travers la prise de deux (2) arrêtés et deux (2) décisions ci-après :

- Arrêté N°0609/MBPE/DGBF/DBE/S/D- AESG/OM du 22 août 2023 portant création de natures économiques et transfert de crédit d'un montant de 35 000 000 F CFA au profit de l'activité 78044100101 ;
- Arrêté N°0721/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/OM du 06 octobre 2023 portant transfert de crédit d'un montant de 19 557 200 F CFA au profit de l'activité **78044100115** ;
- Décision N°0001/MMPE/DAFP du 03 octobre 2023 portant virement de crédit d'un montant de 18 323 046 FCFA ;
- Décision N°0311/MMPE/DR/BOUAKE du 20 novembre 2023 portant virement d'un crédit de 2 893 370 FCFA.

Au cours de l'exécution 2023, la difficulté majeure rencontrée était le collectif budgétaire qui a entraîné la réduction du budget de 794 440 824 FCFA nécessitant ainsi la prise des actes modificatifs ci-dessus en vue de prendre en charge certaines dépenses incompressibles.

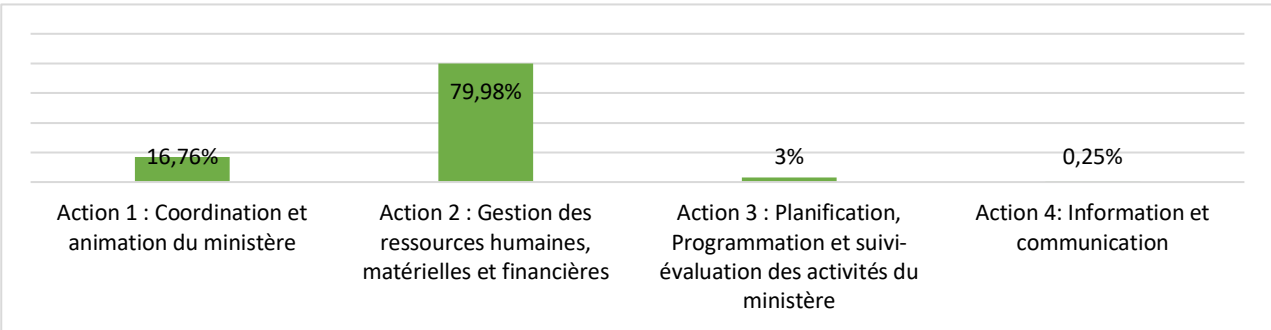
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

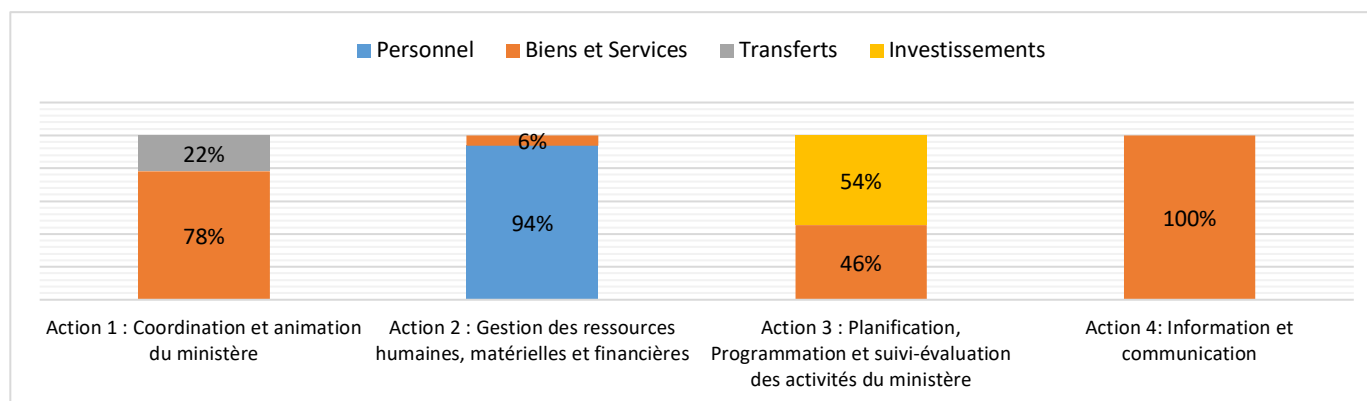
Tableau 61:Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation du ministère			1 255.597.093	961 880 811	350 000 000	267 750 000			1 605 597 093	1 229 630 811
Action 2 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	5 009 260 883	5 502 839 973	284.004.335	364 893 508					5 293 265 218	5 867 733 481
Action 3 : Planification, Programmation et suivi-évaluation des activités du ministère			77 550 316	100 240 330			99 429 438	120 000 000	176 979 754	220 240 330
Action 4: Information et communication			39.562.028	18 672 582					39 562 028	18 672 582
TOTAL	5 009 260 883	5 502 839 973	1 656 713 772	1 445 687 231	350 000 000	267 750 000	99 429 438	120 000 000	7 115 404 093	7 336 277 204

Source : DPPD 2023-2025/ RAP 2022/ Production des RAP-SIGOBE

Figure 144:Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 1





L'exécution du budget par actions se présente comme suit :

Action 1 : Coordination et animation du ministère : la dotation initiale de **1 893 397 388 FCFA** est passée en fin d'exercice à **1 332 546 422 FCFA**. Le montant global des crédits exécuté est de **1 229 630 811 FCFA**, soit un taux de réalisation de **92,28%**. Il se répartit en nature de dépenses comme suit : **961 880 811 FCFA** pour les Biens et Services et **267 750 000 FCFA** pour les crédits en transfert.

Action 2 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières : La dotation initiale de **6 014 216 837 FCFA** est passée à **5 868 083 450 FCFA** en fin d'exercice. Les dépenses exécutées s'élèvent à **5 867 733 481 FCFA**, soit un taux d'exécution de **99,99%** dont **5 502 839 973 FCFA** pour les dépenses de Personnel et **364 893 508 FCFA** de crédits de Biens et Services.

Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation des activités du ministère : la dotation initialement de **299 960 000 FCFA** est passée en fin d'exercice à **220 246 220 FCFA**. Le montant exécuté se chiffre à **220 240 330 FCFA** soit un taux de réalisation de **100%** dont **100 240 330 FCFA** au titre des crédits de Biens et Services et **120 000 000 FCFA** pour les crédits d'investissement.

Action 4 : Information et communication : De **26 420 912 FCFA**, la dotation est passée à **18 678 221 FCFA** concerne exclusivement les crédits de Biens et Services. Les dépenses exécutées se chiffrent à **18 672 582 FCFA**, soit un taux réalisation de **99,97%**.

Tableau 62: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Projet d'Informatisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	2009	2013	8 536 068 897	200 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement intérieur			8 536 068 897	200 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			8 536 068 897	200 000 000	120 000 000	120 000 000
Total sur financement intérieur			8 536 068 897	200 000 000	120 000 000	120 000 000
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Production des RAP- SIGOBE

D'un coût global de **8 536 068 897 FCFA**, ce projet a démarré effectivement en 2009 pour initialement s'achever en 2013. Le cumul des prises en charge jusqu' à la date du 31/12/2023, se chiffrent à **4 739 894 458 F CFA**, soit un taux d'avancement financier de **55,53%**. Quant à l'avancement physique, il est de **60%**. Le projet connaît des difficultés dans sa mise en œuvre, en raison d'une part de la faible dotation de l'enveloppe du Ministère au titre des dépenses d'investissements et d'autre part en raison de l'obsolescence du matériel technique et informatique prévu dans le schéma Directeur.

Aussi, le Ministère du Plan à travers la Direction des Projets d'Investissement Public (DPIP) et la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) ont recommandé en 2020, un audit diligenté en 2020 a recommandé l'actualisation du Schéma Directeur Informatique (SDI).

Les crédits alloués au Projet d'Informatisation du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie en 2023 se chiffrent à **120 000 000** de francs CFA. Le montant exécuté est de 120 000 000 F CFA, soit un taux d'exécution de 100%. Ce montant a servi à payer un décompte de **60 000 000 F CFA** au titre du marché acquisition de matériel informatique. En outre, concernant l'apurement des créances fournisseurs, un engagement de **60 000 000 F CFA** a été fait au profit de l'entreprise ICBM.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

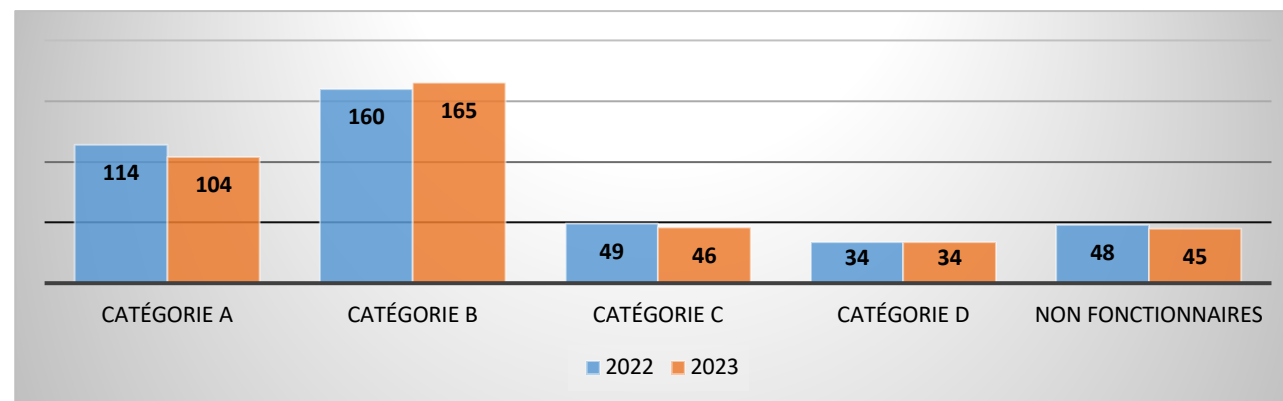
Tableau 63:Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	114	30	2	5	15	104
Catégorie B	160	60	3	9	4	165
Catégorie C	49	4	1	3	6	46
Catégorie D	34	32	1	1	1	34
Non Fonctionnaires	48	0	-	17	20	45
TOTAL	405	126	7	35	46	394

Source : GESPERS/FICHER DU PERSONNEL

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Figure 145: Répartition des effectifs du Programme 1 par catégorie de 2022 à 2023



En 2023, eu égard à l'affectation massive d'agents, au-delà des prévisions initialement arrêtées avec les services de la Fonction Publique, un arbitrage intervenu entre les deux ministres ont permis l'absorption (validation de premier degré dans le Système intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat) d'un nombre important d'agents pour constituer une réserve interne d'agents destinés à combler progressivement les besoins des services, d'une part et, d'autre part, à alimenter les nouveaux services déconcentrés en création. Ces nouveaux agents, en attendant leur affectation définitive dans les services, ont été mis en stage au cours de l'année 2023, et en cette qualité n'ont pas été compté dans les effectifs sur cette période. Au nombre de **230** agents, ils n'ont reçu leurs affectations définitives que le 26 mars dernier pour rejoindre leurs postes d'affectation.

Sur toute l'année 2023, les agents enrôlés et effectivement mis en service sont estimés à **35** dont 17 contractuels. Par ailleurs, le Ministère a enregistré **46** sorties, notamment des fins de contrat, des décès, et des départs à la retraite.

L'analyse par catégorie indique que dans le programme Administration Générale, les agents de la catégorie A, au nombre de **104** représentent **26,39%** de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de **165** représentent **41,87%**, ceux de la catégorie C au nombre de **46** représentent **11,67%**, ceux de la catégorie D au nombre de **34** représentent **8,62%** et les non Fonctionnaires au nombre de **45**, représentent **11,42%**.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités essentielles menées par le Programme Administration Générale se présentent comme suit :

Au titre de **l'assurance d'une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles** les demandes de personnel exprimées par le ministère ont été satisfaites à **27,77%** soit **35** sur une demande totale de **126**. En ce qui concerne les ressources financières, le budget a été exécuté à hauteur de **81,91%** et pour ce qui est de la passation des marchés publics le taux d'approbation est de **100%**.

Au titre de l'amélioration du système de planification, de suivi-évaluation, d'information et de communication du Ministère les structures déconcentrées ont réalisé les inspections des dépôts et établissements pétroliers à **100%**, les missions de répression de fraude à **102,64%** et les missions d'inspections inopinées à **100,05%** ; s'agissant du schéma directeur informatique, son actualisation est en cours, l'état des lieux en vue de la prise en compte des besoins nouveaux est achevé.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 64: Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du Ministère						
IP1 : Taux de réalisation du Plan d'actions prioritaires du ministère	%	100	100	100	100	82,15
IP2 : Proportion des services inspectés	%	50	50	50	50	0
IP3 : Taux de réalisation des Inspections des dépôts et établissements pétroliers par les structures déconcentrées	%	85	95,71	88,92	100	100
IP4 : Taux de réalisation des missions de répression de fraude par les structures déconcentrées	%	100	87,50	103,45	100	102,64
IP5 : Taux de réalisation des inspections des installations électriques par les structures déconcentrées	%	90	95	95	100	89,04
IP6 : Taux de réalisation des missions inopinées par les structures déconcentrées	%	100	99,23	95,71	100	100,05
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP1 : Disponibilité d'un plan de formation continue	Oui/Non	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
IP2 : Taux d'exécution budgétaire	%	79,06	48,33	48,33	100	81,91
IP3 : Taux de couverture des besoins en matériels	%	52	63,57	30,75	100	165,16
Objectif Spécifique 3 : Optimiser le système de planification, d'information et de communication du Ministère						
IP1 : Proportion de documents de planification produits et diffusés	%	100	100	100	100	100
IP2 : Taux de couverture médiatique des activités du Ministère	%	100	100	100	100	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2020-2021-2022 Rapports d'activités 2021-2022 /Rapport Activités 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du Ministère

Indicateur 1 : Taux de réalisation du Plan d'actions prioritaires du ministère

Source de données : Cabinet

Mode de calcul : 100*(Nombre d'activités exécutées / Nombre D'activités inscrites dans le PG)

Valeurs cibles : 100%.

Commentaire certains projets prévus finir en 2023 n'ont pas pu être achevés compte tenu des problèmes techniques et des surcoûts

Indicateur 2 : Proportion des services inspectés

Source de données : Inspection générale

Mode de calcul : (Nombre de services inspectés/ nombre total de services du ministère) x100

Valeurs cibles : 50%.

Commentaire : La restructuration des Directions Générales et des services déconcentrés était en cours avec les nominations de nouveaux responsables, il n'était donc pas fondé de faire des inspections de ces entités. Les ressources ont plutôt servi à faire la passation de ces nouveaux DR et DD nommés.

Indicateur 3 : Taux de réalisation des inspections des dépôts et établissements pétroliers par les structures déconcentrées

Source de données : DR et DD

Mode de calcul : (Nombre de missions d'inspection de dépôts et d'établissements réalisées / Nombre total missions d'inspection de dépôts et établissements prévues) x100

Valeurs cibles : 100%.

Commentaire : La dotation des DR et DD en matériels techniques et roulants ainsi que la mise à disposition mensuelle de carburant ont favorisé l'atteinte de cet objectif.

Indicateur 4 : Taux de réalisation des missions de répression de fraude par les structures déconcentrées

Source de données : DR et DD

Mode de calcul : (Nombre de missions de répression de fraudes réalisées / Nombre total de missions de répression de fraudes prévues) x 100

Valeurs cibles : 100%.

Commentaire : La dotation des DR et DD en matériels techniques et roulants ainsi que la mise à disposition mensuelle de carburant ont favorisé l'atteinte de cet objectif.

Indicateur 5 : Taux de réalisation des inspections des installations électriques par les structures déconcentrées

Source de données : DR et DD

Mode de calcul : (Nombre d'inspections des installations électriques réalisées/nombre total d'inspections des installations électriques prévues) x100

Valeurs cibles : 100%.

Commentaire : Objectif non atteint (**89,04%**) : Cette relative contreperformance est due surtout au collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice.

Indicateur 6 : Taux de réalisation des missions inopinées par les structures déconcentrées

Source de données : Rapport d'activités / DD & DR

Mode de calcul : (Nombre de missions inopinées réalisées / nombre total de missions inopinées prévues) x100

Valeurs cibles : 100%.

Commentaire : Objectif atteint (**100,05%**): Cette performance est d'une part due à l'équipement des DR et DD en matériels techniques et roulants et d'autre part à la mise à disposition mensuelle de dotation de carburant. En outre, pour réduire la contrebande des produits pétroliers entre la Côte d'Ivoire qui subventionne les prix et les pays voisins, les inspections inopinées ont vu leur nombre s'accroître.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 1 : Disponibilité d'un plan de formation continue

Source de données : DRH

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : oui

Commentaire : Le Ministère dispose d'un plan de formation continue pour l'exercice 2023. Ce plan fait l'objet actuellement d'amélioration pour une meilleure prise en compte de nouveaux besoins.

Indicateur 2 : Taux d'exécution budgétaire

Source de données : DAF

Mode de calcul : (Crédits exécutés/ total crédits alloués) *100

Valeurs cibles : 100%

Commentaire : Objectif non atteint (**81,91%**) : Cette relative contreperformance est due au plafonnement à 70% effectué sur certaines natures de dépenses (emprunts en transfert, investissement trésor (transfert en capital), dépenses de fonctionnement (y compris subventions et transfert).

Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins en matériels

Source de données : DAF

Mode de calcul : (Besoins en matériels satisfaits / Besoins total exprimés) X100

Valeurs cibles : 100%

Commentaire : Objectif atteint (**165,16%**) et dépassé de **65,16%** . Sur un montant de **2 132 025 675 FCFA** sollicité pour la couverture des besoins en matériels de l'année 2023, seulement **385 512 165 FCFA** soit **18,08%** ont été prise en charge par le budget de l'Etat. Les ressources non budgétaires issues des secteurs Energie, Mines et Hydrocarbures d'un montant cumulé de **3 135 768 511 FCFA** ont permis de couvrir le reste des besoins et même d'aller au-delà de la valeur cible de 100% projetée au moment de l'élaboration du budget 2023.

Objectif spécifique 3 : Optimiser le système de planification, d'information et de communication du ministère

Indicateur 1 : Proportion de documents de planification produits et diffusés

Source de données : DPS

Mode de calcul : (Nombre de documents de planification produit et diffusé / le nombre de documents de planification à produire et à diffuser) *100

Valeurs cibles :100%

Commentaire : Huit (8) outils sur huit (8) planifiés au cours de l'exercice 2023 ont été élaborés et vulgarisés soit un taux de réalisation de 100 %.

Indicateur 2 : Taux de couverture médiatique des activités du Ministère

Source de données : SERCOM

Mode de calcul : (Nombre d'activités médiatique du ministre couvertes/ nombre d'activités du ministre à couvrir) *100

Valeurs cibles : 100%

Commentaire : Huit (8) outils sur huit (8) planifiés en 2023 ont été vulgarisés soit un taux de réalisation de 100 %. Ce sont :

- les PTA 2024-2026 et 2025 -2027 ;
- les rapports de la mise en œuvre du PND 2021 -2025 ;
- La feuille de route 2023
- Les rapports de la mise en œuvre de la Feuille de Route 2023

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La mise en place rapide du budget 2023 a permis aux services de réaliser les activités dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la formation des acteurs budgétaires du ministère initiée par les services du RFFIM en début d'exercice a favorisé une bonne appropriation des outils du budget-programme notamment la production des rapports de gestion.

Cependant, le non atteint des cibles de certains indicateurs retenus met en lumière quelques difficultés rencontrées durant l'année écoulée. Il s'agit de :

- du collectif budgétaire qui a entraîné la réduction du budget ;
- certains postes clés à l'Inspection Générale ne sont pas pourvus en responsable. Il s'agit notamment des Inspecteurs Hydrocarbures et Mines.

- les changements intervenus au niveau de certaines DR et DD n'ont pas favorisé la réalisation des inspections de ces services ;
- la mauvaise estimation des cibles et la non pertinence de certains indicateurs ;
- l'impossibilité de pouvoir effectuer les opérations d'engagements relatifs au Transferts des crédits logés au Programme 5 « Comptes Spéciaux du Trésor » en interne et qui constituent plus de **50%** du budget global et dont le non engagement par les services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) seuls habilités, impacte négativement sur le taux d'exécution global du Ministère en fin d'exercice.

IV.2. Recommandations

En vue de renforcer la performance du Programme, les mesures ci-après sont à envisager :

- la poursuite des activités d'audits et inspections des services ;
- la reformulation de certains indicateurs et leurs valeurs cibles ;
- la nomination des inspecteurs pour les secteurs Hydrocarbures et Mines ;
- la prise en main des opérations d'engagements relatifs au Transferts des crédits logés au Programme 5 « Comptes Spéciaux du Trésor » en interne pour un meilleur contrôle et suivi de son exécution.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, on note de manière générale que le niveau de réalisation des cibles est globalement satisfaisant. En effet, sur **onze (11)** indicateurs de performance, **sept (7)** présentent une bonne dynamique dans l'atteinte des résultats attendus au 31 décembre 2023, soit une réalisation probable de **63,64 %**. Aussi, nous notons une bonne dynamique au niveau de l'exécution des activités de coordination et de supervision du ministère en région. Par ailleurs, au 31 décembre 2023 le taux d'exécution du budget du programme administration générale est de **98,61%** au lieu de **100%**.

Cependant, l'absence de crédits budgétaires pour la réalisation de certaines interventions telles que l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation triennale du ministère, les missions de suivi-évaluation des projets constitue un blocage à l'atteinte de certaines cibles.

Face à toutes ces difficultés, il convient non seulement d'approfondir la réflexion en vue d'améliorer l'identification des indicateurs de performance ainsi que des cibles associées, mais aussi de mettre à disposition des responsables de budgets opérationnels les ressources budgétaires suffisantes pour améliorer la performance du programme.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « HYDROCARBURE »

INTRODUCTION

Le Programme Hydrocarbures, désigné **Programme 2** du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, est sous la responsabilité du Directeur Général des Hydrocarbures, conformément à ***l'article 27 du décret N° 2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat***. Par décret ***N° 2023-259 du 05 avril 2023 portant nomination du Directeur Général des Hydrocarbures du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie***, Monsieur ESSE Kouamé Bienvenu est nommé Directeur Général des Hydrocarbures, poste qu'il occupe jusqu'à présent.

Conformément au ***décret N° 2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie***, la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) est chargée d'assurer :

- la coordination de l'exploration et de la production des hydrocarbures ;
- la coordination de l'approvisionnement en produit pétroliers ;
- du raffinage et de la distribution des produits pétroliers ;
- le suivi et la réglementation en matière d'hydrocarbures.

La mise en œuvre du programme est assurée par trois (03) Directions Centrales et deux (02) Services Rattachés.

Les activités du programme Hydrocarbures ont été marquées en 2023 par la nomination en cours d'exercice d'un nouveau Responsable à la tête de la Direction Générale des Hydrocarbures.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du Programme Hydrocarbures élaboré au titre de l'exercice 2023, prend en compte les rapports trimestriels 2023 des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

Tableau 65: Objectif global et résultats stratégiques du Programme Hydrocarbures

OBJECTIF GLOBAL	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE
OG 2 : couvrir les besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers	RS 1 : Les nationaux et entreprises ivoiriennes sont fortement impliquées dans les activités pétrolières et gazières	Indicateur 1.1 : Nombre d'entreprises ivoiriennes impliquées dans le secteur des hydrocarbures
	RS 2 : La recherche et la production pétrolière sont accrues	Indicateur 2.1 : Nombre de blocs attribués
	RS 3 : La disponibilité des produits pétroliers est assurée	Indicateur 3.1 : Taux de couverture nationale en produits pétroliers

Source : DPPD-PAP 2023-2025

L'objectif global du Programme Hydrocarbures est de couvrir les besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers. Cet objectif global se décline en trois (3) résultats stratégiques libellés comme suit : « **Les nationaux et entreprises ivoiriennes sont fortement impliquées dans les activités pétrolières et gazières ; la recherche et la production pétrolière sont accrues et la disponibilité des produits pétroliers est assurée** » mesurés par trois (03) indicateurs que sont (i) **Nombre d'entreprises ivoiriennes impliquées dans le secteur des hydrocarbures**, (ii) **Nombre de blocs attribués** et (iii) **Taux de couverture nationale en produits pétroliers**.

I.2. Financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses activités au cours de l'exercice 2023, le Programme Hydrocarbures a bénéficié d'un budget initial de **364 539 765 FCFA**, dont **267 385 429 FCFA** de dépenses d'investissements (**73,34%**) et **97 154 336 FCFA** de dépenses en biens et services (**26,66%**).

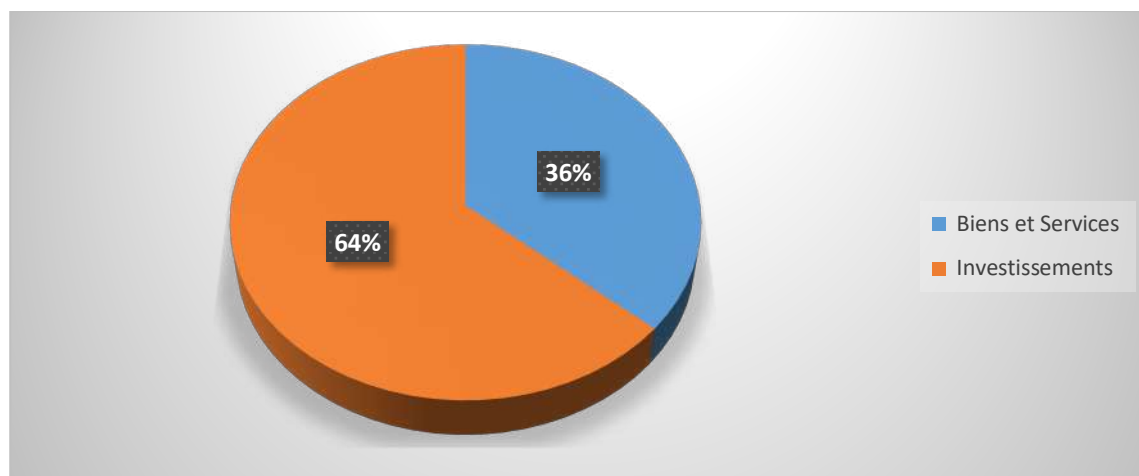
Le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion, a fait passer le niveau du budget voté de **364 539 765 FCFA** à **229 070 493 FCFA**, soit une baisse de 37,16%.

Par ailleurs, le niveau du budget actuel en fin d'exercice s'établit à **188 584 301 FCFA** reparti comme suit :

- **68 614 301 FCFA** en biens et services, soit **36%**
- **119 970 000 FCFA** en investissement, soit **64%**.

Les dépenses d'investissement représentent une très grande part des dépenses en 2023, ces dépenses sont relatives à l'équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers.

Figure 146: Répartition du budget actuel par nature de dépenses en 2023



Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « HYDROCARBURES » AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

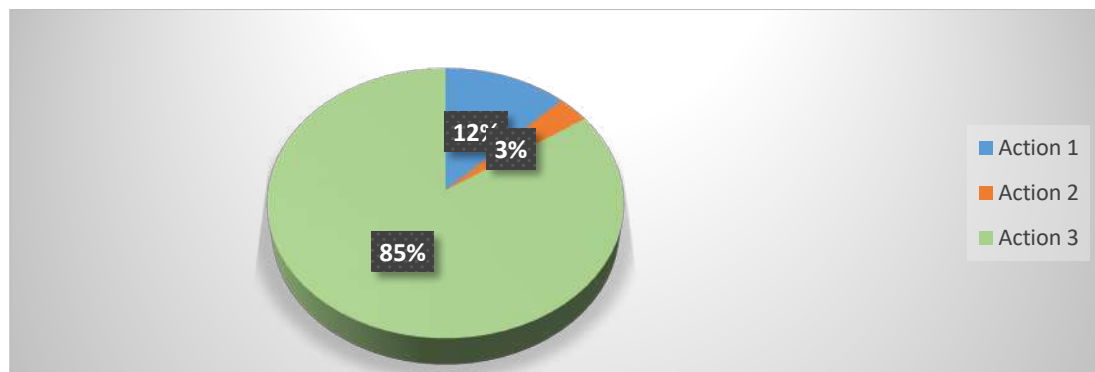
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 66: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1: 2203601 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures	-	-	45 019 000	50 657 410	-	-	195 053 113	119 970 000	240 072 113	170 627 410
Action 2 : 2203602 Sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers	-	-	11 760 000	9 718 680	-	-	-	-	11 760 000	9 718 680
Action 3 : 2203603 Promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier	-	-	9 800 000	8 230 000	30 000 000 000	-	-	-	30 009 800 000	8 230 000
TOTAL	-	-	66 579 000	68 606 090	30 000 000 000	-	195 053 113	119 970 000	30 261 632 113	188 576 090

Source : SIGOBE/ Situation d'exécution du budget et RAP 2022

Figure 147: Niveau de réalisation du budget du programme par action de l'exercice 2023



Source : RAP 2022 / SIGOBE 2023

Pour la mise en œuvre de ses activités au cours de l'exercice 2023, le Programme Hydrocarbures a bénéficié d'un budget initial de 364 539 765 FCFA. En cours d'exercice, ce budget a connu une réduction, passant successivement de **229 870 493 FCFA (collectifs)** à **188 584 301 FCFA** (budget actuel) en fin d'exercice avec une réalisation de 188 576 090 FCFA soit un taux de 100%. Ce taux de réalisation est sensiblement égal à celui de 2022 (99,98%).

Au cours de l'exercice, un seul acte modificatif a été pris et concerne trois (3) lignes budgétaires. Il s'agit de la décision N°00213/MMPE/DGH du 23 juin 2023 portant création de nature économique et virement de crédit d'un montant de 54 809 500 FCFA dans l'activité 78043200086 (équipement laboratoire d'analyse des produits pétroliers)

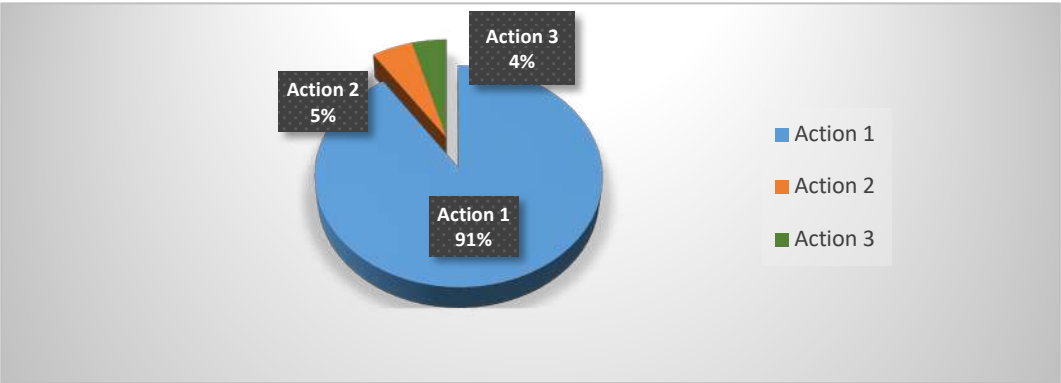
L'exécution du budget par action se présente comme suit :

L'action 1 : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des Hydrocarbures : la dotation initiale de 333 739 765 FCFA est passée en fin d'exercice à 170 635 621 FCFA. Le montant exécuté est de **170 627 410 FCFA**, soit un taux de réalisation d'environ 100%. Il se répartit par nature de dépense comme suit : biens et services 50 657 410 FCFA, investissements 119 970 000 FCFA.

L'action 2 : Sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers : la dotation initiale de 16 800 000 FCFA est passée en fin d'exercice à **9 718 680 FCFA**. Le montant exécuté est de **9 718 680 FCFA**, soit un taux de réalisation de 100%. Il est composé exclusivement de biens et services.

L'action 3 : Promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier : la dotation initiale de 14 000 000 FCFA est passée en fin d'exercice à **8 230 000 FCFA**. Le montant exécuté est de **8 230 000 FCFA**, soit un taux de réalisation de 100%. Il est composé exclusivement de biens et services.

Figure 148:Niveau de réalisation du budget du programme 2 par action de l'exercice 2023



Source : SIGOBE 2023

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 67:Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Réalisation
Projet 1 : Equipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers	2017	2021	1 108 200 000	267 385 429	119 970 000	119 970 000
Sur financement intérieur			1 108 200 000	267 385 429	119 970 000	119 970 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			1 108 200 000	267 385 429	119 970 000	119 970 000
Total sur financement intérieur			1 108 200 000	267 385 429	119 970 000	119 970 000
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'exécution SIGOBE

Pour un cout total de **1 108 200 000 FCFA**, le projet « équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers » a démarré en 2017, pour une durée prévisionnelle de quatre (4) ans pour prendre fin en 2021.

A ce jour, le cumul des prises en charge jusqu'à fin 2023 s'élève à **865 837 684 FCFA** soit un taux d'avancement global de **78,13%**, (état d'avancement physique et état d'avancement financier).

Au titre de l'année 2023, le projet a bénéficié d'une dotation initiale **de 267 385 429 FCFA**. Ce budget a connu une modification (collectif) et est passé de **150 000 000 FCFA** ensuite à **119 970 000 F CFA**. Les 119 970 000 FCFA ont été totalement ordonnancés, soit un taux d'exécution budgétaire de **100%** à fin décembre 2023.

Le projet « équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers » était censé clôturé en fin d'exercice 2023. Mais, l'insuffisance des ressources allouées, n'a permis la clôture. Ainsi, un crédit supplémentaire de **311 100 570 FCFA** a été sollicité au titre de l'exercice budgétaire 2024, pour la prise en charge des opérations résiduelles, à savoir :

-paiement du décompte final du marché N°2021-0-0-0583/02-338 d'un montant de **43 890 336 FCFA** ;
-paiement du décompte final du marché N°2022-0-0-0743/02-338 d'un montant de **69 071 260 FCFA** ;
-paiement du décompte final du marché N°2023-0-0-0757/02-338 d'un montant de **180 668 974 FCFA** ;
-Renforcement des capacités des agents du Laboratoire d'un montant de **17 470 000 FCFA**.
Dans l'avenir il serait souhaitable d'œuvrer pour des ressources conséquentes, et traiter avec célérité les dossiers afférents au projet.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

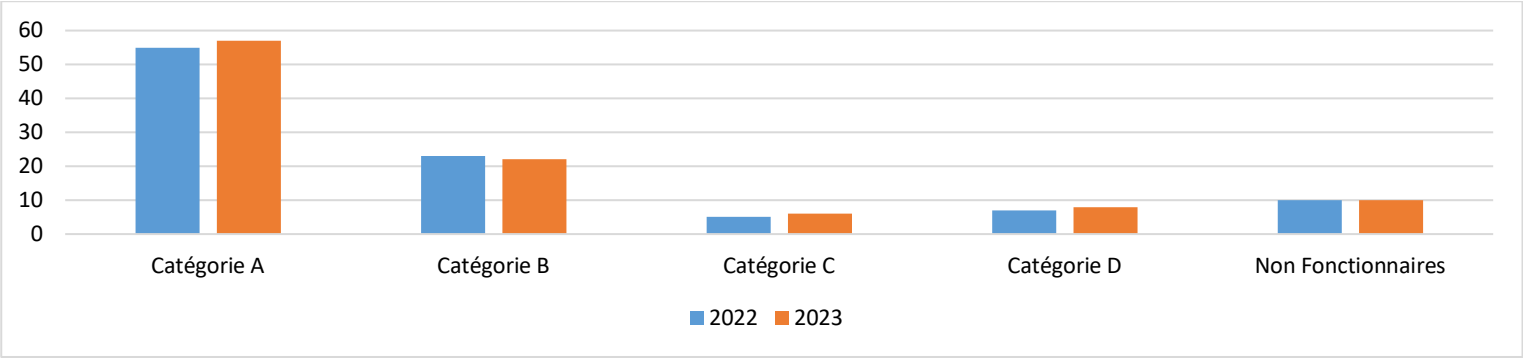
Tableau 68:Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année 2023
Catégorie A	55	18		05	03	57
Catégorie B	23	20		01	01	23
Catégorie C	05	05		02	01	06
Catégorie D	07	04		01	00	08
Non Fonctionnaires	10	00		02	02	10
TOTAL	100	47		11	07	104

Source : DGH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Figure 149:Répartition du personnel du programme 2 selon la catégorie



Source : DGH

Concernant les mouvements d'effectifs en 2023, l'on a enregistré **onze (11)** entrées relativement aux mesures nouvelles dont **deux (2)** contractuels et **sept (7)** fonctionnaires. Par ailleurs, on enregistre **sept (7)** sorties dont **un (1)** par décès, **cinq (5)** par mutation et **un (1)** départ à la retraite.

L'effectif du personnel au 31 décembre 2023 est de **103** contre **100** au 31 décembre 2022, soit une hausse du personnel de **3%**.

L'analyse par catégorie indique que dans le programme 2 Hydrocarbures, les agents de la catégorie A, au nombre de **57** représentent **55,34%** de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de **23** représentent **21,36%**. Quant aux catégories C et D, elles comptent respectivement **6 et 8** agents, soit une représentation de **5,82% et 7,76%** de l'ensemble du personnel du programme. Le personnel non Fonctionnaire au nombre de 10, représentent **9,70%** de l'effectif.

En conséquence, vu le développement récent du secteur des hydrocarbures qui a pour corolaire le surcroit de tâches, les besoins en personnel sont loin d'être encore satisfaits pour le programme. Cela signifie qu'au cours des années à venir, des recrutements des nouveaux fonctionnaires pourraient être envisagés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au regard des objectifs visés et des moyens mis à la disposition du programme « Hydrocarbures », les principaux résultats se rapportent aux trois (3) axes stratégiques.

Au titre du renforcement de la gouvernance du secteur des Hydrocarbures

Le décret N°2023-441 portant modalités d'application de la loi N°2022-408 du 13 juin 2022 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières a été signé le 24 mai 2023 et publié au journal officiel le 24 juillet 2023.

Pour rappel, la loi N°2022-408 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières a été adoptée par les deux chambres du parlement en 2022 (l'Assemblée Nationale et le Senat) et promulguée par le Président de la République de Côte d'Ivoire le 13 juin 2022 et publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire le 19 septembre 2022.

Au titre de l'année 2023, le projet « équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers inscrit au Programme « Hydrocarbures » a bénéficié d'un financement de **119 970 000 F CFA sur un budget voté de 267 385 429 FCFA, qui est passé à 150 000 000 FCFA suite à un collectif budgétaire**. Les 119 970 000 ont été totalement ordonnancés, soit un taux d'exécution budgétaire de **100%**.

Les **119 970 000 F CFA** ont permis de régler deux (02) commandes de l'exercice 2022 qui étaient en souffrance :

- ❖ **Le Marché N° 2022-0-0-0743/02-338, pour un montant de 95 160 500 FCFA** relatif à l'acquisition et installation de matériels techniques de laboratoire pour analyse des produits pétroliers. Il s'agit entre autres :
 - d'un appareil de détermination automatique des Résidus de Carbon Conradson à 10%, ASTM D 4530 ;
 - d'un appareil de teneur en sédiment par extraction et accessoires de démarrage ISO 3735 ;
 - d'un appareil de test de distillation automatique ASTM D 86 ;
 - d'un densimètre numérique DMA 4500 pour laboratoire ASTM D4052-NF ISO12185
 - d'un échantillonneur de gaz butane et accessoires ;
 - d'un appareil de corrosion à la lame de cuivre ;
 - d'un Hotte aspirant 1000*500 avec système de ventilation ATEX triphasé et accessoires de raccordement ;
 - Etc.
- ❖ **Le Marché N° 2022-0-0-0744/02-338, pour un montant total de 24 809 500 FCFA**, relatif à l'acquisition de matériels et outillage en vue de la réalisation des travaux de raccordement électrique et de soudure industrielle, il s'agit :
 - De la fourniture d'une centrale semi-automatique pour gaz pur 2*1 bouteille argon (CSL10)
 - de la fourniture d'une centrale semi-automatique pour gaz pur 2*1 bouteille oxygène (CSL10)
 - de la fourniture d'une centrale semi-automatique pour gaz pur 2*1 bouteille d'azote (CSL10)
 - de la fourniture d'une centrale semi-automatique pour gaz pur 2*1 bouteille gaz butane

- d'un tube en inox 6mm OD*11,00mm(mètre)
- d'accessoire de raccordement + Détendeur
- de consommable
- d'une bouteille gaz azote 7,5m3
- d'une bouteille gaz butane B28
- d'une bouteille argon 10,5m3
- d'un bouteille oxygène 7,3m 3
- de consigne
- de la pose et du raccordement

Au titre de l'accroissement de la recherche et de la production pétrolière

- le 14 juin 2023, Cinq (05) nouveaux Contrats de Partage de Production (CPP) ont été signé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société MURPHY Côte d'Ivoire Limited sur les blocs CI-102, CI-103, CI-502, CI-531 et CI-709,
- le 02 octobre 2023 deux (02) CPP ont été signés avec PETROCI HOLDING sur les blocs CI-523 et CI-525 et ;
- le 13 novembre 2023 un (01) CPP a été signé avec ICE oil and gaz sur le bloc CI-705,

portant ainsi le nombre de nouveaux blocs à huit (08) à fin décembre 2023.

Au cours de l'année 2023, on note le démarrage de trois (03) campagnes de forage. Ce sont :

- CI-802, Eni, forage de développement : Baleine 4 HOR
- CI-205, Eni, forage d'exploration : Murène-1X
- CI-802, Eni, forage de développement : Bal-WIO9

En termes de production pétrolière et gazière :

- La production de pétrole brut réalisée en Côte d'Ivoire en 2023 est de **10 752 196 barils** correspondant à un débit journalier de **29 458 barils**. Cette production est en hausse de **15,61%** par rapport aux résultats obtenus en 2022 qui était de 9 300 556 barils soit **25 481 barils/jour**, du fait de la mise en production du champ Baleine le 27 août 2023 ;
- La livraison nationale de gaz naturel réalisée en 2023 s'est établie à **93 685 809 MMBTU** correspondant à un débit journalier de 256 673 MMBTU (**242,613 MMscf/j**). Cette production est en légère progression de 3,73% par rapport aux résultats obtenus en 2022 (90 320 092 MMBTU).

Au titre de la disponibilité des produits pétroliers de façon durable

Les réalisations de l'année 2023 se présentent comme suit :

- ❖ **Instruction de dossiers de demande d'agrément, de création et d'exploitation des établissements pétroliers et dépôts d'hydrocarbures et d'autorisation des dépôts de gaz butane**
 - **Agréments pour la distribution de produits pétroliers et dérivés en Côte d'Ivoire**
 - **11** nouveaux agréments ont été octroyés (dont 2 au premier semestre et 9 au second semestre 2023) ;
 - **6** agréments ont été renouvelés (dont 5 au premier semestre et 1 au second).

- **Dépôts de gaz butane**
 - **585** autorisations d'exploitation de dépôts de gaz combustibles liquéfiés (centres emplisseurs, dépôts consommateurs de 2^e et 3^e classes et dépôts de revente de gaz butane conditionnés) ont été signées en 2023 contre 772 en 2022. Portant ainsi le nombre de dépôts revendeurs de gaz butane conditionné autorisés sur le territoire national à **7 982**.

❖ **Délivrance d'autorisations d'approvisionnement de dépôts et établissements d'hydrocarbures**

- **216** autorisations de création et d'exploitation de dépôts 3^e classe ;
- **28** arrêtés de création de dépôts 1^{re} et 2^e classes ;
- **71** arrêtés de création de station-service ;
- **46** autorisations d'exploitation de station services.

En outre, cinq (05) missions de vérification des quantités de gaz butane transféré dans les centres emplisseurs de l'intérieur du pays ont été réalisées.

❖ **Suivi d'activités dans le secteur de l'Aval pétrolier**

- **Production de produits pétroliers** : au cours de l'année, la production totale de produits pétroliers hors bitumes s'établit à **4 844 366,682 TM** contre **4 309 328,722 TM** en 2022, dominée par le super et le gasoil qui représentent respectivement **35%** et **43%** de la production totale au cours de l'année 2023.
- **Transport par Pipeline multi-produits**

Dans le cadre de la desserte à partir de Yamoussoukro des localités du Centre, Nord, Ouest et des pays de l'hinterland, un volume global de **1 729 752,186 m³** (790 686, 841 m³ de super et 939 065,345 m³) de produits pétroliers a été acheminé du dépôt GESTOCI TPAV vers le dépôt GESTOCI Yamoussoukro au cours de l'année 2023 contre **1 815 748,549 m³** (954 189,818 m³ de super sans plomb et 861 558,731 m³ de gasoil) en 2022.

❖ **Consommation nationale de gaz butane**

La consommation nationale de gaz butane en 2023 s'établit à **658 337 TM**. (La consommation du premier semestre 2023 est estimée à **290 475 TM** et celle du second semestre 2023 estimée à **367 862 TM**), soit une hausse de **14,74 %**, par rapport à 2022 (573 774TM).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 69: Evolution des indicateurs du programme 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS (de 2020 à 2022)			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur des Hydrocarbures						
Indicateur 1 : Taux de textes législatif et réglementaires transmis	%	40%	20%	50%	25%	25%
Indicateur 2 : Taux de réalisation d’audit des coûts pétroliers	%	0%	0%	67%	50%	25%
Indicateur 3 : Taux de réalisation des inspections des champs pétroliers	%	50%	33%	100%	50%	100%
Indicateur 4 : Taux de réalisation des missions de contrôle (subvention butane, établissements pétroliers, stations-services)	%	100%	100%	86%	100%	100%

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS (de 2020 à 2022)			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 2 : Accroître la recherche et la production pétrolière et gazière						
Indicateur 5 : Taux de réalisation des forages	%	-	-	83,33%	90%	70%
Indicateur 6 : Taux d'évolution de la production de pétrole brut	%	-19,34%	-17,56%	6,01%	39,24%	15,61%
Indicateur 7 : Taux d'évolution de la production du gaz naturel	%	3,54%	9,75	7,77%	12,21%	3,73%
Objectif spécifique 3 : Assurer la disponibilité des produits pétroliers						
Indicateur 8 : Taux d'évolution de la consommation de produits pétroliers	%	1,91%	19,31%	8,38	8%	3,24%
Indicateur 9 : Pourcentage d'autorisations d'exploitation des stations-services accordées	%	-	92,59%	93%	95%	100%
Indicateur 10 : Taux de réalisation physique de l'unité d'hydrodésulfuration	%	-	-	-	25%	45%

Source : DPPD-PAP 2023-2025

L'analyse détaillée des résultats porte sur les dix (10) indicateurs du programme « Hydrocarbures », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2023- 2025.

NB : - L'indicateur 5 n'existait pas en 2020 et 2021 d'où l'existence des tirets ;

- L'indicateur 9 n'existait pas en 2020 et L'indicateur 10 n'existait pas en 2020, 2021 et 2022

Objectif spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur des Hydrocarbures

- **Indicateur 1** : Taux de textes législatifs réglementaires transmis :
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : Nombre de textes législatifs réglementaires transmis / Nombre de textes législatif et règlementaires élaborés
 - Valeur cible : 25% en 2023
 - Analyse de l'indicateur : la cible 25% a été atteinte. Un (1) texte sur quatre (4) a été transmis comme prévu. Il s'agit du décret N°2023-441 portant modalités d'application de la loi N°2022-408 du 13 juin 2022 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières signé le 24 mai 2023 et publié au journal officiel le 24 juillet 2023, soit un taux de réalisation de 25%. Les trois (3) autres textes (Décret sur l'aval pétrolier, la convention collective et la réglementation sur les lubrifiants ont fait l'objet de séances de travail qui devraient conduire à leur élaboration en 2024).
- **Indicateur 2 : Taux de réalisation d'audit des coûts pétroliers**
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : Nombre d'audits réalisés /Nombre d'audits prévus
 - Valeurs cibles : 50% en 2023
 - Analyse de l'indicateur : Cible visée (50%) : Sur quatre (04) audits prévus en 2023, un (01) seul a été réalisé au cours de l'année 2023, soit un taux de réalisation de 25%, du fait de l'insuffisance de ressources financières.
- **Indicateur 3** Taux de réalisation des inspections des champs pétroliers
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : Nombre d'inspections réalisées /Nombre d'inspections prévues
 - Valeur cible : 50% en 2023

- Analyse de l'indicateur : Cible atteinte (100%). Au cours de l'année 2023, Toutes les missions (12) de contrôle et d'inspection des installations pétrolières de production et d'exploration prévues en 2023 ont été réalisées.
- **Indicateur 4** : Taux de réalisation des missions de contrôle (subvention butane, établissements pétroliers, stations-services)
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : Nombre de contrôles réalisés /Nombre de contrôles prévus
 - Valeur cible : 100% en 2023 ;
 - Analyse de l'indicateur : La cible (100%) a été atteinte. Toutes les missions de contrôle programmées ont été réalisées.

Objectif spécifique 2 : Accroître la recherche et la production pétrolière et gazière

- **Indicateur 5** : Taux de réalisation des forages
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : Nombre de forages réalisés /Nombre de forages prévus
 - Valeur cible : 90% en 2023 ;
 - Analyse de l'indicateur : La cible visée 90% n'est pas atteinte. Sept (07) forages ont été réalisés sur dix (10) prévus en 2023. Ceci s'explique du fait du report la campagne de forage par l'opérateur CNR. Cette campagne sera réalisée après l'évaluation des réserves.
- **Indicateur 6** : Taux d'évolution de la production de pétrole brut
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : Production en année N- Production en année N-1 / Production en année N-1
 - Valeur cible : 39,24% en 2023,
 - Analyse de l'indicateur : Cible (**39,24%**) non atteinte. Cela s'explique par le retard dans la mise en production du gisement baleine (27 août 2023) qui devrait intervenir en juin 2023.
- **Indicateur 7** : Taux d'évolution de la production du gaz naturel
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : Production en année N- Production en année N-1 / Production en année N-1
 - Valeur cible : 12,21% en 2023.
 - Analyse de l'indicateur : La cible n'est pas atteinte, le taux à fin décembre 2023 est **3,73%**. Cela s'explique par le retard dans la mise en production du gisement baleine (27 août 2023) qui devrait intervenir en juin 2023.

Objectif spécifique : Assurer la disponibilité des produits pétroliers

- **Indicateur 8** : Taux d'évolution de la consommation de produits pétroliers
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : Consommation en année N- Consommation en année N-1 / Consommation en année N-1
 - Valeurs cibles : 8% en 2023 ;
 - Analyse de l'indicateur : Cible visée non atteinte. En 2023, la consommation de produits pétroliers s'établit à 3 153 946 m³ contre une prévision de 3 410 675 m³. Relativement à l'année 2022 (3 055 074 m³), elle est en hausse de 3,24%. Cette progression relativement limitée de la consommation nationale de produits pétroliers s'explique par la fin des grands travaux d'infrastructures entamés depuis quelques années, à la faveur de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football en 2023.
- **Indicateur 9** : Pourcentage d'autorisations d'exploitation des stations-services accordées
 - Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH

- Mode de Calcul : (Nombre d'autorisations accordées/Nombre de demandes d'autorisations formulées) x100
 - Valeur cible : 95% en 2023 ;
 - Analyse de l'indicateur : La cible visée a été atteinte (100%). 46 dossiers de demande d'autorisations complets reçus ont été signés sur 46.
- **Indicateur 10** : Taux de réalisation physique de l'unité d'hydrodésulfuration
- Source de données : Rapport annuel d'activité 2023 de la DGH
 - Mode de Calcul : (Niveau de réalisation effective/Niveau de réalisation prévue) x 100
 - Valeurs cibles : 25% en 2023 ;
 - Analyse de l'indicateur : La cible visée est largement dépassée. A fin 2023, l'unité est à 45% de réalisation. Les études APS et APD sont totalement achevées. Elles ont été réalisées avec célérité.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La gestion 2023 est marquée par la célérité dans l'exécution des opérations budgétaires due entre autres au bon fonctionnement du SIGOBE et à une bonne collaboration des acteurs du circuit de la dépense publique. Toutefois, quelques difficultés sont à relever. Il s'agit de :

- l'insuffisance des compétences techniques ;
- retard dans la transmission des dossiers de demandes de lettres de commande valant marchés ;
- l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre de certaines activités, notamment l'équipement du laboratoire d'analyses.

IV.2. Recommandations

Pour les exercices à venir, l'accent sera mis sur :

- le recrutement d'un personnel technique compétent ;
- l'anticipation des appels d'offres pour les acquisitions des matériels et équipements du laboratoire ;
- une répartition de l'enveloppe budgétaire prenant en compte les activités prioritaires du Programme.

CONCLUSION

Au 31 décembre 2023, la mise en œuvre des actions du Programme « Hydrocarbures » est satisfaisante au regard de la progression des indicateurs de performance. Cinq (05) indicateurs de performance ont largement dépassé leurs cibles annuelles, les cinq (05) autres indicateurs sont en bonne progression. Les efforts entrepris par les animateurs du programme dans le secteur des hydrocarbures ont donné dans l'ensemble des résultats satisfaisants en dépit de la progression limitée de la production de pétrole brut et de gaz naturel notamment, du fait du démarrage tardif de la mise en exploitation du champ Baleine.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ENERGIE »

INTRODUCTION

Le Programme Energie, désigné **Programme 3** du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, est sous la responsabilité du **Directeur Général de l'Energie** conformément à **l'article 27 du décret N° 2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat**.

Par décret N°2023-263 du 05 avril 2023, Monsieur **KALIFA Ehouman Narcisse** est nommé Directeur Général de l'Energie au Ministère des Mines du Pétrole et de l'Energie, il est en poste depuis le 26 avril 2023 jusqu'à ce jour.

Conformément au décret **N°2021-466 du 8 septembre 2021** portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, la Direction Générale de l'Energie (DGE) a pour principales missions :

- assurer la coordination et la planification de la politique énergétique nationale,
- élaborer et suivre la législation et la réglementation sur l'électricité et les énergies renouvelables ;
- gérer l'utilisation des ressources énergétiques.

En 2023, les activités du Programme Energie ont été marquées par la persistance des conséquences de la guerre Russo-Ukrainienne qui a entraîné une perturbation des circuits d'approvisionnement des biens d'équipements et une accentuation de l'inflation. Cette situation a occasionné un retard dans la livraison des matériels commandés depuis l'extérieur qui sont utilisés dans la mise en œuvre des différents projets du secteur.

Le présent Rapport Annuel de Performance du programme énergie s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme,
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023,
- Performances du programme,
- Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

Le cadre de performance du programme 3 est indiqué ci-dessous.

Tableau 70: Cadre de performance du programme 3

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)
OG3 : Fournir aux populations de l'Energie, de qualité et à moindre coût	RS.1 : L'énergie électrique est disponible de façon durable	IP1 : Taux de desserte
	RS 2 : Les populations bénéficient de services énergétiques de qualité	IP.2 : Temps Moyen de Coupure d'électricité

Sur les quatre objectifs globaux et huit résultats stratégiques du Ministère, un objectif global et deux résultats stratégiques concernent le programme énergie.

L'objectif global du programme 3 est de fournir aux populations de l'énergie abondante, de qualité et à moindre coût. Les résultats stratégiques attendus de cet objet global sont (i) L'énergie électrique est disponible de façon durable et (ii) les populations bénéficient de services énergétiques de qualité qui se mesurent à travers deux (2) indicateurs, à savoir (i) le taux de desserte et (ii) le temps moyen de coupure d'électricité.

I.2. Financement du programme

En 2023, les ressources initiales du programme Energie inscrites dans la Loi de finances s'élevaient à **167 682 047 594 FCFA**, représentant **94,62%** du budget global hors Compte Spéciaux du Trésor du Ministère. Ce budget a connu des modifications passant de **168 133 912 965 FCFA** (Collectifs) à un Budget actuel de **211 665 284 643 FCFA** avec une augmentation de **43 983 237 049 FCFA** soit **20,78%** en fin d'exercice. Cet accroissement est dû à l'intégration en cours de gestion de deux activités d'investissement « **Projet régional d'accès à l'électricité et de technologie de stockage d'énergie (BEST)** » et « **Projet National de Numérisation et d'accès à l'Electricité en côte d'ivoire (NEDA)** » dans le portefeuille des projets du Programme Energie.

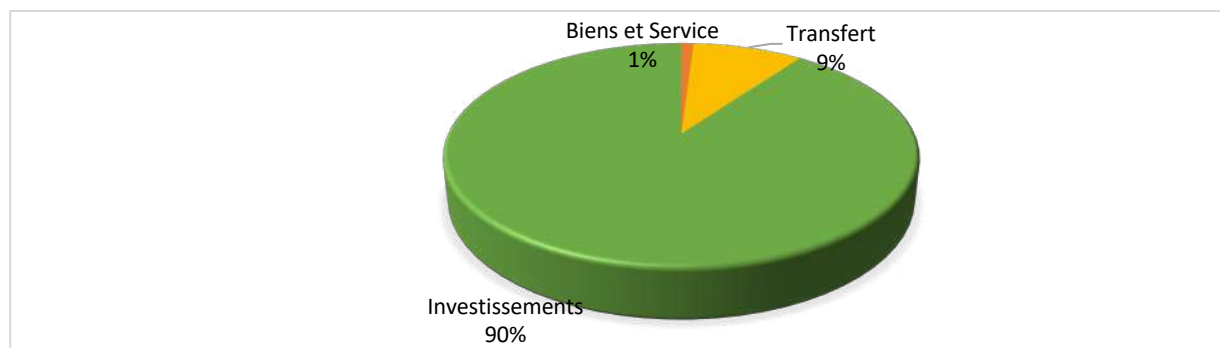
En somme, ce budget est réparti par nature de dépenses comme suit :

- Biens et services **160 304 634 FCFA** soit **0,10%** ;
- Transferts **21 000 000 000 FCFA** soit **9,90%** ;
- Investissements **190 504 980 009 FCFA** soit **90%** du budget global du Programme.

Le budget actuel 2023 (**211 665 284 643 FCFA**), comparativement à celui de 2022 qui était de **178 812 789 024 FCFA**, a connu une augmentation de **32 852 495 619 FCFA** soit **15,52%**.

Ce graphique ci-dessous représente la répartition du budget actuel par nature de dépenses :

Figure 150 : Répartition du budget actuel par nature de dépenses



Source : Production des RAP- SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME ENERGIE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour la réalisation de ses activités en 2023, le Programme Energie a bénéficié d'un budget initial de **167 682 047 594 FCFA**. Cette dotation est passée en fin d'exercice à **211 665 284 643 FCFA** (Budget actuel). En cours de gestion, pour nécessité de services trois lignes ont fait l'objet de réaménagement à travers la prise de deux (2) décisions ci-après :

- Décision 0994/MMPE/DGE du 09 octobre 2023,
- Décision 0995/MMPE/DGE du 09 octobre 2023,

Au 31 décembre 2023, on note une réalisation de **171 886 369 794 FCFA** soit un taux de **81,21%**. Le plafonnement à 70% de certains projets à transfert est la cause de ce taux d'exécution.

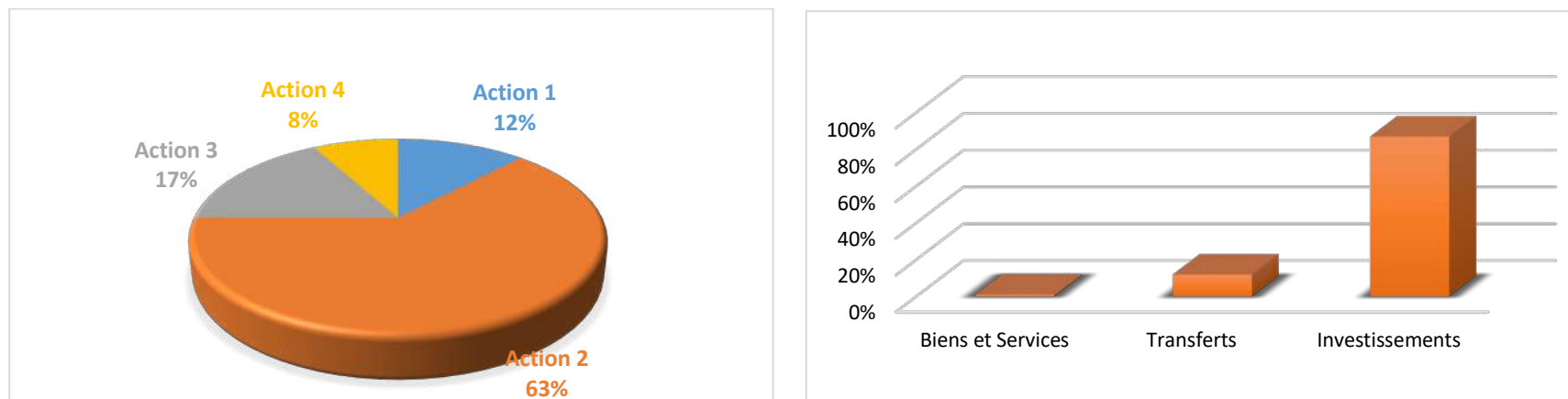
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 71: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2203701 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie			85.058.943	71.154.000	30.403.859.000	21 000 000 000	0		30 488 917 943	21.071.154.000
Action 2 : 2203702 Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique			0	10.860.000	0	0	114.188.736.044	107.930.077.565	114.188.736.044	107.940.937.565
Action 3 : 2203703 Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie			45.448.664	67.302.424	0	0	10.710.559.878	28.956.868.316	10 756 008 542	29.024.170.740
Action 4 : 2203704 Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques			10 073 000	10.977.186	0	0	23 369 053 495	13.839.130.303	23 379 126 495	13.850.107.489
TOTAL			140.580.607	160 293 610	30.403.859.000	21 000 000 000	148 268 349 417	150 726 076 184	178 812 789 024	171.886.369.794

Source : RAP 2022/ Tirage-SIGOBE

Figure 151: Niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses



Source : Production des RAP- SIGOBE

L'exécution de ce budget par action se décline comme suit :

Action 1 « Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie » : le budget initial de **21 195 309 116 FCFA** est passé en fin d'exercice à un budget actuel de **21 071 154 000 FCFA**. Il ressort un taux d'exécution de **100%** (**21 071 154 000 FCFA**) contre **99,79%** en 2022. L'exécution de ce budget se répartit comme suit **71.154.000 FCFA** au titre des dépenses de Biens et Services et **21 000 000 000 FCFA** pour les dépenses de Transferts.

- **Action 2 « Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique »** : le budget initial de **84 160 211 182 FCFA** est passé en fin d'exercice à un budget actuel de **132.744.124.186 FCFA**. Il ressort un taux d'exécution de **81,32%** (**107.940.937.565**) contre **100%** en 2022. L'exécution de ce budget se répartit comme suit **10 860 000 FCFA** au titre des dépenses de Biens et Services et **107 930 077 565 FCFA** pour les dépenses d'Investissements. Le plafonnement des lignes à transfert n'a pas permis d'exécuter la totalité du budget.

- **Action 3 « Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie »** : le budget initial de **40 821 881 182 FCFA** est passé en fin d'exercice à un budget actuel de **39 799 893 228 FCFA**. Il ressort un taux d'exécution de **72,93%** (**29.024.170.740 FCFA**) contre **99,45%** en 2022. L'exécution de ce budget se répartit comme suit **67 302 424 FCFA** au titre des dépenses de Biens et Services et **28 956 868 316 FCFA** pour les dépenses d'Investissements. Le plafonnement des lignes à transfert n'a pas permis d'exécuter la totalité du budget.

- **Action 4 « Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques »** : Le budget initial de **21 504 646 136 FCFA** est passé en fin d'exercice à un budget actuel de **18 050 113 229 FCFA**. Il ressort exécution un taux de **76,73%** (**13 850 107 489 FCFA**) contre **100%** en 2022. L'exécution de ce budget se répartit comme suit **10 977 186 FCFA** au titre des dépenses de Biens et Services et **13 839 130 333 FCFA** pour les dépenses d'Investissements.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 72:Exécution des investissements du Programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78043500040 Projet Développement et Réhabilitation du réseau électrique en C.I (PRODERCI)	2016	2023	491 163 779 923	4 634 246 657	2 535 390 431	2 535 390 431
Sur financement intérieur			38 238 377 923	4 634 246 657	2 535 390 431	2 535 390 431
Sur financement extérieur			452 925 402 000			
78043500044 Projet ENERGOS 1	2017	2023	129 571 800 000	450 000 000	215 250 000	215 250 000
Sur financement intérieur			6 000 000 000	450 000 000	215 250 000	215 250 000
Sur financement extérieur			123 571 800 000	0	0	0
78043500042 Projet d'aménagement hydroélectrique de Gribopopoli	2019	2024	242 889 000 000	48 980 000 000	48 980 000 000	34 286 000 000
Sur financement extérieur			242 889 000 000	48 980 000 000	48 980 000 000	34 286 000 000
78043500056 Projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD)	2016	2022	105 502 900 000	2 000 000 000	1 697 972 179	1 188 580 525
Sur financement intérieur			15 822 900 000	2 000 000 000	1 697 972 179	1 188 580 525
Sur financement extérieur			89 680 000 000	0	0	0
78043500041 Projet de transport et d'accès à l'électricité (PTDAE)	2018	2023	198 319 801 100	28 004 800 000	28 003 360 000	19 603 360 000
Sur financement intérieur			24 000 000	4 800 000	3 360 000	3 360 000
Sur financement extérieur			198 295 801 100	28 000 000 000	28 000 000 000	19 600 000 000
78043500045 Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)	2019	2024	7 050 000 000	1 140 666 606	629 463 318	629 463 318
Sur financement intérieur			7 050 000 000	1 140 666 606	629 463 318	629 463 318
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78043500052 Projet d'accès à l'électricité	2019	2023	100 561 886 707	14 000 000 000	14 000 000 000	9 800 000 000
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur			100 561 886 707	14 000 000 000	14 000 000 000	9 800 000 000
26043500001 Projet de Construction de la Centrale solaire de Boundiali	2021	2023	27 918 300 000	11 676 817 829	10 912 835 520	8 719 518 316
Sur financement intérieur			3 818 500 000	1 799 976 568	1 035 994 259	1 035 994 259
Sur financement extérieur			24 099 800 000	9 876 841 261	9 876 841 261	7 683 524 057
78043500047 Programme d'Electrification Pour Tous	2019	2025	60 503 000 000	4 500 000 000	2 502 500 000	2 502 500 000
Sur financement intérieur			60 503 000 000	4 500 000 000	2 502 500 000	2 502 500 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78043500062 Promotion de l'accès, des Réseaux Intelligents et de l'Energie Solaire (PARIS)	2023	2025	72 235 200 000	28 808 000 000	28 748 000 000	20 165 600 000
Sur financement intérieur				286 080 000	140 000 000	140 000 000
Sur financement extérieur				28 608 000 000	28 608 000 000	20 025 600 000
78043500061 Centre de conduites régionaux de Abidjan-Bouaké-Man (CCRT)	2023	2025	10 282 125 975	541 164 525	509 186 621	0
Sur financement intérieur				49 196 775	17 218 871	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Sur financement extérieur				491 967 750	491 967 750	0
90043500001 Programme National d'Extension de Réseaux Electrique (PRONEX)	2022	2025	61 395 579 530	1 395 579 530	691 916 985	691 916 985
Sur financement intérieur			61 395 579 530	1 395 579 530	691 916 985	691 916 985
Sur financement extérieur			0	0	0	0
90043500007 Projet régional d'accès à l'électricité et de technologie de stockage d'énergie (BEST)	2023	2026	39 160 632 900	0	4 000 000 000	2 800 000 000
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur			39 160 632 900	0	4 000 000 000	2 800 000 000
90043500010 Projet National de Numérisation et d'accès à l'Electricité en Côte d'Ivoire (NEDA)	2023	2026	242 612 000 000	0	47 516 746 609	47 516 746 609
Sur financement intérieur			60 653 000 000			
Sur financement extérieur			181 959 000 000	0	47 516 746 609	47 516 746 609
78043500057 Fonds National de la Maitrise de l'Energie FONAME	2021	2024	1 313 500 000	150 000 000	71 750 000	71 750 000
Sur financement intérieur			1 313 500 000	150 000 000	71 750 000	71 750 000
Total programme (Budget de l'Etat)			1 708 882 257 854	146.367.355.147	190.504.980.009	150.726.076.184
Total sur financement intérieur			255 738 935 147	16 410 546 136	9 031 424 389	9 014 205 518
Total sur financement extérieur			1 453 143 322 707	129 956 809 011	181 473 555 620	141 711 870 666

Source : Situation d'exécution SIGOBE

La mise en œuvre des projets du secteur de l'énergie contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations et à lutter contre la pauvreté. Le taux d'exécution financière de tous les projets inscrits au titre de l'année 2023 est de **79,12%**.

Les projets inscrits au Programme Energie ont bénéficié d'une contribution de l'ETAT à hauteur de **9 031 424 389 FCFA** en plus de l'apport des bailleurs qui s'élève à **181 473 555 620 FCFA**. Ce budget a été exécuté à **79,12%** du budget alloué.

Les projets de production permettent d'augmenter la capacité du parc de production et de garantir la sécurisation de l'approvisionnement en énergie électrique. Il s'agit de :

- **Projet d'aménagement hydroélectrique de Gribopoli**

Il s'agit d'aménager une centrale hydroélectrique d'une puissance de 112 MW sur le fleuve Sassandra, en aval de Soubré, dans la localité de GRIBOPOPOLI. Les travaux ont débuté en novembre 2019 pour une durée prévisionnelle de 40 mois. Le taux d'avancement physique global du projet est de 82,92% à fin décembre 2023.

Les différents acquis à fin décembre 2023 sont les suivants :

- Travaux génie civil réalisés à 84,34% ;
- Travaux de montage des équipements hydromécaniques réalisés à 95,96% ;
- Travaux de montage des équipements électromécaniques : 81,69%
- Activités d'auscultation réalisées à 83,5%.

La mise en service est prévue en mars 2024 pour le groupe 1, en juin 2024 pour le groupe 2 et en septembre 2024 pour le groupe 3.

Le montant des dépenses engagées est de 159 396 717 296 FCFA sur un coût global de 242 889 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de -65,63%.

- **Projet de construction de la centrale solaire de Boundiali**

L'objectif visé par la construction de la centrale de solaire de Boundiali d'une capacité de 37,5 MWc, est de diversifier le mix énergétique et de contribuer à atteindre l'objectif de 46% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2030. Démarré au dernier trimestre 2021, pour un coût global de 27 918 300 000 FCFA, le taux d'avancement physique est de 100% à fin décembre 2023. La purge des droits coutumiers est achevée. La mise en service est prévue pour mars 2024.

Le montant total engagé sur le projet est de 24 961 017 303 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 89,41% du coût global.

S'agissant des projets de transport et distribution, ils contribuent au renforcement et à la fiabilisation des ouvrages du système électrique de transport en vue de lever les contraintes d'exploitation. Ce sont :

- **Projet Développement et Réhabilitation du réseau électrique en C.I (PRODERCI)**

La mise en œuvre du PRODERCI a débuté en décembre 2016 pour un coût total de **491 163 779 923 FCFA** Il participe au renforcement et à la fiabilisation des ouvrages du système électrique de transport et permet de lever les contraintes d'exploitation, ainsi qu'à l'électrification de 500 localités rurales.

Le projet est achevé en 2022 avec les résultats suivants :

- 1685 km de lignes HTA construits ;
- 26 postes construits ;
- Le réseau HTA réaménagé dans 11 localités ;
- 545 localités électrifiées.

Le montant total engagé sur le projet est de **487 004 170 354 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **99,15%** du coût global.

- **Projet ENERGOS 1**

L'objectif du projet est de renforcer et de fiabiliser les réseaux électriques des villes de Bouaké, Abidjan et San Pedro, d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public sur le territoire ainsi que le système de dispatching national. Il a démarré en 2017 pour un coût global de **129 571 800 000 FCFA**, le projet est prévu s'achever en mars 2023.

De façon globale, le projet ENERGOS 1 est réalisé à 100% à fin 2023. :

Le projet a permis la mise en service de 199 postes HTA/BT avec les réseaux associés, le renforcement et mise en conformité de 12 postes source, la création de 60 postes télécommandés ainsi que leurs accessoires. Ces travaux renforcent la télé conduite du réseau et réduisent ainsi les incidents sur le réseau et le temps moyen de coupure.

Le montant total engagé sur le projet est de **129 052 550 000 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **99,60%** du coût global.

- **Projet de renforcement du Réseau de Transport et Distribution (PRETD)**

Le PRETD vise à améliorer la capacité de transit des lignes et postes des réseaux de transport et de distribution d'énergie, ainsi qu'une meilleure couverture en énergie disponible et de bonne qualité, spécifiquement dans le périmètre du District Autonome d'Abidjan (Bingerville) et dans les régions de la Nawa (Soubré), de San-Pédro (San-Pédro), du Cavally (Zagné) et du Guémon (Duekoué). Ce projet a démarré en décembre 2016 pour un coût global de 105 502 900 000FCFA, les travaux s'achèveront finalement en décembre 2024

Le taux d'avancement physique global des travaux est de 84% à fin décembre 2023.

Le projet a permis le renforcement et la fiabilisation du réseau dans l'ouest du pays, notamment par la construction des lignes 225 kV Duekoué-Zagné et Soubré-San Pedro, et de nouveaux départs au poste de San-Pedro.

Le montant total engagé sur le projet est de 102 892 480 525 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 97,53% du coût global.

- **Projet de transport et d'accès à l'électricité (PTDAE)**

Démarré en 2018 avec un coût total de 198 319 801 100 FCFA pour une durée prévisionnelle de 5 ans, le PTDAE a pour objectif d'accroître la capacité de transit des ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique ainsi que d'améliorer le cadre de vie des populations par l'accès à l'électricité.

Le taux d'avancement global des travaux est de 90% à fin décembre 2023 avec la construction de plusieurs départs à Daloa, Agboville, Attakro, Danané Dabou, Ayamé et 138 localités électrifiées sur un total de 201

Le projet est prévu s'achever à fin 2024.

Le montant total engagé sur le projet est de **189 918 377 748 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **95,76%** du coût global.

- **Projet d'Accès à l'électricité**

Le Projet d'accès à l'électricité a pour objectif de faciliter l'accès des populations à l'électricité Sa mise en œuvre permettra en outre d'électrifier plusieurs localités rurales. Pour un coût global de 100 561 886 707 FCFA, le projet a démarré en 2019 pour une durée prévisionnelle de 5 ans.

A fin 2023, le taux d'exécution physique est de 96% avec 181 localités électrifiées faisant passer le nombre total de localités électrifiées à 245 sur 350 localités prévues dans le cadre du projet.

Le projet s'achèvera en fin 2024.

Le montant total engagé sur le projet est de **58 457 514 000 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **58,13%** du coût global.

- **Promotion de l'accès, des Réseaux Intelligents et de l'Energie Solaire (PARIS)**

Le projet permet de contribuer à l'accès des populations à une électricité durable, améliorer le taux d'accès à l'électricité par l'extension et le renforcement des réseaux, l'électrification rurale et les branchements sociaux, favoriser le développement des énergies renouvelables et développer les infrastructures de gestions intelligentes du réseau.

Pour un coût global de 72 235 200 000 FCFA, le projet a démarré en 2023 pour une durée de 3 ans. Le processus de recrutement des EPC a été lancé et est prévu s'achever en janvier 2024 pour le début effectif des travaux.

Le montant total engagé sur le projet est de 20 165 600 000 F CFA, soit un taux d'exécution financière de 27,92%.

- **Projet Régional d'Accès à l'Electricité et aux Technologies de Stockage d'Energie par Batteries (BEST)**

L'objectif principal du projet est d'accroître la capacité du système électrique de l'espace CEDEAO, afin de sécuriser le fonctionnement synchrone et de permettre l'intégration des énergies renouvelables et le commerce de l'énergie.

En Côte d'Ivoire, le projet porte essentiellement sur l'installation de batteries en lithium et d'équipements de synchronisation consignés dans des conteneurs au sein des postes HTB de Boundiali (20 MWh), de Korhogo (50 MWh) et d'Odienné (35 MWh)

Avec un coût total de **39 169 632 900 FCFA**, le projet a démarré en 2023 avec les activités suivantes :

- rédaction, discussion contradictoire et validation des plans d'aménagement et des descriptions des 3 postes ;
- modification et validation du planning général ;
- fabrication et installation des panneaux de chantier des 3 sites ;

- fourniture de la garantie de performance ESSH ;
- souscription de l'assurance tous risques de montage ;
- soumission et modification de PGES et de PHSS ;
- rédaction du plan de gestion d'installation de chantier ;
- formation en habilitation électrique de 9 personnes.

Le montant total engagé sur le projet est de **2 800 000 000 FCFA**, soit un taux de décaissement de **7,15%**.

- **Projet National de Numérisation et d'accès à l'Electricité en Côte d'Ivoire (NEDA)**

Le NEDA vise à renforcer le système électrique tout en favorisant le développement des énergies renouvelables. C'est un Programme basé sur les Résultats (PforR) qui est destiné à augmenter l'accès à l'électricité à moindre coût dans les régions faiblement desservies, principalement dans le nord et l'ouest de la Côte d'Ivoire. Il vient en appui des programmes existants du gouvernement, en l'occurrence le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) et le Programme National d'Extension de Réseaux (PRONEX).

Pour un coût global de 264 164 609 700 FCFA, il a débuté en 2023 avec les études de faisabilité, les études d'impact environnementaux et sociaux et la rédaction des documents contractuels pour le démarrage effectif des travaux.

Le montant total engagé sur le programme est de 45 516 746 609 FCFA, soit un taux d'engagement de 17,23%

- **Centres de Conduites Régionaux de Transport Abidjan, Bouaké et Man (CCRT)**

Ce projet a pour objectif de réduire le temps de détection des défauts et la durée des incidents sur le réseau HTB et le Temps Moyen de Coupure (TMC) et de l'Energie Non Distribuée (END). Il consiste à la création de trois centres de conduites de transport à Abidjan, Bouaké et Man, à la pose de 681,35 km de fibres et à la réalisation du doublement des RTU/CCN de onze (11) postes à travers tout le pays.

Pour un coût global de 10 823 290 500 FCFA, le projet est l'étape d'instruction.

Aucun montant n'a été engagé sur le projet.

- **Fonds National de la Maîtrise de l'Energie (FONAME)**

Le Fonds National de Maîtrise de l'Energie (FONAME) créé par décret n° 2016-1131 du 21 Décembre 2016, a pour objet d'assurer le financement de la politique de l'Etat en matière de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique et énergies renouvelables).

- **La sensibilisation aux économies d'énergie et renforcement de capacité dans le cadre du FONAME**

✓ Production et diffusion de spot TV et radio :

Une campagne de sensibilisation par spot télé et radio a été réalisée. Elle a porté sur :

- La conception et la production de 3 spots télé sur la climatisation, 3 spots télé sur la réfrigération et 1 spot télé sur l'éclairage ainsi que 28 diffusions de spots sur RTI 1 et 28 diffusions de spots sur NCI ;
- La conception et la production de 7 spots radio en français, 6 spots radio en baoulé et 6 spots radio en malinké ainsi que 22 diffusions sur Radio Nostalgie, 22 diffusions sur Radio Fréquence 2, 22 diffusions Radio CI, et 36 diffusions sur Radio Al Bayane.

Ces spots ont traité des bonnes pratiques en matière de climatisation, d'éclairage et de production de froid (réfrigérateurs et congélateurs).

✓ Tournée de sensibilisation dans 4 villes de l'intérieur du pays et renforcement de capacité :

Cette tournée a été réaménagée par rapport à la planification initiale. En effet la Direction Générale de l'Energie (DGE) en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI) et la GIZ (Coopération Technique Allemande) a initié une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie dans les villes devant abriter la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) qui devait se tenir en Côte d'Ivoire à savoir Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et San-Pedro.

Les programmes d'accès notamment le PRONER, le PRONEX et le PEPT impactent le taux de couverture, le taux d'accès et le taux de desserte.

- **Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)**

Le PRONER vise à électrifier l'ensemble des localités du pays à l'horizon 2025. A fin 2023, ce sont 489 localités du répertoire du RGPH2014 et 136 localités hors RGPH2014 qui ont été électrifiées, soit un total de 625 localités sur les 600 prévues pour l'année 2022, donc un taux de réalisation physique de 104,2 % (toutes bases confondues)

- **Programme Électricité Pour Tous (PEPT)**

Le PEPT consiste à assouplir les formalités d'accès en facilitant les modalités de paiement du coût de raccordement à l'électricité. Et cela sur une durée prévisionnelle de trois (3) ans pour les ménages les mieux nantis à dix (10) ans pour les populations à faibles revenus.

Le programme d'un coût global estimé à 60 503 000 000 FCFA a démarré en 2019 pour une durée prévisionnelle de 5 ans. A fin 2023, ce sont 261 678 branchements qui ont été réalisés sur une prévision de 250 000 branchements, soit un taux de réalisation de 105%.

- **Programme nationale d'Extension du Réseau Electrique (PRONEX)**

Pour un coût global de **1 028 000 000 000 FCFA** et une durée prévisionnelle de 10 ans, le **PRONEX** a démarré en 2022 avec l'inscription de la première phase évaluée à **61 393 579 530 FCFA** pour une durée de 2 ans dans 10 chefs-lieux de région. Ce programme a pour ambition d'étendre le réseau électrique dans les localités déjà électrifiées avec un volet PEPT. Jusqu'à fin 2022, les procédures administratives de passation de marché ont pris du retard entraînant le non démarrage du projet.

Depuis le lancement officiel du programme en 2014, le PEPT a permis de réaliser au total 1 738 457 branchements au titre du Programme nationale d'Extension du Réseau Electrique (PRONEX). Le montant total engagé sur le projet est de **1 668 816 985 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de 2,71% du coût global.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets du programme Energie sont pratiquement similaires pour tous les projets. Ce sont :

- La complexité des procédures de passation des marchés avec les Bailleurs de Fonds ;
- les difficultés de financement pour la réalisation des travaux rencontrées par certaines PME ivoiriennes, attributaires des marchés. Cette situation a pour conséquence le non-respect des engagements contractuels des prestataires dans l'exécution des travaux et le faible taux de décaissement des emprunts ;
- La contre-performance de certaines entreprises de travaux ;
- les difficultés dans le processus d'indemnisations des populations impactées lors de la mise en œuvre des projets. Les travaux sont souvent bloqués par les populations de certaines localités, ce qui engendre des retards dans l'exécution des travaux
- les difficultés d'acquisition et mise à disposition du patrimoine foncier nécessaire à l'exercice du service public de production, de transport, de distribution, d'exportation et d'importation de l'énergie électrique
- l'insuffisance des appuis budgétaires de l'Etat pour le financement des projets d'électrification, notamment en matière d'électrification rurale ;

Les mesures correctives proposées sont les suivantes :

- maîtriser les procédures de passation des marchés des Bailleurs de Fonds ;
- faciliter les procédures de financement des PME ivoiriennes exerçant dans le secteur de l'énergie ;
- renforcer les capacités des entreprises locales ;
- faciliter les processus d'indemnisation des populations impactées par les projets ;
- faciliter l'acquisition et la mise à disposition du patrimoine foncier nécessaire pour la mise en œuvre des projets par le renforcement des textes législatifs et réglementaires ;
- accroître les appuis budgétaires de l'Etat pour le financement des projets, notamment les projets d'électrification.

II.2. Évolution des effectifs

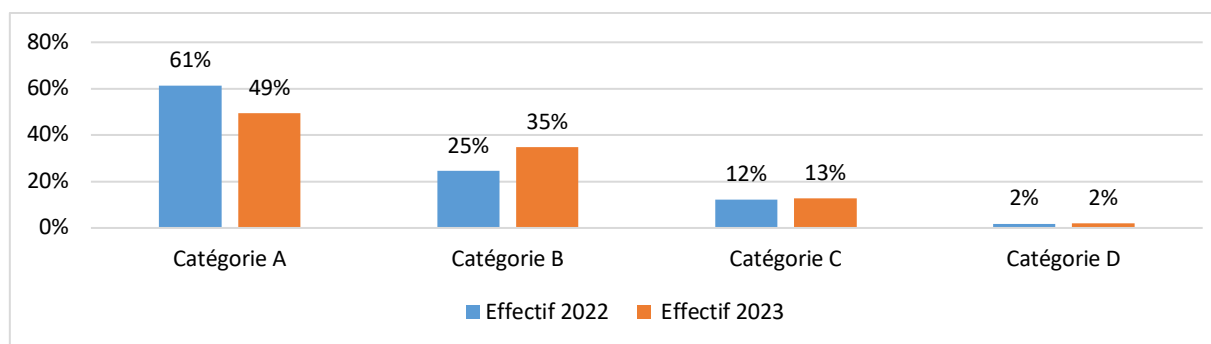
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 73:Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	34	30	0	15	3	46
Catégorie B	14	40	0	19	0	33
Catégorie C	07	0	0	5	0	12
Catégorie D	01	8	0	2	0	3
Agent de l'Etat	01	0	0	0	1	0
Non Fonctionnaires	0	0	0	1	0	1
TOTAL	57	78	0	42	4	95

Source : DGE

Figure 152:Répartition du personnel selon la catégorie



Source : DGE

En 2023, suite aux différentes nominations des responsables conformément au décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, l'effectif du programme Energie en fin d'exercice est passé de 57 à 95 agents soit une augmentation de **66,67%**. Cette augmentation a permis d'alléger les charges de travail du personnel existant.

L'analyse par catégorie indique qu'au Programme Energie, l'effectif de des agents de la catégorie A a connu une baisse, au nombre de 34 représentent 59,65% de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de 14 représentent 24,56%, ceux de la catégorie C au nombre de 07 représentent 12,28% et ceux de la catégorie D au nombre de 1 représentent 01,75%.

Les besoins exprimés auprès de la Direction des Ressources Humaines n'ont pas été satisfaits entièrement. Il s'agissait de renforcer l'effectif actuel de la DGE en ressources humaines par les profils suivants :

- Ingénieurs en énergétique, électrotechnique, électromécanique ;
- Technicien Supérieur électrotechnique, électromécanique
- Economiste / statisticiens ;
- Juristes ;
- Experts en communication ;
- Secrétaires ;
- Chauffeurs.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités essentielles menées par le programme Energie se présentent comme suit.

Au titre de la gouvernance du secteur de l'Energie,

Il était prévu l'adoption de 8 textes législatifs et réglementaire. En dépit de la signature de : 1 décret, 2 arrêtés interministériels et 1 arrêté, 3 décrets et 2 arrêtés interministériels n'ont pas pu être signés indépendamment de notre ministère du fait qu'ils impliquent la contribution d'autres ministères.

Les textes signés sont les suivants :

- décret 2023-442 du 24 mai 2023 portant approbation de la Convention Concession pour la conception, le financement, la construction, la détention en pleine propriété, l'exploitation et la maintenance d'une centrale solaire de 50 MWc, dans la région de Gontougo à Boudoukou ;
- arrêté interministériel n° 0644 _/MMPE/MEF/MBPE du 7 juin 2023 fixant les tarifs de l'électricité ;
- arrêté interministériel n° 1355 _/MMPE/MEF/MFB du 27 décembre 2023 fixant les tarifs de vente de l'électricité ;
- arrêté n°443/MMPE/CAB/DGE du 26 décembre 2023 portant approbation de l'Annexe 82.2.6 : « Modèle de contrat »

Au titre de l'assurance de la disponibilité de l'énergie électrique,

La capacité du parc de production est passée de 2 548 MW à 2 907 MW de 2022 à fin 2023, grâce à la mise en service de la centrale solaire de Boundiali de 30 MW, de la turbine à vapeur de la phase 4 de la centrale d'Azito de 74 MW et la turbine à gaz de la centrale thermique à cycle combiné d'ATINKOU de 255 MW. La pointe de consommation s'est située à 1 947 MW pour une puissance installée de 2 907 MW soit une marge de 960 MW d'où une réserve de 33,8%. Malgré cette bonne marge à la pointe de consommation, le temps moyen de coupure d'électricité à fin décembre 2023 affiche une valeur de 29 h 25 mn. Cela est dû à plusieurs incidents majeurs sur les réseaux HTB (Haute tension 225 et 90 kV) et HTA (Haute Tension 33 et 15 kV).

Pour garantir la disponibilité de l'énergie, les travaux d'achèvement de la centrale thermique à cycle combiné d'Atinkou, des centrales hydroélectriques de Gribo popoli et de Syngrobo Ahouaty, et de la centrale à biomasse BIOVEA de capacité totale de 337 MW se poursuivront. D'autres projets hydroélectriques, thermiques, solaires et à biomasse sont en cours de préparation. Aussi, plusieurs

projets pour la fiabilisation du réseau électrique sont en cours de réalisation. L'achèvement de ces projets et l'intensification de l'élagage permettront de réduire les déclenchements et le temps moyen de coupure d'électricité.

Au titre de l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques,

A fin décembre 2023, ce sont 489 nouvelles localités de la Côte d'Ivoire inscrites dans la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 (RGPH 2014) et 136 autres localités de la Côte d'Ivoire non inscrites dans la base du RGPH 2014 qui ont été électrifiées, soit un total de 625 localités électrifiées. En ne considérant que les localités inscrites dans la base du RGPH 2014, le nombre de localités électrifiées est de 7 508. Le taux de réalisation par rapport à l'objectif de l'année 2023 (600 localités) est de 104,2%. Ainsi, le nombre total de localités électrifiées en Côte d'Ivoire à fin décembre 2023 est de 8 052 (Base RGPH 2014 et Hors Base RGPH 2014). En plus, ce sont 401 640 branchements qui ont été réalisés en 2023 dont 261 678 branchements PEPT, faisant passer le nombre d'abonnés de 3 646 619 en 2022 à 4 048 259. Le taux d'électrification a été réalisé à 71%.

Pour améliorer l'accès, il convient de renforcer le processus de recouvrement des créances PEPT par la révision des modalités de remboursement et par la sensibilisation des populations.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Evolution des indicateurs du Programme

Tableau 74: Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1: Renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie						
IP1.1 : Proportion de textes législatifs et réglementaires adoptés	%	13	3	75	100	50
Objectif Spécifique 2: Assurer la disponibilité de l'énergie						
IP2.1 : Puissance de production installée (MW)	MW	2 229	2 269	2 548	3049	2907
IP2.2 : Taux de perte	%	17,46	16,33	15	14	11
IP2.3 : Taux de réserve à la pointe	%	30,69	27,49	28,91	36,49	33,8
IP2.4 : Contribution des ENR dans le mix énergétique	%	39,43	36,50	36,50	37	31,27
Objectif Spécifique 3: Améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité						
IP3.1 : Taux de couverture	%	79,61	88,7	83	95	88,10
IP3.2 : Taux d'accès à l'électricité	%	97,90	98,60	95	99	97,20
IP 3 : Nombre d'abonnés à l'électricité	Nombre	2 915 688	3 254 968	3 646 619	3 600 000	4 048 259
IP 4: Nombre de bâtiments publics audités	Nombre	0	0	0	10	0
IP 5 : Proportion de bâtiments publics réhabilités conformément aux recommandations du rapport d'audit	%	0	0	0	0	0

Source : DPPD-PAP 2023-2025

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 3.1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie

Les textes législatifs et réglementaires adoptés contribuent à améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie.

Indicateur 3.1.1: Proportion de Textes législatifs et réglementaires adoptés

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : (Nombre des textes soumis et adoptés au cours de l'année/Nombre total de textes prévus être adoptés au cours de l'année)
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a été réalisé à 50%. **Cible non atteinte** :

Il était prévu l'adoption de 8 textes législatifs et réglementaire. En dépit de la signature de : 1 décret, 2 arrêtés interministériels et 1 arrêté, 3 décrets et 2 arrêtés interministériels n'ont pas pu être signés indépendamment de notre ministère du fait qu'ils impliquent la contribution d'autres ministères.

Les textes signés sont les suivants :

-décret 2023-442 du 24 mai 2023 portant approbation de la Convention Concession pour la conception, le financement, la construction, la détention en pleine propriété, l'exploitation et la maintenance d'une centrale solaire de 50 MWc, dans la région de Gontougo à Boudoukou ;
-arrêté interministériel n° 0644 _/MMPE/MEF/MBPE du 7 juin 2023 fixant les tarifs de l'électricité ;
-arrêté interministériel n° 1355 _/MMPE/MEF/MFB du 27 décembre 2023 fixant les tarifs de vente de l'électricité ;
-arrêté n°443/MMPE/CAB/DGE du 26 décembre 2023 portant approbation de l'Annexe 82.2.6 : « Modèle de contrat d'Abonnement » de la Convention de Concession de la Gestion et de l'Exploitation de Service Public de Production, Transport, de de Dispatching, Distribution, de Commercialisation, d'Importation et d'Exportation de l'énergie électrique conclu le 1er octobre 2020 entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Compagnie Ivoirienne d'Electricité...

Pour faciliter l'adoption des arrêtés interministériels, il est important de créer un comité interministériel de validation des textes.

Objectif spécifique 3.2 : Assurer durablement la disponibilité de l'énergie.

Indicateur 3.2.1: Puissance de production installée (MW)

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : Somme des puissances de toutes les unités de production installées jusqu'à fin d'année n-1
- Valeurs cibles : 3 049 MW en 2023 ; 3 380 MW en 2024 et 3 380 MW en 2025

Analyse de l'indicateur : Cible non atteinte. La turbine à vapeur de la centrale AZITO 4 (74 MW), la turbine à gaz de la centrale d'ATINKOU (255 MW) et la centrale solaire photovoltaïque de Boundiali (30 MW) ont été connectés au réseau électrique faisant passer la capacité de production de 2 548 MW à fin 2022 à 2 907 MW à fin 2023. Les travaux pour l'achèvement de la turbine à vapeur d'ATINKOU et de la centrale hydroélectrique de Gribo popoli ont pris un retard dû à l'apparition des cas de COVID 19 sur les chantiers en 2020 et le conflit russo-ukrainien.

Ces travaux seront effectivement achevés en 2024. D'autres centrales thermiques, hydroélectriques, solaires et à biomasse sont en cours de réalisation en vue d'atteindre les objectifs fixés en 2024.

Indicateur 3.2.2 : Taux de pertes d'énergie

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : $(1 - \text{consommation totale d'Energie/Energie injectée}) \times 100$
- Valeurs cibles : 14% en 2023 ; 14% en 2024 et 11% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cible atteinte. En 2023, la consommation totale a été de 12 403,055 GWh pour une énergie livrée à la distribution de 11 173,923 GWh, soit une perte de 1 229 GWh correspondant à un taux de perte de charge de 11%, soit un rendement global de 89% contre 85% en 2022.

La mise en œuvre de plusieurs projets pour la fiabilisation des lignes de transport et de distribution ainsi que des postes permettront de réduire considérablement les pertes d'énergie.

Indicateur 3.2.3 : Taux de réserve à la pointe

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : $(1 - \text{Puissance de pointe} / \text{Puissance totale installée}) \times 100$
- Valeurs cibles : 36,49% en 2023 ; 25% en 2024 et 31% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cible atteinte. La puissance à la pointe en 2023 a été de 1 947 MW pour une puissance installée de 2 907 MW soit une réserve de 960 MW. Le taux de réserve à la pointe est donc de 33,8%, Le taux de réserve à la pointe est bon s'il se situe dans une marge de +/-10% de la valeur cible de 36,49%. Cette performance est due aux efforts du secteur dans le développement des unités de production. Néanmoins, cette marge reste encore faible compte tenu des indisponibilités de certains groupes de production et aussi des contrats d'exportation d'énergie électrique signés avec plusieurs pays de la sous-région.

Les grands projets de production en cours de développement et d'instructions permettront le renforcement de cette réserve, garantissant ainsi la sécurité d'approvisionnement en énergie électrique.

Objectif spécifique 3.3 : Améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité

Le taux d'accès des populations à l'électricité, le taux de couverture des localités et le nombre d'abonnés à l'électricité indiquent le niveau de l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques.

Indicateur 3.3.1 : Taux d'accès à l'électricité

- Source de données : Rapport d'activités CIENERGIES 2023
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'habitants dans les localités électrifiées} / \text{Population totale du pays}) \times 100$
- Valeurs cibles : 99% en 2023 ; 99% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : La cible n'est pas atteinte. Le taux d'accès à l'électricité est de 97,2% en fin 2023 pour une prévision de 99 % Cette mauvaise performance est liée à :

- Insuffisance des ressources mises à disposition ;
- Augmentation des coûts de matériels d'électrifications dont une bonne partie est commandée à l'extérieur du Pays, rendant quasiment impossible l'exécution de certains marchés passés ;
- Retard dans les livraisons de matériels commandés pour l'essentiel à l'extérieur du Pays ;

Indicateur 3.3.2 : Taux de couverture

Source de données : Rapport d'activités 2023 CIENERGIES ET CIE

- Mode de calcul : $(\text{Nombre de localités électrifiées} / \text{Nombre totale de localités du pays}) \times 100$
- Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Pour cet indicateur, **la cible n'est pas atteinte**. En effet, à fin décembre 2023, ce sont 625 localités dont 489 dans la base du RGPH 2014 qui ont été électrifiées sur un objectif de 600, soit un taux d'exécution de 81,5% %. Cela est dû aux raisons suivantes :

- Insuffisance des ressources mises à disposition ;
- Augmentation des coûts de matériels d'électrifications dont une bonne partie est commandée à l'extérieur du Pays, rendant quasiment impossible l'exécution de certains marchés passés ;

Indicateur 3.3.3 : Nombre d'abonnés à l'électricité

- Source de données : Rapport d'activités 2023 CIE
- Mode de calcul : Somme des clients raccordés à l'électricité
- Valeurs cibles : **3 600 000** en 2023 ; **4 150 000** en 2024 et **4 805 201** en 2025

Analyse de l'indicateur : Pour cet indicateur, **la cible est atteinte**. En effet, à fin décembre 2023, ce sont 4 048 259 de clients raccordés à l'électricité sur une prévision de 3 600 000, soit un taux d'exécution de 112,45%. Cette performance est due à l'intensification du PEPT qui est passé de 200 000 à 250 000 branchements par an.

Indicateur 3.3.4 : Nombre de bâtiments publics audités

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : Nombre de bâtiments publics audités au cours de l'année
- Valeurs cibles : 10 en 2023 ; 10 en 2024 et 10 en 2025

Analyse de l'indicateur : Pour cet indicateur, **la prévision n'est pas atteinte** car l'activité n'a pas bénéficié de ressources budgétaires.

Indicateur 3.3.5 : Proportion de bâtiments publics réhabilités conformément aux recommandations du rapport d'audit

- Source de données : Rapport d'activités DGE
- Mode de calcul : (Nombre de bâtiments publics audités réhabilités au cours de l'année / Nombre total de bâtiments publics audités au cours de l'année n-1) x100
- Valeurs cibles : 0% en 2023 ; 0% en 2024 et 10% en 2025

Analyse de l'indicateur : Pour cet indicateur, **la cible est atteinte** car l'activité est liée à l'activité d'audit qui n'a pas bénéficié de ressources budgétaires pour être réalisée.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les renforcements de capacités initiés par les services du RFFIM et la réforme budgétaire au cours de l'année 2023, ont permis aux acteurs budgétaires de bien assimiler les notions du Budget-Programme, d'élaborer les documents budgétaires et d'exécuter avec célérité le budget.

Par ailleurs, la bonne collaboration et le bon déroulement du dialogue de gestion avec le Contrôle Financier ont également contribué à la bonne exécution du budget.

Toutefois, il convient de noter certaines difficultés. Il s'agit notamment de :

- la non maîtrise de certains outils du budget-programme par des gestionnaires de crédits tel que l'élaboration des rapports d'activités et la définition des indicateurs d'activités;

- l'insuffisance de la contrepartie ETAT allouée aux projets du programme Energie ;
- le plafonnement de crédits sur les projets cofinancés.

IV.2. Recommandations

Les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- renforcer la sensibilisation et la formation sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- accroître la contrepartie Etat dans la réalisation des projets cofinancés ;

CONCLUSION

Au cours de l'année 2023, les dépenses effectuées par le programme énergie qui s'élèvent à **171 886 369 794 FCFA** ont permis d'accroître la capacité de production de **359 MW**, d'électrifier **625** localités portant à **8 502** localités électrifiées sur un total de **8 518** localités que compte le pays. Plusieurs minicentrales solaires isolées ont été mises en service notamment dans des localités de **Tiassalé** et **Ouangolodougou**, **Touba**, **Biankouma** et **Odienné** dans le cadre de l'électrification hors réseau. En plus, **401 640** nouveaux clients se sont abonnés à l'électricité faisant passer le nombre d'abonnés de **3 646 619** à **4 048 259** abonnés soit une augmentation de **11,01%** par rapport à 2022.

Cependant, la qualité du produit a été fortement dégradée par plusieurs incidents majeurs au cours de l'année 2023, qui ont entraîné une baisse de tension sur le réseau national.

En ce qui concerne la réalisation des indicateurs, **quatre (04)** ont pu atteindre leur cible sur un total de **dix (10)**.

De ce qui précède, il convient de mener les actions ci-après :

- opérationnaliser la lutte contre les infractions au code de l'électricité pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en électricité ;
- intensifier la diversification du mix énergétique avec une part plus importante des Energies Renouvelables ;
- sensibiliser les consommateurs d'énergie à l'adoption des bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique ;
- rechercher des financements pour accroître l'accès des populations aux services énergétiques.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « DEVELOPPEMENT DES MINES ET DE LA GEOLOGIE »

INTRODUCTION

Le Programme Mines et Géologie, désigné Programme 4 du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, est sous la responsabilité du Directeur Général des Mines et de la Géologie, conformément à l'article 3 du décret N° 2022-122 du 23 février 2022 portant modalités de nomination dans les fonctions de Responsable de programme et de Responsable de la fonction financière ministérielle, attributions et organisations desdites fonctions.

Par décret N°2023-261 du 05 avril 2023, Monsieur COULIBALY Seydou nommé Directeur Général des Mines et de la Géologie.

Conformément au décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, les missions du programme se déclinent comme suit :

- La promotion et le développement du secteur des mines et de la géologie ;
- L'application de la réglementation minière ;
- L'observance des dispositions de bonne gouvernance notamment l'ITIE et le Processus de Kimberley.

En 2023, la persistance de la guerre Russo-Ukrainienne a occasionné une inflation continue dans le monde. Celle-ci a influencée davantage les activités du secteur Mines au regard du renchérissement continu des coûts des équipements et matériaux de l'industrie minière.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) du Programme Mines et Géologie qui fait le bilan des activités réalisées au cours de l'exercice 2023 s'articule autour des 4 points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Tableau75 : objectif global et résultats stratégiques du Programme 4

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)
OG4 : Accroître la contribution du secteur des mines à la création de la richesse nationale de façon durable	RS 4.1 : L'exploration, l'exploitation et la transformation minière sont intensifiées et diversifiées	IP 4.1 : Taux d'évolution de permis de recherche en cours de validité
	RS 4.2 : Le potentiel géologique est valorisé	IP 4.2 : Part du secteur minier au PIB

Source : Annexe 4 à la loi de finance 2023 (DPPD-PAP 2023-2025)

L'objectif global du programme 4 est d'accroître la contribution du secteur des mines à la création de la richesse nationale de façon durable. Les résultats stratégiques attendus de cet objet global sont (i) l'exploration, l'exploitation et la transformation minière sont intensifiées et diversifiées et (ii) le potentiel géologique est valorisé. Deux indicateurs permettent de mesurer ces résultats, à savoir (i) taux d'évolution de permis de recherche en cours de validité et (ii) la part du secteur minier au PIB.

I.2. Le financement du programme

Au titre de l'année 2023, dans la Loi de Finances initiale (LFI), le budget du Programme Développement des Mines et de la Géologie s'équilibre en ressources et en charges à **920 276 782 FCFA**.

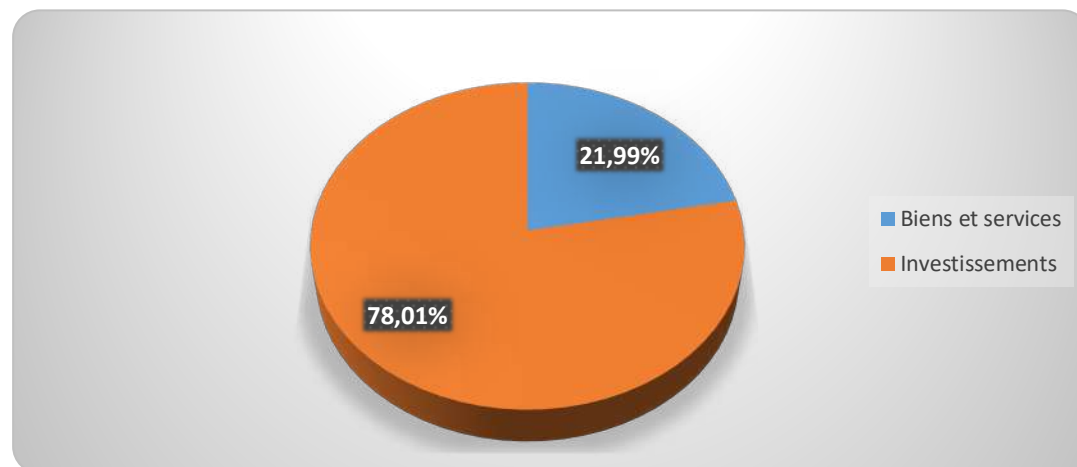
Le budget est passé successivement de **1 732 632 949 FCFA** (collectif) à un budget actuel de **1 237 294 597 FCFA**,

Par nature de dépenses, ce budget se répartit comme suit :

- Biens et services : **272 180 009 FCFA**, soit **21,99%** du budget actuel ;
- Investissements : **965 114 588 FCFA**, soit **78,01%** du budget actuel ;

Le budget actuel 2023 (**1 237 294 597 FCFA**) comparativement à celui de 2022 (**1 162 330 504 F CFA**) a connu une augmentation due au crédit d'investissement relatif à l'activité « Transférer les produits de cession des parts de la SODEMI dans le capital de la Société des Mines d'Ity (SMI), une opération ponctuelle qui a été inscrit au nombre des projets d'investissement.

Figure 153 : Répartition du budget du programme 4 par nature et dépenses



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

En 2023, les crédits autorisés par la Loi de finances initiale (LFI) pour la réalisation des activités du programme « Développement des Mines et de la Géologie » s'élèvent à **920 276 782 F CFA**. Ce budget a connu des modifications en cours d'exercice passant de **1 732 632 949 FCFA** (collectif) à **1 237 294 597 FCFA** (budget actuel). Au 31 décembre 2023, un montant de **1 237 253 726 F CFA** a été exécuté soit un taux de **100%**.

Cette performance s'explique par la maîtrise des procédures par les acteurs budgétaires.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 76 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2210701 - Contrôle et suivi de l'application de la législation	-	-	237 968 312	154 464 438	-	-	-	-	237 968 312	154 464 438

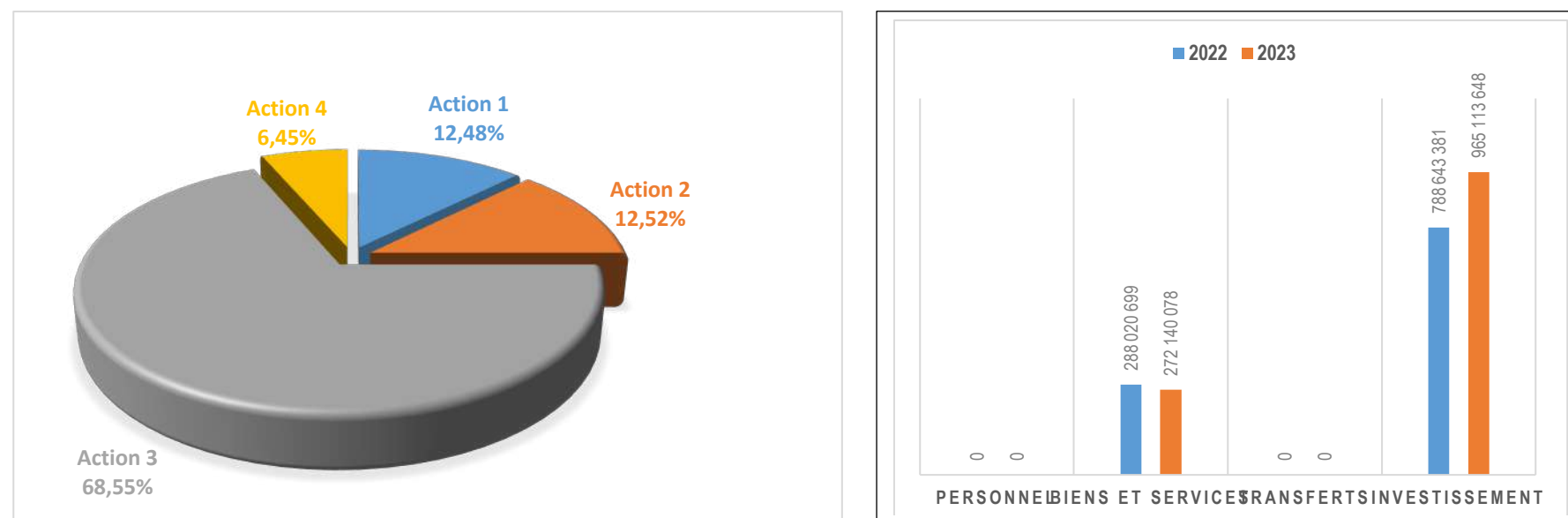
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2 : 2210702 - Gestion des informations géologiques et minières	-	-	40 995 337	28 393 091	-	-	465 431 562	126 475 049	506 426 899	154 868 140
Action 3 : 2210703 - Assainissement de l'exploitation minière	-	-	9 057 050	9 538 000	-	-	323 211 819	838 638 599	332 268 869	848 176 599
Action 4 : 2210705 - Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des mines et géologie	-	-	-	79 744 549	-	-	-	-	-	79 744 549
Total	-	-	288 020 699	272 140 078	-	-	788 643 381	965 113 648	1 076 664 080	1 237 253 726

Source : Extrait SIGOBE

L'exécution de ce budget s'est déclinée par action comme suit :

- **Action 1 : Contrôle et suivi de l'application de la législation** : les montants des crédits alloués respectivement en 2022 et 2023 ont été exécutés à 100%. Toutefois, l'on note une baisse de 35,09% en 2023. La nature de dépenses de cette action est exclusivement des dépenses de Biens et Services.
- **Action 2 : Gestion des informations géologiques et minières** : cette action mobilise deux natures de dépenses (Biens et Services et Investissements). Les crédits de cette action ont connu une baisse de 351 558 759 FCFA soit 69,42% entre 2022 et 2023 due au collectif budgétaire et un défaut de dérogation pour la construction du bâtiment R+3 devant abriter le laboratoire d'analyse et d'études géologiques.
- **Action 3 : Assainissement de l'exploitation minière** : pour un budget actuel de 848 176 599 FCFA, cette action mobilise deux natures de dépense (Biens et Services et Investissements). Les crédits de cette action ont connu un accroissement de 515 907 730 FCFA de 2022 à 2023. Cette hausse s'explique par l'inscription par erreur d'un crédit de transfert de 688 754 850 FCFA inscrit au nombre des crédits d'investissement de cette action.
- **Action 4 : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des mines et géologie** : cette action créée en cours de gestion 2023, mobilise la nature de dépenses Biens et Services. Les crédits de cette action ont été exécutés à 99,97%.

Figure 154 : Niveau de réalisation du budget du programme 4 par action et par nature de dépenses de l'exercice 2023



11.1.2. Suivi des investissements

Tableau 77 : Exécution des investissements du programme 4

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construction du Laboratoire d'Analyse Géologiques	2021	2025	3 672 191 415	500 000 000	126 475 049	126 475 049
Sur financement intérieur			3 672 191 415	500 000 000	126 475 049	126 475 049
Sur financement extérieur			0	0	0	
Projet 2 : Encadrer les artisans miniers	2020	2022	300 000 000	20 031 457	19 962 457	19 962 457
Sur financement intérieur			300 000 000	20 031 457	19 962 457	19 962 457
Sur financement extérieur			0	0	0	
Projet 3 : Poursuivre les opérations de déguerpissement des orpailleurs clandestins	2020	2022	990 881 396	200 000 000	129 922 232	129 921 292
Sur financement intérieur			990 881 396	200 000 000	129 922 232	129 921 292
Sur financement extérieur			0	0	0	
Projet 4: Transférer les produits de cession des parts de la SODEMI dans le capital de la Société des Mines d'Ity (SMI)	2023	2023	983 935 500	0	688 754 850	688 754 850
Sur financement intérieur			983 935 500	0	688 754 850	688 754 850
Sur financement extérieur			0	0	0	

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Total programme (Budget de l'Etat)			5 947 008 311	720 031 457	965 114 588	965 113 648
Total sur financement intérieur			5 947 008 311	720 031 457	965 114 588	965 113 648
Total sur financement extérieur			0	0	0	

Source : Extrait SIGOBE

Au 31 décembre 2023, le montant total des ordonnancements des dépenses d'investissement du programme Développement des Mines et de la Géologie est de **965 113 648 F CFA**, soit un taux global d'exécution financière de 100%.

L'analyse de la situation des projets se présente comme suit :

- **Projet de construction du laboratoire national d'études et d'analyses géologiques**

D'un coût total de **3 672 191 415 FCFA**, ce projet a démarré en 2021 et est prévu s'achever en mars 2025 L'état d'avancement financier au 31 décembre 2023 se chiffre à **1 200 813 396 F CFA** Soit **32,70%**. L'état d'avancement physique est de 61% pour les gros œuvres et 13% tout corps d'état. La principale difficulté réside dans la délivrance d'une dérogation par le Ministère de la Construction, du logement et de l'Urbanisme pour la construction d'un bâtiment R+3 dans les limites foncières définies dans l'extrait topographique. Pour la levée de cet obstacle, le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie a adressé un courrier à cet effet à son homologue depuis la date du 18 septembre 2023. Nous sommes en attente de cet acte pour la relance des travaux.

- **Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO)**

Programme majeur dans le cadre de l'assainissement du secteur des mines, le PNRO porte sur deux projets :

- ✓ **Poursuivre les opérations de déguerpissement des orpailleurs clandestins :**

Démarré en 2020, pour un cout global de **990 881 396 F CFA**, ce projet était prévu s'achever en fin 2022. Du fait de la faiblesse des dotations au fil des années, ce projet continue d'être dans le portefeuille des projets d'investissement du Ministère. L'état d'avancement financier au 31 décembre 2023 se chiffre à **652 075 210 FCFA** soit **65,81%**. **Depuis la création du GS LOI en août 2021, les activités du projet ont été orientées vers la réalisation de la cartographie des sites d'orpaillages illégaux.** La principale difficulté réside dans l'acquisition partielle de matériels destinés à la cartographie. Pour y remédier il est nécessaire d'inscrire la totalité du crédit restant.

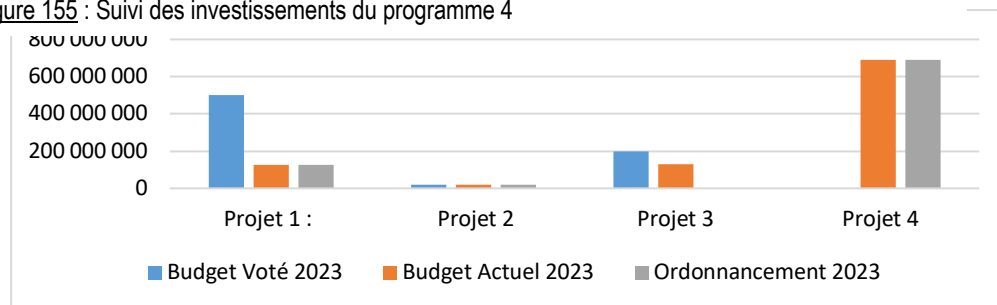
- ✓ **Encadrer les artisans miniers :**

D'un coût total de 300 000 000 FCFA, ce projet était prévu s'achever en fin 2022. Du fait de la faiblesse des dotations au fil des années, ce projet sort du portefeuille des projets d'investissement du Ministère en 2024.

- **Transférer les produits de cession des parts de la SODEMI dans le capital de la Société des Mines d'Ity (SMI).**

Cette activité a été inscrite en cours de gestion au nombre des activités d'investissement Il s'agit en réalité d'une opération ponctuelle

Figure 155 : Suivi des investissements du programme 4



II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 78 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)+(c)
Catégorie A	95	0	0	13	0	108
Catégorie B	67	0	0	0	1	66
Catégorie C	24	0	0	0	2	22
Catégorie D	11	0	0	22	0	33
Non Fonctionnaires	16	0	0	0	0	16
Personnel Militaire	21	0	0	16	21	16
TOTAL	234	0	0	51	24	261

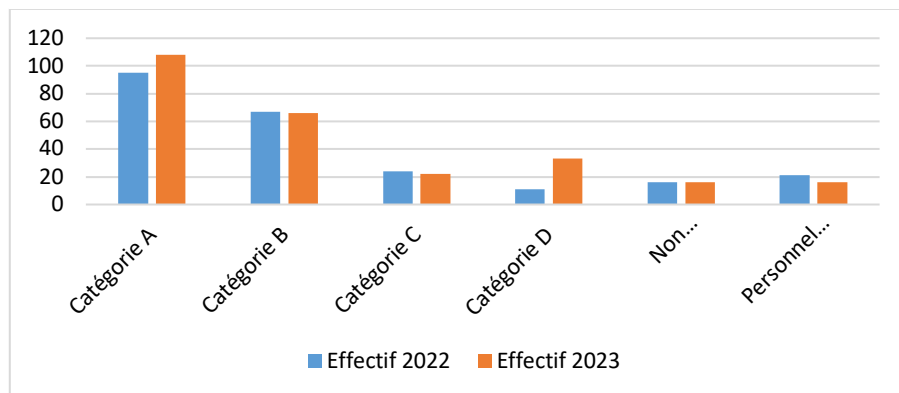
Source : DRH-MMPE / catalogue mesure nouvelle

En 2023, le Programme du Développement des Mines et de la Géologie n'a exprimé aucun besoin en personnel. Cependant, on a enregistré l'arrivée de **51** nouveaux agents et la sortie de 24 agents, portant l'effectif du programme à **261** agents au 31 décembre 2023 contre **234** agents en 2022 soit une augmentation de **11,54%** de l'effectif total.

Cette augmentation s'explique par le fait qu'une vague d'agents mise antérieurement à la disposition du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie par le Ministère de la Fonction Publique étaient en attente de déploiement. L'arrivée des nouveaux agents a contribué à l'atteinte des objectifs de vectorisation des cartes et à étoffer les équipes de contrôle.

Cependant, le recrutement massif au-delà des besoins exprimés pourrait entraîner un sureffectif et l'inefficacité du programme. Il convient donc de travailler avec les différentes parties prenantes à la maîtrise des effectifs.

Figure 156 : Evolution des effectifs du programme 4



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les recettes fiscales collectées auprès des sociétés minières en 2023 par les services des Impôts (hormis la Régie d'Avance et des Recettes auprès de la Direction Générale des Mines et de la Géologie) s'élèvent à **328,855 milliards de francs CFA** contre **314 milliards de francs CFA en 2022**, soit une hausse de **5%**.

Par ailleurs, les recettes douanières collectées auprès des sociétés minières qui ont été prises en compte dans le bilan 2023 du secteur minier s'élèvent à **43,336 milliards de francs CFA** au 31 décembre 2023 contre **38 milliards de francs CFA** en 2022, soit une hausse de **14%**.

Ce qui porte à **372 milliards de F CFA** les recettes totales générées par le secteur minier en 2023 contre **352 milliards en 2022**, soit une hausse de **6%** comparé à 2022.

Cette hausse des recettes minières s'explique par la bonne tenue du cours de l'or sur le marché, par l'augmentation des productions d'or et du nickel latéritique notamment et à la prise en compte des recettes douanières collectées auprès des sociétés minières au titre de l'année 2023.

Le bilan des activités au titre de l'année 2023 s'articule autour des points suivants :

❖ Au titre de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur minier

Au cours de l'année 2023, trois (03) textes avaient été élaborés, transmis et signés. Il s'agit de :

- La loi n°2023-591 du 07 juin 2023 portant ratification de l'ordonnance n°2022-239 du 30 mars 2022 portant modification des articles 183, 184, 185, 186, 187, 188 et 189 de la loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant Code Minier ;
- L'arrêté N° 280/MMPE/DGMG/ du 08 septembre 2023 portant autorisation exceptionnelle de l'encadrement des sociétés coopératives par la SODEMI sur ses Permis de Recherche valables pour le diamant, pour l'exploitation minière artisanale et semi-industrielle de substances minérales utiles dans les départements de Séguéla, Niakaramadougou et Korhogo ;

- L'arrêté interministériel n° 424/MMPE/MFB DU 26 décembre 2023 portant répartition de la quote-part de quinze pour cent (15%) affectée au ministère chargé des mines au titre du produit des droits, taxes et redevances générés par les activités minières et géologiques

❖ **Au titre du renforcement du contrôle et du suivi de l'activité minière,**

- Le contrôle et le suivi des activités d'exploration, d'exploitation et d'exportation des substances se sont plus ou moins déroulés en fonction des moyens disponibles. Ainsi, les activités de contrôle et de suivi ont porté sur la moitié de l'ensemble des titres miniers et des autorisations d'exploitation, du fait du manque de moyens de déplacement notamment. Quant à la production des substances de mines, on enregistre 51,185 tonnes d'or, 1 175 300,94 tonnes de manganèse, 2 480 548,22 tonnes de nickel, 200 010 tonnes de bauxite et 2 367,63 carats de diamant brut exportés.

❖ **Au titre du développement de l'exploitation minière et minéralière dans un environnement propice à son essor**

Le développement de la production minière est tributaire de celui de la recherche. En effet, l'existence d'un nombre de plus en plus croissant de permis de recherche constitue un gage de développement d'une exploitation minière.

Au cours de l'année 2023, **vingt-sept (27)** nouveaux permis de recherche ont été attribués et **treize (13)** permis de recherche ont été retirés du cadastre minier parce qu'aucune demande de renouvellement n'a été introduite après expiration de la date de validité ; ce qui porte à **cent quatre-vingt-neuf (189)** le nombre de permis de recherche en cours de validité au 31 décembre 2023, contre **cent soixante-quinze (175)** en 2022. Sur les cent quatre-vingt-neuf (189) permis de recherche en cours de validité, **soixante-neuf (69)** permis sont en phase de renouvellement.

Sur ces **vingt-six (26)** permis d'exploitation, **vingt-deux (22)** ont été mis en valeur au 31 décembre 2023, dont **douze (12)** pour l'or, **quatre (4)** pour le manganèse, **un (1)** pour le nickel latéritique, **un (1)** pour la bauxite et **quatre (4)** pour l'eau minérale.

Deux (2) permis valables pour l'or (Aféma, Dabakala), **un (1)** permis d'exploitation valable pour la colombo-tantalite (Issia), **un (1)** permis d'exploitation valable pour le nickel et **un (1)** permis d'exploitation valable pour l'eau minérale (Bonoua), ne sont pas encore en phase d'exploitation.

Les mines d'or de la Lobo et de Roxgold Sango, dont les travaux de construction achevés à fin décembre 2022, sont entrées en production au cours de l'année 2023. Quant à la mine d'or de Dabakala dont les travaux de construction sont en cours, elle entrera en production au deuxième trimestre 2024 selon les prévisions révisées de l'entreprise.

La production des métaux de base est issue des quatre (4) mines de manganèse (Bondoukou, Guity, Odienné et Korhogo), de la mine de nickel latéritique de Biankouma-Touba (Foungbesso-Moyango) et de la mine de bauxite de Bongouanou.

S'agissant du manganèse, la production industrielle au 31 décembre 2023 est de **1 175 300,94 tonnes**. Cette production de manganèse était de **929 705,418 tonnes** en 2022, soit une hausse de **26,42 %**. Cette hausse de la production manganésifère devra se poursuivre avec la reprise des activités de la société d'exploitation Ivoire Mines Manganèse SA (IMMSA) dans le département d'Odienné, qui était en arrêt depuis le dernier trimestre 2021 pour des raisons logistiques notamment.

Quant à l'exploitation des substances de carrières, on note une progression globale des matériaux concassés tels que le granite et la pouzzolane. Cette progression concerne également les matériaux meubles tels que le sable de lagune notamment.

Au niveau de l'impact du secteur minier, au 31 décembre 2023, le nombre d'emplois directs enregistrés par le secteur minier est estimé à **16 766** contre **23 000** en 2022, soit une baisse de **27,10%**. Cette baisse est due à l'achèvement de la construction des mines d'or de Daloa (la Lobo SA) et de Séguéla (Roxgold Sango).

Aussi, le chiffre d'affaires brut déclaré par l'ensemble des sociétés d'exploitation du secteur minier est de **1758,459 milliards** de francs CFA, contre **1393,57 milliards** de francs CFA en 2022, soit une hausse de **26,18%**. Cette hausse du chiffre d'affaires se justifie, notamment, par l'entrée en production de la mine d'or de Séguéla opérée par la société Roxgold Sango SA et la mine d'or de Daloa-Zoukougbeu exploitée par la Société minière de la Lobo filiale du groupe Tieto Minerals et du renforcement des mesures de contrôle des exploitations minières.

Le développement des infrastructures économiques (routes, ports, aéroports etc) la disponibilité de l'énergie électrique et le climat social apaisé sont autant d'atouts qui permettront au secteur minier ivoirien de contribuer durablement à la création de la richesse nationale.

II. PERFORMANCE DU PROGRAMME

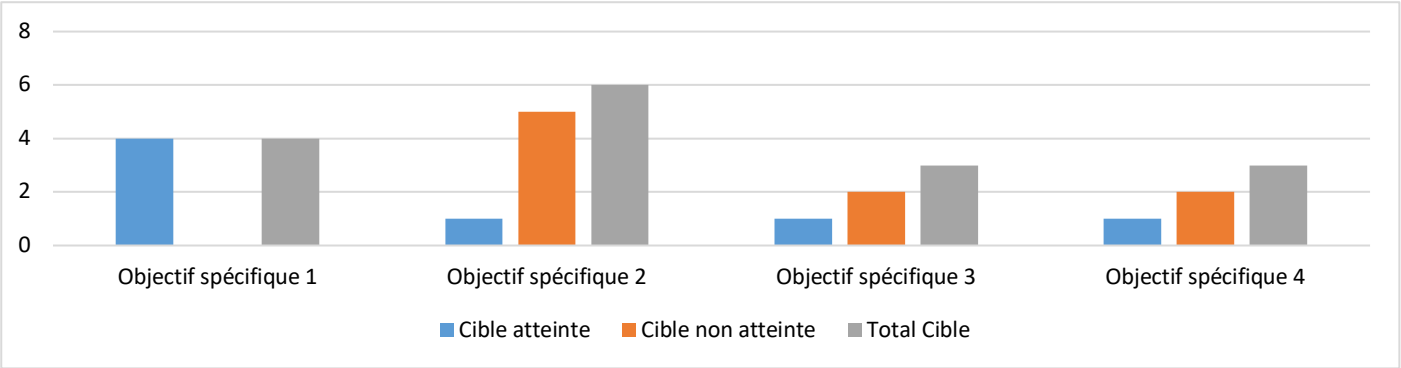
III.1 Evolution des indicateurs de performance du programme Développement des Mines et de la géologie

Tableau 79 : Évolution des indicateurs du programme Mines et Géologie

Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des Mines et de la Géologie							
Indicateur 1.1. : Taux de textes juridiques soumis (lois, décrets, arrêtés)		%	100	37,50	100	100	100
Indicateur 1.2. : Pourcentage des exigences ITIE satisfaites		%	100	100	100	100	100
Indicateur 1.3. : Proportion des exigences du processus de Kimberley satisfaites		%	100	100	100	100	100
Indicateur 1.4. : Taux de réalisation des investissements par rapport au PDL		%	-	20	45,31	50	87,48
Objectifs spécifique 2 : Renforcer le contrôle et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation dans le secteur minier							
Indicateur 2.1. Taux de réalisation des inspections des permis d'exploitation		%	100	100	15,79	100	52,63
Indicateur 2.2. : Taux de réalisation des contrôles des permis de recherche		%	95	75	32	91	40
Indicateur 2.3. : Taux de réalisation des inspections des autorisations d'exploitation de substance de carrière		%	80	75	100	100	83
Indicateur 2.4 : Taux de réalisation des inspections des autorisations d'exploitation semi-industrielles et artisanales		%	71	80	85	85	10,5
Indicateur 2.5. : Taux de réalisation d'inspection des équipements sous pression		%	100	44.72	100	100	53,65
Indicateur 2.6. : Taux de réalisation d'inspection de dépôts de substances explosives		%	100	100	100	100	100
Objectifs spécifique 3 : Développer la recherche géologique et minière							
Indicateur 3.1. : Taux de couverture en cartes géologiques du territoire national à l'échelle 1/200000		%	79	79	79	55	0
Indicateur 3.2. : Taux de vectorisation de cartes photogéologiques		%	25	25	33	50	50
Indicateur 3.3. : Nombre de permis de Recherche délivrés		Nombre	22	18	11	18	27
Objectifs spécifique 4 : Créer un environnement propice à l'essor de l'exploitation minière et minérale							
Indicateur 4.1. : Nombre de site d'orpaillage illégal démantelés		Nombre	219	141	634	200	1255
Indicateur 4.2. : Nombre de sites d'exploitation de carrière illégale démantelés		Nombre	53	12	25	65	20
Indicateur 4.3. : Niveau de production des matières premières minières en tonne	Or	Nombre	38,523	42	48,317	45	51.185
	Manganèse		1 325 525	961 267	929 705	1 164 000	1 175 300.94
	Nickel		272 294	764 150	1 840 796	2 100 000	2 480 548.22
	Bauxite		272 294	0	54 963	315 000	200 010
	Coltan		0	0	0,35341	36	0

Source : RAP 2020 ; 2021 et 2022- Rapports d'activités DGM 2020 et 2022/ DPPD-PAP 2023-2025

Figure 157 : Performance du Programme 4



III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 Améliorer la gouvernance du secteur des mines et de la géologie

Indicateur 1 : Taux de textes juridiques soumis (lois, décrets, arrêtés)

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de textes juridique soumis} / \text{Nombre de textes élaborés}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (100%) atteinte. Deux textes prévus ont été élaborés et soumis.

Indicateur 2: Pourcentage des exigences ITIE satisfaites

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'exigences ITIE satisfaites} / \text{Nombre total des exigences ITIE}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (100%) atteinte. Toutes les normes internationales ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) visant à améliorer la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'extraction des ressources minières ont été satisfaites.

Indicateur 3 : Proportion des exigences du processus de Kimberley satisfaites

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'exigences de Kimberly satisfaites} / \text{Nombre d'exigences du processus de Kimberly}) \times 100$

- Nombre d'exigences du processus de Kimberly à satisfaire : 8
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (100%) atteinte. La production et les exportations de diamant brut se font selon les normes du Processus de Kimberley après la levée de l'embargo sur les exportations du diamant brut ivoirien, en avril 2014. Ce qui explique que la totalité des diamants bruts destinés à l'exportation soit certifié par le Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley.

Indicateur 4 : Taux de réalisation des investissements par rapport au PDLM

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Investissements réalisés par les CDLM} / \text{Investissements Globaux contenus dans les PDLM}) \times 100$
- Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 65% en 2024 ; 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (50%) atteinte au-delà (87.48%). Cette performance résulte de l'intensification des missions de contrôle et de suivi des CDLM et de l'augmentation de la contribution des sociétés minières.

Objectif Spécifique 2 : Renforcer le contrôle et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation dans le secteur minier

Indicateur 1 : Taux de réalisations des inspections des permis d'exploitation

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de mines industrielles contrôlés} / \text{Nombres total de mines industrielles en production}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (100%) non atteinte. Elle a été réalisée à 52.63%. Cela s'explique par la mise en œuvre tardive des missions programmées au cours de l'année 2023 d'une part et d'autre part, l'insuffisance de moyens matériels techniques et roulants. Aussi, il faut noter que les coupes budgétaires (collectif) sont intervenues en cours de gestion. Le renforcement des moyens logistiques par l'acquisition de véhicules de terrain, de matériel technique ainsi que l'entretien et la réparation du parc existant contribueront à l'atteinte des objectifs.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des contrôles de permis de recherche

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de permis contrôlés} / \text{Nombre total de permis en cours de validité}) \times 100$
- Valeurs cibles : 91% en 2023 ; 94% en 2024 ; 97% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (91%) non atteinte. Elle a été réalisée à 40%. Cela s'explique par la mise en œuvre tardive des missions programmées au cours de l'année 2023 d'une part et d'autre part, l'insuffisance de moyens matériels techniques et roulants. Aussi, il faut noter que les coupes budgétaires (collectif) sont intervenues en cours de gestion.

Le renforcement des moyens logistiques par l'acquisition de véhicules de terrain, de matériel technique ainsi que l'entretien et la réparation du parc existant contribueront à l'atteinte des objectifs.

Indicateur 3 : Taux de réalisations des inspections des autorisations d'exploitation de substance de carrières

- Source de données : Rapport d'activités DGMG

- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'autorisation d'exploitation contrôlés} / \text{Nombres d'autorisation d'exploitation délivrés en cours de validité}) \times 100$
- Prévvision 2023 : (64 concassés + 33 sables) = 97
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (100%) non atteinte. Elle a été réalisée à 83%. Le taux de réalisations des inspections des autorisations d'exploitation de substance de carrières non satisfaits dû à l'insuffisance de moyens matériels techniques et roulants. Il faut également noter que les coupes budgétaires (collectif) sont intervenues en cours de gestion.

Le renforcement des moyens logistiques par l'acquisition de véhicules de terrain, de matériel technique ainsi que l'entretien et la réparation du parc existant contribueront à l'atteinte des objectifs.

Indicateur 4 : Taux de réalisations des inspections des autorisations d'exploitations semi-industrielles et artisanales

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'autorisation contrôlés} / \text{Nombres d'autorisation cours de validité}) \times 100$
- Prévvision 2023 : (69 AEA + 122 AESI) = 191

Valeurs cibles : 85% en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : cible (85%) non atteinte. Elle a été réalisée à 10.50%. En réalité, la cible a été mal définie car dans la pratique, les inspections des sites d'autorisations d'exploitation minière semi-industrielle et artisanale en activité sont effectuées par les Directions Régionales et Départementales des Mines et de la Géologie conformément à leurs attributions de suivi des autorisations. Par contre, les contrôles des sites d'exploitation minière semi-industrielle et artisanale en renouvellement relèvent de la compétence de la Direction en charge des mines semi-industrielles et artisanales.

Le Taux de réalisations des inspections des autorisations d'exploitation minière semi-industrielle et artisanale non satisfait du fait de l'insuffisance de moyens matériels techniques et roulants. Il faut également noter que les coupes budgétaires (collectif) sont intervenues en cours de gestion.

Le renforcement des moyens logistiques par l'acquisition de véhicules de terrain, de matériel technique ainsi que l'entretien et la réparation du parc existant contribueront à l'atteinte des objectifs.

Indicateur 5 : Taux de réalisations d'inspection des équipements sous-pression

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'équipements sous-pression contrôlés} / \text{Nombres total d'équipement sous-pression répertoriés}) \times 100$
- Prévvision 2023 : 4 124 082
- 5344 Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (100%) non atteinte. Elle a été réalisée à 53.65%. Le taux d'inspection des équipements sous-pression est non satisfait. Cette contre-performance est liée par les coupes budgétaires (collectif) intervenues en cours de gestion.

Indicateur 6 : Taux de réalisations d'inspection de dépôts de substances explosives

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de dépôt de substances explosives contrôlés} / \text{Nombres total de dépôt de substances explosives répertoriés}) \times 100$
- Prévvision 2023 : 25

Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (100%) atteinte. Taux de réalisations d'inspection de dépôts de substances explosives satisfaits. Tous les 25 dépôts de substances explosives ont été contrôlés.

Objectif Spécifique 3 : Développer la recherche géologique et minière

Indicateur 1 : Taux de couverture en carte géologiques du territoire national à l'échelle 1/200000

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : (nombre de degré carrés cartographié / nombre total de degré carré) x 100
- Prévision 2023 : 33
- Valeurs cibles : 55% en 2023 ; 76% en 2024 ; 91% en 2025

Analyse de l'indicateur : la cible (55%) n'a pas été atteinte au motif que le projet de Construction de l'Infrastructure Géologique et Système d'Information Géoscientifique (SIG) lié à cet indicateur n'a pas été doté en 2023. En effet, l'enveloppe des dépenses d'investissements 2023 n'a pas pris en compte le montant minimum nécessaire de 1 000 000 000 F CFA pour son démarrage. Pour rappel, la mise en place d'une cartographie géologique et minière permet de connaître et valoriser le potentiel minier. Ce qui pourrait contribuer à l'attractivité et aux investissements du secteur minier.

Indicateur 2 : Taux de vectorisation de cartes photo géologiques

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : (Nombre de blocs cartographiés / Nombre total de blocs) x 100
- Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 65% en 2024 ; 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : la cible (50%) atteinte. Le recrutement de contractuels techniciens en géologie a favorisé l'atteinte de la cible.

Indicateur 3 : Nombre de permis de recherche délivré

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 18 en 2023 ; 17 en 2024 ; 16 en 2025

Analyse de l'indicateur : la cible (18) atteinte. Au cours de l'année 2023, **vingt-sept (27)** nouveaux permis de recherche ont été attribués.

Objectif Spécifique 4 : Créer un environnement propice à l'essor de l'exploitation minière et minière

Indicateur 1 : Nombre de site d'orpaillage illégal démantelés

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : (Dénombrement)
- Valeurs cibles : 200 en 2023 ; 150 en 2024 ; 100 en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (200) atteinte. En 2023 1255 sites d'orpaillage illégal ont été démantelés. Cette performance s'explique par l'efficacité de l'action conjointe de la Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) et le Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite (GS-LOI).

Indicateur 2 : Nombre de sites d'exploitation de carrière illégal démantelés

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : (Dénombrement)
- Valeurs cibles : 65 en 2023 ; 70 en 2024 ; 70 en 2025

Analyse de l'indicateur : cible (65) non atteinte. 20 sites illégaux d'exploitation de matériaux de carrières ont été démantelés. Cible non atteinte du fait des coupes budgétaires (collectif) intervenues en cours de gestion.

Indicateur 3 : Niveau de production des matières premières minières (Or, Manganèse, Nickel, Bauxite, Diamant)

- Source de données : Rapport d'activités DGMG
- Mode de calcul : (Dénombrement)
- Valeurs cibles : - (OR : 45T, Manganèse : 1 164 000T, Nickel : 2 100 000T, Bauxite : 315 000T) en 2023
-(Or : 47T, Manganèse 1 280 000T, Nickel 2 300 000T, Bauxite 315 000T) en 2024
-(Or : 48T, Manganèse : 1 400 000T, Nickel 2 500 000T, Bauxite 315 000T) en 2025.

Analyse de l'indicateur : cible atteinte pour l'or, le manganèse et le Nickel avec les réalisations respectives de : OR : 51 185T, Manganèse : 1 175 300,94T, Nickel : 2 480 548,22T. Par contre, la cible pour la bauxite n'a pas été atteinte pour suspension d'activité par la société d'exploitation pour des raisons logistiques avec une production de 210 000T sur 315 000 T prévu.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises :

La tenue de la conférence de performance 2023 a permis de mieux formuler et retenir les indicateurs de performance du PAP 2023-2025.

Les séances de renforcement de capacités au profit des acteurs budgétaires au cours de l'exercice a permis d'avoir une bonne appropriation des outils du budget programme.

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- des difficultés administratives (l'obtention d'une dérogation pour un permis de construire) ;
- la nouvelle réforme budgétaire n'est pas totalement assimilée ;
- l'insuffisance de matériels techniques et roulants.

IV.2. Recommandations

Pour l'atteinte des objectifs du Programme Développement des Mines et de la Géologie, il convient ce qui suit :

- procéder à l'organisation et à la mise en place du service financier du programme conformément à l'orthodoxie du budget programme
- renforcer les capacités des acteurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- renforcer les capacités des agents techniques sur des outils de contrôle plus adaptés ;
- renforcer les services opérationnels de moyens matériels techniques et roulants.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2023, les dépenses effectuées par le programme Mines et Géologie qui s'élèvent à **1 237 253 726 FCFA** ont permis l'amélioration de la gouvernance du secteur minier notamment par l'intensification des missions d'inspection, l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, le renforcement des actions de renseignement de la BRICM en collaboration avec la GSLOI, le renforcement de la traçabilité de la production issue du secteur de l'EMAPE.

En ce qui concerne la réalisation des indicateurs, neuf (9) sur seize (16) ont atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 56,25%.

Pour l'atteinte des objectifs du programme, les actions suivantes seront menées :

- le renforcement des capacités des acteurs budgétaires ;
- le renforcement des services opérationnels en moyens matériels techniques et roulants;
- le renforcement des capacités du personnel de l'administration minière ;
- le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- le renforcement des capacités des agents techniques sur des outils de contrôle plus adaptés.
- l'achèvement des travaux de construction et l'équipement du laboratoire d'analyse et d'études géologiques ;
- la construction de l'infrastructure géoscientifiques et du système d'informations géoscientifiques.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la gestion 2023, l'analyse des résultats stratégiques du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie permet de noter une performance globalement satisfaisante.

Au titre de la gouvernance, le niveau de réalisation des cibles est globalement satisfaisant. En effet, au 31 décembre 2023, sur **onze (11)** indicateurs de performance, **sept (7)** présentent une bonne dynamique dans l'atteinte des résultats attendus, soit un taux de réalisation probable de **63,64 %**. Aussi, l'exécution des activités de coordination et de supervision du ministère en région, a connu une amélioration notable.

Au titre des hydrocarbures, sur **dix (10)** indicateurs de performance, **cinq (05)** ont largement dépassé leur cible annuelle, les cinq (05) autres indicateurs sont en bonne progression. Les efforts entrepris dans ce secteur ont donné dans l'ensemble des résultats satisfaisants. En effet, *au titre de la recherche et de la production pétrolière*, **huit (08)** Contrats de Partage de Production (CPP), ont été signés en 2023, trois (03) campagnes de forage ont débuté. La production pétrolière et gazière quant à elle, a connu une hausse. La production pétrolière est passée de **9 300 556 à 10 752 196 barils** (de 2022 à 2023), soit une hausse de **15,61%**. Quant à la livraison nationale du gaz naturel, on note une hausse de **3,73%** passant de **90 320 092 MMBTU à 93 685 809 MMBTU**.

Quant au secteur de l'énergie, les dépenses effectuées qui s'élèvent à **171 886 369 794 FCFA**, ont permis d'accroître la capacité de production de **359 MW**, d'électrifier **625** localités portant à **8 502 localités électrifiées** sur un total de **8 518 localités** que compte le pays. Plusieurs minicentrales solaires isolées ont été mises en service notamment dans des localités de **Tiassalé** et **Ouangolodougou, Toubá, Biankouma** et Odienné dans le cadre de l'électrification hors réseau. En plus, le nombre d'abonnés à l'électricité est passé de **3 646 619 à 4 048 259 abonnés** soit une augmentation de **11,01%** par rapport à 2022.

Concernant le secteur des mines, la gouvernance s'est améliorée par l'intensification des missions d'inspection, l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, le renforcement des actions de renseignement de la BRICM en collaboration avec la GSLOI, le renforcement de la traçabilité de la production issue du secteur de l'EMAPE. Au titre de la production minière, les recettes générées sont passées de **352 000 000 000 FCFA à 372 000 000 000 FCFA** de 2022 à 2023, soit une hausse de **6%**. Quant à la recherche minière, 27 nouveaux permis de recherche ont été attribués et 13 permis de recherche ont été retirés du cadastre minier ce qui porte à 189 le nombre de permis de recherche en cours de validité contre 175 en 2022.

SECTION 350 : MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

INTRODUCTION GENERALE

Membre du Gouvernement depuis le 11 janvier 2017, Monsieur Siandou FOFANA est reconduit à son poste de Ministre du Tourisme et des Loisirs selon le décret N° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement.

Suivant le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement, en son article 23, le Ministère du Tourisme et des Loisirs est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de développement et de promotion du Tourisme et des Loisirs. A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

Au titre du Tourisme

- l'assainissement de l'environnement du secteur du tourisme ;
- l'amélioration de l'offre de services du secteur du tourisme ;
- la promotion du tourisme.

Au titre des Loisirs

- l'élaboration du cadre juridique et institutionnel du développement des loisirs ;
- la sensibilisation de la population à la pratique des loisirs sains.

Au plan organisationnel, le Ministère du Tourisme et des Loisirs comprend : un (1) Cabinet, une (1) Inspection Générale, deux (02) services rattachés au Cabinet, trois (03) structures sous tutelles, deux (2) Directions Générales, onze (11) Directions Centrales, treize (13) Directions Régionales, vingt (20) Directions Départementales, et onze (11) Bureaux de Tourisme à l'étranger.

Ces structures et services sont repartis en trois (03) programmes :

Programme 1 : Administration Générale

Programme 2 : Tourisme

Programme 3 : Loisir

Les activités du Ministère se sont déroulées dans un contexte de paix au plan local et de crise russo-ukrainienne au plan international.

Le présent rapport qui fait état des activités menées par le Ministère du Tourisme et des Loisirs est scindé en deux grandes parties :

- le Ministère ;
- les programmes.

La première partie passe en revue la présentation du Ministère notamment la performance et le financement du Ministère.

La seconde partie porte sur la performance des programmes.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs est subdivisé en trois (03) programmes séquencés en onze (11) actions comprenant soixante-dix-huit (78) activités.

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
Programme 1 : Administration Générale	04	27
Programme 2 : Tourisme	04	46
Programme 3 : Loisir	03	05
TOTAL	11	78

I.2. Politique ministérielle

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- le positionnement de la Côte d'Ivoire en tant que co-leaders africains du tourisme d'affaires ; - le développement du tourisme de divertissement domestique de la sous-région ; - la captation d'un tourisme international avide de dépaysement authentique ; - le développement de l'entrepreneuriat touristique social et territorial ivoirien.	- le cadre juridique et institutionnel est renforcé ; - l'offre touristique et la visibilité de la destination CI sont renforcées ; - les pratiques de loisirs sont promues	- renforcer le cadre juridique et institutionnel ; - renforcer l'offre touristique et la visibilité de la destination CI ; - promouvoir les pratiques de loisirs.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Suivant le DPPD-PAP 2023-2025 du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les composantes du cadre de performance sont présentées comme suit :

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	3	10	24	24

Ainsi, le Ministère du Tourisme et des Loisirs est organisé autour de trois (3) programmes avec trois (3) objectifs globaux et dix (10) objectifs spécifiques. Vingt-quatre (24) indicateurs ont été associés aux objectifs spécifiques.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 2 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du Ministère

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	NOMRE DE CIBLES	NOMBRES DE CIBLES ATTEINTES
Programme 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur du Tourisme	02	01
	OS 2 : Améliorer les actions de communication et de documentation du Ministère	03	02
	OS 3 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines financières et matérielles	02	02
Programme 2 : Tourisme	OS 1 : Améliorer l'environnement du secteur du Tourisme	03	03
	OS 2 : Améliorer l'offre de services du Tourisme	02	02
	OS 3 : Promouvoir le Tourisme international récepteur et le Tourisme interne	04	01
Programme 3 : Loisirs	OS 1 : Développer des infrastructures de loisirs sur le territoire national	02	02
	OS 2 : Répertorier les jeux traditionnels	02	01
	OS 3 : Vulgariser la pratique des jeux traditionnels	02	01
	OS 4 : Promouvoir la pratique des loisirs sains	02	02
TOTAL		24	17

Sur un total de vingt-quatre (24) cibles prévues, le Ministère du Tourisme et des Loisirs a atteint dix-sept (17) cibles soit un taux de réalisation de 70,83%.

En ce qui concerne les programmes, les performances réalisées se présentent comme suit : 75% pour le Programme Loisir ; 71,42% pour le programme Administration Générale ; et 66,66% pour le programme Tourisme.

Le collectif budgétaire intervenu au cours de l'année a fortement limité la réalisation des activités. En effet, certains marchés passés avec des entreprises n'ont pas été entièrement exécutés pour insuffisance de budget.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 3 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Écart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	13 295 037 431	12 374 998 501	11 753 713 476	621 285 025	94,98
1.1 Ressources intérieures	13 295 037 431	12 374 998 501	11 753 713 476	621 285 025	94,98
1.1.1 Budget de l'État (Trésor)	13 295 037 431	12 374 998 501	11 753 713 476	621 285 025	94,98
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	13 295 037 431	12 374 998 501	11 753 713 476	621 285 025	94,98
2.1 Personnel	1 897 620 596	2 359 010 746	2 359 010 745	1	100
2.1.1 Solde y compris EPN	1 897 620 596	2 359 010 746	2 359 010 745	1	100
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Écart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.2 Biens et Services	3 112 093 612	3 152 853 794	2 541 123 589	611 730 205	80,60
2.3 Transferts	2 280 905 034	2 552 699 393	2 552 699 393	0	100
2.3.1 Transferts courants	2 280 905 034	2 552 699 393	2 552 699 393	0	100
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement	6 004 418 189	4 310 434 568	4 300 879 749	9 554 819	99,78
2.4.1 Trésor	6 004 418 189	4 310 434 568	4 300 879 749	9 554 819	99,78
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL	13 295 037 431	12 374 998 501	11 753 713 476	621 285 025	94,98

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024 /RAP 2022.

Le budget 2023 (12 374 998 501) du Ministère du Tourisme et des Loisirs par rapport à l'année 2022 (14 713 302 383) sans les Comptes Spéciaux du Trésor, a connu une baisse de -15,89% (2 338 403 882).

Cette réduction est due au fait que les appuis budgétaires dont a bénéficié le Ministère en 2022 n'ont pas été reconduit en 2023.

Pour 2023, le budget initial du Ministère s'élevait à 9 441 573 953. Il a été porté par la suite à 12 374 998 501 (budget actuel) sans les comptes spéciaux du trésor, soit un accroissement de 31,06% (2 933 424 548).

Cet écart s'explique par des variations en hausse constatées principalement au niveau du montant des investissements pour la réhabilitation des hôtels dans le cadre de l'organisation de la CAN 2023. Le montant est passé de 531 000 000 à 4 124 871 371 ; de la subvention BNEDT qui est passé de 0 à 50 000 000 ; du montant des transferts aux Fonds de Développement Touristique qui est passé de 475 505 153 à 675 505 153 et de la baisse issue du collectif budgétaire intervenu au mois de juillet 2023.

Le budget du Ministère a été exécuté à 94,98% soit 11 753 713 476 FCFA conformément aux mesures d'encadrement. Il en résulte un écart (-5,02%) soit un montant de 621 285 025.

La cible de 89,70% indiquée dans le DPPD-PAP 2023-2025 a été largement atteinte.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Programme 1 « Administration Générale » est piloté par Dr Kouacou Jean-Marie ATTA, Directeur de Cabinet du Ministre du Tourisme et des Loisirs nommé par décret N°2023-956 du 06 Décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels. De ce fait, conformément au décret N° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères, il est le responsable du Programme 1 « Administration Générale » depuis cette nomination.

Ainsi à la faveur du décret N° 2021-462 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs, la principale mission du programme est de veiller à la modernisation et à la performance de l'administration sur le territoire national.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, l'exécution du programme Administration Générale a été perturbée par le collectif budgétaire.

Ce réaménagement a fortement réduit les crédits affectés aux activités et par ricochet entravé l'atteinte des cibles.

Afin de mettre en exergue les réalisations et performances 2023 du Programme Administration Générale, l'analyse y correspondante s'articulera autour de quatre (4) points principaux, à savoir : (I) la présentation de la stratégie du programme, (II) les réalisations au titre de l'exercice 2023, (III) les performances enregistrées et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

I.1. Les objectifs du programme 1

Le programme 1 « Administration Générale » a pour objectif global, de renforcer le cadre juridique et institutionnel du Ministère. Le résultat stratégique qui en découle est « le cadre juridique et institutionnel est renforcé ».

I.2. Le financement du programme 1

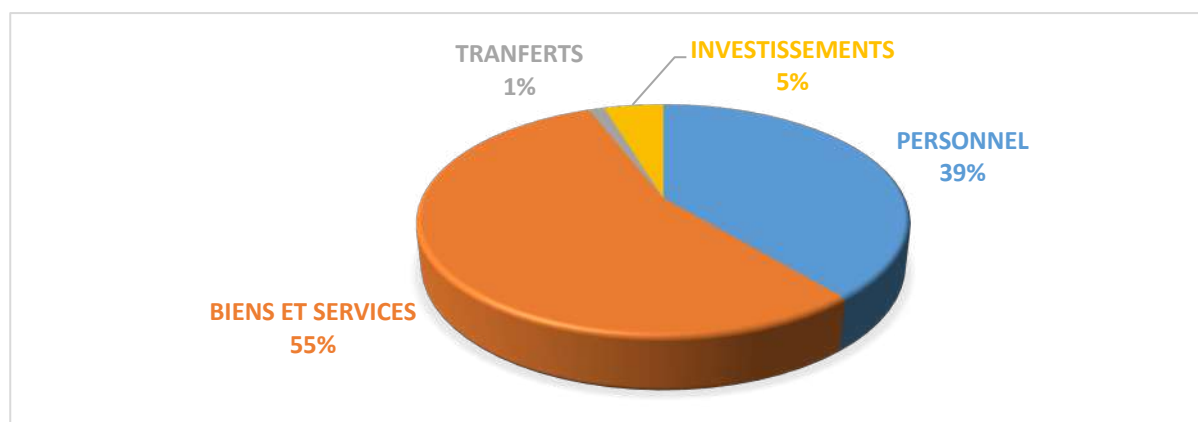
Le Programme Administration Général a bénéficié au titre de l'année 2023, d'un crédit budgétaire de 4 165 665 102 F CFA conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI). Ce crédit est ventilé comme ci-après :

- Dépenses du Personnel : 1 557 522 524 F CFA, soit 37,38% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services : 2 275 242 578 F CFA, soit 54,62% du budget initial ;
- Dépenses de Transferts : 0 CFA, soit 0% du budget initial. Toutefois, suite à une demande du Ministre du Tourisme et des Loisirs, il a été octroyé 50 070 891 F CFA pour la prise en compte de l'expert BNETD, portant ainsi le transfert à 50 070 891 F CFA ;
- Dépenses d'investissements : 332 900 000 F CFA, soit 8% du budget initial.

A la suite du collectif budgétaire intervenu, le budget voté du programme 1 est passé à un budget actuel de 4 000 693 515 FCFA. Ce budget a été ordonnancé à hauteur de 85,26% soit 3 411 059 540 FCFA.

Comparativement à l'année 2022 où le budget voté a été de 4 770 238 436 FCFA, en 2023, ce budget est de 4 165 665 102 F CFA, soit une baisse de -12,67%.

Graphique 1 : répartition du budget du programme par nature de dépenses



II. REALISATIONS DU PROGRAMME 1 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget alloué en début de gestion a connu des modifications en cours d'exécution. En effet, le budget voté de 4 165 665 102 F CFA a été réduit de 36 166 281 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin et s'est stabilisé en fin de gestion à 4 000 693 515 F CFA. Le niveau d'engagement dudit budget a été de 3 411 059 540 FCFA, soit un taux d'exécution de 85,26%. On observe également que les taux d'exécution par nature de dépenses sont de 100% pour les charges liées aux personnels, 80,60% pour les charges liées aux biens et services, 35,10% pour les transferts et de 99,78% pour les investissements.

Ce taux d'exécution n'a pas été réalisé sans difficultés. On pourrait énumérer, entre autres :

- la reprise de certains marchés en vue de tenir compte des nouveaux seuils de dépenses occasionnés par les coupes budgétaires;
- la baisse budgétaire du mois de juin a mis à mal l'atteinte de certaines cibles ;
- l'insuffisance de formation des acteurs budgétaires (Rprog, RBOP, RUO) dans l'élaboration des documents budgétaires.

Les solutions suivantes sont préconisées afin de pallier les difficultés constatées :

- la définition d'une politique adaptée au renseignement des cibles retenues dans le cadre des documents budgétaires ;
- la poursuite des conférences internes sur l'évaluation des indicateurs de performance à mi-parcours ;
- la poursuite du renforcement des capacités et de l'encadrement des acteurs du MTL dans l'élaboration des documents budgétaires.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

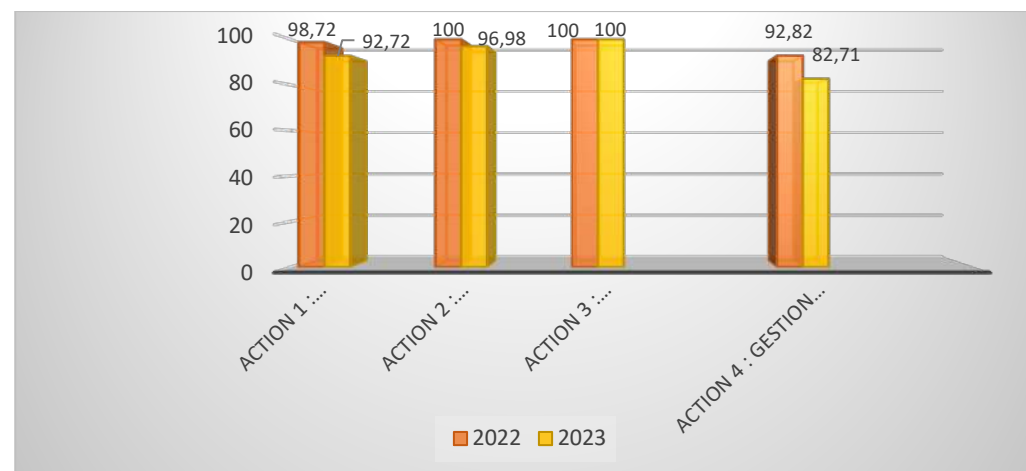
Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : coordination et animation	0	0	1 201 288 661	565 986 100	0	0	413 993 200	185 561 588	1 615 281 861	751 547 688
Action 2 : information et communication	0	0	144 956 043	125 381 420	0	0	0	0	144 956 043	125 381 420
Action 3 : planification, programmation et suivi évaluation	0	0	26 607 000	14 139 530	0	0	0	0	26 607 000	14 139 530
Action 4 : gestion des ressources humaines. matérielles et financières	1 301 188 405	1 557 500 367	1 448 451 958	912 419 644	0	50 070 891	0	0	2 749 640 363	2 519 990 902
TOTAL	1 301 188 405	1 557 500 367	2 821 303 662	1 617 927 008	0	50 070 891	413 993 200	185 561 588	4 536 485 267	3 411 059 540

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024/RAP 2022

Le programme 1 dispose de quatre actions. Les exécutions 2022 et 2023 sont illustrées dans le graphique 2 exécution financière du programme par action ci-dessous :

Graphique 2 : Exécution Financière du programme par action



L'analyse comparative des actions retenues pour les années 2022 et 2023 fait ressortir les observations suivantes :

Action « Coordination et animation »,

le niveau d'ordonnancement en 2022 a été de 98,72% (1 615 281 861 FCFA) contre 92,72% (751 547 688 F CFA) en 2023. De manière globale, en 2023 les crédits d'investissement de cette action ont été exécutés à 100% contre 34,98% pour ceux des biens et services.

Au nombre des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de cette action, il peut être cité principalement les lourdeurs administratives.

Afin de résorber cette difficulté, la mesure correctrice proposée est d'utiliser les acquis administratifs des zones témoins (région de l'Agnéby Tiassa et commune de Yopougon) pour faciliter les procédures administratives à grande échelle sur tout le territoire.

Action « Information et Communication »,

Les crédits de cette action composée uniquement de biens et services ont été exécutés à plus de (99%) soit 144 956 043 FCFA en 2022 contre (96,98%) 125 381 420 F CFA en 2023.

Des difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de cette action au nombre desquelles il peut être citer l'absence de budget de communication à grande échelle (télé, radio, affichage extérieur...).

Afin de résorber cette difficulté, la mesure correctrice proposée est de miser sur la communication de proximité et le relais par les autorités locales, les associations et faïtières.

Action « Planification, programmation et suivi-évaluation »,

Les crédits de cette action composée uniquement de biens et services ont été exécutés à (100 %) 26 607 000 FCFA en 2022. Il en de même pour l'année 2023 (100%) soit 14 139 530 F CFA.

La principale difficulté rencontrée lors de la mise en œuvre de cette action est l'absence de budget de suivi évaluation

La mesure correctrice proposée pour résorber cette difficulté est de prévoir une ligne de crédit destinée au suivi évaluation lors de la préparation prochaine du budget.

Action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières »,

le niveau d'exécution en 2022 a été de (92,82%) 2 749 640 363 FCFA contre (82,71%) 2 519 990 902 F CFA en 2023. Pour l'exercice 2023, l'engagement global de l'action correspond à 82,71% du budget disponible, avec des taux d'engagement par nature de dépenses de 61,08% pour les dépenses de personnel, 36,20% pour les charges liées aux biens et services et 2% pour les transferts.

Des difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de cette action :

Ce sont notamment :

- moyens insuffisants au regard des enjeux et de l'importance des activités ;
- complexité dans les nouvelles dispositions prises par le MFB pour le traitement des dossiers relatifs à la convention BNETD ;
- interruption des engagements dans le SIGOBE à un moment clé de l'année ayant ralenti les activités.

Afin de résorber ces difficultés, les mesures correctrices proposées sont les suivantes :

- réaménagements budgétaires ;
- satisfaction des exigences du MFB pour un traitement diligent des dossiers de la convention BNETD ;
- constantes relances à la DASEB pour le rétablissement des engagements dans le SIGOBE.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Création d'un compte satellite	2014	2017	710 000 000	232 900 000	85 563 197	85 563 196
Sur financement intérieur			710 000 000	232 900 000	85 563 197	85 563 196
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Mettre en place un système d'information touristique digitalisé	2022	2023	200 000 000	100 000 000	100 000 000	99 998 392
Sur financement intérieur			200 000 000	100 000 000	100 000 000	99 998 392
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'État)			910 000 000	332 900 000	185 563 197	185 561 588
Total sur financement intérieur			910 000 000	332 900 000	185 563 197	185 561 588
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Sources : DPPD-PAP 2023-2025, extrait du SIGOBE 31 janvier 2024, PIP 2023-2025

Projet 1 : « Création d'un compte satellite »

- le coût total : 710 000 000 FCFA ;
- l'année de démarrage : 2014 ;
- l'année prévisionnelle de fin : 2017 ;
- l'état d'avancement physique : 100%

- l'état d'avancement financier : 100% (710 000 000 FCFA).

Ce projet qui a démarré depuis 2014 a été physiquement achevé en 2017. Toutefois, le financement n'a pas suivi. Depuis 2017 à ce jour, le Ministère est au stade de remboursement des arriérés car les dotations annuelles consacrées à cela sont insuffisantes pour solder le coût du projet. L'exécution financière est de 100 % en 2023.

La principale difficulté qui se résumait en l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée à ce projet a été résolue en 2023 ; ce qui a permis de solder la dette.

Projet 2 : « Mettre en place un système d'information touristique digitalisé »

- le coût total initial : 200 000 000 FCFA ;
- l'année de démarrage : 2022 ;
- l'année prévisionnelle de fin : 2023 ;
- l'état d'avancement physique : 100% (soit 100% pour le recrutement des superviseurs et agents de collectes, 100% pour le redéploiement des agents pour collecte de données zones test, 90% pour les Travaux de développement de l'application SITD)
- l'état d'avancement financier : 100% (200 000 000 FCFA). Les crédits de 2022 et 2023 ont permis de recruter des superviseurs et agents de collectes ; de redéployer des agents pour la collecte de données zones test, et de payer une partie des travaux de développement de l'application SITD.

NB : L'avis à manifestation d'intérêt lancé est revenu infructueux. Sur la base de la proposition du mieux disant des soumissionnaires, le coût final du projet a été porté à 267 349 060 F CFA ; ce qui a induit la sollicitation de crédit additionnel au budget du Ministère pour l'année 2024 de 67 349 060 correspondants au reliquat. Cette situation a entraîné le glissement du financement du projet en l'année 2024.

La difficulté rencontrée est l'insuffisance de crédits budgétaires pour achever le projet à la date indiqué.

En termes de mesure correctrice éventuelle pour permettre la réalisation du projet, un budget additionnel a été sollicité en 2024.

II.2. Évolution des effectifs

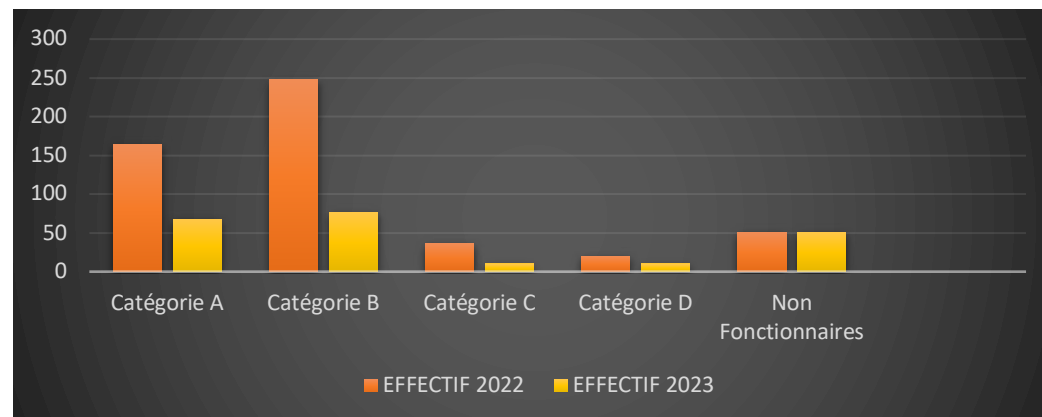
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	164	03	03	07	103	68
Catégorie B	248	04	04	23	194	77
Catégorie C	37	00	00	3	30	10
Catégorie D	21	04	04	05	16	10
Non Fonctionnaires	51	00	00	05	05	51
TOTAL	521	11	11	43	348	216

Source : DRH /RAP 2022

Graphique 3 : Évolution des Effectifs du programme



Le programme Administration Générale comptait en fin 2023, 68 agents de catégorie A, 77 agents de catégorie B, 10 agents de catégorie C, 10 agents de catégorie D et 51 non-fonctionnaires. Le nombre d'agents de cette année est de 216. Il est en dessous de celui de 2022 qui était de 521, ce qui correspond à un écart de 305 agents. Il faut également observer l'entrée de 43 agents dans ce programme contre 348 agents sortis.

Cette baisse de l'effectif du programme 1 est due au rattachement des structures déconcentrées (DR, DD) au programme 2, entraînant ainsi la migration de leur effectif.

Par ailleurs, la performance enregistrée dans le programme, est imputable à la forte présence des agents de coordination notamment de catégorie A. En effet, les agents de catégorie A, à travers leurs expériences, instruisent de manière rationnelles les agents de catégorie B, C et D qui sont tous des agents d'exécution. Ces orientations de ces cadres supérieurs ont fortement contribué à l'amélioration de la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le résultat stratégique du Programme Administration Générale porte sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel. Pour atteindre ce résultat, plusieurs activités regroupées en actions ont été réalisées en 2023.

Au titre de la coordination et animation, le Ministère du Tourisme et des Loisirs a inscrit des projets de textes pour l'année 2023 que sont :

- le projet de réforme de la formation et de l'apprentissage aux métiers du tourisme et l'hôtellerie. A cet effet une communication sur la réforme de la formation et d'apprentissage aux métiers du tourisme et d'hôtellerie a été adoptée en Conseil de Ministres ;
- le projet de décret fixant les conditions d'attribution des terrains domaniaux destinés à l'expansion et au développement touristique ;
- le projet de décret portant déclaration d'utilité publique des sites touristiques de Jacqueville, Île Bouley, Assinie et de la Baie de Taki à San Pedro ;
- le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'une Agence d'Exécution dénommée Agence d'Investissement et de Développement Touristique en (AIDT) ;
- la signature d'un accord de partenariat avec l'Olympique de Marseille pour la promotion de la destination Côte d'Ivoire.

Les difficultés rencontrées au titre de l'action coordination et animation sont les suivantes :

- la non-programmation en Conseil des Ministres des projets de textes (décret et ordonnance) transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) ;

- la lenteur dans le traitement des projets de textes transmis aux ministères techniques pour avis.

Pour y parvenir, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- initier des séances de travail entre les Ministères et le SGG en vue de valider les projets de textes élaborés ;
- initier des séances de travail entre les Ministères techniques afin de traiter avec diligence les projets de textes à eux soumis pour avis.

Au titre de l'information et de la communication, les activités suivantes ont été menées :

- la couverture médiatique des activités du Ministère particulièrement pour la préparation de la CAN ;
- la création de 54 nouvelles adresses e-Gouv ;
- la formation des utilisateurs pilotes de la solution GED ;
- la mise en place du système d'information touristique digitalisé ;
- l'identification et le répertoire de 91 start-up ;
- l'organisation d'un hackathon dénommé hackathon tourisme CAN 225 (82 candidatures, 7 projets sélectionnés, 3 projets lauréats).

La principale difficulté rencontrée est la baisse du budget qui a mis à mal la réalisation des activités.

A cet effet, le Responsable de Programme recommande la reprogrammation des activités majeures à l'année suivante en les dotant conséquemment lors des prochaines conférences budgétaires.

Au titre de la planification, programmation et suivi évaluation, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit de :

- la planification générale des activités du Ministère ;
- le suivi et évaluation des projets et activités du Ministère ;
- la production des statistiques du tourisme.

La difficulté majeure rencontrée au titre de cette action est la coupe budgétaire intervenue au cours de l'année. Ce qui n'a donc pas permis de mener à terme certaines activités notamment celle de suivi de tous les projets du Ministère.

Pour y parvenir, le Responsable de Programme envisage d'étoffer les crédits pour le suivi des activités du Ministère.

Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, les activités menées sont les suivantes :

- la tenue de la conférence interne sur la performance
- la tenue de la conférence interne budgétaire ;
- la tenue des ateliers bilan (trimestriel semestriel et annuel) ;
- la formation de 226 agents du Ministère ;
- l'inventaire à 100% des équipements du parc informatique ;

La difficulté rencontrée au titre de l'action gestion des ressources humaines, matérielles et financières est la baisse du budget ; ce qui a entraîné de nombreux réaménagements budgétaires qui a eu pour inconvénient l'accumulation des activités du Ministère dans le dernier trimestre de l'année avec pour corollaire la perte de certains crédits.

Pour y parvenir, le Responsable de Programme envisage de sensibiliser tous les acteurs à l'effet de programmer dans la mesure du possible les activités prioritaires dans le premier semestre de l'année afin d'éviter ces situations inconfortables.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur de tourisme						
IP.1 Taux de projets de textes transmis au SGG	%	-	70	57,14	85	100
IP.2 Taux de réalisation des activités planifiées	%	92	91	83,33	90	82,61
Objectif Spécifique 2 : Améliorer les actions de communication et de documentation du ministère						
IP1. Taux de couverture médiatique des activités planifiées du secteur	%	-	68	75	73	90
IP2. Taux de fréquentation des réseaux sociaux du ministère	%	-	56	70,84	70	80
IP3. Taux de numérisation des documents	%	-	20	10	35	10
Objectif Spécifique 3 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles						
IP1. Taux d'exécution du budget	%	89,43	94,99	70,02	89,70	94,98
IP2. Nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacités conformément au plan de formation	Nbre	-	95	110	120	226

Sources : DPPD-2023-2025 ; DPPD- 2022-2024 ; RAP 2021 et 2022

De manière générale, sur la période 2020-2023, les indicateurs de performance du programme 1 sont dans une tendance haussière. Les cibles prévues ont été atteintes pour tous les indicateurs exceptés celles de l'indicateur de performance IP2 « Taux de réalisation des activités planifiées » de l'objectif spécifique 1 « améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur de tourisme » et IP3 « Taux de numérisation des documents » de l'objectif spécifique 2 « Améliorer les actions de communication et de documentation du Ministère ».

L'indicateur IP2 « Nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacités conformément au plan de formation » de l'objectif spécifique 3 « Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles » a même atteint un taux de 188,33% de réalisation contre le taux de 100% attendu. En effet, avec le concours de certaines structures étatiques (SNDI, CAMPC, FONCTION PUBLIQUE...) le nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation en 2023 s'est accru.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur de tourisme

Indicateur 1 : Taux de projets de textes transmis au SGG

Définition de l'indicateur : proportion de textes élaborés et transmis au SGG par rapport au nombre de textes prévus

Source des données : rapport d'activités DAJC

Mode de calcul : (nombre de projets de textes transmis au SGG/nombre de textes élaborés) X 100

Valeurs cibles : 85% en 2023 ;90% en 2024 ; 100% en 2025.

Au cours de l'année 2023, il était prévu l'élaboration de 5 textes, ces 5 textes ont été transmis au SGG. Autrement dit pour une valeur cible de 85%, l'indicateur a été réalisé à 100%.

Cet indicateur est un nouvel indicateur qui n'existait pas en 2020 et qui est différent des indicateurs qui existaient en 2021 et 2022 (en 2021 formulé « taux de diffusion des textes réglementaires », il est passé à : « proportion cumulée de textes législatifs et réglementaires soumis » en 2022 et à « Taux de projets de textes transmis au SGG » en 2023). Cette reformulation s'explique par le fait de vouloir adapter l'indicateur à l'attribution de la Direction des Affaires Juridiques. La diffusion des textes n'est pas du ressort du Ministère.

La difficulté rencontrée est la lenteur dans le traitement des projets de textes transmis aux Ministères techniques pour avis.

Pour y parvenir, le Responsable de Programme envisage initier des séances de travail entre les ministères et le SGG en vue de valider les projets de textes élaborés.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités planifiées

Définition de l'indicateur : nombre d'activités mises en œuvre par rapport à celles prévues

Source des données : rapport d'activités du Ministère

Mode de calcul : (nombre d'activités planifiées réalisées/nombre d'activités) X 100

Valeurs cibles : 90% en 2023, 91% en 2024, 92% en 2025

Les activités prévues ont été réalisées à 82,61% pour un objectif fixé à 90%.

Le taux de réalisation de cet indicateur est passé successivement de 92% en 2020 à 91% en 2021, à 83,33% en 2022 et à 82,61% en 2023. Sur l'intervalle de 2020 à 2023, il a connu une régression de 10,21%.

En cours d'année, à la suite d'un collectif budgétaire intervenu, les budgets des différentes structures du Ministère ont été revus à la baisse. Le programme d'activités étant arrimé sur le budget notifié initialement, ces coupes n'ont donc pas permis de mettre en œuvre certaines activités par manque ou insuffisance de ressources financières. Par conséquent, l'objectif fixé ne peut être atteint.

Au titre des recommandations, il conviendrait que les budgets notifiés désormais tiennent comptes des aléas afin de ne pas subir des modifications en cours de gestion.

Objectif spécifique 2 Améliorer les actions de communication et de documentation du ministère

Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités planifiées du secteur

Définition de l'indicateur : proportion d'activités couvertes par les médias par rapport aux activités planifiées du Ministère

Source des données : rapport d'activités de la Direction de la Communication et de la Documentation

Mode de calcul : (nombre d'activités couvertes/nombre d'activités planifiées) X 100

Valeurs cibles : 73% en 2023 ; 73% en 2024 ; 75% en 2025

Avant 2023, cet indicateur n'existait pas. La valeur de 68% mentionnée dans la réalisation 2021 représente la valeur de référence inscrite dans le DPPD-PAP 2023-2025.

La cible de 73% prévu en 2023, a été atteinte à 90%. Ce taux s'explique par la hausse de la couverture médiatique des activités à couvrir.

Indicateur 2 : Taux de fréquentation des réseaux sociaux du ministère

Définition de l'indicateur : proportion visiteurs des sites du Ministère

Source des données : rapport d'activités de la Direction de la Communication et de la Documentation

Mode de calcul : (nombre de visiteurs des sites du Ministère/nombre de visiteurs des sites du Ministère projetés) X 100

Valeurs cibles : 70% en 2023 ; 72% en 2024 ; 72% en 2025.

Avant 2023, cet indicateur n'existait pas. La valeur de 56% mentionnée dans la réalisation 2021 représente la valeur de référence inscrite dans le DPPD-PAP 2023-2025. Partant de cette valeur référentielle, les données 2022 et 2023 ont été obtenues.

L'objectif a été réalisé à 80% contre 70% attendu. Ce résultat est justifié par la multiplication des formats vidéo publiée et aussi du sponsoring quasi systématique de (notamment les actions de préparation à la faveur de la CAN).

Indicateur 3 : Taux de numérisation des documents

Définition de l'indicateur : proportion de documents numérisés

Source des données : rapport d'activités de la Direction de la Communication et de la Documentation

Mode de calcul : (nombre de documents numérisés/nombre de documents à numériser) X 100

Valeurs cibles : 35% en 2023 ; 40% en 2024 ; 50% en 2025.

En année 2020, et 2021, cet indicateur n'existait pas. La valeur de 20% mentionnée dans la réalisation 2021 et 10% en 2022 représentent la valeur de référence inscrite dans le DPPD-PAP 2023-2025 et le 2024-2026.

Cet indicateur a été réalisé à 10% pour un objectif de 35%. La non atteinte de cet objectif s'explique par le flot de documents reçu en fin d'année. Ces documents non pas pu être archivés à temps.

En termes de recommandation, il est préconisé de sensibiliser les acteurs sur l'importance de la numérisation des documents du Ministère.

Objectif spécifique 3 Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget

Définition de l'indicateur : crédits engagés par rapport à la dotation annuelle

Source des données : rapport d'activités de la Direction des Affaires Financières

Mode de calcul : (total liquidation/total budget actuel) X 100

Valeurs cibles : 89,70% en 2023 ; 89,90% en 2024 ; 90% en 2025.

Pour l'année 2023, sur un budget total de 12 374 998 501, le montant de 11 753 713 471 a été liquidé ; soit un taux d'exécution de 94, 98%.

Par rapport à l'objectif fixé qui est de 89,70%, ce taux est en dépassement de plus de 5,28%. La cible est atteinte largement.

L'évolution du taux d'exécution du budget du Ministère de 2020 à 2023 n'a pas été linéaire.

En effet, le taux d'exécution qui était de 89,43% en 2020 est passé à 94,99% en 2021 soit une progression de 6,21%.

En 2022, il a connu une régression de 26,28% passant ainsi à 70,02%.

En 2023, il connaît une remontée de 35,64% et atteignant ainsi le taux de 98,90%.

Malgré cette embellie, la baisse du budget suite au collectif de juillet 2023 a entraîné de nombreux réaménagements budgétaires. Cette situation a induit le report de plusieurs opérations au dernier trimestre. Ce qui a occasionné de multiples rejets et différés en raison du délai de traitement de dossier imparti.

Pour pallier cette situation, tous les acteurs ont été sensibilisés à l'effet de programmer dès le début de l'année, les actions prioritaires de leurs Directions et structures afin d'éviter ces situations désagréables.

Indicateur 2 : Nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacités conformément au plan de formation

Définition de l'indicateur : nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacités

Source des données : rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 120 en 2023 ; 150 en 2024 ; 200 en 2025.

Cet indicateur a connu une évolution au niveau de la dénomination. De l'indicateur « proportion d'agents bénéficiant d'au moins une formation par an » en 2021, il est passé à « pourcentage d'agents bénéficiant d'au moins une formation par an » en 2022 et ayant comme unité de mesure le pourcentage.

En 2023, il est reformulé comme si « nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacités conformément au plan de formation »

En effet, cette formulation reflète mieux le résultat que l'on veut atteindre.

L'objectif 2023 qui est de former 120 agents, a été largement atteint avec (226 agents formés). Cela est dû aux offres de formations supplémentaires offertes par la SNDI (20 Formations) et par le Ministère de la Fonction Publique (7 formations).

Toutefois, une difficulté majeure est à relever. Il s'agit notamment de l'insuffisance des crédits dédiés à la formation. Les objectifs ont été largement atteints grâce à l'appui de ces différentes structures. Comme recommandation, il conviendrait de renforcer les crédits destinés à la formation des agents.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

En termes de leçons apprises, il convient de noter une bonne coordination des actions et des activités, ce qui a permis une meilleure réalisation des activités programmées. Grâce aux actions de communication et à l'effet de la CAN, le secteur du tourisme est de mieux en mieux visible.

Toutefois, le programme rencontré des difficultés durant la gestion. Ce sont :

- la non maîtrise par les acteurs budgétaires des documents nécessaires pour les procédures de marchés publics.
- la lenteur dans l'exécution des marchés
- l'insuffisance de capacité financière et technique des entreprises sélectionnées pour la réalisation des travaux, objets des marchés
- les programmes d'activités proposés par les acteurs sont peu réalistes.

IV.2. Recommandations

A- Face aux difficultés du Programme Administration Générale, il est recommandé les actions suivantes :

- les acteurs budgétaires prennent les dispositions pour rassembler les documents nécessaires pour les procédures de marchés publics ;
- les marchés soient élaborés diligemment ;
- les entreprises sélectionnées puissent avoir la capacité financière et technique pour réaliser les travaux, objets des marchés ;
- la proposition de programmes d'activités réalistes.

B- Recommandations à l'endroit des acteurs externes au programme et au Ministère, les sollicitations suivantes sont souhaitées :

- une bonne collaboration entre le contrôleur financier et les RPROG ;
- une meilleure planification et exécution des projets d'investissements publics du programme ;
- l'engagement dans les délais requis des budgets notifiés ;
- les budgets notifiés ne fassent pas l'objet de modification en cours d'exercice.

CONCLUSION

Pour l'année 2023, le programme 1 a atteint les 05 cibles sur 07 qui lui étaient assignées. En effet, les crédits budgétaires et les ressources humaines ont permis de réaliser les objectifs fixés pour les cibles atteintes.

Tirant les leçons des récentes gestions en mode budget programmes, le programme 1 entend faire une meilleure planification et mise en œuvre des actions pour les exercices à venir.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 «TOURISME»

INTRODUCTION

Par Décret n°2022- 488 du 06 juillet 2022, Docteur Fagama KLO, Enseignant-chercheur de profession, a été nommé en qualité de Directeur Général de l'Industrie Touristique et Hôtelière. De ce fait et conformément au décret N° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères, il est le Responsable du Programme 2 « Tourisme ». Ainsi le décret N°2021- 462 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs, situe les principales missions du programme 2 qui sont entre autres, de :

- mettre en œuvre la politique de l'État en matière de Tourisme ;
- coordonner et évaluer les activités des Directions Centrales placées sous son autorité.

Au plan organisationnel, le programme 2 comprend conformément au Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD-PAP 2023-2025) une (01) Direction Générale de l'Industrie Touristique et Hôtelière (DGITH), une (01) Direction des Activités Touristiques (DAT), une (01) Direction de la Coopération et de la Professionnalisation (DCP), une (01) Direction des Services Extérieurs (DSE), treize (13) Directions Régionales (DR), vingt (20) Directions Départementales (DD), et onze (11) Bureau du Tourisme à l'Étranger (BTE).

En outre, l'exécution des activités du programme 2 a été perturbée d'une part, par le collectif budgétaire. De plus, bien qu'étant exogène, la guerre russo-ukrainienne avec son impact sur l'économie mondiale, génère des chocs endogènes sur l'économie nationale.

Ainsi, afin de mettre en exergue les réalisations et performances 2023 du Programme 2 « Tourisme », l'analyse y correspondante s'articulera autour de quatre (4) points principaux, à savoir : (I) la présentation de la stratégie du programme, (II) les réalisations au titre de l'exercice 2023, (III) les performances enregistrées et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

I.1. Les objectifs du programme 2

L'objectif global visé par ce Programme est de renforcer de l'offre touristique et la visibilité de la destination Côte d'Ivoire. Le résultat stratégique attendu est que l'offre touristique et la visibilité de la destination Côte d'Ivoire soient renforcées.

I.2. Le financement du programme 2

Le Programme Tourisme a bénéficié au titre de l'année 2023, d'un crédit budgétaire de 4 965 908 851 F CFA conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI). Ce crédit est ventilé comme ci-après:

- Dépenses du Personnel : 801 510 378 F CFA, soit 16,14% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services : 937 540 893 F CFA, soit 18,88% du budget initial ;
- Dépenses de Transferts : 2 695 857 580 F CFA, soit 54,29% du budget initial ;
- Dépenses d'investissements : 531 000 000 F CFA, soit 10,69% du budget initial.

A la suite du collectif budgétaire intervenu, le budget voté du programme 1 est passé à un budget actuel de 8 115 914 906 FCFA. Ce budget a été ordonnancé à hauteur de 99,70% soit 8 091 422 060 FCFA.

Comparativement à l'année 2022 où le budget voté a été de 1 453 786 432 FCFA, en 2023, ce budget est de 4 965 908 851 F CFA, soit une hausse de 241,58%. Cette hausse s'explique par le fait que le volet promotion avec un budget voté de plus de 2 milliards, réservé à CIT était un programme à part entière en 2022. La cartographie administrative de 2023 a permis de le rattacher au programme 2.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget alloué en début de gestion a connu des modifications en cours d'exécution. En effet, le budget voté de 4 965 908 851 F CFA a connu une hausse de 3 150 006 055 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin et s'est stabilisé en fin de gestion à 8 115 914 906 F CFA. Le niveau d'engagement dudit budget a été de 8 091 422 060 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,70%. On observe également, que les taux d'exécution par nature de dépenses sont de 100% pour les charges liées aux personnels, 97,83% pour les charges liées aux biens et services, 100% pour les transferts et de 99,77% pour les investissements.

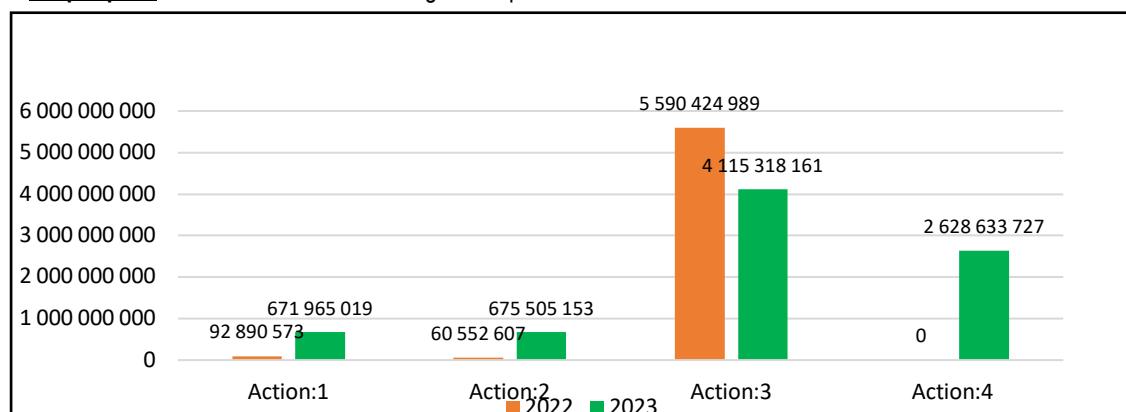
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur ;	0	0	92 890 573	671 965 019	0	0	0	0	92 890 573	671 965 019
Action : 2 Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur	0	0	0	0	60 552 607	675 505 153	0	0	60 552 607	675 505 153
Action 3 : Rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur	0	0	0	0	0	0	5 590 424 989	4 115 318 161	5 590 424 989	4 115 318 161
Action 4 : Promotion du tourisme récepteur et interne.	0	801 510 378	0	0	0	1 827 123 349	0	0	0	2 628 633 727
TOTAL	0	801 510 378	92 890 573	671 965 019	60 552 607	2 502 628 502	5 590 424 989	4 115 318 161	5 743 868 169	8 091 422 060

Sources : extrait SIGOBE du 31/01/2024, RAP 2022

Graphique 1 : Exécution des crédits budgétaires par action



L'analyse comparative des actions retenues pour les années 2022 et 2023 fait ressortir les observations suivantes :

Au titre de l'action « Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur », le niveau d'engagement en 2022 a été de 92 890 573 FCFA contre 671 965 019 F CFA en 2023.

Pour l'exercice 2023, l'engagement global de l'action correspond à 97,83% du budget disponible, avec des taux d'engagement par nature de dépenses de 97,83% pour les charges liées aux biens et services et 99,77% pour les investissements.

La mise en œuvre de ces activités s'est faite sans difficultés majeures.

Au titre de l'action « Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur » :

L'action « Suivi des Services Extérieurs du Ministère du Tourisme » inscrite dans le SIGOBE correspond à l'action « Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur » inscrite au DPPD-PAP 2023.

Le niveau d'engagement en 2022 a été de 60 552 607 FCFA contre 675 505 153 F CFA en 2023.

Pour l'exercice 2023, cette action qui avait une seule nature de dépense « transferts ». Les transferts ont été exécutés à hauteur de 100% du budget disponible.

La mise en œuvre de ces activités s'est faite sans difficultés majeures.

Au titre de l'action « Rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur », le niveau d'engagement en 2022 a été de 5 590 424 989 FCFA contre 4 115 318 161 F CFA en 2023.

Pour l'exercice 2023, l'engagement global de cette action qui ne concerne que les investissements est de 99,77% du budget disponible.

La mise en œuvre de ces activités s'est faite sans difficultés majeures.

Au titre de l'action « Promotion du tourisme récepteur et interne » :

L'action « Incitation des résidents à la consommation touristique » issue du SIGOBE correspond à l'action « Promotion du tourisme récepteur et interne » inscrite dans le DPPD-PAP 2023 – 2025.

Le niveau d'engagement est passé de 0 FCFA en 2022 à 2 628 633 727 F CFA en 2023. Cette action était un programme à part entière en 2022. Elle constituait le Programme 3 piloté par Côte d'Ivoire Tourisme et dédié à la Promotion du tourisme ivoirien.

Pour l'exercice 2023, l'engagement global de cette action qui ne prend en compte que le personnel et les transferts, correspond à 100% du budget disponible, avec des taux d'engagement de 100% pour le personnel et 100% pour les transferts.

La mise en œuvre de ces activités s'est faite sans difficultés majeures.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construction du Relais Paillotte de Jacquerville	2014	2025	1 931 000 000	128 000 000	169 999 999	169 999 999
Sur financement intérieur			0	128 000 000	169 999 999	169 999 999
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Réhabilitation des principaux sites touristiques de la Région du Poro	2022	2026	845 000 000	162 000 000	99 590 273	99 590 038
Sur financement intérieur			0	162 000 000	99 590 273	99 590 038
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Réhabilitation et aménagement des sites touristiques des Régions du Hautassandra, de la Marahoué, du Bélier, du Tchologo et du Worodougou	2021	2024	738 600 000	188 000 000	0	0
Total sur financement intérieur			738 600 000	188 000 000	0	0
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Aménagement du site du Pont de Lianes de Lieupleu	2022	2024	317 000 000	53 000 000	30 000 000	29 999 988
Total sur financement intérieur			0	53 000 000	30 000 000	29 999 988
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Création du Centre d'Application des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie	2007	2022	902 800 000	0	9 552 963	0
Total sur financement intérieur			0	0	9 552 963	0
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Réhabilitation Hôtel Président	2022	2023	3 064 300 000	0	3 815 728 136	3 815 728 136

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Total sur financement intérieur			0	0	3 815 728 136	3 815 728 136
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'État)			10 152 600 000	525 000 000	4 124 871 371	4 115 318 161

Sources: extrait SIGOBE du 31 janvier 2024/PIP 2023-2025.

Au titre des projets d'investissement publics, la dotation 2023 programmée est de 4 124 871 371 FCFA. 4 115 318 164 F CFA ont été exécutés, représentant un taux d'exécution financier de 99,77%. L'écart observé s'explique par la non-exécution du crédit alloué à la cérémonie d'inauguration du Centre d'Application aux Métiers de Tourisme et d'Hôtellerie de Daoukro. Cette activité n'ayant pu avoir lieu du fait de l'inachèvement des travaux de finition, le crédit n'a pu être exécuté.

Pour ce qui est des taux d'exécution physiques :

- les travaux de réhabilitation des principaux sites touristiques de la Région du Poro ont été exécutés à hauteur de 100% ;
- les travaux d'aménagement du site du Pont de Lianes de Lieupleu dans le Département de Danané ont été exécutés à hauteur de 100% ;
- les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Président à Yamoussoukro ont été exécutés à hauteur de 100% ;
- les crédits alloués au projet de Construction du Relais Paillotte de Jacquenville ont servi à payer les honoraires de l'architecte commis à la restructuration du projet. Ainsi aucune réalisation physique n'a été effectuée.

II.2. Évolution des effectifs

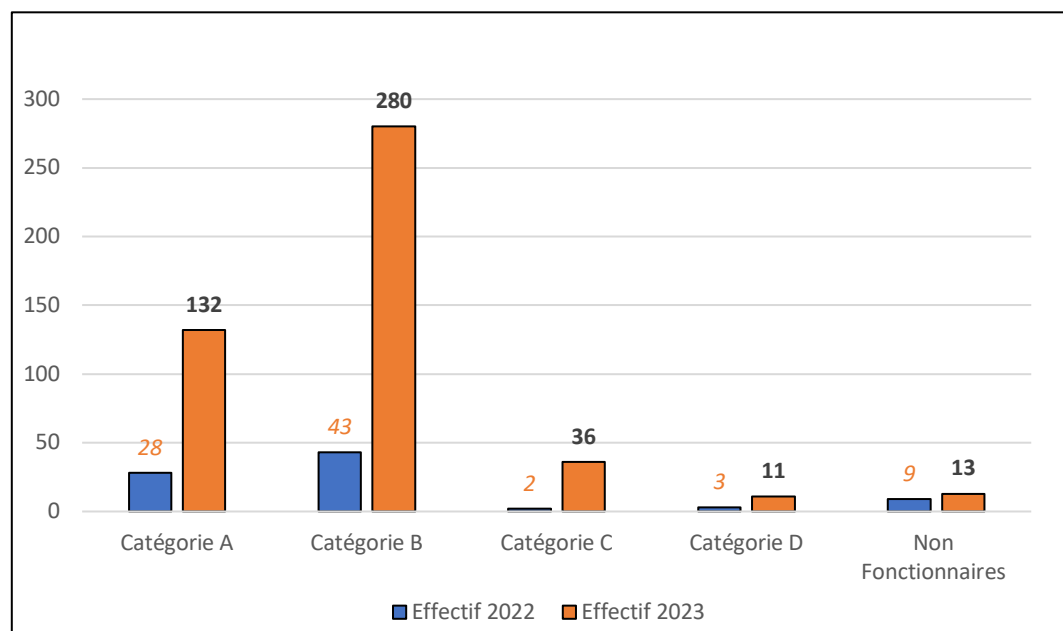
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	28	01	01	106	00	132
Catégorie B	43	03	03	237	00	280
Catégorie C	2	00	00	34	00	36
Catégorie D	3	01	01	12	04	11
Non Fonctionnaires	9	00	00	05	01	13
TOTAL	83	05	05	394	05	472

Sources : DRH MINTOUR, RAP 2022, CATALOGUE DES MESURES NOUVELLES.

Graphique 2: Évolution des effectifs du Programme 2 de 2022 à 2023



En termes de ressources humaines disponibles pour l'exercice 2023, l'effectif général du programme 2 « Tourisme » se chiffre à 472 agents dont 132 agents de catégorie A, 280 agents de catégorie B, 36 agents de catégorie C, 11 agents de catégorie D et 13 non-fonctionnaires contre 83 agents en 2022 ; soit un taux de croissance de 82,41%.

Cette situation s'explique par le rattachement des Directions Régionales et Départementales au programme 2 « Tourisme » qui étaient initialement au Programme 1 « Administration Générale ». Deux catégories d'agents de ce Programme ont connu une augmentation considérable de leurs effectifs. Il s'agit des agents de la catégorie A, qui est passé de 28 agents en 2022 à 132 agents en 2023 soit un taux de croissance de 78,78 % et ensuite des agents catégorie B, de 43 agents en 2022 à 280 agents en 2023 soit un taux de croissance de 84,64 %. Par ailleurs, la performance enregistrée dans le programme, est imputable à la forte présence des agents de coordination notamment de catégorie A et B. En effet, les agents de catégorie A, à travers leurs expériences, instruisent de manière rationnelles les agents de catégorie B, C et D qui sont tous des agents d'exécution. Ces orientations de ces cadres supérieurs ont fortement contribué à l'amélioration de la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le résultat stratégique du Programme 2 Tourisme porte sur le renforcement de l'offre touristique et de la visibilité de la destination Côte d'Ivoire.

Pour atteindre ce résultat, plusieurs activités regroupées en actions ont été réalisées en 2023. On peut citer :

- coordination des activités des Directions Centrales ;
- suivi-encadrement des Services Extérieurs du tourisme ;

- évaluation des établissements de tourisme ;
- classement des établissements de tourisme ;
- renforcement des capacités des acteurs du secteur ;
- actions de promotion du tourisme international récepteur et interne.

Les crédits mis à disposition pour la réalisation de l'action 2.1.1 : Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur ont été exécutés à hauteur de 100%. Les activités programmées l'ont été également au même pourcentage.

En effet, l'on a procédé au contrôle et à l'évaluation de 500 établissements d'hébergement équivalant à 100% de la cible fixée dans la Feuille de Route du Gouvernement, tandis que 293 ont été classés sur 300 visés, ce qui correspond à 97,66% de taux de réalisation.

Au titre du renforcement des capacités des acteurs du secteur, 100 acteurs du secteur ont été formés et un projet de formation-insertion de 1200 jeunes sur un total de 5000 est en cours de maturation en partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes.

Par ailleurs, une quarantaine d'étudiants ont été sélectionnés et sont en formation en tourisme et hôtellerie au Royaume du Maroc dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Royaume du Maroc et la République de Côte d'Ivoire.

Au titre de l'action 2.1.2 visant la mobilisation de l'investissement privé dans le secteur, le transfert des crédits alloués au Fonds de Développement Touristique a été effectué à hauteur de 100% correspondant au plafond exécutable.

Au titre de l'action 2.2.3 visant la rénovation et la construction de nouvelles infrastructures du secteur, les projets sont en cours de réalisation.

Les projets concernés sont les suivants :

- le projet d'aménagement du site touristique du Pont de Lianes de Lieupleu dans le Département de Danané ;
- le projet d'aménagement et de valorisation des sept (07) principaux sites touristiques de la Région du Poro dans le Département de Korhogo ;
- le projet d'aménagement et de valorisation des sites touristiques des Régions du Hautassandra, de la Marahoué, du Tchologo, du Worodougou et du Béliér.

Pour ce qui est de la rénovation d'infrastructures existantes, la DG-ITH a assuré en qualité de RProg, le suivi-encadrement en rapport avec le BNETD, de la réhabilitation des Hôtels de la CAN 2023.

En effet, la rénovation et la réhabilitation en vue de leur mise en conformité dans le cadre de la CAN 2023, des Hôtels patrimoines de l'État de Yamoussoukro, notamment l'Hôtel Président et l'Hôtel des Parlementaires ainsi que le RAN Hôtel de Bouaké sont achevées.

A fin décembre 2023, le taux de réalisation des travaux desdits établissements a été évalué par le BNETD à hauteur de 100 %. Ces hôtels ont ainsi été ouverts au grand public dans la seconde moitié du mois de décembre 2023.

En outre, dans le cadre de la reprise en main par des privés de l'ex-hôtel SIETHO de Dimbokro, la DG-ITH a participé au Comité de négociation mis en place au sein du Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés (CNP-PPP).

Enfin, la DG-ITH est partie prenante des équipes projets conduisant plusieurs projets structurants du Ministère, notamment les projets de création d'une chaîne hôtelière battant pavillon ivoirien (Kama Hôtels), de construction de la Tour de la Nation, des Tours Jumelles, de l'hôtel Riu ainsi que ceux de construction des villages touristiques de la Baie de Taki à San Pédro et sur l'île Boulay.

La mise en œuvre de ces activités s'est faite sans difficultés majeures.

Au titre de la promotion, plusieurs manifestations à caractère touristique ont été organisées. Il s'agit notamment de :

- Festival de la Cuisine Ivoirienne organisé à Agnibilékrou les 17 et 18 août 2023 ;
- Lancement de la Quinzaine Touristique 2023 tenu à Grand-Bassam le 22 novembre 2023 ;
- Célébration officielle au plan national de la Journée Mondiale du Tourisme (JMT) à Adiaké dans la Région du Sud-Comoé le 16 novembre 2023.

La mise en œuvre de ces activités s'est faite sans difficultés majeures.

Pour ce qui est des projets d'investissement publics, il est à noter la longueur du processus de passation des marchés qui couvre pratiquement tout le premier semestre de l'année.

La mise en œuvre des recommandations de la Primature permettant de lancer ce processus au dernier trimestre de l'année N-1 devrait permettre de résorber ce problème.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'environnement du secteur du tourisme						
IP 1 :Taux de suivi des Services Extérieurs du Tourisme	%	-	-	-	50	50
IP 2 : Nombre d'établissements touristiques évalués ou immatriculés	Nbre	-	-	160	500	500
IP 3 : Nombre de commissions de classement organisées	Nbre	-	-	08	04	10
Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'offre de service du tourisme						
IP1 : Nombre d'acteurs du secteur dont les capacités professionnelles ont été renforcées	Nbre	-	-	100	50	100
IP 2.: Nombre de partenariats noués dans le cadre de la formation	Nbre	-	1	1	1	1
Objectif spécifique 3 : Promouvoir le tourisme international récepteur et le tourisme interne						
IP 1 : Taux de croissance du flux de touristes internationaux	%	-	-16,03	28,86	11	128,58
IP 2 : Taux de croissance du flux de visiteurs résidents	%	-	18,91	5,21	9	57,07
IP 3 : Nombre de manifestations ayant bénéficié d'un appui de l'Administration Nationale du Tourisme	Nbre	-	5	99	10	158
IP 4 : Taux de croissance du nombre de vues des pages/sites en ligne et réseau sociaux	%	-	20%	26,5	30	80

Source : RAP 2020, RAP 2021, RAP 2022 / DPPD-PAP 2023-2025

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'environnement du secteur du tourisme

Indicateur 1 : Taux de suivi des Services Extérieurs du Tourisme

Définition de l'indicateur : Nombre de Services Extérieurs suivi au cours de l'année rapporté au nombre total des Services Extérieurs du Tourisme.

Source des données : Rapport d'activités DSE

Mode de calcul : (Nombre de Services Extérieurs évalués / Nombre total de Services Extérieurs) x 100

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 60% en 2024 et 70% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de suivi des Services Extérieurs du Tourisme est estimé à 50% en 2023. L'objectif visé par cet indicateur a été largement atteint à hauteur de 100%. L'indicateur n'existait pas en 2020,2021,2022.

Indicateur 2 : Nombre d'établissements touristiques évalués ou immatriculés

Définition de l'indicateur : Nombre d'établissements touristiques évalués ou immatriculés au cours de l'année.

Source des données : Rapport d'activités DAT

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 500 en 2023 ; 1000 en 2024 et 1500 en 2025

Analyse de l'indicateur : Le nombre d'établissements touristiques évalués ou immatriculés en vue de leur mise aux normes est de 500 sur l'ensemble du territoire en 2023, correspondant à 100% de la cible visée.

L'indicateur n'existait pas en 2020 et 2021. Il est passé de 160 en 2022 à 500 en 2023 soit un taux de progression de 212,5%.

Indicateur 3 : Nombre de commissions de classement organisées

Définition de l'indicateur : Nombre de sessions de commissions de classement organisées au cours de l'année.

Source des données : Rapport d'activités DAT

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 4 en 2023 ; 4 en 2024 et 4 en 2025

Analyse de l'indicateur : Dix (10) sessions de la Commission Nationale de Classement sur 4 initialement prévues, soit 250%, ont été organisées au cours de l'année 2023 pour permettre à ces établissements de tourisme de disposer d'actes administratifs (Agréments techniques et professionnels, Licences d'exploitation et autorisations d'ouverture). Ce taux est justifié par la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration de la Qualité des Établissements de Tourisme (PNAQET) en prélude à l'organisation de la CAN 2023. Ce Programme s'est traduit par l'organisation d'audiences publiques suivies de la tenue de plusieurs sessions extraordinaires de la Commission Nationales de Classement, permettant ainsi, la délivrance de nombreux actes administratifs aux établissements d'hébergement touristique.

L'indicateur n'existait pas en 2020 et 2021.

En 2022, huit (08) commissions de classement ont été organisées pour cinq cent dix-sept (517) agréments techniques, licences d'exploitation et autorisation d'ouverture contre dix (10) en 2023; soit un taux de d'évolution de 25%.

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'offre de services du tourisme**Indicateur 1 : Nombre d'acteurs du secteur dont les capacités professionnelles ont été renforcées**

Définition de l'indicateur : Nombre d'acteurs dont les capacités professionnelles ont été renforcées au cours de l'année.

Source des données : Rapport d'activités DCP / DRH

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 50 en 2023 ; 60 en 2025 et 100 en 2025

Analyse de l'indicateur : 100 acteurs du secteur ont vu leurs capacités professionnelles renforcées et 1200 jeunes sont en formation-insertion itinérante dans les métiers de réceptionniste, serveur, guide de tourisme, valet et femme de chambre en partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes. L'objectif annuel a été largement atteint, cela est dû aux offres de formation supplémentaires de l'agence Emploi Jeunes. La cible a été atteinte à hauteur de 200%. En 2022, dans le cadre de la professionnalisation du secteur, l'on a procédé à la formation de trente (30) guides et accompagnateurs de tourisme et au renforcement des capacités de soixante-dix (70) acteurs publics et privés de l'industrie touristique et hôtelière soit cent (100) acteurs du secteur.

L'indicateur n'existait pas au Programme en 2020 et 2021. De 2022 à 2023, le nombre d'acteurs formés (100), est resté identique mais la prévision de 50 acteurs à former a été largement dépassée en 2023 pour atteindre un taux de 200%.

Indicateur 2 : Nombre de partenariats noués dans le cadre de la formation

Définition de l'indicateur : Nombre de partenariats signés au cours de l'année d'exercice.

Source des données : Rapport d'activités DCP

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 1 en 2023 ; 2 en 2024 et 1 en 2025

Analyse de l'indicateur : Un (01) partenariat a été noué et est en cours validation dans le cadre de la formation avec la République Démocratique du Congo (RDC). La cible a été atteinte à hauteur de 100% conformément à la prévision en 2023.

L'indicateur n'existait pas en 2020 mais de 2021 à 2023, le nombre de partenariats noués, est resté stable soit un (1) partenariat par année.

Objectif spécifique 3 : Promouvoir le tourisme international récepteur et le tourisme interne**Indicateur 1 : Taux de croissance du flux de touristes internationaux**

Définition de l'indicateur : Taux de croissance du nombre de touristes internationaux au cours de l'année.

Source des données : Bulletin statistique Tourisme / DPSP

Mode de calcul : $(\text{Flux de touristes internationaux en année N} - \text{flux de touristes internationaux en année N-1}) / \text{flux de touristes en année N-1} \times 100$

Valeurs cibles : 11% en 2023 ; 18% en 2024 et 14% en 2025

Analyse de l'indicateur : Après la forte récession des flux touristiques imposée par la pandémie sanitaire de 2019, le tourisme a renoué progressivement avec la reprise. Le secteur a atteint près de 80% du niveau des flux de touristes enregistrés avant la période du COVID 19. Ainsi, l'on est passé de 742 028 touristes internationaux en 2022 à 1 696 167 touristes en 2023 ; soit un taux de croissance de 128,58%. Il est à préciser que le flux était de 2 070 159 touristes internationaux en 2019.

Les données de cet indicateur n'étaient pas disponibles en 2020. En 2021, le taux était négatif à cause de la pandémie sanitaire du Covid-19.

En 2022, le taux du flux de touristes internationaux s'est accru de 28,86%.

La prévision de 11% pour 2023 a été largement dépassée avec un taux record de 128,58%. Cette progression s'explique par les actions de promotion mises en œuvre par l'Administration Nationale du Tourisme pour rendre la destination Côte d'Ivoire plus attrayante.

Indicateur 2 : Taux de croissance du flux de visiteurs résidents

Définition de l'indicateur : Taux de croissance du nombre de visiteurs résidents au cours de l'année.

Source des données : Bulletin statistique Tourisme / DPSP

Mode de calcul : $(\text{Flux de visiteurs en année N} - \text{flux de visiteurs en année N-1}) / \text{flux de visiteurs en année N-1} \times 100$

Valeurs cibles : 9% en 2023 ; 17% en 2024 et 15% en 2025

Analyse de l'indicateur : Les données de cet indicateur n'étaient pas disponibles en 2020. Le taux de croissance du flux de visiteurs résidents de 18,91% en 2021 à 5,21% en 2022 à cause de la pandémie du Covid-19.

Tout comme le taux de croissance du flux de touriste internationaux, celui des touristes internes a connu une tendance haussière en 2023 avec un taux de croissance de près de 57,07% confirmant ainsi la forte reprise des activités du secteur du tourisme.

Indicateur 3 : Nombre de manifestations ayant bénéficié d'un appui de l'Administration Nationale du Tourisme

Définition de l'indicateur : Nombre de manifestations à caractère culturel et touristique ayant bénéficié d'un appui de l'Administration Nationale du Tourisme au cours de l'année.

Source des données : Rapport d'activités CIT / MINTOUR

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 10 en 2023 ; 15 en 2024 et 20 en 2025

Analyse de l'indicateur : En 2020, les données de l'indicateur n'étaient pas disponibles.

De 2021 à 2023, le nombre de manifestations à caractère touristique ayant bénéficié de l'appui ou du parrainage de l'Administration Nationale du Tourisme a connu une hausse significative passant de 05 à 99 puis à 158 soit un taux de croissance de 1580%. Ces actions de promotion ont permis de redynamiser le tourisme domestique. La cible a été largement atteinte.

Indicateur 4 : Taux de croissance du nombre de vues des pages / sites en ligne et réseaux sociaux

Définition de l'indicateur : Proportion du nombre de vues des pages/ sites en ligne et réseaux sociaux.

Source de données : CIT/ DCD/DIDDS

Mode de calcul : (Nombre de vues en année N-Nombre de vues année N-1) / Nombre de vues en année N-1) x100

Valeurs cibles : 30% en 2023 ; 40% en 2024 et 50% en 2025

Analyse de l'indicateur : Les données de cet indicateur n'étaient pas disponibles en 2020. Le taux de croissance a connu une augmentation majeure passant de 20% en 2021, 25,5% en 2022 et 80% en 2023.

L'évolution de ce taux est justifiée par la multiplication des vidéos publiées et aussi du sponsoring quasi systématique des publications notamment les actions de préparation à la faveur de la CAN 2023. La bonne performance de l'indicateur (80%) s'explique aussi par l'intérêt que les populations accordent au secteur touristique.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice de 2023, il a été retenu les points forts suivants :

- les activités routinières se sont déroulées sans difficultés majeures ;
- les opérations d'évaluation et de classement des établissements d'hébergement se sont exécutées suivant le Plan de Travail Annuel (PTA) de la DG-ITH ;
- Certains projets PIP sont achevés à fin 2023 et d'autres sont en cours de réalisation.

Toutefois, les difficultés suivantes sont à relever :

- retard dans le processus de passation de marché ;
- défaillance technique et financières de certaines structures d'exécution ;
- retard dans le délai de livraison de certains projets.

IV.2. Recommandations

Bien que le programme 2 « Tourisme » ait enregistré des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte, à savoir :

- Accélérer le processus de passation de marché en l'initiant au dernier trimestre de l'année N-1 suivant les instructions de la Primature.
- Recruter des structures d'exécution ayant la capacité technique et financière avérée
- Poursuivre la tenue des réunions du dialogue de gestion ;
- Renforcer la diffusion du manuel de procédure des Services Extérieurs aux acteurs du Programme.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2023, l'objectif global assigné au Programme 2 « Tourisme », qui est le renforcement de l'offre touristique et la visibilité de la destination Côte d'Ivoire a été atteint. Le budget du Programme 2 « Tourisme » d'un montant de 8 091 422 060 F CFA a été exécuté à 99,70% contre 71,76% en 2022.

Cette dotation budgétaire a permis de réaliser les actions majeures suivantes :

- Le suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur (Opérations de mise en conformité et de classement des établissements d'hébergement et suivi des Services Extérieurs du Ministère) ;
- La mobilisation de l'investissement privé dans le secteur (Transferts de subvention au FDT pour faciliter l'accès au financement des opérateurs) ;
- La rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur (Réhabilitation et la rénovation des établissements hôteliers patrimoines de l'État) ;
- La promotion du tourisme récepteur et interne (Festival de la Cuisine Ivoirienne, lancement de la Quinzaine Touristique 2023, Célébration officielle de la Journée Mondiale du Tourisme (JMT).

En définitive, la plupart des cibles assignées au programme 2 « Tourisme » au titre de l'année 2023 ont été atteintes.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « LOISIR »

INTRODUCTION

Madame ANOH ISABELLE a été nommée par le décret N° 2022 - 488 du 06 juillet 2022 en qualité de Directrice Générale des Loisirs et aussi Responsable du programme 3 par le décret n° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes dans les Ministères.

Conformément au décret n° 2021-462 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs dans le cadre de l'exécution du budget programme dudit Ministère, la Direction Générale des Loisirs (DGL) a pour principales missions de :

- mettre en œuvre la politique de l'État en matière de loisirs ;
- coordonner et évaluer les activités des Directions centrales placées sous son autorité ;
- promouvoir les pratiques de loisir.

Au plan organisationnel, le programme 3 comprend conformément au Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD-PAP 2023-2025) : 01 Direction Générale des Loisirs (DGL), 01 Direction des Parcs de Loisirs, d'Attraction et des Jeux Numériques (DPLAJN), 01 Direction de la Valorisation, de la Formation et de la Promotion des Jeux Traditionnels (DVFPJT).

En outre, l'exécution des activités du programme 3 a été perturbée d'une part, par le collectif budgétaire. De plus, bien qu'étant exogène, la guerre russo-ukrainienne avec son impact sur l'économie mondiale, génère des chocs endogènes sur l'économie nationale.

Le présent Rapport Annuel de Performance de l'année 2023 s'articule comme suit :

- La présentation de la stratégie du programme
- Les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023
- La performance du programme
- Les perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

I.1. Les objectifs du programme 3

Dans le document de programmation pluriannuelle des dépenses du Ministère du Tourisme et des Loisirs, l'objectif global assigné au programme 3 « Loisir » est de promouvoir les pratiques de loisirs avec comme résultat stratégique les pratiques de loisirs sont promues.

I.2. Le financement du programme 3

Le Programme Loisirs a bénéficié au titre de l'année 2023, d'un crédit budgétaire de 310 000 000 F CFA conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI). Ce crédit est ventilé comme ci-après :

- Dépenses du Personnel : 0F CFA, soit 0% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services : 310 000 000 F CFA, soit 100% du budget initial ;
- Dépenses de Transferts : 0F CFA, soit 0% du budget initial ;
- Dépenses d'investissements : 0 F CFA, soit 0% du budget initial.

Le programme « Loisirs » a bénéficié d'une lettre d'avance N° 0851/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/CIB du Gouvernement, d'un montant de 70 000 000 F CFA pour l'organisation du Festival National des Jeux Traditionnels.

A la suite du collectif budgétaire intervenu, le budget voté du programme 3 est passé à un budget actuel de 258 390 080 FCFA. Ce budget a été ordonnancé à hauteur de 97,23% soit 251 231 876 FCFA.

Comparativement à l'année 2022 où le budget voté a été de 121 950 000 FCFA ; en 2023, ce budget est de 310 000 000 F CFA, soit une hausse de 154,20%.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 3 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget alloué en début de gestion a connu des modifications en cours d'exécution. En effet, le budget voté de 310 000 000 F CFA a connu une baisse de 51 609 920 FCFA, lors du collectif budgétaire du mois de juin et s'est stabilisé en fin de gestion à 258 390 080 F CFA. Le niveau d'engagement dudit budget a été de 251 231 876 soit 97,23%. On observe également, que les taux d'exécution par nature de dépenses sont de 0% pour les charges liées aux personnels, 97,23% pour les charges liées aux biens et services, 0% pour les transferts et de 0% pour les investissements.

Ce taux d'exécution n'a pas été réalisé sans difficultés. On pourrait énumérer, entre autres :

- l'insuffisance de moyens financiers ;
- le plafonnement trimestriel des dépenses ;
- les actions concrètes sont peu dotées.

Afin de résorber ces difficultés, les dispositions à prendre sont les suivantes :

- la mise à disposition de moyens financiers ;
- le déplafonnement trimestriel des dépenses ;
- l'augmentation du budget des actions concrètes.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense du programme 3

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Construction d'infrastructures de loisirs	0	0	0	55 165 593	0	0	0	0	0	55 165 593
Action 2 : Élaboration d'un répertoire des jeux traditionnels	0	0	0	32 801 986	0	0	0	0	0	32 801 986
Action 3 : Vulgarisation de la pratique des loisirs	0	0	0	163 264 297	0	0	0	0	0	163 264 297
TOTAL	0	0	0	251 231 876	0	0	0	0	0	251 231 876

Source : SIGOBE du 31 janvier 2024/ RAP 2022

L'analyse comparative des actions retenues pour les années 2022 et 2023 fait ressortir les observations suivantes :

En 2023, conformément au DPPD-PAP 2023-2025 le programme a bénéficié de (03) trois actions. Ce sont : (I) Action 1 : Construction d'infrastructures de loisirs ; (II) Action 2 : Élaboration d'un répertoire des jeux traditionnels ; (III) Action 3 : Vulgarisation de la pratique des loisirs.

Contre une seule action en 2022 « Organisation des activités de loisirs ».

Les actions suscitées étaient chacune rattachée à une seule nature de dépense « biens et services » pour l'exercice budgétaire 2023.

Au titre de l'action 1 « Construction d'infrastructures de loisirs », le niveau d'engagement en 2022 a été de 42 479 781 FCFA contre 55 165 593 F CFA en 2023. Pour l'exercice 2023, l'engagement global de l'action correspond à 89,96 % du budget disponible.

Des difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de cette action :

- les moyens financiers sont insuffisants ;
- le plafonnement trimestriel des dépenses ;
- les lignes budgétaires consacrées aux actions concrètes sont peu dotées.

Afin de résorber ces difficultés, les mesures correctrices proposées sont les suivantes :

- augmenter les moyens financiers au regard des enjeux et de l'importance des actions ;
- anticiper et réduire les délais de validation des engagements pour une exécution plus efficiente ;
- structurer la gestion des budgets en fonction des différents projets.

Au titre de l'action 2 « Élaboration d'un répertoire des jeux traditionnels », le niveau d'engagement en 2022 a été de 112 294 187 FCFA contre 32 801 986 F CFA en 2023. Pour l'exercice 2023, l'engagement global de l'action correspond à 97,04% du budget disponible.

Des difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de cette action :

- la principale difficulté qu'il convient de mentionner au niveau de cette action est et demeure l'insuffisance de la dotation budgétaire ;
- Les lignes budgétaires consacrées aux actions concrètes sont peu dotées.

Afin de résorber ces difficultés, les mesures correctrices proposées sont les suivantes :

- augmenter le budget au regard des enjeux et de l'importance des actions ;
- doter Les actions concrètes de budgets conséquents.

Au titre de l'action 3 « Vulgarisation de la pratique des loisirs », le niveau d'engagement en 2022 a été de 42 455 409 FCFA contre 163.264.297 FCFA en 2023.

Pour l'exercice 2023, l'engagement global de l'action correspond à 100% du budget disponible. Des difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de cette action :

- la principale difficulté au niveau de cette action demeure l'insuffisance de la dotation budgétaire ;
- les lignes budgétaires consacrées aux actions concrètes sont peu dotées.
- Afin de résorber ces difficultés, les mesures correctrices proposées sont les suivantes :
- augmenter le budget au regard des enjeux et de l'importance des actions ;
- doter Les actions concrètes de budgets conséquents.

II.1.2. Suivi des investissements

Le programme 3 n'a pas de projets d'investissements.

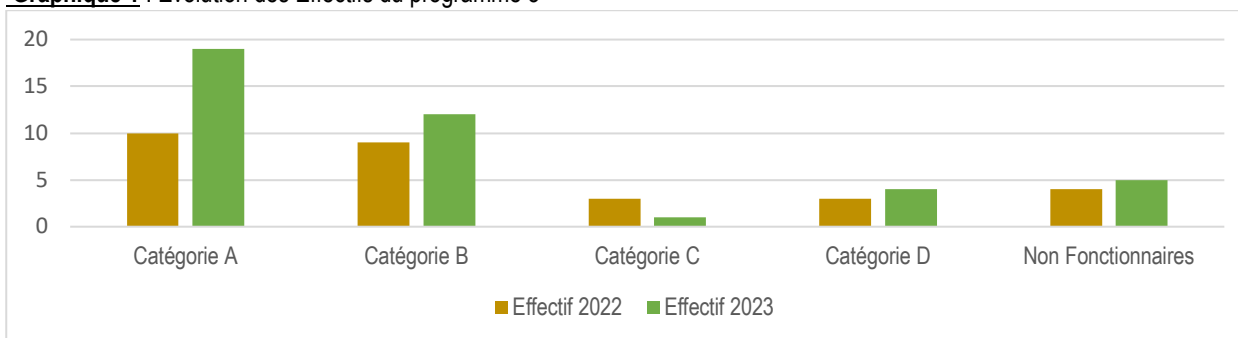
Évolution des effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	10	01	01	12	03	19
Catégorie B	09	00	00	03	00	12
Catégorie C	03	00	00	00	02	01
Catégorie D	03	00	00	01	00	04
Non Fonctionnaires	04	00	00	01	00	05
TOTAL	29	01	01	17	05	41

Source : DRH/ Rprog

Graphique 1 : Évolution des Effectifs du programme 3



L'effectif du programme « Loisir » passe de vingt-neuf (29) en 2022 à Quarante -un (41) Agents à la date du 31 décembre 2023. Cette évolution a été un gain pour le programme 3 car cela a permis non seulement de mieux s'organiser mais aussi de réaliser de meilleures performances.

Catégorie A : de 10 agents en 2022 est passé à 19 agents en 2023 ;

Catégorie B : de 09 Agents en 2022 est passé à 12 Agents en 2023 ;

Catégorie C : de 03 agents en 2022 est passé à 01 agent en 2023. Cela est due à la sortie de 02 agents ;

Catégorie D : de 03 Agents en 2022 est passé à 04 Agents en 2023 avec l'entrée d'un agent dans cette catégorie ;

Non fonctionnaire : de 04 agents en 2022 est passé à 05 agents en 2023 avec une entrée.

II.2. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Conformément à l'axe stratégique, l'objectif global assigné au programme 3 « Loisir » est de promouvoir les pratiques de loisirs avec résultat stratégique les pratiques de loisirs sont promues.

Pour atteindre ce résultat, plusieurs activités regroupées en actions ont été réalisées en 2023. On peut citer :

Au titre de l'action 1 « construction d'infrastructure de loisirs » les réalisations sont les suivantes :

- l'adoption du décret portant réglementation des activités de Loisirs qui a été signé le 18 janvier 2023 par le président de la république Alassane OUATTARA. Ce décret vient créer un cadre juridique et administratif pour règlementer les activités de loisirs ;
- l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations nécessaires à l'ouverture des colonies de vacances, centres aérés et centres de vacances : 65 dossiers ont été traités ;
- la rencontre avec les promoteurs de loisirs pour l'ouverture des activités de loisirs en mai 2023.
- Cette rencontre avait pour objectif d'échanger avec les promoteurs sur l'organisation des activités de vacances et leur expliquer le décret portant réglementation des activités de loisirs ;
- le renforcement de capacités de 50 promoteurs des Accueils Collectifs de Loisirs pour les Mineurs dans des établissements, espaces et organisations de loisirs les 02 et 03 décembre ;
- les visites et rencontres de responsables d'organisations, espaces et établissements de loisirs.

Les difficultés rencontrées au titre de l'action 1 sont les suivantes :

- les moyens financiers sont insuffisants au regard des enjeux et de l'importance des actions favorisant l'accès des populations aux activités de loisirs ;
- le plafonnement trimestriel des dépenses empêche une exécution budgétaire conforme aux dépenses à engager pour des activités organisées ;
- les lignes budgétaires consacrées aux actions concrètes sont peu dotées et ne permettant pas le meilleur fonctionnement de la Direction centrale.

Pour y parvenir, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- augmenter les moyens financiers au regard des enjeux et de l'importance des actions ;
- anticiper et réduire les délais de validation des engagements pour une exécution plus efficiente ;
- structurer la gestion des budgets en fonction des différents projets et favoriser davantage l'accès pour tous aux populations sur l'ensemble du territoire national.

Au titre de l'action 2 « Élaboration d'un répertoire de jeux traditionnels », plusieurs réalisations ont été menées. Il s'agit de l'organisation de la sixième édition de l'étude socio-anthropologique sur les jeux traditionnels en Côte d'Ivoire.

Cette étude a été menée du 19 au 25 mai 2023. Elle a permis de collecter quarante-six (46) jeux traditionnels dans les localités suivantes :

La région du Sud Comoé (Grand Bassam, Bonoua, Adiaké et Aboisso), la région de l'Agneby-Tiassa (Agboville et Rubino), La région du Béliér (Toumodi) et le District Autonome de Yamoussoukro ;

- la formation des animateurs des clubs de jeux traditionnels des lycées et collèges

Cette activité a été menée le 18 octobre 2023 avec une annexe financière d'un million de francs (1 000 000 F) CFA ;

- l'installation de cinq (05) clubs de jeux traditionnels dans les lycées et collèges du District Autonome d'Abidjan

Cette activité s'est déroulée le 25 octobre 2023 avec une annexe financière de deux million quatre cent quarante-cinq mille francs (2 445 000 F) CFA ;

- l'organisation de la seconde édition du camp de loisirs pour les jeunes à Bonoua.

Du vendredi 21 juillet au samedi 22 juillet 2023 a eu lieu la seconde édition du camp national de loisirs pour jeunes à Bonoua. Cette activité vise la sensibilisation des populations à la pratique des activités de loisirs. Initialement, cette activité de deux jours devrait accueillir 300 jeunes. Mais, pour des raisons de restriction des crédits autorisés pour l'année en cours le nombre de participants a été réduit à 200 ;

- le Concours National des Jeux Traditionnels s'est déroulé du 30 novembre au 11 décembre 2023 dans 12 régions. Cette initiative vise à valoriser les jeux traditionnels et à célébrer la diversité culturelle. Elle devrait prendre en compte plusieurs départements, sous-préfectures et communes. Mais, en fonction des fonds alloués à cette activité, l'on s'est limitée qu'aux régions ;
- l'organisation des interclubs de jeux traditionnels de dix (10) établissements

Cette activité a été réalisée le 11 mars 2023 à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) entre une dizaine d'établissements du District d'Abidjan avec comme finalité de contribuer à la socialisation des élèves par les loisirs endogènes. Initialement, cette activité devrait se dérouler sur deux (02) mois au sein des établissements scolaires, mais pour des raisons liées à l'insuffisance budgétaire, elle fut organisée en un seul jour ; ce qui interroge donc l'impact réel de cette activité hautement éducative pour les jeunes.

Les difficultés rencontrées au titre de l'action 2 sont les suivantes :

- la principale difficulté qu'il convient de mentionner au niveau de cette action est et demeure l'insuffisance de la dotation budgétaire. Par exemple, l'étude socio-anthropologique sur les jeux traditionnels de la Côte d'Ivoire (qui vise les trente et une régions) et qui a débuté depuis l'année 2017, n'est toujours pas encore achevée pour des questions liées son financement.

Pour y parvenir, le Responsable de Programme envisage les actions suivantes :

- solliciter des budgets complémentaires pour la finalisation de l'étude susmentionnée, faire ensuite la cartographie desdits jeux et leur promotion tant au plan national qu'au plan international. Cela requiert aussi des ressources suffisantes pour la digitalisation, voire la numérisation de certains de ces jeux. Il en est de même pour les clubs de jeux traditionnels que l'on gagerait à installer dans tous les établissements scolaires du pays.

Au titre de l'action 3 « Vulgarisation de la pratique des loisirs » les réalisations ont porté sur:

- la commémoration de la Journée Mondiale des Loisirs qui a eu lieu le 27 mai 2023 au jardin Botanique de Bingerville avec pour objectif général de sensibiliser et de susciter un intérêt pour les loisirs auprès des populations. C'était aussi une occasion de présenter les différents types de loisirs aux populations ;
- la réalisation de la cérémonie de lancement du concept « week-end à Babi », le 14 juillet 2023 à l'espace Paradisia dans la commune de Cocody, Ce concept se positionne comme un point central d'informations sur les bons plans de loisirs de notre pays. Ainsi, les populations pourront en un clic s'informer aussi bien sur les activités de loisirs à l'affiche que sur les différents établissements de loisirs existants dans notre pays ;
- la colonie d'État, au total, cent-trente (130) enfants ont participé du 18 au 31 juillet 2023 au Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) d'Abengourou. Ce séjour a permis aux enfants de pratiquer diverses activités de loisirs aux caractères culturels, sportifs, artistiques, scientifiques, techniques ;
- le Festival National des Jeux Traditionnels organisé en décembre 2023, le festival National des Jeux Traditionnels a pour objectif de vulgariser les jeux traditionnels de chaque région de la Côte d'Ivoire pour en faire des outils touristiques, d'éducation et d'insertion.

Au cours de ce festival, il s'est agi de présenter les jeux traditionnels des districts visités, de faire la démonstration des jeux traditionnels spécifiques et organiser des compétitions entre les jeux similaires.

La difficulté rencontrée au titre de l'action 3 est l'insuffisance du budget octroyé aux activités ; ce qui induit des demandes de budget complémentaire.

Pour y parvenir, le Responsable de Programme envisage de revoir la dotation de l'activité à la hausse car toutes les régions doivent être visitées pour montrer les merveilles que possède la Côte d'Ivoire.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 3

L'adoption du décret portant réglementation des activités de loisirs et la mise en place et validation de l'arrêté fixant la liste des pièces à fournir pour la délivrance d'une autorisation de séjours de loisirs et d'un agrément d'exploitation des établissements de loisirs, ont été menées avec pour objectif de créer un cadre réglementaire juridique et administratif.

Ce dispositif réglementaire contribue à garantir une meilleure sécurité des usagers au sein du secteur, à prévenir les risques, à assurer et veiller à la sensibilisation des populations sur la pratique régulière des loisirs.

Au cours de ces activités, Les différents types de loisirs aussi bien endogènes qu'exogènes sont présentées et réalisées par toutes les tranches d'âges et montrer aussi qu'au-delà du volet divertissement en vue de notre épanouissement, ce secteur des loisirs est un grand pourvoyeur d'emplois.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Développer des infrastructures de loisirs sur le territoire national						
IP1 Taux d'implémentation de l'offre de loisirs au plan national	%	-	-	0	3	3
IP2 Taux d'infrastructures mises aux normes	%	-	-	33,33	20	35
Objectif Spécifique 2 : Répertorier les jeux traditionnels						
IP1. Nombre de jeux traditionnels collectés	Nbre	-	153	240	321	270
IP2. Taux de régions ayant fait l'objet de collecte des jeux traditionnels	%	-	26	45	45	52
Objectifs spécifique 3 : Vulgariser la pratique des jeux traditionnels						
IP1 Nombre d'établissements scolaires abritant les clubs de jeux traditionnel	Nbre	-	2	10	20	15
IP2 : Nombre d'élèves inscrits dans les clubs de jeux traditionnels	Nbre	-	70	350	700	525
Objectifs spécifique 4 : Promouvoir la pratique des loisirs sains						
Taux de croissance des personnes sensibilisées à la pratique des activités de loisirs	%	10	66,8	495,42	20	266,74
Taux de fréquentation des espaces de loisirs agréés	%	-	10	7	14	20

Source : DPPD-PAP 2023-2025 et 2024-2026 / RAP 2020, 2021, 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Développer des infrastructures de loisirs sur le territoire national

Indicateur 1 : Taux d'implémentation de l'offre de loisirs au plan national

Définition de l'indicateur : Développement de l'offre de loisirs au plan national

Source des données : DPLAJEN

Mode de calcul : (Nombre de l'offre d'espaces de loisirs implémentés / Nombre d'espaces de loisirs identifiés) X 100

Valeurs cibles : 3% 2023 ,4% en 2024 et 5% en 2025

Prévue pour une valeur de 3% pour l'année 2023, La cible a été atteinte à hauteur de 3%. Cet indicateur n'existait pas dans les années 2020, 2021 et 2022.

Malgré l'insuffisance des ressources mises à disposition, cet indicateur a atteint sa cible (3%).

Cette performance a été possible avec l'accompagnement et représentation de la DGL aux activités de loisirs avec les promoteurs de loisirs.

Indicateur 2 : Taux d'infrastructures mises aux normes

Définition de l'indicateur : Évolution de la mise aux normes des Établissements de loisirs recevant du public

Source des Données : DPLAJEN

Mode de calcul : (Nombre d'infrastructures de loisirs mises aux normes / Nombre total d'infrastructures identifiés) X 100

Valeurs cibles : 20 % 2023, 40% en 2024 et 60% en 2025

En 2023, l'indicateur de performance 2 a atteint un taux de réalisation de 35% dépassant la cible prévue qui est 20%.

N'existant pas dans les années 2020, 2021, 2022, cet indicateur ne peut pas faire l'objet de comparaison.

Cette performance a été possible à cause d'abord de l'intérêt que les uns et les autres ont porté sur les enjeux de la coupe d'Afrique des Nations.

Objectif spécifique 2 : Répertoire les jeux traditionnels

Indicateur 1 : Nombre de jeux traditionnels collectés

Définition de l'indicateur : Nombre de jeux collectés

Source de Données : DVFPJT

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 321 en 2023 ,405 en 2024 et 489 en 2025.

En 2023, la réalisation a été de 270 pour une cible prévue de 321

De 153 en 2021 le nombre de jeux collectés est passé 240 à 2022 donc une augmentation de 47 jeux.

De 2022 à 2023, nous remarquons une évolution 240 à 270 jeux collectés.

Toute fois la valeur cible prévue étant de 321, la cible n'a pas été atteinte. Cela s'explique par la faible dotation budgétaire de cette activité qui a limité les actions dans les pratiques.

Comme mesure correctrice Il faut essayer de revoir à la hausse la dotation de cette activité pour permettre aux populations mais surtout aux enfants de découvrir les jeux traditionnels et de les inciter à y jouer avec d'autres enfants de leur âge qui ont grandi et bercés par les nouvelles technologies.

Indicateur de performance 2 : Taux de régions ayant fait l'objet de collecte des jeux traditionnels

Définition de l'indicateur : Proportion de régions ayant fait l'objet de collectes

Source des Données : DVFPJT

Mode de calcul : Nombre de régions ayant fait l'objet de collecte de jeux traditionnels/nombre total de régions) X 100

Valeurs cibles : 45% en 2023, 55% en 2024 et 65% en 2025

De 2021 à 2022 le taux de région de 26 % à 45% donc une croissance de 19%.

Le taux de 45% correspond aux 14 régions qui ont fait l'objet de collecte des jeux traditionnels.

La cible prévue en 2023 (45%) a été atteinte à hauteur 52%.

La bonne performance s'explique par l'intérêt que la population accorde à cette activité ; chaque région veut faire découvrir les jeux traditionnels qu'elle possède. Cette performance a été possible grâce aux différentes stratégies mises en place telle que le fait d'avoir bénéficié de lettre d'avance.

Comme mesure correctrice, Il faut revoir la dotation de l'activité à la hausse car toutes les régions doivent être visité pour montrer les merveilles que possède la Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifique 3 : Vulgariser la pratique des jeux traditionnels

Indicateur 1 : Nombre d'établissements scolaires abritant les clubs de jeux traditionnels

Définition de l'indicateur : Promotion des jeux traditionnels auprès des établissements scolaires

Source des Données : DVFPJT

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 20 en 2023, 30 en 2024 et 50 en 2025

En 2023, la cible étant fixée à 20 n'a pas pu être atteinte à cause du collectif budgétaire.

De 02 établissements en 2021, cet indicateur a évolué à 10 établissements en 2022.

En 2023, la cible étant fixée à 20 établissements, seulement 15 établissements ont pu être visités donc la cible de cet indicateur de performance n'a pas été atteinte.

05 établissements scolaires n'ont pas pu être visités et cette faiblesse est due à la réduction des crédits octroyés.

Comme mesure correctrice, il faut octroyer des ressources suffisantes aux différentes activités pour permettre d'atteindre les objectifs.

Indicateur 2 : Nombre d'élèves inscrits dans les clubs de jeux traditionnels

Définition de l'indicateur : L'adhésion des élèves dans les clubs de jeux traditionnels

Source des Données : DVFPJT

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 700 en 2023, 1050 en 2024 et 1750 en 2025

Avec l'installation de 05 autres clubs de jeux traditionnels, le nombre d'élèves (adhérents) est passé de 350 en 2022 à 525 élèves sensibilisés et inscrit dans les clubs de jeux traditionnels cette année 2023.

De 2021 à 2022 nous remarquons une évolution 70 à 350 élèves sensibilisés et inscrit dans les clubs de jeux traditionnels

De 2022 à 2023 nous remarquons une évolution 350 à 525 élèves sensibilisés et inscrit dans les clubs de jeux traditionnels.

En 2022 dix (10) établissements ont été visités donc avec 35 élèves inscrit par établissement.

En 2023, la réalisation a été de 525 pour une cible prévue de 700

La sous-performance du programme par rapport à cet indicateur est due à la réduction du budget intervenue en cours d'année.

Comme mesure correctrice, il faut mettre à disposition des ressources suffisantes pour l'exécution des activités.

Objectifs spécifique 4 : Promouvoir la pratique des loisirs sains

Indicateur 1 : Taux de croissance des personnes sensibilisées à la pratique des activités de loisirs

Définition de l'indicateur : Taux de mobilisation des personnes sensibilisées à la pratique des loisirs sains

Source des Données : DGL

Mode de calcul : $\text{Nombre de personnes sensibilisées en année } n - \text{Nombre de personnes sensibilisées en année } n-1 / \text{Nombre de personnes sensibilisées en année } n-1 \times 100$

Valeurs cibles : 20% en 2023, 25% en 2024 et 30% en 2025

De 10% en 2020, en passant à 66,8% en 2021, cet indicateur a connu un bond de 495,42% en 2022 avec la création de la Direction Générale qui a engendré l'organisation de nouvelles activités telles que la Journée mondiale des Loisirs, la Colonie d'État organisée en faveur des enfants et le festival national des jeux traditionnels.

En 2023, nous avons une réalisation de 266,74%. Il est à noter qu'en 2023, 58 283 personnes ont été sensibilisées à la pratique des activités de loisirs contre 15 892 en 2022, 2 662 en 2021 et 1 600 en 2020.

Cette réalisation de 266,74% se justifie par le nombre d'activités réalisées et toute la communication qui les accompagne. Outre les activités de 2022 qui ont été reconduites l'on pourrait citer le lancement de week-end loisirs à Babi, l'interclub des jeux traditionnels, le camp de loisirs pour les jeunes ainsi que l'accompagnement des initiatives privées.

Le budget doit être revu à la hausse pour permettre de faire plus que prévu.

Indicateur de performance 2 : Taux de fréquentation des espaces de loisirs agréés

Définition de l'indicateur : Accessibilité des populations aux espaces agréés de loisirs

Source des Données : DGL

Mode de calcul : (Nombre de personnes fréquentant les espaces de loisirs / Population cible) X 100

Valeurs cibles : 14% en 2023, 15% en 2024 et 20% en 2025.

La réalisation de cet indicateur en 2023 est de 20% ce qui a permis d'atteindre et même dépasser la cible fixée à 14%.

De 2021 à 2022, les réalisations de cet indicateur ont été constantes avec 10%.

De 2022 à 2023 il y a eu une croissance de 10% au niveau des réalisations portant le taux à 20% dépassant largement la cible fixée à 14%.

L'assistance de la Direction Générale sur le terrain a permis aux espaces et établissements de loisirs de voir leur fréquentation augmentée de façon exponentielle.

Augmenter les crédits budgétaires pour que la sensibilisation ait un impact plus important sur les populations.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- les activités de loisirs suscitent un intérêt auprès de la population
- les différentes activités de la Direction Générale des Loisirs prévues pour l'année 2023 se sont toutes déroulées
- la journée mondiale des loisirs, la colonie d'État et le festival sont des activités qui attirent beaucoup de monde
- pour une santé mentale et physique, Il est important de trouver du temps et se faire plaisir.

Les difficultés rencontrées :

- les activités à fort impact sont peu dotées
- l'insuffisance de ressources ne permet pas une bonne couverture médiatique

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées :

- Il serait souhaitable que les activités à fort impact fassent l'objet d'un appui supplémentaire du Gouvernement pour plus de visibilité au plan national, voire au plan international.
- Il serait souhaitable que la dotation budgétaire de la Direction Générale des Loisirs au titre de l'année 2024 soit revue à la hausse, surtout si l'on aspire à ce que les loisirs contribuent au développement économique de la Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

L'objectif de la Direction Générale des Loisirs qui est de promouvoir les pratiques de loisirs a été satisfait au regard des différents résultats obtenus. L'analyse des indicateurs montre que les de performance attendue pour l'année 2023 ont été atteintes malgré la restriction budgétaire intervenue en cours d'année.

La Direction Générale des Loisirs attend poursuivre de façon objective la promotion et le développement des loisirs sur toute l'étendue du territoire.

CONCLUSION GENERALE

Dans sa programmation, le Ministère du Tourisme et des Loisirs s'est fixé 24 cibles à atteindre au cours de l'exercice 2023. Pour la réalisation de ses actions et activités, le Ministère a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 12 374 998 501 FCFA (hormis les comptes spéciaux du trésor) qu'il a exécuté à hauteur de 94,98%.

La mise en œuvre des actions prévues s'est soldée par l'atteinte de 17 cibles sur les 24 attendus pour l'année 2023 ; soit un taux de réalisation de 70,83% avec une exécution budgétaire respectant les mesures d'encadrement.

Au total, les programmes du ministère ont enregistré une amélioration de leur performance. La mise en œuvre de la stratégie sublime Côte d'Ivoire a induit l'atteinte des objectifs globaux du ministère. Cette tendance d'atteinte des résultats devrait être soutenue par le renforcement des capacités des acteurs et l'amélioration des crédits budgétaires alloués au Ministère du Tourisme pour les gestions à venir.

SECTION 351 : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément au décret n° 2021-181 du 06 avril 2021, portant nomination des membres du gouvernement, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) est dirigé depuis le 06 avril 2021 par **Monsieur SIDI Tiémoko Touré**.

Ainsi, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, selon le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021, portant attribution des membres du gouvernement, a pour principale mission d'élaborer et de mettre en œuvre l'ensemble des politiques, opérations, programmes et projets de développement des ressources animales et halieutiques ; de promouvoir et contrôler les normes sanitaires et qualitatives des denrées animales et d'origine animale ; de maîtriser la santé animale ; d'exercer la tutelle de toutes les opérations et projets de développement des ressources animales et halieutiques. Il est donc chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de ressources animales et halieutiques.

A ce titre, le MIRAH a l'initiative et la responsabilité des missions suivantes :

- Développer une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national ;
- Améliorer la productivité des élevages en Côte d'Ivoire ;
- Assurer une gestion durable des ressources halieutiques ;
- Mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées animales d'origine animale en Côte d'Ivoire.

L'exercice budgétaire 2023 s'est déroulé dans un contexte de révision du portefeuille projets du ministère en remplacement de vieux projets jugés peu pertinents. Ainsi vingt-trois (23) projets portant sur les cinq (5) axes stratégiques décrits dans la nouvelle politique du secteur dénommée « Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) 2022-2026 » ont vu le jour.

Le MIRAH a également connu des ponctions des budgets à l'issue du collectif budgétaire, entravant ainsi l'atteinte de certains indicateurs de performance.

Aussi, pour la mise en œuvre des activités du MIRAH, quatre (04) programmes ont été définis. Ces programmes sont subdivisés en treize (13) Directions Centrales, trois (03) Services Rattachés, trente-trois (33) Directions Régionales, quatre-vingt-dix (90) Directions Départementales, deux cent soixante-trois (263) Postes d'Élevage et des Ressources Halieutiques (PERH), vingt-cinq (25) Postes d'Entrée, trois (03) Organismes Privés, huit (08) Organismes sous tutelle et six (06) Projets.

Une réforme des projets a été instituée au sein du ministère au cours de l'année 2022. Ainsi des provisions ont été constituées dans le budget de l'année 2023 pour la création de vingt-trois (23) nouveaux projets. Ce qui porte le nombre total des projets d'investissement à vingt-neuf (29).

Le présent document sera décliné en cinq grandes (05) parties :

1. Le Ministère ;
2. Le Programme 1 : Administration Générale ;
3. Le Programme 2 : Développement des Productions Animales ;
4. Le Programme 3 : Gestion Durable des Ressources Halieutiques ;
5. Le Programme 4 : Renforcement de la santé publique vétérinaire.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) comprend quatre (4) programmes, dix (10) actions et cent quatre-vingt-trois (183) activités.

Tableau 80 : Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Administration Générale	04	142
Développement des Productions Animales	02	16
Gestion Durable des Ressources Halieutiques	02	17
Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire	02	08
Total	10	183

I.2. Politique ministérielle

Cadre de performance du Ministère

Principales Orientations (PO)	Résultats Stratégiques (RS)	Objectifs Globaux (OG)
- La promotion du développement rural ; - L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales et halieutiques ; - L'approvisionnement du marché national en protéines animales et halieutiques de qualité ; - La promotion de la coopération internationale en matière agricole.	- L'Administration est moderne et performante ; - La production des ressources animales est accrue ; - L'espace pastoral est mieux géré ; - Les ressources halieutiques sont mieux gérées et valorisées ; - La sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale est garantie.	- Développer une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national ; - Améliorer la productivité des élevages en Côte d'Ivoire ; - Assurer une gestion durable des ressources halieutiques ; - Mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées animales d'origine animale en Côte d'Ivoire.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le ministère des Ressources Animales et Halieutiques est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux décomposés en sept (07) objectifs spécifiques, vérifiés par trente-trois (33) indicateurs et trente-trois (33) cibles.

Tableau 2 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellé	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	4	4	7	33	33

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteints
ADMINISTRATION GENERALE	OS 1 : Améliorer la gouvernance du secteur	9	6
	OS 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières	3	3
DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES	OS 1 : Accroître la production des ressources animales	7	6
	OS 2 : Améliorer la gestion de l'espace pastorale	2	2
GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	OS 1 : Accroître la production halieutique	5	0
RENFORCEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE	OS 1 : Améliorer la santé animale	4	1
	OS 2 : Renforcer l'hygiène publique et la qualité sanitaire des denrées animales et d'origine animale	3	1
TOTAL		33	19

Sur les trente-trois (33) cibles visées par les indicateurs du cadre de performance, dix-neuf (19) ont été atteintes soit 57,58% par rapport aux objectifs fixés. Dans l'ensemble, les programmes ont atteint un taux de réalisation moyen des indicateurs supérieur à 50 %. Spécifiquement, les programmes ont atteint un taux moyen de réalisation des indicateurs de 75 % ; 88,89% ; 0% et 28,57% respectivement pour les programmes 1, 2, 3 et 4.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère a bénéficié d'un budget initial de 17 187 207 398 FCFA au titre de l'année 2023. Toutefois à la date du 20 mars 2024, le budget du Ministère s'élève à 17 932 762 844 FCFA soit une augmentation de 745 555 446 FCFA.

Le budget actuel est de 17 932 762 844 FCFA dont 6 873 898 341 FCFA pour le traitement du personnel, 2 349 161 078 FCFA pour l'acquisition des biens et services 1 575 041 478 FCFA pour les transferts aux organismes sous tutelles et 7 134 661 947 FCFA pour mener les opérations d'investissement.

Le taux d'exécution du budget au 20 Mars 2024 était de 91,70 %.

Ce taux fait ressortir l'écart de 743 684 373 FCFA entre le budget actuel (17 932 762 844 FCFA) et les réalisations (16 443 523 025 FCFA)

Tableau 3 : Financement global du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	17 031 713 009	17 932 762 844	16 443 523 025	1 489 239 819	91,70%
1.1 Ressources intérieures	16 558 582 073	14 360 611 882	14 122 790 446	237 821 436	98,34%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	16 558 582 073	14 360 611 882	14 122 790 446	237 821 436	98,34%
1.1.2 Recettes de services				0	0,00%
1.2 Ressources extérieures	473 130 936	3 572 150 962	2 320 732 579	1 251 418 383	64,97%
1.2.1 Emprunts projets		2 589 850 962	1 812 895 673	776 955 289	0,00%

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1.2.2 Dons Projets	473 130 936	982 300 000	507 836 906	474 463 094	51,70%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				0	0,00%
2 CHARGES	17 031 713 009	17 932 762 844	16 443 523 025	1 489 239 819	91,70%
2.1 Personnel	6 440 639 214	6 873 898 341	6 873 898 334	7	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	6 251 191 078	6 688 926 914	6 688 926 912	2	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	189 448 136	184 971 427	184 971 422	5	0,00%
2.2 Biens et Services	3 196 775 294	2 349 161 078	2 130 700 759	218 460 319	90,70%
2.3 Transferts	1 945 292 031	1 575 041 478	1 574 541 379	500 099	99,97%
2.3.1 Transferts courants	1 945 292 031	1 575 041 478	1 574 541 379	500 099	99,97%
2.3.2 Transferts en capital				0	0,00%
2.4 Investissement	5 449 006 470	7 134 661 947	5 864 382 553	1 270 279 394	82,20%
2.4.1 Trésor	4 975 875 534	3 562 510 985	3 543 649 974	18 861 011	99,47%
2.4.2 Financement extérieur	473 130 936	3 572 150 962	2 320 732 579	1 251 418 383	64,97%
Dons	473 130 936	982 300 000	507 836 906	474 463 094	51,70%
Emprunts		2 589 850 962	1 812 895 673	776 955 289	0,00%
TOTAL	17 031 713 009	17 932 762 844	16 443 523 025	1 489 239 819	91,70%

Comparaison budget initial et budget actuel

De façon globale, le budget initial du ministère s'élève à **17 187 207 398 FCFA** contre un budget actuel de **17 932 762 844 FCFA** d'où un écart de **745 555 446 FCFA** soit une augmentation de 4,34%.

De façon spécifique :

- Le budget initial **des dépenses en personnel** est de **6 941 564 317 FCFA** contre un budget actuel de **6 873 898 341 FCFA** soit une baisse de **67 665 976 FCFA**. Cet écart s'explique par un réaménagement interne du personnel du ranch de la Marahoué au profit des biens et services de la structure.
- Le budget initial **des dépenses en biens et services** est de **2 777 918 623 FCFA** contre un budget actuel de **2 349 161 078 FCFA** soit une baisse de **428 757 545 FCFA**. Cette baisse est due à une ponction du budget.
- En ce qui concerne **les dépenses en transfert** sur un budget initial de **2 017 524 458 FCFA** contre un budget actuel de **1 575 041 478 FCFA**, l'on constate une baisse de **442 482 980 FCFA**. Cette baisse est due à une ponction du budget.
- Pour ce qui est **des dépenses en investissements** sur un budget initial de **5 450 200 000 FCFA**, le budget actuel s'élève à **7 134 661 947 FCFA** soit une hausse de **1 684 461 947 FCFA**. Cela est dû à des rallonges obtenues par divers projets.

Comparaison budget actuel et réalisation (ordonnancement)

De façon globale, le budget actuel du ministère s'élève à **17 932 762 844 FCFA** avec une réalisation de **16 443 523 025 FCFA** d'où un écart de **1 489 239 819 FCFA** soit 8,30%.

De façon spécifique :

- Le budget actuel des dépenses en personnel est de **6 873 898 341 FCFA** avec une réalisation de **6 873 898 334 FCFA** soit un taux d'exécution de 99,99 %
- Le budget actuel des dépenses en biens et services est de **2 349 161 078 FCFA** avec une réalisation de **2 130 700 759 FCFA** soit un taux d'exécution de 90,70 %.
- En ce qui concerne les dépenses en transfert sur un budget actuel de **1 575 041 478 FCFA**, les réalisations s'élèvent à **1 574 541 379 FCFA**, soit un taux d'exécution de 99,97%.
- Pour ce qui est des dépenses en investissements sur un budget actuel de **7 134 661 947 FCFA**, les réalisations s'élèvent à **5 864 382 553 FCFA** soit un taux d'exécution de 82,20%.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Responsable du Programme, Monsieur GOUROMENAN KOUAKOU ASSOUMANY a été nommé par Décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programmes des Ministère en remplacement du Colonel DADI SERIKPA GUILLAUME, Inspecteur Général.

Les principales missions du programme sont les suivantes :

- Promotion et coordination de la politique du secteur ;
- Appui conseil à la valorisation et à la commercialisation des produits d'élevage, de pêche et d'aquaculture ;
- Amélioration du système de planification, de suivi, d'évaluation, des statistiques et de documentation ;
- Renforcement de la structuration des filières animales et halieutiques et professionnalisation des opérateurs ;
- Amélioration du cadre de gestion et de renforcement des capacités des ressources humaines ;
- Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine.

Il est nécessaire de préciser que les activités ont été menées dans un contexte de ponctions des budgets à l'issue du collectif budgétaire, entravant ainsi l'atteinte de certains indicateurs de performance.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de quatre points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme "Administration Générale" est de Développer une administration moderne et performante par l'amélioration de la gouvernance administrative et financière du secteur.

Le programme « Administration Générale » est conçu pour contribuer à l'atteinte des résultats identifiés dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Le résultat stratégique associé à ce programme est « L'Administration est moderne et performante ».

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)
OG 1 : Développer une administration moderne et performante	RS 1.1 : L'Administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : Taux de réalisation des activités

I.2. Le financement du programme

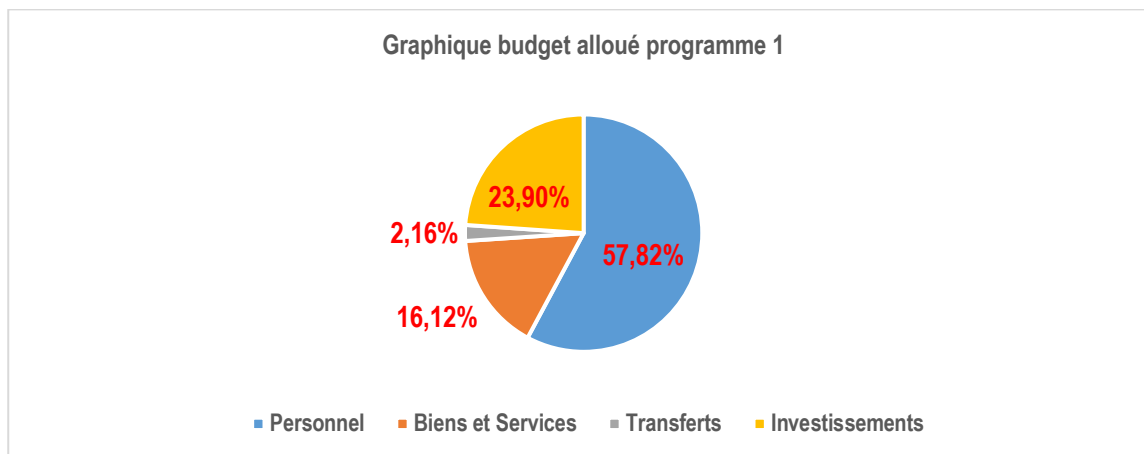
Montant de crédits alloués au programme 1 par natures de dépenses

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	6 688 926 914
Biens et Services	1 864 634 347
Transferts	250 000 000
Investissements	2 764 135 935
TOTAL	11 567 697 196

Le budget alloué au programme au titre de l'exercice 2023 est de 11 567 697 196 FCFA contre 9 835 097 725 FCFA en 2022, soit une hausse de 17,62 %.

Le budget de l'exercice 2023 est composé de 57,82% des dépenses en personnel, 16,12% des dépenses en biens et services, 2,16% des dépenses en transferts et 23,90% des dépenses en investissement.

Graphique 1 : budget alloué au programmer 1



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

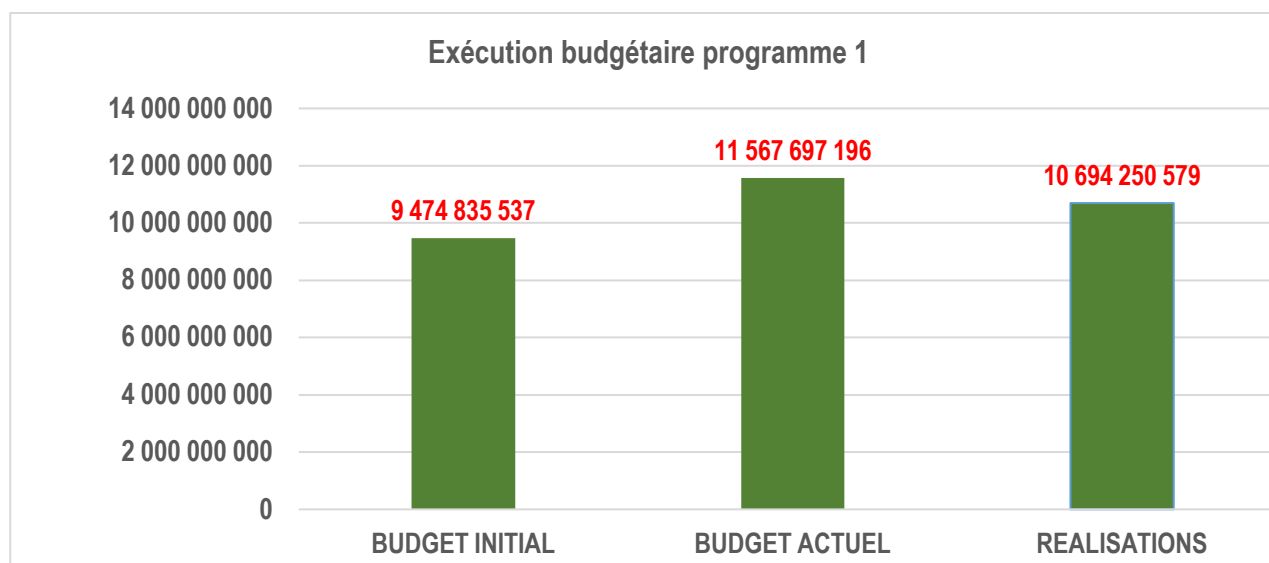
II.1. Exécution du budget

Exécution budgétaire 2023 du programme Administration Générale

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
9 474 835 537	11 567 697 196	10 694 250 579	873 446 617

Source : extrait du SIGOBE

Graphique 185 : exécution budgétaire 2023 du programme 1



Le programme « Administration Générale » est passé en 2023 d'un budget initial de 9 474 835 537 FCFA à un budget actuel de 11 567 697 196 FCFA, soit une hausse de 22,09 % au cours du même exercice. Cette hausse s'explique par la rallonge obtenue par le projet social du Gouvernement (PS GOUV).

Sur un budget actuel de 11 567 697 196 FCFA, 10 694 250 579 FCFA ont été exécutés, soit un écart 873 446 617 F CFA.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation du ministère	-	-	1 517 423 650	1 009 532 265	198 162 246	249 500 000	145 000 000	1 834 083 447	1 860 585 896	3 093 115 712
Action 2 : Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques	-	-	49 749 780	38 777 360	-	-	-	105 360 000	49 749 780	144 137 360
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	93 236 000	86 618 600	-	-	-	50 000 000	93 236 000	136 618 600
Action 4 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	6 251 191 078	6 688 926 912	874 047 318	511 452 337	-	-	233 706 742	119 999 658	7 358 945 138	7 320 378 907
Total	6 251 191 078	6 688 926 912	2 534 456 748	1 646 380 562	198 162 246	249 500 000	378 706 742	2 109 443 105	9 362 516 814	10 694 250 579

Source : : extrait du SIGOBE /RAP2022

De manière générale,

Au titre de l'action 2113201 : Coordination et animation du ministère

L'action a connu une réalisation de 3 093 115 712 FCFA en 2023 contre 1 860 585 896 FCFA en 2022 avec une hausse de 1 232 529 816 FCFA soit 66,24%. Les crédits alloués pour un montant de 3 940 549 802 FCFA ont été exécutés à hauteur de 3 093 115 712 FCFA soit un taux de réalisation de 78,50%.

Au titre de l'action 2113202 : Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques

L'action a connu une réalisation de 144 137 360 FCFA en 2023 contre 49 749 780 FCFA en 2022 avec une hausse de 94 387 580 FCFA soit 189,72%. Les crédits alloués pour un montant de 144 139 104 FCFA ont été exécutés à hauteur de 144 137 360 FCFA soit un taux de réalisation de 99,99%.

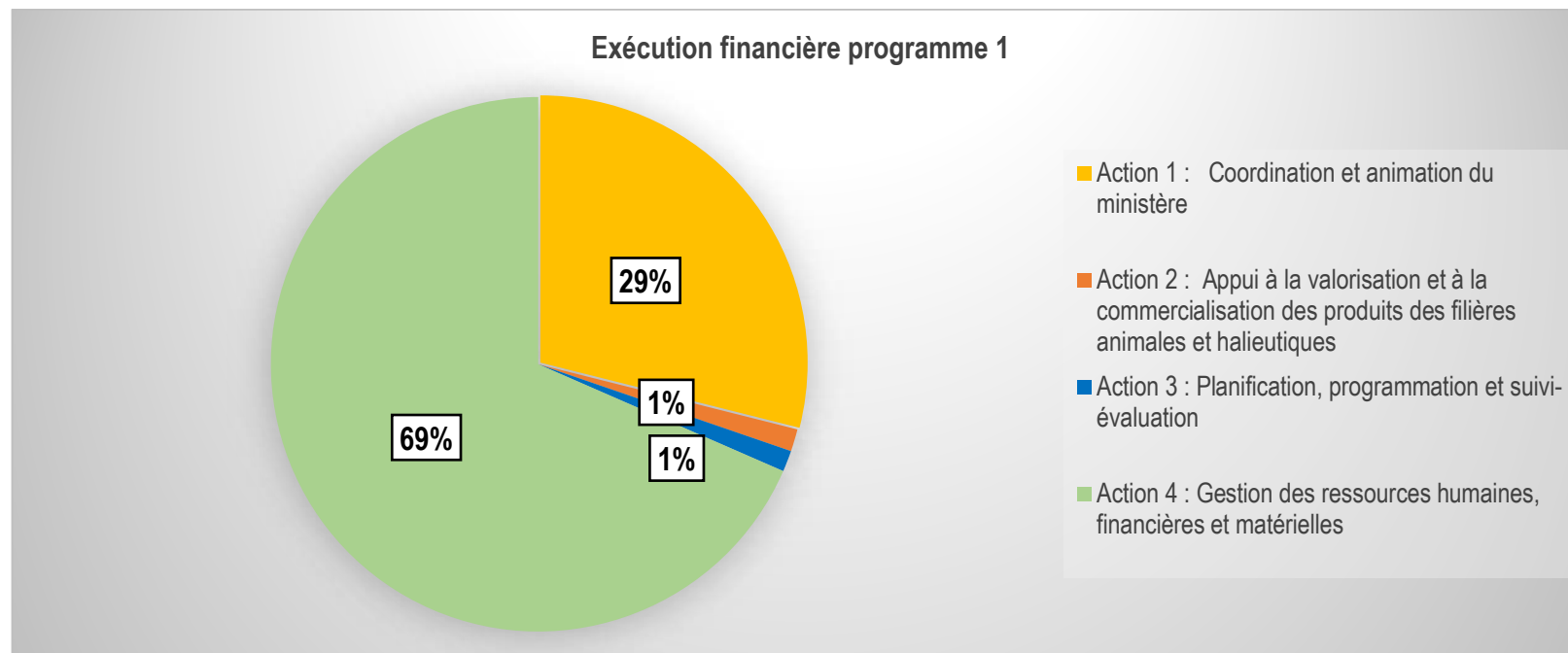
Au titre de l'action 2113203 : Planification, programmation et suivi-évaluation

L'action a connu une réalisation de 136 618 600 FCFA en 2023 contre 93 236 000 FCFA en 2022 avec une hausse de 43 382 600 FCFA soit 46,53%. Les crédits alloués pour un montant de 136 618 848 FCFA ont été exécutés à hauteur de 136 618 600 FCFA soit un taux de réalisation de 99,99%.

Au titre de l'action 2113204 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

L'action a connu une réalisation de 7 320 378 907 FCFA en 2023 contre 7 358 945 138 FCFA en 2022 avec une baisse de 38 566 231 FCFA soit - 0,52%. Les crédits alloués pour un montant de 7 346 389 442 FCFA ont été exécutés à hauteur de 7 320 378 907 FCFA soit un taux de réalisation de 99,65%.

Graphique 186 Exécution financière par action du programme 1



Le graphique fait ressortir les taux d'absorption des crédits des quatre actions. Les activités de l'action 4 : « 2113204 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » ont absorbé 69% de l'exécution financière de 2023 contre 29% pour les activités de l'action 1 : « 2113201 Coordination et animation du ministère » et 1% pour les activités des actions 3 : « 2113203 Planification, programmation et suivi-évaluation » et 2 : « 2113202 Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques ».

II.1.2. Suivi des investissements

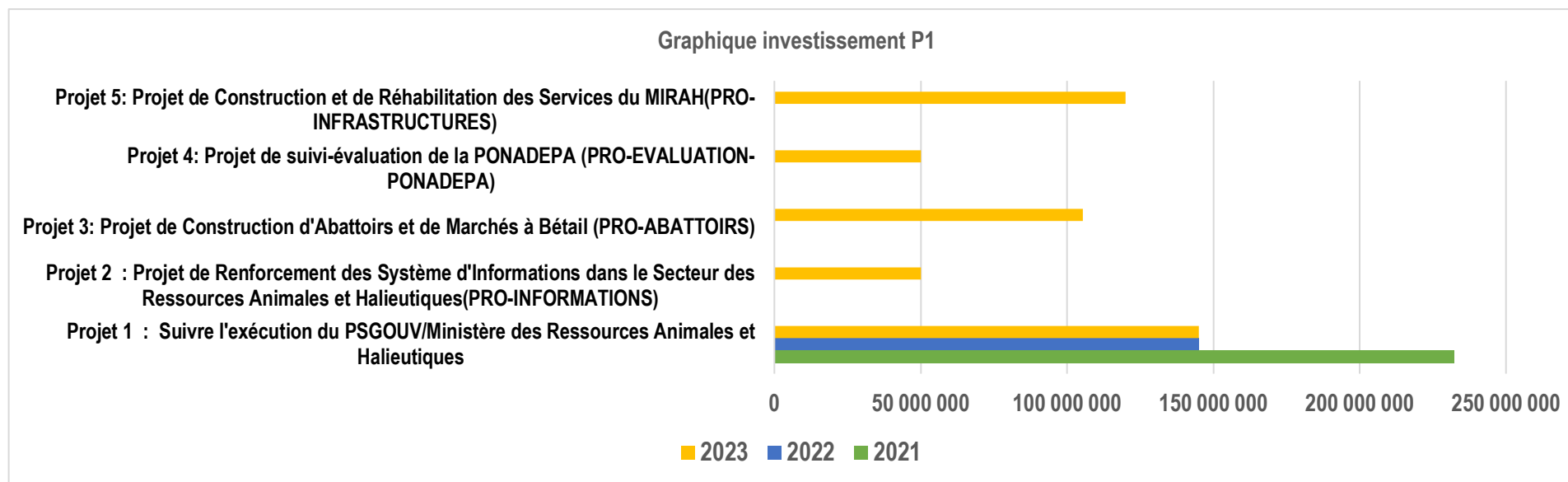
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	2020	2023	1 831 400 000	145 000 000	2 438 775 935	1 784 084 447
Sur financement intérieur			1 831 400 000	145 000 000	256 470 975	256 470 975
Sur financement extérieur					2 182 304 960	1 527 613 472
Projet 2 : Projet de Renforcement des Système d'Informations dans le Secteur des Ressources Animales et Halieutiques (PRO-INFORMATIONS)	2023	2028	2 085 150 000	0	50 000 000	49 999 000
Sur financement intérieur			2 085 150 000		50 000 000	49 999 000
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Projet de Construction d'Abattoirs et de Marchés à Bétail (PRO-ABATTOIRS)	2023	2026	6 852 000 000	0	105 360 000	105 360 000
Sur financement intérieur			6 852 000 000		105 360 000	105 360 000
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Projet de suivi-évaluation de la PONADEPA (PRO-EVALUATION-PONADEPA)	2023	2028	830 000 000	0	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur					50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Projet de Construction et de Réhabilitation des Services du MIRAH(PRO-INFRASTRUCTURES)	2023	2028	4 384 000 000	0	120 000 000	119 999 658
Sur financement intérieur			4 384 000 000		120 000 000	119 999 658
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			15 152 550 000	145 000 000	2 764 135 935	2 109 443 105
Total sur financement intérieur			15 152 550 000	145 000 000	581 830 975	581 829 633
Total sur financement extérieur			0	0	2 182 304 960	1 527 613 472

Source : extrait du SIGOBE

Graphique 187 : Exécution des investissements du programme 1



Ce graphique présente l'évolution des réalisations des projets du programme.

Au niveau du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)

Avec un coût total de 1 831 400 000 FCFA il a démarré en 2020 pour s'achever en 2023. Le taux d'exécution financière est de 142,36%. Cela est dû à une rallonge 2 182 304 960 FCFA obtenue au cours de la gestion 2023. Sur le plan physique 445 poulaillers ont été construits dans les régions de la Bagoué, le Poro, la Nawa et la Marahoué ; 500 kits de matériels d'élevages avicoles ont été acquis, 4 unités de cages flottantes installées sur le lac de Buyo et 160 étangs en cours d'aménagement dans les départements de Bouaflé et de Buyo. Les principales difficultés identifiées à ce jour concernent le processus de recrutement des cabinets pour le suivi sanitaire et technique des fermes avicoles ainsi que pour la formation et l'encadrement des bénéficiaires des infrastructures de production et de transformation de poisson. Pour pallier cette situation, il s'agira spécifiquement pour l'année 2024 de soumettre à la DGMP et à la BAD les rapports d'analyse des offres financières afin de procéder au recrutement desdits cabinets.

Au niveau du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)

Avec un coût total de 1 831 400 000 FCFA il a démarré en 2020 pour s'achever en 2023. Le taux d'exécution financière est de 142,36%. Cela est dû à une rallonge 2 182 304 960 FCFA obtenue au cours de la gestion 2023. Sur le plan physique 445 poulaillers ont été construits dans les régions de la Bagoué, le Poro, la Nawa et la Marahoué ; 500 kits de matériels d'élevages avicoles ont été acquis, 4 unités de cages flottantes installées sur le lac de Buyo et 160 étangs en cours d'aménagement dans les départements de Bouaflé et de Buyo. Les principales difficultés identifiées à ce jour concernent le processus de recrutement des cabinets pour le suivi sanitaire et technique des fermes avicoles ainsi que pour la formation et l'encadrement des bénéficiaires des infrastructures de production et de transformation de poisson. Pour pallier cette situation, il s'agira spécifiquement pour l'année 2024 de soumettre à la DGMP et à la BAD les rapports d'analyse des offres financières afin de procéder au recrutement desdits cabinet.

Projet de Renforcement des Système d'Informations dans le Secteur des Ressources Animales et Halieutiques (PRO-INFORMATIONS)

Le coût total du projet s'élève à 2 085 150 000 FCFA. Il a démarré en 2023 pour s'achever en 2028. Le taux d'exécution financière est de 2,40%. Sur le plan physique le projet a procédé à la conception partielle de la Plateforme centrale de collecte de données statistiques et à l'acquisition de 60 tablettes pour la collecte de données statistiques du secteur des ressources animales et halieutiques. La principale difficulté est liée à la faiblesse de la dotation budgétaire octroyée au projet. Il demeure ainsi primordial d'accroître le financement mis à disposition afin d'atteindre les résultats escomptés.

Projet de Construction d'Abattoirs et de Marchés à Bétail (PRO-ABATTOIRS)

Le coût total du projet s'élève à 6 852 000 000 FCFA. Il a démarré en 2023 pour s'achever en 2026. Le taux d'exécution financière est de 1,54%. Sur le plan physique le projet a procédé à la réalisation des études techniques, à la construction des bureaux du projet, à l'équipement de la coordination en mobilier et matériel de bureau (autre qu'informatique) et en matériel informatique. Les difficultés majeures rencontrées par le projet sont :

- l'insuffisance de la dotation budgétaire et sa mise tardive à disposition, ce qui se traduit par un retard dans la mise en œuvre des activités du projet.
- l'insuffisance du personnel au regard des objectifs et du volume d'activités à mener en 2024 et 2025. Le besoin en personnel est estimé à 15 personnes soit 8 personnes supplémentaires à engagées.

Les mesures correctrices sont les suivantes :

- Mettre à la disposition du projet un budget suffisant pour ces activités et rechercher des fonds pour l'atteinte des objectifs du projet.
- Le personnel du projet devra être renforcé pour une meilleure gestion des activités du projet.

Projet de suivi-évaluation de la PONADEPA (PRO-EVALUATION-PONADEPA)

Le coût total du projet s'élève à 830 000 000 FCFA. Il a démarré en 2023 pour s'achever en 2028. Le taux d'exécution financière est de 6,02%. Sur le plan physique le projet a procédé à l'élaboration du document projet des 23 nouveaux projets du Ministère issus des réformes engagées. Les difficultés rencontrées sont la faiblesse de la dotation budgétaire qui n'a pas permis la réalisation de missions de suivi-évaluation des projets. Pour corriger cette situation, il faudrait améliorer la dotation budgétaire du projet afin de permettre l'acquisition de véhicule, de matériels informatiques et la réalisation de missions de suivi-évaluation.

Au niveau du Projet de Construction et de Réhabilitation des Services du MIRAH(PRO-INFRASTRUCTURES)

Le coût total du projet s'élève à 4 384 000 000 FCFA. Il a démarré en 2023 pour s'achever en 2028. Le taux d'exécution financière est de 2,74%. Sur le plan physique le projet a procédé à l'achèvement du bâtiment principal de la Direction Régionale du MIRAH d'Adzopé et la réhabilitation de la clinique vétérinaire de ladite direction, à la réhabilitation du bâtiment à usage technique de la Direction Départementale du MIRAH d'Alépé, à l'acquisition de dix (10) kit de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, onduleurs) au profit de dix (10) services et de cinq (05) kits de mobiliers de bureau (fauteuils, bureaux, meubles de rangement) au profit de cinq (05) services. Les difficultés rencontrées sont de plusieurs ordres : l'insuffisance de la dotation en comparaison avec la programmation PIP, la lenteur dans la collaboration avec le maître d'œuvre public dans le processus d'élaboration des dossiers d'appel d'offre notamment au niveau de la production de documents (devis descriptif et plan) et l'absence de ligne budgétaire pour permettre à la cellule de suivi et de contrôle des travaux d'effectuer sa mission dans les différentes localités bénéficiaires.

Pour les corriger, il faudrait :

- un financement conséquent du projet pour permettre au MIRAH d'être mieux représenté dans les différentes localités ;
- le réajustement du projet pour prendre en compte les nouvelles Directions Régionales et Départementales créées ;
- un financement pour le recrutement d'un consultant pour assurer le suivi et le Contrôle des travaux.

II.2. Évolution des effectifs

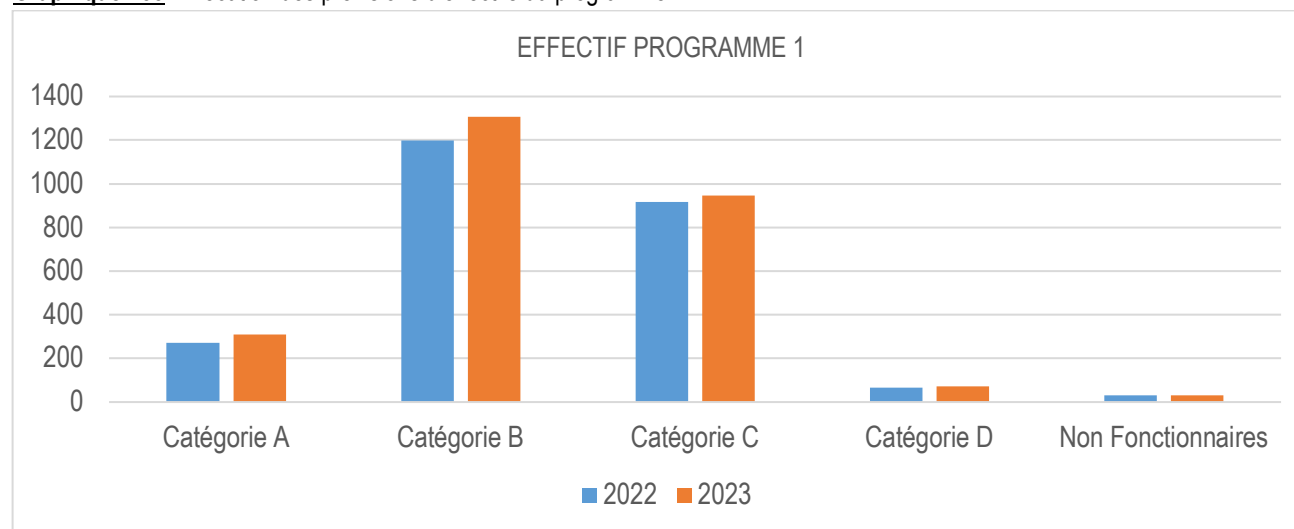
Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	272	78	78	49	11	310
Catégorie B	1 199	168	168	127	18	1308
Catégorie C	917	144	144	33	3	947
Catégorie D	66	23	23	8	1	73
Non Fonctionnaires	32	0	0	0	2	30
TOTAL	2 486	413	413	217	35	2 668

Source : SIGFAE/DRH : MIRAH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 188 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1



L'on constate une hausse significative de l'effectif de ce programme, de **2486 à 2668 agents soit 9,69%**.

Cette hausse peut s'expliquer par la demande accrue en agents de ce programme qui regroupe le plus grand nombre de structures administratives du ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Plusieurs activités majeures ont été réalisées en 2023 en vue d'assurer le développement d'une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national.

L'adoption de la nouvelle politique de développement (PONADEPA 2022-2026) a permis la mise en place d'un cadre d'intervention actualisé et adapté aux réalités du secteur

La mise en œuvre efficiente et efficace se fera à travers la coordination locale des activités du secteur par les services déconcentrés du ministère. Aussi un suivi régulier des activités de ces services à travers des missions d'inspection s'avère indispensable. Ainsi quatre missions d'inspection ont été réalisées dans quatre directions régionales afin de s'assurer de la fonctionnalité des différents services. Pour une professionnalisation des acteurs du secteur, des comités ad hoc de redynamisation et de mise en place des inter- professions ont été créés. Pour un renforcement de la gouvernance du secteur 25 textes réglementaires ont été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement. La maîtrise des procédures budgétaires a permis un meilleur suivi de l'exécution budgétaire se traduisant par un bon taux budgétaire. Les ressources humaines étant la base de la mise en œuvre de toute politique, le ministère a renforcé les capacités de 222 agents et acteurs du secteur.

Les principaux résultats obtenus de la mise en œuvre des activités sont présentés ci-dessous par action :

Au titre de la promotion et coordination de la politique du secteur :

- L'organisation d'un atelier de validation d'arrêtés d'application de décrets relatifs aux ressources animales et halieutiques (Avril 2022) ;
- L'organisation d'un atelier de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques à Yamoussoukro, en liaison avec la DSV (Juillet 2022) ;
- La Participation à l'élaboration de 07 Décrets d'applications des lois relatives à la transhumance, à la pêche et à la santé animale qui ont été adoptés ;
- La participation à l'élaboration 83 arrêtés qui ont été signés par le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques ;
- L'Elaboration de 20 décisions signées par le Ministre des Ressources Animales et Halieutique ;
- La participation à plusieurs autres activités (réunions et ateliers) organisés par les autres Directions et Ministres extérieurs ;
- La célébration de la fête des mères qui a permis la distribution de 170 pagnes aux femmes des Directions Centrales du MIRAH ;
- Le renforcement des capacités de cinquante (50) Directeurs (17 DR et 33 DD) en Rédaction Administrative ;
- L'acquisition de vingt-six (26) médailles dans l'Ordre du Mérite Agricoles qui ont servi à décorer les vaillants travailleurs du MIRAH (en activité et retraités 2022) et des personnalités du secteur des ressources animales et halieutiques ;
- La participation à la conférence de programmation des effectifs organisée par la Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs du Ministère de la Fonction Publique ;
- La participation à l'élaboration du Plan National de Formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en collaboration avec la Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités de la Fonction Publique ;
- La classification des Directions Régionales et Départementales en catégories (les DR et DD selon l'ampleur des activités en 3 classes) ;
- La création de nouvelles DR et DD passant respectivement de 24 à 33 et de 70 à 78 ;
- L'organisation de quatre (4) missions d'inspection et de contrôle des services extérieurs qui ont eu lieu en octobre et décembre, dans les régions du Haut-Sassandra, du Gbêkê, du Gontougo et du Kabadougou ;
- Les passations de charges organisées par l'Inspection Générale ;
- La participation de l'Inspection Générale au lancement officiel de la cérémonie des préparatifs de la COP 15 :15ème session de la Conférence des parties de la Convention des Nations Unis sur la désertification ;
- La couverture médiatique des activités du Ministère ;
- Les publications dans la presse écrite et en ligne ;
- La diffusion de spots télé ;
- Les passages télé du Ministre et de ses collaborateurs.

Au titre de l'appui conseil à la valorisation et à la commercialisation des produits d'élevage, de pêche et d'aquaculture :

- L'appui aux projets d'investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques ;
- L'appui technique et institutionnel aux activités de promotion des produits animaux et halieutiques ;
- La sensibilisation, l'information et la formation de trente-cinq (35) acteurs en technologies de transformation des produits animaux et halieutiques pour un meilleur accès au marché ;
- La vulgarisation des Directives Techniques pour une pisciculture durable auprès de trente (35) opérateurs de la pisciculture ;
- La construction du ponton de la ferme d'application du CAPP AJ.

Au titre de l'amélioration du système de planification, de suivi, de l'évaluation, des statistiques et de la documentation

- La mise en œuvre des vingt-trois (23) projets issus des réformes du portefeuille des projets du MIRAH ;
- La participation à des processus initiés par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour la formulation d'un projet multisectoriel qui est le Projet de Pôle Agro-Industriel (2PAI) Nord- Est ;
- L'élaboration et la mise à la disposition du Ministère du Plan, du Plan de Travail Annuel 2022 (PTA 2022) et du rapport sectoriel 2021 de la mise en œuvre du PND 2021-2025 volet ressources animales et halieutiques ;
- La participation aux missions de suivi-évaluation des projets multisectoriels notamment le Projet de Pôle Agro-Industriel dans la région du Bélier (2PAI-Bélier) ;
- L'élaboration de l'annuaire statistique 2022 du Ministère ;
- L'évaluation du disponible en bétail de la Côte d'Ivoire ;
- La participation à la programmation budgétaire 2023 des unités opérationnelles du MIRAH et la contribution à l'élaboration du Rapport Annuel de Performance 2021 du MIRAH.

Au titre de l'amélioration de la gestion des finances et du patrimoine

- Le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD PAP 2023-2025) élaboré ;
- Le rapport annuel de performance 2021 élaboré ;
- Le suivi de l'exécution budgétaire est assuré ;
- Les rapports d'activités trimestriels sont élaborés ;
- Cinq (05) clôtures ont été construites dans les DR de BOUAFLE, AGBOVILLE, KORHOGO et les DD de AGNIBILEKROU et KORO ;
- Trois (03) bâtiments à usage de bureau ont été construits dans les DR de BOUNA, d'AGBOVILLE et la DD d'AGNILEKROU ;
- Deux (02) bâtiments à usage de bureau, ont été réhabilités à la DR KORHOGO et la DD de KORO ;
- Cinq (05) bâtiments à usage technique ont été réhabilités dont un (01), dans la DD de OUANGOLO (PEPA de NIELLE) et les quatre autres à la DD de NIANKARA (Poste d'Entrée de TAFIRE) ;
- L'enregistrement de 162 sites sur l'ensemble du territoire national abritant des bureaux, des cliniques vétérinaires, des ranchs et stations, des logements, des parcs à bétail, des stations d'alevinage, des terrains nus.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation				
		2020	2021	2022	Prévisions 2023	Réalisation 2022
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur						
Indicateur 1.1. : Taux de réalisation des contrôles des structures	%	-	-	-	100	100
Indicateur 1.2. : Proportion de textes législatifs et réglementaires soumis	%	12	36	100	100	100
Indicateur 1.3. : Pourcentage de conférences, séminaires et salons internationaux suivis	%	100	71	100	100	100
Indicateur 1.4. : Proportion d'Organisations Professionnelles fonctionnelles	%	-	-	-	40	35
Indicateur 1.5: Taux annuel de transformation des produits animaux et halieutiques	%	48	6	49	55	55
Indicateur 1.6. : Taux annuel des investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques	%	7	-	3	8	1
Indicateur 1.7. : Proportion d'acteurs formés à la commercialisation	%	-	-	-	50	49
Indicateur 1.8. : Proportion de structures du ministère formées aux outils de planification, programmation, suivi-évaluation et collecte de données	%	-	-	-	25,62	26,35
Indicateur 1.9. : Taux de couverture médiatique des activités du MIRAH	%	-	-	-	80	100
Objectifs spécifique 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, Matérielles et financières						
Indicateur 2.1. : Taux de formation annuelle des Agents du MIRAH	%	111	60	111	100	100
Indicateur 2.2. : Taux de construction de services	%	-	-	-	13,79	13,79
Indicateur 2.3. : Taux de réhabilitation de services	%	95,1	41.74	-	26,92	26,92

Source : DPPD-PAP 2023-2025/ RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Améliorer la gouvernance du secteur

Indicateur 1 : Taux de réalisation des contrôles prévus des structures

Mode de calcul : (Nombre de structures contrôlées / Nombre total de structures à contrôler) x 100

Valeur cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 100% qui est égale à la valeur cible en 2023. Cet indicateur concerne l'inspection des structures du ministère (Direction, services et structures sous tutelles) par l'Inspection Générale.

Indicateur 2 : Proportion de textes soumis

Mode de calcul : (Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis / Nombre de textes législatifs et réglementaires prévus) x 100

Valeur cibles : 100% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation 100% égale à la valeur cible en 2022. En effet, 25 textes ont été transmis au Secrétariat général du Gouvernement (SGG) sur 25 prévus.

Indicateur 3 : Pourcentage de conférences, séminaires et salons internationaux suivis

Mode de calcul : (Nombre de conférences, séminaires et salons internationaux effectivement suivis / Nombre total de conférences, séminaires et salons internationaux prévus) x 100

Valeur cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 100% qui est au-dessus de la valeur cible en 2022. En raison du COVID, 80% des missions avaient été prévues. Avec la levée des mesures barrières, l'ensemble des missions a été réalisé.

Indicateur 4 : Proportion d'Organisations Professionnelles fonctionnelles

Mode de calcul : Nombre d'organisations professionnelles fonctionnelles / Nombre d'organisations professionnelles existantes

Valeur cibles : 40% en 2023 ; 60% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 35% qui est inférieur à la prévision de 40%. Cette baisse par rapport au résultat envisagé se justifie par l'insuffisance d'opérationnalité de la DOPAF dans la sensibilisation des organisations professionnelles en vue de les rendre économiquement et socialement viables.

Au cours de l'année 2024, l'écart de 5% de l'année 2023 sera ajouté à la progression de 20% attendus pour constituer la cible des actions de sensibilisation et de formation des acteurs en matière de gestion coopérative.

Indicateur 5 : Taux annuel de transformation des produits animaux et halieutiques

Mode de calcul : Tonnage des produits transformés / tonnage de la production totale (excepté le thon entièrement exporté et les produits en développement en quantité négligeable) x 100

Valeur cibles : 55% en 2023 ; 55% en 2024 et 55% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 55% qui est égale à la prévision de 55%.

Indicateur 6 : Taux annuel des investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques

Mode de calcul : (Montant des investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques / Montant global des investissements générés par le CEPICI) x 100

Valeur cibles : 8% en 2023 ; 9% en 2024 et 10% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 1% qui est en dessous de la valeur cible de 8% en 2023. Le taux enregistré est nettement en baisse par rapport à l'année précédente. En effet, la persistance des différentes crises sanitaires (Grippe aviaire, fièvre hémorragique de lapins, peste porcine africaine et peste des petits ruminants) sont des facteurs limitants aux investissements. Aussi, les crises internationales et sous régionales ont provoqué des inflations significatives des coûts des matières premières nécessaires à la fabrication d'aliments bétail. Ce qui réduit considérablement les marges bénéficiaires et provoquent des difficultés de trésorerie.

Pour atteindre la cible prévue, il est envisagé de faire la promotion du secteur auprès des investisseurs en vue d'investir dans le secteur des ressources animales et halieutiques à travers le CEPICI.

Indicateur 7 : Proportion d'acteurs formés à la commercialisation

Mode de calcul : (Nombre d'acteurs formés / Nombre total d'acteurs prévus être formés au cours de l'année) x 100

Valeur cibles : 50% en 2023 ; 60% en 2024 et 65% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 49% qui est légèrement en-dessous de la valeur cible de 50% en 2023. Cette légère contre-performance est due à la réduction de l'enveloppe budgétaire à l'occasion du collectif budgétaire intervenu au cours de la gestion 2023.

Au cours de l'année 2024, l'écart de 1% de l'année 2023 sera ajouté à la progression de 10% attendus pour constituer la cible des actions de formation des acteurs à la commercialisation.

Indicateur 8 : Proportion de structures du ministère formés aux outils de planification, programmation, suivi-évaluation et collecte de données

Mode de calcul : (Nombre de structures du Ministère ayant bénéficié d'une formation au cours de l'année / nombre total de structure) x 100

Valeur cibles : 25,62% en 2023 ; 38,32% en 2024 et 95% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 26,35% qui est légèrement au-dessus de la valeur cible de 25,62% en 2023. Cette légère performance s'explique par l'accroissement du nombre de coordonnateurs dû à la réforme du portefeuille de projets qui ont été formées.

Indicateur 9 : Taux de couverture médiatique des activités du MIRAH

Mode de calcul : (Nombre d'activités organisées par le Ministère ayant bénéficié d'une couverture médiatique / nombre total) x 100

Valeur cibles : 80% en 2023 ; 80% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 100% qui est largement au-dessous de la valeur cible de 80% en 2023. Cette amélioration de la valeur de l'indicateur est due à la réalisation de séances de sensibilisations des structures sur la médiatisation des activités du Ministère.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, Matérielles et financières

Indicateur 1 : Taux de formation annuelle des Agents du MIRAH

Mode de calcul : (Nombre d'agent effectivement formés au cours de l'année / Nombre d'agents ciblés) x 100

Valeur cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 100% qui est égale à la valeur cible de 100% en 2023.

Indicateur 2 : Taux de construction de services

Mode de calcul : (Nombre de services construits / nombre total de services à construire sur la période 2023-2025) x 100

Valeur cibles : 13,79% en 2023 ; 44,83% en 2024 et 41,38% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 13,79% qui est égale à la valeur cible de 13,79% en 2023.

Indicateur 3 : Taux de réhabilitation de services

Mode de calcul : (Nombre de services réhabilités / nombre total de services à réhabiliter sur la période 2023-2025) x 100

Valeur cibles : 26,92% en 2023 ; 38,46% en 2024 et 34,62% en 2025

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 26,92% qui est égale à la valeur cible de 26,92% en 2023.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises durant l'exercice :

- Les différentes crises (sanitaires et alimentaires) continuent de faire reculer le secteur des ressources animales et halieutiques comme priorité des Investissements ;
- Les besoins de formation et de renforcement de capacités des professionnels du secteur des ressources animales et halieutiques sont énormes.
- La mise en place des crédits a été rapide ;
- Les responsables du SIGOBE ont été disponibles pour apporter des appuis techniques ;
- Le budget-programmes a permis de garantir une adéquation entre les activités réalisées et les orientations stratégiques.

Les difficultés rencontrées sont :

- Forte dépendance du secteur des importations de matières premières ;
- Faible niveau d'alphabétisation des acteurs du secteur ;
- Faibles ressources (humaines, matérielles et financières) pour améliorer les capacités des professionnels ;

- Plafonnement des budgets réduisant considérablement les interventions du Ministère et empêchant la bonne conduite de certaines activités ;
- Lourdeur du circuit d'engagement des dépenses tel que prévu dans le SIGOBE.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il faudrait :

- Mettre en adéquation les dotations budgétaires avec les prévisions de performance ;
- Permettre l'exécution des crédits à 100% (supprimer l'abattement de 30% sur les crédits) ;
- Poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programme et des gestionnaires de crédit ;
- Améliorer le circuit d'engagement des dépenses ;
- En relation avec certaines structures étatiques, développer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle auprès des professionnels de notre secteur ;
- Redynamiser les ressources (humaines, matérielles et financières) des structures en charge de la formation, de l'encadrement et du renforcement des capacités des professionnels.

CONCLUSION

Le Programme Administration Générale a pour objectif de développer sur l'ensemble du territoire national une administration moderne et performante par l'amélioration de la gouvernance administrative et financière du secteur. Au titre de l'année 2023, le programme 1 disposait d'un budget de 11 754 271 372 FCFA dont 10 694 864 573 FCFA exécuté soit un taux de 90,99%. Ce budget a permis de renforcer la gouvernance du secteur avec l'adoption de plusieurs textes juridiques, l'amélioration des conditions de travail des services extérieurs et l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur des ressources animales et halieutiques. Les indicateurs de performance de ce programme se mesurent à travers les (12) cibles fixées dont 09 cibles ont été atteintes soit 75%. Pour améliorer les performances du programme le responsable entend redynamiser les ressources (humaines, matérielles et financières) à travers des séances de formation, d'encadrement et des renforcements des capacités. Le taux d'exécution du budget du programme 1 est satisfaisant, au regard des résultats obtenus au cours de la gestion 2023.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES »

INTRODUCTION

Conformément au décret n° 2021-461 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le programme « Développement des Productions Animales » a pour objectif global d'accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et d'améliorer le revenu des éleveurs afin d'accroître le taux de couverture des besoins par la production nationale. La responsabilité du programme est assurée par Madame OUATTARA Nah, Directrice des Productions Animales nommée par le décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programmes des Ministère.

Les principales missions du programme sont les suivantes ;

- Coordonner l'ensemble des actions publiques et privées tendant à l'amélioration et à l'intensification des productions animales ;
- Gérer et animer la nutrition animale et l'agrostologie,
- Assurer l'aménagement, l'équipement et la gestion de l'espace pastoral ;
- Améliorer la productivité des élevages, conserver les races locales en vue de renforcer la sécurité alimentaire et accroître les revenus agricoles ;
- veiller à l'approvisionnement régulier du marché en produits animaux ;
- proposer la réglementation en matière de production animale ;

Les activités du programme se sont déroulées dans un environnement marqué par l'inflation des prix sur les marchés depuis la crise ukrainienne, la limitation de l'approvisionnement par les importations de bétail sur pieds en raison des crises socio-politiques dans le Sahel dans un contexte de forte demande en raison de la CAN. Le fait le plus marquant de l'exercice budgétaire 2023 est le collectif budgétaire intervenu en plein exercice alors que les projets d'investissement du programme étaient à leur première année d'exercice. Ces 10 nouveaux projets animeront le programme en remplacement des anciens projets.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

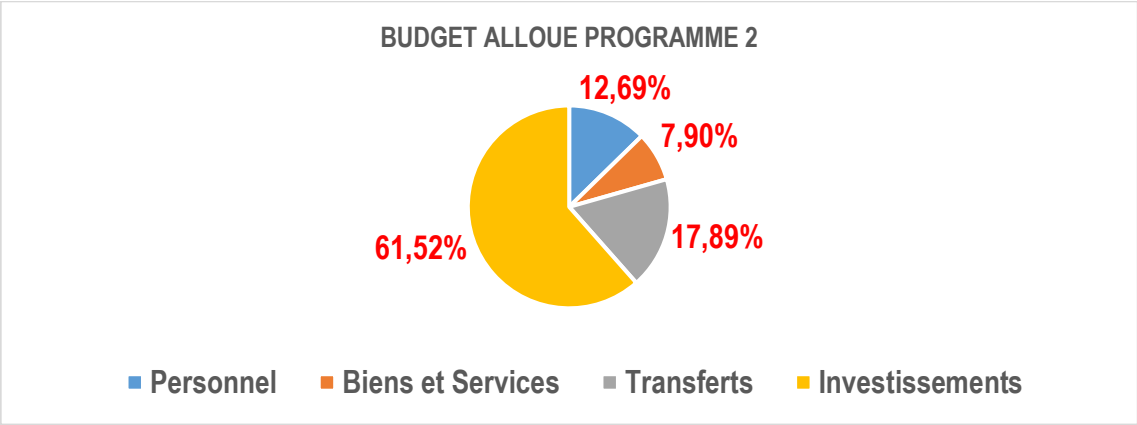
Le programme 2 se décline en deux (02) actions, notamment la gestion de l'espace pastoral et de la transhumance et la promotion et modernisation des élevages et produits d'élevage. L'objectif global du programme est d'améliorer la productivité des élevages en Côte d'Ivoire. Pour l'atteinte de cet objectif les résultats stratégiques suivants sont attendus :

- La production des Ressources Animales est accrue
- L'Espace pastoral est mieux géré.

I.2. Le financement du programme

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	165 249 937
Biens et Services	102 925 160
Transferts	232 991 583
Investissements	801 150 288
TOTAL	1 302 316 968

Graphique 5 : budget alloué au programme 2

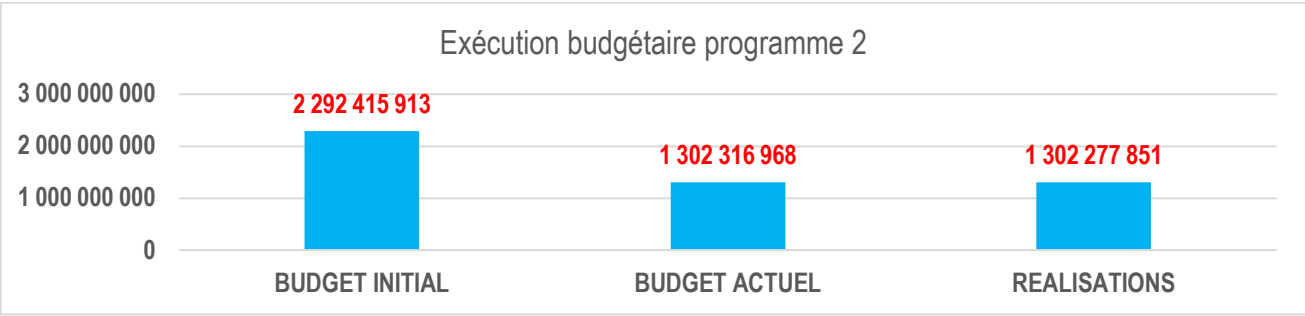


Pour l'exercice budgétaire 2023, le programme 2 bénéficie d'un budget exécutable de 1 302 316 968 repart sur les quatre (4) natures de dépenses. Ce budget est essentiellement consacré à l'investissement avec environ 61,52% du budget actuel.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
2 292 415 913	1 302 316 968	1 302 277 851	39 117



Source : Extrait du SIGOBE du 20/03/2024

Le budget du programme Développement des Productions Animales a connu une forte réduction (24,19%) par rapport au budget initial. Cette baisse du budget est la conséquence du collectif budgétaire intervenu en juin 2023. Le programme a reçu globalement un budget de 1 302 316 968 FCFA pour une exécution de 1 302 277 851 FCFA soit un taux d'exécution de 99,99%.

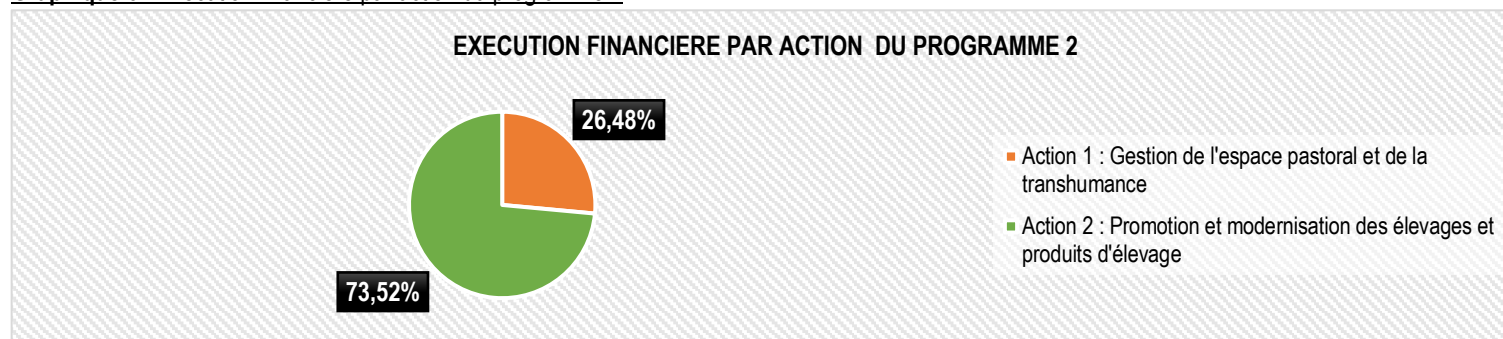
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Gestion de l'espace pastoral et de la transhumance	170 782 136	165 249 937	159 434 481	74 200 790	0	0	852 910 858	105 353 676	1 183 127 475	344 804 403
Action 2 : Promotion et modernisation des élevages et produits d'élevage	0		29 000 000	28 721 435	235 000 000	232 991 583	1 405 807 044	695 760 430	1 669 807 044	957 473 448
Total	170 782 136	165 249 937	188 434 481	102 922 225	235 000 000	232 991 583	2 258 717 902	801 114 106	2 852 934 519	1 302 277 851

Source : Extrait du SIGOBE /RAP 2022

Graphique 6 : Exécution financière par action du programme 2



Commentaire/ interprétation des résultats et, le cas échéant, actions correctrices endogènes au programme

Le budget du programme a connu une forte baisse de 54,37% par rapport à 2022. Cette réduction du budget touche les deux actions du programme et porte essentiellement sur les budgets d'investissement. Cette situation pourrait dépeindre négativement sur la performance du programme pour cet exercice mais également pour les exercices à venir surtout pour les indicateurs d'élevage à cycle long.

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural et Pastoral	2023	2028	1 180 000 000	1 745 000 000	105 353 676	105 353 676
Sur financement intérieur			1 180 000 000	1 745 000 000	105 353 676	105 353 676
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Projet d'amélioration de l'alimentation du bétail (PRO-ALIMENTS)	2023	2027	4 378 580 000	0	80 720 300	80 718 922
Sur financement intérieur			4 378 580 000		80 720 300	80 718 922
Sur financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 3 : Projet de production bouchère bovine (PRO-BOVINE)	2023	2028	9 723 350 000	0	97 172 244	97 171 914
Sur financement intérieur			9 723 350 000		97 172 244	97 171 914
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Projet national intégré de développement des productions animales (PRO-INTEGRE)	2023	2028	8 277 204 000	0	60 708 000	60 698 137
Sur financement intérieur			8 277 204 000		60 708 000	60 698 137
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Projet de développement de la filière porcine (PRO-PORC)	2023	2027	2 210 572 000	0	75 414 000	75 409 555
Sur financement intérieur			2 210 572 000		75 414 000	75 409 555
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Projet de développement et de promotion de la production laitière (PRO-LAIT)	2023	2027	8 277 210 000	0	87 694 800	87 688 734
Sur financement intérieur			8 277 210 000		87 694 800	87 688 734
Sur financement extérieur						
Projet 7 : Projet de Renforcement de la filière avicole (PRO-AVICOLE)	2023	2028	76 331 401 474	0	42 000 000	42 000 000
Sur financement intérieur			76 331 401 474		42 000 000	42 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 8 : Projet d'appui aux élevages en développement (PRO-ELDEVELOPPEMENT)	2023	2028	2 728 480 000	0	75 836 366	75 828 281
Sur financement intérieur			2 728 480 000		75 836 366	75 828 281
Sur financement extérieur						
Projet 9 : Projet de Préservation des races locales (PRO-RACE)	2023	2028	11 382 260 000	0	76 895 716	76 890 716
Sur financement intérieur			11 382 260 000		76 895 716	76 890 716
Sur financement extérieur						
Projet 10 : Projet de développement de l'élevage des petits ruminants (PRO-OVINS)	2023	2027	4 383 480 000	0	99 355 186	99 354 171
Sur financement intérieur			4 383 480 000		99 355 186	99 354 171
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			52 541 136 000	1 745 000 000	801 150 288	801 114 106
Total sur financement intérieur			52 541 136 000	1 745 000 000	801 150 288	801 114 106
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Extrait du SIGOBE

Globalement le programme enregistre un taux moyen d'exécution physique de 99% et un taux d'exécution financière de 99,9% pour les projets d'investissement. Ce taux d'exécution physique s'explique par la nomination tardive des coordonnateurs qui n'a pas permis l'exécution des activités dans le temps. Toutefois les activités sont en cours de réalisation pour s'achever en 2024.

A l'instar des investissements le programme dispose des lignes de biens et services et des lignes de transferts exécutées à **100%** pour les transferts et jusqu'à la limite des plafonds pour les biens et services.

De façon spécifique :

Le Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural et Pastoral, débuté en 2023 est prévu se terminer en 2027. Avec un budget global de 1 180 000 000, le budget actuel 2023 est de 105 353 676. Ce budget est exécuté à 100%, pour les réalisations physiques suivantes :

- Mise en place de 10 ha de pâturage artificiel afin d'accroître les quantités de fourrage
- 01 barrage agropastoral en cours de réhabilitation à Minignan dans le Folon

- 20 Km de piste sont en cours de délimitations et seront balisés à Minignan dans le Folon
- 01 parc à bétail est en cours de finalisation à Sinematiali pour accueillir les bovins et éviter la divagation nocturne des animaux ;

En plus de ces réalisations le projet a pu faire face à d'autres dépenses indéniables pour son bon fonctionnement.

Le Projet d'amélioration de l'alimentation du bétail (PRO-ALIMENTS), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2027. Avec un budget global de 4 378 580 000, le budget actuel 2023 est de 80 720 300. Ce budget est exécuté à 100%, pour les réalisations physiques suivantes :

- Un jardin botanique a été créé à la station de Toumokro avec 16,9ha de parcelles semencières dont
 - *15 ha de Panicum maximum C1,
 - *1ha de Aeschynomene histrix,
 - * 0,5ha de Cajanus cajan et
 - *0,4ha de Stylosanthes guineensis.
- Dans le cadre de la mise en place d'une banque de gène, 200kg de semences pour la campagne 2022 sont disponible et 550 kg de semences sont attendues pour la campagne 2023, les champs semenciers sont disponibles à la station de Toumokro ;
- 10 éleveurs ont été encadrés (encadrement technique, don de semence) dans la mise en place et/ou la gestion de leurs pâturages sur toute l'étendue du territoire.
- En plus de ces réalisations le projet a pu faire face à d'autres dépenses indéniables pour son bon fonctionnement.

Le Projet de production bouchère bovine (PRO-BOVINE), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2028. Avec un budget global de 9 723 350 000, le budget actuel 2023 est de 97 172 244. Ce budget est exécuté à 100%, pour les réalisations physiques suivantes :

- Dans le cadre du renforcement des capacités des éleveurs bovins, 50 éleveurs issus des trois départements de la région de la BAGOUÉ (Tengrela, Boundiali et Kouto) ont été formés à Boundiali, aux bonnes techniques de production et de reproduction bovine, sur la Biosécurité en élevage et le diagnostic de certaines maladie bovine.
- Réhabilitation du bâtiment à usage de bureau pour le bon fonctionnement du Projet ;
- Acquisition d'aliments et des médicaments vétérinaires ont été acquis pour l'alimentation et les soins des animaux de l'ex-station bovine de Toumodi servant de cheptel de base pour le projet.

Le Projet national intégré de développement des productions animales (PRO-INTEGRE), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2028. Avec un budget global de 8 277 204 000, le budget actuel 2023 est de 60 708 000. Ce budget est exécuté à 100%, pour les réalisations physiques suivantes :

- Engagement des études technico-économiques de cinq (5) sites de construction d'abattoir et de marché à bétail,
- En plus de ces réalisations le projet a pu faire face à d'autres dépenses indéniables pour son bon fonctionnement.

La faible réalisation de ce projet dû à une faible dotation budgétaire, a un impact négatif sur les performances du programme. En effet le PRO-INTEGRE destiné à mettre en place un stock de sécurité afin de permettre au marché ivoirien d'être résilient fasse aux chocs externes dispose d'un budget d'investissement beaucoup trop faible. Il donc important de revoir à la hausse le budget de ce projet afin de permettre un investissement adéquat permettant de tendre vers les objectifs.

Le Projet de développement de la filière porcine (PRO-PORC), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2027. Avec un budget global de 2 210 572 000, le budget actuel 2023 est de 75 414 000. Ce budget est exécuté à 100%, pour les réalisations physiques suivantes :

- 98,9 tonnes d'aliment bétail et du médicament vétérinaire ont été acquis pour l'entretien des animaux reproducteurs du centre d'amélioration génétique porcin d'Agboville.
- 297 reproducteurs porcin performants issus du centre, ont été diffusés en milieu paysan.
- Afin de poursuivre la production de reproducteurs performants, 50 parentaux de race pure (41 femelles et 9 mâles) ont été importées de la France grâce au financement du PURGA.
- Certains bâtiments existant sur le site d'Agboville ont fait l'objet de rénovation en vue de leur exploitation (logements, magasin et bâtiments d'élevage).

En plus de ces réalisations le projet a pu faire face à d'autres dépenses indéniables pour son bon fonctionnement.

Le Projet de développement et de promotion de la production laitière (PRO-LAIT), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2027. Avec un budget global de 8 277 210 000, le budget actuel 2023 est de 87 694 800. Ce budget est exécuté à 100%, pour les réalisations physiques suivantes :

- 50 vaches laitières de race brésilienne (Girolando) ont été acquises grâce au budget du PURGA. Ces vaches déjà gestantes à l'arrivée permettront d'accélérer la mutation laitière des fermes et d'accroître considérablement la production laitière locale.
- Dans le cadre de l'amélioration des capacités techniques des acteurs de la filière lait, 280 éleveurs sont choisis pour être formés. Les zones de formation sont identifiées les programmes de formation des éleveurs sont élaborés et les formateurs choisis. La formation est prévue se tenir ce lundi 22 avril 2024.
- Des travaux de réhabilitation ont été aussi réalisés au CAS de Nioroningué pour permettre une meilleure mise en œuvre des programmes de formation. Ainsi le CAS Lait de Nioroningué a été connecté au réseau électrique national et le château réhabilité.

Le Projet de Renforcement de la filière avicole (PRO-AVICOLE), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2028. Avec un budget global de 76 331 401 474, le budget actuel 2023 est de 42 000 000. Ce budget est exécuté à 100%, pour les réalisations physiques suivantes :

- Dans le cadre de l'installation du Centre d'Application et de Spécialisation en Aviculture (CASA) à MARABADJASSA, un processus d'acquisition de la parcelle devant abriter le centre a été entamé. Une (01) Commission Administrative (CA) en vue de l'acquisition de la parcelle à Béoumi a été mise en place. Une enquête de Commodo et incommodo a été réalisée et le rapport de l'enquête a été présenté aux parties prenantes. De plus, une liste des détenteurs et des occupants de la parcelle a été élaborée. L'installation des quatre (04) infrastructures du CASA est en cours. Le plan de masse du CASA a été actualisé et les études techniques réalisées. L'implantation des infrastructures a totalement été réalisée et les travaux de construction du bâtiment administratif sont chevés à 70%. En ce qui concerne les dortoirs, la bibliothèque et la salle informatique, salle de cours et le réfectoire, les travaux de construction sont en cours. Les taux d'exécution sont respectivement de 50% pour les dortoirs, la bibliothèque et la salle informatique et 70% pour l'école et le réfectoire.
- Pour l'installation du Centre de Reproduction des Grands Parentaux (CRP) de volaille, de MAN, à ce jour les prestataires en charges des travaux sont identifiés, les études géotechniques et d'ouverture des voies réalisées.
- 01 session de formation en gestion d'une exploitation avicole est organisée à l'endroit des gérants de PME avicoles à Man et à Bouaké. Les 50 bénéficiaires étaient issus de l'AUCI, l'ANAVICI, et l'ANARECI. Pour leur installation 175 bâtiments avicole clé en main sont prévu. A ce jour 107 sites ont été réceptionnés par les partenaires italiens pour l'installation des « bâtiments d'élevage clé en main » ; 86 entreprises ont été créées ; 108 sites ont vu leurs bâtiments implantés ; le terrassement de 150 plateformes est réalisé ; les sols de 44 plateformes ont été réalisées dont 04 ont été réceptionnées par la partie italienne. 79 sont en cours de réalisation ;
- 01 session de formation sur la commercialisation, le marketing et l'hygiène des DAOA a été organisée à l'endroit des bénéficiaires des KVA;
- 16 bénéficiaires des KVA ont été formés ;
- 02 Kiosques de Vente de produit Avicole ont été installés au profit de deux jeunes bénéficiaires ;
- 04 jeunes ont été insérés dans la commercialisation des produits avicoles
- 75 femmes sélectionnées pour être installées en rôtisserie de produit avicole ont été formées

Il convient de rappeler que le PRO-AVICOLE est un projet cofinancé avec deux (02) Partenaires bancaires (INTESA SAN PAOLO BANK et NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE) et un (01) Partenaire Technique et Financier le Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale (PAPAN).

Le Projet d'appui aux élevages en développement (PRO-ELDEVELOPPEMENT), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2028. Avec un budget global de 2 728 480 000, le budget actuel 2023 est de 75 836 366. Ce budget est exécuté à 100%, a permis de renforcer les capacités de 42 éleveurs sur la biosécurité en élevage apicole et cunicole et 10 nouveaux éleveurs ont été formé aux techniques d'élevage cunicole. Ces éleveurs ont été formés dans le district autonome Yamoussoukro.

Le Projet de Préservation des races locales (PRO-RACE), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2028. Avec un budget global de 11 382 260 0000, le budget actuel 2023 est de 76 895 716. Ce budget est exécuté à 100%, pour les réalisations physiques suivantes :

- 1 parc de rassemblement (50mx50m) avec quai de débarquement et d'embarquement, et un couloir de traitement a été construit

- 2 logements bouviers ont été réhabilités
- 1 pompe hydraulique villageoise réhabilitée.

Le Projet de développement de l'élevage des petits ruminants (PRO-OVINS), débuté en 2023 est prévu se terminer en 2028. Avec un budget global de 4 383 480 000, le budget actuel 2023 est de 99 355 186. Ce budget est exécuté à 100%, a permis d'entretenir les 578 petits ruminants (aliment et de soins vétérinaire) du centre national ovin de Béoumi. Ce cheptel devra servir pour la relance de la production ovine nationale. Des travaux de réhabilitation des bâtiments à usage administratif et de dortoir ont été réalisés.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

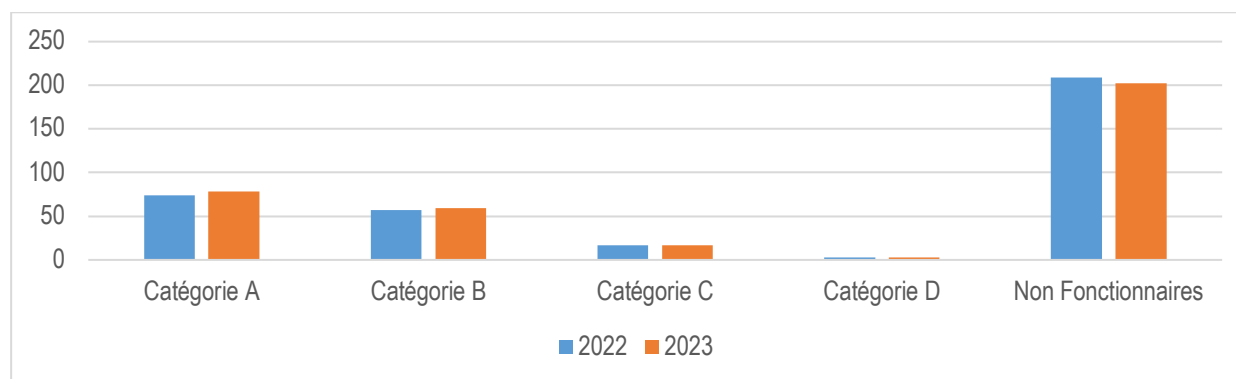
	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	74	8	8	4	0	78
Catégorie B	57	5	5	2	0	59
Catégorie C	17	1	1	0	0	17
Catégorie D	3	2	2	0	0	3
Non Fonctionnaires	209	0	0	0	7	202
TOTAL	360	16	16	6	7	359

Source : SIGFAE/DRH : MIRAH/ catalogue des mesures nouvelles

L'effectif du programme 2 montre une légère baisse qui est passé de 360 à 359 agents soit -0,99% de l'effectif précédent.

A l'analyse de ce résultat, il faut noter que les besoins exprimés ont été peu couverts. Aussi, le nombre de contractuels au lieu d'être statique, a baissé légèrement à cause de la réorganisation des projets du ministère. Certains contractuels ont été sortis de l'effectif des anciens projets de ce programme pour être redéployer dans de nouveaux projets

Graphique 7 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Conformément aux axes stratégiques, le programme 2 a enregistré plusieurs réalisations qui ont contribué à accroître la production nationale en viande et abats, en lait et produits dérivés, et d'améliorer les revenus des acteurs du secteur.

Au titre de la gestion de l'espace pastoral et de la transhumance

- Un jardin botanique a été créé avec 16,9ha de parcelles semencières dont 15 ha de *Panicum maximum* C1, 1ha de *Aeschynomene histrix*, 0,5ha de *Cajanus cajan* et 0,4ha de *Stylosanthes guineensis* à la station de Toumokra ;
- 200kg de semences pour la campagne 2022 sont disponibles et 550 kg de semences sont attendues pour la campagne 2023, les champs semenciers sont disponibles à la station de Toumokra ;
- 10 éleveurs ont été encadrés dans la mise en place et/ou la gestion de leurs pâturages sur toute l'étendue du territoire ;
- 10 ha de pâturage artificiel ont été mis en place au ranch de la Marahoue par le PRO-PASTORAL afin d'accroître les quantités de fourrage ;
- 105 entreprises agréées pour l'importation et la fabrication d'aliment bétail ;
- 01 barrage agropastoral en cours de réhabilitation à Minignan dans le Folon (engagement terminé, travaux en cours de finalisation) ;
- 20 Km de piste sont en cours de délimitations et seront balisés à Minignan dans le Folon (engagement terminé, travaux en cours de finalisation) ;
- 01 parc à bétail est en cours de finalisation à Sinematiali pour accueillir les bovins et éviter la divagation nocturne des animaux.

Au titre de la promotion et de la modernisation des élevages et produits d'élevage

- 2,75 ha de parcelles fourragères et champs semenciers ont été mis en place pour l'alimentation des vaches laitières reproductrices à Nioroningué ;
- 50 vaches laitières de race brésilienne (Girolando) ont été acquises grâce au budget du PURGA. Ces vaches déjà gestantes à l'arrivée permettront d'accélérer la mutation laitière des fermes et d'accroître considérablement la production laitière locale ;
- Dans le cadre de l'amélioration des capacités techniques des acteurs de la filière lait, 280 éleveurs sont choisis et les zones de formation identifiées. Les programmes de formation des éleveurs sont élaborés et les formateurs choisis. La formation est prévue se tenir ce lundi 22 avril 2024 ;
- Des travaux de réhabilitation ont été aussi réalisés au CAS de Nioroningué pour permettre une meilleure mise en œuvre des programmes de formation ;
- 98,9 tonnes d'aliment bétail et du médicament vétérinaire ont été acquis pour l'entretien des animaux reproducteurs du centre d'amélioration génétique porcin d'Agboville ;
- 297 reproducteurs porcins performants issus du centre, ont été diffusés en milieu paysan. Afin de poursuivre la production de reproducteurs performants, 50 parentaux de race pures (41 femelles et 9 mâles) ont été importées de la France ;
- 578 petits ruminants ont bénéficié d'aliment et de soins vétérinaire adéquat au centre national ovin de Béoumi pour la relance de la production ovine nationale ;
- Dans le cadre du renforcement des capacités des éleveurs bovins, 50 éleveurs issus des trois départements de la région de la BAGOUE (Tengréla, Boundiali et Kouto) ont été formés à Boundiali, aux bonnes techniques de production et de reproduction bovine, sur la Biosécurité en élevage et le diagnostic de certaines maladies bovines ;
- 01 session de formation en gestion d'une exploitation avicole est organisée à l'endroit des gérants de PME avicoles à Man et à Bouaké. Les 60 bénéficiaires étaient issus de l'AUCI, l'ANAVICI, et l'ANARECI ;
- 01 session de formation sur la commercialisation, le marketing et l'hygiène des DAOA a été organisée à l'endroit des bénéficiaires des KVA; 16 bénéficiaires des KVA ont été formés;
- 02 Kiosques de Vente de produit Avicole ont été installés au profit de deux jeunes bénéficiaires;
- 04 jeunes ont été insérés dans la commercialisation des produits avicoles ;

- Les capacités de 42 éleveurs ont été renforcées sur la biosécurité en élevage apicole et cunicole et 10 nouveaux éleveurs ont été formés aux techniques d'élevage cunicole. Ces éleveurs ont été formés dans le district autonome Yamoussoukro ;
- Deux sessions ont permis d'agréer au total 42 couvoirs pour la production, l'importation et la commercialisation des poussins d'un jour, des œufs, à couvrir et des reproducteurs. Ces agréments permettent d'assainir le milieu de production de poussins en rassurant aux éleveurs des poussins de qualité pour leurs productions ;
- Deux sessions d'agrément ont été effectuées et ont permis d'agréer 42 structures pour l'importation en exonération des produits et matériels destinés à l'élevage, cet accompagnement est très important dans un contexte de cherté des intrants avec pour corolaire l'augmentation des coûts de production.
- Au-delà des activités, quelques reformes ont été entamées dans le secteur et visent à créer un cadre plus favorable pour le développement des productions animales. Il s'agit de
- la création du centre d'expertise lait par arrêté N°0365/MIRAH/CAB du 16 mai 2023, portant création du centre d'application et de spécialisation dans les métiers de la chaîne de valeur lait en abrégé « CAS-LAIT » ;
- la mise en place du comité multi-acteurs de Suivi de l'approvisionnement du bétail par arrêté N°003/MIRAH/CAB du 13 mars 2022 portant création, attribution et fonctionnement du groupe de travail de suivi de l'approvisionnement des marchés en bétail, en abrégé GT-SAM. Cette réforme s'inscrit dans le cadre du Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de l'approvisionnement en bétail et qui prévoit donc la mise en place d'un Comité multi-acteurs avec l'organisation des Cinq (5) réunions sur le suivi de la mise en œuvre des reformes sur l'approvisionnement des marchés en bétail est rendu opérationnel ;
- L'identification du bétail en Côte d'Ivoire qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de renforcement des Systèmes d'Informations dans le secteur des Ressources Animales et Halieutiques (Pro-informations). Un manuel d'identification du bétail est en cours d'élaboration, le logiciel d'identification également et s'en suivra la formation des agents.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 11 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation				
		2020	2021	2022	Prévisions 2023	Réalisation 2023
Objectif spécifique 2.1: Accroître la production des ressources animales						
Indicateur 2.1. : Taux d'accroissement annuel de production nationale de viande et abats	%	4,2	5,4	4,23	5,5	8
Indicateur 2.2. : Taux d'accroissement annuel de production nationale de viande de volailles moderne	%	4,5	4,7	5,37	6,5	15
Indicateur 2.3. : Taux d'accroissement annuel de production nationale de viande et abats de bovins	%	1,7	2,3	1	2,7	3
Indicateur 2.4. : Taux d'accroissement annuel de production nationale de viande et abats de petits ruminants	%	7,6	8,2	6,2	8,8	8,5
Indicateur 2.5. : Taux d'accroissement annuel de production nationale de viande et abats de porcs	%	2,7	6	2,31	4	3,8
Indicateur 2.6. : Taux d'accroissement annuel de production nationale de lait	%	1,6	2,1	1,028	2,8	3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation				
		2020	2021	2022	Prévisions 2023	Réalisation 2023
Indicateur 2.7. : Taux d'accroissement annuel de production nationale d'œufs de consommation	%	0,7	1	2	2	14
Objectif spécifique 2.2 : Améliorer la gestion de l'espace pastorale						
Indicateur 2.8.: Taux d'accroissement des superficies de pâturages artificielles	%	18,18	-	25	24,31	25
Indicateur 2.9.: Taux de réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs	%	-	-	8,5	12	12

Source : Extrait du DPPD-PAP 2023-2025/RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

D'une manière générale les réalisations en 2023 sont satisfaisantes par rapport à l'année 2022. Il faut remarquer que les taux d'accroissement, bien qu'en baisse restent positifs. Ce qui dénote une augmentation des productions par rapport à l'année précédente. De nombreux écarts sont certes observés par rapport aux prévisions mais cela s'explique en grande partie par la réduction des budgets en cours d'exercice (collectif budgétaire). Les analyses ci-dessous présentent le détail par indicateur.

Objectif Spécifique 1 : Accroître la production des ressources animales

Indicateur 2.1 : Taux d'accroissement annuel de la production nationale de viande et abats

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 5,5% en 2023

Analyse de l'indicateur : le taux d'accroissement annuel de productions nationales de viande et abats en 2023 est supérieur à la cible ainsi qu'à la réalisation 2022. Ce qui dénote une très bonne performance par rapport à cet indicateur. Cette performance en dépit de l'insuffisance des ressources est la résultante des nombreuses réformes entreprises dans le secteur. A cela s'ajoute les réalisations des anciens et nouveaux projets d'investissement.

Indicateur 2.2 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes de volailles

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cible : 6,5% en 2023

Analyse de l'indicateur : le taux d'accroissement annuel de la production nationale de viande de volaille en 2023 est largement supérieur à la cible. Ce bon spectaculaire s'explique par le cycle de production de l'espèce qui est très court avec un investissement modéré et plus attractif. Le secteur bénéficie des actions conjuguées du trésor à travers le budget et l'appui du prélèvement compensatoire et de partenaire italien. Toutefois pour maintenir cette dynamique il est important et impérieux de rehausser le niveau des dotations du PRO-AVICOLE, mais aussi de la Direction des Productions Animales qui assure la gestion et l'assainissement de la production de poussin d'un jour. Le secteur de la production de volaille bénéficie également des réformes du secteur.

Indicateur 2.3 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de bovins

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 2,7% en 2023

Analyse de l'indicateur : la production nationale de viandes et abats de bovins c'est accru 3% par rapport à l'année 2022 alors qu'un taux de de 2,7% était attendu. La production bovine étant un élevage de cycle long, les performances actuelles sont en partie la conséquence des actions entreprises dans le secteur depuis plus deux années. Ces actions sont marquées par la mise en œuvre de nombreuses réformes, l'adoption et la vulgarisation de textes réglementaires. Nous pouvons citer entre autres :

Le renforcement de la réglementation sur la production animale et la santé animales à travers la signature du code de santé publique vétérinaire et de nombreux décrets. Signature des décrets sur les métiers de l'élevage. Les actions d'urgence menées par les nouveaux projets en termes de formation, d'accompagnement et d'incitation à la mise sur le marché du bétail ont permis également d'accroître de taux d'exploitation du cheptel national.

A ces reformes s'ajoute les actions de mise en lumière des producteurs et des produits locaux à travers une accentuation de la communication et l'organisation de foire comme le sommet de l'élevage. Toutefois, il convient de noter qu'à la hauteur des défis du secteur, les ressources financières et matérielles mises à la disposition du programme sont très insuffisantes. En effet, la Côte d'Ivoire reste encore très dépendante des importations pour satisfaire ses besoins en matière de protéine animales. A cela pourrait s'ajoute une pénurie sur le marché en raison du retrait de nos principaux fournisseurs (Mali, Burkina Fasso) de l'espace CEDEAO. Pour y faire face, il est nécessaire d'accroître la production locale en y accordant un soutien institutionnel et financier conséquent.

Indicateur 2.4 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de petits ruminants

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles 8,8% en 2023

Analyse de l'indicateur : le taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de petits ruminants en 2023 est supérieur à la réalisation 2022. Ce qui dénote une bonne performance même si la cible attendue n'est pas atteinte. Le fait que le taux observé ne soit pas à la hauteur de la cible s'explique par l'insuffisance des crédits budgétaires alloués au projet. En effet la race locale étant fortement concurrencée par les races importées, il est important d'accroître le niveau d'investissement dans le secteur afin d'améliorer la génétique locale mais également protéger le producteur local par la réduction des coûts de production et l'accroissement du revenu des producteurs.

Indicateur 2.5 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de porcs

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 4% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation inférieure à la cible. Cette contre-performance par rapport à la cible s'explique également par la réduction des budgets. Aussi l'atmosphère économique mondiale marquée par l'inflation et la rareté des céréales qui constituent le principal intrant pour la fabrication d'aliment surtout dans les élevages porcins et de volailles, ont influencé la production locale. Toutefois grâce aux efforts du PREFIPORC et du PRO-PORC, la production a continué à s'accroître par rapport à l'année précédente avec un taux d'accroissement plus élevé que pour l'exercice précédent, cela grâce à la diffusion de géniteurs performant en milieu paysan. Les mesures correctives proposées sont l'importation de 50 géniteurs performants en vue de la multiplication et la diffusion de leurs descendants aux éleveurs, des actions de promotion de la viande porcs ont entraîné une forte demande et donc un engouement pour la production, d'où l'augmentation du nombre de producteurs.

Indicateur 2.6 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de lait

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 2,8% en 2023

Analyse de l'indicateur : La production bovine étant un élevage de cycle long, les performances actuelles sont en partie la conséquence des actions entreprises dans le secteur depuis plus deux années. Ces actions sont marquées par la mise en œuvre de nombreuses réformes, l'adoption et la vulgarisation de textes réglementaires. Nous pouvons citer entre autres :

Le renforcement de la réglementation sur la production animale et la santé animales à travers la signature du code de santé publique vétérinaire et de nombreux décrets. Signature des décrets sur les métiers de l'élevage. Les actions d'urgence menées par les nouveaux projets en termes de formation, d'accompagnement et d'incitation à la mise sur le marché du bétail ont permis également d'accroître le taux d'exploitation du cheptel national.

A ces reformes s'ajoutent les actions de mise en lumière des producteurs et des produits locaux à travers une accentuation de la communication et l'organisation de foire comme le sommet de l'élevage.

Indicateur 2.7 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales d'œuf de consommation

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 2 % en 2023

Analyse de l'indicateur : le taux d'accroissement annuel de la production nationale de viande de volaille en 2023 est largement supérieur à la cible. Ce bon spectaculaire s'explique par le cycle de production de l'espèce qui est très court avec un investissement modéré et plus attractif. Le secteur bénéficie des actions conjuguées du trésor à travers le budget et l'appui du prélèvement compensatoire et de partenaire italien. Toutefois pour maintenir cette dynamique il est important et impérieux de rehausser le niveau des dotations du PRO-AVICOLE, mais aussi de la Direction des Productions Animales qui assure la gestion et l'assainissement de la production de poussin d'un jour. Le secteur de la production de volailles bénéficie également des reformes du secteur.

Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'espace pastorale

Indicateur 2.8 : Taux d'accroissement des superficies de pâturages artificiels

Mode de calcul : $((\text{Superficie de pâturages artificielles année } N - \text{Superficie de pâturages artificielles année } N-1) / \text{Superficie de pâturages artificielles année } N-1) \times 100$

Valeur cibles 24,31% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une réalisation au-dessus de la cible et de la réalisation en 2022. Cette performance s'explique par les efforts conjugués des différents projets qui dans le souci d'accroître l'alimentation animale ont mis en place des parcelles fourragères.

Indicateur 2.9.: Taux de réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs

Mode de calcul : $(\text{Conflits enregistrés en année } N-1 - \text{Conflits enregistrés en année } N) / \text{Conflits enregistrés en année } N-1 \times 100$

Valeur cibles : 12% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a connu une hausse de 3,5% par rapport à l'année 2022 Cette performance est due en majeure partie par la mise en œuvre de plusieurs projets dans le domaine pastoral. Ces projets visent à favoriser la cohésion entre les différents acteurs de la transhumance. On peut citer les projets structurant comme le PREDIP qui favorise le déplacement des animaux depuis les pays d'origines aux pays d'accueils ; réalisations de plus de 400 km de pistes. Par ailleurs certains projets nationaux comme ECOTER, 2PAI-Bélier œuvre à la mise en place des infrastructures d'élevage dans les régions centre et nord. De plus le renforcement du cadre réglementaire avec la mise en place des Comités Nationaux et des Comités Régionaux avec l'implication du corps préfectoral est autant d'action qui ont contribué à augmenter le taux de réduction des conflits.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Le programme dans la mise en œuvre de ces activités a rencontré de nombreuses difficultés dont nous énumérons certains. D'une manière générale les difficultés étaient liées à :

- la nomination tardive des coordonnateurs,
- la réduction de certains budgets en cours d'exercice (collectif budgétaire),
- l'insuffisance des dotations et l'inadéquation des lignes budgétaires au moment de la notification des budgets ;
- la prise en main du SIGOBE par les nouveaux gestionnaires de crédit ;

- Il faut également noter l'insuffisance de matériel roulant surtout pour le programme qui ne dispose d'aucun budget de fonctionnement. Ce qui rend difficile l'encadrement des RUO et le suivi des investissements.

De façon spécifique, en ce qui concerne le PRO-AVICOLE l'avance de démarrage de (15% du marché) qui devrait être virée en début d'année par la partie ivoirienne pour la construction des abattoirs, à la partie italienne a été intégralement effectuée qu'en septembre 2023. En effet, l'avance de démarrage devrait être payé en début d'année n'a été payé qu'en septembre 2023.

Face à ces difficultés les actions suivantes ont été initiées pour y remédier

- modification des lignes budgétaires inadéquates. Cela a néanmoins causé des retards dans l'exécution des budgets et la réalisation des activités ;
- révision des cibles après le collectif budgétaire. Toutefois certaines actions très importantes ont été abandonnées ce qui est très préjudiciable pour les projets prévus pour de courtes durées et bénéficiant ayant de faibles dotations budgétaires.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, nous recommandons :

- Au ministère de l'Économie et du Budget, une dotation plus conséquente des nouveaux projets du programme afin d'adresser efficacement le défis de l'autosuffisance qui relève de notre souveraineté. En effet la Côte d'Ivoire constituant un marché potentiel pour l'évacuation des sous-produits carnés des pays occidentaux, il s'avère très difficile de bénéficier de financement extérieur.
- Doter les directions de véhicules surtout les responsables de programme, pour plus de mobilité et de proximité avec les acteurs sur le terrain.

CONCLUSION

En dépit des difficultés rencontrées, le programme enregistre une performance relativement bonne avec un taux d'exécution physique et financier d'environ 100%. Ce qui a permis de maintenir la production locale de viande ainsi que l'approvisionnement des marchés. En effet avec un budget initialement insuffisant, le collectif budgétaire et les difficultés rencontrées n'ont pas permis d'atteindre les ambitions du programme en termes de réalisation et d'évolution globale conformément à la mise en œuvre de la PONADEPA. Ainsi pour l'année 2024 un accent particulier sera mis sur le rattrapage des cibles pour les activités majeures, la finalisation et l'actualisation des études pour une meilleure prise en compte des budgets au PIP. Toutefois les actions d'urgence continueront d'être mises en œuvre afin de stabiliser la trop grande dépendance.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES »

INTRODUCTION

Le programme gestion durable des ressources halieutiques (Programme 3) est l'un des quatre programmes du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH). Conformément au décret N°2021-461 du 08 septembre 2021 portant organisation du MIRAH, le programme 3 regroupe la Direction des Pêches (DP) et la Direction de l'Aquaculture (DA). La Responsabilité du programme est assurée par Dr KOUAKOU Konan Ernest, Directeur de l'Aquaculture conformément au décret N°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des responsables de programmes des ministères. Les principales missions du programme qui sont celles de la Direction des Pêches et de la Direction de l'Aquaculture sont les suivantes :

- planification, promotion et développement des ressources halieutiques ;
- réglementation et contrôle en matière de pêche et d'aquaculture ;
- promotion des infrastructures de commercialisation des produits halieutiques;
- aménagement et gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;

- participation au contrôle et à la surveillance de la zone économique exclusive ;
- participation aux formations professionnelles initiale et continue dans le secteur des ressources halieutiques;
- formation et encadrement des exploitants avec notamment la mise à la disposition des pêcheurs et aquaculteurs de conseils en matière technique et de gestion ;
- promotion des organisations professionnelles, d'aquaculture et de pêche ;
- appui à la modernisation des exploitations et des structures de production d'aquaculture et des embarcations et armement à la pêche ;
- participation à l'élaboration et au suivi des programmes de développement des ressources halieutiques ;
- promotion et contrôle des normes en matière d'aquaculture et de pêche ;
- négociations et suivi des conventions et accords internationaux dans les domaines des ressources halieutiques;
- suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche et d'aquaculture.

L'exécution budgétaire 2023 du programme gestion durable des ressources halieutiques s'est déroulée dans un contexte marqué par plusieurs faits aussi bien exogènes qu'endogènes.

Au niveau des faits exogènes, le programme a subi les conséquences de la crise russo-ukrainienne qui se sont traduites par une hausse des prix sur les intrants aquacoles, notamment les aliments importés.

Au niveau endogène, on retient les faits institutionnel et budgétaire.

En effet, à l'issue de l'adoption de la PONADEPA 2022-2026 en 2022, l'année 2023 a été marquée par le démarrage de six nouveaux projets sur les neuf projets que compte le programme. Plusieurs de ces nouveaux projets ont été confrontés à des difficultés administratives dans le démarrage de leurs activités. Aussi, l'exercice 2023 a-t-il été marqué par le collectif budgétaire qui, en plus des difficultés de démarrage, a réduit les capacités d'intervention du programme.

Par ailleurs, l'exécution budgétaire 2023 a été marquée par la fermeture de la pêche maritime pour une durée de deux mois, qui a été instituée pour la première fois en Côte d'Ivoire dans le cadre des réformes initiées dans le secteur.

Le présent rapport qui fait le point des activités réalisées en 2023 est composé de quatre points principaux. Il s'agit :

- Des réalisations du programme pour l'exercice 2023 ;
- De la performance du programme ;
- Des difficultés rencontrées ; et
- Des actions mises en œuvre ou solutions envisagées.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme « Gestion durable des ressources halieutiques » a pour objectif global d'assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques. Spécifiquement, il s'agit d'accroître la production halieutique.

Le programme 3 se décline en deux (02) actions. (i) Promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques et (ii) Préservation et gestion des ressources halieutiques.

Action 3.1.1 : Promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques

Cette action a pour objet la promotion des activités relatives à l'aquaculture pratiquées aussi bien en étang, en bac qu'en cage et d'autres structures de production. Elle vise également à promouvoir les activités de pêche pratiquées dans les eaux sous juridiction ivoirienne, la haute mer et les eaux continentales. Les capacités de production des acteurs seront renforcées, par la formation, la mise à

disposition d'intrants de qualités (alevins, aliments, etc.), la construction et le renforcement des infrastructures de production et de débarquement des produits de pêche. Également, les équipements et les infrastructures, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques seront modernisées et performées.

Action 3.1.2 : Préservation et gestion des ressources halieutiques

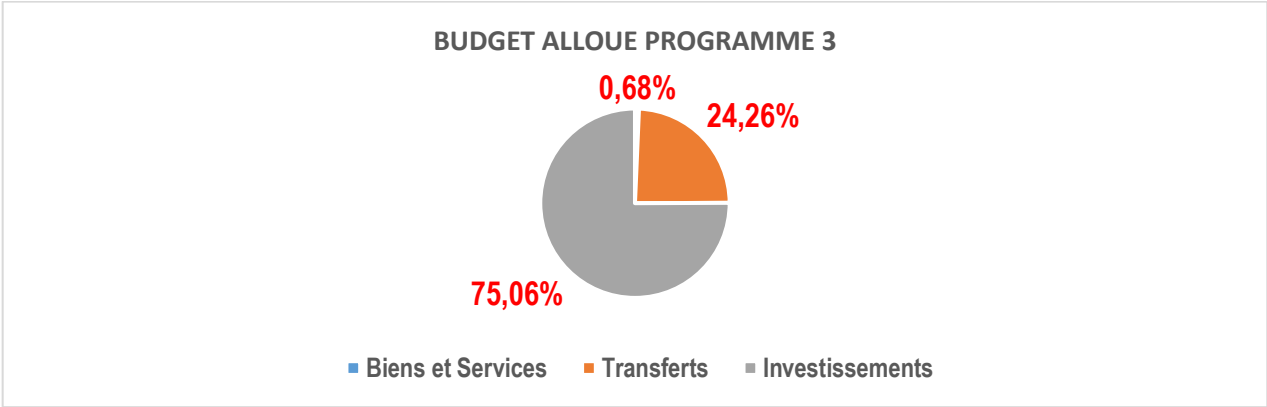
Cette action a pour objet, d'une part, de suivre, contrôler et surveiller les activités relatives à la pêche pratiquées aussi bien en eaux continentales qu'en milieu marin, et d'autre part, elle permettra de lutter contre la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (Pêche INN), afin d'assurer une gestion responsable et durable des ressources halieutiques et la conservation des espèces halieutiques. En somme, ces deux actions visent à accroître la production halieutique au niveau national en garantissant la durabilité de l'activité des activités de pêche et d'aquaculture.

I.2. Le financement du programme

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	-
Biens et Services	29 923 982
Transferts	1 067 341 234
Investissements	3 302 658 044
TOTAL	4 399 923 260

Le budget alloué au programme au titre de l'exercice 2023 est de 4 399 923 260 F CFA contre 4 490 218 770 en 2022, soit une baisse de 2 %.
Le budget de l'exercice 2023 est composé de 75 % d'investissement, 24 % de transferts et 1 % de bien et service.

Graphique 8 : Budget alloué programme 3



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

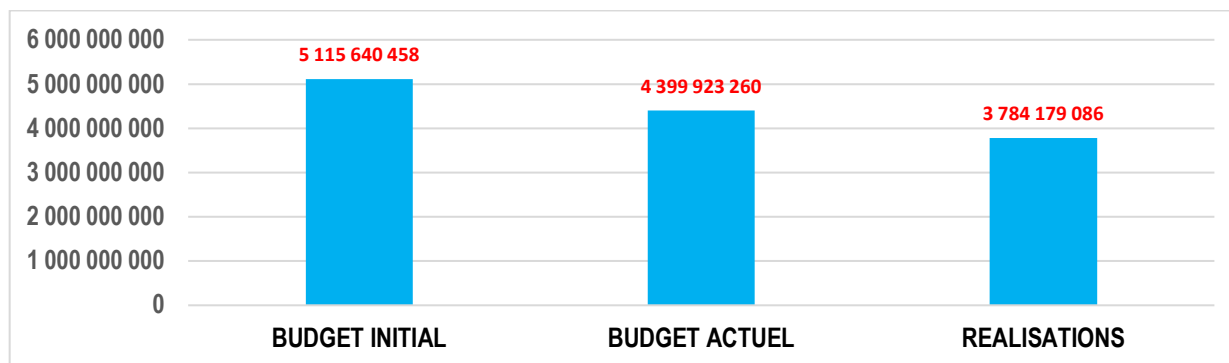
La situation d'exécution budgétaire du programme au titre de l'exercice 2023 retrace les prévisions initiales et révisées.

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
5 115 640 458	4 399 923 260	3 784 179 086	615 744 174

Le programme gestion durable des ressources halieutiques est passé en 2023 d'un budget initial de 5 115 640 458 F CFA à un budget actuel de 4 399 923 260 F CFA, soit une baisse de 14 % au cours du même exercice. Cette baisse s'explique par une ponction générale faite par la Direction Générale du Budget et des Finances sur la quasi-totalité des activités du programme.

Sur les 4 399 923 260 F CFA obtenus, les réalisations se sont élevées à 3 784 179 086 F CFA, soit un taux de réalisation de 86 %.

L'écart de 615 744 174 F CFA, soit 14 % non exécuté s'explique principalement par trois raisons. Premièrement, les reprogrammations des actions et activités à mettre en œuvre, entraînant des modifications budgétaires, ont constitué une entrave à l'exécution du budget. Deuxièmement, la non-réalisation de la campagne d'évaluation des stocks halieutiques dans la Zone Economique Exclusive ivoirienne d'un montant de 260 000 000 F CFA prévue. Troisièmement, plusieurs marchés approuvés en 2023 sont en cours de réalisation et les reliquats des paiements se feront en 2024.



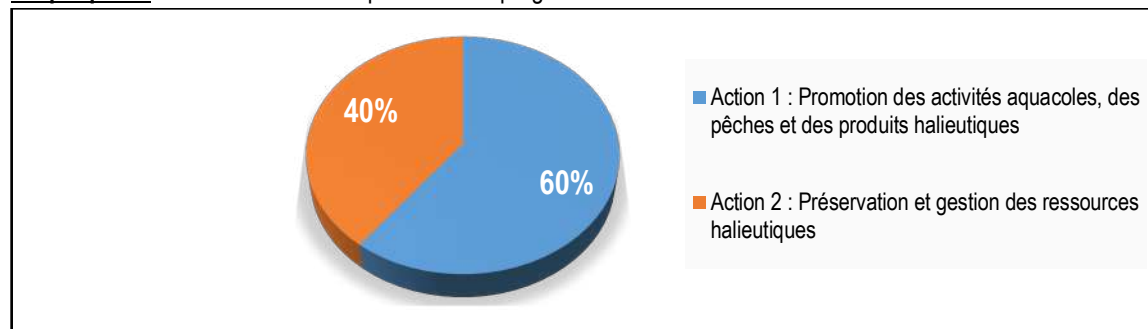
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 12 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques	-	-	24 495 925	29 728 780	1 485 045 785	1 067 341 135	1 273 176 692	1 190 314 255	2 782 718 402	2 287 384 170
Action 2 : Préservation et gestion des ressources halieutiques	-	-	-	-	-	-	1 203 145 680	1 496 794 916	1 203 145 680	1 496 794 916
TOTAL	-	-	24 495 925	29 728 780	1 485 045 785	1 067 341 135	2 476 322 372	2 687 109 171	3 985 864 082	3 784 179 086

Source : Extrait du SIGOBE / RAP 2022

Graphique 9 : Exécution financière par action du programme 3



Les activités de l'action 1 « Promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques » ont absorbé 60 % de l'exécution financière de 2023 contre 40 % pour l'action 2 « Préservation et gestion des ressources halieutiques ».

Les dépenses d'investissement du programme sont passées de 2 476 322 272 francs CFA en 2022 à 2 687 109 171 francs CFA en 2023, soit une hausse de 9 %. Cette hausse des dépenses d'investissement a été portée par l'action 2 « Préservation et gestion des ressources halieutiques ». Ainsi, l'exécution financière des activités au titre de l'année 2023 de l'action 2 est de 1 496 794 916 F CFA contre 1 203 145 680 F CFA en 2022, soit une hausse de 24%. Cette hausse s'explique par la mise en œuvre du repos biologique en 2023 et de l'amélioration du suivi, contrôle et surveillance des pêches à travers le renforcement des patrouilles dans les zones de pêche et de contrôles des activités de pêche de façon générale.

L'exécution financière des activités de l'action 1 est de 2 287 384 170 F CFA en 2023 contre 2 782 718 402 F CFA en 2022, soit une baisse de 18 %.

Tableau 13 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)
Projet 1 : Projet de Redynamisation des Points de Débarquements Aménagés (PRO-DEBARQUEMENT)	2023	2028	1 072 000 000	0	114 528 600	114 528 431
Sur financement intérieur			1 072 000 000		114 528 600	114 528 431
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Projet de Développement des Techniques de Valorisation des Produits Halieutiques (PRO-VALORISATION)	2023	2026	1 071 000 000	0	72 480 000	72 480 000
Sur financement intérieur			1 071 000 000		72 480 000	72 480 000
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Projet d'Amélioration de la Production d'Intrants Piscicoles Performants (PRO-AQUACOLE)	2023	2028	3 172 863 200	0	84 922 626	84 922 626
Sur financement intérieur			3 172 863 200		84 922 626	84 922 626
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Projet de Diversification de la Production Aquacole (PRO-DIVERSIFICATION)	2023	2026	1 209 738 000	0	57 496 025	57 496 025
Sur financement intérieur			1 209 738 000		57 496 025	57 496 025

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Projet d'Amélioration du Suivi Contrôle et Surveillance des Pêches (PRO-SURVEILLANCE PECHE)	2023	2026	1 045 000 000	0	93 830 722	93 830 677
Sur financement intérieur			1 045 000 000		93 830 722	93 830 677
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Projet PPF Economie Bleue	2023	2025	852 160 000	0	477 546 002	355 282 201
Sur financement intérieur			68 790 000		70 000 000	70 000 000
Sur financement extérieur			783 370 000		407 546 002	285 282 201
Projet 7 : Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO 2)	2022	2026	1 815 168 200	300 000 000	366 287 985	364 174 300
Sur financement intérieur			1 815 168 200	300 000 000	366 287 985	364 174 300
Sur financement extérieur						
Projet 8 : Projet de mise en œuvre de la politique de Développement de la Pêche Continentale en Côte d'Ivoire	2022	2023	0	1 072 900 000	47 600 000	47 599 995
Sur financement intérieur				1 072 900 000	47 600 000	47 599 995
Sur financement extérieur						
Projet 9 : Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH)	2019	2025	6 383 000 000	1 417 300 000	1 323 404 271	832 234 138
Sur financement intérieur			6 383 000 000	435 000 000	341 104 271	324 397 232
Sur financement extérieur				982 300 000	982 300 000	507 836 906
Projet 10 : Projet de Développement Durable des Chaînes de Valeurs de la Pêche et de l'Aquaculture dans les pays ACP (Fish4ACP)	2021	2027	3 742 632 000	770 000 000	588 536 000	588 535 639
Sur financement intérieur			3 742 632 000	270 000 000	588 536 000	588 535 639
Sur financement extérieur				500 000 000		
Projet 11 : Projet de Conservation de la Biodiversité Halieutique (PRO-BIODIVERSITE)	2023	2026	1 487 000 000	0	76 025 813	76 025 139
Sur financement intérieur			1487000000		76 025 813	76 025 139
Sur financement extérieur						
Total programme (budget de l'Etat)			21 850 561 400	3 560 200 000	3 302 658 044	2 687 109 171
Total sur financement intérieur			21067191400	2077900000	1912812042	1893990064
Total sur financement extérieur			783370000	1482300000	1389846002	793119107

Source : Extrait du SIGOBE

Le Projet de Redynamisation des Points de Débarquement Aménagés (PRO-DEBARQUEMENT) a démarré en 2023 pour une durée de trois ans (2023-2025) avec un coût global de 1,072 milliards de francs CFA. Le projet a bénéficié d'une dotation budgétaire de 114 913 600 F CFA en 2023, exécutée à 100%. Au terme de l'exercice 2023, le taux de réalisation financière global est de 10,7%. Au titre des réalisations physiques, le PRO-DEBARQUEMENT a mené les actions suivantes :

- Réhabilitation du quai d'accostage et des locaux du débarcadère de Locodjro;

- Construction de deux dépôts de carburant à Locodjro et Grand Lahou ;
- Formations de 1000 acteurs de la chaîne de valeurs ;
- Équipement des sociétés coopératives avec quatre (04) tricycles ;
- Partage des kits (filets, gilets de sauvetage, chasubles) aux acteurs.

Le Projet d'Amélioration de suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches (PRO-SURVEILLANCE PECHES), avec un coût global de 1,045 milliard de francs CFA a démarré en 2023 et est prévu s'achever en 2026. Avec une dotation de 96 884 000 F CFA en 2023, le projet est à un taux de réalisation financière de 9,3%. En terme réalisation physique, le projet a acquis deux vedettes de surveillance des plans d'eau continentale et maritime.

Projet de Diversification de la Production Aquacole (PRO-DIVERSIFICATION) a démarré en 2023. Avec un coût global de 1 209 738 000 F CFA, il est prévu s'achever en 2025. En 2023, le projet a bénéficié d'une dotation de 57 734 400 F CFA. Avec cette enveloppe le PRO-DIVERSIFICATION a réalisé l'Etude de synthèse des caractéristiques physiques du littoral ouest ivoirien en vue d'évaluer le potentiel aquacultivable de notre espace maritime. Au terme de l'exercice 2023, le taux global de réalisation financière est de 4,8%.

Le Projet d'Amélioration de la Production d'Intrants piscicoles Performants (PRO-AQUACOLE) est prévu sur une durée de cinq ans (2023-2027) avec un coût global de 3 172 863 200 F CFA. Il a démarré en 2023 avec une enveloppe de 84 984 000 F CFA. Au terme de l'exercice 2023, le taux global de réalisation financière est de 2,7%. Les réalisations physiques se présentent comme suit :

- 598 780 alevins de tilapias et 11 025 alevins de silures produits et mis à la disposition des pisciculteurs ;
- 155 300 pre-géniteurs de tilapia *Oreochromis niloticus* mâles et femelles ;
- 50 géniteurs de machoiron et 50 géniteurs de silure mis à la disposition des éclosiers ;
- 27 gestionnaires d'écloserie formés au protocole de production améliorée de pré-géniteurs et d'alevins du tilapia du Nil ;
- Une extrudeuse acquise pour la production d'aliment.

Le Projet de relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO 2), avec un coût global de 5,025 milliards de F CFA a démarré en 2022 en 2022. Il est prévu s'achever en 2027. La dotation 2023 est 366 287 985 F CFA. Au terme de l'exercice 2023, le taux global de réalisation financière du projet est de 51,4%. Plusieurs réalisations sont inscrites à son actif :

- 29 cages fixées ont été installées à Aboisso et à Abengourou ;
- 15, 583 tonnes d'aliments distribués ;
- 22 262 alevins fournis aux pisciculteurs sélectionnés pour l'essai des nouveaux systèmes ;
- 01 Etude étude socio-économique en vue de la production de la commercialisation de Tilapia en 2022 ;
- 01 étude de marché en vue de la production et la commercialisation du silure en 2023 ;
- 500 registres de compte confectionnés dont 370 ont été distribués aux pisciculteurs ;
- 03 études de marché en vue de la commercialisation des poissons de pisciculture ont été réalisées par les coopératives Indénié-Djuablin, Abidjan & Grands-Ponts et La Mé, 03 séances d'élaboration des plans de production et commercialisation ont été réalisées par les coopératives Indénié-Djuablin, Abidjan & Grands-Ponts et La Mé dont 7 plans de commercialisation et 57 plans de production sont élaborés ;
- 01 application PREPICO-FEED de calcul de la ration alimentaire des poissons a été développée et mise à la disposition des pisciculteurs de la zone du projet ;
- 06 Directeurs Régionaux, 15 Présidents de coopératives et 38 enquêteurs (13 agents Directions Régionales/Direction Départementales et 25 pisciculteurs) formés à la collecte de données avec l'application Kobocollect, 38 tablettes remises aux enquêteurs, 527 échantillons collectés dans la zone du projet.

Le Projet de Développement des Techniques de Valorisation des produits Halieutiques (PRO-VALORISATION) avec un coût global de 1,533 milliard de F CFA est prévu sur la période 2022-2027. Il a démarré en 2022 avec une dotation de 98 967 200 F CFA. Le taux de réalisation financière est de 6,5%. Les réalisations physiques sont les suivantes :

- Renforcement des capacités techniques de 210 jeunes et femmes sur les méthodes de transformation ;
- Elaboration des textes réglementaires du centre ;
- Aménagement du site de construction de l'annexe de centre de formation ;
- Réalisation de la fondation de l'annexe du centre de formation ;
- Equipement du centre en matériels conservation de produits halieutiques.

Le Projet de Conservation de la Biodiversité Halieutique (PRO-CONSERVATION), avec un coût global de 1,487 milliard de F CFA a démarré en 2023 et est prévu s'achever en 2026.

- La dotation de l'année 2023 est de 76 025 139 F CFA a permis de coordonner les activités relatives à la fermeture des pêches maritime en 2023 à travers des missions de patrouilles en mer. Le taux de réalisation global au terme de l'exercice 2023 est de 5,1%.

Le Projet de Développement Durable des Chaines de Valeurs de la pêche et de l'Aquaculture dans les pays ACP (FISH4ACP) a démarré en 2021 et s'achèvera en 2027 pour un coût global de 3 742 632 000 F CFA. Au titre de l'exercice 2023, le projet a bénéficié d'une dotation de 588 536 000 F CFA entièrement exécuté. Le projet FISH4ACP a un taux de réalisation financière de 21,8 %.

- S'agissant des réalisations physiques, deux formations ont été réalisées au profit des acteurs, notamment sur l'approche écosystémique en aquaculture. Au niveau des infrastructures et structures de production, douze (12) cages flottantes de 50m³ (en bloc de 200m³ par site) ont été confectionnées et installées dans les localités de Zatta (District de Yamoussoukro), de N'Gattadolikro (Département de Tiébissou) et de Kongobo (Département de Béoumi).

Le Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH) a démarré en 2029. Avec un coût global de 6 383 000 000 F CFA, il court jusqu'en 2025. Au titre de l'exercice 2023, le PAGDRH a reçu une dotation de 1 323 404 271 F CFA. Le taux de réalisation financière du projet est de 62,1%. Les réalisations physiques du PAGDRH se présentent comme suit :

- Règlement des contributions de la Côte d'Ivoire auprès de l'ICCAT (à 80%) et COMHAFAT (à 90%)
- Acquisition de deux (02) véhicules pour l'Unité de Coordination du Programme
- Appui à l'organisation de quatre (4) missions de surveillance de trois (03) jours chacune dans la Zone Economique Exclusive ivoirienne
- Appui à l'organisation de 45 jours de mission d'inspection des navires et embarcations de pêche en rade intérieure et extérieure du Port Autonome d'Abidjan
- Formation de trente (30) agents de suivi, contrôle et surveillance des pêches sur la police pêche,
- Formation de dix (10) agents de suivi, contrôle et surveillance des pêches sur l'utilisation des vedettes
- Règlement des charges de fonctionnement du Centre de surveillance des pêches (VMS-Thémis, ERS-HCM et Airtime des balises)
- Acquisition d'intrants (aliment, géniteurs et produits vétérinaires) pour la production d'alevins sur les stations de Jacquleville, Abengourou, Aboisso et Dabou
- Equipement en matériel et outillages des stations d'alevinage de Jacquleville, Abengourou, Aboisso et Dabou,
- Construction d'un bâtiment à usage administratif sur la station d'alevinage d'Aboisso
- Réhabilitation d'un magasin, d'un château d'eau et de bacs de production sur la station d'alevinage de Mopoyem (Dabou)
- Réalisation d'une étude pour la réhabilitation de la station d'alevinage de Jacquleville
- Construction d'un château d'eau sur la station d'alevinage de Bongouanou.

Le Projet PPF Economie Bleue a démarré en 2023 et s'achèvera en 2024 avec un coût total de 870 090 000 F CFA. La dotation de 2023 est de 477 546 002 F CFA. Le taux de réalisation financière est de 54,9% au terme de l'exercice 2023. Les réalisations physiques du projet se présentent comme suit :

- Signature de convention avec la FAO pour la conduite des études de préparations (Assistance techniques)
- Organisation de la première réunion du comité technique ;

- Recrutement de cinq (5) consultants, pour la conduite des études (4) : Cadre Stratégique Unifié pour l'Economie Bleue (CASUEB) ; Plan National d'Investissement pour l'Economie Bleue (PNIEB) ; Programme de Développement de l'Economie Bleue (PRODEB) et Faisabilité et CIES du Projet de Développement des Chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture durables et compétitives (ProDeCAP) ;
- Rapports d'étude de faisabilité et CIES du ProDeCAP réalisés et soumis à la validation de la BAD.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Renseigner toutes les colonnes en respectant, pour la colonne « Total fin d'année » la formule suivante : Total 2023 = Effectif 2022 + Besoins satisfaits 2023 – Sorties 2023

Tableau 14 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

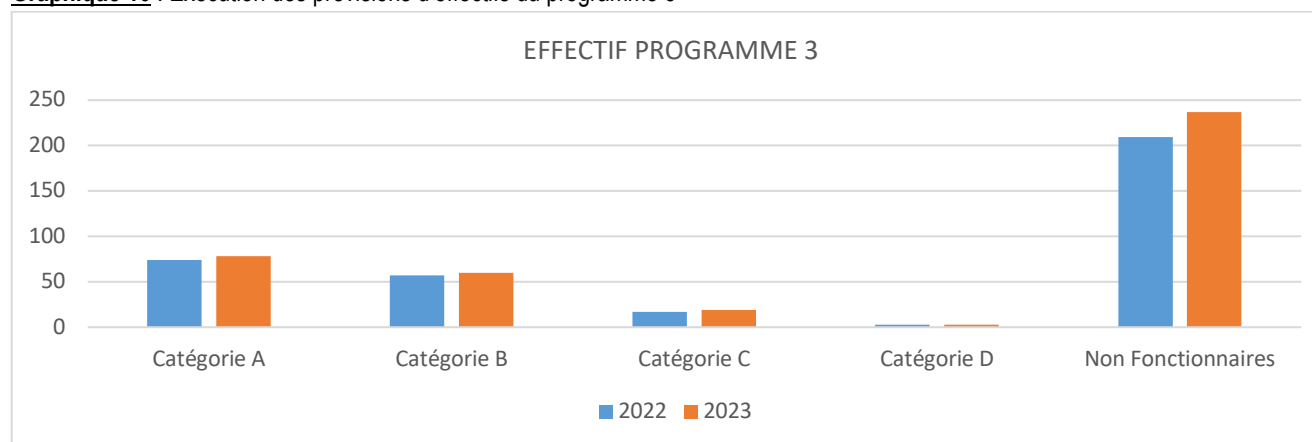
	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	74	12	12	4	0	78
Catégorie B	57	13	13	4	1	60
Catégorie C	17	2	2	2	0	19
Catégorie D	3	3	3	0	0	3
Non Fonctionnaires	209	28	28	28	0	237
TOTAL	360	58	58	38	1	397

Source : SIGFAE/DRH : MIRAH

L'effectif du programme 3 montre une hausse qui est passé de 360 à 397 agents soit 10,28% de l'effectif précédent.

L'augmentation de l'effectif s'explique par la réorganisation des projets au sein du ministère. Les nouveaux projets ont reçu certains contractuels des anciens projets qui ont pris fin.

Graphique 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme gestion durable des ressources halieutiques a réalisé plusieurs activités au cours de l'année 2023 dont le but ultime est d'accroître de façon durable la production halieutique.

A cet effet, il a été pris l'arrêté interministériel n°002/MIRAH/MEMD/MT/MCIPPME/MESRS/MINEDD du 15 juin 2023 instituant le repos biologique dans les eaux sous juridiction ivoirienne. Cette mesure a été mise en œuvre avec succès en 2023 au niveau des activités de pêche en mer.

Dans la mise en œuvre de cette mesure, quinze (15) missions de sensibilisation et de suivi de la fermeture des pêches ont été organisées. Aussi, la fermeture des pêches a nécessité l'intensification des missions de surveillance et de patrouille en mer avec 51 missions exécutées en mer pendant 55 jours de patrouilles. S'agissant des rades intérieures et extérieures, ce sont 47 missions conduites pour renforcer le dispositif de suivi, contrôle et surveillance des pêches. Ces missions ont permis de dissuader toute tentative d'infraction, d'étendre le contrôle à toute la zone côtière et de constater le respect scrupuleux de la fermeture des pêches en mer. Au total, ce sont 113 missions qui ont été exécutées. Aussi, pour renforcer ce dispositif et le rendre beaucoup plus efficace, le programme a procédé à la formation de trente (30) agents de suivi, contrôle et surveillance des pêches sur la police pêche. Dans cette même dynamique, deux vedettes de surveillance des plans d'eau ont été acquises. Pour leur utilisation, dix agents ont été formés et équipés de matériels de protection (gilets, bouées, protection individuelle, GPS). Tous ces efforts ont été soutenus de bout en bout par le Centre de Surveillance des Pêches dont les frais de communication satellitaire, internet et d'entretien ont été entièrement supportés par le programme. L'ensemble des activités ont permis de réduire le niveau des infractions des navires de pêche et d'atteindre un taux de 5 % représentant la proportion des navires de pêche en situation d'infraction comparativement à l'année précédente où ce taux était de 12%.

Pour accroître la production halieutique, le programme a procédé au renforcement des capacités de production des pisciculteurs à travers la mise à disposition de douze (12) cages flottantes de 50m³ (en bloc de 200m³ par site) dans les localités de Zatta (District de Yamoussoukro), de N'Gattadolikro (Département de Tiébissou) et de Kongobo (Département de Béoumi).

Pour la production d'alevins de qualité, 155 300 géniteurs ont été produits et mis à la disposition des éclosiers. Au niveau des intrants de production aquacole, 598 780 alevins de tilapias et 11 025 alevins de silures ont été produits. Ces alevins ont été mis à la disposition d'une cinquantaine de pisciculteurs. De même plus de 30 tonnes d'aliments ont été acquis pour la production d'alevins, mais aussi au profit de certains pisciculteurs.

En outre, un appui de 30 kits de petits matériels d'élevage piscicole composé de gilets de sauvetage, bottes, imperméables, glacières, caisses gerbables, épuisettes et appareil de mesure de pH et d'oxygène, etc., ont été apportés aux acteurs. Pour la fabrication d'aliments performants, une extrudeuse a été acquise et mise à la disposition d'une structure locale de fabrication d'aliment pour poisson. Tous ces efforts ont permis d'accroître la production aquacole de 20% et celle de la pêche de 5 % par rapport à l'année 2022.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 15 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			Prévisions 2023	Réalisation 2023
		2020	2021	2022		
Objectif spécifique : Accroître la production halieutique						
Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel des productions aquacoles nationales	%		40	12%	37%	20%
Indicateur 2 : Taux d'accroissement annuel des productions de la pêche nationale	%	-28	21	– 15%	11%	5%
Indicateur 3 : Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques nationales	%	-26	22	-13%	13%	7%
Indicateur 4 : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques par la production nationale	%	12	14	13%	19%	13%
Indicateur 5 : Proportion des navires en situation d'infractions	%	14	14	12%	8%	5%

Source : Rapport d'activités DA et DP 2023/RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

En 2023, le programme gestion durable des ressources halieutiques a réalisé des résultats positifs comparativement à l'année 2022. En effet, les taux d'accroissement des productions nationales aquacoles et des pêches ont été respectivement de 20% et 5 %. Ces deux résultats ont naturellement permis d'obtenir un taux d'accroissement des productions halieutiques (pêche et aquaculture) de 7 % représentant 13 % des couvertures des besoins de consommation.

Cependant, en faisant le bilan des prévisions de 2023 des indicateurs de performance, seule une cible sur cinq a été atteinte.

Ce faible niveau de réalisation des prévisions s'explique par certains aléas dans la pratique des activités aquacoles et des pêches, notamment, l'inaccessibilité des alevins et des aliments et des difficultés liées à la disponibilité et la qualité de l'eau à certaines périodes de l'année par des pisciculteurs et des conditions climatiques non favorables à la pratique de la pêche (montée des eaux à certaines périodes de l'année, etc.).

Aussi, faut-il relever que plusieurs facteurs anéantissent les efforts d'investissement dans le secteur. En effet, les plans d'eau continentale (lagunes, fleuves et rivières, etc.) sont l'objet de plusieurs activités qui détruisent les ressources halieutiques et leur habitat. Il s'agit notamment des activités d'orpaillage, de dragage et des activités agricoles dans les zones de marnage. Un effort conjugué des administrations en charge des ressources en eau doit être fait.

Au niveau de la surveillance des zones de pêches, le nombre de navires en situation d'infraction a diminué. En effet, les résultats issus des missions de patrouilles réalisées en 2023, les navires contrôlés en situation d'infraction représentent 5 % de l'ensemble des navires contrôlés contre 8% prévu. Ce taux de 5% traduit l'efficacité des actions d'amélioration du suivi, contrôle et surveillance des pêches, notamment la sensibilisation, les missions de contrôles et de patrouilles menées au cours de l'année 2023.

Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel des productions aquacoles nationales

Source de données : Rapport statistique Direction de l'Aquaculture (DA) 2023

Mode de calcul : $((\text{Production en 2023}) - (\text{Production en 2022}) / (\text{Production en 2022})) \times 100$

Valeurs cibles : 6 300 tonnes en 2021 ; 7 056 tonnes en 2022 ; 8 467 tonnes en 2023.

Analyse de l'indicateur

En 2023, le taux d'accroissement de la production aquacole nationale est de 20% contre une prévision de 37 %, soit une baisse de 17 points par rapport à la prévision. En effet, le secteur de l'aquaculture est en plein essor grâce à la dynamique observée au niveau de l'ensemble des acteurs ces deux dernières années. Cela se traduit par les importants investissements qui sont faits pour redynamiser ce secteur. Cependant, la non-réalisation des prévisions s'explique par certains aléas dans la pratique des activités aquacoles, notamment, l'inaccessibilité des alevins et des aliments de qualité et des difficultés liées à la disponibilité et la qualité de l'eau à certaines périodes de l'année par des pisciculteurs.

Comme mesures correctrices, il s'agira pour le programme 3 de prendre en compte, autant que possible, les aléas environnementaux que subissent les acteurs pisciculteurs, notamment l'assèchement des eaux en certaines périodes de l'année dans la prévision de production. Compte tenu des répercussions de la crise russo-ukrainienne sur le coût des aliments importés, le programme envisage renforcer les capacités des acteurs dans la production locale d'aliments pour poisson en mettant à leurs dispositions des extrudeuses. En outre, le Ministère a initié un projet de texte pour la détaxation des équipements et intrants de production aquacole.

Indicateur 2 : Taux d'accroissement annuel des productions nationales des pêches

Source de données : Rapport statistique Direction des Pêches (DP) 2023

Mode de calcul : $((\text{Production en 2023}) - (\text{Production en 2022}) / (\text{Production en 2022})) \times 100$

Valeurs cibles : 92 365 tonnes en 2021 ; 78 670 tonnes en 2022, 82 604 tonnes en 2023.

Analyse de l'indicateur

La production des pêches a enregistré une hausse de 5 % ; ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible qui était prévue à une hausse de 11 %.

La hausse de la production des pêches constatée en 2023 comparativement à l'année 2022 est résultante des activités menées dans le cadre de l'amélioration du suivi, contrôle et surveillance des pêches à travers le renforcement des capacités techniques et humaines, mais aussi des réformes engagées dans le secteur, notamment le repos biologique. Toutefois, il faut noter que la prévision de 11% de

hausse n'a pas été atteinte du fait de plusieurs facteurs qui anéantissent les efforts d'investissement dans le secteur. En effet, les plans d'eau continentale (lagunes, fleuves et rivières, etc.) sont l'objet de plusieurs activités qui détruisent les ressources halieutiques et leur habitat. Il s'agit notamment des activités d'orpaillage, de dragage et des activités agricoles dans les zones de marnage. Un effort conjugué des administrations en charge des ressources en eau doit être fait.

Ainsi, comme mesures correctrices, le Projet de la Conservation de la Biodiversité halieutique (PRO-BIODIVERSITE) a la mission de travailler avec l'ensemble des administrations en charge des ressources, de l'environnement et des mines afin de réduire considérablement les effets des facteurs exogènes sur la production des pêches. Aussi, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, à travers le PRO-BIODIVERSITE, s'est engagé à mettre en place des comités de cogestion au niveau de l'ensemble des plans d'eau pour associer les populations, les acteurs et les administrations intervenant sur ces plans d'eau une gestion participative de toutes les pêcheries.

Indicateur 3 : Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques nationales

Source de données : Rapport statistique DA/DP 2023

Mode de calcul : $((\text{Production en 2023}) - (\text{Production en 2022})) / (\text{Production en 2022}) \times 100$

Valeurs cibles : 98 665 tonnes en 2021 ; 85 726 tonnes en 2022 ; 91 071 tonnes en 2023

Analyse de l'indicateur

Cet indicateur est la résultante des indicateurs 1 et 2. Le taux d'accroissement des productions halieutiques nationales est de 7 % pour une prévision de 13 %. La contre-performance réalisée dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture n'a pas permis d'atteindre l'objectif malgré les progrès réalisés.

Les mesures correctrices évoquées au niveau des indicateurs 1 et 2 permettront l'atteinte des résultats au niveau de cet indicateur.

Indicateur 4 : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques par la production nationale

Source de données : Rapport statistique DA/DP 2023

Mode de calcul : $(\text{Volume de production 2023} / (\text{Volume production 2023} + \text{Importations 2023})) \times 100$

Valeurs cibles : Production nationale 2023 : 91 071 tonnes ; Consommation 2023 : 700 546 tonnes.

Taux : 14 % en 2021 ; 13 % en 2022 ; 13 % en 2023.

Analyse de l'indicateur

Avec une prévision de 19 %, la part prise dans la couverture des besoins en produits halieutiques par la production nationale est de 13 % en 2023.

La non-réalisation de la prévision de 19% est la conséquence immédiate de la non-réalisation des prévisions au niveau des indicateurs 1 et 2 en 2023.

Les mesures correctrices évoquées au niveau des indicateurs 1 et 2 permettront l'atteinte des résultats au niveau de cet indicateur.

Indicateur 5 : Proportion d'infractions constatées par rapport au nombre de navires contrôlés

Source de données : Rapport d'activités DP, 2023

Mode de calcul : $(\text{Nombre de navires en situation d'infraction en 2023} / \text{Nombre de navires contrôlés en 2023}) \times 100$

Valeurs cibles : Valeurs cibles (taux) : 14 % en 2021 ; 12 % en 2022 ; 5 % en 2023.

Analyse de l'indicateur

Au niveau de la surveillance des zones de pêches, le nombre de navires en situation d'infraction a diminué. Les résultats issus des missions de patrouilles réalisées en 2023 montrent que les navires contrôlés en situation d'infraction représentent 5 % de l'ensemble des navires contrôlés. Ce taux est beaucoup plus bas comparativement au taux de 8 % prévu ; ce qui est une performance salubre.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

L'exercice budgétaire de l'année 2023 a permis de retenir des éléments positifs. La quasi-totalité des indicateurs ont connu une croissance en 2023 comparativement à l'exercice 2022. Ces performances sont la résultante des réformes menées d'une part, notamment le repos biologique et de la mise en œuvre des activités des projets permettant d'investir dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture, d'autre part.

Aussi, le programme a-t-il réussi à atteindre une cible. Il s'agit de la proportion d'infractions constatées par rapport au nombre de navires contrôlés. Cette cible a été atteinte grâce aux actions d'amélioration du suivi, contrôle et surveillance des pêches, notamment la sensibilisation, les missions de contrôles et de patrouilles menées au cours de l'année 2023.

IV.2. Recommandations

En déclinaison à la vision à l'horizon 2026 du Ministre en charge du secteur qui se traduit en ces termes « un secteur des ressources animales et halieutiques, source de création de richesses et d'emplois décents, pour une alimentation saine, nutritive et suffisante, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité », le programme « gestion durable des ressources halieutiques » a pour objectif d'accroître de façon durable la production halieutique. Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs réformes et actions sont mises en œuvre. Toutefois, ces efforts sont souvent annihilés par la dégradation des zones de pratique des activités de pêche et d'aquaculture. En effet, les plans d'eau continentale (lagunes, fleuves et rivières, etc.) sont l'objet de plusieurs activités qui détruisent les ressources halieutiques et leur habitat. Il s'agit notamment des activités d'orpaillage, de dragage et des activités agricoles dans les zones de marnage.

Le programme recommande au Gouvernement de prendre mettre en place des comités interministériels pour des réflexions approfondies sur les questions de l'environnement, de la pollution des zones de pêche et d'aquaculture et de la gestion des ressources en eau pour permettre l'accroissement des productions halieutiques de façon durable.

CONCLUSION

Avec un budget global de 4 399 923 260 F CFA mis à disposition du programme de gestion durable des ressources halieutiques et un taux d'exécution budgétaire de 86 %, des résultats importants ont été atteints.

Le programme a enregistré une croissance de la production halieutique en 2023 comparativement à l'année 2022 grâce aux actions pertinentes menées au cours de l'exercice budgétaire. La non-réalisation des prévisions à des causes beaucoup plus exogènes qu'endogènes. Cependant, le programme travaillera avec l'ensemble des administrations concernées, à travers le projet de conservation de la biodiversité halieutique (PRO-CONSERVATION), pour créer un environnement propice permettant d'atteindre des résultats proportionnellement aux investissements dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Face aux besoins énormes de production de produits halieutiques pour notre pays et les résultats obtenus, surtout au niveau du secteur de l'aquaculture, il est plus qu'important et nécessaire de renforcer les investissements pour atteindre une couverture de plus de 30 % de nos besoins en consommation d'ici 2026, conformément aux objectifs de la PONADEPA 2022-2026.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « RENFORCEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE »

INTRODUCTION

Le programme Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire est le quatrième programme du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH). Il a pour responsable, le Directeur des Services Vétérinaires, Dr KALLO Vessaly nommé par décret N°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des responsables de programmes des ministères.

Conformément au Décret n° 2021-461 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), les principales missions du programme sont les suivantes :

- coordonner l'ensemble des activités publiques et privées tendant à l'amélioration de la santé animale, du bien-être des animaux, de l'hygiène alimentaire, de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées animales, d'origine animale et halieutique ;
- coordonner les actions de prophylaxie des maladies du bétail et des épizooties ;

- instruire les agréments zoosanitaires ;
- veiller à l'application de la police zoosanitaire ;
- assurer la réglementation et l'information zoosanitaire ;
- coordonner les actions de réglementation et du contrôle de la qualité et d'autorisation de mise sur le marché des produits à usage vétérinaire ;
- superviser le contrôle des professions touchant aux denrées animales et d'origine animale ;
- réglementer la profession vétérinaire ;
- assurer la liaison technique avec les organisations internationales de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire ;

L'année 2023 a été marquée par la consolidation des acquis de l'année 2022 dans le contexte post-crise liées à la pandémie de la Covid-19 et les réformes visant au renforcement de la santé publique vétérinaire. Pour contribuer à la préservation de la santé publique vétérinaire, des activités majeures ont été réalisées conformément au plan d'actions prévisionnel et autres activités soutenues par les partenaires techniques et financiers.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme **Renforcement de la santé publique vétérinaire** est de mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire. L'atteinte de cet objectif requiert comme résultat stratégique « **la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale est garantie** ». Ce programme se décline en un objectif spécifique qui est d'améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires et d'origine animale.

I.2. Le financement du programme

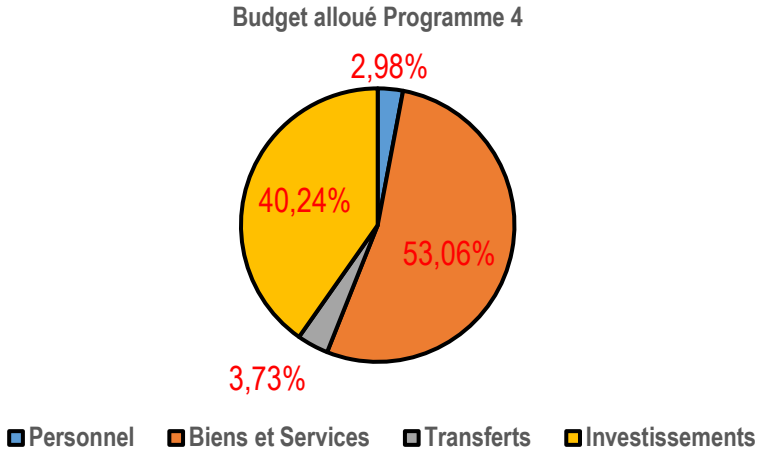
Exécution budgétaire 2023 du programme 4.

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Programme « Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire » a bénéficié d'un budget de 662 825 420 F CFA dont 396 107 740 FCFA au titre des dépenses de fonctionnement et 266 717 680 FCFA pour mener les opérations d'investissement.

L'exécution s'est située globalement à **99,99%**.

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	19 721 490
Biens et Services	351 677 589
Transferts	24 708 661
Investissements	266 717 680
TOTAL	662 825 420

Graphique 11 : Budget alloué du programme 4

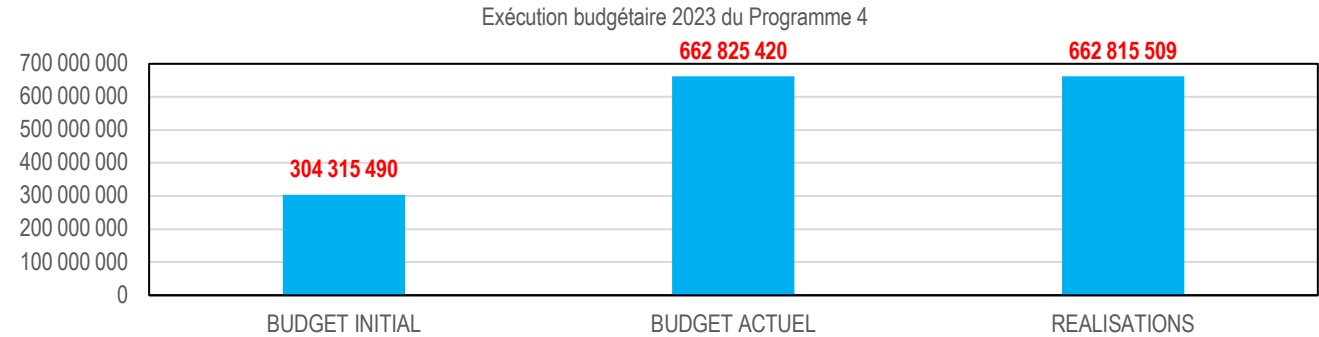


II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
304 315 490	662 825 420	662 815 509	9 911

Source : Extrait du SIGOBE



II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 16 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Amélioration de la santé animale et de la lutte contre les épizooties	18 666 000	19 721 485	256 888 190	162 491 297	27 084 000	24 708 661	335 259 454	266 716 171	637 897 644	473 637 614
Action 2 : Renforcement de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments	0		192 499 950	189 177 895					192 499 950	189 177 895
TOTAL	18 666 000	19721485	449 388 140	351 669 192	27 084 000	24 708 661	335 259 454	266 716 171	830 397 594	662 815 509

Source : Extrait du SIGOBE

Le fait majeur est la modification budgétaire intervenue sur toutes les destinations réduisant chaque budget à près de 40%. Cette modification portait souvent sur des lignes budgétaires à marché permettant l'acquisition de biens importants tels que vaccins et véhicules de service. Ce qui a pour conséquence de mettre à mal toute la planification des activités prévues au titre des performances pour l'année 2023 du programme.

Graphique 12 : Exécution financière par action du programme 4



En guise de commentaire, nous pouvons dire les financements dans le domaine de l'amélioration de la santé animale et de la lutte contre les épizooties (action 1) sont plus importants, soit 2/3 du budget global que ceux du domaine du renforcement de l'hygiène publique vétérinaires et de la sécurité sanitaire des aliments (action 2), soit 1/3 du budget global. Cela est dû au fait des différentes crises sanitaires intervenues dans le domaine de la santé animale qui ont nécessité un accroissement des financements. Aussi, les deux projets d'investissement, les dépenses du personnel et celles de transfert sont logés dans l'action 1 relative à la lutte contre les épizooties.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (N-1=2023)	Budget Actuel (N-1=2023)	Ordonnancement (N-1=2023)
Projet 1 : Projet de contrôle des maladies zoonotiques en Côte d'Ivoire (PRO-MALADIES)	2023	2026	6 737 594 780	0	70 250 000	70 249 393
Sur financement intérieur					70 250 000	70 249 393
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 2 : Projet d'amélioration du bien-être animal en Côte d'Ivoire	2023	2025	4 963 480 000	0	64 070 000	64 069 979
Sur financement intérieur					64 070 000	64 069 979
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 3 : Projet d'appui à l'amélioration de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale (PRO-SECURITE DAOA)	2023	2024	952 250 000	0	41 779 680	41 778 800
Sur financement intérieur					41 779 680	41 778 800
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 4 : Projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires vétérinaires (PRO-SURVEILLANCE)	2023	2025	2 579 562 000		90 618 000	90 617 999
Sur financement intérieur					90 618 000	90 617 999
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			15 232 886 780	0	266 717 680	266 716 171
Total sur financement intérieur			15 232 886 780	0	266 717 680	266 716 171
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Extrait du SIGOBE

La situation d'exécution physique et financière (Mandat PEC) de tous les projets au 31 janvier 2023 est respectivement de 71% et 89% ;

Une modification budgétaire est survenue sur l'ensemble des budgets octroyés au cours de mois de juin, réduisant les enveloppes initiales de près de 40%. Cela a pour conséquence l'impact négatif sur la performance du programme à travers les projets. Néanmoins, grâce à l'appui financier de quelques partenaires techniques et financiers (FAO, CDC, FIRCA, PAGDRH, etc.), les résultats concrets suivants ont été enregistrés :

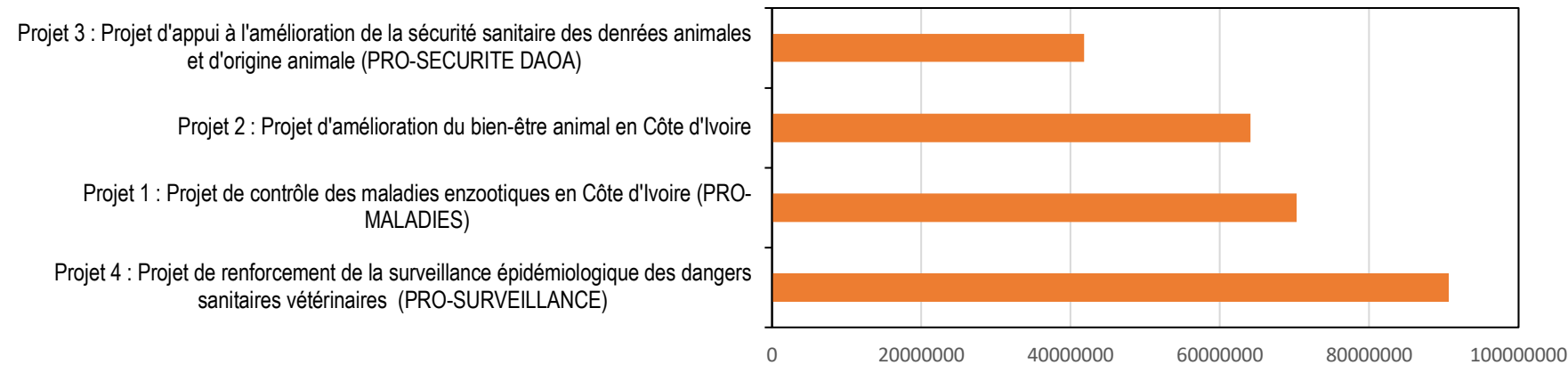
Au titre de PRO-MALADIES : 2 guides de bonnes pratiques de biosécurité en élevage avicole et cunivole élaborés et 06 Groupement de Défense Sanitaire dont 05 dans la filière bovine installés à Bouaké, Bouna, Tengréla, Korhogo et Daloa et dans la filière cunivole installé à Abengourou dans le cadre de la lutte contre les épizooties majeures qui minent l'essor des filières avicole et cunivole en Côte d'Ivoire

Au titre de PRO-BIEN ETRE : 100 propriétaires d'animaux, de gestionnaires de chenils, ont été sensibilisés sur le bien-être animal et 20 gestionnaires de centres équestres ont été formés et sensibilisés sur la biosécurité et le bien-être animal.

Au titre de PRO-SECURITE DAOA : 8 motos et 60 kits d'inspection sanitaires vétérinaires octroyés aux postes d'entrée pour faciliter le contrôle en frontière

Au titre de PRO-DANGERS SANITAIRES : 2 ordinateurs bureaux, 2ordinateurs portables et 21 Tablettes acquis pour le déploiement la phase pilote de l’outil de collecte électronique de données sanitaires des Services Vétérinaires et 200 glacières, 200 packs réfrigérants et 100 trousses d’autopsie acquis pour équiper les Services Vétérinaires dans leurs missions d’investigation d’alertes sanitaires.

Graphique 13 : Exécution des investissements du programme 4



Le graphique nous montre que dans l'ordre d'importance budgétaire, le projet 4 vient en tête suivi des projets 1, 2 et 3. Ils sont à leur première année d'exercice budgétaire, nous ne pouvons donc pas comparer leur progression budgétaire sur les 3 dernières années.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

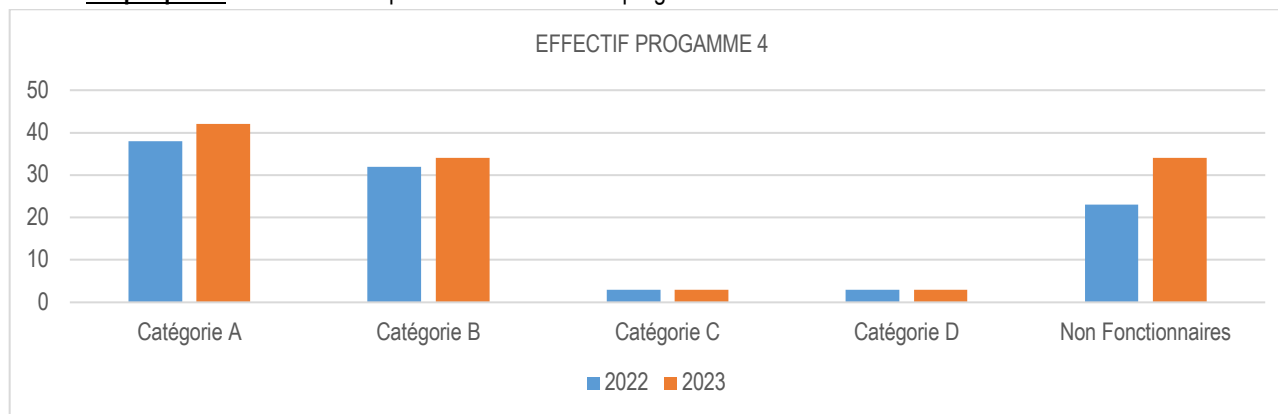
Renseigner toutes les colonnes en respectant, pour la colonne « Total fin d'année » la formule suivante : **Total 2023 = Effectif 2022 + Besoins satisfaits 2023 – Sorties 2023**

Tableau 18 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	38	35	35	4	0	42
Catégorie B	32	4	4	2	0	34
Catégorie C	3	25	25	0	0	3
Catégorie D	3	2	2	0	0	3
Non Fonctionnaires	23	11	11	11	0	34
TOTAL	99	77	77	17	0	116

Source : SIGFAE/DRH : MIRAH

Graphique 14 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4



L'effectif du programme montre une hausse qui est passé de **99** à **116** agents soit **17,17%** de l'effectif précédent.

L'augmentation de l'effectif du programme 4 se justifie par la création de nouveaux projets liés à celui-ci. D'où le recrutement de certains contractuels.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'amélioration de la Santé animale et de la lutte contre les Epizooties

- 2 ateliers de formation des acteurs de filière avicole (26 personnes formées) et porcine (22 personnes formées) sur la biosécurité
- Campagnes de vaccination de masse (Bouaké, Béoumi, Guitry, Touba, Adzopé) et ripostes vaccinales (Daloa, Bouna, Man, Tabou, Guitry, Abengourou, Soubré, Minignan, Anyama) organisées pour lutter contre la Rage avec plus de 60.000 animaux vaccinés,
- Campagnes de vaccination contre la PPR avec 1 195 683 animaux vaccinés,
- Campagne de vaccination contre la MHVL avec plus de 5.000 lapins vaccinés,
- Campagne de vaccination contre la PPCB avec 619 213 animaux vaccinés
- 27 éleveurs partiellement indemnisés à hauteur de 131.445.500 F CFA, sur les 34 éleveurs sinistrés lors de l'épizootie d'Influenza aviaire hautement pathogène à Grand Bassam et Environs en 2021 et 2022
- 1 mission de surveillance active de l'IAHP réalisée dans le District d'Abidjan, Grand-Bassam, Bingerville et Songon, au niveau de 22 marchés de volailles vivantes avec un total de 1.100 échantillons prélevés ;
- 82 alertes sanitaires enregistrées dont : 45 cas confirmés, 14 cas négatifs, 22 cas suspects non confirmés et 01 prélèvement d'échantillon non analysé
- procédures Opérationnelles Standardisées de la Cellule des Opérations d'Urgence de Santé Publique Vétérinaire et procédures opérationnelles standardisées de la gestion d'une suspicion d'un événement sanitaire dans le domaine de la santé animale élaborées et validées ;
- 26 cliniques et cabinets vétérinaires privées installés en clientèle privée (2 premières installations, 14 renouvellements et 10 cabinets secondaires).
- 2 rapports de notification à l'OMSA de foyer de Peste Porcine Africaine à Botro et Soubré (Côte d'Ivoire) ;

- 2 ateliers régionaux de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) à Abengourou et Man avec 178 participants constitués de Préfets des Départements, Vétérinaires Privés Praticiens, Présidents des Groupements de Défense Sanitaire (GDS), Représentants des Filières, Forces de Défense et de Sécurité (Police, Gendarmerie, Douane, Eaux et Forêts), Leaders Communautaires et Leaders Religieux et Services techniques du MIRAH ;
- 04 décrets et 01 arrêté ont été signés en application du Code de Santé publique vétérinaires
- 1 session d'agrément organisée avec 12 opérateurs grossistes de médicaments vétérinaires agréés sur 13 demandes reçues ;
- 9 sites de dépôts illégaux visités et 2.5 tonnes produits saisis dans le cadre des mesures répressives au niveau des points de vente illégaux de distribution des médicaments vétérinaires ;
- 21 inspecteurs du médicament vétérinaire (DR et DD) formés ;
- 20 acteurs du médicament vétérinaire formés sur l'outil de collecte ePHARMAVETO.

Au titre du renforcement de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments

- 8 sessions d'agrément organisées (93 312-Lait-ETP-Aliment. Animale) dont :
 - *1 session ETP avec 09 établissements agréés,
 - *2 session 93-312 avec 801 professionnels et établissements agréés,
 - *2 sessions lait avec 115 établissements agréés,
 - *3 sessions alimentation animale avec 103 établissements agréés
- 11 audits et 1.178 inspections sanitaires pour agrément réalisées dont : 09 ETP audités, 519 établissements inspectés pour session 93-312, 50 établissements inspectés pour session lait, 106 établissements inspectés pour session alim. Animale
- 30 agents du MIRAH en charge du contrôle sanitaire des produits de la pêche formée par la structure TAIEX INTP de l'UE
- 07 cadres du MIRAH formés sur l'utilisation de la plateforme TRACE NT de l'UE en vue de la certification des produits de pêche et sur le contrôle sanitaire des produits de pêche destinés à l'exportation vers l'UE
- 1 atelier de restitution de formation à l'endroit de 28 agents d'inspection et de contrôle sanitaires vétérinaires ;
- 1 Manuel contenant 06 procédures de contrôle d'inspection et de certification des produits de la pêche en Côte d'Ivoire) rédigées et validées en interne validé en interne
- Projet d'arrêté interministériel définissant les modalités de gestion des toxi-infections alimentaires collectives transmis au MSHP-CMU pour observations.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 19 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation				
		2020	2021	2022	Prévisions 2023	Réalisation 2023
Objectif spécifique 1 : Améliorer la santé animale						
Indicateur 1. : Taux de contrôle et d'élimination des épizooties	%			-	90	100
Indicateur 2. : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPCB	%	38	29	30	65	36
Indicateur 3. : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPR	%	21	21	18	55	22
Indicateur 4. : Taux de couverture vaccinale par an pour la maladie hémorragique virale du lapin (MHVL)	%			-	40	25

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation				
		2020	2021	2022	Prévisions 2023	Réalisation 2023
Objectif spécifique 2 : Renforcer l'hygiène publique et la qualité sanitaire des denrées animales et d'origine animale						
Indicateur 5. : Taux de couverture vaccinale par an pour la rage	%			-	8	4
Indicateur 6. : Taux de délivrance des agréments sanitaires par an	%			-	95	87
Indicateur 7. : Taux de réalisation des contrôles et inspections vétérinaires	%			-	64	100

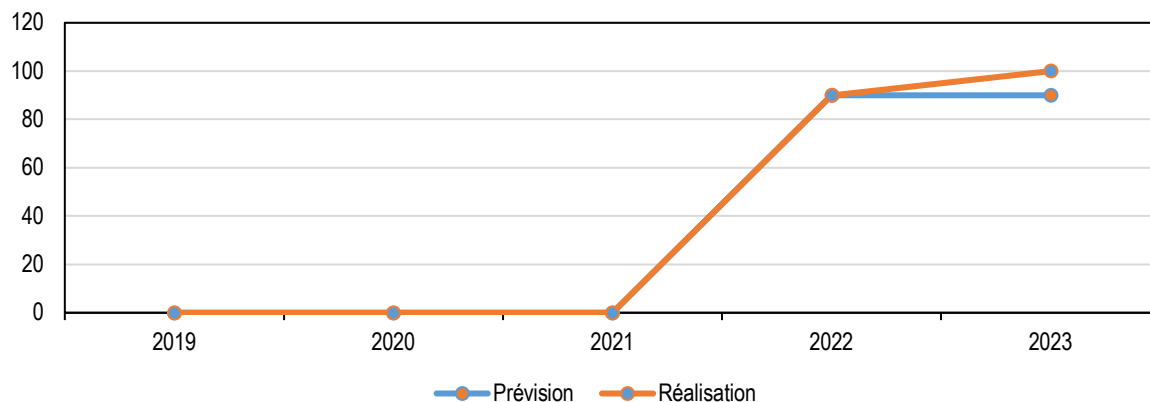
Source : Rapports d'activités DSV

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Améliorer la santé animale

Indicateur 1 : Taux de contrôle et d'élimination des épizooties

IP1. Taux de contrôle et d'élimination des épizooties

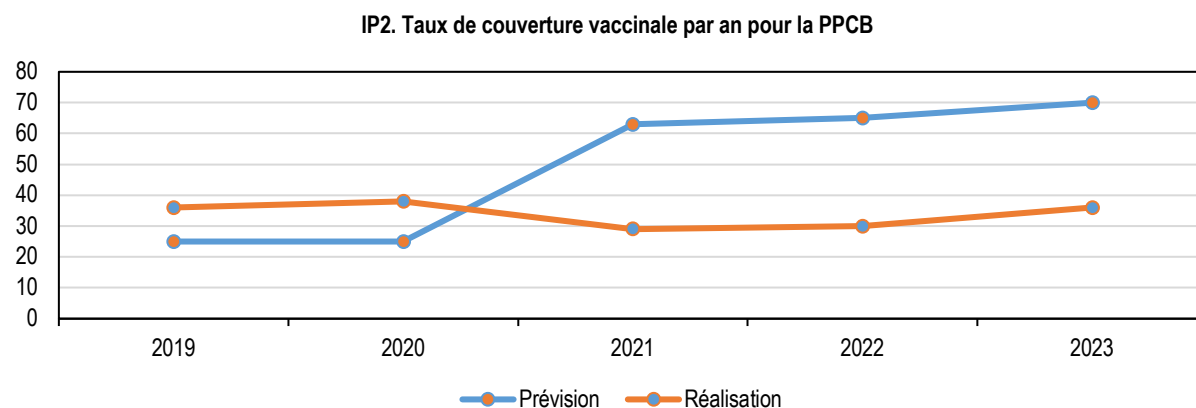


Cet indicateur est nouvellement défini en 2023, on constate que les réalisations sont en hausse par rapport aux prévisions. En nous référant aux résultats, nous pouvons dire que le taux de contrôle et d'élimination des épizooties estimé à 90% a été atteint et même dépassé (100%).

Cette situation s'explique par le fait que les Services Vétérinaires (DSV et Services Extérieurs du MIRAH) ont mis en place une stratégie d'anticipation qui permet de contenir les foyers dès leur confirmation. Aussi, la fréquence d'apparition des cas (3 mois) a permis aux services compétents de mieux réagir. Cependant, en cas de hausse du nombre d'épizooties et de la fréquence de leur apparition, il faudra nécessairement des moyens conséquents pour y faire face ; ce qui requiert une meilleure préparation pour faire face aux épizooties.

Objectif spécifique 1 Améliorer la santé animale

Indicateur 2 : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPCB

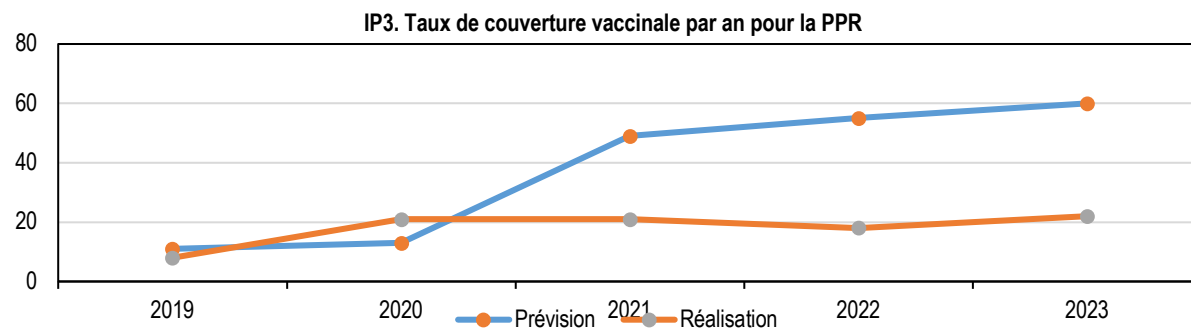


Depuis 2021, on constate que les réalisations sont en baisse par rapport aux prévisions. Cependant, en nous référant aux résultats, nous notons une légère progression du taux de couverture vaccinale contre la PPCB (+6%) mais toujours en deçà des objectifs attendus (65%).

Ce problème pourrait trouver des solutions dans l'augmentation du budget alloué à la vaccination en générale et particulièrement à la lutte contre la PPCB.

Objectif spécifique 1 Améliorer la santé animale

Indicateur 3 : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPR

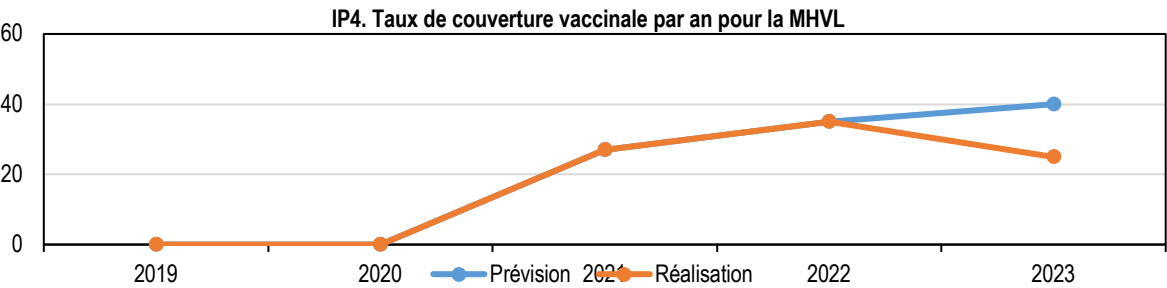


Depuis 2021, on constate que les réalisations sont en baisse par rapport aux prévisions. Cependant, en nous référant aux résultats, nous notons une légère progression du taux de couverture vaccinale contre la PPR (+4%) mais toujours en deçà des objectifs attendus (55%).

Ce problème pourrait trouver des solutions dans l'augmentation du budget alloué à la vaccination en générale et particulièrement à la lutte contre la PPR.

Objectif spécifique 1 Améliorer la santé animale

Indicateur 4 : Taux de couverture vaccinale par an pour la MHVL

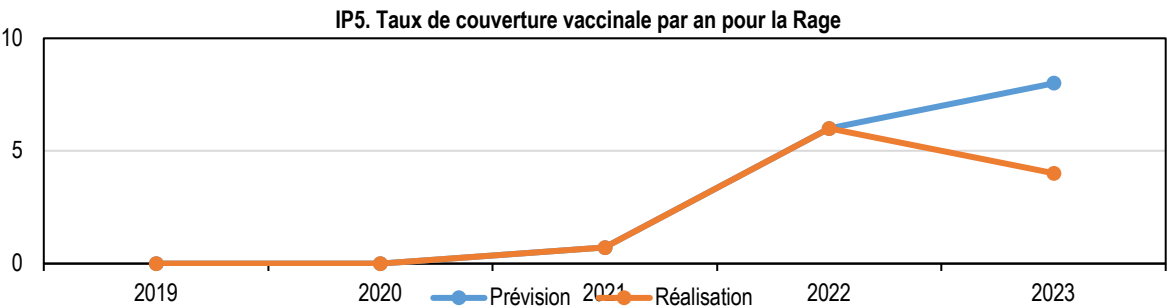


Cet indicateur est nouvellement défini en 2023, on constate que les réalisations sont en baisse par rapport aux prévisions. En nous référant aux résultats, nous pouvons dire que le taux de couverture vaccinale contre la maladie hémorragique virale du lapin (25%) n'a pas atteint la cible (40%).

Ce problème pourrait trouver des solutions dans l'augmentation du budget alloué à la vaccination en générale et particulièrement à la lutte contre la MHVL.

Objectif spécifique 2 Renforcer l'hygiène publique et la qualité sanitaire des denrées animales et d'origine animale

Indicateur 5 : Taux de couverture vaccinale par an pour la Rage

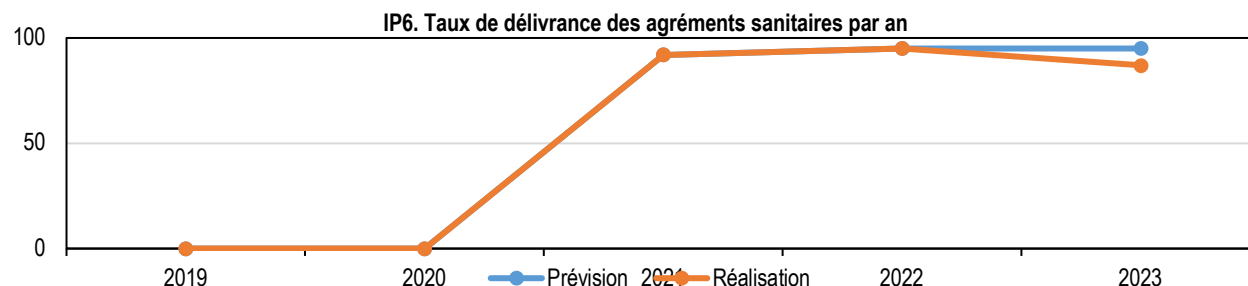


Cet indicateur est nouvellement défini en 2023, on constate que les réalisations sont en baisse par rapport aux prévisions. En nous référant aux résultats, nous pouvons dire que le taux de couverture vaccinale contre la rage (4%) n'a pas atteint la cible (8%).

Ce problème pourrait trouver des solutions dans l'augmentation du budget alloué à la vaccination en générale et particulièrement à la lutte contre la rage, une maladie de santé publique qui cause selon les chiffres officiels, 500 décès par an.

Objectif spécifique 2 Renforcer l'hygiène publique et la qualité sanitaire des denrées animales et d'origine animale

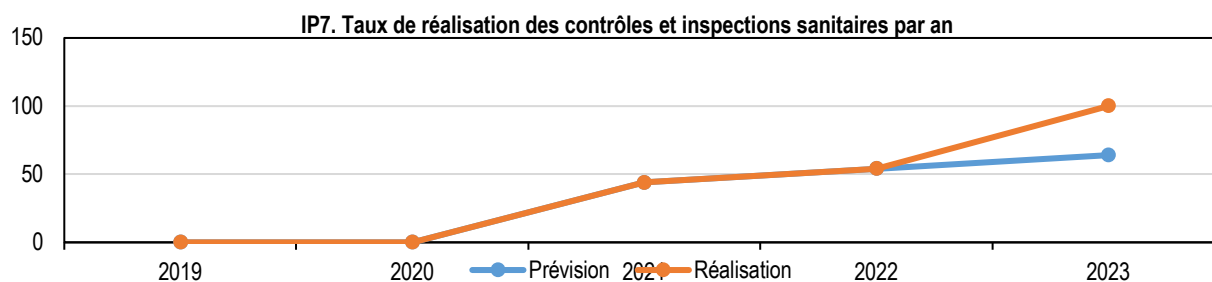
Indicateur 6 : Taux de délivrance des agréments sanitaires par an



Cet indicateur est nouvellement défini en 2023, on constate que la réalisation 2023 est légèrement en baisse par rapport à la prévision. En nous référant au résultat de l'année nous pouvons dire que le taux de délivrance des agréments estimé à 87% n'a pas atteint sa cible (95%). Cela s'explique par le fait que les opérateurs économiques qui font la demande d'agrément font l'objet de contrôle documentaire et physique rigoureux avant de leur délivrer l'agrément sanitaire. Un faible taux (8%) de demandes n'ont pas été éligibles à l'agrément en 2023 pour non-conformité. Ce taux pourrait s'améliorer voire dépasser l'objectif avec la sensibilisation des opérateurs à se conformer à la réglementation en vigueur.

Objectif spécifique 2 Renforcer l'hygiène publique et la qualité sanitaire des denrées animales et d'origine animale

Indicateur 7 : Taux de réalisation des contrôles et inspections vétérinaires



Ici, contrairement aux indicateurs précédents, on constate que la réalisation 2023 est en hausse au-dessus des prévisions. En nous référant aux résultats de l'année en cours 2023, nous pouvons dire que la cible de réalisation des contrôles et inspections estimée à 64% a été largement dépassée (100%). Ce dépassement de la prévision s'explique par le fait d'une organisation en interne pour effectuer les contrôles au fur et à mesure que les dossiers de demande sont reçus.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Les difficultés auxquelles le Programme a fait face dans la mise en œuvre des actions sont essentiellement d'ordres logistiques et financiers, à savoir :

- Insuffisance de ressources humaines ;
- Insuffisance de compétence du personnel liée aux activités de terrain ;
- Insuffisance de matériels et équipements d'inspection ;
- Insuffisance de matériels bureautique et informatique ;
- Insuffisance du budget alloué à la Direction des Services Vétérinaires face à ces missions régaliennes ;
- Difficultés dans la mobilisation des ressources financières pour la gestion des crises zoonosaires y compris l'indemnisation des victimes d'abattage sanitaire
- Manque de financement pour la mise en œuvre des programmes de stratégies de contrôle et d'éradication des maladies animales telles que la Rage, la PPR, la Trypanosomiose animale, etc.

IV.2. Recommandations

1. Renforcer les capacités de la Direction des Services Vétérinaires en :

- matériels techniques comme les kits de contrôles et d'inspections sanitaires des DAOA et des équipements de conservation tempérée ;
- matériels roulants comme les véhicules type 4x4, un camion à conteneur isotherme et un camion à conteneur frigorifique ;
- ressources humaines ;
- formation et recyclage du personnel ;
- matériels bureautique et informatique ;
- budget de la Direction des Services Vétérinaires ;

2. Mettre en place un mécanisme de mobilisation rapide pour la gestion des urgences de santé publique vétérinaire (gestion des foyers, surveillance active, indemnisation des victimes d'abattage sanitaire, etc.).

CONCLUSION

Durant toute l'année 2023, sur 49 activités programmées, 33 activités ont été entièrement réalisées, soit **un taux de réalisation de 67%** contre 16 activités non réalisées ou en cours de réalisation, soit un *taux de non-réalisation de 33%*.

Ce taux de réalisation relativement largement au-dessus de la moyenne a été obtenu dans un contexte particulier de contrainte majeures à savoir :

- la gestion des urgences sanitaires qui mobilise tout le personnel et retarde certaines activités planifiées ;
- les difficultés de mobilisation des ressources financières à temps pour la gestion des activités diligentes ;
- l'insuffisance de moyens matériels pour accomplir les missions régaliennes de la Direction.

Par ailleurs, ce taux de réalisation pourrait s'améliorer davantage si les moyens d'intervention se renforcent notamment en personnel technique et ressources matérielles et financières.

Les perspectives de l'année 2024 seront basées sur les actions phares suivantes :

- Renforcer les capacités du personnel du MIRAH en charge du contrôle qualitatif des DAOAs (formation, logistique, équipements ...) ;

- Assurer la gestion des alertes sanitaires comme les cas de TIAC (arrêté interministériel) ;
- Rendre opérationnel et implémenter l'Outil de Collecte via Internet des Services Vétérinaires (OCI-SV) sur toute l'étendue du territoire national ;
- Renforcer le contrôle des mouvements et la traçabilité des animaux et produits animaux tout le long de la chaîne des valeurs avicole et porcine ;
- Renforcer l'assainissement du marché de médicament vétérinaire sur toute l'étendue du territoire ;
- Sensibiliser les acteurs sur le bon usage des antimicrobiens dans les filières animales ;
- Rendre opérationnel la cellule des opérations d'urgence de santé publique vétérinaire ;
- Assurer l'indemnisation des victimes d'abattage sanitaire lors des épizooties de PPA et d'Influenza aviaire (H5N1) de 2022 à 2023 ;
- Améliorer l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments sur l'ensemble du territoire ivoirien.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le Ministère des Ressources Animales et halieutiques animé par les quatre (4) programmes a contribué à faire du secteur une source de croissance durable et de création d'emplois, pour réduire l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire.

Face aux défis et enjeux auxquelles la Côte d'Ivoire doit faire face, le Ministère a donc un rôle prépondérant à jouer pour assurer la sécurité alimentaire, sanitaire et la gestion durable des ressources animales et halieutiques.

Malgré le contexte difficile dû à la reprise de l'économie après la crise sanitaire de la COVID 19 et la crise en Ukraine, le MIRAH a exécuté ses missions et a ainsi obtenu des résultats probants, comme l'atteste les tableaux des différents indicateurs de performance.

Toutefois, la gestion budgétaire 2023 a fait ressortir des difficultés parmi lesquelles :

- la problématique du non-financement des projets d'élevage par les partenaires techniques,
- la faible dotation budgétaire des programmes, au regard des demandes formulées ;
- l'insuffisance et la vétusté des locaux et bâtiment administratifs à usage de bureau des structures du Ministère ;
- l'insuffisance du matériel technique et roulant, réduisant ainsi les capacités d'intervention des services du Ministère (directions, service extérieurs, ...) pour assurer une meilleure couverture nationale.

La nouvelle politique budgétaire qui vise une utilisation efficiente et efficace des ressources disponibles se présente aujourd'hui comme une réelle opportunité de doter le Ministère de financements conséquents permettant non seulement d'assainir le secteur, mais aussi d'accroître les productions animales et halieutiques et garantir une situation alimentaire et nutritionnelle de qualité à la population.

SECTION 352 : MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est dirigé par Madame Nassénéba TOURE conformément au décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant suivant le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement, A ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- promouvoir le genre, l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
- promouvoir la protection et l'autonomisation des femmes ;
- assurer la valorisation des compétences féminines ;
- promouvoir les valeurs morales et sociales dans la famille ;
- promouvoir les droits de l'enfant.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) est organisé en cinq (05) programmes animés par les entités ci- dessous conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant :

- le programme 1 Administration générale : le Cabinet, onze (11) structures rattachées, trente-une (31) Directions régionales et un (01) projet PIP ;
- le programme 2 Promotion de la femme et du genre : deux (02) directions centrales, quatre (04) structures rattachées (Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre, Centre PAVVIOS, Fonds de développement des nations unies pour la femme, Direction de l'égalité et de la promotion genre/Chaire UNESCO), les IFEF et huit (08) projets PIP ;
- le programme 3 Promotion et consolidation de la famille : une (01) direction centrale, trois (03) structures rattachées, les Complexes Socio-éducatifs et trois (03) projets PIP ;
- le programme 4 Protection des enfants et adolescents vulnérables : une (01) direction centrale, quarante-six (46) CPPE, deux (02) CACE, une (01) Garderie, deux (02) Orphelinats, quatre (04) Pouponnières publiques, une (01) Pouponnière privée, un (01) Centre éducatif Zone 4C, un (01) Centre d'accueil et d'hébergement de Soubré, un (01) Centre de transit d'Agboville, une (01) Cellule d'exécution du programme PPEAV, un (01) Comité (CNLTEE) et sept (07) projets PIP ;
- le programme 5 Autonomisation des femmes : une (01) direction centrale, Projet de Gestion Novatrice du Fonds « Femmes et Développement » (PGNFFD) et deux (02) projets PIP.

Les activités du MFFE ont été exécutées dans un environnement socio-politique et économique favorable marqué au plan national par la mise en œuvre des programmes "une Côte d'Ivoire solidaire" incluant le PS Gouv et PJ Gouv dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette vision s'est concrétisée par le renforcement des interventions contre le phénomène des enfants en situation de vulnérabilité et l'opérationnalisation de mécanismes d'autonomisation des femmes.

Notre Rapport Annuel de Performance s'articulera autour des points suivants :

Partie I : Le Ministère ;

Partie II : Le Programme 1 – Administration générale ;

Partie III : Le Programme 2 – Promotion de la femme et du genre ;

Partie IV : Le Programme 3 – Promotion et consolidation de la famille ;

Partie V : Le Programme 4 – Protection des enfants et des adolescents vulnérables ;

Partie VI : Le Programme 5 – Autonomisation des femmes.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant compte cinq (5) programmes, quatorze (14) actions et trois cent trente-deux (332) activités dont les détails sont comme suit :

Programme	Actions	Activités
Programme 1 : Administration générale	4	56
Programme 2 : Promotion de la femme et du genre	3	147
Programme 3 : Promotion et consolidation de la famille	2	42
Programme 4 : Protection des enfants et adolescents vulnérables	2	76
Programme 5 : Autonomisation des femmes	3	11
Total	14	332

I.2. Politique ministérielle

Orientations stratégiques

Au regard du DPPD-PAP 2023-2025, les principales orientations stratégiques du ministère portent sur :

- la promotion de l'inclusion des femmes au processus de développement et leur accès de façon équitable aux fruits de la richesse ;
- la mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme ;
- le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la nation ;
- le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels et législatifs de protection sociale administrative et judiciaires des enfants ;
- le renforcement de l'efficacité de l'intervention des structures du Ministère.

Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre des interventions sont les suivants :

- la gouvernance du ministère est améliorée ;
- l'égalité des sexes et la justice sociale sont promues ;
- l'institution familiale est promue, protégée et renforcée ;
- les mécanismes de protection de l'enfant sont renforcés ;
- la promotion de la femme sur le plan économique, social et juridique est assurée.

Objectifs globaux

Les objectifs globaux afférents aux différents résultats stratégiques se résument à :

- améliorer la gouvernance du ministère ;
- promouvoir l'égalité des sexes et la justice sociale;
- protéger, promouvoir et renforcer l'institution familiale;
- renforcer les mécanismes de protection des enfants ;
- promouvoir la femme sur le plan économique, social et juridique.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liées aux Indicateurs et OS)
Nombre	5	5	12	32	32

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) est organisé en cinq (5) programmes soutenus par cinq (5) objectifs globaux déclinés en douze (12) objectifs spécifiques vérifiés par trente-deux (32) indicateurs et trente-deux (32) cibles associés.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Synthèse du bilan du cadre de performance

Programmes	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	OS 1 : Assurer la coordination et l'animation des activités du ministère	2	1
	OS 2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2	1
	OS 3 : Renforcer le système de planification, d'informations, juridique et de communication du ministère	3	3
P2 : Promotion de la femme et du genre	OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale	4	3
	OS 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des jeunes filles dans le tissu socio-économique	2	1
	OS 3 : Renforcer les mécanismes de protection contre les VBG	3	2
P3 : Promotion et consolidation de la famille	OS 1: Consolider les valeurs familiales fondamentales	3	2
	OS2 ; Renforcer le système de protection de la famille	2	2
P4 : Protection des enfants et adolescents vulnérables	OS 1 : Améliorer la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité	4	3
	OS2 ; Améliorer les pratiques communautaires en matière de protection de l'enfant	2	2
P5 : Autonomisation des femmes	OS1 : Former et sensibiliser sur le plan économique, social et juridique	2	1
	OS2 : Améliorer l'appui financier et matériel	3	3
TOTAL		32	24

Le MFFE compte 12 objectifs spécifiques déclinés en 32 cibles pour lesquelles 24 cibles ont été atteintes représentant un taux de 75 %.

Cependant, l'on peut noter les points de satisfaction suivants, au titre de l'exercice 2023 :

- renforcement de la coordination au niveau central et régional à travers les missions d'appui-conseil et de contrôle dans 36 structures de base ;
- prise de textes réglementaires en matière de promotion et de protection de la famille, des enfants et de la femme ;
- renforcement du cadre réglementaire de protection des familles à travers la désignation des membres du Comité Consultatif National (CCN) de la Commission Nationale de la Famille ;
- production et vulgarisation de l'annuaire statistique 2022 du ministère;
- formation qualifiante et encadrement de jeunes filles et femmes dans les IFEF ;
- implication des acteurs communautaires dans lutte contre les VBG,

- renforcement des moyens matériels et de mobilités des services ;
- mise en place de 05 applicatifs de gestion des organisations féminines , des RH et des données des EPR permettant la diffusion immédiate de l'information d'intérêt public dans le site web du ministère .

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	20 496 202 326	22 636 205 507	19 962 894 330	2 673 311 177	88,19%
1.1 Ressources intérieures	20 496 202 326	20 961 205 507	19 962 894 330	998 311 177	95,24%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	20 496 202 326	20 961 205 507	19 962 894 330	998 311 177	95,24%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0%
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0%
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0%
1.2.2 Dons Projets	0	1 675 000 000	0	1 675 000 000	0%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0%
2 CHARGES	20 496 202 326	22 636 205 507	19 962 894 330	2 673 311 177	88,19%
2.1 Personnel	11 800 719 736	13 125 033 402	13 125 033 401	1	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	11 800 719 736	13 125 033 402	13 125 033 401	1	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0%
2.2 Biens et Services	5 714 368 435	5 209 168 041	4 925 431 582	283 736 459	94,55%
2.3 Transferts	1 100 069 286	473 828 078	473 826 670	1 408	100%
2.3.1 Transferts courants	1 100 069 286	473 828 078	473 826 670	1 408	100%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0%
2.4 Investissement	1 881 044 869	3 828 175 986	1 438 602 677	2 389 573 309	37,58%
2.4.1 Trésor	1 881 044 869	2 153 175 986	1 438 602 677	714 573 309	67%
2.4.2 Financement extérieur	0	1 675 000 000	0	1 675 000 000	0%
Dons	0	1 675 000 000	0	1 675 000 000	0%
Emprunts	0	0	0	0	0%
TOTAL	20 496 202 326	22 636 205 507	19 962 894 330	2 673 311 177	88,19%

Sources : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024 / RAP 2022

Le budget du Ministère s'équilibre en ressources et en dépenses à 22 636 205 507 FCFA pour une réalisation globale de 19 962 894 330 FCFA soit un taux d'exécution de 88,19%. Cette analyse vise à faire également le rapprochement entre le budget actuel et les réalisations par grandes natures de dépenses.

- Au niveau des dépenses de Personnel

Les crédits alloués pour la prise en charge du personnel de **13 125 033 402 F CFA** contre **11 800 719 736 FCFA** en 2022, ont été exécutés à hauteur de **13 125 033 401 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%**.

- Au niveau des dépenses en biens et services

Les biens et services, initialement chiffrés à **5 703 897 269 FCFA**, sont passés à **5 209 168 041 F CFA** suite aux modifications intervenues en cours de gestion, soit une baisse de **494 729 228 F CFA**.

Les dépenses en biens et services ont enregistré une baisse de **757 798 168 FCFA** sur la période 2022-2023, passant de **5 966 966 209 FCFA** en 2022 à **5 209 168 041 F CFA** en 2023.

L'exécution du budget actuel s'est élevée à **4 925 431 582 F CFA** contre **5 209 168 041 F CFA** soit un taux d'exécution de **94,55%**. La sous consommation observée de **283 736 459 F CFA** résulte de la non régularisation des missions hors Cote d'Ivoire par la Direction de la Solde.

- Au niveau des transferts

Des modifications intervenues en cours de gestion ont porté les crédits initialement alloués de **523 035 794 FCFA F CFA** à **473 828 078 F CFA** soit une baisse de **49 207 716 FCFA**. Ce budget a été totalement exécuté à hauteur de **473 826 670**.

En 2022, les dépenses en transferts étaient de **1 100 069 286 FCFA** soit une baisse de **626 241 208 FCFA** sur la période 2022-2023.

- Au niveau des investissements

Globalement, les dépenses d'investissement (parts Trésor et Bailleurs) s'élevaient initialement à **4 210 525 000 FCFA**. Elles ont enregistré une baisse de **382 349 014 F CFA** sur financement intérieur et extérieur pour se situer à **3 828 175 986 FCFA** comparativement à l'année 2022 où ce budget était de **2 586 621 427 FCFA**.

Les dépenses 2023 ont été exécutées à hauteur de **1 438 602 677 F CFA** soit un taux de réalisation de **37,58%**.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des ministères, M. Moussa DIARASSOUBA responsable de ce programme est nommé par décret n° 2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- assurer le contrôle et la coordination administrative du secteur ;
- veiller à la planification et au suivi de la mise en œuvre des activités du Ministère ;
- gérer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à une mise en œuvre efficiente des activités ;
- assurer la mise en œuvre de la politique qualité et la visibilité des actions du Ministère.

La gestion 2023, de ce programme a été marquée par un mouvement d'acteurs majeurs notamment la Directrice des Ressources Humaines, le Responsable du service communication et trois (3) Directeurs régionaux.

Le plan détaillé du rapport annuel de performance se décline en quatre (04) points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Administration générale a pour objectif global « Améliorer la gouvernance du Ministère », avec pour résultat stratégique « la gouvernance du Ministère est améliorée ».

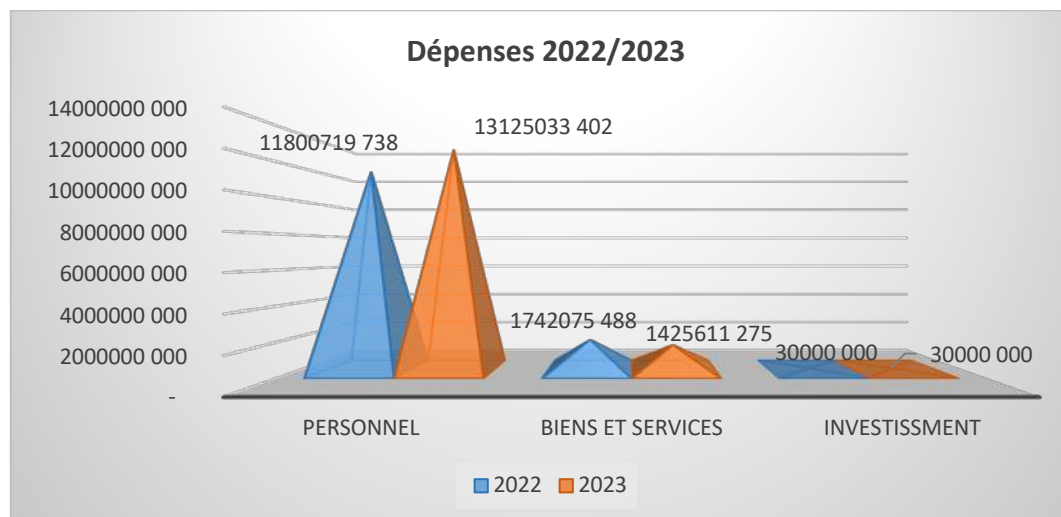
I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié d'un budget actuel de 14 580 644 677 F CFA réparti par grandes natures de dépenses comme suit :

- Personnel : 13 125 033 402 F CFA
- Biens et services : 1 425 611 275 F CFA ;
- Investissements : 30 000 000 F CFA.

Initialement voté à 14 799 748 831 FCFA, le budget du programme a connu une première baisse passant à 14 687 204 104 F CFA pour finalement se situer à 14 580 644 677 F CFA contre 13 572 795 226 F CFA en 2022.

Les mouvements de crédits à la baisse de 219 104 154 F CFA observés, seraient imputables à la révision des dotations en biens et services et en investissements en raison du collectif budgétaire.



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget initial du programme de 14 799 748 831 F CFA est passé à 14 580 644 677 F CFA, et exécuté à hauteur de 14 480 947 386 F CFA soit un taux d'exécution de 99,32%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	0	694 177 552	730 169 309	0	0	0	0	694 177 552	730 169 309

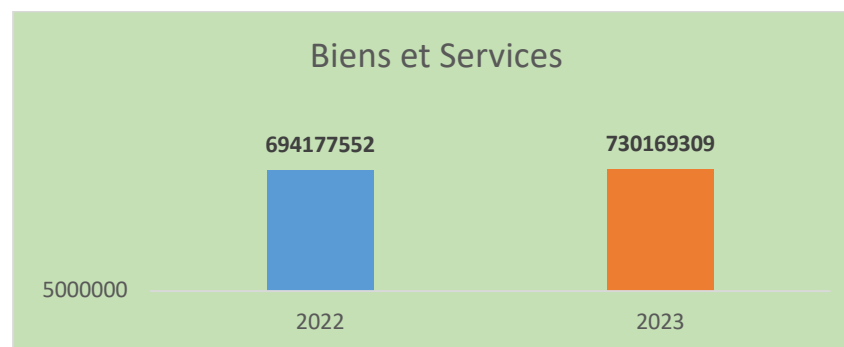
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2 : Planification, programmation et suivi évaluation	0	0	10 445 479	9 495 000	0	0	30 000 000	30 000 000	40 445 479	39 495 000
Action 3 : Information et communication	0	0	24 200 000	17 022 560	0	0	0	0	24 200 000	17 022 560
Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	11 800 719 736	13 125 033 401	870 765 628	569 227 116	0	0	0	0	12 671 485 364	13 694 260 517
Total	11 800 719 736	13 125 033 401	1 599 588 659	1 325 913 985	0	0	30 000 000	30 000 000	13 430 308 395	14 480 947 386

Sources : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2024 / RAP 2022

Action 1 : Coordination et animation du ministère

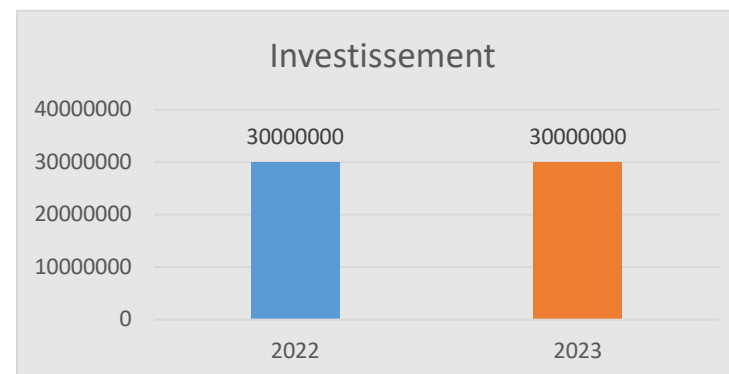
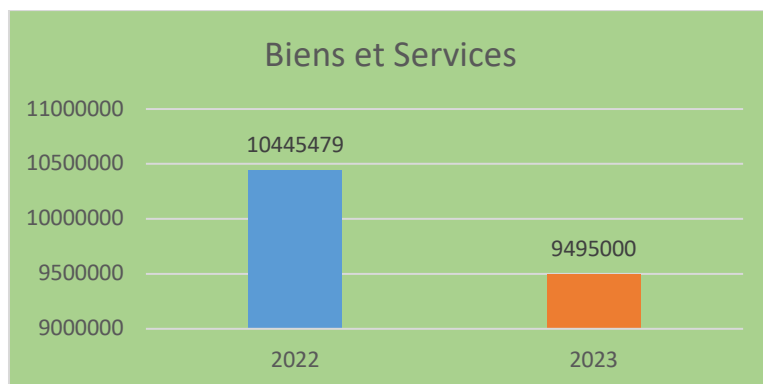
Les dépenses budgétaires de l'action 1 se sont chiffrées à 730 169 309 F CFA en 2023 contre 694 177 552 FCFA en 2022, soit un écart de 35 991 757 F CFA.

Initialement, cette action avait bénéficié d'un budget de 857 444 289 FCFA en 2023 pour se situer à 760 512 147 F CFA, soit une baisse de 96 932 142 FCFA au niveau des dépenses en biens et services. L'exécution desdits crédits s'est située à 730 169 309 F CFA, soit un taux de réalisation de 96,01%.



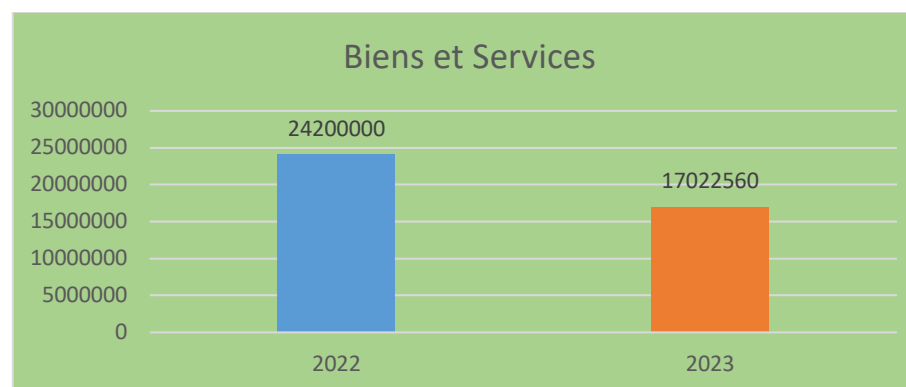
Action 2 : Planification, programmation et suivi évaluation

L'exécution financière de cette action s'élève à 39.495.000 F CFA, soit un taux de réalisation de 99,97% contre 40 445 479 F CFA en 2022. Les crédits budgétaires initialement chiffrés à 65 100 000 FCFA sont passés à 39 506 952 FCFA, soit une baisse de 25 593 048 F CFA observée au niveau des dépenses en biens et services et en investissement.



Action 3 : Information et communication

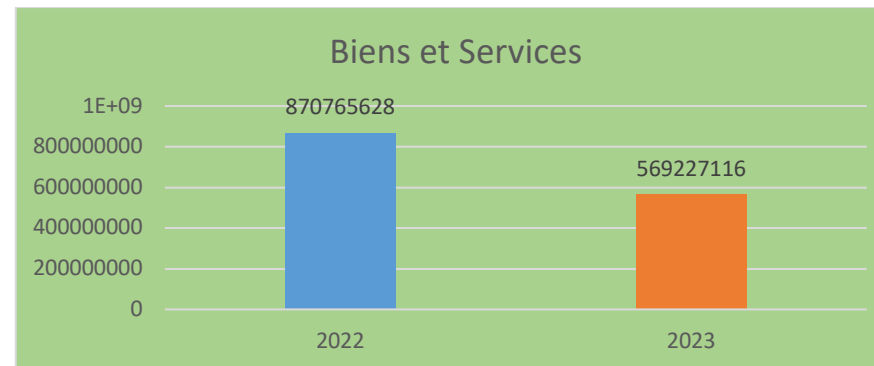
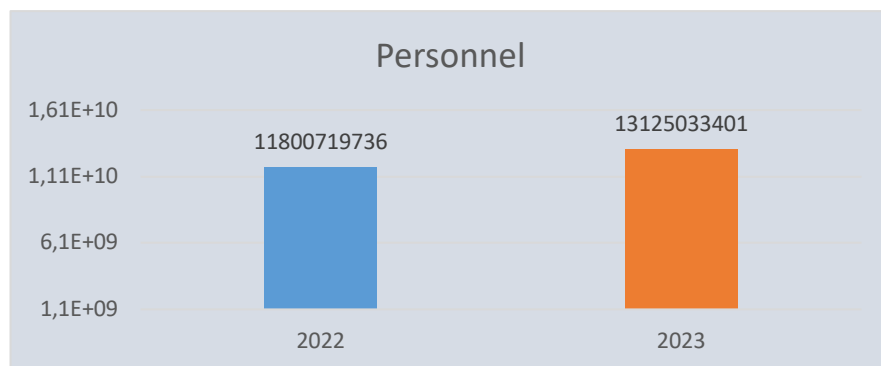
Essentiellement constitué de biens et services, le budget actuel de cette action de 17 022 801 F CFA a été exécuté à 100% contre 24 200 000 F CFA en 2022, soit un écart de 7 177 199 FCFA.



Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Les crédits de cette action ont été exécutés à 13 694 260 517 F CFA en 2023 contre 12 671 485 364 FCFA en 2022.

Initialement, cette action avait bénéficié d'un budget de 13 849 104 542 F CFA pour se situer à 13 763 602 777 FCFA, soit une baisse de 6 172 454 FCFA au niveau des dépenses en biens et services. L'exécution de cette action au titre de la gestion 2023 s'est située à 13 694 260 517 F CFA, soit un taux de 99,49% de réalisation.



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Renforcer le système de collecte et de gestion des données statistiques	2017	2026	352 095 000	50 100 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement intérieur			352 095 000	50 100 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			352 095 000	50 100 000	30 000 000	30 000 000
Total sur financement intérieur			352 095 000	50 100 000	30 000 000	30 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Sources : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2024/ PIP 2023-2025

Inscrit dans le PIP 2023-2025 avec un coût total de 352 095 000 F CFA, ce projet a démarré en 2017 et est prévu s'achever en 2026. La prise en charge à fin 2023 se chiffre à 143 070 010 FCFA, soit un taux de réalisation financière de 40,63%.

En 2023, la dotation initiale de 50 100 000 FCFA est passée à 30 000 000 F CFA suite au collectif budgétaire et a été exécutée à 100% malgré les difficultés rencontrées lors des procédures de passation de marché. Ces dépenses ont permis la production et la vulgarisation de l'annuaire statistique 2022 qui constituent l'objectif annuel visé.

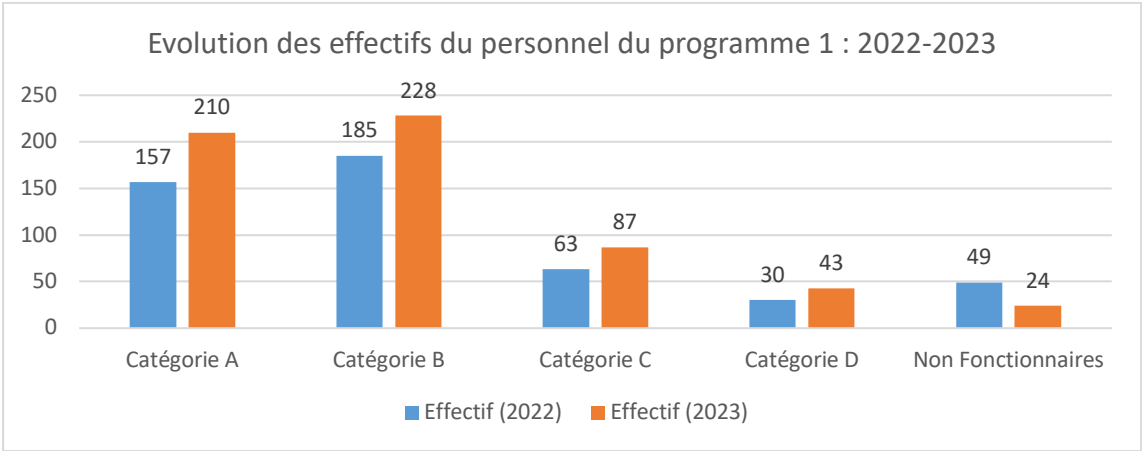
Cependant, le projet a bénéficié de faibles dotations budgétaires depuis l'année de démarrage, entraînant ainsi le ralentissement du déploiement du dispositif intégré de collecte de données et le prolongement de sa durée de mise en œuvre. Pour pallier ce handicap, un renforcement budgétaire de la ligne sera pris en compte dans les gestions futures à travers la recherche de financement additionnel auprès de partenaires financiers.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année + (b) – (c)
Catégorie A	157	25	25	58	05	210
Catégorie B	185	40	40	44	01	228
Catégorie C	63	20	20	24	00	87
Catégorie D	30	10	10	13	00	43
Non Fonctionnaires	49	0	0	00	25	24
TOTAL	484	95	95	139	31	592

Sources : Direction des Ressources Humaines MFFE / RAP 2022.



Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme 1, sont en légère hausse de 30,57% par rapport à 2022. Cette situation s’explique par le recrutement d’agents de toutes les catégories. Certes, le recrutement de ces nouveaux agents de conception et d’exécution a renforcé les moyens d’actions du programme, cependant des ressources s’avèrent nécessaires en vue du renforcement de leurs capacités aux fins d’accroître leur rendement et la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s’alignent sur l’axe stratégique « renforcement de l’efficacité de l’intervention des structures du ministère ».

Présentation des activités majeures du programme

- réaliser des missions de supervision, de contrôle, d’évaluation et d’appui conseil dans les structures du MFFE ;

- organiser des réunions hebdomadaires/mensuelles et annuelles de coordination des activités du Ministère au niveau central et régional et au niveau des en vue d'améliorer la performance du programme ;
- renforcer les capacités du personnel du MFFE ;
- apporter un appui juridique aux services du ministère et aux usagers (règlements de contentieux, finalisation des projets de textes juridiques et leur transmission au SGG) ;
- élaborer et suivre la mise en œuvre des documents de planification stratégiques et opérationnels du ministère ;
- rendre disponible les liens des modules e-docs, e-EPR et l'annuaire statistique 2022 du MFFE ;
- digitaliser et diffuser les réalisations du ministère ;
- assister et accompagner les gestionnaires de crédits du Ministère dans l'exécution du budget et l'élaboration du projet de budget 2024.

Résultats obtenus au regard du bilan des activités

- représentation et participation du Cabinet aux activités nationales (Ferkessédougou, Soubré, Odienné, ...) et internationales (Etats- Unis d'Amérique) ;
- réalisation de : (i) quatre (04) missions d'inspection de trente-six (36) structures dans le District d'Abidjan et les régions du Bounkani, du Kabadougou et de la Nawa; (ii) quatre (04) missions de supervision trimestrielles par DR , dans les structures de base ; (iii) missions de supervision des activités d'animation communautaire relatives à la protection de l'enfant avec les ONG IRC, CARE, EVE et UVPAP dans les régions à forte production de cacao ; (iv) 02 missions de suivi-évaluation dans 80 complexes socioéducatifs et structures privées des régions du Bélier, de la Marahoué, du Haut Sassandra, du Gontougo, de l'Indénié Djuablin, de la Mé, des Grands-Ponts et d'Abidjan ;
- tenue de : (i) trente-six (36) réunions de coordination des activités du Ministère (réunions de Cabinet et rencontres avec les partenaires financiers et techniques) ; (ii) réunions mensuelles de coordination des plateformes VBG, Protection de l'enfant et OEV par les trente-deux (32) Directions régionales;
- renforcement de capacités de 99 conseillers d'éducation préscolaires et de 27 Responsables de structures publiques de la petite enfance afin de les outiller à la collecte des données relatives à l'évaluation des compétences des tout-petits dans les CPPE et CACE ;
- élaboration des documents de planification stratégique et opérationnelle ;
- production des bilans annuels de la mise en œuvre des différents plans opérationnels du MFFE ;
- Production et vulgarisation de l'annuaire statistique 2022 sur les thématiques du MFFE ;
- couverture médiatique de 102 activités du ministère ;
- diffusion de 58 activités du ministère sur les réseaux sociaux.
- réalisation de la plateforme de sauvegarde électronique des documents du Ministère (e-docs), de l'application EPR (e-Epr) et de 05 applications web portant sur les ressources humaines du ministère et les organisations féminines ;
- gestion des actes du personnel et mise à jour des effectifs;
- réalisation d'une table ronde formative en direction des Secrétariats et Assistantes de Direction.
- réalisation des activités relatives au budget programme (élaboration des RASP 2023 et du DPPD-PAP 2024-2026 du Ministère, dialogue de gestion avec les Rprog, conférences budgétaires internes, appui conseil à 200 gestionnaires de crédits,).

Les atouts et les faiblesses

- **Atouts** : disponibilité de personnel qualifié, appui de partenaires techniques et financiers, renforcement des moyens matériels et de mobilités des services ; réalisation de plusieurs rencontres dans le cadre du dialogue de gestion avec les Rprog ; mise en place de 05 applicatifs de gestion des organisations féminines , des RH et des données des EPR ; disponibilité des données statistiques 2022 sur les thématiques du ministère ; missions d'appui-conseil et de contrôle dans 36 structures de base réalisées conformément à la programmation ; renforcement de la coordination au niveau central et régional.
- **Faiblesses** : faible collaboration entre acteurs ; faible coordination des activités des structures socioéducatives de base suite au collectif budgétaire ; réduction des objectifs de certaines activités suite au collectif budgétaire

Mesures envisagées

Renforcer le cadre de collaboration entre les acteurs et la dotation budgétaire en vue de la réalisation des objectifs fixés.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

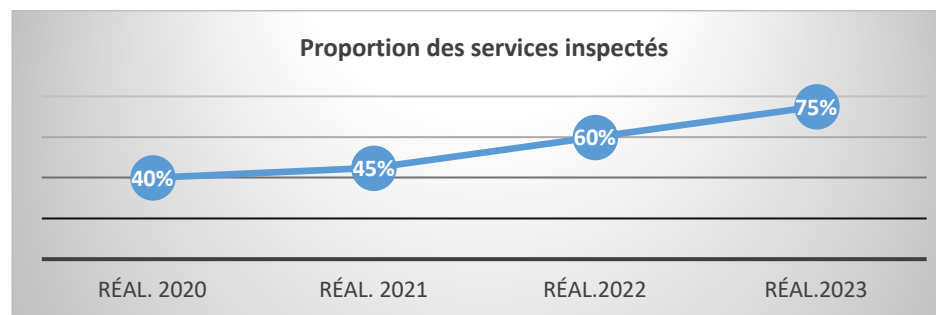
Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
	Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination et l'animation des activités du ministère						
IP 1.1.1 : Proportion des services inspectés		%	40	45	60	75	75
IP 1.1.2 : Nombre de structures socio-éducatives évaluées		Nbre	-	-	-	60	42
	Objectif Spécifique 2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP 1.2.1 : Taux de réalisation du plan de formation du personnel		%	60	40	100	100	100
IP 1.2.2 : Taux d'exécution du budget		%	78,82	82,60	95,53	100	85,11
	Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'informations, juridique et de communication du ministère						
IP 1.3.1 : Existence de l'annuaire statistique de l'année N-1		oui/non	oui	oui	oui	oui	oui
IP 1.3.2 : Proportion d'application web fonctionnelles		%	12	43	74	100	100
IP 1.3.3 : Nombre de couvertures médiatiques réalisées		Nbre	80	70	95	93	102

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

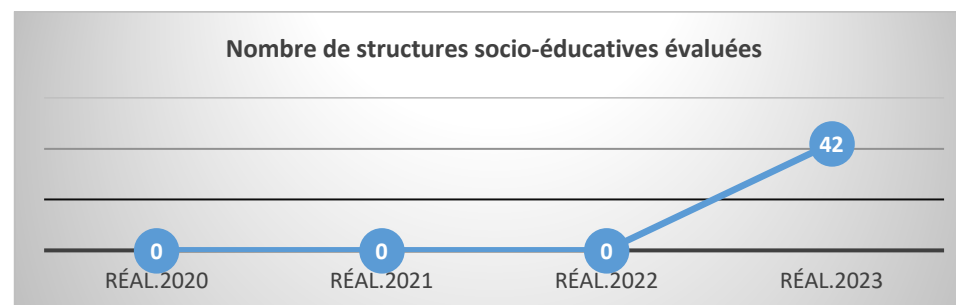
Objectif spécifique 1 : Assurer la coordination et animer les activités du Ministère

Indicateur 1 : Proportion des services inspectés



- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur cumulatif mesure le niveau de performance du contrôle des services du ministère.
- **Source de données** : Rapport d'activités 2020-2023 de l'Inspection Générale
- **Mode de calcul** : Nombre services inspectés/nombre total de services existants x 100
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023 avec la supervision de 36 structures, le taux cumulatif de structures supervisées est de 75% conformément à la cible. Sur la période 2020-2023, les rapports d'activités de l'inspection Générale révèle que le taux est passé respectivement de 40% en 2020, 45% en 2021, à 60% en 2022 pour s'établir à 75% en 2023. La progression est constante en raison du renforcement de moyens matériels et techniques mis à la disposition de l'Inspection générale. Aussi, s'avère-t-il nécessaire de préserver ces acquis par un financement adéquat aligné sur les objectifs visés.

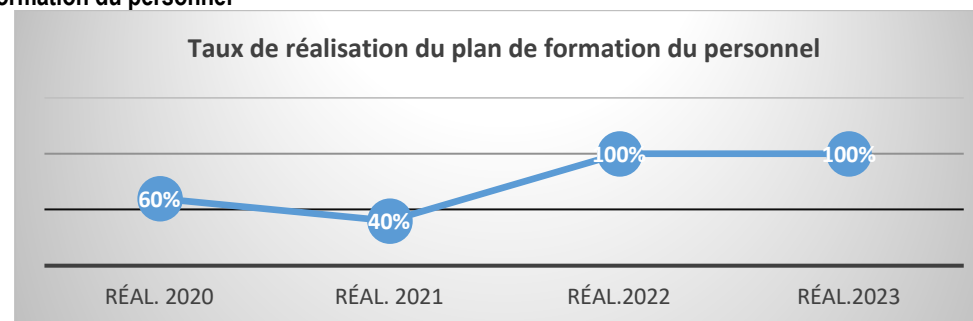
Indicateur 2 : Nombre de structures socio-éducatives évaluées



- **Définition de l'indicateur** : il situe sur le nombre de structures évaluées par an.
- **Source de données** : Rapports d'activités de la Direction de Coordination des Structures socioéducatives de base
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Cet indicateur a été intégré dans le cadre de performance à partir de la programmation de 2023. Sur 60 structures publiques et privées programmées, 42 ont été évaluées dans 06 régions (Bélier, Marahoué, Haut-Sassandra, Gontougo, Indénié Djuablin, Grand- Ponts) et à Abidjan en raison de la ponction budgétaire intervenue en cours de gestion. Les budgets revalorisés dédiés aux missions d'évaluation des structures socioéducatives de base, sur les périodes à venir, permettront d'atteindre les objectifs visés.

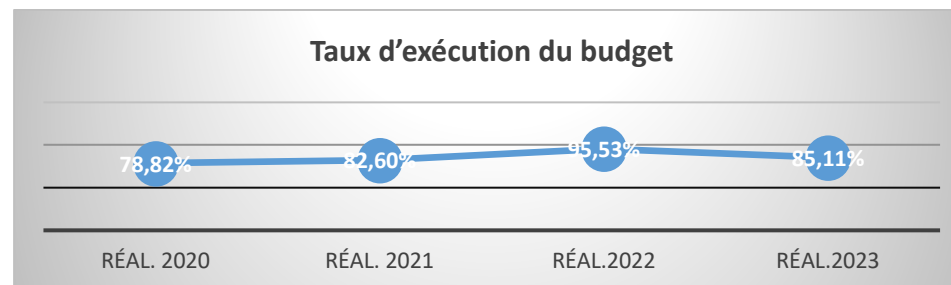
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 3 : Taux de réalisation du plan de formation du personnel



- **Définition de l'indicateur** : il détermine le niveau de mise en œuvre du plan de formation annuel par la DRH ;
- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- **Mode de calcul** : Nombre de formations réalisées / Nombre de formations programmées x 100 ;
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Les formations des agents (sous-directeurs et secrétaires) ont été réalisées à 100% en 2023 conformément au plan de formation. Sur la période 2020-2023, le taux de réalisation a enregistré une baisse passant de 60% à 40% entre 2020 et 2021 puis une hausse qui s'est stabilisée à 100% de 2022 à 2023. Ce résultat obtenu est le fruit de la franche collaboration établie entre le ministère en charge de la Fonction Publique et les autres ministères, relativement au renforcement des compétences des agents de l'administration publique.

Indicateur 4 : Taux d'exécution budgétaire



- **Définition de l'indicateur** : il informe sur le niveau d'exécution globale des dépenses autorisées au ministère au titre d'un exercice budgétaire ;
- **Source de données** : Direction Générale Budget et des Finances/MBPE-DAFP/MFFE ;
- **Mode de calcul** : total ordonnancement / budget actuel du ministère x 100 ;
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, le taux d'exécution budgétaire du ministère est de 88,19% contre une cible de 100%. En effet, sur un budget total de 22 636 205 507 FCFA, le montant exécuté s'est établi à 19 962 894 330 F CFA en raison du faible taux d'exécution des crédits d'investissements.

Au regard des données du SIGOBE sur la période 2020-2023, une tendance à la hausse de l'exécution budgétaire a été observée de 2020 à 2022, passant de 78,82% en 2020 à 82,60% en 2021 puis à 95,53% en 2022. La baisse observée entre 2022 et 2023 (95,53% à 88,19%) est consécutive d'une part au faible taux d'exécution des crédits d'investissements (retard dans les procédures de passation des marchés) et, d'autre part à la non-traçabilité dans le SIGOBE, de la part bailleur d'un montant de 1 675 000 000 FCFA.

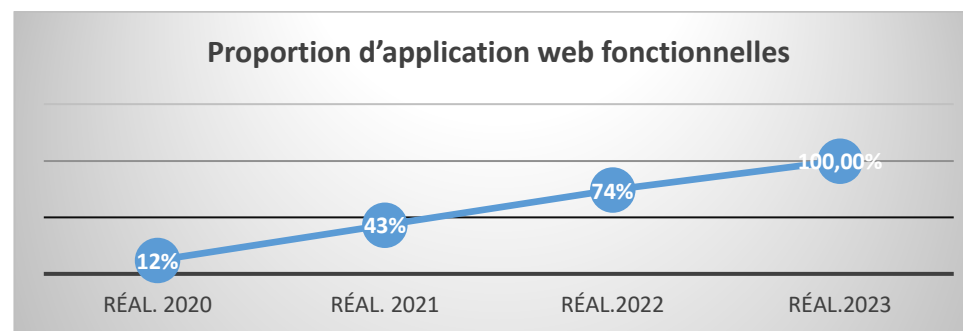
En vue d'une amélioration du taux d'exécution, le MFFE se chargera d'élaborer et de mettre en œuvre dès la fin de l'année n-1 le plan de passation des marchés pour une exécution diligente des marchés. En outre, des mécanismes seront mis en place pour une traçabilité de l'exécution de la part bailleur dans le SIGOBE.

Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'informations et de communication du ministère

Indicateur 5 : Existence de l'annuaire statistique de l'année N-1

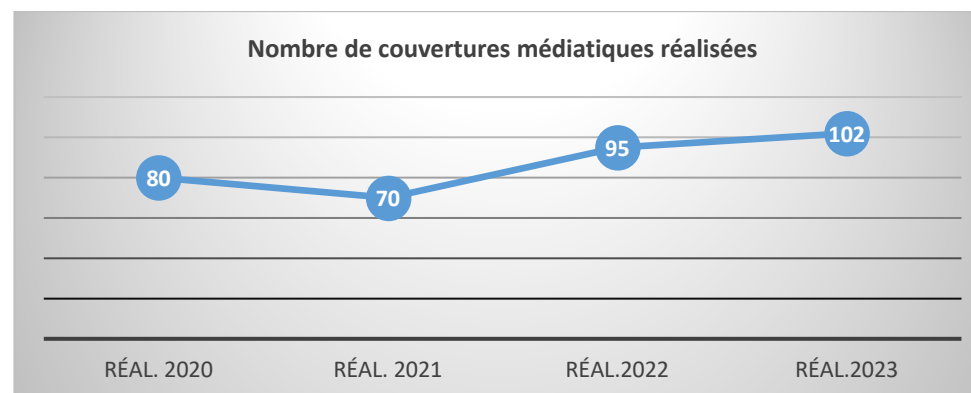
- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vérifie la disponibilité ou non de l'annuaire statistique de l'année écoulée ;
 - **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) ;
 - **Mode de calcul** : Il s'agit de constater l'existence ou non du document ;
 - **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, l'annuaire statistique 2022 a été produit et diffusé conformément à la programmation.
- Sur la période 2020-2023, ce résultat a été atteint permettant de disposer des annuaires 2020, 2021, 2022 et 2023. Il convient de signaler que ces résultats sont le fruit du partenariat existant entre le MFFE et les PTF intervenant sur les thématiques visant la promotion du genre et la protection de l'enfant ; levier qu'il convient de préserver en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

Indicateur 6 : Proportion d'applications web fonctionnelles



- **Définition de l'indicateur** : il évalue le niveau d'opérationnalisation des applications web du ministère ;
- **Source de données** : Rapports d'activités de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) ;
- **Mode de calcul** : Nombre d'application web fonctionnelles / nombre d'applications Web existantes x 100 ;
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : sur 9 applications Web programmées, sept (7) étaient réalisées et fonctionnelles à fin 2022. En 2023, deux (02) applications e-EPR et cartographie numérique ont été réalisées et sont fonctionnelles portant à neuf (09) le total d'applications Web fonctionnelles, soit un taux de réalisation de 100%. Sur la base des rapports d'activités de la DSI produits de 2020 à 2023, la proportion d'applications web fonctionnelles est passée de 12% en 2020, 43% en 2021, 74% en 2022 puis à 100% en 2023 en raison du renforcement du budget dédié à l'activité. En vue de maintenir cette évolution, un projet d'investissement a été soumis au PIP dans le but perfectionner le système d'information du ministère.

Indicateur 7 : Nombre de couvertures médiatiques réalisées



- **Définition de l'indicateur** : il détermine la capacité du service à couvrir les activités du ministère ;
- **Source de données** : Rapports d'activités du Service Communication et des Relations Publiques ;
- **Mode de calcul** : Dénombrement ;

- **Comparaison (réalisation/prévision)** : 102 activités majeures du ministère ont été entièrement médiatisées contre une prévision de 93. Les informations de la période 2020-2023, émanant des rapports d'activités du service de communication, démontrent une croissance progressive du nombre de couvertures médiatiques de 80 en 2020, 70 en 2021, 95 en 2022 puis à 102 en 2023. Cet indicateur ne figurant plus dans le PAP 2024, il s'avère inapproprié de proposer des mesures correctrices.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

- **Points positifs tirés de l'exercice**
 - amélioration du taux d'exécution suite aux rencontres dans le cadre du dialogue de gestion avec les Rprog ;
 - remontée des informations suite au renforcement de la coordination au niveau central et régional.
- **Difficultés rencontrées**
 - la baisse du budget suite au collectif intervenu au mois de juin 2023 a réduit les objectifs programmés de certaines actions notamment le maintien du verrou marché sur certaines lignes malgré le changement de statut suite au collectif budgétaire.

IV.2. Recommandations

- **Mesures correctrices**
 - relever le niveau du plafond du budget ;
 - mettre en place un mécanisme de motivation à l'endroit du personnel du Ministère ;
 - mettre en place un comité de relecture en vue de la finalisation des textes ;
 - institutionnaliser le dialogue de gestion au sein du Ministère.
- **Recommandations à l'endroit des acteurs extérieurs au programme ou au ministère**
 - renforcer les échanges entre les acteurs et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

CONCLUSION

La situation d'exécution budgétaire à fin décembre 2023 fait ressortir un taux d'exécution de 99,32%. Cette exécution a permis l'atteinte de cinq (5) indicateurs sur sept (7) programmés, soit un taux de réalisation de 71,43%.

Ces résultats enregistrés au cours de la gestion 2023, bien que satisfaisants pourraient avoir un impact sur les indicateurs dont le mode de calcul est cumulatif.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des ministères, Madame DAGROU Florence Epse TANO, Directrice de la promotion du genre et de l'équité par décret n° 2020-210 du 05 février 2020 portant nomination des Directeurs centraux au MFFE est la responsable de ce programme.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- mettre en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme ;
- renforcer les capacités techniques et le dispositif juridique de promotion du genre ;
- développer les approches de lutte contre les VBG ;
- développer les stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural.

. La gestion 2023 de ce programme a été marquée par le collectif budgétaire intervenu courant juin 2023, situation qui a freiné l'atteinte de certains objectifs du cadre de performance.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points :

- I. Présentation de la stratégie du programme ;
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2022 ;
- III. Performance du programme ;
- IV. Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Promotion de la Femme et du Genre a pour objectif global « Promouvoir l'égalité des sexes et la justice sociale » avec pour résultat stratégique « l'égalité des sexes et la justice sociale sont promues ».

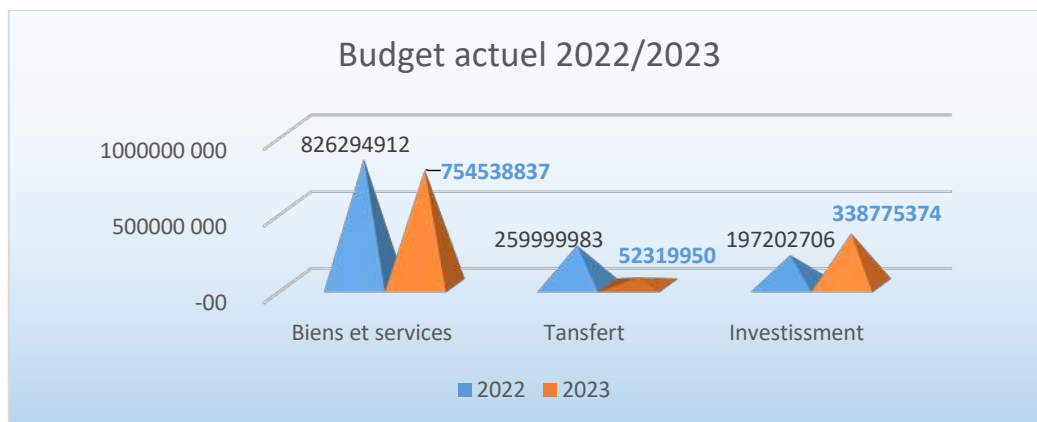
I.2. Le financement du programme

Le budget actuel de 1 145 634 161 FCFA est réparti par grandes natures de dépenses comme suit :

- Biens et services : 754 538 837 F CFA ;
- Transferts : 52 319 950 FCFA ;
- Investissements : 338 775 374 FCFA.

Initialement doté à hauteur de 1 422 264 666 F CFA, le budget du programme est passé à 1 264 358 552 FCFA suite au collectif budgétaire de juin 2023 puis, à 1 145 634 161 FCFA.

Ce budget a connu une baisse imputable essentiellement aux dépenses de biens et service pour se situer à 1 145 634 161 FCFA par rapport à celui de 2022 qui était de 1 283 497 601 F CFA.



II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget initial du programme de 1 422 264 666 F CFA est passé à 1 264 358 552 FCFA suite au collectif budgétaire. Le budget actuel de 1 145 634 161 F CFA, a été exécuté à hauteur de 1 065 228 280 F CFA soit un taux d'exécution de 92,98%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre	0	0	45 112 000	32 290 375	230 209 996	52 319 500	86 998 458	112 499 995	132 110 458	197 109 870
Action 2 : Développement des approches de lutte contre les VBG	0	0	145 580 496	92 751 454	18 010 918	0	54 726 794	145 767 975	200 307 290	238519429
Action 3 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural	0	0	16 231 796	549 092 568	0	0	24 950 952	80 506 413	41 182 748	629 598 981
Total	0	0	206 924 292	674 134 397	248 220 914	52 319 5 00	166 676 204	338 774 383	373 600 496	1 065 228 280

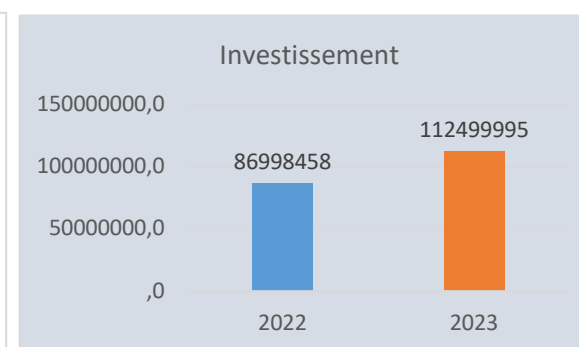
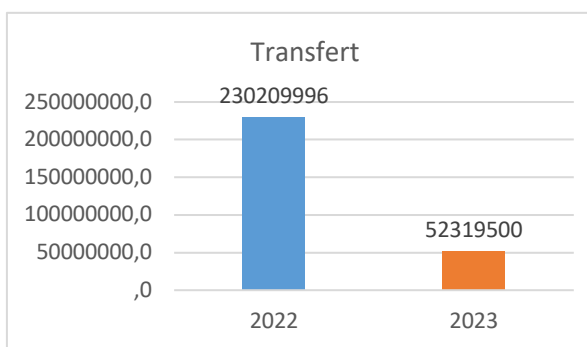
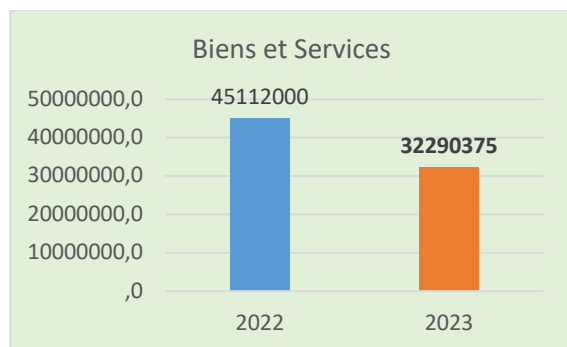
Sources : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024 / RAP 2022

Action 1 : Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre

Initialement cette action avait bénéficié d'un budget de 240 820 000 FCFA pour se situer à 276 610 516 FCFA soit une hausse de 35 790 516 FCFA.

Ce budget actuel de 276 610 516 F CFA a été exécuté à hauteur de 197 109 870 FCFA (soit un taux de 71,26%) contre 132 110 458 CFA en 2022.

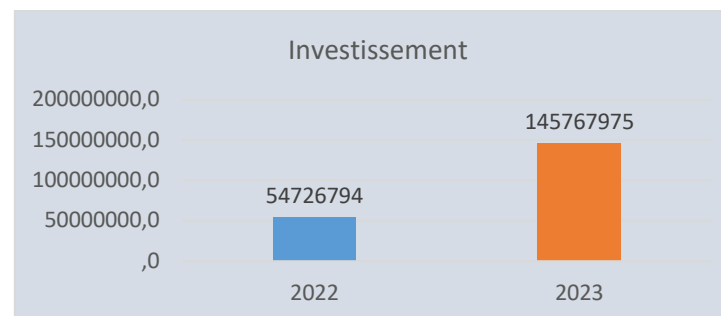
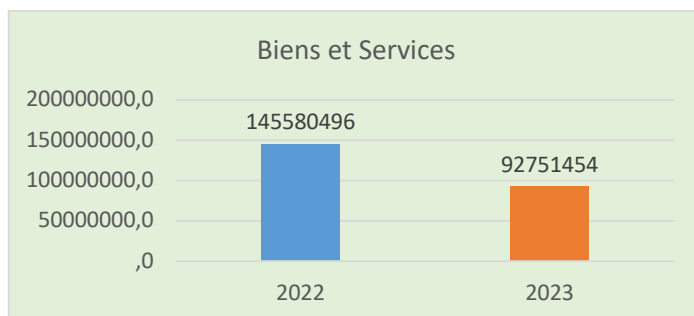
Ces dépenses comprennent les biens et services : 197 109 870 F CFA, Transferts : 52 319 500 FCFA et les investissements : 112 499 995 F CFA.



Action 2 : Développement des approches de lutte contre les VBG

Initialement, cette action avait bénéficié d'un budget de 325 193 994 FCFA pour se situer à 238 519 866 FCFA, soit une baisse de 86 674 128 FCFA imputables aussi bien aux dépenses en biens et services qu'aux investissements.

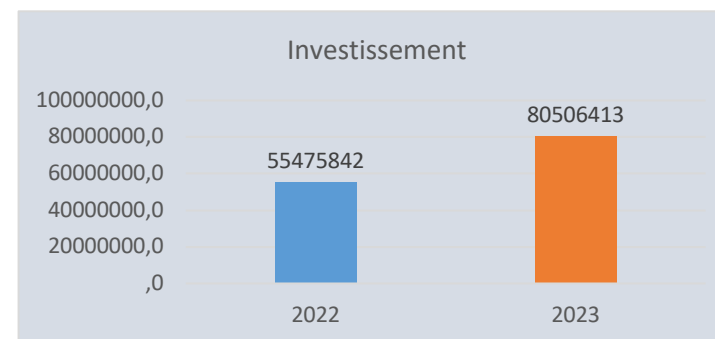
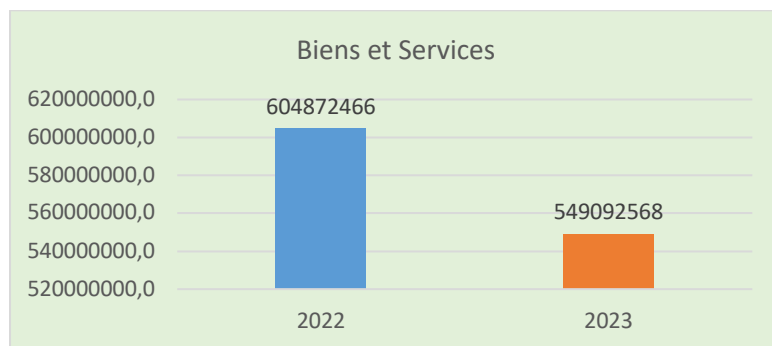
Ce budget actuel de 238 519 866 F CFA a été exécuté à hauteur de 238 519 429 FCFA (soit 99,99%) contre 200 307 290 FCFA, en 2022. Ces dépenses comprennent les biens et services (92 751 454 F CFA) et les investissements (145 767 975 F CFA).



Action 3 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural

Initialement cette action avait bénéficié d'un budget de 856 250 672 FCFA pour se situer à 630 503 779 FCFA, soit une baisse de 225 746 893 FCFA aussi bien au niveau des dépenses en biens et services qu'aux investissements.

Ce budget actuel a été exécuté à hauteur de 629 598 981 FCFA (99,86%) contre 41 182 748 FCFA en 2022. Ces dépenses se composent de biens et services : 549 092 568 F CFA et investissements : 80 506 413 F CFA.



Au terme de la gestion 2023, le taux d'exécution du programme est de 92,98% avec un montant de 1 065 228 280 FCFA. Cette réalisation financière a contribué à l'exécution à minima des activités de promotion du genre, de lutte contre les VBG et de formation à l'endroit des femmes et jeunes filles, en raison de la coupe budgétaire.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme

Projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Réhabilitation et équipement IFEF TAFIRE	2023	2024	38 854 526	30 854 526	18 499 250	18 499 250
Sur financement intérieur			38 854 526	30 854 526	18 499 250	18 499 250
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Réhabiliter, construire et équiper des IFEF Adiaké	2015	2022	236 722 994	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Sur financement intérieur			236 722 994	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Appui Renforcement de capacité Nationale lutte contre les Violences Basées sur le Genre	2023	2027	3 205 600 000	191 823 994	145 768 396	145 767 975
Sur financement intérieur			3 205 600 000	191 823 994	145 768 396	145 767 975
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Appui Promotion du Genre, Femme et Famille	2008	Après 2025	6 205 400 000	40 000 000	38 000 000	38 000 000
Sur financement intérieur			6 205 400 000	40 000 000	38 000 000	38 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON	2020	2023	76 108 638	26 179 546	15 707 728	15 707 194
Sur financement intérieur			91 815 832	26 179 546	15 707 728	15 707 194
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Réhabilitation, extension et équipement de l'IFEF d'ADIPODOUME	2023	2027	166 783 265	30 500 000	18 300 000	18 300 000
Sur financement intérieur			166 783 265	30 500 000	18 300 000	18 300 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : Construire et équiper IFEF de Dabou	2021	2025	164 000 000	25 000 000	15 000 000	14 999 969
Sur financement intérieur			164 000 000	25 000 000	15 000 000	14 999 969
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : Appui à l'émancipation politique, économique et sociale des femmes et des jeunes filles	2023	2026	4 292 473 850	0	74 500 000	74 499 995
Sur financement intérieur			659 232 920	0	74 500 000	74 499 995
Sur financement extérieur			3 633 240 930	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			14 401 650 467	357 358 066	338 775 374	338 774 383
Total sur financement intérieur			10 768 409 537	357 358 066	338 775 374	338 774 383
Total sur financement extérieur			3 633 240 930	0	0	0

Sources : Situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2024/ PIP 2023-2025

Projet 1 : Réhabilitation et équipement de l'IFEF de Tafiré

Inscrit au PIP 2023-2025 avec un coût total de 38 854 526 F CFA, ce projet a démarré en 2023 pour s'achever en 2024. Initialement le projet a bénéficié d'un budget de 30 854 526 puis est passé à 18 499 250 FCFA suite au collectif budgétaire. Ce budget exécuté à 100% représente 47,61% du cout total.

Physiquement, les travaux à réaliser ont été revus à la baisse et les résultats suivants ont été atteints : réhabilitation des locaux de 3 bâtiments (1 bureau, 1 salle d'attente, 4 salles de classes, 1 atelier de création, 1 cuisine, 1 salle d'eau et 1 magasin.

La coupe budgétaire a été rattrapée dans le budget de 2024 en vue de se conformer à la programmation dans le PIP.

Projet 2 : Réhabiliter, construire et équiper des IFEF Adiaké Démarré en 2015 pour s'achever en 2025, ce projet d'un coût total de 236 722 994 F CFA a bénéficié d'une prise en charge globale de 185 351 779 FCFA (78,30% du cout total du projet) dont 13 000 000 F CFA (taux de réalisation de 100%) en 2023. Les dépenses de 2023 ont permis d'équiper l'IFEF en matériels et mobiliers de bureau, informatique et outillages techniques.

Projet 3 : Appui Renforcement de capacité Nationale lutte contre les Violences Basées sur le Genre

Ce projet, d'un coût total de 3 205 600 000 FCFA, est dans une nouvelle phase démarrée en 2023 et est prévu pour s'achever en 2027. Initialement le projet a bénéficié d'un budget de 191 823 994 FCFA qui est passé à 145 768 396 FCFA suite à la coupe budgétaire survenue courant juin 2023. Il a été exécuté à hauteur de 145 767 975 F CFA soit un taux de 99,99%. A fin 2023, la prise en charge globale couvre 4,55% de son cout total.

Les dépenses ont permis : (i) l'installation et l'équipement de 04 plateformes de lutte contre les VBG dans les localités d'Alépé, Yakassé-Attobrou, Tiédo et Boniérédougou et le renforcement de 06 plateformes de lutte contre les VBG dans les localités d'Abidjan, d'Agboville, d'Adzopé et de Bouaflé; (ii) l'Organisation de missions de suivi et de coordination des activités des plateformes dans la région du Gbêké, à San-pedro, Gagnoa et Méagui ; (iii) la prise en charge holistique de 62 survivantes de VBG, au niveau central ; (iv) organisation de séances de sensibilisation de masse et de proximité sur des thématiques liées aux VBG, à Béoumi, Korhogo, Marcory, Treichville Cocody, Yopougon et Man ; (v) renforcement des capacités de 30 bloggeurs, lanceurs d'alerte et influenceurs des réseaux sociaux sur la réponse nationale des VBG et la gestion éthique des cas de VBG ;(vi) Formation de 30 enseignants des écoles de formations de personnes en situation de handicap pour faciliter l'accès de leurs auditeurs à la prise en charge et l'exercice de leurs droits sur les VBG ;(vii) Formation de 25 prestataires de santé sur la prise en charge médicale des violences sexuelles ; (viii) Formation d'un pool de 20 magistrats formateurs sur les VBG; (ix) assistance en vivres et non vivres à 831 survivant(e)s de VBG à travers cinq centres d'accueil (PAVVIOS, pouponnière de Dabou, centre Akwaba Mouso, ONG Bloom et Cote Ivoire Prospérité).

Pour être aligné à la programmation de date de fin de projet en 2027, le ministère sollicitera des budgets additionnels auprès de ses partenaires.

Projet 4 : Appui à la Promotion du Genre, Femme et Famille

Ce projet, renouvelable chaque 5 ans, avec un coût total de 6 205 400 000 F CFA exclusivement financé par l'Etat, a démarré en 2008 et prévu pour s'achever après 2027. Il a bénéficié initialement d'une dotation de 40 000 000 FCFA passé à 38 000 000 FCFA en raison du collectif budgétaire intervenu en cours de gestion. La prise en charge globale se situe à 1 303 574 152 F CFA (21,01% du coût total) à fin 2023 dont 38 000 000 FCFA (taux d'exécution 100%) en 2023.

Les dépenses de 2023 ont permis : (i) la sensibilisation de 150 acteurs clés (la chambre des Femmes entrepreneurs, la FPME et les DR), sur la loi sur les quotas, à Abidjan et à Aboisso ;(ii) la formation de 105 femmes candidates aux élections locales futures à Cocody dans le district autonome d'Abidjan ;(iii) la formation de 40 acteurs clés (35 chefs et Rois et 5 membres administratifs du directoire), sur l'importance du renforcement de la représentativité des femmes dans les assemblées élues et dans tous les secteurs d'activité, à Yamoussoukro ;(iv) la formation de 150 femmes et jeunes filles à la gestion financière, à San-Pedro ;(v) la sensibilisation de 10 000 personnes sur les thématiques liées au genre, à travers 57 radios de proximités dans 14 districts ;(vi) production et distribution d'affiches, de brochures et prospectus (1000 exemplaires du journal dénommé « Le Genre Aujourd'hui (LGA)» résumant les textes réglementaires sur la représentativité des femmes aux assemblées élues au cours des séances de sensibilisation ;(vii) installation de 04 cellules genre dans le district d'Abidjan, au cours desquelles 34 acteurs clés et 398 personnes ont été sensibilisées. Pour être aligné à la programmation de date de fin de projet, le ministère sollicitera des budgets additionnels auprès des bailleurs.

Projet 5 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON

Ce projet d'un coût total de 76 108 638 F CFA a démarré en 2020 et prendra fin en 2024. Le budget initial de 26 179 546 FCFA devait solder tout compte mais il a subi une ponction de 10 471 818 FCFA le faisant passer à 15 707 728 FCFA. Ce budget a été exécuté à 99,99%.

Ainsi, la prise en charge globale de 65 636 286 F CFA à fin 2023 représente 86,24% du cout total du projet. Les dépenses de 2023 ont permis de finaliser le bâtiment de la cuisine de l'IFEF de Songon. Le reliquat en vue de solder tout compte a été pris en charge dans le budget 2024.

Projet 6 : Réhabilitation, extension et équipement de l'IFEF d'ADIPODOUME

Ce projet d'un coût total de 166 783 265 F CFA a démarré en 2023 pour s'achever en 2027. Il a bénéficié initialement d'un budget de 30 500 000 FCFA qui est passé à 18 300 000 F CFA suite au collectif budgétaire. Ce budget exécuté à 100% représente 10,97% du cout total. Physiquement, les dépenses ont servi au démarrage des travaux de construction de la clôture. Des missions de suivi et d'appui-conseil seront réalisées en vue de l'atteinte des objectifs annuels programmés.

Projet 7 : Construire et équiper IFEF de DABOU

Programmé pour s'achever en 2025, ce projet d'un coût total de 164 000 000 F CFA a démarré en 2021. Le budget initial de 25 000 000 FCFA est passé à 15 000 000 FCFA en raison du collectif budgétaire, occasionnant ainsi une revue à la baisse des objectifs fixés. Il a bénéficié d'une prise en charge de 74 636 306 F CFA (45,51% du cout total) dont 14 999 969 FCFA en 2023. Cela a permis de construire une salle de classe. Des missions de suivi et de conseil seront réalisées en vue de l'atteinte des objectifs annuels programmés.

Projet 8 : Appui à l'émancipation politique, économique et sociale des femmes et des jeunes filles

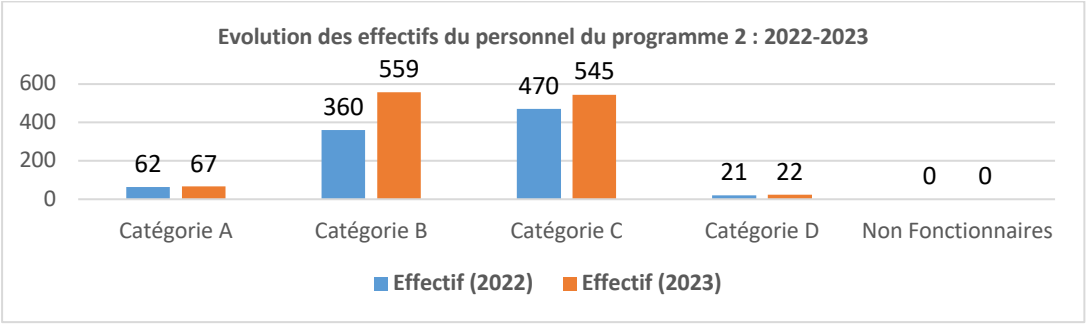
Ce projet cofinancé par le PNUD, avec un coût total de 4 292 473 850 F CFA, est entré au PIP en cours de gestion budgétaire 2023 et est prévu prendre fin en 2026. Il a bénéficié d'un budget de 100 000 000 FCFA suite au collectif budgétaire, avant de se situer à 74 500 000 FCFA. Ce budget a été exécuté à hauteur de 74 499 995 F CFA en 2023 soit, un taux de 99,99%. La prise en charge globale représente 01,74% du cout total du projet. Le budget 2024 revu à la hausse avec la part bailleur permettra de réaliser les activités de formation et de sensibilisation des femmes et des jeunes ainsi que des collectivités locales.

II .2. Évolution des effectifs

Tableau 9 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				Total fin d'année (a)+(b)-(c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	62	10	10	05	00	67
Catégorie B	360	70	70	199	00	559
Catégorie C	470	60	60	75	00	545
Catégorie D	21	05	05	01	00	22
Non Fonctionnaires	00	00	00	00	00	00
TOTAL	913	145	145	280	00	1 193

Sources : Direction des Ressources Humaines MFFE / RAP 2022.



Le recrutement de nouveaux agents de catégories B et C notamment le personnel social et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de femme ».

■ Présentation des activités majeures du programme

- former les Directeurs Régionaux et les points focaux Genre des différents Ministères techniques ;
- sensibiliser les différents groupes sociaux et professionnels sur l'approche Genre et les VBG ;
- prendre en charge les survivantes de VBG ;
- organiser des campagnes de sensibilisation sur les lois en faveur du Genre ;
- installer des Comités Techniques Régionaux Genre (CTRG) et des Cellules genres ;
- réviser les différents documents de promotion du genre et de protection de la femme ;
- assurer la prise en charge holistique des survivant(e)s des VBG ;
- former et accompagner les auditrices et les femmes ;
- mettre en œuvre les projets d'investissement.

■ Résultats obtenus au regard du bilan des activités

- formation de 12 agents de la Direction du Genre et de l'Équité en matière de Genre et Développement durable ;
- sensibilisation de 150 acteurs clés de la chambre des Femmes entrepreneurs, la FPME et les DR sur la loi sur les quotas, à Abidjan et Aboisso ;
- formation de 105 femmes candidates aux élections locales ;
- formation et sensibilisation de 40 acteurs clés (35 chefs et Rois, 5 membres administratifs du directoire sont formés) à Yamoussoukro ;
- organisation des campagnes de sensibilisation des chefs religieux, chefs traditionnels, leaders communautaires sur l'importance du renforcement de la représentativité des femmes dans les assemblées élues et dans tous les secteurs d'activité à Yamoussoukro ;
- formation de 150 femmes et des jeunes filles à la gestion financière, gestion des coopératives, l'entrepreneuriat et au leadership, à San-Pedro ;
- organisation des émissions sur 57 radios de proximité dans le Grand-Abidjan, les régions du Gbêkê, du Kabadougou, du Haut- Sassandra, du Grands-Ponts et du Poro (47 jours d'activités de sensibilisation) ;
- organisation de séances de sensibilisation, à travers la production d'affiches et la distribution brochures et prospectus résumant les textes réglementaires sur la représentativité des femmes aux assemblées élues (1000 Réalisation du journal dénommé ' Le Genre Aujourd'hui' (LGA), Le dépliant) ;
- commémoration de la Journée Internationale des droits de la Femme (JIF) en plusieurs phases (Lancement de la JIF en ligne, Salon international de la JIF, Célébration de la JIF à Yopougon) et sensibilisation sur les droits de la femme de 10 000 personnes ; - 6669 auditeurs ont été encadrés par 498 personnels enseignants dans les IFEF et 57 877 femmes dans le cadre des animations communautaires ;
- 1200 élèves fonctionnaires de l'INJS ont été reçus et encadrés par les IFEF sur tout le territoire national au niveau des stages ;
- 1525 adolescents sont pris en charge par les projets d'appui à la formation-insertion des adolescent(e)s hors de l'école dans les IFEF ;
- 431 femmes sont formées en éducation financière et 578 en alphabétisation à travers les maisons digitales ;
- construction, réhabilitation et équipement de salles de classes dans les IFEF d'Adiaké, de Tafiré et de Dabou ;
- sensibilisation de masse et de proximité sur des thématiques liées aux VBG, touchant 3 810 personnes (F: 3065, H: 745) à Béoumi, Korhogo, Marcory, Treichville Cocody, Yopougon et Man ;
- réalisation de 3 082 séances de sensibilisation en lien avec les plateformes, au cours desquelles 139 962 personnes dont 82 683 femmes ont été touchées ;
- engagement de 300 leaders communautaires issus d'Alépé, Yakassé-Attobrou, Tiedio, Boniérédougou, Adjamé, Attécoubé et Agboville, à la suite des sensibilisations sur les VBG ;
- renforcement de capacité de 30 bloggeurs, lanceurs d'alerte et influenceurs des réseaux sociaux sur la réponse nationale des VBG et la gestion éthique des cas de VBG.

▪ **Les atouts et les faiblesses**

Atouts :

- appui – conseil du RFFiM en matière d'exécution du budget qui a permis l'amélioration du taux d'exécution des structures de base ;
- disponibilité du personnel qualifié au niveau des IFEF,
- implication des acteurs communautaires dans lutte contre les VBG,
- Intérêt croissant de la population sur les questions de genre.

Faiblesses :

- méconnaissance de l'approche genre par les agents et la population en raison de l'insuffisance de formation et de sensibilisation sur la thématique ;
- insuffisance de financement des activités de lutte contre les VBG et de promotion du genre .

Mesures correctrices :

- une dotation budgétaire conséquente permettant d'accroître les activités de formation et de sensibilisation sur l'approche genre.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Tableau 10 : Evolution des indicateurs du programme 2

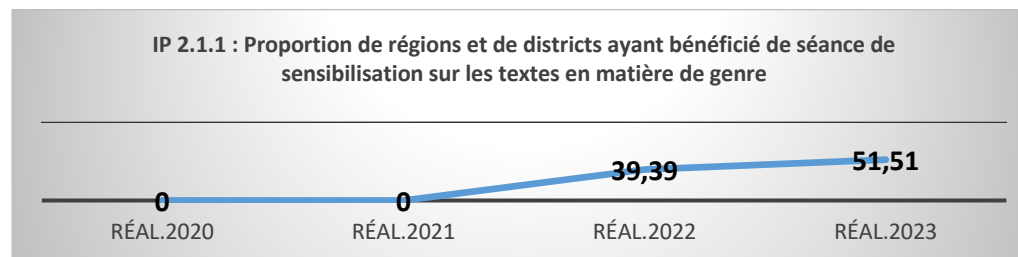
Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
	Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale						
IP 2.1.1 : Proportion de régions et de districts ayant bénéficié de séance de sensibilisation sur les textes en matière de genre (31 régions et 02 districts)		%	-	-	39,39	42 ,42	51,51
IP 2.1.2 : Nombre de cellules genres installées		Nombre	20	28	66	56	70
IP 2.1.3 : Proportion d'acteur(e)s clés formé(e)s en matière de genre		%	-	-	37,43	56,96	76,50
IP 2.1.4 : Nombre de femmes disposant de capacités en leadership politique pour les échéances électorales		Nombre	-	-	35	125	105
	Objectif spécifique 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et réinsertion des jeunes filles dans le tissu socio-économique						
IP 2.2.1 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur formation		%	81,64	86,63	95,37	87	93,66
IP 2.2.2 : Nombre de femmes ayant bénéficié d'un programme d'alphabétisation dans les IFEF		Nombre	2891	1648	1738	2500	2299
	Objectifs spécifique 3 : Renforcer les mécanismes de protection contre les VBG						
IP 2.3.1 : Nombre de plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre (PF-VBG) installées		Nombre	69	79	84	88	88
IP 2.3.2 : Nombre de victimes de VBG ayant bénéficié d'une prise en charge		Nombre	5405	6040	7919	6350	7121
IP 2.3.3 : Pourcentage de femmes victimes de viol ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire		%	58,90	64,80	58,35	80	65,45

Sources : RAP 2022 / DPPD-PAP 2023-2025 / Annuaire statistiques 2020,2021,2022 et 2023 MFFE

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

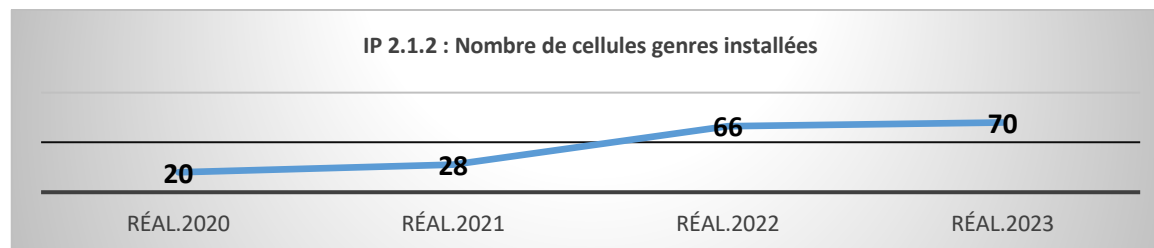
Objectif spécifique 1 : Promouvoir le genre et la justice sociale

Indicateur 9 : Proportion de régions et de districts ayant bénéficié de séance de sensibilisation sur les textes en matière de genre



- **Définition de l'indicateur** : il traduit le niveau de vulgarisation des textes en matière de genre sur le plan national.
- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction du Genre et de l'Équité
- **Mode de calcul** : Nombre de régions et de districts ayant bénéficié de séances de sensibilisation sur les textes en matière de genre et le nombre de régions / nombre de régions et districts planifiés x 100.
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Cet indicateur et les actions permettant de le renseigner n'ont été intégrés qu'en 2022. En 2023, les sensibilisations ont touché un total de 17 régions et districts sur 33 soit un taux de réalisation de 51,51% supérieur à la valeur cible de 42,42% en 2023. Sur la période 2020-2023, les données du rapport d'activités de la DGE nous montre un taux croissant de 39,39% en 2022 à 51,51% en 2023. Ce résultat résulte de l'intensification des séances de sensibilisation en vue des échéances législatives et locales de 2023. Cette stratégie, qui s'inscrit dans le contexte de relèvement du taux de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, sera maintenue dans le but de rester dans cette tendance exponentielle.

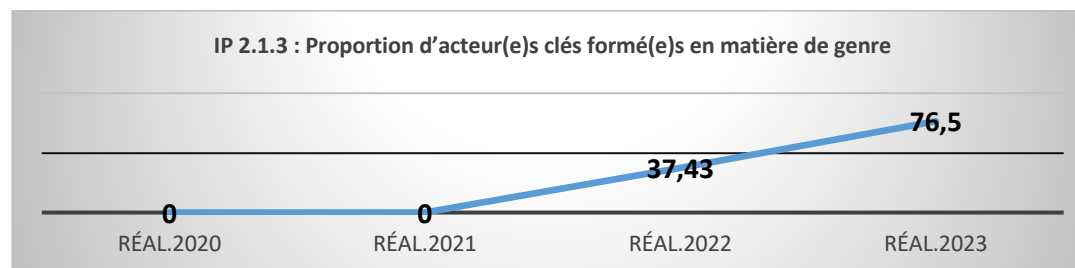
Indicateur 10 : Nombre de cellules genre installées



- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur cumulatif informe sur le déploiement des cellules de promotion du genre.
- **Source de données** : Annuaire statistiques 2020-2021-2022-2023
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, avec l'installation de 4 cellules genre, le nombre est passé à 70. Cette situation traduit une progression dans l'installation des cellules. En effet, nous constatons que les chiffres communiqués dans les rapports officiels des annuaires statistiques MFFE sur la période 2020-2023, donnent respectivement des chiffres passant de 20 en 2020, 28 en 2021, 66 en 2022 à 70 en 2023.

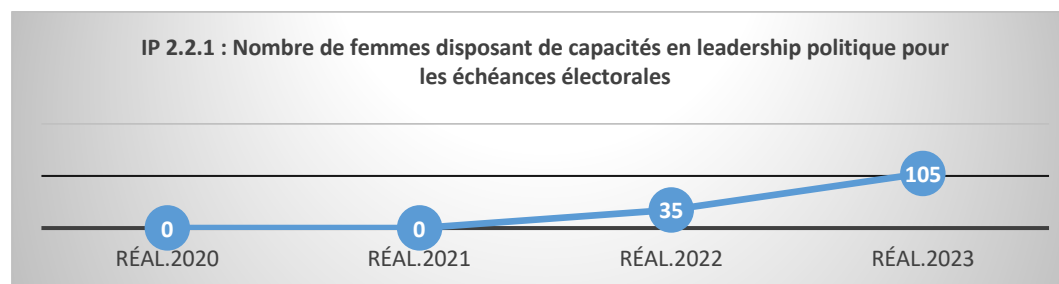
Il convient donc de renforcer les actions de promotion du genre à travers les sensibilisations des acteurs clés et les plaidoyers en vue d'obtenir l'adhésion des départements ministériels, de la Société civile et des institutions à la problématique de l'approche genre.

Indicateur 11 : Proportion d'acteur(e)s clés formé(e)s en matière de genre



- **Définition de l'indicateur** : il informe sur le niveau d'acteurs clés formés
- **Source de données** : Rapports d'activités de la Direction du Genre et de l'Equité
- **Mode de calcul** : Nombre d'acteurs clés formés en matière de genre / nombre total d'acteurs clés planifiés x 100
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : en 2023, la proportion d'acteurs clés formés en matière de genre est de 76,50 % pour une prévision de 56,96%. Sur la période 2022-2023, le taux est passé de 37,43% en 2022 à 56,96% en 2023 en lien avec la dotation budgétaire de l'Etat dédiée à l'activité et l'appui ponctuel des partenaires. Il conviendra donc de maintenir ces points positifs en vue de disposer d'un nombre accru d'acteurs clés, porteurs du changement escompté en matière de prise en compte du genre.

Indicateur 12 : Nombre de femmes disposant de capacités en leadership politique pour les échéances électorales

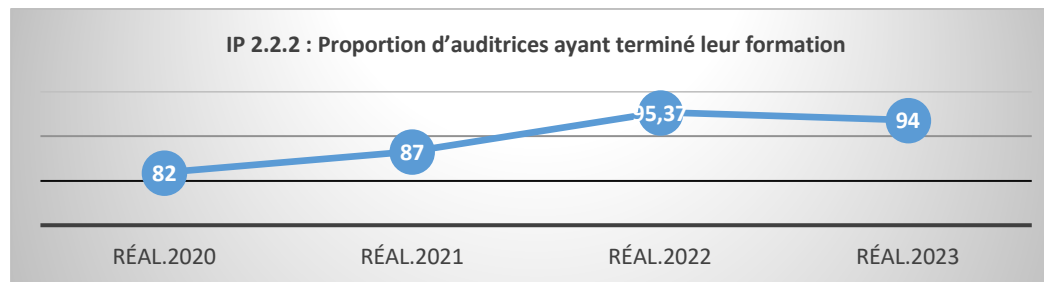


- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit d'un dénombrement des femmes bénéficiaires des formations en leadership politique pour les échéances électorales
- **Source de données** : Rapports d'activités de la Direction du Genre et de l'Equité
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, le nombre des femmes bénéficiaires des formations en leadership politique pour les échéances électorales est de 105 pour une prévision de 125 femmes en raison de la coupe budgétaire intervenue en cours de gestion. Sur la période 2022-2023, le nombre est passé respectivement de 35 en 2022 à 105 en 2023.

Ce résultat satisfaisant s'inscrit dans la vision du relèvement du taux de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision. Des plaidoyers seront réalisés à l'endroit des partenaires techniques et financiers intervenant sur la thématique en vue de soutenir cette stratégie de renforcement des compétences des femmes, en leadership politique.

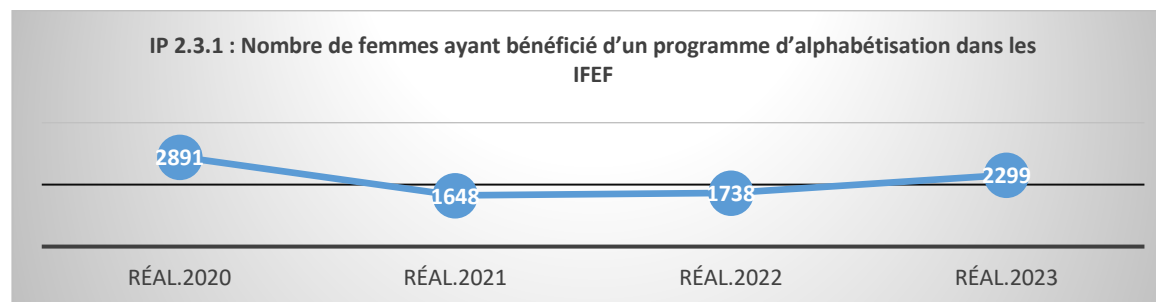
Objectif spécifique 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique

Indicateur 13 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation



- **Définition de l'indicateur** : il informe sur le taux d'achèvement du cursus scolaire par les auditrices des IFEF.
- **Source de données** : Rapport annuel des IFEF de la Direction de la formation
- **Mode de calcul** : Nombre d'auditrices admises / nombre d'auditrices en fin de formation x 100
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Les chiffres ci-dessous communiqués, relèvent des rapports annuels des IFEF élaborés chaque année par la Direction de la Formation. En 2023, sur 1001 candidats aux examens de fin de formation dans les IFEF, 938 ont été déclaré(e)s admis soit un taux de réussite de 93,71% contre une valeur cible de 87%. Sur la période 2020-2023, l'indicateur a évolué passant successivement de 82% en 2020, 87% en 2021, 95,37% en 2022 puis 93,71% en 2023. Cette performance est le fruit de plusieurs réformes entreprises qu'il convient de poursuivre : (i) renforcement continu des capacités des enseignantes dans les spécialités « couture et pâtisserie » ; (ii) motivation des auditrices à achever leur formation.

Indicateur 14 : Nombre de femmes ayant bénéficié d'un programme d'alphabétisation dans les IFEF



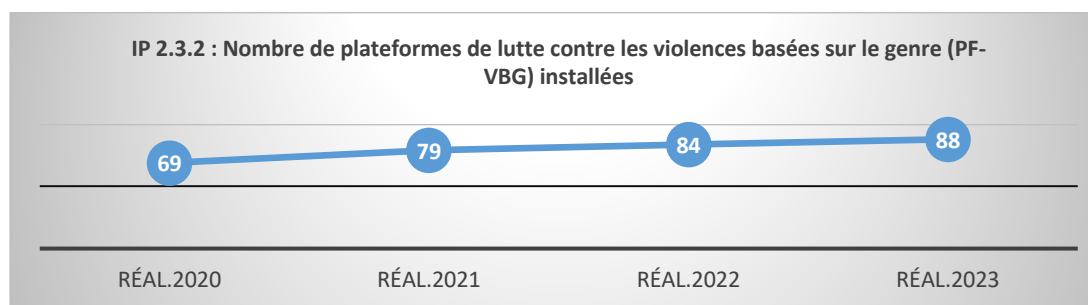
- **Définition de l'indicateur** : il traduit les efforts mis en œuvre par le programme en vue de la réduction du taux d'analphabétisme des femmes.
- **Source de données** : Rapport annuel des IFEF de la Direction de la formation
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, sur une prévision de 2500 femmes, 2299 ont bénéficié d'un programme d'alphabétisation dans les IFEF. La contreperformance résulte de l'engouement des auditeurs et auditrices pour les modules qualifiants débouchant sur la création d'AGR.

Les chiffres de rapports annuels des IFEF donnent, sur la période 2020- 2023, un nombre de femmes alphabétisées passant de 2891 en 2020, 1648 en 2021 ,1 738 en 2022 pour se situer à 2299 en 2023. Ces résultats, quoiqu'en baisse en 2021 ont enregistré une tendance à la hausse de 2022 à 2023, traduisant ainsi l'impact des sensibilisations des femmes et jeunes filles sur l'importance de l'alphabétisation.

Il convient donc de poursuivre les activités de sensibilisation sur l'importance de l'alphabétisation fonctionnelle dans les communautés et de plaider à l'endroit de la Fondation Orange-CI en vue de la création de nouvelles salles multimédia dédiées à l'alphabétisation numérique, dans les IFEF.

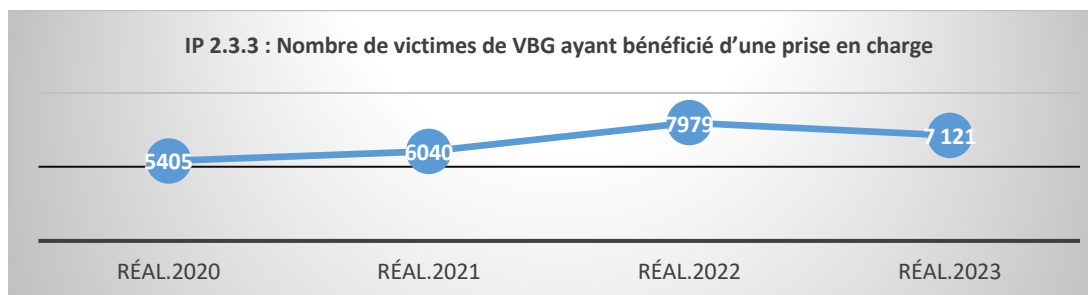
Objectif spécifique 3 : Promouvoir et protéger les droits de la femme

Indicateur 15 : Nombre de plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre (PF-VBG) installées



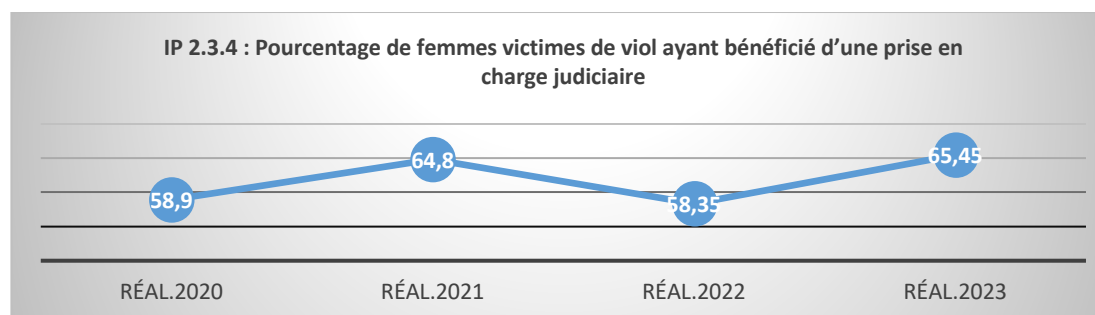
- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur cumulatif mesure la couverture géographique des plateformes VBG.
- **Source de données** : Rapport du Programme National de lutte contre les VBG / Annuaire statistiques MFFE de 2020 à 2023
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, 4 plateformes VBG ont été créées à Alépé, Yakassé-Attobrou, Tiédié, Boniérédougou avec l'appui financier de UNFPA. Ce qui donne un total de 88 plateformes existantes conformément à la valeur cible.
Sur la base des annuaires statistiques MFFE de 2020 à 2023, le nombre de plateformes VBG connaît une progression constante passant respectivement de 69 en 2020 ,79 en 2021, 84 en 2022 puis à 88 2023. Cette performance a été possible grâce à l'appui financier et technique de UNFPA. Aussi, importe- t- il de faire soit une programmation sans tenir compte de l'appui des partenaires, soit un renforcement du financement de l'Etat, pour maintenir le cap.

Indicateur 16 : Nombre de victimes de VBG ayant bénéficié d'une prise en charge



- **Définition de l'indicateur** : il renseigne sur l'effectif des victimes de VBG référées et ayant bénéficié de prise en charge.
- **Source de données** : Annuaire statistique MFPE 2020-2023/ Programme National de lutte contre les VBG.
- **Mode de calcul** : Dénombrement.
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Les chiffres communiqués, émanent des rapports officiels des annuaires statistiques 2020-2023 du MFPE.
En 2023, 8862 victimes de VBG ont bénéficié d'une prise en charge sur une prévision de 6350. Cette performance résulte des dénonciations accrues des cas de VBG par les communautés, suite aux séances de sensibilisation.
La valeur de l'indicateur qui était de 5405 en 2020, est passée progressivement à 6040 en 2021, 7919 en 2022 puis 8862 en 2023.
La tendance croissante de cet indicateur repose d'une part sur l'engagement des communautés à la dénonciation et d'autre part sur le déploiement des plateformes VBG. La stratégie de sensibilisation des communautés sera multipliée à l'aide de financements conséquents.

Indicateur 17 : Pourcentage de femmes victimes de viol ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire



- **Définition de l'indicateur** : il informe sur le niveau de prise en charge judiciaire apportée aux femmes victimes de viol déclarées dans les services du ministère.
- **Source de données** : Annuaire statistique MFPE 2020-2023
- **Mode de calcul** : Nombre de femmes victimes de viol ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire/nombre de femmes victimes de viol déclaré dans les plateformes x 100
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Les chiffres communiqués dans ce commentaire, émanent des rapports officiels des annuaires statistiques 2020-2023 du MFPE.
En 2023, le pourcentage de femmes victimes de viol ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire se situe à 65,50% contre une cible projetée de 80%. Ce taux est différent de celui figurant dans le RASP 2023 (23,73%) car le chiffre définitif est communiqué dans l'annuaire de 2023 disponible en début d'année n+1.
Après une hausse enregistrée entre 2020 et 2021 (de 59% à 64,80%), la valeur de l'indicateur a connu une tendance à la baisse de 2021 à 2022 (de 64,80% à 58,35%) puis a de nouveau connu une hausse en 2023(65,50%).
Il est donc nécessaire de renforcer les moyens financiers et matériels des structures spécialisées en vue d'améliorer la prise en charge judiciaire des cas de violences référés.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Points positifs tirés de l'exercice

- appui- conseil de la DAFP ont permis de relever le niveau des engagements ;
- appui-conseil de la DPED aux responsables de projets en matière de mise en œuvre de leur projet ;
- mise à disposition de budget suite au réaménagement budgétaire ;
- augmentation des cas de VBG pris en charge, suite à l'implication des communautés ;
- engouement des populations sur les questions de genre.

Difficultés rencontrées

- insuffisance de financement des activités de lutte contre les VBG et de promotion du genre.
- insuffisance du personnel qualifié de grade A dans les directions ;
- ponction des budgets des Directions et des IFEF impacte l'atteinte des résultats escomptés.

IV.2. Recommandations

Mesures correctrices

- renforcer les capacités des agents du Ministère sur l'approche genre ;
- sensibiliser les acteurs à une plus grande célérité dans l'exécution budgétaire.

Recommandations à l'endroit des acteurs extérieurs au programme ou au ministère

- renforcer le financement des activités de lutte contre les VBG et de promotion du genre ;
- octroyer du personnel qualifié en quantité suffisante.

CONCLUSION

La situation d'exécution budgétaire à fin décembre 2023 fait ressortir un taux de 92,98% qui a conduit à l'atteinte de six (6) cibles du cadre de performance sur neuf (9) programmés, soit un taux de réalisation de 66,66%.

L'absence de marge budgétaire pour le suivi de la mise en œuvre des projets en région, le renforcement des capacités des RBOP et des RUO et la supervision des structures du programme restent des questions pendantes à régler.

Au regard des efforts significatifs réalisés, le programme 2 s'engage à poursuivre la mise en œuvre des actions visant à renforcer la promotion des droits de la femme.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROMOTION ET CONSOLIDATION DE LA FAMILLE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des ministères, la responsable de ce programme Madame KOUAME Honorée Ghyslaine, maître-Assistant, nommée Directrice de la Protection de la Famille par Décret n°2020-210 du 05 février 2020 portant nomination des Directeurs d'Administration Centrale, au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- promouvoir les conditions de bien-être familial ;
- renforcer le cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles.

La gestion 2023, de ce programme a été marquée par un mouvement d'acteurs majeurs et le collectif budgétaire intervenu courant juin 2023.

Le plan détaillé du Rapport Annuel de Performance de ce programme se décline en quatre (4) points :

- I. Présentation de la stratégie du programme ;
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- III. Performance du programme ;
- IV. Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme « Promotion et consolidation de la famille » a pour objectif global « Protéger, promouvoir et renforcer l'institution familiale », avec pour résultat stratégique « l'institution familiale est promue, protégée et renforcée ».

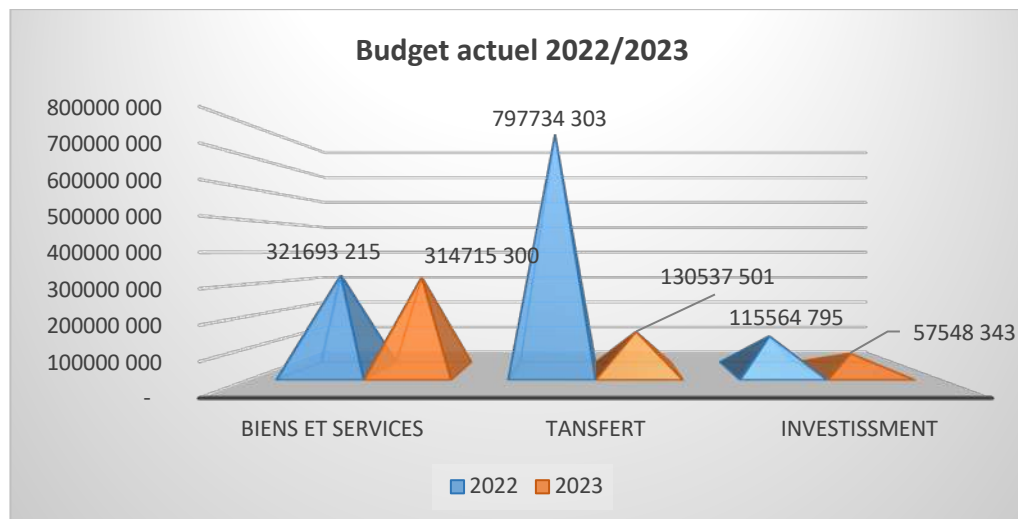
I.2. Le financement du programme

Le budget actuel de 502 801 144 FCFA est réparti par grandes natures de dépenses comme suit :

- Biens et services : 314 715 300 F CFA ;
- Transferts : 130 537 501 FCFA ;
- Investissements : 57 548 343 FCFA.

Initialement doté à hauteur de 696 960 934 F CFA, le budget du programme est passé à 557.171.152 FCFA suite au collectif budgétaire de juin 2023 puis, à 502.801.144 FCFA.

Ce budget de 2023 a connu une baisse imputable aux dépenses de biens et service et d'investissements pour se situer à 502.801.144 FCFA par rapport à celui de 2022 qui était de 1 234 992 313 F CFA.



II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget initial du programme de 696 960 934 F CFA a connu une baisse de 194 159 790 F CFA pour se situer à 502 801 144FCA. Ce budget révisé a été exécuté à hauteur de 471 385 718 F CFA soit un taux de 93,75%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11 : Exécution financière par action du programme 3

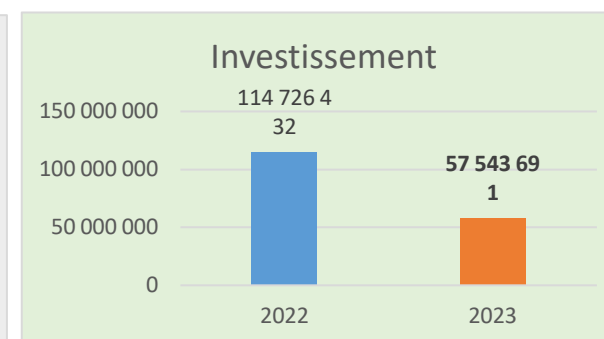
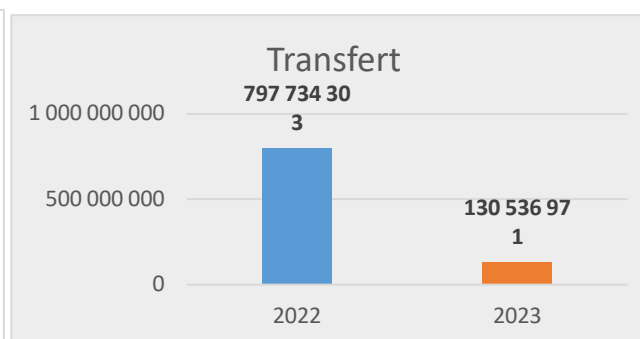
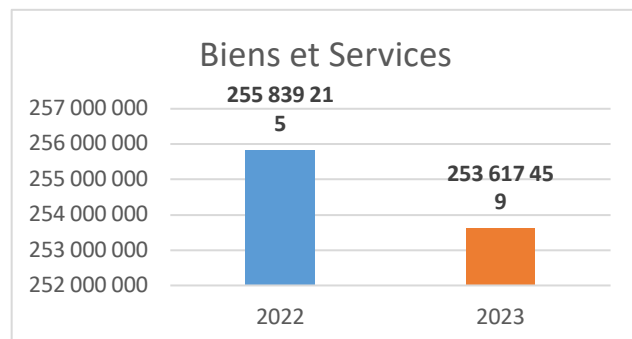
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Promotion des conditions de bien-être familial	0	0	255 839 215	253 617 459	797 734 303	130 536 971	114 726 432	57 543 691	1 168 299 950	441 698 121
Action 2 : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles	0	0	18 354 000	29 687 597	0	0	0	0	18 354 000	29 687 597
Total	0	0	274 193 215	283 305 056	797 734 303	130 536 971	114 726 432	57 543 691	1 186 653 950	471 385 718

Sources : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2024 /RAP 2022

Action 1 : Promotion des conditions de bien-être familial

La réalisation de 2023 se situe à 441 698 121 FCFA comparativement à l'exécution de l'année 2022 qui se situe à 1 168 299 950 FCFA, soit une baisse de 726 601 829 FCFA observée au niveau des dépenses de transferts et d'investissement.

Le budget actuel de 473 113 390 FCFA a été exécuté à hauteur de 441 698 121 FCFA soit un taux de 93,36%.



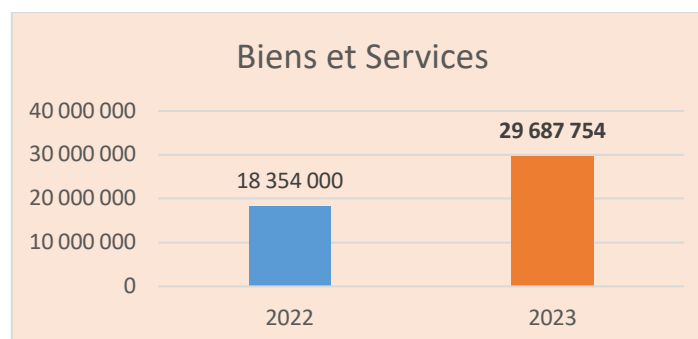
Action 2 : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles

Cette action dotée initialement d'un budget de 42 364 000 FCFA en 2023 a enregistré une baisse de 12 676 246 FCFA la faisant passer à 29 687 754 FCFA. A contrario, il a été de 18 354 000 FCA en 2022.

L'exécution de ces budgets se situe à 29 687 597 FCFA et 18 354 000 FCFA, soit une hausse de 11 333 597 FCFA entre 2022 et 2023.

La dotation de 2023 de 29 687 754 FCFA constitué essentiellement de dépenses en biens et services a été exécuté à 100%.

Au terme de la gestion 2023, le taux d'exécution du programme est de 93,75% avec un montant de 471 385 718 FCFA. Cette réalisation financière a contribué à l'exécution des activités de promotion et de protection des familles, améliorant ainsi la performance globale du programme comparativement à l'exercice 2022.



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construire et r réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)	2015	2026	373 000 721	37 966 934	22 780 160	22 775 508
Sur financement intérieur			373 000 721	37 966 934	22 780 160	22 775 508
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Réhabiliter, étendre et équiper le CSE Grand Gbapleu	2021	2024	115 315 579	30 000 000	18 000 000	18 000 000
Sur financement intérieur			115 315 579	30 000 000	18 000 000	18 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Construire et équiper le complexe socioéducatif d'Akoupé	2023	2027	404 360 000	28 000 000	16 768 183	16 768 183
Sur financement intérieur			404 360 000	28 000 000	16 768 183	16 768 183
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			892 676 300	95 956 934	57 548 343	57 543 691
Total sur financement intérieur			892 676 300	95 956 934	57 548 343	57 543 691
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Sources : Situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2024/ PIP 2023-2025

Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)

Démarré en 2015 avec un coût global de 373 000 721 F CFA, ce projet prendra fin en 2024. Avec un budget initial de 37 966 934 FCFA qui est passé à 22 780 160 FCA et exécuté à hauteur de 22 775 508 FCFA soit un taux de 99, 97%, la prise en charge totale du projet à fin 2023 est de de 245 610 724 FCFA, soit 65,84% du cout total. Les dépenses de 2023 ont permis la reprise des travaux de construction du du CES du complexe socioéducatif d Cocody- nord.

Projet 2 : Réhabiliter, étendre et équiper le CSE Grand Gbapleu

Démarré en 2021 avec un coût global de 115 315 579 F CFA, ce projet prendra fin en 2024. Il a bénéficié d'une prise en charge de 81 915 695 FCFA à fin 2023. Le budget initial de 2023 d'un montant de 30 000 000 FCFA a subi une ponction le faisant passer à 18 000 000 FCFA. Cette dotation a été exécutée à 100% et a permis la réhabilitation du bâtiment du CPPE et la réhabilitation partielle de la clôture. La ponction budgétaire a été comblée avec la dotation budgétaire 2024, ce qui permettra de mettre fin au projet.

Projet 3 : Construire et équiper le CSE d'Akoupé

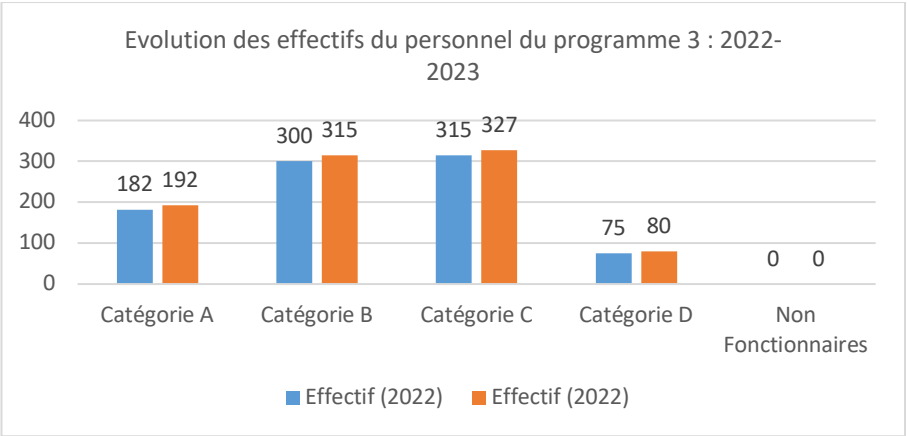
Démarré en 2023 avec un coût global de 404 360 000 FCFA, ce projet prendra fin en 2027. Son budget initial de 28 000 000 FCFA a subi le collectif, passant ainsi à 16 768 183 FCFA. Ce budget, exécuté à hauteur de 16 768 183 FCFA, soit un taux de 100%, a servi aux travaux de terrassement, de fondation et de réalisation partielle des gros œuvres en superstructure du Centre Social et du Centre d'Education Spécialisée.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 13 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a) + (b) – (c)
Catégorie A	182	15	15	10	0	192
Catégorie B	300	30	30	15	0	315
Catégorie C	315	55	55	12	0	327
Catégorie D	75	10	10	5	0	80
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	872	110	110	42	0	914

Sources : Direction des Ressources Humaines (DRH) MFFE/ RAP 2022.



Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme sont en hausse de 4,82% par rapport à 2022. Cette situation s'explique par le recrutement de nouveaux agents des catégories A, B et C dont les capacités ont été renforcées, impactant positivement à termes la performance du programme notamment en ce qui concerne la prise en charge des vulnérabilités avec un nombre croissant des réunifications familiales réalisées.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « la promotion d'un modèle de famille responsable avec des valeurs familiales et communautaires positives et socialisantes ».

▪ **Présentation des activités majeures du programme**

- assister et protéger les enfants et les familles dans les 32 Complexes Socio-Éducatifs sur le territoire national.
- former les familles à la gestion du budget familial et en compétences de vie ;
- soutenir les familles vulnérables ;
- procéder à la réunification des familles ;
- élaborer 03 textes de mise en œuvre de la Commission Nationale de la Famille (CNFa).

▪ **Résultats obtenus au regard du bilan des activités**

- assistance et protection des enfants et les familles dans les 32 Complexes socio-éducatifs ;
- formation de 2600 familles sur la gestion du budget familial, les valeurs morales et familiales, à Yamoussoukro, Divo
- soutien en vivres et non vivres à 2620 familles vulnérables ;
- sensibilisation de 3000 familles à la promotion des valeurs morales et familiales ;
- élaboration de 3 arrêtés de mise en œuvre de la CNFA ;
- réunification de 610 familles.

▪ **Les atouts et les faiblesses**

- Atouts : le renforcement du cadre réglementaire de protection des familles à travers la désignation des membres du Comité Consultatif National (CCN) de la Commission Nationale de la Famille ;
- Faiblesses : l'insuffisance des ressources amoindrissant les efforts de déploiement des activités de consolidation des familles spécifiquement les activités de sensibilisation, de renforcement des capacités des populations et les actions de médiation.

▪ **Mesures envisagées**

- l'organisation de séances de sensibilisation médiatique de renforcement de capacités des populations sur la réunification familiale et la médiation familiale à entreprendre par le MFFE;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenants (ONG, travailleurs sociaux etc.) sur la thématique et le recrutement de personnel compétent.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

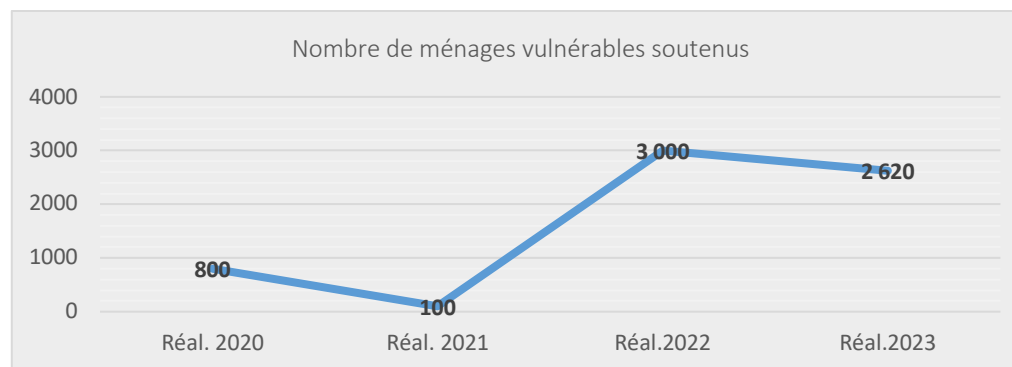
Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
	Objectif Spécifique 1 : consolider les valeurs familiales fondamentales						
IP 3.1.1: Nombre de ménages vulnérables soutenus		Nbre	800	100	3000	3000	2620
IP 3.1.2: Nombre de réunifications familiales réalisées		Nbre	252	762	350	400	610
IP 3.1.3: Pourcentage des familles formées en compétence de vie familiale		%	10	14,08	19,38	40	40,31
	Objectif Spécifique 2 : renforcer le système de protection de la famille						
IP3.2.1 : Nombre de textes réglementaires élaborés en matière de protection des familles		Nbre	-	-	1	4	4
IP3.2.2 : Proportion de régions et de communes disposant d'une commission locale de la famille		%	-	-	-	20%	100%

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022 MFFE / Annuaire statistiques 2020-2023 MFFE

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

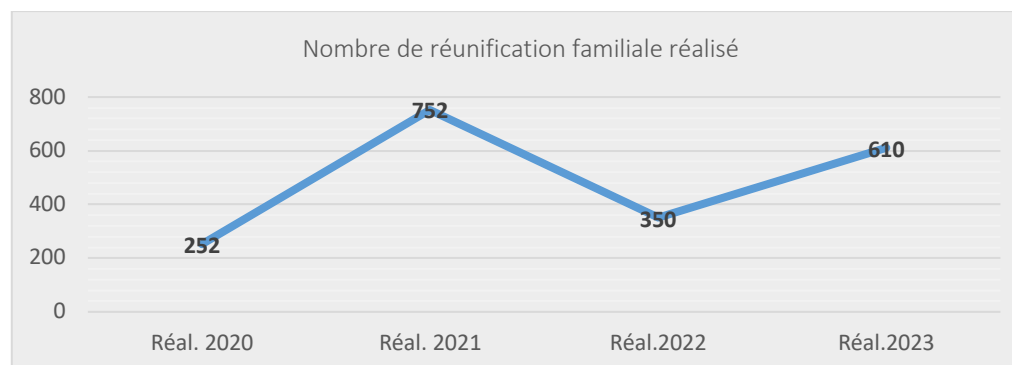
Objectif spécifique 1 : consolider les valeurs familiales fondamentales

Indicateur 18 : Nombre de ménages vulnérables soutenus



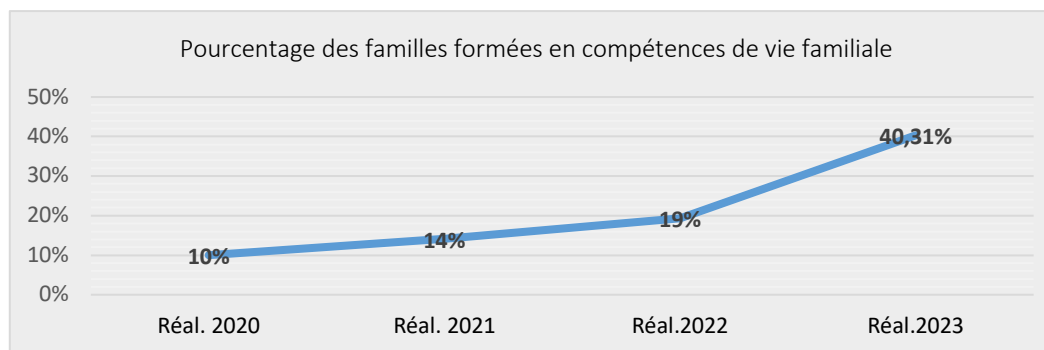
- **Définition de l'indicateur** : il renseigne sur les aides en vivres et non vivres apportés aux familles vulnérables.
- **Source de données** : Rapport annuel de la Direction de la promotion de la famille/ Annuaire statistique 2021
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible** : 3000
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Les données chiffrées du commentaire sont issues des rapports annuels de la DPF, du RAP 2022 et des annuaires statistiques 2021 et 2023. En 2023, contre une prévision de 3000 ménages, 2620 ménages ont bénéficié d'appuis en vivres et non vivres dans les Districts Autonomes d'Abidjan et Yamoussoukro. Retenons que ce chiffre est différent de celui du RASP car l'information y figurant (2600 ménages) était partiellement disponible. De 2020-2023, le nombre de ménages vulnérables soutenus est passé successivement de 800 en 2020, 100 en 2021, 3000 en 2022 puis 2620 en 2023. La baisse observée en 2021 et en 2023 est consécutive à la coupe budgétaire générale intervenue en cours de gestion. Une meilleure programmation budgétaire sera faite au cours des gestions futures.

Indicateur 19 : Nombre de réunifications familiales réalisées



- **Définition de l'indicateur** : il informe sur l'effectif d'enfants réinsérés en famille à la suite des interventions des complexes socioéducatifs.
- **Source de données** : Annuaire statistique 2020-2023/ Rapport de la Direction de la Promotion de la Famille
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible** : 400
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, 610 réunifications familiales (chiffre en deçà de celui communiqué dans le RASP 2023) ont été réalisées contre 400 programmées, sur la base du rapport officiel de l'annuaire statistique 2023 produit au cours du premier trimestre de l'année n+1.
Sur la période 2020-2023, au regard des sources de données susmentionnées, le nombre de réunifications familiales s'est accru passant de 252 en 2020 à 762 en 2021, puis a connu une baisse passant ainsi à 350 en 2022.
Ce résultat oscillant est consécutif à la faible dotation au cours des années concernées. Il convient de revoir à la hausse les moyens financiers, humains et matériels à mettre à la disposition des complexes socioéducatifs, qui ont le lead en la matière.

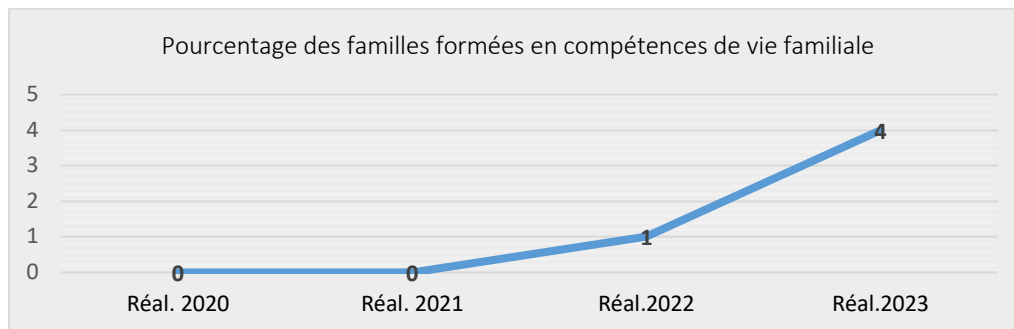
Indicateur 20 : Pourcentage des familles formées en compétences de vie familiale



- **Définition de l'indicateur** : C'est un indicateur dont les valeurs cumulatives informent sur le niveau de formation des familles en budget familial, planification familiale, l'épargne et le crédit, la planification familiale, la communication constructive dans le couple et la sensibilisation sur les valeurs morales et familiales.
- **Source de données** : Rapports d'activités de la Direction de la Promotion de la Famille.
- **Mode de calcul** : Nombre de familles formées en compétences de vie familiale/nombre total de familles à former x100.
- **Valeur cible** : 40%.
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : 40,31% de familles ont été formées en 2023 contre 40% programmées.
Sur la période 2020-2023, le pourcentage de familles formées en compétences de vie familiale est passé de 10% en 2020, 14,08% en 2021, 19,38% en 2022 puis 40,31% en 2023, soit une progression passant de 6 000 familles formées en 2020 à 8 450 en 2021, 11 628 en 2022 puis 24 186 en 2023. En vue de maintenir cette progression, un relèvement du financement des services compétents ainsi que la sollicitation des ONG spécialisées en la matière, seront réalisés.

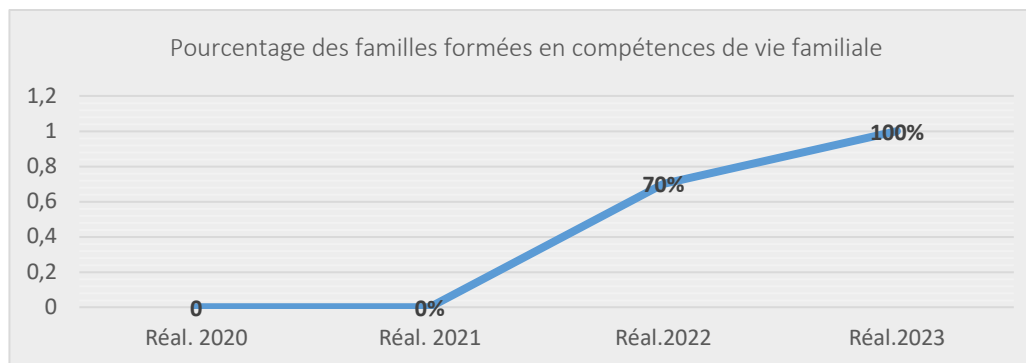
Objectif Spécifique 2 : renforcer le système de protection de la famille

Indicateur 21 : Nombre de textes réglementaires élaborés en matière de protection des familles



- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur dont les valeurs sont cumulatives informe sur le nombre de textes réglementaires élaborés en matière de protection des familles.
- **Source de données** : Rapports d'activités de la Direction de la Promotion de la Famille
- **Mode de calcul** : Dénombrement.
- **Valeur cible** : 4.
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, quatre (4) textes réglementaires en matière de protection des familles ont été élaborés dont 1 texte en 2022 sur les quatre (04) programmés. Sur la période 2022-2023, le nombre de textes élaborés est passé respectivement de 1 à 4.

Indicateur 22 : Proportion de régions et communes disposant d'une commission locale de la famille



- **Définition de l'indicateur** : il informe sur le niveau de couvertures des communes et régions en commission locale de la famille.
- **Source de données** : Rapports d'activités de la Direction de la Promotion de la Famille
- **Mode de calcul** : Nombre de régions et communes disposant de commission locale de la famille/ nombre total de régions et de communes identifiées X 100
- **Valeur cible** : 20%

- **Comparaison (réalisation/prévision) :** En 2023, 100% des régions et communes disposent chacune d'une commission locale de la famille contre un objectif de 20%. Cet indicateur qui atteint sa programmation 2021-2023 ne sera pas reconduit en 2025.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Points positifs tirés de l'exercice

- la formation des familles en compétences de vie familiale et les séances de médiation ont permis d'instaurer un environnement sécurisant favorable à la consolidation des familles ;

Difficultés rencontrées

- l'insuffisance des ressources et la coupe intervenue au cours de l'année 2023 ont limité les efforts de déploiement des activités de consolidation des familles.

IV.2. Recommandations

Mesures correctrices à prendre

- la formation des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget-programme ;
- l'organisation des missions de suivi des projets d'investissements.

Recommandations à l'endroit des acteurs extérieurs au programme ou au ministère

- renforcer les ressources pour : L'organisation de séances de sensibilisation médiatique, de renforcement des capacités des populations sur la réunification familiale et la médiation familiale à entreprendre par le MFFE ; Le renforcement des capacités des acteurs intervenants (ONG, travailleurs sociaux etc.) sur la thématique ;
- le recrutement de personnel compétent.

CONCLUSION

Le programme affiche une bonne performance consécutive aux différentes actions de renforcements des soutiens apportés aux familles vulnérables, des actions de réunification et médiations familiales, des séances de sensibilisation, de formation en compétences de vie des populations et sur les valeurs familiales et morales. En effet, quatre (4) cibles ont été atteintes sur cinq (5), soit un taux de réalisation de 80% du cadre de performance.

Par ailleurs, l'exécution budgétaire affiche, à fin décembre 2023, un taux satisfaisant de 93,75%.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTECTION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS VULNERABLES »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables des Programmes des ministères, la responsable de ce programme est Madame DIABY Mariam, Inspecteur d'éducation Spécialisée, Directrice de la Protection de l'Enfant par Décret n°2023-299 du 05 avril 2023 portant nomination des Directeurs d'Administration Centrale au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- améliorer le dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables ;
- renforcer la lutte contre la traite, l'exploitation et les violences faites aux enfants.

La gestion 2023, de ce programme a été marquée par un renforcement des actions d'encadrement et d'insertion socio-professionnelle menées à l'endroit des enfants en situation de rue dans le cadre du programme d'urgence ainsi que l'amélioration de la qualité des prestations dans les établissements de protection de remplacement.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

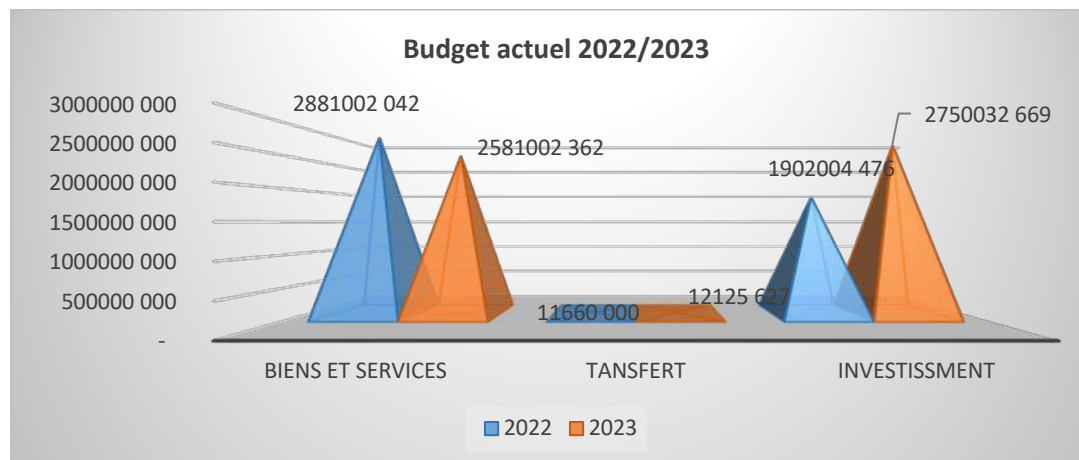
Le programme Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables a pour objectif global « Renforcer les mécanismes de protection des enfants », avec pour résultat stratégique « Les mécanismes de protection de l'enfant sont renforcés ».

I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié d'un budget actuel de 5 343 160 658 FCFA dont 1 675 000 000 FCFA de part bailleur. Le crédit alloué se répartit par grandes natures de dépenses, comme suit :

- Biens et services : 2.581.002.362 F CFA ;
- Transferts : 12.125.627 FCFA ;
- Investissements : 2.750.032.669 FCFA dont 1.675.000.000 FCFA de part bailleur.

Initialement voté à 5.778.620.158 F CFA, le budget du programme a connu une baisse pour se situer à 5.343.160.658 FCFA contre une hausse de 752.961.633 F CFA en 2022. Les mouvements de crédits observés sont dus à la ponction et aux rallonges de certaines structures des dotations essentiellement en biens, services et investissements



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le programme a bénéficié d'un budget initial de 5 778 620 158 FCFA dont 2 647 459 364 FCFA (biens et services) ; 14 060 794 FCFA (transfert) et 3.297.100.000 FCFA (Investissements). Ce montant a connu une variation de 435.459.500 FCFA due aux différentes rallonges et ponction budgétaires ramenant ce budget à 5.343.160.658 FCFA.

Les crédits alloués à ce programme au titre de la gestion 2023 ont été exécutés à hauteur de 3 447 195 778 FCFA, soit un taux de réalisation de 64,52%.

La non traçabilité de la part bailleur dans le SIGOBE a impacté négativement le taux d'exécution. Cette situation peut être résorbée par la transmission des documents par le bailleur en vue d'une régularisation dans le système.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 15 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables	0	0	364 577 088	203 323 188	11 660 000	12 125 199	1 091 924 598	799.408.815	1 468 161 686	1 014 857 202
Action 2 Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants	0	0	2 503 043 959	2 305 462 784	0	0	209 192 754	126 875 792	2 712 236 713	2.432.338.576
TOTAL	0	0	2 867 621 047	2 508 785 972	11 660 000	12 125 199	1 301 117 352	926 284 607	4 180 398 399	3 447 195 778

Sources : Situation d'exécution du SIGOBE 31 janvier 2024/ RAP 2022

Action 1 : Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables

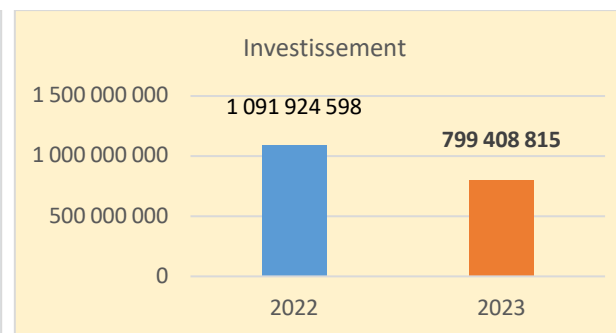
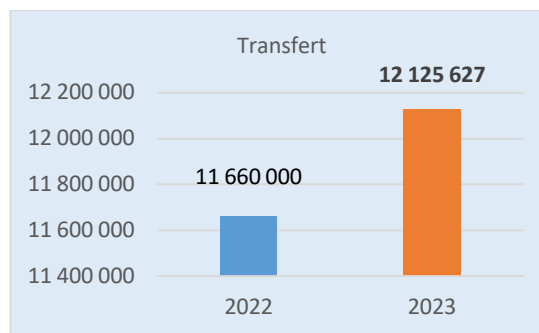
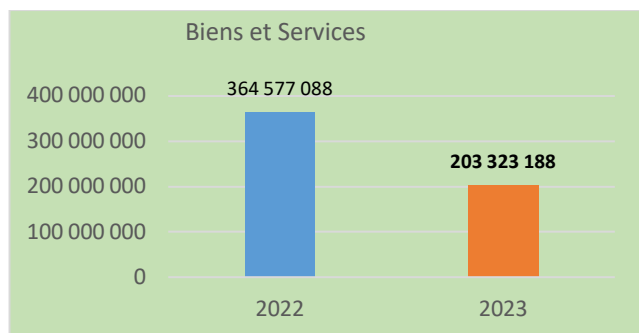
Le budget de l'action 1 exécuté à 1 014 857 202 FCFA en 2023 contre 1 468 161 686 FCFA en 2022 ; soit une baisse de 453 304 484 F CFA.

Pour la gestion 2023, les réalisations se chiffrent à 1 014 857 202 FCFA contre un budget actuel de 2 910 474 109 FCFA soit un taux d'exécution de 34,87%.

Ce faible taux est lié à la non traçabilité de l'exécution des crédits de la part bailleur (1 675 000 000 FCFA), dans le SIGOBE. Cette situation peut être résolue par la transmission des documents par le bailleur en vue d'une régularisation dans le système.

L'exécution des crédits de cette action sont classées par nature de dépenses suivantes :

- Biens et services : 203.323.188 FCFA
- Transferts : 12 125 199 FCFA
- Investissements : 799.408.815 FCFA



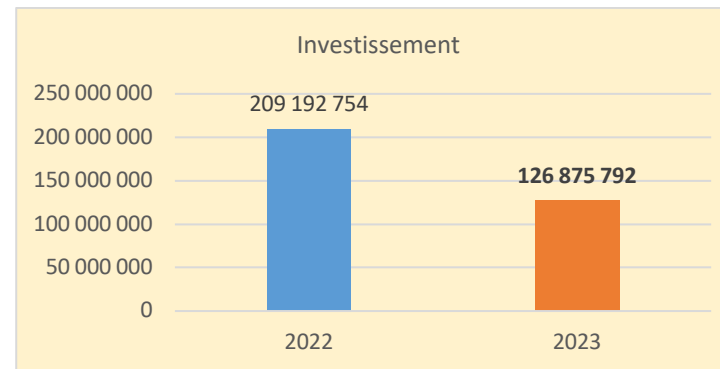
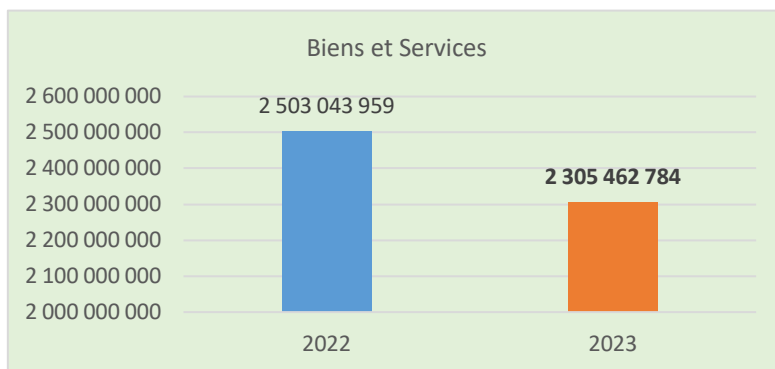
Action 2 : Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants

Le budget de cette action a été exécuté à 2 432 338 576 FCFA contre 2 712 236 713 FCFA en 2022, soit une baisse de 279 898 137 F CFA.

Pour la gestion 2023, les réalisations sont de 2 432 338 576 FCFA contre un budget actuel de 2 432 686 549 FCFA soit un taux d'exécution de 99,98%.

L'exécution des crédits de cette action sont classées par nature de dépenses suivantes :

- Biens et services : 2.305.462.784 FCFA
- Investissements : 126.875 792 FCFA



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF protection enfants et adolescents	2016	2023	3 010 100 000	230 892 001	222 735 201	72 733 504
Sur financement intérieur			1 100 500 000	230 892 001	222 735 201	72 733 504
Sur financement extérieur			1 909 600 000	150 000 000	150 000 000	-
Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif ZONE 4 C	2015	2025	687 854 785	27 900 000	16 740 000	0
Sur financement intérieur			687 854 785	27.900 000	16.740 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Prendre en charge les enfants et orphelins du SIDA	2005	Après 2024	15 135 000 000	2.585.007.999	2.203.376.279	678.375.311
Sur financement intérieur			5 000 000 000	965.007.999	678.376.279	678.375.311
Sur financement extérieur			10 135 000 000	1.620.000.000	1.525.000.000	0
Projet 4 : Prog. Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables	2015	2022	510 000 000	145 000 000	102.881.189	102.880.955
Sur financement intérieur			510 000 000	145.000.000	102.881.189	102.880.955
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Réhabiliter, étendre et équiper le centre de transit d'Agboville pour les Enfants en situation de rue	2022	2024	110 000 000	40 000 000	24 000 000	23.994.837
Sur financement intérieur			110 000 000	40.000.000	24.000.000	23.994.837
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Construire et équiper le centre de réinsertion socio-éducatif de Man	2023	2026	2 290 673 255	268 300 000	180.300.000	48.300.000
Sur financement intérieur			2 290 673 255	268.300 000	180.300.000	48.300.000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			21 743 628 040	3 297 100 000	2 750 032 669	926 284 607
Total sur financement intérieur			9 699 028 040	1 677 100 000	1 225 032 669	853 551 103
Total sur financement extérieur			12 044 600 000	1 770 000 000	1 675 000 000	0

Sources : Situation d'exécution SIGOBE 31 janvier 2024/PIP 2023-2025

Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF protection enfants et adolescents

Ce programme, démarré en 2016, avec un coût global de **3 010 100 000 FCFA** dont **1 100 500 000 F CFA** part Etat et **1 909 600 000 F CFA** part Bailleur prendra fin en 2023, pour ce qui concerne la phase actuelle. Il a bénéficié d'une prise en charge de 2 969 895 420 FCFA à fin 2023. La dotation de **222 735 201 FCFA** en 2023 dont 150 000 000FCFA part bailleur et 72.735.201 FCFA (suite au collectif) part Etat a été exécuté à hauteur de **72.733.504** FCFA soit un taux de 32,65% car l'exécution dans le SIGOBE ne prend pas en compte la part Unicef. Il convient de se rapprocher de la DGBF en vue de trouver ensemble des voies de traçabilité de l'exécution des projets cofinancés.

Néanmoins, la prise en charge globale (Unicef+ Etat) a permis :

- le suivi de la mise en œuvre du programme de coopération CI-UNICEF ;
- le fonctionnement du programme CI-UNICEF ;

- la réalisation d'une Etude sur les Enfants en rupture sociale ;
- la formation des acteurs de la protection de l'enfant sur la CDE, le CADBE et le manuel de prise en charge des enfants vulnérables,
- l'organisation de maraudes (sorties de rue) dans le district autonome d'Abidjan et 12 Directions régionales de la cote d'ivoire (San-Pedro, Gagnoa, Divo, Soubré, Bouna, Bondoukou, Abengourou, Adzopé, Daloa, Duékoué et Guiglo)
- la coordination de la mise en œuvre des activités du programme.
- le recrutement et la rémunération du personnel occasionnel, en appui technique.

Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif ZONE 4 C

Avec un cout total de 687 854 785 F CFA, ce projet, démarré en 2015 et qui prendra fin en 2025, a bénéficié d'une prise en charge à fin 2023 de 468 853 355 F CFA soit 68,16% du cout total. Le budget initial de 27 900 000 FCFA a subi une ponction pour se situer à 16 740 000 FCFA en 2023. Les engagements n'ont pas été pris en charge en raison de la transmission tardive des mandats, au payeur. La PEC devrait couvrir les travaux suivants :

- la pose de la toiture du bâtiment dortoir ;
- le plafonnage ;
- l'enduit interne et externe des murs ;
- l'installation des câbles électriques ;
- la pose des cadres des portes et fenêtres.

Le budget de 2024 d'un montant de 29 000 000 FCFA servira à payer les décomptes pour ces travaux réalisés en 2023 afin d'éviter de constituer des passifs.

Projet 3 : Prendre en charge les enfants et orphelins du SIDA

Ce projet, renouvelable chaque 5 ans, a démarré en 2009 avec un coût total de 15 135 000 000 FCFA dont 5 000 000 000 F CFA part Etat et 10 135 000 000 F CFA de PEPFAR. Il a bénéficié d'une prise en charge totale de 8 948 408 833 FCFA à fin 2023 soit 59,12% du cout total.

La dotation de **2.203.376.279** en 2023, est composée de part bailleur :1.525.000.000 et de part Etat de 678.376.279. La part Etat a été exécutée à hauteur de **678.375.311** F CFA soit un taux de 100%. L'exécution dans le SIGOBE ne prend pas en compte la part bailleurs (Gouvernement américain-PEPFAR). Il convient de se rapprocher de la DGBF en vue de trouver ensemble des voies de traçabilité de l'exécution des projets cofinancés.

Ces dépenses ont permis les réalisations suivantes :

- l'appui financier à 30 ONG partenaires en soins et soutiens aux OEV,
- la prise en charge de 171478 OEV ;
- la distribution de vivres et non vivres à 52 familles vulnérables de Kabadougou et du district d'Abidjan ;
- la formation de 125 travailleurs sociaux dont 30 pour le Renforcement des capacités des intervenants des secteurs communautaire et social en matière de renforcement économique), 20 travailleurs sociaux dans la mise en œuvre de l'amélioration de la qualité selon l'approche SBM-R sur 10 nouveaux sites et 75 travailleurs sociaux sur le renforcement économique (AVEC, Éducation financière et comptabilité simplifiée) ;
- 18 ONG ont bénéficié d'appuis financiers ;
- 498 Membres des acteurs engagés dans la réponse en matière de soins et soutien ont bénéficiés d'une formation...

Projet 4 : Prog. Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables

Ce projet, d'un coût global de **510 000 000** FCFA, démarré en 2015 et prévu s'achever en 2023, a bénéficié d'une prise en charge à fin 2023 de 461 054 384 FCFA soit 90,40% du cout total.

Le budget initial de 145 000 000 FCFA a subi une ponction pour se situer à 102 881 189 FCFA en 2023. Ce budget a été exécuté à hauteur de 102 880 955 FCFA, soit un taux de 100% et a permis d'achever la phase 1 du projet et démarrer la seconde phase avec un montant de 53 935 573 FCFA.

Les réalisations suivantes ont été enregistrées en 2023 :

- identification et réinsertion de 1880 enfants et Adolescents dont 1252 garçons et 628 filles au cours de 16 maraudes à Abidjan, Bouna, Adzopé et Abengourou
- appui à 3396 enfants et adolescents vulnérables accueillis dans les centres d'Agboville, N'douci et Zone 4C pour l'opération « Zéro enfant en situation de rue » ;
- appui en vivres et non vivres à 102 familles vulnérables du Kabadougou et du district d'Abidjan ;
- appui à 7 ONG partenaires en kits d'assistance médicale pour les soins de 542 Enfants dont 88 filles et 454 garçons ;
- appui à 12 directions régionales en kits médicaux (San-Pedro, Soubré, Divo, Gagnoa, Bouna, Guiglo, Abengourou, Bondoukou et d'Adzopé, Duékoué, Bouaflé, Daloa, dans le cadre des maraudes.

Projet 5 : Réhabiliter, étendre et équiper le centre de transit d'Agboville pour les Enfants en situation de rue

Ce projet d'un cout total de 110 000 000 FCFA a démarré en 2022 et est prévu s'achever en 2024. Il a bénéficié d'une PEC de 36 788 203 FCFA à fin 2023. La dotation de 24.000.000 FCFA en 2023 a été exécutée à hauteur de 23.994.837 **soit un taux de 99,98%** et a permis les réalisations suivantes :

- construction de l'infirmerie
- construction de la salle d'accueil et de la salle d'eau.

Projet 6 : Construire et équiper le centre de réinsertion socio-éducatif de Man

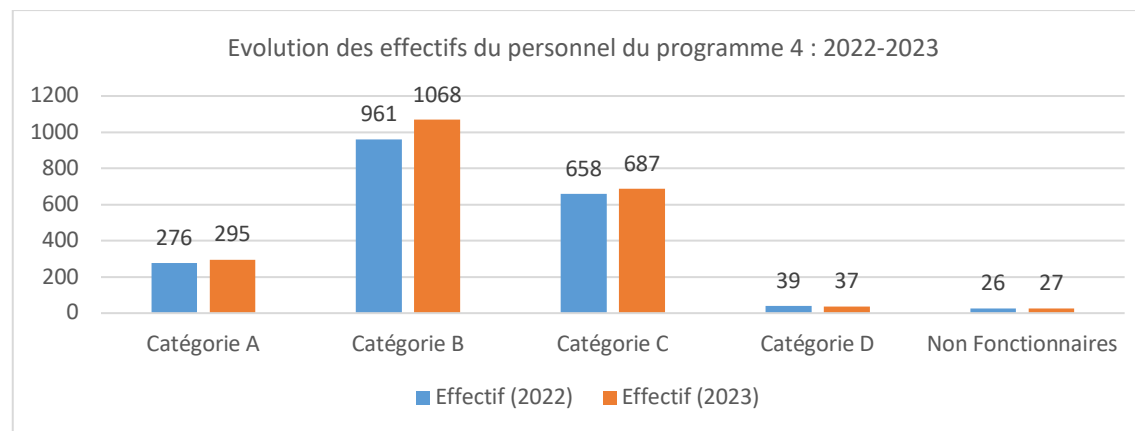
Débuté en 2023 pour une durée de cinq (05) ans, ce projet prendra fin en 2027. D'un coût global de 2 290 673 255 FCFA, il a bénéficié initialement d'un budget de 268 300 000 FCFA qui est passé à 180 300 000 FCFA après le collectif budgétaire. Les dépenses à hauteur de **48 300 000 F CFA** en 2023 ont servi à la purge des droits coutumiers. Cette sous consommation est consécutive au retard dans la transmission tardive à la DGMP pour numérotation en vue de faire des engagements. Le budget de 2024 d'un montant de 150 000 000 FCFA servira au démarrage des travaux de construction de la clôture du centre de réinsertion de Man.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 17 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits(b)	Sorties(c)	Total fin d'année (a) + (b) – (c)
Catégorie A	276	35	35	21	02	295
Catégorie B	961	60	60	109	02	1068
Catégorie C	658	80	80	33	04	687
Catégorie D	39	05	05	00	02	37
Non Fonctionnaires	26	01	01	01	00	27
TOTAL	1960	181	181	164	10	2124

Sources : Direction des Ressources Humaines MFFE / RAP 2022.



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en ce qui concerne la prise en charge des vulnérabilités.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels et législatifs de protection sociale, administrative et judiciaire des enfants ».

Présentation des activités majeures du programme

- mettre en œuvre le projet « strong families » pour la formation et la médiation entre enfants en situation de vulnérabilité et parents ;
- prendre en charge des enfants et adolescents vulnérables en situation de rue ;
- former les travailleurs des structures de bases et des Etablissements de Protection et de Remplacement (EPR) à la détection précoce des déficiences intellectuelles ;
- appuyer en vivres, non vivres et assistance médicale à des enfants en rupture sociale ;
- organiser des maraudes (sorties de rue) dans le district d'Abidjan ;
- prendre en charge des OEV par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles affectées par le VIH sida, dans le cadre de l'appropriation et suivant l'AQ ;
- subventionner des ONG membres de plateformes OEV qui assurent l'offre de services de qualité aux OEV suivant les standards AQ.
- mettre en place les mécanismes communautaires de protection des enfants ;
- former les membres des ONG et acteurs engagés dans la réponse en matière de soins et soutien aux OEV ;
- apporter une assistance technique aux travailleurs sociaux engagés dans les soins et soutien aux OEV et leurs familles ;
- prendre en charge des enfants en rupture sociale ;
- former des parents et enfants en compétences parentales et la création d'AVEC.

Résultats obtenus au regard du bilan des activités

En matière de protection de l'enfant, plusieurs activités majeures ont été réalisées :

- les dépenses en biens et services ont été affectées à la mise en œuvre d'activités d'éveil cognitif dans quarante et six (46) Centres de protection des enfants âgés de 2 à 5 ans et de soutien social holistique aux pensionnaires de deux (2) orphelinats, quatre (4) pouponnières et trois (3) centres d'accueil pour adolescents vulnérables ;
- les enfants et adolescents en situation de rue ont bénéficié de prises en charge Alimentaire, vestimentaire, apprentissage/Formation Professionnelle, réunification familiale, installation et ré scolarisation/alphabétisation

- la distribution de vivres et non vivres à 20 familles vulnérables dans le district d'Abidjan
- la réalisation de 16 maraudes sur 17 programmées à Abidjan, Bouna, Adzopé, Abengourou et Bondoukou pour le retrait des enfants de la rue en situation de vulnérabilité (16 Maraudees réalisées, 1880 enfants et adolescents identifiés (1252 garçons et 628 filles).
- la formation des travailleurs sociaux sur les normes et standards de prise en charge
- la formation de 240 parents et 160 enfants en compétences parentales.
- la formation de 120 familles en AVEC
- l'appui à 7 ONG en kits d'assistance médicale pour les soins de 542 Enfants dont 88 filles et 454 garçons ;
- dans le cadre des maraudes, 12 directions régionales ont reçu des kits médicaux (San-Pedro, Soubré, Divo, Gagnoa, Bouna, Guiglo, Abengourou, Bondoukou et d'Adzopé, Duekoué ;
- 18 ONG ont bénéficié d'appuis Financiers ;
- l'encadrement éducatif des enfants caractériels ;
- la construction de l'infirmerie et de la salle d'accueil du centre de transit d'Agboville ;
- des appuis techniques et financiers à 12 équipes pluridisciplinaires ;
- l'appui financier à 30 ONG partenaires en soins et soutiens aux OEV,
- la prise en charge de 171478 OEV ;
- la formation de 125 travailleurs sociaux dont 30 pour le Renforcement des capacités des intervenants des secteurs communautaire et social en matière de renforcement économique), 20 travailleurs sociaux dans la mise en œuvre de l'amélioration de la qualité selon l'approche SBM-R sur 10 nouveaux sites et 75 travailleurs sociaux sur le renforcement économique (AVEC, Éducation financière et comptabilité simplifiée) ;
- la formation de 498 acteurs engagés dans la réponse en matière de soins et soutien aux OEV.

Les atouts

- rallonges budgétaires obtenues pour l'achat des fournitures techniques, d'alimentation et de produits d'entretien des locaux destinés aux Etablissements de protections Remplacements;
- allocation de crédits complémentaires pour la construction des hangars dans le cadre du projet PPEAV.

Les faiblesses

- La ponction budgétaire a impacté négativement l'atteinte des objectifs du programme.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 18 : Évolution des indicateurs du programme 4

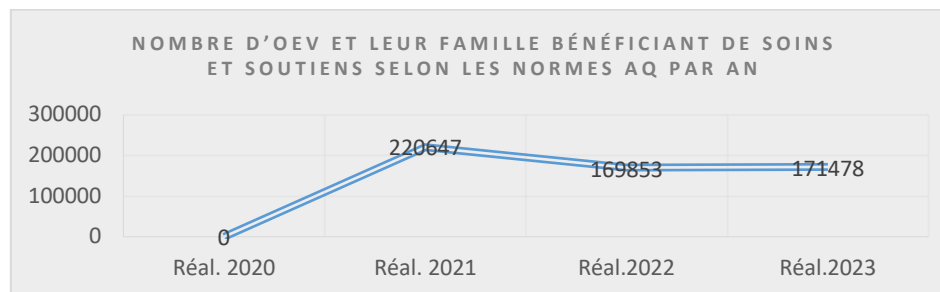
Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
	Objectif spécifique 1 : Améliorer la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité						
IP 4.1.1: Nombre d'OEV et leur famille bénéficiant de soins et soutiens selon les normes AQ par an		Nbre	142 172	220 647	169 853	250 000	171 478
IP 4.1.2: Proportion d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance		%	10	34	103,50	70	78,44
IP 4.1.3: Nombre d'enfants encadrés dans les centres de protection de la petite enfance (CPPE)		Nbre	19 606	18 423	18 967	17 319	19 122
IP 4.1.4: Nombre d'enfants pris en charge dans les Etablissements de Protection de Remplacement (EPR)		Nbre	748	750	749	750	841
	Objectif spécifique 2 : Améliorer les pratiques communautaires en matière de protection de l'enfant						
IP4.2.1 : Nombre de localités disposant de mécanismes communautaires de protection des enfants		Nbre	960	1 100	1 150	1 960	2901
IP4.2.2 : Nombre d'enfants victimes de violences et de négligences référés pris en charge		Nbre	5210	4 586	5 974	5 150	5 465

Sources : DPPD-PAP 2023-2025/ RAP 2022/ Annuaire statistiques 2020,2021,2022 et 2023 MFFE

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant

Indicateur 23 : Nombre d'OEV et leur famille bénéficiant de soins et soutiens selon les normes AQ par an



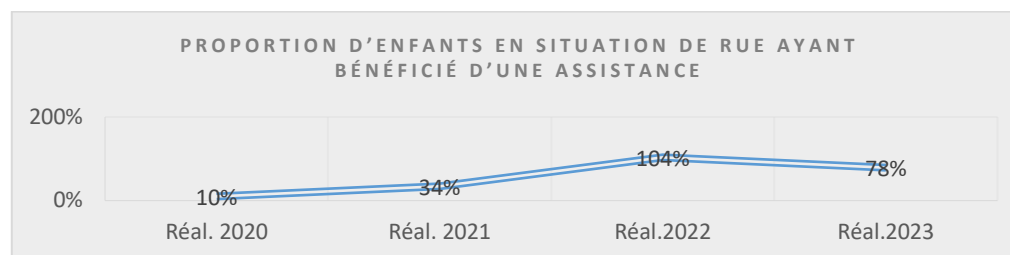
- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur mesure l'effectif des OEV servis sur l'année
- **Source de données** : rapports d'activités du PNOEV et des annuaires statistiques 2020-2023
- **Mode de calcul** : dénombrement
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Les chiffres du commentaire sont issus des rapports d'activités du PNOEV et des annuaires statistiques 2020-2023.

En 2023, 171 478 OEV des OEV identifiés ont été servis contre une prévision de 250.000 OEV soit un taux de réalisation de 68,59% par rapport à la prévision. En effet, le budget de ce programme a subi la ponction budgétaire et la baisse de la part bailleur qui a impacté ses activités. Sur la période 2020-2022, cet indicateur a été formulé en pourcentage donc différent du libellé de 2023.

Néanmoins, nous pouvons mentionner que de 2021 à 2022, le nombre d'OEV bénéficiant de soins et soutiens de qualité est passé successivement de 220 647 à 169 853 soit une baisse de 50 794 OEV due au retrait du principal partenaire en l'occurrence le PEPFAR-CDC.

Au regard de ce résultat, les programmations futures seront alignées sur le budget de l'Etat.

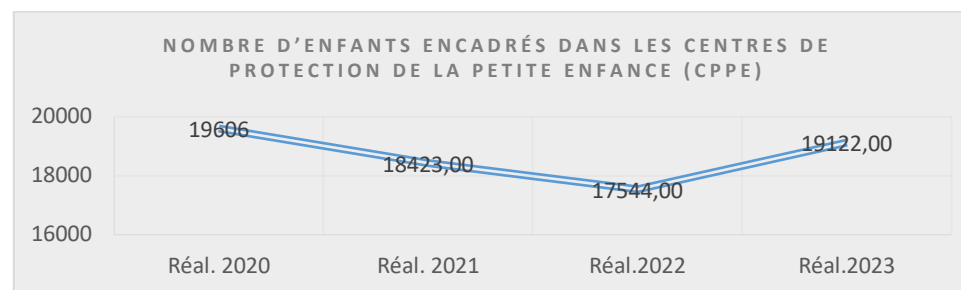
Indicateur 24 : Proportion d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance



- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur cumulatif renseigne sur l'évolution de l'assistance aux enfants en situation de rue.
- **Source de données** : Rapport du Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV)
- **Mode de calcul** : Nombre d'enfants en situation de rue pris en charge/ Nombre total d'enfants en situation de rue identifiés (10 000 enfants) x 100

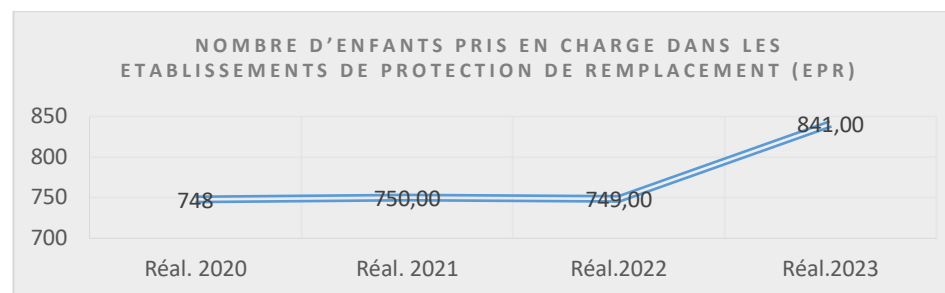
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : A fin 2023, un total de 7844 enfants en situation de rue sur 10 000 programmés ont bénéficié d'une assistance (désintoxication, chirurgicale, formation professionnelle, ...) soit 78,44% contre une cible prévisionnelle de 70%.
En effet, le PPEAV a bénéficié de financement additionnel dans le cadre du plan d'urgence qui a permis la multiplication des maraudes et la prise en charge massive des enfants en situation de rue.
Sur la période 2021-2023, sur un total de 5000 enfants, la proportion d'enfants en situation de rue pris en charge est passé respectivement de 10 en 2020, 34% en 2021, 103,50% en 2022. Les prévisions à partir de 2023 ont pour base de calcul 10 000 enfants de la rue. Aussi, les programmations futures ne se feront-elles que sur la base du budget de l'Etat en vue de maintenir la tendance programmée.

Indicateur 25 : Nombre d'enfants encadrés dans les centres de protection de la petite enfance (CPPE)



- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur situe sur la fréquentation des CPPE par les enfants de 2 à 5 ans
- **Source de données** : Rapports annuels de la Direction de la Coordination / annuaires statistiques MFFE
- **Mode de calcul** : le dénombrement de l'effectif des enfants (élèves) inscrits dans les CPPE au titre d'une année.
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : 19 122 enfants du préscolaire public ont bénéficié d'un encadrement au cours de l'année scolaire 2022-2023 dans les différents centres de protection en 2023 contre une prévision de 17 319 enfants en raison de la création de structures de prise en charge de la petite enfance par nos partenaires et l'engouement des familles pour le préapprentissage qui facilite l'intégration des enfants âgés de 05 ans, dans le primaire.
Sur la période 2020-2022, il faut signaler que cet indicateur n'était pas dans le cadre de performance bien que ces enfants aient été pris en charge au niveau des structures de la petite enfance. Les chiffres communiqués sont issus des annuaires statistiques des années mentionnées. La tendance à la baisse observée de 2020 à 2022, résulte de la fermeture de certains CACE, faute de personnel d'encadrement en zone rurale. Pour pallier le déficit de personnel, la DRH procédera à un redéploiement des fonctionnaires spécialistes de la petite enfance dans les zones concernées.

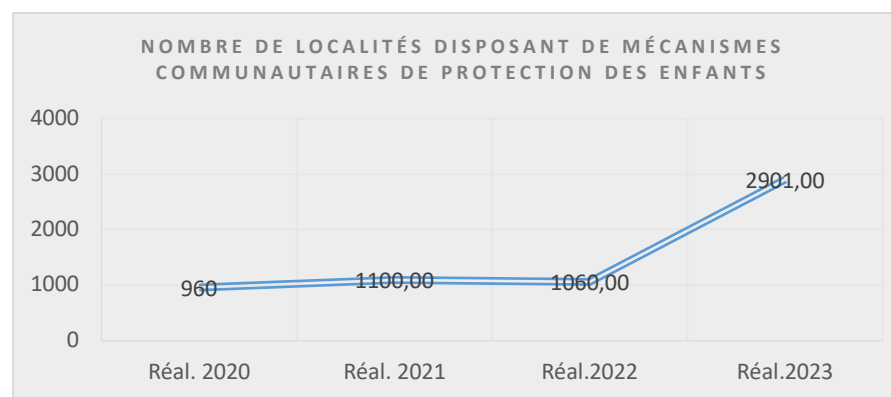
Indicateur 26 : Nombre d'enfants pris en charge dans les Etablissements de Protection de Remplacement (EPR)



- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur renseigne sur l'évolution de l'effectif des enfants pris en charge dans les pouponnières et orphelinats
- **Source de données** : Rapport de la Direction de la Protection des Enfants (DPE)
- **Mode de calcul** : Dénombrement des pensionnaires présents dans les pouponnières et orphelinats.
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : 841 pensionnaires dont 340 filles et 501 garçons ont bénéficié d'une prise en charge dans les EPR en 2023 contre une projection de 750 soit une différence de 91 pensionnaires de plus. Cette situation augure de la nécessité de mettre en place de nouveaux EPR en vue de désengorger les structures existantes. Sur la période 2020-2022, cet indicateur ne figurait pas dans le cadre de performance bien que ces enfants aient été pris en charge au niveau des Etablissements de Protection de Remplacement (EPR).

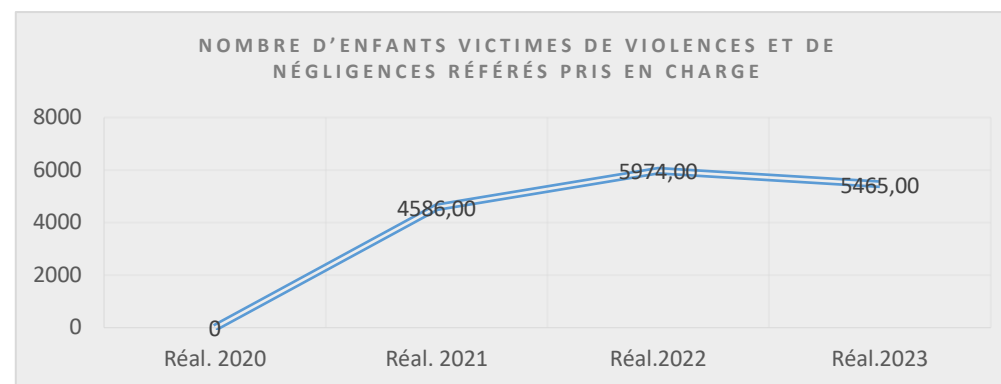
Objectif spécifique 2 : Améliorer les pratiques communautaires en matière de protection de l'enfant.

Indicateur 27 : Nombre de localités disposant de mécanismes communautaires de protection des enfants



- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur cumulatif informe sur la progression de la couverture géographique des localités en mécanisme de protection de l'enfant au plan national, en l'occurrence les Comités de Protection de l'Enfant (CPE).
- **Source de données** : Direction de la Protection de l'Enfant (DPE)
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : 2901 localités ont été couvertes sur une prévision de 1 960 en 2023.
En 2020, le mode de calcul de l'indicateur qui était en nombre, est passé en pourcentage de 2021 à 2022 puis en nombre en 2023. Ces différentes modifications résultent de la recherche de formule qui permettrait de mieux présenter la performance en matière de couverture du territoire national en mécanismes communautaires de protection des enfants. Cependant les données en pourcentage, sur les périodes non couvertes, existent et pourraient être mis à disposition, à toutes fins utiles.
En effet, sur la période 2020-2023, le nombre de localités couvertes est passé successivement de 960 en 2020 à 1010 en 2021 et 1 060 en 2022 puis 2901 en 2023 avec l'appui ponctuel des partenaires.
 Pour une meilleure couverture des localités en CPE, le renforcement des crédits budgétaires de l'Etat est souhaité ainsi que la recherche de financement auprès de partenaires.

Indicateur 28 : Nombre d'enfants victimes de violences et de négligences référés pris en charge



- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur renseigne sur le nombre d'enfants victimes de violences et de négligences ayant bénéficié de prise en charge par les structures du Ministère
- **Source de données** : Base de données Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE)/Annuaire statistiques 2020 à 2023
- **Mode de calcul** : Dénombrement des enfants victimes de violences et de négligences référés
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Cet indicateur n'a été défini qu'en 2023 et 5465 enfants ont bénéficié d'une prise en charge contre une projection de 5150, soit une hausse de 315. En 2022, le nombre d'enfants victimes de violences et de négligence pris en charge était de 5974. L'évolution de 2022 à 2023 traduit la maîtrise des procédures de prise en charge des d'enfants victimes de violences et de négligences référés par les plateformes VBG et les autres parties prenantes. Il s'avère nécessaire de renforcer les capacités opérationnelles des structures de base et des communautés dans l'objectif d'une amélioration croissante de la prise en charge de cette vulnérabilité.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Points positifs tirés de l'exercice

- mise en œuvre des programmes d'éducation parentale a facilité la réinsertion des enfants en rupture sociale ;
- mise en place des AVEC a permis d'améliorer les conditions de vie des OEV et leurs familles ;
- mise en place des plateformes communautaires de protection des enfants a permis de prévenir les violations des droits de l'enfant.

Difficultés rencontrées

- faible coordination des projets ;
- changement du contrôleur financier a occasionné un retard dans la validation des engagements

IV.2. Recommandations

Mesures correctrices à prendre

- formation des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget-programme ;
- mise en place d'un comité de suivi des projets d'investissement ;

- renforcement de capacités des acteurs intervenants sur la thématique et le recrutement de personnel compétent.

Recommandations à l'endroit des acteurs extérieurs au programme ou au ministère

- Renforcer les ressources pour :
- l'incitation de la fonction publique en vue d'accroître le personnel des structures socio-éducatives ;
- la mobilisation de financement pour répondre aux défis des services socio-éducatifs de base.

CONCLUSION

Les six (06) indicateurs du cadre de performance du programme 4 « protection de l'enfant et adolescent vulnérable » ont connu dans l'ensemble un résultat appréciable avec un taux de réalisation qui se situe à 83,33%.

Le point d'exécution du budget a permis de déceler plusieurs difficultés liées au programme. Le ralentissement au niveau de l'exécution du budget est dû à plusieurs facteurs tels que : la ponction budgétaire, le mouvement d'effectifs et la maîtrise moyenne du système budgétaire. Ainsi, plusieurs mesures correctives ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Globalement, l'état de réalisation des activités programmées au Programme 4 est satisfaisant malgré les difficultés liées au programme.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « AUTONOMISATION DES FEMMES »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des responsables de programme des ministères, Monsieur TOURE Moriba Souleymane, Coordonnateur du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement par Décret n°2023-299 du 05 avril 2023 portant nomination des Directeurs d'Administration Centrale au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est depuis le 30 janvier 2023 responsable de ce programme.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2021-468 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- promouvoir la femme sur le plan économique, sociale et juridique ;
- promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

La gestion 2023, de ce programme a été marquée par le collectif budgétaire intervenu courant juin 2023 qui a occasionné d'une part des ponctions sur le budget initial et d'autre part une rallonge budgétaire au bénéfice du projet USIFEM, au titre des investissements.

Le plan détaillé du Rapport Annuel de Performance de ce programme se décline en quatre (4) points :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Autonomisation des femmes a pour objectif global « promouvoir la femme sur le plan économique, social et juridique », avec pour résultat stratégique « la promotion de la femme sur le plan économique, social et juridique est assurée ».

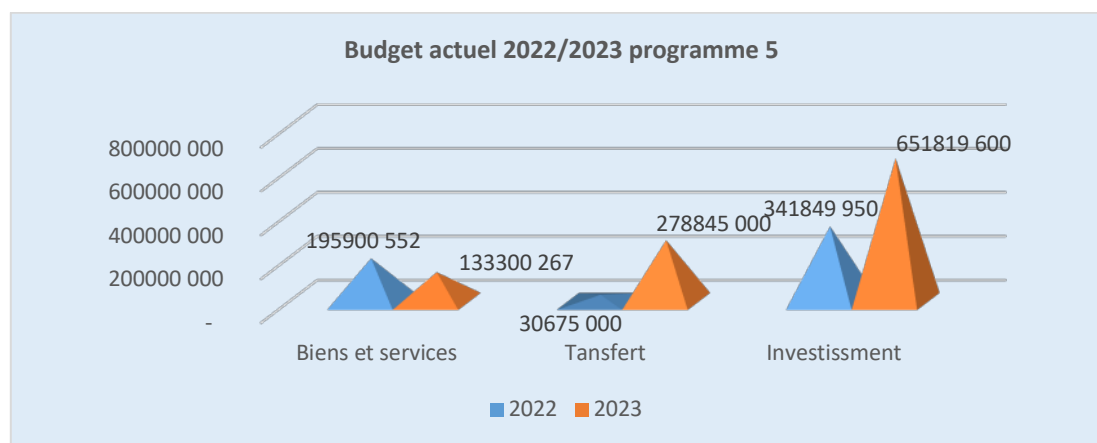
I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié d'un budget actuel de 1.063.964.867 FCFA éclaté suivant les natures de dépenses ci-dessous :

- Biens et services : 133 300 267 FCFA ;
- Transferts : 278 845 000 F CFA ;
- Investissements : 651 819 600 FCFA.

Initialement voté à 865.325.000 F CFA, le budget du programme a connu une hausse pour se situer à 1.549.556.024 F CFA puis à 1.063.964.867 FCFA.

Le financement de ce programme est passé de 709.652.700 F CFA en 2022 à 1.063.964.867 FCFA en 2023 soit un écart de 354 312 167 FCFA imputables aux dépenses de transfert et d'investissements.



II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Initialement voté à 865.325.000 F CFA, le budget du programme a connu une hausse pour se situer à 1 063 964 867 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 498.137.168 F CFA soit un taux de 46,82%.

Ce faible taux d'exécution se justifie par la non réalisation du projet de construction de l'usine des femmes dans le Kabadougou due à la non qualification des soumissionnaires au marché. Par conséquent, le ministère a sollicité et obtenu du Ministère en charge du Budget un gré à gré qui n'a pu aboutir en raison de la clôture budgétaire.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 19 : Exécution financière par action du programme 5

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural	0	0	0	0	30 675 000	28 845 000	0	0	30 675 000	28 845 000

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2 Renforcement des capacités des femmes et jeunes filles en entrepreneuriat	0	0	60 601 467	90 074 800	0	0	0	0	60 601 467	90 074 800
Action 3 Appui aux projets d'entrepreneuriat des femmes	0	0	0	43 217 372	0	250 000 000	237 999 991	85 999 996	237 999 991	379 217 368
Total	0	0	60 601 467	133 292 175	30 675 000	278 845 000	237 999 991	85 999 996	329 276 458	498 137 168

Sources : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2024/RAP 2022

Action 1 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural

Initialement, cette action avait bénéficié d'un budget de 46 425 000 FCFA pour se situer à 41.227.420 FCFA puis à 28 845 000 FCFA soit une baisse de 17 580 000 FCFA au niveau des dépenses de transferts suite au collectif budgétaire intervenu au cours de l'année 2023.

Le budget actuel 2023 de 28.845.000 F CFA contre 30 675 000 F CFA en 2022 a été exécuté à 100% en vue d'apporter un soutien aux auditrices des IFEF pour l'achat des titres de transport SOTRA.

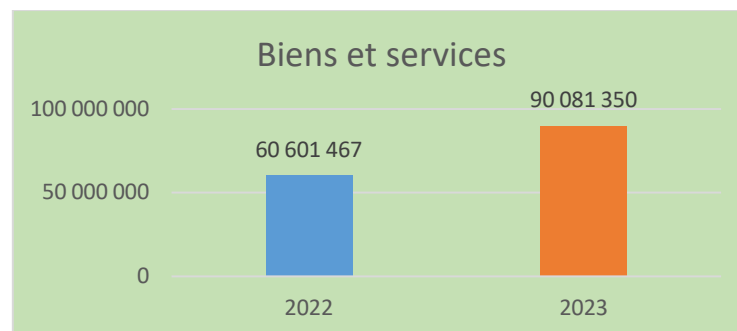
Cette situation a perturbé l'assiduité des auditrices à la formation faute de titres de transport dans les villes de Yamoussoukro, Bouaké et Abidjan.

Aussi le maintien de cette ligne budgétaire et la recherche d'un contrat de subvention de l'achat des titres de transport avec la SOTRA contribuera à faciliter la mobilité des auditrices de ces 03 villes, gage de l'acquisition de compétences qualifiantes en vue de leur autonomisation.



Action 2 : Renforcement des capacités des femmes en entrepreneuriat

Le budget initial de cette action uniquement constitué de dépenses de biens et services d'un montant de 100.900.000 FCFA a enregistré une baisse de 10 818 650 FCFA pour se situer à 90 081 350 FCFA. Ce budget actuel a été exécuté à hauteur de 90.074.800 FCFA (99,99%) contre 60.601.467 F CFA en 2022.



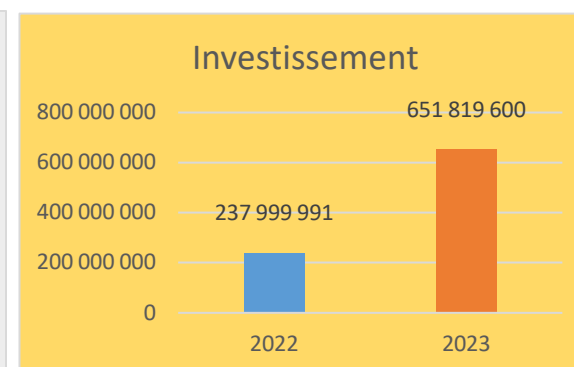
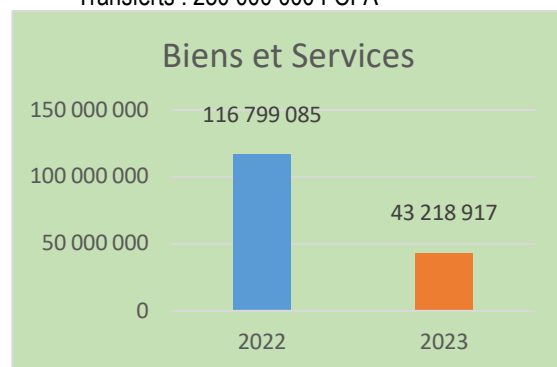
Action 3 : Appui aux projets d'entrepreneuriat des femmes

La dotation initiale de cette action qui était de 718 000 000 FCFA, s'est établie finalement à 945 038 517 FCFA soit une hausse de 227 038 517 FCFA principalement au niveau des dépenses d'investissements.

Ce budget actuel de 945.038.517 F CFA a été exécuté à hauteur de 379 217 368 FCFA (soit un taux de 40,13%) contre 237 999 991 F CFA en 2022.

Ces dépenses se déclinent comme suit :

- Biens et services : 43 217 372 FCFA
- Investissements : 85 999 996 FCFA
- Transferts : 250 000 000 FCFA



II.1.2. Suivi des investissements du programme

Tableau 20 : Exécution des investissements du programme

Projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Projet autonomisation de la femme rurale	2020	Après 2025	12 480 000 000	110 000 000	68 000 000	67 999 996
Sur financement intérieur			12 480 000 000	110 000 000	68 000 000	67 999 996
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 2 : Projet de Construction des Usines des Femmes de Côte d'Ivoire "USIFEM-COTE D'IVOIRE"	2020	Après 2025	300 000 000	300 000 000	583 819 600	18 000 000
Sur financement intérieur			300 000 000	300 000 000	583 819 600	18 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			12 780 000 000	410 000 000	651 819 600	85 999 996
Total sur financement intérieur			12 780 000 000	410 000 000	651 819 600	85 999 996
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Sources : Situation d'exécution du SIGOBE au 11 mars 2024/ PIP 2023-2025

Projet 1 : Projet autonomisation de la femme rurale

Ce projet d'un coût total de 12 480 000 000 F CFA a démarré en 2020 pour une date prévisionnelle de fin qui se situe en 2027. Il a bénéficié d'une prise en charge globale de 364 840 707 F CFA soit un taux d'exécution financière de 2,92% à fin 2023.

Initialement doté à 110 000 000 en 2023, ce budget est passé à 68 000 000 F CFA suite au collectif et a été exécutée à 100%. Les dépenses ont servi à l'équipement de 35 groupements coopératifs de la Région du KABADOUGOU, en matériels et outillages agropastoraux, à la formation de 500 femmes et 20 relais communautaires en alphabétisation par le numérique et en éducation financière.

Projet 2 : Projet de Construction des Usines des Femmes de Côte d'Ivoire "USIFEM-COTE D'IVOIRE"

Démarré en 2020 par une phase pilote non inscrite dans le PIP d'un montant de 565 360 758 FCFA, ce projet est finalement entré au PIP en 2022 avec un coût total qui s'élève à 300 000 000 FCFA et est prévu s'achever en 2027. Il a bénéficié d'une prise en charge de 811 059 280F CFA à fin 2023 soit un taux d'exécution financière globale de 93,72%.

La dotation de 2023 d'un montant de 583 819 600 F CFA a été exécutée à hauteur de 18 000 000 F CFA représentant un taux d'exécution de 3,08% pour l'acquisition d'un terrain de 4 ha et la pose de la première pierre pour la construction de l'usine de transformation du riz d'Odienné.

Ce faible taux d'exécution se justifie par la non-réalisation du projet due à l'infirmité de l'appel d'offre. Par conséquent, le ministère a sollicité et obtenu du Ministère en charge du Budget un gré à gré qui n'a pu aboutir en raison de la clôture budgétaire.

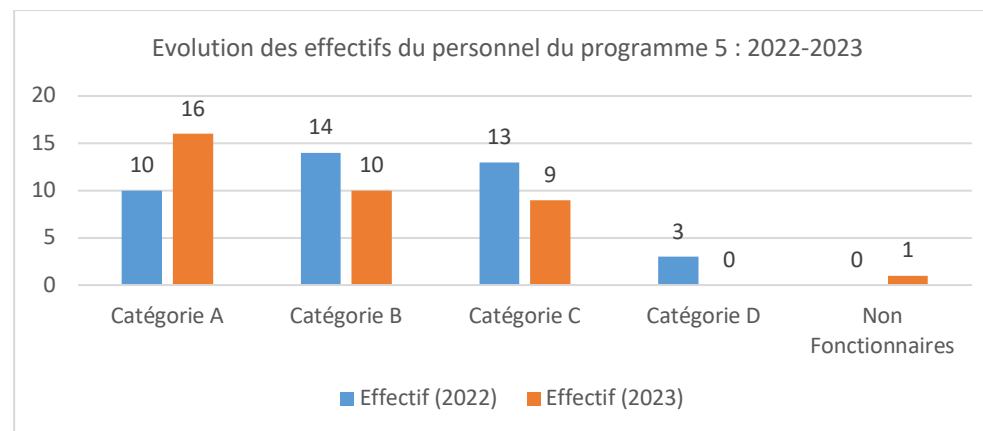
En vue de pallier cette sous consommation des crédits, un plan de passation sera défini et exécuté en conformité avec le calendrier arrêté.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 21 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a) + (b) – (c)
Catégorie A	10	07	17	07	01	16
Catégorie B	14	03	17	01	05	10
Catégorie C	13	02	15	00	04	09
Catégorie D	3	02	05	00	03	00
Non Fonctionnaires	0	00	00	01	00	01
TOTAL	40	09	49	09	13	36

Sources : Direction des Ressources Humaines MFFE / RAP 2022.



Les effectifs du personnel fonctionnaires sont en baisse de 10% par rapport à 2022 suite au départ dans d'autres ministères plus attractifs des agents de catégorie B, C et D. Ce départ a eu un impact négatif sur la performance du programme notamment en ce qui concerne les actions d'entrepreneuriat des femmes. Pour inverser cette tendance, des mesures visant à instituer des sources de motivation vont être prises.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités de ce programme s'alignent sur l'axe stratégique « Renforcement du dispositif de promotion de l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation de la femme ».

Présentation des activités majeures du programme

- appuyer 1 500 femmes par an dans la mise en œuvre du projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFD) ;
- sensibiliser 2000 femmes bénéficiaires du fonds sur les opportunités offertes par le fonds dans la mise en œuvre de leurs activités génératrices de revenus ;
- former 500 femmes en alphabétisation, leadership et éducation financière ;
- célébrer la Journée Mondiale de la Femme Rurale (JMFR) ;
- équiper 35 groupements coopératifs de femmes en matériels, outillages agropastoraux, semences.

Résultats obtenus au regard des activités en rapport avec les axes stratégiques

- formation de 500 femmes dans le cadre du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement dans les régions des lagunes (Yopougon et Abobo), Bagoué, Tchologo, Gontougo, Bounkani, Folon, Bafing, Kabadouguou et Worodougou ;
- sensibilisation de 817 femmes sur les opportunités offertes par le fonds pour le financement de leur AGR à N'zianouan ; Affiénou, San Pédro et Oumé ;
- sensibilisation de 300 femmes sur l'entrepreneuriat, le droit sur le foncier et l'alphabétisation numérique ;
- octroi de prêts à 901 femmes bénéficiaires du fonds femmes et développement pour un montant de 300.000.000 F CFA à Abidjan, Gabiadji, Oumé, Affiénou, N'zianouan ;
- sensibilisation de 100 femmes sur le leadership et le développement personnel ;
- sensibilisation de 120 femmes entrepreneures sur les commandes publiques sensibles au genre ;
- sensibilisation de 100 femmes sur le projet Nobalac ;
- sensibilisation de 100 femmes sur les AVEC ;
- sensibilisation de 40 femmes sur le projet de Développement de la chaîne des valeurs vivrières.
- acquisition d'un terrain de 4 ha et pose de la première pierre de l'usine de transformation du riz d'Odienné ;

- équipement en matériels et outillages agropastoraux (tricycles, machines couseuses, essoreuses de manioc, motopompes et tuyauteries pour cultures vivrières, semences de plusieurs variétés, machines batteuses de riz, engrais, kit d'irrigation, arrosoirs de 12 L, motoculteurs à essences, broyeuses de manioc, pelles faucilles, râdeaux) de 35 groupements coopératifs de femmes aussi bien d'Abidjan que de l'intérieur du pays lors de la célébration à Abidjan de la Journée Mondiale de la Femme Rurale ;
- révision en cours du cadre juridique de fonctionnement du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement.

Atouts et faiblesses

- Atouts : bon fonctionnement du cadre conjoint de gestion du Fonds National Femmes et Développement,
- Faiblesses : insuffisance des ressources budgétaires et de personnel qualifié couplée à la ponction budgétaire intervenue en cours de gestion.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 22 : Évolution des indicateurs du programme 5

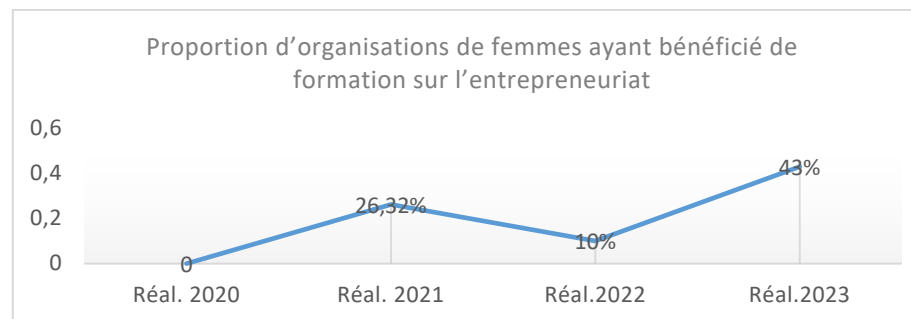
Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
	Objectif Spécifique 1 : Former et sensibiliser sur le plan économique, social et juridique						
IP1.1 : Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat		%	-	26,32	10	44	43
IP1. Proportion de femmes bénéficiaires de programmes d'alphabétisation, de renforcement de capacité en leadership, management et compétences de vie sociale		%	-	9,24%	27,91	18,57	32,31
	Objectif spécifique 2 : Améliorer l'appui financier et matériel						
IP2.1 : Proportion de femmes ayant bénéficié d'appuis pour l'acquisition et l'utilisation de technologies agropastorale, halieutique et artisanale		%	-	9,16	80	31,25	31,25
IP2.2 : Nombre d'organisations féminines ayant bénéficié d'appui en matériels		Nbre	71	73	74	35	35
IP2.3 : Nombre de partenariats obtenus avec les structures financières		Nbre	-	-	1	2	3

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

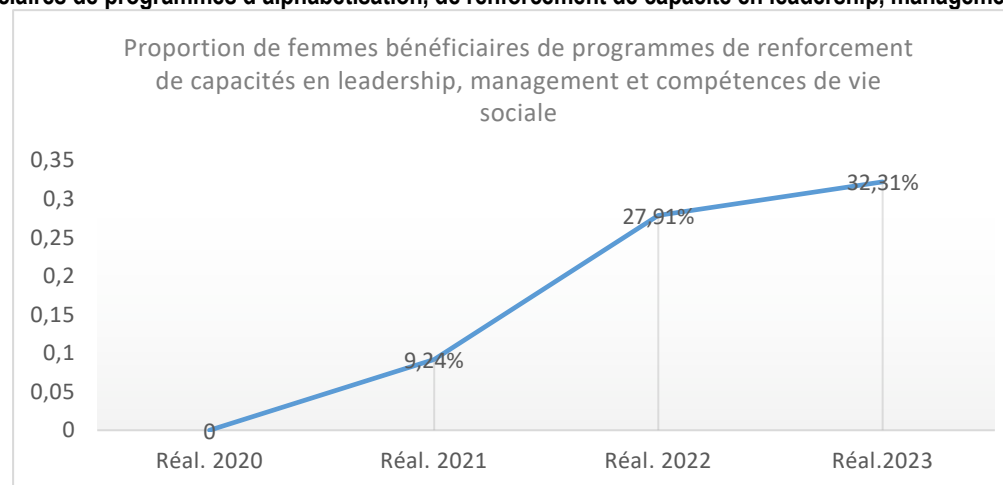
Objectif spécifique 1 : Améliorer les mécanismes de promotion d'autonomisation des femmes

Indicateur 29 : Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat



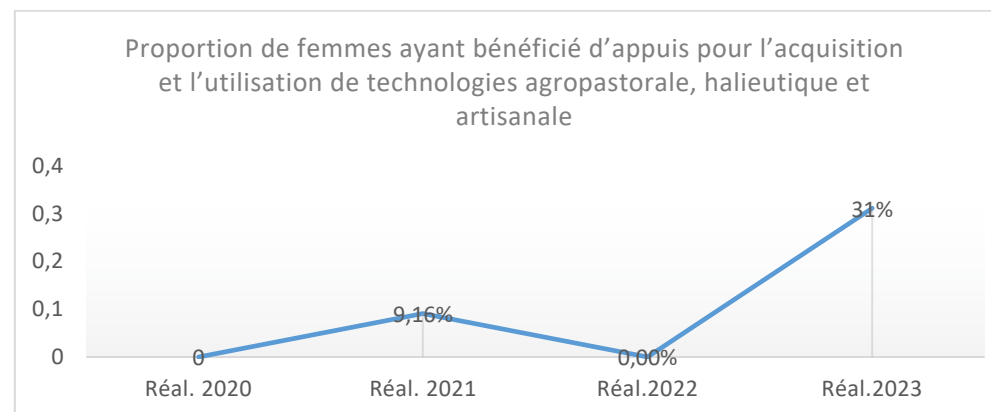
- **Définition de l'indicateur** : il renseigne sur le niveau de groupements de femmes bénéficiaires de formation en entrepreneuriat pour une année.
- **Source de données** : Rapport d'activités de la Direction de l'Autonomisation Economique des Femmes
- **Mode de calcul** : Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat / Nombre de femmes prévues x 100
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, la réalisation de 43% a été en deçà de la prévision de 44% (4 organisations de femmes sur 9 ont bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat). Ce taux objectif n'a pas été atteint pour cause des contraintes budgétaires.
Sur la période 2021-2023, la valeur est passée de 26,32% en 2021 à 10% en 2022 pour atteindre 43% en 2023. La baisse intervenue entre 2021 et 2022 est consécutive à la faible dotation des activités de formation contrairement à 2023 où le budget a été relativement élevé. En vue de maintenir la tendance à la hausse, le financement des activités en la matière sera fixé proportionnellement aux taux projetés.

Indicateur 30 : Proportion de femmes bénéficiaires de programmes d'alphabétisation, de renforcement de capacité en leadership, management et compétences de vie sociale



- **Définition de l'indicateur** : il mesure le niveau du résultat des formations de femmes bénéficiaires de formations en alphabétisation, leadership, management et compétences de vie sociale. Cet indicateur dont le mode de calcul est similaire à celui de 2022 a permis de renseigner la valeur de la cible de 2023 dans le tableau d'évolution des indicateurs.
- **Source de données** : Rapport du Comité de gestion du Projet de Gestion Novatrice Fonds Femmes et Développement (PGNFFD)/DAEF
- **Mode de calcul** : Nombre de femmes bénéficiaires de programme de renforcement de capacités en alphabétisation, leadership, management et compétences de vie sociale / Nombre de femmes programmées x 100
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, on enregistre une réalisation de 32,31% supérieure à la prévision fixée à 18,57% en raison du relèvement du niveau de dotation en lien avec le renforcement des capacités des femmes entrepreneures. De 2022 à 2023, la cible est passée de 27,91% à 32,31%.
Le relèvement du budget des dépenses en biens et services de la cellule d'exécution du fonds « Femmes et Développement » permettra de renforcer les capacités managériales des bénéficiaires du fonds.

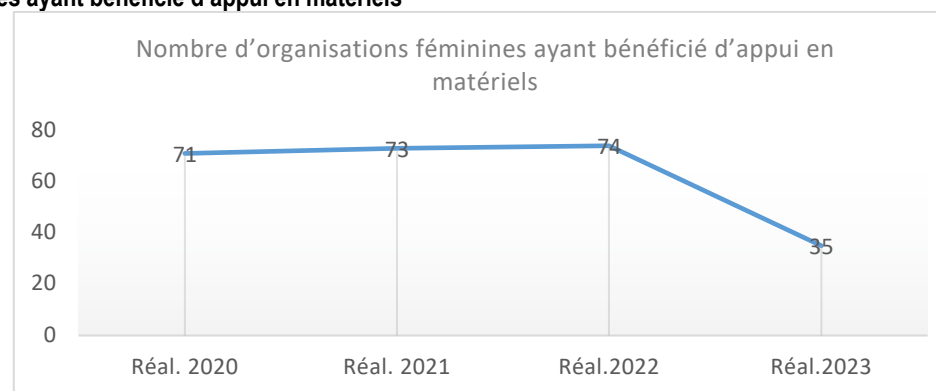
Indicateur 31 : Proportion de femmes ayant bénéficié d'appuis pour l'acquisition et l'utilisation de technologies agropastorale, halieutique et artisanale



- **Définition de l'indicateur** : il mesure la progression de l'octroi de prêts aux femmes en vue de la création et l'extension de leurs activités économiques.
- **Source de données** : Rapport du Comité de gestion du Projet de Gestion Novatrice Fonds Femmes et Développement (PGNFFD)
- **Mode de calcul** : Nombre de femmes ayant bénéficié d'un appui financier / Nombre de femmes programmés x 100
- **Comparaison (réalisation/prévision)** : 31,25% des femmes demandeurs d'appuis financiers ont été satisfaites en 2023, conformément à la prévision. En effet, 1500 femmes ont bénéficié d'un appui financier sur un total de 4800 demandes formulées au cours de l'année.

Cette tendance sera maintenue grâce au financement adéquat à mettre à la disposition du comité de gestion du PGNFFD en vue de renforcer les activités de sensibilisation et de suivi des bénéficiaires de prêt, dans le cadre de l'amélioration du taux de recouvrement.

Indicateur 32 : Nombre d'organisations féminines ayant bénéficié d'appui en matériels



- **Définition de l'indicateur** : il mesure le nombre de coopératives féminines ayant bénéficié d'appui en matériel par an.

- **Source de données** : Rapport de la Direction de l'Autonomisation Economique des Femmes

- **Mode de calcul** : Dénombrement

- **Comparaison (réalisation/prévision)** : En 2023, les 35 groupements féminins programmés ont bénéficié d'appuis en matériels soit 100% de réalisation.

Ce résultat est consécutif à l'accent mis sur l'équipement en matériels des groupements féminins agricoles grâce au projet d'autonomisation des femmes et aux journées statutaires dédiées à la femme rurale.

Sur la période 2020-2023 : En 2020, cet indicateur était logé au programme 2 du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Autonomisation de la Femme et avait enregistré un score de 71 groupements féminins équipés. Ce chiffre est passé à 73 en 2021, 74 en 2022 puis a connu une baisse en 2023 la faisant passer à 35 groupements en raison de la ponction budgétaire chiffrée à 42 000 000 FCFA sur la dotation du projet « autonomisation de la femme rurale ».

Indicateur 33 : Nombre de partenariats obtenus avec les structures financières



- **Définition de l'indicateur** : il mesure le nombre de partenariats obtenus avec les structures financières par an.

- **Source de données** : Rapport du Comité de gestion du Projet de Gestion Novatrice Fonds Femmes et Développement (PGNFFD)

- **Mode de calcul** : Dénombrement

- **Comparaison (réalisation/prévision)** : Cet indicateur a été formulé pour la première fois dans le PAP 2023. En 2023, trois (3) partenariats ont été obtenus avec les structures financières sur 2 prévus. Cette augmentation marque l'intérêt croissant que les structures financières portent au Projet de Gestion Novatrice Fonds National Femmes et Développement.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Points positifs liés à l'exercice :

- le Fonds National Femmes et Développement reste un bon moyen d'approche pour l'autonomisation économique de la femme ;
- l'appui en matériels, outillages agricoles et semences est un bon levier d'amélioration de la productivité des activités des femmes.

Difficultés rencontrées

- l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire n'a pas permis de soutenir suffisamment les formations et la mise en œuvre des projets ;
- le niveau de crédits accordé aux femmes reste insignifiant pour la réalisation des AGR.

IV.2. Recommandations

Mesures correctrices

- augmenter les ressources en vue de renforcer les interventions dans le domaine de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'octroi des prêts ;
- faire un plaidoyer motivé auprès des autorités compétentes pour le relèvement de l'enveloppe budgétaire du fonds femmes en vue d'accroître le nombre de bénéficiaires ;
- faire un plaidoyer pour l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour l'appui matériel des femmes et des groupements de femmes.
- Recommandations à l'endroit des acteurs extérieurs au programme ou au ministère
- relever le niveau de ressources budgétaires à octroyer au programme.

CONCLUSION

Les cinq (5) indicateurs du cadre de performance du programme 5 « Autonomisation des femmes » ont enregistré un taux de réalisation de 80% et un taux d'exécution budgétaire de 46,82 %, à fin 2023.

Le point d'exécution du budget a permis de déceler plusieurs difficultés liées au programme notamment l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire et les longues procédures liées aux passations des marchés dans le cadre de la construction de l'usine de transformation de riz à Odienné.

CONCLUSION GENERALE

La performance globale du ministère se situe à 75 % contre 80,76% pour l'année 2022, soit une baisse de 5 points 76 en raison du collectif budgétaire intervenue en cours de gestion. En effet, 24 cibles ont été atteintes sur un total de 32 cibles en 2023.

Par objectif stratégique, les taux moyens de réalisation se présentent comme suit :

- 5 indicateurs ont été atteints sur 7 prévus soit 71,43% de réalisation pour l'objectif général « améliorer la gouvernance du ministère » ;
- 6 indicateurs ont été atteints sur 9 prévus soit 66,67% de réalisation pour l'objectif « promouvoir l'égalité des sexes et la justice sociale » ;
- 4 indicateurs ont été atteints sur 5 prévus soit 80% de réalisation pour l'objectif « - protéger, promouvoir et renforcer l'institution familiale » ;
- 5 indicateurs ont été atteints sur 6 prévus soit 83,83% de réalisation pour l'objectif « renforcer les mécanismes de protection des enfants » ;
- 4 indicateurs ont été atteints sur 5 prévus soit 80% de réalisation pour l'objectif « promouvoir la femme sur le plan économique, social et juridique »

Comparativement à l'année 2022, le taux d'exécution budgétaire 2023 est de 88,19% contre 95,53% en 2022 soit une baisse de 7,34%. Cette contreperformance est liée (i) au maintien du verrou marché sur certaines lignes malgré le changement de statut suite au collectif budgétaire ; (ii) à la non régulation de certaines lignes.

Au regard des résultats réalisés, il paraît nécessaire de persévérer dans l'effort en vue de l'amélioration de la performance orientée principalement vers des interventions en matière de : (i) bonne gouvernance » et de (ii) promotion de l'approche genre ».

SECTION 357: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE

SECTION 357 : MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE

INTRODUCTION GENERALE

Selon le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement, en son article 15, le Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Jeunesse, d'Insertion Professionnelle et de Service Civique.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité, entre autres, des actions suivantes :

En matière de Promotion de la Jeunesse

- mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des jeunes ;
- préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ;
- organisation, réglementation, tutelle, contrôle et évaluation des organisations et mouvements de jeunesse.

En matière d'Insertion Professionnelle et d'Emploi des Jeunes

- définition et orientation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- identification de mesures visant la création d'emplois en faveur des jeunes, y compris celles d'ordre réglementaire ;
- élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques et stratégies en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, en liaison avec le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

En matière de Service Civique :

- élaboration des projets de loi et de règlement en matière de Service Civique, de volontariat et de bénévolat ;
- mise en œuvre d'actions éducatives en vue du renforcement des valeurs d'autonomie et de responsabilité, de l'esprit démocratique et du comportement civique ;
- promotion de la coopération sous-régionale et internationale en matière de Service Civique.

Conformément à la cartographie administrative contenue dans le DPPD-PAP 2023-2025, le Ministère comporte outre le Cabinet du Ministre, 06 Directions et 04 Services rattachés, 06 Directions Centrales, 33 Directions Régionales, 73 Directions Départementales.

En outre, l'on dénombre cinq (05) Structures sous-tutelle à savoir : l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (AEJ), le Bureau de Coordination des Programmes Emplois (BCP-E), l'Office du Service Civique National (OSCN), le Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED) et le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJ-CI).

De plus, le Ministère compte quatre (04) Programmes (Administration Générale, Promotion de la Jeunesse, Emploi des Jeunes et Service Civique).

Au cours de l'année 2023, la mise en œuvre des activités du Ministère s'est effectuée dans un contexte socio-politique et économique relativement apaisé au niveau national et dans un environnement où l'Insertion Professionnelle des jeunes sur le marché du travail constitue un enjeu majeur.

En plus de l'Insertion Professionnelle et de l'employabilité des jeunes, sont apparus d'autres défis, notamment l'immigration clandestine et les menaces terroristes aux frontières nord de la Côte d'Ivoire.

A ces problématiques liées au secteur jeunesse, l'on a noté l'intensification des tensions géopolitiques au niveau sous-régional notamment en Guinée, au Mali, au Burkina Faso et au Niger, ainsi qu'au niveau international par les conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien dont les effets collatéraux se sont fait sentir sur l'ensemble des secteurs socio-économiques.

En réponse aux problèmes sus-cités, des actions vigoureuses ont été menées par le Gouvernement, à l'initiative du Ministre en charge du secteur jeunesse en vue d'accélérer et d'amplifier la réalisation des activités relatives à la promotion et à l'insertion socio-économique des jeunes, notamment le passage à échelle du Service Civique et la poursuite du Programme Spécial du Nord dont l'objectif principal est de lutter contre la vulnérabilité des jeunes aux frontières nord de la Côte d'Ivoire.

Aussi, en vue de relever tous ces défis, le Gouvernement a-t-il mis en place et ce, depuis 2012, plusieurs actions et dispositifs dans tous les domaines de la vie des jeunes, pour les soutenir au quotidien et leur permettre de construire leur projet de vie.

Ainsi, les différents Plans Nationaux de Développement (PND) et Programmes Sociaux du Gouvernement (PSGOUV) ont vu la réalisation de divers projets en faveur des jeunes.

Sur la période 2020-2022, malgré le contexte de crise particulièrement sévère, le Gouvernement a poursuivi ses efforts. Ceux-ci ont permis à 717 307 jeunes de bénéficier d'opportunités dans le cadre des Programmes d'Insertion Professionnelle ainsi que 2 649 174 emplois informels générés par notre économie.

Considérant que les résultats enregistrés, qui sont forts encourageants, peuvent être bonifiés, le Président de la République, a décrété 2023 « Année de la Jeunesse » : une ambition forte pour aller plus loin, plus vite, avec pour instrument le Programme Jeunesse du Gouvernement « PJGOUV » qui couvre la période 2023-2025.

Le PJGOUV 2023-2025 a pour vocation d'amplifier les politiques en cours et mettre en œuvre un ensemble d'actions concourant à l'accompagnement ciblé et renforcé des jeunes à travers trois (03) axes stratégiques, à savoir : (i) Accélération de la formation, de l'Insertion Professionnelle et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, (ii) Renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse et (iii) Amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes.

Sur le plan budgétaire, l'exercice 2023 a été marqué, d'une part par la consolidation des acquis du basculement en mode Budget-Programmes opéré depuis 2020, d'autre part par l'accroissement des appuis financiers consentis par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, pour tenir compte de l'urgence à apporter des réponses idoines aux nouveaux défis auxquels est confronté le secteur jeunesse.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) met en exergue les actions réalisées au titre de l'année budgétaire 2023 et les résultats attendus en vue de l'atteinte des objectifs assignés au Ministère. Il s'articule autour de cinq (05) parties, à savoir :

PARTIE I : LE MINISTERE ;

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE » ;

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA JEUNESSE » ;

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « EMPLOI DES JEUNES » ;

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « SERVICE CIVIQUE ».

PARTIE I : LE MINISTERE

PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Architecture programmatique du Ministère

Selon la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023 et conformément au DPPD-PAP 2023-2025, le Ministère comprend quatre (04) programmes, onze (11) actions et cent soixante-une (161) activités. Au cours de l'exercice 2023, l'on a enregistré la création de quatre (04) nouvelles activités, portant le nombre total d'activités du Ministère à cent soixante-cinq (165).

Les quatre (04) nouvelles activités concernent les dépenses d'investissements et se déclinent par programme comme suit :

- « Mettre en œuvre le projet carte-jeunes/PJGOUV » au niveau du Programme 1 « Administration Générale » ;
- « Mettre en œuvre le programme Enable Youth », « Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire/MPJIPSC » et « Employabilité des Jeunes FB-PR / 3^{ème} C2D » au niveau du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

Le tableau 1 ci-après présente le nombre d'actions et d'activités par programme.

Tableau 1 : Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	132
Programme 2 : Promotion de la Jeunesse	3	12
Programme 3: Emploi des Jeunes	2	11
Programme 4: Service Civique	2	10
TOTAL	11	165

Source : DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Politique ministérielle

La vision du Ministère se décline comme suit : « D'ici à 2025, la Côte d'Ivoire dispose d'une jeunesse compétente, autonome, innovante, imprégnée des valeurs civiques, citoyennes et morales, et jouissant d'un bien-être physique, mental et socio-économique la rendant apte à participer aux processus décisionnels qui assurent le développement durable de la Côte d'Ivoire aux plans social, économique, politique et culturel ».

A cette fin, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025, deuxième instrument du genre, a été élaborée pour contribuer à amplifier les interventions gouvernementales en faveur du développement et de l'épanouissement des jeunes.

Ainsi, la PNJ 2021-2025 est arrimée au Plan National de Développement (PND) 2021-2025, et intègre l'ensemble des politiques sectorielles à travers les orientations stratégiques, les résultats stratégiques et les objectifs globaux conformément au DPPD-PAP 2023-2025 comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2 : Récapitulatif des orientations stratégiques du Ministère

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
la participation collective et/ou individuelle des jeunes aux processus de prise de décisions pour le développement communautaire, local et/ou national	la gouvernance du secteur jeunesse est améliorée	Améliorer la gouvernance du secteur jeunesse
la sensibilisation des jeunes à l'adoption de comportements adéquats leur permettant d'accéder à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins	l'encadrement des jeunes est renforcé	Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse
la facilitation de l'accès des jeunes à des emplois décents et durables	l'accès des jeunes à des emplois décents et durables est amélioré	Améliorer l'accès des jeunes à des emplois décents et durables
la réduction de l'incivisme et la lutte contre les antivaleurs	les valeurs civiques et citoyennes sont inculquées aux jeunes	Inculquer les valeurs civiques et citoyennes aux jeunes

Source : DPPD-PAP 2023-2025

PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1 Architecture du cadre de performance

Tableau 3 : Répartition des composantes du cadre de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles liées aux Indicateurs et OS
Nombre	4	4	12	27	27

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Commentaire :

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) est organisé en 4 Programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 12 objectifs spécifiques vérifiés par 27 indicateurs et 27 cibles associées.

II.2 Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 4 : Réalisations physiques du Ministère

Programmes	Objectifs Spécifiques	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse	2	2
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3	2
	OS 3 : Améliorer l'image du Ministère	2	2
	OS 4 : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère	2	2
P2 : Promotion de la Jeunesse	OS 1 : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national	2	1
	OS 2 : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux	2	2
	OS 3 : Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de base adaptés à leurs besoins	2	1
P3 : Emploi des Jeunes	OS 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur l'étendue du territoire national	2	1
	OS 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail	4	4
P4 : Service Civique	OS 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne	2	1
	OS 2 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes	2	0
	OS 3 : Construire et rendre opérationnels les centres de service civique sur l'ensemble du territoire national	2	1
TOTAL		27	19

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Commentaire :

En 2023, sur 27 indicateurs prévus dans le DPPD-PAP, 26 indicateurs ont fait l'objet d'évaluation, soit 96,30%. L'indicateur non évalué concerne l'objectif spécifique 3 du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » à savoir Indicateur 6 : « Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) construites et équipées ».

Il est relatif au Projet : 90041200003 Construire, réhabiliter et équiper des institutions socio-éducatives, inscrit au PIP pour un montant global de 3 850 000 000 F CFA. Lors de la conférence ministérielle 2022, le volet réhabilitation et équipement a été privilégié au détriment de la construction de nouvelles ISE, pour contraintes budgétaires.

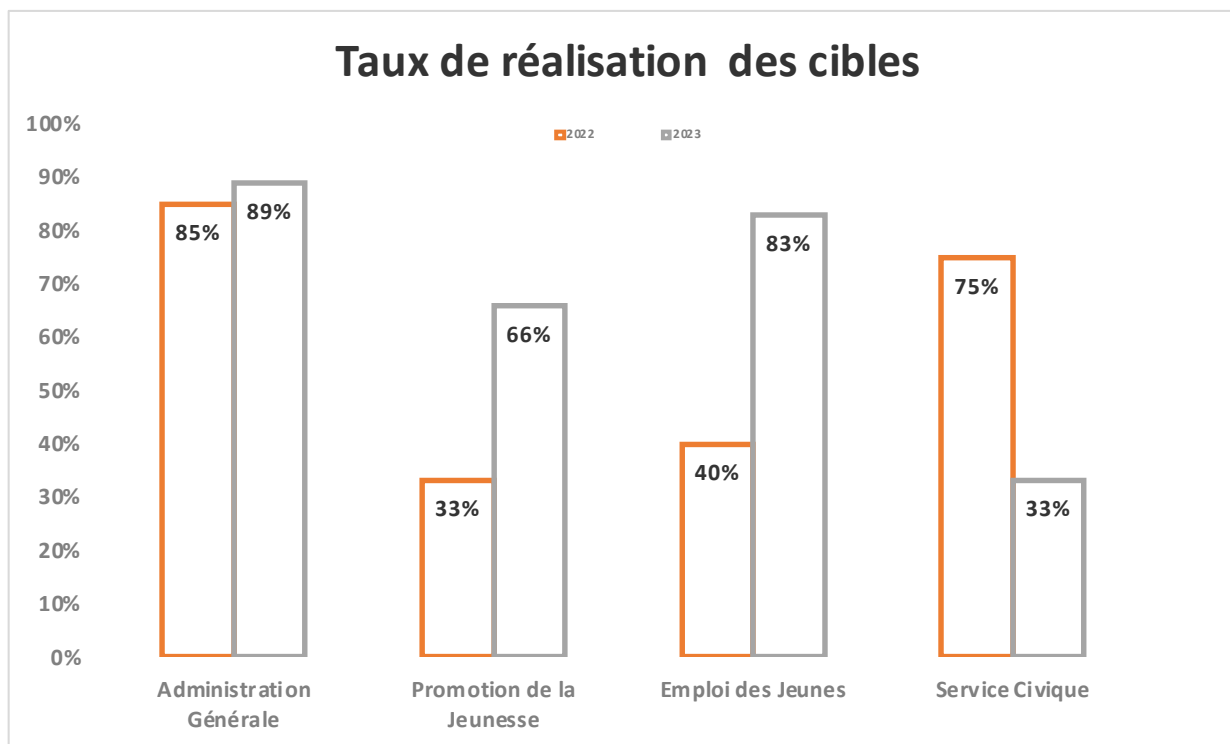
Au total, sur les 27 cibles associées aux objectifs spécifiques, 19 ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 70,37% en 2023 contre 58,06% en 2022. L'on note une progression significative du taux de réalisation des cibles de +12,31 points de 2022 à 2023.

Le renforcement du dispositif de suivi de la performance des programmes avec une sensibilisation accrue des Responsables de Programmes explique essentiellement cette performance.

Il est à noter que ce taux est en-deçà de nos prévisions fixées à 100%. Toutefois, celui-ci montre les efforts consentis par le Ministère pour améliorer les conditions de vie des jeunes. Il indique clairement les efforts à faire par le Programme « Service Civique » pour relever le défi d'inculquer les valeurs civiques et citoyennes aux jeunes. En tout état de cause, nous restons déterminés à renforcer nos efforts pour lutter contre l'incivisme et les antivaleurs.

Par ailleurs, le taux de réalisation globale de 70,37% cache certaines disparités au niveau des programmes.

Le Graphique 1 présente le taux de réalisation des cibles par programme (voir page suivante).



Graphique 1 : Evolution du taux de réalisation des cibles du Ministère par programme de 2022 à 2023

Les Programmes « Administration Générale » et « Emploi des Jeunes » ont les taux de réalisation des cibles les plus élevés en 2023, respectivement de 89% et 83%.

Le Programme « Service Civique » a le taux d'atteinte des cibles le plus bas, soit 33% en 2023 après avoir atteint 75% en 2022 (régression de 42 points).

Rappel : le taux moyen de réalisation globale des cibles du Ministère est de 70,37% en 2023 contre 58,06% en 2022, soit une progression globale de 12,31 points.

Source : RAP 2022, RASP 2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 5 : Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	40 120 022 755	75 220 671 784	66 060 656 994	9 160 014 790	87,82
1.1 Ressources intérieures	21 322 402 505	40 393 615 262	40 075 867 185	317 748 077	99,21
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	21 322 402 505	40 393 615 262	40 075 867 185	317 748 077	99,21
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	18 797 620 250	34 827 056 522	25 984 789 809	8 842 266 713	74,61
1.2.1 Emprunts projets	18 797 620 250	34 344 249 210	25 501 982 497	8 842 266 713	74,25
1.2.2 Dons Projets	0	482 807 312	482 807 312	0	100
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	-

Unités	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES	40 120 022 755	75 220 671 784	66 060 656 994	9 160 014 790	87,82
2.1 Personnel	6 402 790 540	7 557 471 375	7 557 466 778	4 597	100
2.1.1 Solde y compris EPN	6 402 790 540	7 557 471 375	7 557 466 778	4 597	100
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	-
2.2 Biens et services	3 139 014 658	2 855 508 549	2 557 768 414	297 740 135	89,57
2.3 Transferts	1 104 105 586	2 111 028 663	2 111 028 663	0	100
2.3.1 Transferts courants	1 104 105 586	2 111 028 663	2 111 028 663	0	100
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	-
2.4 Investissements	29 474 111 971	62 696 663 197	53 834 393 139	8 862 270 058	85,86
2.4.1 Trésor	10 676 491 721	27 869 606 675	27 849 603 330	20 003 345	99,93
2.4.2 Financement extérieur	18 797 620 250	34 827 056 522	25 984 789 809	8 842 266 713	74,61
Dons	0	482 807 312	482 807 312	0	100
Emprunts	18 797 620 250	34 344 249 210	25 501 982 497	8 862 270 058	74,25
TOTAL	40 120 022 755	75 220 671 784	66 060 656 994	9 160 014 790	87,82

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Pour l'exécution de ses missions, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique a bénéficié d'un budget initial d'un montant de 42 063 321 151 F CFA aux termes de la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 33 157 350 633 F CFA pour se chiffrer à un budget actuel total de 75 220 671 784 F CFA.

Ce budget actuel de 75 220 671 784 F CFA a été exécuté pour un montant de 66 060 656 994 F CFA, soit un taux d'exécution de 87,82%. Il ressort un écart de 9 160 014 790 F CFA (soit 12,48% du budget actuel). Cet écart s'explique par la régulation budgétaire réalisée sur les crédits de Biens et services, de Transferts et d'Investissements (exécutés par transfert).

Le montant ordonnancé de 66 060 656 994 F CFA se décline par nature de dépenses comme suit :

- les crédits de Personnel d'un montant de 7 557 471 375 F CFA ont été entièrement exécutés, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les crédits de Biens et services ont été exécutés à hauteur de 2 557 768 414 F CFA contre une prévision de 2 855 508 549 F CFA, soit un taux d'exécution de 89,57% ;
- les crédits de Transferts de 2 111 028 663 F CFA ont été entièrement exécutés, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les crédits d'Investissements ont été exécutés pour un montant de 53 834 393 139 F CFA contre une prévision de 62 696 663 197 F CFA, soit un taux d'exécution de 85,86%.

Globalement, la situation d'exécution du budget 2023 est satisfaisante. L'augmentation globale des crédits budgétaires d'un montant de 33 157 350 633 F CFA a permis aux Responsables des quatre (04) programmes du MPJIPSC de dérouler leurs actions en activités pour l'atteinte des objectifs inscrits dans le DPPD-PAP 2023-2025.

De 2022 à 2023, le financement global du Ministère est passé de 40 120 022 755 F CFA à 66 060 656 994 F CFA, soit une augmentation de 25 940 634 239 F CFA (une hausse de 64,65%).

La suite de l'analyse nous permettra de faire ressortir la performance des différents Programmes ainsi que l'explication des écarts observés au niveau des natures de dépenses.

Par ailleurs, les variations du budget enregistrées (hausse globale de 33 157 350 633 F CFA) s'expliquent essentiellement par les allocations aux différents Programmes de crédits budgétaires complémentaires pour un montant de 33 964 521 773 F CFA et les collectifs 2023 à hauteur de 807 171 140 F CFA déclinées par nature de dépenses comme l'indique le Tableau 3.

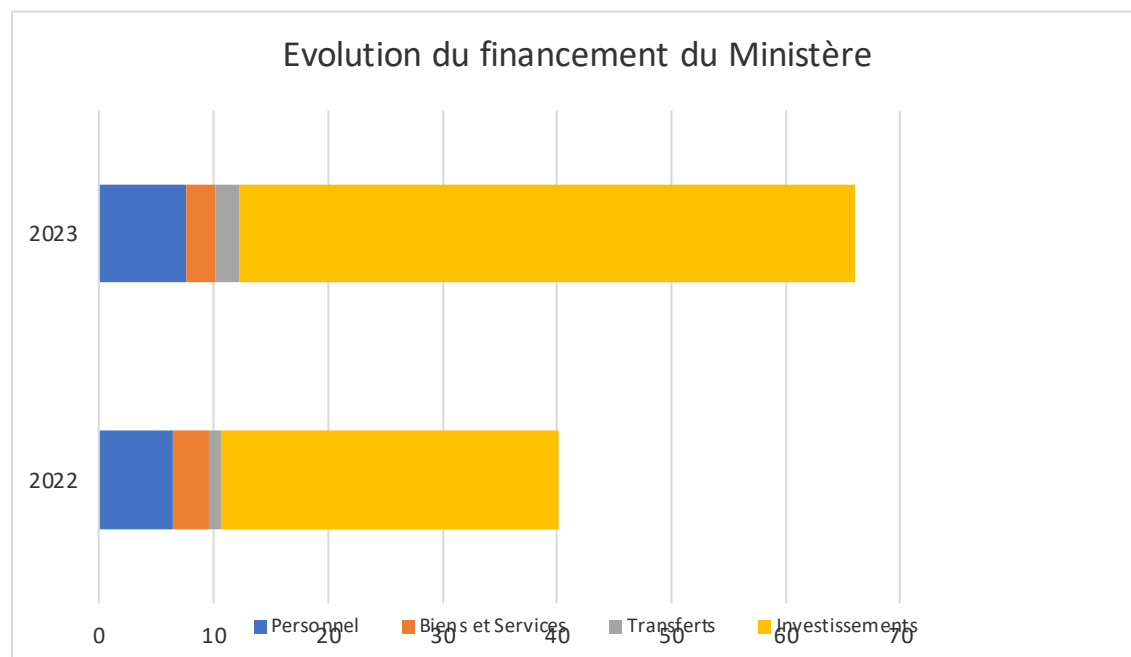
Tableau 6 : Actes modificatifs du budget global du Ministère

DATES	PROGRAMMES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
1 Personnel				(+) 144 653 367
04/05/2023	Service Civique	Arrêté n°0261/MBPE/DGBF/DCB/kama du 04 mai 2023, portant transferts de crédits d'un montant de cent quarante-quatre millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-sept (144 653 367) FCFA, de l'activité 78011201551 « Provision pour ajustement de la rémunération du personnel des EPN », du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78084000064 « Transférer des subventions équilibre personnel OSCN » du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et intégration dudit montant au budget de l'Office du Service Civique National (OSCN) dans l'annexe dite « budget des EPN », exercice 2023.	TRESOR	144 653 367
2 Biens et services				(-) 32 195 277
30/06/2023	Administration Générale	Collectifs 2023 - Administration Générale (- 379 824 434 FCFA) - Promotion de la Jeunesse (- 54 574 258 FCFA) - Emploi des Jeunes (- 3 811 986 FCFA) - Service Civique (- 43 984 599 FCFA)	-	(-) 482 195 277
08/09/2023	Administration Générale	Arrêté n°0441/MBPE/DGBF/DBE/S/D ASASSCL/EAC du 04 juillet 2023 portant transferts de crédits d'un montant de trois cent millions (300 000 000) FCFA, de l'activité 78011202337 « Provision Apurement Mandats Annulés », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78041200256 « Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023	TRESOR	300 000 000
08/09/2023	Administration Générale	Arrêté n°0641/MBPE/DGBF/DBE/S/D ASASSCL/EAC du 08 septembre 2023 portant transferts de crédits d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA, de l'activité 780112001552 « Provision Divers Imprévus », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78041200171 « Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées », du programme 21127 « Administration générale » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	150 000 000
3 Transferts				(-) 256 312 854
30/06/2023		Collectifs 2023 - Promotion de la Jeunesse (- 9 248 646 FCFA) - Emploi des Jeunes (- 172 440 129 FCFA) - Service civique (- 74 624 079 FCFA)		- 256 312 854
4 Investissements				(+) 33 301 205 397
13/02/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0042/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASAAACL/EAC du 13 février 2023 portant création d'activité de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de cinquante-deux millions sept cent cinquante-trois mille (52 753 000) FCFA, de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78041200255 « Mettre en œuvre le Programme Enable Youth-CI », du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	52 753 000
01/03/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0060/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASAAACL/EAC du 01 mars 2023 portant création d'activité de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de quarante millions (40 000 000) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78041200255 « Mettre en œuvre le Programme Enable Youth-CI », du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	40 000 000

DATES	PROGRAMMES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
03/04/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0133/MBPE/DGBF/S/D-ASASSCL/EAC du 03 avril 2023 portant création d'activités, de natures économiques, intégration de ressources extérieures (Don projet PNUD) d'un montant de quatre cent quatre-vingt-deux millions huit cent sept mille trois douze (482 807 312) F CFA, et transfert de crédits d'un montant de cent soixante-sept millions cinq cent mille (167 500 000) FCFA, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'Investissement », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78041200274 « Projet de soutien à l'Innovation Entrepreneuriale des jeunes de Côte d'Ivoire/ MPJIPSC », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), notamment dans l'annexe dite « Budget des Etablissements Publics Nationaux », exercice 2023.	TRESOR	650 307 321
19/04/2023	Administration Générale	Notification du 19/04/2023 Trésor : 160 700 000 FCFA Emprunt : 23 629 449 210 FCFA Activité : 780412200213 Suivre l'exécution du PA/PSGOUV/MPJEJ	TRESOR / EMPRUNT	23 790 149 210
19/04/2023	Administration Générale	Arrêté n°0249/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/EAC du 03 mai 2023 portant création d'activité, de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de cinq cent dix-neuf millions (519 000 000) FCFA, de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 90041290133 « Mettre en œuvre le projet carte-jeunes/PJGOUV », du programme 21127 « Administration générale » au titre des dépenses d'investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, , exercice 2023.	TRESOR	519 000 000
30/06/2023		Collectifs 2023 - Emploi des Jeunes (- 68 663 009 FCFA)		- 68 663 009
31/07/2023	Service Civique	Notification du 31/07/2023 Activité : 90041290131 Construire, réhabiliter et équiper des centres de service civique/3ème C2D	TRESOR	2 500 000 000
14/09/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0671/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/oym-ckg du 14 septembre 2023 portant création de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cinq milliards huit cent dix-sept millions six cent cinquante-huit mille huit cent soixante-quinze (5 817 658 875) F CFA de l'activité 78011202079 « Provision C2D à réaffecter » de la Dotation 15022 « Divers et Imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 9041290146 « Employabilité des jeunes FB-PR/3ème C2D » du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	5 817 658 875
TOTAL AUGMENTATION				(+) 33 964 521 773
TOTAL DIMINUTION				(-) 807 171 140
VARIATION GLOBALE				(+) 33 157 350 633

Source : Actes issus de la DBE/2023

Graphique 2 : Evolution du financement global du Ministère de 2022 à 2023



En 2023 le financement global du Ministère s'élève à 66 060 656 994 F contre 40 120 022 755 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort un accroissement des ressources de 25 940 634 239 FCFA, soit + 64,65% de 2022 à 2023.

NB : montant en milliard de francs CFA

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Nommé par décret n°2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels, Dr. Ibrahima DOSSO a été autorisé à exécuter le Budget du Programme 1 « Administration Générale ».

Le Responsable du Programme 1 « Administration Générale » est chargé, de manière transversale, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Jeunesse, d'Insertion Professionnelle et de Service Civique.

L'objectif de ce Programme est d'améliorer la gouvernance du secteur jeunesse.

Au cours de l'année 2023, déclarée « Année de la Jeunesse » par le Président de la République, les activités du Programme 1 ont été réalisées dans un environnement socio-politique et économique davantage raffermi grâce à la poursuite des actions du Gouvernement en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale et des appuis budgétaires complémentaires dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur jeunesse.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme 1 « Administration Générale » porte d'une part, sur la stratégie dudit Programme et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice budgétaire 2023.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectifs du Programme

La mise en œuvre du Programme 1 « Administration Générale » contribue à la réalisation de l'objectif global 1 : « Améliorer la gouvernance du secteur jeunesse ». Le résultat stratégique imputable à ce Programme est : « la gouvernance du secteur jeunesse est améliorée ».

Quatre (04) objectifs spécifiques (OS) découlant de l'objectif global 1 précité, sont associés à ce Programme, à savoir :

OS 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse ;

OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;

OS 3 : Améliorer l'image du Ministère ;

OS 4 : Améliorer le dispositif de planification, de programmation et de suivi-évaluation du Ministère.

I.2 Financement du Programme

Tableau 7 : Répartition du budget 2023 par nature de dépenses du Programme 1

Administration Générale	Budget Voté	Variations ou (-)	Budget Actuel	Pourcentage (%)
Personnel	2 797 233 563	0	2 797 233 563	9,45
• Y compris EPN	2 797 233 563	0	2 797 233 563	9,45
• Contractuels hors solde	0	0	0	-
Biens et services	2 385 146 823	70 175 566	2 455 322 389	8,29
Transferts	0	0	0	-
Investissement	45 000 000	24 309 149 210	24 354 149 210	82,26
• Trésor	45 000 000	679 700 000	724 700 000	2,45
• Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	23 629 449 210	23 629 449 210	79,81
TOTAL	5 227 380 386	(+) 24 379 324 776	29 606 705 162	100,00

Source : DPPD-PAP 2023-2025_ Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Le Programme 1 « Administration Générale » a bénéficié d'un budget initial de 5 227 380 386 F CFA au titre de l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse d'un montant de 24 379 324 776 F CFA pour passer au budget actuel de 29 606 705 162 F CFA. Ce budget est réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Personnel d'un montant de 2 797 233 563 F CFA ;
- les dépenses de Biens et services d'un montant de 2 455 322 389 F CFA ;
- les crédits d'Investissements d'un montant de 24 354 149 210 F CFA.

De 2022 à 2023, le financement du Programme 1 « Administration Générale » est passé de 13 233 188 325 F CFA à 29 606 705 162 F CFA, soit une augmentation de 16 373 516 837 F CFA.

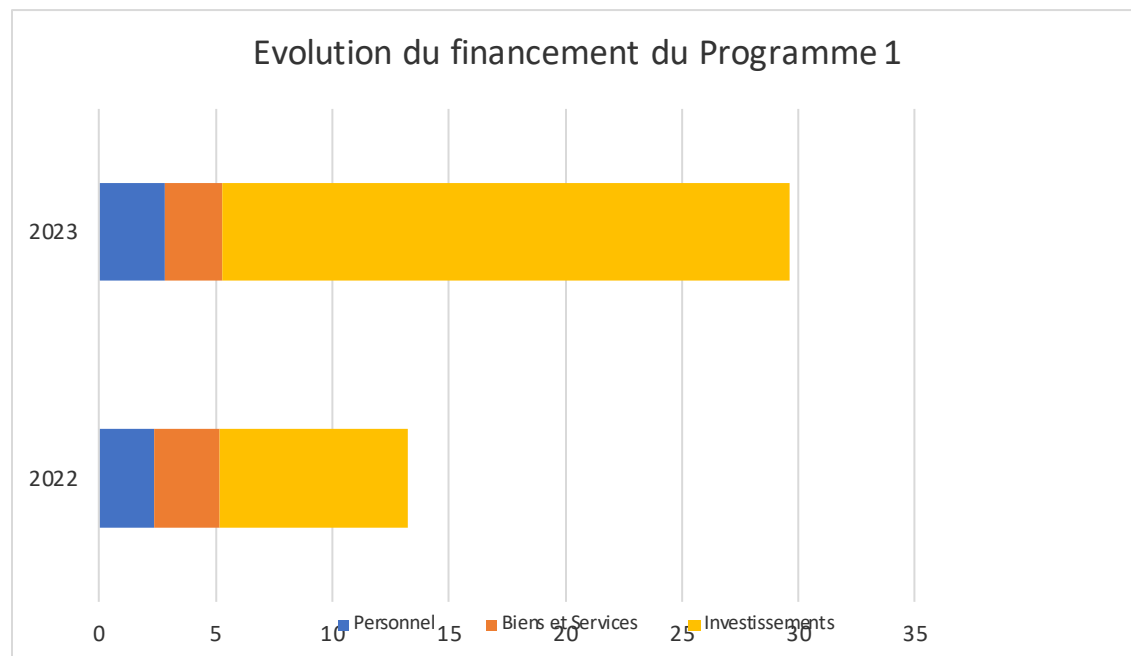
Par ailleurs, les variations du budget enregistrées (hausse globale de 24 379 324 776 F CFA) s'expliquent essentiellement par les allocations aux différents Programmes de crédits budgétaires complémentaires pour un montant de 24 759 149 210 F CFA et les collectifs 2023 à hauteur de 379 824 434 F CFA déclinées par nature de dépenses comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Actes modificatifs du budget du Programme 1 « Administration Générale »

DATES	PROGRAMMES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
2 Biens et services				(+) 70 175 566
30/06/2023		Collectifs 2023	-	- 379 824 434
08/09/2023	Administration Générale	Arrêté n°0441/MBPE/DGBF/DBE/S/D ASASSCL/EAC du 04 juillet 2023 portant transferts de crédits d'un montant de trois cent millions (300 000 000) FCFA, de l'activité 78011202337 « Provision Apurement Mandats Annulés », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité « 78041200256 « Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023	TRESOR	300 000 000
08/09/2023	Administration Générale	Arrêté n°0641/MBPE/DGBF/DBE/S/D ASASSCL/EAC du 08 septembre 2023 portant transferts de crédits d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA, de l'activité 780112001552 « Provision Divers Imprévus », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78041200171 « Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées », du programme 21127 « Administration générale » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	150 000 000
4 Investissements				(+) 24 309 149 210
19/04/2023	Administration Générale	Notification du 19/04/2023 Trésor : 160 700 000 FCFA Emprunt : 23 629 449 210 FCFA Activité : 780412200213 Suivre l'exécution du PA/PSGOUV/MPJEJ	TRESOR / EMPRUNT	23 790 149 210
19/04/2023	Administration Générale	Arrêté n°0249/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/EAC du 03 mai 2023 portant création d'activité, de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de cinq cent dix-neuf millions (519 000 000) FCFA, de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 90041290133 « Mettre en œuvre le projet carte-jeunes/PJGOUV » , du programme 21127 « Administration générale » au titre des dépenses d'investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, , exercice 2023.	TRESOR	519 000 000
TOTAL AUGMENTATION				(+) 24 759 149 210
TOTAL DIMINUTION				(-) 379 824 434
VARIATION GLOBALE				(+) 24 379 324 776

Source : Actes issus de la DBE/2023

Graphique 3 : Evolution du financement du Programme 1 « Administration Générale » de 2022 à 2023



En 2023, le financement global du Programme 1 « Administration Générale » s'élève à 29 606 705 162 F CFA contre 13 233 188 325 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort un accroissement des ressources de 16 373 516 837 FCFA de 2022 à 2023

NB : montant en milliard de francs CFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget

Tableau 9 : Exécution du budget du Programme 1 « Administration Générale »

21127 Administrations Générale	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget Actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
Action 1 : 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse	1 337 300 343	25 762 937 659	25 691 699 005	18 602 152 617	7 089 546 388	72,41
2 Biens et services	1 292 300 343	1 408 788 449	1 337 549 795	1 336 839 520	710 275	99,95
4 Investissements	45 000 000	24 354 149 210	24 354 149 210	17 265 313 097	7 088 836 113	70,89
Action 2 : 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3 772 080 043	3 824 626 099	3 819 984 585	3 522 966 380	297 018 205	92,22
1 Personnel	2 797 233 563	2 797 233 563	2 797 233 563	2 797 228 966	4 597	100,00
2 Biens et services	974 846 480	1 027 392 536	1 022 751 022	725 737 414	297 013 608	70,96
Action 3 : 2112703 Information et communication	78 000 000	61 927 994	61 927 994	61 927 738	256	100,00
2 Biens et services	78 000 000	61 927 994	61 927 994	61 927 738	256	100,00

21127 Administrations Générale	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget Actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
Action 4 : 2112704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation	40 000 000	33 093 578	33 093 578	33 093 442	136	100,00
2 Biens et services	40 000 000	33 093 578	33 093 578	33 093 442	136	100,00
Total Administration Générale	5 227 380 386	29 682 585 330	29 606 705 162	22 220 140 177	7 386 564 985	75,05

Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Le Programme 1 « Administration Générale » a bénéficié d'un budget initial de 5 227 380 386 F CFA au titre de l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 24 379 324 776 F CFA pour passer au budget actuel d'un montant de 29 606 705 162 F CFA. Ce budget actuel a été ordonnancé à hauteur de 22 220 140 177 F CFA, soit un taux d'exécution de 75,05%, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Personnel d'un montant de 2 797 233 563 F CFA ont été entièrement ordonnancées, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les dépenses de Biens et services ont été ordonnancées pour un montant de 2 157 598 114 F CFA contre une prévision de 2 455 322 389 F CFA, soit un taux d'exécution de 87,87% ;
- les dépenses d'Investissements ont été ordonnancées pour un montant de 17 265 313 097 F CFA contre une prévision de 24 354 149 210 F CFA, soit un taux d'exécution de 70,89%.

Par ailleurs, le taux global d'ordonnancement des crédits budgétaires 2023 du Programme 1 « Administration Générale » est de 75,05%, soit un écart de 24,95% par rapport au budget actuel. Cet écart s'explique principalement par les régulations budgétaires réalisées sur les dépenses de biens et services (écart : 12,13%) et des crédits d'investissementS (écart : 29,11%). Ces régulations budgétaires ont été appliquées sur les crédits des actions suivantes :

- les crédits de l'action 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse ont été ordonnancés à un taux de 72,41%, soit un écart de 27,59% ;
- les crédits de l'action 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ont été ordonnancés à un taux de 92,22%, soit un écart de 7,78%.

Ces écarts seront expliqués dans la section II.1.1

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 10 : Exécution financière par action du Programme 1 « Administration Générale »

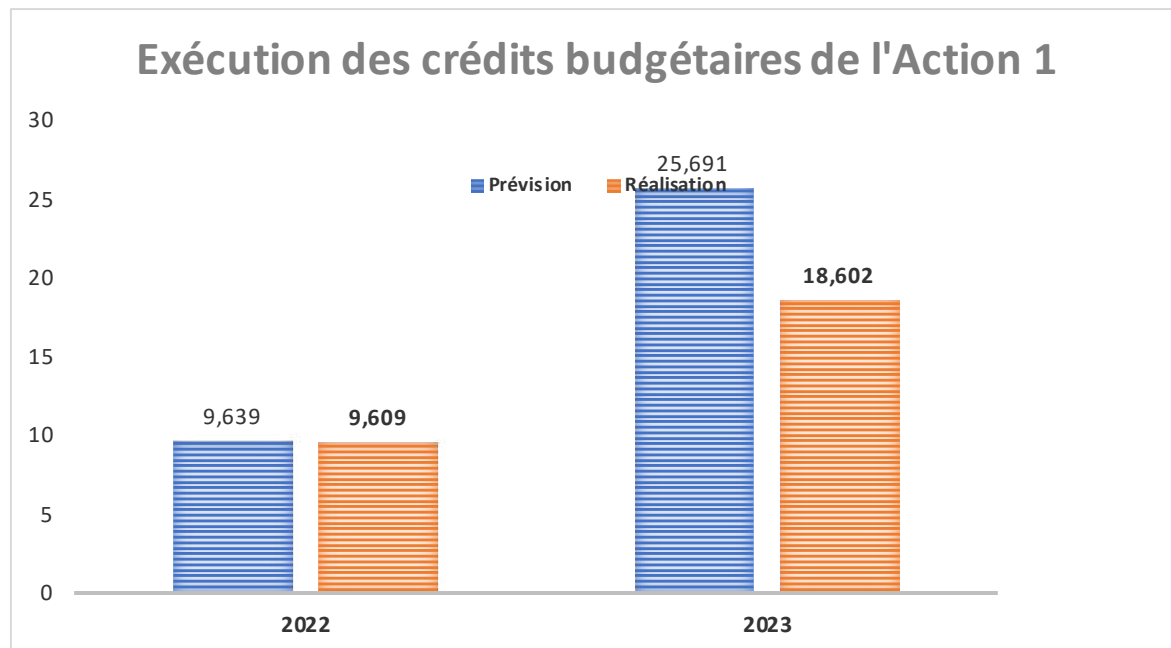
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse	0	0	1 538 528 931	1 336 839 520	0	0	8 071 060 250	17 265 313 097	9 609 589 181	18 602 152 617
Action 2 : 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2 354 573 704	2 797 228 966	1 022 218 170	725 737 414	0	0	0	0	3 376 791 874	3 522 966 380
Action 3: 2112703 Information et communication	0	0	54 334 849	61 927 738	0	0	0	0	54 334 849	61 927 738
Action 4 : 2112704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation	0	0	39 999 456	33 093 442	0	0	0	0	39 999 456	33 093 442
TOTAUX	2 354 573 704	2 797 228 966	2 655 081 406	2 157 598 114	0	0	8 071 060 250	17 265 313 097	13 080 715 360	22 220 140 177

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire et interprétation des résultats :

- **Action 1 : 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse**

Graphique 4 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 1 du Programme 1



NB : montant en milliard de francs CFA

En 2023, les crédits budgétaires de l'Action 1 ont été ordonnancés pour un montant de 18 602 152 617 FCFA, contre 9 609 589 181 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort un accroissement de 8 992 563 436 CFA de 2022 à 2023, soit +93,58%.

Commentaire :

Le budget initial alloué à l'action « 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse » est d'un montant de 1 337 300 343 F CFA conformément à la Loi de finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 24 354 398 662 F CFA pour se chiffrer en budget actuel de 25 691 699 005 F CFA.

Ce budget actuel a été ordonnancé pour un montant de 18 602 152 617 F CFA, soit un taux d'exécution de 72,41%. L'écart de 27,59%, correspondant à 7 089 546 388 F CFA, concerne :

- l'activité 78041200213 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes pour un montant de 7 088 836 113 FCFA (conforme au taux de régulation budgétaire) ;
- les soldes résiduels sur 162 activités pour un montant de 710 275 F CFA (dus à la régulation budgétaire).

Aussi, la variation du budget (augmentation d'un montant de 24 354 398 662 F CFA) est-elle due aux effets combinés des dotations budgétaires complémentaires pour un montant de 24 609 149 120 F CFA et des collectifs budgétaires 2023 s'élevant à 254 750 458 F CFA comme l'indique le tableau ci-après.

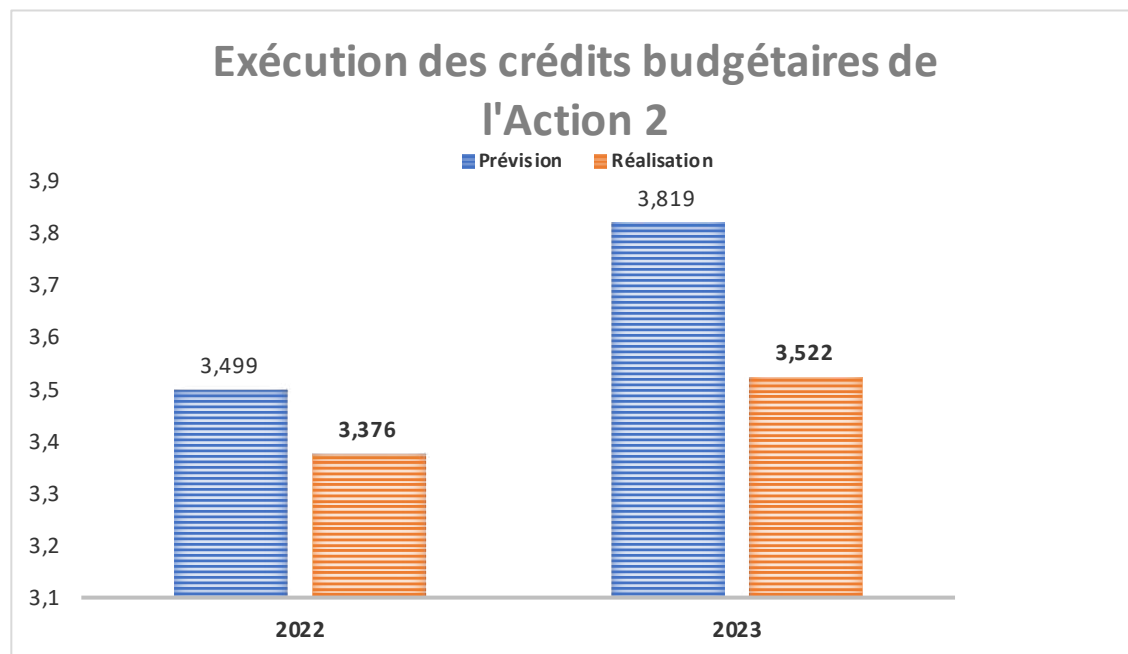
Tableau 11 : Actes modificatifs du budget de l'action 1 : 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse

DATES	NATURE DE DEPENSES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
2 Biens et services				(+) 45 249 542
30/06/2023		Collectifs 2023		(-) 254 750 458
08/09/2023	Biens et services	Arrêté n°0441/MBPE/DGBF/DBE/S/D ASASSCL/EAC du 04 juillet 2023 portant transferts de crédits d'un montant de trois cent millions (300 000 000) FCFA, de l'activité 78011202337 « Provision Apurement Mandats Annulés », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité « 78041200256 « Organiser des rencontres d'échanges avec les jeunes des régions de Côte d'Ivoire », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023	TRESOR	300 000 000
4 Investissements				
19/04/2023	Investissements	Notification du 19/04/2023 Trésor : 160 700 000 FCFA Emprunt : 23 629 449 210 FCFA Activité : 780412200213 Suivre l'exécution du PA/PSGOUV/MPJEJ	TRESOR / EMPRUNT	23 790 149 210
19/04/2023	Investissements	Arrêté n°0249/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/EAC du 03 mai 2023 portant création d'activité, de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de cinq cent dix-neuf millions (519 000 000) FCFA, de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l' activité 90041290133 « Mettre en œuvre le projet carte-jeunes/PJGOUV », du programme 21127 « Administration générale » au titre des dépenses d'investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, , exercice 2023.	TRESOR	519 000 000
TOTAL AUGMENTATION				(+) 24 609 149 120
TOTAL DIMINUTION				(-) 254 750 458
VARIATION GLOBALE				(+) 24 354 398 662

Source : Actes issus de la DBE/2023

- Action 2 : **2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

Graphique 5 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 2 du Programme 1



En 2023, les crédits de l'action 2 ont été ordonnancés pour un montant de 3 522 966 380 F CFA contre 3 376 791 874 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort une augmentation de 146 174 506 F CFA de 2022 à 2023, soit une hausse de 4,33%.

NB : montant en milliard de francs CFA

Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » est d'un montant de 3 772 080 043 F CFA aux termes de la Loi de finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse globale d'un montant de 47 904 542 F CFA pour se chiffrer en budget actuel de 3 819 984 585 F CFA.

Ce budget a été ordonnancé à hauteur de 3 522 966 380 F CFA, soit un taux d'exécution de 92,22%. L'écart de 7,78%, correspondant à un montant de 297 018 205 F CFA, concerne les activités suivantes :

- 78041200169 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD (volet Emploi des Jeunes), pour un montant de 136 428 282 F CFA ;
- 78084000056 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD (volet Service Civique), pour un montant de 85 900 000 F CFA ;
- 78041200171 Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées pour un montant de 40 199 158 F CFA ;
- 78041200249 Gérer les conférences et missions Hors Côte d'Ivoire pour un montant de 34 479 847 F CFA ;
- les montants résiduels sur les engagements de diverses activités pour un montant de 10 918 F CFA.

Pour les honoraires des agents sous contrat BNETD, seuls les honoraires des mois de janvier et février 2023, payés par avances de trésorerie, ont pu faire l'objet de régularisation dans le SIGOBE à la date du 31 décembre 2023. De plus, sur les dix (10) mois d'honoraires restants, cinq (05) mois ont été payés au 22 décembre 2023 mais non régularisés à la clôture budgétaire. C'est ce qui explique le faible taux des engagements (un taux de 14,10% pour le volet 1 et un taux de 13,99% pour le volet 2) par rapport au taux objectif de 100%.

Quant aux conférences et missions hors CI, le taux d'engagement est de 42,53% contre une prévision de 100%. Ce faible taux s'explique par le non-respect de la prévision faite sur cette activité en début d'année. En effet, avec l'avènement du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGOUV), le Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique a fait l'objet de diverses sollicitations au niveau local et à l'extérieur. Les missions effectuées n'ont pas toujours tenu compte du calendrier des conférences et missions hors CI prévues. Et souventes fois, pour des contraintes d'agenda, ces missions n'ont pas été réalisées au détriment de nouvelles missions.

Concernant les dépenses centralisées, la ligne budgétaire 243200 Voiture de services ou de liaison d'un montant de 40 199 158 F CFA n'a pu être exécutée. En effet, pour l'exécution du budget 2023, une demande de Lettres de Commande Valant Marché (LCVM) a été adressée à la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE). La procédure de délivrance des LCVM a été interrompue, car cette ligne dotée d'un montant initial de 47 199 158 F CFA a subi une baisse consécutive aux collectifs budgétaires de juin 2023 pour se chiffrer à 40 199 158 F CFA.

Suite à cette situation, une lettre de la Direction du Patrimoine de l'Etat a été adressée au Directeur des Affaires Financières pour signifier l'interruption de la procédure, faute de dotation.

En réponse, par correspondance n°406/MPJIPSC/DAF/df du 25 août 2023, une demande de LCVM a été réintroduite avec la nouvelle notification de 40 199 158 F CFA à la DPE. Malgré les nombreuses relances du DAF, les Lettres de Commande Valant Marché n°2023-0-12-09-0-0524/02-357 et n°2023-0-12-09-0-0525/02-357 n'ont été établies que le 21 novembre 2023 par le Directeur du Patrimoine de l'Etat et numérotées le 24 novembre 2023, date de la clôture budgétaire au niveau des engagements directs. Cela n'a pas permis de faire les engagements pour l'acquisition des véhicules puisque les LCVM ont été reçues à la clôture budgétaire, le 28 novembre 2023.

Pour la gestion budgétaire 2024, le Cabinet du Ministre, la DPSD et la DAF devront s'atteler à veiller au strict respect du calendrier élaboré et transmis au Ministère des Finances et du Budget afin d'éviter les pertes de crédits. Il est à noter que toutes ces dépenses sus-mentionnées, bien qu'exécutées par le Ministère (Section 357), sont en réalité prises en charge financièrement par d'autres entités, à savoir : le Ministère des Finances et du Budget et la Direction de la Solde.

Par ailleurs, la variation du budget (augmentation d'un montant de 47 904 542 F CFA F CFA) est due aux effets combinés des dotations budgétaires complémentaires pour un montant de 150 000 000 F CFA et des collectifs budgétaires 2023 qui s'élèvent à 102 095 458 F CFA comme l'indique le tableau ci-après.

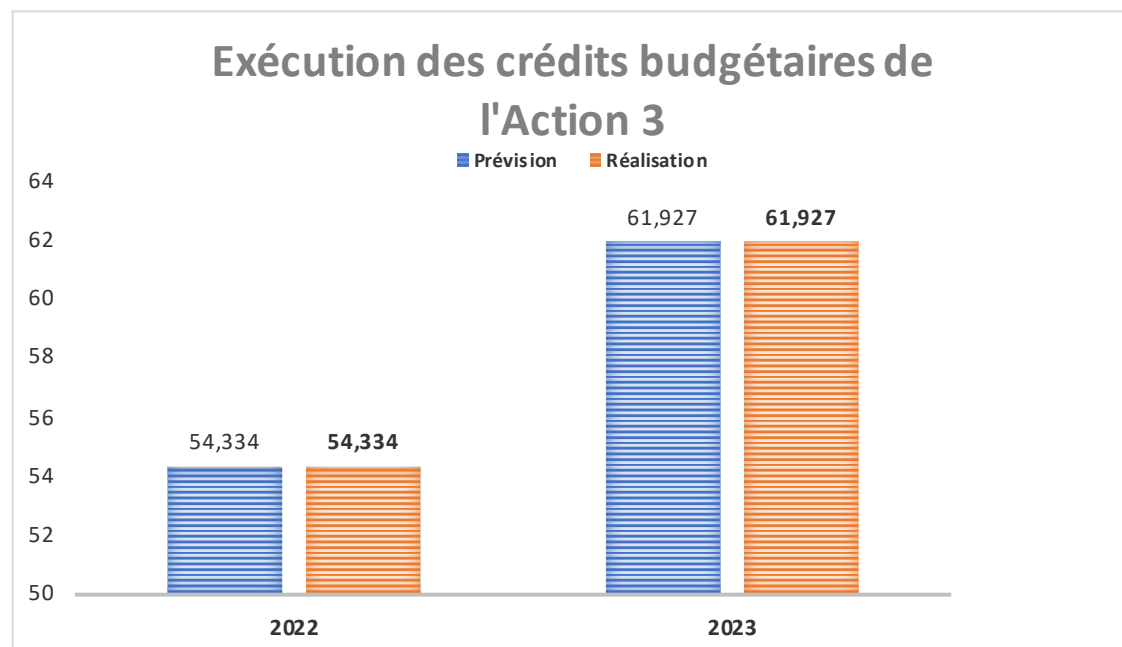
Tableau 12 : Actes modificatifs du budget de l'action 2 : 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

DATES	NATURE DE DEPENSES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
30/06/2023	Biens et services	Collectifs 2023	-	- 102 095 458
08/09/2023	Biens et services	Arrêté n°0641/MBPE/DGBF/DBE/S/D ASASSCL/EAC du 08 septembre 2023 portant transferts de crédits d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA, de l'activité 780112001552 « Provision Divers Imprévus », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l' activité 78041200171 « Prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées » , du programme 21127 « Administration générale » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	150 000 000
TOTAL AUGMENTATION				(+) 150 000 000
TOTAL DIMINUTION				(-) 102 095 458
VARIATION GLOBALE				(+) 47 904 542

Source : Actes issus de la DBE/2023

- Action 3 : 2112703 Information et communication

Graphique 6 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 3 du Programme 1



En 2023, les crédits de l'action 3 ont été ordonnancés pour un montant de 61 927 738 FCFA contre 54 334 849 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort un accroissement d'un montant de 7 592 889 F CFA de 2022 à 2023, soit une hausse de 13,97%.

NB : montant en million de francs CFA

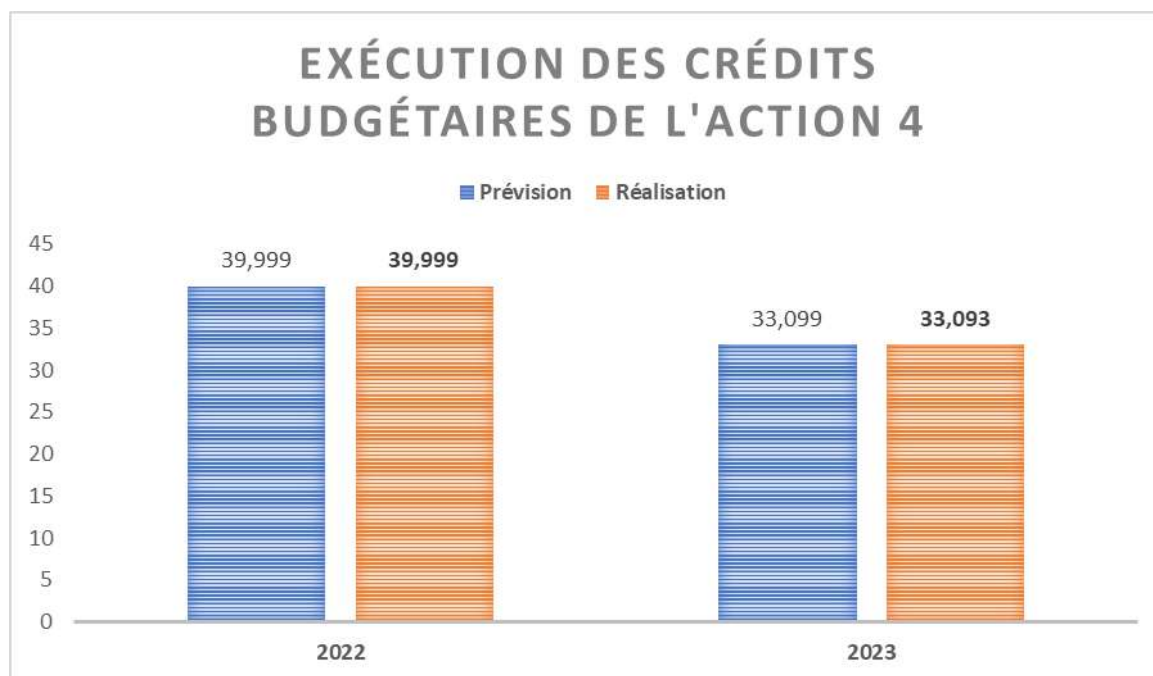
Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2112703 Information et communication » est de 78 000 000 F CFA selon la Loi de finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution globale de 16 072 006 F CFA (collectifs budgétaires 2023) pour se chiffrer à un budget actuel de 61 927 994 F CFA. Ce budget actuel a été entièrement ordonnancé, soit un taux de 100%.

- Action 4 : 2112704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation

Graphique 7 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 4 du Programme 1



En 2023, les crédits de l'action 4 ont été ordonnancés pour un montant de 33 093 442 FCFA contre 39 999 456 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort une diminution d'un montant de 6 906 014F CFA de 2022 à 2023, soit une baisse de 20,87%.

NB : montant en million de francs de francs CFA

Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2112704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation » est de 40 000 000 F CFA conformément à la Loi de finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution d'un montant de 6 906 422 F CFA (collectifs budgétaires 2023) pour se chiffrer à un budget actuel de 33 093 578 F CFA. Ce budget actuel a été entièrement ordonnancé, soit un taux d'exécution de 100%.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 13 : Exécution des investissements du Programme 1 « Administration Générale »

Projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat PEC 2023
Projet 1 : 78041200213 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	2019	2023	33 654 759 460	45 000 000	23 835 149 210	16 746 314 447
Sur financement intérieur			499 250 000	45 000 000	205 700 000	205 700 000
Sur financement extérieur			33 155 509 460	0	23 629 449 210	16 540 614 447
Projet 2 : 90041290133 Mettre en œuvre le projet carte-jeunes/PJGOUV	2023	2025	3 048 840 000	0	519 000 000	518 998 650
Sur financement intérieur			3 048 840 000	0	519 000 000	518 998 650
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL			36 703 599 460	45 000 000	24 354 149 210	17 265 313 097
Sur financement intérieur			3 548 090 000	45 000 000	724 700 000	724 698 650
Sur financement extérieur			33 155 509 460	0	23 629 449 210	16 540 614 447

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE / Echancier AE-CP_2023-2024_DEF

Commentaire

Le portefeuille projet du Programme « Administration Générale » compte 02 projets pour un coût global de **36 703 599 460 F CFA** qui se répartit par source de financement comme suit :

- Financement intérieur : 3 548 090 000 F CFA, soit 9,67% ;
- Financement extérieur : 33 155 509 460 F CFA, soit 90,33%.

Le budget cumulé initialement alloué aux différentes activités de ces projets est de 45 000 000 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023. En cours de gestion, ces crédits ont connu une hausse de 24 309 149 210 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 24 354 149 210 F CFA comme budget actuel, ordonnancé à hauteur de 17 265 313 097 FCFA, soit 70,89% (conforme à la régulation budgétaire).

Au titre du Projet 1 : 78041200213 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes :

- **Coût total** : 33 654 759 460 F CFA ;
- **Année de démarrage** : 2019 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2023 ;
- **Etat d'avancement physique** : 344 753 jeunes bénéficiaires des programmes d'insertion professionnelle PS/GOUV/PJEJ ;
- **Etat d'avancement financier** : 26 565 924 697 F CFA ;
- **Difficultés** : l'intégration tardive (novembre 2023) des ressources au budget de l'exercice 2023 ;
- **Mesures correctrices** : veiller à l'intégration budgétaire des ressources mises à disposition dans les meilleurs délais requis.

Au titre du Projet 2 : 90041290133 Mettre en œuvre le projet carte-jeunes/PJGOUV :

- **Coût total** : 3 048 840 000 F CFA ;
- **Année de démarrage** : 2023 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2027 ;
- **Etat d'avancement physique** : sur 1 000 000 de « Carte Jeunes » prévus, 100 000 ont été produites en 2023, soit un taux de réalisation de 10%. L'application carte-jeunes est disponible ;
- **Etat d'avancement financier** : un coût total de 3 048 840 000 F CFA, un montant de 518 998 650 F CFA a été exécuté en 2023, soit un taux de réalisation financière de 17,02% ;
- **Difficultés** : le déploiement opérationnel du projet est interrompu ;
- **Mesure correctrice** : au regard de la difficulté rencontrée, le Ministère s'engage à reprendre au plus tôt le déploiement opérationnel du projet.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 14 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1 « Administration Générale »

Catégorie	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a+b-c)
Catégorie A	245	50	61	105	09	341
Catégorie B	321	67	67	278	00	599
Catégorie C	71	00	20	47	00	118
Catégorie D	49	10	10	03	00	52
Non Fonctionnaires	31	00	00	22	02	51
TOTAL	717	127	158	455	11	1 161

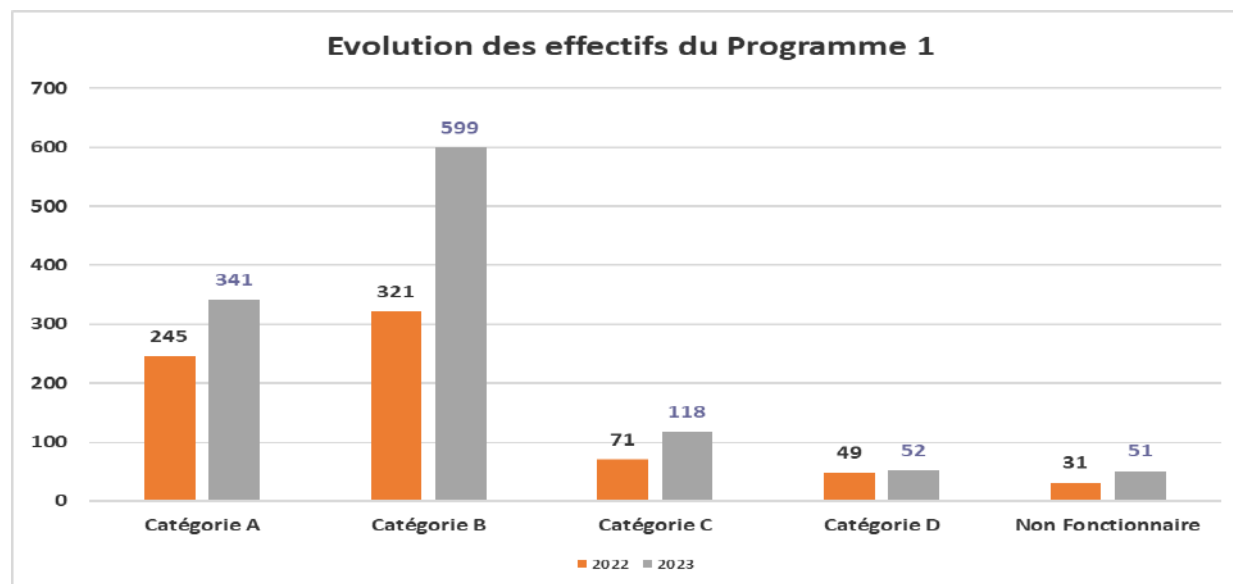
Source : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

Commentaire :

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme 1 « Administration Générale » compte à ce jour 1 161 agents dont 29,37% de catégorie A, 51,59% de catégorie B, 10,16% de catégorie C, 4,48% de catégorie D et 4,39% de Non Fonctionnaires. Comparativement à 2022, l'effectif du Programme 1 a connu une augmentation de 444 agents (+61,92%), par l'effet combiné de 455 recrutements contre 11 départs.

L'effectif actuel du Programme 1 « Administration Générale » a contribué largement à l'atteinte des résultats, en témoigne les indicateurs de performance présentés plus bas (Tableau 15 : Évolution des indicateurs du Programme 1, Page 48).

Graphique 8 : Evolution des effectifs du Programme 1



En 2023, le Programme 1 « Administration Générale » compte 1 161 agents dont la plupart sont de la Catégorie B, 599 agents soit 51,59%.

Source : DRH-MPJIPSC / Catalogues des mesures nouvelles

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Sur un total de 09 indicateurs définis pour mesurer la performance du programme, l'on enregistre 08 cibles atteintes sur 9 prévues (89%) contre 01 cible non atteinte soit 11%. Le bilan du Programme 1 « Administration Générale » fait ressortir la réalisation des activités suivantes :

- la loi n°2023-898 du 23 novembre 2023 d'Orientation relative à la jeunesse ;
- le décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères ;
- le décret n°2023-964 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique ;
- l'arrêté n°0061/PM/CAB du 23 janvier 2023 portant création, attribution, organisation, du comité Interministériel des Politiques de Jeunesse, de Formation, d'Insertion Professionnelle et de Service Civique, dénommé « CI-Jeunesse » ;
- l'organisation des « Rendez-vous avec les jeunes » : 11 rencontres du Ministre en charge de la jeunesse avec les jeunes de Divo, Adzopé, Didiévi, Toumodi, Bouaké et Abidjan (05 rencontres) ;
- l'organisation des « Journées Consultatives Nationales de la Jeunesse » sur la période du 30 janvier au 02 février 2023, à l'auditorium de la CNPS sis à Abidjan-Plateau, avec la participation de 307 organisations et faitières de jeunesse. Ces rencontres, co-présidées par Monsieur Mamadou Touré, Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et certains de ses Collègues Membres du Gouvernement, ont porté sur quatre (04) thématiques à savoir :
 - (i) le renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse ;
 - (ii) l'accélération de la formation, de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'entrepreneuriat ;
 - (iii) l'amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes ;
 - (iv) l'accélération des réformes stratégiques en faveur de la promotion accrue de l'emploi des jeunes.

La réalisation de l'ensemble de ces activités a été possible grâce à une bonne planification et un suivi régulier de leur mise en œuvre.

Au titre de l'année 2024, une adéquation encore meilleure entre les moyens mis à disposition et les prévisions d'activités sera nécessaire pour atteindre les cibles fixées dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2024-2026).

PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du Programme

Tableau 15 : Évolution des indicateurs du Programme 1 « Administration Générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse						
IP1 : Nombre de textes législatifs et règlementaires soumis	Nombre	41	16	28	27	53
IP2 : Nombre d'accords et de conventions signés et exécutés dans le secteur jeunesse	Nombre	31	19	78	40	54
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP1 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation au niveau national	%	-	-	-	65	82,37
IP2 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation à l'étranger	%	-	-	-	65	20
IP3 : Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés	%	100	100	100	100	100
Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'image du Ministère						
IP1 : Taux d'exécution de la Stratégie de Communication 2021-2025	%	-	-	-	50	100
IP2 : Proportion de rencontres d'échanges organisées avec les jeunes	%	-	-	-	60	129
Objectif Spécifique 4 : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère						
IP1 : Taux de réalisation des missions d'inspection effectuées	%	125	100	50	55	55
IP2 : Taux de production des rapports de suivi-évaluation	%	-	-	-	60	60

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RASP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse

Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis

Il s'agit de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et soumis en vue d'adoption effective chaque année.

- **Source** : Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible en 2023** : 27
- **Réalisation 2023** : 53

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 53 textes législatifs et réglementaires (02 lois, 09 décrets, 42 arrêtés) ont été élaborés et soumis pour adoption sur un total de 27 prévus, soit + 49 points. Il s'agit :

Au titre des lois (02 textes) :

- Loi n° 2023-428 du 22 mai 2023 modifiant la loi n°2019-872 du 14 octobre 2019 instituant le Service Civique ;
- Loi n°2023-898 du 23 novembre 2023 d'Orientation relative à la jeunesse.

Au titre des décrets (09 textes)

- Décret n°2023-303 du 05 avril 2023 portant nomination du Président du Conseil de Gestion de l'Office du Service Civique National ;
- Décret n°2023-304 du 05 avril 2023 portant nomination des membres du Conseil de Gestion de l'Office du Service Civique National ;
- Décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères ;
- Décret n°2023-568 du 07 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office du Service Civique National ;
- Décret n°2023-568 du 07 juin 2023 relatif au Service Civique d'Action pour le Développement ;
- Décret n°2023-570 du 07 juin 2023 relatif au Service National des Jeunes ;
- Décret n°2023-571 du 07 juin 2023 relatif au volontariat ;
- Décret n°2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels ;
- Décret n°2023-964 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique.

Au titre des arrêtés (42 textes)

- Arrêté n°0061/PM/CAB du 23 janvier 2023 portant création, attribution, organisation, du comité Interministériel des Politiques de Jeunesse, de formation, d'Insertion Professionnelle et de Service Civique, dénommé « CI-Jeunesse » ;
- Arrêté interministériel n°977 /MESRS/MPJIPSC du 02 mai 2023 portant Statut national de l'ETUDIANT-ENTREPRENEUR dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur ;
- Arrêté n°0880/MPJIPSC/CAB du 17 juillet 2023 portant nomination de Monsieur CONGO MAHAMADOU en qualité de Chef de l'Unité Sectorielle du Projet (USEP)_PA-PSGOUV/AEJ ;
- Arrêté n°0487/MPJIPSC/CAB du 16 mai 2023 portant nomination de Monsieur POKO TANGUY NARCISSE en qualité de Chargé de Mission ;
- Arrêté n°0488/MPJIPSC/CAB du 16 mai 2023 portant nomination de Monsieur YOUSSEF KONATE en qualité de Chef de Service Gestion du Patrimoine ;
- Arrêté n°0492/MPJIPSC/CAB du 16 mai 2023 portant nomination de Madame YOBUE ADJO épouse KOUAKOU en qualité de Chef Projet en charge des Réformes des Ressources Humaines à l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des jeunes dénommée « Agence Emploi Jeunes »,
- Arrêté n°0745/MPJIPSC/CAB du 13 juin 2023 portant nomination de Monsieur BAMBA MOUSSA en qualité de Chef Projet du Programme de Lutte contre la Fragilité dans les Frontières du Nord à l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des jeunes dénommée « Agence Emploi Jeunes » ;
- Projet d'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de Dialogue Social (Validé par le Cabinet, en instance de transmission au SGG pour numérotation)
- 34 arrêtés de nominations à divers postes déclinés comme suit : 07 Conseillers Techniques ; 07 Chef d'Agence Régionale de l'AEJ ; 14 Sous-Directeurs et 06 Chargés d'Etudes.

L'élaboration de ces textes vise à soutenir les réformes engagées au niveau central, à l'Agence Emploi Jeunes et à l'OSCN.

Indicateur 2 : Nombre d'accords et de conventions signés et exécutés dans le secteur jeunesse

Il s'agit du nombre d'accords et conventions signés avec différentes structures pour soutenir les actions des secteurs jeunesse par an.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible en 2023** : 40
- **Réalisation 2023** : 54

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 48 conventions et 06 protocoles d'accords ont été signés et exécutés soit au total 54 pour 40 prévus avec différentes entités dans le cadre du déploiement des activités du Ministère. Il s'agit :

Au titre des conventions (nombre : 48) :

- 01 Convention de partenariat entre l'AEJ et L'Agence de Valorisation de l'Agriculture, en abrégé (AVA) en vue de définir les conditions et modalités de l'accompagnement et la valorisation des jeunes entrepreneurs agricoles, signée le 25 janvier 2023 ;
- 01 Convention Cadre de partenariat entre l'AEJ et KOUDIJS en vue de définir les conditions et modalités du cadre formel de développement des actions en matière d'insertion professionnelle et de renforcement des capacités que les Parties conviennent d'instaurer entre elles, signée le 01 février 2023 ;
- 01 Convention de collaboration entre l'AEJ et l'OSCN pour la resocialisation et la formation des jeunes dans les Centres de Service Civique, signée le 02 février 2023 ;
- 01 Convention spécifique n°1 entre l'AEJ et Save the Children Côte d'Ivoire en vue de définir les conditions et modalités selon lesquelles les Parties s'engagent à collaborer pour le financement et le suivi-encadrement de jeunes ivoiriens ayant bénéficié d'une formation en entrepreneuriat, gestion et éducation financière de la part de Save the Children International, signée le 09 mars 2023 ;
- 01 Convention spécifique n°1 entre l'AEJ et CARE International Côte d'Ivoire, en vue de définir les conditions et modalités selon lesquelles les Parties s'engagent à collaborer pour le financement et le suivi-encadrement de jeunes ivoiriens membres d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), et ayant bénéficié d'une formation en entrepreneuriat, gestion et éducation financière de la part de CARE INTERNATIONAL, signée le 09 mars 2023 ;
- 01 Convention Cadre de partenariat entre l'AEJ et la Finance pour Elle (Fin'Elle) et Côte d'Ivoire Innovation 20 (#CI20) en vue de déterminer les conditions et modalités générales selon, lesquelles à l'initiative du CI20, les Parties conviennent de mettre en commun leurs compétences et ressources, dans le cadre du financement de startups, d'initiatives et d'entreprises innovantes. Le nom de cette initiative est « Startup Boost Capital », qui est une marque et un dispositif de financement des startups initiée par #CI20 dont le 1er axe inédit « financement de startups via une microfinance » est entièrement financé selon les termes de cette convention par l'Agence Emploi Jeunes, signée le 16 mars 2023 ;
- 01 Convention Cadre de partenariat entre l'AEJ et le Centre d'Etudes et de Recherches en Psychologie Appliquée (CIERPA) en vue de définir les conditions de partenariat entre les Parties en faveur, d'une part, de l'insertion professionnelle des jeunes et d'autres part, la mise en oeuvre de programmes de formation à l'endroit du personnel de l'AEJ, signée le 26/04/2023 ;
- 01 Convention de partenariat entre l'AEJ et la Fondation Magic System dans le cadre de la 15ème Edition du FEMUA pour la mise en œuvre des ateliers de formation et d'information destinés aux jeunes à travers la plateforme du « CARREFOUR JEUNESSE » pendant le Festival, signée le 17 avril 2023 ;
- 01 Convention de partenariat entre l'Office du Service Civique National (OSCN) et l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) relative à la formation de 500 jeunes, signée le 05 juillet 2023 ;
- 01 Convention de partenariat entre l'AEJ, la COOPEC de Grand-Bassam et la Mairie de Grand-Bassam pour le financement d'activités Génératrices de Revenus et la création d'Emplois durables au profit des jeunes de Grand-Bassam, signée le 12 juillet 2023 ;
- 01 Convention Spécifique n°3 entre l'Agence Emploi Jeunes et la Plate-forme de Services Côte d'Ivoire (PFS-CI) pour la coordination et le suivi des activités dans le cadre du Programme Spécial de lutte contre la Fragilité dans les Régions frontalières du Nord, signée le 18 juillet 2023, à Abidjan ;
- 03 Conventions d'achat d'espaces et de sponsoring entre l'AEJ et : (i) la RADIODIFFUSION TELEVISION IVOIRIENNE (RTI), signée le 03/07/2023 ; (ii) LIFE PUBLICITE/LIFE TV signée le 03/07/2023 ; et (iii) la Société des Grands Médias/SGM-NCI, signée le 03/10/2023 en vue de déterminer les conditions par lesquelles l'Annonceur effectue auprès des Prestataires sus-désignés des commandes d'espaces publicitaires pour la promotion de ses programmes, projets et actions ; notamment les mesures, initiatives et réformes envisagées dans le cadre du PJ-GOUV 2023-2025 ;
- 10 Conventions Cadre de partenariat en vue de définir les conditions et modalités de collaboration entre les Parties en faveur de l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des jeunes ivoiriens entre l'AEJ et Care International (le 09/03/2023), la Sucrerie d'Afrique Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) le 09/03/2023, Save the Children Côte d'Ivoire (le 09/03/2023), MTN (le 09/03/2024), PFS (le 09/03/2023) la Société LAYHER CÔTE D'IVOIRE ECHAFAUDAGE (le 24/04/2023), SEPHIS (le 16/06/2023), la Direction Générale de l'Industrie, du Tourisme et de l'Hôtellerie (le 04/10/2023), la Mairie de Bouaké et la Mairie de Brobo (le 28/10/2023), la Fédération Ivoirienne d'Arts Martiaux Mixtes (FIAMM) le 24/01/2023 ;
- 24 Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le pilotage, la coordination et le suivi opérationnel de la mise en œuvre des activités de soutien au développement des compétences et au programme d'emploi au profit des jeunes entre le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) l'ARDCI et les Conseils Régionaux le 28/12/2023 à Abidjan, SOFITEL Hôtel Ivoire.

Au titre des accords (nombre : 06) :

- 01 Protocole d'accord entre HUAWEI TECHNOLOGIES et le Ministère de la Promotion de la Jeunesse de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique pour le projet de développement des compétences numérique des jeunes en Côte d'Ivoire (coopération en matière de formation des Talents) signé le 17/06/2023 ;
- 01 Accord de Don de HUAWEI TECHNOLOGIES en biens et matériels au bénéfice du Ministère de la Promotion de la Jeunesse de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (sous réserve des conditions générales, des articles qui sont spécifiquement décrits à l'annexe seront livrés, utilisés et concédés sous licence sans paiement), signé le 17/06/2023 ;
- 01 Déclaration d'intention concernant la mobilité internationale entre la République de Côte d'Ivoire et le QUEBEC, signée le 26 juillet 2023 entre le Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et le Ministre des Relations internationales et de la Francophonie du QUEBEC ;
- 01 Protocole d'accord signé le 26 juillet 2023, entre l'AEJ et le COMICI en vue de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'AEJ accepte d'être partenaire de la 27ème Edition du concours Miss Côte d'Ivoire, prévue se tenir du 05 mars au 01er juillet 2023 ;
- 01 Accord cadre de collaboration entre l'AEJ et la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) pour définir les règles devant régir le cadre de collaboration que les Parties s'engagent mutuellement à instaurer entre elles en vue de susciter, encourager, concrétiser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers de l'artisanat, signé le 08/11/2023 ;
- 01 Accord d'entité de mise en œuvre signé le 27 novembre 2023, entre Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire « MCA-CI » et le Ministère de la Promotion de la Jeunesse de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique en vue de créer un partenariat opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre du programme Compact.

Les conventions de partenariat et les protocoles d'accord entre l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes, l'Office du Service Civique National et le secteur privé sont signés en vue d'amplifier le déploiement des différents dispositifs dédiés aux jeunes.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 1 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation au niveau national

Cet indicateur mesure la proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié par an d'une formation au niveau national au regard de la planification faite sur la période 2021-2025 des agents du Ministère. Prévision 495.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction des Ressources Humaines
- **Mode de calcul** : (Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au niveau national / Nombre d'agents à former) x 100 ; effectif à former par an : 495 agents
- **Valeur cible en 2023** : 65%
- **Réalisation 2023** : 82,37%

Commentaire/ interprétation des résultats :

A l'initiative de 4 Unités Administratives, 10 sessions de formation sur diverses thématiques ont été conduites par la Direction des Ressources Humaines en faveur de 518 agents du Ministère sur 495 prévus. Pour rappel, en 2021, 595 agents ont été formés sur une prévision de 200. En ce qui concerne l'année 2022, 687 agents ont été formés sur 500 prévus. Au 31 décembre 2023, 1 800 agents ont été formés contre une prévision de 2185 agents sur la période 2021-2025. Cela donne un taux global de 82,37%.

Les 10 sessions de formation se déclinent comme suit :

Au titre de la Direction des Ressources Humaines (03 sessions, 249 participants) :

- Conférence des nouveaux fonctionnaires du Ministère au Bâtiment G, SEBROKO sur les thèmes : Déontologie, Droits et Devoirs, organisée le 21 juin 2023 avec 84 participants ;
- Renforcement de capacités des agents des Unités Administratives sur la Santé au travail et les maladies professionnelles, organisé à l'Auditorium de l'Immeuble CNPS, Abidjan/Plateau, le 05 juillet 2023 avec 150 participants ;
- Formation de 15 femmes du Ministère en leadership féminin en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique, à l'Immeuble Postel 2001, 8ème Etage, le 30 septembre 2023 avec 15 participants.

Au titre de la Direction des Affaires Financières (01 session, 55 participants) :

- Renforcement de capacités des Agents des Unités Administratives en marge de la Rentrée Budgétaire 2023, à la Salle de Conférence du Cabinet, à l'Immeuble CNPS, Abidjan/Plateau, 5ème Etage sur les thèmes : Mesures d'encadrement du Budget 2023, Procédures et pièces justificatives dans le cadre de l'exécution budgétaire, le 01 mars 2023.

Au titre de la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (03 sessions, 60 participants) :

- Renforcement de capacités des Agents des Unités Administratives sur l'Archivage numérique, à Abidjan, Ex-LANEMA_SEBROKO, le 05 juillet 2023 avec 25 participants ;
- Renforcement de capacités des Agents des équipes d'appui à la coordination en planification axée sur les résultats, à Abidjan, Ex-LANEMA_SEBROKO, le 05 juillet 2023 avec 28 participants ;
- Session de formation des Leaders d'Association en planification, suivi et rapport axée sur les résultats, à Abidjan, Ex-LANEMA_SEBROKO, le 11 juillet 2023 avec 07 participants.

Au titre du Service Informatique (03 sessions, 154 participants) :

- Renforcement de capacités des Agents des Unités Administratives sur les Logiciels Word et Excel 2023, à la Salle de Conférence du Cabinet du Ministre à l'Immeuble CNPS, Abidjan/Plateau, 5ème Etage, le 16 février 2023 avec 94 participants ;
- Renforcement de capacités des Agents des Unités Administratives sur les Logiciels Word et Excel 2023 à Daloa (Région du Haut Sassandra), le 12 juin 2023 avec 30 participants ;
- Renforcement de capacités des Agents des Unités Administratives sur les Logiciels Word et Excel 2023 à Bouaké (Région de Gbêkè), le 12 juin 2023 avec 30 participants.

Indicateur 2 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation à l'étranger

Cet indicateur mesure la proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié par an d'une formation à l'étranger au regard de la planification faite sur la période 2021-2025 des agents du Ministère.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction des Ressources Humaines
- **Mode de calcul** : Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation à l'étranger / Nombre d'agents à former) x 100 ; effectif à former par an : 5 agents
- **Valeur cible en 2023** : 65%
- **Réalisation 2023** : 20%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, seul un (01) agent sur cinq (05) prévus a pu bénéficier de formation à l'étranger, soit un taux de réalisation de 20%. Ce qui signifie que la valeur de l'indicateur n'a pas atteint la cible de 65% prévue en 2023. Cette formation a débuté le 01 décembre 2023 et se poursuit jusqu'au 31 juillet 2024 à l'Institut du Service Public de France (Ex-ENA-France). Il s'agit de Monsieur KOFFI Kouassi Ferdinand, Sous-directeur de l'Autonomisation, en service à la Direction de l'Autonomisation et de l'Insertion Professionnelle.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur

En 2024, des dispositions seront prises pour améliorer la réalisation de cet indicateur afin de renforcer les capacités des cadres supérieurs du Ministère.

Indicateur 3 : Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés Publics

Il s'agit du taux d'exécution des marchés inscrits dans le plan de passation des marchés publics du Ministère.

- **Source** : Rapport d'activité / Cellule de Passation des Marchés Publics
- **Mode de calcul** : (Nombre de marchés attribués / Nombre de marchés prévus) X100
- **Valeur cible en 2023** : 100%
- **Réalisation 2023** : 100%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, tous les marchés prévus ont été exécutés conformément au plan de Passation de Marchés établi, soit un taux de réalisation de 100%. Cette performance est due en partie aux diverses activités initiées par la Cellule de Passation des Marchés Publics en faveur des acteurs budgétaires. Il s'agit entre autres de :

- l'organisation d'un atelier de formation des Gestionnaires de Crédits sur les Procédures Simplifiées de Passation des Marchés Publics ;

- l'élaboration du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM) en collaboration avec les Responsables de Programme (RProgs) et la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation ;
- le suivi du bon fonctionnement de la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation (COPE) et de la Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO) : 02 COJO avec l'AEJ ; 01 COJO avec le BCP-E ; 03 COPE avec l'OSCN ; 01 COPE avec Coordination Enable Youth ; 01 PSO en fourniture d'habillement au profit de l'OSCN ainsi que 02 procédures classiques en Carburant et en Sécurité Privée au profit de l'AEJ ;
- la rédaction des rapports sur la passation et l'état d'exécution des marchés et des conventions de délégation de services publics et transmission desdits rapports à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), au Cabinet du Ministre et à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

Il est à noter que l'examen minutieux des demandes de procédures dérogatoires avant la transmission à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a contribué à la réalisation des objectifs de la Cellule de Passation des Marchés Publics.

Objectif spécifique 3 : Améliorer l'image du Ministère

Indicateur 1 : Taux d'exécution de la Stratégie de Communication 2021-2025

Il s'agit de jauger la capacité de la Direction de la Communication et des Relations Publiques en général et du Pool Communication en particulier, à mettre en œuvre les activités majeures de communication du Ministère.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Communication et des Relations Publiques
- **Mode de calcul** : (Nombre d'activités de Communication réalisées / Nombre d'activités de Communication prévues) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 50%.
- **Réalisation 2023** : 100%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, la réalisation (100%) a dépassé la valeur cible de 50% prévue. Ce résultat a pu être obtenu à travers la mise en œuvre de toutes les activités prévues au titre de l'amélioration de la visibilité du Ministère :

- production et diffusion de 24 newsletters ;
- organisation de 03 interviews avec le Directeur de la Protection des Jeunes (Journal le Matin) ; le Directeur du Service Civique d'Action pour le Développement (Life TV) ; le Directeur Général de l'Office du Service Civique National (Radio CI) ;
- réalisation de 12 capsules de témoignages sur différentes thématiques ;
- organisation d'une (01) action de solidarité à l'endroit des journalistes pendant le mois de Ramadan (30 journalistes) ;
- sponsoring des visuels des activités phare (SCC, JIJ, MJA, JIV, Caravane jeunesse saine, Actions civiques, PNJ) ;
- conception et impression de visuels sur les trois stratégies de la PNJ 2021-2025.

Cela a été possible grâce à une bonne planification des activités du Ministère, à une utilisation optimale des ressources et à la mise en place d'un réseau de points focaux de journalistes.

Indicateur 2 : Proportion de rencontres d'échanges organisées avec les jeunes

Il s'agit de jauger la capacité de la Direction de la Communication et des Relations Publiques en général et du Pool Communication en particulier, à couvrir les activités majeures du Ministère.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Communication et des Relations Publiques
- **Mode de calcul** : (Nombre de rencontres d'échanges avec les jeunes réalisées / Nombre de rencontres d'échanges avec les jeunes prévues) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 60%.
- **Réalisation 2023** : 129%

Commentaire / interprétation des résultats :

En 2023, 31 activités majeures relatives aux « RENDEZ-VOUS AVEC LES JEUNES » ont bénéficié de couvertures médiatiques sur 24 prévues, soit un taux de réalisation de 129%. Il est à noter que 11 activités ont été effectivement présidées par le Ministre en charge de la promotion de la Jeunesse et 20 par la Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes et les Structures sous-tutelle (AEJ et OSCN).

En outre, d'autres activités ont été réalisées pour améliorer la visibilité du Ministère, à savoir :

- l'organisation et la couverture médiatique des « Journées Consultatives Nationales de la Jeunesse » sur la période du 30 janvier au 02 février 2023, à l'Auditorium de la CNPS sis Abidjan-Plateau; avec la participation de 307 organisations et faitières au titre de la représentation de la jeunesse ;
- la couverture médiatique de 11 rencontres du Ministre en charge de la jeunesse dans le cadre des « Rendez-vous avec les jeunes », dont 06 à l'intérieur (Divo, Adzopé, Didiévi, Toumodi, Bouaké et Tiébissou) et 05 à Abidjan ;
- l'édition et la vulgarisation du PJ-GOUV 2023 -2025.

Objectif spécifique 4 : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère

Indicateur 1 : Taux de réalisation des missions d'inspections effectuées

Il s'agit de mesurer le niveau de réalisation des missions d'inspections sur la période 2021-2025.

- **Source** : Rapport d'activité / Inspection Générale
- **Mode de calcul** : (Nombre de missions d'inspection réalisées / Nombre de missions d'inspection prévus) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 55%
- **Réalisation 2023** : 55%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, cinq (05) missions de contrôle ont été conduites par l'Inspection Générale contre deux (02) en 2022 et quatre (04) en 2021, soit un total de 11 missions sur 20 prévues sur la période 2021-2025, soit un taux de réalisation de 55%. Les missions de contrôle pour l'année 2023, se sont déroulées dans les Directions Régionales de San Pedro, Gbéké, Poro, et des Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro.

De plus, d'autres activités ont été réalisées, à savoir :

- l'organisation de 60 contrôles de présence au poste du MPJIPSC (19 Unités Administratives visitées) ;
- l'organisation d'un atelier d'évaluation de la performance du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) du 01 au 03 août 2023 au CRRAE-UMOA au Plateau.

Indicateur 2 : Taux de production des rapports de suivi-évaluation

Il s'agit de mesurer le niveau de production des rapports de suivi-évaluation sur la période 2021-2025.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation
- **Mode de calcul** : Nombre de rapports de suivi-évaluation produits / Nombre de rapports de suivi-évaluation prévus) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 60%
- **Réalisation 2023** : 60%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, quatre (04) rapports trimestriels de suivi-évaluation ont été produits. De 2021 à 2022, 08 rapports ont été produits en raison de 04 par an. Cela donne un total de 12 rapports trimestriels produits contre 20 prévus sur la période 2021-2025, soit un taux de réalisation de 60%.

Au nombre des activités réalisées, l'on peut citer entre autres :

- l'organisation de 04 ateliers de consolidation des PTBA 2023 des Unités Administratives du MPJIPSC : les 29 et 30 janvier 2023 pour le 1er Trimestre 2023, les 05 et 06 avril 2023 pour le 2ème Trimestre 2023, les 26 et 27 octobre 2023 pour le 3ème Trimestre 2023 et les 27 et 06 décembre 2023 pour le 4ème Trimestre 2023 ;
- l'élaboration de 12 rapports mensuels d'exécution du calendrier 2023 des conférences et missions en Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire du MPJIPSC ;
- l'élaboration de 12 rapports mensuels de suivi des mobilisations sectorielles des ressources extérieures (COMOREX) ;
- l'élaboration des fiches projets PIP 2024-2026 du MPJIPSC et la participation à la conférence PIP 2023 ;
- l'organisation d'une séance de renseignement de la Plateforme de Suivi de la Feuille de Route (PSFR) 2023 du Gouvernement : données sectorielles renseignées sur la plateforme. La séance s'est tenue le 03 mars 2023 et le rapport est disponible ;
- la mise en place du Centre de Documentation et d'Information (CDI) du Ministère est en cours (le site est toujours en cours d'identification par le Service Patrimoine. Cependant, des acquisitions ont déjà été faites).

Cet objectif a été atteint grâce à une planification trimestrielle des sessions de suivi-évaluation des activités au sein du Ministère.

La participation effective des Responsables de Programme, des Responsables d'Unités Opérationnelles et des Points focaux de la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation dans les différentes Unités Administratives, à ces 04 sessions trimestrielles de validation des Plans de Travail Budgétisés Annuels (PTBA), a contribué à la réalisation de la cible prévisionnelle de cet indicateur.

PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Le basculement en mode Budget-Programmes, depuis le premier janvier 2020, a permis aux acteurs du Programme 1 « Administration Générale » d'orienter leurs actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025. Dans ce Programme, 06 cibles sont atteintes sur 07 prévues, soit un taux de réalisation de 85,71%. Cela met en exergue l'appropriation progressive du Budget-Programmes par l'ensemble des acteurs du Ministère et ce à travers plusieurs sessions de formations sur les outils de la réforme budgétaire organisées par le RFFIM dans le cadre du dialogue vertical.

Une difficulté majeure d'ordre organisationnel demeure cependant, à savoir : l'insuffisance de moyens de mobilité qui a impacté négativement la réalisation des missions de suivi et d'évaluation des activités sur le terrain.

IV.2. Recommandations

Au regard de ce qui précède, il convient de :

- mettre en place un plan d'équipement quinquennal en vue de couvrir tous les besoins logistiques ;
- prioriser les activités inscrites dans le Plan de Travail Annuel permettant d'atteindre les cibles inscrites au Projet Annuel de Performance.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2023, le Programme 1 « Administration Générale » a bénéficié d'un budget initial de 5 227 380 386 F CFA. Ce budget a connu une hausse de 24 379 324 776 F CFA pour se situer au budget actuel de 29 606 705 162 F CFA. Les crédits budgétaires ainsi obtenus ont été exécutés pour un montant global de 22 220 140 177 F CFA, soit un taux d'exécution de 75,05%.

L'exécution budgétaire a permis de mettre en œuvre les 04 actions décomposées en 132 activités que compte le Programme.

La conjugaison des Ressources Humaines et Financières a permis de mettre en œuvre le Plan de Travail Budgétisé Annuel.

Ainsi, 02 lois ont été adoptées par le Parlement, 09 décrets et 42 arrêtés ont été pris.

De plus, 54 accords et conventions ont été signés entre le Ministère et ses Partenaires Techniques et Financiers.

Aussi, 519 agents ont-ils bénéficié de formation dont un (01) à l'étranger.

Ces résultats ont concouru à l'atteinte de 06 cibles sur 07 prévues, soit un taux de réalisation de 85,71%.

Pour l'année 2024, tous les acteurs du Programme 1 devront s'atteler à une meilleure appropriation des outils du Budget-Programmes afin de rechercher l'adéquation entre les moyens mis à leur disposition et les prévisions d'activités inscrites dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2024-2026).

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA JEUNESSE »

INTRODUCTION

Nommé Directeur de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes par décret n°2020-853 du 30 septembre 2020, Monsieur KOUAKOU Koffi Constant est désigné Responsable du Programme 2.

Le Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » vise à assurer un meilleur encadrement de la jeunesse. A ce titre, ce Programme a pour principales missions :

- mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des jeunes ;
- élaboration des projets de loi et de règlements en matière de promotion de la jeunesse ;
- éducation, formation permanente et promotion des jeunes non scolarisés et déscolarisés ;
- préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ;
- organisation, réglementation, tutelle, contrôle et évaluation des organisations et mouvements de jeunesse ;
- formation du personnel enseignant en éducation permanente ;
- développement de la coopération internationale en matière de jeunesse.

L'année 2023 déclarée « Année de la Jeunesse » par Son Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire a été marquée par de nombreuses actions en faveur de la Jeunesse.

Les activités du Programme 2 au cours de l'exercice 2023, ont été réalisées dans un contexte marqué par l'immigration irrégulière ainsi que les tensions géopolitiques internationales, notamment les crises sous-régionales et la guerre russo-ukrainienne avec leurs effets collatéraux sur l'activité économique et sociale, dans sa globalité.

Les actions entreprises en faveur de la jeunesse par les autorités gouvernementales ont permis d'obtenir les performances observées au titre de ce programme.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme « Promotion de la Jeunesse » porte d'une part, sur la stratégie dudit programme et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice 2023.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectifs du Programme

La mise en œuvre du Programme « Promotion de la Jeunesse » contribue à la réalisation de l'objectif global 2 : « Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse ». Le résultat global attendu est : « l'encadrement des jeunes est renforcé ».

Trois (03) objectifs spécifiques découlant de l'objectif global 2 précité sont associés à ce Programme, à savoir :

OS 1 : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national ;

OS 2 : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux ;

OS 3 : Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de base adaptés à leurs besoins.

I.2 Financement du Programme

Tableau 16 : Répartition du budget 2023 par nature de dépenses du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse »

Promotion de la Jeunesse	Budget Voté	Variation (+) ou (-)	Budget Actuel	Pourcentage (%)
Personnel	0	0	0	-
• Y compris EPN	0	0	0	-
• Contractuels hors solde	0	0	0	-
Biens et services	273 757 003	(-) 54 574 258	219 182 745	23,92
Transferts	58 000 000	(-) 9 248 646	48 751 354	5,32
Investissements	648 457 800	0	648 457 800	70,76
• Trésor	648 457 800	0	648 457 800	70,76
• Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0	-
TOTAL	980 214 803	(-) 63 822 904	916 391 899	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025_ Situation d'exécution issue du SIGOBE

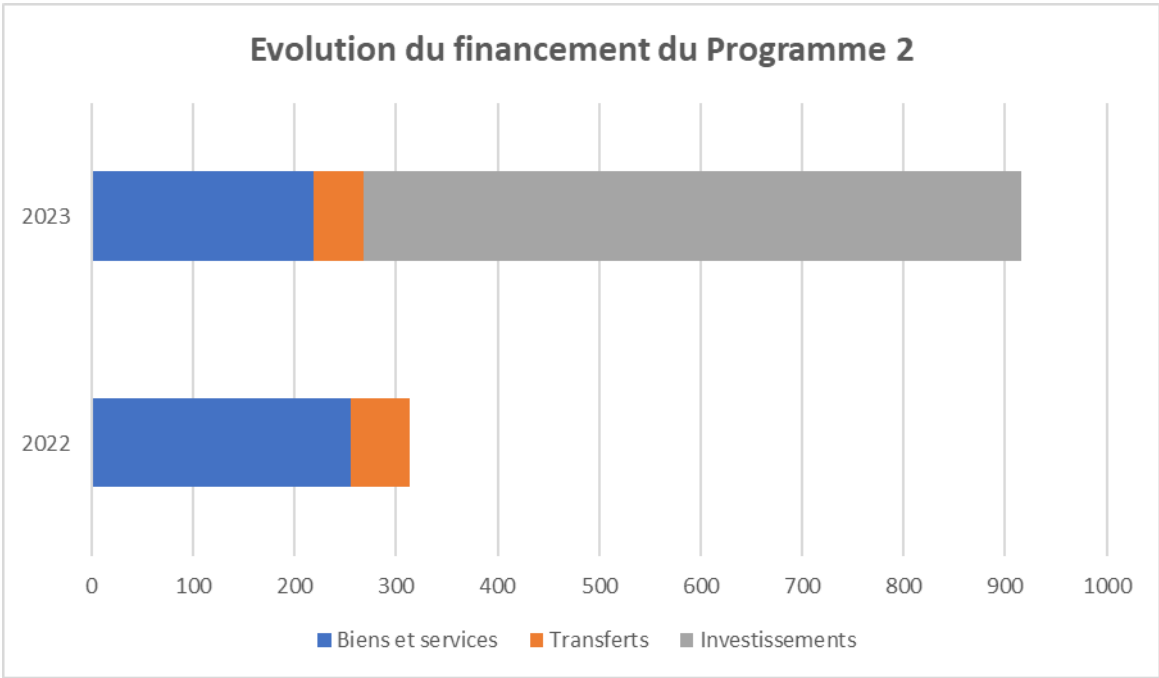
Commentaire :

Le Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » a bénéficié d'un budget initial de 980 214 803 F CFA au titre de l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 63 822 904 F CFA (collectif 2023) pour passer au budget actuel d'un montant de 916 391 899 F CFA réparti par nature de dépenses comme suit :

- les crédits de Biens et services d'un montant de 219 182 745 F CFA ;
- les crédits de transfert d'un montant de 48 751 354 F CFA ;
- les crédits d'Investissements d'un montant de 648 457 800 F CFA.

De 2022 à 2023, le financement du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » est passé de 313 139 104 F CFA à un montant de 916 391 899 F CFA, soit une augmentation de 603 252 795 F CFA.

Graphique 9 : Evolution du financement du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » de 2022 à 2023



En 2023, le financement global du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » est de 916 391 899 F CFA contre 313 139 104 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort une augmentation de 603 252 795 F CFA de 2022 à 2023.

NB : montant en million de francs CFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 17 : Exécution du budget du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse »

22128 Promotion de la Jeunesse	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
Action 1 : 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes	271 625 653	222 726 292	222 726 292	222 722 282	4 010	100
2 Biens et services	213 625 653	173 974 938	173 974 938	173 970 928	4 010	100
3 Transferts	58 000 000	48 751 354	48 751 354	48 751 354	0	100
Action 2 : 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes	685 589 150	677 823 607	677 823 607	677 822 682	925	100
2 Biens et services	37 131 350	29 365 807	29 365 807	29 365 711	96	100
4 Investissements	648 457 800	648 457 800	648 457 800	648 456 971	829	100

22128 Promotion de la Jeunesse	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
Action 3 : 2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes	23 000 000	19 524 366	15 842 000	15 842 000	0	100
2 Biens et services	23 000 000	19 524 366	15 842 000	15 842 000	0	100
Total Promotion de la Jeunesse	980 214 803	920 074 265	916 391 899	916 386 964	4 935	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Le Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » a bénéficié d'un budget initial de 980 214 803 F CFA au titre de l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution d'un montant de 63 822 904 F CFA (collectifs 2023), pour passer au budget actuel de 916 391 899 F CFA.

Ce budget actuel a été entièrement ordonnancé, soit un taux d'exécution de 100%, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Biens et services d'un montant de 219 178 639 F CFA ont été entièrement ordonnancées, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les dépenses de Transferts d'un montant de 48 751 354 F CFA ont été entièrement ordonnancées, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les dépenses d'Investissements d'un montant de 648 457 800 F CFA ont été entièrement ordonnancées, soit un taux d'exécution de 100%.

Par ailleurs, le taux global d'ordonnancement des crédits budgétaires 2023 du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » est de 100%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 18 : Exécution financière par action du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse »

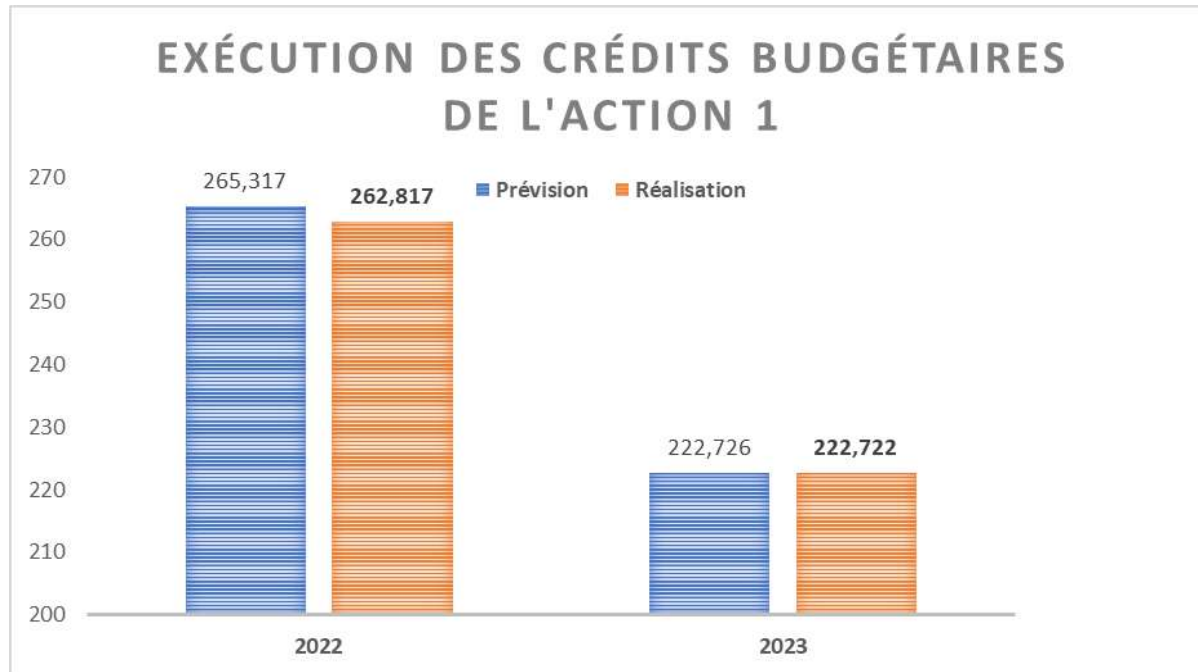
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes	0	0	207 317 531	173 970 928	55 500 000	48 751 354	0	0	262 817 531	222 722 282
Action 2 : 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes	0	0	29 021 703	29 365 711	0	0	0	648 456 971	29 021 703	677 822 682
Action 3 : 2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes	0	0	18 799 870	15 842 000	0	0	0	0	18 799 870	15 842 000
Total	0	0	255 139 104	219 178 639	55 500 000	48 751 354	0	648 456 971	310 639 104	916 386 964

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire/ interprétation des résultats :

Action 1 : **2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes**

Graphique 10 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 1 du Programme 2



En 2023, les crédits de l'action 1 ont été ordonnancés pour un montant de 222 722 282 F CFA contre 262 817 531 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort une diminution d'un montant de 40 095 249 F CFA de 2022 à 2023, soit une baisse de 15,25%.

NB :

montant en million de francs CFA

Commentaire

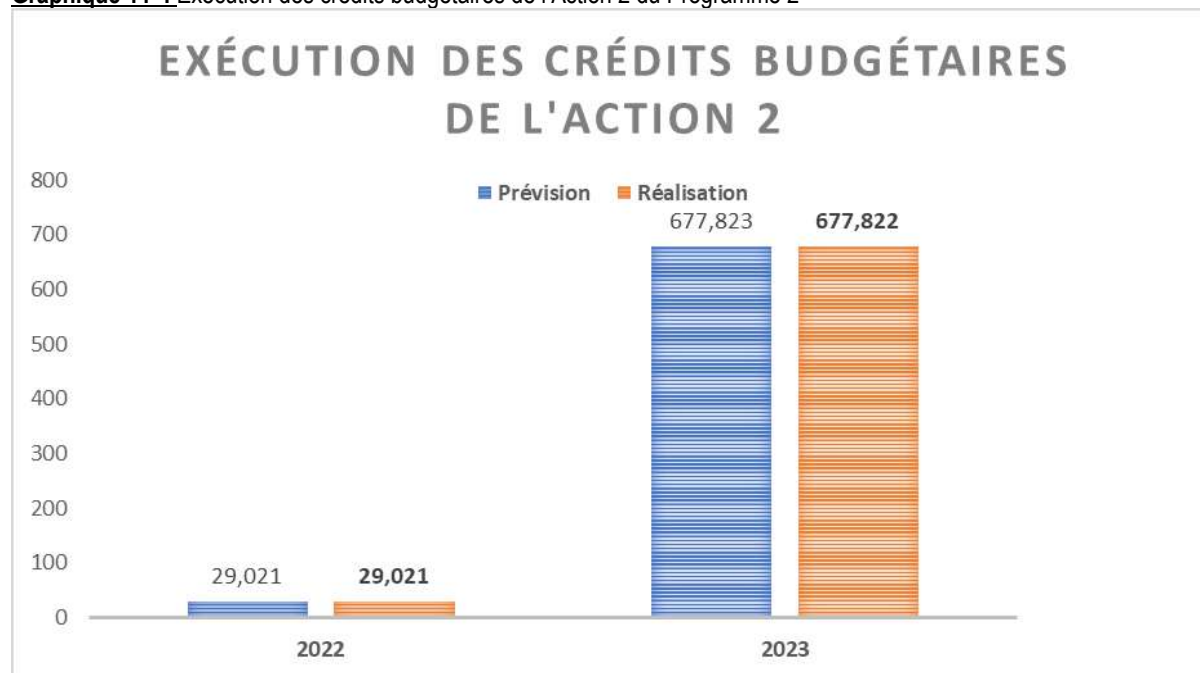
Le budget initial alloué à l'action « 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes » est de 271 625 653 F CFA au titre de la Loi de finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 48 899 361 F CFA pour se chiffrer à un budget actuel d'un montant total de 222 726 292 F CFA. La variation du budget (diminution globale 48 899 361 F CFA) est due aux collectifs 2023.

Ce budget actuel d'un montant de 222 726 292 F CFA a été entièrement ordonnancé, soit un taux d'exécution de 100%.

Action 2 : **2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes**

Graphique 11 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 2 du Programme 2



En 2023, les crédits budgétaires de l'Action 2 ont été ordonnancés à hauteur de 677 822 682 F CFA contre un montant de 29 021 703 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort un accroissement d'un montant de 648 800 979 F CFA de 2022 à 2023.

NB : montant en million de francs CFA

Commentaire

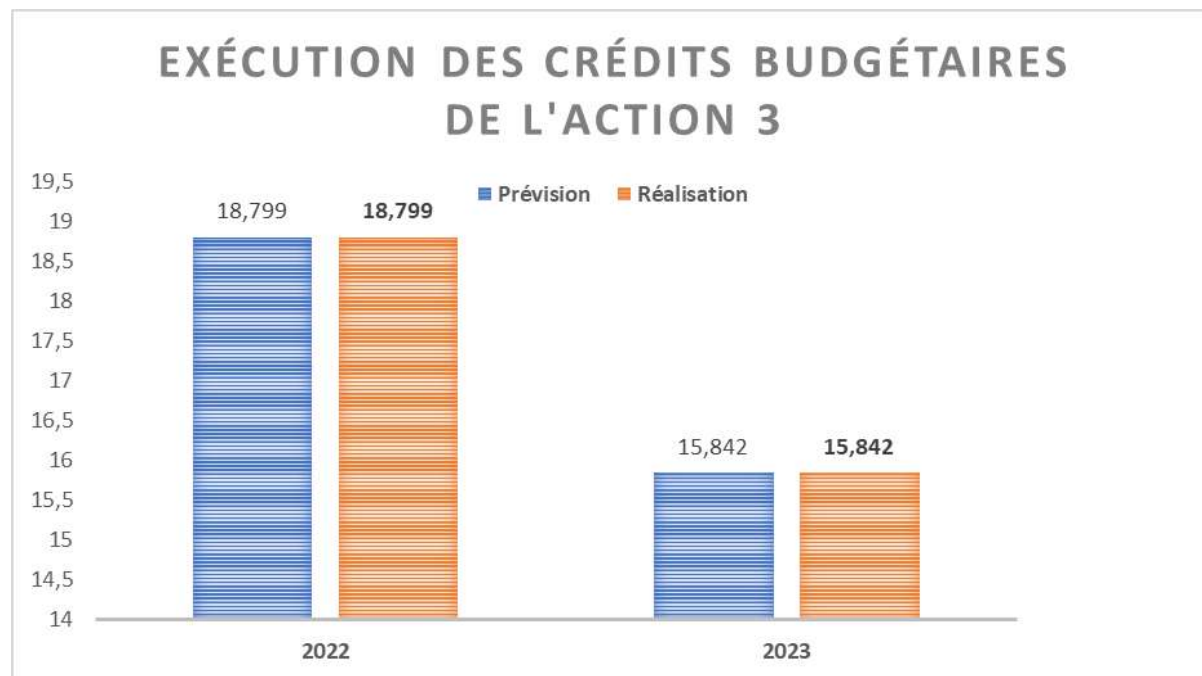
Le budget initial alloué à l'action « 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes » est de 685 589 150 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 7 765 543 F CFA pour se chiffrer à un budget actuel d'un montant total de 677 823 607 F CFA. La variation du budget (réduction de 7 765 543 F CFA) est due aux collectifs budgétaires 2023.

Ce budget actuel de 677 823 607 F CFA a été entièrement ordonnancé, soit un taux d'exécution de 100%.

Analyse de l'évolution du financement de l'Action 3 : **2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes**

Graphique 12 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 3 du Programme 2



En 2023, les crédits de l'action 3 ont été ordonnancés pour un montant de 15 842 000 contre 18 799 870 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort une diminution d'un montant de 2 957 870 F CFA de 2022 à 2023, soit une baisse de 15,73%.

montant en million de francs CFA

NB :

Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes » est d'un montant de 23 000 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une réduction de 7 158 000 F CFA pour se chiffrer au budget actuel d'un montant total de 15 842 000 F CFA. La variation du budget (diminution de 7 158 000 F CFA) est due aux collectifs 2023. Ce budget actuel a été entièrement exécuté, soit un taux d'exécution de 100%.

II.1.2 Suivi des investissements

Tableau 19 : Exécution des investissements du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse »

Projet	Année démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat PEC 2023
Projet 1 : Construire, réhabiliter et équiper des institutions socio-éducatives	2023	2025	3 850 000 000	0	0	0
Sur financement intérieur			3 850 000 000	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Réhabiliter et équiper des institutions socio-éducatives (ISE)	2023	2025	2 091 707 600	648 457 800	648 457 800	648 456 971
Sur financement intérieur			2 091 707 600	648 457 800	648 457 800	648 456 971
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL			5 941 707 600	648 457 800	648 457 800	648 456 971
Sur financement intérieur			5 941 707 600	648 457 800	648 457 800	648 456 971

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE / Echancier AE-CP_2022_DEF

Commentaire

Le portefeuille projet du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » compte 02 projets pour un coût global de 5 941 707 600 F CFA sur financement intérieur. En 2023, seul le Projet 2 « Projet de construction et d'équipement des institutions socio-éducatives » a bénéficié d'une dotation budgétaire de 648 457 800 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023. Ce budget actuel de 648 457 800 F CFA a été entièrement ordonnancé (100%).

Au titre du Projet 1 : Construire, réhabiliter et équiper des institutions socio-éducatives

- **Coût total** : 3 850 000 000 F CFA ;
- **Année de démarrage** : 2023 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2025 ;
- **Etat d'avancement physique** : 0,00% ;
- **Etat d'avancement financier** : 0,00% ;
- **Difficultés** : bien qu'inscrit au DPPD-PAP 2023-2025, le projet « Construire, réhabiliter et équiper des Institutions socio-éducatives » n'a pas bénéficié de financement en 2023. Il n'a donc pu connaître un début de réalisation.
- **Mesure correctrice** : lors de la conférence ministérielle 2022, le volet réhabilitation et équipement a été privilégié au détriment de la construction de nouvelles ISE, pour contraintes budgétaires. Cette situation se corrigera les prochaines années.

Au titre du Projet 2 : Réhabiliter et équiper des institutions socio-éducatives (ISE)

- **Coût total** : 2 091 707 600 F CFA
- **Année de démarrage** : 2023

- **Année prévisionnelle de fin** : 2025
- **Etat d'avancement physique** : 05 ISE ont été réhabilités et équipés en 2023 sur un total de 71, soit un taux de réalisation physique de 7,04%. Les ISE réhabilités en 2023 sont : l'Auberge de jeunesse de Bouaké (Ngattakro), le Foyer des jeunes de Sinématiali, le Foyer des jeunes de Zoukougbeu, le Centre d'Ecoute et de Conseil de Gagnoa et l'Espace Jeunesse de Daloa.
- **Etat d'avancement financier** : sur un coût total de 2 091 707 600 F CFA, un montant de 648 456 971 F CFA a été décaissé en 2023, soit un taux de réalisation financière de 31%.
- **Difficultés** : les coûts de réhabilitation des ISE, définis depuis 2017 par une étude du BNETD, sont devenus caducs en 2023.
- **Mesure correctrice** : une mission de suivi des travaux de réhabilitation a été effectuée courant avril 2023 avec la Direction des Institutions Socio-Educatives (DISE) et le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, maître d'œuvre sur le projet pour faire l'état des lieux des centres concernés en vue d'actualiser les coûts.

II.2 Evolution des effectifs

Tableau 20 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse »

Catégories	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a) + (b) – (c)
Catégorie A	18	00	00	07	04	21
Catégorie B	34	00	00	18	04	48
Catégorie C	07	00	00	02	00	09
Catégorie D	04	01	01	00	00	04
Non Fonctionnaires	02	00	00	00	01	01
TOTAL	65	01	01	27	09	83

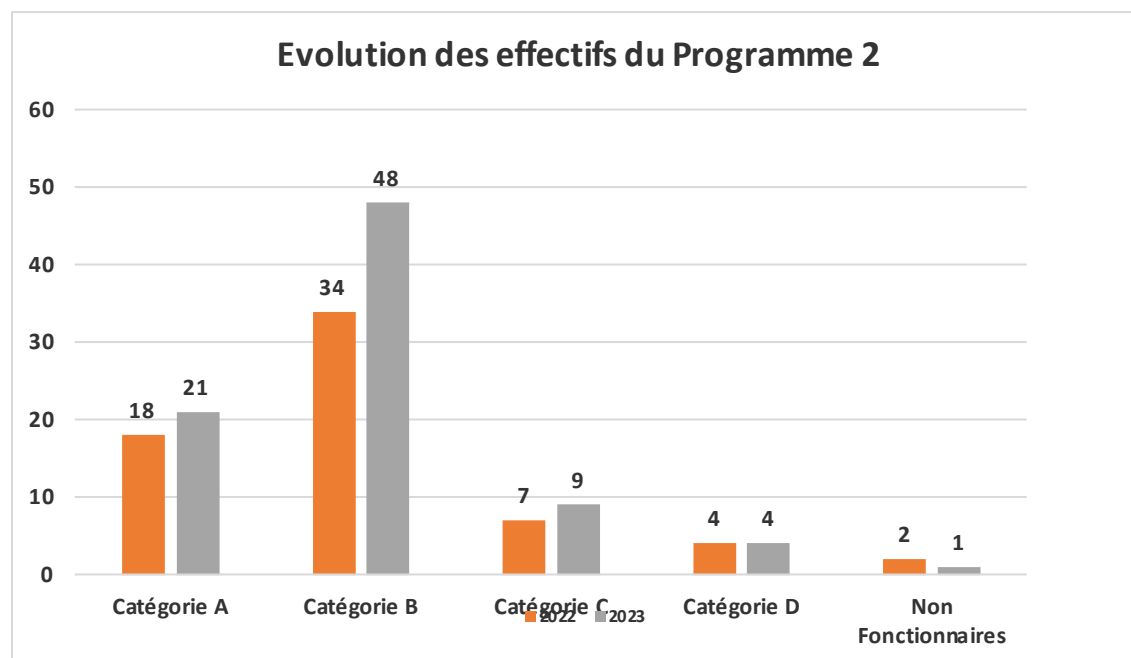
Source : DRH-MPJIPSC / Catalogues des mesures nouvelles

Commentaire

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » compte à ce jour 83 agents dont 25,30% de catégorie A, 57,83% de catégorie B, 10,84% de catégorie C, 4,81% de catégorie D et 1,2% de Non Fonctionnaires. Comparativement à 2022, l'effectif du Programme 2 a connu un accroissement de 18 agents (+27,69%), par l'effet combiné de 27 recrutements et 9 départs.

L'effectif actuel du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » a contribué largement à la mise en œuvre des activités majeures dudit Programme.

Graphique 13 : Evolution des effectifs du Programme 2



En 2023, le Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » compte 83 agents dont la plupart sont de la Catégorie B, au total 48 agents, soit 57,83% de l'effectif total.

Source : DRH-MPJIPSC / Catalogues des mesures nouvelles

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Sur un total de 06 indicateurs définis pour mesurer la performance du programme, 01 indicateur n'a pu être évalué. L'on enregistre 04 cibles atteintes sur 6 prévues, soit un taux de cibles atteintes de 66,67%. 02 cibles n'ont pu être atteintes (01 cible non atteinte et 01 cible non mesurée).

En dépit des difficultés d'ordre organisationnel et de l'insuffisance des ressources financières, des activités clés ont été menées en vue de l'atteinte des résultats. A cet effet, des thématiques en lien avec la jeunesse, surtout celles portant sur les fléaux auxquels elle est exposée, ont été abordées à travers différentes campagnes de sensibilisation pour permettre aux jeunes d'adopter de bons comportements. Au nombre de ces activités figurent :

- le renouvellement du bureau exécutif d'une (01) Fédération de jeunesse, LEO LAGRANGE : les 28 et 29 janvier 2023 pour un mandat de 03 ans ainsi que le renouvellement de 104 bureaux exécutifs d'associations de jeunes ;
- l'octroi de subventions au Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) et aux Fédérations de jeunesse pour un coût global de cent cinquante millions (150 000 000) CFA ;
- l'organisation de 36 rencontres d'échanges sur les initiatives et questions d'intérêt pour les jeunes avec la participation de 10 934 jeunes dans le cadre des « RENDEZ-VOUS AVEC LES JEUNES » ;
- participation de 25 jeunes aux Programmes Yali du Gouvernement Américain et Mandela Fellowing (MFW), à Washington du 20 juin au 04 août 2023 dont 15 jeunes hommes et 10 jeunes filles (25-35 ans) avec une immersion en entreprise. Ces programmes visent à former les jeunes en leadership, gestion des affaires, bonne gouvernance et création d'entreprise ;

- formation de 5 600 adolescents en Compétences de Vie Courante ;
- réhabilitation et équipement de cinq (05) Institutions Socio-Educatives (ISE) à savoir : l'Auberge de jeunesse de Bouaké (Ngattakro), le Foyer des jeunes de Sinématiali, le Foyer des jeunes de Zoukougbeu, le Centre d'Ecoute et de Conseil de Gagnoa et l'Espace Jeunesse de Daloa.

Au total, ce sont 7 779 266 jeunes et 307 organisations de jeunesse qui ont été sensibilisés et formés sur des thématiques en rapport avec leurs centres d'intérêts, ainsi que sur les dispositifs du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique. La synergie d'actions des Unités Opérationnelles et la collaboration avec les partenaires traditionnels, notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les organisations de jeunesse, seront un atout indéniable à l'amélioration de la performance du Programme 2. Aussi, les nouvelles technologies contribueront-elles de manière significative à l'atteinte des cibles lors des prochaines campagnes de sensibilisation.

De plus, une gestion optimale des ressources (humaines et financières) et une collaboration renforcée des organisations de jeunesse seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en rapport avec les orientations stratégiques, à savoir :

- la participation collective et/ou individuelle des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national ;
- la sensibilisation des jeunes à l'adoption de comportements adéquats qui limitent leurs expositions aux fléaux sociaux et qui leur permettent d'accéder à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 21 : Évolution des indicateurs du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national						
IP1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI et bénéficiaires des subventions	Nombre	7	7	7	8	7
IP2 : Proportion des associations de jeunesse ayant renouvelé leurs bureaux exécutifs	%	-	-	37	60	105
Objectif Spécifique 2 : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux						
IP1 : Proportion de jeunes sensibilisés pour le changement de comportement	%	38,82	17,43	25,65	68,47	70,77
IP2 : Proportion de nouveaux inscrits sur la plateforme d'information U-report	%	100	0	140,44	90	101,90
Objectif Spécifique 3 : Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de base adaptés à leurs besoins						
IP1 : Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) réhabilitées et équipées	%	-	-	-	5	7,04
IP2 : Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) construites et équipées	%	-	-	-	3	0

Source: DPPD-PAP 2023-2025 / RASP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Assurer la participation des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et national

Indicateur 1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI et bénéficiaires des subventions.

Cet indicateur mesure la capacité à faire affilier les fédérations de jeunesse existantes au Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire et à les y maintenir.

- **Source** : Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible de 2023** : 8
- **Réalisation 2023** : 7

Commentaire/ interprétation des résultats :

Suite aux différentes campagnes de sensibilisation initiées par le Ministère, 07 fédérations sur 08 prévues se sont affiliées au CNJCI (FIS, FISF, FENUJECI, FEMAJECI, LEO-LAGRANGE, FENOPJECI, FEJECI). La 8^{ème} Fédération de jeunesse (FENAMEPCI) ne fonctionne plus et cela a été rendu irréversible depuis le décès de son ancien Président en 2021.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Il convient de procéder à la reformulation de cet indicateur à la prochaine Conférence sur le Cadre de Performance.

Indicateur 2 : Proportion des associations de jeunesse ayant renouvelé leurs bureaux exécutifs

Cet indicateur mesure la dynamique de renouvellement des instances dirigeantes des associations de jeunesse sur la période 2021-2025.

- **Source :** Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes
- **Mode de calcul :** (Nombre d'associations de jeunesse ayant renouvelé leurs bureaux exécutifs / Nombre de bureaux exécutifs à renouveler) x 100
- **Valeur cible de 2023 :** 60%
- **Réalisation 2023 :** 105%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 01 fédération de jeunesse, LEO-LAGRANGE et 104 organisations de jeunesse ont renouvelé leurs bureaux exécutifs, soit 105 bureaux renouvelés sur 100 prévus, pour un taux de réalisation de 105%. Le PJ-GOUV 2023-2025 a contribué efficacement à la redynamisation des associations de jeunesse.

Objectif spécifique 2 : Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements adéquats face aux fléaux sociaux

Indicateur 1 : Proportion de jeunes sensibilisés pour le changement de comportement

Il s'agit de mesurer la proportion de jeunes et adolescents touchés lors des Campagnes de sensibilisation pour le Changement de Comportement (CCC) sur la période 2021-2025.

- **Source :** Rapport d'activité / Direction de la Protection des Jeunes
- **Mode de calcul :** (Nombre de jeunes sensibilisés pour le Changement de Comportement/ Population de jeunes prévue) x 100
- **Valeur cible de 2023 :** 68,47%
- **Réalisation 2023 :** 70,77%

Commentaire/ interprétation des résultats :

7 779 266 jeunes et adolescents touchés par les CCC, sur la période 2021-2023 soit un taux de 70,77% contre un objectif annuel de 68,47% (Dénominateur : 10 992 924 jeunes dont l'âge est compris entre 14 et 35 ans ; RGPH 2021). Ces Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) ont concerné divers fléaux dont la toxicomanie et l'alcoolisme, la lutte contre les IST/VIH/Sida/SRAJ/VBG (grossesses, mariages précoces), la cybercriminalité et la migration irrégulière.

Indicateur 2 : Proportion de nouveaux inscrits sur la plateforme d'information U-Report

Il s'agit de mesurer la proportion de nouveaux inscrits sur la plateforme U-Report par an.

- **Source :** Rapport d'activité / Direction de la Protection des Jeunes
- **Mode de calcul :** (Nombre de nouveaux inscrits sur la plateforme / Nombre de nouveaux inscrits attendus) x 100
- **Valeur cible de 2023 :** 90%
- **Réalisation 2023 :** 101,90%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, l'on a enregistré 152 845 nouveaux « U-Reporters » inscrits sur la plateforme «U-Report» sur 150 000 prévus, soit un taux de réalisation de 101,90%. A ce jour l'on dénombre un total de 4 165 923 jeunes inscrits sur la plateforme dont 60% d'hommes (2 499 554) et 40% de femmes (1 666 369).

Objectif spécifique 3 : Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de base adaptés à leurs besoins

Indicateur 1 : Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) réhabilitées et équipées

Il s'agit de mesurer la capacité du Ministère à rendre fonctionnelles les ISE existantes, en les réhabilitant et en les dotant d'équipements adéquats.

- **Source :** Rapport d'activité / Direction des Institutions Socio-Educatives
- **Mode de calcul :** (Nombre d'ISE réhabilitées et équipées / Nombre total d'ISE à réhabiliter et à équiper) x 100 ; Nombre d'ISE à réhabiliter et à équiper : 71
- **Valeur cible de 2023 :** 5%,
- **Réalisation 2023 :** 7,04%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 05 ISE ont été réhabilitées et équipées sur 71, soit un taux de réalisation de 7,04% contre 5% prévus. Il s'agit de l'Auberge de jeunesse de Bouaké (Ngattakro), du Foyer des jeunes de Sinématiali, du Foyer des jeunes de Zoukougbeu, du Centre d'Ecoute et de Conseil de Gagnoa et de l'Espace Jeunesse de Daloa.

Indicateur 2 : Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) construites et équipées.

Le taux de réalisation nul de l'indicateur 2 « Proportion d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) construites et équipées » se justifie par le fait que ce projet n'a pas bénéficié de dotation budgétaire en 2023.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Le Projet « 90041200003 Construire, réhabiliter et équiper des institutions socio-éducatives » est inscrit au PIP pour un montant global de 3 850 000 000 F CFA. Lors de la conférence ministérielle 2022, le volet réhabilitation et équipement a été privilégié au détriment de la construction de nouvelles ISE, pour contraintes budgétaires. Cette situation se corrigera les prochaines années.

IV. PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, nous indiquerons les leçons apprises et les recommandations.

IV.1 Leçons apprises

Le basculement en mode Budget-Programmes, depuis le premier janvier 2020, a permis aux acteurs du Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » d'orienter leurs actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025. Dans ce Programme, 04 cibles sont atteintes sur 06 prévues, soit un taux de réalisation de 66,67%. Cela met en exergue l'appropriation progressive du Budget-Programme par l'ensemble des acteurs du Ministère et ce à travers plusieurs sessions de formations sur les outils de la réforme budgétaire organisées par le RFFiM dans le cadre du dialogue vertical.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2023 par les Responsables d'Unités Opérationnelles sont d'ordre financier et technique.

Au niveau financier, l'on note les difficultés suivantes :

- la régulation budgétaire de 70% ne permet toujours pas de faire les engagements correspondant aux activités à réaliser pour respecter le PTBA ;
- la fermeture du SIGOBE intervenue au second trimestre ;
- le manque de financement pour le Projet d'Investissement d'envergure relatif à la construction et à l'équipement des Institutions Socio-Educatives (ISE) inscrit dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP).

Au niveau technique, l'on a rencontré les difficultés suivantes :

- le manque de local pour le personnel de la Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes et de la Direction de la Protection de la Jeunesse ;
- le non renouvellement des instances au niveau de certaines associations pose le problème d'interlocuteurs légaux.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de solliciter des besoins complémentaires en 2024 pour financer les travaux de construction et d'équipement des ISE.

De plus, le Service de Gestion du Patrimoine du Ministère devra s'atteler à trouver un local à la Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes et à la Direction de la Protection de la Jeunesse.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2023, le Programme 2 « Promotion de la Jeunesse » a bénéficié d'un budget initial de 980 214 803 F CFA. Ce budget a connu une baisse de 63 822 904 F CFA pour se situer au budget actuel d'un montant de 916 391 899 F CFA. Les crédits budgétaires ainsi obtenus ont été exécutés à hauteur de 916 386 964 F CFA.

L'exécution budgétaire a permis de mettre en œuvre les 03 actions décomposées en 12 activités que compte le Programme.

La conjonction des ressources humaines et financières a favorisé la mise en œuvre du Plan de Travail Budgétisé Annuel.

Ainsi, l'exécution budgétaire a permis de mener les activités majeures, notamment la sensibilisation de 7 779 266 jeunes et adolescents lors des consultations foraines (données de routine et réseaux sociaux) dans le cadre des Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) sur diverses thématiques. Aussi, 36 rencontres d'échanges ont-elles été organisées avec la participation de plus de 20 000 jeunes sur les initiatives mises en œuvre par le Ministère en lien avec leur centre d'intérêt.

La synergie d'actions des unités opérationnelles et la collaboration avec les partenaires traditionnels notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les organisations de jeunesse ont constitué un atout indéniable pour la réalisation des activités.

Sur un total de 06 indicateurs définis pour mesurer la performance du Programme, seul 01 indicateur n'a pu être évalué par manque de financement. L'on enregistre 04 cibles atteintes sur 6 prévues (66,66%).

Pour l'année 2024, tous les acteurs du Programme 2 devront s'atteler à une meilleure appropriation des outils du Budget-Programmes afin de rechercher l'adéquation entre les moyens mis à leur disposition et les prévisions d'activités inscrites dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2024-2026).

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « EMPLOI DES JEUNES »

INTRODUCTION

Le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, désigne Monsieur KOUADIO Kouamé Jean-Louis, en qualité de Responsable du Programme 3 « Emploi des Jeunes », lui-même nommé Administrateur de l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes par décret n°2017-163 du 01 mars 2017.

Le Programme 3 « Emploi des Jeunes » vise à permettre aux jeunes d'avoir accès à un emploi productif et durable. Les missions de ce Programme sont les suivantes :

- définition et orientation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, en liaison avec le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- définition et orientation de la politique nationale en matière d'Insertion professionnelle et d'Emploi des Jeunes ;
- préparation, mise en œuvre et évaluation, conjointement avec le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, des politiques et stratégies en matière de formation professionnelle et d'apprentissage des jeunes ;
- élaboration des projets de loi et de règlement en matière d'Insertion professionnelle et d'Emploi des jeunes ;
- élaboration, en relation avec les Ministres concernés, des stratégies et des programmes en faveur de l'Insertion professionnelle et de l'Emploi des Jeunes ;
- contrôle et évaluation de la politique nationale en matière d'Insertion professionnelle et d'Emploi des Jeunes ;
- identification de mesures visant la création d'emplois en faveur des jeunes, y compris celles d'ordre réglementaire et fiscal ;

- formulation d'actions de mise en adéquation de la formation et de l'emploi, conjointement avec les Ministres concernés ;
- développement du plaidoyer pour la promotion de l'emploi des Jeunes ;
- conception des plans, programmes, instruments et autres mesures visant l'amélioration de l'employabilité et la facilitation de l'insertion professionnelle des Jeunes ;
- assistance aux collectivités décentralisées dans le suivi et le contrôle de l'implantation des structures d'insertion professionnelle sur le territoire national ;
- assistance et appui au retour à l'emploi des chômeurs et handicapés du travail, conjointement avec les Ministres concernés ;
- élaboration, mise en œuvre et contrôle des stratégies et programmes, des normes, lois et règlements en matière d'emploi et de travail, conjointement avec le Ministre chargé de l'Emploi et de la Protection Sociale.

La mise en œuvre du Programme 3 s'est déroulée dans un contexte de fortes demandes d'emplois qui exige des actions vigoureuses du Gouvernement pour faire face à l'important flux de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme 3 « Emploi des Jeunes » portera d'une part, sur la stratégie dudit Programme et d'autre part, sur les réalisations de l'année budgétaire 2023.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectifs du Programme

L'exécution du Programme 3 « Emploi des Jeunes » vise la réalisation de l'objectif global 3 : « Améliorer l'accès des jeunes à des emplois décents et durables ». Le résultat stratégique attendu est : « l'accès des jeunes à des emplois décents et durables est amélioré ». Les principales attentes sont exprimées à travers les deux (02) objectifs spécifiques suivants :

- OS 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur l'étendue du territoire national ;
- OS 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des programmes de formation et de stages correspondant aux besoins du marché du travail.

I.2. Financement du Programme

Tableau 22 : Répartition du budget 2023 par nature de dépenses du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

Emploi des Jeunes	Budget Voté	Variations (+) ou (-)	Budget Actuel	Pourcentage (%)
Personnel	4 316 993 878	0	4 316 993 878	12,50
<i>Y compris EPN</i>	<i>4 316 993 878</i>	<i>0</i>	<i>4 316 993 878</i>	<i>12,50</i>
<i>Contractuels hors solde</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
Biens et services	23 000 000	(-) 3 811 986	19 188 014	0,06
Transferts	589 369 772	(-) 172 440 129	416 929 643	1,21
Investissements	23 302 000 000	6 492 056 187	29 794 056 187	86,24
<i>Trésor</i>	<i>12 587 200 000</i>	<i>6 492 056 187</i>	<i>19 079 256 187</i>	<i>55,23</i>
<i>Financement extérieur (Dons/Emprunts)</i>	<i>10 714 800 000</i>	<i>0</i>	<i>10 714 800 000</i>	<i>31,01</i>
TOTAL	28 231 363 650	(+) 6 315 804 072	34 547 167 722	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Le Programme 3 « Emploi des Jeunes » a bénéficié d'un budget initial de 28 231 363 650 F CFA au titre de l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 6 315 804 072 F CFA pour passer au budget actuel d'un montant de 34 547 167 722 F CFA, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les crédits de personnel d'un montant de 4 316 993 878 F CFA ;
- les crédits de Biens et services d'un montant de 19 188 014 F CFA ;
- les crédits de transferts d'un montant de 416 929 643 F CFA ;
- les crédits d'Investissements d'un montant de 29 794 056 187 F CFA.

Par ailleurs, la variation du budget (augmentation de 6 315 804 072 F CFA) s'explique essentiellement par les allocations aux différents programmes de crédits budgétaires complémentaires pour un montant de 6 560 719 196 F CFA et les collectifs 2023 qui s'élèvent à 244 915 124 F CFA en diminution des dépenses de Biens et services et des dépenses de transferts. Les crédits budgétaires complémentaires d'un montant total de 6 560 719 187 F CFA (financement intérieur) sont liés aux crédits d'investissement et concernent les activités suivantes :

- 78041200255 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI pour un montant de 92 753 000 F CFA ;
- 78041200274 Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire pour un montant de 650 307 312 F CFA ;
- 90041290146 Employabilité des Jeunes FB-PR / 3^{ème} C2D pour un montant de 5 817 658 875 F CFA.

De 2022 à 2023, le financement du Programme 3 « Emploi des Jeunes » est passé de 23 316 912 018 F CFA à 34 547 167 722 F CFA, soit une hausse de 11 230 255 704 F CFA.

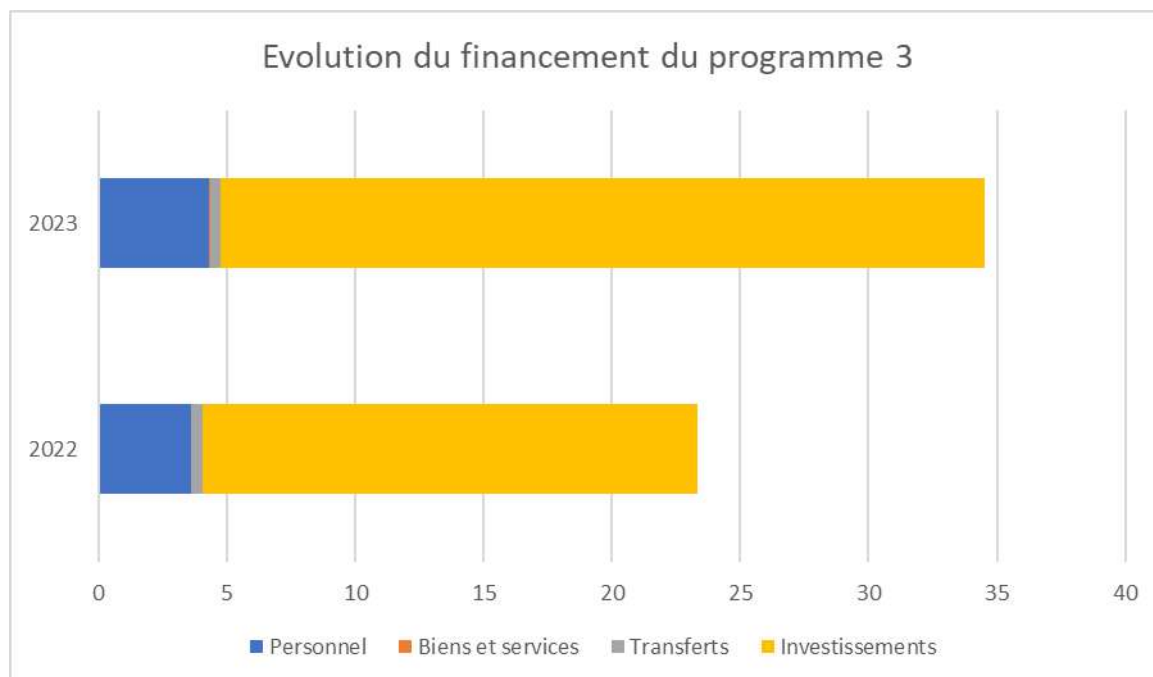
Tableau 23 : Actes modificatifs du budget du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

DATES	PROGRAMMES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
2 Biens et services				(-) 3 811 986
30/06/2023	Emploi des jeunes	Collectifs 2023	-	- 3 811 986
2 Transferts				(-) 172 440 129
30/06/2023	Emploi des jeunes	Collectifs 2023		- 172 440 129
4 Investissements				(+) 24 309 149 210
13/02/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0042/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASAAACL/EAC du 13 février 2023 portant création d'activité de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de cinquante-deux millions sept cent cinquante-trois mille (52 753 000) FCFA, de l'activité 780111201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78041200255 « Mettre en œuvre le Programme Enable Youth-CI », du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	52 753 000
01/03/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0060/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASAAACL/EAC du 01 mars 2023 portant création d'activité de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de quarante millions (40 000 000) FCFA de l'activité 780111201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78041200255 « Mettre en œuvre le Programme Enable Youth-CI », du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	40 000 000
03/04/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0133/MBPE/DGBF/S/D-ASASSCL/EAC du 03 avril 2023 portant création d'activités, de natures économiques, intégration de ressources extérieures (Don projet PNUD) d'un montant de quatre cent quatre-vingt-deux millions huit cent sept mille trois douze (482 807 312) F CFA, et transfert de crédits d'un montant de cent soixante-sept millions cinq cent mille (167 500 000) FCFA , de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'Investissement », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78041200274 « Projet de soutien à l'Innovation Entrepreneuriale des jeunes de Côte d'Ivoire/ MPJIPSC », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), notamment dans l'annexe dite « Budget des Etablissements Publics Nationaux », exercice 2023.	TRESOR	650 307 321
30/06/2023	Emploi des jeunes	Collectifs 2023	-	- 68 663 009

DATES	PROGRAMMES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
14/09/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0671/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/oym-ckg du 14 septembre 2023 portant création de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cinq milliards huit cent dix-sept millions six cent cinquante-huit mille huit cent soixante-quinze (5 817 658 875) F CFA de l'activité 78011202079 « Provision C2D à réaffecter » de la Dotation 15022 « Divers et Imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 9041290146 « Employabilité des jeunes FB-PR/3ème C2D » du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	5 817 658 875
TOTAL AUGMENTATION				(+) 6 492 056 196
TOTAL DIMINUTION				(-) 244 915 124
VARIATION GLOBALE				(+) 6 315 804 072

Source : Actes issus de la DBE/2023

Graphique 14 : Evolution du financement du Programme 3 « Emploi des Jeunes » de 2022 à 2023



En 2023, le financement global du Programme 3 « Emploi des Jeunes » est de 34 547 167 722 contre 23 316 912 018 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort un accroissement de 11 230 255 704,6 F CFA de 2022 à 2023, soit + 48,16%.

NB : montant en milliard de francs CFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget

Tableau 24 : Exécution du budget du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

P3 : 22129 Emploi des Jeunes	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
Action 1 : 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune	5 489 369 772	5 452 756 633	5 316 929 643	5 316 929 643	0	100,00
3 Transferts	489 369 772	452 756 633	316 929 643	316 929 643	0	100,00
4 Investissements	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	0	100,00
Action 2 : 2212902 Emploi et insertion socio-professionnels des jeunes	22 741 993 878	29 298 901 079	29 230 238 079	27 456 804 959	1 773 433 120	93,93
1 Personnel	4 316 993 878	4 316 993 878	4 316 993 878	4 316 993 878	0	100,00
2 Biens et services	23 000 000	19 188 014	19 188 014	19 188 010	4	100,00
3 Transferts	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	100,00
4 Investissements	18 302 000 000	24 862 719 187	24 794 056 187	23 020 623 071	1 773 433 116	92,95
Total Emploi des Jeunes	28 231 363 650	34 751 657 712	34 547 167 722	32 773 734 602	1 773 433 120	94,87

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Le Programme 3 « Emploi des Jeunes » a bénéficié d'un budget initial d'un montant de 28 231 363 650 F CFA au titre de l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 6 315 804 072 F CFA pour passer à un budget actuel de 34 547 167 722 F CFA. Ce budget actuel a été ordonnancé à concurrence de 32 773 734 602 F CFA, soit un taux d'exécution de 94,87%, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de personnel d'un montant de 4 316 993 878 F CFA ont été entièrement ordonnancées, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les dépenses de Biens et services d'un montant de 19 188 014 F CFA ont été entièrement ordonnancées, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les dépenses de Transfert d'un montant de 416 929 643 F CFA ont été entièrement ordonnancées, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les crédits d'Investissements d'un montant de 29 794 056 187 F CFA ont été ordonnancés à hauteur de 28 020 623 071 F CFA , soit un taux d'exécution de 94,05%.

Par ailleurs, le taux global d'ordonnancement des crédits budgétaires 2023 du Programme 3 « Emploi des Jeunes » est de 94,87%, soit un écart de 5,13% par rapport au budget actuel. Cet écart s'explique par la régulation budgétaire réalisée sur les dépenses d'investissement.

L'écart sera expliqué dans la section II.1. 1, au niveau de l'action 2212902 « emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes ».

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 25 : Exécution financière par action du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune	0	0	0	0	342 558 841	316 929 643	5 000 000 000	5 000 000 000	5 342 558 841	5 316 929 643

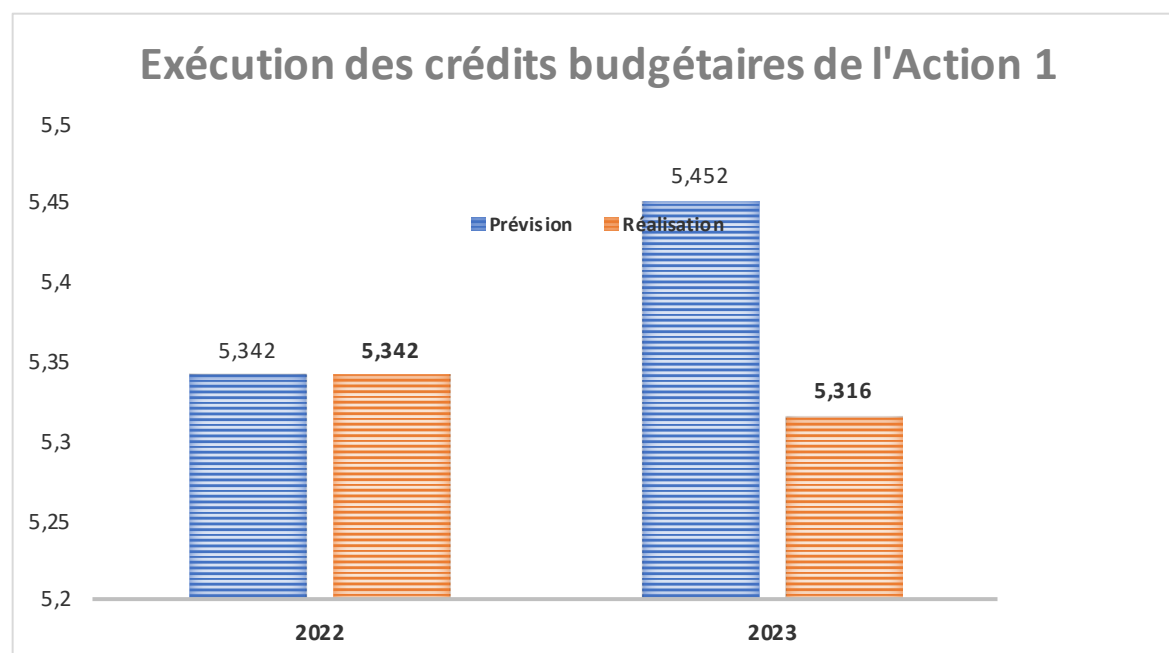
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2 : 2212902 Emploi et insertion socio-professionnels des jeunes	3 582 546 270	4 316 993 878	23 000 000	19 188 010	100 000 000	100 000 000	14 225 559 907	23 020 623 071	17 931 106 177	27 456 804 959
Total	3 582 546 270	4 316 993 878	23 000 000	19 188 010	442 558 841	416 929 643	19 225 559 907	28 020 623 071	23 273 665 018	32 773 734 602

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire/ interprétation des résultats :

Action 1 : **2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune**

Graphique 15 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 1 du Programme 3



En 2023, les crédits de l'action 1 ont été ordonnancés pour un montant de 5 316 929 643 contre 5 342 558 841 F CFA en 2022 CFA.

N.B. : Il ressort une diminution de 25 629 198 F CFA de 2022 à 2023

NB : montant en milliard de francs CFA

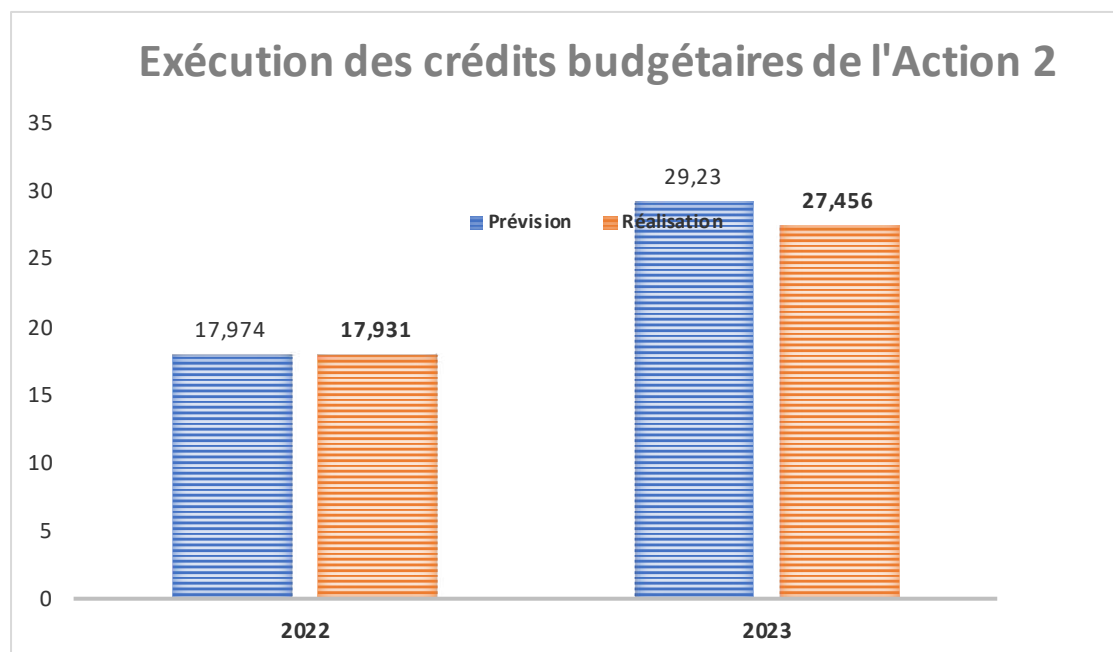
Commentaire :

Le budget initial alloué à l'action « 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeunes » est de 5 489 369 772 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une réduction de 172 440 129 F CFA pour se chiffrer au budget actuel d'un montant de 5 316 929 643 F CFA. La variation du budget (diminution de 172 440 129 F CFA) est due aux collectifs budgétaires 2023. Ce budget actuel a été entièrement ordonnancé, soit un taux d'exécution de 100%.

Action 2 : **2212902 Emploi et insertion socio-professionnels des jeunes**

Graphique 16 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 2 du Programme 3



En 2023, les crédits de l'action 2 ont été ordonnancés pour un montant de 27 456 804 959 F CFA contre 17 931 106 177 F CFA en 2022.

NB : Il ressort un accroissement de 9 525 698 782 F CFA de 2022 à 2023

NB : montant en milliard de francs CFA

Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2212902 Emploi et insertion socio-professionnels des jeunes » est de 22 741 993 878 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 6 488 244 201 F CFA pour se chiffrer au budget actuel d'un montant total de 29 230 238 079 F CFA.

Ce budget actuel de 29 230 238 079 F CFA a été ordonnancé à hauteur de 27 456 804 959 F CFA, soit un taux d'exécution de 93,93%. L'écart de 6,07% correspond à un montant 1 773 433 120 F CFA. Ce montant non exécuté concerne essentiellement deux (02) activités, à savoir : 78041200255 « Enable Youth Côte d'Ivoire » de 20 001 166 F CFA et 78041200202 « Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences » de 1 753 431 950 F CFA.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 26 : Exécution des investissements du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat PEC 2023
Projet 1 : 78041200200 Apporter un Appui aux projets Jeunes	2013	2025	62 283 835 755	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement intérieur			47 283 835 755	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement extérieur			15 000 000 000	0	0	0
Projet 2 : 78041200202 Projet de création d'emploi jeunes et de développement des compétences, Phase 3	2022	2026	100 746 949 565	11 302 000 000	11 286 340 000	9 532 908 050
Sur financement intérieur			3 257 824 165	587 200 000	571 540 000	571 540 000
Sur financement extérieur			97 489 125 400	10 714 800 000	10 714 800 000	8 961 368 050
Projet 3 : 78041200223 Mettre en œuvre le Programme Emploi Jeunes/ 2^{ème} C2D	2016	2024	28 800 074 938	7 000 000 000	7 000 000 000	7 000 000 000
Sur financement intérieur			28 800 074 938	7 000 000 000	7 000 000 000	7 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : 78041200255 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI	2016	2030	1 101 376 510	0	90 000 000	69 998 834
Sur financement intérieur			301 376 510	0	90 000 000	69 998 834
Sur financement extérieur			800 000 000	0	0	0
Projet 5 : 78041200274 Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire	2023	2026	12 000 000 000	0	600 057 312	600 057 312
Sur financement intérieur			2 400 000 000	0	117 250 000	117 250 000
Sur financement extérieur			9 600 000 000	0	482 807 312	482 807 312
Projet 6 : 90041290146 Employabilité des Jeunes FB-PR / 3^{ème} C2D	2023		5 817 658 875	0	5 817 658 875	5 817 658 875
Sur financement intérieur			5 817 658 875	0	5 817 658 875	5 817 658 875
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total Programme 3 « Emploi des Jeunes »			209 648 519 133	23 302 000 000	29 794 056 187	28 020 623 071
Sur financement intérieur			87 559 393 733	12 587 200 000	18 596 448 875	18 576 447 709
Sur financement extérieur			122 089 125 400	10 714 800 000	11 197 607 312	9 444 175 362

Sources : Situation d'exécution issue du SIGOBE / Echancier AE-CP_2023/2024

Commentaire

Le portefeuille projet du Programme « Emploi des Jeunes » compte 06 projets au 31 décembre 2023 pour un coût global de 209 648 519 133 F CFA et se répartit par source de financement comme suit :

Financement intérieur : 87 559 393 733 F CFA, soit 4,76% ;
Financement extérieur : 122 089 125 400 F CFA, soit 58,24%.

Selon la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023, le Programme 3 « Emploi des Jeunes » a bénéficié d'un budget initial de 23 302 000 000 F CFA pour le financement de 03 projets d'investissements réparti comme suit :

Projet 1 : 78041200200 Apporter un Appui aux projets Jeunes : 5 000 000 000 F CFA ;
Projet 2 : 78041200202 Projet de création d'emploi jeunes et de développement des compétences, Phase 3 : 11 302 000 000 F CFA ;
Projet 3 : 78041200223 Mettre en œuvre le Programme Emploi Jeunes/ 2^{ème} C2D : 7 000 000 000 F CFA.

En cours de gestion, ces crédits ont connu une hausse de 6 560 719 187 F CFA (financement intérieur) et concernent les 03 projets suivants :

Projet 4 : 78041200255 Mettre en oeuvre le programme Enable Youth-CI pour un montant de 92 753 000 F CFA ;

Projet 5 : 78041200274 Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire pour un montant de 650 307 312 FCFA ;

Projet 6 : 90041290146 Employabilité des Jeunes FB-PR / 3ème C2D pour un montant de 5 817 658 875 F CFA.

Globalement, le budget actuel de 29 794 056 187 F CFA au titre des investissements du Programme 3 a été pris en charge à hauteur de 28 020 623 071 F CFA, soit 94,05%.

Aussi, la variation globale du budget alloué aux projets d'investissements (augmentation d'un montant de 6 492 056 187 F CFA) est-elle due aux effets combinés des dotations budgétaires complémentaires pour un montant de 6 560 719 196 F CFA et des collectifs budgétaires 2023 s'élevant à 68 663 009 F CFA comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 27 : Actes modificatifs du budget des projets d'investissements du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

DATES	PROGRAMMES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
4 Investissements				(+) 6 492 056 187
13/02/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0042/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASAAACL/EAC du 13 février 2023 portant création d'activité de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de cinquante-deux millions sept cent cinquante-trois mille (52 753 000) FCFA, de l'activité 780111201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78041200255 « Mettre en œuvre le Programme Enable Youth-CI » , du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	52 753 000
01/03/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0060/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASAAACL/EAC du 01 mars 2023 portant création d'activité de natures économiques et transferts de crédits d'un montant de quarante millions (40 000 000) FCFA de l'activité 780111201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et imprévus » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78041200255 « Mettre en œuvre le Programme Enable Youth-CI » , du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'Investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	40 000 000
03/04/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0133/MBPE/DGBF/S/D-ASASSCL/EAC du 03 avril 2023 portant création d'activités, de natures économiques, intégration de ressources extérieures (Don projet PNUD) d'un montant de quatre cent quatre-vingt-deux millions huit cent sept mille trois douze (482 807 312) F CFA, et transfert de crédits d'un montant de cent soixante-sept millions cinq cent mille (167 500 000) FCFA , de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'Investissement », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78041200274 « Projet de soutien à l'Innovation Entrepreneuriale des jeunes de Côte d'Ivoire/ MPJIPSC » , au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), notamment dans l'annexe dite « Budget des Etablissements Publics Nationaux », exercice 2023.	TRESOR	650 307 321
30/06/2023	Emploi des Jeunes	Collectifs 2023	-	- 68 663 009

DATES	PROGRAMMES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
14/09/2023	Emploi des Jeunes	Arrêté n°0671/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/oym-ckg du 14 septembre 2023 portant création de nature économique et transferts de crédits d'un montant de cinq milliards huit cent dix-sept millions six cent cinquante-huit mille huit cent soixante-quinze (5 817 658 875) F CFA de l'activité 78011202079 « Provision C2D à réaffecter » de la Dotation 15022 « Divers et Imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 9041290146 « Employabilité des jeunes FB-PR/3ème C2D » du programme 22129 « Emploi des Jeunes » au titre des dépenses d'investissements du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, exercice 2023.	TRESOR	5 817 658 875
TOTAL AUGMENTATION				(+) 6 560 719 196
TOTAL DIMINUTION				(-) 68 663 009
VARIATION GLOBALE				(+) 6 492 056 187

Source : Actes issus de la DBE/2023

Au titre du Projet 1 : 78041200200 Apporter un Appui aux projets Jeunes

- **Coût total :** 62 283 835 755 F CFA ;
- **Année de démarrage :** 2013 ;
- **Année prévisionnelle de fin :** 2025 ;
- **Etat d'avancement physique :** 188 868 jeunes bénéficiaires sur 255 511 prévus soit 73,93%.

Historique : le projet « Appui Projets Jeunes » a été initié en vue de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes à travers une amélioration de leur employabilité et un accompagnement à l'entrepreneuriat pour un coût initial de 49 320 000 000 CFA entièrement supporté par l'Etat de Côte d'Ivoire. La population cible de ce projet est composée des jeunes (hommes et femmes) de tout niveau de qualification, âgés de 18 à 40 ans sans emploi ou en situation de sous-emploi. Il a démarré en 1999 et a bénéficié d'un financement de 542 500 000 000 F CFA sur la période de 1999-2001.

Les grandes étapes de sa mise en œuvre sont synthétisées ci-après :

- le projet a été redimensionné en 2013 et porté par l'ex-Fonds National de la Jeunesse (FNJ). Dans sa conception, il visait à créer 93 000 emplois directs pour les jeunes sur 03 ans (2013-2015). Cependant, sur cette période le projet n'a bénéficié que d'une dotation de 3 500 000 000 F CFA qui a permis de financer des projets en faveur de 10 682 jeunes ;

- à la faveur de la réforme du secteur de l'emploi intervenue en 2015 avec la création de l'Agence Emploi Jeunes, un réajustement des objectifs quantitatifs et du coût total du projet en l'alignant sur le PND 2016-2020 a été effectué. En effet, le PND 2016-2020 prévoyait la création des AGR et micro entreprises en faveur de 255 511 jeunes sur la période (chiffres qui intègrent les 82 318 jeunes restant sur la période 2013-2015). L'on a enregistré sur cette période 57 730 jeunes bénéficiaires.

Sur la période 2021-2023, l'on a enregistré 120 456 jeunes bénéficiaires (2021 : 48 412, 2022 : 39 603 et 2023 : 32 441).

- **Etat d'avancement financier :** sur un coût total de 62 283 835 755 F CFA, un montant de 62 283 835 755 F CFA a été décaissé jusqu'au 31 décembre 2023, soit un taux de réalisation financière de 100%.
- **Difficultés :** il est à observer que sur la base des projections du PND 2021-2025, le coût unitaire par projet de 203 183 F CFA est nettement sous-évalué au regard de la moyenne de financement pratiqué par l'AEJ pour tenir compte des besoins réels des jeunes et du coût de la vie (AGR : 450 000 FCFA ; Micro et Petite Entreprise : 2 000 000 FCFA ; Projet Structurant : 50 000 000 FCFA).
- **Mesure correctrice :** les effets collatéraux des crises sous-régionales et internationales sur l'environnement socio-économique seront pris en compte sur la période 2026-2030.

Au titre Projet 2 : 780412200202 Projet de création d'emploi jeunes et de développement des compétences, Phase 3

- **Coût total** : 100 746 949 565 F CFA
- **Année de démarrage** : 2022
- **Année prévisionnelle de fin** : 2026
- **Etat d'avancement physique** : Taux de réalisation de 5,5% :

Historique

- En 2022 : Mise en place du dispositif PEJEDEC 3 ;
- En 2023, 14 684 jeunes ont été pris en charge, répartis comme suit :
 - 11 357 jeunes bénéficiaires du programme entrepreneuriat ;
 - 258 jeunes bénéficiaires de stages ;
 - 3 069 jeunes bénéficiaires de l'apprentissage avec l'AGEFOP ;
- **Etat d'avancement financier** : Sur un coût total de 100 746 949 565 F CFA, il a été décaissé 22 457 900 000 F CFA de 2022 à 2023, soit un taux de réalisation financière de 22,29% ;
- **Difficultés** : Retard dans le démarrage des activités opérationnelles avec les Conseils Régionaux du fait des changements à la tête de certaines régions à l'issue des élections régionales de septembre 2023 ;
- **Mesure correctrice** : Rencontres d'informations et d'échanges avec les élus à l'initiative du BCP-Emploi.

Au titre du Projet 3 : 78041200223 Mettre en œuvre le Programme Emploi Jeunes/ 2^{ème} C2D

- **Coût total** : 28 800 074 938 F CFA
- **Année de démarrage** : 2016
- **Année prévisionnelle de fin** : 2024
- **Etat d'avancement physique** : taux de réalisation physique 90,6%
- **Etat d'avancement financier** : taux de réalisation financière 86,2%
- **Difficultés** : Retard accusé dans la mise en œuvre de certaines activités du fait du temps mis pour l'évaluation préalable du C2D 1 à la demande du Gouvernement et de l'Agence Française pour le Développement (AFD).
- **Mesure correctrice** : Accélération de la mise en œuvre du projet et prorogation de la durée de deux ans supplémentaires.

Au titre du Projet 4 : 78041200255 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI

- **Coût total** : 1 101 376 510 F CFA (coût en cours de finalisation)
- **Année de démarrage** : 2016
- **Année prévisionnelle de fin** : 2030
- **Etat d'avancement physique** : préparation du projet finalisé et étude d'impacts environnemental et social en cours.
- **Etat d'avancement financier** : sur un coût total attendu de 1 101 376 510 F CFA, pour la phase pilote, un montant de 371 375 344 F CFA (Part Etat) a été décaissé jusqu'au 31 décembre 2023, soit un taux de réalisation financière de 33,70%.
- **Difficultés** : perte de crédit à la fin des exercices budgétaires avec pour conséquence le retard dans le paiement des échéances. Cela entraîne un retard dans la finalisation de la préparation du projet.
- **Mesure correctrice** : demande renouvelée de budget en début de chaque exercice.

Au titre du Projet 5 : 78041200274 Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire

- **Coût total** : 12 000 000 000 F CFA
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année prévisionnelle de fin** : 2026
- **Etat d'avancement physique** : 500 jeunes ont été formés aux initiatives entrepreneuriales et au montage de plan d'affaires.
- **Etat d'avancement financier** : sur un coût total de 12 000 000 000 F CFA, un montant de 600 057 312 F CFA a été décaissé jusqu'au 31 décembre 2023, soit un taux de réalisation financière de 5% ;
- **Difficultés** : l'intégration tardive (novembre 2023) des ressources au budget de l'exercice 2023.
- **Mesures correctrices** : veiller à l'intégration budgétaire des ressources mises à disposition dans les meilleurs délais requis.

Au titre du Projet 6 : 90041290146 Employabilité des Jeunes FB-PR / 3^{ème} C2D

- **Coût total** : 5 817 658 875 F CFA
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année prévisionnelle de fin** : 2023
- **Etat d'avancement physique** : à la fin de l'année 2023, 2012 jeunes ont été mis en activités sur les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO).
- **Etat d'avancement financier** : sur un coût total de 5 817 658 875 F CFA, un montant de 5 817 658 875 F CFA a été décaissé jusqu'au 31 décembre 2023, soit un taux de réalisation financière de 100%.
- **Difficultés** : l'intégration tardive (novembre 2023) des ressources au budget de l'exercice 2023.
- **Mesure correctrice** : veiller à l'intégration budgétaire des ressources mises à disposition dans les meilleurs délais.

II.2. Evolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

Catégories	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a) + (b) – (c)
Catégorie A	91	50	61	43	01	133
Catégorie B	44	67	67	04	00	48
Catégorie C	03	00	20	00	01	02
Catégorie D	14	10	10	00	02	12
Non Fonctionnaires	566	00	00	00	25	541
TOTAL	718	127	158	47	29	736

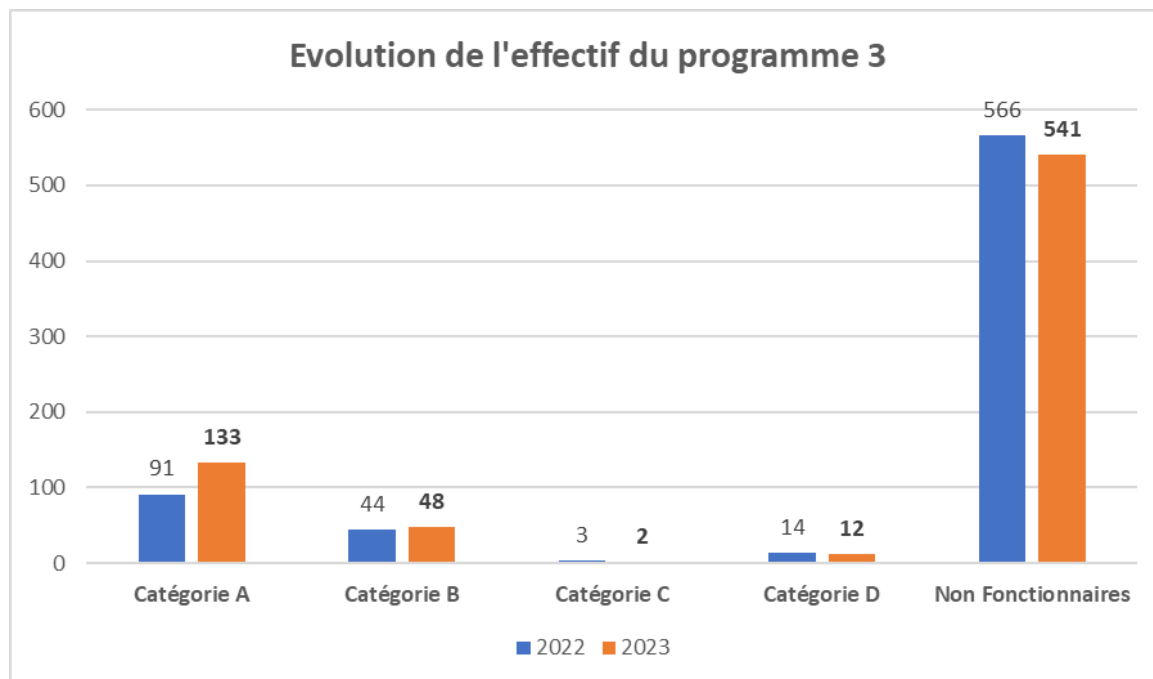
Source : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

Commentaire

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme 3 « Emploi des Jeunes » compte à ce jour 736 agents dont 18% de catégorie A, 6,52% de catégorie B, 0,27% de catégorie C, 1,63% de catégorie D et 73,50% de Non Fonctionnaires. Comparativement à 2022, l'effectif du Programme 3 a connu un accroissement de 18 agents (+2,51%) par l'effet combiné de 47 recrutements et 29 départs.

L'effectif actuel du Programme 3 « Emploi des Jeunes » a contribué largement à la mise en œuvre des activités majeures dudit programme.

Graphique 17 : Evolution des effectifs du Programme 3



En 2023, le Programme 3 « Emploi des Jeunes » compte 736 agents dont 541 Non Fonctionnaires, soit 73,50%.

Source : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Sur un total de 06 indicateurs définis pour mesurer la performance du Programme, l'on enregistre 05 cibles atteintes, soit un taux de cibles atteintes de 83,33%.

En 2023, en dépit de l'intégration tardive (novembre 2023) des ressources financières de certains projets (Employabilité des Jeunes FB-PR /3^{ème} C2D et Projet soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes de Côte d'Ivoire) au budget de l'exercice 2023, l'on note :

- la prise de l'arrêté interministériel n°977 /MESRS/MPJIPSC du 02 mai 2023 portant Statut national de l'ETUDIANT-ENTREPRENEUR dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur ;
- la prise en charge de la contribution financière de la Côte d'Ivoire dans le cadre du FACIBIJ (TAC CI-BF) au titre de l'année 2022 pour un montant de 100 000 000 F CFA. ;

- la conception de trois (03) nouveaux dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'emploi (projet d'insertion dans l'économie numérique ; projet agriculture permanente et projet d'autonomisation des jeunes en milieu rural).

En outre, les programmes d'insertion et d'emploi des jeunes ont enregistré au total 155 945 bénéficiaires répartis comme suit :

- FRR : 39 430 ;
- STAGE IMMERSION : 11 190 ;
- STAGE DE QUALIFICATION : 10 200 ;
- STAGE ECOLE : 22 154 ;
- AGR / SUBVENTION INFORMELLE : 37 212 ;
- MPE : 3 019 ;
- PROJETS STRUCTURANTS : 3 140 ;
- AVEC : 10 900 ;
- PERMIS DE CONDUIRE : 5 500 ;
- THIMO : 13 200.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'analyse de la performance du Programme 3 « Emploi des Jeunes » se fera à travers l'analyse détaillée et l'explication des résultats.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du Programme

Tableau 29 : Évolution des indicateurs du Programme 3 « Emploi des Jeunes »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la représentativité de l’AEJ sur l’étendue du territoire national						
IP1 : Taux de couverture nationale en agences régionales	%	42	42	61	75	70
IP2 : Taux de couverture nationale en guichets emplois jeunes	%	98	98	98	100	100
Objectif Spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail						
IP1 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats, Attestations d’aptitudes à l’issue du programme Formation Complémentaire Qualifiante	%	95,8	-	77	90	98
IP2 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats, Attestations d’aptitudes, à l’issue du programme Apprentissage et Chantiers Ecoles	%	78,6	-	98	90	90
IP3 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs Attestations de fin de Stage de qualification	%	76,2	-	50	90	100
IP4 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs Attestations de fin de Stage Ecole	%	95,8	-	97	90	100

Source: DPPD-PAP 2023-2025 / RASP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur l'étendue du territoire national

Indicateur 1 : Taux de couverture nationale en agences régionales

Il s'agit de mesurer le niveau de couverture nationale en antenne régionale de l'Agence Emploi Jeunes.

- **Source** : Rapports d'activités / DESSE/ AEJ
- **Mode de calcul** : (Nombre de Régions et Districts couvert en agences / Nombre total de Régions et Districts) x 100 ; Nombre total de Régions et Districts : 33
- **Valeur cible en 2023** : 75%
- **Réalisation en 2023** : 70%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au niveau de l'indicateur « Taux de couverture nationale en agences régionales », 70% de régions (prise en compte des Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro) disposent d'une agence régionale contre un objectif de 75%. Pour rappel, l'ouverture des agences régionales se fait en lien avec les Conseils Régionaux qui ont en charge l'identification et la mise à disposition des locaux. L'objectif 2023 n'a pas été atteint, car les démarches d'identification des sites dans deux (02) Régions (La Mé et le Moronou) sont toujours en cours.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Le processus d'identification des sites se poursuit avec l'implication de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI).

Indicateur 2 : Taux de couverture nationale en guichets emploi jeunes

Il s'agit de doter 201 Communes en guichets emploi (un guichet par commune).

- **Source** : Rapports d'activités / DESSE-AEJ
- **Mode de calcul** : (Nombre de communes couvertes en guichets emplois jeunes / Nombre total de communes) x 100 ; Nombre de commune : 201
- **Valeur cible en 2023** : 100%
- **Réalisation en 2023** : 100%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, toutes les 201 Communes de Côte d'Ivoire disposent d'au moins un Guichet Emploi Jeunes en leur sein. La franche collaboration entre l'AEJ et l'UVICOCI en cette année de la jeunesse a permis de résoudre définitivement le problème de local devant accueillir les Assistants Conseillers dans les Communes.

Objectif spécifique 2 : Améliorer les compétences des jeunes à travers des Programmes de formations et de stages correspondant aux besoins du marché du travail

Indicateur 1 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats, attestations d'aptitudes à l'issue du programme Formation Complémentaire Qualifiante

Cet indicateur mesure le nombre de jeunes ayant obtenu leurs certificats, attestations d'aptitudes à l'issue du programme Formation Complémentaire Qualifiante par rapport au nombre de jeunes prévus par an.

- **Source** : Rapports d'activités / DESSE-AEJ
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leurs certificats, attestations de fin de formation / Nombre de jeunes sélectionné pour la formation) x 100 ; Prévision nombre de jeunes en 2023 : 8 978
- **Valeur cible en 2023** : 90%
- **Réalisation en 2023** : 98%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 8 798 jeunes ont obtenu leurs certificats, attestations d'aptitudes à l'issue du programme Formation Complémentaire Qualifiante sur 8 978 prévus, soit un taux de réalisation de 98% contre une prévision de 90%. L'atteinte de ce résultat a été facilitée par les consultations nationales initiées par le Ministre en charge de la Jeunesse dans le cadre de l'élaboration du PJ-GOUV 2023-2025.

Indicateur 2 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats, attestations d'aptitudes à l'issue du programme Apprentissage et Chantiers Ecoles

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant obtenu leurs certificats, attestations d'aptitudes à l'issue du programme Apprentissage et Chantiers Ecoles.

- **Source** : Rapports d'activités / DESSE-AEJ
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leurs certificats, attestations de fin de formation / Nombre de jeunes sélectionnés pour la formation) x 100 ; Prévision nombre de jeunes en 2023 : 8 978
- **Valeur cible en 2023** : 90%
- **Réalisation en 2023** : 90%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 8 080 jeunes ont obtenu leurs attestations de fin de formation sur 8 978 prévus, soit un taux de réalisation de 90% par rapport au taux attendu. L'atteinte de ce résultat a été facilitée par les consultations nationales initiées par le Ministre en charge de la Jeunesse dans le cadre de l'élaboration du PJ-GOUV 2023-2025.

Indicateur 3 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs attestations de fin de Stage de qualification

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant obtenu leurs attestations de fin de qualification.

- **Source** : Rapports d'activités / DESSE-AEJ/BCP-E
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leur attestation de fin de Stage de qualification / Nombre de jeunes sélectionnés) x 100 ; Prévision nombre de jeunes en 2023 : 33 436
- **Valeur cible en 2023** : 90%
- **Réalisation en 2023** : 100%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 33 436 jeunes ont effectivement obtenu leurs attestations de fin de stage de qualification, soit un taux de réalisation de 100% au-delà de la cible de 90% attendue. L'atteinte de ce résultat a été facilitée par les consultations nationales initiées par le Ministre en charge de la Jeunesse dans le cadre de l'élaboration du PJ-GOUV 2023-2025.

Indicateur 4 : Proportion de jeunes ayant obtenu leurs attestations de fin de Stage Ecole

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant obtenu leurs attestations de fin de Stage Ecole

- **Source** : Rapports d'activités / DESSE-AEJ/BCP-E
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant reçu leurs attestations de fin de Stage Ecole / Nombre de jeunes sélectionnés) x 100 ; Prévision nombre de jeunes en 2023 : 25 656
- **Valeur cible en 2023** : 90%
- **Réalisation en 2023** : 100%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 25 656 jeunes ont effectivement obtenu leurs attestations de fin de Stage Ecole, soit un taux de réalisation de 100% supérieur au taux prévisionnel de 90%. Ce résultat a été obtenu grâce aux diverses rencontres initiées par le Ministre en charge de la Jeunesse dans le cadre de l'élaboration du PJ-GOUV 2023-2025 avec les partenaires.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Le basculement en mode Budget-Programmes, depuis le premier janvier 2020, a permis aux acteurs du Programme 3 « Emploi des Jeunes » d'orienter leurs actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025. Dans ce Programme, 05 cibles sont atteintes sur 06 prévues, soit un taux de réalisation de 83,33%. Cela met en exergue l'appropriation progressive du Budget-Programmes par l'ensemble des acteurs du Ministère.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2023 par les Responsables d'Unités Opérationnelles sont exogènes au Ministère. Ce sont :

- l'inadéquation entre les curricula de formation et les exigences du marché du travail ;
- le décalage entre la mise en œuvre des programmes d'employabilité et l'année budgétaire;
- l'intégration tardive (novembre 2023) des ressources financières de certains projets (Employabilité des Jeunes FB-PR /3^{ème} C2D et Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes de Côte d'Ivoire) au budget de l'exercice 2023.

IV.2. Recommandations

Bien qu'un call center ait été créé à l'Agence Emploi Jeunes, avec un numéro vert, le site retouleté avec un plan de communication dynamique en 2022, les efforts pour une bonne appropriation des programmes par la cible jeunes doivent se poursuivre. A cet effet, les actions suivantes doivent être menées, à savoir :

- poursuivre le renforcement de capacités des gestionnaires de crédits ;
- veiller à l'intégration budgétaire dans les meilleurs délais ;
- actualiser la stratégie de communication quinquennale pour faciliter l'accès des jeunes à l'information sur le dispositif de l'Insertion Professionnelle ;
- sensibiliser les structures de formation pour mettre en adéquation les curricula de formation et les besoins du marché de l'emploi.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2023, le Programme 3 « Emploi des Jeunes » a bénéficié d'un budget initial de 28 231 363 650 F CFA. Ce budget a connu une hausse d'un montant de 6 315 804 072 F CFA pour se situer à un budget actuel de 34 547 167 722 F CFA. Les crédits budgétaires ainsi obtenus ont été exécutés globalement à hauteur de 32 773 734 602 F CFA, soit un taux d'exécution de 94,87%.

L'exécution budgétaire a permis de mettre en œuvre les 02 actions décomposées en 11 activités que compte le Programme. La conjonction des ressources humaines et financières a permis de mettre en œuvre le Plan de Travail Budgétisé Annuel. Ainsi, l'exécution budgétaire a permis de prendre en charge 155 945 jeunes à travers les différents dispositifs mis en place.

La synergie d'actions des unités opérationnelles et la collaboration avec les partenaires traditionnels notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les organisations de jeunesse, ont constitué un atout indéniable à l'atteinte de 05 cibles sur une prévision de 06, soit un taux de réalisation de 83,33%.

Pour l'année 2024, tous les acteurs du Programme 3 devront s'atteler à une meilleure appropriation des outils du Budget-Programmes afin de rechercher l'adéquation entre les moyens mis à leur disposition et les prévisions d'activités inscrites dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2024-2026).

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « SERVICE CIVIQUE »

INTRODUCTION

Le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat désigne Monsieur TOURE Mamadou, en qualité de Responsable du Programme 4 « Service Civique », nommé lui-même, Directeur Général de l'Office du Service Civique National par décret n°2022-1016 du 21 décembre 2022.

Il convient de rappeler que ce Programme, composante de l'ex-Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique, est rattaché au Ministère à la faveur du remaniement ministériel du 06 avril 2021.

L'objectif visé par ce Programme est d'inculquer les valeurs civiques, citoyennes et démocratiques aux populations.

Les principales missions du Programme 4 « Service Civique » sont les suivantes :

- élaboration des projets de loi et de règlement en matière de Service Civique, de Volontariat et de Bénévolat ;
- définition et organisation du Service Civique ;
- promotion du développement de l'esprit civique des jeunes ;
- réglementation du Service Civique ;
- mise en œuvre de stratégies et d'actions de formation au civisme ;
- mise en œuvre d'actions éducatives en vue du renforcement des valeurs d'autonomie et de responsabilité, de l'esprit et du comportement civiques ;
- éducation à la vie démocratique et à l'exercice de la démocratie ;
- promotion de la coopération sous-régionale et internationale en matière de Service Civique.

Le Programme 4 « Service Civique » s'est réalisé dans un contexte marqué par l'incivisme de toutes sortes, surtout sur les routes.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme 4 « Service Civique » porte d'une part, sur la stratégie dudit Programme et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice 2023.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du Programme

L'exécution du Programme 4 « Service Civique » vise la réalisation de l'objectif global 4 : « Inculquer les valeurs civiques et citoyennes aux jeunes ». Le résultat stratégique attendu est : « les valeurs civiques et citoyennes sont inculquées aux jeunes ». Le Programme 4 « Service Civique » vise 03 objectifs spécifiques, à savoir :

- OS 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne ;
- OS 2 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes ;
- OS 3 : Construire et rendre opérationnels les Centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national.

I.2. Financement du Programme

Tableau 30 : Répartition du budget 2023 par nature de dépenses du Programme 4 « Service Civique »

Service Civique	Budget Voté	Variations (+) ou (-)	Budget Actuel	Pourcentage (%)
Personnel	298 590 567	144 653 367	443 243 934	4,37
Y compris EPN	298 590 567	144 653 367	443 243 934	4,37
Contractuels hors solde	0	0	0	-
Biens et services	205 800 000	(-) 43 984 599	161 815 401	1,59
Transferts	1 719 971 745	(-) 74 624 079	1 645 347 666	16,21
Investissement	5 400 000 000	2 500 000 000	7 900 000 000	77,83
Trésor	5 400 000 000	2 500 000 000	7 900 000 000	77,83
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0	-
TOTAL	7 624 362 312	(+) 2 526 044 689	10 150 407 001	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025, Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Le Programme 4 « Service Civique » a bénéficié d'un budget initial de 7 624 362 312 F CFA au titre de l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 2 526 044 689 F CFA pour passer au budget actuel de 10 150 407 001 F CFA. Ce budget actuel est réparti par nature de dépenses comme suit :

- les crédits de personnel d'un montant de 443 243 934 F CFA ;
- les crédits de Biens et services d'un montant de 161 815 401 F CFA ;
- les crédits de transfert d'un montant de 1 645 347 666 F CFA ;
- les crédits d'Investissements d'un montant de 7 900 000 000 F CFA.

Par ailleurs, la variation du budget (hausse de 2 526 044 689 F CFA) s'explique essentiellement par les allocations aux différents programmes de crédits budgétaires complémentaires d'un montant de 2 644 653 367 F CFA et les collectifs budgétaires 2023 d'un montant de 118 608 678 F CFA en diminution des crédits de Biens et services et des crédits de transfert.

Les crédits budgétaires complémentaires d'un montant total de 2 644 653 367 F CFA (financement intérieur) sont liés aux investissements et au personnel. Ils concernent les activités suivantes :

- 90041290131 Construire, réhabiliter et équiper des centres de service civique/ 3ème C2D pour un montant de 2 500 000 000 F CFA ;
- 78084000064 Transférer des subventions équilibres personnel à l'OSCN pour un montant de 144 653 367 F CFA.

De 2022 à 2023, le financement du Programme 4 « Service Civique » est passé de 3 455 003 273 F CFA à 10 150 407 001 F CFA, soit une augmentation de 6 695 403 728 F CFA (variation de 193,79%).

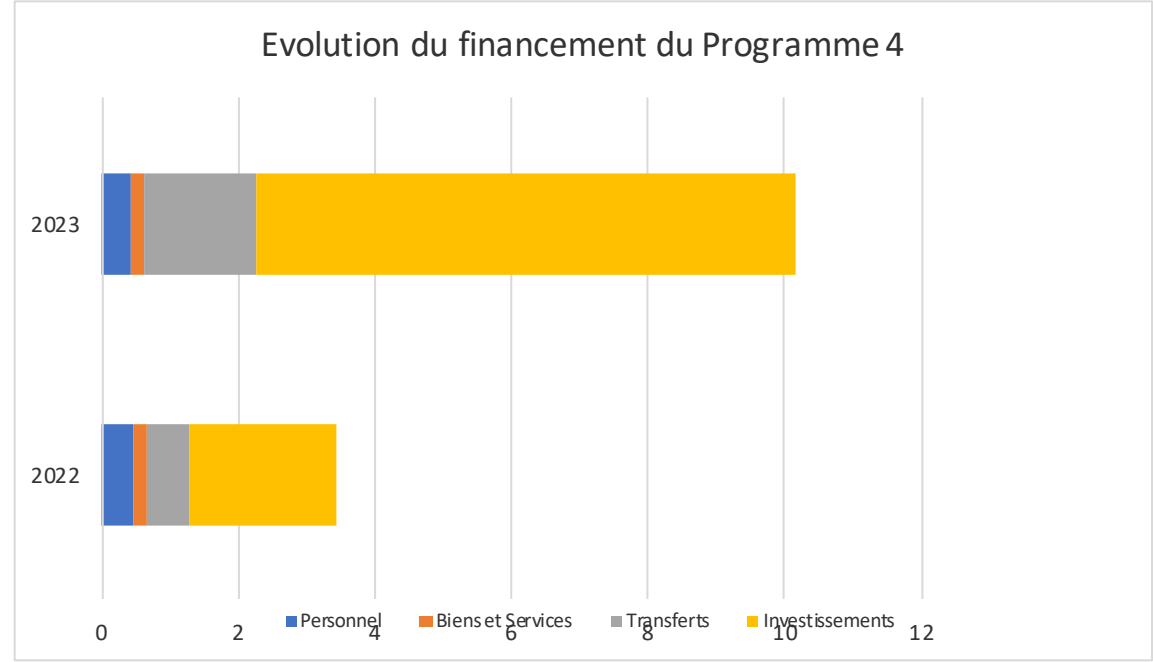
Par ailleurs, les variations du budget enregistrées (hausse globale de 2 526 044 689 F CFA) s'expliquent essentiellement par les allocations aux différents Programmes de crédits budgétaires complémentaires pour un montant de 33 964 521 773 F CFA et les collectifs 2023 à hauteur de 807 171 140 F CFA déclinées par nature de dépenses comme l'indique le Tableau 31 ci-après.

Tableau 31 : Actes modificatifs du budget du Programme 4 « Service Civique »

DATES	PROGRAMMES	ACTES MODIFICATIFS	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (en FCFA)
				Augmentation (+) Diminution (-)
1 Personnel				(+) 144 653 367
04/05/2023	Service Civique	Arrêté n°0261/MBPE/DGBF/DCB/kama du 04 mai 2023, portant transferts de crédits d'un montant de cent quarante-quatre millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-sept (144 653 367) FCFA, de l'activité 78011201551 « Provision pour ajustement de la rémunération du personnel des EPN », du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78084000064 « Transférer des subventions équilibre personnel OSCN » du budget du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et intégration dudit montant au budget de l'Office du Service Civique National (OSCN) dans l'annexe dite « budget des EPN », exercice 2023.	TRESOR	144 653 367
2 Biens et services				(-) 43 984 599
30/06/2023	Service Civique	Collectifs 2023 -	-	(-) 43 984 599
3 Transferts				(-) 74 624 079
30/06/2023	Service Civique	Collectifs 2023		- 74 624 079
4 Investissements				(+) 2 500 000 000
31/05/2023	Service Civique	Notification du 31/07/2023 Activité : 90041290131 Construire, réhabiliter et équiper des centres de service civique/3ème C2D	TRESOR	2 500 000 000
TOTAL AUGMENTATION				(+) 2 644 653 367
TOTAL DIMINUTION				(-) 118 608 878
VARIATION GLOBALE				(+) 2 526 044 689

Source : Actes issus de la DBE/2023

Graphique 18 : Evolution du financement du Programme 4 « Service Civique » de 2022 à 2023



En 2023, le financement global du Programme 4 « Service Civique » est de 10 150 407 001 F CFA contre 3 455 003 273 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort un accroissement de 6 695 403 728 F CFA de 2022 à 2023

NB : Montant en milliard de F CFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L’EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 32 : Exécution du budget du Programme 4 « Service Civique »

22139 Service Civique	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
Action 1 : 2212901 Promotion de la culture civique et citoyenne	7 553 512 312	10 097 022 273	10 097 012 273	10 097 000598	11 750	100,00
1 Personnel	298 590 567	443 243 934	443 243 934	443 243 934	0	100,00
2 Biens et services	160 000 000	130 884 275	130 874 275	130 862 600	11 675	99,99
3 Transferts	1 694 921 745	1 622 894 064	1 622 894 064	1 622 894 064	0	100,00
4 Investissements	5 400 000 000	7 900 000 000	7 900 000 000	7 900 000 000	0	100,00

22139 Service Civique	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = ((O)/(BA))*100
Action 2 : 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat	70 850 000	59 094 728	53 394 728	53 394 653	75	100,00
2 Biens et services	45 800 000	36 641 126	30 941 126	30 941 051	75	100,00
3 Transferts	25 050 000	22 453 602	22 453 602	22 453 602	0	100,00
Total Service Civique	7 624 362 312	10 156 117 001	10 150 407 001	10 150 395 251	11 750	100,00

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Le Programme 4 « Service Civique » a bénéficié d'un budget initial de 7 624 362 312 F CFA F CFA au titre de l'année 2023. En cours d'exercice, ce budget a connu une augmentation de 2 526 044 689 F CFA pour se situer au budget actuel d'un montant de 10 156 117 001 F CFA. Ce budget actuel a été ordonnancé à hauteur de 10 150 395 251 F CFA, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Personnel d'un montant de 443 243 934 F CFA, ont été entièrement exécutées, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les dépenses de Biens et services ont été ordonnancées pour un montant de 161 803 651 F CFA contre une prévision de 161 815 401 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,99% ;
- les dépenses de Transferts d'un montant de 1 645 347 666 F CFA ont été entièrement exécutées, soit un taux d'exécution de 100% ;
- les dépenses d'Investissement d'un montant de 7 900 000 000 ont été entièrement exécutées, soit un taux d'exécution de 100%.

Le taux global d'ordonnancement des crédits budgétaires 2023 du Programme 4 « Service Civique » est de 100%.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 33 : Exécution financière par action du Programme 4 « Service Civique »

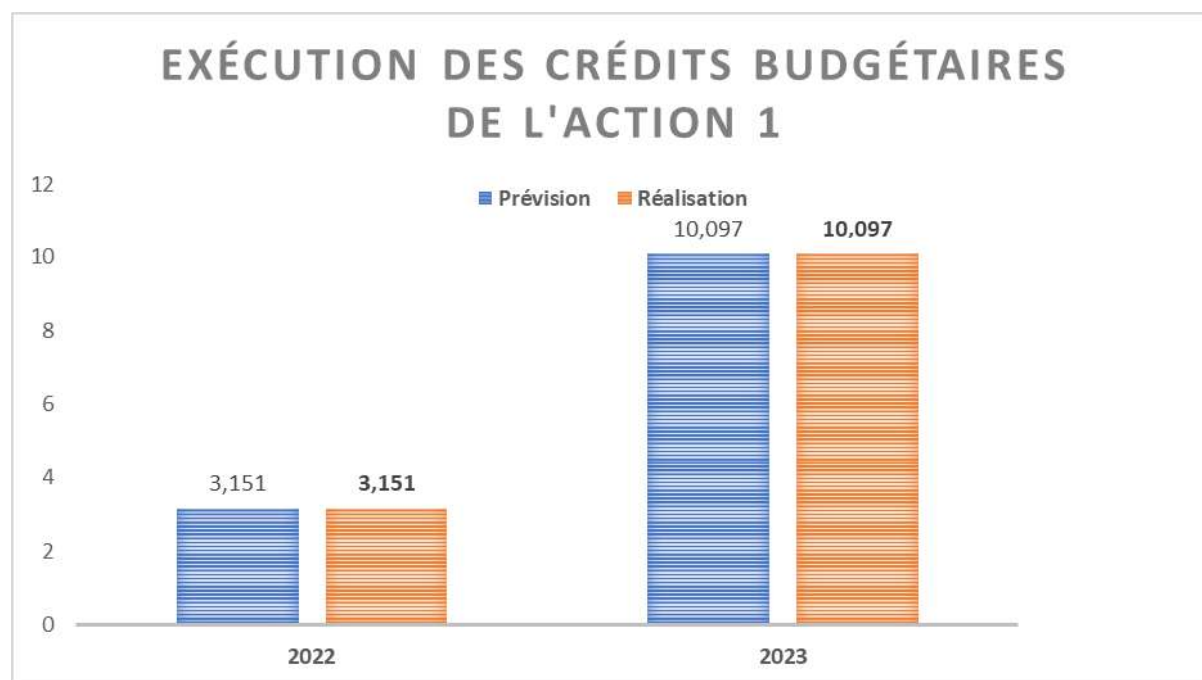
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne	465 670 566	443 243 934	159 999 245	130 862 600	606 046 745	1 622 894 064	1 919 895 546	7 900 000 000	3 151 612 102	10 097 000 598
Action 2 : 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat	0	0	45 794 903	30 941 051	0	22 453 602	257 596 268	0	303 391 171	53 394 653
Total	465 670 566	443 243 934	205 794 148	161 803 651	606 046 745	1 645 347 666	2 177 491 814	7 900 000 000	3 455 003 273	10 150 395 251

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire et interprétation des résultats :

Action 1 : **2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne**

Graphique 19 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 1 du Programme 4



En 2023, les crédits de l'action 1 ont été ordonnancés pour un montant de 10 097 000 598 F CFA contre 3 151 612 102 F CFA en 2022 ;

N.B. : Il ressort un accroissement de 6 945 388 496 CFA de 2022 à 2023.

NB : Montant en milliard de F CFA

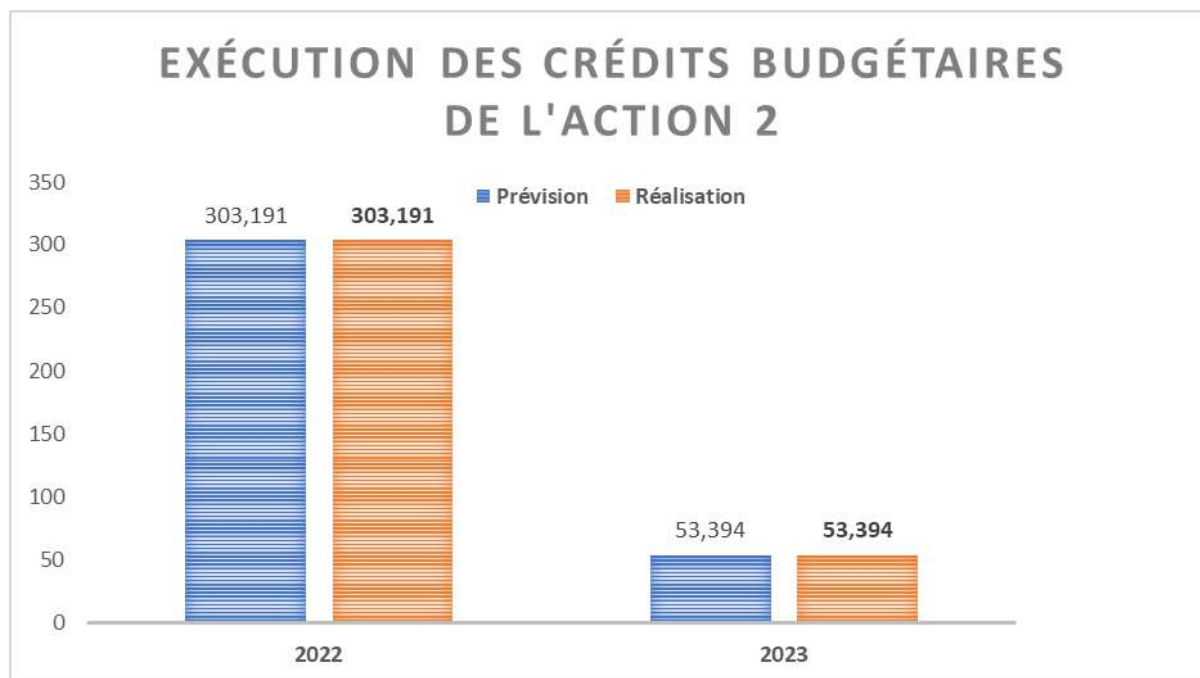
Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne » est d'un montant de 7 553 512 312 F CFA aux termes de la Loi de finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 2 543 499 961 F CFA pour se chiffrer au budget actuel d'un montant de 10 097 012 273 F CFA, entièrement ordonnancé.

Analyse de l'évolution du financement de l'Action 2 : **2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat**

Graphique 20 : Exécution des crédits budgétaires de l'Action 2 du Programme 4



En 2023, les crédits de l'action 2 ont été ordonnancés pour un montant de 53 394 653 F CFA contre 303 391 171 F CFA en 2022.

N.B. : Il ressort une diminution de 249 996 518 F CFA de 2022 à 2023

NB : Montant en million de F CFA

Commentaire

Le budget initial alloué à l'action « 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat » est d'un montant de 70 850 000 F CFA conformément à la Loi de finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours d'exercice, ce budget a connu une diminution de 17 455 272 F CFA due aux collectifs budgétaires 2023, pour se chiffrer au budget actuel de 53 394 728 F CFA, entièrement ordonnancé.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 34 : Exécution des investissements du Programme 4 « Service Civique »

Projet	Année démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat PEC 2023
Projet 1 : 90084000001 Construire, réhabiliter et équiper des Centres de Service Civique	2022	2025	14 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000
Sur financement intérieur			14 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 90041290131 Construire, réhabiliter et équiper des centres de service civiques / 3^{ème} C2D	2023	2027	51 000 000 000	3 000 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000
Sur financement intérieur			51 000 000 000	3 000 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL			65 400 000 000	5 400 000 000	7 900 000 000	7 900 000 000
Sur financement intérieur			65 400 000 000	5 400 000 000	7 900 000 000	7 900 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE / Echancier AE-CP_2024_2024DEF

Commentaire

Le portefeuille projet du Programme « Service Civique » compte 02 projets pour un coût global de 65 400 000 000 F CFA sur financement intérieur.

En 2023, le Programme 4 « Service Civique » a bénéficié au titre des investissements d'une dotation budgétaire de 5 400 00 000 F CFA au titre de la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant Budget de l'Etat pour l'année 2023.

En cours de gestion, ces crédits ont connu une hausse de 2 500 000 000 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 7 900 000 000 F CFA comme budget actuel. Ce budget révisé a été entièrement ordonnancé (100%).

Au titre du Projet 1 : 90084000001 Construire, réhabiliter et équiper des Centres de Service Civique

- **Coût total** : 14 400 000 000 F CFA
- **Année de démarrage** : 2022
- **Année prévisionnelle de fin** : 2025
- **Etat d'avancement physique** : sur un total de 14 centres à construire, 01 centre (Bouaké 2) est achevé à 100%, 02 centres (Adzope et Korhogo) sont achevés à 30% et 01 centre (Daloa) est achevé à 40%.
- **Etat d'avancement financier** : sur un coût total de 14 400 000 000 F CFA, un montant de 4 221 695 546 F CFA a été décaissé sur la période 2022-2023, soit un taux de réalisation financière de 34,02%.
- **Mesure correctrice** : échanges réguliers avec les Prestataires de services et visites inopinées des chantiers.

Au titre du Projet 2 : 90041290131 Construire, réhabiliter et équiper des centres de service civique/3^{ème} C2D

- **Coût total** : 51 000 000 000 F CFA
- **Année de démarrage** : 2023
- **Année prévisionnelle de fin** : 2027
- **Etat d'avancement physique** : 0%
- **Etat d'avancement financier** : taux de réalisation financière 10,78%
- **Difficultés** : long délai de mise en place des financements sur les comptes projet après la signature des conventions d'affectation en mai 2023 ;
- **Mesure correctrice** : échanges réguliers avec l'AFD, le Secrétariat Technique du C2D et le Ministère des Finances et du Budget pour lever les incompréhensions.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 35 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 4 « Service Civique »

Catégories	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				Total fin d'année (a) + (b) – (c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	24	50	61	07	03	28
Catégorie B	22	67	67	08	03	27
Catégorie C	00	00	20	00	00	00
Catégorie D	02	10	10	00	01	01
Non Fonctionnaires	36	00	00	19	01	54
TOTAL	84	127	158	34	08	110

Source : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles

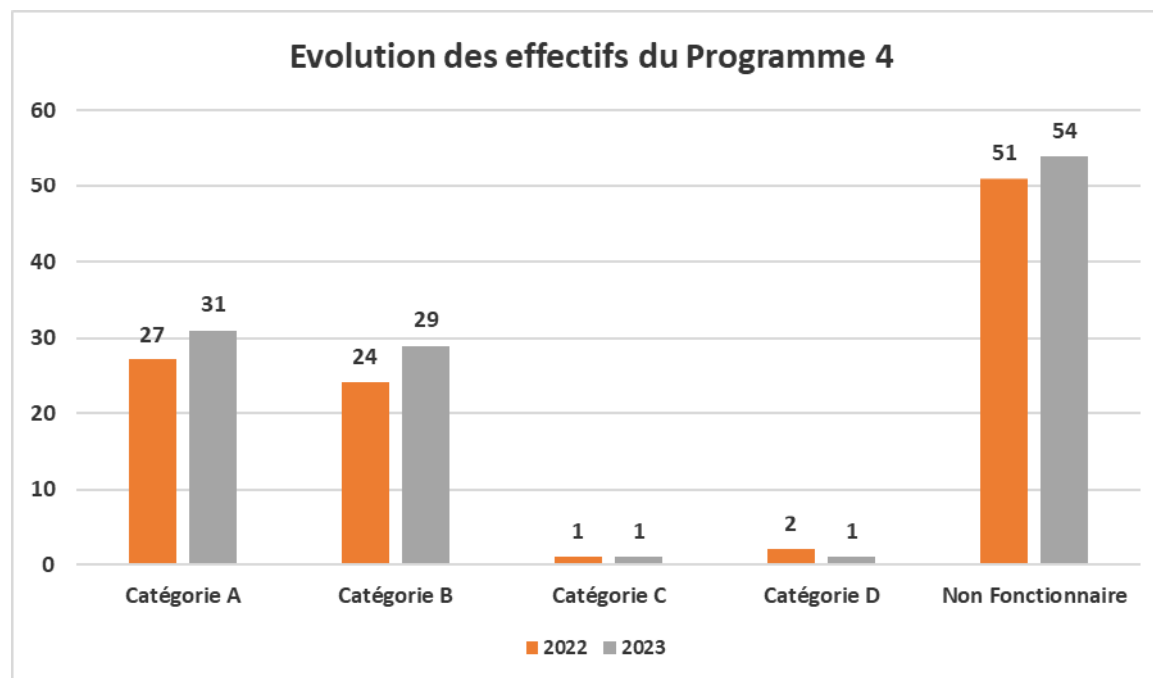
Commentaire

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme 4 « Service Civique » compte à ce jour 110 agents dont 25,45% de catégorie A, 24,54% de catégorie B, 0% de catégorie C, 0,9% de catégorie D et 49,09% de Non Fonctionnaires.

Comparativement à 2022, l'effectif du Programme 4 a connu un accroissement de 26 agents (30,95%) par l'effet combiné de 34 recrutements et 08 départs.

L'effectif actuel du Programme 4 « Service Civique » a contribué largement au déploiement des différents dispositifs dudit Programme.

Graphique 21 : Evolution des effectifs du Programme 4 « Service Civique »



En 2023, le Programme 4 « Service Civique » compte 110 agents dont 54 Non Fonctionnaires soit 49,09%.

Source : DRH- MPJIPSC/OSCN/ Catalogue des mesures nouvelles

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Sur un total de 06 indicateurs définis pour mesurer la performance du Programme, l'on enregistre 02 cibles atteintes, soit un taux de cibles atteintes de 33,33%.

Les activités assignées au Programme 4 « Service Civique » ont été réalisées en lien avec les dotations budgétaires allouées. Cependant, compte tenu du nombre important de populations à prendre en charge, les ressources allouées s'avèrent insuffisantes, au regard du nombre de potentiels bénéficiaires des différents dispositifs du Service Civique.

En dépit des difficultés sus-citées, le Programme a enregistré d'importants résultats en 2023, à savoir :

- l'adoption de la Loi n° 2023-428 du 22 mai 2023 modifiant la loi n°2019-872 du 14 octobre 2019 instituant le Service Civique ;
- 1452 jeunes ont bénéficié du Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD) aux Centres de Service Civique de Bouaké 2 (500), de Guédikpo et Guingréni (200), de Guingréni (602), de Bouaké 1 et de Bimbresso (150) ;

- 7106 jeunes ont bénéficié du Service National des Jeunes (SNJ) dont 985 du Campus Citoyen, 383 du Parcours Citoyen et 5 738 des formations dans les lycées et collèges d'Abidjan sur la culture civique et citoyenne, la connaissance des us et coutumes ;
- 2535 jeunes ont bénéficié des programmes de Volontariat et de Bénévolat dont 1 369 volontaires, 17 volontaires de réciprocité (Côte d'Ivoire – France) et 1 149 bénévoles ordinaires ;
- l'achèvement des travaux de construction du Centre de Service Civique Bouaké 2. Le centre a accueilli la première cohorte de 500 jeunes qui ont achevé leur formation ;
- 03 Centres de Service Civique en cours de construction : Centres de Daloa, Adzopé et Korhogo (achevés à 30%).

Aussi, 20 000 bénévoles ont-ils été recrutés et identifiés en décembre 2023 pour des missions pendant la CAN 2023.

I. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 36 : Évolution des indicateurs du Programme 4 « Service Civique »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne						
IP1 : Proportion de jeunes marginalisés formés à travers le dispositif de Service Civique	%	55	100	100,1	100	145,20
IP2 : Proportion de jeunes marginalisés formés et insérés	%	67	43,38	72	100	70
Objectif spécifique 2 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes						
IP1 : Proportion de jeunes formés au volontariat et au bénévolat	%	100	90,91	100	100	99,02
IP2 : Proportion de jeunes mis en mission dans le cadre du volontariat et du bénévolat	%	50	208,86	100	100	75,08
Objectif spécifique 3 : Construire et rendre opérationnels les centres de service civique sur l'ensemble du territoire national						
IP3 : Proportion de jeunes ayant bénéficié du programme Service National des Jeunes (SNJ)	%	100	90,91	100	100	148,08
IP4 : Proportion de Centres de Service Civique (CSC) construits et équipés	%	200	-	8,33	33,33	25

Source: DPPD-PAP 2022-2024 / RASP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne

Indicateur 1 : Proportion de jeunes marginalisés formés à travers le dispositif de Service Civique

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes marginalisés formés à travers le dispositif de Service Civique.

- **Source** : Rapport d'activités OSCN
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes marginalisés formés / Nombre de jeunes marginalisés à former) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 100%
- **Réalisation en 2023** : 145,20%

Commentaire/interprétation des résultats

En 2023, 05 Centres de Service Civique (Bimbresso, Guingréni, Bouaké1, Bouaké 2 et Guédikpo) ont accueilli un effectif de 1 452 jeunes marginalisés contre 1 000 prévus.

Indicateur 2 : Proportion de jeunes marginalisés formés et insérés

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes marginalisés formés et insérés.

- **Source** : Rapport d'activités OSCN
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes marginalisés formés et insérés / Nombre de jeunes marginalisés à former et à insérer) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 100%
- **Réalisation en 2023** : 70%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 700 jeunes ont été formés et insérés sur un objectif de 1000 jeunes, soit un taux de réalisation de 70%. Cette situation s'explique par le fait qu'une partie des jeunes a achevé la formation en fin décembre 2023 et le processus de mise en stage se fera au cours du premier trimestre 2024.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- Renforcer le partenariat avec les entreprises privées pour l'insertion des jeunes ;
- Opérationnaliser la passerelle de collaboration avec l'Agence Emploi Jeunes.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes

Indicateur 1 : Proportion de jeunes formés au volontariat et au bénévolat

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes formés au volontariat et au bénévolat.

- **Source** : Rapport d'activité OSCN/DVBPC
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes formés au volontariat et au bénévolat / Nombre de jeunes prévus) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 100%
- **Réalisation en 2023** : 99,02%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 2 535 jeunes ont bénéficié du programme de volontariat et de bénévolat à travers des formations et des mises en missions auprès de structures d'accueil. Le taux de réalisation est de 99,02% sur une prévision de 100%. Le collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice explique la non atteinte de cette cible en 2023.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- Renforcer le partenariat avec les entreprises privées afin d'obtenir des ressources additionnelles.

Indicateur 2 : Proportion de jeunes mis en mission dans le cadre du volontariat et du bénévolat

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes formés au volontariat et au bénévolat mis en mission.

- **Source** : Rapport d'activité OSCN/DVBPC

- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes mis en mission dans le cadre du volontariat et du bénévolat / Nombre de jeunes formés au volontariat et au bénévolat) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 100%
- **Réalisation en 2023** : 75,08%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 1 922 jeunes ont été formés au volontariat et au bénévolat et mis en mission sur 2 560 jeunes prévus, soit un taux de réalisation de 75,08%.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- Renforcer le partenariat avec les structures d'accueil pour les mises en mission.

Objectif spécifique 3 : Construire et rendre opérationnels les centres de service civique sur l'ensemble du territoire national

Indicateur 1 : Proportion de jeunes ayant bénéficié du Programme Service National des Jeunes (SNJ)

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes ayant bénéficié du programme de Service National des Jeunes.

- **Source** : Rapport d'activités OSCN
- **Mode de calcul** : (Nombre de jeunes ayant bénéficié du programme SNJ / Nombre de jeunes prévus) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 100%
- **Réalisation en 2023** : 148,08%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, 7 106 jeunes ont bénéficié du programme Service National des Jeunes sur 4 800 prévus, soit un taux de réalisation de 148,08%. Ce programme comporte trois (03) outils, à savoir : le Campus Citoyen, le Parcours Citoyen et les Formations civique et citoyenne. Ces trois outils ont permis aux jeunes de comprendre les us et coutumes ainsi que le « vivre ensemble ».

Indicateur 2 : Proportion de Centres de Service Civique (CSC) construits et équipés

Cet indicateur mesure la proportion de Centres de Service Civique construits et équipés.

- **Source** : Rapport d'activités OSCN
- **Mode de calcul** : (Nombre de Centres de Services Civiques (CSC) construits et équipés / Nombre de Centre de Service Civique (CSC) à construire et à équiper) x 100
- **Valeur cible en 2023** : 33,33%
- **Réalisation en 2023** : 25%

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2023, sur quatorze (14) centres prévus, seulement quatre (4) ont leurs ressources disponibles depuis 2021 pour la construction. Il s'agit des centres de Bouaké, Daloa, Adzopé et Korhogo dont les travaux de construction seront achevés au quatrième trimestre 2024.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Le Gouvernement poursuit les échanges avec les Partenaires Techniques et Financiers notamment la BOAD et l'entreprise TGCC pour la construction des dix (10) autres centres restants.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

L'appropriation progressive de la gestion en mode Budget-Programmes des acteurs du Programme 4 « Service Civique » a permis l'orientation des actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025.

Dans ce Programme, 02 cibles sont atteintes sur 06 prévues, soit un taux de réalisation de 33,33%. Ce faible taux est en-deçà des prévisions du Programme. Toutefois, il a le mérite de refléter le niveau réel de notre système et de mettre en exergue les difficultés que rencontre le Programme. Les ressources qui lui sont allouées s'avèrent insuffisantes eu égard au nombre important de population à traiter. De plus, les collectifs budgétaires survenus en cours de gestion 2023 ont considérablement diminué les crédits destinés aux dépenses de biens et services et de transfert.

Au regard de ce qui précède, les objectifs du Programme n'ont pu être atteints en 2023.

IV.2. Recommandations

Pour relever les défis auxquels est confronté le Programme 4 « Service Civique », il convient d'accroître le niveau de ressources allouées aux dispositifs d'opérationnalisation du Service Civique.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2023, le Programme 4 « Service Civique » a bénéficié d'un budget initial de 7 624 362 312 F CFA. Ce budget a connu une hausse de 2 526 044 689 F CFA pour se situer au budget actuel de 10 150 407 001 F CFA. Les crédits budgétaires ainsi obtenus ont été exécutés à hauteur de 10 150 395 251 F CFA.

L'exécution budgétaire a permis de mettre en œuvre les 02 actions déclinées en 10 activités que compte le Programme.

La conjugaison des ressources humaines et financières a facilité la mise en œuvre du Plan de Travail Budgétisé Annuel.

Ainsi, l'exécution budgétaire a permis de prendre en charge 1 452 jeunes vulnérables dans le cadre du Service Civique, d'achever les travaux de construction du centre de service civique Bouaké 1 et de démarrer les travaux de construction de 03 centres de service civique (Daloa, Adzopé et Korhogo).

De plus, 2535 jeunes en provenance de diverses Régions ont été mobilisés et formés dans le cadre du volontariat national et 7 106 jeunes ont participé au Service National des Jeunes à l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer et à l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro.

Au niveau de ce Programme, 02 cibles sont atteintes sur une prévision de 06, soit un taux de réalisation de 33,33%.

Pour l'année 2024, la feuille de route du Ministère relativement au Service Civique est : (i) la prise en charge de 2000 jeunes sur les Centres de Service Civique, (ii) la formation aux valeurs civiques et citoyennes de 6240 jeunes ainsi que (iii) la formation et la mise en mission de 7 859 jeunes volontaires et 9 718 bénévoles.

CONCLUSION GENERALE

Au titre de l'année 2023, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) a bénéficié de crédits budgétaires d'un montant de 75 220 671 784 F CFA pour la mise en œuvre de ses quatre (04) Programmes. Ce budget a été exécuté à hauteur de 66 060 656 994 F CFA, soit un taux d'exécution de 87,82%.

La mise en œuvre de ces Programmes a permis l'atteinte des résultats stratégiques, à savoir l'amélioration du secteur jeunesse et de l'environnement socio-éducatif d'une part, et l'accès des jeunes à un emploi décent et durable ainsi que l'adoption d'une culture démocratique des populations d'autre part.

De plus, la performance globale indique que sur les 27 cibles associées aux objectifs spécifiques, 19 ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 70,37% en 2023 contre 58,06% en 2022. Il ressort une progression de 12,31 points par rapport à l'exercice 2022.

Cette performance s'explique par les réformes et actions vigoureuses initiées par le Gouvernement en vue de l'accélération de la promotion, de l'employabilité et l'insertion socio-économique des jeunes à travers le PJ-GOUV-2023-2025.

Elle est due également à l'accroissement des crédits budgétaires pour tenir compte de l'urgence à apporter des réponses idoines aux nouveaux défis auxquels est confronté le secteur jeunesse.

Globalement, l'observation et l'analyse des données statistiques laissent apparaître une évolution de la performance du Ministère au niveau des différents programmes de 2022 à 2023.

Cependant, des efforts restent encore à fournir, au regard du défi important que constitue la promotion d'une jeunesse responsable, respectueuse des valeurs civiques et démocratiques ainsi que son insertion dans le tissu socio-économique. Aussi, convient-il de noter que l'appropriation progressive par les acteurs budgétaires de la gestion du budget en mode Budget-Programmes permettra l'orientation des actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le DPPD-PAP 2024-2025.

Pour l'année 2024, le Ministère envisage un plan d'équipement en matériel roulant et l'inscription des travaux de construction et d'équipement des Institutions Socio-Educatives dans son budget.

En plus, la mise en œuvre de la stratégie de communication (2021-2025) contribuera à améliorer la visibilité du Ministère aussi bien au niveau des Programmes d'Insertion Professionnelle, de Service Civique qu'au niveau de la Promotion de la Jeunesse.

A cet effet, le Ministère envisage une sensibilisation accrue des cibles jeunes sur la nécessité de rembourser les prêts octroyés (dans le cadre des projets MPE et AGR) et sur le Changement de Comportement face aux fléaux sociaux.

Enfin, les Responsables de Programme devront veiller à la priorisation de leurs activités, au respect de leurs Plans de Travail Budgétisés Annuels (PTBA) respectifs en corrélation avec les indicateurs inscrits dans le PAP 2024-2026, sous la coordination du Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFiM) et du Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (DPSD).

SECTION 358 : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

SECTION 358 : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

INTRODUCTION GENERALE

Nommé par le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement, le Ministre Bruno Nabagné KONE détient le portefeuille du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) qu'il a conservé à l'issue du remaniement du 17 octobre 2023.

Ce Ministère, à travers le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement, est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de construction, de logement et d'urbanisme.

Conformément au décret N°2023-962 portant organisation du ministère, le MCLU est composé, outre le cabinet avec ses services rattachés, de trois (03) directions générales :

- la Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier ;
- la Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture ;
- la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie.

Le Ministère dispose également de services déconcentrés (les directions régionales, les directions départementales, les secteurs et les antennes) et de structures sous-tutelle (SONAPIE, AGEF, ANAH) et d'un Fonds dédié à l'Habitat (FGLS).

La rédaction du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 du MCLU, devant accompagner la loi de Règlement de l'année 2023, s'inscrit dans un contexte marqué par des défis découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du resserrement monétaire mondial, de l'instabilité politique croissante dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la persistance ainsi que de l'avancée du terrorisme dans la sous-région ouest-africaine. Ces effets conjugués ont eu un impact sur la réalisation de certains résultats du ministère.

Ce Rapport Annuel de Performance (RAP), qui fait la synthèse des RAP des programmes du ministère, s'articulera autour de cinq (05) points essentiels :

- Partie I : le Ministère
- Partie II : le programme 1 « Administration Générale »
- Partie III : le programme 2 « Foncier et Urbanisme »
- Partie IV : le programme 3 « Construction et Maintenance »
- Partie V : le programme 4 « Logement et Cadre de Vie »

PARTIE I : LE MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

I.1 Architecture programmatique du ministère

Pour mettre en œuvre ses missions, le MCLU s'est doté de quatre (04) programmes, à savoir :

- le Programme 1 : Administration Générale, qui regroupe 04 actions déclinées en 178 activités dont 03 projets d'investissements ;
- le Programme 2 : Foncier et Urbanisme, qui regroupe 03 actions déclinées en 27 activités dont 12 projets d'investissements ;
- le Programme 3 : Construction et Maintenance, qui regroupe 04 actions déclinées en 20 activités dont 05 projets d'investissements ;
- le Programme 4 : Logement et Cadre de Vie qui regroupe 02 actions déclinées en 11 activités dont 04 projets d'investissements.

Ces programmes se composent de 13 actions déclinées en 236 activités.

I.2 Politique du ministère

Le ministère a bâti sa stratégie autour de ces principales orientations :

- l'élaboration des outils de planification urbaine ;
- l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique en matière de traitement des demandes d'actes ;

- la production de terrains accessibles à tous ;
- le développement d'une politique de rénovation urbaine et d'adressage ;
- la construction, la réhabilitation et la maintenance des bâtiments publics ;
- le recensement et la sécurisation du patrimoine immobilier de l'État ;
- l'opérationnalisation du permis de construire ;
- la production de logements ;
- l'application des nouvelles règles de copropriété.

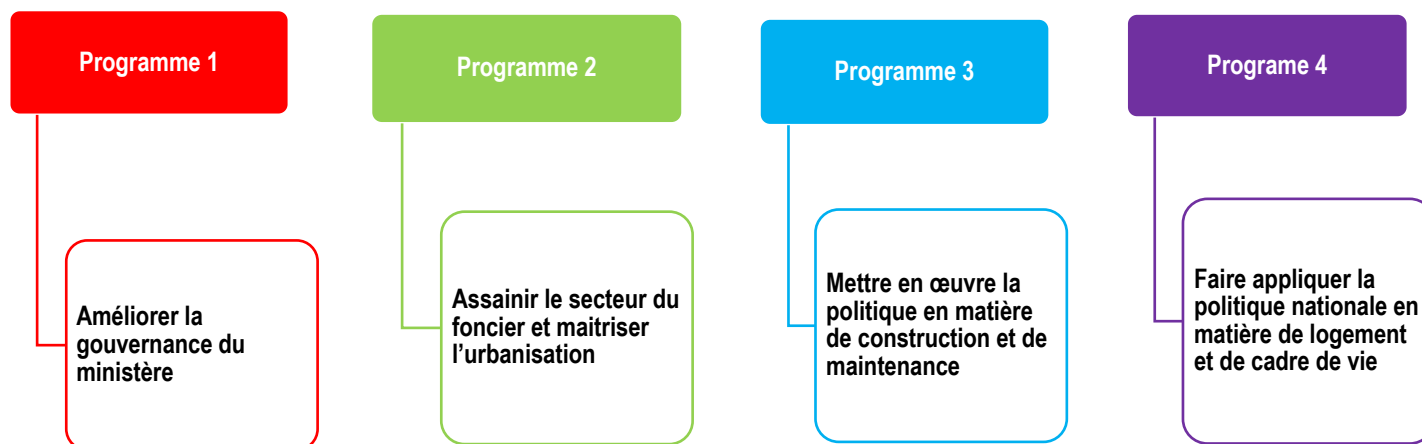
Le but recherché par cette politique inscrite dans le PND 2021-2025 est de faire en sorte que les populations vivent dans un cadre de vie décent, assaini et mieux structuré. Cet impact sera obtenu grâce aux résultats stratégiques suivants :

- la gouvernance du ministère est améliorée ;
- le secteur du foncier est assaini et l'urbanisation est maîtrisée ;
- la politique en matière de construction et de maintenance est mise en œuvre ;
- la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie est appliquée.

Pour atteindre ces résultats, le ministère s'est fixé les objectifs ci-dessous :

- améliorer la gouvernance du ministère ;
- assainir le secteur du foncier et maîtriser l'urbanisation ;
- mettre en œuvre la politique en matière de construction et de maintenance ;
- faire appliquer la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie.

CARTOGRAPHIE PROGRAMMATIQUE DES OBJECTIFS GLOBAUX



II. PERFORMANCE GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

II.1 Architecture du cadre de performance

Pour la gestion 2023, le MCLU a déterminé les niveaux de performances à travers **04** objectifs globaux décomposés en **09** objectifs spécifiques mesurés par **32** indicateurs pour **32** cibles associées.

Tableau 1 : Architecture du cadre de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs	Cibles
Nombres	04	04	09	32	32

Source : DPPD-PAP 2023-2025

II.2 Bilan des données globales du cadre de performance

Pour l'exercice 2023, le nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs de chaque programme est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Cadre de performance du Ministère

PROGRAMME	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre d'indicateurs	Nombre de cibles atteintes
Administration Générale	Os1 : Améliorer la performance des structures du ministère	04	03
	Os2 : Assurer la gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	03	02
Foncier et Urbanisme	Os1 : Moderniser les villes ivoiriennes	05	01
	Os2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière	04	03
Construction et Maintenance	Os1 : Elaborer et faire le suivi-évaluation des projets de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics	02	01
	Os2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'État	04	01
	Os3 : Faire respecter la réglementation en matière de construction	04	03
Logement et Cadre De Vie	Os1 : Faciliter l'accès au logement et à la propriété immobilière	04	00
	Os2 : Améliorer le cadre de vie des populations	02	00
MCLU	09	32	14

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Au total, sur les trente-deux (32) cibles associées, **32** ont pu être effectivement mesurées pour lesquels quatorze (14) ont été atteintes, avec un taux de réalisation de **43,75%**.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

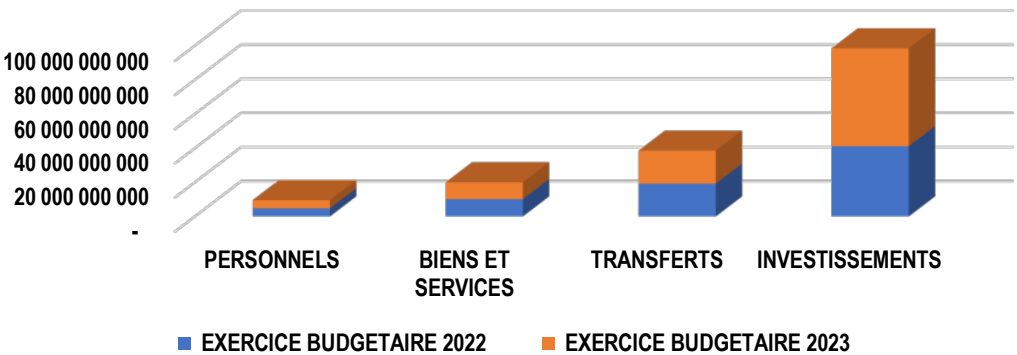
Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a, en 2023, bénéficié d'un budget de **91 353 011 692 FCFA**.

L'analyse comparative du budget 2022 et 2023 du MCLU présente les variations par nature de dépenses suivantes :

Tableau 3 : Analyse comparative des budgets votés 2022 et 2023 par nature de dépenses

NATURES DE DÉPENSES	EXERCICES BUDGÉTAIRES			
	2022	2023	VARIATION	TAUX D'ACCROISSEMENT
PERSONNELS	4 706 812 031	4 851 516 860	144 704 829	3,07%
BIENS ET SERVICES	10 095 397 773	9 851 670 859	- 243 726 914	-2,41%
TRANSFERTS	19 175 039 632	19 341 039 632	166 000 000	0,87%
INVESTISSEMENTS	41 100 886 088	57 308 784 341	16 207 898 253	39,43%
TOTAL	75 078 135 524	91 353 011 692	16 274 876 168	21,68%

Graphique 1 : Répartition comparative du budget 2022-2023 par nature de dépenses



Source : SIGOBE 2022/2023

L'analyse comparative des budgets initiaux 2022 et 2023, conformément à la LFI montre qu'en 2023, le budget a connu une hausse globale de **21,68%** par rapport à 2022, soit une augmentation de **16 274 876 168 FCFA**.

Au titre du personnel :

Les charges de personnel pour la gestion 2023 représente **4,852 milliards FCFA** contre un montant de **4,707 milliards FCFA** pour la gestion 2022. Cela traduit une hausse de **3,07%**, soit **144 704 829 FCFA**.

Au titre des Biens et services :

Les crédits en biens et services pour l'exercice 2023 se chiffrent à **9,852 milliards FCFA** tandis que pour la gestion 2022, elles s'élevaient à **10,095 milliards FCFA**. Ce qui équivaut à une baisse de **243 726 914 FCFA, soit 2,41%**.

Au titre des Transferts :

Chiffrés à **19,175 milliards FCFA** en 2022, les transferts et subventions d'équilibre passent à **19,341 milliards FCFA** pour la gestion 2023.

Le budget des transferts a connu une hausse de **0,87%**, soit une augmentation de **166 000 000 FCFA**.

Au titre des Investissements :

Selon la répartition budgétaire 2022, les dépenses d'investissements fixés à **41,101 milliards FCFA** ont connu une augmentation de **16 207 898 253 FCFA** pour la gestion 2023, soit un taux d'évolution de **39,43%**.

Tableau 4 : Présentation de l'exécution du budget 2023 (en FCFA)

UNITÉS	RÉALISATIONS 2022	BUDGET 2023			Taux de réal = (R/P) x100
		Prévision (P)	Réalisation (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	
1. Ressources	79 003 030 586	69 835 259 584	67 655 992 505	2 179 267 079	96,88%
1.1 Ressources intérieures	79 003 030 586	69 835 259 584	67 655 992 505	2 179 267 079	96,88%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	79 003 030 586	69 835 259 584	67 655 992 505	2 179 267 079	96,88%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-

UNITÉS	RÉALISATIONS 2022	BUDGET 2023			Taux de réal = (R/P) x100
		Prévision (P)	Réalisation (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	79 003 030 586	69 835 259 584	67 655 992 505	2 179 267 079	96,88%
2.1 Personnel	4 848 696 044	5 963 994 024	5 963 994 023	1	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	4 365 501 826	4 436 428 062	4 436 428 061	1	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	483 194 218	1 527 565 962	1 527 565 962	0	100%
2.2 Biens et Services	9 104 508 459	8 327 174 379	7 947 915 264	379 259 115	95,45%
Biens et services sur budget Etat	9 104 508 459	8 327 174 379	7 947 915 264	379 259 115	95,45%
2.3 Transferts	19 217 236 184	19 651 861 445	19 651 861 445	0	100%
2.3.1 Transferts courants	19 217 236 184	19 651 861 445	19 651 861 445	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	-	0	0	0	0%
2.4 Investissement	45 832 589 899	35 892 229 736	34 092 221 773	1 800 007 963	94,98%
2.4.1 Trésor	45 832 589 899	35 892 229 736	34 092 221 773	1 800 007 963	94,98%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	79 003 030 586	69 835 259 584	67 655 992 505	2 179 267 079	96,88%

Source : SIGOBE (31/01/2024)

A la lecture du tableau ci-dessus, il faut faire remarquer qu'en raison d'un collectif budgétaire intervenu en cours de gestion, le budget 2023 a subi une réduction significative de **20 465 615 955 FCFA**, soit une baisse totale de **22,40%**, ramenant le montant à **70 887 397 760 FCFA** pour ensuite se stabiliser, en fin de gestion, à **69 835 259 584 F CFA**.

Cette diminution budgétaire, s'est manifestée de manière différenciée selon la nature des dépenses, avec une réduction de **1,5 milliards**, (-15%) pour les dépenses de biens et services et une baisse de **21,5 milliards** (-37%) pour les dépenses d'investissement sur lesquels, **13 milliards** correspondent à des allocations budgétaires fictives dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (**C2D**), qui sont réparties entre les différents ministères afin de maintenir l'équilibre macro-budgétaire.

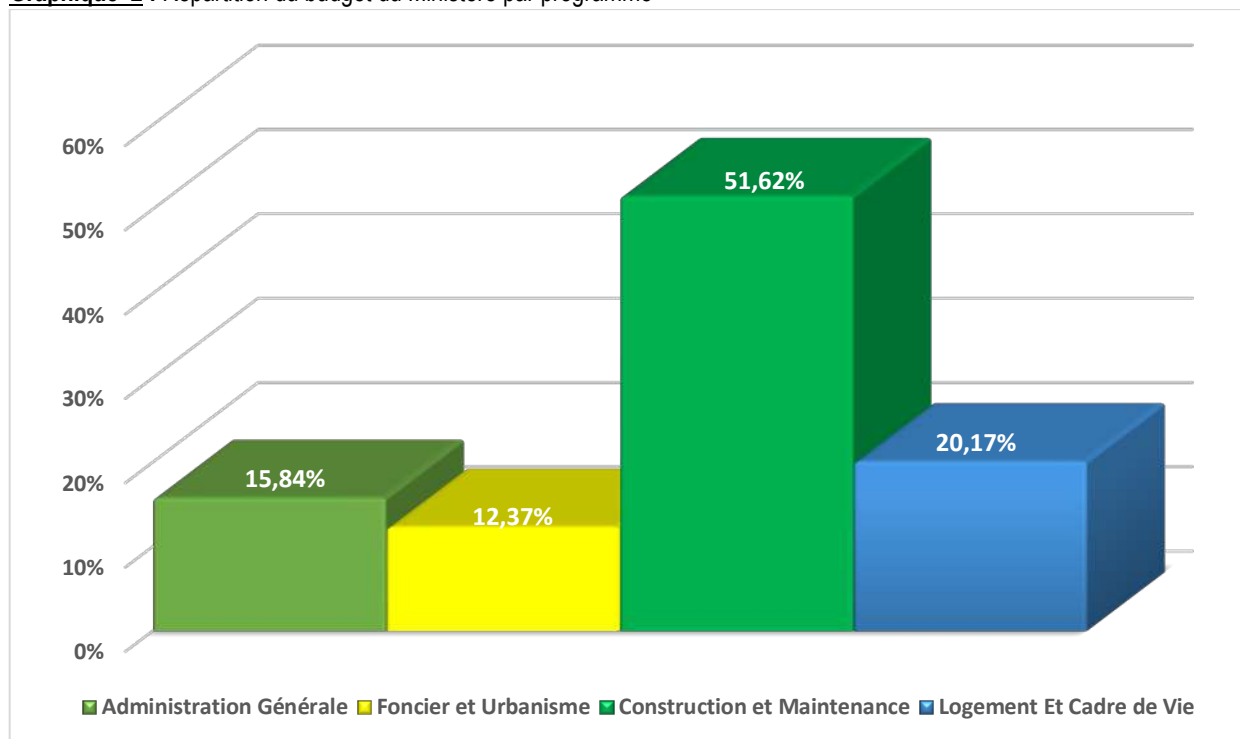
Ces crédits sont repartis par programme comme suit :

Tableau 5 : Répartition du budget par programme

Programme	Budget Actuel
Administration Générale	11 062 009 492
Foncier et Urbanisme	8 636 766 611
Construction et Maintenance	36 048 320 616
Logement et Cadre de Vie	14 088 162 865
Total	69 835 259 584

Source : SIGOBE (31/01/2024)

Graphique 2 : Répartition du budget du Ministère par programme



Source : SIGOBE (31/01/2024)

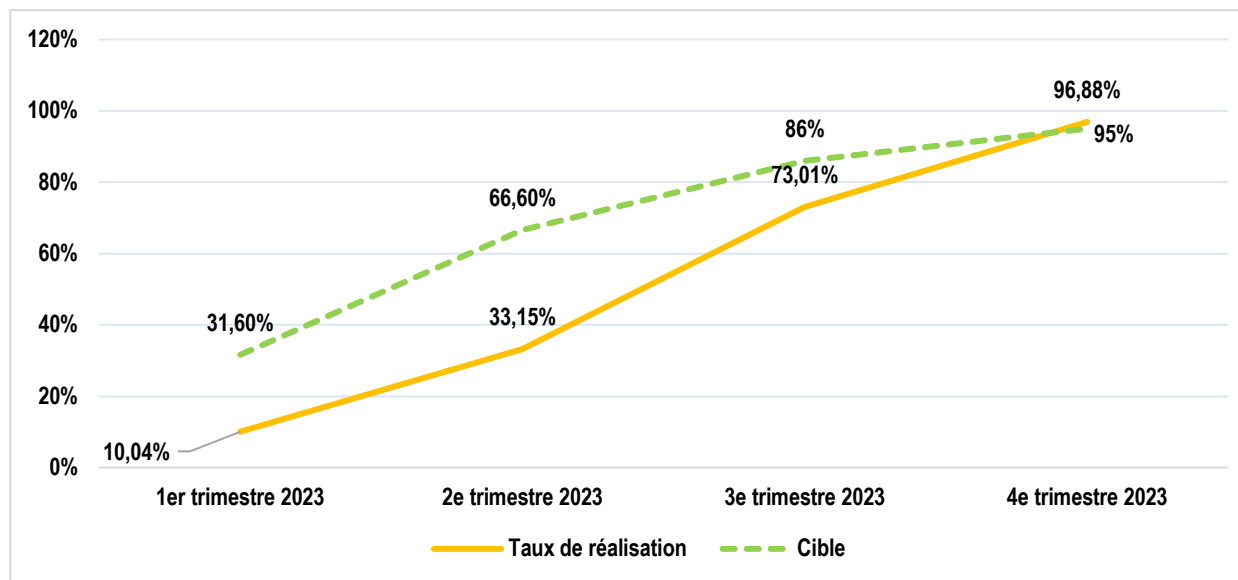
Il ressort de ce graphique que le **programme 3 « Construction et Maintenance »** représente, à lui seul, **51,62%** du budget global du Ministère.

En effet, les subventions ou transferts pour le compte de la SONAPIE et les paiements des annuités relatives à la **Réhabilitation des tours A et B**, représentent **87,78%** du budget global du programme 3.

Sur le budget final de **69 835 259 584 FCFA**, le ministère a exécuté **67 655 992 505 FCFA**, soit un taux de consommation de **96,88%**, contre un taux prévisionnel de **95%**. Ce qui entraîne une performance de **1,88 points**.

L'évolution de ce taux par trimestre est présentée à travers le graphique suivant :

Graphique 3 : Évolution du taux de réalisation par trimestre



Source : SIGOBE

Le niveau de consommation à fin décembre 2023, par rapport aux prévisions annuelles initiales, est présenté par nature de dépenses comme suit :

➤ **Au titre du personnel**

La consommation des crédits de cette nature de dépenses donne un taux de **100%**. Ce qui traduit la prise en charge totale des salaires des agents contractuels et des fonctionnaires conformément aux procédures existantes.

➤ **Au titre des Biens et Services**

Au regard du tableau de répartition ci-dessus, les dépenses en biens et services ont été exécutées à hauteur de **95,45%** pour l'ensemble des structures du MCLU. Ce taux est largement supérieur au taux autorisé, qui est de **70%**. Il convient de noter que cela a permis le bon fonctionnement des structures dans le cadre de leurs activités.

➤ **Au titre des Transferts**

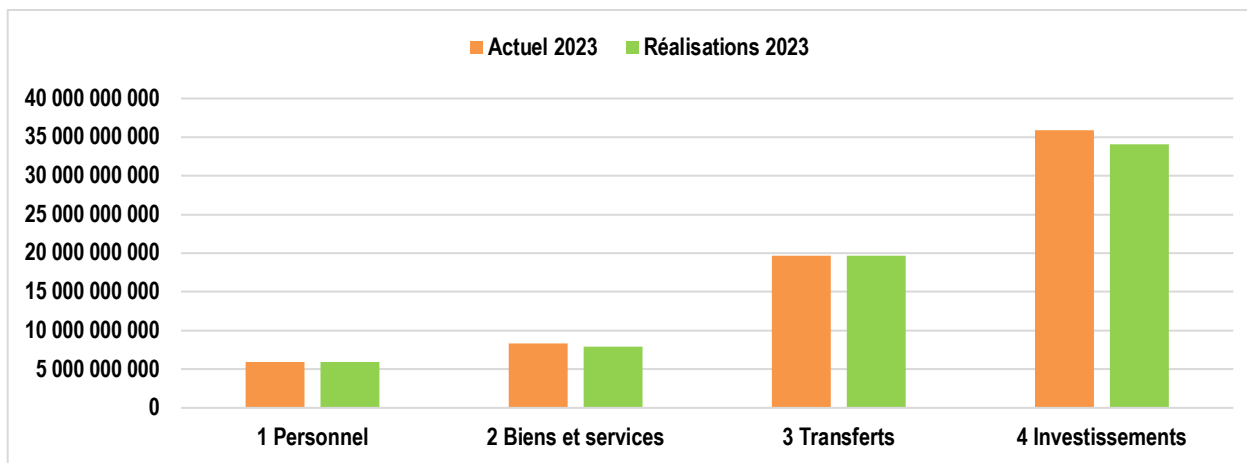
Les transferts et subventions de crédits ont été exécutés à **100%**.

Les crédits destinés aux activités « **Exécuter la convention BNEDT (MCLU Logement)** » ainsi que les subventions d'équilibre au profit de la SONAPIE ont été engagés conformément aux prescriptions de la Direction Générale du Budget et des Finances.

➤ **Au titre des Investissements**

À la lecture du tableau, il ressort que les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **94,98%**, contre un taux théorique de **100%**.

Graphique 4 : Exécution du budget 2023 par nature de dépenses



Source : SIGOBE (31/01/2024)

Ce graphique permet d'identifier l'exécution du budget par natures de dépenses pour la gestion 2023.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

INTRODUCTION

Le Programme 1 « Administration Générale » a été initialement conduit par Monsieur **M. KOUAME Alexandre**, Directeur de Cabinet, du 22 mars au 05 décembre 2023, nommé par **décret 2023-183 du 22 mars 2023** portant nomination du Directeur de Cabinet du Ministre de la Construction, du Logement et l'Urbanisme. Il est à ce jour dirigé par **M. GBA Tean**, suite à la signature du **décret n° 2023-956 du 06 décembre 2023**, portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels ; Responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses conformément au **décret n°2023-337 du 19 avril 2023**.

Le programme 1 « **Administration Générale** » est en charge, conformément au décret N° **2023-962 du 06 décembre 2023** portant organisation du ministère, du renforcement du cadre législatif et réglementaire et de la vulgarisation et le contrôle de la bonne application des textes, procédures et normes.

Pour la gestion 2023, la réalisation des activités du programme Administration Générale s'est faite dans un climat marqué par la réduction globale des crédits budgétaires touchant l'ensemble des ministères, ce qui a impacté considérablement l'atteinte des objectifs assignés aux Directions et services du programme.

Ce rapport de performance s'articulera autour des 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations majeures du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives envisagées.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectifs du programme

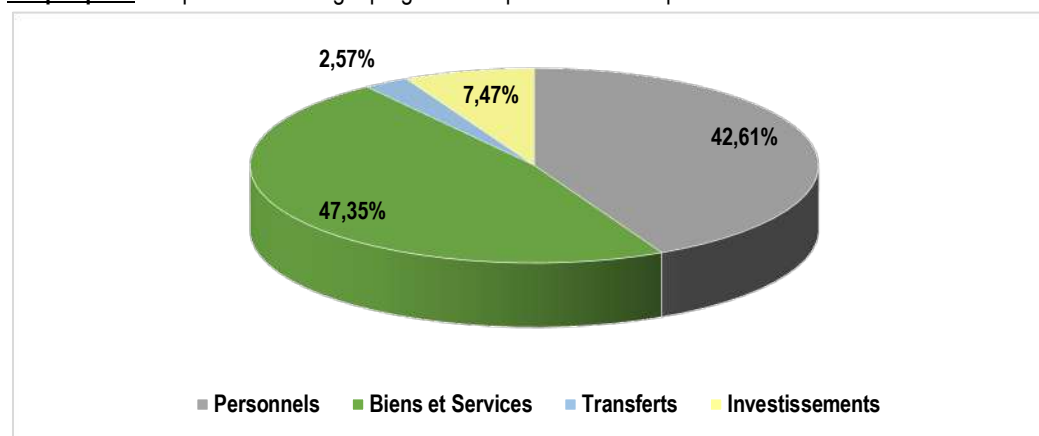
L'objectif global du programme 1 « **Administration Générale** » est d'améliorer la gouvernance du ministère. Le résultat stratégique qui résulte de cet objectif global est « **la gouvernance du ministère est améliorée** ».

I.2 Financement du programme

Ce programme a bénéficié, au titre de la gestion 2023, d'un budget actuel de **11 062 009 492 FCFA** réparti par nature de dépenses comme suit :

- dépenses de personnel : **4 713 742 049 FCFA** ;
- dépenses de biens et services : **5 237 363 860 FCFA** ;
- dépenses de transferts : **284 825 943 FCFA** ;
- dépenses d'investissements : **826 077 640 FCFA**.

Graphique 5 : Répartition du budget programme 1 par nature de dépenses



Source : SIGOBE (31/01/2024)

Le budget alloué à ce programme en début d'exercice 2023 se chiffrait à **12 652 969 961 FCFA**, il a subi une réduction de **1 149 327 973 FCFA** à la suite d'un collectif budgétaire intervenu en cours de gestion pour passer à **11 062 009 492 FCFA**. Cette baisse a été supportée par nature de dépense comme suit :

- Le budget pour les dépenses de Personnel s'élève à **4 713 742 049 FCFA**. Les crédits inscrit sur cette nature de dépense n'ont pas été impactés par le collectif budgétaire.
- Quant au budget alloué aux dépenses de Biens et Services, initialement dotée à hauteur de **6 165 431 663 FCFA**, il a subi une ponction de **928 067 803 FCFA** pour se chiffrer à **5 237 363 860 FCFA**.
- En ce qui concerne les dépenses de Transferts, initialement dotée à hauteur de **306 011 492 FCFA** elle a connu une variation de **21 185 549 FCFA** pour se chiffrer à **284 825 943 FCFA**
- Pour ce qui est des dépenses d'Investissement, ses crédits ont subi une variation à la baisse de **640 232 306 FCFA** pour passer de **1 466 309 946 FCFA** à **826 077 640 FCFA**.

Globalement, comparé au budget notifié en début de gestion 2023 (**12 652 969 961 FCFA**), le financement de ce programme a connu une évolution de **6,05%** par rapport au budget 2022 (**11 931 660 943 FCFA**).

II. RÉALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget 2023

Les crédits alloués à ce programme, pour la gestion 2023, ont été exécutés à hauteur de **10 683 390 692 FCFA**, pour un budget actuel de **11 062 009 492 FCFA**, soit un taux de réalisation de **96,58%**.

Ce taux est tiré à la hausse par l'exécution des dépenses relatives au personnel et aux frais d'abonnements, qui représentent environ **52,58%** du budget du programme Administration Générale.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par nature de dépenses

Tableau 6 : Exécution financière par action du programme 1

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2022	Total 2023
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
Action 1 : Coordination et animation	-	-	1 179 205 248	1 203 483 850	-	-	521 999 999	332 564 792	1 701 205 247	1 536 048 642
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	45 906 810	39 202 475	-	-	-	-	45 906 810	39 202 475
Action 3 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	4 142 000 715	4 713 742 048	3 941 433 369	3 377 775 942	214 208 044	284 825 943	400 363 557	270 161 885	8 698 005 685	8 646 505 818
Action 4 : Information et communication	-	-	390 458 336	238 282 798	-	-	1 164 006 166	223 350 959	1 554 464 502	461 633 757
Total P1	4 142 000 715	4 713 742 048	5 557 003 763	4 858 745 065	214 208 044	284 825 943	2 086 369 722	826 077 636	11 999 582 244	10 683 390 692

Source RAP 2022/SIGOB 2023

À la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que l'ensemble des crédits consommés dans l'action « **Gestion des ressources humaines, financières et matérielles** » représente **81%** de la consommation globale des crédits du programme en 2023 contre **72%** en 2022. Cela pourrait, en partie, s'expliquer par la forte consommation des crédits de la nature de dépense Personnel, dont l'intégralité se retrouve dans cette action, et qui représente **52,58%** du budget global de ce programme. Les trois (**03**) autres actions du Programme comprennent uniquement les natures de dépenses Biens et Services et Investissement dont la consommation des crédits n'a pas grande incidence sur les résultats à cause de leur faible proportion dans le budget dudit programme.

Toutefois, une comparaison des réalisations 2022 aux réalisations 2023 de ces actions est présentée comme suit :

- Au niveau de l'action « **Coordination et animation** » le taux de consommation de ses crédits en 2023 est sensiblement supérieur à celui de 2022, **14,38%** contre **14,18%** ;
- Quant à l'action « **Planification, programmation et suivi-évaluation** » le taux d'exécution d'absorption des crédits est inférieur en 2023 (**0,38%**) à celui de 2022 (**0,36%**) ;
- Concernant l'action « **Information et communication** » le taux d'exécution des crédits a considérablement diminué passant de **13%** en 2022 à **4%** en 2023.

II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme est présenté ci-dessous.

Tableau 7 : Exécution des investissements du programme 1 (en FCFA).

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandats Ordonnancés
Projet 1/ Réhabilitation et équipements des structures déconcentrées du MCLU	2016	2020	4 390 000 000	450 313 560	270 161 885	270 161 885
Sur financement intérieur	-	-	4 390 000 000	450 313 560	270 161 885	270 161 885
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 2/Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU	2019	2022	23 781 401 158	515 996 386	223 350 963	223 350 959
Sur financement intérieur	-	-	5 607 305 646	515 996 386	223 350 963	223 350 959
Sur financement extérieur	-	-	18 174 095 512	-	-	-
Projet 3/ Projet de renforcement de la Brigade d'investigation et du contrôle urbain	2022	2023	2 645 000 000	500 000 000	332 564 792	332 564 792
Sur financement intérieur	-	-	2 645 000 000	500 000 000	332 564 792	332 564 792
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Total programme (Investissements)	-	-	30 816 401 158	1 466 309 946	826 077 640	826 077 636
Sur financement intérieur	-	-	12 642 305 646	1 466 309 946	826 077 640	826 077 636
Sur financement extérieur	-	-	18 174 095 512	-	-	-

Source : SIGOBE (31/01/2024)

En 2023, le budget voté des dépenses d'investissements du programme Administration Générale est de **1 466 309 946 FCFA**. Ce budget a connu une baisse de **640 232 306 FCFA** passant à **826 077 640 FCFA**, suite à un collectif en cours de gestion. Sur ce montant, **826 077 636 FCFA** ont été ordonnancés au 31 décembre 2023, soit un taux de réalisation de **100%**.

❖ Au titre du projet de réhabilitation et équipements des structures déconcentrées du MCLU

Le projet a démarré en 2016 pour un coût total de **4 390 000 000 FCFA** et devrait prendre fin en 2020.

L'état d'avancement physique à cette date est de **12%** avec, entre autres, les réalisations ci-après : **Avant 2023** :

- Réhabilitation des Directions Régionales de Divo, d'Abengourou, d'Aboisso, de Duékoué, d'Odienné, de Sassandra et de Gagnoa ;
- Acquisition de 14 Véhicules de liaison ;
- Achat de 4 stations total et des composantes GPS au profit des Directions Régionales de Daloa, de Bouaké, de San-Pedro et de Yamoussoukro.

En 2023 :

Le projet de réhabilitation de bâtiments s'est mué en projet de rénovation

- Les travaux de rénovation des Directions Régionales d'Adzopé (**3%**), d'Abengourou (**100%**), de Bondoukou (**1%**), de Man (**1%**), de Séguéla (**25%**), de Bouaflé (**2%**), de Yamoussoukro (**23%**) sont en cours ;
- Les travaux de rénovation des Directions Départementales d'Akoupé (**0%**), d'Agnibilékrou (**0%**), de Issia (**2%**), de Vavoua (**0%**), de Dabakala (**0%**) sont en cours.

À ce jour, l'état d'avancement financier est de **34,27%** sur un financement global de **4 390 000 000 F CFA**. Pour la gestion 2023, un budget actuel de **270 188 136 FCFA** a été alloué, avec une réalisation financière de **100%** suite à l'engagement des avances de démarrage sur des marchés.

La difficulté majeure rencontrée au cours de l'exercice 2023 sur ce projet est la transmission par les entreprises titulaires des marchés, des documents administratifs et techniques validés par des Bureaux de Normalisation des Risques, à la Direction de la Construction et de la Maintenance (**DCM**). En effet, la DCM, assurant la maîtrise d'œuvre sur ce projet a exigé ces documents aux différentes entreprises avant la délivrance des Ordre de Service de Démarrer les travaux. Il faut dire que la plupart de ces entreprises n'avaient pas prévue dans leur offre financière, les charges liées aux honoraires de ces Bureaux de Normalisation des Risques. Ce qui a retardé le démarrage effectif des travaux.

Comme mesure corrective, il s'agira de prendre en charge ces honoraires en inscrivant dans ce projet une unité de coût permettant de contractualiser avec les différents Cabinets (Bureau de Normalisation des Risques / Laboratoires d'études) qui assurent ces études.

❖ **Au titre du Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU (projet cofinancé)**

En collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget (MFB), le projet de simplification et de transformation digitale vise à accélérer le processus de délivrance des actes administratifs, à sécuriser l'information foncière et à améliorer l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

D'un coût initial de 22 000 000 000 FCFA dans le PIP en 2019, il a été majoré de **1 781 401 158 FCFA** par la lettre n°4401/2012/MBPE/DGMP/DRRP/5032/255 du 3 juin 2022 autorisant un avenant pour la prise en compte de la TVA et des frais de dédouanement relatifs à la phase 1 du projet, Grand Abidjan et Assinie.

Ainsi, le nouveau coût du projet, déjà mis à jour au PIP, s'élève à **23 781 401 158 FCFA** et l'état d'avancement physique au 31 décembre 2023 est de 93% avec, entre autres, les réalisations ci-après :

- la finalisation des prises de vue aérienne (ortho photos), de la restitution 3D et de la production du Modèle Numérique de Terrain (MNT) ;
- la mise en ligne d'un portail grand public pour le suivi des demandes d'actes (<https://sigfu.gouv.ci>) ;
- l'opérationnalisation de la plateforme de gestion des IDUFCI et son intégration, par des API, au Système d'Information Foncière (SIF) ;
- la finalisation des travaux du Référentiel Géodésique Unique National ivoirien ;
- la finalisation de la Base de Données Urbaines (BDU) ;
- la mise en place du nouveau Système de Gestion du Foncier et de l'Habitat (SGFH) ;
- la finalisation de la dématérialisation des dossiers ACD aboutis ;

la `est de **79,92%** et les difficultés principales rencontrées sont ci-dessous énumérées :

- la non mise à disposition des chèques spéciaux du trésor qui retarde le dédouanement des équipements et matériels du projet au niveau de la douane et engendre des pénalités fiscales aux sous-traitants locaux : une des raisons de la non consommation des crédits, soit **106 135 839 FCFA**, du fait de la complexité de la procédure ;
- l'état physique des directions régionales devant accueillir le nouveau système, qui oblige le MCLU à créer des centres de saisie groupés pour accommoder les directions régionales et les Préfets du Grand Abidjan et Assinie ;
- l'absence d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) promise par l'Etat, qui ralentit le rythme de réception et de validation des livrables du projet ;
- la coupe budgétaire de l'exercice 2023 ayant pour conséquence l'annulation de certaines lignes budgétaires qui auraient permis de faire face à des charges liées au projet.

Concernant les mesures correctives, une Communication en Conseil des Ministres a été introduite. Elle a pour objet une demande d'appui budgétaire dans le cadre du projet de mise en place du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU). Il s'agit particulièrement d'un appui du Gouvernement en vue de :

- la prise en charge des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) pour l'ensemble des neuf (09) composantes du projet SIGFU ;
- la prise en charge des travaux de construction et d'équipement du centre de production préfinancés par PFO Africa.

❖ **Au titre du Projet de renforcement de la Brigade d'investigation et du contrôle urbain**

Le projet de « Renforcement des capacités du Service de la Brigade d'Investigation et de Contrôle Urbain (SBICU) » vise la sécurisation des personnes et des biens ainsi que des investissements des opérateurs économiques sur le territoire ivoirien.

Le coût total de ce projet est de **2 645 000 000 FCFA**. Démarré en 2022, la fin du projet est prévue pour l'année 2024.

Cependant, au regard du faible niveau des dotations budgétaires octroyés sur les exercices 2022, 2023 et 2024 d'un montant global de **1 154 599 643 FCFA**, le projet pourrait s'étendre sur plusieurs années.

Le Budget mis à disposition en 2022 d'un montant de **522 000 000 FCFA** a permis l'acquisition de dix-sept (17) véhicules pour un coût total de **367 347 867 FCFA** et le paiement de l'avance de démarrage à hauteur de **154 652 132 FCFA** pour les travaux de construction d'un immeuble R+3 à usage de bureaux pour le siège du SBICU et les antennes de Cocody. Pour ce projet de construction d'un montant global de **515 507 109 FCFA**, la somme de **276 712 801 FCFA** a été payée au 31 décembre 2023, au titre de l'avance de démarrage et des décomptes.

Les travaux exécutés à Cocody sont à un taux d'avancement physique de 36% et à un taux de décaissement de 54%.

Le budget de l'année de 2023 d'un montant de 332 564 792 FCFA a permis le démarrage des travaux de constructions de deux (02) bâtiments R+1 à Yopougon pour les bureaux des antennes de Yopougon, d'Attécoubé et de Songon.

À la fin de l'année 2023, un montant de 73 306 405 FCFA a été payé au titre de l'avance de démarrage pour le chantier de Yopougon Ouest. Le montant global de ce marché est de 558 829 378 FCFA.

Les travaux exécutés à Yopougon Ouest sont à un taux d'avancement physique de 15% et à un taux de décaissement de 13%.

Quant au marché de construction des bureaux de Yopougon Est, d'un montant de 543 327 389 FCFA, la somme cumulée de l'avance de démarrage et des décomptes payés à la fin de l'année 2023 est de 137 197 718 FCFA.

Les travaux exécutés à Yopougon Est sont à un taux d'avancement physique de 15% et à un taux de décaissement de 25%.

II.2 Évolution des effectifs

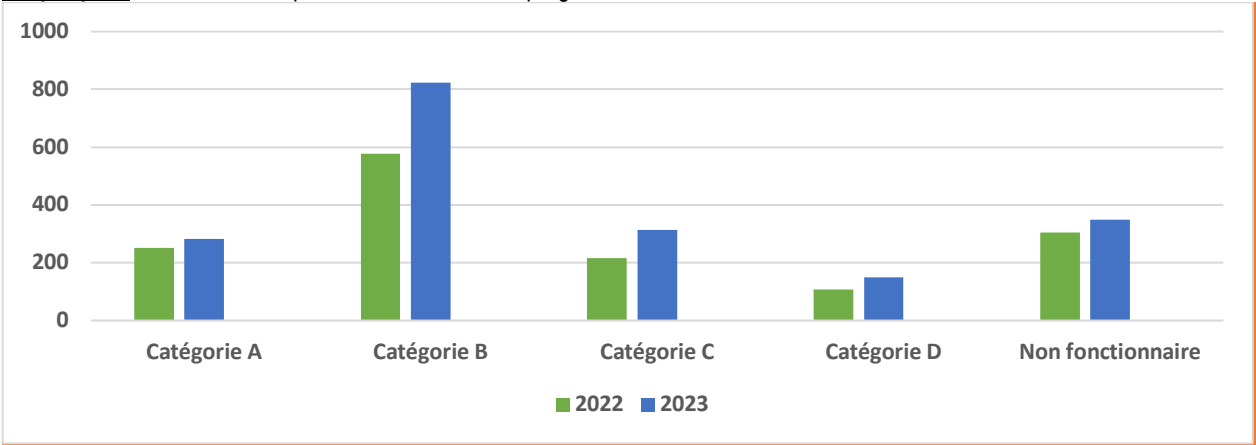
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2022	2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	251	25	50	42	11	282
Catégorie B	578	100	150	246	0	824
Catégorie C	217	30	50	97	0	314
Catégorie D	107	20	25	42	0	149
Non Fonctionnaires	305	0	0	60	16	349
TOTAL	1458	175	275	487	27	1918

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1



Source : Direction des Ressources Humaines

Au niveau de l'administration générale, l'effectif du personnel enregistre une hausse de **31,55% (+460)** en 2023. Cette hausse est plus perceptible au niveau du personnel de la catégorie B (**824** en 2023 contre **578** en 2022).

Ce personnel, composé en grande partie d'Assistants Comptables, a permis à l'ensemble des Gestionnaires de Crédits de ce programme d'exécuter de façon efficiente leur budget et d'atteindre à environ **60%** des objectifs escomptés.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'administration Générale a une vision transversale de l'organisation du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (**MCLU**). Ses actions prioritaires se résument principalement : (i) au renforcement du cadre législatif et réglementaire ; (ii) à l'amélioration du fonctionnement des services et (iii) à la communication interne et externe.

Au niveau du renforcement des textes législatifs et réglementaires en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat, le ministère a élaboré **20** textes. Il s'agit notamment de :

- **2 projets de loi adoptés** :
 - la loi relative aux **professions d'ingénieur et d'ingénieur-conseil du secteur du BTP** ;
 - la loi modifiant la loi n°2020-624 du 14 août 2020 instituant **Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain**.
- **11 décrets** portant entre autres sur les grands projets urbains, sur les modalités de cession des biens du patrimoine immobilier de l'État, sur la réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général, etc.
- **2 CCM ont été faites** : celle sur l'adoption des répertoires toponymiques des voies principales du District d'Abidjan et des voies des Communes de Koumassi, Marcory, Treichville, Plateau, Adjamé et Attécoubé Est, et celle sur l'introduction de l'Attestation de Droit d'usage Coutumier.
- **5 arrêtés ministériels et interministériels ont été signés**, se focalisant sur la mise en place du Comité de liquidation de l'ex-SOGEPIE, les modalités de délivrance de l'ACD, et la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission d'examen des plans de lotissement.

Concernant le fonctionnement de l'administration en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat, plusieurs actions ont été entreprises et ont permis d'enregistrer les résultats suivants

- **453** fonctionnaires ont été mis à la disposition du MCLU parmi lesquels **445** ont pris service. Le MCLU compte au total **2903** agents dont près d'un quart sont issus des emplois du BTP ;
- Le parc automobile du MCLU compte **346 véhicules** (250 autos, 91 motos, 2 camions, 1 car et 2 engins) : en centrale, on dénombre 258 véhicules dont 255 en bon état, tandis qu'en déconcentré, on dénombre 88 véhicules dont 85 en bon état. 92 véhicules ont fait l'objet de maintenance, 26 autres véhicules ont fait l'objet de réparation et 7 véhicules sont hors service
- Le budget 2023 du MCLU était de **69 835 259 584 FCFA**. Il a été exécuté à environ **96,88%** ;
- **55** marchés ont été passés dont 44 appels d'offres, 7 gré à gré, 2 conventions et 2 consultations limitées. **54** des **55** marchés passés ont été exécutés.

Sur la gestion des contentieux, le MCLU a enregistré :

- 571 recours administratifs préalable ou demandes d'annulation qui ont abouti à 5 annulations effectives, 3 projets d'annulation en cours de validation et 563 rejets ;
- 615 demandes d'oppositions à délivrance d'actes dont 13 sursis émis et 602 rejets ;
- 28 exécutions de décisions de justice dont 11 exécutions des arrêts d'annulation du Conseil d'Etat et 17 exécutions d'arrêts de sursis du Conseil d'Etat ;
- 451 mémoires transmis au Conseil d'Etat sur 501 notifications de requêtes du Conseil d'Etat ;
- 207 observations transmises au Conseil d'Etat sur 231 notifications de rapports du Conseil d'Etat

En matière de communication, le MCLU a été présent dans la presse écrite et audiovisuelle :

- **1411** publications dans la presse audiovisuelle ;
- **242** activités du MCLU couvertes ;
- **7 800** exemplaires du magazine « Bâtir » élaborés et diffusés ;

- 6 newsletters élaborés ;
- 5 émissions spéciales et 12 spots réalisés ;
- 24 capsules TV de 13 mn réalisées (film institutionnel) ;
- 20 000 personnes présentes lors de la 3ème édition de la Caravane et des Journées Portes Ouvertes dans les communes de Jacqueville, Songon, Dabou, Yopougon, Abobo et Anyama.
- un plan de communication a été partiellement réalisé (60%) avec pour activités majeures, la diffusion de plusieurs rubriques sur le digital.

Concernant les activités d'investissement du programme, on note les avancées suivantes :

- la mise en place du SIGFU : système informatisé avec automatisation de traitement des dossiers et mutualisation des points de règlements des frais en vue d'assurer la qualité du service et d'optimiser les procédures de production, de sécurisation et de délivrance des actes administratifs liés à la gestion du foncier urbain. Taux de réalisation **93%** ;
- la construction de trois bâtiments à usage de bureaux pour les antennes de Cocody et Yopougon :
 - Cocody Attoban, bâtiment R+3 : le taux d'avancement physique est de 36% ;
 - Yopougon Banco, bâtiment R+1 : le taux d'avancement physique est de 15% ;
 - Yopougon Base CIE, bâtiment R+1 : le taux d'avancement physique est de 15%.
- la réhabilitation et l'équipement des structures déconcentrées du MCLU : les travaux de construction et de réhabilitation des douze structures déconcentrées (Adzopé, Akoupé, Abengourou, Agnibilékrou, Bondoukou, Man, Issia, Vavoua, Séguéla, Bouaflé, Yamoussoukro et Dabakala) sont en cours avec un taux de réalisation globale de 12%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 9 : Évolution des indicateurs du programme 1 (MCLU)

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2020	2021	2022	Prévisions 2023	Réalisations 2023
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la performance des structure							
IP 1.1.1 Taux de réalisation globale des activités du ministère	%		65%	65%	75,5%	80%	81,07%
IP 1.1.2 Taux de satisfaction des usagers du MCLU	%		-	57%	57%	60%	62,5%
IP 1.1.3 Taux de réalisation du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU)	%		14,13%	14,13%	67%	100%	93%
IP 1.1.4 Taux de couverture médiatique des activités du ministère	%		-	-	54,45%	65,88%	86,98%
Objectif Spécifique 2 : Assurer la gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère							
IP 1.2.1 Taux de couverture des besoins en personnel techniques des services du ministère	%		65%	95,30%	91,37%	23,54%	28,19%
IP 1.2.2 Taux d'exécution des crédits alloués au ministère	%		97,07%	99,44%	99,12%	95%	96,88%
IP 1.2.3 Taux de satisfaction du personnel du MCLU	%		50,74%	69%	70%	75%	72%

Source : **CABINET**

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer la performance des structures

Indicateur : Taux de réalisation globale des activités du Ministère

Définition de l'indicateur : La mesure de la réalisation globale des activités du MCLU

Source des données : Rapport d'activités DPES

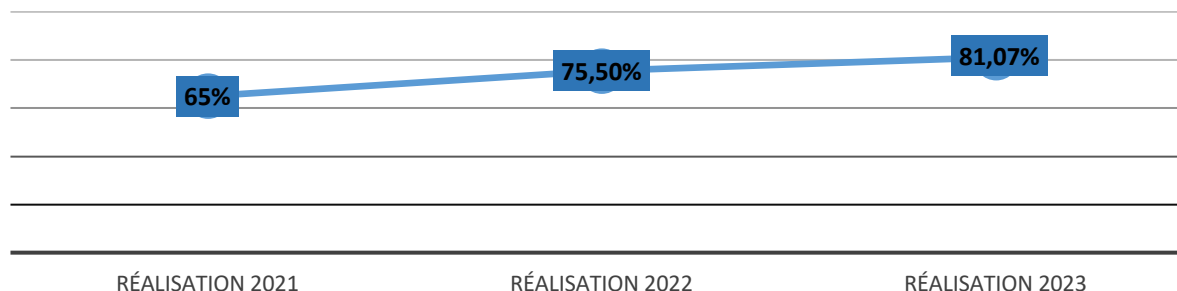
Mode de calcul : $(\text{Nombre d'activités réalisées} / \text{Nombre d'activités planifiées}) \times 100$

Valeurs cibles : 80% en 2023, 85% en 2024, 90% en 2025

Situation de référence de 2021 : 65%

L'évaluation des bilans annuels d'activités 2023 de toutes les structures du MCLU a permis d'obtenir un taux de réalisation global des activités du ministère de **81,07%** qui est légèrement supérieur à la cible de 2023 (80%). Ce taux est en hausse par rapport à celui de 2022 (**75,5%**). Les résultats enregistrés auraient pu être meilleurs n'eut été la tenue du collectif budgétaire qui a contraint certains acteurs à revoir leurs ambitions à la baisse.

Graphique 7 : Taux de réalisation globale des activités du Ministère



Source : Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques

Indicateur : Taux de satisfaction des usagers du MCLU

Définition de l'indicateur : La mesure de la satisfaction des usagers vis-à-vis de la qualité des services du MCLU

Source des données : Rapport d'enquête et de satisfaction DPES

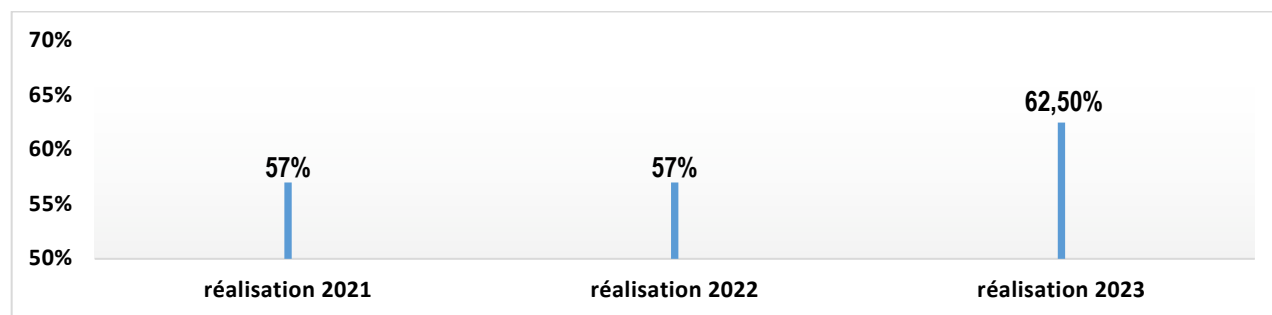
Mode de calcul : Enquête de satisfaction

Valeurs cibles : 60% en 2023, 65% en 2024, 70% en 2025

Situation de référence de 2021 : 57%

Une enquête de satisfaction des usagers du ministère, réalisée en 2023 par la Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques (DPES) a permis de noter que **62,5%** des usagers sont satisfaits des services du MCLU. Cette enquête comportait plusieurs volets que sont : l'accueil dans les locaux (**82%**), le traitement des actes (**69%**), la connaissance des réformes et procédures du MCLU (**36%**), et la connaissance des plateformes de communication du MCLU (**30%**). Une note a également été accordée par chacun des usagers enquêtés. La moyenne des notes accordées est de **13,53/20**. Elle traduit le fait que ces derniers sont globalement assez satisfaits des actions menées par le MCLU.

Graphique 8 : Taux de satisfaction des usagers du MCLU



Source : Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques

Indicateur : Taux de réalisation du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU)

Définition de l'indicateur : réalisation du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain

Source des données : Rapport d'activités DMISSA

Mode de calcul : Nombre d'activités réalisées par composantes du projet/ Nombre total d'activités des 9 composantes du projet

Valeurs cibles : 100% en 2023, - en 2024, - en 2025

Situation de référence de 2021 : 14,13%

L'indicateur qui est ici le taux de réalisation du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU) sur la phase 1 du projet, Grand Abidjan et Assinie, avait été fixé à 100 % comme cible au 31 décembre 2023. Cependant, il a atteint 93 %, soit 7 points de pourcentage restant dû principalement à :

- la non mise à disposition des chèques spéciaux du trésor qui retarde le dédouanement des équipements et matériels du projet au niveau de la douane et engendre des pénalités fiscales aux sous-traitants locaux ;
- l'état physique des directions régionales devant accueillir le nouveau système, qui nous oblige à créer des centres de saisie groupés pour accommoder les directions régionales du MCLU et les Préfets du Grand Abidjan et Assinie ;
- l'absence d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) promise par l'État, qui ralentit le rythme de réception et de validation des livrables du projet ;
- la coupure budgétaire de l'exercice 2023 ayant pour conséquence l'annulation de certaines lignes budgétaires qui auraient permis de faire face à des charges liées au projet.

Par ailleurs, il est à noter que cet indicateur était à 14,13 % en fin 2021 avec des travaux préliminaires sur le projet, 67 % en fin 2022, soit une augmentation 52,87 points de pourcentage, avec la réalisation de la nouvelle Base de Données du Foncier et de l'Habitat (BDFH) et de 93 % en fin 2023, soit une augmentation de 26 points de pourcentage avec, entre autres, la finalisation de la Base de Données Urbaines (BDU) et de la dématérialisation des dossiers ACD aboutis, la réhabilitation, la numérisation, la vectorisation et géo référencement de plus de 1600 plans ainsi que la mise en place du nouveau Système de Gestion du Foncier et de l'Habitat (SGFH).

Pour pallier les difficultés rencontrées qui ont constitué un frein à la finalisation du projet de simplification et de transformation digitale en fin 2023, une communication en conseil des ministres a été introduite pour la demande d'un appui budgétaire relativement à la prise en charge des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) et de celle des travaux construction et d'équipement du centre de production SIGFU préfinancés par PFO Africa.

Graphique 9 : Taux de réalisation du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU)



Graphique de l'état d'avancement général du Projet de Simplification et de Transformation Digitale du MCLU au 31 décembre 2023

Indicateur : Taux de couverture médiatique des activités du ministère

Définition de l'indicateur : Il s'agit de connaître la portée de la visibilité de nos activités que nous recherchons auprès des usagers cibles.

Source des données : Rapport d'activités SCCI

Mode de calcul : (Nombre de publications des activités du Ministère dans les différents organes de presse/ Nombre d'activités effectuées par le Ministère) x 100

Valeurs cibles : 65,88% en 2023, 72,47% en 2024, 79,70% en 2025

Situation de référence de 2021 : 54,45%

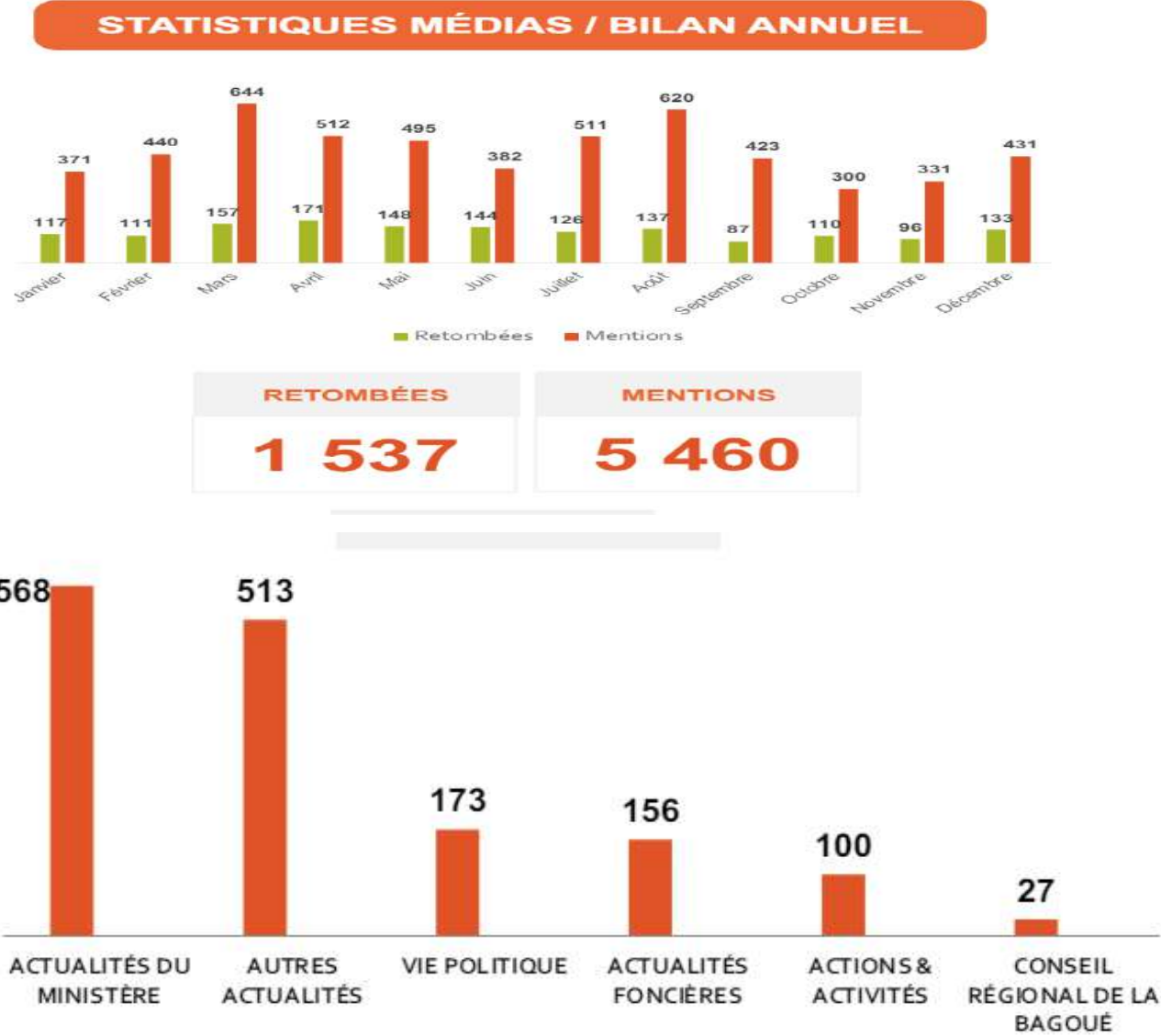
Les données de 2020 et 2021 de cet indicateur ne figurent pas dans le tableau du cadre de performance parce que le service chargé de fournir lesdites données a été créé en août 2022 par décret n°2022-600 du 03 août 2022 modifiant et complétant le décret le n°2019-1009 du 04 décembre 2019 portant organisation du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

Le taux de couverture médiatique des activités du ministère à fin 2023 s'élève à **86,98%** contre un taux prévisionnel de **65,88%**, soit une performance de **21,10 points de pourcentage**.

En effet, dans l'élaboration des statistiques annuelles de performance, le MCLU travaille avec la structure « VEILLEURS DES MEDIAS », spécialisée dans la veille médiatique et l'analyse des données. Ce partenaire stratégique veille sur le suivi journalier des activités institutionnelles et politiques du ministère. Elle élabore un panorama de presse quotidien comprenant les rubriques MCLU dans les médias, actualités du secteur Construction, Logement et Urbanisme, actualité politique et tendance de société. Les analyses détaillées permettent de mesurer l'efficacité immédiate de la communication via les relations presse. Au 31/12/2023, au total **1537 publications** ou « **retombées** » qui abordent tout champ thématique en relation avec le MCLU. Ces publications sont classées par rubriques telles que :

- **Actualités du Ministère** qui affiche **568 publications**
- **Autres publications** (en rapport avec le MCLU, le Foncier, L'Urbanisme, le Logement) affiche **513**
- **Actions & Activités** **100**
- **Vie politique** **173**
- **Actualités foncières** **156**
- **Conseil Régional de la BAGOUE** **27**

Graphique 10 : Taux de couverture médiatique des activités institutionnelles



NB : le nombre de retombées correspond au nombre de publications sur toute l'année



Objectif spécifique 2 : Assurer la gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère

Indicateur : Taux de couverture des besoins en personnel technique des services du ministère

Définition de l'indicateur : Il s'agit de connaître la couverture en personnel technique du domaine de la construction du Ministère

Source des données : Rapport d'activités DRH

Méthode de calcul : $(\text{Nombre de personnel technique du Ministère} / \text{Effectif total du personnel du Ministère de la Construction}) \times 100$

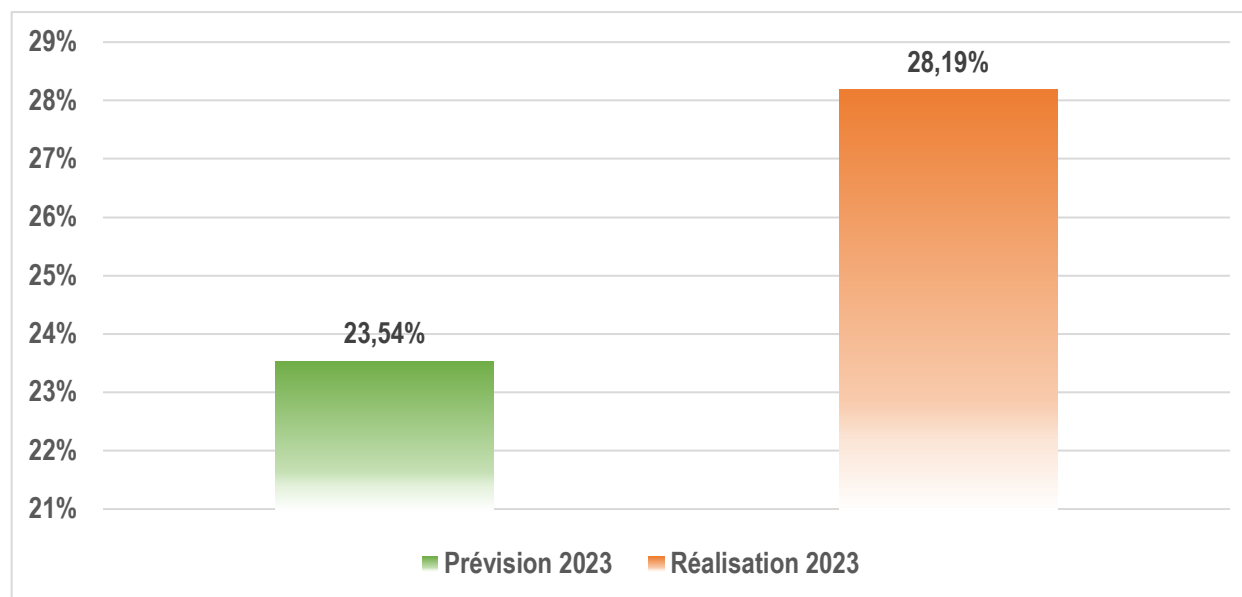
Valeurs cibles : 23,54% en 2023, 23,59% en 2024, 23,64% en 2025

Situation de référence de 2021 : 23,44%

Le MCLU a enregistré, en 2023, un taux de couverture des besoins en personnel technique des services du ministère de **28,19%**, dépassant ainsi de **4,65** points de pourcentage le taux prévisionnel qui se chiffrait à **23,54%**. Cette performance a été saluée par la satisfaction de la demande en personnel qualifié.

En effet, l'atteinte de l'objectif fixé de cet indicateur, dépend d'un élément exogène (Fonction Publique). Toutefois, l'organisation d'un concours spécifique pour le recrutement du personnel technique du domaine de la construction pour le compte du Ministère de la Construction de la part de la Fonction Publique serait souhaitable.

Graphique 11 : Taux de couverture des besoins en personnel technique des services du ministère



Source : Direction des Ressources Humaines

Indicateur : Taux d'exécution des crédits alloués au ministère

Définition de l'indicateur : La mesure de la consommation des crédits budgétaires du MCLU

Source des données : Rapport d'activités DAF

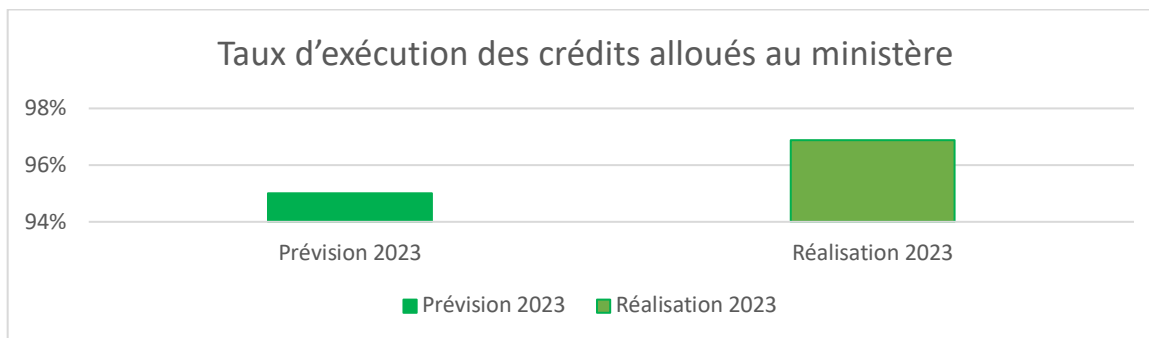
Méthode de calcul : $(\text{Total ordonnancement} / \text{Budget actuel}) \times 100$

Valeurs cibles : 95% en 2023, 96% en 2024, 97% en 2025

Situation de référence de 2021 : 99,44%

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a bénéficié d'un budget de 69 835 259 584 FCFA sur lesquels 67 655 992 505 FCFA ont été ordonnancés (96,88%) contre un taux prévisionnel de 95%, ce qui représente un taux satisfaisant au vu du taux théorique.

Graphique 12 : Taux d'exécution des crédits alloués au ministère



Source : **SIGOB** 31/01/2024

Indicateur : Taux de satisfaction du personnel du MCLU

Définition de l'indicateur : La mesure de la satisfaction du personnel du MCLU au plan social

Source des données : **Rapport d'enquête DPES**

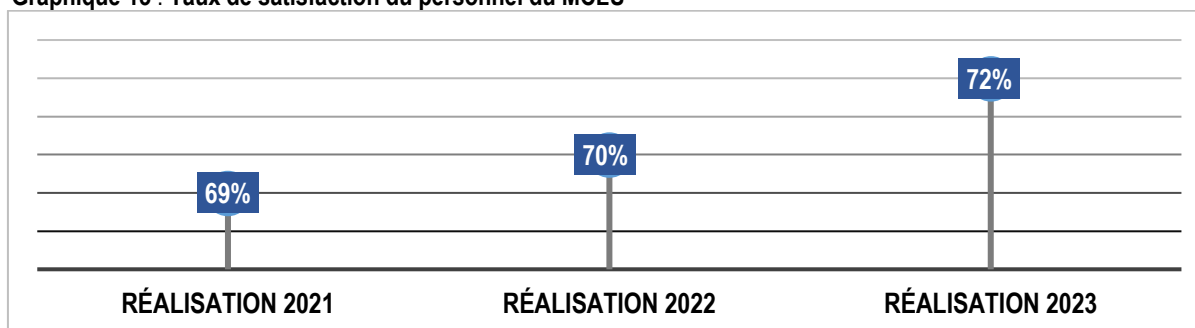
Méthode de calcul : **Enquête de satisfaction**

Valeurs cibles : **75%** en 2023, **80%** en 2024, **85%** en 2025

Situation de référence de 2021 : **69%**

Une enquête de satisfaction des agents du ministère réalisé par la Direction de la planification a permis de noter que **72%** des agents sont satisfaits au travail. Le résultat obtenu est en deçà de la cible projetée (75%) en 2023. Par ailleurs, cette enquête qui vise à déterminer le niveau de satisfaction des agents du MCLU concerne plusieurs volets que sont : le cadre du travail (**69%**), la qualité des moyens matériels (**80%**), le management et de l'ambiance au travail (**72%**), les actions sociales menées par le MCLU (**47%**).

Graphique 13 : Taux de satisfaction du personnel du MCLU



Source : *Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques*

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Comme **point positif** de cet exercice, il faut retenir la résilience des Gestionnaire de Crédits du ministère qui ont su réviser leurs objectifs en fonction des ressources dont ils ont bénéficié suite au réajustement du Budget Général de l'État.

Pour ce qui concerne les **difficultés rencontrées** au titre de la gestion 2023, il faut citer :

- la rotation des Contrôleurs Financiers au premier trimestre de l'année 2023, qui a eu pour conséquence un ralentissement dans le processus de traitement des contrats et des dossiers d'engagement, dû à la passation des charges entre le CF entrant et le CF sortant et le temps mis pour l'appropriation desdits dossiers par le CF entrant. Cela a engendré un faible taux de consommation des crédits au cours dudit trimestre ;
- le collectif budgétaire intervenu dans le courant du mois de juin 2024, entraînant l'arrêt des engagements par les Gestionnaires de Crédits du MCLU ;
- dans le cadre de la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU), des difficultés sont observées concernant la non prise en charge des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) ainsi que le non-paiement des chèques spéciaux du Trésor Public aux prestataires qui pour certains sont soumis à des redressements fiscaux ;
- la quasi-totalité des Directions et Services ne disposent pas de manuels de procédures, d'organigrammes et de fiches de postes rendant ainsi difficile l'appréciation de leur fonctionnement ;
- les Directions et Services du MCLU fonctionnent souvent de façon cloisonnée, ce qui rend difficile la collaboration en interne sur certaines activités ;
- l'insuffisance de salles d'archives.

IV.2 Recommandations

Concernant le **Projet de Simplification et de Transformation Digitale du MCLU**, un renforcement de capacité relatif aux procédures d'établissement des chèques du Trésor, auprès du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD) et du Ministère des Finances et du Budget (MFB), serait nécessaire pour assurer la maîtrise desdites procédures au niveau de tous les acteurs concernés.

En effet, il est impératif que le mécanisme des chèques spéciaux soit effectif afin de couvrir les droits de douanes et la TVA.

En matière de mesures correctives, une communication en conseil des ministres a été introduite pour la demande d'un appui budgétaire relativement à la prise en charge des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) et de celle des travaux construction et d'équipement du centre de production SIGFU préfinancés par PFO Africa.

- Élaborer les manuels de procédures, organigrammes et fiches de postes de l'ensemble des Directions et Services du ministère ;
- Décloisonner le fonctionnement des services de sorte à faciliter leur collaboration ;
- Acquérir du matériel technique moderne, créer des salles de traitement et de stockage moderne aux normes archivistiques ;
- Procéder au renforcement des capacités des Agents ;
- Procéder à une revalorisation de la prime incitative ou l'élaboration d'une grille par catégorie d'indemnité de logement ;
- Mettre à disposition le besoin en personnel exprimé.

CONCLUSION

En définitive, la gestion du budget 2024 de ce programme, s'est déroulée dans un contexte marqué par une ponction budgétaire constatée, lors de l'ajustement du Budget Général de l'État. Cela a eu un impact considérable sur la réalisation des activités définies dans le plan d'actions des services en vue d'atteindre les différents objectifs consignés dans le Document de Programmation Pluriannuel de Dépense.

C'est pourquoi, vu l'insuffisance des ressources réelles disponibles ne pouvant pas permettre l'atteinte de ces objectifs, ceux-ci ont été révisés.

Ainsi, à la suite de cette révision, et au regard de la mise en œuvre des activités et du taux d'exécution budgétaire de ce programme, le constat est que les nouveaux objectifs ont été atteints.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « FONCIER ET URBANISME »

INTRODUCTION

Le Programme 2 « Foncier et Urbanisme » est conduit par Monsieur **M. KRA Kouman**, *Directeur Général de l'Urbanisme et du Foncier*, **nommé en Décembre 2021 par le décret N° 2021-821 du 08 Décembre 2021**. Conformément au **décret n°2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné Responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

Conformément au décret N° 2023-962 du 06 décembre 2023 modifiant et complétant le décret N° 2019-1009 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le programme 2 « **Foncier et Urbanisme** » est en charge, du renforcement des outils de planification, de la sécurisation du foncier urbain, de l'assurance de la gestion du domaine urbain, du développer une politique de rénovation Urbaine et d'orientation de nos villes.

Pour la gestion 2023, la réalisation des activités du programme Foncier et Urbanisme s'est faite dans un climat marqué par la réduction globale des crédits budgétaires touchant l'ensemble des ministères, ce qui a impacté considérablement l'atteinte des objectifs assignés aux Directions et services du programme. Aussi, l'implémentation des nouvelles versions du SIGOMAP (le passage du SIGOMAP 1 vers SIGOMAP 2 sans formations des acteurs) ont constitué un frein dans la mise en œuvre des différentes activités. Malgré le contexte présenté plus haut, l'ensemble des activités du programme se sont bien déroulées.

Ce rapport de performance s'articulera autour des 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations majeures du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives envisagées.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

L'objectif du programme 2 « **Foncier et Urbanisme** » vise à mettre en œuvre la stratégie nationale en matière de foncier et d'urbanisme. Le résultat stratégique qui résulte de cet objectif global est « **le secteur du foncier est assaini et l'urbanisation est maîtrisée** ».

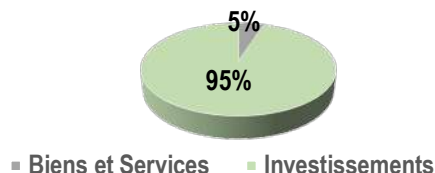
I.2 Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses missions, le programme Foncier et Urbanisme a bénéficié initialement d'un budget de **22 841 288 709 FCFA** au titre de l'exercice 2023.

Ce budget en cours de gestion a été revu à la baisse d'un montant de **14 204 522 098 FCFA**, passant à **8 636 766 611 FCFA**. Il se compose de **432 148 440 FCFA** en dépenses de biens et services et de **8 204 618 171 FCFA** pour les dépenses d'investissements.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le budget actuel de 2023 connaît une augmentation de **958 936 270 FCFA** par rapport à celui de 2022, soit un taux de **12,49%**.

Graphique 14 : Répartition du budget du programme 2 par nature de dépenses



Source : SIGOBE (31/01/2024)

II. RÉALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget

Pour la gestion 2023, les crédits du programme Foncier et Urbanisme sont de **8 636 766 611 FCFA** ; sur lesquels **6 836 726 546 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **79,16%**.

La justification de ce taux s'explique d'une part, par l'exécution de la totalité des projets d'investissement qui représentent **95%** du budget global dudit programme ; d'autre part, par la consommation quasi-totale des crédits de fonctionnement des Directions, représentant **05%** du budget du programme.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

Tableau 10 : Exécution financière par action du programme 2

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2022	Total 2023
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
Action 1 : Conception et suivi des politiques de planification urbaine	-	-	349 568 770	292 813 009	-	-	4 004 069 566	5 214 549 427	4 353 638 336	5 507 362 436
Action 2 : Gestion du foncier	-	-	92 646 693	78 661 054	-	-	3 070 226 220	1 190 061 206	3 162 872 913	1 268 722 260
Action 3 : Promotion du développement urbain durable et amélioration du cadre de vie urbain	-	-	59 496 000	60 641 850	-	-	94 829 560	-	154 325 560	60 641 850
Total P2	-	-	501 711 463	432 115 913	-	-	7 169 125 346	6 404 610 633	7 670 836 809	6 836 726 546

Source RAP 2022/SIGOB 2023

La présentation de l'exécution financière du programme 2 montre que l'action 1 « **Conception et suivi des politiques de planification urbaine** » absorbe **80,56%** du budget exécuté contre **56,76%** en 2022.

Cela se justifie par le niveau d'investissements rattachées à cette action représentant **94,68%** du budget d'investissement global du programme.

L'introduction de nouveaux projets d'investissement démarrés en 2023 vient expliquer également le niveau élevé des investissements surtout pour l'action 1.

Au niveau de l'action 2 « **Gestion du foncier** », **18,56%** du budget exécuté y a été consacré contre **41,23%** dans la gestion précédente. Cette réduction significative est le fait du collectif budgétaire survenu en cours de gestion 2023. Cela a impacté notamment les projets purges et indemnités et la constitution des réserves foncières.

Pour ce qui est de l'action 3 « **Promotion du développement urbain durable et amélioration du cadre de vie urbain** » il a pour les gestions 2022 et 2023, le plus faible taux d'exécution. Cela s'explique par l'inexistence de budget alloué aux investissements en 2023 et un faible montant consacré pour les investissements en 2022.

II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme Foncier et Urbanisme est présenté comme suit :

Tableau 11 : Exécution des investissements du programme 2 (en FCFA).

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandats Ordonnancés
Projet 1/ Purgés/ Indemnités d'éviction phase II	2023	2028	13 511 586 220	658 208 099	234 227 618	234 227 618
Sur financement intérieur	-	-	13 511 586 220	658 208 099	234 227 618	234 227 618
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 2/ Redressement des Lotissements irréguliers à Abidjan	2013	2016	2 445 000 000	59 787 822	59 787 822	59 787 457
Sur financement intérieur	-	-	2 445 000 000	59 787 822	59 787 822	59 787 457
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 3/ Délimitation des territoires villageois dans le district d'Abidjan	2021	2023	2 045 000 000	492 400 000	314 290 400	314 284 728
Sur financement intérieur	-	-	2 045 000 000	492 400 000	314 290 400	314 284 728
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 4/ Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat	2014	2017	1 500 000 000	90 917 269	41 550 361	41 548 860
Sur financement intérieur	-	-	1 500 000 000	90 917 269	41 550 361	41 548 860
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 5/ Constituer les réserves foncières	2011	2015	7 955 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
Sur financement intérieur	-	-	7 955 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 6/ Projet d'adressage du District d'Abidjan	2023	2026	2 832 000 000	200 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement intérieur	-	-	2 832 000 000	200 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 7/ Projet de régularisation des lotissements appliqués et non approuvés dans les villes de la Côte d'Ivoire	2023	2027	7 300 000 000	200 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement intérieur	-	-	7 300 000 000	200 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 8 /Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA)/3ème C2D	2018	2027	32 800 000 000	10 000 000 000	5 000 000 000	3 500 000 000
Sur financement intérieur	-	-	32 800 000 000	10 000 000 000	5 000 000 000	3 500 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 9 / Projet d'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD)	2021	2023	10 000 000 000	2 000 000 000	1 414 761 970	1 414 761 970
Sur financement intérieur	-	-	10 000 000 000	2 000 000 000	1 414 761 970	1 414 761 970
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 10 / Projet d'adressage des villes de l'intérieur du pays	2023	2027	7 000 000 000	-	300 000 000	0
Sur financement intérieur	-	-	7 000 000 000	-	300 000 000	0
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 11 / Projet de développement urbain des villes secondaires/3ème C2D	-	-	-	5 000 000 000	-	-
Sur financement intérieur	-	-	-	5 000 000 000	-	-
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandats Ordonnancés
Projet 12 / Projet d'élaboration des plans d'urbanisme directeur de 75 Chefs-lieux de Département/3ème C2D	-	-	-	3 000 000 000	-	-
Sur financement intérieur	-	-	-	3 000 000 000	-	-
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)	-	-	87 388 586 220	22 301 313 190	8 204 618 171	6 404 610 633
Sur financement intérieur	-	-	87 388 586 220	22 301 313 190	8 204 618 171	6 404 610 633
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE

En 2023, pour mener à bien ses investissements, le programme Foncier et Urbanise sur un budget final de **8 204 618 171 FCFA**, a ordonnancé **6 404 610 633 FCFA** soit un taux de réalisation de **73,01%**.

❖ Au titre du projet des Purges/ Indemnités d'éviction

La phase II du projet Purges et Indemnités d'éviction vient prendre en compte au-delà de la composante purges et indemnités, la sécurisation des sites d'ores et déjà purgés par l'État.

Le montant alloué au projet purges et indemnités d'éviction Phase II est de **13 511 586 220 FCFA**. Il a démarré en 2023 et il devrait s'achever en 2028. Pour la gestion 2023, **234 227 618 FCFA ont été ordonnancés**. Sur ce montant, **135 865 768 FCFA** ont servi à indemniser six (06) personnes des zones à risques d'inondations de 2015. Le reste de la dotation a été consacrée au démarrage de la sécurisation des sites d'ores et déjà purgés par l'État (YAOU, AKOUPÉ-ZEUDJI).

❖ Au titre du projet de Redressement des Lotissements irréguliers à Abidjan

Ce projet a débuté en 2013 avec un financement de **2 445 000 000 FCFA**, il devait s'achever en 2016. Il a permis de **répertorier 235 plans de lotissements irréguliers** jusqu'à la période de 2023. La dotation de 2023 d'un montant de **59 787 822 FCFA**, a permis d'effectuer les travaux de redressement de 10 plans de lotissement. Le traitement d'un reliquat de **108 plans** de lotissement irréguliers sur le stock 2019-2023 est planifié pour l'exercice 2024. Il fera l'objet d'un état des lieux en vue de s'assurer du taux de bâtis exigé (70%) afin de procéder au géoréférencement des plans. Les plans qui respecteront le taux de bâtis exigé feront l'objet de travaux topographiques de redressement si la dotation 2024 est conséquente.

Nature	Lotissement Répertorié	Travaux de redressement	Commission de validation	Plans validés	Plans ajournés	Plans rejetés	Arrêtés signés
Total	235	127	93	86	2	5	83

❖ Au titre du projet de Délimitation des terrains villageois dans le district d'Abidjan

La mise en œuvre de ce projet d'un cout total de **2 045 000 000 FCFA** démarré en 2013 pour prévu s'achever en 2016, a bénéficié en 2023 de **314 284 728 FCFA**. Le projet est fait selon, les phases ci-dessous :



Résultats obtenus :

❖ Phase 1-A : Enquêtes historiques et socio-économiques

Sur la prévision de **189** villages, seulement **187** villages sont concernés par le projet. À cet effet, les données historiques et socio-économiques de **185 villages** du Grand-Abidjan sont disponibles, soit un taux de réalisation physique de **98, 93%**.

Des difficultés ont été observées dans deux (02) villages, à savoir N'GOKRO et MOTOBE de la Sous-Préfecture d'OGHLWAPO.

❖ Phase 1-B Enquête foncière et géographique

Les résultats des travaux réalisés dans le cadre de cette activité se présentent comme suit :

- 170 villages enquêtés sur 187 villages, soit un taux d'exécution de **90,91%** ;
- Difficultés observées dans 3 villages de la Sous-Préfecture d'OGHLWAPO (N'GOKRO, MOTOBE et OGUEDOUME) ;
- Les 14 villages de la commune de YOPOUGON n'ont pas été programmés sur la période 2021-2023.

❖ Phase 2 : Travaux topographiques et contrôles techniques

Les résultats des travaux réalisés dans le cadre de cette activité se présentent comme suit :

- 77 limites levées sur un total de 187 villages, soit un taux d'exécution de **41,18%**.

NB :

Le cabinet Géomètre Expert DIALLO SEKOU (CGE -DIALLO SEKOU) a été sélectionné suite à l'Appel d'offre T22/2023 du 27/03/2023 pour effectuer les Travaux topographiques et de Contrôles techniques du LOT 2 (Sous- Préfectures d'AZAGUIE (06 villages) et ANYAMA (13 villages)).

Compte tenu de la coupe budgétaire, les négociations entreprises n'ont pas pu aboutir au démarrage effectif des travaux pour l'exercice 2023. La prise en charge de ce marché se fera sur la dotation budgétaire 2024.

Phase 3 : Consolidation des limites et publication des limites territoriales des villages

Phase 3A- Enquête contradictoire, Correction des limites et Edition des plans définitifs

✓ Constatation des limites des territoires des villages délimités

37 tronçons de limites déjà constatés sur 187 tronçons de villages, soit un taux d'exécution de **22,08%**. Les villages concernés sont :

- 10 villages de Brofodoumé ;
- 12 villages de Songon ;
- 11 villages de Jacquerville
- 04 villages d'Attoutou.

✓ Enquêtes publiques sur les territoires délimités

- Les enquêtes publiques de Commodo et incommodo ont été réalisées dans 10 villages sur 187 villages prévus, soit un taux d'exécution de **5.35%** ;
- Deux (02) Commissions mixtes ont eu lieu les 13 et 27 décembre 2023 pour la validation des enquêtes publiques ainsi que les tronçons de limites de 10 villages de la Sous-Préfecture de BROFODOUME ;
- PV dressé, en cours de signature et transmission à la préfecture d'Abidjan pour la prise de l'Arrêté.

À ce jour, le taux d'exécution physique global du projet est de **42,50%**.

❖ Au titre du projet de Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat

Le projet de Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat d'un coût total de **1 500 000 000 FCFA** a démarré en 2014 et était prévu s'achever en 2017.

Le budget de **41 550 361 FCFA** pour la gestion 2023 a permis non seulement d'ouvrir 04 nouveaux guichets (TANDA, NIAKARA, TABOU, ZOUKOUGBEU), d'agrandir le guichet de TOUMODI, de les équiper et d'approvisionner quelques guichets en matériel et fournitures.

❖ Au titre du projet « Constituer les réserves foncières »

Le projet Constituer les réserves foncières a été validé pour la période 2011-2017 pour un cout total de **7 955 000 000 FCFA**. La dotation totale reçue pour la gestion 2023 est de **600 000 000 FCFA**. Elle a été consacrée à la prise en charge des salaires, soit **413 280 134 FCFA**, des charges d'exploitation, soit **159 682 446 FCFA**. Un montant de 27 037 420 FCFA a été affecté aux investissements (acquisition de matériels). Aucun nouvel investissement, en matière de constitution de réserves foncières, n'a pu être fait au cours de l'exercice 2023.

Comme fait marquant, il est à noter que depuis l'exercice 2022, un processus de relance des activités et de redynamisation de l'AGEF est en cours. L'AGEF a un besoin d'exploitation pour la bonne tenue de ses activités qui nécessite l'allocation totale de son budget adressé en début d'exercice ; surtout que le montant accordé est de loin inférieur aux objectifs d'appui budgétaire prévu depuis l'exercice 2022.

❖ Au titre du « Projet d'adressage du District d'Abidjan »

Le projet d'adressage du District d'Abidjan financé par la Banque Mondiale dont les études de faisabilité démarrées en 2018 a eu l'accord de financement de l'État de Cote d'Ivoire en 2023, pour la prise en compte de la fourniture et la pose des plaques d'unités d'occupations.

À cet effet, le groupement d'entreprise SN INDIGO/ISOSIGN a été désigné attributaire du marché pour la fourniture et pose des plaques des unités d'occupations d'un montant de **2 832 000 000 FCFA**. Les crédits budgétaires de **120 000 000 FCFA**, inscrits au titre de la gestion 2023 ont servi à l'avance de démarrage.

❖ Au titre du « Projet de régularisation des lotissements appliqués et non approuvés dans les villes de la Côte d'Ivoire »

Ce projet d'un coût total de **7 300 000 000 FCFA** démarré en 2023 et prévu s'achever en 2027, vise à apporter une réponse aux problèmes d'incohérence des trames vicaires issues des lotissements non-approuvés pratiqués dans les villes de la Côte d'Ivoire. Il a bénéficié d'un montant de **120 000 000 FCFA** en 2023 (dotation inscrite).

Le Cabinet CATEP a été sélectionné pour la réalisation de la composante 1 du projet à savoir : la collecte, le traitement primaire et l'assemblage de **1781** plans de lotissement dans les villes et localités à l'intérieur du pays.

Parmi les plans collectés, les constats suivants ont été faits :

- 552 plans répertoriés ont été sélectionnés sur la base du critère du taux de bâtis à 70% ;
- 1229 plans sont dans des zones insuffisamment bâties (taux inférieur à 70%), donc rejetés.

Par ailleurs, la DTC a procédé également au recueil de 1318 plans à régulariser auprès des DR, DD du MCLU et des Collectifs de résidents. Cependant, la plupart de ces plans reçus ne sont pas géoréférencés, rendant ainsi le tri complexe avec les 552 plans collectés par CATEP et sélectionnés.

Nature	Lotissement Répertoire 2023	Travaux de redressement	Commission de validation	Plans validés	Plans ajournés	Plans rejetés	Arrêtés signés
Stock 2019-2023	288	178	77	39	19	19	33
PIP 2023	10	10	-	-	-	-	-
Total	298	188	77	39	19	19	33

NB :

Six (06) plans validés sur 39 sont dans le circuit d'approbation DU, DGUF, SCPA, Cabinet.

Quant au reliquat des 110 plans de lotissement irréguliers sur les 288 du stock 2019-2023, ils sont planifiés pour l'exercice 2024 et feront l'objet d'un état des lieux en vue de s'assurer du taux de bâtis exigé (70%) et de procéder au géoréférencement des plans.

❖ **Au titre du Projet d'Adressage des Quartiers et Rues d'Abidjan (PAQRA)/3ème C2D**

Le Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan est un projet de développement urbain, multisectoriel de **32 800 000 000 FCFA** démarré en 2018 et prendra fin en 2027, a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de cinq (05) quartiers d'Abidjan, en y réalisant des investissements pour relever le niveau des services urbains de base, notamment, la voirie, l'assainissement, l'électricité, l'adduction d'eau potable et les équipements socio-éducatifs et sportif. Ces quartiers sont répartis dans trois (03) communes d'Abidjan : Yopougon (Gesco « Restructuration »), Abobo (Agoueto - PK18) et Koumassi (Grand Campement, Akromiabila et Divo 1&2).

L'exécution du PAQRA a démarré par la réalisation d'une étude de faisabilité en 2018 financée sur le Fonds Etudes et Pilotage du 2^e C2D du Secrétariat technique du C2D (Primature). Le contrat du consultant de cette prestation est de 1 000 000 000 FCFA : Etude de faisabilité et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'étude de faisabilité a défini un programme d'investissement des travaux à hauteur de 32,8 milliards de FCFA financée sur le FEP 3 du C2D, alloué directement au MCLU.

Les études de faisabilité achevées en 2021, ont permis d'envisager la réalisation des infrastructures de voirie et de drainage ainsi que la réhabilitation et construction d'écoles primaires publiques plus l'aménagement de terrains de sport.

Les études techniques détaillées (APS, APD, EIES et DCE) de ce programme ont commencé en mars 2023 avec une dotation budgétaire de **5 000 000 000 FCFA** et s'achèveront en juin-juillet 2024 suivi de la passation des marchés de travaux.

Parallèlement, le PAQRA finance depuis septembre 2023 les travaux de construction d'un dalot périphérique autour du marché de gros et demi-gros de Yopougon – Gesco. Lesdits travaux s'achèveront en septembre 2024. L'exécution de la phase opérationnelle est en cours depuis 2023.

Le Budget global est de 33,8 milliards financés sur deux comptes différents

- (Compte FEP STC2D= 1 000 000 000 FCFA°) Primature
- (Compte PAQRA C2D= 32,8 milliards) MCLU

❖ **Au titre du Projet d'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD)**

Le Projet d'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) de 80 localités d'un montant de **10 000 000 000 FCFA**, a pour objectif de doter les 80 localités de Plans d'Urbanisme Directeurs (PUD). Le projet a connu un début de financement en 2022. Fin 2022 les marchés ont été passés et attribués à cinq (05) groupements de cabinets d'urbanisme. Les travaux ont démarré en février 2023. Selon le marché, les rapports diagnostics devraient être disponibles (exécuté) 08 mois après le démarrage de l'étude. Notons que ces rapports sont disponibles dans le délai contractuel et mis à la disposition du BNETD pour observations en sa qualité d'Assistant Technique à Maitrise d'Ouvrage. En 2024, les rapports des Plans d'Urbanisme Directeurs, des Plans d'Urbanisme de détail ainsi que les Études d'Évaluation Environnementales Stratégiques devraient être disponibles.

❖ **Au titre du Projet d'adressage des villes de l'intérieur du pays**

Le Projet d'adressage des villes de l'intérieur du pays a été inscrit au second semestre de l'exercice 2023. Le processus de passation de marché a abouti à la signature d'une convention avec le BNETD comme prestataire le 26 décembre 2023. Malheureusement, cela s'est fait après la clôture des opérations budgétaires, ce qui n'a pas permis d'opérer les engagements des crédits budgétaires (**300 000 000 FCFA**) alloués pour l'exercice 2023 pour une prestation de **4 798 777 566 FCFA**.

Outre le financement par le budget de l'État, certaines directions du programme sont appuyées dans la réalisation des projets par des financements extérieurs.

Tableau 12 : Financements extérieurs du programme 2

N°	Désignation	Coordination	Source de financement	Montant (FCFA)	Observations
1	Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA)	ST/C2D	C2D	32 800 000 000	- Étude de faisabilité achevée ; - Le processus de sélection des Maitres d'œuvres pour la réalisation des études détaillées est achevé avec : la composante Infrastructures, le Groupement Louis Berger /Arter /BPL Project est attributaire. - la composante Équipements, le groupement SONEZERE, ATELIER RABOTH, BANCA ET 2D CONSULTING est attributaire. - Les études sur les deux (02) composantes sont en cours de finalisation. - Démarrage et poursuite de la tranche conditionnelle de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) : • la mise à disposition d'un Expert Résident. • les TDR pour les études sur les indicateurs de référence élaborés, • le Plan d'Action Genre du Projet élaboré ; - Le recrutement du prestataire pour la réalisation des travaux du Dalot périphérique du marché de gros de Yopougon est achevé. Il s'agit de NGE CONTRACTING. - Acquisition des véhicules des points focaux des trois (03) communes. Ce contrat a été attribué à TRACTAFRIC MOTORS. - Avis à manifestation d'Intérêt (AMI) pour le recrutement d'un consultant pour réaliser une étude sur la définition d'une stratégie d'optimisation des recettes des trois (3) communes bénéficiaires du PAQRA achevée. - Demande de proposition pour le recrutement d'un consultant pour réaliser une étude sur la définition d'une stratégie d'optimisation des recettes des trois (3) communes bénéficiaires du PAQRA est achevée. Les résultats ont été transmis à l'AFD pour ANO. - La sélection d'un bureau de normalisation des risques est achevée. Le bureau VERITAS COTE D'IVOIRE est attributaire de ce marché.

N°	Désignation	Coordination	Source de financement	Montant (FCFA)	Observations
2	Projet d'Adressage du District d'Abidjan (PADA)	(PACOGA)	Banque Mondiale (PACOGA)	11 620 000 000	- Les enquêtes et le pochage des unités d'occupations sont achevés dans la zone 1 ; - Les enquêtes et le pochage des unités d'occupations sont achevées dans la zone 2 ; - Les enquêtes sont achevées et le pochage des unités d'occupations dans la zone 3 sont en cours ; - Les enquêtes et le pochage des unités d'occupations dans la zone 4 sont en cours ; - 2400 noms (voies structurantes et voies communales des zones 1&2) ont été validés en conseil des ministres le 03 mai 2023.
3	Projet d'Adressage des villes de l'Intérieur (Bouaké & San Pedro)	(PIDUCAS)	Banque Mondiale (PIDUCAS)	800 000 000	Provision insuffisante Recherche de financement additionnel
4	Plan d'urbanisme directeur de détail de Bouake	PIDUCAS/PRICI	Banque Africaine de Développement	287 126 833	Travaux achevés. Rapports définitifs transmis. En attente de la consultation publique avant approbation du plan.
5	Plan d'urbanisme directeur de détail de San-Pedro	PIDUCAS/PRICI	Banque Africaine de Développement	293 962 500	Travaux achevés. Rapports définitifs transmis. En attente de la consultation publique avant approbation du plan.
6	Révision de schéma directeur de Yamoussoukro	MCLU/DGUF	Guichet unique du foncier	75 000 000	Le schéma Directeur d'Urbanisme du grand Yamoussoukro a été approuvé par décret en septembre 2023. La remise officielle aux autorités s'est faite le jeudi 14 mars 2024 en présence du ministre de la construction, du logement et de l'urbanisme.
7	Plan d'urbanisme de détail de l'unité 6	PTUA	Banque Africaine de Développement	460 000 000	Les études sont achevées, les approbations sont attente et les validations administratives en cours. Début du projet fin 2021 et fin des études 2022.
8	SCHEMA DIRECTEUR DU GRAND-ABIDJAN 2	JICA	JICA	-	Les études en cours.

Source : DGUF

II.2 Évolution des effectifs

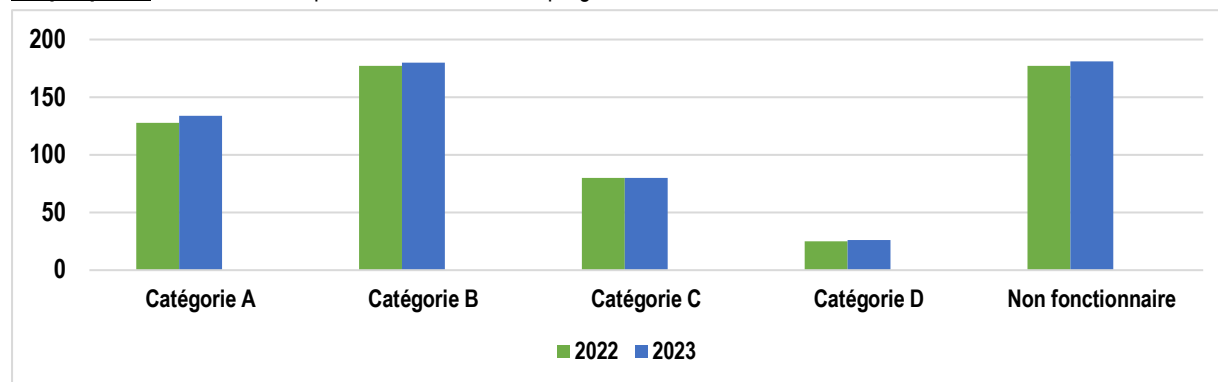
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2022	2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	128	15	48	6	0	134
Catégorie B	177	20	50	5	2	180
Catégorie C	80	6	8	0	0	80
Catégorie D	25	20	21	1	0	26
Non Fonctionnaires	177	0	0	16	12	181
TOTAL	587	61	127	28	14	601

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 15 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2



Source : Direction des Ressources Humaines

L'on note une variation de l'effectif du programme 2 dans l'ensemble. En effet, de 2022 à 2023, une légère hausse de l'effectif (toutes catégories comprises) est observée, passant ainsi de **587** à **601** agents, soit **2,39%**.

Entre 2022 et 2023, l'augmentation de l'effectif n'est pas très significative dans les emplois de la catégorie D (**01**) et B (**03**) par rapport à la catégorie A (**06**) et les Non-fonctionnaires (**04**).

Le personnel de la catégorie A (**134**) et celui de la catégorie B (**180**) restent plus élevés. Mais cet effectif reste insuffisant au vu des besoins exprimés (98 agents) pour les deux catégories.

L'insuffisance du personnel d'exécution reste le plus crucial pour ce programme. Étant le maillon essentiel de la chaîne foncière le personnel essentiel est un personnel technique. Malgré les nombreuses demandes formulées auprès de la Fonction publique pour combler le déficit, les réponses apportées à ce jour ne sont pas satisfaisantes (1 /26 agents) Ainsi, pour palier un tant soit peu ce déficit un recrutement d'un nombre important de contractuels a été opéré. Le personnel non fonctionnaire (**181**) reste toujours élevé.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans sa volonté de maîtriser de façon durable l'urbanisation, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme s'est engagé à : (i) renforcer le cadre législatif, réglementaire et les outils de planification du secteur du Foncier et de l'Urbanisme ; (ii) renforcer la sécurité et accélérer le processus de délivrance des actes de propriété foncière et (iii) développer la politique de rénovation urbaine. Les actions entreprises en 2023 se résument comme suit :

- Les réformes sur le foncier urbain se poursuivent à travers la prise de :
 - décision n° 0001/MCLU-CAB du 20 janvier 2023 portant institution d'une Cellule de validation des dossiers de demande d'autorisation de lotir ;
 - arrêté n° 0006/MCLU-CAB du 16 mars 2023 déterminant certaines modalités spécifiques de mise en œuvre des lotissements ou morcellements privés ;
 - arrêté n° 0029/MCLU-CAB du 10 avril 2023 déterminant les modalités de délivrance de l'arrêté de concession définitive ;
 - arrêté n° 0436/MCLU/DGUF/DU du 16 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement de la commission d'examen et d'évaluation technique des dossiers de demande d'approbation des plans de lotissement ;
- le décret portant actualisation du Schéma Directeur d'Urbanisme de Yamoussoukro et Attiégouakro a été adopté ;
- Une CCM adoptée sur l'introduction de « l'attestation de droit d'usage » (**ADU**) coutumier dans la gestion du foncier urbain en côte d'Ivoire en lieu et place de « l'attestation coutumière » ;
- Les travaux pour l'élaboration des Plans d'Urbanisme Directeur (**PUD**) des Chefs-lieux de département (**80 localités**) ont démarré et ont atteint un taux d'exécution de **40%** ;

- La révision du SDUGA est à 60% de réalisation ;
- Le projet de redressement /régularisation des lotissements irréguliers et des noyaux anciens des villes de Côte d'Ivoire se poursuit :
 - **1781** plans de lotissement ont été collectés par la CATEP dans l'ensemble des villes de l'intérieur du pays dont 552 ont été sélectionnés et pré-traités pour approbation ;
 - **1318** plans à régulariser auprès des DR et DD du MCLU et des collectifs des résidents, **515** ont fait l'objet de travaux de redressement
 - **35** arrêtés d'approbations de plans de lotissement ont été signés ;
- **35** villages dans le district d'Abidjan sur 189 répertoriés ont été entièrement délimités ;
- Traitement des actes du foncier :
 - **34 460 ACD** ont été signés en 2023 (dont 8 895 à Abidjan et 25 565 à l'intérieur du pays) contre **33 627 ACD** signés en 2022 ;
 - **177** dérogations signées ;
 - **203** affectations signées ;
 - **25** ouvertures d'enquêtes signées.
- Titrement massif et SIGFU : la phase opérationnelle du SIGFU est achevée à **93%**. L'exploitation du SIGFU démarrera en 2024.
- la phase opérationnelle du projet d'adressage du district d'Abidjan est à **65%** de taux d'exécution. Les travaux dans la zone 1 (**Koumassi, Marcory, Treichville et Port Bouet**) sont globalement achevés. 39 744 unités d'occupation de ladite zone ont été pochées sur un effectif de 42 000 unités d'occupation projetées. Les noms des voies structurantes et communales de la zone 1 et la zone 2 (**Plateau, Adjamé, Attécoubé Est**) ont été validés en Conseil des Ministres (**environ 2400 noms**) ;
- Les activités préalables de mise en œuvre du Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (**PAQRA**) se poursuivent.
 - les études détaillées (APS-APD-EIES-DAO) sont en cours d'exécution avec un taux d'avancement de 50% ;
 - les rapports de démarrage des Maîtres d'œuvre (**MOE**) déjà transmis, restitués et validés en juillet 2023 ;
 - les rapports provisoires d'APS transmis en novembre 2023 et restituées en comité techniques en décembre 2023 ;
 - la Construction du dalot périphérique au marché de demi gros de Gesco Yopougon est en cours de réalisation. La notification de l'ordre de démarrage à l'entreprise NGE- contracting a été faite le 19 septembre 2023. Difficulté due à la découverte d'une conduite SODECI D800 qui a causé l'arrêt des travaux.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous

Tableau 14 : Evolution des indicateurs du programme 2 (Foncier et Urbanisme)

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalizations
Objectif Spécifique 1 : Moderniser les villes ivoiriennes						
IP 2.1.1 Taux de régularisation des lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan	%	56,5%	52,12%	54,75%	90%	63,08%
IP 2.1.2 Taux de réalisation ou d'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs	%	29,2%	29,2%	20%	71,96%	60%
IP 2.1.3 Taux de régularisation des lotissements appliqués, habités et non-approuvés	%	-	-	7,24%	35%	25,24%
IP 2.1.4 Taux de réalisations des Plans d'Urbanisme de détails du Schéma Directeur du Grand Abidjan	%	0%	0%	10%	100%	50%
IP 2.1.5 Taux de réalisation de l'adressage des voies et unités d'occupations	%	-	-	-	50%	52%

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations
Objectif Spécifique 2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière						
IP 2.2.1 Nombre d'ACD signés (Guichet Central)	Nombre	50 891	61 994	74 194	83 872	83 089
IP 2.2.2 Nombre d'ACD signés (Guichets déconcentrés)	Nombre	47 654	64 675	82 520	81 235	108 085
IP 2.2.3 Taux de délimitation des territoires des villages du grand Abidjan	%	-	6,94%	24,70%	70,24%	88,38%
IP 2.2.4 Superficie des réserves constituées en ha	Nombre	125	145	213	213	213

Source :
DGUF

NB :
Tous les

indicateurs avec des valeurs non renseignées dans le tableau sont liés à des projets dont la date de démarrage correspond exactement à la date de début de l'indicateur.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Moderniser les villes ivoiriennes

➤ Indicateur : Taux de régularisation des lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan

Définition de l'indicateur : Il s'agit d'évaluer le rapport entre le nombre de lotissements régularisés et le nombre total de lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan.

Source des données : Rapport d'activités DTC

Mode de calcul : (Nombre de lotissements régularisés/Nombre de lotissements à régulariser) *100

Valeurs cibles : 90% en 2023, 93% en 2024, 97% en 2025

Situation de référence de 2021 : 52,12%

La cible n'a pas été atteinte pour l'exercice 2023 par rapport la prévision de 2023 (63,08% contre 90% prévu). La réalisation 2023 a connu une évolution par rapport aux réalisations 2022, 2021, 2020.

Selon les indicateurs ci-dessus affichés dans le tableau 14, de 2020 à 2023 la progression est acceptable dans l'ensemble. Cependant, il y a une baisse de 2020 à 2021 qui se justifie par le caractère variable de nombre de plans de lotissement à régulariser par année et du nombre de plans de lotissement redressé conformément au dotation budgétaire alloué à chacun des exercices budgétaires.

Pour rappel :

- En 2020, la dotation de **33 000 000 FCFA**, et le budgétaire exécuté de **25 872 313 FCFA** a permis d'effectuer les travaux de redressement de **05** plans de lotissement ;
- En 2021, la dotation de **24 893 911 FCFA** pour les travaux de redressement de **04** plans de lotissement ;
- En 2022, la dotation de **29 893 911 FCFA** pour les travaux de redressement de **05** plans de lotissement ;
- En 2023, la dotation de **59 787 822 FCFA** a permis d'effectuer les travaux de redressement de **10** plans de lotissement.

Sur le stock 2019-2023, un reliquat de **108** plans de lotissement irréguliers sur l'ensemble des plans à redresser répertoriés dans le District d'Abidjan sont en cours de traitement. Ces plans seront planifiés pour l'exercice 2024 et feront l'objet d'un état des lieux en vue de s'assurer du taux de bâtis exigé (70%) et de procéder à leur géo-référencement des plans.

Ce qui justifie le taux prévisionnel de 93% pour l'exercice 2024 qui sera essentiellement axé sur les travaux d'états des lieux réalisés par un Cabinet de Géomètre Expert Agréé avant la reprise effective des travaux topographiques en vue de redressement desdits plans restants.

➤ Indicateur : Taux de réalisation ou d'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs

Définition de l'indicateur : La mesure de la réalisation ou de l'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs

Source des données : Rapport d'activités DU

Mode de calcul : (Nombre de Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs réalisés ou actualisés/ Nombre de Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs à réaliser ou à actualiser) * 100

Valeurs cibles : 71,96% en 2023, 100% en 2024, - en 2025

Situation de référence de 2021 : 29,2%

Les travaux se sont déroulés conformément au chronogramme contractuel (marché). Les objectifs 2023 ont été atteints.

Démarré en 2022, le Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Yamoussoukro est achevé et le décret portant approbation a été signé. La révision du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan est à 60% de réalisation. Les Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) des Chefs-lieux de département (80 localités) sont en cours avec un taux d'exécution de 40%. Les Rapports diagnostics sont disponibles. Le

projet ayant une durée de 3 ans, a démarré en février 2023. La bonne performance est due au suivi des travaux par l'autorité contractante. Selon donc les délais contractuels, les valeurs cibles seront à 100% en fin 2025. Une augmentation du budget permettra à l'autorité contractante de mener toutes ses missions de suivi.

➤ **Indicateur : Taux de régularisation des lotissements appliqués, habités et non-approuvés**

Définition de l'indicateur : Il s'agit d'évaluer le rapport entre le nombre de lotissements régularisés et le nombre total de lotissements appliqués, habités et non-approuvés dans l'ensemble du pays.

Source des données : Rapport d'activités DTC

Mode de calcul : (Nombre de lotissements appliqués, habités et non-approuvés régularisé / Nombre de lotissements des lotissements appliqués, habités et non-approuvés à régulariser) X 100

Valeurs cibles : 35% en 2023, 50% en 2024, 65% en 2025

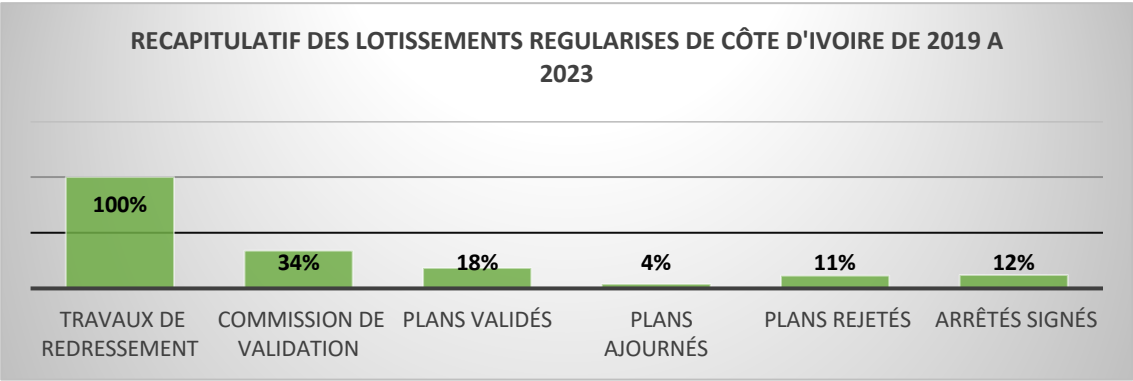
Situation de référence de 2021 : 7,24%

La cible n'a pas été atteinte pour l'exercice 2023 par rapport la prévision de 2023 (25,24% contre 35% annoncé) parce que le budget alloué au projet a connu une modification au cours de l'exercice 2023 (de 200 000 000 FCFA à 120 000 000 FCFA). Ce manque à gagner n'a pas permis au projet de démarrer véritablement. Toutefois, la réalisation 2023 a connu une évolution par rapport aux réalisations 2022, 2021.

Selon les indicateurs ci-dessus affichés dans le tableau 14, de 2020 à 2023 la progression est acceptable dans l'ensemble pour un projet qui a débuté véritablement en 2023 avec le financement PIP. Cette dotation a permis la sélection du Cabinet CATEP pour la réalisation de la collecte, le traitement primaire et l'assemblage de 1781 plans de lotissement dans les villes et localités à l'intérieur du pays. La dotation au titre de l'exercice 2024 servira à la sélection des cabinets de Géomètre Experts Agréé pour les travaux topographiques de redressement d'un certain nombre de plans de lotissements recensés.

Cet indicateur vise l'ensemble des travaux de régularisation/redressement réalisés par la DTC, à savoir les plans des lotissements appliqués et non approuvés tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays. Les taux présentés ici n'ont aucun rapport avec le taux d'exécution du projet de régularisation des villes de la Côte d'Ivoire inscrit au PIP.

Graphique 16 : Taux de régularisation des lotissements appliqués, habités et non-approuvés



Source : Direction de la Topographie et de la Cartographie

➤ **Indicateur : Taux de réalisations des Plans d'Urbanisme de détails du Schéma Directeur du Grand Abidjan**

Définition de l'indicateur : (Nombre de plans d'urbanisme de détails réalisés/Nombre de plans d'urbanisme de détails à réaliser) X 100

Source des données : Rapport d'activités DU

Méthode de calcul : Nombre de plans d'Urbanisme de détails réalisés/ Nombre de plans d'Urbanisme de détails à réaliser

Valeurs cibles : **100%** en 2023, en 2024, en 2025

Situation de référence de 2021 : **0%**

Les travaux se sont déroulés conformément au chronogramme contractuel (marché). Les objectifs 2023 n'ont pas été atteints.

Le projet est financé par la Banque Mondiale à travers le PACOGA. Il faut mettre en place une unité de coordination au sein du MCLU. Il y a de légers retards dus au non respects des délais de remise des livrables. Les quatre (4) Plans d'Urbanisme de détail (PUd) du SDUGA : unités N°3 (Abobo et Anyama), N°4 (Cocody et Bingerville), N°5 (Songon et Yopougon) et N°7 Zone spéciale (le Port Autonome d'Abidjan) sont en cours avec un taux de réalisation de 50%. Les Rapports diagnostics et les Rapports de scénarii d'aménagement sont disponibles.

Les cinq (5) autres PUd du SDUGA : Unités 1 (Plateau, Adjamé et Attécoubé) et 10 (Dabou et Jacqueville), Unités 2 (Azaguié) et 8 (Port-Bouët et Bassam) Unité 9 (Alépé et Bonoua) sont en cours avec un taux de réalisation de 20%. Les Rapports diagnostics sont disponibles.

➤ **Indicateur : Taux de réalisation de l'adressage des voies et unités d'occupations**

Définition de l'indicateur : **Unité d'occupation pochées et nombre de plaques de rue posées**

Source des données : **Rapport d'activités DAGERU**

Méthode de calcul : $I = (0,75 \times UUO1) / UUO0 + (0,25 \times UPL1) / UPL0$

Valeurs cibles : **50%** en 2023, **80%** en 2024, **100** en 2025

Ce nouvel indicateur rentre dans la thématique de l'objectif spécifique 2 à savoir la quantification de la pose des plaques des unités d'occupation et des panneaux de rues qui facilitera de manière durable le repérage dans la ville.

A ce jour, 235 193 unités d'occupation ont été enquêtées et 168 472 unités d'occupation ont été pochées. Sur une prévision de 50%, le MCLU à travers la DAGERU a effectué 52% en taux de réalisation de l'adressage des voies et unités d'occupations.

La bonne performance se traduit par l'utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles.

Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière

➤ **Indicateur : Nombre d'ACD Signés (Guichet Central)**

Définition de l'indicateur : **Le nombre des ACD signés dans le guichet central.**

Source des données : **Rapport d'activités DGUF**

Mode de calcul : **Dénombrement**

Valeurs cibles : **83 872** en 2023, **93 872** en 2024, **100 000** en 2025

Situation de référence de 2021 : **61 994**

En 2023, le ministère a enregistré 8 895 ACD signés sur 13 269 demandes reçues.

Le nombre d'ACD réalisés au titre de la gestion 2023 est sensiblement égale à la prévision 2023.

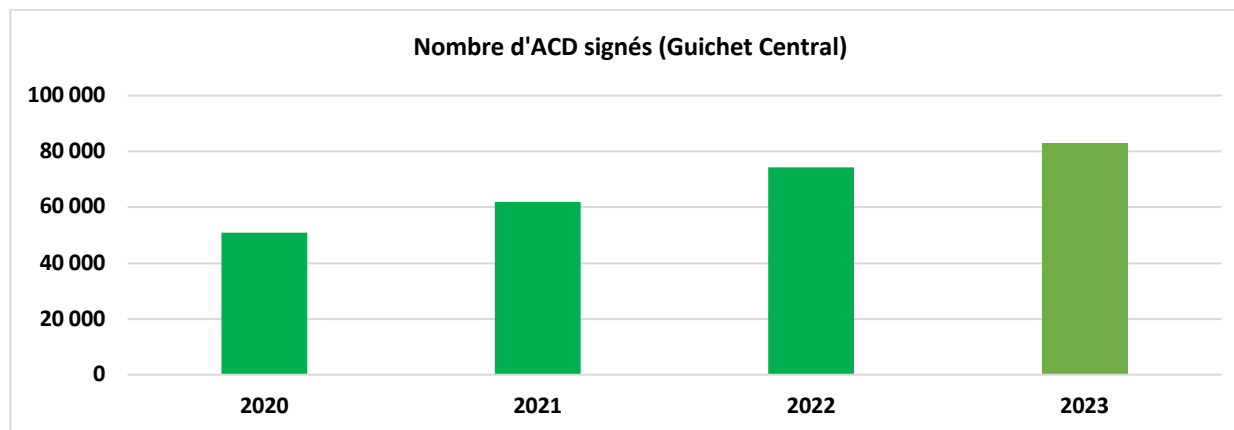
Ce nombre a connu respectivement une progression de 38,75% par rapport à 2020, 26,08% par rapport à 2021 et 10,71% par rapport 2022.

Le nombre d'ACD signés en N connaît une augmentation de plus de 10% par rapport à l'année N-1.

Cette bonne performance s'explique par :

- une forte demande d'ACD par les usagers ;
- l'approbation de nouveaux lotissements ;
- la régularisation des lotissements ;
- un meilleur délai de traitement.

Graphique 17 : Nombre d'ACD Signés (Guichet Central)



Source : Guichet Unique du Foncier

➤ **Indicateur : Nombre d'ACD Signés (Guichet déconcentrés)**

Définition de l'indicateur : Le nombre des ACD signés dans le guichet déconcentrés

Source des données : Rapport d'activités GUF

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 81 235 en 2023, 91 235 en 2024, 100 000 en 2025

Situation de référence de 2021 : 64 675

En 2023, le MCLU a enregistré **25 565 ACD** signés sur **26 655 demandes reçues**.

Le nombre d'ACD signés au titre de la gestion 2023, est largement supérieur à la prévision 2023.

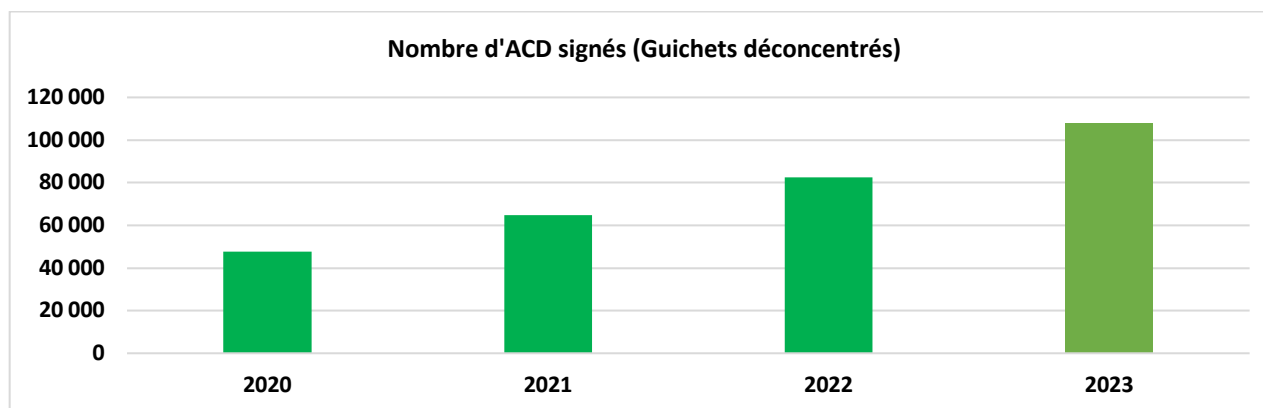
Ainsi, le nombre d'ACD signés en 2023 a connu successivement une augmentation de 60 431 par rapport à 2020, de 43 410 par rapport à 2021 et de 25 565 par rapport 2022.

En moyenne, le nombre d'ACD signés en N connaît une augmentation de plus de 20 000 par rapport à l'année N-1.

Ce résultat s'explique par :

- une forte demande d'ACD par les usagers ;
- l'approbation de nouveaux lotissements ;
- la régularisation des lotissements ;
- un meilleur délai de traitement.

Graphique 18 : Nombre d'ACD Signés (Guichet déconcentrés)



Source : Guichet Unique du Foncier

➤ **Indicateur** : Taux de délimitation des territoires des villages du grand Abidjan

Définition de l'indicateur : Il s'agit d'évaluer l'état d'avancement du processus de délimitation des territoires des 189 villages du Grand-Abidjan sur la base des enquêtes historiques et socio-économiques ; foncières et géographiques ; des levés topographiques et contrôles techniques et publication des résultats.

Source des données : Rapport d'activités DTC

Mode de calcul : Ratio des villages enquêtés, délimités, contrôlés et publiés

Valeurs cibles : 70,24% en 2023, 94,16% en 2024, 100% en 2025

Situation de référence de 2021 : 6,94%

La cible a été atteinte pour l'exercice 2023 par rapport la prévision de 2023 (88,38% contre 70,24%).

La réalisation 2023 a connu une évolution par rapport aux réalisations 2022, 2021.

Cette performance se justifie par le changement de la nature de certaine ligne budgétaire du projet afin de faciliter la sélection des prestataires et l'exécution des activités prévues.

➤ **Indicateur** : Superficie des réserves constituées en ha

Définition de l'indicateur : Le nombre d'hectares constitué.

Source des données : Rapport d'activités DGUF/SERFGPE

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 213 en 2023, 290 en 2024, 300 en 2025

Situation de référence de 2021 : 145

Pour la gestion 2023, vu la dotation finale de l'activité « purges et indemnité d'éviction » et surtout vu les litiges survenus sur le site d'Ahoué, le budget a été consacré au dédommagement des déguerpis des zones à risque d'inondation et à la sécurisation des sites purgés par l'État.

La performance sur la période 2020 à 2022, s'explique par l'obtention de dotation conséquente permettant l'augmentation des réserves constituées par le MCLU.

Les réalisations sur les deux dernières années n'ont pas évolué. Cela est dû à la suspension du paiement sur le site d'Ahoué ; seul site retenu par le MCLU pour payer les purges à ce jour.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Au cours de la gestion 2023, le programme 2 a poursuivi plusieurs de ses projets déjà engagés notamment, l'Adressage du District d'Abidjan, l'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan, le redressement des lotissements irréguliers à Abidjan, la délimitation des territoires villageois dans le district d'Abidjan, la régularisation des lotissements appliqués et non approuvés dans les villes de la Côte d'Ivoire, l'élaboration des études des plans d'urbanisme directeur.

Il a également procédé au paiement de purge et indemnité d'éviction de population déguerpies. Il a permis aussi la déconcentration du Guichet Unique du Foncier.

Au niveau du foncier, 10 hectares de parcelle de terrain ont été aménagés au niveau de SONGON AYAWAHI.

Malgré les difficultés rencontrées au cours de l'exécution de ces activités, les résultats obtenus restent satisfaisants.

Les difficultés majeures rencontrées se présentent comme suit :

- la coupe drastique du budget ;
- le nombre élevé de lotissements non approuvés ;
- le retard dans l'assemblage et la validation des plans de lotissements ;
- le déficit de communication entre le Guichet Unique du Foncier et les directions techniques (ACD) relativement au traitement des demandes d'actes foncier et aux logements sociaux ;
- le déficit de communication entre le Guichet Unique du Foncier et les directions techniques (ACD) relativement au traitement des demandes d'actes

Au-delà des difficultés majeures rencontrées, des résultats satisfaisants ont été obtenus en 2023. Ces résultats laissent entrevoir de bonnes perspectives pour 2024. Il s'agit de :

- poursuivre le projet de délimitation des territoires des villages pour les Phases 2 et 3 ;
- renforcer les capacités techniques de notre serveur de production
- poursuivre le projet de régularisation des lotissements appliqués et non approuvés à l'intérieur du pays ;
- finaliser les activités de recherche et de sécurisation foncière.

IV.2 Recommandations

Au regard des difficultés majeures rencontrées, le programme 2 propose les mesures suivantes pour l'exercice 2024 :

- mettre en place un mécanisme de contrôle et de sélection relativement à la recevabilité d'un dossier ou à la délivrance d'un acte ;
- faciliter l'accès à la propriété foncière, le rehaussement des crédits alloués à la purge aux détenteurs de droits coutumiers doit être effectif,
- appliquer la méthode par dation à l'effet de constituer des ressources additives pour la constitution des réserves foncières,
- créer un cadre de travail des différents acteurs pour harmoniser les procédures à l'effet de permettre la célérité dans le traitement des dossiers.
- veiller à la régularisation en masse des lotissements appliqués et non approuvés ;
- augmenter la dotation budgétaire des différents programmes ;
- organiser des séminaires de renforcement des capacités des DR/DD/CS et des agents portant sur les réformes du MCLU ;
- favoriser l'implication de tous les acteurs du foncier.

CONCLUSION

Le programme Foncier et Urbanisme, a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de **8 636 766 611 FCFA** pour la réalisation de ses actions. Cette enveloppe bien que considérable n'a pas permis d'atteindre en totalité les objectifs fixés dans le PAP. Toutefois, des avancées notables ont été constatées dans le domaine de l'ACD avec l'augmentation du nombre d'actes délivrés (guichet déconcentré) par année. Les indicateurs devant mesurer l'atteinte des cibles n'ont pas connu de bon résultat surtout au niveau des plans d'urbanisme. Cela s'explique par la faiblesse des dotations allouées, mais également par le niveau insuffisant des décaissements des financements extérieurs.

Le dynamisme des acteurs du foncier a permis de mettre en œuvre les activités prévues dans le **DPPD-PAP 2023-2025** et d'assurer le fonctionnement des directions et services.

Cette dynamique sera maintenue pour la gestion 2024, afin d'achever les projets en cours pour le bien-être des usagers et des populations. Il s'agira de :

- disposer du foncier pour le plan d'aménagement des villes urbaines ;
- redresser l'ensemble des lotissements irréguliers ;
- réaliser les projets de logement de la population ;
- achever l'actualisation des schémas directeurs ;
- achever l'adressage de la ville d'Abidjan.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « CONSTRUCTION ET MAINTENANCE »

INTRODUCTION

Le Programme 3 « Construction et Maintenance » est conduit par Monsieur **M. MESSOU OI MESSOU AUGUSTIN**, *Directeur Général de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture*, **en fonction depuis le 17 février 2020 par le décret n° 2021-822 du 08 Décembre 2021**.

Conformément au **décret n°2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné Responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

Conformément au décret **N° 2023-962 du 06 décembre 2023** modifiant et complétant le **décret N° 2019-1009 du 04 décembre 2019** portant organisation du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le programme 3 « **Construction et Maintenance** » a pour mission, d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée ou la maîtrise d'œuvre des grands projets de construction et de réhabilitation de l'Etat, d'assurer la gestion, la maintenance et la valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat, de promouvoir la production locale des matériaux de construction et de veiller au respect des règles du permis de construire en assurant un contrôle efficace et permanent des constructions.

Pour la gestion 2023, la réalisation des activités du programme « Construction et Maintenance » s'est faite dans un climat marqué par la réduction globale des crédits budgétaires touchant l'ensemble des ministères, ce qui a impacté considérablement l'atteinte des objectifs assignés aux Directions et Services du programme.

Ce rapport de performance s'articulera autour des 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations majeures du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives envisagées.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

L'objectif du programme 3 « **Construction et Maintenance** » vise à mettre en œuvre la stratégie nationale en matière de construction et de maintenance. Le résultat stratégique qui résulte de cet objectif global est « **la politique en matière de construction et de maintenance est mise œuvre** ».

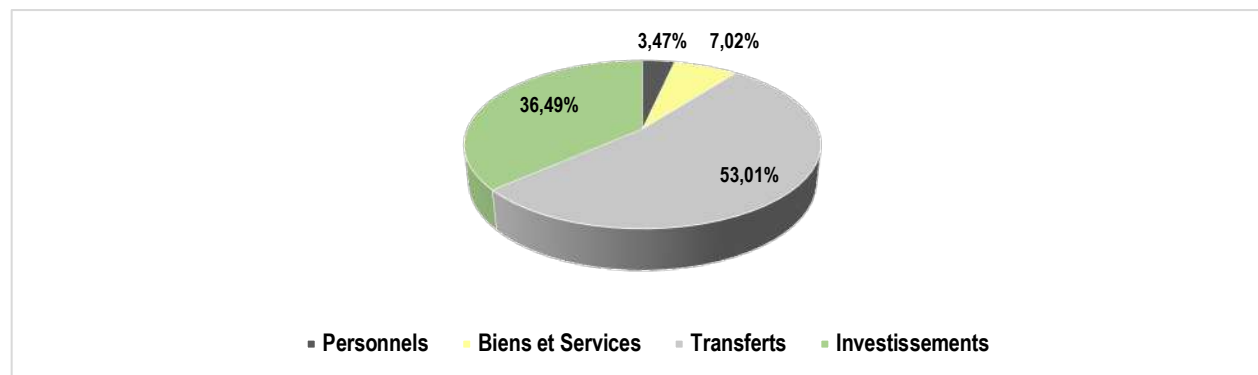
I.2 Le financement du programme

Ce programme a bénéficié, au titre de la gestion 2023, d'un budget actuel de **36 048 320 616 FCFA** réparti par nature de dépenses comme suit :

- dépenses de personnel : **1 250 251 975 FCFA** ;
- dépenses de biens et services : **2 531 863 954 FCFA** ;
- dépenses de transferts : **19 110 617 634 FCFA** ;
- dépenses d'investissements : **13 155 587 053 FCFA**.

Par ailleurs, il faut indiquer que le budget final 2023 connaît une baisse de **5,25%** (-1 998 022 999) par rapport au budget final 2022 qui se situait à hauteur de **38 046 343 615 FCFA**. Cette diminution constatée s'explique par le fait qu'en 2023, un collectif est intervenu en cours de gestion.

Graphique 19 : Répartition du budget du programme 3 par nature de dépenses



Source : SIGOBE 31/01/2024

II. RÉALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget

Pour la gestion 2023, les crédits du programme Construction et Maintenance sont de **36 048 320 616 FCFA** sur lesquels **36 048 280 451 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **100%**.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

Tableau 15 : Exécution financière par action du programme 3

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2022	Total 2023
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
Action 1 : Construction et maintenance et entretien des bâtiments administratifs	-	-	164 380 711	174 833 261	-	-	2 032 229 476	603 894 705	2 196 610 187	778 727 966
Action 2 : Gestion du patrimoine immobilier de l'état et des baux administratifs	622 671 804	1 164 704 537	2 292 185 573	1 983 640 915	18 723 305 702	19 110 617 634	13 673 589 145	12 551 692 348	35 311 752 224	34 810 655 434
Action 3 : réglementation et mise en œuvre des reformes en matière de Permis de Construire	-	-	407 460 655	373 349 613	-	-	-	-	407 460 655	373 349 613

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2022	Total 2023
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
Action 4 : instruction et délivrance du permis de construire	84 023 525	85 547 438	-	-	-	-	-	-	84 023 525	85 547 438
Total P3	706 695 329	1 250 251 975	2 864 026 939	2 531 823 789	18 723 305 702	19 110 617 634	15 705 818 621	13 155 587 053	37 999 846 591	36 048 280 451

Source RAP 2022/SIGOBE 2023

Les crédits exécutés en 2023 de l'action 1 « **Construction, maintenance et entretien des bâtiments administratifs** » ont fortement baissé (-64,55%) par rapport à 2022, en raison du réajustement du budget général de l'Etat opéré au cours du mois de juin 2023.

La situation d'exécution financière de l'action 2 « **Gestion du patrimoine immobilier de l'État et des Baux administratifs** » consomme 96,57% des crédits exécutés du programme « **Construction et maintenance** », soit 34 810 655 434 FCFA. Cette situation se traduit par les transferts au profit de la SONAPIE pour la gestion des baux administratifs et la quasi-totalité du budget d'investissement, notamment les annuités relatives aux travaux de réhabilitation (représentant à eux deux 90,96% du budget du programme) qui sont inscrits à l'action 2.

La baisse de 6,63% enregistrée en 2023 par rapport à 2022 des crédits budgétaires exécutés dédiés **aux réformes du cadre réglementaire et de l'instruction du permis de construire**, due à la réduction globale du budget de l'état, a entraîné un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'amélioration du cadre bâti et de l'accélération de la délivrance du permis de construire. Cependant, le Guichet Unique du Permis de Construire a accru le nombre de permis délivré, passant de 1 388 à 2 200 tout en respectant le délai de délivrance de 21 jours.

II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme « **Construction et Maintenance** » est présenté comme suit :

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme 3 (en FCFA)

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandats Ordonnancés
Projet 1/ Réhabilitation Tour A et B	2017	2019	78 066 400 000	12 243 728 082	12 243 728 082	12 243 728 082
Sur financement intérieur	-	-	78 066 400 000	12 243 728 082	12 243 728 082	12 243 728 082
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 2/ Réhabilitation de l'Immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE	2019	2020	1 596 074 371	157 428 767	116 497 287	116 497 287
Sur financement intérieur	-	-	1 596 074 371	157 428 767	116 497 287	116 497 287
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 3/ Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE	2018	2020	13 273 450 000	258 739 161	191 466 979	191 466 979
Sur financement intérieur	-	-	13 273 450 000	258 739 161	258 739 161	258 739 161
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 4/ Projet de sécurisation de la cité Administrative	2018	2022	1 630 000 000	59 233 742	35 540 245	35 540 245
Sur financement intérieur	-	-	1 630 000 000	59 233 742	35 540 245	35 540 245
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandats Ordonnancés
Projet 5/ Projet de Rénovation des équipements techniques de la Tour E	2021	2022	2 686 366 632	0	568 354 460	568 354 460
Sur financement intérieur	-	-	2 686 366 632	0	568 354 460	568 354 460
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)	-	-	97 252 291 003	12 719 129 752	13 155 587 053	13 155 587 053
Sur financement intérieur	-	-	97 252 291 003	12 719 129 752	13 155 587 053	13 155 587 053
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE (31/01/2024)

Les crédits pour l'année 2023 inscrits au budget d'investissement du programme Construction et Maintenance, représentant **36,65% du budget d'investissement global du Ministère**, à raison de **13 155 587 053 FCFA**, qui ont permis de financer cinq (05) projets.

La totalité des **13 155 587 053 FCFA** a été ordonnancée, soit **100%** de réalisation.

❖ Au titre du projet « Réhabilitation Tour A et B »

La réhabilitation des Tours A et B de la Cité Administrative est achevée et les bâtiments sont en exploitation depuis décembre 2019.

Les crédits inscrits sur ce projet étaient destinés au paiement des annuités à l'entreprise PFO, qui a réalisé les travaux de réhabilitation.

Architecture du projet : Démarrage : 2017 / durée prévisionnelle : 2 ans / coût total : **78 066 400 000 F CFA**

Le budget de 2023 de **12 243 728 002 FCFA** a été entièrement transféré à la dette publique. Le taux d'exécution financier est donc de 100%.

❖ Au titre du projet « Réhabilitation de l'immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE »

Le projet « **Réhabilitation de l'immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE** » après collectif a évolué et a été exécuté sous le nom d'un nouveau projet « **Réhabilitation de l'immeuble industrie Abidjan plateau/ SONAPIE** »

L'immeuble INDUSTRIE sise à Abidjan dans la commune du Plateau (RDC + 05 étages), abrite actuellement les bureaux de divers services administratifs. Cet édifice présente de nombreux dysfonctionnements au niveau de tous les corps d'État.

Architecture du projet : Démarrage : fin 2020 / durée prévisionnelle : 1 an/ coût total: **1 596 074 371 F CFA**

C1 : Relogement des services administratifs : **218 900 000 F CFA** Montant Exécuté : **68 550 000 F CFA** / reste à exécuter sur la composante 1, **150 350 000 FCFA** et

C2 : Exécution des travaux de réhabilitation : **901 961 414 F CFA** Montant Exécuté : **622 337 287 FCFA** / reste à exécuter sur la composante 2, **279 624 127 F CFA**, sur tout le projet **429 974 127 FCFA**

Actions menées : Aménagement des bureaux relais achevés (en 2021), renouvellement des ascenseurs achevés à DJEKANOU (décembre 2022), étanchéité de la toiture terrasse et deux paliers (5 et 1) réhabilités (2021 à 2022), 3^{ème} étage de l'immeuble réhabilité à 60% (2023) ; Démarrage des travaux du 3^{ème} étage fin prévue pour novembre 2023 (TEP de tout le projet : 56%).

Difficultés rencontrées : 1/En absence de dotation pour le relogement, le travail se fait en site occupé (réalisation palier par palier). 2/Capacité financière de l'entreprise insuffisante. 3/arrêt des travaux dû à la dissolution de la SOGEPIE et le retard dans le paiement du décompte n°5 en date du deuxième trimestre 2022, (février 2022 au cours du deuxième trimestre 2023).

❖ Au titre du projet « Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE »

Le projet « **Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE** » après collectif a évolué et a été exécuté sous le nom d'un nouveau projet « **Réhabilitation Palais des hôtes / SONAPIE** ».

Il s'agit de la réhabilitation de l'ancienne résidence officielle du Président Feu FELIX HOUPOUET BOIGNY sise à Cocody pour en faire un palais destiné à recevoir les hôtes de marque du Gouvernement ivoirien.

Architecture du projet : Démarrage : 2018 / durée prévisionnelle : 2 ans / coût : **20 534 074 554 F CFA**

C1 : Assistance Technique au Maître d'Ouvrage (ATMO) : **698 267 723 F CFA** /Taux de réalisation physique 100%.

C2 : Travaux de réhabilitation : **19 835 806 831 F CFA** / Montant Exécuté : **19 553 807 012 FCFA** /reste à exécuter sur la composante 2 : **281 999 819 FCFA**.

Actions menées : 1/les points de réserves ont été notifié à PFO lors de la réception provisoire en 2021 suivi des relances en 2022. 2/ 09/05/2023, une Visite de chantier sur le site des palais avec PFO, BNETD, SONAPIE, DCM et DEMA a été tenue pour examiner les points de réserves (rapport disponible). 3/ Démarrage des travaux de réserve prévu pour fin septembre 2023 n'a pas été effectif (paiement prévu de **191 466 979 FCFA (budget 2023)** et de **121 607 406 FCFA (budget 4 trim 2022)** soit **313 074 385 FCFA**)

Difficultés rencontrées : les réserves courent toujours. Elles sont en attente de validation par le BNETD

❖ **Au titre du projet « Sécurisation de la cité Administrative »**

Il s'agit d'assurer la sécurisation des personnes et des biens, de contrôler le flux humain, de sécuriser les aires de stationnement, etc.

Architecture du projet : Démarrage : 2018 / durée prévisionnelle : 4 ans / coût total : **1 630 000 000 F CFA**

Sur un coût total de **1 630 000 000 F CFA**, ce projet a déjà mobilisé au cours des exercices antérieurs la somme de **330 561 521 F CFA**.

En début d'exercice 2023, ce projet était doté de **59 233 742 F CFA**. Suite à la révision budgétaire intervenue au cours du mois de juin 2023, ce budget a été revu à **35 540 245 F CFA**, ce qui nous a permis d'acquérir un scanner pour la Tour D dont le paiement a été fait partiellement.

Le solde du marché, d'un montant de **27 038 075 F CFA**, est prévu pour 2024.

Le montant total du marché est de **62 577 320 F CFA**.

❖ **Au titre du projet « Projet de Rénovation des équipements techniques de la Tour E »**

Il s'agit d'acquérir pour la Tour E un groupe électrogène de 2 500 KVA, ainsi que la pose d'un poste de moyenne tension et de basse tension.

Architecture du projet : Démarrage : 2021 / durée prévisionnelle : 1 an / coût total : **2 686 366 632 F CFA**

En début d'exercice 2023, ce projet a été doté d'un budget de **947 257 434 F CFA**. Suite à la révision budgétaire intervenue au cours du mois de juin 2023, ce budget est passé à **568 354 460 F CFA**, ce qui a permis au programme de fournir deux groupes électrogènes de 1 250 KVA.

La pose et le raccordement de ces deux groupes aux équipements techniques de la Tour E (ascenseurs, éclairage des parties communes) et aux 14 étages occupés par la DGI sont prévus pour l'année 2024.

II.2 Évolution des effectifs

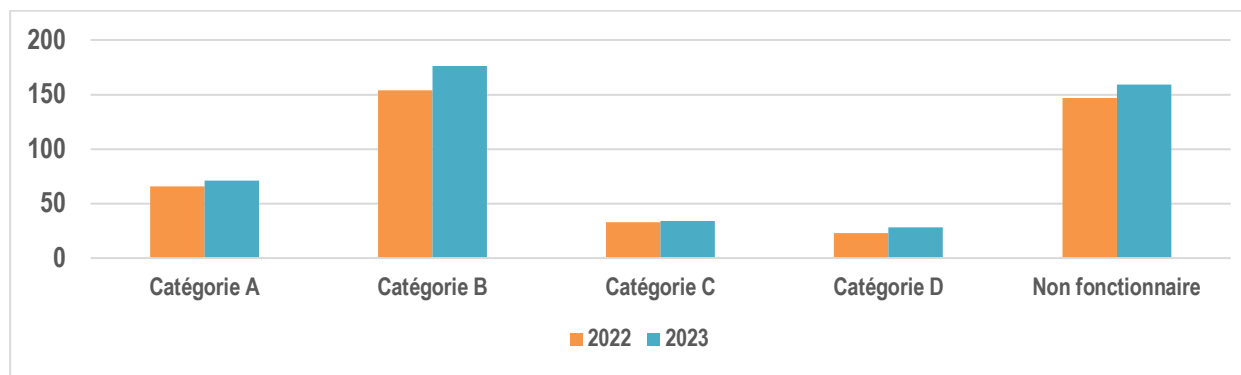
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2022	2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	69	17	23	6	3	72
Catégorie B	154	66	157	24	2	176
Catégorie C	33	5	45	1	0	34
Catégorie D	23	5	35	5	0	28
Non Fonctionnaires	147	10	50	12	1	158
TOTAL	426	103	310	48	6	468

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 20 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3



Source : Direction des Ressources Humaines

Au niveau du programme construction et maintenance, l'effectif des emplois de la catégorie A (72) et B (176) reste toujours élevé. On note une insuffisance de personnel technique qui représente 35% de l'effectif total.

Ce déficit de personnel technique a une incidence négative sur les performances du programme au regard du caractère technique de ses différentes missions.

L'effectif total est passé de **426** en 2022 à **468** en 2023, correspondant à **42** nouveaux agents affectés comprenant **09** techniciens.

Les besoins exprimés en personnel technique ne sont pas satisfaits en raison du nombre d'agents mis à disposition par la fonction publique.

On note également le départ du personnel technique vers des Ministères financièrement plus attractifs, d'où la nécessité d'actions incitatrices permettant d'étoffer et de maintenir ledit personnel.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'engagement de l'État ivoirien en matière de Construction et de Maintenance s'articule autour de la gestion des activités de construction avec pour ambition de rendre systématique et obligatoire le recours au permis de construire en environnement urbain, dans le respect des règles d'urbanisme et pour la sécurité des usagers. Ainsi, les actions du MCLU visent à :

- ❖ poursuivre les grands travaux de construction et de réhabilitation de l'État ;
- ❖ poursuivre les réformes dans le secteur de la construction en vue de l'amélioration du climat des affaires (permis de construire) ;
- ❖ poursuivre le contrôle des matériaux de construction ;
- ❖ faire le suivi architectural des projets de l'État.

Concernant la poursuite des grands travaux de construction et de réhabilitation de l'État, il s'est agi notamment de :

- la réhabilitation de l'immeuble SEBROKO est en cours (25%) : Les plans d'aménagement des bureaux (576 postes de travail) ont été validés ; l'installation du chantier est terminée ; les déposes sont achevées ; le désamiantage est achevé ;
- les travaux de la Tour C ont démarré en juillet 2023 (8%) ;
- les réalisations de la tour F a atteint un taux d'exécution global de 40% : N35 pour le noyau ; N31 pour le plancher ; N20 pour les escaliers posés ; N16 pour la façade extérieure ; N12 pour la façade intérieure ; la réalisation du niveau témoin en cours au N06 ;
- la construction des brigades de Cocody et Yopougon est en cours (25%) ;
- les travaux de rénovation et de réhabilitation des Directions Régionales et Directions Départementales sont en cours (12%) ;
- la Sécurisation de la CITAD : le scanneur est posé et en service à la Tour D.

S'agissant de la poursuite des réformes dans le secteur de la construction en vue de l'amélioration du climat des affaires (permis de construire) :

- 54 autorisations spéciales de construire ont été signées ; 1 agrément d'entreprise de travaux de bâtiments signé par le MCLU sur 3 demandes reçues ; 19 dossiers de demande d'agrément des Ingénieurs Conseils et Bureaux d'études sont en cours de traitement, observation non finalisée.
- 2 308 permis de construire signés dans le District Autonome d'Abidjan dont 985 ministériels et 1 087 municipaux ;
- le contrôle des constructions dans le Grand Abidjan s'accroît : 18 129 chantiers de construction ont été contrôlés contre 14 190 en 2022 et 9 867 en 2021 ; 102 programmes immobiliers contrôlés et 103 démolitions effectives en 2023.

S'agissant du contrôle des matériaux de construction :

- un groupe de travail permanent en lien avec le Ministère du Commerce a été mis en place ;
- un projet de CCM interministériel pour le renforcement du contrôle de la qualité des matériaux de construction en Côte d'Ivoire est en cours de validation ;
- l'activité de normalisation des matériaux de construction n'ayant pas la Norme Ivoirienne (NI) en lien avec CODINORM se poursuit.

Concernant le suivi architectural des projets de l'État :

- la réalisation du programme architectural des cités administratives locales ;
- la réalisation des études architecturales de la première phase du programme d'urgence de **25 000 logements sociaux** ;
- la réalisation de programmes architecturaux pour la valorisation de sites insuffisamment mis en valeur dans la commune du Plateau (ONECI, CENTRAL PARK, ANCIEN CNPS, EX DECO, INSPECTION DU TRAVAIL, IMMEUBLE SYMPHONIE, RESIDENCE DU CENTRE) ;
- les projets qui ont fait l'objet de suivi (Tour F et C de la CITAD, tour F de cité Financière, immeuble SEBROKO, Grand Palais Présidentiel, **12 Directions Régionales et Départementales du MCLU**)
- **188** dossiers de dérogations ont été traités sur **209** reçus (**90%**).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : Évolution des indicateurs du programme 3 (Construction et Maintenance)

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations
Objectif Spécifique 1 : Élaborer et faire le suivi-évaluation des projets de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics						
IP 3.1.1 Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis	Nombre	252	182	206	351	210
IP 3.1.2 Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis	Nombre	15	27	31	19	29
Objectif Spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'Etat						
IP 3.2.1 Taux de paiement des baux courants	%	95,60%	98,70%	63,13%	100%	100%
IP 3.2.2 Taux d'apurement du passif des baux	%	9,52%	15,79%	11,38%	50%	26,27%
IP 3.2.3 Nombre de biens immobiliers de l'état inscrits au livre foncier avec cause d'indisponibilité à la section IIB	Nombre	-	-	-	200	37
IP 3.2.4 Nombre de biens immobiliers de l'Etat Evalués	Nombre	-	5	0	30	25
Objectif Spécifique 3 : Faire respecter la réglementation en matière de construction						
IP 3.3.1 Délai de traitement du permis de construire	Jour	21 jours	21 jours	21 jours	15 jours	15 Jours
IP 3.3.2 Taux de régularisation des constructions contrôlées	%	33%	33%	50%	47%	48%
IP 3.3.3 Nombre de permis de construire délivrés	Nombre	1388	1498	1 917	2 200	2 308
IP 3.3.4 Nombre de bâtiments effondrés	Nombre	-	11	3	0	2

Source : DGCMA

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Élaborer et faire le suivi-évaluation des projets de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics.

➤ **Indicateur : Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis**

Définition de l'indicateur : Il s'agit de faire respecter les délais, maîtriser le budget et assurer le contrôle technique des bâtiments administratifs

Source des données : Rapport d'activités DGCAM/SONAPIE

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 351 en 2023, 360 en 2024, 370 en 2025

Situation de référence de 2021 : 182

En 2023, 210 chantiers de constructions et de réhabilitation suivis contre 206 en 2022 pour une prévision de 351. Il faut noter que plusieurs études menées pour différents maitres d'ouvrage n'ont pas abouti à des appels d'offres et a des marches approuvées aussi en 2023, la DCM a été moins sollicité en tant que maitre d'œuvre.

Graphique 21 : Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis



Source : DCM

➤ **Indicateur : Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis**

Définition de l'indicateur : Cet indicateur consiste à garantir un fonctionnement optimal des équipements

Source des données : Rapport d'activités DGCAM/ SONAPIE

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 19 en 2023, 19 en 2024, 22 en 2025

Situation de référence de 2021 : 27

Les sites (Bâtiments) de la CITAD et l'EX LANEMA ont été régulièrement entretenus et suivis par la DCM.

Au cours de l'année 2023, 29 chantiers ont fait l'objet d'entretiens et de maintenance suivis contre 31 pour la même période de l'année 2022, et se présente comme suit :

- les chantiers d'entretiens et de maintenance suivis par la DCM au titre de l'année 2023 sont au nombre de 15.
- les chantiers d'entretiens et de maintenance suivis par la SONAPIE au titre de l'année 2023 sont au nombre de 14.

Graphique 22 : Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis



Source : DCM

Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'état

➤ **Indicateur** : Taux de paiement des baux courants

Définition de l'indicateur : Cet indicateur montre l'effort au niveau budgétaire pour la prise en charge totale des factures de loyers courants des bâtiments privés en vue du logement des services de l'Etat.

Mode de calcul : $(\text{Montant de baux courants payés} / \text{Montant total de baux courants à payer}) \times 100$

Source des données : Rapport d'activités SONAPIE

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Situation de référence de 2021 : 98,70%

Au titre de l'année 2023, le taux de paiement des baux courants est de 100% jugé satisfaisant.

En effet, la SONAPIE a bénéficié au titre de l'exercice 2023 de crédits budgétaires couvrant 100% du montant des factures de baux reçues. Par ailleurs, il convient de signaler que des besoins en bureau d'un montant total de **3 322 867 440 FCFA** sont en attente de satisfaction du fait des contraintes budgétaires.

➤ **Indicateur** : Taux d'apurement du passif des baux

Définition de l'indicateur : Cet indicateur montre l'effort au niveau budgétaire pour la prise en charge totale des passifs des baux. La proportion d'apurement du passif des baux

Source des données : Rapport d'activités SONAPIE

Mode de calcul : $(\text{Montant apuré du passif des baux} / \text{Montant total à apurer}) \times 100$

Valeurs cibles : 50% en 2023, 75% en 2024, 100% en 2025

Situation de référence de 2021 : 15,79%

Le taux d'apurement du passif des baux au titre de la gestion 2023 est de **26,27%** contre un taux prévisionnel de **50%**, soit une contre-performance **23,73 points de pourcentage** principalement dû à l'insuffisance des ressources affectées pour la prise en charge du passif des baux.

En effet, le liquidateur n'a pas reçu les actifs de ex-SOGEPIE. La liquidation s'est donc réduite au paiement des passifs sur la base de la subvention inscrite par l'état et des disponibilités du compte financier de l'agent comptable.

Sur les **33 748 629 649 FCFA** de passifs validés, **530 334 379 FCFA** ont été réglés en 2022 et **8 728 741 365 FCFA** ont été pris en charge par l'Agent Comptable auprès de la SOGEPIE LIQUIDATION en 2023, dégageant un solde non couvert à fin 2023 de **24 489 553 905 FCFA**.

Le budget 2024 a prévu une subvention de 1 500 000 000 FCFA et le compte financier 2023 dudit Agent Comptable fait apparaître un excédent budgétaire de 2 739 279 865 FCFA dont l'autorisation de la réintégration au budget 2024 est sollicitée. Les crédits affectés à l'apurement des passifs pour l'exercice 2024 pourront ainsi être portés à 4 239 279 865 FCFA. Le solde résiduel des passifs validés sans couverture budgétaire sera alors de 20 250 274 040 FCFA. Ce stock pourrait faire l'objet de nouvelles inscriptions de subventions de l'Etat ou de titrisation.

➤ **Indicateur : Nombre de biens immobiliers de l'état inscrits au livre foncier avec cause d'indisponibilité a la section IIB**

Définition de l'indicateur : Il s'agit de l'inscription d'une clause d'indisponibilité à la section III-B du Livre Foncier, de sorte à minimiser les risques d'usurpation des biens et permette à l'Etat de Côte d'Ivoire de s'en servir pour lever des fonds.

Source des données : Rapport d'activités SONAPIE

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 200 en 2023, 300 en 2024, 400 en 2025

La sécurisation administrative des biens immobiliers de l'Etat consiste à l'inscription d'une clause d'indisponibilité à la section III-B du Livre Foncier, de sorte à minimiser les risques d'usurpation desdits biens. L'inscription à la section III-B du Livre Foncier d'une clause du genre « Patrimoine immobilier de l'Etat, affecté à la SONAPIE pour gestion » conduit à l'exigence de recourir par la suite au gestionnaire du PIE pour la radiation de cette cause d'indisponibilité.

Au 31/12/2023, la SONAPIE a sécurisé 37 biens immobiliers de l'Etat contre un objectif de 200 biens immobiliers.

➤ **Indicateur : Nombre de biens immobiliers de l'Etat évalués**

Définition de l'indicateur : Il s'agit de déterminer la valeur vénale des biens immobiliers de l'Etat à l'effet de renseigner le bilan de l'Etat et de s'en servir comme levier pour lever de fonds.

Source des données : Rapport d'activités SONAPIE

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 30 en 2023, 40 en 2024, 60 en 2025

Situation de référence de 2021 : 5

De 2015 à 2021, vingt-deux (22) biens immobiliers de l'Etat ont été évalués dont 10 par les techniciens de la SOGEPIE et 12 par des Cabinets d'Experts immobiliers. La valeur vénale de l'ensemble de ces biens est de **654 633 467 258 FCFA**.

Avec la dotation budgétaire de 2022 et 2023, deux (02) autres immeubles (immeuble SCIAM et Bloc Ministériel et annexes) ont été évalués par un expert immobilier privé. La valeur de ces deux biens s'établit à **65 300 000 000 FCFA**. Au total, 24 biens immobiliers de l'Etat ont été évalués de 2015 à 2023 dont la valeur vénale est de **719 933 467 258 FCFA**.

La non-atteinte de la cible est due à des contraintes budgétaires.

Objectif spécifique 3 : Faire respecter la réglementation en matière de construction

➤ **Indicateur : Délai de traitement du permis de construire**

Définition de l'indicateur : Il s'agit de montrer la célérité dans le traitement des demandes de permis de construire ainsi que leur délivrance

Source des données : Rapport d'activités GUPC

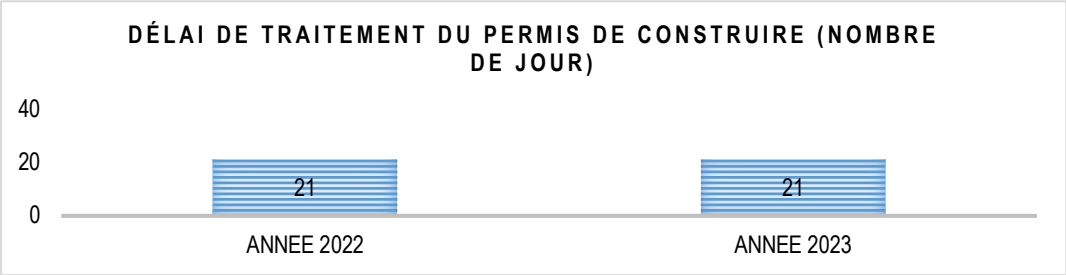
Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 15 jours en 2023, 15 jours en 2024, 15 jours en 2025

Situation de référence de 2021 : 21 jours

Le MCLU s'est imposé ce délai de 15 jours et s'efforce de le tenir, malgré l'augmentation du nombre de demande du Permis de Construire et la lenteur dans la signature des permis de construire dans certaines mairies, pour permettre aux opérateurs de réaliser leur projet dans un cadre réglementaire. La célérité dans la délivrance du permis de construire, incite les opérateurs à le demander, contribuant ainsi au respect de la réglementation en matière de construction et à l'amélioration du cadre bâti.

Graphique 23 : Délai de traitement du Permis de Construire (Nombre de jours)



Source : GUPC

➤ Indicateur : Taux de régularisation des constructions contrôlées

Définition de l'indicateur : Il s'agit de montrer l'impact du contrôle des constructions sur le respect de la réglementation en vigueur

Source des données : Rapport d'activités Brigade/GUPC

Mode de calcul : $(\text{Nombre de construction contrôlées régularisées} / \text{Nombre de constructions contrôlées irrégulières}) \times 100$

Valeurs cibles : 47% en 2023, 50% en 2024, 60% en 2025

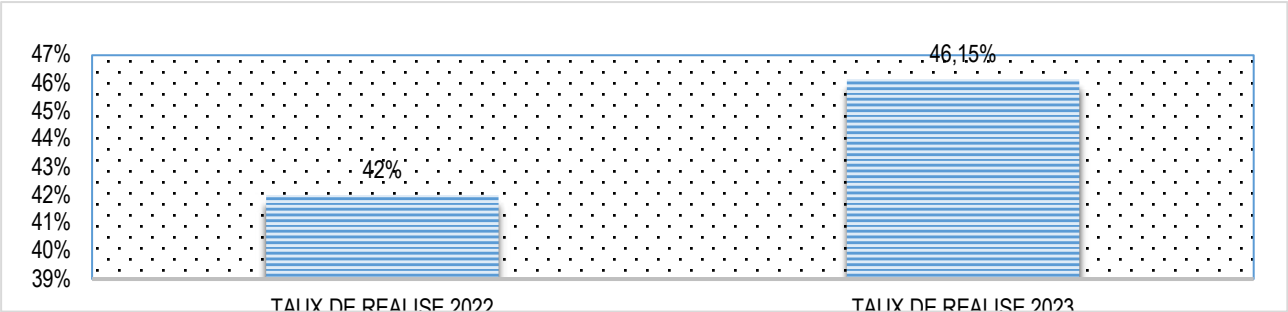
Situation de référence de 2021 : 33%

- Nombre de nouvelle constructions irrégulières contrôlées en 2023 est de 3538.
- Nombre de nouvelles constructions contrôlées régularisées en 2023 est de 1633.

Soit un taux de régularisation de 46,15% en 2023. Ce taux était de 42% en 2022.

Le renforcement des capacités du Service de la Brigade d'Investigation et Contrôle Urbain par la mise à disposition de moyens humains et de locomotion a permis un contrôle accru des constructions qui se traduit par le nombre croissant de demande permis de construire.

Graphique 24 : Taux de régularisation des constructions contrôlées



Source : Brigade/GUPC

➤ **Indicateur : Nombre de permis de construire délivrés**

Définition de l'indicateur : Cet indicateur montre l'évolution du nombre de permis de construire délivrés (respect de la réglementation en matière de construction)

Source des données : Rapport d'activités GUPC

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 2 200 en 2023, 2 400 en 2024, 2 500 en 2025

Situation de référence de 2021 : 1498

2 308 permis de construire ont été délivrés en 2023 contre 1 917 permis pour la même période en 2022. Cette hausse observée ces dernières années est due à la politique de communication du ministère ainsi qu'aux répressions et à la prise de conscience des citoyens.

➤ **Indicateur : Nombre de bâtiments effondrés**

Définition de l'indicateur : Cet indicateur montre le nombre de bâtiment effondrés (respect de la réglementation en matière de constructions)

Source des données : Rapport d'activités Brigade

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 0 en 2023, 0 en 2024, 0 en 2025

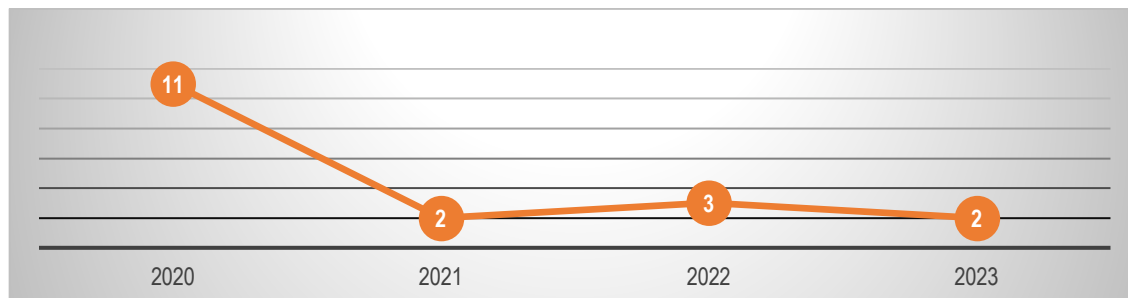
Situation de référence de 2021 : 11

Les effondrements de bâtiment sont majoritairement du fait de l'incivisme de certains maitres d'ouvrage qui, en violation du Code de la Construction et de l'Habitat, entreprennent des constructions sans l'assistance technique des professionnels que sont les Architectes et les Bureaux de Contrôles ou les Ingénieurs conseils.

Les actions du SBICU vise à réprimander ces contrevenants et atteindre in-fine l'objectif de zéro (0) effondrement afin de préserver des vies humaines.

Le renforcement de ses capacités a permis au SBICU d'être plus efficace dans sa lutte contre les effondrements de bâtiments et de réduire de façon générale le nombre de sinistre liés aux effondrements de bâtiment ces trois (03) dernières années. (Voir graphique)

Graphique 25 : Nombre de bâtiments effondrés



Source : Brigade/GUPC

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

➤ Points positifs tirés de l'exercice

L'action conjuguée de l'intensification de la sensibilisation des populations au respect de la réglementation en matière de construction et l'accentuation de la mise en œuvre des mesures de répressions des contrevenants à la réglementation relative au permis de construire a permis de réduire le nombre d'effondrement d'immeubles sur toute l'étendue du territoire national.

Notre objectif demeure l'atteinte de zéro effondrement. Dans cette perspective, nous envisageons la poursuite de la sensibilisation avec un accent particulier envers les professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics qui ont en charge les missions de solidité.

Aussi, envisageons-nous à accroître les démolitions des bâtiments entrepris en violation du Code de la Construction et de l'Habitat.

Les équipes commises au contrôle des constructions font face à l'hostilité des maîtres d'ouvrage. En effet, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme dispose de vingt-trois (23) antennes dans le District Autonome d'Abidjan dont les missions de terrain sont encadrées que par huit (08) fonctionnaires de police.

On note également que l'activité de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat permet d'assurer l'entretien, la maintenance et la gestion de l'ensemble des immobilisations appartenant à l'Etat ou pris à bail. Elle permet également, non seulement, la tenue d'inventaire, d'acquisition et de cession du patrimoine immobilier de l'Etat, mais également la mise à jour du fichier signalétique du patrimoine immobilier de l'Etat, son évaluation ainsi que le développement du parc immobilier de l'Etat.

Aussi, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée a-t-elle permis la réalisation de projets correspondant aux besoins de l'Etat, la définition des standards d'aménagement des bureaux administratifs, ainsi que l'amélioration de la qualité et les délais de livraison des bâtiments administratifs.

➤ Difficultés rencontrées

Les difficultés observées sont les suivantes :

- Au regard des problèmes sécuritaires rencontrés par les agents du Service de la Brigade d'investigation et de contrôle urbain, le ministère a sollicité, en vain, quarante et un policiers complémentaires.

Cette requête a été réitérée en 2024 auprès du Directeur Général de la Police Nationale.

L'atteinte de nos résultats dépendra en partie de la mise à disposition de ces policiers.

- L'insuffisance de locaux pour le personnel à recruter.
- Le défaut de moyens logistiques pour assurer un suivi et contrôle de qualité (la DCM dispose de seulement 03 véhicules).
- La non prise en compte pendant le montage du projet des prestations extérieures (mission de suivi de chantiers et missions connexes) par les maîtres d'ouvrages.
- La défaillance de certaines entreprises attributaires de marchés passés par appels d'offres ou gré à gré n'arrivant pas à satisfaire les exigences techniques des cahiers de charges.
- La vétusté des équipements de la climatisation et de l'électricité.
- La dégradation des bâtiments administratifs ;
- L'insuffisance de bâtiments administratifs pour abriter les services de l'Etat ;
- La non-exhaustivité du recensement du patrimoine immobilier de l'Etat en Côte d'Ivoire et à l'étranger ;
- L'insuffisance d'évaluation de l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Etat déjà identifié ;
- L'insuffisance de la sécurisation du patrimoine immobilier de l'Etat déjà répertorié ;
- L'insuffisance de valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- La difficulté de prévisions des besoins en bureaux de l'administration ;
- La difficulté de programmation des études dues aux litiges sur les biens immobiliers de l'Etat ;
- La contrainte budgétaire ;

- L'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers ;
- L'incivisme des acteurs du cadre bâti ;
- Le manque de rigueur dans la sélection des entreprises ;
- L'insuffisance de main d'œuvre qualifiée ;
- L'absence d'un mécanisme de contrôle qualité des matériaux de constructions ;
- La méconnaissance des textes en matière de construction ;
- La non transmission à temps des contrats de baux conclus à l'intérieur du pays ;
- Le Défaut de moyens logistiques pour assurer un suivi et contrôle de qualité ;
- La non prise en compte pendant le montage de projet des prestations extérieures (mission de suivi de chantiers et missions connexes) par les maîtres d'ouvrages ;
- La défaillance de certaines entreprises attributaires de marchés ;
- La vétusté des équipements de la climatisation et de l'électricité des bâtiments administratifs.
- Insuffisance des dotations budgétaires.
- L'insuffisance des ressources pour l'apurement des passifs de baux administratifs, des baux courants et la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- Les difficultés d'obtention des rallonges budgétaires pour loger les nouvelles structures créées en cours de gestion.
- Le gel du budget entraînant la création de passifs due aux engagements non couverts (marchés déjà approuvés) ;
- Le retard dans la transmission à la SONAPIE de certains contrats de l'intérieur entraînant des passifs ;
- L'absence de programmation budgétaire pour la prise en charges des nouveaux besoins en bureaux ;
- L'insuffisance de budget pour la réalisation des projets de recensement, de sécurisation, d'évaluation, de construction et d'entretien des bâtiments.

IV.2 Recommandations

Au titre des recommandations :

- Doter le programme en moyens logistiques suffisants pour assurer un meilleur suivi des projets ;
- Prendre en compte des prestations extérieures (mission de suivi de chantiers et missions connexes) dans la phase de programmation des projets ;
- Mettre en place un cadre réglementaire pour la redynamisation de la maîtrise d'œuvre publique ;
- Organiser des séminaires de renforcement des capacités techniques des agents et des responsables territoriaux du MCLU sur des thématiques liées à la maîtrise d'œuvre publique ;
- Sélectionner les entreprises plus rigoureuses ;
- Poursuivre le recensement ; la sécurisation et l'évaluation du patrimoine immobilier de l'État (immatriculation) ;
- Accentuer la répression des maîtres d'ouvrages ne respectant pas la réglementation ;
- Poursuivre les études, la réhabilitation, la réparation, l'entretien et la maintenance des bâtiments administratifs ;
- Mettre en place un mécanisme de contrôle qualité des matériaux de constructions ;
- Renforcer les capacités des ouvriers et mettre en place un mécanisme pour leur certification ;
- Procéder à une sélection plus rigoureuse des entreprises ;
- Sensibiliser les acteurs du cadre bâti ;
- Identifier d'autres sources de financement pour la réalisation des projets de recensement, de sécurisation, d'évaluation, de construction et d'entretien des bâtiments ;
- Augmenter les crédits alloués à l'apurement des passifs afin que la liquidation puisse terminer sa mission en épuisant le stock de passif validé ;
- Allouer des crédits budgétaires suffisants.

CONCLUSION

Au terme du rapport de performance du programme portant sur l'exercice 2023, il ressort que les objectifs assignés au programme Construction et Maintenance n'ont pas pu être atteints à 100% compte tenu des contraintes budgétaires, de manque de dotations de certains maîtres d'ouvrage, des défauts de paiements de certains décomptes, des marchés résiliés, des chantiers non démarrés et certaines difficultés liées au manque de moyens logistiques.

Le renforcement de l'assistance au niveau de la maîtrise d'ouvrage délégué pour le compte de l'Etat. Pour les faiblesses, il convient de souligner une insuffisance de personnel et un manque de matériels roulants dans le cadre de la mission de suivi et de contrôle des chantiers.

La faible dotation budgétaire ne permet pas l'apurement de passifs de baux (stock important de passifs en attente de couverture budgétaire) et des baux courants qui sont en constante progression au fil des ans, en lien avec l'accroissement rapide des effectifs de la Fonction Publique. Il s'y ajoute, avec le renchérissement du coût de la vie, des demandes de plus en plus pressantes d'augmentation des loyers de la part des bailleurs pour des baux très anciens. Elle réduit la performance en matière de suivi et de contrôle des chantiers. Elle ne permet pas aussi d'entretenir, de sécuriser et d'évaluer l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Etat, objet de détournement.

Comme mesures correctives, le personnel en bâtiment (ingénieurs et techniciens) doit être renforcé d'une part et des ressources budgétaires suffisantes doivent être mises à disposition d'autre part. Une dotation budgétaire conséquente permettra de conduire les études techniques, promouvoir la qualité architecturale et renforcer la présence du personnel sur les différents chantiers de l'Etat, aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays. Elle permettra aussi d'actualiser périodiquement le fichier du patrimoine immobilier de l'Etat, de le sécuriser et d'évaluer afin de réduire les risques de leur détournement par des tiers d'une part et d'en faire un levier pour la mobilisation de ressources au profit de l'économie nationale d'autre part.

Aussi, est-il indiqué de déplaçonner l'activité « **entretenir les bâtiments administratifs** » en vue d'atteindre les objectifs et éviter de constituer des passifs. La construction de bâtiments administratifs pourra en effet réduire le stock des baux administratifs.

Enfin, le renforcement de la Brigade de contrôle par le recrutement d'agents et la mise à disposition de moyens de mobilité, devraient accroître la performance du contrôle des constructions.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « LOGEMENT ET CADRE DE VIE »

INTRODUCTION

Le Programme 4 « **Logement et Cadre de Vie** » est conduit par Monsieur **M. KOALLA Célestin**, Directeur Général du Logement et du Cadre de Vie depuis **2021** par le décret **n°2021-823 du 08 décembre 2021** portant nomination du Directeur Général du Logement et du Cadre de Vie.

Conformément au **décret n°2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné Responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

Conformément au **décret N° 2023-962 du 06 décembre 2023 modifiant et complétant le décret N° 2019-1009 du 04 décembre 2019** portant organisation du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le programme 4 « **Logement et Cadre de Vie** » a pour mission de, renforcer l'offre de terrains à bâtir accessibles à tous, promouvoir l'accès à la propriété immobilière, renforcer l'offre de logements décentes accessibles à tous et de redynamiser le cadre réglementaire de la copropriété.

La rédaction du RAP 2023 du programme 4 « **Logement et Cadre de Vie** » devant accompagner la loi de Règlement de l'année 2023 s'inscrit dans un contexte marqué par des défis découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du resserrement monétaire mondial, de l'instabilité politique croissante dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (**UEMOA**) et de la persistance ainsi que de l'avancée du terrorisme dans la sous-région ouest-africaine. En outre, il faut signifier que la gestion 2023 s'est faite dans un climat marqué par la réduction globale des crédits budgétaires touchant l'ensemble des ministères, ces effets conjugués ont eu un impact sur la réalisation de certains résultats du ministère.

Ce rapport de performance s'articulera autour des 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations majeures du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;

- les perspectives envisagées.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

L'objectif du programme 4 « **Logement et Cadre de vie** » vise à faire appliquer la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie.

Ce programme a été élaboré pour aider l'Etat dans la production massive de logements destinés aux ménages à revenus modestes, en partenariat avec le secteur privé. Il doit également permettre la mise en place d'un cadre favorable à un environnement sain, au développement du secteur de l'habitat en général et de la promotion du logement social et économique en particulier. De plus, il vise à renforcer les capacités des professionnels du secteur et développer les outils de gestion urbaine permettant d'aboutir à un habitat adéquat.

Le résultat stratégique qui résulte de cet objectif global est « **la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie est appliquée** ». I.2 Le financement du programme

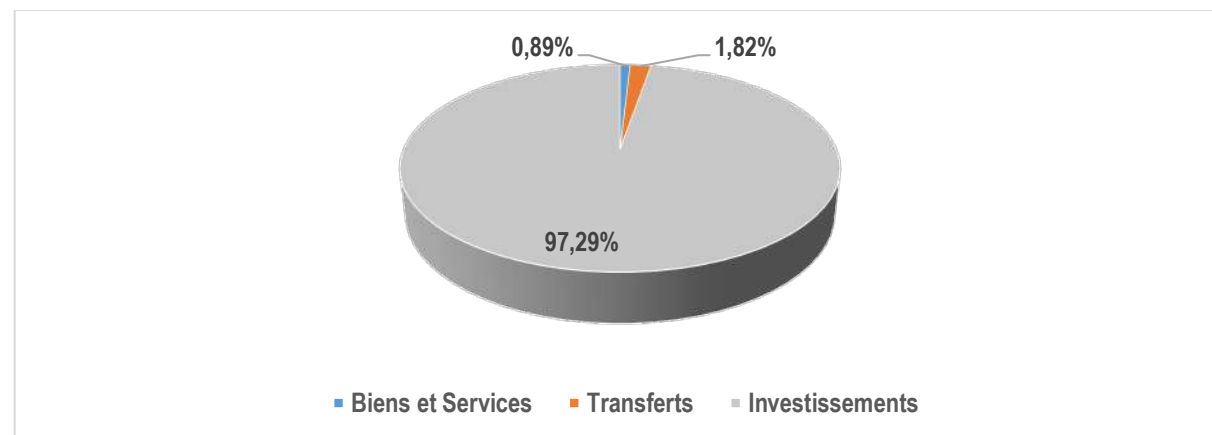
Le programme « **Logement et Cadre de Vie** » a bénéficié, au titre de l'exercice 2023, d'un budget initial de **21 269 142 564 FCFA** pour la mise en œuvre de ses missions.

Le budget affiché en fin d'exercice 2023 qui s'est établi à la suite d'actes modificatifs en cours d'exercice à **14 088 162 865 FCFA**, soit une **baisse** de **7 180 979 699 FCFA (-33,76%)** par rapport au budget voté.

Ce budget se compose de **125 798 125 FCFA** en ce qui concerne les achats de biens et services, **256 417 868 FCFA** pour les transferts et **13 705 946 872 FCFA** pour les dépenses d'investissements.

Par ailleurs, il convient de rappeler que conformément à la LFI, le budget voté de 2023 affiche une baisse de **105 200 907 FCFA** par rapport à celui de 2022, soit un taux de **0,49%**.

Graphique 26 : Répartition du budget du programme 4 par nature de dépenses



Source : SIGOBE (31/01/2024)

II. RÉALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget

Alors qu'en 2022, le montant exécuté par le programme « **Logement et Cadre de Vie** » se situait autour de **21 332 764 942 FCFA**, soit **99,83%**, pour la gestion 2023 les crédits dudit programme ont été exécutés à hauteur de **100%**.

Autrement dit, sur un budget de **14 088 162 865 FCFA**, la performance s'explique par le bon niveau d'exécution financier des projets d'investissements qui représentent **97,29%** du budget du programme.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

Tableau 19 : Exécution financière par action du programme 4

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2022	Total 2023
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
Action 1 : Production et accès au logement abordable	-	-	156 629 167	101 130 214	279 722 438	256 417 868	20 871 276 210	13 705 946 451	21 307 627 815	14 063 494 533
Action 2 : Amélioration du cadre de vie	-	-	25 137 127	24 100 283	-	-	-	-	25 137 127	24 100 283
Total P4	-	-	181 766 294	125 230 497	279 722 438	256 417 868	20 871 276 210	13 705 946 451	21 332 764 942	14 087 594 816

Source RAP 2022/SIGOB 2023

Le tableau met en évidence la concentration des dépenses du programme au niveau de l'action 1 « **Production et accès au logement abordable** » avec **99%** des ressources sur l'ensemble des deux (02) années 2022 et 2023. Cette situation s'explique par le fait que les dépenses d'investissements représentant **97%** du budget du programme sont logés dans l'action 1.

Au niveau de l'action 2, « **Amélioration du cadre de vie** », il s'agit essentiellement de dépenses liées aux biens et services. Au titre de la gestion 2023, l'action 2 a été dotée d'un budget de **24 100 283 FCFA**, soit **0,17%** du budget du *programme 4* et **19,2%** du budget des biens et services dudit programme. Il faut noter que la dotation budgétaire des biens et services représente un taux de **0,89 %** du budget total du programme. La dotation budgétaire de l'action 2 a été engagée à hauteur de **100 %**.

Cependant, le niveau d'exécution de ces crédits budgétaires a fortement baissé entre ces 2 exercices passant ainsi de **21,333 milliards** en 2022 à **14,088 milliards** en 2023, et ce, faisant suite aux collectifs budgétaires intervenus en cours de gestion 2023.

Ainsi, de 2022 à 2023, les dépenses d'investissement ont connu une baisse de **34,33%**, soit **7 165 329 759 FCFA**, celles réservées aux biens et services ont baissé de **31,10%**, soit **56 535 797 FCFA** et les dépenses de transfert ont également connu une baisse de **23 304 570 FCFA**, soit **8,33%**.

II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme « **Logement et Cadre de vie** » est présenté comme suit :

Dans la loi de finance initiale, le budget des investissements du programme 4 « Logement et cadre de vie » a été doté d'un montant de **20 822 031 453 FCFA**.

Mais en raison des collectifs budgétaires intervenus en cours d'année, celui-ci a connu une réduction de **7 116 084 581 FCFA**, soit **34,18%** pour passer à **13 705 946 872 FCFA**.

Ce montant a été exécuté à hauteur de **13 705 946 451 FCFA**, soit **100%**. Cette bonne performance s'explique par le fait que les dotations budgétaires de tous les projets ont été exécutées à hauteur de **100%**.

Tableau 20 : Exécution des investissements du programme 4

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandats Ordonnancés
Projet 1/ Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier (PELAF)	2022	2024	10 225 000 000	200 000 000	119 528 000	119 528 000
Sur financement intérieur	-	-	10 225 000 000	200 000 000	119 528 000	119 528 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Libellé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandats Ordonnancés
Projet 2/ Projet de réalisation de Lotissement à Equipement Modérés (LEM)	2022	2025	50 000 000 000	622 031 453	386 418 872	386 418 451
Sur financement intérieur	-	-	50 000 000 000	622 031 453	386 418 872	386 418 451
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 3/ Projet de réalisation des VRD pour logements Sociaux	2013	2024	175 539 363 277	10 000 000 000	9 700 000 000	9 700 000 000
Sur financement intérieur	-	-	175 539 363 277	10 000 000 000	9 700 000 000	9 700 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 4/ Projet de construction de 12 000 logements sociaux	2023	2027	45 000 000 000	10 000 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement intérieur	-	-	-	10 000 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)	-	-		20 822 031 453	13 705 946 872	13 705 946 451
Sur financement intérieur	-	-		20 822 031 453	13 705 946 872	13 705 946 451
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE

Les crédits pour l'année 2023 inscrits au budget d'investissement du programme Logement et Cadre de Vie, représentant **38,19% du budget d'investissement global du Ministère**, à raison de **13 705 946 451 FCFA**, qui ont permis de financer quatre (04) projets :

❖ **Au titre du projet « Programme Élargi de Logement et d'Aménagement Foncier (PELAF) »**

Architecture du projet : Démarrage : 2022 / durée prévisionnelle : 2 ans / coût total : **10 225 000 000 F CFA**

Le Programme Élargi de Logement et d'Aménagement Foncier (PELAF) inscrit au PND 2021-2025 a été lancé en 2022 pour un coût global de **400 000 000 000 francs CFA** pour une durée de cinq (5) ans. Il vise la mobilisation et la viabilisation de **2 000 hectares** de foncier.

Une phase pilote est en cours d'exécution sur une parcelle de **53 ha** sise à Ahoué sur le site des logements sociaux pour un coût de viabilisation évaluée à **10 225 000 000 francs CFA**. Le taux de réalisation physique de cette phase pilote est estimé à **3%** pour un taux d'exécution financier de l'ordre de **6%**.

Les crédits alloués au projet « Programme élargi de Logement et d'Aménagement Foncier » ont été totalement consommés à la fin de cette année 2023. Ces crédits ont servi à la réalisation des études d'urbanisme et de sécurisation foncière de 80 ha dans le District de Yamoussoukro.

Il faut noter que ces crédits étant insuffisants, ils n'ont pas permis d'engager les travaux de VRD primaires.

Le MCLU souhaite que la dotation budgétaire dudit projet soit revue à la hausse afin de permettre le démarrage des travaux de VRD primaires de la phase pilote ainsi que la poursuite de la mobilisation foncière pour le compte du programme.

❖ **Au titre du projet « Projet de réalisation de Lotissement à Équipement Modérés (LEM) »**

Architecture du projet : Démarrage : 2022 / durée prévisionnelle : 3 ans / coût total : **50 000 000 000 F CFA**

Pour rappel, avec le remaniement ministériel intervenu en avril 2022, le Secrétariat d'État auprès du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social a été dissout et ses projets adressés au Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

Le présent projet a été confié au Service des Terrains Aménagés (SETAM) à la **fin du premier semestre de l'année 2022**. Nonobstant, les formalités administratives et les transferts de crédits qui ont retardé l'exécution du projet, l'initiative prise par l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social, fut de programmer pour ce projet, inscrit au PIP, un coût initial de **50 000 000 000 Francs CFA**, débuté en 2022 pour s'achever en 2025, et permettre à terme de produire **10 000 plateformes sur 270 ha**.

Ainsi, au titre de l'année budgétaire 2022, le montant alloué au projet était de **756 829 873 Francs CFA** dont :

- **556 829 873 Francs CFA** pour indemnités d'éviction
- **200 000 000 Francs CFA** pour prestations extérieures

Le SETAM a mobilisé une parcelle de 17 ha sur le site d'AHOUÉ S/P de BROFODOUME. Les résultats obtenus à l'issu des études d'urbanisme en rapport avec le plan d'aménagement de la parcelle se présente comme suit :

- **488 plateformes de 120 m² ;**
- **75 lots de 300 m² ;**
- **Avec des équipements sociaux, éducatifs et sportifs avec espaces verts et parkings.**

Au titre de l'année 2023, le SETAM a reçu initialement comme budget d'investissement **622 031 453 Francs CFA**. Celui-ci a été modifié suite à la coupe budgétaire opérée en 2023 à **386 418 872 Francs CFA** soit une réduction de **235 612 581 Francs CFA**.

Cette même année, Le SETAM a passé par appel d'offres ouvert 5 marchés pour la réalisation des VRD sur le projet TEBC AHOUE 17 ha pour un montant total de **3 086 919 346 Francs CFA TTC**.

Ainsi, le budget **386 418 872 Francs CFA** a été exécuté à **100%** selon la répartition suivante :

- **334 031 453 Francs CFA TTC** ont servi à payer les avances de démarrage pour les travaux de VRD sur la parcelle de 17 ha du projet TEBC AHOUE 17 ha ;
- **19 387 419 Francs CFA TTC** réservés pour honoraires et frais annexes ont été payés à un cabinet d'urbanisme pour la réalisation des études d'urbanisme portant sur l'analyse et la mise en cohérence des études d'urbanisme réalisées par les différents aménageurs sur la parcelle de 97 ha du site SETAM SONGON AYEWAHI 97 ha.
- **28 000 000 Francs CFA** pour l'achat de carburants et lubrifiants pour le suivi de ses chantiers.

En perspective pour l'année 2024, le SETAM envisage :

- poursuivre et achever les travaux de VRD d'un **montant total de 3 086 919 346 Francs CFA TTC** du projet TEBC AHOUE 17 ha, ce qui permettra de livrer les plateformes ;
- réaliser les études de VRD du projet SETAM SONGON AYEWAHI 97 ha pour un montant estimatif de **200 000 000 Francs CFA**, afin de permettre aux différents opérateurs y affectés d'achever leurs études et réaliser les travaux d'aménagement.

Par ailleurs, le SETAM supervise l'achèvement des travaux de VRD de quatre anciens sites pilotes du projet TEBC/LEM qui n'avait pas bénéficié de financement public par le passé.

Ce n'est qu'en 2022, avec l'initiative de l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social, que des marchés sont passés pour les travaux suscités. Les détails relatifs auxdits anciens sites sont présentés ci-après :

- c'est pour offrir une alternative aux souscripteurs au programme gouvernemental des logements sociaux dont les dossiers n'avaient pas été acceptés par les banques et les promoteurs pour des raisons diverses que sont entre autres la non bancarisation et la source de revenu irréguliers, que l'État à travers le Ministère en charge du Logement a mis ce projet LEM/TEBC sur pied.
- dans sa phase pilote, quatre sites ont été mobilisés en 2014 et les investissements engagés ont été faits sur fonds propres du Ministère, appuyé par le Guichet Unique du Foncier.
 - o Les travaux ainsi réalisés ont porté essentiellement sur la production par phase des plateformes sur chaque site ainsi que des VRD.
 - o Les plateformes ont été réalisées en totalité contrairement au VRD qui coûtant plus cher restait encore à achever jusqu'à l'obtention d'un financement public en 2022 pour passer et exécuter les marchés actuellement en cours.

Point sur l'état d'avancement du projet TEBC/LEM sur les quatre anciens sites.

Tableau 1 : État d'avancement physique et financier des Marchés de travaux de VRD

ENTREPRISES		IMMOBILIARE (Bingerville Djondjournin)	ALAK-CI (Songon Kassemblé)	RENAISSANCE TP (Songon Adiopodoumé)	TOTAL
MONTANT DES MARCHES ACTUALISES (En FCFA)		1 365 214 369	1 189 183 893	2 965 953 043	5 520 351 305
MONTANT ENGAGES		429 591 248	327 327 837	892 588 741	1 649 507 826
MONTANT RESTANT		935 623 121	861 856 056	2 073 364 302	3 870 843 479
TAUX D'EXECUTION (Rapport BNETD)	FINANCIER	30%	37,80%	30%	32,60%
	HYSIQUE (OCTOBRE 2023)	40,05%	43%	34,05%	40,10%

Démarré en 2022, l'on assiste à un retard dans l'exécution des travaux de Voiries Réseaux et Divers (VRD) des sites de Lotissements à Equipements Modérés (LEM) de Bingerville Djondjournin, de Songon Kassemblé et Adiopodoumé dû essentiellement à l'actualisation effectuée des différents marchés ainsi qu'à la lenteur dans le traitement des décomptes émis par les entreprises. Il faudrait prévoir un avancement physique d'exécution de **50%** en 2024, d'où la réservation d'un financement pour l'exercice budgétaire de 2024, d'environ **2 760 175 652 Francs CFA**.

Tableau 2 : État d'avancement physique de production des plateformes

N°	SITE	INTERVENANT	SUPERFICIE (en ha)	ETAT DES PURGES (%)	NOMBRE DE LOTS		
					ETAT D'AVANCEMENT PHYSIQUE		
					PRÉVUES	RÉALISÉES	POURCENTAGE
1	BINGERVILLE	SETAM (TEBC)	7,70	100	368	368	100%
2	ABOBO BIABOU 2	SETAM (TEBC)	8,09	100	268	268	100%
3	SONGON ADIOPODOUMÉ	SETAM (TEBC)	10	100	590	590	100%
4	SONGON KASSEMBLÉ	SETAM (TEBC)	10,87	100	581	581	100%
TOTAL GÉNÉRAL			36,66	100	1807	1807	100%

Le financement des travaux de plateforme a été entièrement pris en charge par le Guichet Unique du Foncier et par un mécanisme de compensation en nature.

En plus de suivre l'exécution des travaux sur ces sites, l'autre mission du SETAM consiste à encadrer et assister les acquéreurs pour la réalisation de leurs logements puis empêcher toutes installations anarchiques.

❖ **Au titre du projet « Projet de réalisation des VRD pour logements Sociaux »**

Architecture du projet : Démarrage : 2013 / durée prévisionnelle : 10 ans / coût total : **175 539 363 277 F CFA**

Le projet « **Réalisation des VRD pour logements Sociaux** » a été lancé en 2013 avec pour objectif principal la viabilisation de quatre (4) principaux sites de logements sociaux à savoir Songon, Bingerville, Grand-Bassam (Modeste) et Yopougon-Gnandobité (Cité ADO) pour un coût global de **175 539 363 277 francs CFA**. La fin prévisionnelle du projet est fixée en 2024. A la fin de l'année 2023, le taux global de réalisation physique du projet sur ces quatre sites est de **97%**. Toutefois, les objectifs du PPCLSE ayant été revus à la hausse (150 000 logements en lieu et place de 60 000 logements prévus initialement), de nouveaux sites ont été ouverts notamment à Abidjan (SICOGI-Azito) et à l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Touba, Toumodi, Adzopé). La prise en compte des travaux de VRD primaires lancés sur ces derniers sites et de quelques nouveaux travaux sur les anciens sites donne un taux global de réalisation physique de **88%** pour un taux d'exécution financier de **71%**.

La totalité des crédits alloués au projet « Réalisation des VRD pour logements Sociaux » pour l'année 2023 a été consommée. Les ressources se sont avérées insuffisantes en raison des réajustements budgétaires intervenus en cours d'exercice et de la reprise des travaux sur l'ensemble des sites des logements sociaux. Le budget alloué a été largement dépassé si bien que des réaménagements ont été effectués en vue de faire face aux décomptes des entreprises chargées de la réalisation des VRD primaires.

Sur le terrain, les travaux d'élargissement de la route de Dabou ont fortement perturbé la mise en service des réseaux d'électricité et d'eau potable sur le site de Songon. Par ailleurs, certaines entreprises ont dû suspendre les travaux sur certains sites pour défaut de paiement.

Le MCLU recommande fortement la revue à la hausse du niveau des crédits alloués aux travaux de VRD des programmes en cours.

❖ **Au titre du « Projet de construction de 12 000 logements sociaux »**

Architecture du projet : Démarrage : 2023 / durée prévisionnelle : 5 ans / coût total : **45 000 000 000 F CFA**

BUDGET INITIAL	TRANSFERT DE CREDITS VERS L'ACTIVITE REALISATION DES VRD	TRANSFERT A L'ANAH	DISPONIBLE
7 500 000 000	4 000 000 000	3 500 000 000	0

Le projet construction de 12 000 logements sociaux a été doté en début d'exercice 2023 d'un budget initial de **10 000 000 000 FCFA**. Il vise l'acquisition de logements finis auprès des promoteurs, à l'effet de constituer un parc de logements au profit de l'ANAH, destiné à la Location-Vente et/ou la Location Simple. En cours d'exercice, suite à la coupe budgétaire, il est passé à **7 500 000 000 FCFA**, soit une réduction de **2 500 000 000 FCFA**.

Le montant de **7 500 000 000 FCFA** a été exécuté conformément au tableau ci-dessus.

- 4 000 000 000 FCFA ont été transférés vers l'activité « réalisation des VRD pour logements sociaux » suite à un réaménagement budgétaire par arrêté n° 0057/MCLU/DGLCV/KC du 18/10/2023 ;
- 3 500 000 000 FCFA ont été transférés à l'ANAH tel que prévu par le budget initial.

II.2 Évolution des effectifs

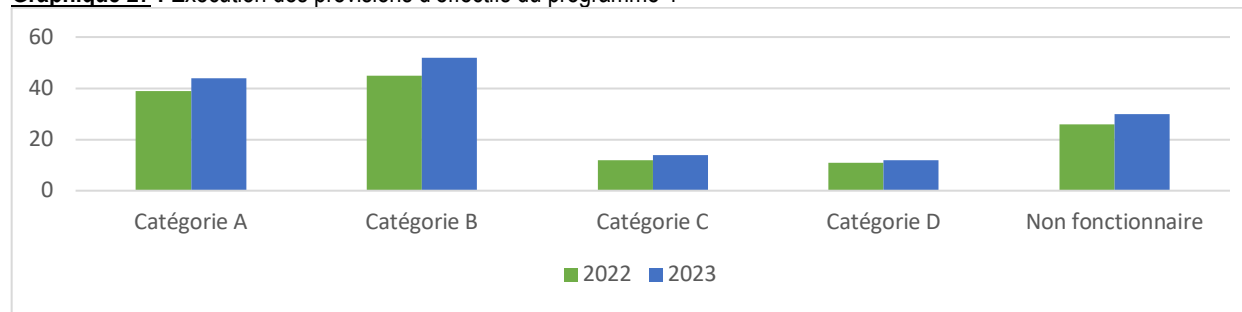
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	2022	2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	39	10	42	5	0	44
Catégorie B	45	15	20	7	0	52
Catégorie C	12	4	5	2	0	14
Catégorie D	11	6	8	1	0	12
Non Fonctionnaires	26	0	0	5	1	30
TOTAL	133	35	75	20	1	152

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 27 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4



Source : Direction des Ressources Humaines

Au regard du tableau, l'on note une nette augmentation de l'effectif du programme 4 dans l'ensemble. En effet, de 2021 à 2023, on note une augmentation significative de l'effectif qui passe de **78** agents à **152** soit une augmentation d'environ **95%** (94,87%). Cette augmentation est plus perceptible entre 2021 et 2022, avec une augmentation de l'effectif de l'ordre de **70,5%** contre **14,28%** entre 2022 et 2023. Cette augmentation de l'effectif est plus perceptible dans les emplois de la catégorie A (44) ; B (52) et Non fonctionnaires (30) de manière générale.

Sur la performance du programme, les résultats attendus de cette augmentation de l'effectif du programme demeurent en deçà des objectifs fixés. En effet, le personnel technique du domaine de la construction de la catégorie A (Ingénieurs de Travaux des Publics, toutes options) et de la catégorie B (Technicien Supérieur des Travaux Publics, toutes options) pour lequel le besoin est significatif, reste pour le moment insignifiant. Cette situation crée la lenteur dans l'exécution des activités, étant donné que ce personnel constitue la cheville ouvrière du ministère de la construction, d'où la nécessité de la mise à disposition du programme, des agents de ces deux (02) catégories d'emplois pour l'atteinte des objectifs assignés.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2023, les principales activités réalisées par la DGLCV ont essentiellement porté sur la poursuite du Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques (**PPCLSE**), l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'Urgence de 25 000 logements institué par le Gouvernement et la poursuite de l'implantation des organes formels au sein des copropriétés, en vue d'améliorer le cadre de vie des populations.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PPCLSE, les activités de la DGLCV ont contribué à la facilitation de l'accès aux logements et à la propriété immobilière, à travers l'implantation de **6 370 logements** et la livraison de **3 339 logements** au cours de l'année 2023.

En outre, afin de s'assurer de l'habitabilité des logements produits, la DGLCV a coordonné l'exécution et le suivi des travaux de VRD primaires sur l'ensemble des sites dédiés du PPCLSE :

1. Site de Songon-Kassemblé

Distribution d'électricité : 96%

- rétablissement de la fourniture de l'électricité sur le site depuis le 10 février 2024 (électricité disponible au 1^{er} poste, à l'entrée du site) ;
- reprise des essais diélectriques des câbles CIS en collaboration avec CIE Yopougon ;
- ECREAF et CI-ENERGIES ont pris les dispositions pour la mise en service progressive des postes de transformation (éclairage public) ;
- des études sont en cours de finalisation en collaboration avec CI-ENERGIES pour la réalisation d'une deuxième arrivée du courant au départ de Jacquerville ou de Yopougon y compris le remplacement du câble d'amenée (entre les PK 06 et PK 10) pour le renforcement de l'alimentation électrique du site.

Voirie et drainage : 85 %

- travaux de bitumage des voies secondaires n° 6, 10 en voie d'achèvement ;
- travaux de bitumage des voies secondaires n° 7, 11B et 12 achevés ;
- reprise des travaux des canaux de drainage courant 2023 ;

Toutefois, tous les travaux sont suspendus par l'entreprise depuis fin 2023, pour défaut de paiement.

Adduction d'eau potable : 97 %

- essais au niveau de la station de traitement de l'eau potable, avant sa mise en service, suspendus en attente du rétablissement de l'électricité ;
- essais de la bâche à eau suspendus pour défaut d'électricité ;
- avenant en préparation en vue de l'acquisition d'un groupe électrogène pour la réalisation des essais et la mise en service de la station.

Assainissement (Réseau d'évacuation) : 98 %

- en attente de la finalisation par l'ONAD, des études du marché complémentaire.

Assainissement (Station d'épuration) : 0 %

- le partenaire constructeur QGMI du groupe ABD en charge de la construction des STEP a demandé au MCLU la résiliation de son marché.

La DGLCV a proposé de lancer des appels d'offres pour la réalisation de ces STEP, sur la base des études du BNETD. Toutefois, les niveaux de Budget pour l'exercice 2024 ne permettent pas de prendre en charge ces travaux.

2. Modeste - Grand Bassam

Assainissement : 72 %

- Travaux de construction de la STEP et de raccordement des stations de refoulement aux réseaux SODECI et CIE en attente de la finalisation de l'aménagement de la plateforme.

Aménagement de la plateforme de la STEP : 62 %

- Plateforme réalisée, les travaux de génie-civil (clôture, bâtiment d'exploitation, etc.) ont repris avec une cadence faible après environ des mois de suspension en raison des inondations dues aux pluies diluviennes de la saison pluvieuse et des problèmes de trésorerie de l'entreprise ;
- Actualisation du marché de base en cours en lien avec la mission de contrôle (BNETD) pour tenir compte de certains réaménagements techniques de la consistance des travaux.

Drainage primaire (EKDS NOUVELLE) : 26 %

Les travaux étaient à l'arrêt depuis juillet 2019, à la suite d'une opposition farouche des riverains à la réalisation de cet ouvrage. L'absence de ce canal a entraîné de fortes inondations dans la zone du site des logements sociaux de Modeste, durant la seconde quinzaine du mois de juin 2023.

Des démarches ont été menées en collaboration avec le BNETD, l'entreprise en charge des travaux et les autorités administratives et coutumières locales en vue de la reprise effective des travaux. Ces démarches ont permis la reprise effective des travaux le 17 juillet 2023.

À ce jour, environ 480 mètre-linéaires de ce canal ont été posés, de l'ancien exutoire à l'ancienne voie de Grand-Bassam et de l'ancienne voie aux environs de la cité de 3CB. La pose des ouvrages est achevée dans les environs de l'ancienne route de Bassam où la circulation a été rétablie. Le rétablissement de la chaussée est en cours.

Par ailleurs, une actualisation du marché de base est en cours pour tenir compte d'une révision des prix demandée par l'entreprise et de travaux complémentaires dus à des modifications du tracé initial du canal. Notons, que les travaux ont été suspendus depuis mi-février pour des problèmes de trésorerie de l'entreprise.

Site de Bingerville

- prolongement du canal jusqu'à l'exutoire : 43% de taux d'avancement général pour les 2 phases ;
- travaux de la 1^{ère} phase du canal en voie d'achèvement (83%) ;
- travaux de fouilles et coulage des ouvrages en cours pour le compte de la 2^{ème} phase (28%) ;
- difficultés liées aux écoulements des eaux pluviales et des eaux usées domestiques dans l'emprise de l'ouvrage ;
- actualisation du marché de base en cours en vue de tenir compte de certains travaux non prévus mais indispensables à la réalisation et au fonctionnement optimal de l'ouvrage.

Site de SICOI-AZITO (Yopougon)

- voirie, drainage et assainissement : 96 % ;
- travaux de construction des regards d'assainissement et pose des garde-corps achevés ;
- travaux de parkings suspendus compte-tenu des travaux de construction des bâtiments ;
- travaux de la 1^{ère} phase du canal primaire d'évacuation des eaux pluviales (285 ml) achevés ;
- travaux de réhabilitation de la station de relevage attendus ;
- passation d'un marché complémentaire en cours pour la réalisation d'une STEP et du prolongement du canal primaire jusqu'à la lagune.

Intérieur du pays

✓ Yamoussoukro (cité INTERBAT, Logbakro et N'Gbekro)

- VRD logements sociaux de ces sites : 60 % ;
- Travaux d'amenée et de distribution d'électricité achevés sur le site de la cité INTERBAT, au même titre que les travaux d'AEP sur ce site ;
- Travaux d'amenée et de distribution d'électricité achevés sur le site de Logbakro ;
- Travaux d'amenée et de distribution d'eau potable sur le site de N'Gbekro en cours.

✓ Toumodi

- VRD logements sociaux Dimbokro délocalisés à Toumodi : 22% ;
- travaux suspendus sur le site de Dimbokro pour litige foncier sur la parcelle et délocalisés à Toumodi ;
- 01 poste de transformation construit sur le site, en attente d'être équipé ;
- Amenée d'eau potable achevée et fourniture des caniveaux en cours.

✓ VRD logements sociaux Toubas : 40 %

- Travaux de voirie en cours ;
- Travaux de distribution d'électricité et d'éclairage public achevés sur le site ;
- Fourniture et pose des bordures et caniveaux en cours ;
- Marché à actualiser en vue de prendre en compte la réalisation d'un poste de transformation électrique pour la cité (pas prévue sur le marché de base).

✓ VRD logements sociaux cité les ROSIERS Adzopé : 22%

- Travaux de terrassement de la voirie en cours ;
- Construction d'un poste de transformation 22TS en cours ;
- Fourniture de caniveaux et de poteau électrique basse tension en cours.

Relativement à la mise en œuvre du Programme d'Urgence de 25 000 logements initié par le Gouvernement, le sujet majeur actuel concerne la cérémonie de pose de la première pierre sur le site de la BAE, Cité Policière Yopougon.

Pour rappel, deux sites ont déjà fait l'objet d'attribution :

- le site de la Cité Policière-BAE Yopougon pour le lot n°2 comprenant 800 logements, dont le financement a été obtenu auprès de la BADEA à hauteur de 43 milliards de Francs CFA ;

- le site de PK 24 pour le lot n°6 comportant 1200 appartements, dont le financement a été obtenu auprès de la BOAD à hauteur de 40 milliards de Francs CFA.
Par ailleurs, des Appels d'Offres (DAO) ont été lancés pour la sélection des entreprises chargées des travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) secondaires sur les sites situés à l'intérieur du pays, notamment Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et San-Pedro.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Évolution des indicateurs du programme 4 (Logement et Cadre de Vie)

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations
Objectif Spécifique 1 : Faciliter l'accès au logement et à la propriété immobilière						
IP 4.1.1 Nombre de logements implantés	Nombre	18 741	27 596	29 981	100 000	36 351
IP 4.1.2 Nombre de logements livrés	Nombre	6 635	8 919	14 567	50 000	17 906
IP 4.1.3 Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaires sur les 4 principaux sites	%	77%	82%	95%	100%	97%
IP 4.1.4 Superficie de foncier acquis	Ha	95 ha	95 ha	279 ha	1 000 ha	938 ha
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le cadre de vie des populations						
IP 4.2.1 Nombre de syndicats créés et mis en place	Nombre	120	210	150	250	107
IP 4.2.2 Nombre de syndics professionnels formés	Nombre	-	80	82	90	46

Source : DGLCV / DLAF / DGPI

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Faciliter l'accès au logement et à la propriété immobilière

➤ Indicateur : Nombre de logements implantés

Définition de l'indicateur : Il s'agit du dénombrement des bâtiments dont les travaux d'implantations ont été exécutés

Source des données : Rapport d'activités DGLCV

Méthode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 100 000 en 2023, 125 000 en 2024, 150 000 en 2025

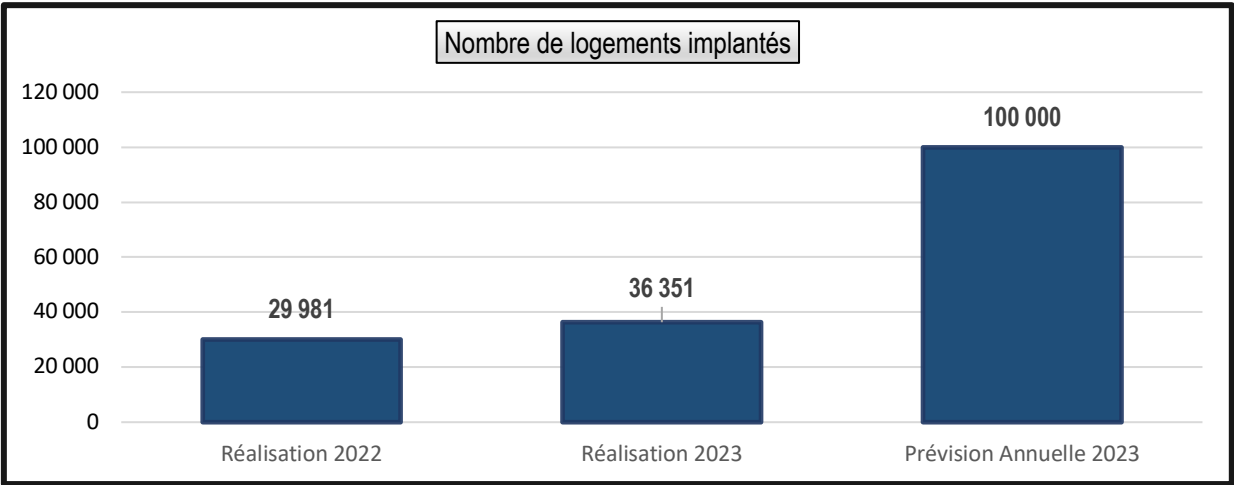
Situation de référence de 2021 : 27 596

Le nombre de logements implantés en fin d'année 2023 s'établit à **36 351 unités**, soit une hausse de **21,25%** par rapport à 2022 et une contre-performance de **- 63 649** logements par rapport à la prévision annuelle initiale (100 000 logements).

Cette contre-performance s'explique essentiellement par le manque de financement des programmes de construction de certains promoteurs ayant des capacités financières faibles. Aussi, convient-il de signifier l'engagement d'énormes travaux de terrassement démarrés par certains promoteurs sur les parcelles mobilisées tels que BROKERS AFRICA, Groupe KASTORS et KAYDAN, ajouté à cela les techniques rudimentaires encore en usage dans le milieu des constructeurs, entraînant ainsi la lenteur des travaux sur de nombreux sites.

Par ailleurs, le démarrage des travaux de construction de nouveaux groupes tels que GAIA CI et SNGCI/AGT/CRCC, la bonne poursuite des opérations engagées par l'ensemble des grands promoteurs immobiliers comme ADDOHA et ORIBAT, ainsi que les promoteurs locaux tels PROMOGIM, S3I et EGBV, ont facilité l'implantation des 6 370 logements cette année 2023.

Graphique 28 : Nombre de logements implantés



Source : DGLCV / DLAF / DGPI

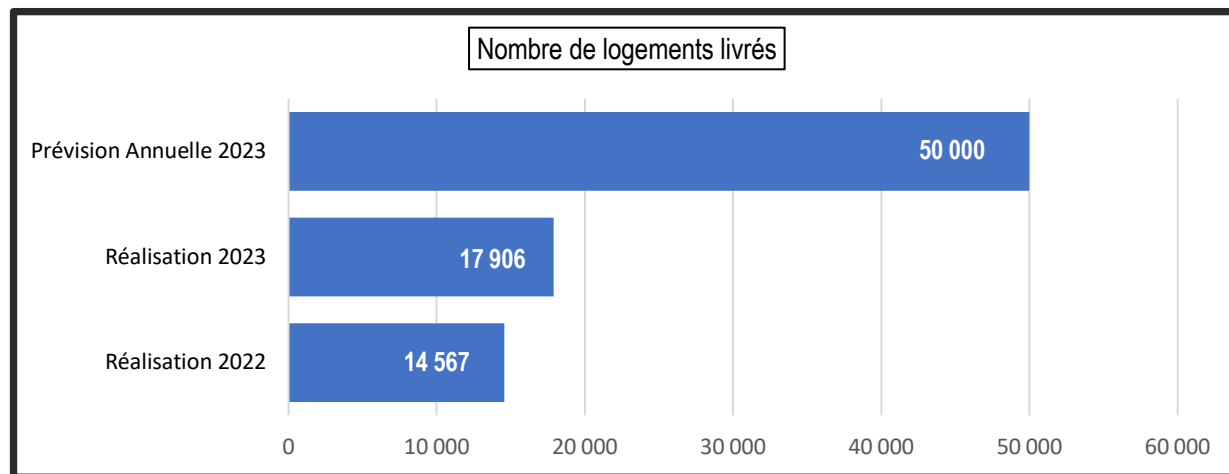
- **Indicateur : Nombre de logements livrés.**
Définition de l'indicateur : il s'agit du dénombrement des logements achevés dont la remise des clés aux acquéreurs a été faite.
Source des données : Rapport d'activités DGLCV
Mode de calcul : Dénombrement
Valeurs cibles : 50 000 en 2023, 75 000 en 2024, 100 000 en 2025
Situation de référence de 2021 : 8919

Le nombre de logements à livrer en cette année 2023 se chiffre à **17 906 unités**, soit une hausse de **22,92%** par rapport à 2022 et une contre-performance de **– 32 094** logements par rapport à la prévision annuelle initiale (50 000 logements).

La faible quantité de logements à livrer (17 906) par rapport au nombre de logements implantés (36 351), s'explique par le non-achèvement de certains logements en cours de construction et qui feront l'objet de livraison une fois achevés. Au cours de la prochaine remise de clés, **3 339 logements** seront livrés, dont **1 310** appartements réalisés par le promoteur Addoha-CI à Locodjro Lagoon city (632 logements), à Bingerville Green City (298 logements), à Songon-Kassemlé cité de l'espérance (150 logements), à Ahoué Florida city (50 logements) et à Angré les Jardins (180 logements) ; **345** appartements réalisés par le promoteur Oribat dont 216 à Songon-Kassemlé et 129 à Bouaké ; **499** appartements réalisés par Italia Construction à Bassam ; **192** appartements réalisés par le promoteur EGBV à Songon ; **550** appartements réalisés par le promoteur Promogim (150 logements à Songon et 400 logements à Bingerville) ; **50** appartements réalisés par les Lauriers à Songon ; **29** appartements réalisés par RESIAM à Songon et **189** appartements réalisés par S3I à Bingerville. En dehors de ces promoteurs privés, **158** logements ont été réalisés par l'ANAH (ex-SICOGI), dont 40 à Abobo cité Concorde et 118 à Yopougon-Azito.

Cette faible quantité de logements à livrer s'explique également par le non-achèvement des travaux de VRD primaires (électricité, eau potable et réseau d'assainissement) sur plusieurs sites notamment à Songon, Locodjro et Bingerville ; ce qui a impacté fortement la livraison des logements au cours de cette année 2023. Toutefois, l'ensemble des promoteurs immobiliers en activité poursuivent l'achèvement des travaux afin de faciliter leur livraison.

Graphique 29 : Nombre de logements livrés



Source : DGLCV / DLAF / DGPI

➤ **Indicateur : Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaires sur les 4 principaux sites**

Définition de l'indicateur : Cet indicateur fait référence au pourcentage des travaux de voirie, de drainage, d'assainissement, d'électricité et d'eau potable obtenu en termes de réseaux primaires sur les autres sites des logements sociaux (Yamoussoukro, Dimbokro, Touba et Adzopé)

Source des données : Rapport d'activités DLAF

Mode de calcul : Somme (marché * taux d'avancement) / Somme des marchés

Valeurs cibles : 100% en 2023, en 2024, en 2025

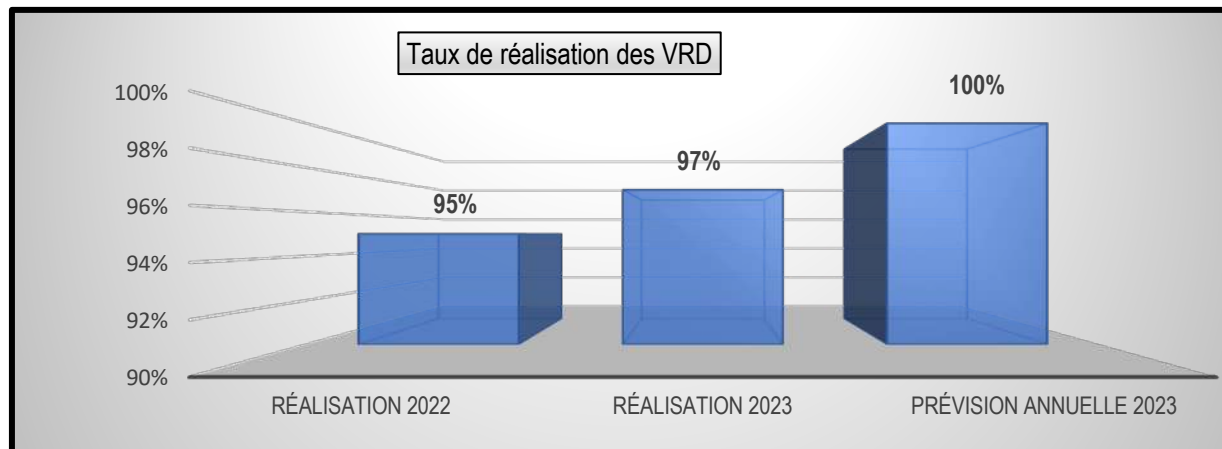
Situation de référence de 2021 : 82%

Le taux d'avancement global des VRD primaires au 31 décembre 2023 est évalué à **97%**, soit un gain de **2.0 points de pourcentage** obtenu par rapport au taux d'avancement en 2022, loin de l'objectif annuel qui est de 5.0 points de pourcentage. Cette contre-performance s'explique par :

- **Sur le site de Bassam** : la reprise tardive des travaux du canal de drainage des eaux pluviales (septembre 2023) après plusieurs années d'arrêt des travaux ; ainsi que le ralentissement des travaux sur le site de la STEP de Modeste à cause des problèmes de trésorerie de l'entreprise en charge des travaux pour décomptes impayés ;
- **Sur le site de Bingerville** : les travaux de drainage ont été retardés par les pluies diluviennes qui se sont abattues dans la zone et le paiement tardif des décomptes de l'entreprise pour insuffisance des crédits budgétaires ;
- **Sur le site de Songon** : (i) les travaux d'élargissement de la route de Dabou ont entraîné des coupures intempestives de la fourniture en électricité sur le site ; ce qui a occasionné l'arrêt des essais des installations nécessaires à l'avancement des travaux, (ii) le faible niveau de suivi et d'engagement des maîtres d'œuvre sur les chantiers et, (iii) la lenteur administrative dans le traitement des décomptes des travaux. Par ailleurs, l'entreprise en charge des travaux de voirie et de drainage a suspendu ses travaux depuis octobre 2023 pour insuffisance de crédits alloués au paiement des travaux.

De façon générale, l'insuffisance des crédits alloués à la réalisation des VRD primaires a été le véritable frein au bon avancement des travaux sur les différents sites en raison des tensions de trésorerie subies par les entreprises en charge des travaux.

Graphique 30 : Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaires sur les 4 principaux sites



Source : DGLCV / DLAF

➤ **Indicateur : Superficie de foncier acquis**

Définition de l'indicateur : le dénombrement en hectares des réserves foncières acquises (purger pour le compte du MCLU)

Source des données : Rapports d'activités DLAF

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 1 000 ha en 2023, 1 500 ha en 2024, - ha en 2025

Situation de référence de 2021 : 95 ha

Pour l'année 2023, **80 hectares** de parcelles ont été mobilisés à Yamoussoukro (54 ha) et à Attiégouakro (26 ha) dans le cadre du Programme Elargi de Logements et d'Aménagement Foncier (PELAF). A cela il faut ajouter les parcelles mobiliser avant 2020, soit Songon (439 ha), Bingerville (40 ha), Bassam (80 ha), Yopougon Gnandobité (Cité Ado : 20 ha), puis celles mobilisées de 2020 à 2022, soit 279 ha. Ce qui donne un cumule à 2023 de **938 ha**, légèrement en dessous de la prévision de 2023 qui est de **1000 ha**.

Cette contre-performance pourrait trouver son explication dans la modicité voire l'absence de budget alloué à la mobilisation du foncier. Par ailleurs, il faut noter la réticence des détenteurs de droits coutumiers à céder les parcelles au prix proposé par l'Etat dans le District d'Abidjan où le prix est de **2 000 francs CFA le mètre carré**.

Pour y remédier, il est proposé la multiplication des missions de prospection sur le terrain surtout à l'intérieur du pays et souhaitons l'augmentation de la dotation budgétaire pour l'acquisition du foncier notamment pour le PELAF.

En outre, il est préconisé d'initier la mobilisation du foncier à travers des conventions tripartites Etat/ Opérateurs privés (promoteurs immobiliers ou aménageurs fonciers agréés) /Détenteurs de droits coutumiers.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le cadre de vie des populations

➤ **Indicateur : Nombre de syndicats créés et mis en place**

Définition de l'indicateur : Le syndicat regroupe l'ensemble de tous les copropriétaires.

Méthode de calcul : Dénombrement

Source des données : Rapport d'activités DGLCV

Valeurs cibles : 250 en 2023, 275 en 2024, 352 en 2025

Situation de référence de 2021 : 210

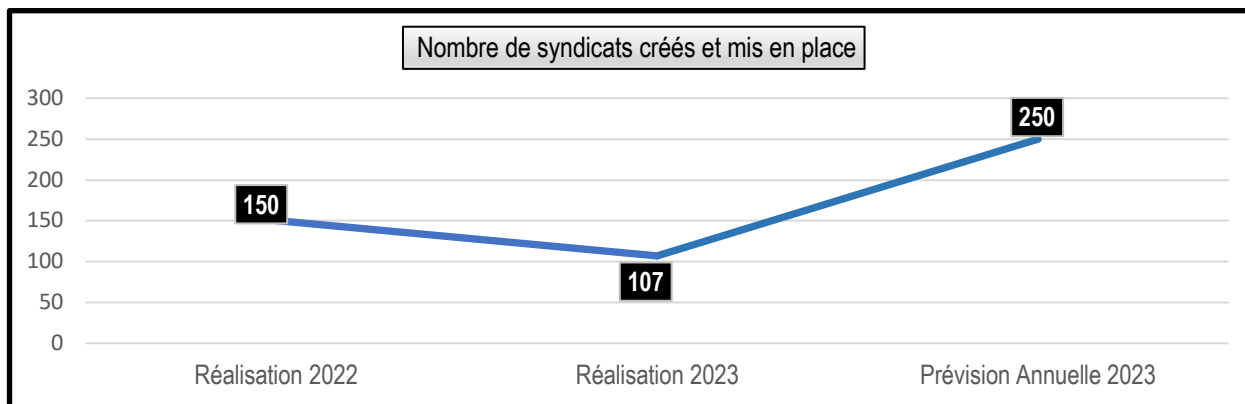
Le nombre total de syndicats créés et mis en place en 2023 est estimé à **107**, soit une baisse de **28,67%** par rapport à l'année 2022 et une contre-performance de **-143 syndicats** par rapport à la prévision annuelle initiale (**250 syndicats**).

Cette contre-performance se justifie par :

- l'absence de budget relatif à la mise en place des syndicats, le budget de fonctionnement étant affecté à la vulgarisation des règles de copropriété en milieu urbain et en milieu rural ;
- l'absence de matériel roulant de type 4x4 (un seul véhicule 4x4 de cinq années d'existence) rendant l'exécution des missions très difficile.

Ce faible nombre de syndicats créés et mis en place en 2023 s'explique aussi par la non-augmentation du budget alloué à la Direction de la Copropriété. Pour y remédier, il faudrait revoir les indicateurs en tenant compte du budget alloué à la Direction de la Copropriété et l'octroi de matériel roulant (véhicule de type 4x4).

Graphique 28 : Nombre de syndicats créés et mis en place



Source : DGLCV / COPROPRIÉTÉ

➤ **Indicateur : Nombre de syndicats professionnels formés**

Définition de l'indicateur : Le syndic est le mandataire du syndicat de copropriété. Son absence dans les copropriétés est une cause de la détérioration majeure du cadre de vie des cités. Il s'agira de procéder à un dénombrement de syndicats professionnels formés.

Méthode de calcul : Dénombrement

Source des données : Rapport d'activités DGLCV

Valeurs cibles : 90 en 2023, 90 en 2024, 90 en 2025

Situation de référence de 2021 : 80

Le nombre de syndicats professionnels formés est estimé à **46 syndicats sur 90** initialement prévus pour cette année 2023, soit **51,11%** et une contre-performance de **-44 syndicats professionnels formés**. Cette contre-performance se justifie par la lenteur voire le retard accusé dans la mise en place de la commission d'agrément syndical au cours de cette année 2023.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

L'année 2023 a été caractérisée par la poursuite des projets engagés dans le cadre de la réalisation des logements sociaux et économiques entamés depuis le démarrage du Programme Présidentiel de Construction de Logements sociaux et Economiques (**PPCLSE**), inscrit au programme 4 : « **Logement et Cadre de vie** ». Il s'est agi de la poursuite de la réalisation des travaux de VRD primaires sur les différents sites du PPCLSE, du projet de Lotissement à Équipements Modérés (**LEM**), du projet de Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier (**PELAF**), de l'encadrement des activités des promoteurs immobiliers retenus pour la production des logements sociaux, de l'acquisition et de la mobilisation foncière en vue de la poursuite du PPCLSE.

La réalisation des travaux de VRD primaires et la production des logements ont été fortement contrariées par de nombreuses difficultés. Cependant, des résultats satisfaisants ont été obtenus.

Au niveau du foncier, 80 hectares de parcelles de terrain ont été acquis à Yamoussoukro (54 ha) et à Attiégouakro (26 ha). Environ 900 ha de parcelles sont en cours de mobilisation notamment à Bonoua, Dabou et Abidjan (PK 32 autoroute du nord).

Par ailleurs, les travaux de VRD et de construction des logements se sont poursuivis sur l'ensemble des sites.

Les difficultés rencontrées se présentent comme suit :

- la faible mobilisation foncière ;
- le ralentissement des travaux de VRD primaires sur le site de Songon dû aux travaux d'élargissement de la route de Dabou qui ont entraîné des coupures intempestives de la fourniture en électricité sur le site ;
- la reprise tardive des travaux du canal de drainage des eaux pluviales de Modeste (Bassam) notamment en septembre 2023, après plusieurs années d'arrêt des travaux ;
- le ralentissement des travaux sur le site de la STEP de Modeste ;
- les problèmes de trésorerie des entreprises en charge des travaux pour décomptes impayés ;
- le retardement des travaux de drainage sur le site de Bingerville dû aux pluies diluviennes ;
- l'incapacité des promoteurs immobiliers à mobiliser des financements pour la production des logements ;
- le faible niveau de suivi et d'engagement des maîtres d'œuvre sur les chantiers ;
- la méconnaissance des nouveaux textes par la population et des acteurs du secteur en matière de copropriété ;
- le retard accusé dans la mise en place de la commission d'agrément syndical au cours de cette année 2023 ;
- l'influence de la politique dans l'organisation des syndicats ;
- l'absence de budget relatif à la mise en place des syndicats ;
- etc.

Malgré les difficultés rencontrées, des résultats satisfaisants ont été obtenus en 2023. Ces résultats laissent entrevoir de bonnes perspectives pour 2024. Il s'agit de :

- la finalisation des activités de recherche et de sécurisation foncière ;
- l'achèvement des travaux de VRD primaires sur les anciens sites du PPCLSE et la poursuite des travaux sur les nouveaux sites ;
- le lancement des études sur les nouveaux sites acquis dans le cadre du PELAF ;
- la redynamisation de la collaboration avec les structures étatiques d'encadrement ;
- le suivi régulier des promoteurs actifs pour la production des logements.

IV.2 Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, les mesures alternatives proposées par la DGLCV pour l'exercice 2024 sont :

- la viabilisation des sites avant le démarrage des programmes des logements sociaux et économiques ;
- le recours à des maîtres d'œuvre privés pour améliorer la qualité du service dans les études, le suivi et le contrôle des travaux ;
- la mobilisation foncière à travers des conventions tripartites Etat/ Opérateurs privés /Détenteurs de droits coutumiers ;
- l'augmentation de la dotation budgétaire des différents programmes ;
- l'accentuation de la sensibilisation de proximité (opération AIGLE) ;
- l'implication de tous les acteurs de la copropriété ;
- l'opérationnalisation des différentes réformes engagées dans le secteur du logement notamment du Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS), jusque-là non opérationnel ;
- la mise en place d'une garantie de rachat des logements sociaux achevés et invendus après douze (12) mois, pour rassurer les grands groupes quant au risque commercial et amorcer la production des logements à l'échelle industrielle ;
- l'organisation de séminaires en vue de renforcer les capacités des professionnels du secteur de l'immobilier ;
- la vulgarisation à travers une communication accrue sur les règles en matière de copropriété à l'endroit des populations avec un accent sur l'éducation des ivoiriens pour une prise en charge du cadre de vie.

CONCLUSION

Au terme de l'année 2023, les activités menées par la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie (**DGLCV**) ont permis de poursuivre la mise en œuvre du Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques (**PPCLSE**), à travers la poursuite des objectifs qu'elle s'est assignée afin de faciliter l'accès aux logements sociaux, à la propriété immobilière, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Toutefois, les difficultés liées aux travaux de VRD primaires notamment le non achèvement des travaux de VRD primaires (eau potable, électricité et réseau d'assainissement) sur certains sites, entre autres, à Songon où l'incapacité des promoteurs à optimiser la cadence des travaux et la faible capacité technique et financière des promoteurs ont eu un impact négatif sur la production et l'habitabilité des logements produits dans le cadre du Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques (**PPCLSE**).

Par ailleurs, la mise en place et la création des syndicats de copropriété ont favorisé la vulgarisation des règles de copropriété en milieu rural et urbain à travers l'éducation des populations sur la prise en charge du cadre de vie, favorisant ainsi la bonne cohésion sociale.

Au regard des résultats de cette année 2023, la DGLCV doit travailler, à accélérer les travaux de VRD primaires, à identifier et sélectionner des promoteurs capables de couvrir tous les travaux de la chaîne de production des logements, à assurer entre autres l'opérationnalisation de toutes les réformes engagées dans le secteur du logement, notamment du Fonds de Garantie du Logement Social (**FGLS**), afin d'atteindre l'objectif des **150 000 logements** du PPCLSE en 2025.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent Rapport Annuel de Performance (**RAP**) évalue la mise en œuvre du Projet Annuel de Performance (**PAP**) et résume les résultats des quatre (**04**) programmes du ministère figurant dans la Loi de Finances de 2023. Parmi les **32** indicateurs d'évaluation, **14** ont été atteints, soit un taux de réalisation de **43,75%**, enregistrant une performance de **78,85%**.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le MCLU a bénéficié, au titre de l'année 2023, d'un budget de **69 835 259 584 FCFA**, dont **67 655 992 505 FCFA** ont été dépensés, représentant un taux de consommation de **96,88%**. Malgré des coupes budgétaires, le ministère a réalisé des avancées notables dans l'encadrement du développement urbain, la sécurisation du cadre bâti et la réforme du secteur de l'habitat.

En effet, la mise en œuvre du SIGFU à hauteur de 93% et l'adressage des rues et des unités d'occupations (habitations, commerces...), dans le Grand Abidjan à hauteur de 65%, auront un impact significatif sur plusieurs aspects. D'une part, cela contribuera à sécuriser davantage les transactions foncières urbaines, améliorant ainsi la transparence et la rapidité dans le traitement des dossiers des

usagers. D'autre part, ces actions visent à moderniser la gestion et le fonctionnement des services urbains, optimiser l'identification et la mobilisation des ressources locales, et améliorer la planification ainsi que la gestion urbaine.

En outre, la finalisation des projets structurants de construction (Tour F, immeuble SEBROKO, Tour C) permettra d'accroître la capacité de l'Etat en termes de bureaux à usage administratifs pour une meilleure efficacité du service public.

Aussi, l'opérationnalisation de la réforme du logement couplée au renforcement de la sécurité des actes du foncier urbain à travers la digitalisation permettra de disposer de suffisamment de ressources pour accompagner la nécessaire industrialisation du secteur, sans laquelle il ne sera pas possible d'élever nos capacités de production à la hauteur de l'objectif de **30 000 logements** au minimum à réaliser par année. Toutes ces réformes visent à créer les conditions favorables à un financement stable et durable du logement et impulseront le développement du marché hypothécaire.

Cependant, les résultats obtenus mettent en lumière de nouvelles perspectives pour l'avenir, en soulignant à la fois les opportunités et les défis à relever. Malgré cela, les ressources actuellement allouées au MCLU demeurent insuffisantes par rapport aux nombreux défis à surmonter. Il est donc crucial que les acteurs impliqués dans la gestion des dépenses publiques optimisent l'utilisation des crédits accordés au MCLU pour garantir l'atteinte des objectifs fixés.

SECTION 362 : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

INTRODUCTION GENERALE

Nommé par le décret, n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement, le **Ministre Adama KAMARA** détient le portefeuille du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) qu'il a conservé à l'issue du remaniement du 17 octobre 2023. Ce Ministère, à travers le décret n° 2022-301 du 4 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale. Il s'agit spécifiquement d'appliquer, contrôler et évaluer la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ; d'impulser la création d'emplois à travers une réflexion propice à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures nouvelles favorisant, à terme la création de richesses ; de promouvoir l'insertion des couches vulnérables ; de promouvoir et mettre en œuvre des actions d'assistance, de prise en charge psycho-sociale, de protection et d'égalisation des chances des populations vulnérables.

Le département ministériel a évolué dans un contexte de la poursuite de la relance des activités gouvernementales après la crise sanitaire à coronavirus. Cette année a été marquée également par l'intérêt particulier qui a été accordé à la résorption des problèmes de la jeunesse. L'un des temps forts de cette année a été les préparatifs de l'organisation de la Coupe d'Afrique 2023 qui devrait se dérouler dans notre pays.

Cette année 2023, la nomenclature budgétaire du Ministère s'est articulée autour de 4 programmes. Il s'agit du :

- **Programme 1** : Administration Générale
- **Programme 2** : Emploi
- **Programme 3** : Travail
- **Programme 4** : Protection Sociale

Le programme 1 « Administration Générale » regroupe le cabinet et dix (10) structures du département ministériel qui ont un caractère transversal dans leurs interventions.

Le programme 2 « Emploi » repose principalement sur la Direction Générale de l'Emploi, qui dans son rôle de coordination, se compose de trois (03) Directions Centrales et une (01) structure sous tutelle qu'est l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (ONEF) en cours d'opérationnalisation.

Le programme 3 « Travail » est mis en œuvre à travers la Direction Générale du Travail, dont les compétences sont réparties entre quatre (4) Directions Centrales, trente-trois (33) Directions Régionales, une Direction Départementale à Grand Bassam, treize (13) Inspections du Travail dans le district autonome d'Abidjan et un Conseil National du Dialogue Social.

En ce qui concerne **le programme 4 « Protection Sociale »**, il est animé par la Direction Générale de la Protection Sociale, trois (03) Directions Centrales, trente-trois (33) Directions Régionales, deux structures spécialisées, deux EPN (INSFS et AIRMS), trois Institutions de Prévoyance Sociale (IPS-CGRAE, IPS-CNPS et IPS-CNAM) et une mutuelle sociale (MUGEFCI). Au niveau déconcentré, le programme dispose de cent trente-six (136) Centres Sociaux.

Le présent document, qui évalue les résultats et les produits issus des initiatives entreprises par le département ministériel au cours de l'année 2023 comprend cinq parties : la première porte sur la présentation du Ministère et les quatre autres présentent l'évolution des avancées au niveau de chaque programme.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est subdivisé en quatre (04) programmes, déclinés en dix-sept (17) actions comprenant 271 activités réparties par programme dans le tableau ci-après.

Tableau 81 : Récapitulatif des actions et des activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	27
Programme 2 : Emploi	3	11
Programme 3 : Travail	4	64
Programme 4 : Protection Sociale	6	169
TOTAL	17	271

Source : DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Politique ministérielle

La politique du MEPS est déclinée en axes et résultats stratégiques ainsi qu'en objectifs globaux comme suit :

Tableau 82 : Récapitulatif de la politique ministérielle

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- Le renforcement de la gouvernance et du leadership - La lutte contre le chômage des couches vulnérables par la création d'emplois - La promotion du travail décent - La lutte contre le travail des enfants - La protection des populations vulnérables et le respect des droits humains	- L'administration est moderne et performante - Les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent - Les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent - Les populations ont accès à la protection sociale	- Mettre en place une administration moderne et performante - Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent - Garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent - Garantir aux populations l'accessibilité à la protection sociale

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Les éléments constituant le cadre de performance au titre de l'année 2023 se présentent comme suit :

Tableau 83 : Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	13	34	34

Source : DPPD-PAP 2023-2025

En 2023, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est organisé autour de quatre (4) programmes qui prennent appui sur quatre (4) objectifs globaux qui se déclinent en treize (13) objectifs spécifiques dont les moyens de vérification sont trente-quatre (34) indicateurs et trente-quatre (34) cibles. Les éléments de mesure de la performance sont récapitulés dans le tableau ci-après.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les données du cadre de performance du MEPS obtenues en 2023 sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Tableau 84 : Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1: Administration Générale	OS 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale	2	2
	OS 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités	2	2
	OS 3 : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2	2
P2: Emploi	OS 1 : Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent	2	2
	OS 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi	3	0
P3: Travail	OS 1 : Assurer la coordination des initiatives du secteur Travail	2	2
	OS 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises formelles et les unités de production informelles	3	3
	OS 3 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises	2	1
	OS 4 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants	4	2
	OS 5 : Promouvoir le dialogue social	3	2
P4: Protection Sociale	OS 1 : Assurer la coordination de la Protection Sociale	2	2
	OS 2 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées	4	4
	OS 3 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière de sécurité sociale	3	1
TOTAL		34	25

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / Rapports d'activités

Sur l'ensemble des 34 cibles escomptées, 25 ont été atteintes, représentant ainsi un taux de réalisation de 73,53%. Ce taux, relativement élevé, indique une assez bonne performance.

Il convient de noter que l'écart de réalisation de 26,47% est dû aux difficultés liées en grande partie à la recherche infructueuse de ressources financières pour la réalisation des activités prioritaires adossées à la recherche de financement auprès des partenaires techniques et financiers.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 85 : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	47 726 317 743	53 151 790 960	52 772 106 933	379 684 027	99,29
1.1 Ressources intérieures	47 726 317 743	52 651 290 960	52 271 606 933	379 684 027	99,28
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	47 726 317 743	52 651 290 960	52 271 606 933	379 684 027	99,28
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	0	500 500 000	500 500 000	0	100,00
1.2.1 Emprunts projets	0	500 500 000	500 500 000	0	100,00
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00
2 CHARGES	47 726 317 743	53 151 790 960	52 772 106 933	379 684 027	99,29
2.1 Personnel	17 133 698 062	20 800 396 733	20 800 396 732	1	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	17 073 298 062	20 740 946 733	20 740 946 732	1	100,00

Unités	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.1.2 Contractuels hors solde	60 400 000	59 450 000	59 450 000	0	0,00
2.2 Biens et Services	4 838 727 446	5 496 444 226	5 116 762 741	379 681 485	93,09
2.3 Transferts	7 330 564 096	7 410 285 896	7 410 285 896	0	100,00
2.3.1 Transferts courants	7 165 389 096	7 410 285 896	7 410 285 896	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital	165 175 000	0	0	0	0,00
2.4 Investissement	18 423 328 139	19 444 664 105	19 444 661 564	2 541	100,00
2.4.1 Trésor	18 423 328 139	18 944 164 105	18 944 161 564	2 541	100,00
2.4.2 Financement extérieur	0	500 500 000	500 500 000	0	100,00
Dons	0	0	0	0	0,00
Emprunts	0	500 500 000	500 500 000	0	100,00
TOTAL	47 726 317 743	53 151 790 960	52 772 106 933	379 684 027	99,29

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

L'examen sur l'évolution du niveau de financement de l'exercice biennal 2022-2023 donne l'état suivant :

En 2022, le MEPS a obtenu une dotation budgétaire d'un montant de 48 728 884 161 F CFA pour une exécution financière de 47 726 317 743 F CFA, soit un taux d'exécution de 97,94%. Tandis que l'exercice 2023 obtient une allocation budgétaire à hauteur de 53 151 790 960 F CFA pour une exécution financière de 52 772 106 933 F CFA, soit un taux d'absorption de 99,29%. L'on note ainsi une variation positive d'un montant de 4 422 906 799 F CFA de 2022 à 2023, représentant un taux de croissance de financement global de 9,08% et un bond en exécution budgétaire de 1,35 points.

Le niveau de financement n'est pas égal pour les quatre, voire cinq programmes ainsi que pour les natures de dépenses et, pour certaines d'entre elles, il ne représente que l'ensemble des crédits ciblés (incompressibles) et des rallonges budgétaires opérées en cours d'exercice.

Par natures de dépenses et en termes de proportion, il ressort que la rubrique Personnels obtient un financement de 20 800 396 733 F CFA en 2023 contre 17 655 205 432 F CFA en 2022, correspondant à une variation positive de 3 145 191 301 FCFA, soit une hausse de 17,81%. Quant aux Biens et Services, l'allocation budgétaire est de 5 496 444 226 F CFA en 2023 contre 5 314 845 187 F CFA en 2022, représentant une variation positive de 181 599 039 F CFA, soit un taux de croissance de 3,42%. Pour le segment Transferts, une dotation budgétaire de 7 410 285 896 F CFA a été octroyée en 2023 contre celle de 7 330 564 096 F CFA en 2022 ce qui donne une variation positive de 79 721 800 F CFA, soit une progression du financement de l'ordre de 1,09%. La dernière rubrique, relative aux Investissements, enregistre un accroissement de 5,52%, matérialisé par un budget de 19 444 664 105 F CFA en 2023 contre 18 428 269 446 F CFA en 2022, soit une variation positive de 1 016 394 659 F CFA.

Pour l'exercice 2023, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) a obtenu une allocation budgétaire d'un montant global de 53 151 790 960 F CFA dont 52 651 290 960 F CFA constituent l'ensemble des ressources intérieures (Budget Etat) et 500 500 000 F CFA, les ressources extérieures (Emprunts). Ce budget a connu des modifications en cours d'exercice, c'est-à-dire, d'un montant initial de 52 774 736 032 F CFA, puis d'un collectif de 53 579 331 933 F CFA, il a obtenu un montant final de 53 151 790 960 F CFA. Il en résulte une hausse de 377 054 928 F CFA, correspondant à un taux de croissance de 0,71%. La raison qui pourrait justifier la hausse du budget final de 0,71% par rapport au budget voté est que, 29 natures économiques ont subi des modifications budgétaires à travers 7 arrêtés, portant virement de crédits. Le tableau suivant retrace les modifications opérées par nature de dépenses :

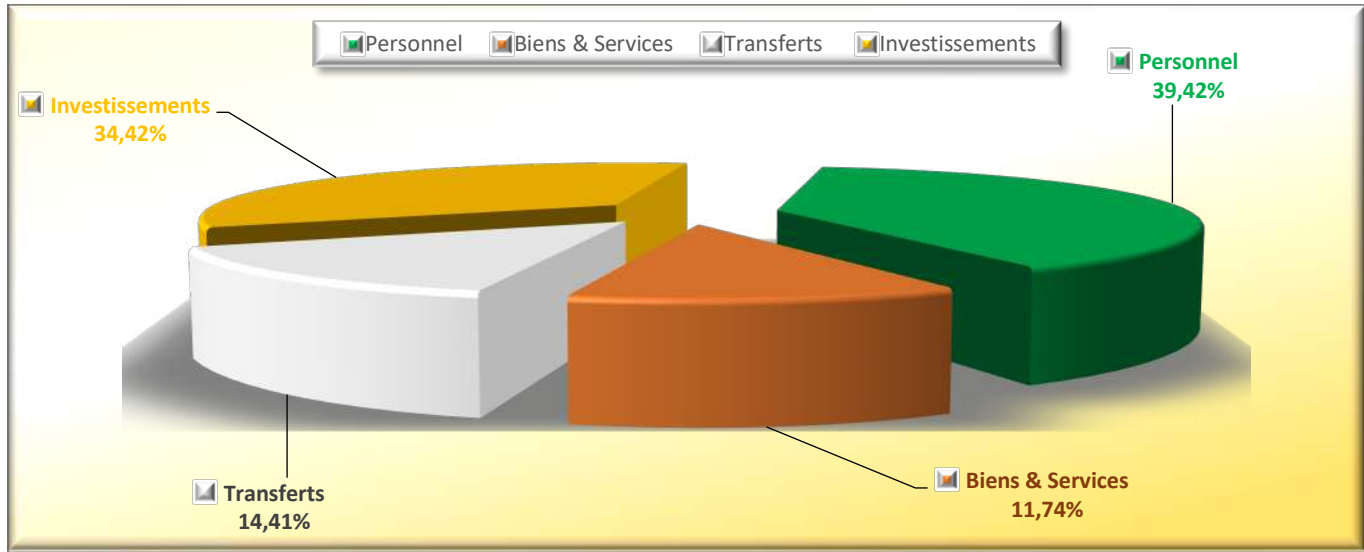
Tableau 86 : Allocations budgétaires par nature de dépenses

Nature de dépenses	Budget Voté	Collectifs	Budget Actuel	Variation	Taux
Personnel	20 804 978 007	20 804 978 007	20 800 396 733	-4 581 274	-0,02
Biens & Services	6 198 356 239	5 734 553 549	5 496 444 226	-701 912 013	-11,32
Transferts	7 606 101 786	7 410 285 896	7 410 285 896	-195 815 890	-2,57
Investissements	18 165 300 000	19 629 514 481	19 444 664 105	1 279 364 105	7,04
TOTAL	52 774 736 032	53 579 331 933	53 151 790 960	377 054 928	0,71

Source : SIGOBE

Le graphique ci-après illustre les inscriptions budgétaires du MEPS par nature de dépenses :

Figure 158 : Inscriptions budgétaires du MEPS - Exercice 2023



Source : SIGOBE

Le budget du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale d'un montant de 53 151 790 960 F CFA a été exécuté à hauteur de 52 772 106 933 F CFA, induisant un écart de 379 684 027 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,29%.

En termes d'exécution dans le système, nous ne notons aucune difficulté majeure pour l'exercice 2023.

Au regard de ce qui précède, nous notons dans l'ensemble un satisfecit qui dénote d'une bonne exécution financière, du respect scrupuleux de la régulation budgétaire et d'une bonne optimisation des ressources allouées pour l'exercice 2023 quand on se fie au taux global d'exécution financière.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Monsieur **TAPE Gnonléba Aubin**, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, assure le présidium du Programme 1 "Administration Générale " depuis juin 2022. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné Responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

Selon le décret n°2022-604 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, la mission assignée à ce programme est de veiller à la mise en œuvre et au suivi de la politique du gouvernement en matière d'emploi, de travail et de protection sociale.

Dans un contexte marqué par l'inflation liée à la guerre en Ukraine, le Ministère a entrepris des initiatives afin d'apporter des réponses concrètes à des défis importants tels que le chômage des adultes, des personnes vulnérables, de créer des conditions d'un travail décent dans tous les secteurs d'activités, le maintien d'un climat socioprofessionnel apaisé propice à l'entretien de la croissance économique, l'éradication des pires formes de travail des enfants, le renforcement de la résilience des populations, plus particulièrement les personnes fragiles et l'accès au système de protection sociale en vigueur.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations et de la performance du programme.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme support vise, à terme, à mettre en place une administration moderne et performante. Le résultat escompté, à l'issue de sa mise en œuvre, se libelle comme suit : l'administration est moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

En 2023, les ressources budgétaires du Programme 1 Administration Générale s'élèvent à **24 256 543 709 F CFA** dont :

-  **19 521 164 176 F CFA** pour les crédits de Personnels ;
-  **3 003 101 799 F CFA** pour les crédits de Biens et Services ;
-  **834 296 712 F CFA** au titre des Transferts ;
-  **897 981 022 F CFA** au titre des Investissements.

Au cours de cet exercice budgétaire, le programme a connu plusieurs modifications. D'un taux d'évolution de **0,54%** du budget initial au collectif, il s'en suit malheureusement, une régression de **0,65%** du collectif au budget final dû à l'abattement réalisé par la **DGBF**, malgré les virements de crédits opérés à travers des arrêtés. Les actes et les natures de dépenses concernés sont les suivants :

➤ **Biens et Services**

Par arrêté n° **0144/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD** du 3 avril 2023, l'activité « **78041200179 Contrôler les services et structures sous-tutelle du Ministère** » a bénéficié d'un virement de crédits d'un montant global de **64 446 400 F CFA**.

➤ **Investissements**

Un montant de **500 500 000 F CFA**, représentant la **part Bailleurs** a été alloué au profit du projet cofinancé intitulé « **78109000112 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale** ». Au final, cette somme ajoutée au financement intérieur qui est de **272 481 088 F CFA**, a fait évoluer considérablement le budget à la hausse avec un taux enregistré de **224,96%** pour une exécution finale de **100%**. Ce taux est substantiel au calcul sur l'évolution du financement dudit projet. En 2023, le budget voté affiche un montant alloué de **222 481 088 FCFA** contre un budget actuel de **772 981 088 F CFA** dont **500 500 000 F CFA** comme financement extérieur. Cette ressource additionnelle en cours d'exercice a fait évoluer le niveau de dotation d'un bond de **224,96%** par rapport au budget initial au cours du même exercice.

A l'examen des dotations budgétaires allouées aux deux années consécutives (2022 et 2023), l'on retient que le budget de l'exercice 2023, étant de **24 256 543 709 F CFA**, est largement supérieur à celui de 2022 qui est de **20 637 931 227 F CFA**, d'où une variation positive de **3 618 612 482 F CFA**, soit un taux d'évolution de **17,53%**.

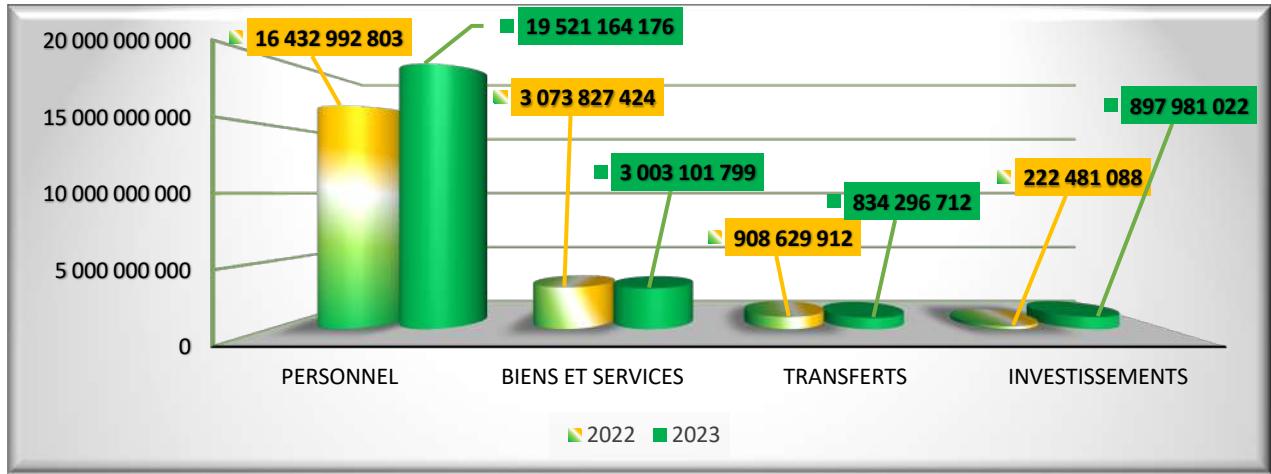
Cette hausse se répartie par natures de dépenses comme suit :

Tableau 87 : Evolution des budgets par nature de dépenses du Programme Administration Générale

Natures de dépenses	2022	2023	Ecart	Variation
Personnel	16 432 992 803	19 521 164 176	3 088 171 373	18,79
Biens et Services	3 073 827 424	3 003 101 799	-70 725 625	-2,30
Transferts	908 629 912	834 296 712	-74 333 200	-8,18
Investissements	222 481 088	897 981 022	675 499 934	303,62
TOTAL	20 637 931 227	24 256 543 709	3 618 612 482	17,53

Source : SIGOBE

Figure 159 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2022 à 2023 du programme ADMINISTRATION GENERALE



Source : SIGOBE

Le budget du programme a évolué de **17,53%** de 2022 à 2023. Cela s'explique par l'augmentation du personnel avec un impact sur le budget accordé qui enregistre un taux de croissance de **18,79%**. Une augmentation est aussi observée au niveau des Investissements qui enregistrent un taux global de croissance de **247,44%**. Il s'agit principalement du projet **PS Gouv** dont les ressources intérieures et extérieures ont subi respectivement une augmentation de **50 000 000 FCFA** et **500 500 000 FCFA**.

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

D'un budget initial en Crédit de Paiement de **24 283 973 284 F CFA**, le programme **ADMINISTRATION GENERALE** a connu une évolution en cours d'exercice en passant à **24 414 643 508 F CFA**. Il a subi par la suite une légère baisse pour finalement se situer à **24 256 543 709 FCFA**. La réduction du budget final au titre de l'année 2023 par rapport au budget initial s'élève à **27 429 575 FCFA**, soit un taux en baisse de **0,11%**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **23 881 914 963 FCFA**, soit un taux d'absorption de **98,46%**.

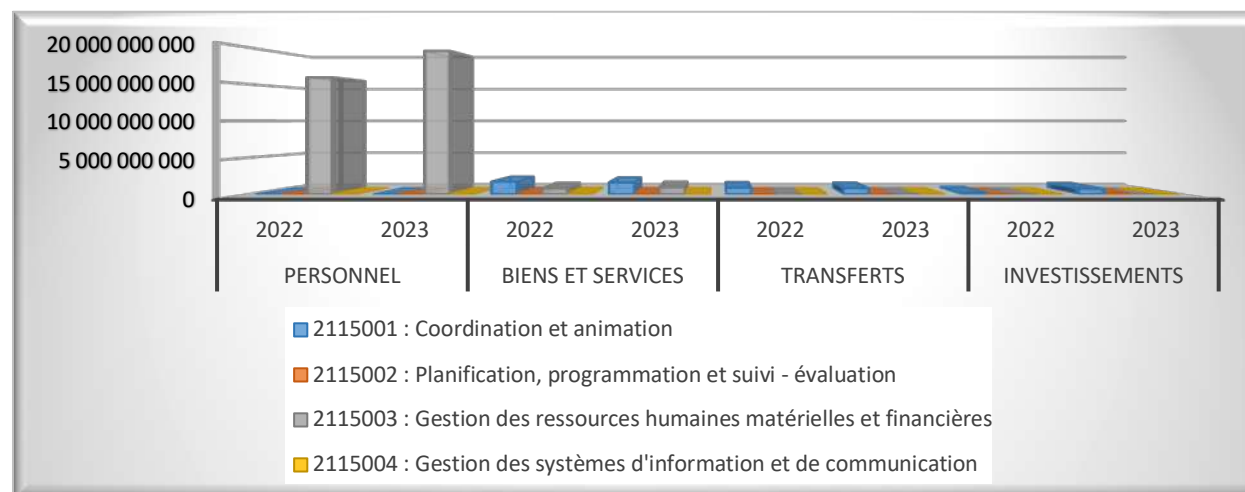
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 88 : Exécution financière par action du Programme Administration Générale

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2115001 : Coordination et animation	0	0	1 710 528 752	1 608 083 736	908 629 912	834 296 712	222 481 088	772 981 088	2 841 639 752	3 215 361 536
2115002 : Planification, programmation et suivi - évaluation	0	0	43 894 723	16 017 500	0	0	0	124 999 878	43 894 723	141 017 378
2115003 : Gestion des ressources humaines matérielles et financières	15 927 885 433	19 521 164 175	819 630 991	980 757 262	0	0	0	0	16 747 516 424	20 501 921 437
2115004 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	37 860 206	23 614 612	0	0	0	0	37 860 206	23 614 612
Total Général	15 927 885 433	19 521 164 175	2 611 914 672	2 628 473 110	908 629 912	834 296 712	222 481 088	897 980 966	19 670 911 105	23 881 914 963

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Figure 160 : Exécution financière par action du Programme Administration Générale



Source : SIGOBE

Commentaire :

A l'examen des réalisations faites de 2022 à 2023, il ressort la situation suivante par action :

- ***l'action Coordination et animation*** : en 2023, les réalisations ont été faites à hauteur de **3 215 361 536 F CFA**, avec un taux de **93,01%** contre **88,57%** en 2022 pour un montant total d'ordonnancements de **2 841 639 752 F CFA**; ce qui induit un écart de **4,44 points** sur l'évolution des réalisations ;
- ***l'action Planification, Programmation et suivi-évaluation*** : en 2023, l'ordonnancement a été réalisé à hauteur de **141 017 378 F CFA** pour un taux d'absorption de **100%** contre une exécution financière de **100%** en 2022 avec un total d'ordonnancements de **43 894 723 F CFA** ;
- ***l'action Gestion des ressources humaines, matérielles et financières*** : en 2023, le montant total des ordonnancements est de **20 501 921 437 F CFA**, affichant un taux d'absorption de **99,36%**. Ce taux est supérieur à celui de 2022 qui est de **96,54%** pour un montant total d'ordonnancements de **16 747 516 424 F CFA**, soit un écart de **2,82 points** observé sur le niveau d'évolution des réalisations de 2022 à 2023 ;
- ***l'action Gestion des systèmes d'information et de communication*** : en 2023, le total des ordonnancements est réalisé à hauteur de **23 614 612 F CFA**, pour un taux d'exécution de **100%** contre un taux de réalisation de **100%** en 2022 correspondant à un montant total des ordonnancements de **37 860 206 F CFA**.

Par ailleurs, la comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2023 donne la situation suivante :

- ***l'action Coordination et animation*** : le budget initial de **3 238 854 589 F CFA** a subi des modifications en cours d'exercice avec une légère progression pour donner ensuite un collectif d'un montant de **3 520 497 216 F CFA** et un montant final en baisse de **3 456 983 014 F CFA**. Cette évolution relativement positive d'un montant de **218 128 425 F CFA**, fait état d'une croissance de **6,73%** du budget voté au budget final. Ce budget a été exécuté à un taux de **93,01%** ;
- ***l'action Planification, Programmation et suivi-évaluation*** d'un budget initial de **183 300 000 F CFA** a subi une diminution après le collectif avec un montant total de **146 014 166 F CFA** pour donner un budget final de **141 017 434 F CFA**. Ce budget a été exécuté à **100%** ;

- ***l'action Gestion des ressources humaines, matérielles et financières*** dont le budget voté est de **20 822 818 695 F CFA** a fait l'objet d'une réduction pour donner un collectif de **20 716 931 840 F CFA** et un budget final de **20 634 928 383 F CFA**. Cette réduction de **0,90%** constitue l'abattement observé par le Ministère des Finances et du Budget sur l'ensemble des activités. Le budget final a été exécuté à un taux de **99,36%** ;
- ***l'action Gestion des systèmes d'information et de communication*** a été initialement dotée à hauteur de **39 000 000 F CFA**. Mais à la suite de diverses modifications, ce budget a enregistré un collectif de **31 200 286 F CFA** donnant lieu à un budget actuel de **23 614 878 F CFA**. Malgré la régression constatée, le budget final a été exécuté à **100%**.

II.1.2. Suivi des investissements

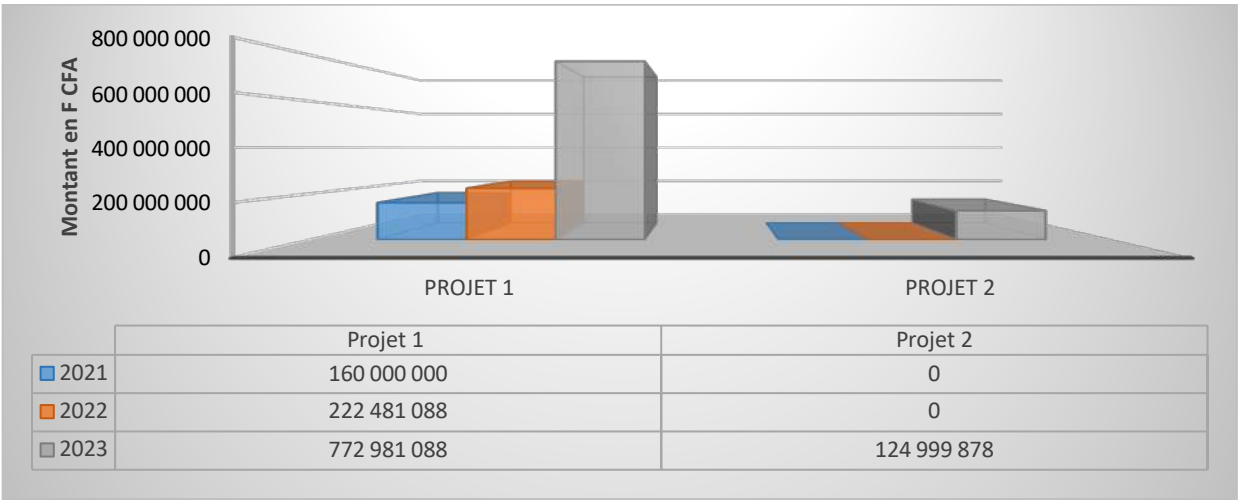
Les investissements inscrits au Programme **ADMINISTRATION GENERALE** en 2023 ont connu un taux d'exécution financière de **100%**. Le tableau suivant retrace l'exécution financière des investissements dudit programme.

Tableau 89 : Exécution des investissements du programme Administration Générale

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 78109000112 Suivre l'exécution du PSGOUV/ Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	2020	2024	1 025 500 000	222 481 088	772 981 088	772 981 088
Sur financement intérieur			485 500 000	222 481 088	272 481 088	272 481 088
Sur financement extérieur			540 000 000	0	500 500 000	500 500 000
Projet 2 : 90109090196 Projet de mise en place d'un système d'information géographique de gestion des projets et de suivi-évaluation en matière d'emploi, de travail et de protection sociale	2023	2025	766 600 000	158 300 000	124 999 934	124 999 878
Sur financement intérieur			766 600 000	158 300 000	124 999 934	124 999 878
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			1 792 100 000	380 781 088	897 981 022	897 980 966
Total sur financement intérieur			1 252 100 000	380 781 088	397 481 022	397 480 966
Total sur financement extérieur			540 000 000	0	500 500 000	500 500 000

Sources : PIP & SIGOBE

Figure 161 : Exécution des Investissements du Programme ADMINISTRATION GENERALE



Source : SIGOBE

Les investissements inscrits en 2023 au programme Administration générale sont le Projet **78109000112 « Suivre l'exécution du PSGOUV/ Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale »** et le projet **90109090196 « Mise en place d'un système d'information géographique de gestion des projets et de suivi-évaluation en matière d'emploi, de travail et de protection sociale »**.

Le projet **78109000112 « Suivre l'exécution du PSGOUV/ Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale »**, piloté par la Primature, a démarré en 2020 et prend fin en 2024 pour un coût total estimé à **1 025 500 000 F CFA**. En 2023, un montant de **222 481 088 F CFA**, soit **50,56%** du coût total, a été décaissé pour sa mise en œuvre et exécuté à **100%**.

En 2023, initialement prévu à **222 481 088 F CFA**, le budget de ce projet a triplé en cours d'année pour se situer à **772 981 088 F CFA**. Ces crédits qui dépassent largement le coût initial du projet ont été entièrement exécutés. Sur ces deux années le cumul des décaissements fait **995 462 176 F CFA** représentant plus du double du coût total initial du projet.

Prévue pour une durée de trois ans, le projet de **mise en place du système géographique de statistiques, de gestion des projets et de Suivi-évaluation des projets du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale** a effectivement démarré au cours du 2^{ème} trimestre 2023. Le coût global du projet est de **766 600 000 FCFA**.

Plusieurs activités ont été réalisées au cours de cette période. Il s'agit, notamment :

- du recrutement d'un consultant pour faire l'inventaire des besoins ;
- de l'Organisation d'un atelier de validation de l'offre technique et financière proposée par le CNTIG le 1^{er} mars 2023 avec l'appui technique du consultant ;
- de la signature d'une convention de partenariat avec le CNTIG en qualité de maître d'œuvre du projet ;
- de l'élaboration du cahier de charges pour la conception du système ;
- du démarrage du processus de conception du système.

Le Coût total de toutes ces activités est de **cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-deux francs (124 999 932 F CFA)** soit un taux d'engagement de **100%** de la dotation budgétaire. Le taux d'exécution physique en 2023 est de **90%**.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme Administration Générale ont connu une nette progression en passant d'un effectif de 208 en 2022 à 235 en 2023, soit une évolution de 27 agents représentant 12,98%.

Tableau 90 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Administration Générale

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	40	0	99	63	2	101
Catégorie B	85	2	84	15	2	98
Catégorie C	40	0	18	4	22	22
Catégorie D	28	2	5	5	23	10
Non Fonctionnaires	15	0	6	0	11	4
TOTAL	208	4	212	87	60	235

Source : Rapport Annuel d'activités de la DRH du MEPS

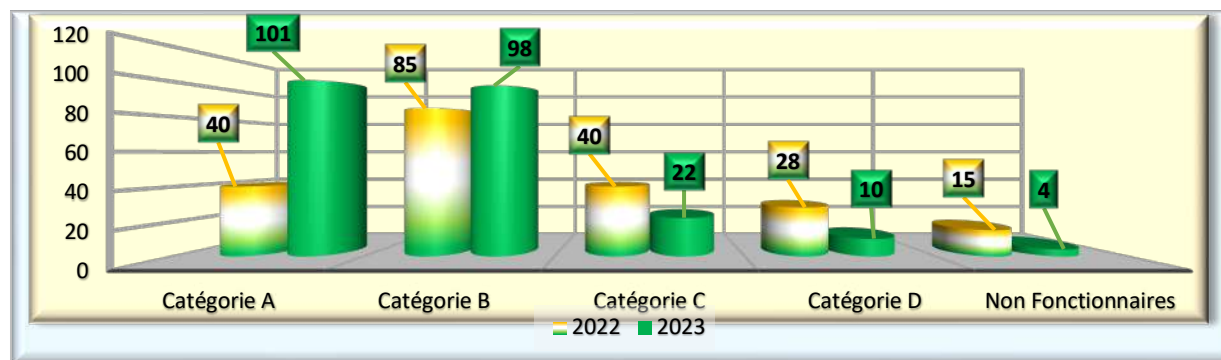
L'accroissement des effectifs de 27 agents de 2022 à 2023 pourrait s'expliquer par l'attraction que constitue le département ministériel relativement à la possibilité des nouveaux venus d'intégrer les programmes administratifs où le personnel perçoit une prime trimestrielle.

Le nombre élevé de sorties (60) trouve sa raison dans le départ du personnel vers des programmes administratifs internes au département ministériel, qui offrent une meilleure rémunération trimestrielle, et aussi au départ de ceux-ci vers d'autres départements ministériels jugés plus rémunérateurs.

Les effectifs en fin d'année 2023 sont plus élevés que ceux prévus en considérant les besoins exprimés dans le catalogue des mesures nouvelles. Ce qui sous-entend que des agents ont été affectés en complément, chose qui crée un dysfonctionnement dans la gestion courante, car induisant plusieurs coûts supplémentaires ou un surnombre au niveau des services d'accueil.

Nous notons également que le nombre des non fonctionnaires décroît d'année en année, du fait que certains parmi eux, sont admis à des concours de la Fonction Publique. Ce qui leur a permis d'intégrer l'Administration Publique.

Figure 162 : Evolution des effectifs du Programme Administration Générale de 2022 à 2023



Source : Rapport Annuel d'activités de la DRH du MEPS

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Ce bilan consistera à présenter les résultats obtenus au niveau des activités des quatre axes stratégiques à l'aune des ressources mises à disposition et des objectifs fixés en début d'exercice 2023.

Les principales activités du programme portent sur l'élaboration des plans d'actions et des documents de référence ainsi que la rédaction de leurs rapports de mise en œuvre selon des périodes bien précises, la recherche et la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des activités du département ministériel, la délivrance des actes du personnel, la mise en œuvre d'un système d'information et le contrôle des services et du personnel.

Au titre de l'animation et la coordination, l'Inspection Générale, en termes d'activités, a traité plus de quatre cents dossiers imputés par le Cabinet. L'on note aussi, à son actif, la réalisation de soixante (60) contrôles de services du département ministériel sur les soixante-quinze (75) programmés,

Concernant les activités du service en charge des Affaires Juridiques, l'analyse comparée des chiffres enregistrés les cinq dernières années permet de dire que le nombre de Recours Administratif Préalable (RAP) et de Recours pour Excès de Pouvoir (REP) étudié varie d'une année à une autre. Les données collectées sur quatre années relativement aux Recours Administratif Préalable donnent les résultats suivants : 48 en 2020, 106 en 2021, 36 en 2022 et 53 en 2023 ; tandis qu'au niveau des Recours pour Excès de Pouvoir les résultats obtenus se présentent comme suit : 16 en 2020, 16 en 2021, 7 en 2022 et 18 en 2023. Comme l'année 2022, tous les dossiers imputés audit service ont été traités.

Notons que, comparativement à 2022, le nombre de Recours Administratif Préalable et de Recours pour Excès de Pouvoir a connu des évolutions respectives de **47,22%** et de **157,14%**.

Au titre de la planification, la programmation et le suivi-évaluation, conformément à ses missions, le service en charge de la Planification, la Coordination, le Suivi des Projets et les Statistiques a réalisé trois (3) activités majeures au cours de l'année 2023. Il s'agit :

- de la coordination et le suivi des programmes et projets du MEPS ;
- de l'opérationnalisation du Projet de Mise en place du Système d'Information Géographique de Gestion des projets et de Suivi évaluation en matière de d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale ;
- de l'organisation de l'atelier de restitution des résultats du projet pilote **FAO TCP/RAF/3703** portant sur l'extension de la protection sociale au monde rural et l'élaboration de la note conceptuelle du projet d'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel et agricole du monde rural.

La première activité, qui intègre le champ de la performance ministérielle, a été marquée par le suivi de 12 projets, qui s'est soldé par un taux de réalisation de 100%, tenant compte de la programmation annuelle budgétisée. Le suivi de l'ensemble des activités, sans distinction de nature économique, s'est soldé par un taux de réalisation de **60%**.

La gestion des ressources humaines, matérielles et financières s'est soldée par le renforcement des capacités d'une centaine de gestionnaires de crédits, lors de la Rentrée Budgétaire 2023, élargie à tous les gestionnaires de crédits du Ministère. Ce renforcement des capacités a porté sur le cadre réglementaire du budget-programme, la procédure financière, etc. L'équipe sectorielle du cadre des dépenses à moyen terme a élaboré et transmis tous les documents budgétaires demandés (RAP, DPPD-PAP...).

Dans le même cadre du renforcement des compétences, 129 agents du Ministère ont été formés au cours de l'année 2023 en collaboration avec la SNDI. Seize (16) structures du MEPS ont pris part à ces différentes sessions de formation avec un nombre important de femmes. De même, au cours de cette année, 173 agents du MEPS ont participé à des séminaires et ateliers de formation par visioconférence et en présentiel en Côte d'Ivoire et Hors de la Côte d'Ivoire.

Le principal atout de ce programme repose sur son caractère transversal. En effet, les services sectoriels en charge de la planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation sont constitués par des Directions Centrales rattachées au Cabinet. Ce positionnement transversal permet de faciliter la centralisation des données se rapportant à l'exécution des activités, ainsi que des ressources y afférentes. Qu'il s'agisse de directions en charge de planification ou de gestion financière, des compétences sont mises à contribution en interne pour orienter les perspectives opérationnelles à la lumière des grandes orientations politiques et des ressources. Une évaluation mensuelle, trimestrielle et annuelle permet par ailleurs de disposer d'un tableau de bord réaliste.

S'il est avéré que ces atouts ont permis l'atteinte de résultats qui ont mis en évidence la performance du programme, il faut toutefois relever que le faible niveau de dotation des activités des services du programme constitue un obstacle qui parfois entrave la bonne marche vers l'atteinte des résultats escomptés.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau de réalisation de l'ensemble des indicateurs est supérieur aux prévisions de 2023.

Tableau 91 : Évolution des indicateurs du Programme Administration Générale du MEPS

Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
	Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale						
IP1.1 Proportion des structures du ministère inspectées		%	27	15	60	65	80
IP1.5 Pourcentage des textes réglementaires élaborés		%	100	100	100	100	100
	Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités						
IP2.1 Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés		%	45	47	70	75	100
IP2.2 Pourcentage des activités programmées, réalisées		%	46	57	55	63	65
	Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP3.1 Proportion des gestionnaires de crédits formés en matière de gestion des finances publiques		%	59	65	80,3	85	87,5
IP3.2 Proportion de personnel formé		%	21	21	40	50	50

Source : Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale

Indicateur 1.1 : Proportion des structures du Ministère inspectées

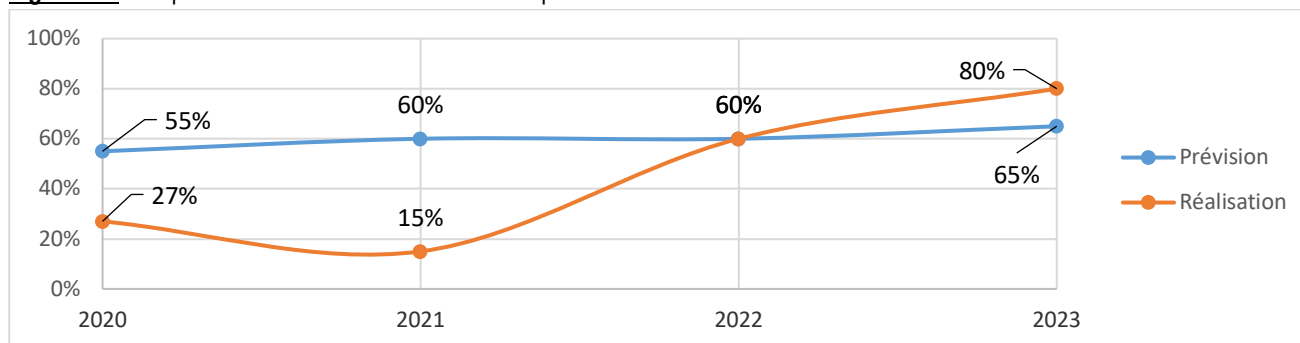
Mode de calcul : (Nombre de structures inspectées / Nombre total de structures) X 100

Source des données : Rapport d'activités de l'Inspection Générale (IGTPS)

Situation de référence : 15%

Valeurs cibles : 65% en 2023, 70% en 2024, 75% en 2025

Figure 163 : Proportion des structures du Ministère inspectées



Source : Rapport Annuel d'activités de l'Inspection Générale

Commentaire/ interprétation des résultats

L'indicateur permet de connaître le niveau de réalisation des activités d'inspection des structures du Ministère par l'Inspection Générale sur toute l'étendue du territoire national, au cours d'une année. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du nombre de structures du MEPS inspectées sur le nombre de structures programmées pour être inspectées en 2023. Au cours de cette année, la proportion visée au titre des structures à inspecter qui était de 65% a été atteinte car la réalisation a atteint un niveau de 80%. Cette réalisation est nettement supérieure aux réalisations de 2022 qui fut de 60%, de 2021 qui est de 15% et celle de 2020 qui s'éleva à 27%.

La courbe montre que de 27% en 2020, la réalisation a baissé en 2021 avec un niveau de 15% avant de connaître une progression en 2022 avec un pourcentage de 60%. La courbe a continué sa croissance pour atteindre 80% en 2023. Cette croissance positive trouve son explication, d'une part, dans le fait que l'Inspection Générale a déconcentré la réalisation de ses activités de contrôle ; et d'autre part, à la réhabilitation des locaux de l'Inspection Générale du Travail et de la Protection Sociale en 2022, qui avait connu en 2021 une avarie technique due à un incendie. A ces explications, s'ajoute l'augmentation des frais de carburants de la structure pour organiser les missions de contrôles. En effet, cette nature économique, essentielle au fonctionnement de la structure, est passée de 2 000 000 F CFA en 2022 à 15 000 000 F CFA en 2023. L'on note dans le même registre des facteurs ayant favorisé l'atteinte de ce résultat, l'acquisition d'un véhicule de locomotion au profit de ce service en fin d'année 2022.

Indicateur 1.2 : Pourcentage des textes réglementaires élaborés

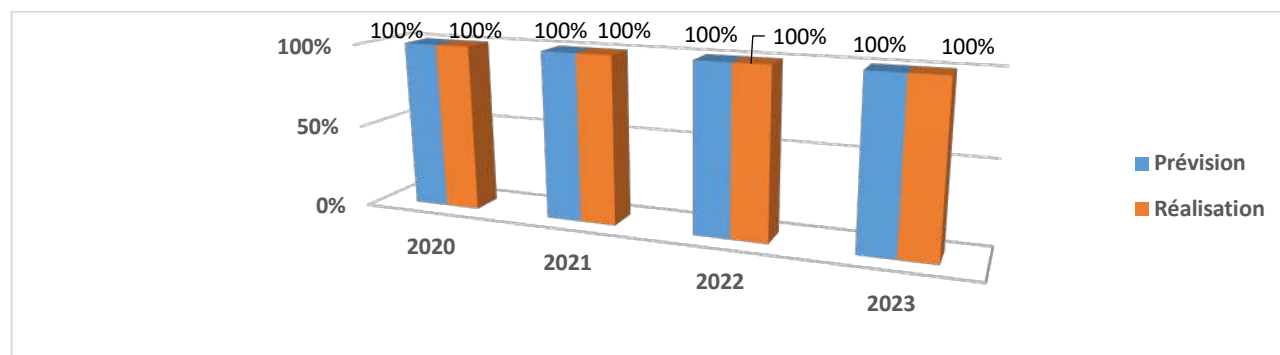
Mode de calcul : $(\text{Nombre de textes réglementaires élaborés} / \text{Nombre de textes réglementaires à élaborer}) \times 100$

Source des données : Rapport annuel d'activités de la DAJ

Situation de référence : 100%

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025,

Figure 164 : Pourcentage des textes réglementaires élaborés



Source : Rapport Annuel d'activités du Cabinet

Commentaire/ interprétation des résultats

Cet indicateur met en exergue la part des textes réglementaires soumis, qui ont été élaborés au cours d'une année. Cette proportion est calculée en pourcentage avec le nombre de textes réglementaires qui ont été rédigés par la DAJ sur le nombre de textes réglementaires à rédiger soumis à la DAJ. La proportion des textes réglementaires élaborés qui est de 100% est restée inchangée depuis 2020. Cette valeur réalisée a toujours été conforme à la prévision de 2020 à 2023. Cette performance est liée au souci, pour ledit service, de respecter le délai prescrit, par le cabinet et les autres services, dans le traitement des dossiers qui lui sont imputés.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités

Indicateur 2.1 : Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés

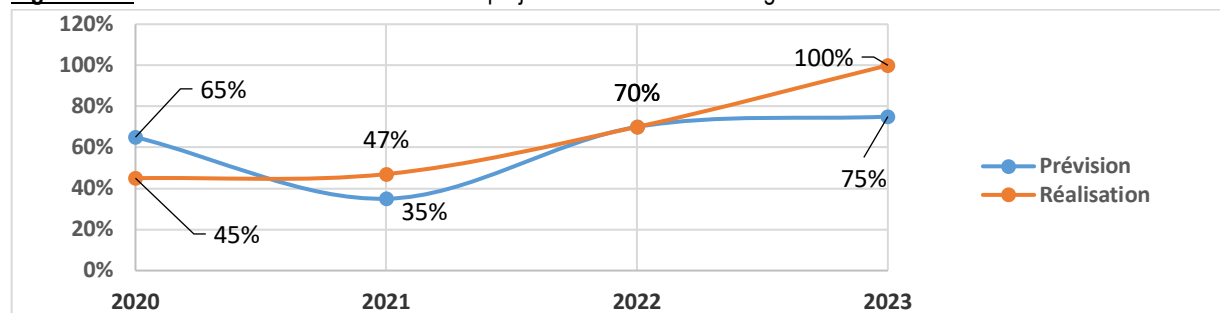
Mode de calcul : (Nombre d'activités de projets d'investissement budgétisés réalisées / Nombre total d'activités de projets d'investissement programmées) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DPCSPS

Situation de référence : 47%

Valeurs cibles : 75% en 2023, 80% en 2024, 82% en 2025

Figure 165 : Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés



Source : Rapport annuel d'activités du cabinet

Commentaire/ interprétation des résultats

Cet indicateur met en évidence la part des programmes et projets qui ont été réalisés au cours d'une année, dans le cadre des projets d'investissement public. Cette proportion est calculée sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le nombre d'activités de projets d'investissement budgétisés qui ont été réalisées et le nombre d'activités de projets d'investissement programmées. La prévision pour la proportion des programmes et projets qui devraient faire l'objet d'un suivi-évaluation en 2023 est de 75%. Cet objectif a été atteint avec un pourcentage de 100%. Cette réalisation de 100% en 2023 est supérieure aux réalisations antérieures de 2020 et 2021 qui sont respectivement de 45% et 47%. Somme toute, la valeur de cet indicateur qui était de 45% en 2020 a connu une hausse en 2021 avec 47% avant de repartir de plus belle vers le succès avec 70% pour atteindre 100% en 2023

Cette situation est imputable au système de suivi des projets mis en place par la Direction en charge du suivi des projets, et qui consiste à collecter régulièrement les informations sur les projets financés par le trésor public. Cette réussite pourrait aussi être mise à l'actif du système de suivi mis en place par la Primature à travers une application

Indicateur 2.2 : Pourcentage des activités programmées, réalisées

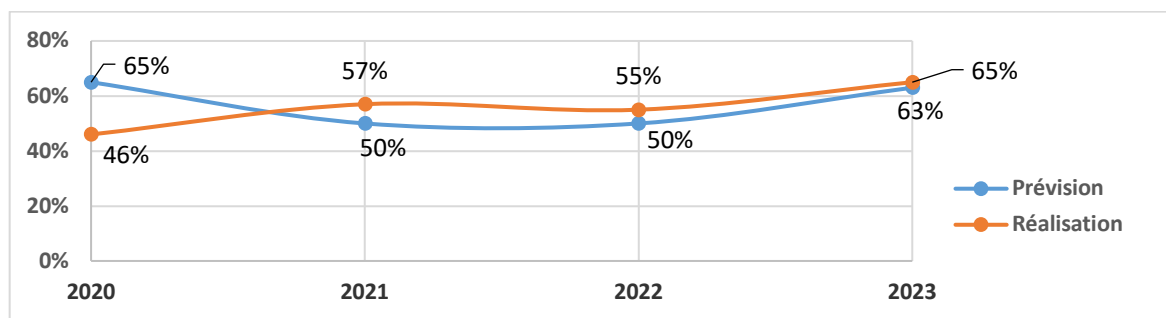
Mode de calcul : (Nombre d'activités programmées réalisées / Nombre total d'activités programmées) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DPCSPS

Situation de référence : 57%

Valeurs cibles : 63% en 2023, 66% en 2024, 70% en 2025

Figure 166 : Pourcentage des activités programmées, réalisées



Source : Rapport Annuel d'activités de la DPCSPS

Commentaire/ interprétation des résultats

Cet indicateur décrit la part des activités du département ministériel programmées, qui ont été réalisées au cours d'une année. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre d'activités programmées qui ont été réalisées et au dénominateur le nombre total d'activités programmées. La proportion des activités réalisées est en progression en 2023 avec un pourcentage de **65%** sur une cible de **63%**. La réalisation qui était de 46% en 2020 a connu une hausse en 2021 avec une réalisation de **57%** avant de descendre en 2022 à un niveau de 55% pour remonter à 65% en 2023. De manière générale, les cibles ont toujours été atteintes, voire dépassées. En sus les réalisations sont allées en crescendo sauf en 2022 où la courbe présente une chute qui laisse penser à un résultat non satisfaisant, alors qu'il n'en est rien.

La relative embellie de **65%** au niveau du taux de réalisation des activités, s'explique à 2 niveaux. Le premier est relatif à la nouvelle dynamique ciblant le résultat et le second, au suivi mensuel, trimestriel et semestriel des matrices d'actions.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 3.1 : Proportion des gestionnaires de crédits formés en matière de gestion des finances publiques

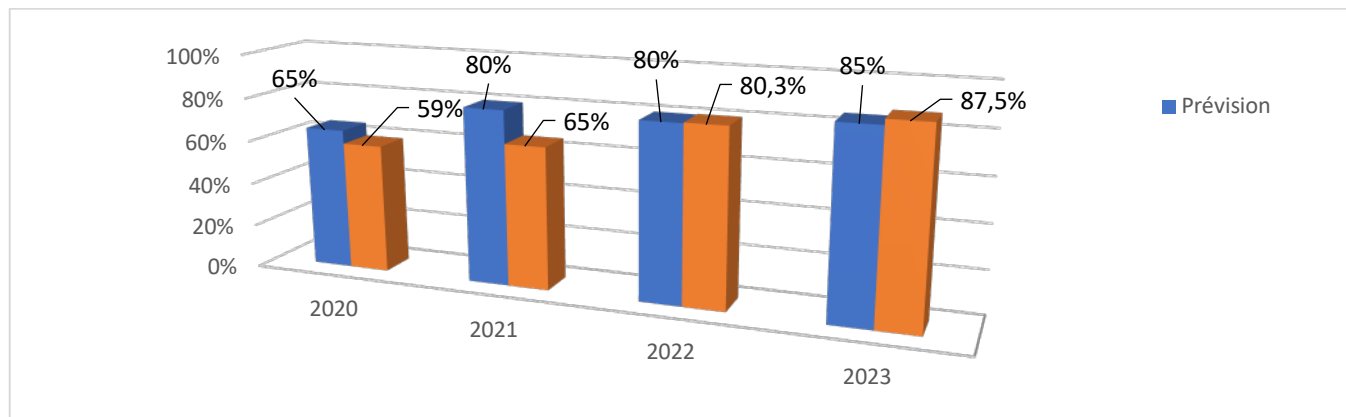
Mode de calcul : (Nombre de gestionnaires de crédits formés en matière de gestion des finances publiques / effectif des gestionnaires de crédits en activité) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DAFM

Situation de référence : 65%

Valeurs cibles : 85% en 2023, 90% en 2024, 95% en 2025

Figure 167 : Proportion des gestionnaires de crédits formés en matière de gestion des finances publiques



Source : Rapport Annuel d'activités de la DAF

Commentaire/ interprétation des résultats

Cet indicateur cumulatif met en évidence l'évolution de la part des gestionnaires de crédits qui ont été formés en matière de gestion des finances publiques. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de gestionnaires de crédits qui ont été formés en matière de gestion des finances publiques et au dénominateur l'effectif total des gestionnaires de crédits en activité. La proportion des gestionnaires de crédits formés en 2023 a atteint 87,5% alors que la prévision est de 85%. Cet indicateur cumulatif dont les valeurs vont en crescendo est passé successivement de 59% en 2020 à 65% en 2021, puis à 80,3% en 2022 avant d'atteindre 87,5% en 2023. Ce saut qualitatif est lié à l'organisation, depuis 2022, de la cérémonie de Rentrée Budgétaire, dont l'un des temps forts reste le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits sur les finances publiques et la reddition des comptes.

Indicateur 3.2 : Proportion de personnel formé

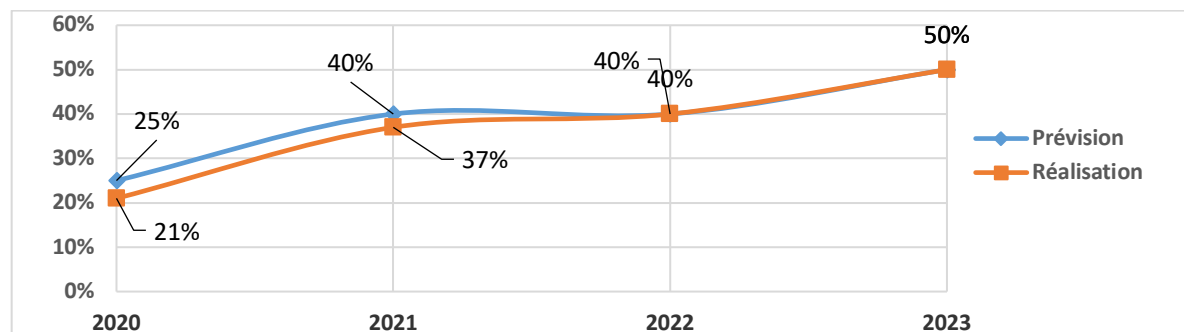
Mode de calcul : (Nombre d'agents formés / Nombre d'agents prévus) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DRH

Situation de référence : 21%

Valeurs cibles : 50% en 2023, 60% en 2024, 62% en 2025

Figure 168 : Proportion de personnel formé



Source : Rapport Annuel d'activités de la DRH

Commentaire/ interprétation des résultats

Cet indicateur permet de connaître la part du personnel qui a été formé au cours d'une année. Cette proportion est calculée sur la base de la multiplication par cent (X100) du rapport entre le nombre d'agents qui ont été formés et le nombre d'agents prévus pour être formés. En 2023, la prévision de personnels formés qui était de 50% a été atteinte. Cette réalisation est supérieure à celle de 2021 qui est de 37 et celle de 2020 qui s'élève à 21%. Les valeurs de cet indicateur ont connu une pente ascendante en partant de 21% en 2020, 37% en 2021 à 40% en 2022 pour atteindre 50% en 2023. Cette constante croissance du pourcentage du personnel formé est imputable à la participation des agents du département ministériel aux sessions de formation organisées par la SNDI et aux séminaires et ateliers de formation par visioconférence et en présentiel en Côte d'Ivoire et Hors de la Côte d'Ivoire auxquels le personnel a également participé.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, les leçons apprises qu'il convient de mettre en évidence sont les suivantes :

- le renforcement des capacités a permis d'améliorer le rendement du personnel dans divers domaines ;
- la collaboration étroite des services avec le contrôle financier a permis un traitement diligent des dossiers ;
- la bonne collaboration entre les parties prenantes a permis d'obtenir des résultats positifs.

S'il est avéré que des facteurs d'amélioration ont concouru à la marche du processus, il faut toutefois reconnaître que cela ne s'est pas effectué sans difficultés. Les principaux écueils rencontrés, au cours de l'année 2023 portent sur les éléments suivants :

- l'inadéquation entre le volume de besoins prioritaires et le niveau de possibilité budgétaire,
- l'insuffisance de matériel roulant (véhicules de service, de fonction, de liaison ou missions, d'engins à deux roues) ;

IV.2. Recommandations

La mise en œuvre de la politique gouvernementale pourrait gagner en efficacité et en efficience si les considérations ci- après étaient examinées :

Au niveau du responsable de programme, les mesures qu'il conviendrait de mettre en œuvre seront de :

- Poursuivre le plaidoyer auprès du Ministère en charge du budget afin d'obtenir une enveloppe budgétaire qui pourrait couvrir la quasi-totalité des priorités du Ministère ;

- Renforcer le réseau de partenaires techniques et financiers afin de rechercher un financement complémentaire auprès d'eux

Au niveau des acteurs extérieurs au Programme ou au Ministère, les recommandations sont les suivantes

- Redynamiser la chaîne de traitement de certains dossiers urgents impliquant plusieurs ministères dans le cadre des procédures de passation de marchés ou de pré-validation de projets de textes ;
- Joindre à la lettre de cadrage du premier ministre, les canevas et la liste de documents à produire pour la tenue de la conférence budgétaire sans que d'autres documents ne s'y ajoutent ;
- Renforcer les capacités des acteurs concernés par l'utilisation du SIGOBE ;
- Octroyer effectivement les dotations budgétaires requises pour la réalisation à bonne date de l'ensemble des travaux prévus ;
- Faire adopter dans les plus brefs délais les documents de référence, les résultats d'études et les textes législatifs et réglementaires (loi, ordonnance, décret, Communication en Conseil des Ministres) ;
- Doter les services-relais opérationnel de mise en œuvre de la politique gouvernementale en moyens de locomotion.

CONCLUSION

Le Programme a bénéficié d'une dotation de **24 256 543 709 F CFA** dont :

- 🚩 **19 521 164 176 F CFA pour les crédits de Personnels ;**
- 🚩 **3 003 101 799 F CFA pour les crédits de Biens et Services ;**
- 🚩 **834 296 712 F CFA au titre des Transferts ;**
- 🚩 **897 981 022 F CFA au titre des Investissements.**

L'exécution de cette dotation s'est soldée par l'amélioration effective de la gouvernance générale du département ministériel, comme en témoigne l'atteinte ou le dépassement de toutes les cibles escomptées.

Cependant, la faiblesse des dotations budgétaires et l'insuffisance des équipements notamment le matériel roulant ont constitué souvent des obstacles à l'obtention de certains effets escomptés.

Pour y parvenir, il conviendrait d'inscrire toutes les initiatives du ministère dans une démarche qualité et mettre les moyens nécessaires à la disposition de l'Inspection Générale afin d'assurer son rôle de contrôle et de conseil.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « EMPLOI »

INTRODUCTION

Le **Programme 2 « EMPLOI »** est présidé par **Monsieur Franck DOGOH**, Directeur Général de l'Emploi. Conformément au décret n°2016-545 du 20 juillet 2016, il a pris service depuis le 20 juillet 2016. Sa mission à travers ce programme, comme l'indique le décret N°2021-803 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, est d'améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler (y compris les personnes en situation de handicap) à un emploi décent et plus particulièrement d'asseoir les bases de l'employabilité des couches vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans). Il a été désigné Responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses, conformément au décret **n°2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programme. Ce programme intervient dans un contexte où la problématique de l'emploi reste au cœur des priorités de l'action gouvernementale. En effet, le contexte économique et social, les tendances démographiques et du marché du travail de la Côte d'Ivoire se traduisent par un accroissement de la sous-utilisation de la main d'œuvre, notamment celui des jeunes et des personnes vulnérables. Il en résulte une précarité de l'emploi et la persistance de la prédominance de l'emploi informel, malgré les efforts remarquables du Gouvernement au cours de ces dernières années.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations au cours de l'année 2023 et de la performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme opérationnel vise, à terme, à améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent. Le résultat escompté, à l'issue de sa mise en œuvre, se libelle comme suit : les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent.

I.2. Le financement du programme

En 2023, les ressources budgétaires du Programme 2 Emploi s'élèvent à **1 550 265 317 FCFA** dont :

- 🚩 **0 F CFA** pour les crédits de Personnels ;
- 🚩 **252 765 317 F CFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- 🚩 **227 500 000 FCFA** au titre des Transferts ;
- 🚩 **1 070 000 000 F CFA** au titre des Investissements.

Au cours de l'exercice 2023, le programme n'a pas subi des modifications à impact direct d'évolution sur le niveau de dotation budgétaire. C'est plutôt une régression progressive qui est observée sur les différentes catégories de budgets : du budget voté (avec une dotation de **1 676 000 000 F CFA**) au collectif (avec un montant de **1 561 715 252 F CFA**), un taux de **6,82%** et du collectif (**1 561 715 252 F CFA**) au budget final (un montant de **1 550 265 317 F CFA**), un taux de **0,73%**.

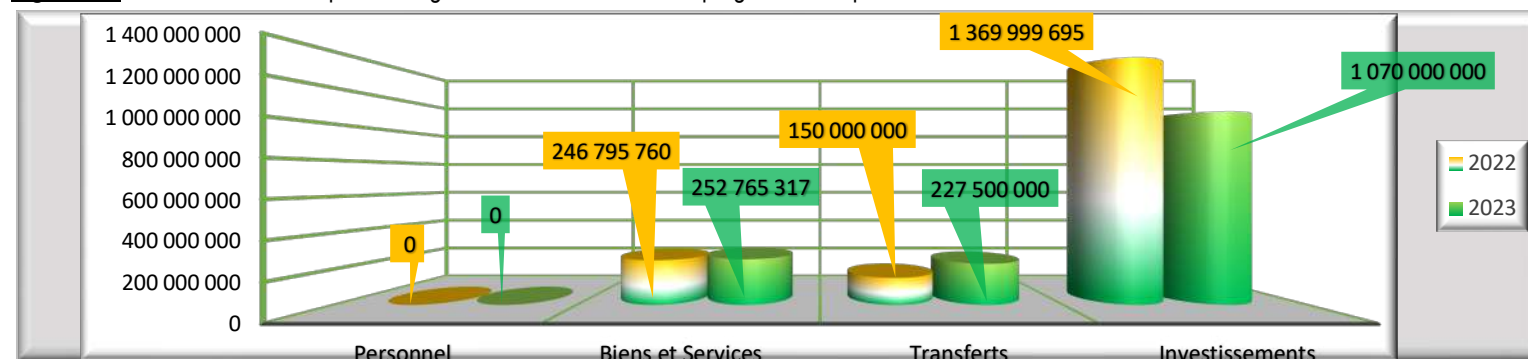
La dotation budgétaire de l'exercice 2023 du programme « **Emploi** » enregistre une baisse de **216 530 138 F CFA**, soit une variation négative de **-12,26%** par rapport au budget de l'année 2022. Le tableau suivant retrace cet état de fait :

Tableau 92 : Evolution des budgets par nature de dépenses du Programme Emploi

Natures de dépenses	2022	2023	Ecart	Taux %
Personnel	0	0	0	0,00
Biens et Services	246 795 760	252 765 317	5 969 557	2,42
Transferts	150 000 000	227 500 000	77 500 000	51,67
Investissements	1 369 999 695	1 070 000 000	-299 999 695	-21,90
TOTAL	1 766 795 455	1 550 265 317	-216 530 138	-12,26

Source : SIGOBE

Figure 169 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2022 à 2023 du programme Emploi



Source : SIGOBE

Le budget du programme a considérablement baissé de plus de **12,26%** de 2022 à 2023. Cela s'explique par une réduction drastique des crédits liés aux investissements. Cela se voit au niveau du Projet de promotion emploi des couches vulnérables qui passe d'un budget en 2022 d'un montant de **370 000 000 F CFA** à un budget octroyé de **70 000 000 F CFA**, incluant une variation négative de **300 000 000 F CFA**, soit un taux de réduction de **81,08%**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

D'un budget initial de **1 676 000 000 F CFA**, le programme **EMPLOI** a connu une réduction en passant à un collectif de **1 561 715 252 F CFA** pour un budget final de **1 550 265 317 F CFA**. Le budget initial a donc connu une baisse de **125 734 683 F CFA**, soit un taux de diminution de **7,50%**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **1 550 263 406 F CFA**, correspondant à un taux d'absorption de **100%**.

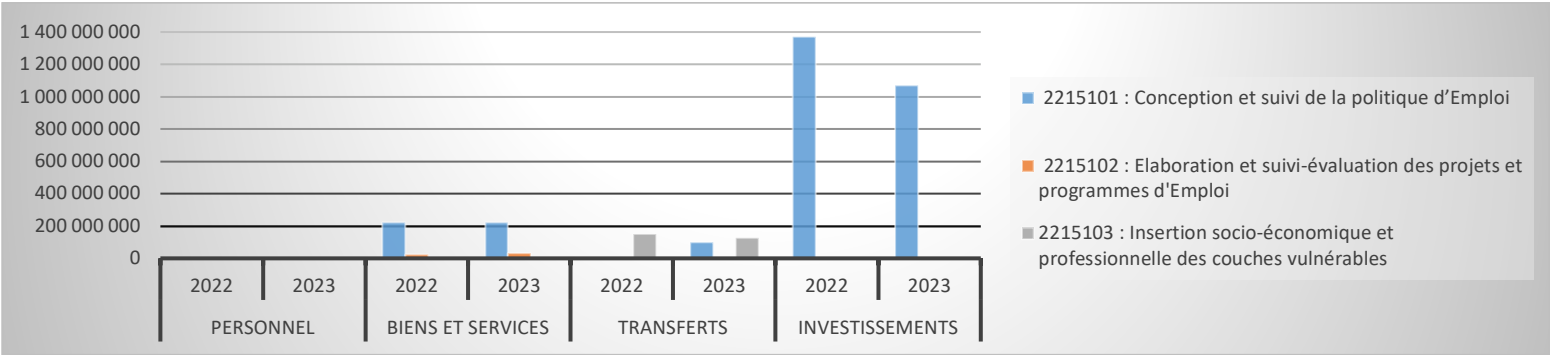
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 93 : Exécution financière par action du Programme Emploi

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2215101 : conception et suivi de la politique d'Emploi	0	0	220 896 154	221 081 943	0	100 000 000	1 369 998 507	1 069 999 498	1 590 894 661	1 391 081 441
Action 2215102 : Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi	0	0	25 359 600	31 681 965	0	0	0	0	25 359 600	31 681 965
Action 2215103 : Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables	0	0	0	0	150 000 000	127 500 000	0	0	150 000 000	127 500 000
Total Général	0	0	246 255 754	252 763 908	150 000 000	227 500 000	1 369 998 507	1 069 999 498	1 766 254 261	1 550 263 406

Source : SIGOBE

Figure 170 : Exécution financière par action du Programme Emploi



Source : SIGOBE

Commentaire :

A l'examen des réalisations de 2022 à 2023, il ressort la situation suivante par action :

- ***l'action 1 Conception et suivi de la Politique d'Emploi*** : en 2023, les dépenses ont été ordonnancées à hauteur de **1 391 081 441 F CFA**, pour un taux de **100%** contre un taux de **99,97%** en 2022, correspondant à un niveau d'ordonnancement de **1 590 894 661 F CFA**, L'écart de réalisations entre les deux années est de **0,03 points**;
- ***l'action 2 Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi*** : en 2023, l'ordonnancement a été réalisé à hauteur de **31 681 965 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%**. Par contre, les dépenses de cette action ont été exécutées à hauteur de **25 359 600 F CFA** en 2022, soit un taux d'absorption de **99,84%**. Ce qui induit un écart de réalisations financières de **0,16 points** entre 2022 et 2023 ;
- ***l'action 3 Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables*** : concerne uniquement les transferts et donne un état de réalisation financière de **100%** sur les 2 années consécutives. En 2023, le total des réalisations financières est de **127 500 000 F CFA** contre un niveau d'ordonnancement de **150 000 000 F CFA** en 2022.

Par ailleurs, la comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2023 donne un état suivant :

- ***l'action 1 Conception et suivi de la Politique d'Emploi*** : le budget initial de **1 475 000 000 F CFA** a subi un collectif de **1 392 408 865 F CFA** pour donner un budget final de **1 391 082 615 F CFA** en fin d'exercice. Ce budget a été exécuté à un taux de **100%** ;
- ***l'action 2 Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi*** : d'un budget voté de **51 000 000 F CFA**, puis d'un collectif de **41 806 387 F CFA**, l'action enregistre à la clôture budgétaire un montant de **31 682 702 F CFA**, d'où une baisse constatée de **19 317 298 F CFA**. Ce budget a été exécuté à **100%** ;
- ***l'action 3 Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables*** : le budget voté de **150 000 000 F CFA** a connu un collectif en cours d'exercice pour donner un budget final de **127 500 000 F CFA** en cours d'exercice. Cette action enregistre un taux d'absorption de **100%**.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 94 : Exécution des investissements du programme Emploi

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat ordonnancé 2023
Projet 1 : Projet de promotion Emploi des couches vulnérables	2016	2023	2 000 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
Sur financement intérieur			2 000 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Projet de promotion de l'emploi décent (PPED)	2022	2024	7 500 000 000	500 000 000	500 000 000	499 999 999
Sur financement intérieur			7 500 000 000	500 000 000	500 000 000	499 999 999
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Projet d'insertion des personnes vulnérables (PIPV)	2022	2024	7 800 000 000	500 000 000	500 000 000	499 999 499
Sur financement intérieur			7 800 000 000	500 000 000	500 000 000	499 999 499
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			17 300 000 000	1 070 000 000	1 070 000 000	1 069 999 498
Total sur financement intérieur			17 300 000 000	1 070 000 000	1 070 000 000	1 069 999 498
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Sources : PIP & SIGOBE

Concernant le **Projet de Promotion Emploi des couches vulnérables**, il avait un coût initial total de **2 000 000 000 F CFA** pour **7 500 bénéficiaires** à insérer. Il a démarré depuis décembre 2016 et devait initialement s'achever en 2020. Aujourd'hui, il s'agit d'une activité pérenne, en lien avec nos missions en matière d'emploi. En 2023, le projet a permis l'insertion de **263 bénéficiaires** sur un objectif de **200 prévus**, soit un taux de réalisation physique annuelle de **131%**. Depuis son démarrage, le projet connaît un taux d'exécution physique global de 65,77% (par rapport à l'objectif initial) soit **4 933 personnes vulnérables à revenus faibles** (*les femmes, les personnes en situation de handicap et les hommes âgés de plus de 40 ans*) insérées sur l'ensemble du territoire à travers le financement d'activités génératrices de revenus (AGRs). La dotation de **70 000 000 F CFA** allouée en 2023 a été entièrement exécutée (100%). Globalement, le projet totalise depuis son démarrage en décembre 2016 une dotation de **782 380 000 F CFA**, soit un taux de financement **39,11%** entièrement exécuté.

En termes de difficultés, nous notons que le projet connaît une forte adhésion des couches vulnérables (personnes vulnérables à revenus faibles), mais le budget alloué ces trois dernières années ne permet pas de prendre en compte un plus grand nombre de bénéficiaires. Cela entraîne que les coûts des AGRs proposés sont redimensionnés dans l'intérêt de toucher plus de bénéficiaires. Par ailleurs, une demande a été adressée à la Direction Générale du Budget et des Finances à l'effet de mettre ce projet en bien et service et le rendre permanent.

S'agissant du **Projet d'insertion des Personnes Vulnérables (PIPV)**, il a un coût global initial de **7 800 000 000 F CFA** pour **15 600 bénéficiaires**. Les prévisions initiales de 2023 étaient de **6 000 bénéficiaires** du financement d'activités génératrices de revenus, dans les régions du Tchologo, du Kabadougou, et du Bounkani. Il a démarré depuis 2022 pour prendre fin en 2024.

Il convient de relever que depuis son démarrage en 2022, le projet totalise une dotation de **1 milliard**, soit un taux de financement de **12,82%** entièrement exécuté. Le niveau des dotations par année ne permet pas d'atteindre les objectifs initiaux en termes de nombre de bénéficiaires prévisionnel à insérer par année. La réduction des dotations entraîne le redimensionnement des objectifs.

Ainsi, en 2023, sur les **prévisions** revues de **1 000** bénéficiaires, le projet a permis l'insertion de **1 261 personnes vulnérables**, soit un taux physique annuel de **126,1%**. Globalement ce projet connaît un taux d'exécution physique de **15,15%**, soit **2 363 personnes vulnérables insérées** sur **15 600 initialement prévus**. La dotation de **500 000 000 F CFA** perçue en 2023 a été entièrement exécutée (**100%**).

A partir de 2024, il est envisagé de faire de ce projet une activité pérenne.

En ce qui concerne le **Projet de Promotion de l'Emploi Décemment (PPED)**, il a un coût global de **7 500 000 000 F CFA** pour **15 000 bénéficiaires** à raison de **5 000 bénéficiaires par an**. Ceux-ci sont organisés en groupements (projets collectifs) de Micro et de Petites Entreprises (MPE), dans des filières porteuses (agro-industrie et agropastoral, environnement et TIC). Les régions concernées par ce financement sont celles du Gbêkè, de San-Pedro, du Tchologo, du Bounkani et du Kabadougou. Le projet a démarré en 2022 et doit prendre fin en 2024.

En 2023, le projet a permis l'insertion de **2 836 bénéficiaires** (issus de 53 groupements de personnes vulnérables : femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans) sur **1 500 prévus**, soit un taux physique annuel de **189%**.

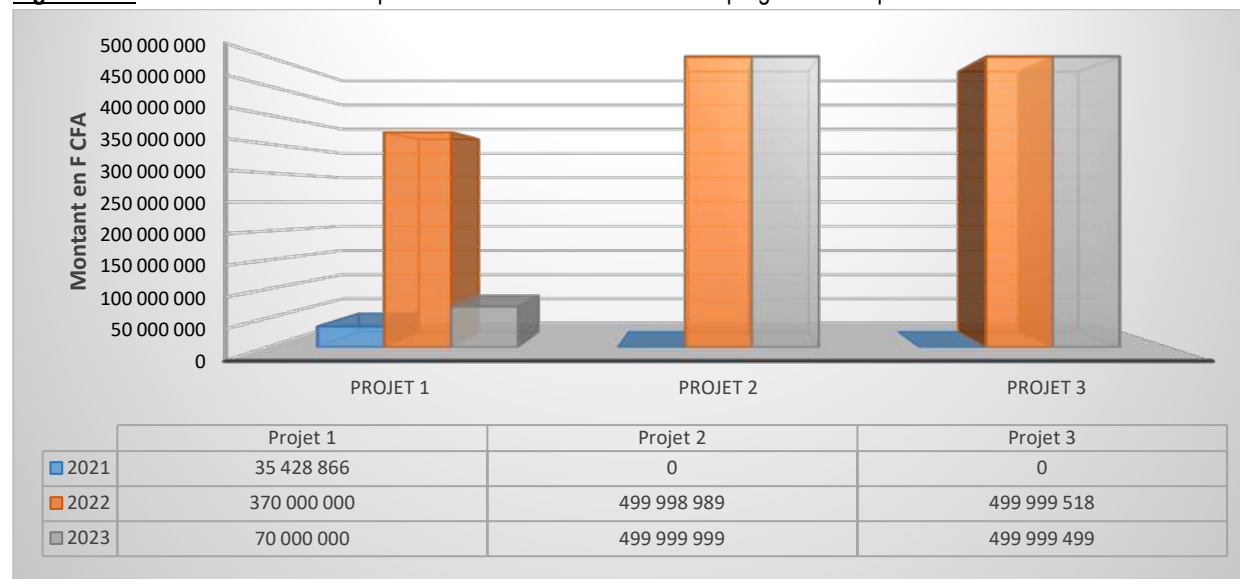
Globalement ce projet connaît un taux d'exécution physique de **34,74%**, soit **5 212** (issus de 86 groupements de personnes vulnérables : femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans) sur **15 000 prévus**.

La dotation de **500 000 000 F CFA** perçue en 2023 a été entièrement exécutée (**100%**).

Depuis son démarrage en 2022, le projet totalise une dotation de **1 milliard**, soit un taux de financement de **13,33%** entièrement exécuté. Le niveau des dotations par année ne permet pas d'atteindre les objectifs initiaux en termes de nombre de bénéficiaires prévisionnel à insérer par année. La réduction des dotations entraîne le redimensionnement des objectifs.

A partir de 2024, il est envisagé de faire de ce projet une activité pérenne.

Figure 171 : Evolution de l'exécution par années des investissements du programme Emploi



Source : SIGOBE

II.2. Évolution des effectifs

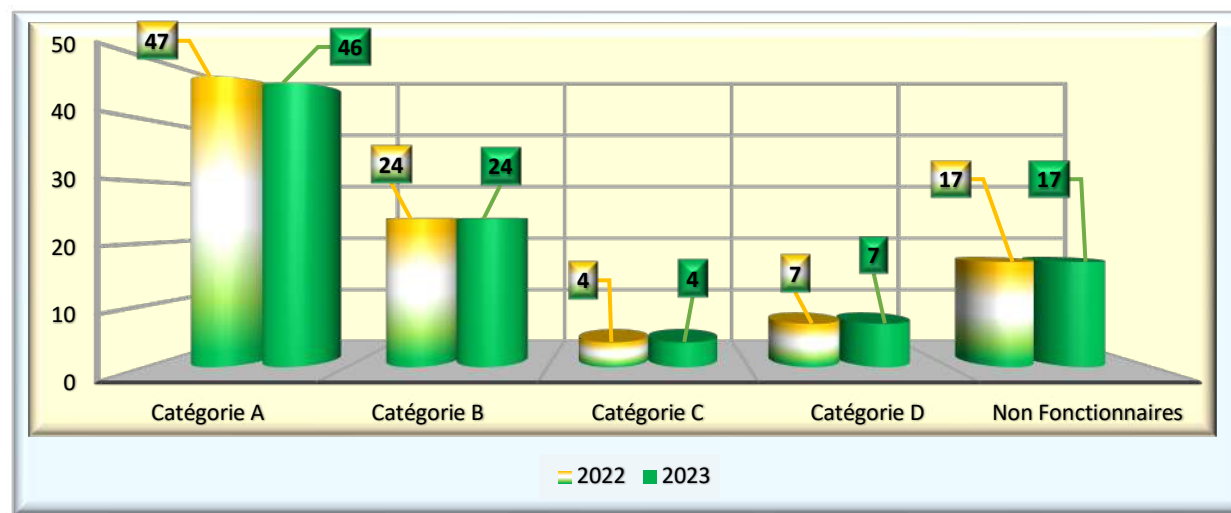
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 95 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Emploi

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	47	04	04	01	02	46
Catégorie B	24	02	02	00	00	24
Catégorie C	04	00	00	00	00	04
Catégorie D	07	03	03	00	00	07
Non Fonctionnaires	17	00	00	00	00	17
TOTAL	99	09	09	01	02	98

Source : Données de la Direction Générale de l'Emploi

Figure 172 : Evolution des effectifs du Programme de 2022 à 2023



Source : Données de la Direction Générale de l'Emploi

Au niveau du programme 2, l'effectif du personnel de l'année 2022 a connu une légère réduction en 2023. Il est passé de 99 à 98 agents soit une baisse de **1,01%**. Cela s'explique par le départ de 2 agents de la catégorie A vers d'autres départements ministériels et par l'entrée (besoin satisfait) d'un agent de la même catégorie dans le programme emploi. Ces sorties n'affectent nullement le bon fonctionnement du programme car l'écart négatif d'un seul agent, jugé minime, ne constitue aucunement un frein à la réalisation et au suivi des activités. Cependant, une augmentation du niveau de la prime trimestrielle pourrait éviter le départ de certains personnels vers les régies financières.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités majeures du programme portent sur le financement des activités des personnes vulnérables et la mise en place d'un dispositif afin de produire l'information statistique sur l'emploi.

Les réalisations majeures qui méritent d'être inscrites au crédit du programme se résument comme suit :

- l'insertion de 263 personnes vulnérables à revenus faibles sur un objectif de 200 prévus (les femmes, les personnes en situation de handicap et les hommes âgés de plus de 40 ans) sur l'ensemble du territoire à travers le financement d'activités génératrices de revenus (AGRs). Le taux d'insertion annuel de 131,5% sur ce projet.
- l'insertion de 1261 personnes vulnérables sur 1000 prévus, pour la réalisation d'activités génératrices de revenus, dans les régions du Tchologo, du Kabadougou, et du Bounkani, soit un taux d'insertion de 126,1% ;
- l'insertion de 2 836 bénéficiaires (groupements de personnes vulnérables : femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans) sur 1500 prévus dans des filières porteuses (TIC, Environnement, pêche, agro-industrie) des régions du Gbêkè, de San-Pedro, Tchologo, Bounkani et Kabadougou, soit un taux d'insertion de 189% ;
- la poursuite de la mise en œuvre la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle (SNIT-EF) avec l'organisation de 05 caravanes de sensibilisations en faveurs des acteurs du vivrier marchand ;
- la tenue de 03 sessions de renforcement de capacités des Unités de Production Informelle (UPI) pour accroître leurs productivités et l'enrôlement de **500 acteurs** du vivrier marchand pour bénéficier de la couverture Sociale (RSTI, CMU).

Il convient de relever que le bilan de trois indicateurs du programme est lié à la réalisation d'une enquête sur l'emploi afin de mesurer la performance du programme. Il s'agit des indicateurs « Taux d'emplois vulnérables », « Taux de salarisation » et « Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle ».

La réalisation de ces indicateurs est restée inchangée depuis 2019, car l'Enquête Emploi, qui devrait fixer la nouvelle valeur réelle, n'a pu se réaliser. Ce sont donc les valeurs de 2019, années des dernières Enquêtes Emploi, qui sont à considérer actuellement. Et pourtant, il est certain que les proportions ont évolué positivement, du fait des mesures mises en œuvre chaque année, bien que les moyens ne permettent pas de connaître le niveau de réussite et leur impact. Des plaidoyers seront faits auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette enquête qui permettra d'évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'emploi.

Les atouts dont dispose le programme restent l'existence de document référentiel, tel que la politique nationale de l'emploi, l'inscription de l'Emploi au chapitre des priorités de l'Etat depuis 2011 et surtout la disponibilité d'un personnel pluridisciplinaire qui œuvre en synergie pour l'atteinte des résultats escomptés.

La principale difficulté, à laquelle est confronté le programme, reste l'inexistence d'une dotation pour financer l'enquête emploi qui permet d'évaluer les effets et l'impact des mesures mises en œuvre dans le cadre de la résorption du problème lié à la qualité de l'emploi.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 96 : Évolution des indicateurs du Programme Emploi

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent						
IP1.1 Taux de réalisation des activités du programme Emploi	%	81,82	73	82,68	87	110,47
IP1.2 Taux de personnes insérées du fait des initiatives propres au MEPS	%	60	80,5	117,86	90	148,86
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi						
IP2.1 Taux d'emplois vulnérables	%	71,1	71,1	69,9	65,2	69,9
IP2.2 Taux de salarisation	%	23,1	23,1	23,1	28	23,1
IP2.3 Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle	%	12,30	12,30	12,30	11,1	12,30

Source : rapport d'activités du Programme

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi

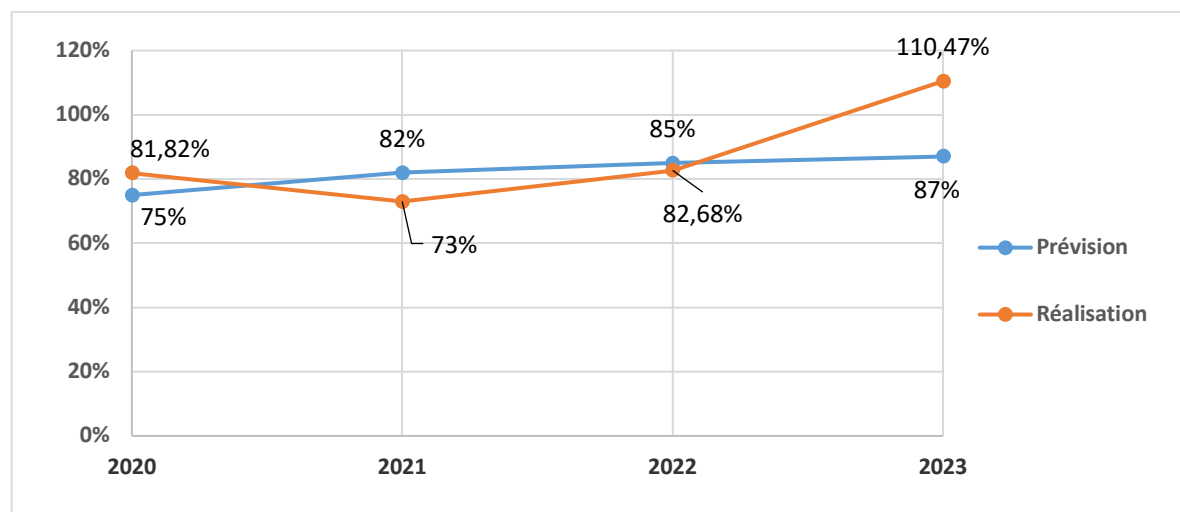
Mode de calcul : (Nombre d'activités du programme Emploi réalisées / Nombre total des activités du programme Emploi programmées) X 100

Source des données : Rapport Annuel de Performance du Programme Emploi

Situation de référence : 73%

Valeurs cibles : 87% en 2023, 90% en 2024, 94% en 2025

Figure 173 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi



Source : rapport d'activités du Programme

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur décrit la portion des activités programmées du programme Emploi qui ont été réalisées au cours d'une l'année. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du nombre d'activités du programme Emploi qui ont été entièrement réalisées sur le total des activités du programme Emploi programmées pour une année.

Le résultat de 110,47% comparativement à la cible de 87% en 2023 montre bien que les résultats escomptés ont été atteints. Cette valeur est largement supérieure à celles des années 2020 (81,82%), 2021 (73%) et 2022 (82,68%). Les réalisations partent de 81,82% en 2020 pour chuter en 2021 avec une valeur de 73%. Ensuite, elles vont en crescendo, car ils sont successivement de 82,68% en 2022 et 110,47% en 2023.

L'atteinte de la cible en 2023 pourrait s'expliquer par les taux de réalisation des projets d'insertion. En effet ceux-ci ont connu une forte augmentation du fait de la forte adhésion des populations cibles.

Pour les années à venir, il sera question d'accroître les partenariats avec les PTFs bilatéraux et multilatéraux dans la recherche de financements des activités du programme.

Indicateur 1.2 : Taux de personnes insérées du fait des initiatives propres au MEPS

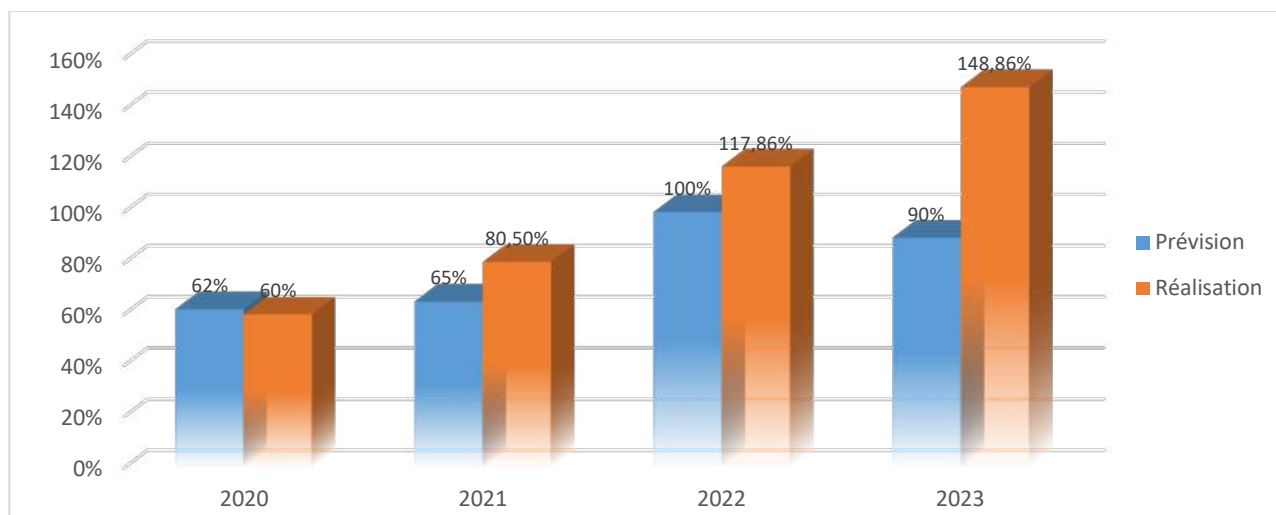
Mode de calcul : (Nombre de personnes ayant été insérées du fait des propres au MEPS / Effectif des personnes ayant sollicité une insertion socio-professionnelle au MEPS) X 100

Source des données : Rapport Annuel de Performance du Programme Emploi

Situation de référence : 80,5%

Valeurs cibles : 90% en 2023, 94% en 2024, 97% en 2025

Figure 174 : Taux de personnes insérées du fait des initiatives propres au MEPS



Source : rapport d'activités du Programme

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de connaître la part des personnes vulnérables qui ont été insérées, au cours d'une année, à travers la mise en œuvre des projets et programmes d'Emploi. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du nombre total de personnes vulnérables insérées du fait des initiatives propres au MEPS sur le nombre Total des personnes vulnérables prévues pour être insérées au cours d'une année. Le résultat de 148,86% comparativement à la cible de 90% en 2023 montre bien que les résultats escomptés ont été atteints. Cette valeur est largement supérieure à celles des années 2020 (60%), 2021 (80,5%) et 2022 (117,86%). Les réalisations sont en crescendo depuis 2021 comme l'illustre le graphique (**figure 17**).

L'atteinte de la cible en 2023 pourrait s'expliquer par la mise en œuvre des deux projets PSGOUV2. En effet ceux-ci ont permis l'insertion de 4 097 personnes vulnérables en 2023.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi

Indicateur 2.1 : Taux d'emplois vulnérables

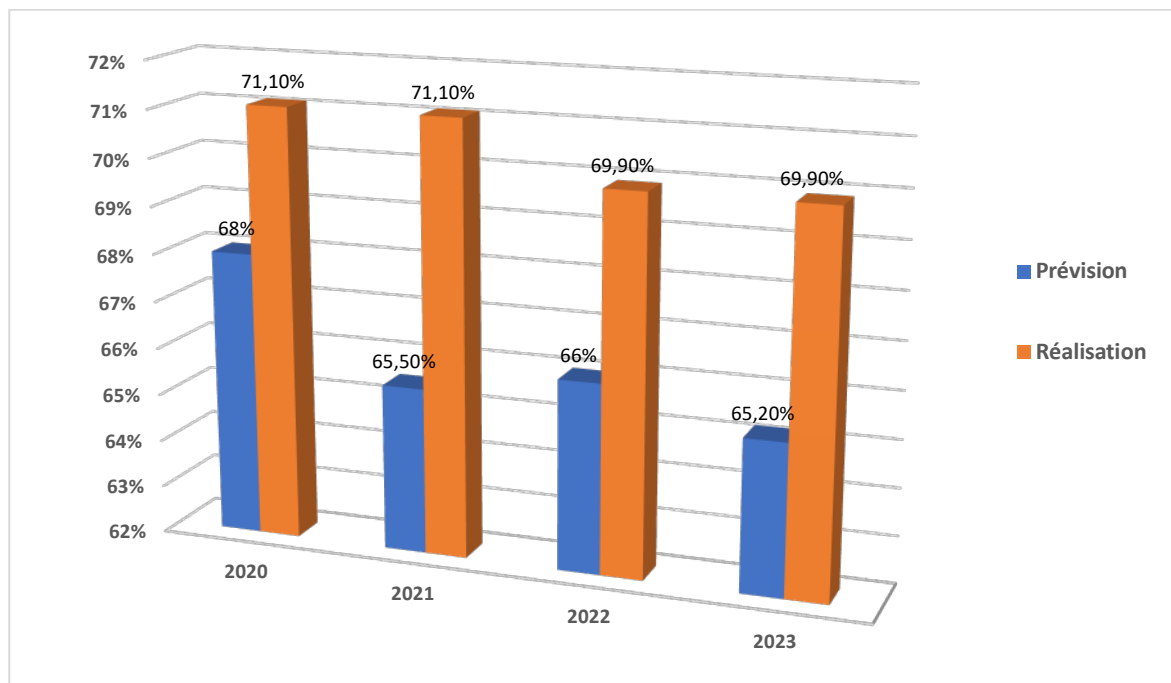
Mode de calcul : $(\text{Nombre de travailleurs pour leur propre compte} + \text{Nombre de travailleurs familiaux non rémunérés} / \text{Population en emploi}) \times 100$

Source des données : Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE)

Situation de référence : 71,1%

Valeurs cibles : 65,2% en 2023, 63% en 2024, 62,5% en 2025

Figure 175 : Taux d'emplois vulnérables



Source : rapport d'activités du Programme

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur met en évidence l'impact réel des mesures mises en œuvre dans la réduction des emplois vulnérables. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de travailleurs pour leur propre compte + Nombre de travailleurs familiaux non rémunérés et au dénominateur la population en emploi. La réalisation de 2019 (71,1%) est restée inchangé jusqu'en 2021 bien que la prévision ait connu une progression en fonction des attentes, passant de 68% en 2020, à 65% en 2021, puis 66% en 2022 et enfin 65,2% en 2023. Pour résoudre ce problème, un plaidoyer est fait chaque année afin de parvenir à inscrire l'Enquête Emploi au chapitre des priorités.

Indicateur 2.2 : Taux de salarisation

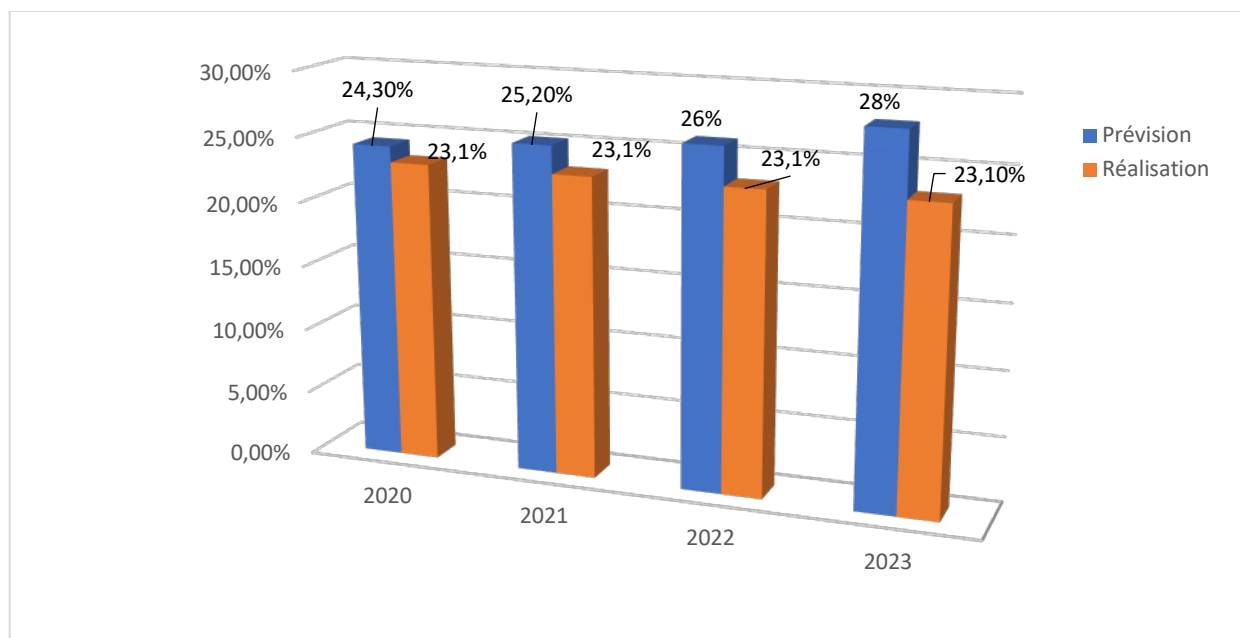
Mode de calcul : (Nombre de personnes en emploi salarié / Population en emploi) X100

Source des données : Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE)

Situation de référence : 23,1%

Valeurs cibles : 28% en 2023, 30% en 2024, 32% en 2025

Figure 176 : Taux de salarisation



Source : rapport d'activités du Programme

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de connaître la part des personnes qui exercent un emploi salarié. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de personnes en emploi salarié et au dénominateur toute la population en emploi. La réalisation de 2019 est restée inchangée jusqu'en 2023, c'est-à-dire 23,1%, bien que la prévision ait connu une progression en fonction des attentes, passant de 24,3% 2020, à 25,2% en 2021, puis à 26% en 2022 et 28% en 2023. Cette évaluation est inchangée du fait de la non réalisation de l'Enquête annuelle sur Emploi depuis 2019. C'est cette enquête annuelle qui devrait en fixer l'évolution de la valeur annuelle. Pour résoudre ce problème, un plaidoyer est fait chaque année afin de parvenir à inscrire l'Enquête Emploi au chapitre des priorités.

Indicateur 2.3 : Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle

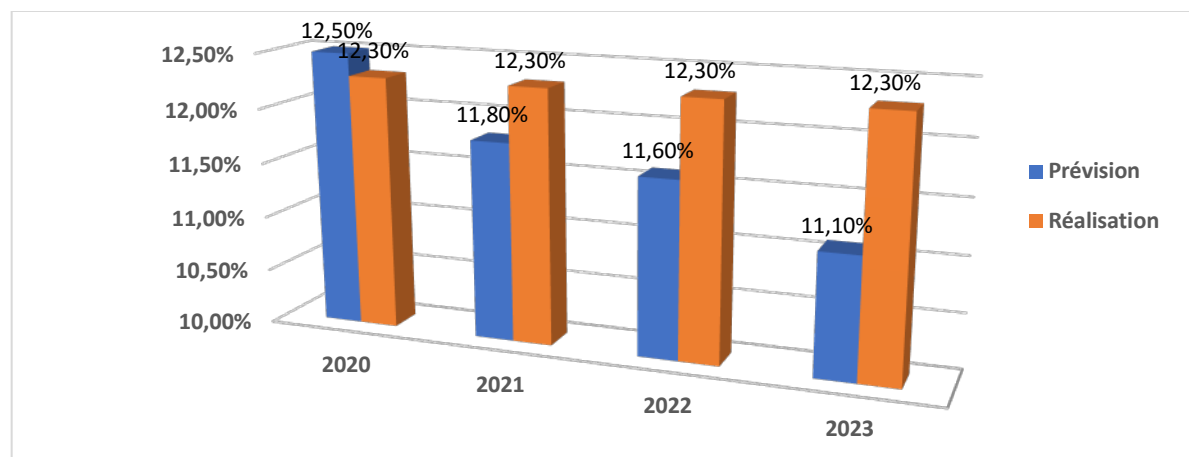
Mode de calcul : $(\text{Population au chômage} + \text{main d'œuvre potentielle} / \text{Main d'œuvre élargie}) \times 100$

Source des données : Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE)

Situation de référence : 12,30%

Valeurs cibles : 11,1% en 2023, 10,8% en 2024, 10,5% en 2025

Figure 177 : Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle



Source : rapport d'activités du Programme

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur montre l'évolution de l'impact des mesures mises en œuvre pour réduire la combinaison du chômage et de la main d'œuvre potentielle. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du rapport entre la population au chômage + main d'œuvre potentielle et la main d'œuvre élargie. La réalisation de 2019 est restée inchangée jusqu'en 2023, c'est-à-dire (12,3%) bien que la prévision ait connu une progression en fonction des attentes, passant de 12,5% en 2020 à 11,8% en 2021, puis à 11,6% en 2022 et enfin à 11,1% en 2023. Cette évaluation est restée inchangée du fait de la non réalisation de l'Enquête annuelle sur Emploi depuis 2019. C'est cette enquête annuelle qui devrait en fixer l'évolution annuelle. La résolution de ce problème pourrait venir d'un plaidoyer fait afin de parvenir à inscrire l'Enquête Emploi au chapitre des priorités.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons Apprises

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, les leçons apprises qu'il convient de mettre en évidence sont les suivantes :

- le renforcement des capacités a permis d'améliorer le rendement du personnel dans divers domaines ;
- la collaboration étroite des services avec le contrôle financier a permis un traitement diligent des dossiers ;
- la bonne collaboration entre les parties prenantes a permis d'obtenir des résultats positifs ;
- La détermination d'indicateurs directement liés aux activités et au programme.

S'il est avéré que des facteurs d'amélioration ont concouru à la marche du processus, il faut toutefois reconnaître que cela ne s'est pas effectué sans difficultés. Les principaux écueils rencontrés, au cours de l'année 2023 portent sur les éléments suivants :

- L'inadéquation entre le volume de besoins prioritaires et le niveau de possibilité budgétaire,
- L'insuffisance de matériel roulant (véhicules de service, de fonction, de liaison ou missions, d'engins à deux roues) ;

- L'inexistence de l'information statistique actualisée depuis 2019.

IV.2. Recommandations

La mise en œuvre de la politique gouvernementale pourrait gagner en efficacité et en efficience si les considérations ci- après étaient examinées :

Au niveau du responsable de programme, les mesures qu'il conviendrait de mettre en œuvre seront de :

- Poursuivre le plaidoyer auprès du Ministère en charge du budget afin d'obtenir une enveloppe budgétaire qui pourrait couvrir toutes les priorités du programme ;
- Renforcer le réseau de partenaires techniques et financiers afin de rechercher un financement complémentaire auprès d'eux.

Au niveau des acteurs extérieurs au Programme ou au Ministère, les recommandations sont les suivantes

- Octroyer effectivement les dotations budgétaires requises pour la réalisation à bonne date de l'ensemble des travaux prévus ;
- Renforcer les capacités des acteurs concernés par l'utilisation du SIGOBE ;
- Faire adopter dans les plus brefs délais les documents de référence ;
- Octroyer les moyens financiers nécessaires pour la réalisation de l'enquête annuelle sur l'emploi.

CONCLUSION

Le Programme a bénéficié d'une dotation de **1 550 265 317 F CFA** dont :

-  **0 F CFA pour les crédits de Personnels ;**
-  **252 765 317 F CFA pour les crédits de Biens et Services ;**
-  **227 500 000 F CFA au titre des Transferts ;**
-  **1 070 000 000 F CFA au titre des Investissements.**

Les ressources financières allouées aux programmes n'ont pas permis depuis 2020 d'évaluer certains indicateurs clés bien que des mesures aient été mises en œuvre pour contribuer à la réduction du chômage. En effet, les réalisations de certains indicateurs du programme sont des données statistiques obtenues après la réalisation de l'enquête annuelle sur l'emploi. Par manque de financement, les enquêtes sur l'Emploi 2021, 2022 et 2023 n'ont pu être réalisées. Par conséquent, les valeurs disponibles, sont celles issues de la dernière enquête sur l'emploi de 2019. Il est difficile d'estimer les valeurs des indicateurs si l'enquête annuelle n'est pas réalisée. Les réalisations obtenues, dans le cadre du présent RAP, sont ceux de résultats d'extrants collectés sur la base des initiatives directes de financement des personnes vulnérables. C'est d'ailleurs pour cette raison que seulement deux cibles ont été atteintes sur les cinq escomptées car la mesure des trois autres dates de 2019.

Pour y remédier, il conviendrait de reprendre l'enquête emploi, ou à défaut, trouver un mécanisme de production de l'information statistique sur le monde de l'emploi.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRAVAIL »

INTRODUCTION

La responsabilité du **Programme 3 « Travail »** est assurée par **Madame KAGAMBEGA Coulibaly Fanta**, Directrice Générale du Travail qui a pris service à cette fonction budgétaire depuis le 24 juin 2022. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme, elle a été désignée Responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

Prenant appui sur les missions de la Direction Générale du Travail contenues dans le décret n°2022-604 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Programme 3 « Travail » est chargé de veiller à la conformité de l'environnement de travail ivoirien avec les dispositions normatives nationales et internationales en vigueur.

L'exécution de ce programme s'est faite en 2023 dans un contexte où le monde du travail reste secoué par de nombreux conflits en entreprises au sortir de la crise à covid-19. A cela, s'ajoute la réduction, en cours d'exercice, des ressources budgétaires des services à un moment où les besoins en financement des investissements et des biens et services connaissent un accroissement. L'année a également été marquée par la nomination des responsables des quatre Directions Régionale du Travail nouvellement créées.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations et de la performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a été conçu dans l'optique de « garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent. ». Le résultat stratégique qui en découle est libellé comme suit : « les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent ».

I.2. Le financement du programme

En 2023, les ressources budgétaires du **Programme 3 « Travail »** s'élèvent à **1 266 783 488 F CFA** dont :

-  **59 450 000 F CFA** pour les crédits de Personnels ;
-  **339 479 788 F CFA** pour les crédits de Biens et Services ;
-  **867 853 700 F CFA** au titre des Investissements.

Au cours de l'exercice 2023, le programme a subi des modifications dues à un mouvement de crédits et la création de nouvelles activités ayant eu un impact sur le niveau de dotation budgétaire.

➤ **Mouvement de crédits à impact sur le budget**

Au titre des Investissements, l'arrêté n°0063/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/CD du 06 mars 2023 a été signé par le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour un transfert de crédits d'un montant de **667 853 700 F CFA** au profit de l'activité **78041200270 « Projet d'Appui à l'Opérationnalisation et à l'Extension du système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire 2023-2025 (PAOE-SOSTECI) »**. Ce qui fait que la dotation de cette activité passe de **150 000 000 F CFA** à un montant final de **817 853 700 F CFA**.

L'on note que la dotation budgétaire de **1 266 783 488 F CFA** reçue par le programme en 2023, enregistre une hausse de **264 878 164 FCFA** par rapport à l'année 2022 dont le budget se situe à **1 001 905 324 F CFA**.

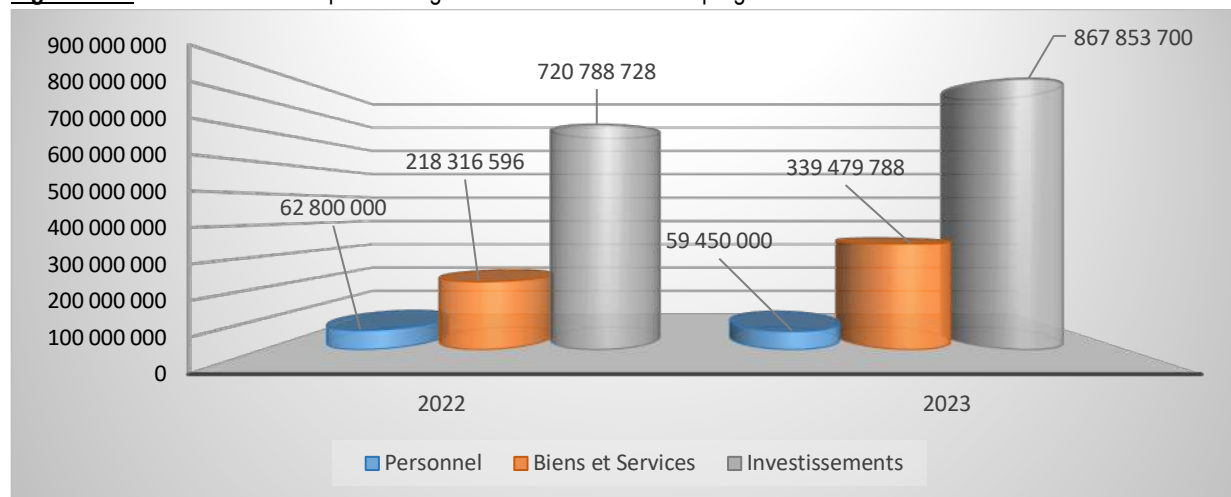
Cette hausse se répartie par nature de dépenses comme suit :

Tableau 97 : Evolution des budgets par nature de dépenses du Programme Travail

Natures de dépenses	2022	2023	Ecart	Taux %
Personnel	62 800 000	59 450 000	-3 350 000	- 5,33
Biens et Services	218 316 596	339 479 788	121 163 192	55,50
Transferts	0	0	0	0,00
Investissements	720 788 728	867 853 700	147 064 972	20,40
TOTAL	1 001 905 324	1 266 783 488	264 878 164	26,44

Source : SIGOBE

Figure 178 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2022 à 2023 du programme Travail



Source : SIGOBE

Le budget du programme a évolué de **26,44%** de 2022 à 2023. Cela s'explique par le fait d'une augmentation des crédits de **20,40%** au titre des **Investissements** concernant le projet **PAOE-SOSTECI 2023-2025** et la création en **Biens et Services**, de nouvelles activités qui fait évoluer le budget de **55,50%**. Ces mesures nouvelles s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la politique gouvernementale du Travail dans les structures en gestion déconcentrée (au niveau régional) et dans les structures en gestion directe (Abidjan). Les nouveaux services sont au nombre de quatre (04) Directions Régionales du Travail (Béré, Folon, Gbôklè, Moronou), cinq (05) Inspections du Travail (Abobo, Cocody II, Marcory II, Port-Bouet, Yopougon II) et Trois (03) Antennes Régionales de Santé et Sécurité au Travail à Bouaké ; Daloa et San-pédro.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

D'un montant de **780 618 912 F CFA** inscrit comme budget voté, le programme **TRAVAIL** a connu une évolution positive en passant d'un collectif de **1 321 381 465 F CFA** à un budget final de **1 266 783 488 F CFA**. Le budget alloué au titre de l'année 2023 a donc connu une hausse de **486 164 576 F CFA**, soit une augmentation de **62,28%** par rapport au budget initial. Ce budget a été exécuté à hauteur de **1 266 565 170 F CFA**, soit un taux d'absorption de **99,98%**.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

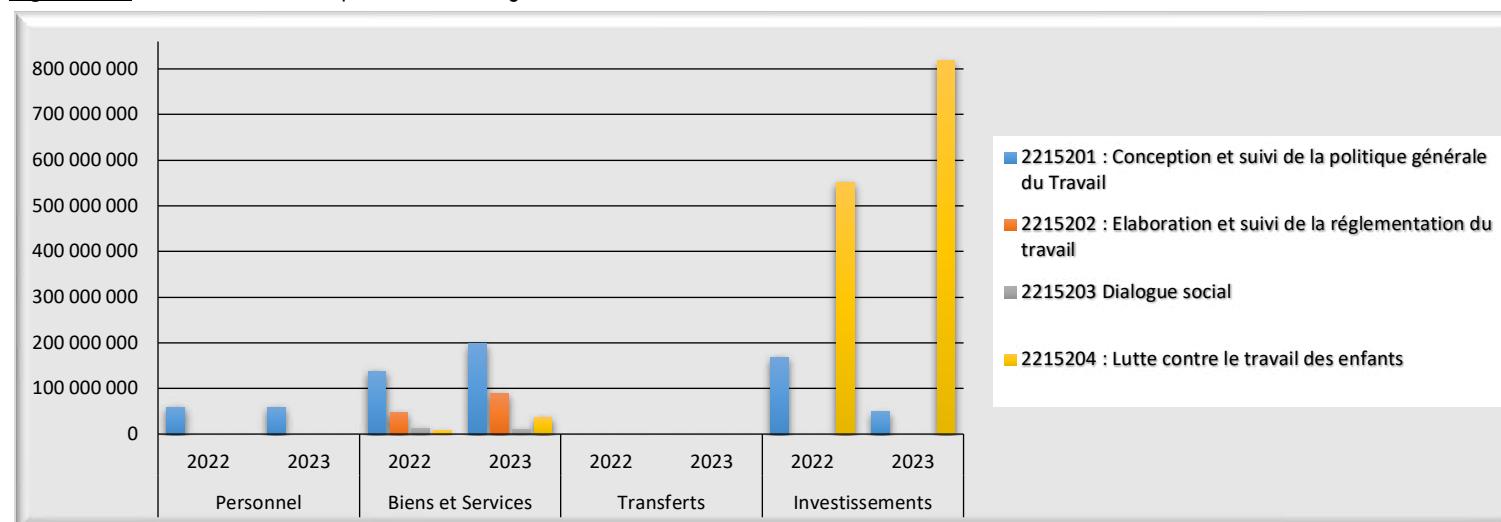
Tableau 98 : Exécution financière par action du Programme Travail

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2215201 : Conception et suivi de la politique générale du Travail	60 400 000	59 450 000	138 441 237	198 988 326	0	0	168 782 555	50 000 000	367 623 792	308 438 326
Action 2215202 : Elaboration et suivi de la réglementation du travail	0	0	49 255 374	89 859 713	0	0	0	0	49 255 374	89 859 713

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2215203 Dialogue social	0	0	14 270 000	12 016 443	0	0	0	0	14 270 000	12 016 443
2215204 Lutte contre le travail des enfants	0	0	7 999 985	38 398 967	0	0	551 996 713	817 851 721	559 996 698	856 250 688
Total Général	60 400 000	59 450 000	209 966 596	339 263 449	0	0	720 779 268	867 851 721	991 145 864	1 266 565 170

Source : SIGOBE

Figure 179 : Exécution financière par action du Programme Travail



Source : SIGOBE

Commentaire :

A l'examen des réalisations faites de 2022 à 2023, il ressort la situation suivante par action :

- **l'action Conception et suivi de la politique générale du Travail** : en 2023, les réalisations financières ont été faites à hauteur de **308 438 326 F CFA**, pour un taux de **99,93%** contre un taux de **98,38%** en 2022 correspondant à un montant total des ordonnancements de **367 623 792 F CFA**. Il en découle un écart de **1,55 points** sur l'évolution des réalisations ;
- **l'action Elaboration et suivi de la réglementation du travail** : en 2023, l'ordonnancement a été réalisé à hauteur de **89 859 713 F CFA**, représentant un taux d'exécution de **100%** contre un taux d'exécution de **91,29%** en 2022 pour un total des ordonnancements d'un montant de **49 255 374 F CFA**. Ce qui présente une baisse de **8,71 points** sur l'évolution des réalisations ;
- **l'action Dialogue social** : en 2023, le montant total des ordonnancements est de **12 016 443 F CFA**, avec un taux d'exécution de **100,00%** contre un taux d'absorption de **100%** en 2022 représentant un ordonnancement de **14 270 000 F CFA**.
- **l'action Lutte contre le travail des enfants** : en 2023, le montant global des ordonnancements est de **856 250 688 F CFA**, correspondant à un taux d'exécution de **100,00%** contre un taux de réalisation de **100%** en 2022 dont le montant total des ordonnancements s'élève à **559 996 698 FCFA**.

Par ailleurs, la comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2023 donne un état suivant :

- ***l'action Conception et suivi de la politique générale du Travail*** : le budget initial de **411 518 912 F CFA** a connu un collectif de **322 066 888 FCFA** pour donner un budget final d'un montant de **308 651 792 FCFA** qui a été exécuté à un taux de **99,93%** ;
- ***l'action Elaboration et suivi de la réglementation du travail*** enregistre quant à elle, un budget initial de **139 000 000 F CFA**, puis révisé à hauteur de **114 714 041 F CFA** et un montant final de **89 862 499 F CFA**. L'examen sur la réalisation budgétaire de l'action montre une variation négative de **49 137 501 F CFA** pour un ordonnancement de **100%**;
- ***l'action Dialogue social*** connaît également une régression sur la dotation allouée due à une modification opérée par la DGBF. D'un budget voté de **19 100 000 F CFA** et révisé à hauteur de **16 072 834 F CFA**, l'action obtient une dotation finale de **12 016 443 F CFA** pour un taux d'absorption de **100%** ;
- ***l'action Lutte contre le travail des enfants*** : après un budget initial de **211 000 000 F CFA** et révisé à hauteur de **868 527 702 F CFA**, l'action obtient un budget final de **856 252 754 F CFA**. L'écart entre le budget initial et le budget actuel est de **645 252 754 F CFA**. L'analyse montre que l'exécution financière a été réalisée à un taux de **100%**.

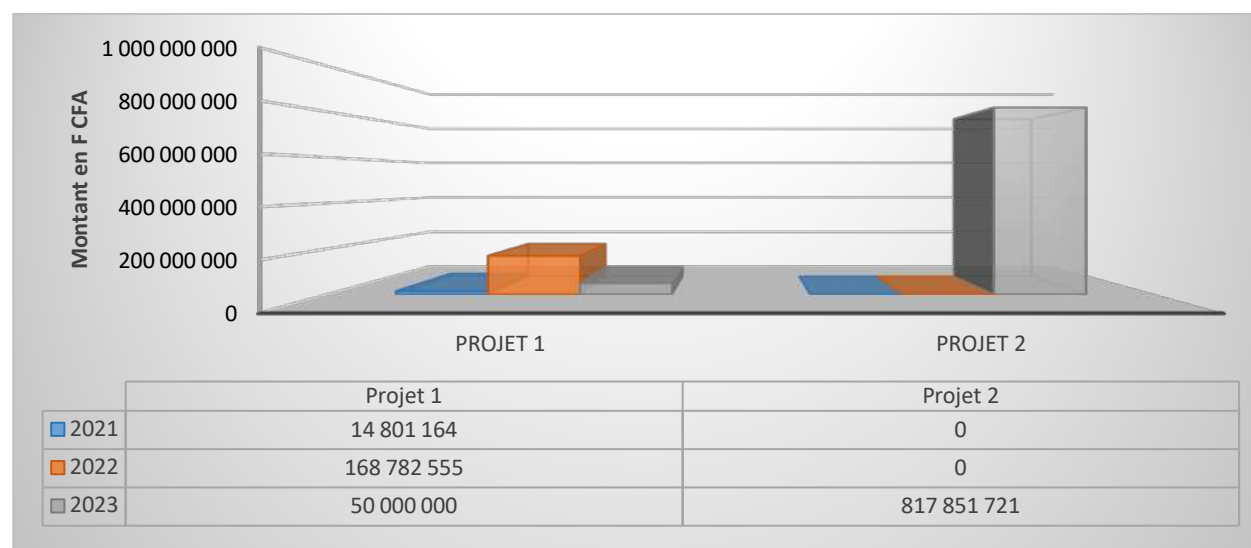
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 99 : Exécution des investissements du programme Travail

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 78041200187 Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail	2013	2026	1 882 000 000	91 518 912	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			1 882 000 000	91 518 912	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 78041200270 Projet d'Appui à l'Opérationnalisation et à l'Extension du système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire 2023-2025 (PAOE-SOSTECI)	2023	2025	5 410 750 000	150 000 000	817 853 700	817 851 721
Sur financement intérieur			5 410 750 000	150 000 000	817 853 700	817 851 721
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			7 292 750 000	241 518 912	867 853 700	867 851 721
Total sur financement intérieur			7 292 750 000	241 518 912	867 853 700	867 851 721
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : PIP & SIGOBE

Figure 180 : Evolution de l'exécution par années des investissements du programme Travail



Source : SIGOBE

Commentaire :

Deux projets « *Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail* » et « *Projet d'Appui à l'Opérationnalisation et à l'Extension du système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire 2023-2025 (PAOE-SOSTECI)* » sont inscrits en 2023 au budget-programmes pour la mise en œuvre du programme « Travail ».

S'agissant du Projet « *Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail* », il convient de préciser qu'il a démarré en 2013 et est prévu prendre fin en 2024. Le coût total pour sa mise en œuvre est estimé à **1 184 000 000 FCFA**. D'un montant initial voté de **91 518 912 F CFA**, le budget du projet a connu une baisse en Juin 2023 pour finalement être à **50 000 000 F CFA**. A ce niveau de financement, le volet réhabilitation physique qui s'élevait à lui seul à **57 000 000 FCFA**, au regard du devis quantitatif estimatif ne pouvait plus être réalisé bien que le plan de passation des marchés ait été élaboré. Afin de ne pas perdre les ressources, le responsable du programme, par la décision **n°041 /MEPS/CAB/DGT** du 31 août 2023 portant création de lignes budgétaires et virement de crédits, a renforcé les dotations afférentes à l'équipement. Les effets de cette modification budgétaires ont été l'équipement, en mobiliers de bureau et ordinateurs, des Inspections du Travail de Cocody et Port-Bouet, ainsi que la Direction Régionale du Travail de San-pédro. Ce résultat porte le taux de réalisation du projet à **26%** pour l'exécution physique et **25%** pour l'exécution financière.

Concernant le « *Projet d'Appui à l'Opérationnalisation et à l'Extension du système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire 2023-2025 (PAOE-SOSTECI 2023-2025)* », il faut rappeler qu'il a démarré en 2023 pour s'achever en 2025 avec un coût total de **5 410 750 000 FCFA**. Pour sa première année d'exécution, le projet a connu une exécution financière de **817 851 721 FCFA**, représentant les **100%** de sa dotation annuelle. Ce qui donne un taux d'exécution financière de **15,12%** sur le coût total du projet.

En 2023, l'exécution de la dotation de **817 851 721 FCFA** sur une dotation de **817 853 700 F CFA** a permis, dans l'ensemble, la sensibilisation de proximité dans les zones du projet, l'installation de quelques comités locaux de lutte contre le travail des enfants, l'équipement des comités locaux de lutte contre le travail des enfants, la collecte des données statistiques sur le travail des enfants et la formation des principaux animateurs locaux de lutte contre ledit phénomène, sans oublier les Inspecteurs du travail.

II.2. Évolution des effectifs

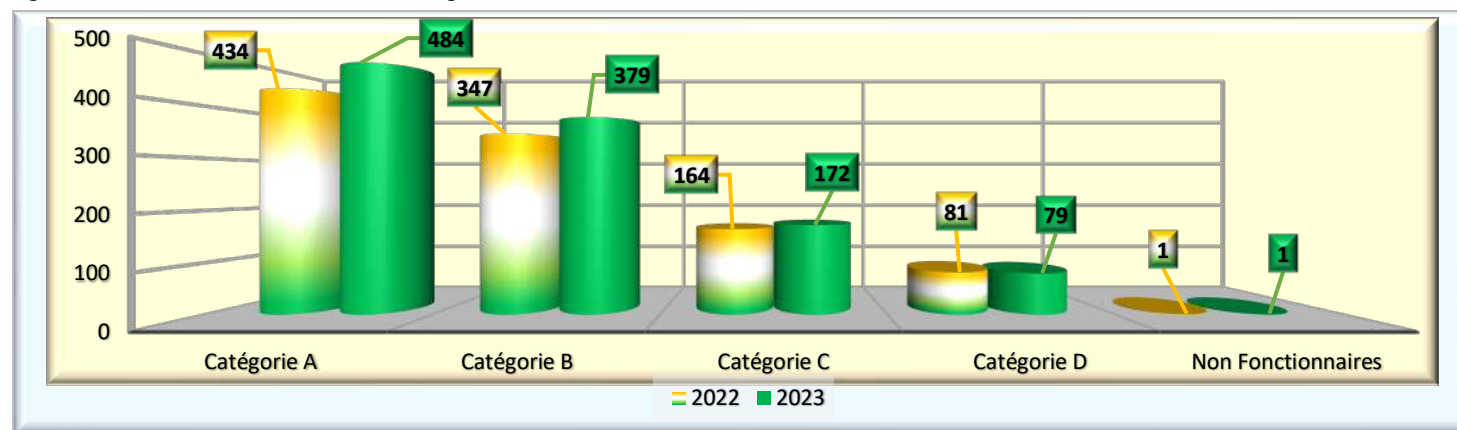
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 100 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Travail

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	432	82	82	62	10	484
Catégorie B	347	71	71	35	3	379
Catégorie C	164	71	71	10	2	172
Catégorie D	81	30	30	7	9	79
Non Fonctionnaires	1	0	0	0	0	1
TOTAL	1 025	254	254	114	24	1 115

Source : Statistiques du service Administratif de la Direction Générale du Travail

Figure 181 : Evolution des effectifs du Programme Travail de 2022 à 2023



Source : Statistiques du Service Administratif de la DGT

Commentaire

L'analyse du tableau des effectifs fait ressortir une variation positive de 90 agents entre les effectifs de 2022 et 2023. S'il est possible de qualifier la variation au niveau de la catégorie D de négative (-2), il faut, toutefois, mettre en relief que la variation au niveau des catégories A, B et C reste manifeste avec, en commun, une augmentation de 92 agents en 2023 comparativement à 2022. Cette augmentation est imputable à l'entrée en fonction en 2023 dans l'administration du Travail, de trente-un (31) nouveaux Inspecteurs du Travail des catégories A, B et C et à l'affectation de cinquante-neuf (59) agents interministériels d'appui dans le programme afin de contribuer à combler le déficit en personnel issu de l'ouverture en fin d'année 2022 de quatre (04) nouvelles Directions Régionales du Travail, Cinq (05) nouvelles Inspections du Travail à Abidjan et trois (03) Antennes Régionales de Santé et Sécurité au Travail.

Les sorties, quant à elles, s'expliquent par le départ à la retraite de sept (07) agents, le décès d'un (01) fonctionnaire et la mise à disposition de 16 agents dans d'autres départements ministériels.

Ces mouvements de personnel n'ont aucune incidence sur la performance du programme, car le véritable problème au niveau de l'effectif reste le nombre faible d'Inspecteurs du travail à l'intérieur du pays. En effet, l'effectif d'un (1) ou deux (2) techniciens du travail ne permet pas de couvrir, à temps réel, toutes les sollicitations des usagers/clients et réaliser les investigations à effectuer sur toute l'étendue d'une région administrative. Pour y remédier, des sessions de réaffectation du personnel sont souvent organisées afin de combler, un tant soit peu, les déficits en personnel technique, sachant que leur effectif de 378 demeure insuffisant pour un traitement diligent des dossiers, à eux, soumis.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités du programme portent sur les Contrôles d'entreprises en vue de vérifier le respect des normes du travail relativement au droits du travail et la santé et sécurité au travail, le traitement des dossiers de santé et sécurité au travail, le règlement des conflits individuels et collectifs entre employeurs et travailleurs, la sensibilisation des populations sur les dangers du travail des enfants et l'organisation de la lutte contre ledit phénomène, le traitement des avis sur les dossiers de licenciements collectifs pour motifs économiques, etc.

La Coordination des activités de l'Inspection du travail met en lumière les résultats de processus suivants : la réalisation de 6781 contrôles d'entreprises, le traitement de 90 conflits collectifs/grèves et le traitement d'un total de 13 768 dossiers de conflits individuels.

Au titre du Suivi de l'application de la réglementation de la prévention des risques professionnels, conformément aux prévisions faites, quatre (4) activités dont la mise en œuvre a débuté au premier semestre se sont poursuivies et ont permis l'atteinte des résultats ci-après : le traitement à 80% des dossiers de consultation enregistrés, la réalisation de visites d'inspection dans cent (100) entreprises du secteur privé formel, la réalisation de cinquante (50) visites de postes de travail et la sensibilisation de cent (100) entreprises de plus de 50 travailleurs à l'installation de leur comité SST dont a résulté le constat de 70% d'entre elles qui disposent d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST).

En ce qui concerne la Lutte contre le travail des enfants, plusieurs réalisations probantes ont été observées.

Au titre du renforcement du cadre institutionnel, l'on note l'installation officielle du comité départemental de suivi du travail des enfants de Gagnoa lors de la 4ème ronde du Social et celle de 98 comités départementaux de suivi du travail des enfants, sous l'égide des membres du Corps Préfectoral

Au titre de l'opérationnalisation du cadre institutionnel, l'on note la formation des Coordonnateurs régionaux du SOSTECI, des Membres du Corps Préfectoral, des Directeurs Régionaux de la Protection Sociale, de la Famille, Femme et Enfant, des Forces de Défense et de Sécurité, des ONGs locales, des Agents Vérificateurs du Conseil Café-Cacao et des Coopératives de Café-Cacao sur la politique nationale de lutte contre le travail des enfants, le mécanisme national de référencement pour la prise en charge des victimes de traite et de pires formes de travail des enfants, les différents outils et les supports de collecte de données du SOSTECI et le rôle des membres des comités de suivi du travail des enfants dans la mise en œuvre du SOSTECI; l'organisation d'une campagne de sensibilisation de proximité dans le département de Guéyo au profit de 500 personnes issus des communautés vivant dans le département de Guéyo sur les dangers liés au travail des enfants; l'organisation de 111 sessions de formation des membres des comités départementaux de suivi du travail des enfants par les pools de formateurs régionaux du SOSTECI; l'équipement des 111 comités départementaux de suivi du travail des enfants en ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes pour la collecte de données, imprimantes, mégaphones et motos ; et la réalisation de quatre (04) missions conjointes CIM, CNS, CCC, PTF et trois (03) réunions dans le cadre de la coordination et le suivi évaluation des activités de lutte contre le travail des enfants.

Au titre de l'action intitulée « Dialogue Social », le CNDS a organisé les quatre sessions ordinaires programmées. L'on note aussi que vers la fin du second semestre, l'institution a été saisie d'un dossier de conflit majeur qui a été traité. Il a, en outre, traité cent un (101) dossiers de licenciement collectif pour motif économique et organisé deux rencontres avec les secteurs privés et publics sur les cinq (05) prévues.

Comme atouts majeurs du programme, l'on peut relever la couverture nationale par les Directions Régionales du Travail et une Direction Départementale à Grand-Bassam, ainsi que les Inspections du Travail du district d'Abidjan qui permet de mener des interventions et un suivi de proximité. Au niveau des ressources humaines, en marge du personnel technique du secteur, composé essentiellement d'Inspecteurs du Travail, le programme dispose d'un riche potentiel humain diversifié doté de capacités d'appui. En outre, la déclinaison et le suivi des actions du PND, dans les cadres du Plan de Travail Annuel (PTA), de la Feuille de Route du Gouvernement et du Programme triennal d'Investissement Public (PIP) permet somme toute, d'optimiser les capacités sectorielles en matière de planification, budgétisation et de suivi-évaluation. Il en est de même de la disponibilité de documents de référence qui se rapportent à la Planification Stratégique Globale de l'Inspection du Travail de Côte d'Ivoire 2023-2025 et le Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) 2023-2027, en cours d'élaboration.

S'il est avéré que ces atouts ont permis l'atteinte de résultats, il faut toutefois relever qu'il reste confronté à des obstacles qui parfois entravent sa bonne marche. Il s'agit de :

- le faible effectif du personnel technique du secteur que sont les Inspecteurs du Travail ;
- l'insuffisance de véhicule de liaison pour faciliter le déplacement des Inspecteurs du travail lors des missions de contrôle ;

- le faible niveau de dotation des services ;
- l'inexistence d'un système de production de l'information statistique sur le monde du travail.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 101 : Évolution des indicateurs du Programme Travail

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination des initiatives du secteur du Travail						
IP1.1 Taux de réalisation des activités du programme Travail	%	36	70	51,06	75	78,02
IP1.1 Taux de réalisation des cibles du programme	%	56,76	38,46	71,43	55	71,43
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises formelles et les unités de production informelles						
IP2.1 Proportion des entreprises inspectées	%	92	60	24	95	96,13
IP2.2 Taux de dossiers de conflits individuels traités	%	96,36	90,81	98	98	98,07
IP2.3 Pourcentage des recours hiérarchiques contre les décisions des Inspecteurs du travail traités	%	99	99	100	99	100
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises						
IP3.1 Proportion de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) finalisés	%	71,66	71,69	78	85	80
IP3.3 Proportion des entreprises de plus de 50 travailleurs disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)	%	14,87	40	56	50	70
Objectif Spécifique 4 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants						
IP4.1 Proportion des DR disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants	%	16,66	16,66	100	83,87%	100%
IP4.2 Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel	%	8,33	9,25	85,58	70,37%	100%
IP4.3 Proportion des Sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel	%	3,73	4,13	25,44	69,41%	25,44%
IP4.4 Proportion de villages disposant d'un comité de lutte contre le travail des enfants fonctionnel	%	10,16	12,16	29,37	71,4%	29,37%
Objectif Spécifique 5 : Promouvoir le dialogue social						
IP5.1 Taux des partenaires sociaux formés par le CNDS	%	100	100	53,75	100%	57,81%
IP5.2 Proportion des conflits collectifs majeurs réglés	%	60	50	66,66	100%	100%
IP5.3 Taux d'avis rendus par le CNDS sur les licenciements collectifs pour motif économique	%	79	96,38	100	100%	100%

Source : Rapports d'activités de la DGT

Objectif spécifique 1 Améliorer la gouvernance du secteur du Travail

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités du programme Travail

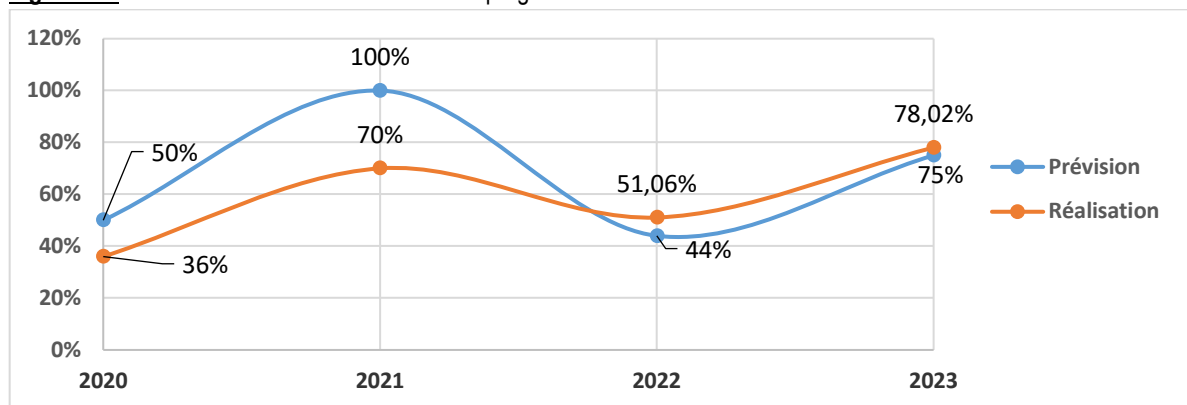
Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) X 100

Source des données : Rapport annuel de performance du programme Travail

Situation de référence : 70%

Valeurs cibles : 75% en 2023, 80% en 2024, 85% en 2025

Figure 182 : Taux de réalisation des activités du programme travail



Source : Rapports d'activités de la DGT

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de connaître la portion des activités du programme qui ont été réalisées au cours d'une année. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre d'activités du programme 3 qui ont été entièrement réalisées et au dénominateur le nombre d'activités du programme 3 programmées pour une année. Le taux de réalisation des activités 2023 qui s'élève à 78,02% met en exergue un dépassement de la cible annuelle (75%) de 3,02 points de pourcentage. Cette réalisation relativement positive est supérieure à celles de 2020 (36%), 2021 (70%) et 2022 (51,06%). En 2020, la réalisation qui était de 36% a connu une augmentation de 34 points en 2021 avant de redescendre à 51,06% et remonter à 78,02%.

Le succès de 78,02% enregistré sur une prévision de 70% en 2023 est imputable à la politique de programmation et de suivi mise en place par la Responsable de Programme. Cette politique a consisté, dès sa prise de fonction à la tête du programme, en la révision du plan d'actions global du programme et la définition de nouvelles priorités qui ont produit des résultats probants.

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des cibles du programme

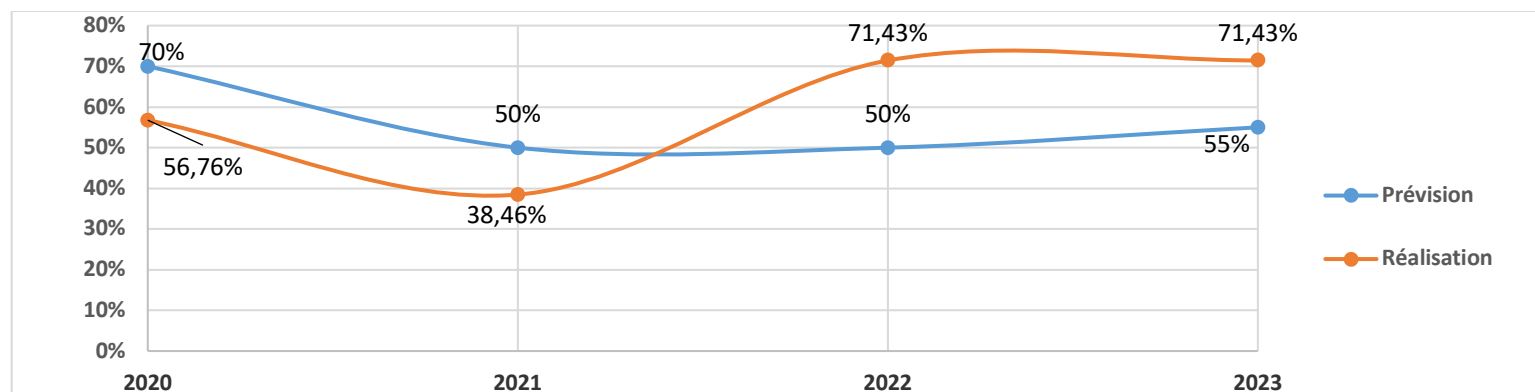
Mode de calcul : (Nombre de cibles programmées atteintes / Nombre total de cibles programmées) X 100

Source des données : Rapport annuel de performance du programme Travail

Situation de référence : 38,46%

Valeurs cibles : 55% en 2023, 60% en 2024, 65% en 2025

Figure 183 : Taux de réalisation des cibles du programme travail



Source : Rapports d'activités de la DGT

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de savoir la part des cibles du Projet Annuel de Performance qui ont été atteintes au cours de l'année. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de cibles qui ont été atteintes au cours de l'année et au dénominateur le nombre de cibles programmées au cours de l'année. Le taux de réalisation de la cible 2023 qui est de 71,43% met en exergue un dépassement de la cible annuelle (55%) de 16,43 points de pourcentage. Cette réalisation positive est supérieure à celles de 2020 (56,76%), 2021 (38,46%). Le taux de 2022 est le même que celui de 2023. En 2020, la réalisation qui était de 56,76% a connu une baisse de 18,3 points de pourcentage en 2021 avant de remonter à 71,43% en 2022 et se stabiliser en 2023.

Le succès de 71,43% enregistré sur une prévision de 55% en 2023 est imputable à la politique de programmation et de suivi mise en place par la Responsable de Programme. Il résulte, à l'instar du premier indicateur, de la politique de veille et de suivi mise en place par la Responsable du Programme afin que les résultats escomptés et les cibles soient atteints.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises formelles et les unités de production informelle

Indicateur 2.1 : Proportion des entreprises inspectées

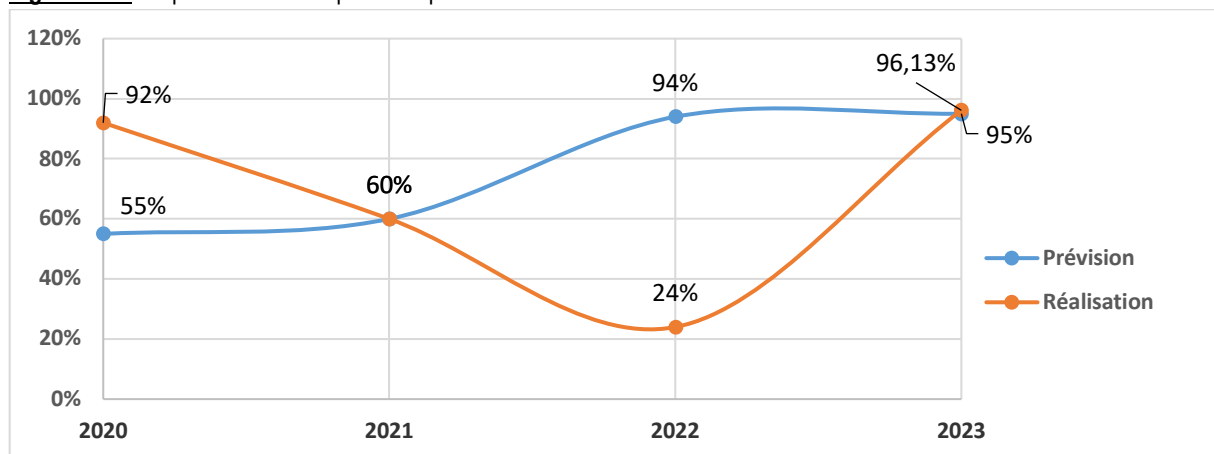
Mode de calcul : (Nombre d'entreprises inspectées/Nombre total de d'entreprises à inspecter) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DGT/DIT

Situation de référence : 60%

Valeurs cibles : 95% en 2023, 96% en 2024, 97% en 2025

Figure 184 : Proportion des entreprises inspectées



Source : Rapports d'activités de la DIT

Commentaire/ interprétation des résultats

Cet indicateur met en exergue la part des entreprises qui ont été effectivement inspectées sur tout le territoire national, au cours de l'année, sur un nombre d'entreprises programmées pour être inspectées. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre d'entreprises qui ont été inspectées et au dénominateur le nombre total d'entreprises devant être inspectées. Le chiffre obtenu en 2023 (96,13%), au titre des entreprises inspectées, est supérieur au résultat escompté (95%), avec un différentiel positif de 1,13 points. Cette réalisation est supérieure à toutes celles obtenues durant les années 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 92%, 60% et 24%. Elle part de 92% pour aller en decrescendo entre 2021 (60%) et 2022 (24%) avant de remonter à 96,13%. Ce succès s'explique par la fixation d'un nombre de structure à inspecter par quinzaine. Cette vision a permis d'atteindre ce résultat qui a été salué par le Responsable du Budget Opérationnel en charge de l'Inspection des structures.

Indicateur 2.2 : Taux de dossiers de conflits individuels traités

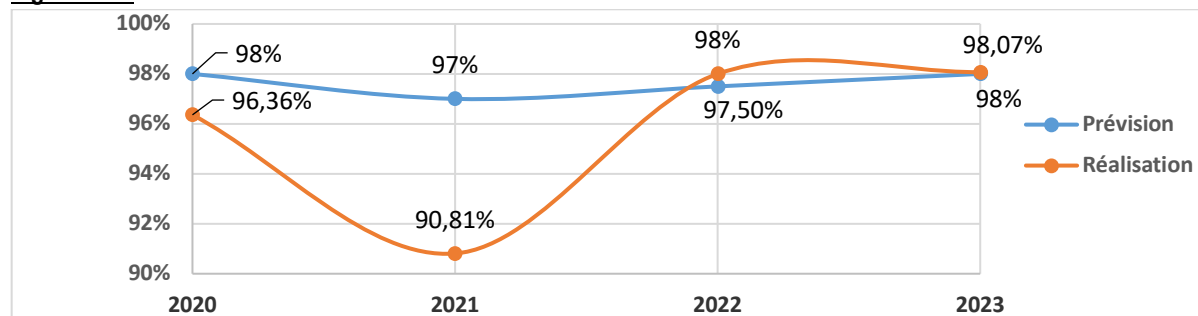
Mode de calcul : $(\text{Nombre de dossiers de conflits individuels traités} / \text{Nombre total de dossiers enregistrés}) \times 100$

Source des données : Rapport d'activités de la DGT/DIT

Situation de référence : 90,81%

Valeurs cibles : 98% en 2023, 98,5% en 2024, 99% en 2025

Figure 185 : Taux de dossiers de conflits individuels traités



Source : Rapports d'activités de la DIT

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur met en exergue la part des dossiers de conflits individuels enregistrés, qui ont été effectivement traités sur tout le territoire national, au cours de l'année. Cette proportion est calculée en pourcentage à partir du rapport entre le nombre de conflits individuels qui ont été traités et le total de dossiers enregistrés.

La réalisation de 2023 qui est de 98,07% montre que la cible de 98% a été atteinte et même dépassée de 0,07 point. Ce résultat est supérieur à toutes les réalisations relatives au traitement des dossiers de conflits individuels en 2020 (96,36%), 2021 (90,81%) et 2022 (98%). D'ailleurs, sa courbe qui part de 96,36% connaît une chute à 90,81% en 2021. Ensuite, elle remonte à 98% en 2022 avant de connaître une nouvelle petite hausse à 98,07% en 2023. Cette performance se justifie par la redistribution des techniciens du travail faite par le responsable du programme afin de combler le déficit en personnel technique dont souffraient certains services d'inspection du Travail et qui impactait négativement la célérité dans le traitement des dossiers.

Indicateur 2.3: Pourcentage des recours hiérarchiques contre les décisions des Inspecteurs du travail traités

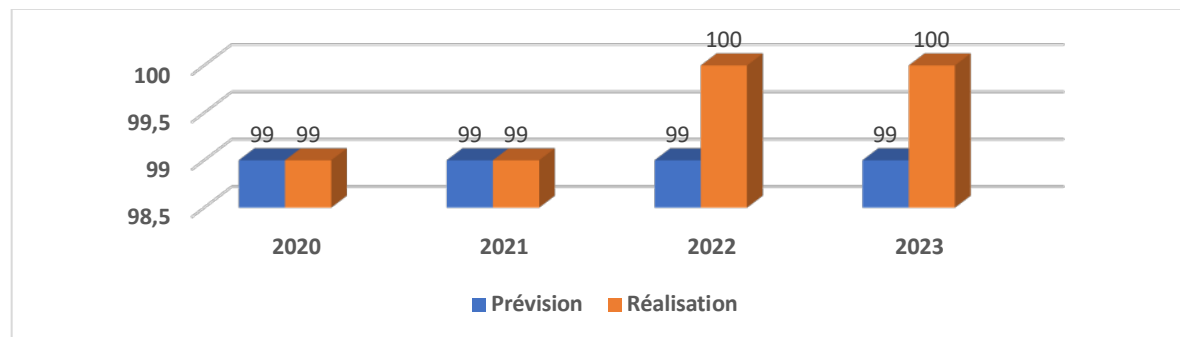
Mode de calcul : (Nombre de recours hiérarchiques traités / Nombre total de recours hiérarchiques introduits) X100

Source des données : Rapport d'activités de la DGT/DIT

Situation de référence : 99%

Valeurs cibles : 99% en 2023, 99% en 2024, 99% en 2025

Figure 186 : Pourcentage des recours hiérarchiques contre les décisions des Inspecteurs du travail traités



Source : Rapports d'activités de la DIT

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur met en évidence la part des recours hiérarchiques enregistrés, qui ont été effectivement traités dans le temps imparti, au cours de l'année. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de recours hiérarchiques ayant été traités et au dénominateur le total de recours hiérarchiques introduits. La réalisation (100%) de cet indicateur met en relief l'atteinte de la cible de 99% avec un dépassement de 1 point de pourcentage. Cette valeur est supérieure à celles des années 2020 et 2021 qui ont, toutes les deux, été marquées par un taux de réalisation de 99% mais également par l'atteinte de la cible escomptée. Ces réalisations se sont maintenues à un niveau de 99% en 2020 et 2021 avant d'atteindre le taux de 100% en 2022 et 2023. Cette situation se justifie par le fait que l'équipe technique de la DIT s'est renforcée de nouveaux agents, évitant ainsi une surcharge de travail.

Objectif spécifique 3 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises

Indicateur 3.1: Proportion de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) finalisés

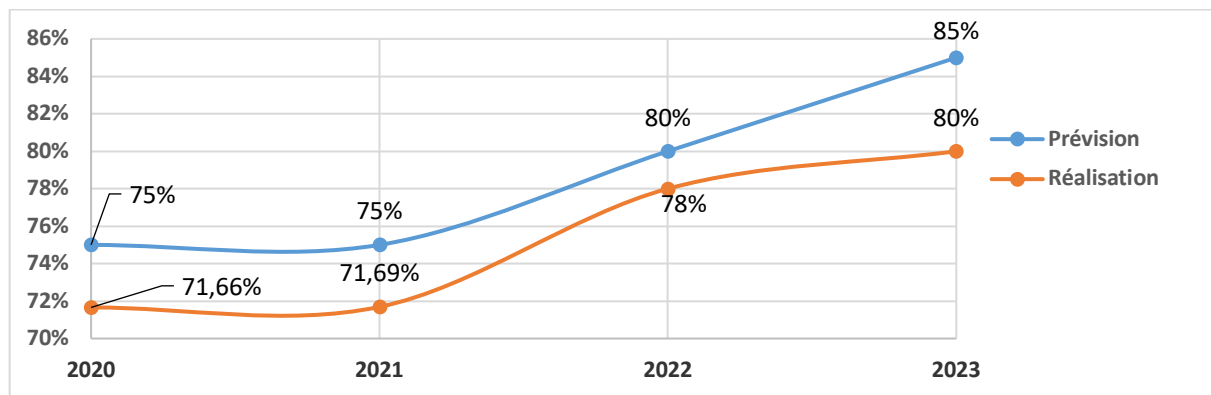
Mode de calcul : (Nombre de dossiers de consultation SST traités/Nombre total de dossiers enregistrés) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DGT/DSST

Situation de référence : 71,69%

Valeurs cibles : 85% en 2023, 90% en 2024, 92% en 2025

Figure 187 : Proportion de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) finalisés



Source : Rapports d'activités de la DIT

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur met en exergue la part des dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) enregistrés sur tout le territoire national et qui ont été traités et finalisés. Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre de dossiers de consultation SST qui ont été finalisés et au dénominateur le nombre de dossiers enregistrés. En ce qui concerne les consultations en Santé et Sécurité au Travail, nous notons que l'objectif de 85% de dossiers à finaliser pour 2023 n'est pas atteint. Le gap s'élève à 5 points de pourcentage. La valeur obtenue en 2023 (80%) reste cependant supérieure à celles des années 2020 (71,66%) et 2021 (71,69%) marquant ainsi une nette progression dans la finalisation des dossiers traités sur l'ensemble des dossiers reçus par rapport à 2021.

Nous remarquons que pendant ces quatre années les réalisations n'ont jamais pu atteindre les cibles escomptées. Cette contreperformance est liée à des facteurs exogènes liés aux cas de salariés perdus de vue et qui n'ont pas complété leurs examens paracliniques, d'où l'impossibilité de conclure lesdits dossiers. Pour remédier à cette difficulté nous envisageons renforcer la sensibilisation des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) sur la nécessité d'effectuer les examens complémentaires demandés dans le cadre du traitement de leurs dossiers.

Indicateur 3.2 : Proportion des entreprises de plus de 50 travailleurs disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)

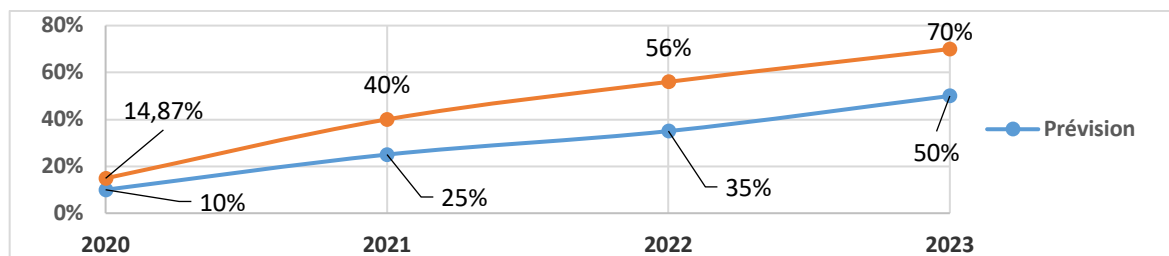
Mode de calcul : (Nombre d'entreprises disposant d'un comité de SST/Nombre total d'entreprises inspectées devant en disposer) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DGT/DSST

Situation de référence : 40%

Valeurs cibles : 50% en 2023, 60% en 2024, 70% en 2025

Figure 188 : Proportion des entreprises de plus de 50 travailleurs disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)



Source : Rapports d'activités de la DSST

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de connaître, sur toute l'étendue du territoire national, la part des entreprises de plus de 50 travailleurs qui disposent d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST). Cette proportion est calculée en pourcentage avec au numérateur le nombre d'entreprises de plus de 50 travailleurs qui disposent d'un comité de SST et au dénominateur le nombre d'entreprises de plus de 50 travailleurs inspectés.

La réalisation de 2023 (70%) de cet indicateur dépasse largement la cible (50%) d'un différentiel positif de 20 points. Ce qui signifie que 70% des entreprises de plus de 50 travailleurs, inspectées, disposent d'un Comité de Santé et de Sécurité au Travail. Cette valeur excède celles des années 2020 (14,87%), 2021 (40%) et 2022 (56%). L'on constate que les valeurs collectées de cet indicateur ont toujours atteint, voire dépassé leurs cibles depuis 2020 et qu'elles sont allées en crescendo. Cette performance, qui va au-delà de l'objectif visé, résulte d'une sensibilisation accrue des employeurs à l'installation des Comités de Santé et de Sécurité au Travail lors de toutes nos activités, notamment, les visites d'inspection, les visites de poste et les consultations de Santé et sécurité au Travail.

Objectif spécifique 4 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants

Indicateur 4.1 : Proportion des DR disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants

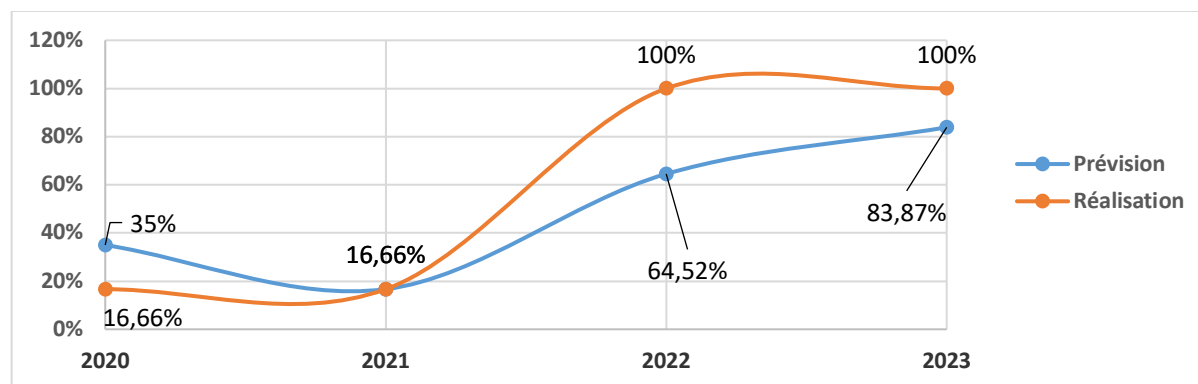
Mode de calcul : (Nombre de DR disposant d'une cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de Travail des enfants/Nombre total de Région) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DLTE

Situation de référence : 16,66%

Valeurs cibles : 83,87% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Figure 189 : Proportion des DR disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants



Source : Rapport d'activité de la DLTE

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de connaître en termes de couverture nationale, le nombre de Direction Régionale du Travail disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Il est calculé en pourcentage sur la base du nombre de DR disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants sur le nombre total de régions.

La réalisation de 2023 est supérieure à la prévision de 2023. En effet, la réalisation indique 100% en termes de couverture, le nombre de Direction Régionale du Travail disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants contre 83,87% pour la prévision, soit un dépassement de plus de 16,13 points.

Les réalisations de 2020 et 2021 sont nettement inférieures à la réalisation de 2023. Par contre, la cible étant atteinte en 2022, il n'y a pas eu de changement dans la progression de cette cible entre 2022 et 2023.

De 2021 à 2023, nous constatons une atteinte de la cible à 100%. En effet entre 2020 et 2021, la cible est restée constante (16,66%). Cet indicateur a connu une augmentation entre 2021 et 2022, passant de 16,66% à 100% soit une augmentation de plus de 83 points.

Pour réaliser les objectifs assignés au SOSTECI dans le PTG, le programme avait initialement bénéficié de 152 000 000 F CFA. En vue d'accélérer le processus de pérennisation et d'extension du SOSTECI, le gouvernement a fait une rallonge budgétaire de 400 000 000 F CFA. Ce qui a permis d'atteindre les résultats traduits dans le graphique ci-dessus en 2022.

Indicateur 4.2 : Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel

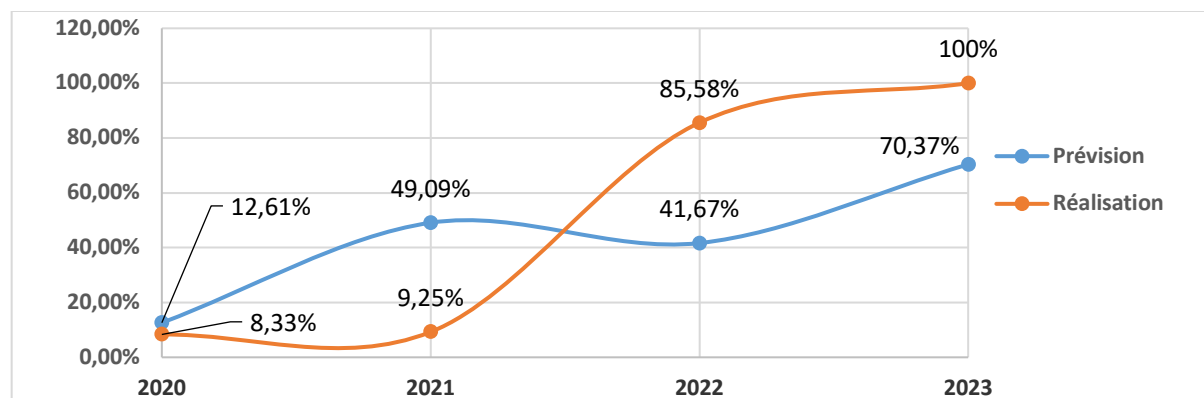
Mode de calcul : $(\text{Nombre de départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) fonctionnel} / \text{Nombre total de départements}) \times 100$

Source des données : Rapport d'activités de la DLTE (SOSTECI)

Situation de référence : 9,25%

Valeurs cibles : 70,37% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Figure 190 : Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel



Source : Rapports d'activités de la DLTE

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de mesurer en termes de couverture nationale, la proportion de départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel. Son calcul s'organise autour du rapport en pourcentage entre le nombre de départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel / Nombre total de départements.

La réalisation de 2023 est supérieure à la prévision de la même année. En effet, la réalisation indique 100% en termes de couverture, la proportion de départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel contre 70,37% pour la prévision, soit un dépassement de plus de 29,63 points.

Les réalisations de 2020, 2021 et 2022 sont nettement inférieures à la réalisation de 2023.

De 2020 à 2023, nous constatons une atteinte de la cible à 100%. En effet entre 2020 et 2021, la cible est passée de 8,33% à 9,25% soit une augmentation de moins d'un point. Entre 2021 et 2022, la cible est passée de 9,25% à 85,58% soit une augmentation de 76,33 points. Enfin, la cible est passée de 85,58% à 100% entre 2022 et 2023 avec un écart positif de 14,42 points.

Pour réaliser les objectifs assignés au SOSTECI dans le PTG, le programme avait initialement bénéficié de 152 000 000 F CFA. En vue d'accélérer le processus de pérennisation et d'extension du SOSTECI, le gouvernement a fait une rallonge budgétaire de 400 000 000 F CFA. Ce qui a permis d'atteindre les résultats traduits dans le graphique ci-dessus en 2023.

Indicateur 4.3 : Proportion des Sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel

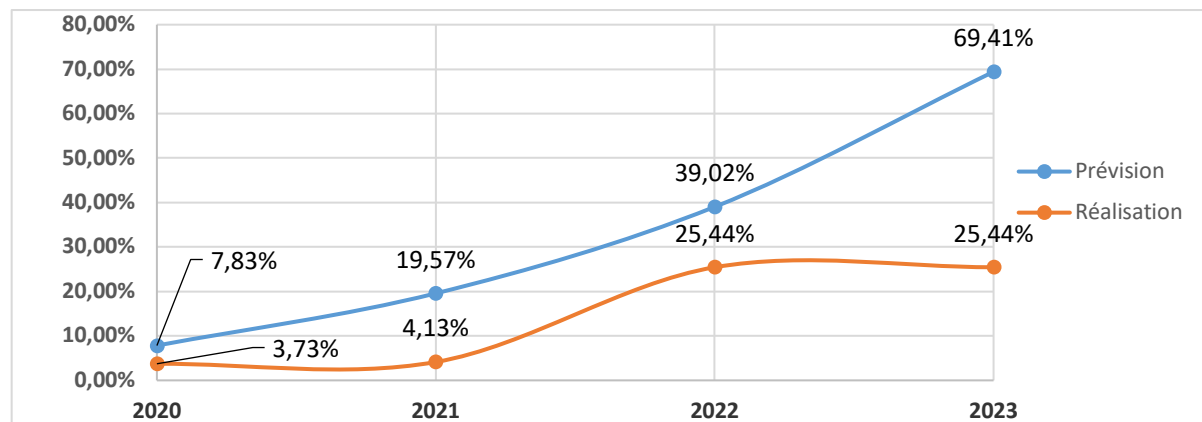
Mode de calcul : (Nombre de sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) fonctionnel / Nombre total de sous-préfectures) x 100

Source des données : Rapport d'activités de la DLTE (SOSTECI)

Situation de référence : 4,13%

Valeurs cibles : 69,41% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Figure 191 : Proportion des Sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel



Source : Rapport d'activités de la DLTE

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur qui permet de mesurer, en termes de couverture nationale, la proportion de sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel, est calculé en pourcentage à partir du rapport entre le nombre de sous-préfectures disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel /Nombre total de Sous-préfectures.

La réalisation de 2023 est inférieure à la prévision de 2023. En effet, pour une prévision de 69,41%, la cible concernée n'a pas été atteinte car mesurée à 25,44% soit une différence de 43,97 points.

Les réalisations de 2020 et 2021 sont nettement inférieures à celle de 2023. Par contre la réalisation de 2022 est identique à celle de 2023.

De 2020 à 2023, nous constatons une nette évolution dans l'atteinte de la cible pour cet indicateur. En effet entre 2020 et 2021, la cible est passée 3,73% à 4,13% soit une augmentation de moins d'un point. Entre 2021 et 2022, la cible est passée de 4,13% à 25,44% soit une augmentation de plus de 20 points. Enfin, la valeur de la cible est restée constante entre 2022 et 2023.

La difficulté majeure qui constitue un obstacle à l'atteinte de la cible de ce projet reste sa sous-dotation. En effet, malgré la rallonge budgétaire, le montant n'a pas permis d'atteindre la cible de l'indicateur. Par conséquent, il conviendrait de faire un plaidoyer en vue de parvenir à l'augmentation du budget alloué à ce projet.

Indicateur 4.4 : Proportion de villages disposant d'un comité de lutte contre le travail des enfants fonctionnel

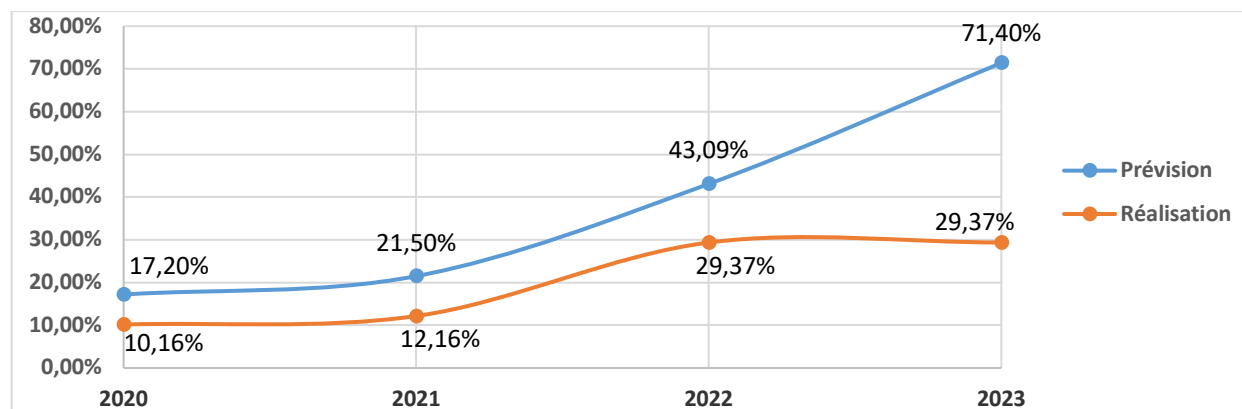
Mode de calcul : (Nombre de villages disposant d'un comité de lutte contre le travail des enfants fonctionnel /Nombre total de villages) x 100

Source des données : Rapport d'activités de la DLTE (SOSTECI)

Situation de référence : 12,16%

Valeurs cibles : 71,4% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Figure 192 : Proportion de villages disposant d'un comité de lutte contre le travail des enfants fonctionnel



Source : Rapport d'activités de la DLTE

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de mesurer en termes de couverture nationale, la proportion de villages disposant d'un comité de lutte contre le Travail des enfants fonctionnel.

Le rapport en pourcentage du nombre de villages disposant d'un comité de lutte contre le travail des enfants fonctionnel sur le nombre total de villages permet de le mesurer.

La réalisation de 2023 est inférieure à la prévision de 2023. En effet, pour une prévision de 71,40%, la cible concernée n'a pas été atteinte, car sa différence s'élève à -42,03 points.

Les réalisations de 2020 et 2021 sont nettement inférieures à celle de 2023. Par contre la réalisation de 2022 est identique à celle de 2023.

De 2020 à 2023, nous constatons une nette évolution dans l'atteinte de la cible pour cet indicateur. En effet entre 2020 et 2021, la cible est passée 10,16% à 12,16% soit une augmentation de 2 points. Entre 2021 et 2022, la cible est passée de 12,16% à 29,37% soit une augmentation de plus de 25 points. Enfin, la valeur de la cible est restée constante entre 2022 et 2023.

La difficulté majeure qui constitue un obstacle à l'atteinte de la cible de ce projet reste sa sous-dotation. En effet, malgré la rallonge budgétaire, le montant n'a pas permis d'atteindre la cible de l'indicateur. Par conséquent, il conviendrait de faire un plaidoyer en vue de parvenir à l'augmentation du budget alloué à ce projet

Objectif spécifique 5 : Promouvoir le dialogue social

Indicateur 5.1 : Taux des partenaires sociaux formés par le CNDS

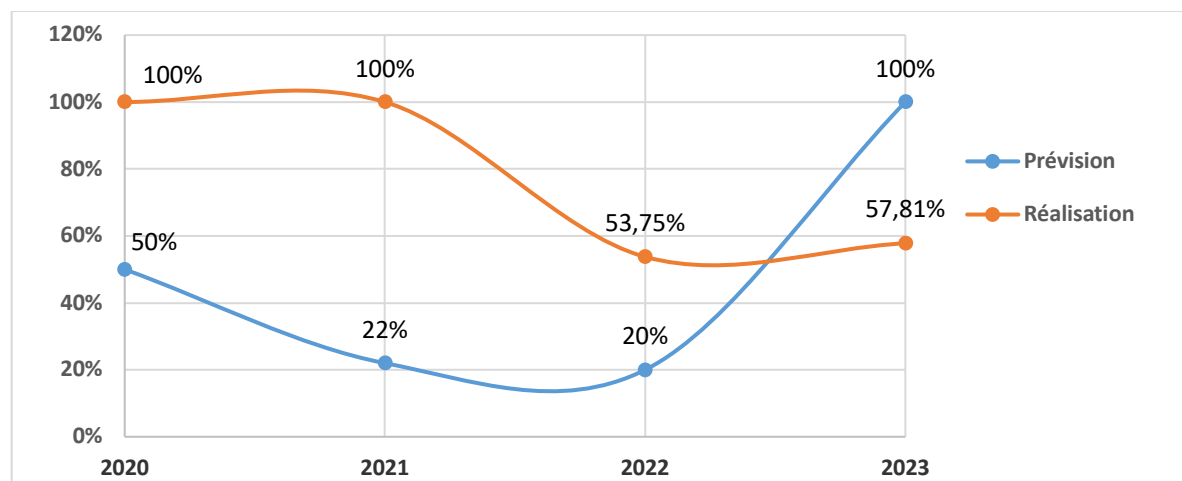
Mode de calcul : $(\text{Nombre des partenaires sociaux formés} / \text{nombre total de partenaires sociaux à former}) \times 100$

Source des données : Rapport d'activités du CNDS

Situation de référence : 100%

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Figure 193 : Taux des partenaires sociaux formés par le CNDS



Source : Rapport d'activités du CNDS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de connaître la part des partenaires sociaux qui ont été formés par le CNDS au cours d'une année. Il se calcule en mettant en rapport le nombre des partenaires sociaux formés et le nombre de partenaires sociaux à former X 100. Cette proportion, dont la valeur mesurée est de 57,81% en 2023, est nettement inférieure à sa prévision (100%) d'un différentiel de 42,19 points, mettant ainsi en relief la non-atteinte de la prévision. Cette valeur reste inférieure à celle de 100% en 2020 et 2021 où la cible escomptée a été atteinte contrairement aux années 2022 et 2023 qui sont respectivement de 53,75% et 57,81%. Ce résultat négatif a pour cause la faiblesse des ressources financières affectées à cette activité. Pour y remédier, un plaidoyer sera fait afin d'obtenir des moyens financiers nécessaires pour atteindre les résultats escomptés

Indicateur 5.2 : Proportion des conflits collectifs majeurs réglés

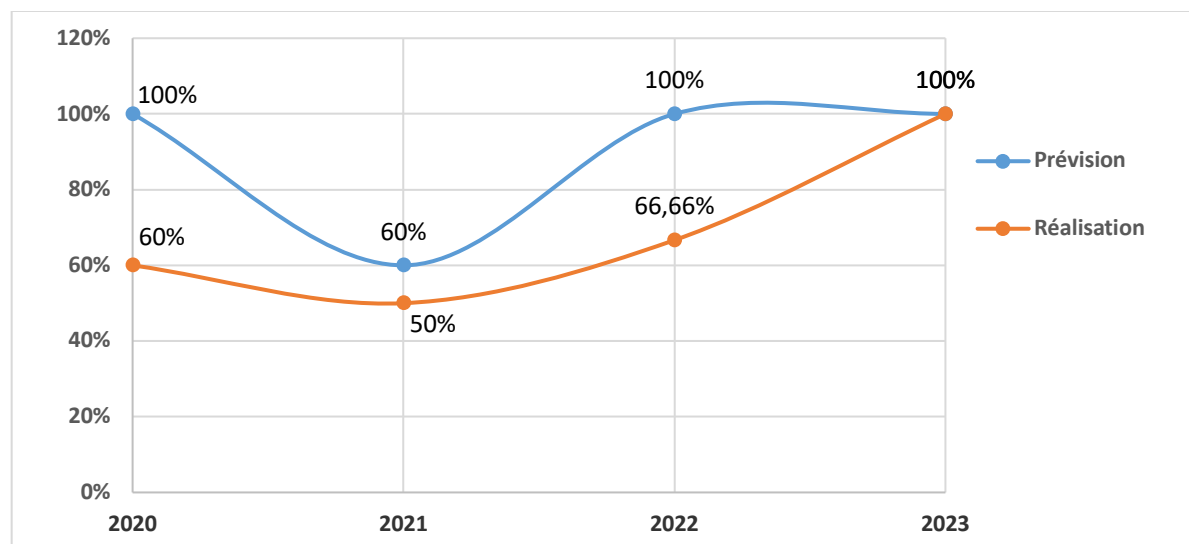
Mode de calcul : (Nombre de conflits collectifs majeurs réglés par le CNDS / Nombre total de conflits collectifs majeurs enregistrés) X 100

Source des données : Rapport d'activités du CNDS

Situation de référence : 50%

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Figure 194 : Proportion des conflits collectifs majeurs réglés



Source : Rapport d'activités du CNDS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de mesurer la part des conflits collectifs majeurs qui ont été réglés sans que l'une des parties observe la grève. Ce calcul se fait en pourcentage en mettant en rapport le nombre de conflits collectifs majeurs réglés par le CNDS et le nombre de conflits collectifs majeurs enregistrés. Cette proportion, dont la valeur mesurée est de 100% en 2023, est égale à sa prévision de 100%, mettant ainsi en relief l'atteinte de la prévision. Cette réalisation reste supérieure à celles de 2020, 2021 et 2022 qui ont permis d'obtenir un résultat de 60%, 50% et 66,66%. Le constat global sur la période allant de 2020 à 2023, est que c'est la première fois que le CNDS est parvenu à atteindre la cible. Cela s'expliquerait par les effets des formations organisées au profit des partenaires sociaux sur le dialogue social.

Indicateur 4.3 : Taux d'avis rendus par le CNDS sur les licenciements collectifs pour motif économique

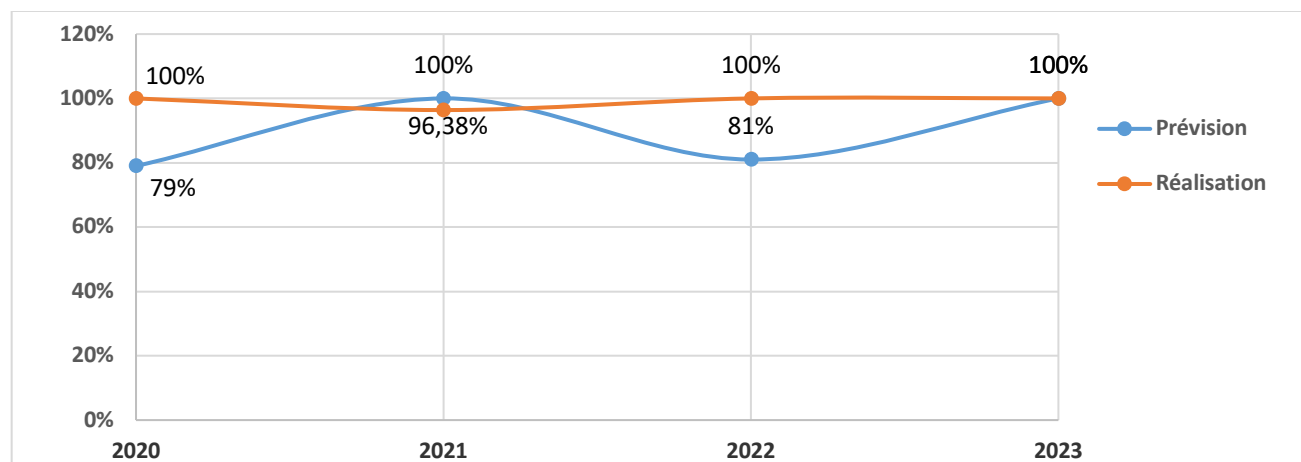
Mode de calcul : $(\text{Nombre d'avis rendus} / \text{Nombre total de saisines}) \times 100$

Source des données : Rapport d'activités du CNDS

Situation de référence : 96,38%

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Figure 195 : Taux d'avis rendus par le CNDS sur les licenciements collectifs pour motif économique



Source : Rapport d'activités du CNDS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur quantitatif mesure la part des avis rendus par le CNDS en une année sur les dossiers de saisine relatifs aux licenciements collectifs pour motif économique. Il est calculé en pourcentage, en mettant en rapport le nombre d'avis rendus et le nombre total de saisines. Cette proportion, dont la valeur mesurée est de 100% en 2023, est restée inchangée comparativement à 2022, mettant ainsi en relief l'atteinte de la prévision. Cette réalisation de 2023 a atteint sa cible comme les années 2020 et 2022. Malgré certaines saisines tardives qui auraient pu entacher le résultat de 100% obtenu au terme de l'année 2023, le CNDS a traité les dossiers, à lui, soumis, avec diligence afin de pouvoir donner son avis sur des sujets qui pourraient être source de vulnérabilité pour des travailleurs, s'ils ne sont pas traités avec beaucoup d'attention. Aussi, le CNDS s'était-il fixé pour objectif de traiter tous les dossiers avant l'avènement de l'année 2024.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, les leçons apprises qu'il convient de mettre en évidence sont les suivantes :

- le renforcement des capacités a permis d'améliorer le rendement du personnel dans divers domaines ;
- la collaboration étroite des services avec le contrôle financier a permis un traitement diligent des dossiers ;
- la bonne collaboration entre les parties prenantes a permis d'obtenir des résultats positifs.

S'il est avéré que des facteurs d'amélioration ont concouru à la marche du processus, il faut toutefois reconnaître que cela ne s'est pas effectué sans difficultés. Les principaux écueils rencontrés, au cours de l'année 2023 portent sur les éléments suivants :

- L'inadéquation entre le volume de besoins prioritaires et le niveau de possibilité budgétaire,
- L'insuffisance de matériel roulant (véhicules de service, de fonction, de liaison ou missions, d'engins à deux roues) ;

IV.2. Recommandations

La mise en œuvre de la politique gouvernementale pourrait gagner en efficacité et en efficience si les considérations ci- après étaient examinées :

Au niveau du responsable de programme, les mesures qu'il conviendrait de mettre en œuvre seront de :

- Poursuivre le plaidoyer auprès du Ministère en charge du budget afin d'obtenir une enveloppe budgétaire qui pourrait couvrir toutes les priorités du Programme ;
- Renforcer le réseau de partenaires techniques et financiers afin de rechercher un financement complémentaire auprès d'eux

Au niveau des acteurs extérieurs au Programme ou au Ministère, les recommandations sont les suivantes

- Redynamiser la chaîne de traitement de certains dossiers urgents impliquant plusieurs ministères ou plusieurs acteurs dans le cadre des procédures de passation de marchés ou de pré-validation de projets de textes ;
- Renforcer les capacités des acteurs concernés par l'utilisation du SIGOBE ;
- Octroyer effectivement les dotations budgétaires requises pour la réalisation à bonne date de l'ensemble des travaux prévus ;
- Faire adopter dans les plus brefs délais les documents de référence, les résultats d'études et les textes législatifs et réglementaires (loi, ordonnance, décret, CCM) ;
- Doter les services-relais opérationnels de mise en œuvre de la politique gouvernementale en moyens de locomotion.

CONCLUSION

Ce Programme a bénéficié des ressources budgétaires qui s'élèvent à **1 266 783 488 F CFA** dont :

-  **59 450 000 F CFA** pour les crédits de Personnels ;
-  **339 479 788 F CFA** pour les crédits de Biens et Services ;
-  **867 853 700 F CFA** au titre des Investissements.

Ce budget, exécuté à hauteur de **1 266 565 170 F CFA**, représentant un taux d'exécution de **99,98%**, a permis, entre autres, de :

- renforcer le cadre législatif et réglementaire du travail, de poursuivre la réforme du système statistique des services en charge du travail,
- contribuer à la préservation de la paix sociale à travers le règlement des conflits individuels et collectifs,
- contrôler l'application des textes en vigueur et,
- renforcer le dialogue social.

Les prévisions identifiées, pour les différents indicateurs, ont été majoritairement atteintes. Sur quatorze (14) indicateurs, les prévisions relatives à dix (10) d'entre eux ont été atteintes, voire dépassées pour certaines. Pour ce qui est des quatre (04) prévisions non atteintes, cette situation est due à des causes extérieures telles que la faiblesse des moyens mis à la disposition des services ou l'inexistence de dotation budgétaire pour réaliser certaines activités.

Pour mitiger ces obstacles, les leviers d'actions qu'il conviendrait de mettre en œuvre portent sur des plaidoyers qu'il faudra faire auprès des services du budget et des partenaires techniques afin d'obtenir des moyens financiers et matériels suffisants qui permettraient de réaliser les activités pour aboutir aux changements escomptés.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTECTION SOCIALE »

INTRODUCTION

La gestion du programme 4 « Protection Sociale » du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est assurée par la Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS). Le Responsable de ce programme est **Monsieur DIARRASSOUBA Siriki**, Directeur Général de la Protection Sociale, nommé à cette fonction depuis le 06 mai 2022. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné Responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

En conformité avec le décret N° 2022-604 du 03 août 2022 portant organisation du ministère, les principales missions dévolues au programme se résument en termes de renforcement de la résilience des personnes, à travers les instruments de la protection sociale que sont la mutualité et la sécurité sociale, de sorte à réduire les risques et leur permettre de surmonter les chocs sociaux auxquels ils pourraient être confrontés.

Ce programme s'est déroulé dans un contexte où la problématique du social constitue l'un des piliers de l'action gouvernementale à travers le PS-Gouv, s'inscrivant ainsi dans les sillons tracés par l'engagement pris, dans le cadre de l'Agenda 2030, de « ne laisser personne de côté », et de tirer pleinement parti du rôle d'accélérateur joué par la protection sociale pour progresser plus rapidement sur la voie d'un développement plus inclusif de notre pays. Cette année consacre aussi le retour à un programme unique de la question du social, après une année d'exercice marquée par la coexistence d'un programme « Protection Sociale et d'un autre programme » intitulé « Développement et Gestion des centres sociaux »

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la stratégie de mise en œuvre, des réalisations et de la performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme Protection Sociale est : « **Garantir aux populations l'accessibilité à la protection sociale** »

Le résultat stratégique qui y est associé est libellé ainsi : « **les populations ont accès à la protection sociale** »

I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2023, la DGPS s'est vue allouée une dotation budgétaire de **26 078 198 446 F CFA**, répartie de la façon suivante :

- **1 219 782 557 F CFA** au titre de dépenses liées au Personnel ;
- **1 901 097 322 F CFA** au titre des dépenses de Biens et Services ;
- **6 348 489 184 F CFA** au titre des Transferts ;
- **16 608 829 383 F CFA** pour mener les opérations d'Investissements.

Au cours de l'exercice 2023, le programme a subi des modifications dues à des virements de crédits.

➤ Biens et Services

Par arrêté n° 0447/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 04 juillet 2023, un transfert de crédits d'un montant de **155 074 000 F CFA** a été opéré au profit des activités suivantes à raison de :

- **46 566 000 F CFA** pour l'activité **78101200022 « Eduquer et prendre en charge les enfants déficients visuels » et,**
- **108 508 000 F CFA** pour l'activité **78101200022 « Eduquer et prendre en charge les enfants déficients visuels ».**

En sus, par arrêté n° 0687/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 21 septembre 2023, un virement de crédits d'un montant de **75 000 000 F CFA** a été opéré sur l'activité **78101200022 « Eduquer et prendre en charge les enfants déficients visuels »**. Aussi, par arrêté n° 0699/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 26 septembre 2023, un virement de crédits de **90 000 000 F CFA** a-t-il été fait sur l'activité **78101200017 « Eduquer et prendre en charge les enfants déficients auditifs »**.

En outre, par arrêté n° 0694/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 26 septembre 2023, un montant de 200 000 000 F CFA a été transféré au profit de l'activité 78109000092 « Prendre en charge les Handicapés, les Sinistrés et les Indigents ».

➤ Investissements

Par arrêté n° 0476/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 07 juillet 2023, un montant de 400 879 759 F CFA a été transféré au profit de l'activité 78109000119 « Réhabiliter et Equiper des centres sociaux » pour un montant de 161 600 860 F CFA et de l'activité 78109000120 « Construction et équipement des centres sociaux » pour un montant de 239 278 899 F CFA.

A titre comparatif, en 2023, la dotation budgétaire du programme est de 26 078 198 446 F CFA et enregistre une hausse de 1 958 131 932 F CFA par rapport à celle de l'année 2022 qui était de 24 120 066 514 F CFA.

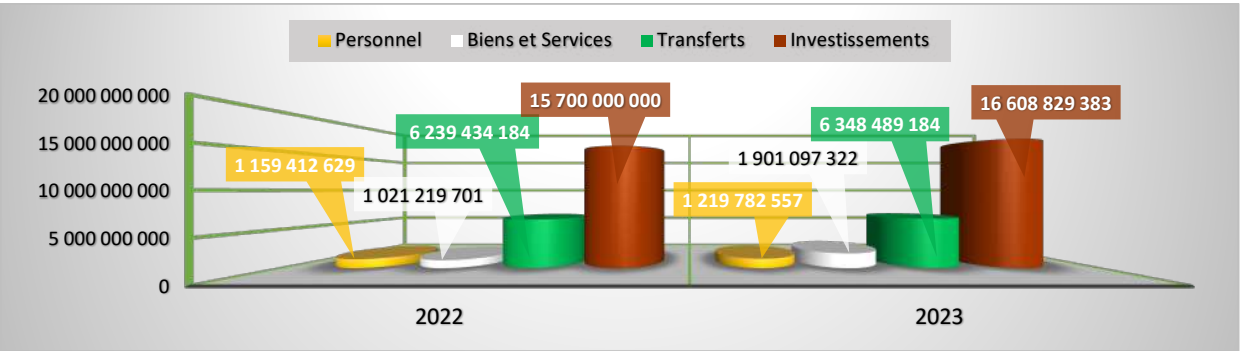
Cette hausse se répartit par natures de dépenses comme suit :

Tableau 102 : Evolution des budgets par nature de dépenses du Programme Protection Sociale

Nature de dépenses	2022	2023	Ecart	Taux %
Personnel	1 159 412 629	1 219 782 557	60 369 928	5,21
Biens et Services	1 021 219 701	1 901 097 322	879 877 621	86,16
Transferts	6 239 434 184	6 348 489 184	109 055 000	1,75
Investissements	15 700 000 000	16 608 829 383	908 829 383	5,79
TOTAL	24 120 066 514	26 078 198 446	1 958 131 932	8,12

Source : SIGOBE

Figure 196 : Evolution des inscriptions budgétaires de 2022 à 2023 du programme Protection Sociale



Source : SIGOBE

Le budget du programme a évolué de 8,12% de 2022 à 2023. Deux raisons pourraient justifier cette situation. Il s'agit :

- des différents mouvements de crédits par arrêté du MBPE opérés pour certaines activités et ;
- du reversement des actions du Programme 5 de l'exercice 2022 au profit du Programme 4 pour la gestion 2023, pour n'en faire qu'un seul et unique programme. Les détails de cette situation sont relatés dans la **partie II.1.1**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

D'un budget initial d'un montant total de 26 034 143 836 F CFA, le programme PROTECTION SOCIALE a connu un collectif positif de 0,95%, c'est-à-dire, 26 281 591 708 F CFA pour un budget final de 26 078 198 446 F CFA, soit une évolution de 0,17% par rapport au budget initial. Ce budget a été exécuté à hauteur de 26 073 363 394 F CFA, soit un taux d'absorption de 99,98%.

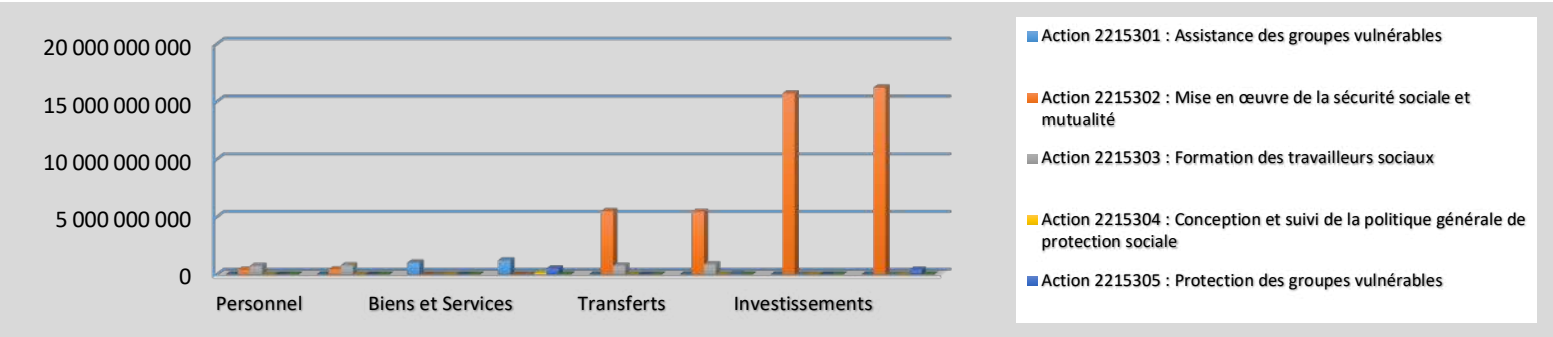
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 103 : Exécution financière par action du programme Protection Sociale

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2215301 : Assistance des groupes vulnérables	0	0	1 018 769 701	1 222 360 805	0	0	0	0	1 018 769 701	1 222 360 805
Action 2215302 : Mise en œuvre de la sécurité sociale et mutualité	408 759 451	432 965 898	2 000 000	0	5 480 300 000	5 433 105 000	15 700 000 000	16 200 000 000	21 591 059 451	22 066 070 898
Action 2215303 : Formation des travailleurs sociaux	736 653 178	786 816 659	0	0	759 134 184	882 884 184	0	0	1 495 787 362	1 669 700 843
Action 2215304 : Conception et suivi de la politique générale de protection sociale	0	0		139 899 132	0	0	0	0	0	139 899 132
Action 2215305 : Protection des groupes vulnérables	0	0		520 468 917		32 500 000		408 829 379	0	961 798 296
Action 2215306 : Promotion de la sécurité sociale et mutualité	0	0		13 533 420	0	0	0	0	0	13 533 420
Total Général	1 145 412 629	1 219 782 557	1 020 769 701	1 896 262 274	6 239 434 184	6 348 489 184	15 700 000 000	16 608 829 379	24 105 616 514	26 073 363 394

Source : SIGOBE

Figure 197 : Exécution du budget par action du programme Protection Sociale



Source : SIGOBE

Commentaire :

Avant d'entamer l'analyse de la situation d'exécution par action, il convient de souligner que toutes les actions figurant au Programme 5 de l'année 2022 ont toutes été reversées dans le Programme 4 pour l'exercice 2023. Cet état de fait occasionne l'inscription de six (6) actions définitives au programme **PROTECTION SOCIALE**. Ce qui fait que pour certaines actions, l'exercice auquel le présent rapport est soumis ne serait aisé, à savoir l'analyse comparative sur les données financières de l'ensemble des actions des deux années consécutives.

Par ailleurs, à l'examen des réalisations faites entre 2022 et 2023, l'on note que dans l'ensemble, les taux sont presque identiques et il ressort la situation suivante :

- ***l'action Assistance des groupes vulnérables*** : en 2023, le niveau de réalisation de cette action est de **1 222 360 805 F CFA**, avec un taux d'exécution de **100%** contre un taux de **99,96%** en 2022 pour un montant total d'ordonnancements de **1 018 769 701 F CFA** ; ce qui induit un écart de **0,04 points** sur l'évolution des réalisations ;
- ***l'action Mise en œuvre de la sécurité sociale et mutualité*** a connu une réalisation de **100%** en **2023** et en **2022** pour des montants respectifs de **22 066 070 898 F CFA** et **21 591 059 451 F CFA** ;
- ***l'action Formation des travailleurs sociaux*** : en 2023, le montant total des ordonnancements est de **1 669 700 843 F CFA**, avec un taux d'exécution de **100%** contre un taux d'absorption de **99,07%** en 2022 pour un niveau d'exécution financière de **1 495 787 362 F CFA**, induisant ainsi un écart de 0,93 points sur l'évolution des réalisations ;
- ***l'action Conception et suivi de la politique générale de protection sociale*** est inscrite à ce programme avec une dotation de **140 515 618 F CFA** pour une exécution financière de **139 899 132 F CFA** en 2023, soit un taux d'absorption de **99,56%**. A contrario, l'exercice 2022 n'avait pas cette action au programme 4, mais plutôt au programme 5 « **DEVELOPPEMENT ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX** » avec pour libellé « **Gouvernance du secteur de la protection sociale** » ;
- quant à ***l'action Protection des groupes vulnérables***, la même situation est observée dans les mêmes circonstances que l'action précédente, c'est-à-dire, qu'elle figurait uniquement qu'au programme 5 en 2022. En 2023, l'exécution financière est de **961 798 296 F CFA** sur une dotation de **966 015 946 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,56%** ;
- ***s'agissant de l'action Promotion de la sécurité sociale et mutualité***, sa situation est identique à celle des deux précédentes actions. Sa dotation de **13 533 420 F CFA** a été entièrement exécutée (**100%**).

La comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires initiales et révisées de l'année 2023 donne l'état suivant :

- ***l'action Assistance des groupes vulnérables*** : d'un montant initial de **1 070 655 095 F CFA**, la dotation de cette action est passée à un budget final de **1 222 361 721 F CFA**, soit une hausse de **151 706 626 FCFA**. Le budget final a été exécuté à un taux de **100%**.
- ***l'action Mise en œuvre de la sécurité sociale et mutualité*** enregistre une réduction de **0,21%** sur l'allocation budgétaire, correspondant à un montant de **47 195 000 F CFA** en fin d'exercice. D'un montant initial de **22 113 265 898 F CFA**, il est révisé pour passer à un budget final de **22 066 070 898 F CFA** en fin d'exercice. Ce budget final a été exécuté à **100%** ;
- ***l'action Formation des travailleurs sociaux*** a subi un abattement de **1,69%** sur la dotation globale en 2023. C'est-à-dire, d'une dotation initiale de **1 698 450 843 F CFA**, une ponction de **28 750 000 FCFA** est opérée pour porter le niveau du budget à une dotation finale de **1 669 700 843 F CFA**. Ce budget final a connu une exécution financière de **100%** ;
- ***l'action Conception et suivi de la politique générale de protection sociale*** : enregistre une dotation initiale de **167 180 000 F CFA**, puis un collectif de **140 815 618 F CFA** pour donner une dotation finale de **140 515 618 F CFA**. Cette action a connu une exécution financière de **99,56%** ;
- ***l'action Protection des groupes vulnérables*** : obtient une allocation initiale à hauteur de **968 592 000 F CFA**, puis un collectif en hausse de **20,70%**, c'est-à-dire, **1 169 109 208 F CFA** et une révision à la baisse ; ce qui fait que le niveau du budget final passe à **966 015 946 F CFA** et exécuté à **99,56%** ;
- ***l'action Promotion de la sécurité sociale et mutualité*** : connaît une exécution budgétaire de **100%**. D'un budget voté de **16 000 000 F CFA**, cette action affiche un niveau de dotation finale d'un montant de **13 533 420 F CFA**, suite à un collectif.

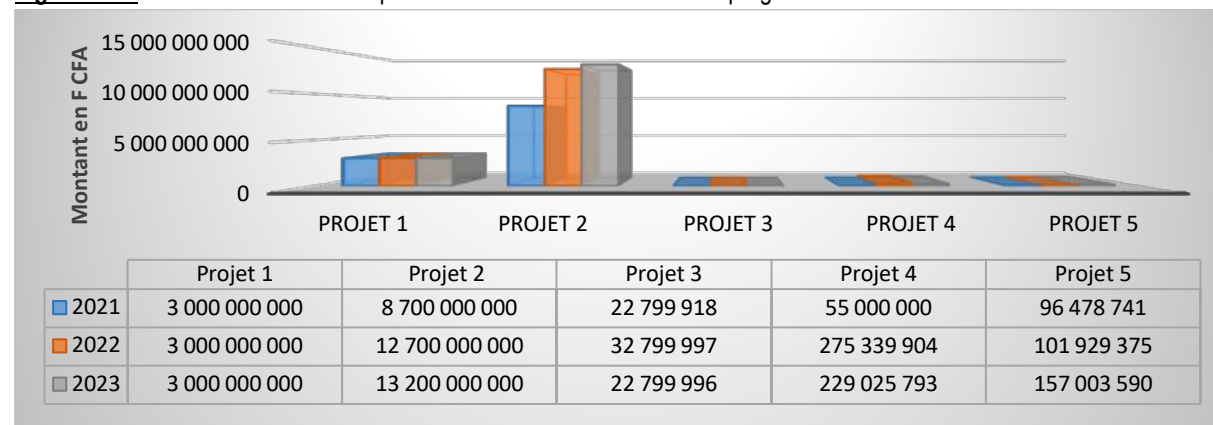
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 104 : Exécution des investissements du programme Protection Sociale

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 78109000095 Couverture Maladie Universelle	2014	Non disponible	63 949 569 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			63 949 569 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 78109000123 CMU/Soutien aux Indigents	2017	Non disponible	84 414 820 532	13 200 000 000	13 200 000 000	13 200 000 000
Sur financement intérieur			84 414 820 532	13 200 000 000	13 200 000 000	13 200 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : 78109000110 Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées	2017	2022	885 000 000	22 800 000	22 800 000	22 799 996
Sur financement intérieur			885 000 000	22 800 000	22 800 000	22 799 996
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : 78109000119 Réhabiliter et Equiper des centres sociaux	2021	2026	770 000 000	150 000 000	229 025 793	229 025 793
Sur financement intérieur			770 000 000	150 000 000	229 025 793	229 025 793
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : 78109000120 Construction et équipement des centres sociaux	2021	2026	1 724 500 000	100 200 000	157 003 590	157 003 590
Sur financement intérieur			1 724 500 000	100 200 000	157 003 590	157 003 590
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			151 743 889 532	16 473 000 000	16 608 829 383	16 608 829 379
Total sur financement intérieur			151 743 889 532	16 473 000 000	16 608 829 383	16 608 829 379
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : PIP & SIGOBE

Figure 198 : Evolution de l'exécution par années des investissements du programme Protection Sociale



Source : SIGOBE

Commentaire :

Au titre des Investissements, il faut retenir ce qui suit :

En ce qui concerne le Projet 1 : Couverture Maladie Universelle, il a démarré en 2014. Depuis le début du projet jusqu'à fin décembre 2023, ce sont près de **10 147 107 personnes** qui ont été enrôlées, dont **6 425 088** pour la seule année 2023. Cette augmentation significative du nombre d'enrôlés en 2023 a été possible grâce aux opérations d'identification de masse dénommées « **CMU-Vacances** » et « **CMU -Vacances-Plus** ». A cela, s'ajoute la création de **11 sites opérationnels** d'enrôlement et de production In Situ des cartes dont 05 à Abidjan et 06 à l'intérieur du pays. Le nombre de carte CMU produites In Situ s'élève à **371 487**.

L'exécution budgétaire de cette activité est de **100%** pour une dotation de **3 000 000 000 FCFA**. La principale difficulté qui entrave l'atteinte des résultats initiaux réside dans le manque d'intérêt de la population pour cette mesure de sécurité sociale. La solution serait d'intensifier les campagnes de sensibilisation sur la CMU afin d'amener la population à y adhérer massivement.

Le Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées (PNAPA) : d'un coût global de **885 000 000 F CFA**, le projet a démarré en 2017 pour une durée de 04 ans. Pour 2023, le projet a bénéficié d'une dotation de **22 800 000 FCFA** qui a été exécutée à hauteur de **22 799 996 FCFA**.

Comme réalisation, le projet enregistre :

- la prise en charge médicale de **1 310 personnes âgées** à travers l'organisation de **06 campagnes** de dépistage du diabète et de l'hypertension artérielle dans les localités suivantes : Ayamé, Bocanda, Ouangolodougou, Danané, Tabagne, Bingerville ;
- l'appui en vivres et non vivres à **1 210 personnes âgées** dans les localités ci-après : Ayamé, Bocanda Ouangolodougou, Danané, Tabagne. ;
- la formation de 200 Personnes Âgées sur le thème « **comment bien vieillir en restant actif** » lors des journées de la prévoyance sociale organisée par l'ONG Prévoyance ;
- l'octroi de subvention à six (06) ONG et associations de personnes âgées ;
- l'assistance médicale et nutritionnelle,
- la prise en charge psycho-sociale,
- le soutien juridique et administratif et
- l'appui financier à **3 340 personnes âgées**.

Le Projet « **Réhabiliter et Equiper les Centres Sociaux** » a un coût global de **770 000 000 F CFA**. Démarré en 2021, ce projet est prévu s'achever en 2026. En 2023, il a consisté au paiement d'une avance de démarrage des travaux de réhabilitation des centres sociaux et du décompte 1 des Centres Sociaux de NAPIE, GRAND BASSAM, TIASALE, AKOUE, ALEPE, BLOLEQUIN/ DANANE, SATAMA SOKORO, TENINGBOUE/BODOKRO. Sa dotation finale de **229 025 793 FCFA** a été exécutée à **100%**. La mise en œuvre du projet est confrontée à l'insuffisance de sa dotation budgétaire qui ne permet pas de couvrir les charges y afférentes. Un plaidoyer sera fait afin d'accroître sa dotation budgétaire.

Le projet relatif à la « **Construction et l'Equipement des Centres Sociaux** » d'un coût total de **1 724 500 000 F CFA**, a démarré en 2021 pour une date prévisionnelle d'achèvement en 2026. Sa mise en œuvre en 2023 a consisté au paiement du décompte 1 en vue de la construction des Centres Sociaux de DOROPO et d'Odienné. Comme état d'avancement financier, ce sont **157 003 590 FCFA** qui ont été exécutés, représentant **100%** de sa dotation. La grande difficulté rencontrée réside dans l'insuffisance des dotations budgétaires prévues pour couvrir les dépenses des travaux programmés. Par conséquent, les délais de construction des centres sociaux prévus au cours d'une année, s'étendent sur deux, voire trois ans. Un plaidoyer sera fait afin d'obtenir des ressources pouvant permettre d'achever les travaux en une année.

II.2. Évolution des effectifs

L'effectif de la DGPS, gestionnaire du Programme 4 « **Protection Sociale** » est établi à **315**, réparti comme suit :

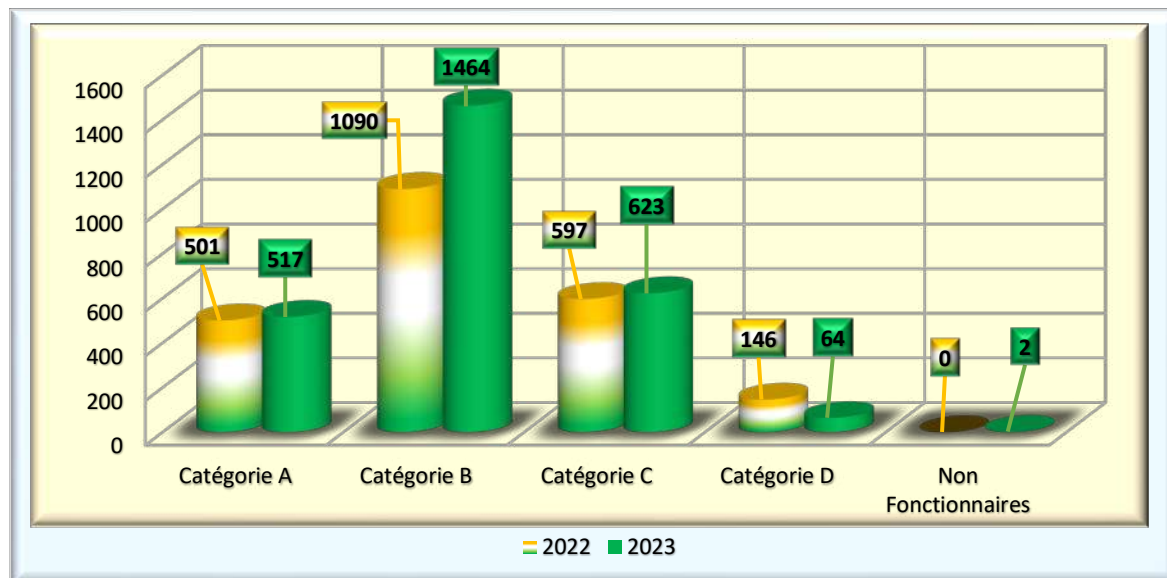
Tableau 105 : Evolution des effectifs du Programme Protection Sociale

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	381	152	604	23	7	517
Catégorie B	1 090	596	1 875	384	10	1 464
Catégorie C	597	431	975	31	5	623

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie D	146	15	71	17	99	64
Non Fonctionnaires	0	0	0	3	1	2
TOTAL	2 334	1 194	3 525	458	122	2 670

Source : DRH / MEPS

Figure 199 : Evolution des effectifs du Programme Protection Sociale de 2022 à 2023



Source : DRH MEPS

Commentaire :

Les effectifs du personnel fonctionnaire sont en hausse de **14,40%** de 2022 à 2023. Cette situation trouve son explication dans le fait de l'affectation de nouveaux fonctionnaires issus de l'INSFS et ceux venus d'autres départements ministériels dans l'espoir d'intégrer, au moment opportun, les programmes dotés de primes trimestrielles. L'on remarque, cependant, une sortie importante du personnel. Ce départ est dû en partie aux décès et aux retraites. L'autre raison est liée aux mutations vers les structures qui offrent plus d'avantages en termes de rémunération. La satisfaction des besoins en personnel quoiqu'élevée, cache un réel problème de personnel maîtrisant les dossiers. En effet, s'il est vrai que l'effectif connaît une croissance, il faut toutefois relever que le programme est confronté à une fuite des cerveaux entraînant un perpétuel recommencement. Il s'avère donc nécessaire de créer des mesures plus incitatives au niveau de ce programme pour le maintien de ses agents.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités du programme portent sur (i) l'action sociale, (ii) la promotion des personnes handicapées, (iii) l'assistance aux personnes âgées, et (iv) la protection sociale contributive.

Au titre de l'action sociale, les résultats de processus ci-après ont été obtenus :

- la prise en charge de 133 dossiers individuels de demandes d'aides (64 AGR, 49 scolaires avec l'octroi de 07 ordinateurs portables à des élèves et étudiants et 20 Médicales) ;
- la satisfaction lors de la « Ronde du Social » de 21 dossiers de demandes d'aides d'ONG et de financement de projets collectifs sur 25 dossiers d'ONG et 542 dossiers projets ;
- l'octroi d'aides scolaires à 20 élèves démunis dans 10 villes dans le cadre de la tournée de fréquence 2 (Abidjan, Aboisso, Adzopé, Agboville, Bouaflé, Bouaké, Gagnoa, Man, Sassandra, Dimbokro) ;
- le renforcement économique de 418 familles vulnérables dans la région de la Nawa.

Au titre de l'assistance aux personnes âgées :

- la prise en charge médicale de 1 310 personnes âgées à travers l'organisation de 06 campagnes de dépistage du diabète et de l'hypertension artérielle dans les localités suivantes : Ayamé, Bocanda, Ouangolodougou, Danané, Tabagne, Bingerville ;
- l'appui en vivres et non vivres à 1210 personnes âgées dans les localités ci-après : Ayamé, Bocanda Ouangolodougou, Danané, Tabagne. ;
- l'octroi de subvention à six (06) ONG et associations de personnes âgées.

Au titre de la promotion des personnes handicapées :

- la prise en charge scolaire des enfants en situation de handicap dans les structures spécialisées : 31 pensionnaires dont 12 filles dans le Centre de Formation Intégrée des Aveugles de Toumodi ; 595 enfants à l'Ecole Ivoirienne des Sourds et 327 pensionnaires à l'INIPA ;
- le don de 40 matériels techniques aux personnes handicapées (Fauteuil roulant, Tricycle, Canne blanche, Paire de béquilles, Canne Anglaise, Déambulateur, Canne de marche) ;
- le démarrage du processus de recrutement dérogatoire des personnes handicapées à la fonction Publique le 25 Septembre 2023.

Au titre de la protection sociale contributive, l'on note les acquis ci-après :

- l'enrôlement, pour la seule année 2023, de 6 425 088 de personnes, représentant 63% des enrôlements sur un total cumulé 10 147 107 personnes enregistré depuis le démarrage de l'opération ;
- l'enrôlement et la production In Situ des cartes CMU avec l'ouverture de 11 sites y dédiés, dont 05 à Abidjan et 06 à l'intérieur du pays. Le nombre de carte CMU produites In Situ s'élève à 371 487 au 31 décembre 2023 ;
- L'élargissement du réseau des établissements sanitaires publics opérant la CMU avec l'intégration de 556 établissements sanitaires supplémentaires, couplée au recrutement, au déploiement et au suivi des agents d'accueil CMU. De 2022 à 2023, le réseau de soins CMU est passé de 1 334 établissements de santé à 1 745. A cela s'ajoutent 1 010 pharmacies privées conventionnées ;
- L'enrôlement de 449 667 personnes indigentes à la **CMU** sur un effectif de **1 662 594** ;
- L'enrôlement de **385 494** travailleurs indépendants sur un effectif de **6 611 650**.

Comme atouts majeurs du programme, l'on peut relever la couverture nationale par les Directions Régionales de la Protection Sociale et Centres Sociaux, ainsi que les institutions spécialisées de prise en charge des personnes handicapées qui permettent de mener des interventions et un suivi de proximité en lien avec les objectifs du PND.

Au niveau des ressources humaines, la qualité et la diversité des travailleurs sociaux, repartis dans les structures de base et les responsabilités de niveau central constituent un riche potentiel humain doté de capacités d'encadrement.

En outre, la déclinaison et le suivi des actions du PND, dans les cadres du Plan de Travail Annuel (PTA), de la Feuille de Route du Gouvernement et du Programme triennal d'Investissement Public (PIP) permet toutes, d'optimiser les capacités sectorielles en matière de planification, budgétisation et de suivi-évaluation.

S'il est avéré que ces atouts ont permis l'atteinte de résultats qui mettent en évidence la performance du programme, il faut toutefois relever qu'il reste confronté à des obstacles qui entravent sa bonne marche. Il s'agit de :

- le faible niveau de dotation budgétaire des services ;
- l'inexistence des mesures incitatives au profit du personnel de ce programme.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP) qui se décline à travers les indicateurs présentés ci-dessous.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 106 : Évolution des indicateurs du programme Protection Sociale

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination de la Protection Sociale						
IP1.1 Taux de mise en œuvre des mesures de la SNPS	%	33	52,63	52,63	45	100
IP1.2 Taux de réalisation des activités	%	97,38	91,37	100	59,25	100
Objectif spécifique 2 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées						
IP2.1 Taux de fréquentation des Centres sociaux	%	3,18	3,8	4	15	20
IP2.2 Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge	%	3,4	4	10	8	25
IP2.3 Proportion des personnes âgées prises en charge	%	0,61	0,69	3	0,76	15
IP2.4 Proportion des personnes handicapées prises en charge	%	0,32	0,28	0,40	0,55	2,38
Objectif spécifique 3 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière de sécurité sociale						
IP3.1 Pourcentage de la population enrôlée à la CMU	%	11	12	13	21	34,53
IP3.2 Pourcentage des personnes indigentes enrôlées à la CMU	%	14	11	24	90	27
IP3.3 Pourcentage des travailleurs indépendants enrôlés au RSTI	%	0	0,99	3,33	15,12	6,42

Source : Rapport d'Activités de la DGPS

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 (MEPS) : Assurer la coordination de la protection sociale

Indicateur 1 : Taux de mise en œuvre des mesures de la SNPS

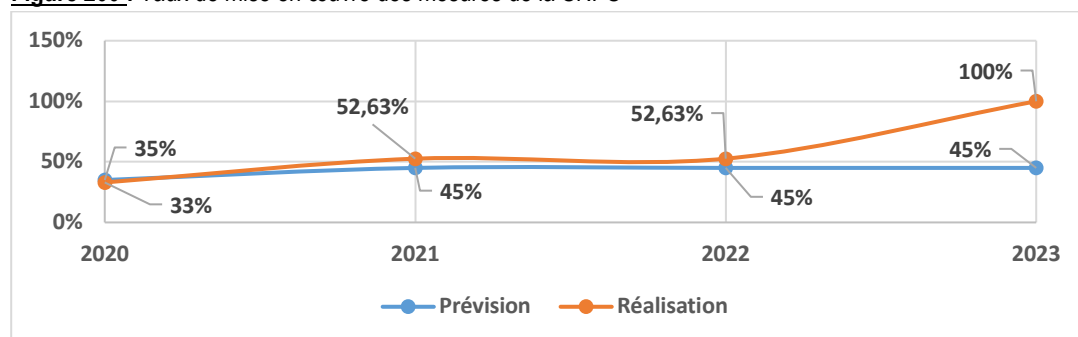
Mode de calcul : (Nombre de mesures mises en œuvre / Nombre de mesures programmées dans le plan d'actions de la SNPS) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DGPS

Situation de référence : 52,63%

Valeurs cibles : 45% en 2023, 68,42% en 2024, 79% en 2025

Figure 200 : Taux de mise en œuvre des mesures de la SNPS



Source : Rapport d'activités de la DGPS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de connaître le niveau de mise en œuvre des mesures de la SNPS de 2020 à 2023. Cette valeur est le rapport en pourcentage entre le nombre d'activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPS et le nombre d'activités programmées dans le plan d'action de la SNPS 2021-2025. La valeur obtenue en 2023 de 100% est supérieure à la cible de 45%, traduisant ainsi le dépassement de la cible de 55 points. Cette valeur de 100% est plus élevée que celles de 2020, 2021 et 2022, qui sont respectivement de 33% et 52,63% pour les deux autres années. En dehors de l'année 2020, où la prévision de la cible n'a pas été atteinte, toutes les autres cibles l'ont été. Cette performance a été réalisée grâce au concours des partenaires techniques et financiers qui ont permis le financement de certaines activités de la SNPS.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités

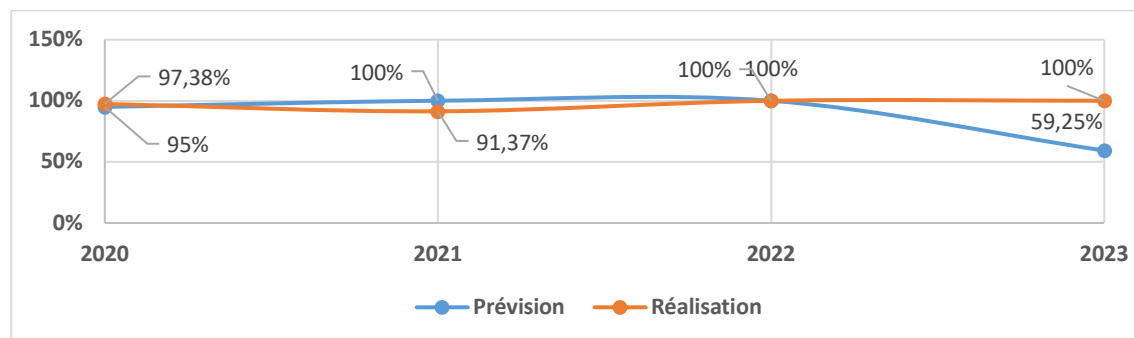
Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre total d'activités programmées) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DGPS

Situation de référence : 91,37%

Valeurs cibles : 59,25% en 2023, 74,07% en 2024, 81,48% en 2025

Figure 201 : Taux de réalisation des activités



Source : Rapport d'activités de la DGPS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le graphique ci-dessus traduit l'évolution du taux de réalisation des activités du programme. Ce taux est calculé à partir du nombre d'activités du programme qui ont été réalisées sur le nombre d'activités du programme qui ont été programmées. La réalisation de 100% traduit le dépassement de la cible qui est de 59,25%, soit un dépassement de 40,75 points. Cette réalisation, restée inchangée en 2022, est supérieure à celles de 97,38% en 2020 et 91,37% en 2021. Ce satisfecit a été possible grâce au concours financier des partenaires techniques et financiers.

Objectif Spécifique 2 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées

Indicateur 1 : Taux de fréquentation des Centres Sociaux

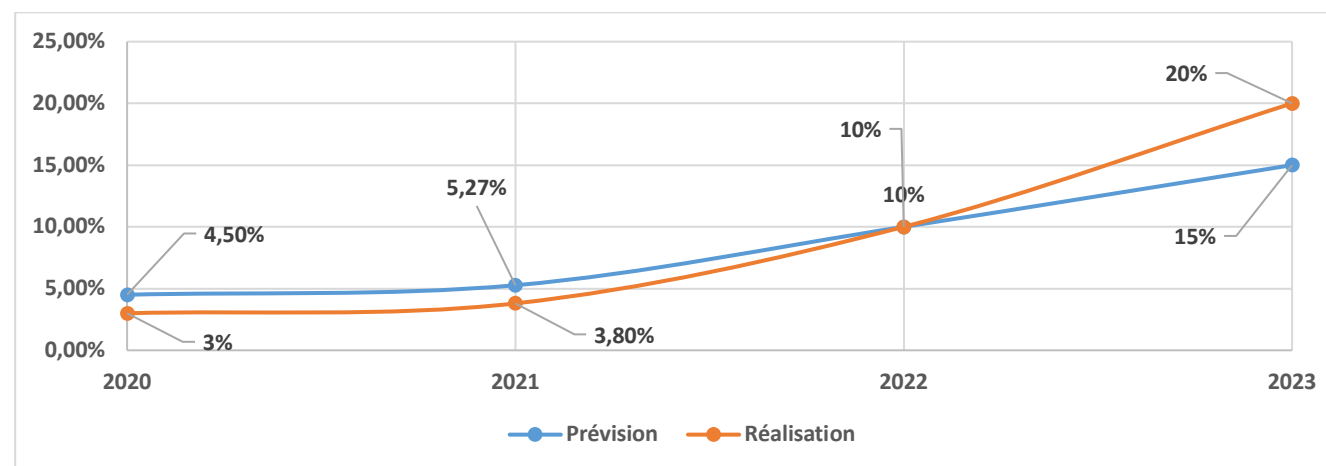
Mode de calcul : (Nombre d'utilisateurs ayant visité les Centres Sociaux/Nombre de personnes pauvres et vulnérables sur la base du taux de pauvreté en CI) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DAS

Situation de référence : 3,8%

Valeurs cibles : 15% en 2023, 20% en 2024, 25% en 2025

Figure 202 : Taux de fréquentation des Centres Sociaux



Source : Rapport d'activités de la DAS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de mettre en exergue le taux de fréquentation des Centres Sociaux par les personnes vulnérables de 2020 à 2023. Cette valeur est le rapport en pourcentage entre le nombre d'utilisateurs vulnérables ayant accès aux centres sociaux et le nombre de personnes vulnérables. La valeur obtenue en 2023 de **20%**, comparativement à la cible qui est de **15%** traduit le dépassement de la prévision de **5 points**. Cette valeur de **15%** est la plus élevée de 2020 à 2022 qui affichent successivement **3,18%**, **3,8%** et **4%**. Ce résultat satisfaisant est l'une des résultantes de l'activité dénommée « Ronde du Social, » organisée par le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, depuis sa prise de fonction à la tête du département ministériel. En effet, cette activité a contribué efficacement à faire connaître l'importance des Centres Sociaux aux populations de manière générale.

Indicateur 2 : Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge

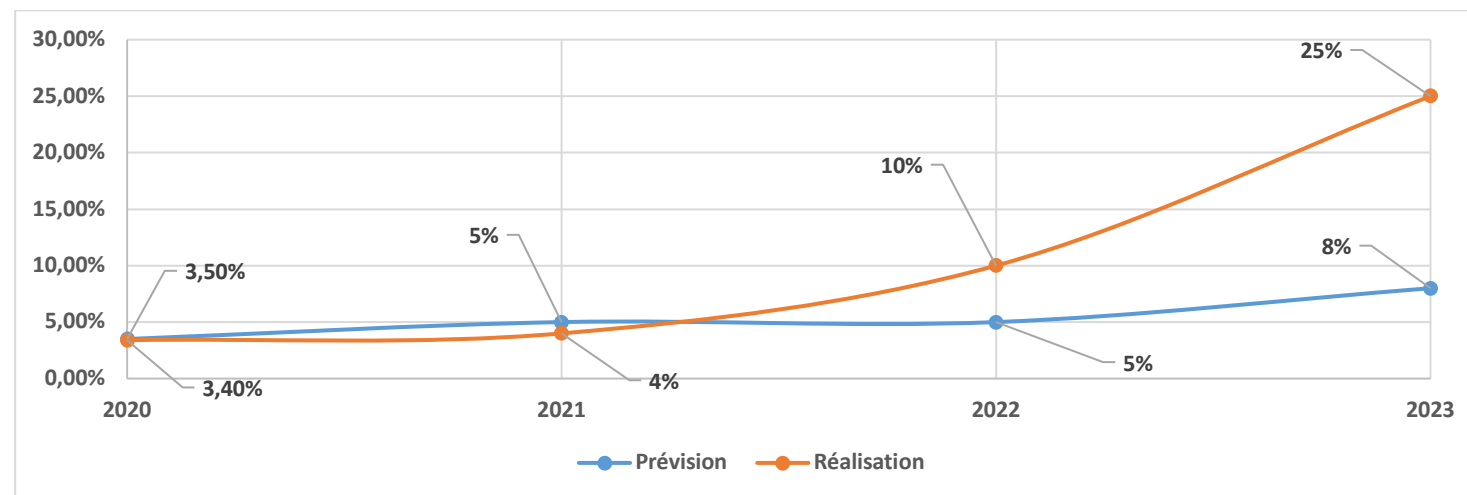
Mode de calcul : (Nombre de personnes indigentes bénéficiaires de prises en charge/ Nombre total de personnes indigentes ayant sollicité une prise en charge) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DAS

Situation de référence : 4%

Valeurs cibles : 8% en 2024, 11% en 2024, 14% en 2025

Figure 203 : Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge



Source : Rapports d'activités de la DGPS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Ce graphique traduit l'évolution du pourcentage des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge de 2020 à 2023. Ce pourcentage est obtenu à partir du rapport entre le nombre de personnes indigentes qui ont bénéficié de prise en charge et le total des personnes indigentes ayant sollicité ou nécessité une prise en charge.

La valeur de 25% réalisée en 2023 est supérieure à la prévision qui est de 8%, traduisant ainsi le dépassement de la cible de 17 points. Cette valeur reste supérieure à toutes les valeurs précédentes (3,4% en 2020, 4% en 2021 et 10% en 2022). Ce résultat satisfaisant est lié à l'augmentation du budget alloué à l'activité de soutien et assistance aux personnes indigentes ou en détresse qui a considérablement augmenté, permettant ainsi de donner une réponse favorable aux nombreuses demandes sans cesse croissante des personnes en situation de vulnérabilité.

Indicateur 3 : Proportion des personnes âgées prises en charge

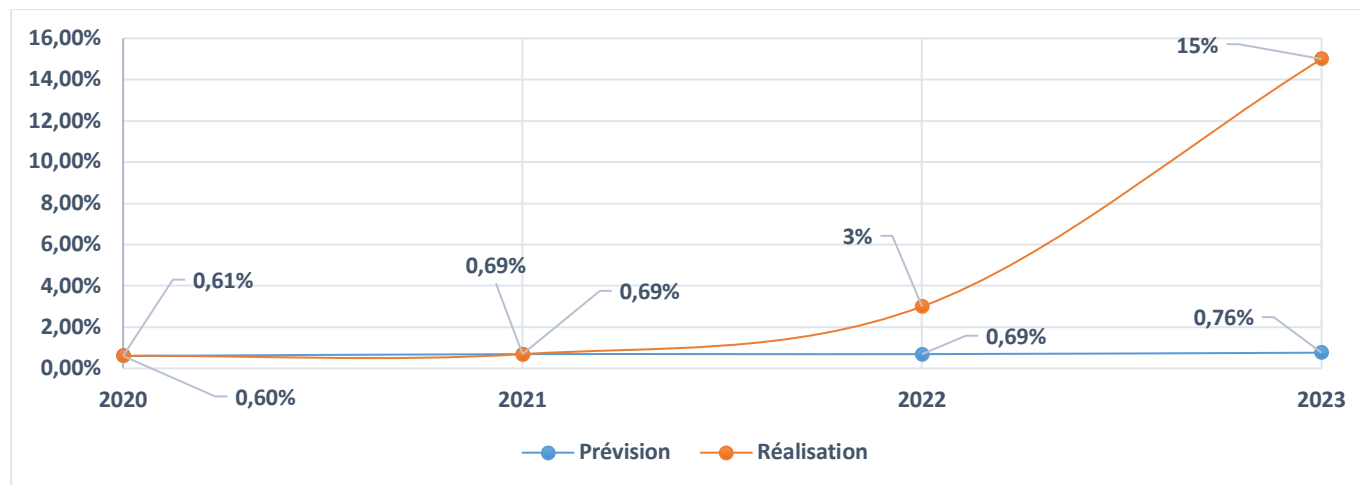
Mode de calcul : (Nombre de personnes âgées bénéficiaires de prise en charge/ Nombre total de personnes âgées ayant sollicité une prise en charge) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DAS

Situation de référence : 0,69%

Valeurs cibles : 0,76% en 2023, 0,84% en 2024, 0,92% en 2025

Figure 204 : Proportion des personnes âgées prises en charge



Source : Rapport d'activités de la DGPS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de connaître l'évolution en pourcentage des personnes âgées qui ont été prises en charge. Ce pourcentage est calculé avec au numérateur le nombre de personnes âgées qui ont bénéficié d'une prise en charge et au dénominateur le total des personnes âgées qui ont sollicité ou nécessité une prise en charge. La cible de 0,76% a été atteinte, voire dépassée (15%) de 14,24 points. Cette valeur est supérieure à toutes celles obtenues depuis 2020. Les valeurs précédentes sont 0,61% en 2020, 0,69% en 2021 et 3% en 2022. Pour cet indicateur, il faut relever que la prévision a toujours été atteinte depuis 2020. Cela a été possible grâce au budget alloué au Projet National d'Assistance aux Personnes Agées qui est passé de 14 millions en 2020 à 22,8 millions entre 2021 et 2023.

Indicateur 4 : Proportion des personnes handicapées prises en charge

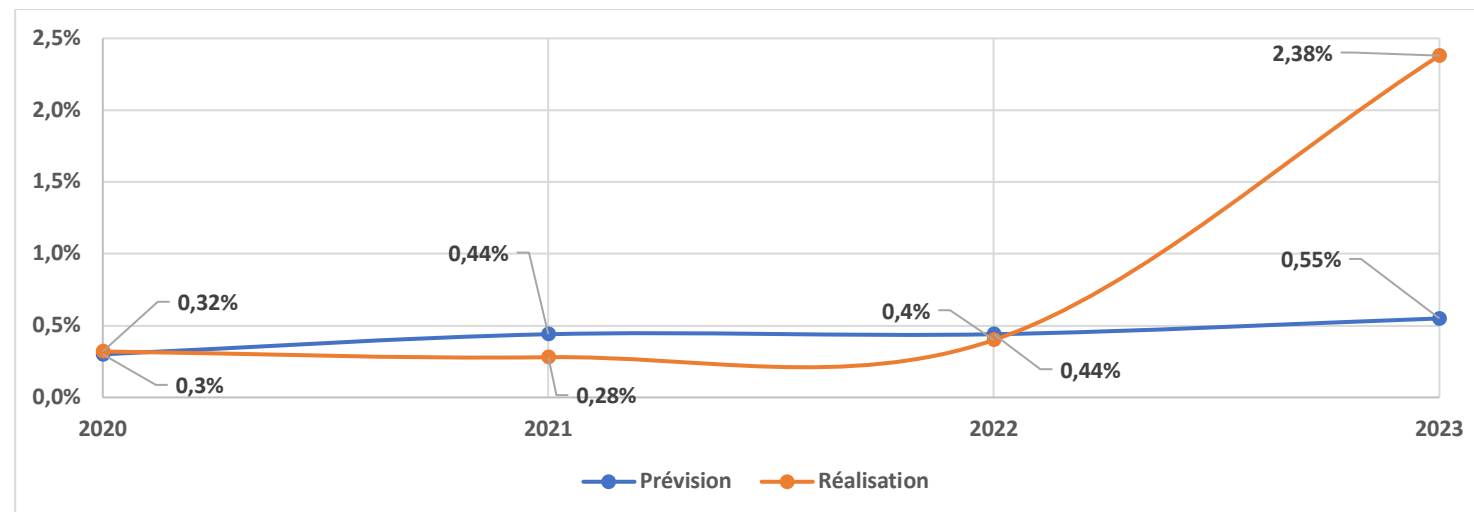
Mode de calcul : (Nombre de personnes handicapées prises en charge/ Effectif de personnes handicapées ayant sollicité une prise en charge) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la DPPH

Situation de référence : 0,28%

Valeurs cibles : 0,55% en 2023, 0,66% en 2024, 0,76% en 2025

Figure 205 : Proportion des personnes handicapées prises en charge



Source : Rapport d'activités de la DGPS

Commentaire/ interprétation des résultats :

Ce graphique décrit l'évolution en pourcentage des personnes handicapées qui ont été prises en charge. Ce pourcentage est calculé avec au numérateur le nombre de personnes âgées qui ont bénéficié d'une prise en charge et au dénominateur le total des personnes âgées qui ont sollicité ou nécessité une prise en charge. La cible de 0,55% en 2023 a été dépassée de 1,83 point, car la valeur relevée est de 2,38%. Cette valeur reste cependant supérieure à toutes celles obtenues depuis 2020 car il s'agit d'un indicateur cumulatif. Les valeurs précédentes sont de 0,32% en 2020, 0,28% en 2021 et 0,40% en 2022. La seule année où la cible a été atteinte en dehors de 2023 est celle de 2020. Ce résultat satisfaisant est lié à la prise en charge du nombre toujours croissant des organisations de personnes handicapées à travers l'octroi de subventions financières.

Objectif Spécifique 3 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière de sécurité sociale

Indicateur 1 : Pourcentage de la population enrôlée à la CMU

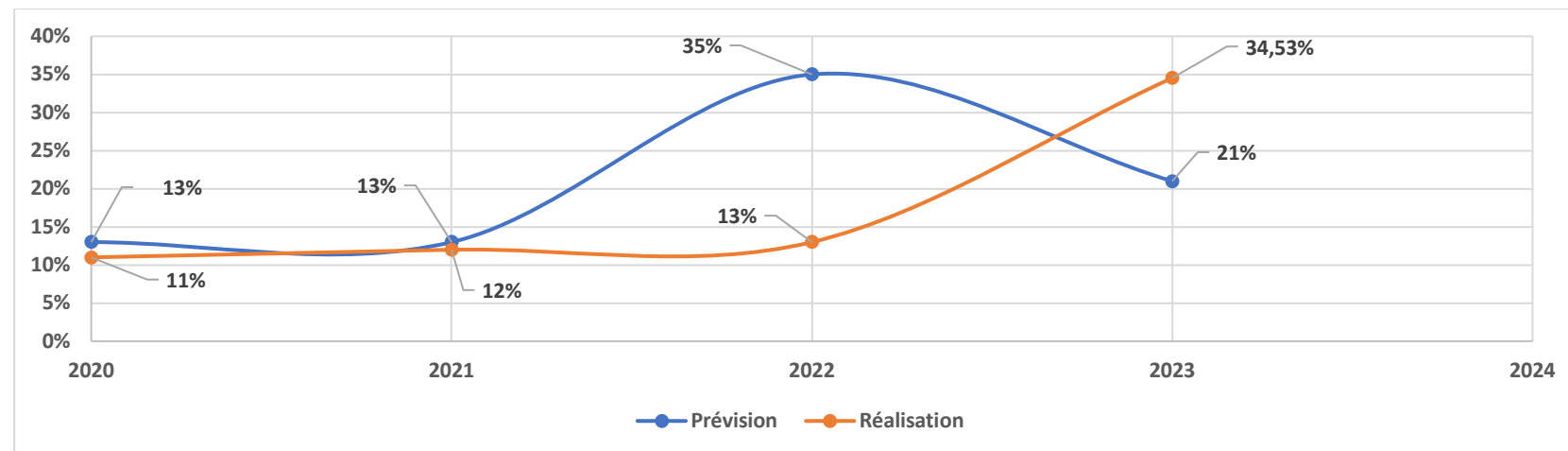
Mode de calcul : (Nombre de personnes enrôlées à la CMU/Population ivoirienne) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la CNAM

Situation de référence : 12%

Valeurs cibles : 21% en 2023, 26% en 2024, 30% en 2025

Figure 206 : Pourcentage de la population enrôlée à la CMU



Source : Rapport d'activités de l'IPS-CNAM

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de calculer en pourcentage la part de la population ivoirienne qui s'est fait enrôler à la CMU. Cette part est calculée en pourcentage sur la base du rapport entre le nombre de personnes enrôlées à la CMU et la population ivoirienne.

La réalisation de 34,53% obtenue en 2023 comparativement à la prévision de 21% montre que la cible a été atteinte, voire dépassée de 13,53 points. Ce résultat cumulatif des résultats obtenus est tout naturellement supérieur à tous les autres de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 11%, 12% et 13%. Il faut noter qu'en dehors de l'année 2023, la cible n'a jamais été atteinte. Cette réalisation positive a été possible grâce aux opérations d'identification de masse dénommées « CMU-Vacances » et « CMU -Vacances-Plus » initiées par la CNAM.

Indicateur 2 : Pourcentage des personnes indigentes enrôlées à la CMU

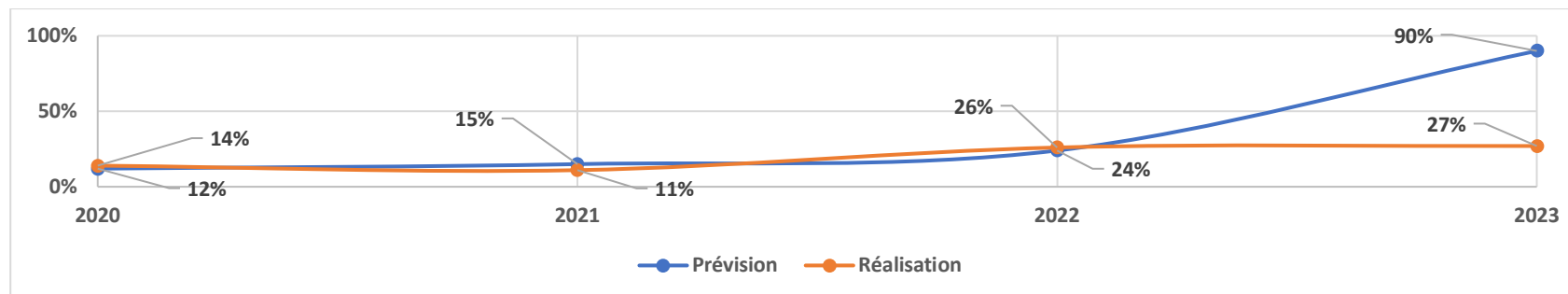
Mode de calcul : (Nombre de personnes indigentes enrôlées à la CMU/ Effectif des personnes indigentes) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la CNAM

Situation de référence : 11%

Valeurs cibles : 90% en 2023, 90% en 2024, 90% en 2025

Figure 207 : Pourcentage des personnes indigentes enrôlées à la CMU



Source : Rapport d'activités de l'IPS-CNAM

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de calculer en pourcentage la part des personnes indigentes qui se sont fait enrôler à la CMU. Cette part est calculée sur la base du rapport entre le nombre de personnes indigentes qui se sont fait enrôler à la CMU et l'effectif des personnes indigentes.

La réalisation de 27% obtenue en 2023 consacre la non-atteinte de la prévision de 90%. L'écart négatif s'élève à 63 points. Ce résultat cumulé des résultats obtenus antérieurs est tout naturellement supérieur à tous les résultats de 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de 14%, 11% et 24%. La cible a été atteinte en 2020 et 2022, mais elle ne l'a pas été en 2021 et 2023. L'écart négatif de 63 points est imputable à la mauvaise programmation de la prévision de 2023 qui reste très élevée. Pour y remédier, il conviendrait d'être plus réaliste en revoyant à la baisse les prochaines prévisions.

Indicateur 3 : Pourcentage des travailleurs indépendants enrôlés au RSTI

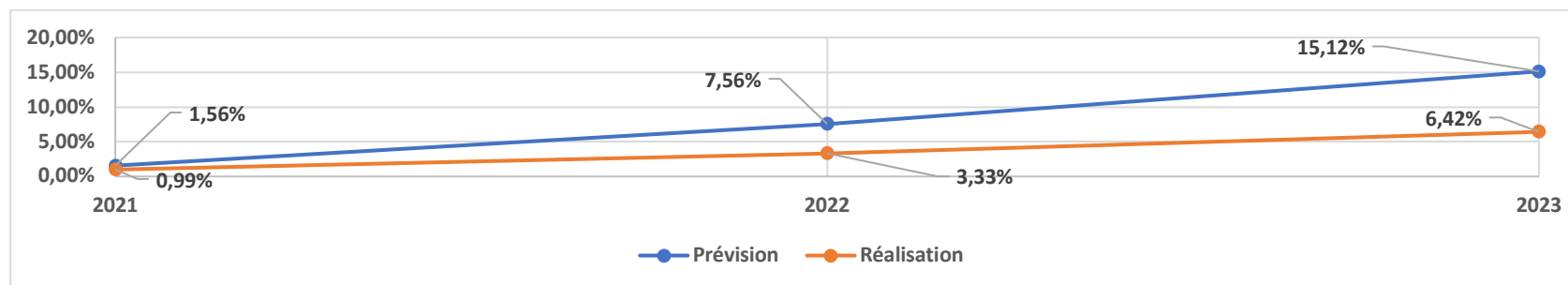
Mode de calcul : (Nombre de travailleurs indépendants enrôlés au RSTI/ Nombre total de travailleurs indépendants) X 100

Source des données : Rapport d'activités de la CNAM

Situation de référence : 0,99%

Valeurs cibles : 15,12% en 2023, 22,7% en 2024, 30,12% en 2025

Figure 208 : Pourcentage des travailleurs indépendants enrôlés au RSTI



Source : Rapport d'activités de l'IPS-CNAM

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur permet de calculer en pourcentage la part des travailleurs indépendants qui se sont faits enrôler au Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) tenu par l'IPS-CNPS. Cette part est calculée sur la base du rapport entre le nombre de travailleurs indépendant enrôlés au RSTI et l'effectif des travailleurs indépendants.

La réalisation de 6,4% obtenue en 2023 comparativement à la prévision de 15,12% montre que la cible n'a pas été atteinte. L'écart s'élève à 8,72 points. Ce résultat cumulatif des résultats obtenus antérieurs est tout naturellement supérieur à tous les résultats de 2021, année de démarrage de l'activité d'enrôlement et 2022 qui sont respectivement de 0,99% et 3,33%. Depuis le démarrage de l'activité, la cible n'a jamais été atteinte. Cet échec est imputable à la réticence et à l'indifférence des travailleurs indépendants à se faire enrôler. Pour y remédier, il conviendrait d'intensifier les sensibilisations de proximité à l'endroit des travailleurs indépendants.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, les leçons apprises qu'il convient de mettre en évidence sont les suivantes :

- le renforcement des capacités a permis d'améliorer le rendement du personnel dans divers domaines ;
- la collaboration étroite des services avec le contrôle financier a permis un traitement diligent des dossiers ;
- la bonne collaboration entre les parties prenantes a permis d'obtenir des résultats positifs.

S'il est avéré que des facteurs d'amélioration ont concouru à la marche du processus, il faut toutefois reconnaître que cela ne s'est pas effectué sans difficultés. Les principaux écueils rencontrés, au cours de l'année 2023 portent sur les éléments suivants :

- Le départ du personnel du programme vers d'autres programmes du ministère ou des départements ministériels jugés plus rémunérateurs.
- L'inadéquation entre le volume de besoins prioritaires et le niveau de possibilité budgétaire,
- L'insuffisance de matériel roulant (véhicules de service, de fonction, de liaison ou missions, d'engins à deux roues) ;

IV.2. Recommandations

La mise en œuvre de la politique gouvernementale pourrait gagner en efficacité et en efficience si les considérations ci- après étaient examinées :

Au niveau du responsable de programme, les mesures qu'il conviendrait de mettre en œuvre seront de :

- poursuivre le plaidoyer auprès du Ministère en charge du budget afin d'obtenir une enveloppe budgétaire qui pourrait couvrir la quasi-totalité des priorités du Ministère ;
- renforcer le réseau de partenaires techniques et financiers afin de rechercher un financement complémentaire auprès d'eux.

Au niveau des acteurs extérieurs au Programme ou au Ministère, les recommandations sont les suivantes :

- redynamiser la chaîne de traitement de certains dossiers urgents impliquant plusieurs ministères dans le cadre des procédures de passation de marchés ou de pré-validation de projets de textes ;
- joindre à la lettre de cadrage du premier ministre, les canevas et la liste de documents à produire pour la tenue de la conférence budgétaire sans que d'autres documents ne s'y ajoutent ;
- renforcer les capacités des acteurs concernés par l'utilisation du SIGOBE ;
- octroyer effectivement les dotations budgétaires requises pour la réalisation à bonne date de l'ensemble des travaux prévus ;
- instaurer une prime trimestrielle au sein de ce programme ;
- faire adopter dans les plus brefs délais les documents de référence, les résultats d'études et les textes législatifs et réglementaires (loi, ordonnance, décret, CCM) ;
- doter les services-relais opérationnel de mise en œuvre de la politique gouvernementale en moyens de locomotion.

CONCLUSION

Ce Programme a bénéficié d'un budget de **26 078 198 446 F CFA** reparti comme suit :

- **1 219 782 557 F CFA** au titre de dépenses liées au Personnel ;
- **1 901 097 322 F CFA** au titre des dépenses de Biens et Services ;
- **6 348 489 184 F CFA** au titre des Transferts ;
- **16 608 829 383 F CFA** pour mener les opérations d'Investissements.

Ce budget, exécuté à hauteur de **26 073 363 394 F CFA**, soit un taux d'absorption de 99,98%, assorti d'un taux de réalisation des cibles de **77,78%**, a permis d'améliorer indéniablement les conditions de vie des populations vulnérables.

Cependant, il est à déplorer que les dotations budgétaires du programme soient très faibles et qu'il soit le seul programme opérationnel du département ministériel à être dépourvu de mesures incitatives. Aussi, est-il souhaité un encouragement financier, par le versement des primes, au personnel du programme, afin de le motiver dans la poursuite de l'atteinte des objectifs assignés et aussi doter les services de moyens financiers et matériels suffisants.

Des performances réalisées, il est indéniable que ce programme est une réponse institutionnelle à la nécessité d'une meilleure prise en charge des problématiques majeures liées à l'amélioration des conditions de vie des populations en général et à celles relatives à la lutte contre toutes les formes de vulnérabilité en particulier. Les missions qui sont dévolues au gestionnaire du programme, font du Programme 4 l'instrument et l'outil privilégiés de promotion et de protection des populations vulnérables dans une Côte d'Ivoire solidaire en marche vers l'émergence souhaitée.

CONCLUSION GENERALE

Le Rapport Annuel de Performance 2023, ainsi élaboré, retrace les réalisations enregistrées au sein du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale. Avec un taux d'exécution budgétaire relativement élevé et satisfaisant de **99,29%**, représentant la somme totale des ordonnancements (**52 772 106 933 F CFA**) sur un budget alloué de **53 151 790 960 F CFA**, le département ministériel enregistre un taux global de réalisation des cibles de **73,53%**.

En effet, sur trente-quatre (34) cibles visées, vingt-cinq (25) ont été atteintes.

Ce taux encourageant indique, à n'en point douter, l'amélioration de l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent, un travail décent, et à la protection sociale.

A ce niveau d'appréciation, il est utile de rappeler que le principal outil (l'Enquête Emploi) qui porte les éléments d'appréciation du programme Emploi n'a pu être réalisé, rendant difficile son évaluation bien que des initiatives aient été prises en amont.

De manière générale, l'on note une progression vers l'atteinte des effets escomptés. De ce fait, l'avenir pourrait se présenter sous de meilleurs auspices pour les populations cibles. Cependant, pour l'atteinte des effets escomptés des initiatives, s'inscrivant dans un processus à moyen terme, il faut rester vigilant en tenant compte des risques qui pourraient annihiler tous les résultats probants déjà obtenus. Pour les échéances à venir, il s'agira de prendre les mesures idoines afin de faire réaliser l'Enquête Emploi et aussi penser aux mécanismes qui visent à favoriser l'intervention de l'Inspecteur du Travail dans les unités de production informelles, ainsi qu'accroître le renforcement de la résilience des populations.

SECTION 366: MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

SECTION 366: MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

INTRODUCTION GENERALE

Conformément au décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité est Monsieur BOUAKE FOFANA.

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique, d'assainissement, de drainage, de salubrité et de lutte contre les nuisances.

A ce titre, en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- élaboration, gestion et suivi de la politique d'accès à l'eau potable ;
- élaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application de la politique et de la législation en matière d'assainissement et de drainage
- élaboration des lois et règlements en matière de salubrité ;
- lutte contre les nuisances et pollutions.

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité comporte quatre (04) programmes animés. Outre le Cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le MINHAS comprend deux (02) Directions Générales, quinze (15) Directions centrales, sept (07) Services rattachés au Cabinet, un (01) Etablissement Public National, deux (02) Sociétés d'Etat, trente-une (31) Directions Régionales du secteur de l'Hydraulique et onze (11) Directions Régionales du secteur de l'Assainissement et de la Salubrité.

L'environnement économique et politique dominés par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine, les effets résiduels de pandémie de la COVID-19 avec pour corollaire la persistance de l'inflation, puis le collectif budgétaire intervenu en fin de premier semestre et le remaniement ministériel du 17 octobre 2023, ont fortement perturbé l'exécution du budget.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP 2023 du MINHAS s'articulera autour de quatre (04) points :

- la présentation générale du Ministère pour l'année 2023 ;
- la performance générale du Ministère ;
- le financement global du Ministère ;
- la présentation de la performance des Programmes.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le MINHAS est constitué de 04 programmes, hors les Comptes Spéciaux du Trésor (CST), animés dans le cadre de 12 actions regroupant 155 activités.

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
Programme 1 : Administration Générale	04	73
Programme 2 : Infrastructures de l'Hydraulique Humaine	04	44
Programme 3 : Assainissement et Drainage	02	28
Programme 4 : Salubrité et Lutte contre les Nuisances	02	10
TOTAL	12	155

I.2. Politique ministérielle

Le cadre de performance du ministère se résume à travers ses **orientations stratégiques**, ses **résultats stratégiques** et ses **objectifs globaux** conformément aux données contenues dans le DPPD-PAP 2023-2025 du ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité.

Ainsi nous avons :

Les Principales orientations stratégiques

- le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'assainissement et de la salubrité ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des populations en matière d'assainissement, de salubrité et de nuisance ;
- la réalisation d'un programme de développement des infrastructures d'assainissement et de drainage ;
- la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides ;
- le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances ;
- la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le partenariat Public-Privé ;
- la sécurisation des ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ;
- la promotion des innovations technologiques dans le secteur de l'hydraulique humaine ;
- le renforcement des capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau potable ;

Les résultats stratégiques

- la gouvernance du secteur de l'hydraulique humaine est améliorée ;
- l'accès à l'eau potable des populations est accru ;
- le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité est amélioré.

Les objectifs globaux

- améliorer la gouvernance du Ministère ;
- accroître l'accessibilité des populations à l'eau potable ;
- améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de drainage ;
- améliorer le cadre de vie des populations en termes salubrité.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTÈRE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 107 : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité

Composantes	Programmes (hors CST)	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	9	28	28

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux, décomposés en 9 objectifs spécifiques vérifiés par 28 indicateurs et 28 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 108 : Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMMES	OBJECTIF SPECIFIQUES (OS)	2023	
		Nbre de cibles	Nbre de cibles atteintes
P1 : ADMINISTRATION GENERALE	OS 1 : Améliorer la gouvernance du Ministère	5	3
	OS 2 : Assurer la planification et un suivi efficace des actions du MINHAS	2	2
	OS 3 : Assurer la gestion des systèmes d'information et de communication	2	2
P2 : INFRASTRUCTURES DE L'HYDRAULIQUE HUMAINE	OS 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau potable	2	0
	OS 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable	2	0
P 3 : ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE	OS 1 : Assurer l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural	5	3
	OS 2 : Réhabiliter les réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage	4	0
P 4 : SALUBRITE ET LUTTE CONTRE LES NUISANCES	OS 1 : Promouvoir des infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets	2	0
	OS 2 : Réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installation anarchique	4	2

Commentaire : Pour l'exercice 2023 il ressort du bilan des données globales du cadre de performance du ministère, 12 cibles atteintes sur 28 cibles au total, soit un taux de 42,85%. Ce taux moyen est en deçà de nos prévisions. Toutefois, il a le mérite de refléter le niveau réel de notre système. Il indique clairement les efforts à faire, par les gestionnaires de crédits et les coordonnateurs de Projets, afin d'atteindre les objectifs fixés.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 109 : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	142 352 741 185	249 052 086 236	200 747 577 645	48 304 508 591	80,60
1.1 Ressources intérieures	54 855 214 147	80 616 008 904	80 115 465 965	500 542 939	99,38
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	54 855 214 147	80 616 008 904	80 115 465 965	500 542 939	99,38
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	87 497 527 038	168 436 077 332	120 632 111 680	47 803 965 652	71,62
1.2.1 Emprunts projets	87 265 446 172	168 175 977 332	120 400 011 680	47 775 965 652	71,59
1.2.2 Dons Projets	232 080 866	260 100 000	232 100 000	28 000 000	89,23
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	142 352 741 185	249 052 086 236	200 747 577 645	48 304 508 591	80,60
2.1 Personnel	3 735 194 358	4 367 908 329	4 367 908 328	1	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	3 735 194 358	4 367 908 329	4 367 908 328	1	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0,00
2.2 Biens et Services	3 716 116 199	3 768 623 922	3 492 125 275	276 498 647	92,66
2.3 Transferts	419 986 122	7 749 595 221	7 749 595 221	0	100
2.3.1 Transferts courants	419 986 122	7 749 595 221	7 749 595 221	0	100
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.4 Investissement	134 481 444 506	233 165 958 764	185 137 948 821	48 028 009 943	79,40
2.4.1 Trésor	46 983 917 468	64 729 881 432	64 505 837 141	224 044 291	99,65
2.4.2 Financement extérieur	87 497 527 038	168 436 077 332	120 632 111 680	47 803 965 652	71,62
Dons	232 080 866	260 100 000	232 100 000	28 000 000	89,23
Emprunts	87 265 446 172	168 175 977 332	120 400 011 680	47 775 965 652	71,59
TOTAL	142 352 741 185	249 052 086 236	200 747 577 645	48 304 508 591	80,60

Source - Production des RAP - SIGOBE à date comptable du 31/01/2024.

Le budget 2023 du MINHAS, à la date comptable, du 31/01/2024 s'élève globalement à **249 052 086 236 FCFA**. Il a été exécuté globalement à hauteur de **80,60%** (hors CST), dont **92,66%** en Biens et Services, **100%** en Transferts - **100%** en Personnel et **79,40%** en Investissements.

Le collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice, a occasionné de vastes mouvements de crédits, provoquant des perturbations dans l'exécution budgétaire.

Les financements hors budget de l'Etat pour l'exercice 2023 s'élèvent à 168 436 077 332 FCFA (dons et emprunts) et a été exécuté à hauteur de 71,62%. Ce taux correspond à 100% des crédits effectivement mis à disposition car les engagements ont été faits dans la limite des crédits disponibles.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programme des Ministères, Monsieur Drissa DIOMANDE, Directeur de Cabinet nommé par décret n°2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels, est le Responsable du Programme 1 « Administration Générale ».

Le programme 1 permet d'assurer la coordination et l'animation du Ministère. A cet effet, il regroupe les Directions et Services rattachés au Cabinet que sont : Inspection Générale, Direction des Ressources Humaines, Direction des Affaires Financières, Direction de la Stratégie, de la Planification, des Statistiques et du Suivi-Evaluation, Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, Service de la Communication, Secrétariat Permanent des Observatoires Nationaux de Lutte contre les Nuisances, Service de la Coopération et de la Mobilisation des Financements Extérieurs, Service Informatique, Service de l'Organisation et de la Qualité, Cellule de Passation des Marchés Publics, Service Patrimoine, Directions Régionales.

Avec un budget de 5 257 624 683 FCFA, il a été réalisé notamment en 2023 au titre du programme 1, les activités principales suivantes :

- la coordination, l'animation et la coopération ;
- la Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la Planification, la programmation et le suivi-évaluation ;
- la Gestion des systèmes d'information et de la Communication.

Toutes ces activités se sont déroulées dans un environnement perturbé par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine, les effets résiduels de la pandémie de la COVID-19 avec pour corollaire la persistance de l'inflation, le collectif budgétaire intervenu en fin de premier semestre.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP du programme 1 s'articule autour de quatre (04) points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Objectif global	Résultat stratégique
Améliorer la gouvernance du ministère	La gouvernance du ministère est améliorée

I.2. Le financement du programme

Pour l'exercice 2023, le budget voté du programme « Administration Générale » est de 6 009 717 181 FCFA. Un collectif budgétaire le réduit à 5 627 222 796 FCFA et le montant actuel est de 5 257 624 683 FCFA.

Comparativement au budget de l'exercice 2022 (5 978 020 453 FCFA), il a connu une baisse de 12,05% correspondant à 350 797 657 FCFA.

Le budget du programme se répartit comme suit :

- Personnels : 2 491 028 465 FCFA en 2023 contre 2 081 278 379 FCFA en 2022, soit une hausse de 16,45% ;
- Biens et Services : 2 386 687 214 FCFA en 2023 contre 2 604 539 552 FCFA en 2022, soit une baisse de 8,36% ;
- Transferts : 94 111 478 FCFA en 2023 contre 143 702 607 FCFA en 2022, soit une baisse de 34,50% ;
- Investissements : 285 797 526 FCFA en 2023 contre 1 148 499 915 FCFA en 2022, soit une baisse de 75,12%.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

N°	Actions	Prévision initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2023	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Coordination, animation et coopération	929 613 861	840 781 472	777 780 620	777 238 634	541 986	99,93%	
	Biens et services	691 613 861	602 781 472	539 780 620	539 238 634	541 986	99,90%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissements	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000	0	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A2	Gestion des Ressources Humaines, Financières et Matériels	4 609 103 320	4 375 246 301	4 106 792 694	3 911 387 055	195 405 639	95,24%	
	Personnels	2 491 290 220	2 491 290 220	2 491 028 465	2 491 028 464	1	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Biens et services	1 878 433 086	1 689 844 603	1 473 855 225	1 278 449 593	195 405 632	86,74%	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	Transferts	39 380 014	94 111 478	94 111 478	94 111 478	0	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissements	200 000 000	100 000 000	47 797 526	47 797 520	6	100%	Dans le cadre des opérations de fin de gestion, les crédits ont été réaffectés par la DGBF
A3	Planification, Programmation et suivi évaluation	216 000 000	210 338 080	191 071 080	114 922 476	76 148 604	60,15%	
	Biens et services	216 000 000	210 338 080	191 071 080	114 922 476	76 148 604	60,14%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A4	Gestion des systèmes d'information et de communication	255 000 000	200 856 943	181 980 289	181 973 267	7 022	100%	
	Biens et services	255 000 000	200 856 943	181 980 289	181 973 267	7 022	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles

Source : Production des RAP - SIGOBE à date comptable du 31/01/2024

Des modifications de crédits budgétaires relatives à la création d'activités, de virements de crédits, de modification de natures économiques ont été faites par les arrêtés et décisions suivants :

- Décision n°001 MINHAS/PROG1/DAF/kjy du 24 avril 2023 portant virement de crédits ;
- Décision n°002 MINHAS/PROG1/DAF/kjy du 24 avril 2023 portant virement de crédits ;
- Décision n°003/MINHAS/PROG1/DD/PKL du 13 juillet 2023 portant création de nature économique et virement de crédit ;
- Décision n°004/MINHAS/PROG/DD/YK du 13 juillet 2023 portant création de nature économique et virement de crédit ;
- Décision n°005/MINHAS/PROG1/DD/YK du 13 juillet 2023 portant création de nature économique et virement de crédit ;
- Décision n°0006/MINHAS/CAB/RPROG1/RFFiM/DD/ae du 10 août 2023 portant création de nature économique et virement de crédit ;
- Décision n°0007/MINHAS/CAB/RPROG1/RFFiM/DD/ae du 10 août 2023 portant création de nature économique et virement de crédit ;
- Décision n°0008/MINHAS/PROG1/DAF/YK du 22 août 2023 portant création de nature économique et virement de crédit.

Le budget du programme 1 a été exécuté globalement à hauteur de 80,13% en 2023 contre 96,51% en 2022. Il se repartit par action comme suit :

- Action 1 Promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain et rural : 81,37% en 2023 contre 95,89% en 2022 ;
- Action 2 Réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et du drainage : 74,01% en 2023 contre 99,86% en 2022 ;

Une baisse du taux d'exécution de l'ensemble des actions de 2023 comparativement à celles de 2022 est constatée. Cela s'explique par le fait que les projets qui constituent 96,17% du programme ont été exécutés à un taux moyen de 79,34%. En outre, la mise en œuvre partielle du plan de passation de marché des projets du programme vient corroborer cette baisse du taux d'exécution de l'ensemble des actions du programme.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 110 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2114701 : Coordination, animation et coopération	0	0	618 689 091	539 238 634	0	0	1 074 999 915	238 000 000	1 693 689 006	777 238 634
2114702 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2 031 140 046	2 491 028 464	1 426 054 337	1 278 449 593	143 702 607	94 111 478	0	47 797 520	3 600 896 990	3 911 387 055
2114703 : Planification, programmation et suivi évaluation	0	0	187 069 574	114 922 476	0	0	0	0	187 069 574	114 922 476
2114704 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	142 870 148	181 973 267	0	0	0	0	142 870 148	181 973 267

Sources : SIGOBE à la date du 31 janvier 2024 / RAP 2022

Le programme 1 « Administration Générale » regroupe 04 actions avec une dotation globale de 5 257 624 683 FCFA. Cette dotation a été répartie en biens et services, personnels et transferts et investissements.

- L'action 1 (777 780 620 FCFA) a été exécutée à hauteur de 777 238 634 FCFA soit 99,93% de réalisation en deux natures de dépense (biens et services, et investissements), tout comme en 2022, à l'exception qu'il a été exécuté à hauteur de 1 693 689 006 FCFA au titre de cette dernière année.
- L'action 2, avec une dotation de 4 106 792 694 FCFA, a été exécutée entre les natures de dépenses Biens et Services (1 278 449 593), Personnels (2 491 028 464), Transferts (94 111 478) et investissements (47 797 520) Le taux d'exécution globale de l'action 2 est de 95,24%. En 2022, cette action a été exécutée, pour trois (03) natures de dépense, à hauteur de 94,44% (3 600 896 990 FCFA), pour une dotation de 3 812 862 200 FCFA.
- L'action 3, avec une dotation de 191 071 080 FCFA, a été exécutée entre les natures de dépenses Biens et Services (191 071 080), Le taux d'exécution globale de l'action 3 est de 60,15%. En 2022, cette action a été exécutée à hauteur de 83,02% (187 069 574 FCFA), pour une dotation de 225 329 117 FCFA.

- L'action 4, avec une dotation de 181 980 289 FCFA, a été exécutée entre les natures de dépenses Biens et Services (181 973 267), Le taux d'exécution globale de l'action 4 est de 100%. En 2022, cette action a été exécutée à hauteur de 97,51% (142 870 148 FCFA), pour une dotation de 146 516 348 FCFA

L'exécution financière des actions du programme 1 s'est faite dans la limite des crédits disponibles.

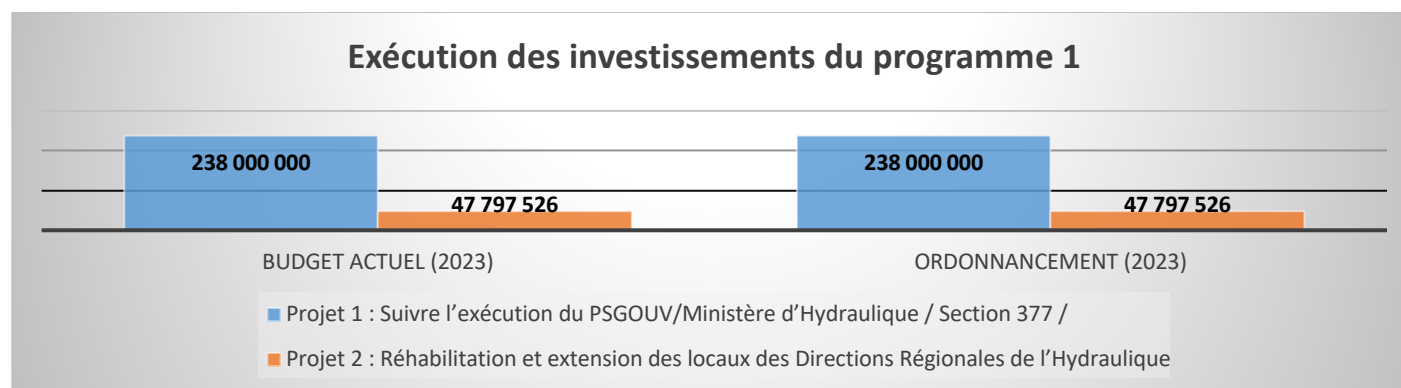
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 111 : Exécution des investissements du programme 1

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère d'Hydraulique / Section 377 /	2017	2025	14 463 600 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000
Sur financement intérieur			4 192 200 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000
Sur financement extérieur			10 271 500 000	0	0	0
Projet 2 : Réhabilitation et extension des locaux des Directions Régionales de l'Hydraulique	2022	2028	1 203 100 000	200 000 000	47 797 526	47 797 520
Sur financement intérieur			1 203 100 000	200 000 000	47 797 526	47 797 520
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			15 666 700 000	438 000 000	285 797 526	285 797 520
Total sur financement intérieur			5 395 300 000	438 000 000	285 797 526	285 797 520
Total sur financement extérieur			10 271 500 000	0	0	0

Sources : SIGOBE à la date du 31/01/2024/ PIP 2023-2025



Graphique 189 : Exécution des investissements du programme 1

Le taux de réalisation du projet « suivre l'exécution du PSGOUV/ Ministère d'Hydraulique /Section 377 » est de 100%, au même titre que celui du projet « réhabilitation et extension des locaux des Directions Régionales de l'Hydraulique ».

L'exécution du projet « Réhabilitation et extension des locaux des Directions Régionales de l'Hydraulique » a permis le paiement partiel des honoraires du Cabinet en charge des études, en vue d'amorcer la phase d'exécution du projet.

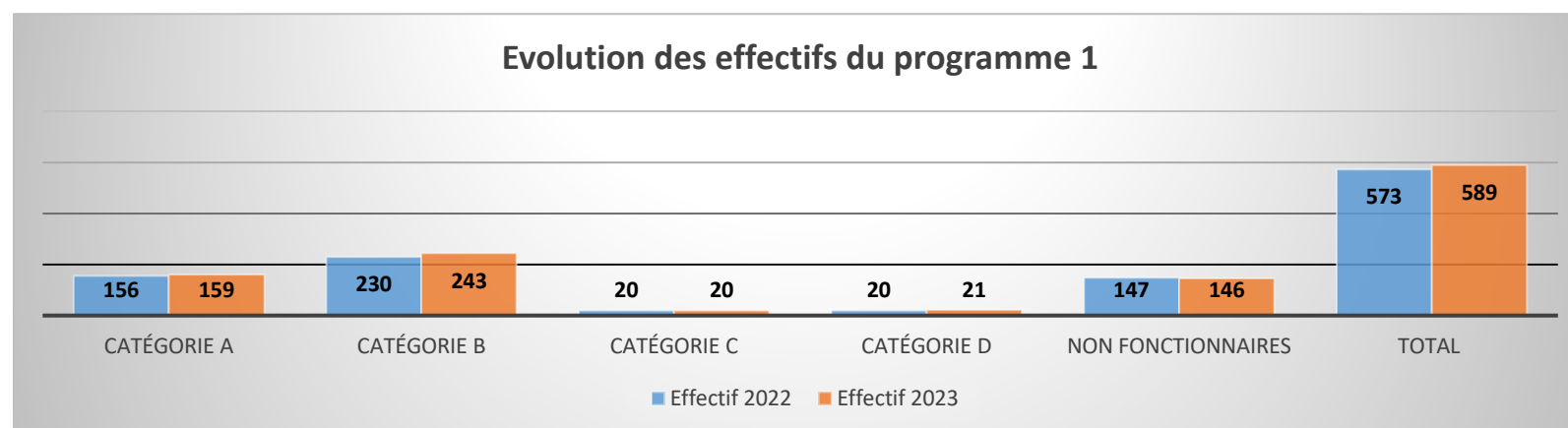
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 112 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a) + (b) - (c)
Catégorie A	156	08	05	05	02	159
Catégorie B	230	10	05	13	0	243
Catégorie C	20	03	02	00	0	20
Catégorie D	20	04	02	01	0	21
Non Fonctionnaires	147	01	01	02	03	146
TOTAL	573	26	15	21	05	589

Sources : Rapport du deuxième semestre DRH / RAP 2022



Graphique 190 : Évolution des effectifs du programme 1

A l'analyse du tableau, l'effectif du Programme 1 a connu une légère baisse de 05 agents, soit 0,84%% de 2022 à 2023.

En effet, 589 agents dont 443 fonctionnaires soit 75,21% et 146 non fonctionnaires soit 24,79% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie B constituent 41,25% de l'effectif global et sont les plus nombreux.

Sur un besoin total de 26 agents exprimé pour ce programme, seuls 21 agents ont été mis à sa disposition soit un écart de 05 agents.

Il convient de souligner également que seulement 05 agents sont sortis de l'effectif du programme, un nombre particulièrement faible comparé au nombre de 113 agents sortis lors de l'exercice précédent.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2023, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Administration Générale », et ont contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique qui est d'améliorer la gouvernance du ministère :

- le budget du ministère a été exécuté globalement à 80,60% (hors CST) ;
- une avancée notable a été constatée dans l'élaboration des décrets et arrêtés d'applications du code de l'hygiène et de la salubrité à travers l'organisation d'ateliers de réflexion ;
- une meilleure approche assortie de manifestations d'intérêt pour des projets du MINHAS ;
- une vaste campagne de sensibilisation sur la libération des emprises et des zones à risque a permis de limiter les catastrophes pendant la saison pluvieuse ;
- la tenue d'ateliers de renforcement de capacité des agents du MINHAS en charge de la planification et de la gestion des déchets solides a permis d'accroître leurs compétences sur les questions liées au Ministère ;
- l'organisation de formations sur le contrôle budgétaire à l'endroit des Responsables de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) et de leurs assistants afin de répondre aux exigences du Budget-Programmes.

Des difficultés ont toutefois émaillé l'exécution des activités du programme. Les délais d'adaptation nécessaires aux différents changements de Contrôleurs Financiers intervenus en cours d'exercice ont contribué au ralentissement de l'exécution de certaines activités. Par ailleurs, le collectif budgétaire intervenu en fin de premier semestre a obligé les gestionnaires de crédits à redimensionner leurs objectifs.

Face à ces difficultés, une mesure principale a été prise, à savoir l'organisation d'une séance de travail avec le Directeur du Contrôle Financier afin d'aboutir à l'application par tous les Contrôleurs Financiers de dispositions et conditions communes, à travers l'observation du guide des Contrôleurs Financiers.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme se résume dans le tableau ci-dessous :

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 113 : Évolution des indicateurs du programme 1

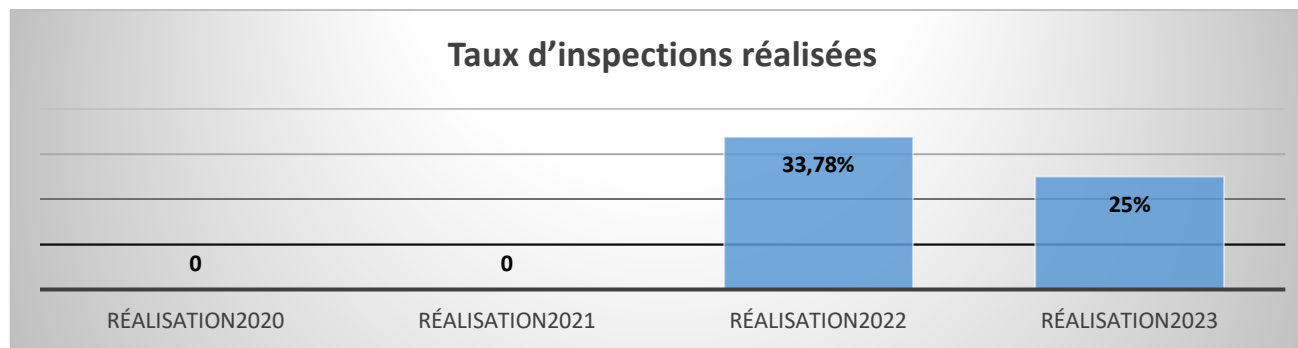
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère						
Taux d'inspections réalisées	%	-	-	33,78	42	25
Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis	Unité	-	-	-	5	4
Taux de réalisation des besoins en formation	%	-	-	20	44	75
Taux d'exécution budgétaire	%	70	72,17	81,08	70	80,60
Taux de satisfaction des besoins en matériels roulants des entités administratives	%	50	70	43	45	84
Objectif Spécifique 2 : assurer une planification et un suivi efficace des actions du MINASS						
Taux de mise en œuvre des outils de planification	%	70	60	80	65	75
Taux d'exécution physique des activités	%	-	-	-	80	85
Objectif Spécifique 3 : assurer la gestion des systèmes d'information et de communication						
Taux des demandes en assistance informatique traitées	%	80	95	80	70	86
Taux de couverture médiatique des activités du MINASS	%	75	100	60	70	79,5

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2020, 2021 ET 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère

Indicateur : Taux d'inspections réalisées



Graphique 191 : Taux d'inspections réalisées

Définition de l'indicateur	La valeur qui détermine le nombre de services inspectés par l'IG par rapport au nombre de services du ministère
Source de données	Rapport d'activités de l'IG du MINHAS
Situation de référence	33,78% (2022)
Mode calcul	$(\text{Nombre de services du MINHAS inspectés} / \text{nombre total de services du MINHAS}) \times 100$
Valeur cible	42% (2023), 54% (2024), 60% (2025)
Analyse de l'indicateur	En vue d'assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des structures du Ministère, l'inspection Générale a, au cours de l'année budgétaire 2023, réalisé un taux d'inspection de 25% sur une prévision de 42%. Ce taux relativement inférieur à celui de 2022, 33,78% , est la conséquence du collectif budgétaire, qui a contraint l'Inspection Générale à revoir à la baisse ses objectifs. Ainsi, sur l'ensemble des Directions Régionales et les 08 Directions Centrales prévues, seule l'inspection de 07 Directions centrales ont été effectuées, la Direction Générale de l'Hydraulique n'étant pas encore opérationnelle. Un taux plus élevé aurait pu être atteint si le budget alloué à cette direction était plus conséquent.

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère

Indicateur : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis

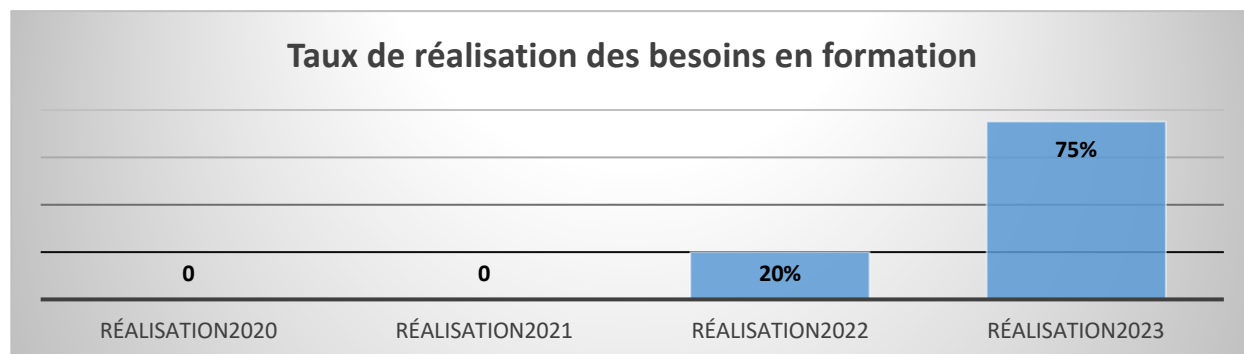


Graphique 192 : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis

Définition de l'indicateur	Nombre de textes élaborés et soumis au SGG.
Source de données	Rapport d'activités de la DAJC du MINHAS
Situation de référence	14% (2022)
Mode calcul	Nombre de textes réglementaires soumis
Valeur cible	5 (2023), 10 (2024), 10 (2025)
Analyse de l'indicateur	Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'hydraulique, à l'assainissement et à la salubrité, le nombre de textes soumis au SGG est de 4 sur 5 en 2023, soit un taux de 80%. Comparativement à l'exercice 2022 (14%), dont la performance était exprimée en pourcentage, l'on note une réelle progression des textes soumis par le Ministère au SGG. Le Ministère, faisant face à plusieurs vides juridiques, se donne les moyens afin de les combler progressivement. Les années à venir, avec les planifications effectuées, le nombre de textes soumis au SGG connaîtra certainement une hausse. Afin de mener efficacement sa mission et d'atteindre les objectifs du programme et, partant, du ministère, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux entend non seulement organiser des séances de formation en légistique, afin de mieux outiller les structures du ministère, et se met à leur disposition pour tout accompagnement.

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère

Indicateur : Taux de réalisation des besoins en formation

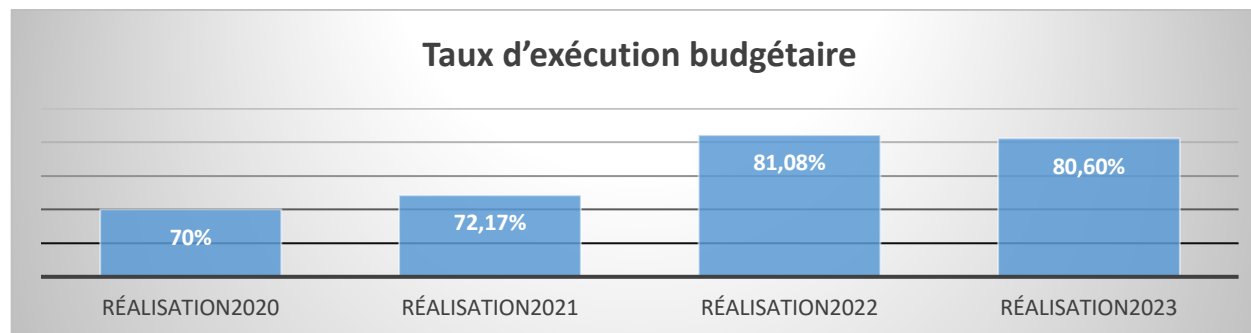


Graphique 193 : Taux de réalisation des besoins en formation

Définition de l'indicateur	Valeur des différentes formations réalisées au cours de l'année
Source de données	Rapport d'activités de la DRH du MINHAS
Situation de référence	20% (2022)
Mode calcul	(Nombre de formations effectuée / Nombre de formations programmées) X100
Valeur cible	44% (2023), 67% (2024), 70% (2025)
Analyse de l'indicateur	Sur une prévision de 44%, les besoins en formation ont été réalisés à hauteur de 75%. Ce taux satisfaisant est le résultat des efforts de la Direction des Ressources Humaines à améliorer les compétences des agents du ministère. Ce taux de réalisation est en nette progression comparée à l'exercice 2022 (20%). Ce taux demeure perfectible. Des mesures ont été prises, notamment la validation d'un plan de formation des agents, afin de parvenir à de meilleurs résultats pour les exercices à venir.

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère

Indicateur : Taux d'exécution budgétaire

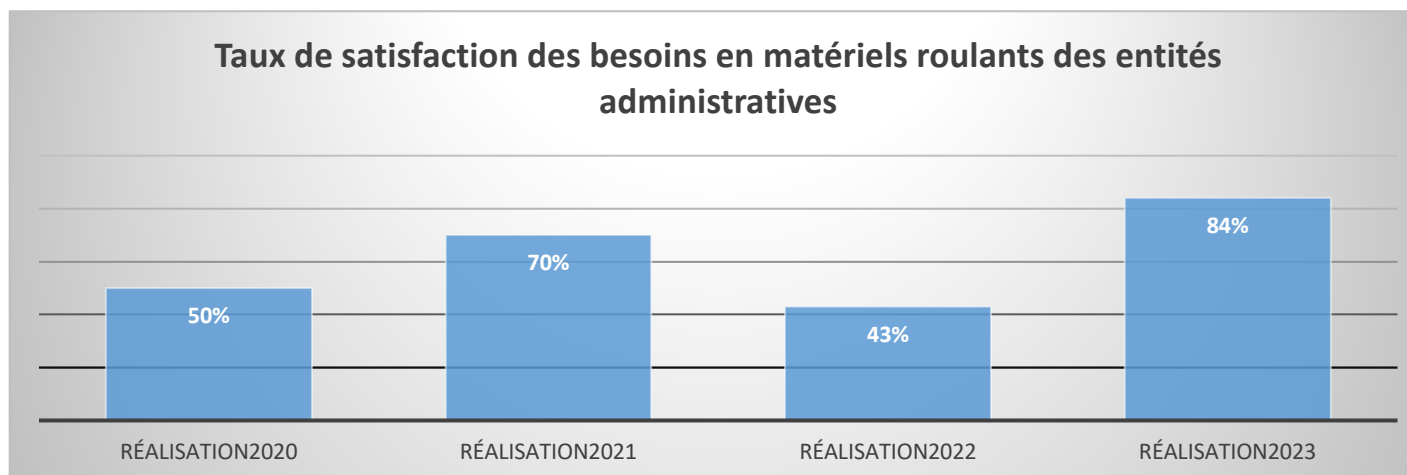


Graphique 194 : Taux d'exécution budgétaire

Définition de l'indicateur	Valeur de l'exécution budgétaire des dotations mise à la disposition des Responsables de Budget Opérationnel (RBOP) pour la réalisation de leurs activités
Source de données	Rapport d'activités de la DAF du MINHAS
Situation de référence	81,08% (2020)
Mode calcul	(Total des liquidations / Total du budget annuel) X100
Valeur cible	70% (2023), 70% (2024), 70% (2025)
Analyse de l'indicateur	Pour l'année 2023, sur une prévision de 70%, le budget du ministère a été exécuté à hauteur de 80,60% (Hors comptes spéciaux du trésor). Ce taux, globalement satisfaisant, est la matérialisation de la performance réalisée par la Direction des Affaires Financières dans le cadre de sa mission de coordination et de suivi de l'exécution budgétaire des programmes. De façon générale, eu égard aux budgets mis à disposition les années antérieures, fort est de constater une progression (2020 (70%), 2021 (72,17%) et 2022 (81,08%)). Toutefois, un renforcement de capacité des acteurs de la gestion budgétaire s'avère nécessaire afin de maîtriser tous les contours du nouveau mode de gestion budgétaire. Pour l'exercice 2024, un atelier de formation des acteurs budgétaires est prévu dans ce sens.

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du ministère

Indicateur : Taux de satisfaction des besoins en matériels roulants des entités administratives

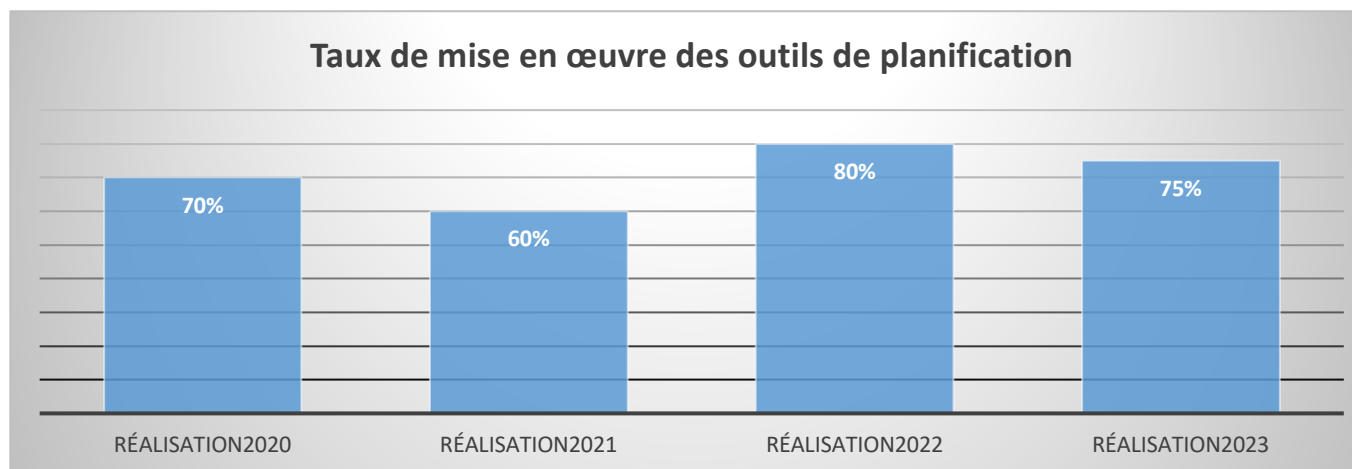


Graphique 195 : Taux de satisfaction des besoins en matériels roulants des entités administratives

Définition de l'indicateur	Valeur du matériel roulant que comporte l'ensemble des Directions et Services du MINHAS
Source de données	Rapport d'activités du SGP du MINHAS
Situation de référence	43% (2022)
Mode calcul	(Nombre de besoins en matériels roulants des entités administratives satisfaits / nombre de besoins en matériels roulants des entités administratives exprimés) X100
Valeur cible	45% (2023), 50% (2024), 55% (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, il a été réalisé un taux de 84% en besoin de matériels roulants sur une prévision de 45%. Ce taux, globalement satisfaisant, est à l'image des efforts mis en œuvre par le ministère en vue de doter conséquemment l'ensemble des structures du ministère en matériels roulants. Pour preuve, il est en progression comparée aux exercices 2020 (50%), 2021 (70%) et 2022 (43%). Toutefois, beaucoup d'efforts restent à faire car le parc automobile du MINHAS (Directions Régionales) est vieillissant. Afin de corriger ce déficit, il a été entrepris de pourvoir suffisamment les natures économiques destinées à l'achat de véhicules.

Objectif spécifique 2 : Assurer une planification et un suivi efficace des actions du MINASS

Indicateur 1 : Taux de mise en œuvre des outils de planification

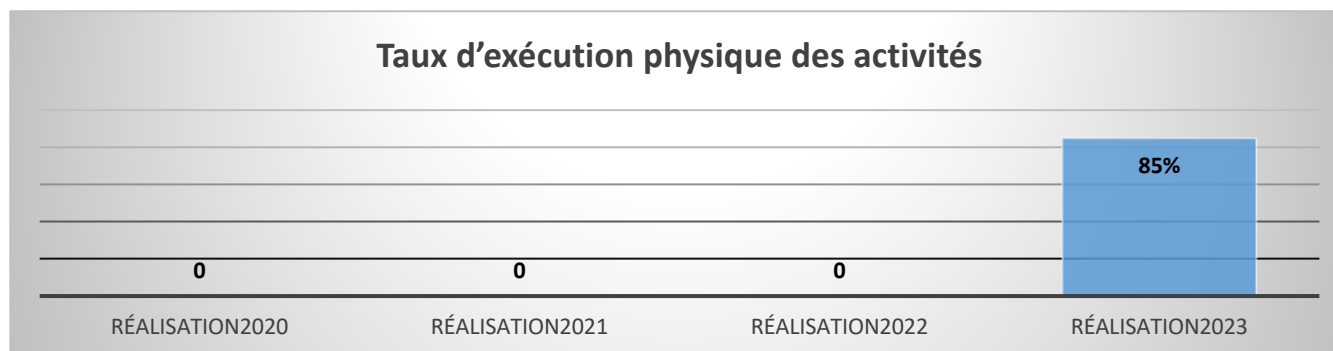


Graphique 196 : Taux de mise en œuvre des outils de planification

Définition de l'indicateur	Valeur des outils de planifications mise en œuvre dans le cadre de la planification et du suivi des activités du Ministère
Source de données	Rapport d'activités du DSPSSE du MINHAS
Situation de référence	80% (2022)
Mode calcul	$(\text{Nombre d'outils de planification mise en œuvre} / \text{Nombre d'outils de planification conçu}) \times 100$
Valeur cible	65% (2023), 70% (2024), 75% (2025)
Analyse de l'indicateur	Il a été réalisé un taux de 75% de mise en œuvre des outils de planification en 2023 sur une prévision de 65%. Cela laisse observer une performance en matière de planification des outils par les gestionnaires de crédits. En comparaison aux exercices 2020 (70%), 2021 (60%) et 2022 (80%), on observe un équilibre dans les réalisations. L'obtention d'un budget bien plus conséquent devrait permettre d'améliorer les résultats lors des exercices à venir.

Objectif spécifique 2 : Assurer une planification et un suivi efficace des actions du MINASS

Indicateur 1 : Taux d'exécution physique des activités

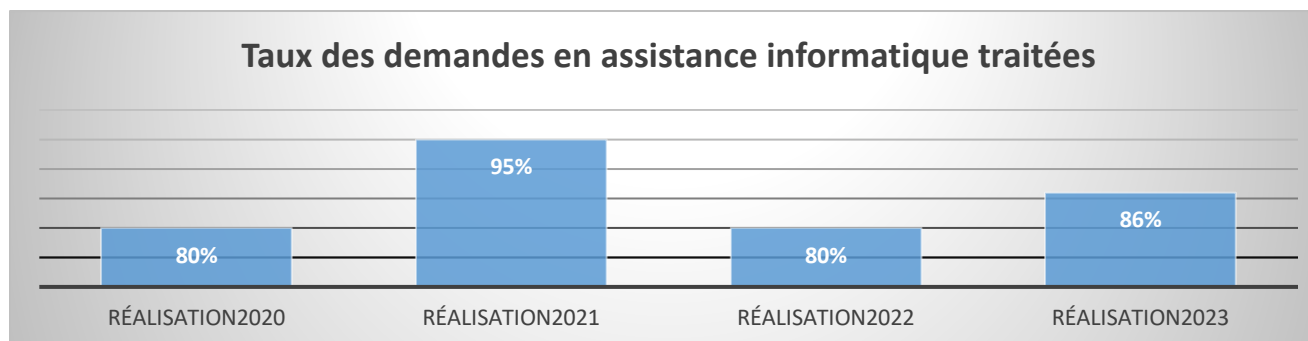


Graphique 197 : Taux d'exécution physique des activités

Définition de l'indicateur	Valeur des activités effectivement réalisées
Source de données	Rapport d'activités du DSPSSE du MINHAS
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	(Nombre total des activités réalisées/ Nombre total des activités du MINHAS) x 100
Valeur cible	80% (2023), 85% (2024), 90% (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, sur une prévision de 80%, il a été réalisé un taux de 85% d'exécution physique des activités. Cela augure d'une bonne planification des activités du ministère, passant par une parfaite élaboration du plan de travail annuel. Pour l'exercice 2024, un taux de 85% d'exécution physique des activités est visé.

Objectif spécifique 2 : Assurer la gestion des systèmes d'information et de communication

Indicateur 1 : Taux des demandes en assistance informatique traitées

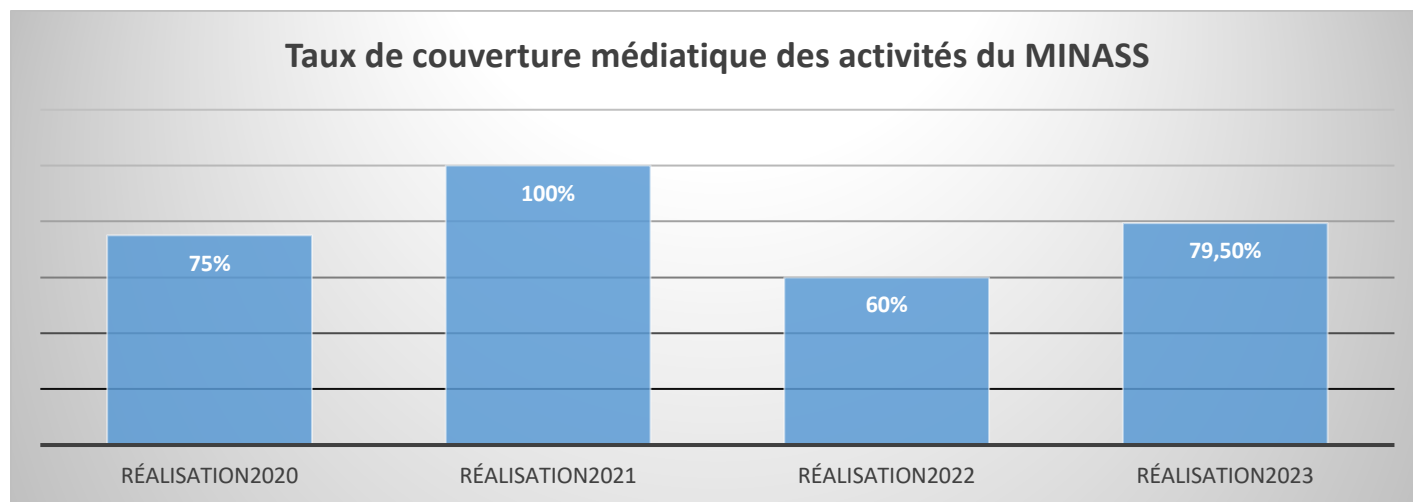


Graphique 198 : Taux des demandes en assistance informatique traitées

Définition de l'indicateur	Valeur des assistances apporté par le service informatique a l'ensemble des agents du Ministère
Source de données	Rapport d'activités du Service Informatique du MINHAS
Situation de référence	80% (2022)
Mode calcul	(Nombre de besoins en assistances informatique satisfaits /Nombre de besoins en assistances informatique exprimés) X100
Valeur cible	70% (2023), 80% (2024), 85% (2025)
Analyse de l'indicateur	Le taux d'assistances informatique traitées s'élève à 86% en 2023 sur une prévision de 70%. Les prévisions ont donc été atteintes. Au regard des exercices 2020 (80%), 2021 (95%) et 2022 (80%), le taux de réalisation de cet indicateur est stable. Ces assistances portaient généralement sur le logiciel, le matériel, le réseau et la messagerie professionnelle. Au cours de ces assistances, des difficultés liées à l'indisponibilité de pièces de rechange de matériel obsolètes sur le marché ont été observées. Bien que ce taux soit satisfaisant, des actions correctrices ont été mises en œuvre à l'effet d'améliorer ce taux à travers, notamment, le renforcement de l'effectif des agents du Service Informatique et un plan d'achat à l'avance des matériels afin de prévenir le défaut de pièces lors des urgences.

Objectif spécifique 3 : Assurer la gestion des systèmes d'information et de communication

Indicateur 2 : Taux de couverture médiatique des activités du MINASS



Graphique 199 : Taux de couverture médiatique des activités du MINASS

Définition de l'indicateur	Valeur de l'ensemble de couverture médiatique réalisé par le service de communication du Ministère
Source de données	Rapport d'activités du DirCom du MINHAS
Situation de référence	60% (2022)
Mode calcul	(Nombre d'activité ayant fait l'objet de couverture médiatique/Nombre d'activités du MINHAS) x100
Valeur cible	70% (2023), 75% (2024), 80% (2025)

Analyse de l'indicateur	Le taux fixé comme objectif de 70% a été atteint avec une majoration de 9,5%. Les activités du MINHAS en matière de couvertures médiatiques ont donc été traitées, dans leur majorité, par les organes de presse. En comparaison avec les exercices 2020 (75%), 2021 (100%) et 2022 (60%), le taux de réalisation de cet indicateur est stable. Cependant, eu égard à la densité des activités et, parfois, au chevauchement de celles-ci, les correspondants se sont vus confronté à un flux d'informations, les obligeant à choisir les plus pertinentes et les plus récentes pour publication. Ce choix est dû à des contraintes de leurs rédactions. Pour les exercices à venir, le plan de communication a été revu afin de faciliter la couverture médiatique des activités du ministère et d'améliorer la performance de cet indicateur.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Points positifs

A la fin de l'exercice 2023, il faut noter que la plupart des indicateurs sont atteints, avec pour certains une majoration non négligeable.

Difficultés rencontrées

- difficile collecte des données auprès des directions et services du Ministère ;
- non fonctionnement des organes de l'Observatoire (Conseil d'orientation et Comité Scientifique car pas de budget pour prendre en charge les primes de présences tel que dispose l'arrêté) ;
- Insuffisance de locaux pour les agents ;
- insuffisance d'expertise dans le domaine de la Passation des Marchés Publics au sein du MINHAS ;
- les paliers (notamment à la Tour D) et les bâtiments qui abritent les bureaux du MINHAS non regroupés rend complexe d'une part la mutualisation des ressources techniques informatiques, mais aussi le déploiement de solutions informatiques. Cela nécessite des travaux d'envergures qui reviennent au final coûteux ;
- la lenteur dans le traitement des engagements ;
- changement du Contrôleur Financier en cours d'exercice ;
- l'impact du collectif budgétaire.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, certaines solutions ont été proposées :

- mise en place de fiches de collecte des données auprès des directions et services du Ministère ;
- prendre les décisions nécessaires en vue du fonctionnement des organes de l'Observatoire ;
- faire construire des locaux ou en prendre à bail afin de permettre une prise de service effective des agents ;
- organiser des formations des agents dans le domaine de la Passation des Marchés Publics ;
- faciliter la collaboration entre les différentes Directions du MINHAS par leur rapprochement ou la mise à disposition d'engins roulants pour la liaison ;
- encourager la célérité dans le traitement des engagements par la prise de mesures idoines.

CONCLUSION

Le programme 1 « Administration Générale », programme support du MINHAS, a pour objectif stratégique d'améliorer la gouvernance du Ministère. Il se décline en quatre (04) actions, que sont :

- la coordination, l'animation et la coopération ;

- la Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la Planification, la programmation et le suivi-évaluation ;
- la Gestion des systèmes d'information et de la Communication

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs activités ont été menées pour le renforcement de l'organisation et le fonctionnement du ministère, lui permettant ainsi de répondre au besoin des populations en matière d'eau potable, d'assainissement et de salubrité.

Le budget alloué au programme Administration Générale au titre de la gestion 2023 est de 5 257 624 683 FCFA dont personnels : 2 491 028 465 FCFA, biens et services : 2 386 687 214 FCFA ; transferts : 94 111 478 FCFA, investissement : 1 148 499 915 dont personnels : 2 081 278 379 FCFA, biens et services : 2 604 539 552 FCFA ; transferts : 143 702 607 FCFA, investissement : 285 797 526 FCFA et a été exécuté à hauteur de 100% (HCST). Il aura permis d'assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère et d'améliorer le système d'information et de communication interne et externe. Dans la majorité des cas, les cibles visées ont été atteintes avec des dépassements.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « INFRASTRUCTURES DE L'HYDRAULIQUE HUMAINE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères, Mme ABE KOFFI Thérèse, nommée Directrice de la Coordination des Projets par le décret n°2020-828 du 30 septembre 2020, est le Responsable du Programme 2 « Infrastructures de l'Hydraulique Humaine ».

Le programme « Infrastructures de l'hydraulique humaine » repose sur la sécurisation des ressources en eau, le développement du système d'hydraulique urbaine, le développement des systèmes d'hydraulique villageoise (HV) et d'hydraulique villageoise améliorée (HVA). C'est un programme opérationnel qui regroupe les services de soutien que sont : la Direction de la Coordination des Projets (DCP), la Direction de l'Alimentation en Eau Potable (DAEP), la Direction de l'Hydrologie (DH), l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et la Cellule de Coordination du Projet de Renforcement en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU).

Il a été alloué au programme 2 un budget de 120 869 138 918 FCFA pour la réalisation de ses activités au titre de l'exercice 2023.

Toutes ces activités se sont déroulées dans un environnement perturbé par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine, les effets résiduels de la pandémie de la COVID-19 avec pour corollaire la persistance de l'inflation, le collectif budgétaire intervenu en fin de premier semestre et le remaniement ministériel du 17 octobre 2023.

Pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP du Programme 2 s'articulera autour de quatre (04) points :

- présentation de la stratégie du programme ;
- réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- performance du programme ;
- perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Objectif global	Résultat stratégique
Accroître l'accessibilité à l'eau potable	L'accès à l'eau potable des populations est accru

I.2. Le financement du programme

Pour l'exercice 2023, le budget voté du programme « Infrastructures de l'hydraulique humaine » est de 131 067 008 918 FCFA. Un collectif budgétaire le réduit à 126 852 885 426 FCFA et le montant actuel est de 120 869 138 918 FCFA.

Comparativement au budget de l'exercice 2022 (98 347 306 565 FCFA), il a connu une baisse de 18,63% correspondant à 22 521 832 353 FCFA.

Le budget du programme se répartit comme suit :

- Biens et Services : 124 094 568 FCFA en 2023 contre 160 129 370 FCFA en 2022, soit une baisse de 22,50% ;
- Transferts : 3 327 246 910 FCFA en 2023 contre 154 796 682 FCFA en 2022, soit une hausse de 95,35% ;
- Investissements : 117 417 797 440 FCFA en 2023 contre 98 032 380 513 FCFA en 2022, soit une hausse de 16,51%.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2023	Ecart	Taux de Réalisation	Commentaires
A1	Sécurisation des ressources en eau	3 328 305 342	4 793 003 925	3 334 574 530	3 334 564 987	9 543	100,00	
	Biens et services	80 000 000	62 933 415	54 033 833	54 033 833	0	100,00	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Transferts	198 305 342	169 406 870	118 584 809	118 584 809	0	100,00	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissements	3 050 000 000	4 560 663 640	3 161 955 888	3 161 946 345	9 543	100,00	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A2	Système d'hydraulique urbaine	116 980 217 448	109 773 488 042	106 599 805 746	84 265 444 485	22 334 361 261	79,05	
	Biens et services	75 000 000	89 853 390	70 060 735	66 060 515	4 000 220	94,29	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	Transferts	413 000 000	344 550 000	3 194 550 000	3 194 550 000	0	100,00	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	Investissements	116 492 217 448	109 339 084 652	103 335 195 011	81 004 833 970	22 330 361 041	78,39	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A3	Système d'hydraulique villageoise	10 018 486 128	10 062 154 932	9 391 993 024	7 465 998 236	1 925 994 788	79,49	
	Transferts	22 491 340	20 160 144	14 112 101	14 112 101	0	100,00	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissements	9 995 994 788	10 041 994 788	9 377 880 923	7 451 886 135	1 925 994 788	79,46	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A4	Système d'hydraulique villageoise améliorée	740 000 000	2 224 238 527	1 542 765 618	1 542 765 618	0	100,00	
	Investissements	740 000 000	2 224 238 527	1 542 765 618	1 542 765 618	0	100,00	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 31/01/2024

Il est bien de noter que certaines modifications de crédits budgétaires relatives à la création d'activités, de virements de crédits, de modification de natures économiques ont été faites par les arrêtés et décisions suivants :

- arrêté n°026/MINHAS/RPROG 2 du 09 juillet 2023 portant création de natures économiques et virements de crédits ;
- décision n°0637/MINHAS/RPROG2/DAF du 13 octobre 2023 portant virements de crédits ;
- décision n°0569/MINHAS/RPROG2 du 10 novembre 2023 portant virements de crédits.

Le budget du programme 2 a été exécuté globalement à hauteur de 79,93% contre 69,52% en 2022. Il se repartit par action comme suit :

- Action 1 Sécurisation des ressources en eau : 100% en 2023 contre 98,58% en 2022 ;
- Action 2 Systèmes d'hydraulique urbaine : 79,5% en 2023 contre 67,15% en 2022 ;
- Action 3 Systèmes d'hydraulique villageoise : 79,49% en 2023 contre 74,54% en 2022 ;
- Action 4 Systèmes d'hydraulique villageoise améliorée : 100% en 2023 contre 83,30% en 2022.

Nous constatons une amélioration du taux d'exécution de l'ensemble des actions de 2023 comparativement à celles de 2022. Cela s'explique par la revue des priorités du Ministère, en cours d'exercice, entraînant des réaménagements budgétaires.

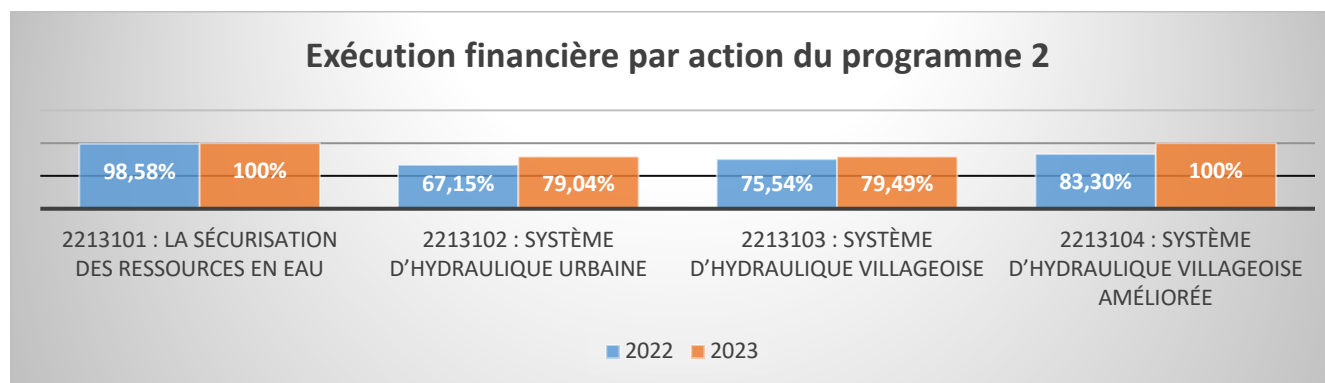
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 114 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2213101 : Sécurisation des ressources en eau	0	0	6 765 295	54 033 833	132 305 342	118 584 809	4 325 596 597	3 161 946 345	4 464 667 234	3 334 564 987
2213102 : Système d'hydraulique urbaine	0	0	152 372 600	66 060 515	0	3 194 550 000	56 406 434 610	81 004 833 970	56 558 807 210	84 265 444 485
2213103 : Système d'hydraulique villageoise	0	0	0	0	22 491 340	14 112 101	6 194 621 223	7 451 886 135	6 217 112 563	7 465 998 236
2213104 : Système d'hydraulique villageoise améliorée	0	0	0	0	0	0	1 134 541 596	1 542 765 618	1 134 541 596	1 542 765 618

Sources : SIGOBE à la date du 31/01/2024/ RAP 2022

- Les crédits alloués à l'action 1 « sécurisation des ressources en eau » sont repartis en trois (3) natures de dépenses que sont : biens et services, transferts et investissements ont été consommés à hauteur de 3 334 564 987 FCFA en 2023 contre 4 464 667 234 FCFA en 2022, soit une baisse de 25,31%.



Graphique 200 : Exécution financière par action du programme 2

- L'action 1 (3 334 574 530 FCFA) a été exécutée à hauteur de 3 334 564 987 FCFA soit 100% de réalisation décomposée en trois natures de dépense (biens et services, transferts et investissements), tout comme en 2022, à l'exception qu'il a été exécuté à hauteur de 4 464 667 234 FCFA pour un budget 4 529 077 155 FCFA au titre de cette dernière année.

- L'action 2, avec une dotation de 106 599 805 746 FCFA, a été exécutée entre les natures de dépenses Biens et Services (66 060 515), Transferts (3 194 550 000) et investissements (81 004 833 970). Le taux d'exécution globale de l'action 2 est de 79,05%. En 2022, cette action a été exécutée, pour trois (03) natures de dépense, à hauteur de 82,75% (56 558 807 210 FCFA), pour une dotation de 84 225 710 392 FCFA.
- L'action 3, avec une dotation de 9 391 993 024 FCFA, a été exécutée entre les natures de dépenses Transferts (14 112 101) et Investissements (7 451 886 135). Le taux d'exécution globale de l'action 3 est de 79,49%. En 2022, cette action a été exécutée à hauteur de 9,06%% (6 194 643 714 FCFA), pour une dotation de 6 217 112 563 FCFA.
- L'action 4, avec une dotation de 1 542 765 618 FCFA, a été exécutée en une nature de dépense Investissement (1 542 765 618). Le taux d'exécution globale de l'action 4 est de 100%. En 2022, cette action a été exécutée à hauteur de 83,30% (1 134 541 596 FCFA), pour une dotation de 1 361 917 626 FCFA.

L'exécution financière des actions du programme 2 s'est faite dans la limite des crédits disponibles.

Il convient de faire remarquer que la situation d'exécution des actions présente une hausse globale de crédits par rapport à celles de 2022.

L'exécution du budget « Infrastructures de l'hydraulique humaine » a permis les réalisations majeures suivantes :

Dans le milieu urbain

Deux (02) projets structurants ont été finalisés et réceptionnés, il s'agit de :

- Les travaux de dispersion de la production d'eau dans les quartiers Nord d'Abidjan (Abobo et Cocody) et pose de 26 500 km de conduites pour un montant de 25 369 004 861 FCFA.
- Le Projet de Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de BOUAKE à partir du fleuve Bandama d'un montant global de 187 110 000 000 FCFA. Ce projet consiste à combler le déficit en eau potable de la ville de Bouaké.

Dans le milieu rural

- Au niveau des travaux d'approvisionnement en eau potable des localités rurales par des systèmes multi villages type urbain, neuf châteaux d'eau ont été réalisés avec la pose d'un réseau totale de distributions de 176 km.
- La réparation de 7 525 pompes à motricité humaine (PMH) dans le cadre des projets PA PSgouv et le PSgouv.

Ces activités ne se sont pas faites sans difficultés. Nous pouvons relever, entre autres :

- le retard dans les délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- le plafonnement de certaines dépenses (biens et services, transferts) relativement à la régulation budgétaire ;
- le temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP ;
- le problème d'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

Face à ces difficultés, les propositions de mesures correctrices sont les suivantes :

- la réduction des délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- le déplafonnement de certaines lignes de dépenses, telles que les transferts et les biens et services ;
- la réduction du temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP ;
- l'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 115 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Dabakala/ONEP	2023	2023	1 105 532 523	0	1 105 532 523	1 105 532 523
Sur financement intérieur			1 105 532 523	0	1 105 532 523	1 105 532 523
Projet 2 : Alimentation en eau potable de la ville de Korhogo	2023	2023	3 000 000 000	0	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			3 000 000 000	0	3 000 000 000	3 000 000 000
Projet 3 : Alimentation en eau potable de diverses localités dans le département de Korhogo/ONEP	2023	2023	46 331 558	0	46 331 558	46 331 558
Sur financement intérieur			46 331 558	0	46 331 558	46 331 558
Projet 4 : Travaux de réhabilitation système HVA du village de Mangouin-Yrongouin /ONEP	2023	2023	21 000 000	0	21 000 000	21 000 000
Sur financement intérieur			21 000 000	0	21 000 000	21 000 000
Projet 5 : AEP de Niakoblognoa et localités environnantes	2 020	2 024	100 000 000	160 000 000	112 000 000	112 000 000
Sur financement intérieur			100 000 000	160 000 000	112 000 000	112 000 000
Projet 6 : Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable/ONEP	2 013	2 026	7 275 000 000	250 000 000	544 460 588	544 451 045
Sur financement intérieur			7 275 000 000	250 000 000	544 460 588	544 451 045
Projet 7 : Indemnisation travaux Hydrauliques/ONEP	2 014	2 024	13 015 000 000	2 500 000 000	2 462 095 300	2 462 095 300
Sur financement intérieur			13 015 000 000	2 500 000 000	2 462 095 300	2 462 095 300
Projet 8 : Appui au Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau (LACQUE)/ONEP	2 014	2 025	962 400 000	300 000 000	155 400 000	155 400 000
Sur financement intérieur			839 500 000	300 000 000	155 400 000	155 400 000
Sur financement extérieur			122 900 000	0	0	0
Projet 9 : Alimentation en Eau Potable à partir de la ME (PFO/VEOLIA)	2 018	2 026	233 746 100 000	25 369 004 861	0	0
Sur financement intérieur			233 746 100 000	25 369 004 861	0	0
Projet 10 : Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé	2 017	2 023	26 264 828 044	3 200 000 000	2 538 564 545	538 564 545
Sur financement intérieur			9 445 328 044	1 200 000 000	538 564 545	538 564 545
Sur financement extérieur			16 819 500 000	2 000 000 000	2 000 000 000	-
Projet 11 : Alimentation en eau potable District des montagnes	2 014	2 022	7 916 115 000	4 026 667 507	3 146 385 135	117 653 795
Sur financement intérieur			2 916 115 000	955 667 507	75 385 135	75 385 135
Sur financement extérieur			5 000 000 000	3 071 000 000	3 071 000 000	42 268 660
Projet 12 : Programme d'Urgence d'Hydraulique Urbaine	2 020	2 024	24 088 800 000	3 000 000 000	9 500 000 000	9 500 000 000
Sur financement intérieur			24 088 800 000	3 000 000 000	9 500 000 000	9 500 000 000
Projet 13 : Alimentation en eau potable des quartiers périurbains d'Abidjan et des villes de l'intérieur	2 019	2 023	2 361 000 000	353 660 542	66 075 660	66 075 660
Sur financement intérieur			2 361 000 000	353 660 542	66 075 660	66 075 660
Projet 14 : Adduction eau Gagnoa et Sinfra			19 806 700 000	9 839 355 000	9 839 355 000	9 839 355 000
Sur financement intérieur			19 806 700 000	9 839 355 000	9 839 355 000	9 839 355 000
Projet 15 : Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités	2 016	2 026	7 556 857 882	2 915 262 871	3 064 482 111	1 266 421 126
Sur financement intérieur			3 156 831 240	850 000 000	459 219 240	459 219 240
Sur financement extérieur			4 400 026 642	2 065 262 871	2 605 262 871	807 201 886

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 16 : Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	2 015	2 025	91 697 000 000	43 353 000 000	43 326 380 000	43 326 380 000
Sur financement intérieur			3 929 000 000	500 000 000	473 380 000	473 380 000
Sur financement extérieur			87 768 000 000	42 853 000 000	42 853 000 000	42 853 000 000
Projet 17 : Travaux complémentaires AEP Gagnoa et Sinfra			9 849 100 000	1 800 000 000	1 534 000 000	1 534 000 000
Sur financement intérieur			9 849 100 000	1 800 000 000	1 534 000 000	1 534 000 000
Projet 18 : Réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau d'AEP	2 020	2 025	2 291 105 050	400 000 000	188 782 645	188 782 645
Sur financement intérieur			2 291 105 050	400 000 000	188 782 645	188 782 645
Projet 19 : Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan	2 017	2 026	31 444 000 000	3 735 000 000	3 610 600 000	2 580 093 120
Sur financement intérieur			8 944 000 000	300 000 000	175 600 000	175 593 120
Sur financement extérieur			22 500 000 000	3 435 000 000	3 435 000 000	2 404 500 000
Projet 20 : Remplacement de 10 000 pompes à motricité humaine par 10 000 pompes			150 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement intérieur			150 000 000	150 000 000	0	0
Projet 21 : Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou	2 015	2 026	32 145 500 000	1 247 400 000	1 183 834 523	1 026 790 528
Sur financement intérieur			9 390 400 000	500 000 000	436 434 523	436 434 523
Sur financement extérieur			22 755 100 000	747 400 000	747 400 000	590 356 005
Projet 22 : Programme d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan	2 020	2 023	31 174 755 000	4 500 000 000	4 078 245 550	78 245 550
Sur financement intérieur			10 392 941 000	500 000 000	78 245 550	78 245 550
Sur financement extérieur			20 781 814 000	4 000 000 000	4 000 000 000	0
Projet 23 : Programme National Hydraulique	2 019	2 025	8 272 700 000	900 000 000	427 360 751	427 360 751
Sur financement intérieur			8 272 700 000	900 000 000	427 360 751	427 360 751
Projet 24 : Alimentation en eau potable de la ville d'Adzopé et des localités environnantes	2 017	2 026	19 767 000 000	5 582 200 000	5 139 527 782	352 327 791
Sur financement intérieur			6 677 000 000	750 000 000	307 327 782	307 327 782
Sur financement extérieur			13 090 000 000	4 832 200 000	4 832 200 000	45 000 009
Projet 25 : Alimentation en Eau Potable (AEP) localités Nord-Est Nord-ouest (projet d'hydraulique rurale)	2 018	2 026	8 636 393 962	2 195 994 788	2 050 520 172	124 525 384
Sur financement intérieur			2 443 393 962	270 000 000	124 525 384	124 525 384
Sur financement extérieur			6 193 000 000	1 925 994 788	1 925 994 788	0
Projet 26 : Réhabilitation et entretien des Pompes à motricité humaine	2 018	2 023	22 688 000 000	6 900 000 000	6 900 000 000	6 900 000 000
Sur financement intérieur			22 688 000 000	6 900 000 000	6 900 000 000	6 900 000 000
Projet 27 : Projet Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire	2 019	2 023	14 418 400 000	80 000 000	56 000 000	56 000 000
Sur financement intérieur			3 369 600 000	80 000 000	56 000 000	56 000 000
Sur financement extérieur			11 048 800 000			
Projet 28 : Renforcement AEP de la ville de Tafiré et localités environnantes	2 020	2 025	12 652 900 000	500 000 000	922 434 060	922 434 060
Sur financement intérieur			7 140 000 000	500 000 000	922 434 060	922 434 060
Sur financement extérieur			5 512 900 000			
Projet 29 : Renforcement de l'alimentation en eau potable de 12 villes	2 020	2 027	250 000 000	300 000 000	176 244 660	176 244 660
Sur financement intérieur			250 000 000	300 000 000	176 244 660	176 244 660

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 30 : Construction de châteaux d'eau de Gonzague et de l'INJS	2 023	2 026	14 779 000 000	6 330 666 667	5 384 956 167	54 289 500
Sur financement intérieur			4 779 000 000	1 000 000 000	54 289 500	54 289 500
Sur financement extérieur			10 000 000 000	5 330 666 667	5 330 666 667	0
Projet 31 : Réhabilitation et reconversion de 1000 points d'eau avec pompes hybrides	2 021	2 027	368 000 000	297 000 000	91 530 012	72 261 458
Sur financement intérieur			368 000 000	297 000 000	91 530 012	72 261 458
Projet 32 : Alimentation en eau potable de diverses localités/ONEP	2023	2 023	2 592 366 254	0	2 592 366 254	2 592 366 254
Sur financement intérieur			2 592 366 254	0	2 592 366 254	2 592 366 254
Projet 33 : Fourniture et pose d'unités compactes de traitement d'eau potable	2023	2 023	385 000 000	0	385 000 000	385 000 000
Sur financement intérieur			385 000 000	0	385 000 000	385 000 000
Projet 34 : Inventaire du patrimoine hydraulique en milieu rural et urbain	2023	2 023	210 000 000	0	210 000 000	210 000 000
Sur financement intérieur			210 000 000	0	210 000 000	210 000 000
Projet 35 : Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA)	2023	2 023	3 210 275 431	0	3 210 275 431	2 491 392 802
Sur financement intérieur			163 000 000	0	163 000 000	163 000 000
Sur financement extérieur			3 047 275 431	0	3 047 275 431	2 328 392 802
Projet 36 : Programme d'amélioration du potentiel hydraulique des localités de Côte d'Ivoire	2023	2 023	500 000 000	0	500 000 000	500 000 000
Sur financement intérieur			500 000 000	0	500 000 000	500 000 000
Projet 37 : Achever les Projets de l'EX PPU/ONEP	2023	2 023	600 000 000	0	339 883 013	339 883 013
Sur financement intérieur			600 000 000	0	339 883 013	339 883 013
Projet 38 : programme d'Aménagements Hydrauliques Sécurité Alimentaire/UEMOA	2023	2 023	93 000 000	93 000 000	48 174 000	48 174 000
Sur financement intérieur			93 000 000	93 000 000	48 174 000	48 174 000
Total programme (Budget de l'Etat)			634 658 346 704	130 278 212 236	117 617 914 427	92 821 549 055
Total sur financement intérieur			426 400 844 631	60 017 687 910	43 770 114 670	43 750 829 693
Total sur financement extérieur			208 257 502 073	70 260 524 326	73 847 799 757	49 070 719 362

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 31/01/2024 / DPIP 2023-2025

N.B : Dans le cadre de l'organisation de la CAN 2023, le pays a investi des centaines de milliards de FCFA dans les infrastructures routières, aéroportuaires, sportives et sanitaires. C'est dans cette optique que le MINHAS, ayant en charge le volet hydraulique, assainissement et salubrité, a bénéficié de plusieurs projets ponctuels dont les années de démarrage et de fin sont fixées 2023.

Ce sont :

- Projet 1 : Travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Dabakala/ONEP
- Projet 2 : Alimentation en eau potable de la ville de Korhogo
- Projet 3 : Alimentation en eau potable de diverses localités dans le département de Korhogo/ONEP
- Projet 4 : Travaux de réhabilitation système HVA du village de Mangouin-Yrongouin /ONEP
- Projet 32 : Alimentation en eau potable de diverses localités/ONEP
- Projet 33 : Fourniture et pose d'unités compactes de traitement d'eau potable

- Projet 34 : Inventaire du patrimoine hydraulique en milieu rural et urbain
- Projet 35 : Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA)
- Projet 36 : Programme d'amélioration du potentiel hydraulique des localités de Côte d'Ivoire
- Projet 38 : programme d'Aménagements Hydrauliques Sécurité Alimentaire/UEMOA

	PROJET	Avancement	Commentaire	Achèvement
1	Adduction eau Gagnoa et Sinfra Projet d'alimentation en eau potable des régions de GAGNOA et SINFRA et des localités environnantes Phase 3_ extension de réseaux C2D	82%	Adduction principale et châteaux d'eau terminés, réception définitive du projet a été prononcé. Phase 3 : des travaux complémentaires de réseaux ont démarré en décembre 2022 Travaux en cours Difficultés : Indisponibilité de fonds pour le paiement des factures restantes, en attente de l'avenant N°1 pour la facturation finale Recommandations : Prévision budgétaire du reliquat sur 2023, faire approuver l'avenant le plus rapidement possible pour le règlement de l'entreprise.	2024
2	Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de BOUAKE à partir du fleuve Bandama	92%	Essais généraux du système en préparation en prélude à la réception des travaux (prévue en mars 2023 après période d'observation) Château d'eau surélevé livré en Juin 2023 achevé	2023
3	Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé	40%	Château d'eau achevés travaux Canalisation et STEP et Prise d'eau en cours, en attente du démarrage des travaux de seuil Difficultés : Factures en attente de paiement pour la MOD, entreprise défaillante financièrement (lot1, 2 et 4: première mise en demeure émise, lenteur dans l'exécution des travaux), travaux à l'arrêt sur les lots 2 et 4), date de tirage du prêt BADEA non encore prorogée (lot3). Recommandations : Assurer le paiement des factures en attente des différentes entreprises, faire une seconde mise en demeure (lot1), résilier le contrat de l'entreprise et réattribuer le marché (lot2 et 4).	2024
4	Projet d'approvisionnement en eau potable des régions de l'Est (ADZOPE-Phase 1)	100%	Système achevé ;	2024
		0%	Marché approuvé, démarrage des travaux imminent	
5	Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan par la construction d'une station de traitement de 150 000 m3/jr sur la lagune AGHIEN	88%	Travaux en cours Difficultés : arrêt des travaux de la canalisation sur un tronçon car il y a un réseau de refoulement SODECI Recommandation : Accélérer la demande de consignation SODECI	2024
6	Appui au Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau (LACQUE)/ONEP		Construction d'un siège sur le terrain ONEP de Cocody et de la fourniture d'équipements de laboratoire pour l'ONEP Recherche de site pour l'extension du laboratoire de l'ONEP	2024
7	Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable/ONEP	79%	Travaux de réalisation de clôtures de protection des sites des ouvrages hydrauliques dans des régions de Côte d'Ivoire ; l'ensemble des sites est en dossier d'immatriculation ou dont le traitement est dans un vide juridique. La procédure dans ce cas nécessitant des enquêtes est lente Difficulté de paiement de la totalité de l'avance de démarrage sur la composante sécurisation du champ captant bien que des décomptes soient en cours. L'immatriculation graphique a été retenu pour régler les cas de dossier en immatriculation. Toutefois cette procédure n'est systématiquement pas appliquée. A cet effet une décision d'application de cette procédure par la DGI est en cours de validation.	2025
8	Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan (BEI)	19%	Passation de marché Retard dans l'approbation des Marchés d'extension de réseau (Lots 1 et 3), Retard dans la sélection du Maître d'œuvre ENF, Dotation 2023 de la Part Etat largement insuffisante pour importer les fournitures des marchés signés Recommandations : Approuver les marchés d'extension de réseaux (lot 1 et 3), accélérer la procédure de sélection du Maître d'œuvre ENF, obtenir le budget complémentaire pour la Part Etat 2023.	2025
9	Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou	100%	Réception provisoire prononcée ; Travaux de réalisation de piste d'accès en cours	2024

	PROJET	Avancement	Commentaire	Achèvement
			Difficultés : Reste la purge des droits coutumiers sur les terres inondables et non inondables du barrage d'une superficie de 858 ha d'un montant de 5 148 230 640 FCFA Recommandation : Assurer la purge des droits coutumiers pour les terres concernées.	
10	Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités	40%	Travaux en cours ; démarrage sur la STEP et l'exhaure Difficultés : impayés (part Etat) de la BRL d'un montant de 70 000 000 FCFA mandaté depuis décembre 2019 Recommandations : accélérer le paiement par le Trésor d'un montant de 70 000 000 FCFA	2023
11	Alimentation en Eau Potable à partir de la ME (PFO/VEOLIA)	100%	Projet de conception, financement et réalisation des travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la rivière « ME » Travaux achevés et réception provisoire prononcée	2024
		99%	pour le marché de base ; Dispersion première phase achevée, restent à réceptionner un tronçon et travaux de réfection de chaussée	
12	Réhabilitation des Digue et Seuils des retenues d'Eau d'AEP	33%	Travaux de construction du seuil Difficultés : La faible capacité technique et financière des entreprises impacte le contrôle des travaux, difficultés financières liées au non-respect des engagement d'un partenaire du groupement depuis 2022, défaillance technique et administrative de l'entreprise, consommation de délai de plus de 300%, rupture de la digue du barrage occasionnée par une crue exceptionnelle et un fort taux d'envasement de la retenue. Recommandations : remplacer les entreprises qui manquent de performance, réattribuer le marché, reprendre le processus de résiliation, faire une requalification des travaux.	2024
13	Alimentation en eau potable District des montagnes	85%	Réalisation de 500 forages productifs équipés de pompes à motricité humaine dans le District des Montagnes Travaux en cours	2023
14	Programme d'Urgence d'Hydraulique Urbaine	68%	Travaux de construction et équipement des ouvrages d'alimentation en eau potable dans plusieurs localités du pays Travaux en cours	2024
15	Renforcement et sectorisation du réseau d'AEP d'Abobo (optimisation du réseau d'eau potable de la Commune d'Abobo : OREPCA)	24%	Travaux en cours en cours	2024
16	Renforcement AEP de la ville de Tafiré et localités environnantes	26%	Travaux en cours	2024
17	2020-0-2-0890/02-50: PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RECONVERSION DE 1000 POINTS D'EAU AVEC POMPES HYBRIDES ET DISPOSITIF DE GESTION	40%	Travaux en cours	2024
18	Construction de châteaux d'eau de Gonzague et de l'INJS	5%	Renforcement de la capacité de stockage Abidjan sud 2 réservoirs_ BOAD EIES et Recrutement IC en cours	2025
19	Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan (PCD)	100%	Château d'eau d'avocatier achevé	2024
		15%	Travaux de renforcement du réseau en démarrage En attente des travaux d'extension du réseau	
20	Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	89%	Travaux en cours	2024

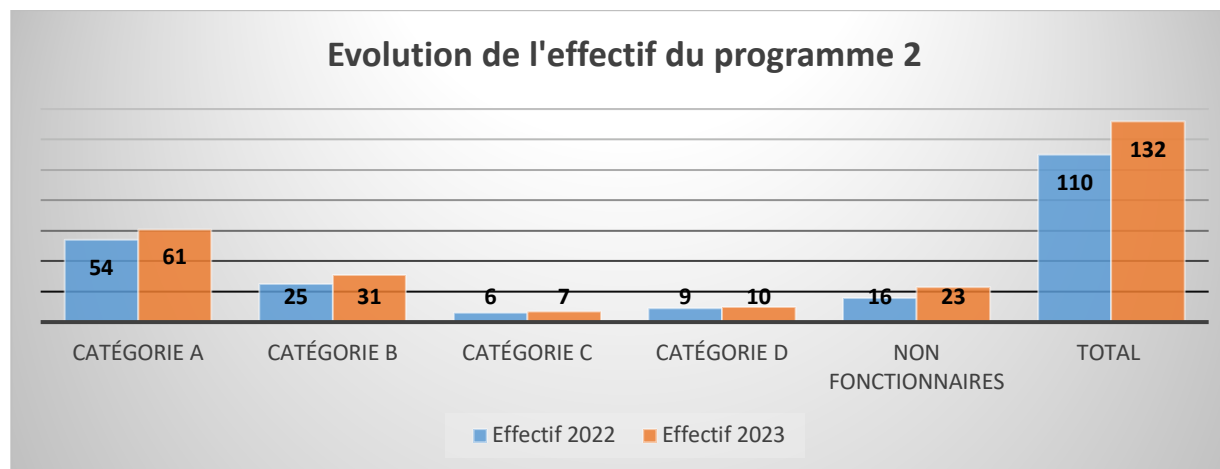
	PROJET	Avancement	Commentaire	Achèvement
21	Programme d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan	10%	Marché travaux approuvé EN instance de démarrage	2025
22	Programme National Hydraulique	15%	Phase 3 Travaux de construction des ouvrages de stockage et de traitement pour l'alimentation en eau potable des localité	2024
23	Renforcement de l'alimentation en eau potable de 12 villes,	62%	Alimentation en eau potable de la ville de 12 villes : Daloa, Bouaflé, Touba, Odienné, Boundiali, Séguéla, Mankono, Sassandra, Grand-Lahou, Divo, Katiola Tanda et leurs environs. Travaux en cours	2024
24	Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de Minignan, de diverses localités à partir du fleuve Bandama à Kimoukro, de formation de personnel	9%	Travaux en cours	2025
25	Projet de réalisation de 1 000 forages d'eau potable équipés de pompes à énergie solaire, la fourniture et l'installation d'unités d'alimentation en eau potable dans diverses localités de la Côte d'Ivoire _ BARAN	16%	Projet de réalisation de 1000 forages d'eau potable équipés de pompes à énergie solaire, fourniture et installation d'unités d'Alimentation en Eau Potable dans diverses localités de la Côte d'Ivoire	2026
26	Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère d'Hydraulique / Section 377 (Programme d'appui au Programme social du Gouvernement_ PA PS GOUV Eau Potable)	25%	2559 PMH réparées sur 5000 - démarrage de l'activité relative à la réalisation des cent (100) forages avec les travaux d'analyse et de jugement des offres qui ont permis de sélectionner les entreprises qui seront les adjudicataires des marchés y afférents - ouverture des plis pour l'acquisition des 2 300 PMH neuves, avec l'analyse et le jugement des offres en cours.	2023
27	Projet de réalisation de systèmes d'AEP dans 111 localités de Côte d'Ivoire (RIMON)			2023
28	Travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Dabakala/ONEP	55%	Indemnisation et purge des droits coutumiers des 300 m2 pour la construction du château et de la bache de stockage a été fait .la mise en service de la première phase a permis de desservir les quartiers qui n'avaient pas d'eau	2024
29	Indemnisation travaux Hydrauliques/ONEP		Difficulté : Les montants des indemnisations sont insuffisants Recommandation : doter suffisamment les natures économiques destinées aux PAR	En continu
30	Projet San Pedro	73%	Travaux d'extrême urgence de renforcement de la production et de la distribution en eau potable de la ville de San Pedro à l'horizon 2023	2024

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 116 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	54	17	17	13	06	61
Catégorie B	25	14	14	09	03	31
Catégorie C	06	02	02	02	01	07
Catégorie D	09	16	16	03	02	10
Non Fonctionnaires	16	00	00	07	00	23
TOTAL	110	49	49	34	12	132

Source : Rapport d'activité des structures du ministère / RAP 2022



Graphique 201 : Évolution des effectifs

L'effectif du personnel de ce programme a connu une hausse de 16,66%.

Il est passé de 110 agents en 2022 à 132 agents en 2023, dont 109 fonctionnaires soit 82,57% et 23 non fonctionnaires soit 17,43%. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie A sont les plus nombreux (46,21%). Ces agents ont contribué à la conduite des activités du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2023, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme 2 « Infrastructures de l'hydraulique humaine », et ont contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique qui est d'accroître l'accessibilité des populations à l'eau potable :

Les résultats obtenus selon ces différents axes sont :

Amélioration de la production et de la desserte en eau potable dans le Grand Abidjan.

- ✓ les travaux de l'usine de traitement d'eau potable de la rivière Mé d'une capacité de 240 000 m³/j sont achevés. La mise en service de l'usine a eu lieu en décembre 2021 et a amélioré la fourniture d'eau potable des populations des communes d'Abobo et de Cocody. La phase de dispersion continue par la pose de conduite de divers diamètres dans la ville d'Abidjan
- ✓ Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune Aghien pour une capacité de 150 000 m³/j se déroulent conformément à la planification, la livraison est prévue pour 2024 ;
- ✓ Les travaux de renforcement de la capacité de stockage d'Abobo par la construction d'un château de 5000 m³ sur le site d'Avocatier sont achevés ;
- ✓ Amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations urbaines vulnérables ;
- ✓ Les travaux du projet d'amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau potable (APTF) ont permis à ce jour à environ 1 500 000 de personnes, vivant dans des quartiers n'ayant pas accès à l'eau courante dans le District d'Abidjan d'avoir accès au service public de distribution d'eau potable par la pose de plus 886 km de conduites et la réalisation de plus de 167 000 branchements subventionnés ;

- ✓ Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable de Koumassi Grand Campement par la pose de 40 km de conduite en PEHD et l'octroi de 13 000 branchements sociaux sont achevés et réceptionnés ;
- ✓ L'acquisition de 40 nouveaux camions citernes pour Abidjan et les villes de l'intérieur avec pour objectif de pré-positionner au moins un camion-citerne dans chaque région administrative afin de répondre aux ruptures momentanées du service public de distribution d'eau potable. Au cours de l'exercice 2023, l'ONEP a enregistré **1 651 demandes** de camions citernes dont **172** demandes par courrier, **1 455** demandes par le Call Center (**1360**) et **24** autres qui concernent les visites des personnalités de l'Etat. Toutes les demandes reçues ont été traitées à 100% excepté les demandes par courrier traitées à **63%**.



Création de nouveaux centres d'alimentation en eau potable et renforcement des systèmes existants dans les localités de l'intérieur

- ✓ les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de Bouaké et de 120 localités environnantes, à partir du lac de Kossou sont achevés ;
- ✓ la station de la LOKA réhabilitée reçoit de l'eau à partir du lac de Kossou ;
- ✓ les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable dit des « douze villes » et leurs localités environnantes(Bouaflé, Odienné, Boundiali, Séguéla, Mankono, Grand-Lahou et Tanda, Daloa, Toubia, Sassandra, Divo et Katiola) ont démarré sur tout le territoire, en 2023 les travaux des villes de Grand Lahou et de Bouaflé ;
- ✓ les travaux du projet d'alimentation de la ville d'Abengourou à partir du fleuve Comoé ont démarré et sont à 5% pour l'usine de traitement, 28% pour les conduites et 29% pour les châteaux d'Abengourou, d'Ettienkro et Kodjinar ;
- ✓ la phase 1 des travaux du projet d'alimentation en eau potable de la ville d'Aboisso et des villes environnantes ont démarré par le renforcement de l'AEP d'Aboisso ville. Le lot canalisation est achevé à 85%. Les travaux des lots château et usine de traitement ont démarré avec un taux d'exécution de 5% ;
- ✓ les travaux du Projet de renforcement de l'approvisionnement en Eau Potable de la ville Bondoukou sont achevés et les voies d'accès sont à un taux de réalisation de 90% ;
- ✓ le démarrage des travaux de renforcement de l'alimentation de la ville de San Pédro permettra :Prise d'eau de 4.000 m3/h, station de traitement de 800 m3/h pour desservir les CE (1 000 m3 et 5.000 m3)



Amélioration de la fourniture en eau potable dans le milieu rural

- ✓ la mise en œuvre du PS-Gouv volet hydraulique a permis de ramener le taux de panne des pompes à motricité humaine de 40% au début du projet à 15%; aussi ce projet a permis le remplacement de 449 PMH obsolètes , la formation de 40 agents du ministère aux techniques de contrôle des forages et le renforcement de capacités de 80 artisans réparateurs en charges des réparations et la maintenance des pompes à motricité humaine(PMH)
- ✓ le Programme d'urgence d'hydraulique urbaine qui envisage réaliser des systèmes multi-village pour fournir l'eau courante à des localités du milieu rural par la réalisation de 75 forages, 61 châteaux d'eau et 1324 km de canalisations est exécuté à 36 % ;
- ✓ le Programme National Hydraulique a permis de réaliser 16 châteaux d'eau et 324 km de canalisation, ce qui a permis de lancer en 2023 la phase 3 pour la réalisation de 09 châteaux d'eau sous forme de multi villages ;
- ✓ le projet des districts des montagnes en cours a permis la réalisation et l'équipement de 586 pompes à motricité humaine (PMH)
- ✓ le projet don Japonais a permis la réalisation et l'équipement de 124 pompes à motricité humaine (PMH), taux de 100% de réalisation physique.
- ✓ Le projet de **réhabilitation et reconversion de 1000 points d'eau avec pompes hybrides a permis l'équipement de 100 anciens forages en système solaire**

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 117 : Évolution des indicateurs du programme 2

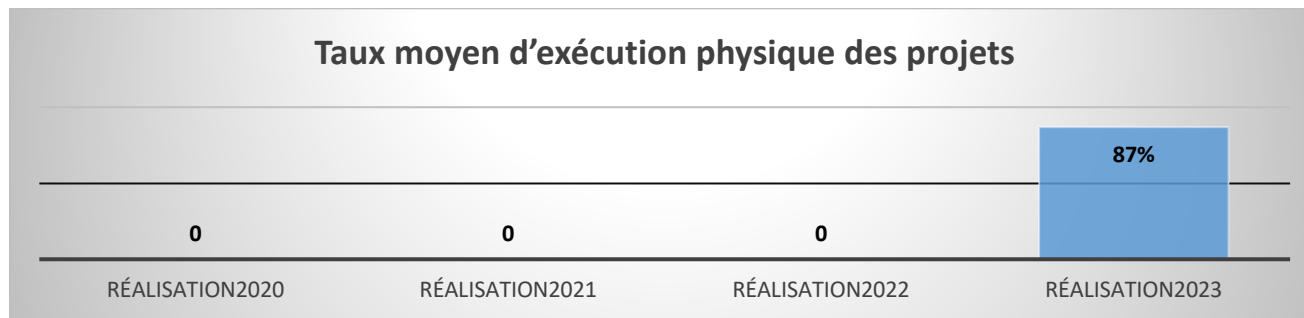
Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations
Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau potable							
Taux moyen d'exécution physique des projets		%	-	-	-	90	87
Taux moyen d'exécution financière des projets		%	-	-	-	80	79,53
Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable							
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain		%	-	84	80	78	75
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural		%	-	79	75	74,77	60

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2020, 2021 ET 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau potable

Indicateur 1 : Taux moyen d'exécution physique des projets

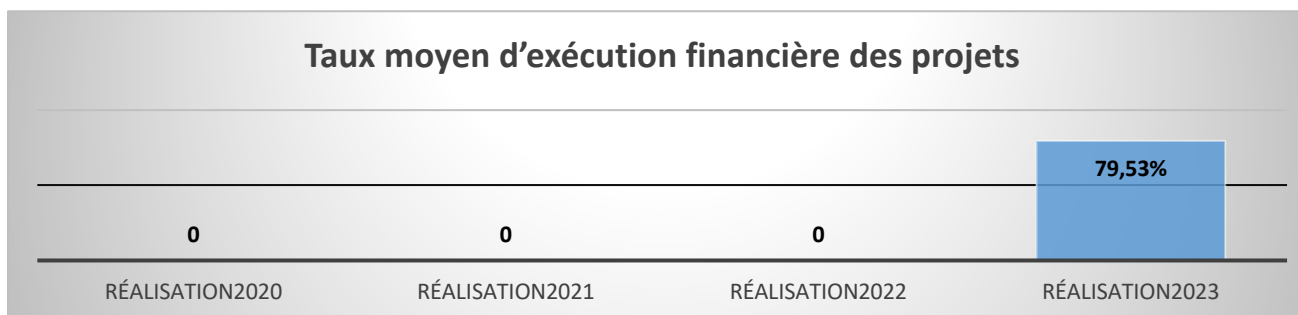


Graphique 202 : Taux moyen d'exécution physique des projets

Définition de l'indicateur	Valeur moyenne déterminant le taux d'exécution physique des projets
Source de données	Rapport d'activités de la Direction de la Coordination des Projets
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	(Somme des taux d'exécution physique des projets/ nombre de projet) x 100
Valeur cible	90% (2023), 95% (2024), 100 (2025)
Analyse de l'indicateur	Il a été réalisé un taux de 87% d'exécution physique des projets en 2023 sur une prévision de 90%. L'approche adoptée par le programme pour l'établissement du bilan physique est l'analyse pondérée qui consiste à affecter à chaque projet un coefficient de pondération. Elle permet d'évaluer les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs. Les principales difficultés rencontrées sont, entre autres, le problème d'exonérations de TVA et taxes et droits de douane, l'absence de promptitude de la CIE dans l'alimentation des zones de travaux et les difficultés d'obtention des traversées de chaussées pour la réalisation des travaux d'alimentation. Pour remédier à ces difficultés, plusieurs échanges ont eu lieu avec les correspondants de la DGBF en vue de l'octroi des exonérations.

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau potable

Indicateur 2 : Taux moyen d'exécution financière des projets

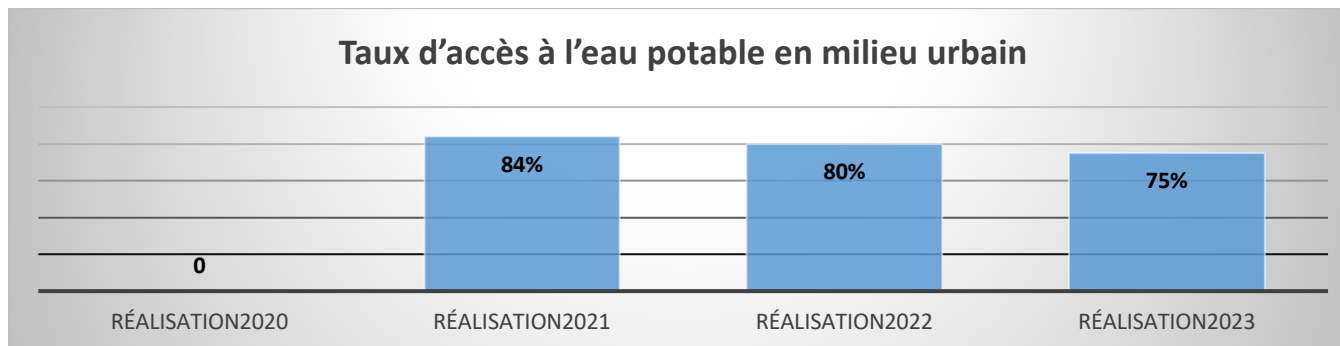


Graphique 203 : Taux moyen d'exécution financière des projets

Définition de l'indicateur	Valeur moyenne déterminant le taux d'exécution financière des projets
Source de données	Rapport d'activités de la Direction de la Coordination des Projets
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	(Somme des taux d'exécution financière des projets/ nombre de projet) X100
Valeur cible	80% (2023), 82% (2024), 85% (2025)
Analyse de l'indicateur	Les projets de ce programme ont été exécutés financièrement à hauteur de 79,53%, sur une prévision de 80%. Ce taux satisfaisant est le résultat des efforts des porteurs de projets qui ont exécuté leurs budgets conformément au PTBA élaboré et ce, dans la limite des crédits disponibles.

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable

Indicateur 1 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain

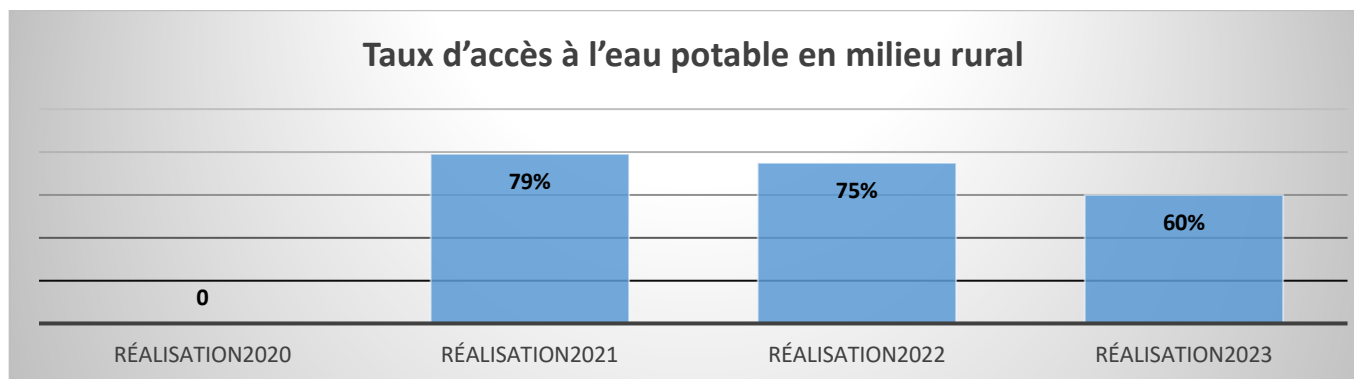


Graphique 204 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant la proportion de la population ayant accès à l'eau potable en milieu urbain
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Eau Potable (ONEP)
Situation de référence	74% (2019)
Mode calcul	(Nombre d'abonnés actifs x taille moyenne de ménage) / Nombre total de population urbaine
Valeur cible	78% (2023), 79% (2024), 80% (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, le taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable est de 75% contre une prévision de 78%. La prévision n'a pas été atteinte. Cependant, les travaux effectués ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants. Comparativement aux années 2021 et 2022, on observe une légère régression des réalisations annuelles de cet indicateur. Cela résulte des conséquences du collectif budgétaire intervenu au mois de juin, notamment la revue des priorités du programme. Par ailleurs, les grands programmes visant à subventionner l'acquisition de compteurs d'eau étaient en nombre réduit comparé aux exercices antérieurs. La mise en place de budget supplémentaire subventionnant l'achat et l'installation de compteurs à eau permettrait la réalisation de performances remarquables.

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable

Indicateur 2 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural



Graphique 205 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant la proportion de la population ayant accès à l'eau potable en milieu rural
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Eau Potable (ONEP)
Situation de référence	75% (2022)
Mode calcul	(Nombre de point d'eau x la norme d'accès (400) / Nombre total de la population rurale) Ou Effectif de la population utilisant les système HV et HVA en milieu rural / Nombre total de la population rurale
Valeur cible	74,77% (2023), 76,96% (2024), 77% (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, prévu pour être porté à 74,77%, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a atteint 60%, soit une réalisation inférieure à 100% de la prévision. En comparaison avec les exercices 2021 (79%) et 2022 (75%), la réalisation de cet indicateur est en baisse. Ce constat est la résultante des difficultés rencontrées par le programme dans le cadre de l'exécution des dépenses, avec notamment les multiples changements de Contrôleurs Financiers rattachés au Ministère. Toutefois, les réalisations en 2023 ont permis de d'atteindre les résultats ci-après : - le nombre d'abonné à un système d'hydraulique villageoise est passé de 18 116 en 2022 à 18 717 en 2023, soit une progression de 3,21% ; - le nombre de population rurale ayant accès à une source d'eau potable est passée de 11 955 228 en 2022 à 12 272 519 en 2023, soit une évolution de 2,58%.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2023, les points suivants ont fait l'objet d'attention et sont à renforcer :

- le dialogue de gestion avec les acteurs de la gestion du programme par les revues périodiques des projets;
- l'appropriation du système de gestion budgétaire (SIGOBE) par les différents acteurs ;
- 781 (624) unités de production 37 barrages et 1 134 (793) forages réalisés ;
- l'inauguration de châteaux d'eau à l'intérieur du pays ;
- 1300 localités desservies ;
- plusieurs projets majeurs en cours ;
- 200 Bornes Fontaines.

Les difficultés rencontrées

- Les indemnités des populations impactées par certains projets ne sont pas payées régulièrement par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Le prix moyen du mètre cube d'eau actuel ne permet d'assurer l'équilibre financier du secteur afin de pouvoir endosser la levée de fonds pour le financement du programme ;
- L'insuffisance des contreparties financières de l'Etat pour les mesures d'accompagnements de certains projets ;

Les différentes crises (Ukraine, Palestine) qui impactent négativement les délais d'importation des matériels pour des projets et aussi qui occasionnent le surenchérissement des frets.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il est recommandé ce qui suit :

- doter conséquemment l'activité « indemnisation des travaux hydrauliques »;
- faire un ajustement du prix de l'eau ;
- Doter conséquemment la part Etat des projets ;

CONCLUSION

L'exercice 2023 a été marquée par des engagements financiers plus favorables dans la mise en œuvre des projets avec un taux d'engagement de près de 70%, pour un budget de 120 869 138 918 FCFA, et des progrès dans la synergie entre les différentes structures programme (ONEP, SODECI et Bureaux de Contrôle). Il a aussi été marqué par des points défavorables comme le surenchérissement des coûts du matériel d'exécution des projets et la récurrente problématique des impayés des indemnités dans le cadre du PAR.

Ainsi, pour l'exercice 2024 qui s'annonce bon, il faudra accélérer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement institutionnel du secteur de l'eau surtout en milieu rural et au niveau financier, pour assurer la pérennité des interventions et également accentuer la synergie d'intervention des acteurs surtout avec le démarrage des projets à forts impacts (démarrage des projets RIMON, MITRELLI, SOTRAD WATER). Aussi, une intervention devra se faire auprès du Ministère en charge du budget afin d'avoir une budgétisation conséquente des indemnités des populations dont les biens sont touchés par l'exécution des projets, et des contreparties financières.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères, et au décret n°2020-186 du 05 février 2020, portant nomination de Directeurs Centraux, dont M. Seydou COULIBALY comme Directeur de l'Assainissement Urbain et du Drainage, et Responsable du Programme 3 « Assainissement et drainage ».

Le programme « Assainissement et drainage » a pour missions principales :

- élaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application de la politique nationale, de la législation et de la réglementation en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministères concernés ;
- assistance des collectivités territoriales en matière d'assainissement et de drainage ;
- élaboration, approbation et promotion des schémas directeurs d'assainissement et de drainage.

Les activités du programme 3 « Assainissement et drainage » se sont déroulées dans un contexte international dominé par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine. Au niveau national, un contexte marqué par les conséquences du dérèglement climatique avec pour corollaire les inondations et la nécessité de déguerpier les zones à risque. En outre, le collectif budgétaire intervenu en fin de premier semestre du 17 octobre 2023, a perturbé la gestion budgétaire.

Il a été alloué au programme 3 un budget de 119 623 510 986 FCFA pour la réalisation de ses activités au titre de l'exercice 2023.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP du Programme 3 s'articulera autour de quatre (04) points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Objectif global	Résultat stratégique
Améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de drainage	Le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de drainage est amélioré

I.2. Le financement du programme

Pour l'exercice 2023, le budget voté du programme « Assainissement et drainage » est de 115 732 394 576 FCFA. Un collectif budgétaire le fait passer à 117 619 590 354 FCFA et le montant actuel est de 119 623 510 986 FCFA.

Comparativement au budget de l'exercice 2022 (67 207 363 955 FCFA), il a connu une hausse de 43,82% correspondant à 52 416 147 731 FCFA.

Le budget du programme se répartit comme suit :

- Biens et Services : 374 308 701 FCFA en 2023 contre 250 667 902 FCFA en 2022, soit une hausse de 33,03% ;
- Transferts : 4 206 750 000 FCFA en 2023 contre 0 FCFA en 2022, soit une hausse de 100% ;
- Investissements : 115 042 452 285 FCFA en 2023 contre 66 956 696 053 FCFA en 2022, soit une hausse de 41,79%.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2023	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain et rural	96 377 615 161	97 498 652 325	99 432 747 801	80 909 409 295	18 523 338 506	81,37%	
	Biens et services	530 000 000	461 837 008	351 410 036	351 405 036	5 000	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Transferts	0	0	4 206 750 000	4 206 750 000	0	100%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissements	95 847 615 161	97 036 815 317	94 874 587 765	76 351 254 259	18 523 333 506	80,48%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A2	Réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et du drainage	19 354 779 415	20 120 938 029	20 190 763 185	14 942 452 126	5 248 311 059	74,01%	
	Biens et services	40 000 000	32 712 379	22 898 665	22 898 665	0	100%	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	Investissement	19 314 779 415	20 088 225 650	20 167 864 520	14 919 553 461	5 248 311 059	73,98%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 31/01/2024

Le budget du programme 3 a été exécuté globalement à hauteur de 80,13% en 2023 contre 96,51% en 2022. Il se repartit par action comme suit :

- Action 1 Promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain et rural : 81,37% en 2023 contre 95,89% en 2022 ;
- Action 2 Réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et du drainage : 74,01% en 2023 contre 99,86% en 2022 ;

Une baisse du taux d'exécution de l'ensemble des actions de 2023 comparativement à celles de 2022 est constatée. Cela s'explique par le fait que les projets qui constituent 96,17% du programme ont été exécutés à un taux moyen de 79,34%. En outre, la mise en œuvre partielle du plan de passation de marché des projets du programme vient corroborer cette baisse du taux d'exécution de l'ensemble des actions du programme.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 118 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2214801 : Promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain et rural	0	0	222 667 911	351 405 036	0	4 206 750 000	54 054 597 721	76 351 254 259	54 277 265 632	80 909 409 295
2214802 : Réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et du drainage	0	0	27 999 991	22 898 665	0	0	10 558 420 710	14 919 553 461	10 585 420 701	14 942 452 126

Sources : SIGOBE à la date du 31/01/2024 / RAP 2022

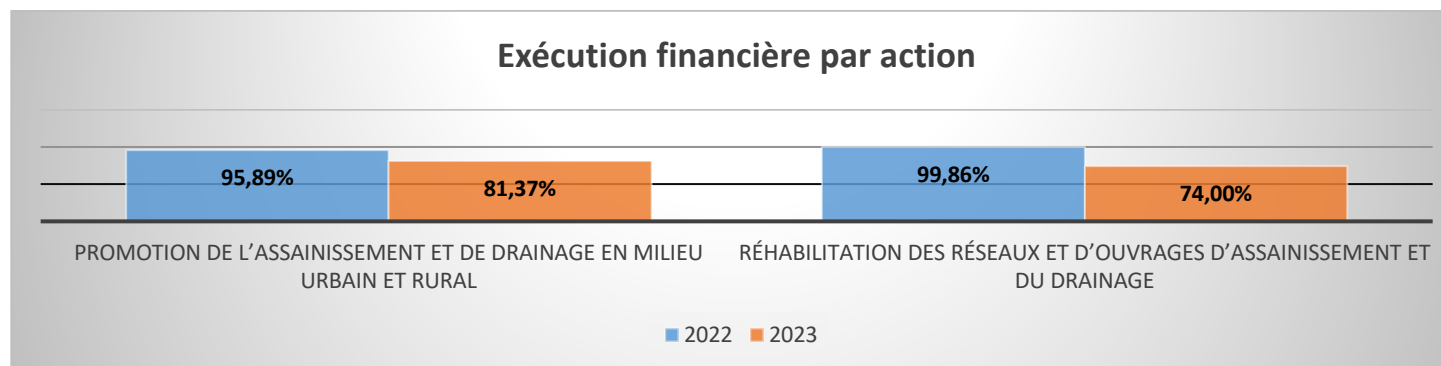
Le programme 3 Assainissement et Drainage regroupe 02 actions avec une dotation globale de 119 623 510 986 FCFA. Cette dotation est répartie en biens et services, transferts et investissements.

L'action 1, qui consiste à la promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain a bénéficié d'une dotation globale de 99 432 747 801 FCFA exécuté à hauteur de 80 909 409 295 FCFA dont 351 410 036 FCFA en biens et services, 4 206 750 000 FCFA en transferts et 76 351 254 259 FCFA en Investissements.

L'exécution globale de l'action 1 se situe à 81,37% en 2023 contre 95,89% en 2022.

L'action 2, réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage, avec une dotation de 20 190 763 185 FCFA, a été exécutée à hauteur de 14 942 452 126 FCFA dont 22 898 665 en biens et services, 14 919 553 461 en investissements.

L'exécution globale de l'action 2 se situe à 74,00% en 2023 contre 99,86 % en 2022. Ce taux relativement faible résulte du niveau d'exécution des crédits budgétaires alloués à l'investissement.



Graphique 206 : Exécution financière par action

Une variation à la baisse est constatée en ce qui concerne l'exécution budgétaire de l'action 1, passant de 95,89% en 2022 à 81,37% en 2023.
Le même constat est fait concernant l'action 2 où l'on note une réduction du taux de réalisation budgétaire.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 119 : Exécution des investissements du programme 3

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Projet de Construction de Latrines en Milieu Rural (PSGOUV)	2019	2025	22 000 000 000	3 350 000 000	1 819 350 477	1 623 591 169
Sur financement intérieur			22 000 000 000	3 350 000 000	1 819 350 477	1 623 591 169
Projet 2 : Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)	2020	2025	176 310 700 000	45 453 000 000	45 533 702 013	33 191 243 529
Sur financement extérieur			157 500 000 000	42 683 000 000	42 683 000 000	30 340 541 516
Sur financement intérieur			18 810 700 000	2 770 000 000	2 850 702 013	2 850 702 013
Projet 3 : Projet d'Amélioration de la Gestion des Matières de Vidange (PAGEMV)	2021	2025	31 341 600 000	5 700 000 000	5 516 377 782	4 028 881 887
Sur financement extérieur			28 245 500 000	5 200 000 000	5 200 000 000	3 712 504 105
Sur financement intérieur			3 096 100 000	500 000 000	316 377 782	316 377 782
Projet 4 : Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage (PADSAD)	2017	2025	54 995 400 000	13 363 604 447	14 608 486 738	10 847 671 574
Sur financement extérieur			52 778 300 000	13 059 625 798	13 059 625 798	9 298 810 634
Sur financement intérieur			2 217 100 000	303 978 649	1 548 860 940	1 548 860 940
Projet 5 : Projet de finalisation des travaux en cours sur le 2^{ème} C2D/ 3^{ème} C2D	2023	2023	3 673 359 200	3 673 359 200	3 673 359 200	3 673 359 200
Sur financement intérieur			3 673 359 200	3 673 359 200	3 673 359 200	3 673 359 200
Projet 6 : Projet de réhabilitation de l'émissaire de Port-Bouët et conduites de refoulement	2023	2023	2 951 806 500	2 951 806 500	2 951 806 500	2 951 806 500
Sur financement intérieur			2 951 806 500	2 951 806 500	2 951 806 500	2 951 806 500
Projet 7 : Projet d'achèvement du tronçon boulevard Antanarivo sur Koumassi/Marcory/3^e C2D	2023	2023	4 788 486 100	4 788 486 100	4 788 486 100	4 788 486 100
Sur financement intérieur			4 788 486 100	4 788 486 100	4 788 486 100	4 788 486 100
Projet 8 : Projet de Promotion de l'Accès au Service d'Assainissement Autonome (PASAAU)	2020	2025	657 200 000	278 100 000	278 100 000	278 100 000
Sur financement extérieur			596 900 000	232 100 000	232 100 000	232 100 000
Sur financement intérieur			60 300 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000
Projet 9 : Projet de mise en place de la station d'épuration pour la réalisation de la chaîne de transfert des eaux usées de la commune de Yopougon	2021	2025	239 700 000	251 174 968	43 000 000	43 000 000
Sur financement intérieur			239 700 000	251 174 968	43 000 000	43 000 000
Projet 10 : Projet d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou	2019	2025	34 354 200 000	18 324 263 361	18 324 263 361	18 324 263 361
Sur financement extérieur			29 500 000 000	17 457 080 777	17 457 080 777	17 457 080 777

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Sur financement intérieur			4 854 200 000	867 182 584	867 182 584	867 182 584
Projet 11 : Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de vie d'Abidjan (PAACA)	2022	2026	39 509 500 000	16 028 600 000	15 528 649 114	11 520 404 400
Sur financement extérieur			31 748 300 000	14 528 600 000	14 528 600 000	10 520 355 286
Sur financement intérieur			7 761 200 000	1 500 000 000	1 000 049 114	1 000 049 114
Total programme (Budget de l'Etat)			370 821 951 800	114 162 394 576	113 065 581 285	89 647 216 551
Total sur financement intérieur			70 452 951 800	21 001 988 001	19 905 174 710	18 085 824 233
Total sur financement extérieur			300 369 000 000	93 160 406 575	93 160 406 575	71 561 392 318

Source : Production des RAP - SIGOBE à Date comptable 31/01/2024/ DPIP 2023-2025

- **Projet de construction de latrines en milieu rural**

Le projet de construction de latrines en milieu rural, démarré en 2019 avec un coût global de 22 000 000 000 FCFA, s'achèvera en 2025.

Au titre de l'exercice 2023, avec un budget voté de 3 350 000 000 FCFA et un budget actuel de 1 819 350 477 FCFA, il a été ordonnancé à hauteur de 1 623 591 169 FCFA, soit un taux d'exécution de 89,24%.

Ce projet vise à sensibiliser et encadrer les ménages à la construction, à l'utilisation des latrines familiales durables dans les villages cibles. Ainsi, il a permis de veiller à la conformité des réalisations des travaux de construction des latrines par le recrutement de deux (02) cabinets (BNETD et ARQ'URBIS) qui effectuent le suivi et le contrôle des latrines réalisées. Il a contribué également à améliorer l'accès à l'assainissement en milieu rural par la formation de 150 maçons et la mise à disposition de matériaux pour la construction des latrines familiales.

Au niveau de l'exécution physique, 2364 latrines familiales ont été construites en 2023.

- **Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine**

Démarré en 2020 avec un coût global de 207 529 554 705 FCFA, ce projet est prévu s'achever en 2025. Son budget initial en 2023 est de 45 453 000 000 FCFA avec un budget actuel de 45 533 702 013 FCFA. Ordonnancé à hauteur de 33 191 243 529 FCFA, soit un taux d'exécution de 72,89% (taux en relation avec la régulation budgétaire).

Les objectifs de ce projet sont l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement et de drainage du district Autonome d'Abidjan et des chefs-lieux de région, et le traitement et la valorisation des déchets, en privilégiant les solutions modernes et durables, d'améliorer l'assainissement et le drainage en milieu urbain. Ainsi, il a contribué à la réalisation des travaux suivants :

- ✓ drainage des eaux pluviales à Anonkoua Kouté dans la commune d'Abobo (Ouvrage achevé à 99%)
- ✓ construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales dans la commune de Grand Bassam
- ✓ construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales de Gesco et Port-Boüet 2 dans la commune de Yopougon ;
- ✓ réalisation de cinq (05) schémas directeurs d'assainissement et de drainage à Divo, Duékoué, Bouaflé, Guiglo et Katiola : les études sont en cours d'exécution et les rapports de la Mission 2 sont en cours de validation.
- ✓ Réalisation de cinq (05) Plan d'urbanisme détaillé de Yamoussoukro, San Pedro, Daloa, Bouaké et Korhogo : les rapports de démarrage validés, les rapports de la mission 1 sont en cours de validation.
- ✓ Réalisation de l'étude fonctionnelle pour l'extension du système intégré de gestion du foncier urbain dans les villes secondaires identifiées (Yamoussoukro, Daloa, Bouaké, San Pedro et Korhogo) : Mission en cours d'exécution. En attente du rapport de la mission 3 : rapport final.;
- ✓ projet d'étude technique des intercommunalités du centre, du Nord et de l'Ouest (02) : Rapports des missions 1 validés ; rapports des missions 2 en cours de finalisation ;

- ✓ réalisation de l'étude de financement durable, de la viabilité économique et des réformes fiscales de la gestion des déchets solides en Côte d'Ivoire : Processus en cours. Rapport de la mission 1 consolidé achevé transmis à la Banque, Rapports provisoires des mission 2 et 3 sont disponibles et en cours de validation par la banque.

- **Projet d'Amélioration de la Gestion des Matières de Vidange (PAGEMV) dans le District d'Abidjan et dans onze (11) chefs-lieux de région de Côte d'Ivoire**

Débuté en 2021 pour s'achever en 2025, avec un budget global de 31 341 625 460 FCFA, ce projet a bénéficié d'un budget initial de 5 700 000 000 FCFA en 2023. Avec un budget actuel de 5 516 377 782 FCFA, il a été ordonnancé à hauteur de 4 028 881 887 FCFA, soit un taux d'exécution de 73,03% (taux en relation avec la régulation budgétaire).

Le PAGEMV vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville d'Abidjan, et de onze (11) chefs-lieux de régions de la Côte-d'Ivoire.

Au niveau de l'exécution physique, 14 sites ont été acquis pour la construction de 14 Stations de traitement de Boues de Vidange et les DAO pour l'actualisation des études de suivi et de contrôle des travaux sont élaborés et validés.

- **Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage (PADSAD)**

Entamé en 2017 pour s'achever en 2023, avec un budget global de 54 995 434 814 FCFA, ce projet a bénéficié d'un budget initial de 13 360 604 447 FCFA en 2023. Avec un budget actuel de 14 608 486 738 FCFA, il a été ordonnancé à hauteur de 10 847 671 574 FCFA, soit un taux d'exécution de 74,25% (taux en relation avec la régulation budgétaire).

Ce projet vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie, des conditions sanitaire et environnementales de la population de la ville d'Abidjan.

Il a permis la réalisation des travaux suivants :

- ✓ 25 ml de dalot réhabilités et 4 746 ml de canaux construits à Cocody (Lot1) ;
- ✓ 10 506 ml de canaux et dalots réalisés à Yopougon (Lot2) ;
- ✓ 5 218 ml de canaux réalisés, 394 ml de buse réalisés, 2 770 ml de chaussée rechargé réalisés pour la protection des champs captant de Yopougon (Lot3) ;
- ✓ 5 500 ménages à Adjamé, 350 ménages à Treichville, 1 000 ménages à Marcory, 300 ménages à Koumassi, 2 000 ménages à Abobo, 650 ménages à Cocody raccordés au réseau eaux usées ;
- ✓ 50,90% des travaux de la station de traitement des boues de vidange d'Anyama ;
- ✓ 80% des études du schéma directeur de gestion des déchets solides.

Projets C2D : Projet de finalisation des travaux en cours sur le 2^{ème} C2D/ 3^{ème} C2D (3 673 359 200 FCFA), Projet de réhabilitation de l'émissaire de Port-Bouët et conduites de refoulement (2 951 806 500 FCFA), Projet d'achèvement du tronçon boulevard Antanarivo sur Koumassi/Marcory/3^e C2D (4 788 486 100 FCFA)

Son budget initial et actuel en 2023 de 11 413 651 800 FCFA a été ordonnancé à 100%. Il a obtenu le 06/10/2023 une autorisation du MBPE pour la passation de marchés de gré-à-gré pour la finalisation des travaux et pour la maîtrise d'œuvre, tandis que les marchés proprement dits ont été approuvés par la DGMP le 30/01/2024 pour les travaux de construction et de réhabilitation de stations de pompage, le 19/02/2024 pour les travaux de réalisation et de réhabilitation de réseaux, et le 20/02/2024 pour la mission de suivi et de contrôle des travaux. On note que toutes les approbations de marchés ont obtenues au-delà de l'exercice budgétaire 2023, ce qui n'a pas permis d'obtenir les performances prévues sur ce projet.

- **Programme d'aménagement et de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou**

Débuté en 2019 pour s'achever en 2025, avec un budget global de 34 354 201 529 FCFA, ce projet a bénéficié d'un budget initial de 18 324 263 361 FCFA en 2023. Avec un budget actuel de 18 324 263 361 FCFA, il a été ordonnancé à 100%.

L'objectif global du programme est de contribuer à renforcer et sécuriser le réseau d'assainissement du district d'Abidjan en améliorant les conditions socio-économiques et sanitaires des populations des quatre (04) communes couvertes par le bassin du gourou.

Au niveau de l'exécution physique, il a permis la réalisation des travaux suivants :

- ✓ 1 869 ml de conduites eaux usées réalisée, 3 stations de pompage réalisées, 21 branchements particuliers réalisés raccordés au collecteur de base eaux usées ;
- ✓ 80 ml de canaux réalisés, 100 ml de dalot pour l'assainissement des eaux pluviales et sédimentologie. Réception définitive prévue pour le 07/12/2023 ;
- ✓ 1 111 ml de voies bitumées pour l'aménagement des zones critiques. Les travaux sont achevés et la réception définitive a été faite le 14 septembre 2023 ;
- ✓ 252 ml de voies réhabilitées, 274 ml de voies d'infrastructures routières.

• **Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de Vie d'Abidjan (PAACA)**

Entamé en 2022 pour s'achever en 2026, avec un budget global de 40 961 874 820 FCFA, ce projet a bénéficié d'un budget initial de 16 028 600 000 FCFA en 2023. Avec un budget actuel de 15 528 649 114 FCFA, il a été ordonnancé à hauteur de 11 520 404 400 FCFA, soit un taux d'exécution de 74,19% (taux en relation avec la régulation budgétaire).

Le Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de Vie d'Abidjan (PAACA) vise à réaliser des travaux d'infrastructures d'assainissement et socio-économiques, ainsi que des études d'appui et de renforcement des capacités.

Il a permis d'obtenir les résultats suivants :

- ✓ validation des rapports d'Avant-Projets Détaillés (APD) et Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- ✓ recrutement de bureaux de contrôle des travaux.

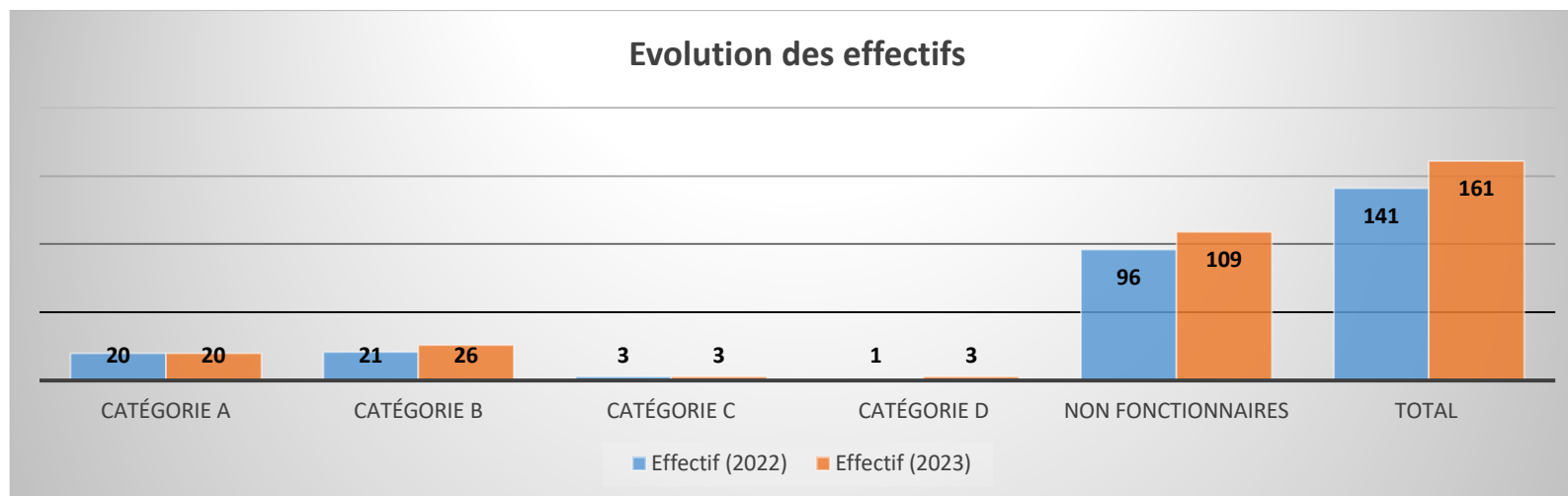
II.2. Évolution des effectifs

L'effectif du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 120 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	20	1	1	0	0	20
Catégorie B	21	6	6	5	0	26
Catégorie C	03	0	0	0	0	03
Catégorie D	1	2	2	2	0	03
Non Fonctionnaires	96	15	15	14	1	109
TOTAL	141	24	24	21	01	161

Source : Rapport d'activité des structures du ministère/ RAP 2022



Graphique 207 : Évolution des effectifs

Le programme 3 est un programme opérationnel. Ainsi, pour la réalisation de ses activités et donc pour l'atteinte de ses résultats, le personnel à recruter devrait répondre aux profils recherchés. Cela n'est toujours pas le cas. En effet, sur 21 besoins satisfaits, seulement 05 répondent aux profils sollicités. Pour optimiser la performance du programme, il faut que le Ministère chargé de la Fonction Publique travaille à l'adéquation entre les besoins exprimés et les affectations au niveau du Programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2023, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Assainissement et Drainage », et ont contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique qui est de corriger les insuffisances et le déficit par la réalisation d'ouvrages d'assainissement et de drainage tant en milieu urbain que rural.

La mise en œuvre des principales activités du Programme a abouti à la réduction des inondations, de leurs effets collatéraux, et l'extension du réseau collectif d'assainissement à d'autres localités par la construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales dans la commune d'Abobo (Anonkoua Kouté), la ville de Grand Bassam, la commune de Yopougon (Gesco et Port-Bouët 2). En outre, le Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage (PADSAD) a permis les réalisations suivantes : 25 ml de dalot réhabilités et 4 746 ml de canaux construits à Cocody, 10 506 ml de canaux et dalots réalisés à Yopougon, 5 218 ml de canaux - 394 ml de buse et 2 770 ml de chaussée rechargé réalisés pour la protection des champs captant de Yopougon.

Toutes ces réalisations ont contribué à la performance du Programme et ont permis de relever les défis prioritaires.

Toutefois, des difficultés ont entravé l'atteinte de ces résultats, à savoir les lourdeurs administratives, l'insuffisance de budgets d'indemnisation des personnes affectées par les projets, les problèmes d'exonération des projets co-financés, l'incivisme des populations qui, malgré les campagnes d'IEC, continuent à utiliser les ouvrages de drainage comme des dépotoirs d'ordures de toutes natures et le déversement illégal d'eaux usées dans les canaux destinés à recueillir les eaux pluviales.

Pour y remédier, les campagnes d'IEC ont été intensifiées à travers le recouvrement d'experts terrains. Des séances de travail ont aussi été initiées avec la DGBF afin de permettre l'octroi des exonérations des projets co-financés, gage de l'exécution de ces projets. Ces séances de travail ont été le lieu de solliciter du Ministère du Budget la mise à disposition de montants suffisants pour la couverture des PAR.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme se résume dans le tableau ci-dessous

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 121 : Évolution des indicateurs du programme 3

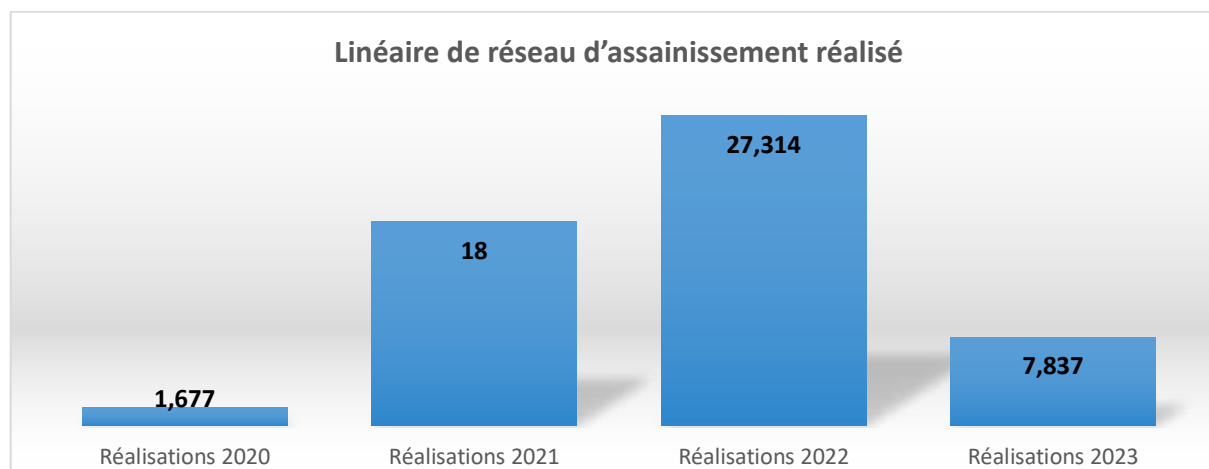
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations
	Objectif Spécifique 1 : Assurer l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural					
Linéaire de réseau d'assainissement réalisé	Kml	1,677	18	27,314	147	7,837
Linéaire de réseau de drainage réalisé	Kml	0,86	24	23,490	20	41,737
Nombre de station de pompage des eaux usées réalisées	U	0	12	0	0	3
Nombre de station de traitement des boues de vidanges réalisées	U	-	2	6	0	0
Proportion de latrines réalisées	%	45,40	18	39	70	12
	Objectif Spécifique 2 : Réhabiliter les réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage					
Linéaire de réseau d'assainissement réhabilité	Kml	-	-	-	17	17
Linéaire de réseau de drainage réhabilité	Kml	-	-	-	30	0
Nombre de station de pompage des eaux usées réhabilité	U	-	-	-	0	0
Nombre de station de traitement des boues de vidanges réhabilité	U	-	-	-	1	0

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2020, 2021 ET 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Assurer l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural

Indicateur 1 : Linéaire de réseau d'assainissement réalisé

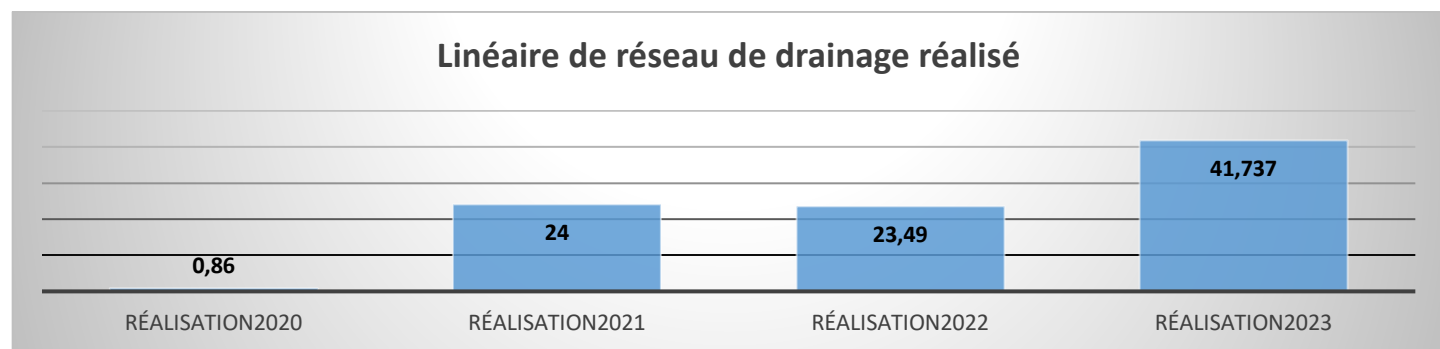


Graphique 208 : Linéaire de réseau d'assainissement réalisé

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de kml de réseaux d'assainissement construite
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage, Rapport d'activités du PARU, Rapport d'activités du PAGIBVG
Situation de référence	27,314 km (2022)
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	147 kml (2023), 154 kml (2024), 100 kml (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, 7,837 Kml de réseau d'assainissement ont été réalisés sur une prévision de 147 Kml. Cela a consisté à l'extension, à la réhabilitation et à la construction de réseaux. Cette réalisation a connu une hausse comparativement à l'exercices 2020 (1,677 kml) et une baisse comparativement aux exercices 2021 (18 kml) et 2022(27,314kml). La prévision de 147 kml était une cible pluriannuelle et cumulative au moment de sa planification. Elle ne pourrait donc être réalisée en une seule année, surtout avec le budget mis à disposition. Pour les exercices à venir, toutes les mesures sont prises, avec l'implication des acteurs du secteur, afin que les programmations cadrent avec la réalité.

Objectif spécifique 1 : Assurer l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural

Indicateur 2 : Linéaire de réseau de drainage réalisé

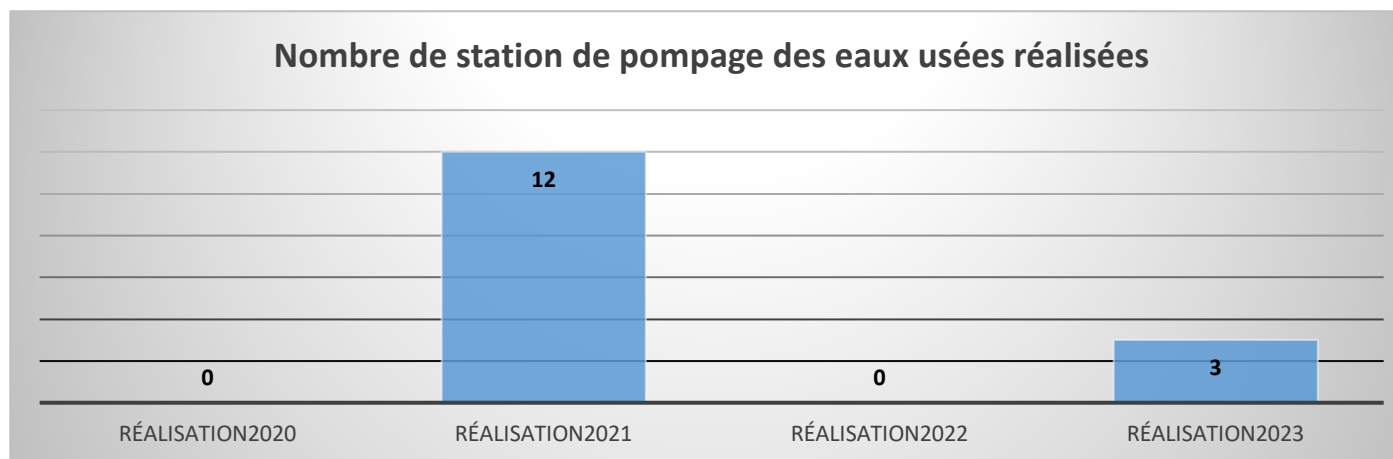


Graphique 209 : Linéaire de réseau de drainage réalisé

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de kml de réseaux de drainage construite
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage, Rapport d'activités du PARU, Rapport d'activités du PAGIBVG
Situation de référence	23,490 km (2022)
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	20 kml (2023), 15 kml (2024), 5 kml (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, 41,737 Kml de réseau de drainage ont été réalisés sur une prévision de 20 Kml. Cela à consister en la réalisation d'ouvrages de drainage, afin d'éviter les inondations et d'assurer la fluidité routière. Les résultats ont connu une hausse notable comparativement aux exercices 2020 (0,86 kml), 2021 (24 kml) et 2022 (23,490 kml). De façon générale, les réalisations liées à cet indicateur connaissent une évolution progressive. Ce résultat aurait pu être bien meilleur avec un budget plus important.

Objectif spécifique 1 : Assurer l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural

Indicateur 3 : Nombre de station de pompage des eaux usées réalisées

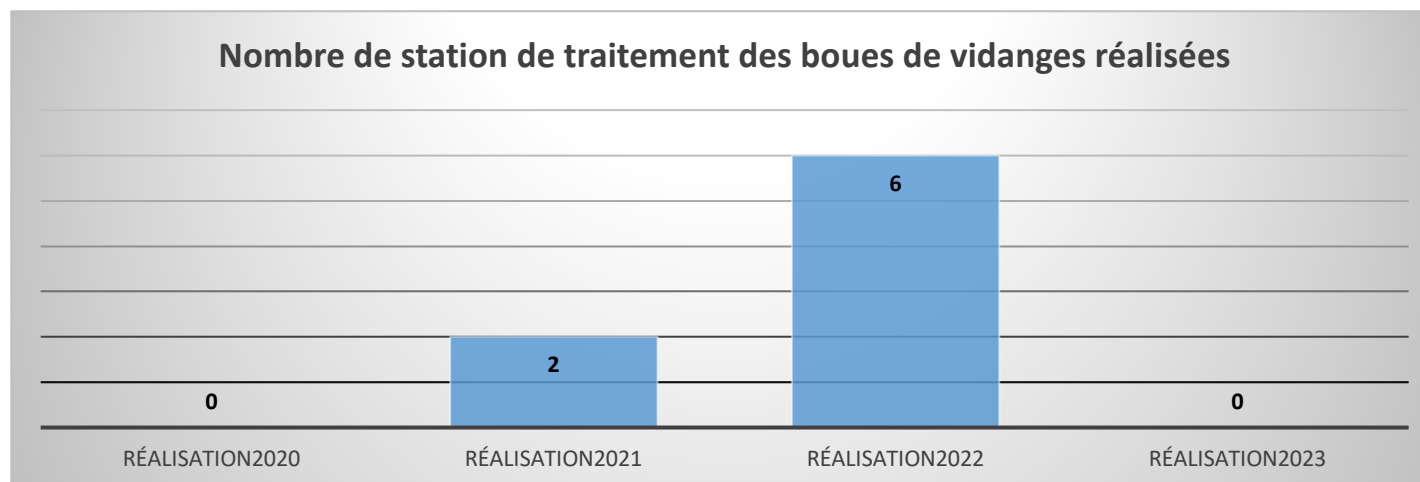


Graphique 210 : Nombre de station de pompage des eaux usées réalisées

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de station de pompage des eaux usées construite
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage, Rapport d'activités du PARU, Rapport d'activités du PAGIBVG
Situation de référence	12 (2021)
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	0 (2023), 5 (2024), 5 (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, 03 stations de pompage des eaux usées ont été réalisées sur une prévision de 0. Ces stations contribuent à faciliter la centralisation et le transport des eaux usées. Cela réduit les risques de maladies hydriques ainsi que la préservation du milieu récepteur. Les réalisations qui étaient de 12 en 2021, sont passés à 0 en 2022 avant de connaître une évolution non négligeable (03). Il convient de préciser que la prévision de 0 était basée sur le budget de l'Etat, qui ne nous permettait pas d'envisager une réalisation en 2023. Cependant, grâce à un financement extérieur, trois (3) stations de pompage ont pu être réalisées. De façon générale, les réalisations liées à cet indicateur ont connu une baisse. Toutefois, une évolution devrait être constatée en 2024, eu égard aux prévisions.

Objectif spécifique 1 : Assurer l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural

Indicateur 4 : Nombre de station de traitement des boues de vidanges réalisées

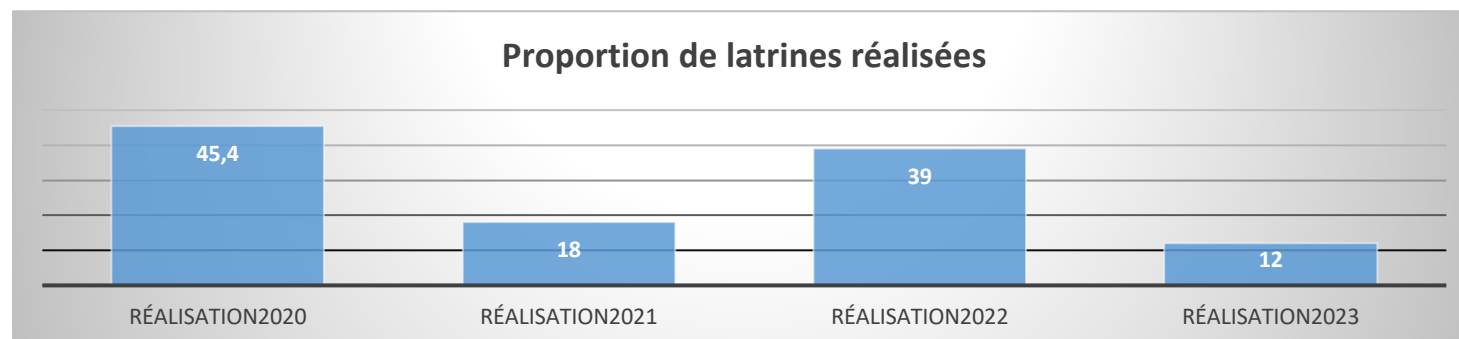


Graphique 211 : Nombre de station de traitement des boues de vidanges réalisées

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de Stations de traitement des Boues de Vidange construite
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage, Rapport d'activités du PARU, Rapport d'activités du PAGIBVG
Situation de référence	6 (2022)
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	0 (2023), 7 (2024), 7 (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, aucune station de traitement des Boues de Vidange n'a été réalisée. Ce résultat est en totale cohérence avec les prévisions qui n'annonçaient aucune réalisation pour l'exercice 2023. Ce constat résulte des difficultés rencontrées par l'entreprise en charge des travaux quant à l'importation des équipements électromécaniques et son approvisionnement. Les stations sont destinées à limiter le rejet dans la nature des eaux usées afin d'éviter la contamination des eaux souterraines et aussi les eaux de surface. En comparaison avec les exercices 2021 (2) et 2022 (6), l'on note une régression du point de vue des réalisations, quoiqu'elles cadrent avec les projections. L'insuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre des projets de construction de stations ayant constitué un obstacle, une bonne dotation devrait permettre des réalisations notables.

Objectif spécifique 1 : Assurer l'Assainissement et le Drainage tant en milieu urbain que rural

Indicateur 5 : Proportion de latrines réalisées



Graphique 212 : Proportion de latrines réalisées

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de latrine construite dans les villages sur toutes l'étendue du territoire national
Source de données	Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement en milieu Rural (DAR)
Situation de référence	39% (2022)
Mode calcul	Valeur déterminant le nombre de latrine construite dans les villages sur toutes l'étendue du territoire national
Valeur cible	70% (2023), 85% (2024), 90% (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, 12% de latrines sur 70% ont été réalisées contre 39% en 2022, 18% en 2021 et 45,40% en 2020. Comparativement aux exercices précédents, une contre-performance est observée. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des marchés de construction sont passées en année n-1 pour une réalisation en année n. Aussi, les difficultés d'accès aux sites entraînent un ralentissement des travaux dans certaines localités. A cet effet, l'acquisition de matériels roulants est prévue afin de faciliter l'accès des travailleurs aux sites enclavés. Toutefois, conformément aux prévisions 2024, les résultats devraient être positifs.

Objectif spécifique 2 : Réhabiliter le réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage

Indicateur 1 : Linéaire de réseau d'assainissement réhabilité

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de linéaire de réseaux d'assainissement réhabilité
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage, Rapport d'activités du PARU, Rapport d'activités du PAGIBVG
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	17 Kml (2023), 20 kml (2024), 10 kml (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, 17 kml de réseau de drainage a été réhabilité sur les 17 kml prévus. Les objectifs ont été atteints. Toutefois, il convient de rappeler que les indicateurs « linéaire de réseau d'assainissement réalisé » et « linéaire de réseau d'assainissement réhabilité » renvoient à la même réalité. Des changements d'indicateurs de performance sont entrepris afin d'aboutir à une meilleure appréciation de la performance du programme.

Objectif spécifique 2 : Réhabiliter le réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage

Indicateur 2 : Linéaire de réseau de drainage réhabilité

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de kml de réseaux de drainage réhabilité
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage, Rapport d'activités du PARU, Rapport d'activités du PAGIBVG
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	30 kml (2023), 30 kml (2024), 30 kml (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, aucun linéaire de réseau de drainage n'a été réalisé sur 30 kml prévus. Les objectifs n'ont pas été atteints. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les indicateurs « linéaire de réseau de drainage réalisé » et « linéaire de réseau de drainage réhabilité » renvoient à la même réalité. Les résultats obtenus pour l'indicateur « linéaire de réseau de drainage réalisé » est donc le cumul des deux indicateurs. Par ailleurs, des changements d'indicateurs de performance sont entrepris afin d'aboutir à une meilleure appréciation de la performance du programme.

Objectif spécifique 2 : Réhabiliter le réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage

Indicateur 3 : Nombre de station de pompage des eaux usées réhabilité

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de station de pompage des eaux usées réhabilité
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage, Rapport d'activités du PARU, Rapport d'activités du PAGIBVG
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	0% (2023), 0% (2024), 0% (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, aucune station de pompage des eaux usées n'a été réhabilité sur 00 prévues. Les objectifs n'ont pas été atteints. Cela pourrait s'expliquer par la non-autorisation des marchés de gré à gré, dans le cadre du 3 ^e C2D, par la DGMP dans les délais souhaités. En effet, ces marchés qui n'ont été autorisés que le 06 octobre 2023, n'ont pas permis la réhabilitation des stations durant l'exercice 2023. Il convient de préciser que des changements d'indicateurs de performance sont entrepris pour les exercices à venir afin d'aboutir à une meilleure appréciation de la performance du programme.

Objectif spécifique 2 : Réhabiliter le réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage

Indicateur 4 : Nombre de station de traitement de boues de vidange

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de station de boues de vidange réhabilité
Source de données	Rapport d'activités de l'Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) Rapport d'activités de la Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage, Rapport d'activités du PARU, Rapport d'activités du PAGIBVG
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	1 (2023), 0 (2024), 0 (2025)
Analyse de l'indicateur	Sur 01 réhabilitations de stations de traitement prévues en 2023, aucune réhabilitation n'a été faite. A la réalité, les stations de traitement de boues de vidange sont de nouvelles acquisitions. Il convient donc de reformuler cet indicateur.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Points positifs

- curage effectif de certains ouvrages de drainage ;
- réalisation d'un canal trapézoïdal et curage d'un ouvrage sous voie à Angré dans la commune de Cocody ;
- réalisation du raccordement des eaux usées au collecteur de base ;
- réalisation de l'aménagement de certaines zones critiques ;
- réalisation de travaux d'infrastructures routières ;
- réalisation des travaux de la station de traitement des boues de vidange d'Anyama ;
- acquisition de 14 sites pour la réalisation de 14 Stations de traitement de Boues de Vidange
- 144 latrines en cours de construction dans 24 écoles des villages cibles.

Difficultés rencontrées

- Difficultés en rapport avec l'exécution physique :
 - *lourdeur administrative : retard dans l'actualisation des DAO et l'approbation des marchés par la DGMP ;*
 - *retard dans le processus de signature des Arrêtés de mise en place des comités de gestion des PAR ;*
 - *longue attente des ANO de la part des bailleurs (BAD et BOAD) ;*
 - *difficultés dans l'application de la Déclaration d'Utilité Publique (opposition des populations de Bingerville et autres localités) ;*
 - *non obtention de l'arrêté d'exonération des taxes et droits de douane.*
- En rapport avec les crédits budgétaires :
 - *insuffisance du budget d'indemnisation des personnes affectées par les projets.*

IV.2. Recommandations

En rapport avec la réalisation des activités :

- *faire un plaidoyer auprès de la DGMP afin d'accélérer le processus d'actualisation des DAO et l'approbation des marchés afin d'éviter les retards dans l'exécution des projets ;*
- *faire un plaidoyer auprès du MCLU en vue d'accélérer le processus de signature des Arrêtés de mise en place des instances de gestion des PAR ;*
- *solliciter l'appui du Cabinet du MINHAS en vue d'interpeller les bailleurs sur la nécessité d'accélérer le processus de délivrance des ANO ;*
- *solliciter l'appui du Préfet d'Abidjan en vue de séances de travail avec les chefs de villages et de communautés pour faciliter la mise en œuvre des DUP ;*
- *faire des plaidoyers, avec l'appui du Cabinet du MINHAS, auprès du MFB en vue de mettre à disposition des crédits pour la prise en compte des exonérations et droits de douanes sur les différents projets.*

En rapport avec les crédits budgétaires :

- *faire des plaidoyers auprès de la DGBF afin de faire de doter conséquemment la nature économique destinée à l'indemnisation des personnes affectées par les projets.*

CONCLUSION

Le programme « Assainissement et Drainage » a pour objectif de réaliser l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural.

Pour l'exercice 2023, il a bénéficié d'une allocation budgétaire de 119 623 510 986 FCFA exécutée à hauteur de 80,13%.

Au terme de l'année budgétaire, plusieurs acquis sont à mettre à l'actif du Ministère en matière d'assainissement et de drainage dont la réalisation de réseaux d'assainissement, de drainage, de stations de pompage et d'épuration des eaux usées et la construction de latrines en milieu rural.

Nonobstant ces résultats, des difficultés dans la réalisation des activités rattachées à certains projets ont plombé le taux moyen d'exécution du Programme.

Pour améliorer les résultats de ce programme, il faudra anticiper sur les procédures de passation des marchés en année n-1, à travers l'élaboration d'un plan de passation des marchés. Également, revoir à la hausse le budget alloué aux indemnités des personnes affectées par les projets. Enfin, définir des indicateurs réalistes que l'on pourra renseigner aisément.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « SALUBRITE ET LUTTE CONTRE LES NUISANCES »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères, le Responsable de Programme 4 « Salubrité et Lutte Contre les Nuisances » est Monsieur OUATTARA Lazen, Directeur Général de l'Assainissement et de la Salubrité nommé par décret n°2020-181 du 05 Février 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Assainissement et de la Salubrité au Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité.

La mission du programme 4 est de coordonner les activités de lutte contre les nuisances et l'insalubrité. Les activités sont menées relativement aux attributions de la Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité avec le concours des Directions Centrales en charge des questions de salubrité que sont :

- la Direction des Opérations de Salubrité et de lutte contre les Nuisances (DOSLN) ;
- la Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des Déchets (DISVD) ;
- la Direction de la Promotion de l'Animation et du Suivi des Comités de Salubrité et d'Hygiène (DPASCSH).

En outre, les activités des entités du Ministère telles que la Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité (BAS) et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), concourent à l'atteinte des objectifs du Programme 4, conformément au Document de Programmation Pluriannuel des dépenses et des Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025.

Avec un budget de 3 301 811 649 FCFA, il a été réalisé notamment en 2023 au titre du programme 4, les activités principales suivantes :

- réduction des nuisances ;
- promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets.

Ces activités se sont déroulées dans un environnement perturbé par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine, les effets résiduels de la pandémie de la COVID-19 avec pour corollaire la persistance de l'inflation, le collectif budgétaire intervenu en fin de premier semestre et le remaniement ministériel du 17 octobre 2023.

Le présent rapport qui fait le bilan des activités réalisées dans le cadre du programme 4 s'articulera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Objectif global	Résultat stratégique
Améliorer le cadre de vie des populations en termes de salubrité	Le cadre de vie des populations en terme de salubrité est amélioré

I.2. Le financement du programme

Pour l'exercice 2023, le budget voté du programme « Salubrité et Lutte contre les Nuisances » est de 3 662 632 483 FCFA. Un collectif budgétaire le réduit à 3 989 558 519 FCFA et le montant actuel est de 3 301 811 649 FCFA

Comparativement au budget de l'exercice 2022 (4 034 027 291 FCFA), il a connu une baisse de 22,18% correspondant à 732 215 642 FCFA.

Le budget du programme se répartit comme suit :

- Personnels : 1 876 879 864 FCFA en 2023 contre 1 704 054 312 FCFA en 2022, soit une hausse de 9,21% ;
- Biens et Services : 883 533 439 FCFA en 2023 contre 931 627 258 FCFA en 2022, soit une baisse de 5,16% ;
- Transferts : 121 486 833 FCFA en 2023 contre 121 486 833 FCFA en 2022, soit le même montant ;
- Investissements : 419 911 513 FCFA en 2023 contre 1 276 858 888 FCFA en 2022, soit une baisse de 67,11%.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2023	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Réduction des nuisances	1 110 752 619	1 056 014 029	988 118 287	987 728 104	390 183	99,96	
	Biens et services	937 200 000	882 461 410	866 631 454	866 241 271	390 183	99,95	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Transfert	173 552 619	173 552 619	121 486 833	121 486 833	0	100,00	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A2	Promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets	2 551 879 864	2 933 544 490	2 313 693 362	2 313 693 362	0	100,00	
	Personnels	1 876 879 864	1 876 879 864	1 876 879 864	1 876 879 864	0	100,00	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Biens et services	25 000 000	20 717 121	16 901 985	16 901 985	0	100,00	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	Investissements	650 000 000	1 035 947 505	419 911 513	419 911 513	0	100,00	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire

Sources : SIGOBE à la date du 31/01/2024

Des modifications de crédits budgétaires relatives à la création d'activités, de virements de crédits, de modification de natures économiques ont été faites par les arrêtés et décisions suivants :

- Décision n°001/MINHAS/PROG4/OL/NDD du 13 octobre 2023 portant virement de crédits ;
- Décision n°002/MINHAS/PROG4/OL/NDD du 31 octobre 2023 portant virement de crédits.

Le budget du programme 4 a été exécuté globalement à hauteur de 99,99% en 2023 contre 91,09% en 2022. Il se repartit par action comme suit :

- Action 1 Réduction des nuisances : 99,96% en 2023 contre 100% en 2022 ;
- Action 2 Promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets : 100% en 2023 contre 81,86% en 2022 ;

Une hausse du taux d'exécution de l'ensemble des actions de 2023 comparativement à celles de 2022 est observée. Cela s'explique par le fait que l'ensemble des crédits affectés aux différentes natures de dépenses ont été exécutés entièrement.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 122 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2214901 : Réduction des nuisances	0	0	909 777 304	866 241 271	121 486 833	121 486 833	0	0	1 031 254 137	987 728 104
2214902 : Promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets	1 704 054 312	1 876 879 864	21 849 948	16 901 985	0	0	732 232 144	419 911 513	2 458 136 404	2 313 693 362

Sources : SIGOBE à la date du 31/01/2024 / RAP 2022

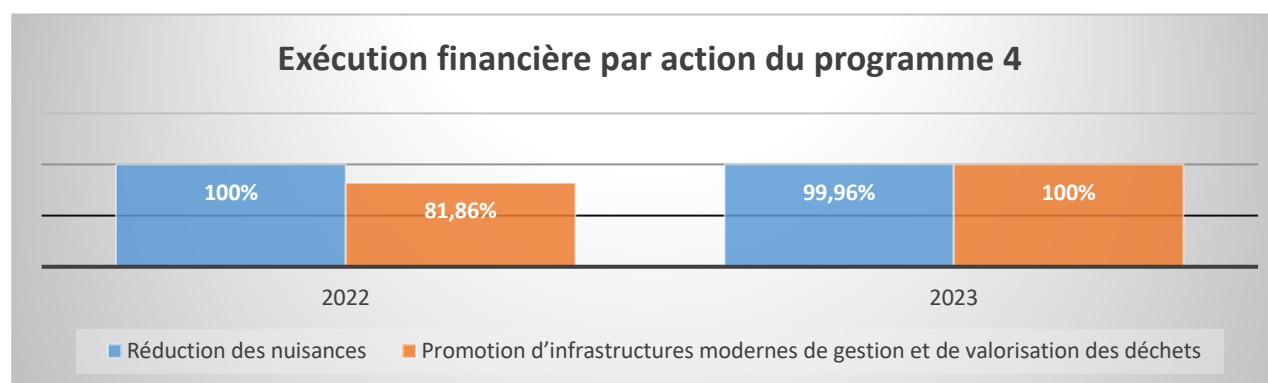
Le programme 4 Salubrité et Lutte contre les Nuisances regroupe 02 actions avec une dotation globale de 3 301 811 649 FCFA. Cette dotation est répartie en biens et services, transferts et investissements.

L'action 1, qui consiste à mener des activités de sensibilisation, d'information et de répression en vue de réduire toutes sortes de nuisances (déchets solides, nuisances sonores, olfactives, lumineuses, désordre urbain), a bénéficié d'une dotation globale de 988 118 287 FCFA exécuté à hauteur de 987 728 104 FCFA dont 866 241 271 FCFA en biens et services et 121 486 833 FCFA en transferts.

L'exécution globale de l'action 1 se situe à 99,96% en 2023 contre 100% en 2022.

L'action 2, promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets, consiste en l'identification, la sécurisation des sites devant abriter les infrastructures modernes de gestion des déchets solides et en la promotion des activités de recyclage et de valorisation des déchets solides produits sur toute l'étendue du territoire national. Avec une dotation de 2 313 693 362 FCFA, l'action 2 a été exécutée à hauteur de 2 313 693 362 FCFA dont 1 876 879 864 FCFA en personnel, 16 901 985 FCFA en biens et services et 419 911 513 FCFA en investissements.

L'exécution globale de l'action 2 se situe à 100% en 2023 contre 81,86 % en 2022.



Graphique 213 : Exécution financière par action du programme 4

Une légère variation à la baisse est constatée en ce qui concerne l'exécution budgétaire de l'action 1, passant de 100% en 2022 à 99,96% en 2023 et une hausse de 18,14% au niveau de l'action 2 par rapport à 2022.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 123 : Exécution des investissements du programme 4

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Centre d'enfouissement technique (CET)	2018	2024	48 413 000 000	500 000 000	298 912 113	298 912 113
Sur financement intérieur (Etat)			7 683 000 000	500 000 000	298 912 113	298 912 113
Sur financement extérieur			40 730 000 000	0	0	0
Projet 2 : Ouverture décharge d'ordures ménagères	2019	2025	10 660 900 000	150 000 000	120 999 400	120 999 400
Sur financement intérieur			10 660 900 000	150 000 000	120 999 400	120 999 400
Total programme (Budget de l'Etat)			59 073 900 000	650 000 000	419 911 513	419 911 513
Total sur financement intérieur			18 343 900 000	650 000 000	419 911 513	419 911 513
Total sur financement extérieur			40 730 000 000	0	0	0

Sources : SIGOBE à la date du 31/01/2024 / PIP 2023-2025

Commentaires :

Projet 1 : Centre d'Enfouissement Technique

En 2023, le suivi et contrôle de l'exploitation des travaux de construction du Centre a été régulièrement assuré par les cabinets BNETD et ARTELIA conformément aux spécifications techniques des conventions de délégation.

Cette activité de suivi et contrôle favorise l'exploitation dans les règles de l'art du Centre et est gage du respect des engagements de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la réalisation d'un projet conciliant l'atteinte des objectifs développementaux et la maîtrise des risques et des impacts négatifs environnementaux et sociaux.

Avec le suivi et contrôle, l'exploitation du Centre d'enfouissement technique, unique exutoire pour les déchets solides produits à l'échelle du territoire du District Autonome d'Abidjan se fait dans le respect et la sauvegarde des matrices environnementales.

Projet 2 : Ouverture décharge d'ordures ménagères (Indemnité d'évictions)

En 2023, le projet a permis grâce au paiement de la purge des droits coutumiers, l'acquisition partielle des sites devant les centres de transfert de Korhogo dans le cadre du projet de gestion intercommunale des déchets solides de « Korhogo – Sinématiali- Ferkessédougou - Ouangolodougou » et le centre de transfert de Toumodi, dans le cadre du projet de gestion intercommunale des déchets slides de « Toumodi – Yamoussoukro – Tiébissou-Bouaké ».

Montant du projet : 10 660 900 000 F.CFA

Montant total exécuté depuis le début du projet : 1 468 000 000 F.CFA, soit un niveau d'exécution de 14 % à la fin de l'année 2023.

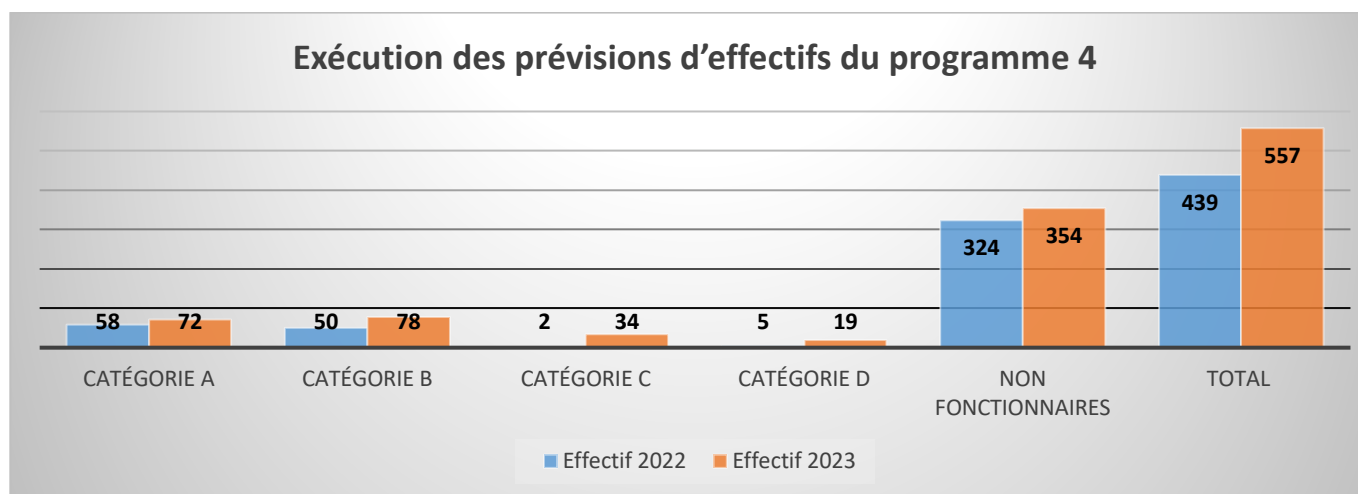
II.2. Évolution des effectifs

L'effectif du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 124 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	58	04	15	17	3	72
Catégorie B	50	06	20	28	0	78
Catégorie C	02	01	25	34	2	34
Catégorie D	05	03	15	14	0	19
Non Fonctionnaires	324	00	37	30	0	354
TOTAL	439	14	112	123	5	557

Sources : DRH / RAP 2022



Graphique 214 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

L'effectif du Programme est de **557 agents** au 31 décembre 2023.

Cet effectif est constitué des différents agents des structures qui composent le Programme 4.

Il y'a une prédominance des agents non fonctionnaires au sein du programme 4 du fait des effectifs de la Brigade de la Salubrité et de l'ANAGED qui emploie plus de contractuels.

Les effectifs ont connu une variation notable et significative. En effet, nous notons 123 entrées contre 05 sorties essentiellement constituées d'agents contractuels non-fonctionnaires.

L'ensemble du personnel a contribué activement et significativement à l'atteinte des objectifs assignés à ce programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La réalisation des activités du programme au titre de l'année 2023, se présente comme suit :

- **Coordonner la mise en œuvre des activités de propreté sur le territoire national**

- Supervision et Suivi des opérations de propreté dans le District Autonome d'Abidjan

Le service de propreté dans l'agglomération d'Abidjan est assuré par deux (02) opérateurs, ECOTI SA pour le secteur 1 (*Abobo, Anyama, Bingerville, Cocody et Plateau*) et ECO EBURNIE pour le secteur 2 (*Adjamé, Attécoubé, Yopougon et Songon*) et le secteur 3 (*Treichville, Marcory, Koumassi et Port-Bouët*).

Selon le rapport du Bureau Veritas et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), les opérateurs ECOTI SA et ECO EBURNIE ont collecté et transporté au CVET, du **01 juillet au 31 décembre 2023**, respectivement **523 082,56 tonnes** et **852 481,20 tonnes de DSMA**.

Durant cette même période, ECOTI SA a balayé **45 884,30 mètres linéaires de voies** et curé **246,65 mètres linéaires de caniveaux**. Quant à ECO EBURNIE, il a réalisé le balayage de **37 889,60 mètres linéaires de voies** et le curage de **596,40 mètres linéaires de caniveaux**.

Le tableau quantitatif des DSMA collectés et transportés au CVET est annexé au présent rapport (cf. annexes 3).

- Supervision et suivi de l'exploitation du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen

Suivant les rapports du Bureau VERITAS et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), le CVET de Kossihouen, exploité par l'entreprise CLEAN EBURNIE, a réceptionné **1 380 531,74 tonnes de DSMA** sur la période du 01 juillet au 31 décembre 2023, avec une quantité journalière moyenne de **3 782,28 tonnes de DSMA** collectés dans les 13 communes du District Autonome d'Abidjan.

Le tableau quantitatif des DSMA mis en décharge est annexé au présent rapport (cf. annexes 3).

- Supervision et suivi de la mise en œuvre des opérations de salubrité dans les villes de l'intérieur du pays

Les opérations de salubrité dans les villes de l'intérieur concernent principalement les cinq (05) communes que sont Bouaké, Daloa, Korhogo, San-Pedro et Yamoussoukro.

La collecte et le transport des DSMA à Bouaké sont assurés par les entreprises MOYA et TIELOU Service, qui assure par ailleurs la mise en décharge. Suivant les rapports du Bureau VERITAS et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), la quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge est de **265 492,87 tonnes**.

Dans la commune de Korhogo, l'entreprise GI2E a la responsabilité de la collecte, du transport et de la mise en décharge des DSMA. La quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge, dans la même période, est de **160 215,00 tonnes**.

Concernant la commune de San-Pedro, ce sont les entreprises SIRVOICO et MOYA qui assurent la collecte et le transport des DSMA ; quant à la mise en décharge, elle est assurée par l'entreprise SPRO BTP. La quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge est de **181 263,00 tonnes**.

Dans la commune de Yamoussoukro, la collecte et le transport sont assurés par les entreprises COULIBALY et GI2E, tandis que l'entreprise GANA OUSMANE s'occupe de la mise en décharge. La quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge est de **123 836,02 tonnes**.

Quant à la commune de Daloa, les entreprises MOYA et COULIBALY assurent la collecte et le transport des DSMA. La mise en décharge est sous la responsabilité de l'entreprise MOYA. La quantité des DSMA collectés, transportés et mis en décharge est de **152 640,10 tonnes**.

Le tableau quantitatif des DSMA collectés, transportés et mis en décharge dans les villes de l'intérieur est annexé au présent rapport (cf. annexe 4).

- **Contrôler la construction des ouvrages de gestion des déchets sur le territoire national**

Dans le cadre de cette activité, il a été prévu d'une part, la sécurisation des sites acquis au niveau du District Autonome d'Abidjan. Les résultats attendus étaient de réaliser une matrice des sites acquis et de poursuivre le suivi de la sécurisation des sites.

Au terme des démarches entreprises, la matrice des sites acquis a été élaborée et les dossiers techniques des sites d'Elokato et d'Abidjan-Kouté ont été réalisés. Par ailleurs, des pancartes ont été confectionnées aux fins de consolider la sécurisation des sites.

D'autre part, le recensement des infrastructures de salubrité, des sites acquis ou en voie de l'être a été engagé avec pour objectif de réaliser une cartographie des infrastructures existantes et des sites acquis. A ce jour, une collecte des données a été réalisée dans onze (11) Directions Régionales sur 31 existantes.

Par ailleurs, il urge d'obtenir des Déclarations d'Utilité Public (DUP) des sites acquis et susceptibles d'abriter des infrastructures de gestion des déchets solides en vue de leur sécurisation et ainsi éviter leur colonisation et leur occupation par des tiers.

- **Promouvoir les stratégies de lutte contre les nuisances et les occupations anarchiques**

La promotion des stratégies de lutte contre les nuisances et les occupations anarchiques a permis de mettre en œuvre les activités suivantes :

- ✓ promouvoir le respect des règles et normes de salubrité ;
- ✓ lutter contre les nuisances ;
- ✓ protéger les ouvrages d'assainissement et de salubrité ;
- ✓ superviser les opérations de lutte contre les nuisances ;
- ✓ superviser les opérations de salubrité ;
- ✓ organiser des opérations de lutte contre les affiches anarchiques en collaboration avec les mairies et la Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité ;
- ✓ appuyer les collectivités territoriales en matière de salubrité et de lutte contre les nuisances ;
- ✓ organiser des séances de sensibilisation à la lutte contre les nuisances sonores.

La mise en œuvre de ces activités a permis d'atteindre les réalisations suivantes :

- ✓ 972 réclamations clients traitées sur 989 reçues ;
- ✓ 1722 contraventions servies avec un recouvrement 60 230 000 d'amende de FCFA ;
- ✓ 91 lots appareils de sonorisation saisis ;
- ✓ 592 mises en demeure servies.

Plusieurs séances de travail relatives à la libération des emprises n'ont pu être réalisés.

Cependant avec l'adoption du nouveau code de l'hygiène et de la salubrité, il est nécessaire d'organiser des ateliers de renforcement des capacités opérationnelles sur les modalités d'application de cette importante loi.

- **Promouvoir la qualité du cadre de vie**

Dans l'atteinte des objectifs, une activité de sensibilisation des populations des cités 246 logements et SICOZI ZOO 1ère Tranche à COCODY II Plateaux. A cette occasion, les populations ont été invitées à un meilleur conditionnement des déchets produits.

- **Coordonner et suivre les activités des comités de salubrité et d'hygiène**

L'une des stratégies politique du MINHAS en matière de salubrité consiste à couvrir le territoire national par l'installation des comités de salubrité dans les Régions, les Départements ; les Sous-Préfectures, les Communes, Cités, les Quartiers et les Villages.

Au cours du second semestre de l'année 2023, un atelier de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des Comités Locaux d'Assainissement, de Salubrité et d'Hygiène (CLASH) de la Région du SUD-COMOE dans la commune d'Aboisso, a été organisé.

- **Centre d'enfouissement technique**

Le Projet Centre d'Enfouissement Technique, permet aujourd'hui l'exploitation dans les règles de l'art du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique de Kossihouen qui reçoit depuis 2018 l'ensemble des déchets collectés sur le territoire du District Autonome d'Abidjan. Dans cette dynamique, les activités de suivi et contrôle nécessaire à la bonne exécution des opérations du centre s'avère nécessaire.

- **Ouverture décharges ordures ménagères**

Dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire, la gestion des déchets solides présente des lacunes d'ordres organisationnel, institutionnel et financier. A ces insuffisances, il faut ajouter le déficit en infrastructures appropriées.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la gestion des déchets solides sur l'ensemble du territoire national. Il a pour principal objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des conditions socioéconomiques des populations. Le projet vise spécifiquement à doter cette localité d'infrastructures appropriées et modernes de gestion des déchets solides.

Cette démarche passe nécessairement par l'acquisition et la sécurisation des sites dédiés.

Au cours de l'année 2023, le projet a permis la purge partielle des droits coutumiers pour l'acquisition de sites des centres de transfert de Toumodi et de Korhogo dans les limites de la disponibilité budgétaire.

- **Professionnalisation des filières des déchets solides ménagers et assimilés**

Le projet a pour objectifs globaux de :

- ✓ contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et de l'esthétique urbaine des villes de l'intérieur ;
- ✓ contribuer à la préservation de l'environnement par la réduction de la consommation du bois-énergie dans les ménages des localités cibles ;
- ✓ contribuer à l'insertion professionnelle et durable des acteurs de la pré-collecte dans les villes de l'intérieur.

Dans ce but, une infrastructure dénommée Centre de Valorisation Simplifié des Déchets (CVSD) sera construite dans la localité de Bouaké.

Pendant l'année 2023, les activités réalisées concernent :

- ✓ l'actualisation des études techniques (APS, APD) des travaux de construction du Centre de Valorisation Simplifié des Déchets (CVSD) de Bouaké ;
- ✓ l'élaboration du dossier d'Appel d'offres (DAO) pour la sélection d'une entreprise en vue de la poursuite et l'achèvement des travaux de construction dudit centre.

- **Mise en place d'une unité de compostage à Yamoussoukro**

Le projet de construction d'une unité de compostage à Yamoussoukro vise principalement à donner une valeur aux déchets organiques et autres déchets réutilisables et spécifiquement à favoriser la collecte sélective des déchets dans l'ensemble du District de Yamoussoukro.

Durant l'année 2023, les travaux de poursuite et d'achèvement de construction des bâtiments ont été exécutés à savoir :

- ✓ un incubateur chambre d'activation ;
- ✓ une aire de stockage primaire ;
- ✓ une aire de stockage secondaire.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du Programme se résume dans le tableau ci-dessous :

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 125 : Évolution des indicateurs du programme 4

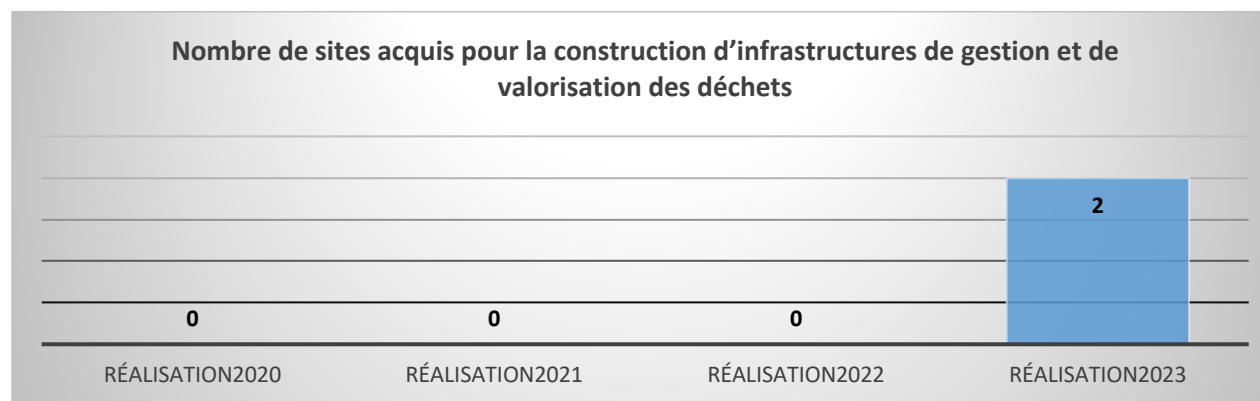
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations
Objectif Spécifique 1 : Promouvoir des infrastructures modernes gestion et de valorisation des déchets						
Nombre de sites acquis pour la construction d'infrastructures de gestion et de valorisation des déchets	U	1	1	3	07	02
Proportion des collectivités territoriales (chefs-lieux de région et districts) bénéficiant de décharges contrôlées	%	0	0	0	30	0
Objectif Spécifique 2 : Réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)						
Taux de réclamations client traitées	%	35	95	91,0	95	99,7
Nombre de saisines en matière de nuisances	U	-	-	-	624	544
Nombre d'installations anarchiques démantelées	U	-	-	-	130	1598
Nombre de comités locaux d'assainissement, de salubrité et d'hygiène installés	U	-	-	-	20	02

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Promouvoir des infrastructures modernes gestion et de valorisation des déchets

Indicateur 1 : Nombre de sites acquis pour la construction d'infrastructures de gestion et de valorisation des déchets



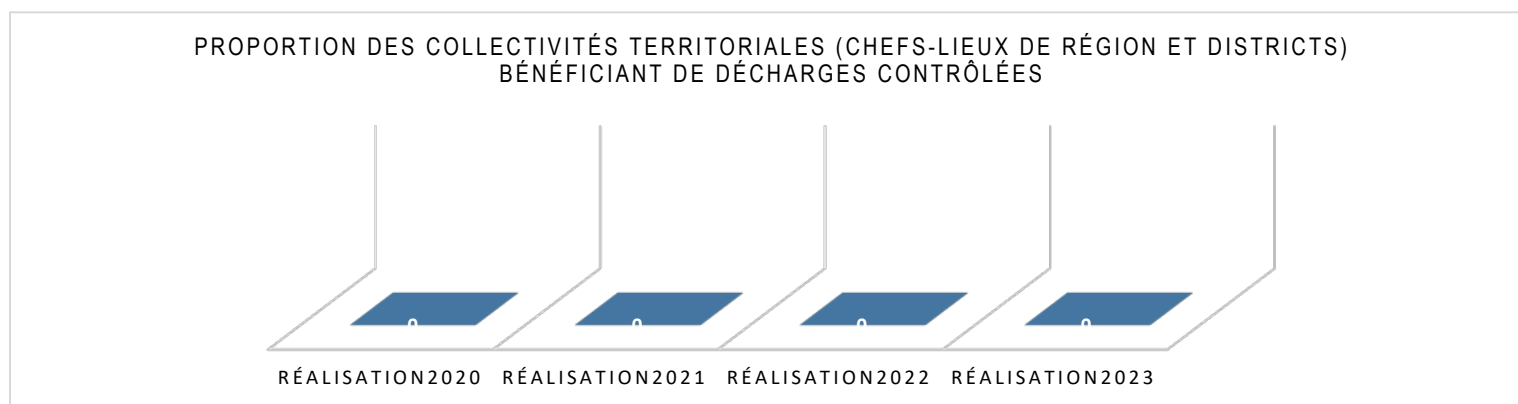
Graphique 215 : Nombre de sites acquis pour la construction d'infrastructures de gestion et de valorisation des déchets

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de sites acquis pour la construction d'infrastructures de gestion et de valorisation des déchets
Source de données	Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité + ANAGED
Situation de référence	Nouvel indicateur

Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	7 (2023), 09 (2024), 09 (2025)
Analyse de l'indicateur	Sur 07 sites prévus en 2023, 03 sites ont pu être acquis pour la construction d'infrastructures de gestion et de valorisation des déchets. Il s'agit des sites devant abriter les centres de transfert de Ouangolodougou, Ferkssédougou et de Bouaké. Ce résultat s'explique par l'insuffisance de crédits alloués à l'activité pour la prise en compte du paiement des purges. A cela, s'ajoute la difficulté de disponibilité de sites dues à la pression foncière dans certaines localités. Pour pallier cette difficulté, il s'agira d'identifier au préalable les potentiels sites qui pourraient abriter ces infrastructures afin de sensibiliser les populations à l'acceptation sociale du projet.

Objectif spécifique 1 : Promouvoir des infrastructures modernes gestion et de valorisation des déchets

Indicateur 2 : Proportion des collectivités territoriales (chefs-lieux de région et districts) bénéficiant de décharges contrôlées

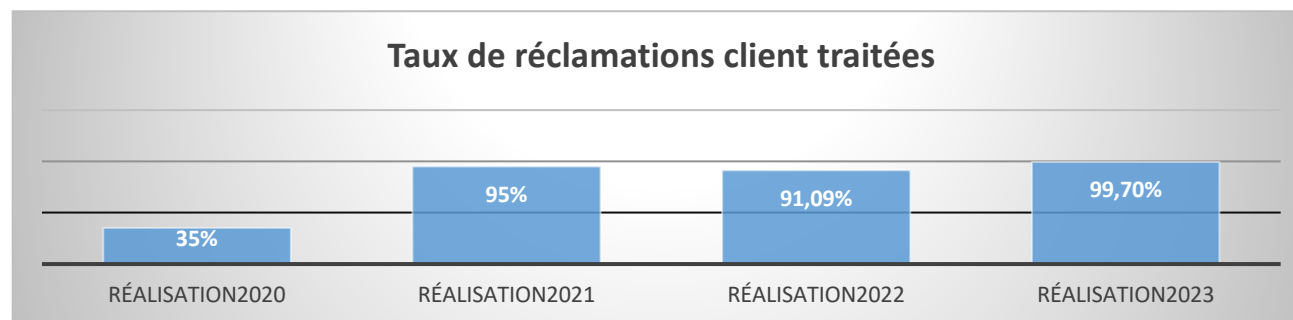


Graphique 216 : Proportion des collectivités territoriales (chefs-lieux de région et districts) bénéficiant de décharges contrôlées

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de localité bénéficiant d'infrastructure moderne de salubrité
Source de données	Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité
Situation de référence	0% (2022)
Mode calcul	$(\text{Nombre de collectivités territoriales bénéficiant de décharge contrôlée} / \text{Nombre total de collectivités territoriales}) \times 100$
Valeur cible	30% (2023), 30% (2024), 35% (2025)
Analyse de l'indicateur	Le niveau de réalisation de l'indicateur 2 relatif à la proportion de collectivités bénéficiant de décharge contrôlée, s'appréciera à l'aune de la construction de nouvelles infrastructures de gestion des déchets dans les chefs-lieux de régions et de districts. A date, seul le District autonome d'Abidjan dispose d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement technique, une décharge moderne et contrôlée construite selon les normes environnementales internationalement prescrites, en 2018. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de modernisation de la gestion des déchets solides dans tout le pays, les différents chefs-lieux de régions et de districts seront à terme, dotés d'une décharge contrôlée à l'instar du Centre de Valorisation et d'enfouissement technique d'Abidjan pour les localités qui bénéficieront d'une gestion intercommunale. Cette démarche suggère en amont, l'acquisition et la sécurisation de sites devant abriter les infrastructures projetées ; condition indispensable pour l'atteinte des cibles de l'indicateur. C'est pourquoi un indicateur précisant le nombre de site acquis pour l'implantation de ces infrastructures permettrait de mieux apprécier la trajectoire d'atteinte de l'indicateur relatif à la proportion de collectivités territoriales bénéficiant de décharge contrôlée

Objectif Spécifique 2 : Réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)

Indicateur 1 : Taux de réclamations client traitées

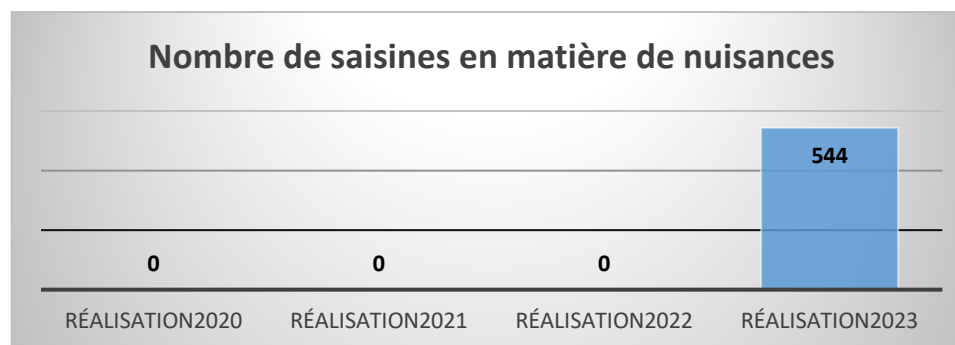


Graphique 217 : Taux de réclamations client traitées

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de réclamations client traitées en lien avec les nuisances sonores, olfactives, visuelles, auditives, installation anarchique
Source de données	Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité + Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité + Direction des Opérations de salubrité et de lutte contre les nuisances
Situation de référence	:91,09% (2022)
Mode calcul	: (Nombre de réclamations traitées/Nombre de réclamations reçues) x100
Valeur cible	95% (2023), 98 (2024°, 98 (2025)
Analyse de l'indicateur	Les réclamations client au cours de l'année 2023 ont porté sur les nuisances sonores, les occupations anarchiques du domaine public et les ouvrages d'assainissement. Une performance de 99,70% a été atteinte sur une prévision de 95%. Avec la mise en place, en 2021, de la régie d'avance des recettes, la force coercitive de la répression a été maintenue. Des outils de collecte d'informations tels que la mise en place d'un call-center a permis aux usagers-clients de solliciter davantage les services du MINHAS par appels téléphoniques et ainsi maintenir le contact en s'assurant que leurs préoccupations ont été satisfaites. Également, la mise en œuvre de diverses activités de sensibilisation a contribué de manière significative à un changement de comportement chez les populations.

Objectif Spécifique 2 : Réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)

Indicateur 2 : Nombre de saisines en matière de nuisances

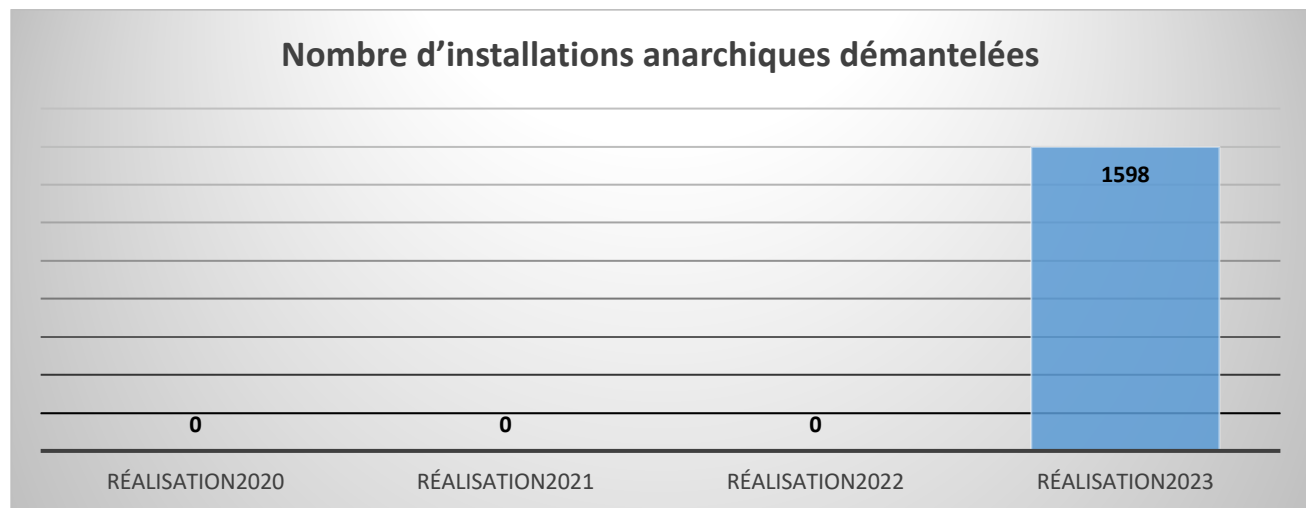


Graphique 218 : Nombre de saisines en matière de nuisances

Définition de l'indicateur	Valeur déterminant le nombre de saisies en matière de nuisances sonores, olfactives, visuelles, auditives, installation anarchique
Source de données	Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité + Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité + Direction des Opérations de salubrité et de lutte contre les nuisances
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	624 (2023), 650 (2024), 650 (2025)
Analyse de l'indicateur	Au cours de l'année 2023, les saisines en matière de nuisances ont porté sur la réquisition de matériels sonores et des amendes relatives aux différentes plaintes usagers-clients. Sur une prévision de 624 saisines, 544 ont été réalisées. La non atteinte de l'objectif est liée à la faible mobilité des agents du fait de l'insuffisance de matériels roulants affectés à ces activités. Afin de réaliser les prévisions lors des exercices à venir, l'acquisition du matériel nécessaire a été programmé.

Objectif Spécifique 2 : Réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)

Indicateur 3 : Nombre d'installations anarchiques démantelées



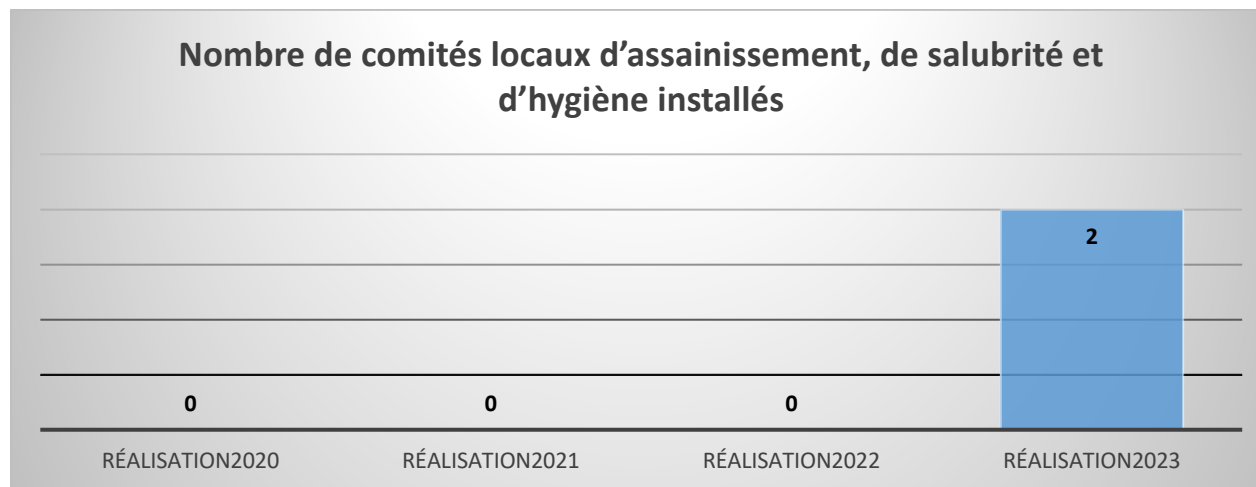
Graphique 219 : Nombre d'installations anarchiques démantelées

Définition de l'indicateur	: Valeur déterminant le nombre d'installations anarchiques démantelées
Source de données	Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité + Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité + Direction des Opérations de salubrité et de lutte contre les nuisances
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	130 (2023), 140 (2024), 140 (2025)

Analyse de l'indicateur	Sur la base de la cartographie des sites ou zones d'implantation des installations anarchiques sur l'ensemble du District Autonome d'Abidjan, 1598 installations anarchiques ont été démantelées sur une prévision de 905. Cette performance est due à l'augmentation de la population sur ces sites. Pour l'exercice à venir, les prévisions devraient être atteintes sans difficulté.

Objectif Spécifique 2 : Réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, auditives, installations anarchiques)

Indicateur 4 : Nombre de comités locaux d'assainissement, de salubrité et d'hygiène installés



Graphique 220 : Nombre de comités locaux d'assainissement, de salubrité et d'hygiène installés

Définition de l'indicateur	: Valeur déterminant le nombre comités locaux d'assainissement, de salubrité et d'hygiène installés
Source de données	Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité + Direction de la Promotion et de l'Animation des Comités de Salubrité et d'Hygiène
Situation de référence	Nouvel indicateur
Mode calcul	Dénombrement
Valeur cible	20 (2023), 35 (2024), 145 (2025)
Analyse de l'indicateur	En 2023, sur une prévision de 20 comités locaux d'assainissement, de salubrité et d'hygiène à installer ,02 comités ont pu être mis en place. Cette contre-performance s'explique par l'insuffisance budgétaire. Un budget bien plus important est donc sollicité en vue de la réalisation des prévisions.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Points positifs

- dans le cadre de la supervision et du suivi des opérations de propreté dans le District Autonome d'Abidjan, les opérateurs ECOTI SA et ECO EBURNIE ont collecté et transporté au CVET, respectivement 523 082,56 tonnes et 852 481,20 tonnes de DSMA ;
- ECOTI SA a balayé 45 884,30 mètres linéaires de voies et curé 246,65 mètres linéaires de caniveaux. Quant à ECO EBURNIE, il a réalisé le balayage de 37 889,60 mètres linéaires de voies et le curage de 596,40 mètres linéaires de caniveaux ;
- la matrice des sites acquis a été élaborée et les dossiers techniques des sites d'Elokato et d'Abadjan-Kouté ont été réalisés. Par ailleurs, des pancartes ont été confectionnées aux fins de consolider la sécurisation des sites.

Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées au cours de l'année et qui ont eu un impact sur la bonne réalisation de la performance du Programme. Elles peuvent être en rapport avec :

- la réalisation des activités ;
- les crédits budgétaires ;
- les mouvements d'effectifs ;
- tout autre facteur exogène au Programme.

L'ensemble des difficultés rencontrées pendant l'année 2023 sont de diverses ordres et peuvent se résumer comme suit :

- la non application des textes coercitifs en matière de salubrité et d'assainissement ;
- l'insuffisance de moyens roulants.

Pour les crédits budgétaires l'on note :

- l'insuffisance des budgets alloués.
- difficulté de réalisation des activités du fait du plafonnement des crédits.

D'autres difficultés dites exogènes au programme ont réellement impacté l'atteinte des objectifs du programme. Il s'agit notamment de l'interruption de certains travaux du fait de la défaillance des entreprises commises à la tâche. Par ailleurs, l'incivisme exacerbé des populations du fait de la faiblesse des textes juridiques ne favorise pas une adhésion et une implication des populations à une bonne gestion des déchets. Par conséquent, on observe une amélioration du cadre de vie des populations grâce aux efforts déployés sur le terrain.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés indiquées plus haut, plusieurs initiatives ont été entreprises. Il s'agit notamment :

- de l'accélération et l'anticipation des démarches en vue d'obtenir les crédits budgétaires et/ou les besoins complémentaires à bonne date pour la réalisation des activités ;
- du changement d'approche en matière de sensibilisation des populations ;
- renforcer le cadre juridique et réglementaire.

CONCLUSION

Le programme « Salubrité et Lutte contre les Nuisances » a pour objectif de coordonner les activités de lutte contre les nuisances et l'insalubrité.

Pour l'exercice 2023, il a bénéficié d'une allocation budgétaire de 3 301 811 649 FCFA exécutée à hauteur de 99,99%.

Au terme de l'année budgétaire, plusieurs acquis sont à mettre à l'actif du Ministère en matière de salubrité et lutte contre les nuisances dont l'acquisition de sites pour la construction d'infrastructures de gestion et de valorisation des déchets, le démantèlement d'installations anarchiques et le traitement de bon nombre de réclamations clients.

CONCLUSION GENERALE

Le MINHAS fonde un très grand espoir sur la mise en œuvre effective du Rapport Annuel de Performance (RAP) comme outil de gestion budgétaire conformément aux recommandations de l'UEMOA. Cet outil annuel tient compte des missions et objectifs assignés au ministère.

Le RAP 2023 du MINHAS s'inscrit dans cette dynamique et se veut un document de plaidoyer à travers lequel le ministère entend trouver les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique, d'assainissement, de drainage, de salubrité et de lutte contre les nuisances. Ainsi, cette nouvelle politique budgétaire permettra d'assurer une meilleure orientation des ressources accordées à ce département ministériel et à mesurer les effets de ces politiques sur la qualité des services fournis aux populations.

Ainsi, pour l'exercice 2023, le MINHAS a bénéficié d'un budget global de 249 052 086 236 FCFA. Il a été exécuté globalement à hauteur de 80,60% (hors CST), avec **92,66%** en Biens et Services, **100%** en Transferts, **100%** en Personnel et **79,40%** en Investissements.

Pour faire face aux exigences liées à l'eau, à l'assainissement et à la salubrité, les perspectives pour l'année 2024 se présentent comme suit :

- prendre des décisions nécessaires en vue du fonctionnement des organes de l'Observatoire ;
- faciliter la collaboration entre les différentes Directions du MINHAS par leur rapprochement ou la mise à disposition d'engins roulants pour la liaison ;
- encourager la célérité dans le traitement des engagements par la prise mesures idoines ;
- réaménager de budget au cours de l'année avec célérité en faveur des activités ayant un niveau de réalisation physique avancée ;
- prioriser les projets susceptibles d'être réalisés au cours de l'année par une meilleure planification des activités ;
- améliorer le budget d'indemnisation des projets ;
- faciliter l'obtention des exonérations des projets ;
- changer d'approche en matière de sensibilisation des populations.

Au regard des perspectives notées ci-dessus, les ambitions d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de propreté pourront améliorer la qualité du cadre de vie des populations et devraient être soutenues par une collaboration de qualité avec les différentes parties prenantes que sont les collectivités territoriales, les ONG, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

SECTION 369 : MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

INTRODUCTION GENERALE

Au terme du décret N° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement, Madame Myss Belmonde DOGO a été nommée Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté. Suite au remaniement ministériel, elle a été reconduite dans ses fonctions par décret N°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement. Depuis lors, ce Ministère qu'elle pilote, a pour prérogatives la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de solidarité et de lutte contre la pauvreté.

A ce titre, et conformément au décret N°2022-301 du 04 Mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministère a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : (i) Coordonner, promouvoir et mettre en œuvre les actions de Solidarité et Humanitaire en faveur des communautés en détresse ; (ii) Procéder à la prise en charge et la réparation des préjudices des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire ; (iii) Contribuer à la réduction des inégalités et à la prise en charge sociale des populations vulnérables ; (iv) Mener des actions de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Toutes ces actions sont réalisées au travers de trois (03) programmes animés. Outre le Cabinet, les Directions et Services rattachés, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) comprend deux (02) Directions générales, huit (08) Directions centrales, vingt-cinq (25) Directions Régionales et cinq (05) structures sous tutelle (FNS, OSCS, PFSP, PNDC, Projet SWEDD).

En 2023, l'environnement économique est marqué par les conséquences de la persistance de la guerre en Ukraine. Il s'agit entre autres de la flambée des prix des produits énergétiques, alimentaires et des biens intermédiaires ainsi que le durcissement des conditions financières et monétaires. Ces conséquences ont affaibli le pouvoir d'achat des ménages en particulier des plus pauvres. En réponse, le Gouvernement a pris plusieurs mesures en vue de préserver le pouvoir d'achat des ménages à savoir l'exonération de certaines taxes, le plafonnement du prix des produits de grande consommation et contrôle des prix.

Par ailleurs, la vulnérabilité des populations demeure en raison de la récurrence et l'ampleur des sinistres et catastrophes, de la persistance des crises communautaires et de la crise humanitaire née du déplacement massif des populations burkinabés et maliennes fuyant les zones où sévissent des attaques armées au Nord et Nord-Est du pays.

Dans ce contexte général, le MSLP a poursuivi son action de renforcement de la résilience des ménages vulnérables par l'octroi de transferts monétaires aux ménages extrêmement pauvres dans le cadre du Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS). Il a également apporté assistance aux personnes rendues vulnérables à cause des catastrophes naturelles et des sinistres. L'action humanitaire du Ministère s'est étendue aux populations déplacées fuyant les attaques terroristes dans le nord-est frontalier au Burkina-Faso.

Par ailleurs, le MSLP a initié plusieurs réformes dont l'élaboration du projet de loi-cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (2023-2027), le démarrage de l'institutionnalisation du mécanisme de fonctionnement et de mise à échelle nationale des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits (AVEC), l'opérationnalisation du Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS) dans le cadre du renforcement de l'inclusion sociale, l'adoption de l'étude sur les programmes sociaux susceptibles d'utiliser le Registre Social Unique (RSU) comme base de ciblage et de l'élaboration d'un portail cartographique sur la thématique de l'extrême pauvreté. Ces actions entreprises en 2023 donnent de bonnes perspectives au MSLP en 2024

Ce présent Rapport Annuel de Performance (RAP) va s'articuler autour de quatre (4) parties que sont :

- Partie I : le Ministère
- Partie II : le programme 1 « Administration Générale »
- Partie III : le programme 2 « Solidarité et Action Humanitaire »
- Partie IV : le programme 3 « Lutte contre la Pauvreté ».

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) a trois (03) programmes, treize (13) actions et soixante-huit (68) activités. La répartition des actions et des activités selon les programmes se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 126: Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration générale	05	41
Programme 2 : Solidarité et Action Humanitaire	05	17
Programme 3 : Lutte contre la Pauvreté	03	10
TOTAL	13	68

Source : DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Politique ministérielle

Au regard des défis sectoriels et conformément aux orientations de la politique stratégique au niveau national, les actions du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté ont pour but d'apporter des réponses aux problèmes révélés par le diagnostic stratégique sectoriel s'inscrivant dans les axes stratégiques suivants :

Principales orientations

- L'amélioration de la gouvernance liée au fonctionnement et à la qualité des services du Ministère ;
- L'amélioration du système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE) ;
- Le renforcement des mécanismes d'assistance des populations, notamment les plus vulnérables, défavorisées et sinistrées ;
- La pérennisation des mécanismes de financement de la solidarité et de l'inclusion sociale ;
- Le renforcement des capacités fonctionnelles du mécanisme national de veille et du suivi de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- La réalisation des infrastructures communautaires de base en faveur des communautés rurales vulnérables ;
- Le renforcement des capacités des femmes et des adolescentes en compétences de vie, et en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle ;
- Le renforcement des capacités des communautés pour la réalisation d'infrastructures communautaires de base et la gestion du développement local ;
- La mise à échelle nationale de l'offre des filets sociaux productifs aux ménages/populations pauvres et vulnérables ;
- La dotation du pays d'un Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables (système d'information sociale intégré) ;
- Le renforcement des actions de développement communautaire.

Résultats stratégiques

- L'administration est moderne et performante
- La résilience des populations vulnérables, défavorisées, sinistrées et victimes de catastrophes naturelles face aux chocs est renforcée
- L'inclusion sociale et financière des personnes vulnérables et extrêmement pauvres est renforcée

Objectifs globaux

- Mettre en place une administration moderne et performante
- Renforcer la politique du gouvernement en matière de solidarité et de l'action humanitaire
- Réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 127: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs liés aux (OS)	Cibles liées aux Indicateurs et OS
Nombre	3	3	6	18	18

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est organisé en trois (3) programmes soutenus par trois (3) objectifs globaux décomposés en six (6) objectifs spécifiques vérifiés par dix-huit (18) indicateurs et dix-huit (18) cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 128: Cadre de performance global du Ministère

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation	3	2
	OS 2 : Renforcer les capacités des ressources humaines, le cadre juridique et institutionnel au sein du ministère	2	2
P2 : Solidarité et Action Humanitaire	OS 1 : Renforcer le dispositif d'identification et suivi des personnes sinistrées, vulnérables, victimes de catastrophes naturelles et de crises	3	3
	OS 2 : Renforcer l'assistance apportée aux ménages vulnérables, en détresses et sinistrés	2	2
P3 : Lutte contre la pauvreté	OS 1 : Renforcer l'inclusion sociale	6	6
	OS 2 : Contribuer au renforcement du capital humain et les actions communautaires	3	2
TOTAL		19	17

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

Pour la gestion 2023, le MSLP a atteint dix-sept (17) cibles sur les dix-neuf (19) prévues soit un taux de réalisation global de 89,47%. Le taux obtenu résulte de la performance enregistrée par les programmes 1, 2, et 3 qui affichent respectivement des taux de réalisation de 80%, 100% et 88,89%. La performance globale réalisée par le Ministère traduit le renforcement de la solidarité du Gouvernement envers les populations pauvres et vulnérables. Elle s'est manifestée, en 2023, entre autres, par l'octroi d'allocations trimestrielles de **36 000 FCFA** à 200 000 ménages pauvres et vulnérables, le soutien alimentaire apporté à 3 000 filles vulnérables scolarisées dans quinze (15) collèges (Korhogo, Bondoukou et Daloa) sous forme de repas chauds à midi et l'assistance apportée à 20 937 ménages vulnérables, en détresse, sinistrés et victimes de catastrophes naturelles.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 129: Présentation de l'exécution du budget du ministère

	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	36 272 971 128	61 034 501 720	58 522 753 359	2 511 748 361	95,88 %
1.1 Ressources intérieures	10 179 217 690	18 002 865 232	17 877 876 669	124 988 563	99,31 %
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	10 179 217 690	18 002 865 232	17 877 876 669	124 988 563	99,31 %
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	26 093 753 438	43 031 636 488	40 644 876 690	2 386 759 798	94,45 %
1.2.1 Emprunts projets	26 093 753 438	42 481 636 488	40 094 876 690	2 386 759 798	94,38%
1.2.2 Dons Projets		550 000 000	550 000 000	0	100%

	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	36 272 971 128	61 034 501 720	58 522 753 359	2 511 748 361	95,88 %
2.1 Personnel	907 375 302	1 660 566 209	1 660 566 206	3	100,00 %
2.1.1 Solde y compris EPN	907 375 302	1 660 566 209	1 660 566 206	3	100,00 %
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et Services	1 582 594 589	1 735 293 170	1 610 307 430	124 985 740	92,80%
2.3 Transferts	896 411 125	1 861 215 630	1 861 212 810	2 820	100,00%
2.3.1 Transferts courants	896 411 125	1 861 215 630	1 861 212 810	2 820	
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	32 886 590 112	55 777 426 711	53 390 666 913	2 386 759 798	95,72 %
2.4.1 Trésor	6 792 836 674	12 745 790 223	12 745 790 223	0	100 %
2.4.2 Financement extérieur	26 093 753 438	43 031 636 488	40 644 876 690	2 386 759 798	94,45 %
Dons		550 000 000	550 000 000	0	100 %
Emprunts	26 093 753 438	42 481 636 488	40 094 876 690	2386759798	94,38 %
TOTAL	36 272 971 128	61 034 501 720	58 522 753 359	2 511 748 361	95,88 %

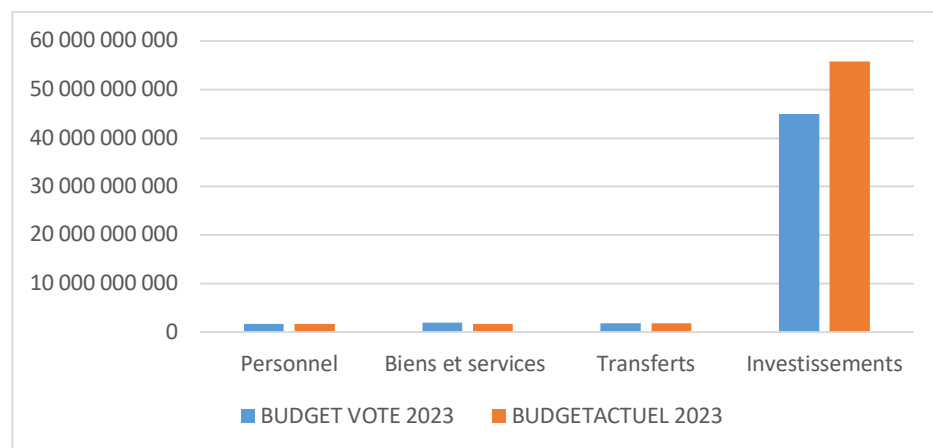
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le budget initial de **50 499 254 126 FCFA** alloué au Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) en 2023 est passé à **61 034 501 720 FCFA** en cours de gestion, soit une hausse de **10 535 247 594 FCFA (20,86 %)**.

Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation de **10 773 326 711 FCFA** au niveau des investissements et de **6 803 644 FCFA** au niveau des transferts. Par contre les dépenses de biens et services ont diminuées de **244 882 761 FCFA**.

En effet, le budget des investissements est passé de **45 004 100 000 FCFA** à **55 777 426 711 FCFA** et celui des transferts est passé de **1 854 411 986 F CFA** à **1 861 215 630 FCFA**. Quant aux dépenses de biens et services, le budget est passé de **1 980 175 931 F CFA** à **1 735 293 170 FCFA**.

Graphique 221: Évolution du budget par nature de dépenses



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

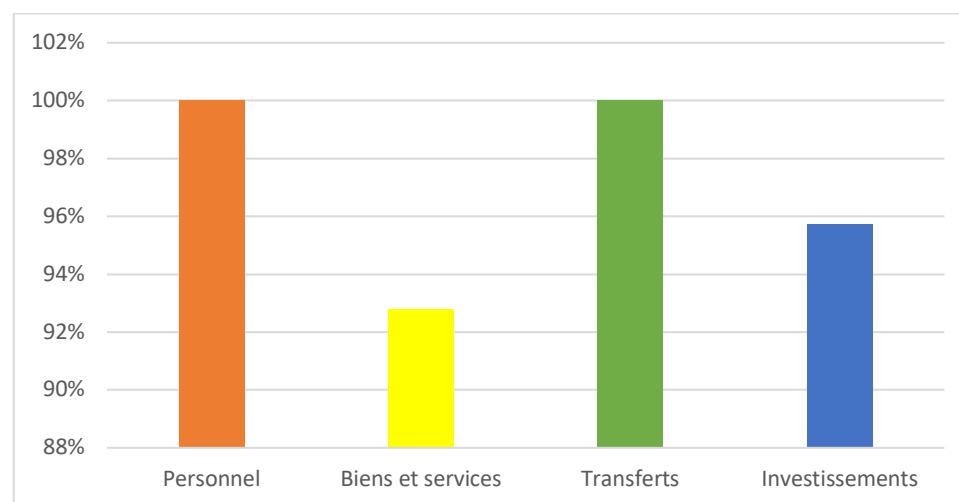
Ainsi, sur un budget actuel de **61 034 501 720 FCFA**, un montant de **58 522 753 359 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **95,88 %** avec un écart de **2 511 748 361 FCFA**. Cet écart s'explique essentiellement par le fait que les dépenses d'investissement et de biens et services présentent respectivement des écarts de **2 386 758 798 FCFA** et **124 985 740 FCFA**. En effet, au niveau des investissements l'écart de **2 386 758 798 FCFA** est dû au fait que l'engagement du projet SWEDD a été soumis à la régulation budgétaire. Quant aux dépenses de biens et services, l'écart se justifie par le fait que les activités « 7810300099 prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD » et « 78103000105 prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire » ont été respectivement régularisées dans le SIGOBE à **36,30%** et **34,99%**.

Cette situation d'exécution se répartit entre les natures de dépenses de la manière suivante :

- Personnel : **1 660 566 206 FCFA**, soit **100 %** ;
- Biens et Services : **1 610 307 430 FCFA**, soit **92,80 %** ;
- Transferts : **1 861 212 810 FCFA**, soit **100 %** ;
- Investissement : **53 390 666 913 FCFA**, soit **95,72 %**.

La situation est illustrée par le graphique suivant :

Graphique 222: Exécution du budget par nature de dépenses



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Comparativement au budget 2022, le budget du Ministère est passé de **36 864 211 824 FCFA** à **61 034 501 720 FCFA** en 2023, soit une hausse de **65,57%**. Cette hausse s'explique par l'augmentation du budget de toutes les natures de dépenses. En effet, le crédit alloué au personnel est passé de **1 387 550 759 F CFA** en 2022 à **1 660 566 209 F CFA** en 2023, soit une hausse de **19,68%**. Cette augmentation se justifie par l'accroissement de l'effectif du personnel.

Au niveau des biens et services, le budget est passé de **1 693 659 828 F CFA** en 2022 à **1 735 293 170 F CFA** en 2023, soit une hausse de **2,46%**. Cette hausse est due essentiellement au financement de la mise en œuvre du Registre Social Unique (RSU) en 2023.

Le budget des transferts est passé de **896 411 125 F CFA** en 2022 à **1 861 215 630 F CFA** en 2023, soit une hausse de **107,63%**. Cette hausse s'explique par le financement du Fonds National de Solidarité (FNS) d'un montant de **1 000 000 000 F CFA** en 2023.

Quant aux dépenses d'investissements, elles sont passées de **32 886 590 112 F CFA** en 2022 à **55 777 426 711 F CFA** en 2023, soit une hausse de **69,61%**. Cette hausse se justifie par l'opérationnalisation du Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS) en 2023.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Nommée Directrice de Cabinet par décret n°2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels, Madame Paule Marlène DOGBO est responsable du programme 1 : « Administration Générale », conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme.

Le programme 1 assure la coordination administrative, technique et sectorielle au regard du décret n°2021-467 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la solidarité et de la lutte contre la Pauvreté. Il veille au contrôle, à la planification et au suivi de la mise en œuvre des activités du Ministère. Il gère également les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à une mise en œuvre efficiente des activités. En outre, il s'assure de la mise en œuvre de la politique qualité et du genre. Dans ce programme, les Directions Régionales assurent la coordination de la mise en œuvre des activités du Ministère au niveau régional.

Les activités de coordination sectorielle de ce programme ont été réalisées dans un contexte socioéconomique caractérisé par la baisse du pouvoir d'achat des ménages résultant de la flambée des prix des biens de consommation sur le marché et de la persistance des vulnérabilités dues, entre autres, à la récurrence et à l'ampleur des sinistres, des catastrophes et des crises communautaires. Par ailleurs le déroulement des activités du programme du Ministère se décline en trois (03) étapes à savoir :

- i. La présentation de la stratégie du programme ;
- ii. Les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- iii. La performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme 1 « Administration Générale » s'articule autour d'un objectif global libellé comme suit : « Mettre en place une administration moderne et performante ». Le résultat stratégique attendu est « L'administration est moderne et performante ».

I.2. Le financement du programme

Le budget initial alloué au programme « Administration Générale » est de **2 999 254 769 FCFA** dont **1 650 066 209 FCFA** pour les dépenses de personnel et **1 349 188 560 FCFA** pour les dépenses de biens et services.

En cours de gestion 2023, le budget du programme est passé de **2 999 254 769 FCFA** en début d'exercice à **2 879 740 217 FCFA**, soit une baisse de **119 514 552 FCFA**. Cette baisse s'explique par le fait que le budget des biens et services est passé de **1 349 188 560 FCFA** à **1 198 491 485 FCFA**, soit une baisse de **11,17 %**. Elle est due au collectif budgétaire opéré par le Ministère des Finances et du Budget au cours du troisième trimestre de l'année 2023. Par ailleurs, un montant de **31 182 523 FCFA** a été alloué au profit des dépenses de transferts.

Comparativement au budget 2022, le budget du programme est passé de **2 636 355 077 FCFA** à **2 879 740 217 FCFA** en 2023, soit une hausse de **243 385 140 FCFA**. Cette hausse s'explique par le fait que les budgets du personnel ont augmenté de **272 715 450 FCFA**, soit **19,80 %** et une nouvelle dotation **31 182 523 FCFA** a été alloué au profit des dépenses de transferts. Toutefois, il faut noter que le budget des biens et services est passé de **1 259 004 318 FCFA** en 2022 à **1 198 481 485 FCFA** en 2023, soit une baisse de **4,81%**. Cette baisse s'explique par le collectif budgétaire effectuée par le Ministère en charge du budget en 2023.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 130: Situation d'exécution budgétaire du programme 1

Unités	REALISATION 2022	2023			
		Prév(P)	Réal(R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de Réal
Opérations consolidées					
1.RESSOURCES	2 046 822 451	2 879 740 217	2 754 771 017	124 969 200	95,66%
1.1 ressources intérieures	2 046 822 451	2 879 740 217	2 754 771 017	124 969 200	95,66%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 046 822 451	2 879 740 217	2 754 771 017	124 969 200	95,66%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	0				
1.2.1 Emprunts projets	0				
1.2.2 Dons projets	0				
1.2.3 Appuis Budgétaires ciblés					
2 CHARGES	2 046 822 451	2 879 740 217	2 754 771 017	124 969 200	95,66%
2.1 Personnel	897 175 302	1 650 066 209	1 650 066 206	3	99.99%
2.1.1 Solde y compris EPN	897 175 302	1 650 066 209	1 650 066 206	3	99.99%
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et services	1 149 647 149	1 198 491 485	1 073 522 288	124 969 197	89,57%
2.3 Transferts	0	31 182 523	31 182 523	0	100%
2.3.1 Transferts courants	0	31 182 523	31 182 523	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	0	0			
2.4 Investissement					
2.4.1 Trésor	0	0			
2.4.2 Financement extérieur	0	0			
Dons					
Emprunts	0	0			
TOTAL	2 046 822 451	2 879 740 217	2 754 771 017	124 969 200	95,66%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

En cours de gestion 2023, le budget du programme est passé de **2 999 254 769 FCFA** en début d'exercice à **2 879 740 217 FCFA**, soit une baisse de **119 514 552 FCFA**.

Ainsi, sur un budget actuel de **2 879 740 217 FCFA**, un montant de **2 754 771 017 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **95,66 %** avec un écart de **124 969 200 FCFA**. Cet écart s'explique essentiellement par le fait que les dépenses de biens et services ont été exécutées à hauteur de **89,57%**.

En effet, les activités « 7810300099 prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNEDT » et « 78103000105 prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire » ont été respectivement régularisées dans le SIGOBE à **36,30% et 34,99%**.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 131: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation du Ministère	897 175 302	1 650 066 206	280 158 556	261 752 053	0	0	0	0	1 177 333 858	1 911 818 259
Action 2 : Planification, Programmation, Statistique et Suivi-Évaluation			10 862 068	8 733 953					10 862 068	8 733 953
Action 3 : Système Informatique et communication			18 033 216	16 712 914					18 033 216	16 712 914
Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières			805 946 240	755 212 669		31 182 523			805 946 240	786 395 192
Action 5 : Renforcement des systèmes de contrôle ; de gestion juridique, de gestion de la qualité et du genre			34 647 069	31 110 699					34 647 069	31 110 699
TOTAL	897 175 302	1 650 066 206	1 149 647 149	1 073 522 288		31 182 523			2 046 822 451	2 754 771 017

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Au niveau de l'action 1, le montant exécuté en 2023 est de **1 911 818 259 FCFA** contre un montant de **1 177 333 858 FCFA** exécuté en 2022, soit une hausse de **62,38 %**.

Par ailleurs, le budget de l'action 1 est passé de **2 035 792 133 FCFA** en début d'année à **2 010 378 395 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **25 413 738 FCFA** au niveau des biens et services. Ainsi, sur un budget de **2 010 378 395 FCFA** rectifié, un montant de **1 911 818 259 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **95,10 %**.

Il faut noter que le budget exécuté de l'action 1 représente **69,40 %** du budget du programme car les salaires du Ministère sont logés dans cette action.

Au titre de l'action 2, le budget exécuté en 2023 est de **8 733 953 FCFA**, tandis que celui exécuté en 2022 est de **10 862 068 FCFA**, soit une baisse de **19,59 %**. Le budget de l'action est passé de **13 054 325 FCFA** en début d'exercice à **8 734 100 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **4 320 225 FCFA** au niveau des biens et services. Sur le budget actuel de **8 734 100 FCFA**, un montant de **8 733 953 FCFA** a été exécuté, avec un taux d'exécution de **100%**.

Au niveau de l'action 3, le budget exécuté en 2023 est de **16 712 914 FCFA** contre un budget de **18 033 216 FCFA** exécuté en 2022, soit une baisse de **7,32%**. Le budget de l'action est passé de **23 309 196 FCFA** en début d'exercice à **16 713 609 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **6 595 587 FCFA** au niveau des biens et services. Sur le budget actuel de **16 713 609 FCFA**, un montant de **16 712 914 FCFA** a été exécuté, avec un taux d'exécution de **100%**.

Le budget exécuté au niveau de l'action 4 en 2023 est de **786 395 192 FCFA** contre **805 946 240 FCFA** exécuté en 2022, soit une baisse de **1,99 %**. Le budget de l'action 4 est passé de **888 590 464 FCFA** en début d'année à **812 799 034 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **75 791 430 FCFA** au niveau des biens et services. Ainsi, sur un budget de **812 799 034 FCFA** rectifié, un budget de **786 395 192 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **96,75 %**.

Quant à l'action 5, le montant exécuté en 2023 est de **31 110 699 FCFA** tandis qu'en 2022 un montant de **34 647 069 FCFA** a été exécuté, soit une baisse de **10,21 %**. Le budget est passé de **38 508 651 FCFA** en début d'exercice à **31 115 079 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **7 397 952 FCFA**. Ce budget de **31 115 079 FCFA** a été exécuté à hauteur de **99,99%**.

II.1.2. Suivi des investissements

Au programme 1, il n'y a pas d'investissement

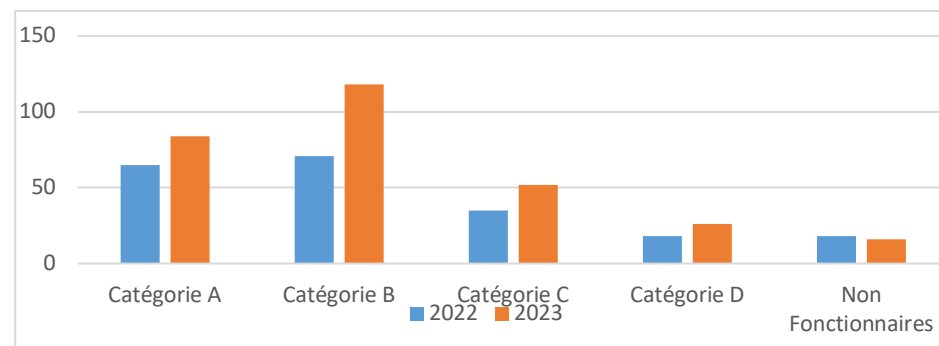
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 132: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	65	33	13	22	03	84
Catégorie B	71	62	19	47	00	118
Catégorie C	35	05	02	17	00	52
Catégorie D	18	09	02	08	00	26
Non Fonctionnaires	18	00		03	05	16
TOTAL	207	109	36	97	08	296

Sources : SIGFAE / Rapport semestriel 2023 Direction des Ressources Humaines

Graphique 223: Évolution des effectifs du Programme 1 de 2022 à 2023



Sources : SIGFAE / Rapport semestriel 2023 Direction des Ressources Humaines

Afin de répondre aux besoins exprimés par les différentes structures, les effectifs du programme 1 sont passés **de 207 en 2022 à 296 en 2023** soit une augmentation de 42,99%. Cette augmentation est due à la croissance du nombre de fonctionnaires. Elle a contribué ainsi à réduire le déficit en personnel et à améliorer significativement le fonctionnement du programme 1. Toutefois, les besoins en effectifs ne sont pas totalement satisfaits notamment en ce qui concerne les catégories A, B. Par ailleurs, les besoins exprimés concernant les catégories C et D et les non fonctionnaires ont été plus ou moins satisfaits. Pour pallier les difficultés suscitées, il conviendrait d'accroître l'effectif du personnel en privilégiant la satisfaction des besoins en effectifs concernant les catégories A et B.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités majeures réalisées en lien avec les axes stratégiques sont :

- **24** réunions de coordinations ont été tenues ;
- **449** réunions de coordination tenues en région ;
- **437** missions de suivi et de supervision de la mise en œuvre des activités du ministère sur le terrain organisées ;
- **3 601** leaders communautaires formés sur les thématiques de la solidarité et de l'inclusion sociale ;
- **2 691** groupements d'AVEC suivis ;
- **50** acteurs du suivi-évaluation du ministère ont été formés en gestion des projets ;

- 6 rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre du PTA, de la feuille de route et du PND produits ;
- 1 étude d'évaluation qualitative d'impact sur les mesures d'inclusion économique réalisée avec l'ENSEA ;
- 1 étude d'évaluation finale de la campagne « Stronger Together » pour le changement social et comportemental ;
- 54 couvertures médiatiques des activités du ministère en interne et en externe réalisées ;
- 270 vulgarisations des activités du ministère sur les réseaux sociaux réalisées ;
- L'application de Gestion Électronique du Courrier (GEC) est fonctionnelle ;
- 300 fonctionnaires et agents formés sur divers thématiques (rédaction des procédures, les enjeux du mouvement « he for she », déontologie, rédaction administrative, l'inscription des projets/programmes au PIP et contrôle, d'audit et de la gestion du budget) ;
- 26 textes à caractère législatif et réglementaire élaborés ;
- 05 visites d'inspection effectuées.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 133: Évolution des indicateurs du programme 1

Tableau 106: Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation						
IP 1.1.1 : Nombre de rapports de suivi périodique produits (PAP, PND ,Rapport général d'activités)	nombre	06	06	06	06	06
IP 1.1.2 : Nombre de rapports d'études/d'évaluations	nombre	03	03	02	01	02
IP 1.1.3 : Nombre de rapports de missions d'inspections des structures	nombre	31	18	14	27	05
Objectif Spécifique 2 : Renforcer les capacités des ressources humaines, le cadre juridique et institutionnel au sein du ministère						
IP 1.2.1 : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés.	nombre	200	130	265	300	300
IP 1.2.2 : Nombre de textes juridiques et réglementaires élaborés	nombre	-	15	46	12	26

Source : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2022, RAP 2021 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation

- **Indicateur 1.1.1** : Nombre de rapports de suivi périodique produits (PAP, PND, Rapport général)

Définition : l'ensemble des rapports de suivi périodique produits

Sources des données/mode de calcul : DESPS / Dénombrement

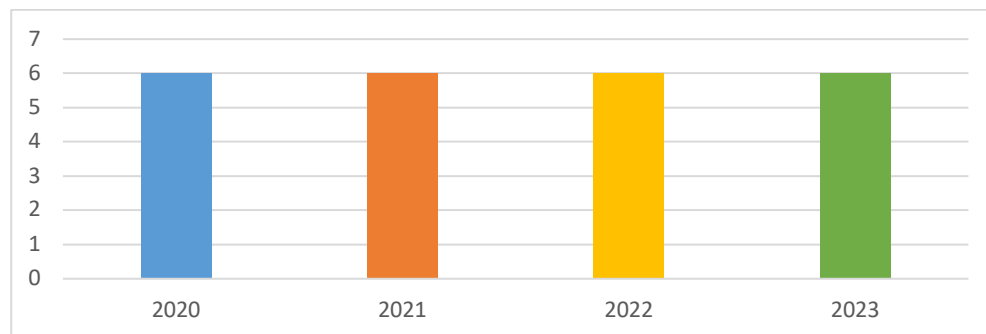
Valeur cible : 06 en 2023, 06 en 2024, 06 en 2025

Situation de référence 2021 : 06

Analyse :

Tous les rapports de suivi (02 rapports de PAP, 02 Rapports PND et 02 Rapports d'activités) ont été élaborés pour l'année 2023, soit **100%** de taux de réalisation. Il en est de même pour les trois dernières années. Cet indicateur affiche donc une valeur constante de 2020 à 2023. Cette performance traduit l'efficacité de la DESPS dans la réalisation de sa mission de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère.

Graphique 224: Nombre de rapports de suivi périodique produits



Source : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2022 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

- **Indicateur 1.1.2** : Nombre de rapports d'études/d'évaluations

Définition : l'ensemble des rapports d'évaluation des projets et programmes

Sources des données/mode de calcul : Rapport d'activités (OSCS, SWEDD, PFSP, PNDC) / Dénombrement

Valeurs cibles : 01 en 2023, 03 en 2024, 01 en 2025

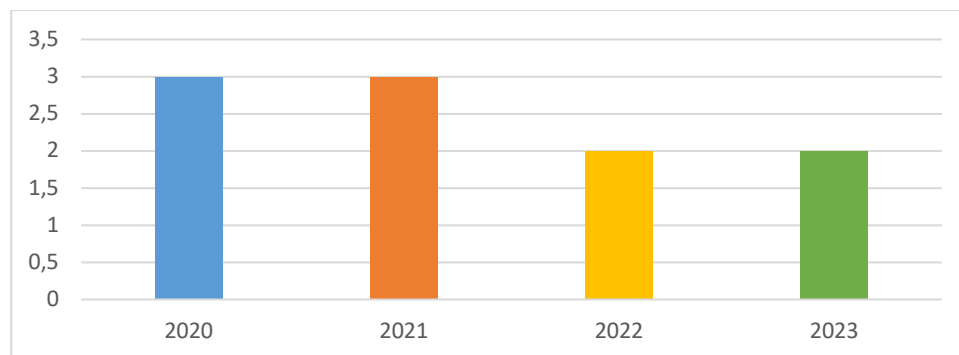
Situation de référence 2021 : 03

Analyse :

Deux (02) rapports d'évaluation ont été produits sur une prévision d'un (01) rapport, soit un taux d'exécution de 200%. En effet, le Programme des Transferts Monétaires Productifs (PTMP) a conduit, avec la collaboration technique de l'ENSEA, une étude d'évaluation qualitative d'impact sur les mesures d'inclusion économique (mesures d'accompagnement) et le projet SWEDD a réalisé une étude d'évaluation finale de la campagne «Stronger Together » pour le changement social et comportemental.

Cependant, cette valeur de l'indicateur en 2023 est identique à celle de 2022 mais en baisse par rapport à celles de 2020 et de 2021 qui affichent trois (03) rapports d'évaluation produits.

Graphique 225: Nombre de rapports d'évaluation des projets et programmes



Source : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2022 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

- **Indicateur 1.1.3** : Nombre de rapports de missions d'inspections des structures

Définition : l'ensemble des structures du Ministère inspectées

Source des données/Mode de calcul : Inspection générale/ Dénombrement

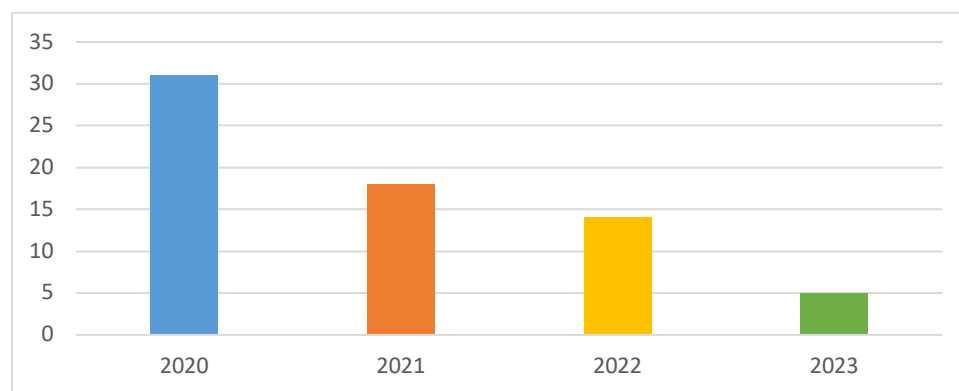
Valeurs cibles : 27 en 2023, 30 en 2024, 32 en 2025

Situation de référence 2021 : 18

Analyse :

Cinq (05) structures inspectées sur les vingt-sept (27) visées par l'Inspection Générale, soit un taux de réalisation de 18,52%. De plus, la valeur 2023 de l'indicateur est en baisse par rapport à celle de 2022. On observe que la valeur de l'indicateur décroît sur la période 2020 à 2023. La tendance baissière de la valeur de l'indicateur au fil des années s'expliquerait par l'insuffisance de véhicules et de moyens financiers pour réaliser les visites d'inspection.

Graphique 226: Nombre de structures inspectées



Source : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2022 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

- **Objectif spécifique 2** : Renforcer les capacités des ressources humaines, le cadres juridique et institutionnel au sein du ministère

Indicateur 1.2.1 : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés

Définition : l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat du MSLP formés

Source des données/Mode de calcul : DRH, DPES, DAF, Qualité-Genre, IG/Dénombrement

Valeurs cibles : 300 en 2023, 300 en 2024, 300 en 2025

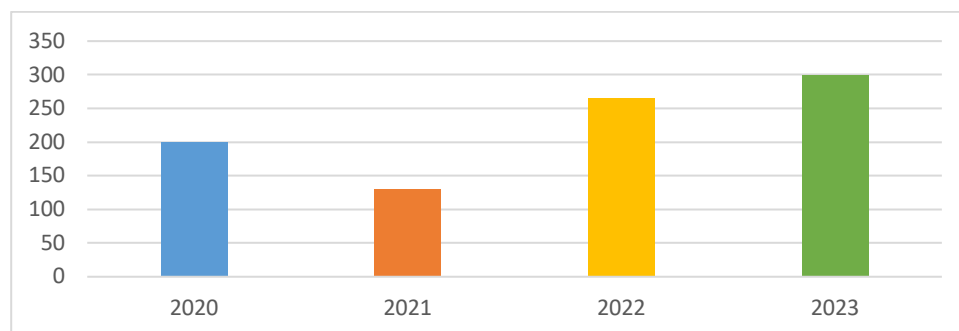
Situation de référence 2021 : 130

Analyse :

En 2023, les capacités techniques de trois cent (300) fonctionnaires et agents de l'Etat ont été renforcées conformément à la programmation, soit un taux de réalisation de 100%. La valeur affichée par cet indicateur pour 2023 est supérieure aux valeurs enregistrées en 2020, 2021 et 2022. Cela s'explique par l'augmentation de l'effectif des agents et fonctionnaires du Ministère et des modules de formation dispensés.

On dénombre une (01) formation de l'Inspection Générale (IG), une (01) formation de la Direction des Études, des Stratégies, des Statistiques et des Études (DESPS), quatre (04) formations de la Direction des Ressources Humaines (DRH), et deux (02) formations du Service Qualité et Genre (SQG).

Graphique 227: Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés



Source : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2022 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

- **Indicateur 1.2.2** : Nombre de textes juridiques et réglementaires élaborés

Définition : l'ensemble textes juridiques et réglementaires du MSLP élaborés

Source des données/Mode de calcul : DAJC/Dénombrement

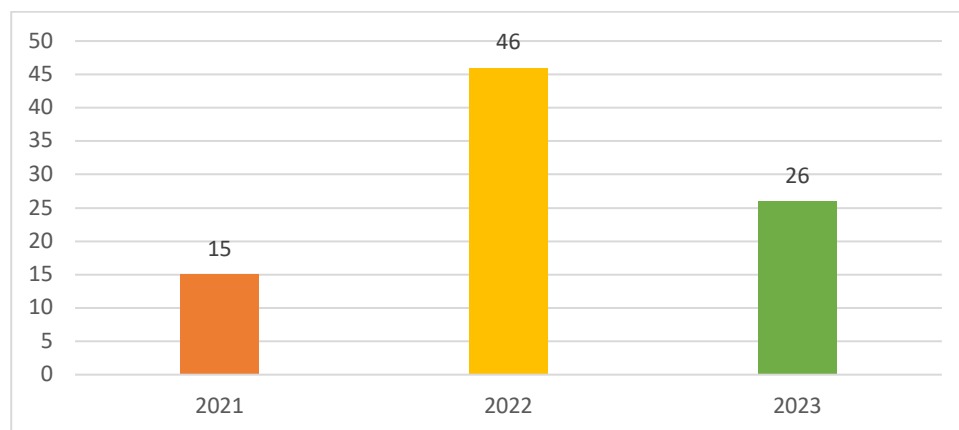
Valeurs cibles : 12 en 2023, 10 en 2024, 10 en 2025

Situation de référence 2021 : 15

Analyse :

En 2023, Vingt-six (26) textes juridiques et réglementaires (projets de loi, de décrets, de conventions, d'arrêtés) ont été élaborés sur une prévision de 12 textes, soit un taux de réalisation de 216,67 %. Tout comme en 2022, l'indicateur enregistre une valeur largement supérieure à la prévision. Cependant, la valeur de l'indicateur est passée de 15 à 46 de 2021 à 2022 avant de s'établir à 26 en 2023. La hausse de 2021 à 2022 se justifie par le renforcement du cadre juridique et institutionnel du ministère. La baisse constatée de 2022 à 2023 est la conséquence logique du renforcement du cadre juridique et institutionnel de 2022 car plus le cadre juridique est renforcé, moins il y a de textes à produire.

Graphique 228: Nombre de textes juridiques et réglementaires élaborés



Source : DPPD-PAP 2022-2024, RAP 2022 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

- **Éléments positifs**
 - La régularité des publications sur l'ensemble des plateformes a permis d'accroître la visibilité des actions du Ministère ;
 - Le renforcement des capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat a contribué à l'amélioration de la qualité des services des différentes structures du Ministère ;
 - Le suivi et l'évaluation des activités du MSLP a permis une maîtrise de leur mise en œuvre ;
- La mise en place du cadre de gestion de la formation professionnelle du Ministère permettra d'offrir des opportunités de formations au personnel du Ministère.
- **Difficultés rencontrées**
 - L'insuffisance de véhicules de service ;
 - L'insuffisance de ressources financières, techniques, matérielles et humaines.

IV.2. Recommandations

- **Mesures correctives**
 - Renforcer le parc auto du programme ;
 - Augmenter les ressources financières ;
 - Renforcer les ressources techniques, matérielles et humaines.

CONCLUSION

En 2023, le programme 1 « Administration Générale » a disposé, au titre des ressources humaines, d'un effectif de 296 agents et au titre des ressources financières d'un budget d'un montant de **2 879 740 217 FCFA**. Le taux d'exécution de ce budget s'est situé globalement à **95,66%**. L'accroissement de la dotation budgétaire du programme 1, en particulier la part consacrée aux dépenses de personnel et l'augmentation de l'effectif du personnel de 89 agents en 2022 et 2023 a significativement contribué à la mise en place d'une administration moderne et performante.

En effet, les activités réalisées ont permis de déterminer les cinq (05) indicateurs de performance du programme 1. Il en ressort que trois (03) indicateurs sur cinq (05) ont atteint leur cible annuelle. Cette performance est marquée par le renforcement des capacités techniques des agents et du système de suivi des activités mais aussi de la célérité dans l'élaboration des textes juridiques et réglementaires. Ainsi, six (06) rapports de suivi des activités et des indicateurs ont été produits, trois cent (300) agents ont été formés et 26 textes juridiques et réglementaires ont été élaborés, contribuant ainsi à l'amélioration de la gouvernance liée au fonctionnement et à la qualité des services du ministère. Cependant, le nombre de structures visitées par l'inspection Générale est resté en deçà des attentes et l'étude d'évaluation de projet prévue a été reportée pour l'année 2024.

Toutefois, pour accroître la performance du programme 1, il serait nécessaire de renforcer davantage le cadre institutionnel et réglementaire ainsi que le système de suivi-évaluation des activités. Aussi, est-il indispensable d'accélérer le développement du partenariat et de la coopération avec les partenaires techniques et financiers, d'accroître la visibilité autour des actions et des réalisations du ministère et de multiplier les visites d'inspection ainsi que le suivi des recommandations qui en découlent.

La mise en œuvre de ces leviers contribuera, en 2024, à l'atteinte des indicateurs de performance à savoir la réalisation à 100% des activités planifiées et de la couverture médiatique des activités du ministère, l'élaboration de 15 textes juridiques, le renforcement des capacités technique de 250 agents du ministère et la réalisation de 18 missions d'inspection des structures du Ministère.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « SOLIDARITE ET ACTION HUMANITAIRE »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général de la Solidarité et de l'Action Humanitaire par décret n°2021-835 du 8 décembre 2021, le Professeur Roch YAO GNABELI est responsable du programme 2 : « Solidarité et Action Humanitaire », conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme.

En référence au décret n°2021-467 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la solidarité et de la lutte contre la Pauvreté, le programme 2 a pour mission de : (i) promouvoir et mettre en œuvre les actions de solidarité; (ii) maintenir la solidarité entre toutes les composantes de la nation; (iii) mettre en œuvre les actions de solidarité en faveur des communautés en détresse; (iv) prendre en charge les populations vulnérables; (v) protéger et prendre en charge les victimes de la traite des personnes en collaboration avec les ministères concernés; (vi) mettre en œuvre la politique d'assistance aux pupilles de la Nation et aux pupilles de l'Etat et (vii) mettre en œuvre la politique nationale en matière d'action humanitaire.

Le Gouvernement, s'inscrivant dans la vision d'une Côte d'Ivoire Solidaire prônée par le Président de la République, a réalisé plusieurs actions visant à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces actions ont été parfois impactées par les chocs économiques (flambée des prix des produits), sanitaires (COVID 19), sociaux (crises communautaires) et les aléas naturels (inondations, tempêtes, etc.). Ainsi, des populations se trouvent dans des situations de vulnérabilité, sans ressources adéquates pour faire face à leurs besoins. En outre, les crises ont accéléré l'affaiblissement des mécanismes traditionnels d'entraide qui contribuent au renforcement des liens sociaux entre les communautés et à l'intérieur des communautés.

Pour restaurer les valeurs de solidarité entre les communautés d'une part et d'autre part, renforcer la confiance entre les populations et les institutions de l'Etat, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté a mis en place le programme 2 : « Solidarité et Action Humanitaire ».

Le présent rapport qui retrace les performances réalisées, au titre de l'année 2023, s'articule autour de :

- i. La présentation de la stratégie ;
- ii. Les réalisations au cours de l'exercice 2023 ;
- iii. La performance du programme ;
- iv. Les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

I.1. Les objectifs du programme 2

Le Ministère a trois objectifs globaux dont le deuxième est repris par le programme 2 : « Solidarité et Action Humanitaire ». Il s'agit de : « renforcer la politique du gouvernement en matière de solidarité et de l'action humanitaire ».

Il en découle le résultat stratégique suivant : « la résilience des populations vulnérables, défavorisées, sinistrées et victimes de catastrophes naturelles face aux chocs est renforcée »

I.2. Le financement du programme

Le budget initial de **2 234 248 817 FCFA** alloué au programme Solidarité et Action Humanitaire en 2023 est reparti dans les natures de dépense de la manière suivante :

- Personnel : **10 500 000 FCFA** ;
- Biens et Services : **369 336 831 FCFA** ;
- Transferts : **1 854 411 986 FCFA**.

En cours de gestion 2023, le budget initial du programme 2 est passé de **2 234 248 817 FCFA** à **2 153 796 630 FCFA**, soit une baisse de **80 452 187 FCFA**. Cette baisse s'explique par le fait que les dépenses de biens et services et de transferts ont respectivement diminué de **15,18%** et **1,31%**. La diminution de ces natures de dépenses est due au collectif budgétaire effectué par le Ministère en charge du budget.

En effet, le budget des biens et services est passé de **369 336 831 FCFA** à **320 091 076 FCFA** et celui des transferts est passé de **1 854 411 986 FCFA** à **1 830 033 107 FCFA**.

Comparativement au budget 2022, le budget du programme est passé de **1 209 348 015 FCFA** en 2022 à **2 153 796 630 FCFA** en 2022, soit une hausse de **944 448 615 FCFA**. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des transferts de **104,15%**. En effet, le Fonds National de Solidarité (FNS) inscrit dans cette nature de dépense a été financé à hauteur de **1 000 000 000 FCFA** en 2023.

En outre, les budgets du Personnel et des Biens et Services ont respectivement augmentés de **2,94%** et **3,48%**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 134: Situation d'exécution budgétaire du programme 2

Unités	REALISATION 2022	2023			
		Prév(P)	Réal(R)	Ecart (E) = P -R	Tx de Réal
Opérations consolidées					
1.RESSOURCES	1 208 847 365	2 153 796 630	2 153 796 219	3 411	100,00%
1.1 ressources intérieures	1 208 847 365	2 153 796 630	2 153 796 219	3 411	100,00%
1.1.1 Budget de l'Etat(Trésor)	1 208 847 365	2 153 796 630	2 153 796 219	3 411	100,00%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	0				
1.2.1 Emprunts projets	0				
1.2.2 Dons projets	0				
1.2.3 Appuis Budgétaires ciblés					
2 CHARGES	1 208 847 365	2 153 796 630	2 153 793 219	3411	99,99%
2.1 Personnel	10 200 000	10 500 000	10 500 000	0	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	10 200 000	10 500 000	10 500 000	0	100%
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et services	302 236 240	313 263 523	313 262 932	591	100,00 %
2. 3 Transferts	896 411 125	1 830 033 107	1 830 030 287	2 820	100,00 %
,	896 411 125	1 830 033 107	1 830 030 287	28 200	100,00 %
2.3.2 Transferts en capital	0	0			
2.4 Investissement					
2.4.1 Trésor	0	0			
2.4.2 Financement extérieur	0	0			
Dons					
Emprunts	0	0			
TOTAL	1 208 847 365	2 153 796 630	2 153 793 219	3 411	100,00%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

En cours de gestion 2023, le budget initial du programme 2 est passé de **2 234 248 817 FCFA** à **2 153 796 630 FCFA**, soit une baisse de **80 452 187 FCFA**. Cette baisse s'explique par le fait que les dépenses de biens et services et de transferts ont respectivement diminué de **15,18%** et **1,31%**. La diminution de ces natures de dépenses est due au collectif budgétaire effectué par le Ministère en charge du budget.

Ainsi, sur un budget actuel de **2 153 796 630 FCFA**, un montant de **2 153 793 219 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **100%**.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 135: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et suivi des actions d'assistance aux personnes en détresse et sinistrées	10 200 000	10 500 000	151 886 185	95 475 181	512 000 000	0	0	0	674 086 185	105 975 181
Action 2 : Assistance aux personnes en détresse et sinistrées	0	0	150 350 055	130 907 503	384 411 125	1 295 030 287	0	0	534 761 180	1 425 937 790
Action 3 : Renforcement du mécanisme national de veille et d'alerte en matière de solidarité et de cohésion sociale	0	0	0	0	0	535 000 000	0	0	0	535 000 000
Action 4 : Renforcement des mécanismes de coordination, d'assistance et du suivi des personnes victimes de traite et de trafic illicite des migrants	0	0	0	78 734 748	0	0	0	0	0	78 734 748
Action 5 : Mise en place du cadre organique pour la mobilisation des acteurs en faveur de la solidarité	0	0	0	8 145 500	0	0	0	0	0	8 145 500
TOTAL	10 200 000	10 500 000	302 236 240	313 262 932	896 411 125	1 830 030 287	0	0	1 208 847 365	2 153 793 219

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Au niveau de l'action 1, le montant exécuté en 2023 est de **105 975 181 FCFA** contre un montant de **674 086 185 FCFA** exécuté en 2022, soit une baisse de **84,27 %**. Cette baisse s'explique par le fait que deux (2) activités de biens et services de l'action 1 ont été déplacées dans l'action 4 « Renforcement des mécanismes de coordination, d'assistance et du suivi des personnes victimes de traite et de trafic illicite des migrants » nouvellement créée en 2023.

Il s'agit de :

- 78103000155 Coordonner les actions de lutte contre la traite des personnes ;
- 78103000152 Apporter une assistance aux personnes victimes de traite.

L'activité de transferts de l'action 1 « 78103000113 Prendre en charge le fonctionnement de l'OSCS » a été déplacé pour créer l'action 3 « Renforcement du mécanisme national de veille et d'alerte en matière de solidarité et de cohésion sociale ».

En 2023, le budget de l'action est passé de **131 462 622 FCFA** en début d'année à **105 975 761 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **25 486 861 FCFA** au niveau des biens et services. Ainsi, sur un budget de **105 975 761 FCFA** rectifié, un montant de **105 975 181 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **100%**.

Au titre de l'action 2, le budget exécuté en 2023 est de **1 425 937 790 FCFA**, tandis que celui exécuté en 2022 est de **534 761 180 FCFA**, soit une hausse de **166,65 %**. Cette hausse de **166,65%** se justifie par le financement du Fonds National de Solidarité.

Le budget de l'action est passé de **1 452 786 195 FCFA** en début d'exercice à **1 425 940 615 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **26 845 580 FCFA** dont **2 466 701 FCFA** au niveau des biens et services et **24 378 879 FCFA** au niveau des transferts. Sur le budget actuel de **1 425 940 615 FCFA**, un montant de **1 425 937 790 FCFA** a été exécuté, avec un taux d'exécution de **100%**.

Au niveau de l'action 3, le budget de **535 000 000 FCFA** a été exécuté à **100%** en 2023. Ce budget est resté constant au cours de l'exercice.

Il faut rappeler que cette action a été créée en 2023.

Au titre de l'action 4, Le budget est passé de **100 000 000 FCFA** en début d'année à **78 734 754 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **21 265 246 FCFA** au niveau des biens et services. Ce budget de **78 734 754 FCFA** a été exécuté à **100%** en 2023. Toutefois il faut rappeler que cette action a été créée en 2023.

Quant à l'action 5, le budget est passé de **15 000 000 FCFA** en début d'exercice 2023 à **8 145 500 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **6 854 500 FCFA**. Ce budget de **8 145 500 FCFA** a été exécuté à hauteur de **100%**. Toutefois il faut rappeler que cette action a été créée en 2023.

II.1.2. Suivi des investissements

Pas d'investissement au programme 2.

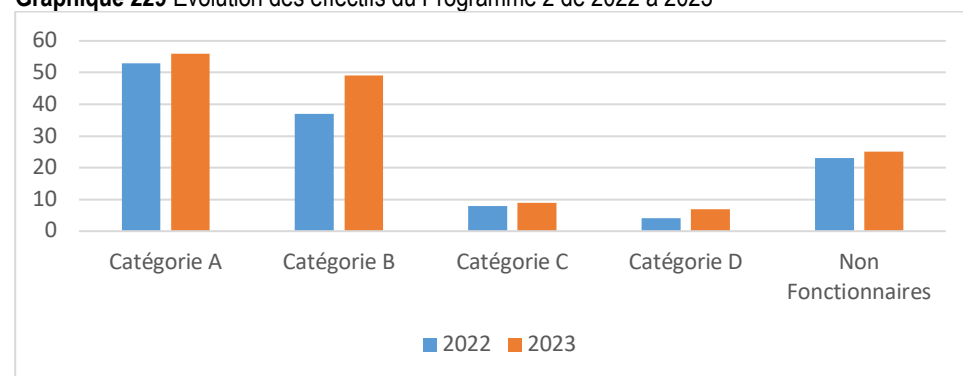
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 136: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	53	06	06	04	01	56
Catégorie B	37	15	15	12	00	49
Catégorie C	8	00	00	01	00	9
Catégorie D	4	03	03	03	00	7
Non Fonctionnaires	23	00	00	04	02	25
TOTAL	125	24	24	24	03	146

Source : SIGFAE/ Base de données DRH

Graphique 229 Évolution des effectifs du Programme 2 de 2022 à 2023



Source : SIGFAE/ Base de données DRH

De 2022 à 2023, l'on note une augmentation des effectifs des agents du programme 2 de vingt- et -un (21) agents dont trois (03) cadres. Il en ressort une amélioration qualitative du fonctionnement du programme et une réduction du déficit en personnel. Cependant les besoins n'ont pas entièrement été satisfait en catégorie A et B. Il importe donc de renforcer les effectifs des catégories A et B dont le besoin se fait ressentir avec acuité, en mettant l'accent sur l'adéquation formation et emploi.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités majeures réalisées en lien avec les axes stratégiques sont :

- L'organisation de la Journée Nationale de la Solidarité à Gagnoa ;
- L'élaboration et la validation du Plan National de Contingence Humanitaire Multirisque.
- **88** personnes malades à faibles revenus assistées ;
- **5 253** ménages victimes de catastrophes naturelles assistés ;
- **15 389** ménages vulnérables et en détresse assistés ;
- **204** ménages victimes des conflits intercommunautaires et ménages indigents assistés ;
- La subvention à **03** ménages de **sept (07)** pupilles de la nation réalisée ;
- La réalisation de l'étude pour le calcul de la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS 2023);
- La production de **52** rapports hebdomadaires sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- L'organisation de l'observation proactive des élections municipales, régionales et sénatoriales (2023) pour la prévention des conflits électoraux ;
- La sensibilisation de **1 685 034** personnes sur la promotion de la solidarité, la cohésion sociale, l'alerte précoce et la prévention des conflits ;
- Le renforcement des capacités de **1 415** acteurs du mécanisme d'alerte précoce ;
- La prise en charge de **1 653** victimes de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants ;
- Le renforcement des capacités de **982** acteurs (travailleurs sociaux, des leaders de la jeunesse estudiantine, des ONG, des associations de jeunesse, des associations de femmes, du corps préfectoral et du personnel des médias) formés sur la thématique de la traite des personnes ;
- Le renforcement de capacités de **101** acteurs de OPJ et APJ sur la thématique de la traite des personnes ;
- La sensibilisation de **3 225** personnes sur le phénomène de la traite des personnes et le trafic illicite des migrants ;
- L'installation de **05** cellules régionales dans les régions de San Pedro, du Tonkpi, de Gbêkê, de la Nawa et de la région de l'Indénié-Djuablin ;
- La célébration de la Journée Mondiale de la Lutte contre la Traite des Personnes à Bouaké ;
- Le développement du logiciel du Système Intégré de gestion des données sur la traite des personnes et le Trafic illicite des Migrants.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Tableau 137: Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'identification et de suivi des personnes sinistrés, vulnérables, victimes de catastrophes naturelles et de crises						
IP 2.1.1 : Nombre de Rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits	Nombre	52	52	52	52	52
IP 2.1.2 : Nombre de ménages vulnérables, victimes de sinistres et de catastrophes naturelles identifiés	Nombre	30 056	31 665	81 509	20 000	49 748
IP 2.1.3 : Fréquence de la mesure de la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS)	Nombre	-	1	-	1	1
Objectif spécifique 2 : Renforcer l'assistance apportée aux ménages vulnérables, en détresse et sinistrés						
IP 2.2.1 : Proportion de ménages sinistrés victimes de catastrophes naturelles et crises assistés	%	65%	20,61 %	49,49%	55%	77,79%
IP 2.2.2: Proportion de victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants assistées	%	-	50,87%	58,33%	65%	67%

Sources : DPPD-PAP 2023-2025, RAP 2022, RAP 2021 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

❖ Objectif Spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'identification et de suivi des personnes sinistrées, vulnérables, victimes de catastrophes naturelles et de crises

- **Indicateur 2.1.1** : Nombre de rapports sur le suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits

Définition de l'indicateur : Il s'agit du total des rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits pendant les 52 semaines de l'année en cours.

Source : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 52 en 2023, 52 en 2024, 52 en 2025

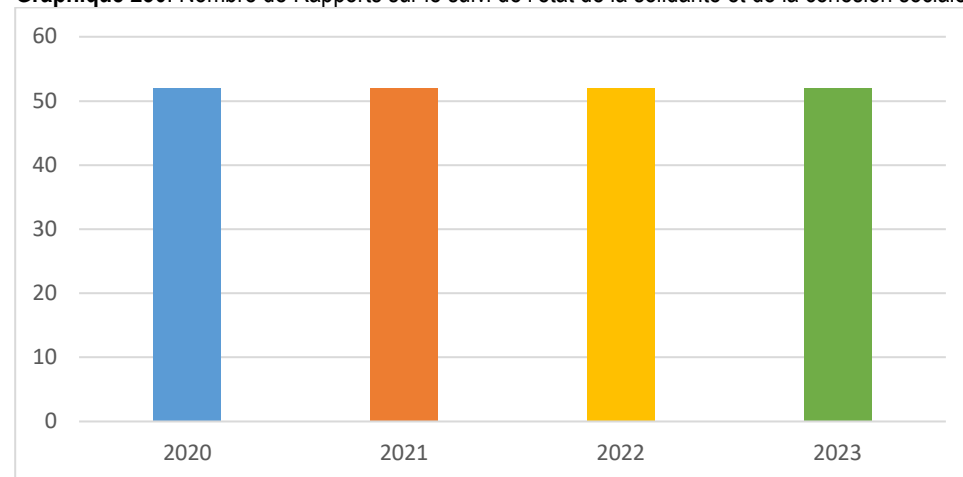
Situation de référence 2021 : 52

Analyse :

Sur une cible de 52 rapports prévue en 2023, l'on note que 52 rapports sur le suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale sont produits. Ce qui signifie que le taux de réalisation est de 100%. En comparaison avec les résultats obtenus en 2020, 2021 et 2022, la valeur de l'indicateur obtenue en 2023 (52 rapports) reste constante.

Cette constance se traduit par la capacité de production de rapports au cours des 52 semaines de l'année en raison d'un (01) rapport par semaine. En outre, ce résultat marque l'efficacité de l'OSCS à informer régulièrement le ministère sur les sinistres et les catastrophes survenus pour d'éventuelles assistances.

Graphique 230: Nombre de Rapports sur le suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits



Sources : DPPD-PAP 2023-2025 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

- **Indicateur 2.1.2** : Nombre de ménages vulnérables, victimes de sinistres et de catastrophes naturelles identifiés

Définition de l'indicateur : Il s'agit du total des ménages impactés, enregistrés par le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS au cours de l'année en exercice

Source : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 20 000 en 2023, 20 000 en 2024, 25 000 en 2025

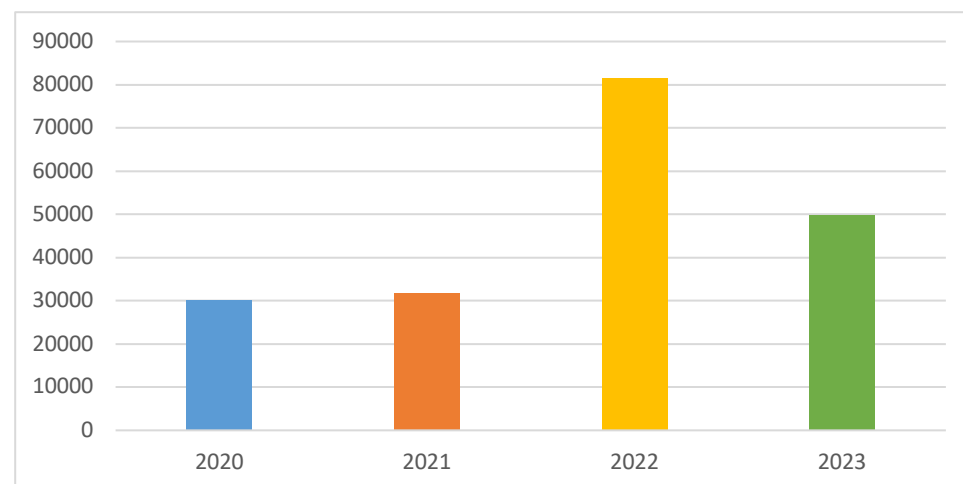
Situation de référence 2021 : 31 665

Analyse :

Dans le cadre de l'identification des ménages vulnérables et impactés par les sinistres, la cible visée en 2023 est de 20 000 ménages. Au terme de la réalisation de cette activité, 49 748 ménages sont identifiés, soit un taux de 100 % avec un écart positif de 29 748 ménages. Cet écart est imputable à plusieurs facteurs dont le ciblage de plus en plus de ménages impactés par les moniteurs du Mécanisme d'Alerte Précoce, l'identification des ménages vulnérables et à faible revenu dans le cadre du « dimanche de solidarité ».

Comparativement aux résultats de 2020 et 2021 qui affichent respectivement 30 056 ménages et 31 665 ménages, la valeur de l'indicateur en 2023 présente une hausse avec 49 748 ménages identifiés. A contrario, on observe que cette valeur de l'indicateur en 2023 n'a pas dépassé le résultat obtenu en 2022 avec 81 509 ménages. Cela se justifie principalement par la faible sollicitation des ménages vulnérables et à faible revenu en 2023 avec 15 563 contre 40 238 en 2022 et l'enregistrement de 7 555 ménages impactés par les intempéries (inondations, tempêtes, foudre,) en 2023 contre 9 537 ménages en 2022. En outre, les actions de sensibilisation qui invitent les populations vulnérables à quitter les zones à risque ont contribué progressivement à la réduction des ménages sinistrés par les intempéries.

Graphique 231: Nombre de ménages vulnérables, victimes de sinistres et de catastrophes naturelles identifiés



Sources : DPPD-PAP 2023-2025 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

- **Indicateur 2.1.3 : Fréquence de la mesure de la valeur de l'Indice Nationale de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS)**

Définition de l'indicateur : Il s'agit de l'étude nationale de collecte de données sur les indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale.

Source : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS)

Mode de calcul : Moyenne pondérée des 9 dimensions de la solidarité de cohésion sociale.

Valeurs cibles : 1 en 2023, 0 en 2024, 1 en 2025

Situation de référence 2021 : 1

Analyse :

Sur une cible de « 01 » indiquant la fréquence de réalisation de l'étude pour le calcul de la valeur de l'Indice Nationale de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS), on observe que l'étude est réalisée en 2023, soit un taux de 100%. Comparativement aux années antérieures (2020, 2021, 2022), on note que l'étude est réalisée uniquement en 2021 parce que le calcul de la valeur de l'INSCS se définit tous les deux (02) ans.

La performance de cet indicateur s'apprécie par la capacité de l'OSCS à réaliser l'étude nationale à la période indiquée. Cet indice est calculé à partir des neuf (9) dimensions couvrant les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale (Défense et Sécurité ; Justice et Droits Humains, Diversité, Légitimité, Appartenance, Inclusion, Participation politique et Citoyenne, Solidarité Publique ; Solidarité Privée).

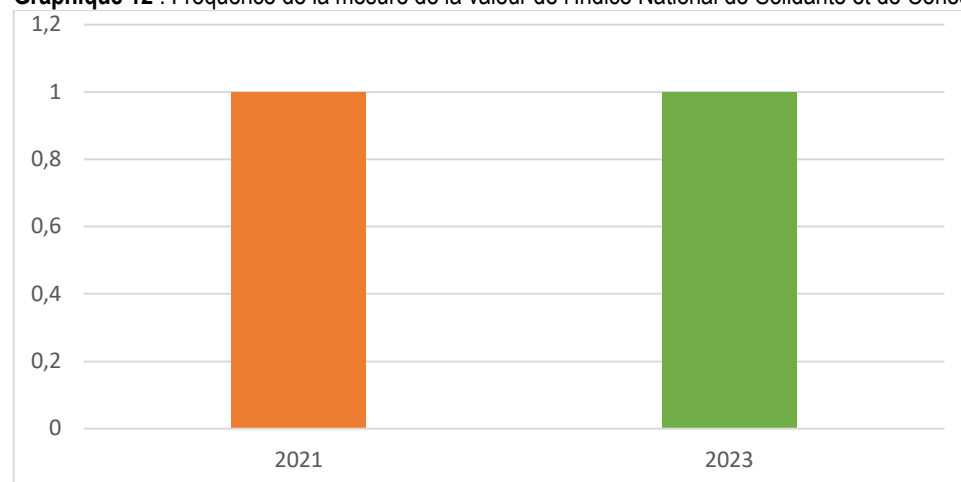
Au terme de cette étude réalisée en 2023, on retient que la valeur de l'INSCS de 2023 est de 57,95% avec une valeur de 62,30% pour le sous-indice de la cohésion sociale et de 44,83% pour celui de la solidarité. Cette valeur de 57,95% de l'INSCS traduit un niveau de qualité acceptable de solidarité et de cohésion sociale sur la base de l'analyse interprétative suivante :

- Une valeur inférieure à 40% traduit une faible qualité de solidarité et de cohésion sociale, ainsi la politique en matière de solidarité et de cohésion sociale est jugée non appropriée et inadaptée. Elle doit être revue ;
- Une valeur comprise entre 40% et 49,99% traduit une qualité de solidarité et de cohésion sociale insuffisante, ainsi la politique en matière de solidarité et de cohésion sociale est jugée appropriée et adaptée. L'urgence est de renforcer les actions en cours.
- Une valeur comprise entre 50% et 80% traduit une qualité de solidarité et de cohésion sociale acceptable, ainsi la politique en matière de solidarité et de cohésion sociale doit être maintenue et renforcée ;
- Une valeur supérieure à 80% traduit une qualité de solidarité et de cohésion sociale élevée, niveau supérieur à encourager.

La valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale 2023 qui est de 57,95%, ainsi que celles des sous-indices Cohésion Sociale 62,30% et Solidarité 44,83% sont nettement en hausse par rapport à celles de l'édition de 2021 qui présentent une valeur de 52,12% ; avec 55,97% pour le sous-indice de la cohésion sociale et de 40,56% pour celui de la solidarité.

En définitive, on note une amélioration de 5,83 points pour l'INSCS, de 6,34 points pour le sous-indice de Cohésion Sociale et 4,27 points pour le sous-indice de Solidarité. Malgré cette amélioration au niveau du sous-indice de Solidarité, on note tout de même que la valeur est en dessous de 50%, ce qui reste insuffisant.

Graphique 12 : Fréquence de la mesure de la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale



Sources : DPPD-PAP 2023-2025 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

❖ **Objectif spécifique 2 : Renforcer l'assistance apportée aux ménages vulnérables, en détresse et sinistrés**

- **Indicateur 2.2.1 :** Proportion de ménages sinistrés victimes de catastrophes naturelles et/ou de crises et assistés

Définition de l'indicateur : C'est la part des ménages sinistrés bénéficiaires d'assistance sur l'ensemble des ménages sinistrés identifiés

Source : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) / Direction de la Solidarité/Direction de l'Action Humanitaire

Mode de calcul : Il s'agit du nombre de ménages sinistrés, victimes de catastrophes naturelles et crises assistés / nombre de ménages sinistrés identifiés x 100

Valeurs cibles : 55% en 2023, 60% en 2024, 65% en 2025

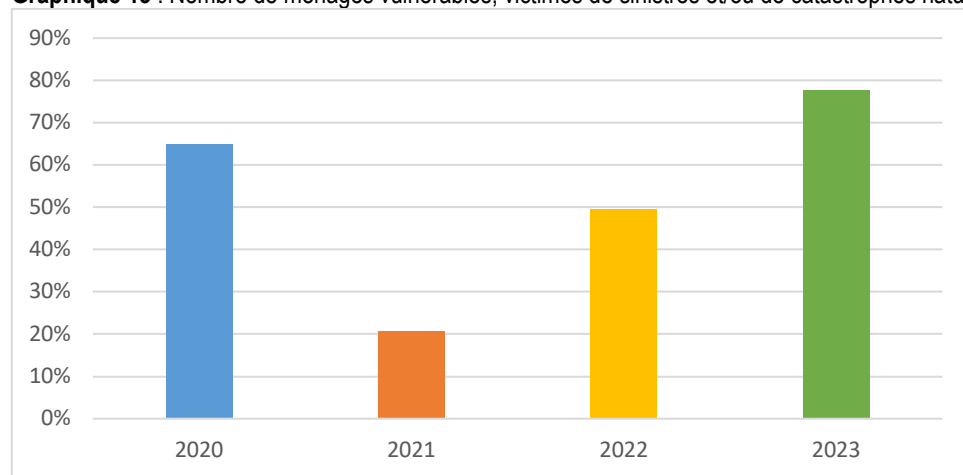
Situation de référence 2021 : 20,61 %

Analyse :

L'assistance des ménages vulnérables, sinistrés et victimes de catastrophes en 2023 indique 77,79% contre 55% prévu. Cet indicateur connaît une hausse de 22,79 points qui se justifie par la multiplication des actions d'assistance des ménages vulnérables, les victimes des catastrophes naturelles dues aux pluies diluviennes et des sinistres.

En comparaison aux résultats de 2020 (65%), 2021 (20,61%) et 2022 (49,49%), on observe que le résultat de 2023 avec 77,79% présente une hausse significative d'un écart positif de 28,3% par rapport à 2022. Au regard de ce qui précède, on note que les actions d'assistance des ménages vulnérables, sinistrés et victimes de catastrophes se renforcent davantage.

Graphique 13 : Nombre de ménages vulnérables, victimes de sinistres et/ou de catastrophes naturelles et identifiés



Sources : DPPD-PAP 2023-2025 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

- **Indicateur 1.2 : Proportion de victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants assistées**

Définition : C'est la part des victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants ayant bénéficié d'une assistance sur le total de victimes identifiées

Source : Direction de la Lutte contre la Traite des Personnes, Direction de la Solidarité

Mode de calcul : Nombre de victimes de traites des personnes et de trafic illicite des migrants assistés / nombre de personnes de victimes de traites des personnes et trafic illicite des migrants identifiées x 100

Valeurs cibles : 65% en 2023, 70% en 2024, 75% en 2025

Situation de référence 2021 : 50,87%

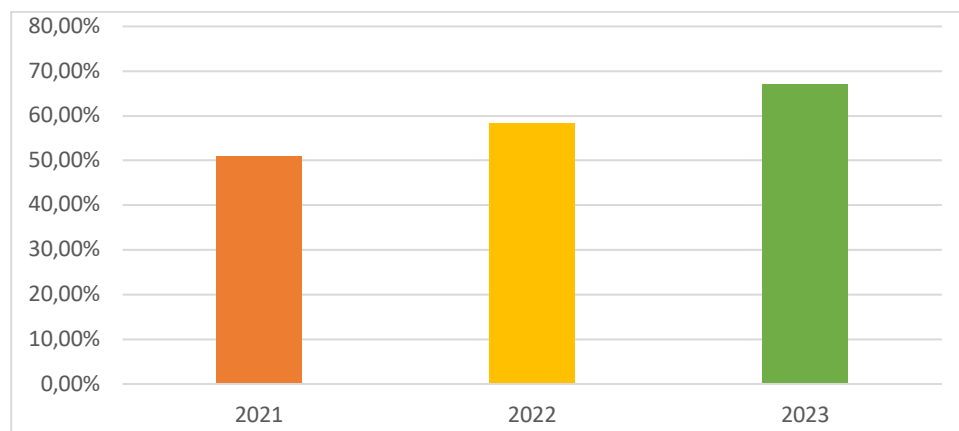
Analyse :

Au terme de la réalisation des opérations en 2023, la valeur de l'indicateur présente 67% des victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants assistées contre 65% prévue, soit un taux de réalisation de 100%. Ce résultat présente un écart positif de 02 points qui traduit le renforcement de la synergie d'actions entre le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) et ses partenaires pour l'assistance des victimes.

Comparativement aux années 2021 et 2022 respectivement 50,87% et 58,33%, la valeur de l'indicateur en 2023 avec 67% est en évolution croissante. Cela se justifie par le renforcement de capacité des personnes ressources qui ont permis de mieux cerner surtout la problématique de la traite des personnes et celle relative à la prise en charge urgente des personnes réfugiées et le renforcement des actions d'assistance.

La Direction de la Lutte contre la Traite des Personnes qui s'occupe des victimes de traites des personnes et de trafic illicite des migrants a été créée en 2021, c'est à partir de ce moment que l'identification proprement dite des victimes a débuté.

Graphique 14 : Proportion de victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants assistées



Sources : DPPD-PAP 2023-2025 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- **Éléments positifs**
 - La définition de la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS) permet aux décideurs de prendre les mesures idoines pour la promotion de la solidarité et le renforcement de la cohésion sociale ;
 - La synergie d'actions en matière de sensibilisation a permis de réduire les ménages sinistrés ;
 - La coordination des interventions des acteurs contribue au relèvement des ménages sinistrés et le renforcement de l'assistance de victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants.
- **Difficultés rencontrées**
 - L'absence d'un véhicule de liaison pour la Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Humanitaire ;
 - L'insuffisance de ressources financières pour le renforcement des capacités des moniteurs ;
 - L'insuffisance de synergie d'actions des interventions des acteurs privés et de la société civile en matière de solidarité dû à l'absence d'un cadre juridique et opérationnel de l'économie sociale et solidaire ;
 - L'insuffisance du budget alloué pour l'assistance des ménages vulnérables identifiés victimes de sinistres et catastrophes ;
 - L'insuffisance du nombre de centres d'accueil de prise en charge holistique des victimes des traites des personnes et de trafic illicite des migrants.

IV.2. Recommandations

- **Mesures correctives :**
 - Doter la Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Humanitaire un véhicule de liaison ;
 - Soutenir la formation par visio-conférence afin de pallier à l'insuffisance de renforcement de capacités des acteurs du mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS ;
 - Renforcer la coordination des interventions des acteurs dans le domaine de la solidarité et de l'action humanitaire.

- **Recommandations à l'endroit des personnes extérieures au programme :**

- Mobiliser les partenaires pour l'opérationnalisation du plan de contingence humanitaire ;
- Construire des centres d'accueil de prise en charge holistique des victimes de la traite des personnes et de trafic illicite des migrants avec l'appui des partenaires techniques et financiers ;
- Mobiliser des ressources financières auprès des acteurs du secteur privé et public pour renforcer la prise en charge des personnes vulnérable.

CONCLUSION

La politique du gouvernement en matière de solidarité, visant à renforcer la résilience des populations vulnérables, défavorisées, sinistrées et victimes de catastrophes naturelles face aux chocs, connaît des avancées notables. Ces avancées ont été possibles avec le soutien financier d'un montant de **2 153 796 630 FCFA** au titre des dépenses de fonctionnement et un effectif de 146 agents. Au terme de la mise œuvre des activités, le taux d'exécution du budget se situe globalement à **100%**.

La performance budgétaire est matérialisée par les résultats positifs obtenus au regard des valeurs cibles des indicateurs de performance (IP). Pour l'objectif spécifique lié au renforcement du dispositif d'identification et de suivi des personnes sinistrées, vulnérables, victimes de catastrophes naturelles et de crises, l'on note avec satisfaction que la production des rapports de suivi sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale a atteint sa cible de 52 rapports, soit 100% de réalisation. Dans le cadre de l'identification des ménages vulnérables et impactés par les sinistres, le résultat de l'indicateur affiche 49 748 ménages contre 20 000 ménages prévus, soit 149 % de réalisation avec un écart positif de 29 748. S'agissant de l'indicateur lié à la fréquence de la mesure de la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS), le résultat obtenu indique que l'étude nationale de collecte de données pour la définition de la valeur de l'INSCS a été réalisée, soit 100%.

Abordant le renforcement de l'assistance apportée aux ménages vulnérables, en détresse et sinistrés, l'on note que le résultat obtenu est de 77,79% contre 55% prévu. Cet indicateur connaît une performance positive de 22,79 points. Parallèlement à cet indicateur permettant d'apprécier la part des ménages vulnérables et sinistrés assistés, la prise en charge des victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants assistées connaît une hausse avec 67% des victimes contre 65% prévu. Ce qui donne un écart positif de 2% en comparaison avec la cible visée. En définitive, les cibles des cinq (05) indicateurs de performance sont atteintes. Ce qui laisse entrevoir que le programme 2 affiche une bonne performance dans la mise en œuvre des activités.

Eu égard aux performances enregistrées, les besoins d'assistance des ménages rendus vulnérables et sinistrés sont de plus en plus nombreux en raison de l'accroissement des catastrophes naturelles et anthropiques. En outre, les sollicitations des personnes indigentes et à faible revenu s'accroissent. Pour faire face à cette situation, les acteurs du programme 2 prévoient plusieurs actions portées sur : (i) l'opérationnalisation du plan de contingence humanitaire ; (ii) la mise en place d'un mécanisme en réponse aux chocs afin de pérenniser le système de prise en charge et de financement des actions de solidarité en faveur des personnes vulnérables, en détresse et sinistrées ; (iii) la poursuite du renforcement de l'efficacité du mécanisme national d'alerte précoce pour un maillage du territoire national en moniteurs ; (iv) la mise en place d'un système intégré de gestion des victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants ; (v) le renforcement de la coordination des interventions en matière d'assistance des familles vulnérables et sinistrées et (vi) la réalisation du projet de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Au regard des perspectives susmentionnées, la condition de réalisation sera tributaire du renforcement du budget de l'Etat alloué au programme 2, à la mobilisation des ressources additionnelles auprès des partenaires techniques et financiers et enfin au renforcement de la coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la solidarité et de l'action humanitaire.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « LUTTE CONTRE LA PAUVRETE »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général de la Lutte contre la Pauvreté par décret n°2021-836 du 8 décembre 2021, Dr FADIGA Souleymane est responsable du programme 3 : « Lutte contre la Pauvreté », conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme.

En référence au décret n°2021-467 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, le programme 3 a pour principales missions de : (i) suivre et évaluer la politique nationale de réduction de la pauvreté en liaison avec le Ministère chargé du Plan et du Développement ; (ii) participer à la prise en charge sociale des populations vulnérables ; (iii) appuyer ou renforcer des initiatives locales de la lutte contre la pauvreté ; (iv) coordonner des initiatives de lutte contre la pauvreté. Ce programme émane de la volonté du gouvernement d'adresser efficacement le phénomène de la pauvreté sous toutes ses formes et plus particulièrement celui de l'extrême pauvreté.

L'année 2023 a été marquée par une conjoncture économique caractérisée par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, attisée par les chocs climatiques et les conflits entre les plus grands producteurs de denrées alimentaires du monde. Une situation qui pourrait empêcher une reprise rapide et contrarier les efforts faits pour lutter contre la pauvreté. C'est dans un tel contexte que les activités du programme 3 ont été mises en œuvre afin de contribuer à infléchir le niveau de l'extrême pauvreté en Côte d'Ivoire.

Le bilan de ces activités est retracé dans le présent rapport de performance 2023 qui s'articule autour de quatre points :

- i. La présentation de sa stratégie ;
- ii. Les réalisations au cours de l'exercice 2023 ;
- iii. L'analyse de sa performance ;
- iv. Les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Il ressort du cadre de performance global du ministère que le programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » a pour objectif global de réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables. Le résultat stratégique attendu est : « l'inclusion sociale et financière des personnes vulnérables et extrêmement pauvres est renforcée ».

I.2. Le financement du programme

Le budget initial alloué au Programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » est de **45 265 750 540 FCFA** dont **10 661 650 540 FCFA** pour la part Etat et **34 604 100 000 FCFA** pour la part bailleur. Ce budget se répartit dans les natures de dépenses de la manière suivante :

- Biens et services : **261 650 540 FCFA**.
- Investissement : **45 004 100 000 FCFA** dont **10 400 000 000 FCFA** pour la part Etat et **34 604 100 000 FCFA** pour la part bailleur.

En 2023, le budget initial alloué au Programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » est passé de **45 265 750 540 FCFA** à **56 000 964 873 FCFA** en cours de gestion, soit une hausse de **10 735 214 333 FCFA**. Cette hausse se situe essentiellement au niveau des investissements qui sont passés de **45 004 100 000 FCFA** à **55 777 426 711 FCFA** en cours de gestion. En effet, le projet Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS) a reçu une dotation supplémentaire de **10 663 326 711 FCFA** et le Programme National de Développement Communautaire (PNDC) a été doté à hauteur de **110 000 000 FCFA**.

Par contre, les dépenses de biens et services sont passées de **261 650 540 FCFA** en début d'année à **223 538 162 FCFA** en cours de gestion, soit une baisse de **38 112 378 FCFA**. Cette baisse se justifie par le collectif budgétaire opérée par le Ministère en charge du Budget.

Comparativement au budget 2022, le budget du programme 3 a augmenté de **22 982 456 141 FCFA**. En effet, il est passé de **33 018 508 732 FCFA** en 2022 à **56 000 964 873 FCFA** en 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des budgets de biens et services de **69,45%** et des investissements de **69,61 %**. Les investissements du programme sont passés de **32 886 590 112 FCFA** en 2022 à **55 777 426 711 FCFA** en 2023, soit une hausse de **22 890 836 599 FCFA**. Quant au budget des biens et services, il est passé de **131 918 620 FCFA** en 2022 à **223 538 162 FCFA** en 2023, soit une hausse de **91 619 542 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 138: Situation d'exécution budgétaire du Programme 3

Unités	REALISATION 2022	Prév (P)	Réal (R)	2023	
				Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	33 017 301 312	56 000 964 873	53 614 189 123	2 386 775 750	95,74 %
1.1 Ressources intérieures	6 923 547 874	12 969 328 385	12 969 312 433	15 952	100,00%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	6 923 547 874	12 969 328 385	12 969 312 433	15 952	100,00 %
1.1.2 Recettes de services					

Unités	REALISATION 2022	Prév (P)	Réal (R)	2023	
				Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1.2 Ressources extérieures	26 093 753 438	43 031 636 488	40 644 876 690	2 386 759 798	95,45 %
1.2.1 Emprunts projets	26 093 753 438	42 481 636 488	40 094 876 690	2 386 759 798	94,38%
1.2.2 Dons Projets		550 000 000	550 000 000		100,00 %
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	33 017 301 312	56 000 964 873	53 614 189 123	2 386 775 750	95,74 %
2.1 Personnel					
2.1.1 Solde y compris EPN					
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et Services	130 711 200	223 538 162	223 522 210	15 952	99,99 %
2.3 Transferts					
2.3.1 Transferts courants					
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	32 886 590 112	55 777 426 711	53 390 666 913	2 386 759 798	95,72%
2.4.1 Trésor	6 792 836 674	12 745 790 223	12 745 790 223		100,00 %
2.4.2 Financement extérieur	26 093 753 438	43 031 636 488	40 644 876 690	2 386 759 798	94,45%
Dons		550 000 000	550 000 000		100,00%
Emprunts	26 093 753 438	42 481 636 488	40 094 876 690	2 386 759 798	94,38%
TOTAL	33 017 301 312	56 000 964 873	53 614 189 123	2 386 775 750	95,74 %

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Au cours de la gestion 2023, le budget initial alloué au Programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » est passé de **45 265 750 540 FCFA** à **56 000 964 873 FCFA** en cours de gestion, soit une hausse de **10 735 214 333 FCFA**.

Ainsi, sur un budget actuel de **56 000 964 873 FCFA**, le montant de **53 614 189 123 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **95,74 %** avec un écart de **2 386 775 750 FCFA**. Cet écart s'explique essentiellement par le fait que l'engagement du projet SWEDD a été soumis à la régulation budgétaire.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 139: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement de la résilience des personnes en situation de vulnérabilité pour la réduction des inégalités sociales			123 921 768	77 758 093			32 718 753 438	53 280 666 913	32 842 675 206	53 358 425 006
Action 2 : de l'Access aux infrastructures sociales de base et de la mobilisation communautaire			6 789 432	9 912 808			167 836 674	110 000 000	174 626 106	119 912 808
Action 3 : Opérationnalisation du Registre Social Unique (RSU)				135 851 309						135 851 309
TOTAL			130 711 200	223 522 210				53 390 666 913	33 017 301 312	53 614 189 123

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

En 2023, le budget total exécuté au niveau de l'action 1 s'élève à **53 358 425 006 FCFA** contre un budget de **32 842 675 206 FCFA** en 2022, soit une hausse de **22 902 524 684 FCFA**.

Le budget de l'action est passé de **45 101 254 674 FCFA** en début d'année 2023 à **55 745 199 890 FCFA** en cours de gestion, soit une hausse de **10 643 945 216 FCFA**. Ainsi, sur un budget de **55 745 199 890 FCFA** rectifié, un montant de **53 358 425 006 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **95,72 %**.

Concernant l'action 2, le budget exécuté en 2023 est de **119 912 808 FCFA** contre un budget de **174 626 106 FCFA** en 2022, soit une baisse de **54 713 298 FCFA**.

Le budget de cette action est passé de **12 200 000 FCFA** en début d'exercice 2023 à **119 912 808 FCFA** en cours de gestion, soit une hausse de **107 712 808 FCFA**. Le budget actuel de **119 912 808 FCFA** a été exécuté à **100%**.

Quant à l'action 3, le budget exécuté en 2023 est de **135 851 309 F CFA** contre aucun budget en 2022 car l'action a été créée en 2023.

En 2023, le budget de l'action est passé de **152 295 866 F CFA** en début de gestion à **135 852 175 FCFA** en cours de gestion. Le budget actuel de **135 295 866 FCFA** a été exécuté à hauteur de **100%**.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 140: Exécution des investissements du programme

Projet	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS)	2023	2025	383 772 530 000	30 550 000 000	41 214 086 911	41 214 086 911
Sur financement intérieur			184 210 814 400	10 000 000 000	12 236 550 423	12 236 550 423
Sur financement extérieur			199 561 715 600	20 550 000 000	28 977 536 488	28 977 536 488
Projet 2 : Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	2021	2025	38 946 443 600	14 454 100 000	14 453 339 800	12 066 580 002
Sur financement intérieur			3 000 000 000	400 000 000	399 239 800	399 239 800
Sur financement extérieur			35 946 443 600	14 054 100 000	14 054 100 000	11 667 340 202
Projet 3 : Programme National de Développement Communautaire (PNDC)	2013	2023	18 415 877 970	0	110 000 000	110 000 000
Sur financement intérieur			3 810 877 970	0	110 000 000	110 000 000
Sur financement extérieur			14 605 000 000			
Total programme (Budget de l'Etat)			441 134 851 570	45 004 100 000	55 777 426 711	53 390 666 913
Total sur financement intérieur			269 167 578 070	10 400 000 000	12 745 790 223	12 745 790 223
Total sur financement extérieur			171 967 273 500	34 604 100 000	43 031 636 488	40 644 876 690

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE, PIP 2023-2025

Les projets mis en œuvre au niveau du programme 3 ont amélioré significativement la performance globale du programme à travers l'atteinte des indicateurs de performance. A cet effet, les trois (3) projets se déclinent comme suit :

- **Le Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS)** d'un coût total de **383 772 530 000 FCFA**, débuté en 2023 est prévu s'achever en **2025**. Le cout global se répartit selon les sources de financement de la manière suivante :

Sur financement intérieur : **184 210 814 400 FCFA**

Sur financement extérieur : **199 561 715 600 FCFA**

L'on enregistre un taux de réalisation physique de 100% avec un taux d'exécution financière de **100%** des cibles annuelles. Cette performance est due au fait que **200 000** ménages ont reçu les transferts monétaires des quatre (04) trimestres de l'année 2023 assortis de mesures d'inclusion économique (formation en compétence de vie, gestion du budget familial, en initiation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et la mise en place d'AVEC et de renforcement des capacités des structures de mise en œuvre. L'atteinte de la cible est due également à la mobilisation de la contrepartie Etat de l'intégralité sur le financement du projet en 2023.

- **Le Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)** d'un coût total de **38 946 443 600 FCFA** a débuté en 2021 et est prévu s'achever en 2024. Il se décline selon les sources de financement comme suit :

Sur financement intérieur : **3 000 000 000 FCFA**

Sur financement extérieur : **35 946 443 600 FCFA**

Pour les deux indicateurs de performances de ce projet « le nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif) », et le « nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif) », on note une situation d'exécution physique respectivement de **44.7 %** et **83,29 %** pour un taux d'exécution financière de **83,48%**.

- **Le Programme National de Développement Communautaire (PNDC)**, débuté en septembre 2013 et achevé le 31 décembre 2023, avec un coût global de **18 415 877 970 FCFA** qui se répartit selon les sources de financement de la manière suivante :

Sur financement intérieur : **3 810 877 970 FCFA**

Sur financement extérieur : **14 605 000 000 FCFA**

En 2023, le financement intérieur de **110 000 000 FCFA** a été exécuté à **100 %**. Quant au financement extérieur, il est non retrace dans le SIGOBE.

Le taux global de décaissement du projet en 2023 s'établit à **11 631 969 232 FCFA**, dont **4 521 445 197 FCFA** au titre du financement intérieur et **7 110 524 035 FCFA** au titre du financement extérieur.

La mise en œuvre a permis de profiler 490 km de pistes rurales de déserte prioritaire dans le district des montagnes. Par ailleurs, des infrastructures sociales de base sont en cours d'achèvement. Ce sont 75 forages d'exploitation équipés de pompes à motricité humaine, 25 bâtiments de 3 salles de classe d'école primaire et 8 centres de santé ruraux.

Le coût initial du projet était de **17 429 307 825 F CFA**, dont **2 824 307 825 F CFA** pour la part Etat et **14 605 000 000 F CFA** pour la part Bailleurs. Ce montant est passé à **18 415 877 970 F CFA** en fin 2022, en raison de l'augmentation de la part Etat. En effet, la part initiale de l'Etat étant épuisée en 2019, le projet a bénéficié de rallonge budgétaire de **418 733 471 F CFA** en 2020, **400 000 000 F CFA** en 2021 et **167 836 674 F CFA** en 2022.

Cependant, il convient de préciser que le coût global du projet de **17 572 164 546 F CFA**, dont **6 191 408 223 F CFA** pour la part Etat et **11 380 756 323 F CFA** pour la part Bailleur, inscrit dans les RAP 2021 et 2022 est une erreur d'écriture.

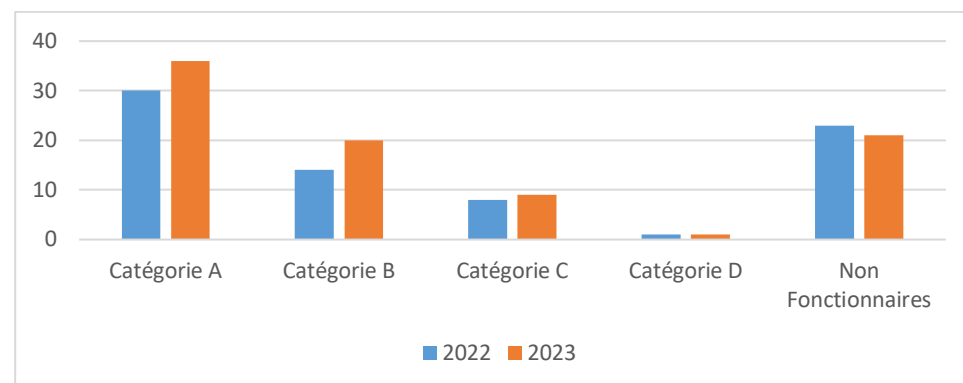
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 141: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	30	17	17	08	02	36
Catégorie B	14	05	05	06	00	20
Catégorie C	08	00	00	01	00	09
Catégorie D	01	03	03	00	00	01
Non Fonctionnaires	23	00	00	13	15	21
TOTAL	76	25	25	28	17	87

Sources : DRH, le catalogue des mesures nouvelles, et les rapports reçus des différentes directions

Graphique 15 : Évolution de l'effectif du personnel du Programme 3 de 2022 à 2023



Sources : SIGFAE le catalogue des mesures nouvelles, et les rapports reçus des différentes directions/RAP 2022

De 2022 à 2023, le programme 3 a enregistré une nette hausse de l'effectif de son personnel de 14,47% avec l'arrivée de onze (11) nouveaux agents et la sortie de dix-sept (17) agents. Le programme 3 compte à ce jour quatre-vingt-sept (87) agents. La catégorie A a encore des besoins à satisfaire comparativement aux catégories B, C et D qui ont été entièrement satisfaites.

Cette augmentation a contribué à réduire le déficit en personnel tout en améliorant significativement le fonctionnement du programme 3. Toutefois, les effectifs des directions de la DGLP restent en deçà des besoins exprimés. Pour pallier cet état de fait, il conviendrait de renforcer les effectifs en mettant l'accent sur l'adéquation entre les profils de poste exigés et les ressources humaines mises à disposition. En outre, il serait nécessaire de renforcer les capacités techniques et professionnelles du personnel afin de les rendre aptes à répondre efficacement aux attentes et aux défis de la DGLP.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités majeures en rapport avec les axes stratégiques sont :

- Le répertoire unique des interventions de réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire a été élaboré ;
- Un document sur le mécanisme de fonctionnement (philosophie) des AVEC dans le cadre du Projet de mise à échelle des Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) en Côte d'Ivoire est élaboré en mars 2023 et transmis au SGG le 04 avril 2023 ;
- **12 323** AVEC identifiées dont **4 569** nouvelles mises en place en 2023 au profit des populations vulnérables ;
- Une carte digitalisée, dynamique et interactive de répartition de l'extrême pauvreté par région et par sous-préfecture a été produite ;
- Les cartes digitalisées des zones d'intervention du projet SWEDD, des filets sociaux et des A.V.E.C. ont été élaborées ;
- le portail cartographique [ou Géoportail](#) est disponible ;
- **265** OSC dans le cadre de la mobilisation communautaire et sociale ont été identifiées ;
- Le rapport de l'étude sur l'identification des programmes potentiels utilisateurs du Registre Social Unique en Côte d'Ivoire est validé ;
- La stratégie de communication du RSU a été validé au cours d'un atelier qui s'est tenu le 14 juillet 2023 ;
- Le SIG-RSU est fonctionnel et disponible. Les modules (fonctions) fondamentaux du SIG-RSU ont été développés et techniquement validés ;
- **124 943** filles scolarisées ont bénéficié des cours en compétence de vie en milieu scolaire ;
- **3 000** élèves scolarisés ont bénéficié d'un repas chaud à midi ;
- **13 209** jeunes filles et femmes ont leurs connaissances améliorées sur la santé sexuelle et de la reproduction ;
- **200 000** ménages bénéficiaires ont reçu les 4 allocations trimestrielles (**36 000** / trimestre) au titre de l'année 2023 ;
- **31** régions et **2** districts autonomes couverts par le Programme des Transferts Monétaires Productifs (PTMP) ;
- **1 595** villages supplémentaires sélectionnés dans **14** régions qui ont intégrés la sphère géographique de couverture du programme ;

- **805** Consultants Agents Communautaires, aux fins de réplcation auprès des ménages bénéficiaires du programme, ont vu leurs capacités renforcées en techniques de coaching, compétences de vie, gestion du budget familial, mise en association et initiation / gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et sur les modules du système d'information;
- **1 432** séances de formations sur les modules Compétences de vie et gestion du budget familial dans 358 localités au profit de **100 000** ménages bénéficiaires ;
- **26 499** séances de formation sur les modules création d'AGR et la mise en place d'AVEC ont été réalisées au profit de **100 000** ménages bénéficiaires.
- **490 km** de pistes rurales de déserte prioritaire reprofilées dans le district des montagnes (PRPC-DC).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 142 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer l'inclusion sociale						
IP 3.1.1 : Proportion de personnes (hommes et femmes) vulnérables et extrêmes pauvres ayant bénéficié ou participé à au moins un programme social (PTMP, SWEDD, PNDC)	Pourcentage	22,10%	43,22 %	72,44%	67,72 %	75%
IP 3.1.2 : Nombre de ménages ciblés bénéficiaires du Programme de Transferts Monétaires Productifs (PTMP)	Nombre	227 000	192 000	227 000	200 000	200 000
IP 3.1.3 : Proportion de ménages inscrits dans le système d'information du Registre Social Unique (RSU)	Pourcentage	23,33 %	26,67 %	54,50 %	54,50 %	54,50 %
IP 3.1.4 : Proportion des personnes (hommes et femmes) bénéficiaires des programmes sociaux ayant un identifiant unique	Pourcentage	-	0%	40%	40%	40%
IP 3.1.5 : Proportion de localités fragiles et vulnérables bénéficiant de Filets Sociaux	Pourcentage	-	42%	40,8%	75%	75%
IP 3.1.6 : Taux de satisfaction des personnes (hommes et femmes) vulnérables et extrêmement pauvres ayant bénéficié ou participé à au moins un programme social (PAFS, SWEED, PNDC)	Pourcentage	-	15%	40%	50%	80%
Objectif Spécifique 2 : Contribuer au renforcement du capital humain et des actions communautaires						
IP 3.2.1 : Proportion de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes ayant des connaissances améliorées en compétences de vie, en santé sexuelle et reproductive	Pourcentage	24,48%	33,33%	45,94 %	66,67 %	83,29 %
IP 3.2.2 : Proportion de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes ayant bénéficié d'au moins un appui (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif)	Pourcentage	29,80 %	29,80 %	29,80 %	66,67 %	29,80 %
IP 3.2.3 : Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG ; OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux	Pourcentage	30%	40%	0%	40%	90%

Source : RAP 2020, RAP 2021, RAP 2022, DPPD-PAP 2023-2025 et DGLP

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer l'inclusion sociale

Indicateur 3.1.1 : Proportion de personnes (hommes et femmes) vulnérables et extrêmes pauvres ayant bénéficié ou participé à au moins un programme social (PTMP, SWEDD, PNDC)

Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage des personnes (hommes et femmes) vulnérables et extrêmes pauvres qui ont bénéficié ou participé à au moins un programme social au cours de l'année.

Source : Rapports et base de données statistiques (PTMP/SWEED/PNDC/DGLP/DEC)

Méthode de calcul : (Nombre de personnes extrêmes pauvres ayant bénéficié d'au moins un programme social/ Nombre total de personnes extrêmes pauvres) x 100

Valeurs cibles : (67,72% en 2023, 75% en 2024, 96% en 2025)

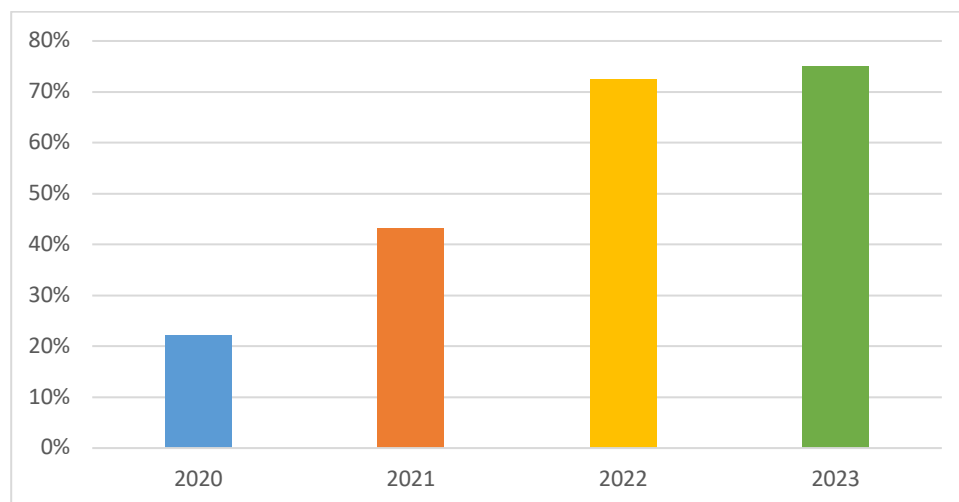
Situation de référence 2021 : 43,22 %

Analyse :

La Proportion de personnes (hommes et femmes) vulnérables et extrêmes pauvres ayant bénéficié ou participé à au moins un programme social prévu au titre de l'année 2023 est de 67,72%. Au terme de la réalisation de cette activité, le résultat obtenu est de 75%. Cet indicateur connaît une performance de 7,28 points de pourcentage. Cela s'explique par l'opérationnalisation du PAFS en 2023 avec la mise à échelle du PTMP.

De 2020 à 2023, cet indicateur présente une évolution des personnes vulnérables et extrêmes pauvres bénéficiaires des programmes sociaux. En effet, pour les années 2020, 2021 et 2022, l'indicateur affiche respectivement les taux de 22,10%, 43,22 % et 72,44 %. Cette performance affichée est imputable aux actions menées en faveur des personnes vulnérables et extrêmes pauvres bénéficiaires du Projet des Filets Sociaux Productifs, du SWEDD, et de la CMU.

Graphique 16 : Évolution de la proportion des personnes vulnérables et extrêmes pauvres ayant bénéficié ou participé à au moins un programme social



Source: PTMP/SWEED/PNDC/DGLP/DEC

➤ **Indicateur 3.1.2.** : Nombre de ménages ciblés bénéficiaires du Programme de Transferts Monétaires Productifs (PTMP)

Définition de l'indicateur : Il s'agit de l'ensemble des ménages pauvres et vulnérables bénéficiant des allocations trimestrielles du Programme de Transferts Monétaires Productifs (PTMP).

Source : Rapports et base de données statistiques PTMP

Méthode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 200 000 en 2023, 205 000 en 2024, 300 000 en 2025

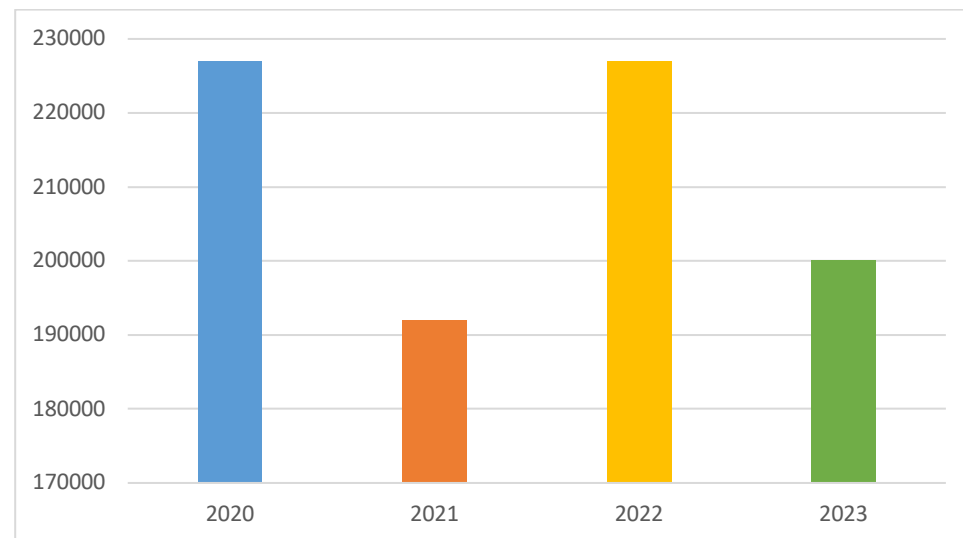
Situation de référence 2021 : 192 000

Analyse :

Au terme de l'année 2023, l'on dénombre **200 000** ménages (cohortes 4 et 5) vulnérables bénéficiaires du Projet des Filets Sociaux Productifs sur un objectif de **200 000** ménages, soit un taux d'exécution de 100%. Le nombre de bénéficiaires des transferts monétaires trimestriels est passé de 175 000 ménages en 2022 à 200 000 ménages en 2023 compte tenu de la sortie de 75 000 ménages et de l'enrôlement de 100 000 nouveaux ménages bénéficiaires. En fait, la cible de 227 000 ménages bénéficiaires inscrite dans le tableau de performance représente en réalité le cumul des ménages bénéficiaires jusqu'en 2022.

Les 200 000 ménages actifs ont effectivement reçu les quatre versements trimestriels de **36 000** FCFA prévus au titre de l'année 2023 et de 75 000 non actifs (cohorte 3) qui ne bénéficient que de mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion sociale. Les mesures d'accompagnement se composent, entre autres, de formation en gestion du budget familial et en initiation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), de la mise en place d'Associations Villageoises/communautaires d'Épargne et de Crédits (AVEC) et d'appui agricole.

Graphique 17 : Évolution du nombre de ménages ciblés bénéficiaires du Programme



Source : base de données statistiques PTMP

➤ **Indicateur 3.1.3** : Proportion de ménages inscrits dans le système d'information du Registre Social Unique (RSU)

Définition de l'indicateur : il s'agit du pourcentage de ménages inscrits dans le SIG du RSU

Source : Rapports et bases de données statistiques (DFS/RSU/PAFS/DGLP/CNAM)

Méthode de calcul : $(\text{Nombre de ménages inscrits dans le SIG du RSU} / \text{Nombre total de ménages ciblés prévus}) \times 100$

Valeurs cibles : 54,50% en 2023, 71,17% en 2024, 100% en 2025

Situation de référence 2021 : 26,67%

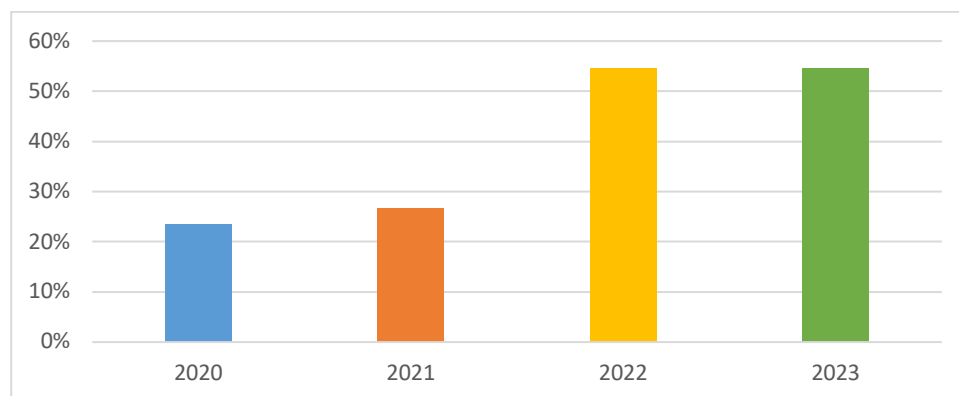
Analyse :

Sur une prévision de 54,50% de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre Social Unique (RSU) pour l'année 2023, nous avons une réalisation de 54,50%, soit un taux de réalisation de 100%.

Ce taux demeure inchangé de 2022 à 2023 car il s'agit du socle de base obtenu par la prise en compte des ménages vulnérables enregistrés dans les bases de données des Filets Sociaux Productifs et des personnes indigentes répertoriées dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU). Cependant, la valeur de l'indicateur a évolué de 2020 à 2023. Il est passé de 23,33% en 2020 à 26,67% en 2021 avant de s'établir à 54,50% en 2022 et 2023.

Les données initialement inscrites dans le tableau des RAP 2020 et 2021 indexaient en réalité le nombre de personnes impactées par année en lieu et place du nombre de ménages tel qu'il ressort de la définition de l'indicateur. La correction a été opérée pour rendre conforme les valeurs mesurées à l'indicateur (en 2020, la valeur 140 000 ménages en lieu et place de 700 000 personnes ; en 2021, la valeur 160 000 ménages en lieu et place de 800 000 personnes).

Graphique 18 : Évolution de la proportion de ménages inscrits dans le système d'information du Registre Social Unique (RSU)



Source : DFS/RSU/PAFS/DGLP/CNAM

➤ **Indicateur 3.1.4.** : Proportion des personnes (hommes et femmes) bénéficiaires des programmes sociaux ayant un identifiant unique

Définition de l'indicateur : il s'agit du pourcentage de personnes bénéficiaires des programmes sociaux inscrites dans le RSU

Source : Rapports et bases de données statistiques (DFS/RSU/DGLP/Programmes sociaux)

Méthode de calcul : $(\text{Nombre de personnes bénéficiant d'au moins un programme social} / \text{Nombre total de personnes enregistrées dans le RSU}) \times 100$

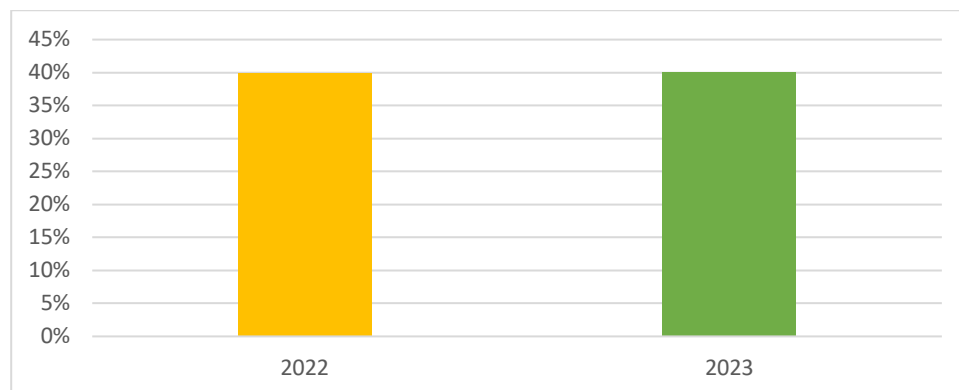
Valeurs cibles : 40 % en 2023, 70 % en 2024, 95 % en 2025

Situation de référence 2021 : 0 %

Analyse :

En 2023, la cible de 40% des personnes bénéficiaires des programmes sociaux inscrites dans le RSU a été atteinte comme prévue, soit un taux de réalisation de 100%. Il s'agit, en réalité de 40% des 1 700 400 personnes vulnérables identifiées pour constituer le socle de base du Registre Social Unique (RSU) ; ce qui équivaut à 680 160 personnes vulnérables ayant un identifiant unique qui ont bénéficié des programmes sociaux. Le calcul de l'indicateur a débuté en 2022 et sa valeur de 2023 est égale à celle de 2022.

Graphique 19 : Proportion des personnes bénéficiaires des programmes sociaux ayant un identifiant unique



Source : DFS/RSU/DGLP/Programmes sociaux

➤ **Indicateur 3.1.5.** : Proportion de localités fragiles et vulnérables bénéficiant de Filets Sociaux

Definition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de localités fragiles et vulnérables bénéficiaires de filets sociaux

Source : Rapport et base de données statistiques DEC / PAFS / SWEDD / PNDC / DGLP / Programmes sociaux

Méthode de calcul : $(\text{Nombre de localités bénéficiant d'au moins un programme social} / \text{Nombre total de localités enregistrées dans le RSU}) \times 100$

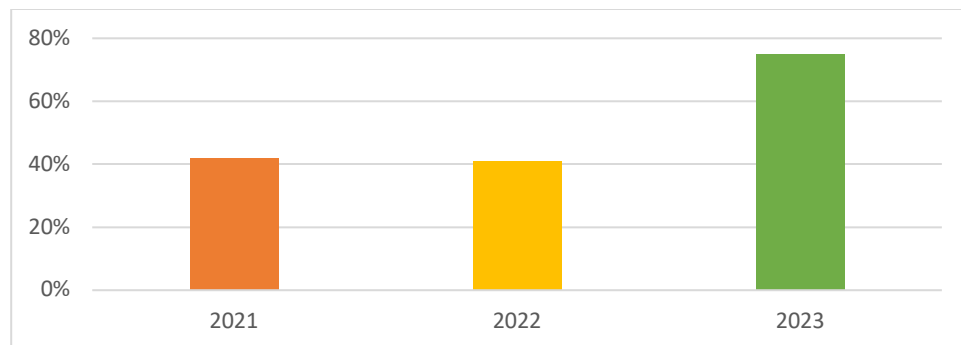
Valeurs cibles : 75 % en 2023, 90 % en 2024, 90 % en 2025

Situation de référence 2021 : 42%

Analyse :

En 2023, la cible de 75% des localités fragiles et vulnérables bénéficiaires des filets sociaux a été atteinte comme prévue, soit un taux de réalisation de 100%. Au niveau du programme des transferts monétaires productifs, ce sont au total 3 498 villages qui bénéficient du programme à fin décembre 2023 sur 4 664 localités fragiles et vulnérables. En 2022, la cible de 40,8% de localités fragiles et vulnérables bénéficiaires des filets sociaux a été atteinte, soit 1905 localités fragiles et vulnérables bénéficiaires des filets sociaux. La valeur de 42% de l'année 2021 a été ajusté à 40,8% après les études.

Graphique 20 : Évolution de la proportion de localités fragiles et vulnérables bénéficiant de Filets Sociaux



Source : DEC / PAFS / SWEDD / PNDC / DGLP / Programmes sociaux

➤ **Indicateur 3.1.6.** : Taux de satisfaction des personnes (hommes et femmes) vulnérables et extrêmes pauvres ayant bénéficié ou participé à au moins un programme social (PAFS, SWEDD)

Definition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage des personnes vulnérables et extrêmes pauvres bénéficiaires d'au moins un programme social satisfaites

Source : Enquête bénéficiaires DSRP/SWEDD/PAFS/PNDC/DGLP

Méthode de calcul : $(\text{Nombre de personnes bénéficiaires et satisfaites} / \text{Nombre total des personnes bénéficiant des programmes sociaux}) \times 100$

Valeurs cibles : 50 % en 2023, 80 % en 2024, 80 % en 2025

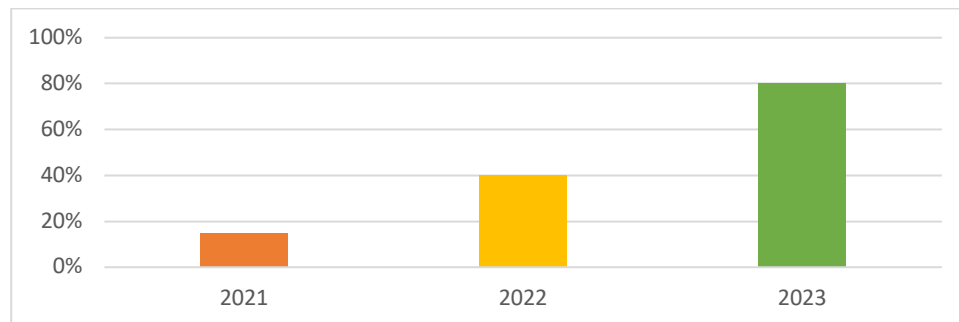
Situation de référence 2021 : 15%

Analyse :

Le taux de satisfaction des personnes (hommes et femmes) vulnérables et extrêmes pauvres ayant bénéficié ou participé à au moins un programme social prévu pour l'année 2023 est de 50%, le résultat obtenu est de 80%. Cet indicateur connaît une performance de 30 points de pourcentage. En effet, en 2023 l'enquête qualitative sur les mesures d'accompagnement de l'inclusion économique réalisé par les Filets Sociaux et l'étude d'évaluation sur la proportion des personnes vulnérables et extrêmes pauvres sorties des cohortes des bénéficiaires ont révélé que 80% des bénéficiaires sont satisfaites. Cet indicateur connaît évolution de 2021 à 2023 avec respectivement des valeurs de 15 % en 2021, 40% en 2022 et 80% en 2023.

Le calcul de l'indicateur ayant débuté en 2021, la valeur de 2020 n'est pas disponible.

Graphique 21 : Évolution du taux de satisfaction des personnes (hommes et femmes) vulnérables et extrêmes pauvres ayant bénéficié ou participé à au moins un programme social (PAFS, SWEDD, PNDC)



Source: DSRP/SWEED/PAFS/PNDC/DGLP

❖ **Objectif spécifique 2 : Contribuer au renforcement du capital humain et des actions communautaires**

➤ **Indicateur 3.2.1.** : Proportion de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes ayant des connaissances améliorées en compétences de vie, en santé sexuelle et reproductive.

Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes ayant bénéficié de connaissances améliorées en compétences de vie, en santé sexuelle et reproductive

Source : Rapports d'activités et base de données statistiques DMSR/SWEDD, PAFS, PNDC, DGLP

Méthode de calcul : (nombre de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes qui ont des connaissances améliorées en compétences de vie, en santé sexuelle et reproductive / Nombre total de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes bénéficiaires des espaces sûrs) x 100

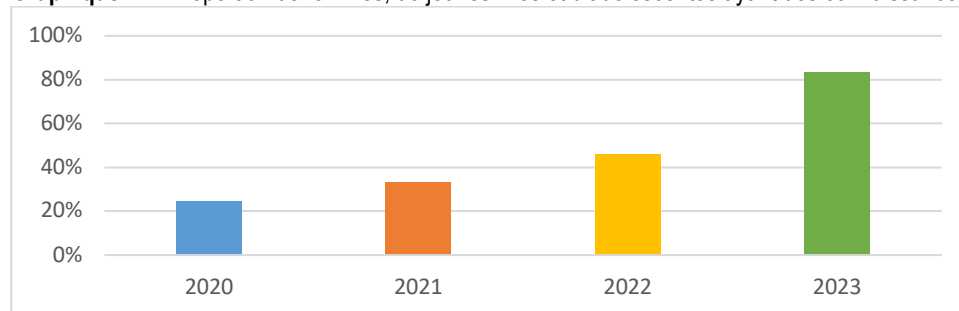
Valeurs cibles : 66,67% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Situation de référence 2021 : 24,50%

Analyse :

En 2023, cet indicateur affiche une réalisation de 83,29% pour une prévision de 66,67%. La cible est atteinte avec un écart positif de 16,62 points de pourcentage. Sur la période de 2020 à 2023, cet indicateur affiche une évolution significative, il est passé de 24,48 % en 2020, à 33,33% en 2021, à 45,94% en 2022 avant de s'établir à 83,29 % en 2023. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de jeunes filles ciblées par les interventions du SWEDD dans les espaces sûrs.

Graphique 22 : Proportion de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes ayant des connaissances améliorées en compétences de vie, en santé sexuelle et reproductive



Source : DMSR/SWEDD/PAFS /PNDC/DGLP

➤ **Indicateur 3.2.2.** : Proportion de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes ayant bénéficié d'au moins un appui (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif)

Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes ayant bénéficié d'au moins un appui (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif)

Source : Rapports d'activités et base de données statistiques DMSR/SWEDD/DGLP/PAFS, PNDC

Méthode de calcul : (nombre de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes qui ont bénéficié d'au moins un appui / Nombre total de bénéficiaires prévus) x 100

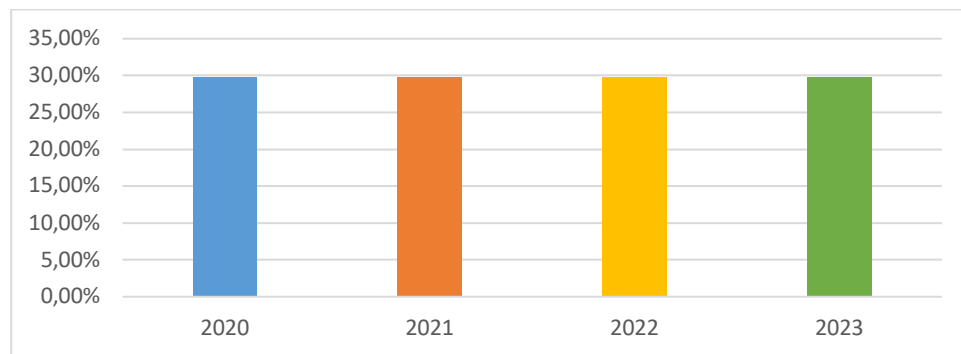
Valeurs cibles : 66,67% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025

Situation de référence 2021 : 29,80%

Analyse :

En 2023, on enregistre un taux de réalisation de 29,80% sur une cible de 66,67%. Cela correspond à un effectif de 2 235 adolescentes, jeunes filles et femmes bénéficiaires d'au moins une intervention de support économique sur une cible de 7500. La cible n'a pas été atteinte car de nouvelles bénéficiaires n'ont pas été enregistrées en 2023 en raison du retard accusé dans le processus de recrutement des ONG de mise en œuvre. Toutefois, le SWEDD a assuré le suivi des 2 235 bénéficiaires de 2020 à 2023.

Graphique 23 : Proportion de femmes, de jeunes filles et d'adolescentes ayant bénéficié d'au moins un appui (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif)



Source: DMSR/SWEDD/DGLP/PAFS, PNDC

➤ **Indicateur 3.2.3.** : Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG ; OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux

Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de personnes vulnérables, pauvres identifiées ayant bénéficié de l'encadrement des différentes structures de mise en œuvre des programmes sociaux

Source : Rapports d'activités et base de données statistiques DMSR/DGLP/PNDC/PAFS/SWEDD

Méthode de calcul : (Nombre de personnes vulnérables, pauvres qui ont bénéficié de l'appui des différentes structures de mise en œuvre des programmes sociaux / nombre total de personnes vulnérables, pauvres des localités) X 100

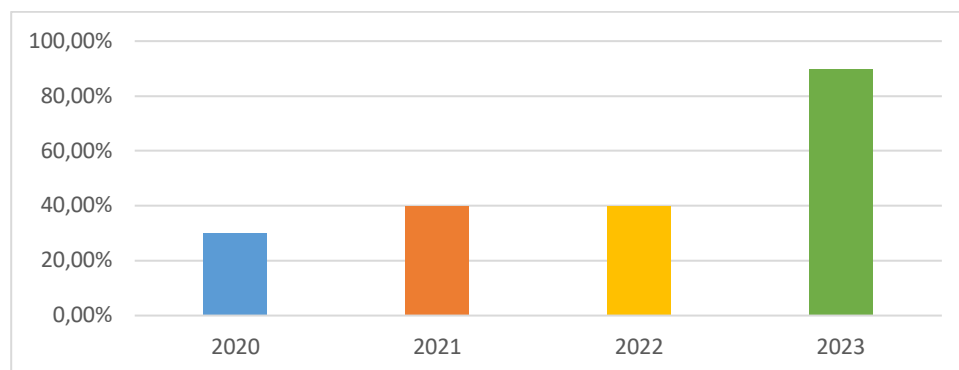
Valeurs cibles : 40 % en 2023, 70 % en 2024, 90 % en 2025

Situation de référence 2021 : 40 %

Analyse :

En 2023, on enregistre un taux de réalisation de 90% sur une prévision de 40%. En 2023, l'accroissement de la collaboration des ONG, OSC et autres partenaires de mise en œuvre (CAC pour les PFS et ONG pour le SWEDD) a permis d'atteindre 90% des personnes vulnérables, pauvres bénéficiaires de l'encadrement des différentes structures de mise en œuvre des programmes sociaux. Sur la période de 2020 à 2022, le mécanisme de collecte était basé sur les rapports fournis par les ONG et OSC de quelques projets sociaux. Par conséquent, la valeur de l'indicateur est passée de 30% en 2020 à 40% en 2021 et 2022, puis à 90% en 2023.

Graphique 24 : Évolution de la Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG, OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux



Source : DGLP

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

○ Éléments positifs

- La forte adhésion des populations à la mise en place des Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) a permis de noter une mobilisation appréciable de l'épargne communautaire en vue du financement des Activités Génératrice de Revenu (AGR) ;
- La mise en œuvre des interventions directes du SWEDD au niveau scolaire a permis d'améliorer l'assiduité et les résultats scolaires des jeunes filles vulnérables grâce à l'appui alimentaire.

○ Difficultés rencontrées

- Non possession de documents administratifs au sein de certains ménages bénéficiaires, particulièrement les femmes membres ou chefs de ménages, pour l'ouverture des comptes de paiement électronique via le mobile money (PTMP) ;
- Insuffisance des travailleurs sociaux fonctionnaires dans les zones de mise en œuvre du programme (PTMP) ;
- Insuffisance du budget de la contrepartie Etat (SWEDD) ;
- Non disponibilité récurrente de trésorerie pour la part Trésor du financement exposant à des retards de paiement ;
- Retard dans le processus de contractualisation avec les ONG qui entravent le démarrage effectif des interventions pour le volet santé et genre (SWEDD) ;
- Presque tout le staff du service de Passation de marché a démissionné rendant difficile le traitement des dossiers lié à la contractualisation avec les prestataires (SWEDD) ;
- Pas de véhicule de service et de liaison dans des directions centrales de la DGLP.

IV.2. Recommandations

Mesures correctives

- Doter les Directions de la DGLP de véhicules de service et de liaison ;
- Accélérer le processus de recrutement des ONG en accord avec la Banque mondiale (SWEDD) ;
- Recrutement de personnel contractuel formé et dédié à l'encadrement de proximité des ménages bénéficiaires du PFSP (805 consultants agents communautaires déployés) ;
- Adoption de mesures provisoires via des récipiendaires hors ménages désignés par les bénéficiaires (PFSP)
- Recruter du personnel pour renforcer les effectifs au niveau des différents services et remplacer le personnel démissionnaire (SWEDD).

Recommandations à l'endroit des personnes extérieures au programme

- Sensibilisation des ménages pour l'établissement des documents administratifs ;
- Plaidoyer pour le relèvement des effectifs des travailleurs sociaux fonctionnaires recrutés ;
- Plaidoyer pour la mise à disposition à bonne date des ressources de trésorerie liées au budget de la part Trésor ;
- Allocation d'une couverture budgétaire proportionnelle aux besoins de prise en charge effective des ménages ;

CONCLUSION

La politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, visant à renforcer l'inclusion sociale et financière des personnes vulnérables et extrêmement pauvres, connaît des avancées considérables. Ces avancées ont été possibles avec le soutien financier d'un montant de **56 000 964 873 FCFA** dont **223 538 162 FCFA** au titre des dépenses de fonctionnement et **55 777 426 711 FCFA** pour mener les opérations d'investissement avec des ressources humaines d'un effectif de **87** agents. L'exécution s'est située globalement à **95,74%**.

La performance réalisée par le Programme 3 « Lutte contre la Pauvreté » en 2023 est appréciable au regard des taux affichés par les indicateurs de performance. Huit (08) indicateurs sur neuf (09) ont atteint leur cible, un (01 indicateur) enregistre un niveau d'atteinte de la cible inférieur à 50%. Cette performance est la résultante de la mise en œuvre d'actions qui ont contribué à renforcer l'inclusion économique et sociale.

Parmi ces actions, figurent les transferts monétaires qui ont globalement amélioré le bien-être des populations bénéficiaires selon les résultats de l'évaluation d'impact sur la cohorte 1 de 35 000 ménages bénéficiaires. Ces transferts ont permis, entre autres, aux ménages bénéficiaires de diversifier leur consommation alimentaire pour atteindre un niveau adéquat en termes de quantité et de qualité des aliments. En outre, les interventions du SWEDD ont permis, d'une part, d'améliorer l'assiduité et les résultats scolaires des filles vulnérables grâce au projet d'appui alimentaire en milieu scolaire, et d'autre part, de renforcer les connaissances des filles bénéficiaires sur les questions liées à la santé sexuelle reproductive et sur les compétences de vie dans les espaces sûrs.

Par ailleurs, d'importants acquis ont été enregistrés en termes d'études malgré les contraintes de ressources financières, matérielles et humaines auxquelles sont confrontées les Directions de la DGLP. Il s'agit notamment de l'étude sur les programmes sociaux susceptibles d'utiliser le RSU comme base de ciblage est adoptée en janvier 2023, l'unité de coordination de la mise à échelle des AVEC en Côte d'Ivoire a identifié **12 323 AVEC** dont **4 569** nouvelles mises en place en 2023 au profit des populations vulnérables, une carte digitalisée, dynamique et interactive de répartition de l'extrême pauvreté par région et par sous-préfecture a été produite. Un portail WEB pour la DGLP (www.dgpl.ci) et un système d'information géographique (SIG) ou portail cartographique sont disponibles. Également, Le SIG-RSU est fonctionnel et disponible.

Ces acquis permettront sans nul doute de relever le défi de l'amélioration du ciblage des personnes pauvres et vulnérables au travers de l'opérationnalisation du RSU et de la mise à jour de la cartographie de l'extrême pauvreté. Toutefois, pour réduire significativement l'extrême pauvreté, il est nécessaire de mobiliser suffisamment de ressources en vue de renforcer le PAFS, de capter le dividende démographique, d'adopter et de mettre en œuvre le Programme d'Appui au Développement Communautaire et de réaliser le projet de mise à échelle nationale des AVEC.

CONCLUSION GENERALE

L'expression de la solidarité du Gouvernement à l'endroit des populations les plus vulnérables et la vision de réduire significativement la pauvreté afin de favoriser une inclusion économique et sociale forte se sont traduits par les réalisations probantes que présente le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté au titre de l'exercice 2023. Avec une enveloppe budgétaire de **61 034 501 720 FCFA** obtenue et le renforcement de l'effectif du personnel avec 529 en 2023 contre 378 en 2022, soit une augmentation de 151 agents, les différents programmes ont enregistré les performances à travers les résultats stratégiques.

Au titre du résultat stratégique 1 : « l'administration est moderne et performante » l'on note l'atteinte de quatre (04) cibles sur cinq (05) soit un taux réalisation de 80%. S'agissant du résultat stratégique 2 : « la politique du Gouvernement en matière de solidarité et de l'action humanitaire est renforcée » qui traduit la volonté du gouvernement à assurer la résilience des populations vulnérables et sinistrées, il affiche un taux de réalisation de 100%. Quant au résultat stratégique 3 : « l'inclusion sociale et financière est redynamisée », sur neuf (09) cibles, huit (08) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 88,89%. Les résultats de ces trois (03) programmes contribuent à réduire les inégalités socio-économiques, les discriminations et les exclusions.

Comparativement à l'exercice 2022, certains indicateurs connaissent des avancées notables. Concernant le programme 1, on note une augmentation des fonctionnaires et agents de l'Etat bénéficiaires d'un renforcement de capacité dont le nombre est passé de 265 (en 2022) à 300 (en 2023). Ce résultat positif est consécutif à l'augmentation du nombre de fonctionnaires affectés au Ministère et à la diversité des modules de formation dispensés.

Au niveau du programme 2, le nombre de ménages vulnérables victimes de sinistres et de catastrophes identifiés a baissé en passant de 81 509 en 2022 à 49 748 en 2023. Avec un écart négatif de 31 761, ce résultat traduit une performance positive parce que les acteurs du programme 2 se sont engagés en collaboration avec d'autres structures à réduire les sinistres. Par ailleurs, la proportion de ménages sinistrés victimes de catastrophes naturelles et crises assistés est passée de 49,49% en 2022 à 77,79% en 2023 traduisant ainsi le renforcement des actions d'assistance du Ministère envers les ménages vulnérables.

Concernant le programme 3, le nombre de ménages bénéficiaires du Projet des Filets Sociaux Productifs est passé de 175 000 en 2022 à 200 000 ménages actifs en 2023 qui ont effectivement reçu les quatre versements trimestriels de 36 000 FCFA prévus au titre de l'année 2022 ainsi que les mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion sociale.

Dans l'optique d'améliorer davantage ses performances, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est dans une dynamique de réforme afin de matérialiser la politique du gouvernement en matière de solidarité nationale et de renforcement de l'inclusion tel que formulé dans l'axe 4 du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Ces réformes sont reflétées par : (i) l'élaboration du projet de loi-cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), (ii) l'élaboration de la stratégie Nationale de l'ESS, (iii) l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (2023-2027), (iv) Élaboration du document sur le mécanisme de fonctionnement des Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) et (v) l'élaboration du projet de mise à échelle nationale des AVEC. Toutes ces réformes sont en phase avec le Programme Social du Gouvernement et la vision 2030 du Président de la République d'une Côte d'Ivoire solidaire.

SECTION 371: MINISTERE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE

INTRODUCTION GENERALE

Dès son accession à la magistrature suprême en 2011 son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, a mis au cœur de l'action gouvernementale la question de la réconciliation et de la cohésion nationale. Cette volonté politique va se matérialiser par l'enrichissement de l'architecture gouvernementale avec la création, le 15 décembre 2020, du Ministère de la Réconciliation Nationale devenu au terme du décret n°2021-181 du 06 avril 2021, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale avec à sa tête Monsieur KOUADIO Konan Bertin.

Afin de répondre aux besoins de raffermissement de l'unité nationale et de retrouver des valeurs séculaires du vivre ensemble, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, en liaison avec les différents Ministères concernés, a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- promotion et mise en œuvre des actions de réconciliation et de cohésion nationale ;
- promotion de la paix et de l'unité nationale ;
- élaboration et évaluations des stratégies et actions de réconciliation et de cohésion nationale ;
- renforcement du cadre juridique de la promotion de la réconciliation et de la cohésion nationale ;
- contribution à la réduction des conflits, des tensions et des violences.

Les actions ci-dessus énumérées se déploient à travers trois (03) programmes que sont :

- Programme 1 : Administration Générale
- Programme 2 : Réconciliation
- Programme 3 : Cohésion Nationale

Les programmes ci-dessus indiqués du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (MRCN) sont animés par, outre le cabinet, des Directions et de services rattachés au Cabinet au nombre de onze (11), deux (02) Directions Générales avec chacune trois (03) Directions centrales, des services déconcentrés (31) Directions Régionales de Réconciliation et de Cohésion Nationale et un point focal dans chaque district autonome, cinq (05) comités locaux fonctionnels et un programme, le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS).

Le présent rapport annuel de performance (RAP) pour l'exercice budgétaire 2023 s'articule autour de quatre (4) grandes parties :

- le Ministère ;
- le programme 1 « Administration Générale » ;
- le programme 2 « Réconciliation » ;
- le programme 3 « Cohésion Nationale ».

PARTIE I : LE MINISTERE

Cette première partie du Rapport Annuel de Performance 2023 du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale traitera de la présentation générale du ministère, de la performance générale et du financement global.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, a été créé le 15 décembre 2020 à la faveur de l'enrichissement de l'architecture gouvernementale intervenu à cette date. Le ministère a fait la situation de son secteur de compétence et des réponses qui ont été apportées ont permis de l'élaboration de sa politique face aux défis à relever.

Comme problèmes, le Ministère a noté, entre autres, l'insuffisance du cadre juridique régissant le domaine de la réconciliation et de la cohésion nationale, des difficultés dans la coordination et le suivi des actions de réconciliation et de cohésion nationale, une faible culture démocratique de la population, l'inexistence d'un cadre permanent de dialogue avec les acteurs communautaires, associatifs et religieux, une fragilité du tissu social, des conflits de diverses natures et la violation de certains droits humains.

Aux problèmes ci-dessus mentionnés, il a été apporté des réponses dont : le renforcement du cadre juridique de la réconciliation et de la cohésion nationale, la vulgarisation de mécanismes et d'outils de promotion des valeurs nationales et internationales pour la culture de la Démocratie et de la Paix, la création d'un cadre permanent de dialogue politique et de dialogue avec les mouvements communautaires, associatifs et religieux, la lutte contre les discriminations et les stigmatisations.

Malgré les réponses apportées aux différents problèmes constatés par le ministère, des défis sont restés à relever.

A cet effet, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale s'est doté d'une architecture programmatique et a élaboré sa politique ministérielle.

I.1. Architecture programmatique du ministère

Afin de répondre aux besoins de raffermissement de l'unité nationale et de retrouver des valeurs séculaires du vivre ensemble, le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, conduit ses actions et la réalisation de ses activités suivant trois (3) programmes déclinés en dix (10) actions comprenant trente-cinq (37) activités.

Tableau récapitulatif des actions et activités par programme

Programme	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	3	21
Programme 2 : Réconciliation	4	8
Programme 3 : Cohésion Nationale	3	8
Total	10	37

I.2. Politique ministérielle

Dans le cadre de l'élaboration de son Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performances (DPPD-PAP) 2023-2025 le MRCN a édicté sa politique sectorielle dont les principales orientations, les résultats stratégiques et les objectifs globaux, sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Principales orientations	Résultats stratégiques	OBJECTIFS GLOBAUX
• L'amélioration de la gouvernance du Ministère • La consolidation de la Paix • La préservation d'un climat de Cohésion Nationale	• La gouvernance du secteur est améliorée • La paix est consolidée • Le climat de cohésion nationale est préservé	• Améliorer la gouvernance du secteur • Consolider la paix • Garantir un climat de cohésion nationale

II PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (MRCN) est organisé en 3 programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 9 objectifs spécifiques vérifiés par 24 indicateurs et 24 cibles associées.

Composants	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	3	9	24	24

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les trois (3) programmes du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale ont dans l'ensemble atteint les cibles par rapport aux objectifs fixés. Les taux de réalisation des indicateurs pour chaque programme sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du ministère

Programmes	Objectifs spécifiques	Nombre de cibles total des indicateurs	Nombre de cibles total des indicateurs atteintes	Taux de réalisation
Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures	3	2	66,67%
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3	3	100%
	OS 3 : Améliorer le système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère	3	2	66,67%
Réconciliation	OS 1 : Renforcer le dialogue	3	3	100%
	OS 2 : Réparer les préjudices subis par les victimes	3	3	100%
	OS 3 : Promouvoir les valeurs démocratiques	2	2	100%
Cohésion Nationale	OS 1 : Assurer un climat de Paix	2	2	100%
	OS 2 : Promouvoir la Sécurité Humaine	2	1	50%
	OS 3 : Consolider l'Unité Nationale	3	3	100%
TOTAL		24	21	87,5%

SOURCE : Rapports d'activités Ministère

Au total sur les 24 cibles associées, vingt-deux (21) ont été atteintes soit un taux de réalisation de 87,5% ; par conséquent, trois (03) cibles n'ont pas été atteinte. La non-atteinte de l'indicateur « Taux de couverture médiatique » de l'OS3 : Améliorer le système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère du programme 1 « Administration Générale » est due à plusieurs facteurs :

- la dissolution du ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale en date du 17 octobre 2023 ;
- Les résultats n'ont pas été atteints à cause de la faible consommation des crédits réalisés à hauteur de 38,17% sur 70% prévu.

La non-atteinte de l'indicateur « Nombre de personnes sensibilisées à la prévention de la lutte contre la sectarisation communautaire » au programme 3 est due au collectif et à la régulation budgétaire.

La non-atteinte de l'indicateur « Ratio de structures déconcentrées opérationnalisées » au programme 1 est due au manque de moyen et la dissolution du ministère.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 3 : Présentation de l'exécution du budget du Ministère

Le tableau ci-dessous présente l'exécution du budget 2023 du Ministère

	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	3 566 009 546	3 808 093 239	3 532 896 361	275 196 878	92,77
1.1 Ressources intérieures	3 566 009 546	3 808 093 239	3 532 896 361	275 196 878	92,77
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	3 566 009 546	3 808 093 239	3 532 896 361	275 196 878	92,77
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	3 566 009 546	3 808 093 239	3 532 896 361	275 196 878	92,77
2.1 Personnel	0	686 304 259	686 304 259	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	0	686 304 259	686 304 259	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0

	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.2 Biens et Services	2 508 208 600	2 232 915 436	1 957 728 571	275 186 865	87,68
2.3 Transferts	499 999 480	374 999 943	374 999 315	628	100
2.3.1 Transferts courants	499 999 480	374 999 943	374 999 315	628	100
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement	557 801 466	513 873 601	513 864 216	9385	100
2.4.1 Trésor	557 801 466	513 873 601	513 864 216	9385	100
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL	3 566 009 546	3 808 093 239	3 532 896 361	275 196 878	92,77

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 20 Mars 2024

Le tableau ci-dessus présente un budget prévisionnel alloué au Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale d'un montant de 4 364 274 539 Francs CFA sur la base duquel une exécution de 3 532 896 361 a pu être réalisée, soit un taux de 81%. Ainsi l'écart observé de 831 378 178 procède de la dissolution du ministère en date du 17 octobre 2023.

Il convient d'indiquer qu'à la mise en place du budget de la gestion 2023, les crédits budgétaires votés au profit du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale étaient de 4 364 274 539.

PARTIE II : PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme 1 « Administration Générale » du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale est dirigée par Madame Hafiza BERTE, Directrice de cabinet du Ministère nommée par décret n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels.

Le programme 1 poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement.

Les principales missions dévolues au programme « Administration Générale » se présentent comme suit :

- Amélioration de la coordination et du fonctionnement des structures ;
- Amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Amélioration du système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère.

La présente section, dédiée au programme 1 « Administration Générale », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2023 en référence aux informations du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025, section 371 : Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

Les interventions du programme 1 « Administration Générale » se fondent sur la vision stratégique du Ministère définie en liaison avec le pilier 3 « paix et cohésion sociale (sécurité et souveraineté) du PND 2021-2025.

Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « Paix et cohésion sociale » qui vise une Gouvernance politique et institutionnelle améliorée pour des institutions fortes et stables garantissant la paix et la cohésion sociale.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- Améliorer la gouvernance du secteur.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

- La gouvernance du secteur est améliorée.

I.2 Financement du programme

Le budget alloué au programme 1 « Administration Générale » pour l'exercice 2023 est de 2 338 020 181 repartit en deux (02) natures de dépenses : biens et services (1 651 715 922 F) et personnel (686 304 259 F).

Ces ressources sont exclusivement financées par le budget de l'Etat.

L'évolution de ces crédits sur la période 2022-2023 est mise en relief par le graphique suivant :

Graphique 1 : Evolution du financement du budget 2023 du programme 1 « Administration Générale » de 2022 à 2023



Source : MRCN/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 Décembre 2023

II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les réalisations du programme 1 « Administration Générale » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions et, natures de dépenses. Elles sont décrites dans la présente section.

II.1 Exécution du budget du programme

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le programme affiche un taux de réalisation des crédits de 88,23% pour des crédits ordonnancés de 2 062 838 175 FCFA sur 2 338 020 181 FCFA de crédits actuels. Il convient d'indiquer qu'au titre de l'exercice 2022, le taux d'exécution a été de 96,48% pour 1 260 989 850 FCFA sur 1 306 950 136 FCFA de crédits actuels. Il convient de noter que le programme disposait d'un budget initial de 2 639 716 860 FCFA mais dû à une ponction il s'établit maintenant à 2 338 020 181 FCFA. Voir annexe.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution budgétaire 2022-2023 du programme 1 « Administration Générale », par action et par nature économique, est présentée à travers le tableau et le graphique ci-après :

Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 1 « Administration Générale »

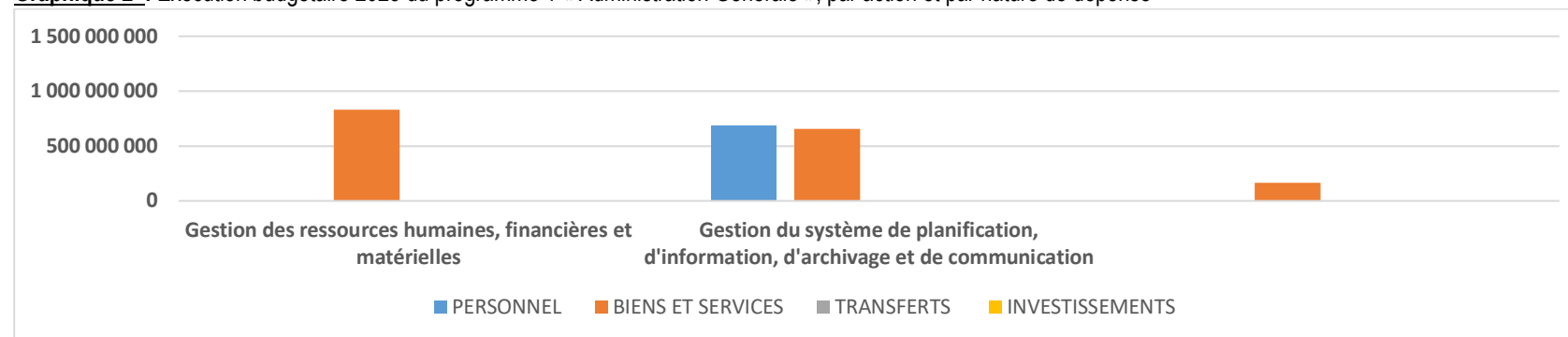
ACTIONS	PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2122201 Coordination et animation du Ministère	0	0	360 996 299	829 664 284	0	0	0	0	360 996 299	829 664 284
2122202 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	686 304 259	791 010 701	657 518 207	0	0	0	0	791 010 701	1 343 822 466
2122203 Gestion du système de planification, d'information, d'archivage et de communication	0	0	108 982 850	164 533 431	0	0	0	0	108 982 850	164 533 431
TOTAL	0	686 304 259	1 260 989 850	1 651 715 922	0	0	0	0	1 260 989 850	2 338 020 181

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024

En 2023, l'exécution budgétaire du programme "Administration Générale" reste dominée par l'action "Gestion des ressources humaines, financières et matérielles" dont la proportion s'élève à 53,03% contre 62,73% en 2022 avec une consommation de 1 475 038 821 contre 791 010 701 en 2022. Cette situation s'explique par la prise en compte, au niveau de cette action, de l'activité :

- « Prendre en charge le salaire du personnel fonctionnaire » qui a été ajouté au budget (686 304 259).

Graphique 2 : Exécution budgétaire 2023 du programme 1 « Administration Générale », par action et par nature de dépense



Source : MRCN/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024

II.1.2 Suivi des investissements du programme

Cette partie ne peut être renseignée, car le programme concerné ne dispose pas de dépenses d'investissement.

II.2 Evolution des effectifs

L'évolution des effectifs du programme 1 « Administration Générale » au 31 décembre 2023 est décrite dans le tableau et graphique suivants.

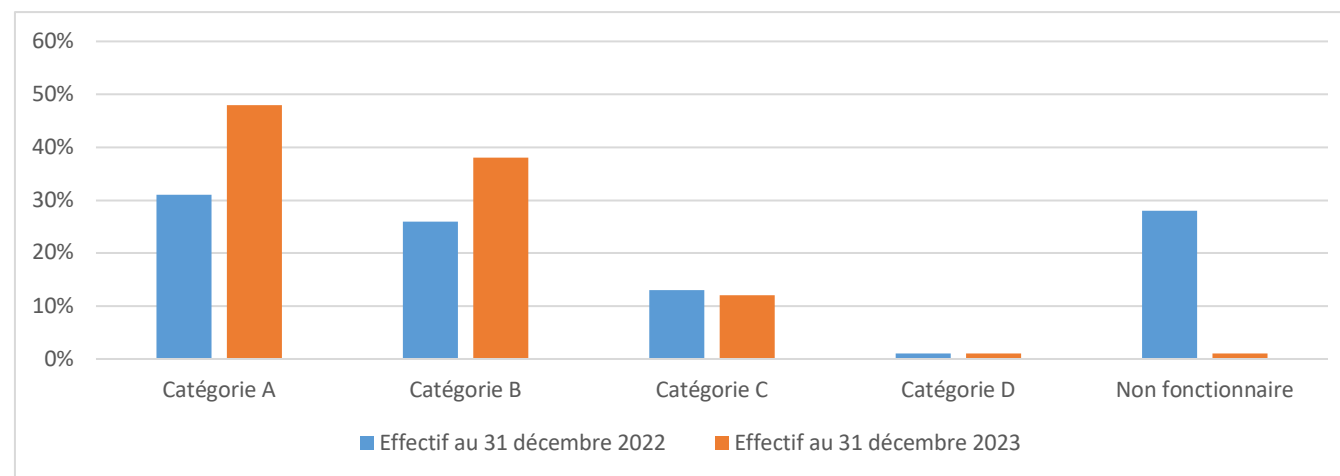
Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 « Administration Générale »

	Effectif 2022	Situation 2023				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total au 31 décembre 2023
Catégorie A	33	50	25	53	0	86
Catégorie B	28	35	31	40	0	68
Catégorie C	14	14	18	7	0	21
Catégorie D	1	7	7	1	0	2
Non fonctionnaire	30	2	3	1	-	1
TOTAL	106	84	84	102	0	178

Source : DRH

L'effectif du programme Administration générale est passé de 106 personnes fin 2022 à 178 personnes fin 2023 soit une hausse de 72 agents. En effet les nouvelles ressources et compétences favorisent une meilleure performance mais aussi de la qualité des membres de l'équipe et de leur collaboration.

Graphique 4 : Exécution des effectifs du programme 1 « Administration Générale » 2022-2023



Source : MRCN/DRH

Au 31 décembre 2023, l'effectif des agents du programme 1 « Administration Générale » est passé de 106 en 2022 à 178 en 2023, soit une hausse de 72 agents toutes catégories confondues.

L'effectif du personnel de ce programme en 2023 est dominé par les agents de la catégorie A qui représentent 48% en 2023 contre 31% en 2022. Cette catégorie est suivie par les agents de catégorie B avec 38% du personnel contre 28% en 2022.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Activités programmées	Cibles 2023	Niveau de réalisation	Performance
Réalisation du Plan de Travail Annuel (PTA)	1	1	100%
Nombre d'Inspecteurs formés en Audit et Contrôle Interne	7	7	100%
Mettre en œuvre le CDMT du Ministère	1	1	100%
Les conférences budgétaires internes se sont tenues dans le délai	1	1	100%
Formation externe des agents sur le leadership féminin	1	1	100%
Renforcer le cadre de planification, de contrôle, de suivi et d'évaluation des activités et programmes sectoriels	9	9	100%
Promotion des actions du ministère	8	40	100%
Gestion et maintenance du portail web du ministère pour le partage d'information	1	1	100%

Cette section résume les principales activités du programme « Administration Générale » au cours de l'année 2023. Ces activités ont un lien direct avec le niveau de la performance. En somme, toutes les activités ont été réalisées ce qui a renforcé notre productivité et notre efficacité.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 1 « Administration Générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	Observations
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures							
IP1 : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA)	%	-	0	50	70	70	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Ratio de structures déconcentrées opérationnalisées	%	-	0	0	150/597	0	Cible non atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux d'actes règlementaires transmis au SGG	%	-	30	0	70	70	Cible atteinte conformément à l'objectif
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles							
IP2 : Taux de réalisation du plan de formation	%	-	0	40	30	30	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux d'exécution du budget	%	-	85	70	80	80	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP4 : Taux d'exécution des marchés	%	-	100	85	95	95	Cible atteinte conformément à l'objectif
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère							
IP1 : Taux des structures disposant d'un plan d'actions	%	-	0	60	80	80	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Taux de réalisation des activités d'informatisation	%	-	20	55	50	50	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux de couverture médiatique des activités du ministère	%	-	0	50	70	38	Cible non atteinte conformément à l'objectif

Source : Cabinet MRCN sur la base des données du DPPD-PAP (2023-2025), section 371 et des informations des services dudit programme

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures

• Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA)

Définition : Il s'agit du rapport entre les activités réalisées du PTA 2023 du Ministère (ensemble des PTA 2023 des entités administratives relevant du ministère) et celle planifiées pour la période.

Source : Rapport d'activités du Cabinet MRCN.

Mode calcul : (Nombre d'activités réalisées du PTA 2023 / Nombre total d'activités prévues au PTA 2023) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 70% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le programme « Administration Générale » est le programme support dont le responsable, le Directeur de cabinet, est en charge de la coordination administrative des activités des entités qui composent le ministère. Il était nécessaire de suivre les activités contenues dans le Plan de Travail Annuel (PTA) de chacune desdites entités pour permettre au ministère d'atteindre ses objectifs. Cet indicateur procède donc de la volonté du ministère d'être performant dans la conduite de ses missions.

La valeur cible de l'indicateur est passée de 0% en 2021 à 70% en 2023. La valeur nulle (zéro) en 2020 procède de ce qu'à la création du Ministère, le 15 décembre 2020, devenu, au terme du décret 2021-181 du 06 avril 2021, Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, il n'a pas été possible pour ledit Ministère d'élaborer son DPPD-PAP 2021-2023, donc de disposer d'un cadre de performance (les autres ministères techniques ayant déjà transmis les leurs en octobre 2020) ; toute chose conduisant, dans le cadre de l'élaboration du DPPD-PAP 2023-2025, à considérer comme valeur de référence, la valeur nulle (zéro).

- **Indicateur 2 : Ratio de structures déconcentrées opérationnalisées**

Définition : Il s'agit du rapport entre les activités de coordination réalisées par la Direction de la Coordination des Programmes, des Cellules et Organes Consultatifs (DCPCOC) et celles planifiées pour la période de 2023 (PTA 2023).

Source : Rapport d'activités DCPCOC

Mode calcul : Nombre d'activités de coordination des programmes, cellules et organes consultatifs réalisées / Nombre d'activités de coordination des programmes, cellules et organes consultatifs planifiées

Valeurs cibles : 0 en 2021 et 150/597 en 2023

Analyse de l'indicateur : Elles concernent l'opérationnalisation des structures déconcentrées du ministère (Directions Régionales, Direction Départementales et les Comités Locaux de Réconciliation et de Cohésion Nationale), le suivi des activités du Programme National de Cohésion Sociale et l'établissement d'une base de données des leaders communautaires.

- **Indicateur 3 : Taux d'actes règlementaires transmis au SGG**

Définition : Il s'agit du rapport entre les activités réalisées par la Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération et celles planifiées pour la période de 2023 (PTA 2023).

Source : Rapport d'activités DAJC

Mode calcul : (Nombre d'activités en matière juridique et de coopération réalisées / Nombre d'activités en matière juridique et de coopération planifiées) x 100

Valeurs cibles : 30% en 2021 et 70% en 2023

Analyse de l'indicateur : Il faut noter que la DAJC a programmés les activités : « études et rédaction des projets de conventions, des textes législatifs et règlementaires du Ministère » qui est de 100% obtenus par le rapport entre les projets de textes transmis (06) au Secrétariat Général du Gouvernement et ceux programmés au nombre de sept (6).

La performance notée procède de la proactivité et de l'expertise avérée des ressources humaines qui animent ladite direction.

❖ **Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

- **Indicateur 4 : Taux de réalisation du plan de formation**

Définition : Il s'agit du rapport entre les formations réalisées au cours de la période et celles prévues pour la même période.

Source : Rapport d'activités Direction des Ressources Humaines

Mode calcul : (Nombre d'activités du plan de formation réalisées / Nombre total d'activités planifiées dans le plan de formation) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 30% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le renforcement de capacité du personnel d'une organisation favorise une amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ladite organisation pour atteindre ses objectifs et fournir des services de qualité. La prise en compte de cet impératif a conduit le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, à travers la Direction des Ressources Humaines, à établir un plan de formations au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat en service dans ledit Ministère.

- **Indicateur 5 : Taux d'exécution du budget**

Définition : Il s'agit du rapport entre les crédits budgétaires alloués au ministère au cours de la période considérée et ceux ayant été effectivement exécutés au cours de la même période.

Source : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières

Mode calcul : $(\text{Budget ordonnancé} / \text{Budget actuel}) \times 100$

Valeurs cibles : 85% en 2021 et 80% en 2023

Analyse de l'indicateur :

On dénote 85% en 2021 cela s'explique par la création du Ministère de la Réconciliation le 15 décembre 2020, devenu, au terme du décret 2021-181 du 06 avril 2021, Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale et de doter les différentes directions en matériel informatique, mobilier et matériel bureau. En 2023 on constate 80% comme valeur cible notamment à cause de l'élaboration du DPPD-PAP transmis aux autorités budgétaires pour servir de base à l'occasion des négociations budgétaire (Conférence budgétaire, conférence ministérielle, passage du Ministre à l'Assemblée Nationale et au Sénat).

Les conférences budgétaires internes tenues dans le délai, ce qui a permis de dresser d'une part le bilan de l'exercice 2023 et de procéder à l'examen de proposition du projet de budget pour l'exercice 2024.

Les travaux préparatoires des conférences sur la performance ont été pour la première fois réalisés, ce qui a permis d'actualiser le bilan diagnostique du ministère et de son cadre de performance.

- **Indicateur 6 : Taux d'exécution des marchés**

Définition : Il s'agit de l'exécution des marchés

Source : Rapport d'activités Cellule de Passation de Marchés Publics

Mode calcul : $(\text{Niveau des marchés exécutés} / \text{Niveau des marchés passés}) \times 100$

Valeurs cibles : 100% en 2021 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : La Cellule de Passation de Marchés Publics, a fait le suivi des neuf (09) marchés approuvés planifiés pour la gestion 2023.

❖ **Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification, d'information, d'archivage et de communication du Ministère**

- **Indicateur 7 : Taux des structures disposant d'un plan d'actions**

Définition : Il s'agit du rapport entre les structures du ministère disposant d'un plan d'actions au cours de la période et le nombre d'entités administratives relevant dudit ministère pour la même période.

Source : Rapport d'activités de la Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques

Mode calcul : $(\text{Nombre de structures ayant un plan d'actions} / \text{Nombre total de structures}) \times 100$

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 80% en 2023

Analyse de l'indicateur : Dans la perspective de la signature du décret portant organisation du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, il a été projeté de veiller à ce que 60% des entités administratives relevant dudit ministère de disposer d'un plan d'actions qui constitueraient pour elle une boussole dans la conduite de leurs missions respectives. Au terme de la gestion, la quasi-totalité de ces entités administratives 19 (nombre total 19) ont disposé d'un pan d'actions, soit un taux de réalisation de 100%, valeur supérieure à la prévision.

- **Indicateur 8 : Taux de réalisation des activités d'informatisation**

Définition : Il s'agit de la réalisation des activités d'informatisation réalisées au cours de la période et celles planifiées pour la même période.

Source : Rapport d'activités Direction des Systèmes d'Information, de la Documentation et des Archives

Mode calcul : (Nombre d'activités d'informatisation réalisées / Nombre d'activités d'informatisation planifiées) x 100

Valeurs cibles : 20% en 2021 et 50% en 2023

Analyse de l'indicateur : La DSIDA au cours de l'année sous 2023. La réalisation de ces activités est à la base du niveau de performance réalisé

par la Direction. La DSIDA a réalisé l'ensemble des activités initialement prévues dans le PTA 2023. La DSIDA met régulièrement à jour le portail web du Ministère. La gestion des pages sur les réseaux sociaux pour accroître la visibilité du Ministère. Ces pages sont régulièrement animées. En outre, la mise en œuvre des pratiques de sécurité informatique a permis de sécuriser les pages et les e-services du Ministère. Toutes ces réalisations portent la DSIDA à une performance globale annuelle de 100%.

- **Indicateur 9 : Taux de couverture médiatique des activités du ministère**

Définition : Il s'agit de la couverture médiatique des activités du ministère

Source : Rapport d'activités Direction de la Communication et des Relations Publiques

Mode calcul : (Nombre d'activités de communication réalisées / Nombre d'activités de communication planifiées) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 70% en 2023

Analyse de l'indicateur : Les résultats des activités de la DRCP n'ont pas été atteints du fait de la disparition du ministère en date du 17 octobre 2023. Sur 6 activités planifiées au cours de la gestion 2023, seulement trois (3) ont été réalisées :

- Couverture médiatique ;
- Promotion des actions du ministère ;
- Développement des relations avec les médias.

L'ensemble des objectifs non atteints devraient être réalisés en fin d'année.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME

IV.1 Leçons apprises

Au cours de l'exercice budgétaire 2023 les services du programme Administration Générale ont mieux perçu et mis en exergue la mission du programme 1 en tant que programme pilote. Toutefois ils ont été confrontés à des difficultés au nombre desquelles l'on peut citer :

- Insuffisance des locaux pour l'installation de l'ensemble des services du ministère ;
- Non couverture du territoire national par les services du Ministère.

IV.2 Recommandations

Afin d'améliorer les performances du programme au cours des prochaines années, les mesures ci-après s'imposent :

- renforcement des capacités des acteurs ;
- poursuite de l'opérationnalisation des services extérieurs du Ministère, notamment les directions régionales et départementales ainsi que les comités locaux de réconciliation et de Cohésion Nationale ;
- à la vulgarisation des activités du ministère.

CONCLUSION

Le programme 1 « Administration Générale » en charge de la coordination et de l'animation des activités du Ministère a, au terme de l'année 2023, enregistré des résultats satisfaisants. Ce qui a contribué à améliorer la Gouvernance du secteur pour une administration moderne et performante. Ces résultats ont été favorisés par la bonne exécution des crédits alloués au programme, aux mesures de renforcement du capital humain et à la vulgarisation des outils de la chaîne Planification Programmation Budgétisation Suivi Evaluation (PPBSE).

Toutefois, le manque d'équipement des structures et la non opérationnalisation des services extérieurs (Directions Régionales et départementales) sont susceptibles d'entraver ce dynamisme pour les exercices à venir.

PARTIE II : PROGRAMME 2 « RECONCILIATION »

INTRODUCTION

Le programme 2 « Réconciliation » du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale est dirigée par Monsieur TOUHOU THEOPHILE, Directeur Général de la Réconciliation nommée par la décision d'attente N° 0007/MRCN/CAB du 29 Mars 2023 portant nomination en qualité de Directeur Général de la Réconciliation.

Le programme 2 poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2021-457 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la réconciliation.

Les principales missions dévolues au programme « Réconciliation » se présentent comme suit :

- Renforcement du dialogue ;
- Réparation des préjudices subis par les victimes ;
- Promotion des valeurs Démocratiques.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dont l'un des objectifs est de promouvoir et mettre en œuvre des actions de réconciliation.

La présente section, dédiée au programme 2 « Réconciliation », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2023 en référence aux informations du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025 de la section 371.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

Les interventions du programme 2 « Réconciliation » se fondent sur la vision stratégique du Ministère définie en liaison avec le pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle » du PND 2021-2025.

Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « Paix et cohésion sociale » qui vise une Gouvernance politique et institutionnelle améliorée pour des institutions fortes et stables garantissant la paix et de la cohésion sociale.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- Consolider la paix.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

- La Paix est consolidée.

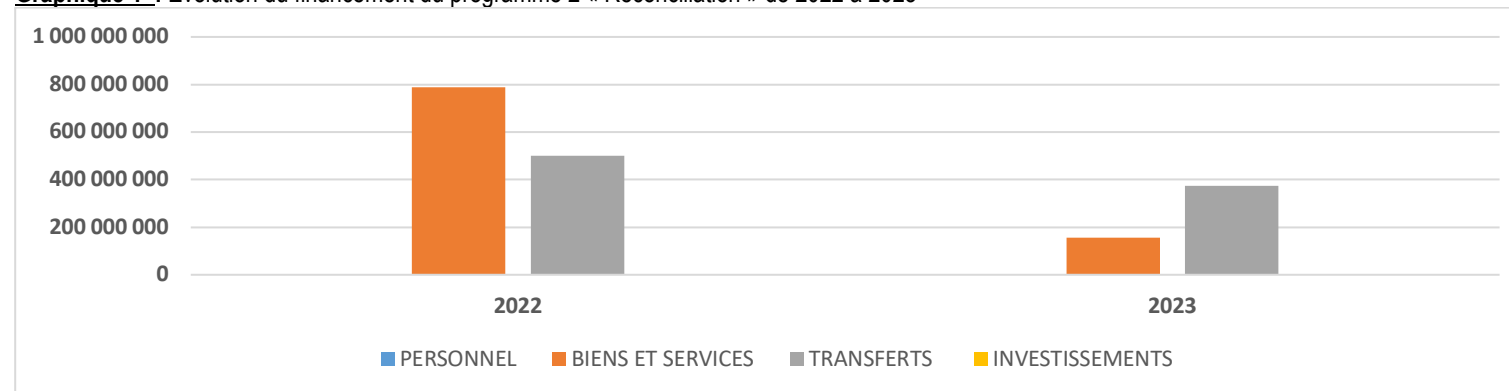
I.2 Financement du programme

Le budget alloué au programme 2 « Réconciliation » pour l'exercice 2023 est de 532 204 021 F au cours de la gestion. Il a connu une baisse de 377 795 979 F comparativement à 2022.

Ces ressources exclusivement financées par le budget de l'Etat sont constituées de dépenses en biens et services (157 204 078) en 2023 de dépenses contre (789 298 230) en 2022 et de transferts (374 999 943) en 2023 contre (500 000 000) en 2022.

L'évolution de ces crédits sur la période 2022-2023 est mise en relief par le graphique suivant :

Graphique 1 : Evolution du financement du programme 2 « Réconciliation » de 2022 à 2023



Source : MRCN/DG Cohésion sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024

Comparativement à l'année 2022, les financements autorisés au présent programme pour la gestion 2023 sont en baisse de 377 795 979 F.

II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les réalisations du programme 2 « Réconciliation » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions et natures de dépenses. Elles sont décrites dans la présente section.

II.1 Exécution du budget du programme

A la fin de l'exercice budgétaire 2023, le programme affiche un taux de réalisation de ces crédits de 100% par rapport au budget actuel pour des crédits exécutés de 532 199 081 contre 1 289 218 230 en 2022. Voir annexe.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution budgétaire 2022-2023 du programme 2 « Réconciliation » par action et par nature économique, est présentée à travers le tableau et le graphique ci-après :

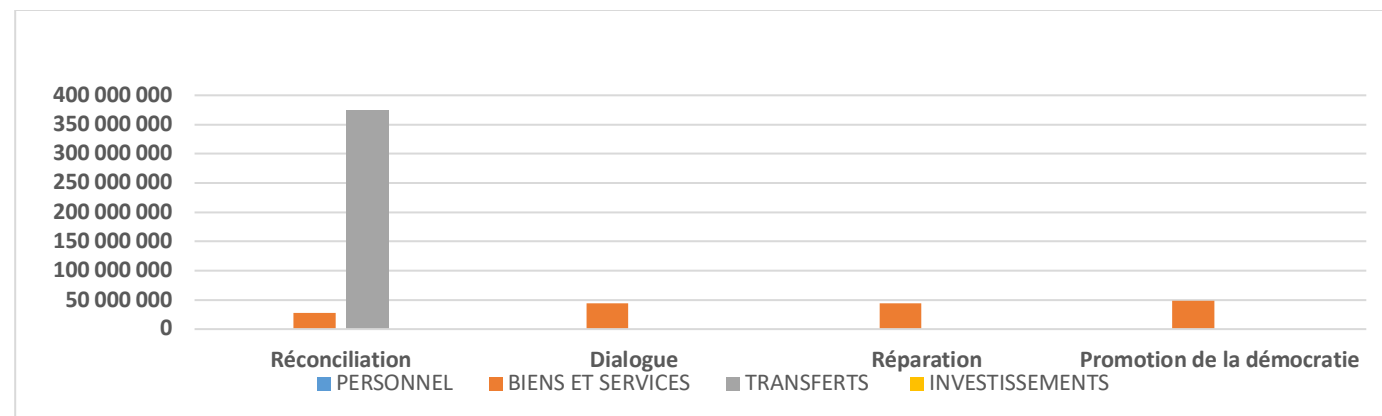
Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 2 « Réconciliation »

ACTIONS	PROGRAMME 3 « Réconciliation »									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2222301 Réconciliation	0	0	27 999 890	27 806 036	499 999 480	374 999 943			527 999 370	402 805 979
2222304 Dialogue	0	0	676 998 865	44 649 000	0	0	0	0	676 998 865	44 649 000
2222305 Réparation	0	0	77 219 995	43 701 000	0	0	0	0	77 219 995	43 701 000
22223006 Promotion de la démocratie	0	0	7 000 000	41 048 042	0	0	0	0	7 000 000	41 048 042
TOTAL	0	0	789 218 750	157 204 078	499 999 480	374 999 943	0	0	1 289 218 230	532 204 021

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024

En 2023, l'exécution budgétaire du programme "Réconciliation" reste dominée par l'action Réconciliation dont la proportion s'élève à 75,69% contre 40,96% en 2022 avec une consommation de 402 805 979 contre 527 999 370 en 2022.

Graphique 2 : Exécution budgétaire 2023 du programme 2 « Réconciliation », par action et par nature de dépense



Source : MRCN/DG Réconciliation sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024

II.1.2 Suivi des investissements du programme

Cette partie ne peut être, car le programme concerné ne dispose pas de dépenses d'investissement.

II.2 Evolution des effectifs

L'évolution des effectifs du programme 2 « Réconciliation » au 31 décembre 2023 est décrite dans le tableau et graphique suivants.

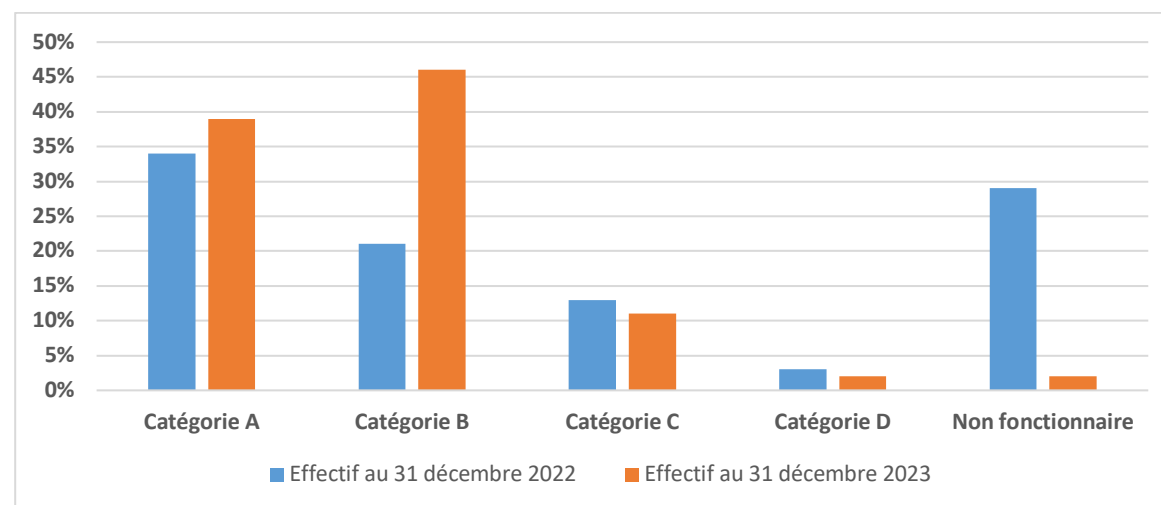
Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 « Réconciliation »

	Effectif 2022	Situation 2023				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total au 31 décembre 2023
Catégorie A	13	12	8	5	0	18
Catégorie B	8	14	7	13	0	21
Catégorie C	5	11	3	0	0	5
Catégorie D	1	5	3	0	0	1
Non fonctionnaire	11	0	2	0	0	1
TOTAL	38	42	23	18	0	46

Source : DRH

L'effectif du programme « Réconciliation » est passé de 38 personnes en 2022 à 46 personnes en 2023. En effet cela est dû au fait que les services du programme ont été pourvu de personnels techniques pour la mise en œuvre de leurs objectifs.

Graphique 4 : Exécution des effectifs du programme 2 « Réconciliation » 2022-2023



Source : MRCN/DRH

Au 31 décembre 2023, l'effectif des agents du programme 2 « Réconciliation » est passé de 38 agents en 2022 à 46 agents en 2023, soit une hausse de 8 agents par rapport à 2022.

Cet effectif est prédominé par les agents de la catégorie B qui représentent 46% en 2023 contre 21% en 2022. Cette catégorie est suivie par les agents de catégorie A avec 39% contre 34% en 2022.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Activités programmées	Cibles 2023	Niveau de réalisation	Performance
Organiser des Dialogues avec les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale	5	5	100%
Organiser des Dialogues Régionaux avec les responsables politiques et élus locaux, les Rois et Chefs traditionnels, les Leaders communautaires et religieux, les femmes et les jeunes	5	5	100%
Renforcer les capacités et les moyens d'actions des jeunes en matière de promotion et de consolidation de la Paix	300	334	100%
Sensibiliser les femmes et les organisations de femmes en matière de médiation et de règlement pacifique des conflits	300	309	100%
Faire la prise en charge psycho-sociale et médicale, organiser l'écoute active et thérapie communautaire	250	310	100%
Planifier les activités de la Direction Générale	4	4	100%
Suivre et évaluer les activités de la Direction Générale	4	4	100%
Apporter un appui financier et en vivres	13	13	100%

Cette section résume les principales activités du programme « Réconciliation » au cours de l'année 2023. Ces activités ont un lien direct avec le niveau de la performance. En somme, toutes les activités ont été réalisées ce qui a renforcé notre productivité et notre efficacité.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 2 « Réconciliation »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	Observations
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le dialogue							
IP1 : proportion des Partis Politiques représentés au parlement, sensibilisés au dialogue	%	40	40	80	100	100	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Taux de Dialogues régionaux réalisés	%	-	-	-	30	30	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Proportion de femmes et de jeunes sensibilisés au dialogue	%	-	-	-	10	10	Cible atteinte conformément à l'objectif
Objectif Spécifique 2 : Réparer les préjudices subis par les victimes							
IP1 : Taux de groupement de personnes bénéficiaires d'AGR à la suite de conflits	%	-	20	25	50	50	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Taux de localités bénéficiaires de réparations communautaires à la suite de conflits	%	-	0	25	45	45	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux de victimes bénéficiant d'une prise en charge psycho-sociale et médicale	%	-	0	30	50	50	Cible atteinte conformément à l'objectif
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir les valeurs démocratiques							
IP1 : Pourcentage de populations en Côte d'Ivoire sensibilisées aux valeurs démocratiques	%	0.02	0.02	7	5	5	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Pourcentage des acteurs sociaux formés aux valeurs démocratiques	%	-	-	-	10	10	Cible atteinte conformément à l'objectif

Source : MRCN/DG Réconciliation sur la base des données du DPPD-PAP (2023-2025), section 371 et des informations des services du programme.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer le dialogue

- **Indicateur 1 : Proportion de Partis Politiques représentés au parlement, sensibilisé au dialogue**

Définition : Il s'agit du nombre de dialogues initiés

Source : Rapport d'activités Direction du Dialogue.

Mode calcul : (Nombre de partis représentés au parlement sensibilisés au dialogue / Nombre total de Partis politique représentés au parlement) x 100

Valeurs cibles : 40% en 2021 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Au cours de l'année 2023, la Direction du Dialogue a effectué plusieurs missions d'écoutes et de dialogues avec les responsables politiques et élus locaux, les Rois et Chefs traditionnels, les Leaders communautaires et religieux, les femmes et les jeunes dans 5 régions de la Côte d'Ivoire. Ce sont :

- Le TCHOLOGO : 129 participants, dont 49 Femmes et 43 Jeunes ;
- La MARAHOUÉ : 200 participants, dont 61 Femmes et 43 Jeunes ;
- Le GBEKE : 206 participants, dont 88 Femmes et 128 Jeunes ;
- Le SUD-COMOE : 120 participants, dont 46 Femmes et 63 Jeunes ;
- Le BOUNKANI : 192 participants, dont 65 Femmes et 57 Jeunes.

La réalisation de ces activités porte la Direction du Dialogue à un niveau de performance globale annuelle de 100%. Il convient de maintenir cette performance en exigeant des structures de ce programme de continuer les missions d'écoute.

- **Indicateur 2 : Taux de Dialogues régionaux réalisés**

Définition : Il s'agit du taux de dialogues régionaux réalisés

Source : Rapport d'activités Direction du Dialogue.

Mode calcul : (Nombre de dialogues régionaux réalisés / Nombre total de dialogues régionaux prévus) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 30% en 2023

Analyse de l'indicateur : Au cours de l'année 2023, la Direction du Dialogue a effectué plusieurs missions d'écoutes et de dialogues avec les responsables politiques et élus locaux, les Rois et Chefs traditionnels, les Leaders communautaires et religieux, les femmes et les jeunes dans 5 régions de la Côte d'Ivoire.

- **Indicateur 3 : Proportion de femmes et de jeunes sensibilisés au dialogue**

Définition : Il s'agit du taux de femmes et de jeunes sensibilisés au dialogue

Source : Rapport d'activités Direction du Dialogue.

Mode calcul : (Nombre de femmes et jeunes sensibilisés au dialogue / Nombre total de femmes et de jeunes sensibilisés prévus) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 10% en 2023

Analyse de l'indicateur : renforcer les capacités des jeunes et des femmes en matière de médiation et de règlement pacifiques des conflits, de promotion et de consolidation de la Paix

- ❖ **Objectif Spécifique 2 : Réparer les préjudices subis par les victimes**

- **Indicateur 4 : Taux de groupements de personnes bénéficiaires d'AGR à la suite de conflits**

Définition : Il s'agit du taux de groupements de personnes bénéficiaires d'AGR

Source : Rapport d'activités Direction de la Réparation

Mode calcul : (Nombre de groupement ayant bénéficiés d'AGR à la suite d'un conflit / Nombre total de groupement ayant sollicité des AGR à la suite d'un conflit) x 100

Valeurs cibles : 20% en 2021 et 50% en 2023

Analyse de l'indicateur : Une pré-mission suivie d'une mission d'écoute et d'accompagnement d'écoute et d'accompagnement psychologique dans les localités de Bouaké et Béoumi du 13 au 18 juin 2023. Cette mission a permis d'assister 232 victimes et communautés, dont 103 femmes et 129 hommes. L'assistance psychologique individuelle a touché 21 survivants et survivantes. La thérapie communautaire a été réalisée dans la communauté baoulé et malinkés à Golikro, Béoumi, Bouaké et dans le groupe des leaders traditionnels et religieux. Les références de plusieurs cas ont été faites à l'hôpital psychiatrique de Bouaké. Des dons en numéraires ont été faits dans chaque communauté visitée.

- **Indicateur 5 : Taux de localités bénéficiaires de réparations communautaires à la suite de conflits**

Définition : Il s'agit du taux de localités bénéficiaires de réparation communautaire

Source : Rapport d'activités Direction de la Réparation

Mode calcul : (Nombre de localités ayant bénéficié de réparation communautaire à la suite d'un conflit / Nombre total de localités ayant été le théâtre d'un conflit) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 45% en 2023

Analyse de l'indicateur : La Direction de la Réparation a apporté un soutien psychologique et social aux survivantes des conflits, crises à Abobo et Yopougon, aux usagers en détresse. Elle a apporté un appui en médicaments à Abidjan. Les activités du terrain ont été lancées dans le mois de juin 2023 en prélude de la Journée Nationale de la Paix et du Pardon prévue le 15 novembre 2023 à Bouaké

- **Indicateur 6 : Taux de victimes bénéficiant d'une prise en charge psycho-sociale et médicale**

Définition : Il s'agit du taux de victimes bénéficiaires de prise en charge psychosocial et médicale

Source : Rapport d'activités Direction de la Réparation

Mode calcul : (Nombre de victimes ayant bénéficié d'une prise en charge psycho-sociale et médicale / Nombre total de victimes de conflits identifiées) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 50% en 2023

Analyse de l'indicateur : 310 personnes ont bénéficié d'une assistance psycho-médicale aux victimes de conflits en Côte d'Ivoire sur une prévision de 250 personnes victimes de conflits, de crise soit un taux d'exécution de 124%.

7 rencontres d'écoute et d'accompagnement psychosocial des victimes et des communautés dans les zones de conflits ont été réalisées à Golikro, Béoumi dans la communauté Baoulés, malinké et avec l'ensemble des chefs et notables de Béoumi et village. Les rencontres ont été organisées à Bouaké avec les associations de victime, les survivants et les survivantes

❖ Objectif Spécifique 3 : Promouvoir les valeurs démocratiques

• Indicateur 7 : Pourcentage de populations en Côte d'Ivoire sensibilisées aux valeurs démocratiques

Définition : Il s'agit du pourcentage de populations en Côte d'Ivoire sensibilisées aux valeurs démocratiques

Source : Rapport d'activités Direction du Suivi-Évaluation, de la Promotion de la Démocratie

Mode calcul : $(\text{Nombre de populations sensibilisées} / \text{Nombre total de populations vivant en Côte d'Ivoire}) \times 100$

Valeurs cibles : 0,02% en 2021 et 5% en 2023

Analyse de l'indicateur : Pour le mois d'août 2023, la DSEPD eut pour mission principale d'œuvrer pour des élections municipales et régionales apaisées. Aussi a-t-elle mis l'accent sur la sensibilisation des populations aux valeurs démocratiques à travers la mise en œuvre de l'activité 1.3.1.1 (organisation des émissions de grande écoute) qui prévoyait l'organisation des émissions radio télévisés de grande écoute. Cette activité dont la dernière fut programmée pour le quatrième trimestre 2023 a été ramenée au troisième trimestre en tenant compte des élections municipales et régionales du 02 Septembre 2023. Avec pour thème : « Mon candidat, c'est la paix », cette activité s'est déroulée sous forme d'interviews du Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale et de spots publicitaires sur les chaînes suivantes : RTI, LIVE TV, RADIO ALBAYANE et 7INFO.

La deuxième phase de l'activité " mon candidat, c'est la paix " s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité 1.3.1.2 (sensibilisation de terrain) du PTA. Elle a consisté en une tournée du Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale dans les localités de Bouaké, de Béoumi et d'Aboisso.

Il est à noter que la DSEPD a pris une part très active dans la mise en œuvre du projet "mon candidat, c'est la paix" quoique celle-ci ait été conduite par le ministre sur le terrain. Le projet participe à une stratégie de la DSEPD de promouvoir un environnement apaisé autour des élections locales de 2023.

• Indicateur 8 : Pourcentage des acteurs sociaux formés aux valeurs démocratiques

Définition : Il s'agit du pourcentage des acteurs sociaux formés aux valeurs démocratiques

Source : Rapport d'activités Direction du Suivi-Évaluation, de la Promotion de la Démocratie

Mode calcul : $(\text{Nombre d'acteurs sociaux sensibilisés} / \text{Nombre total d'acteurs sociaux prévus}) \times 100$

Valeurs cibles : 0,02% en 2021 et 5% en 2023

Analyse de l'indicateur : L'année 2023 étant, une année électorale avec les élections municipales et régionales, qui sont en prélude à celle de 2025, la DSEPD entend accentuer sa présence active sur le terrain à travers des activités de sensibilisation et de formation à la culture démocratique en vue d'élections apaisées. Pour être plus efficace, le souhait de la DSEPD est de voir son budget rehaussé avec en plus un parc auto d'au moins trois véhicules de type 4X, afin de maintenir sa présence sur le terrain jusqu'aux échéances électorales de 2025.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice budgétaire 2023, les services du programme 2 « Réconciliation » ont enregistré des succès. En effet, l'effectif du personnel, a connu une augmentation ce qui a permis aux différentes unités administratives de fonctionner plus ou moins correctement et d'atteindre le niveau de performance présenté plus haut.

Enfin, les missions de terrain se sont déroulées correctement et ont permis de recueillir les attentes et propositions des populations pour la réconciliation et la consolidation de la paix.

Cependant, le programme 2 « Réconciliation » est confronté à certaines difficultés au nombre desquelles l'on peut citer :

- absence de moyens de locomotion pour les missions ;
- insuffisance du personnel qualifié ;
- insuffisance d'équipement informatique.

IV.2. Recommandations

Pour améliorer les réalisations du programme au cours de la prochaine année, les mesures suivantes ont été initiées :

- recherche de moyens de locomotion pour mener à bien les missions ;
- renforcement du personnel ;
- équipement d'outils informatiques et techniques suffisants.

CONCLUSION

Le programme « Réconciliation » poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement. Ses réalisations, au 31 décembre 2023, sont décrites dans les différents tableaux contenus dans le présent rapport qui met en relief un taux de réalisation de 93,99% obtenu grâce à une bonne exécution des ressources financières conformément à l'objectif annuel qui est de 70% pour des crédits engagés de 532 199 081 sur un montant total alloué de 566 216 100. Au regard du tableau de performance, nous constatons une réalisation totale de tous les indicateurs de performance liés aux activités programmées par le plan de travail annuel du ministère.

Les actions menées ou à mener par le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale s'inscrivent dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de réconciliation et de cohésion nationale.

Vu les difficultés rencontrées dans la réalisation des missions qui nous ont été assignées, des mesures exceptionnelles ont été apportées pour l'amélioration de la qualité des services du Ministère.

PARTIE III : PROGRAMME 3 « COHESION NATIONALE »

INTRODUCTION

Le programme 3 « Cohésion Nationale » du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale est dirigée par Monsieur FALLEY TIMITE, Directeur Général de la Cohésion Nationale nommé par la décision d'attente n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs Généraux d'Administration Centrale.

Le programme 3 poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement.

Les principales missions dévolues au programme « Cohésion Nationale » se présentent comme suit :

- Prévention et gestion des conflits ;
- Promotion de la Sécurité Humaine ;
- Consolidation de l'Unité Nationale.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dont l'un des objectifs reste de garantir un climat de Cohésion Nationale.

La présente section, dédiée au programme 3 « Cohésion Nationale », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2023 en référence aux informations du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025 de la section 371.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

Les interventions du programme 3 « Cohésion Nationale » se fondent sur la vision stratégique du Ministère définie en liaison avec le pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle » du PND 2021-2025.

Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « Paix et cohésion sociale » qui vise une Gouvernance politique et institutionnelle améliorée pour des institutions fortes et stables garantissant la paix et de la cohésion sociale.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- Garantir un climat de Cohésion Nationale.

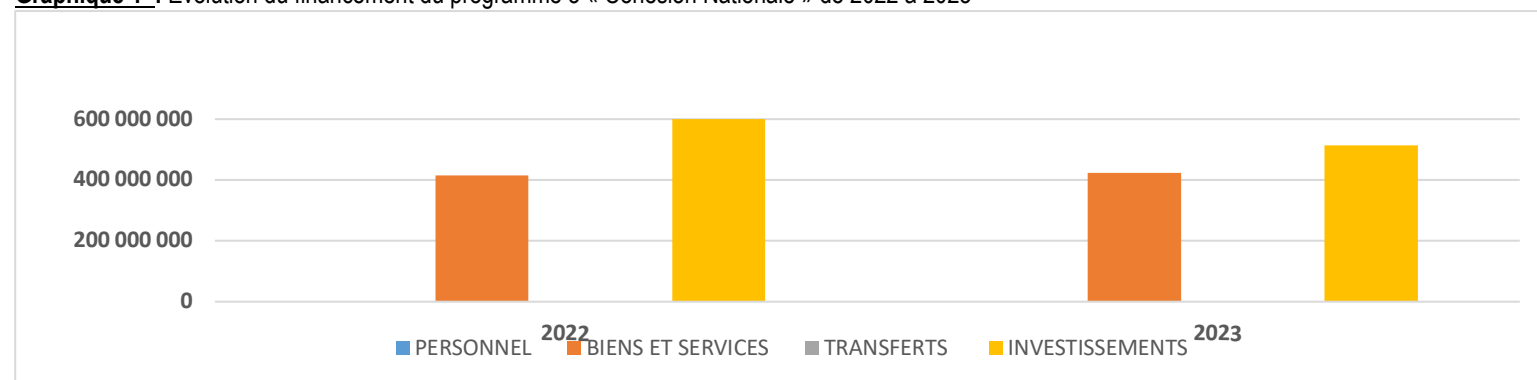
Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

- Le climat de Cohésion Nationale est préservé.

I.2 Financement du programme

En 2023, pour l'atteinte des objectifs assignés par le Ministère au présent programme, les structures qui le composent ont bénéficié de 937 869 037 de crédits budgétaires (contre 1 015 801 466 en 2022) constitués uniquement de dépenses d'achats de biens et services et d'investissements exclusivement financés par le Trésor Public ivoirien.

Graphique 1 : Evolution du financement du programme 3 « Cohésion Nationale » de 2022 à 2023



Source : MRCN/DG Cohésion Nationale/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024

Les financements du programme 3 « Cohésion Nationale » sont passés de 1 058 000 000 en 2022 à 937 869 037 en 2023, soit une baisse de 120 130 963.

Les dépenses d'investissement constituent la part la plus importante des financements dudit programme avec une proportion de 54,79% en 2023 contre 57% en 2022 pour des montants respectifs de 513 873 601 en 2023 contre 600 000 000 en 2022.

Les dépenses d'achats de biens et service couvrent quant-à-elles, les 45,21% en 2023 restant contre les 43% en 2022.

II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les réalisations du programme 3 « Cohésion Nationale » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Elles sont décrites dans la présente section.

II.1 Exécution du budget du programme

Le budget alloué au programme 3 « Cohésion Nationale » pour l'exercice 2023 est de 937 869 037.

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le programme enregistre un taux de réalisation de ces crédits de 100% par rapport au budget actuel. Il convient de noter que le programme disposait d'un budget initial de 1 016 336 569 FCFA mais dû à une ponction il s'établit maintenant à 937 869 037 FCFA. Voir annexe.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution budgétaire 2022-2023 du programme 3 « Cohésion Nationale », par action et par nature économique, est décrite par le tableau ci-après :

Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 3 « Cohésion Nationale »

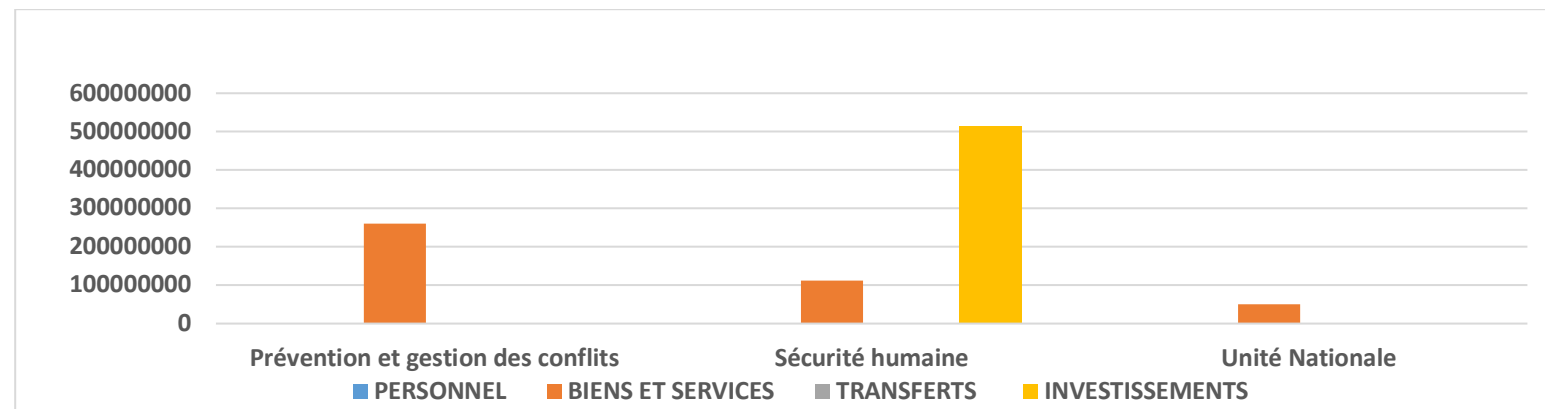
ACTIONS	PROGRAMME 3 « Cohésion Nationale »									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2222701 Prévention et gestion des conflits	0	0	347 000 000	260 819 265	0	0	0	0	347 000 000	260 819 265
2222702 Sécurité Humaine	0	0	42 000 000	112 663 446	0	0	0	0	42 000 000	112 663 446
2222703 Unité Nationale	0	0	69 000 000	50 512 725	0	0	557 801 466	513 873 601	626 801 466	564 386 326
TOTAL	0	0	458 000 000	423 995 436	0	0	557 801 466	513 873 601	1 015 801 466	937 869 037

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024

L'exécution budgétaire 2023 du programme 3 « Cohésion Nationale » est tirée par l'action "unité nationale" dont la proportion s'élève à 60,18% contre 61,74% en 2022.

Cette situation qui se justifie à un premier niveau par la présence des dépenses d'investissement qui constituent le socle de ladite action et en second plan par la création de nouveaux services et l'intensification des activités. Ces évolutions sont mises en lumière par le graphique qui suit :

Graphique 2 : Exécution budgétaire 2023 du programme 3 « Cohésion Nationale », par action et par nature de dépenses



Source : MRCN/DG Cohésion Nationale/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024

II.1.2 Suivi des investissements du programme

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 3 « Cohésion Nationale »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté en 2023	Budget actuel 2023	Ordonnance 2023
PROJET						
Projet 1 : PNCS	2012	2025	10 920 000 000	600 000 000	513 873 601	513 864 216
Sur financement intérieur			10 920 000 000	600 000 000	513 873 601	513 864 216
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL PROGRAMME 21222 (budget de l'Etat)			10 920 000 000	600 000 000	513 873 601	513 864 216
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : MRCN/ DG Cohésion Nationale/ Rapport Annuel PNCS

Le projet 1, dénommé **Programme National de Cohésion Sociale (PNCS)** est entièrement financé sur le budget de l'Etat. Ce dernier a été exécuté à 100%.

Adopté en conseil des Ministres le 15 février 2012 pour la période 2012-2015 pour un besoin de financement de 7 milliards, avec pour objectifs de ressouder le tissu social, cultiver le vivre ensemble, créer les conditions d'une paix sociale durable et trouver les solutions durables aux problèmes qui mettent en péril la cohésion sociale.

La deuxième phase du PNCS, c'est-à-dire la période 2016-2020, a été marqué par un besoin en financement de 10.920.000.000 FCFA. Sur cette période, le programme a été doté d'un montant de 1.528.417.316 FCFA qui représente 16% du montant global.

Sur la période 2021 à 2023, le PNCS a été doté d'un montant de 1.581.864.216 FCFA. Aussi, sur la période 2016 à 2023, l'Etat de Côte d'Ivoire a mobilisé au profit du PNCS un montant global de 3.055.281.532 FCFA. Pour l'exercice 2023, le PNCS a été doté d'un budget de 513 644 216 FCFA pour une prévision budgétaire de 2.000.000.000 FCFA. Cette dotation représente un taux de 26% des besoins en financement. Cette dotation 2023 a permis de réaliser les activités suivantes :

- La sensibilisation des acteurs et des leaders sociaux sur la culture de la paix et du vivre ensemble, la lutte contre la rumeur et les discours de haine dans les localités de Korhogo, Tengrela, Diawala, Kaniasso, N'Douci, Bouna, Ouangolodougou et Beoumi ;
- Le financement des projets à impacts rapides des localités de Sakassou, Man, Ferkessédougou, Gbelegban et Dimbokro ;
- La construction et l'équipement de deux (02) centres de convivialité à Mougini (Kouto) et Irrogogoua (Issia) ;
- L'équipement de la radio communautaire de Minignan ;
- Le suivi des élections locales dans les localités de Bonoua, Duekoué, Agboville, Daoukro, Lakota, Dabou et Abidjan ;

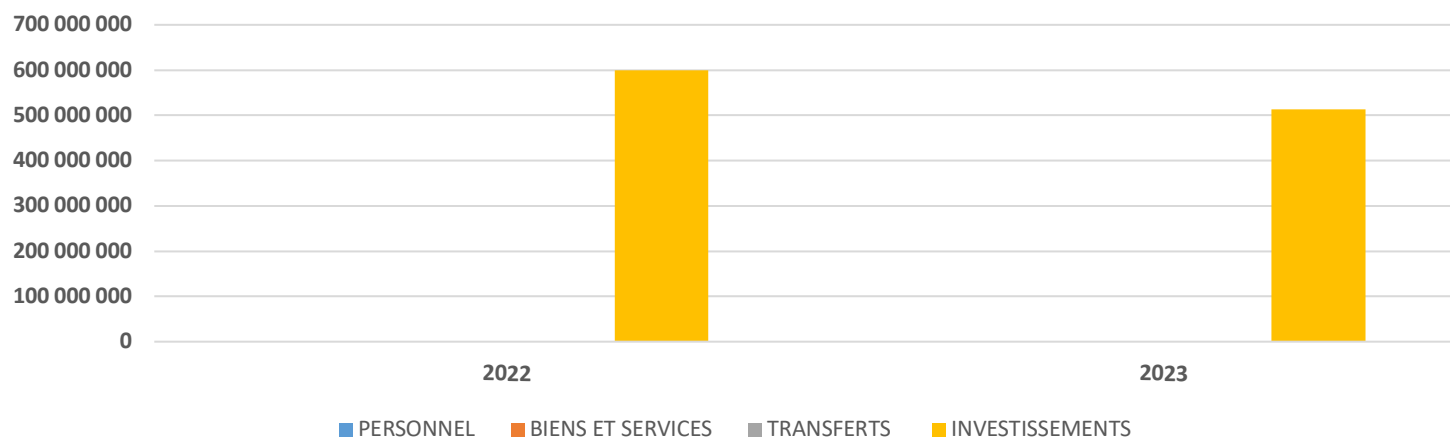
Pour l'exercice 2024, le PNCS bénéficie d'une dotation de 650.000.000 FCFA pour une prévision budgétaire 2.245.000.000 FCFA. Cette dotation 2024 reste insuffisante pour répondre aux défis suivants :

- Le renforcement des capacités des acteurs sociaux en matière de paix et de cohésion sociale ;
- La construction d'infrastructures communautaires au service de la paix et de la cohésion nationale ;
- Le financement de projets à impact rapide et AGRs communautaires ;
- L'organisation de mission de suivi-évaluation et de coordination des activités de terrain ;
- L'organisation de revue semestrielle et annuelle en matière de cohésion nationale et de paix, etc.

Bien qu'ayant connu une hausse de 50.000.000 FCFA, il convient de noter que la dotation 2024 reste toujours insuffisante au regard des nombreuses attentes des populations rendues vulnérables par les conflits (712) identifiés en 2023.

Il convient de noter que le projet prendra fin en 2025.

Evolution de l'investissement du programme 22227 "Cohésion Nationale" 2022-2023



II.2 Evolution des effectifs

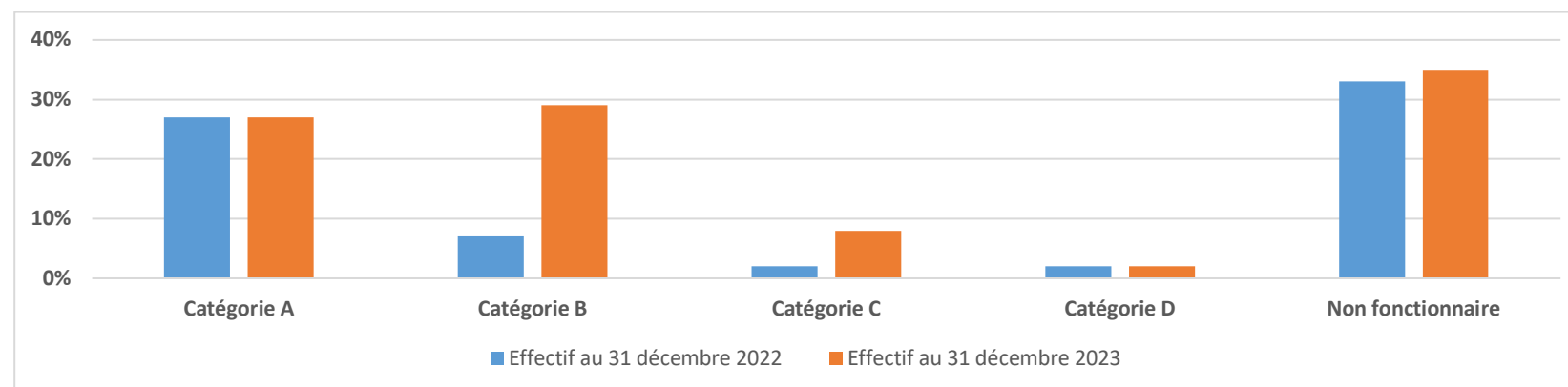
L'évolution des effectifs du programme 3 « Cohésion Nationale » au 31 décembre 2023 est décrite dans le tableau et graphique suivants.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 « Cohésion Nationale »

	Effectif au 31 janvier 2022	Situation 2023				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total au 31 décembre 2023
Catégorie A	15	4	4	0	1	14
Catégorie B	17	16	16	0	2	15
Catégorie C	04	14	14	0	2	04
Catégorie D	01	3	3	0	0	01
Non fonctionnaire	18	4	4	0	0	18
TOTAL	55	41	41	0	3	52

Source : MRCN/DRH

Graphique 4 : Exécution des effectifs du programme 3 « Cohésion Nationale » 2022-2023



Source : MRCN/DRH

Au titre de la gestion, l'effectif du personnel du programme 3 « Cohésion Nationale » est passé 55 agents en 2022 à 52 agents, ce qui correspond à une baisse de 3 agents par rapport à 2022.

Ce personnel dominé par les agents non fonctionnaires qui représentent 35% contre 33% en 2022. Cette situation s'explique par le recrutement d'experts et de techniciens contractuels au niveau du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS).

La satisfaction des besoins en personnel qualifié pourrait améliorer la performance du programme 3 au cours de l'exercice 2023. Par conséquent nous recommandons la mise à disposition des agents à disposition du programme 3 conformément aux besoins exprimés par les différentes entités administratives.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Activités programmées	Cibles 2023	Niveau de réalisation	Performance
Organiser la journée nationale de la Paix	1	1	100%
Organiser des missions d'urgence de prévention et de règlement pacifique des conflits	8	8	100%
Organiser des sessions de dialogues inter communautaires	3	3	100%
Organiser des ateliers de renforcement des capacités techniques des acteurs et des leaders sociaux sur la culture de la paix et la prévention des conflits	4	4	100%
Produire et diffuser des manuels sur le dialogue intercommunautaire	1500	1500	100%
Organiser des ateliers de Renforcement des capacités des communautés sur les mécanismes de règlement pacifique des conflits	6	6	100%
Réaliser des missions de suivi des activités menées par les Directions du Programme 3	02	02	100%
Organiser une table ronde de mobilisation des PTF autour de la mise en œuvre du Programme 3	01	01	100%
Organiser des missions internationales d'études et de développement de partenariat avec des structures de cohésion nationale d'autres pays	01	01	100%

Cette section résume les principales activités du programme « Réconciliation » au cours de l'année 2023. Ces activités ont un lien direct avec le niveau de la performance. En somme, toutes les activités ont été réalisées ce qui a renforcé notre productivité et notre efficacité

III PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 3 « Cohésion Nationale »

Le taux de performance du Programme 3 est de 85,71% soit 06 indicateurs de performance sur 07 prévus ont atteint leurs cibles. La non atteinte de la cible d'un indicateur de performance est due à la coupe budgétaire.

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	Observations
Objectif Spécifique 1 : Assurer un climat de paix							
IP1 : Taux de résolution des conflits survenus	%	50	50	65	65	80	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Proportion de localités à risques touchées par les activités de cohésion sociale	%	60	60	63,15	75	85,71	Cible atteinte conformément à l'objectif
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir la Sécurité Humaine							
IP1 : Taux d'actions de renforcement de la sécurité humaine réalisée	%	0	0	20	20	100	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Nombre de personnes à la prévention et de lutte contre la sectarisation communautaire par région		-	-	-	2000	600	Cible non atteinte conformément à l'objectif
Objectif Spécifique 3 : Consolider l'Unité Nationale							
IP1 : Taux d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées	%	0	0	20	20	80	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP2 : Proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix	%	0	50	80	80	76	Cible atteinte conformément à l'objectif
IP3 : Taux de dialogues intercommunautaires réalisés	%	0	0	35	35	100	Cible atteinte conformément à l'objectif

Source : MRCN/DG Cohésion Nationale sur la base des données du DPPD-PAP (2023-2024), section 371 et des informations des services dudit programme

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Objectif spécifique 1 : Prévenir et gérer les conflits

• Indicateur 1 : Taux de résolution des conflits survenus

Définition : Il s'agit du taux de résolution des conflits survenus

Source : Rapport d'activités Direction de la Cohésion Nationale

Mode calcul : (Nombre de conflits résolus / Nombre total de conflits identifiés) x 100

Valeurs cibles : 50% en 2021 et 70% en 2023

Analyse de l'indicateur :

- 08 missions d'urgence de prévention et de règlement pacifique des conflits réalisées
- 06 ateliers de Renforcement des capacités des communautés sur les mécanismes de règlement pacifique des conflits

• Indicateur 2 : Proportion de localités à risques touchées par les activités de cohésion sociale

Définition : Il s'agit de la proportion de localités à risques touchées par les activités de cohésion sociale

Source : Unité de Coordination du Programme National de Cohésion Sociale

Mode calcul : (Nombre de localités à risque touchée par les activités de cohésion sociale / Ensemble de localités à risque répertoriées) x 100

Valeurs cibles : 60% en 2021 et 80% en 2023

Analyse de l'indicateur :

- Coordonner la production et la diffusion de 5000 exemplaires de bulletin sur la Cohésion Nationale
- Produire et diffuser 1.500 manuels sur le dialogue intercommunautaire

❖ **Objectif Spécifique 2 : Promouvoir la sécurité humaine**

- **Indicateur 3 : Taux d'actions de renforcement de la sécurité humaine réalisée**

Définition : Il s'agit du taux d'actions de renforcement de la sécurité humaine

Source : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

Mode calcul : (Nombre d'actions de renforcement de la sécurité humaine réalisées / Nombre total d'actions de renforcement de la sécurité humaine identifiées) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 30% en 2023

Analyse de l'indicateur :

- Organiser 01 atelier de formation des acteurs sociaux sur la transhumance pastorale apaisée.

- **Indicateur 4 : Nombre de personnes à la prévention et de lutte contre la sectarisation communautaire par région**

Définition : Il s'agit du ratio de personnes à la prévention et de lutte contre la sectarisation communautaire par région

Source : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

Mode calcul : Nombre de personnes à la prévention et de lutte contre la sectarisation communautaire réalisées / Nombre total de personnes à la prévention et de lutte contre la sectarisation communautaire identifiées

Valeurs cibles : 00 en 2021 et 2000 en 2023

Analyse de l'indicateur :

- 600 acteurs sociaux sur 2000 prévus ont été sensibilisés en matière de détection, de prévention et de lutte contre la sectarisation communautaire, l'extrémisme violent et le terrorisme. Cet écart négatif se justifie par le fait de la coupe budgétaire, la fermeture du SIGOBE dans le mois d'Octobre 2023 dû au remaniement Ministériel a impacté l'exécution du budget et l'atteinte de certains résultats.

❖ **Objectif Spécifique 3 : Consolider l'Unité Nationale**

- **Indicateur 5 : Taux d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées**

Définition : Il s'agit du taux d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées

Source : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

Mode calcul : (Nombre d'actions de renforcement de l'unité nationale réalisées / Nombre total d'actions de renforcement de l'unité nationale identifiées) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 35% en 2023

Analyse de l'indicateur :

- Organiser 04 ateliers de renforcement des capacités techniques des acteurs et des leaders sociaux sur la culture de la paix et la prévention des conflits
- Construire et équiper 02 centres de convivialité
- Équiper 05 comités de veille pour le renforcement de la cohésion nationale

- **Indicateur 6 : Proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix**

Définition : Il s'agit de la proportion de personnes sensibilisées aux valeurs de la paix

Source : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

Mode calcul : (Nombre de personnes effectivement sensibilisées aux valeurs de la paix / Nombre total de personnes ciblées) x 100

Valeurs cibles : 50% en 2021 et 75% en 2023

Analyse de l'indicateur :

- Réaliser 12 missions de suivi de la phase pré-électorale pour renforcer la cohésion sociale avant, pendant et après les élections sur le territoire national.

- **Indicateur 7 : Taux de dialogues intercommunautaires réalisés**

Définition : Il s'agit du taux de dialogues intercommunautaires

Source : Rapport d'activités Direction de l'Unité Nationale

Mode calcul : (Nombre de dialogues intercommunautaires réalisées / Nombre de dialogues intercommunautaires identifiées) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021 et 60% en 2023

Analyse de l'indicateur :

- Organiser 02 ateliers de sensibilisation des populations sur les valeurs de l'Unité Nationale

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice budgétaire 2023 les services du programme Cohésion Nationale ont travaillé en synergie dans un esprit fraternel et apaisé conformément à la vision de Monsieur le Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale. Le personnel du programme 3 est resté solidaire et engagé pour l'atteinte des objectifs assignés.

Cependant, nos services ont été confrontés à certaines difficultés au nombre desquelles l'on peut citer :

- insuffisance de personnel ;
- insuffisance d'équipements informatiques et techniques ;
- manque de véhicules de liaison.

IV.2. Recommandations

Pour améliorer les réalisations du programme au cours de la prochaine année, les mesures suivantes ont été initiées :

- affecter des fonctionnaires et recruter des personnels non fonctionnaires ;
- équiper les services d'outils informatiques et techniques suffisants et de bonne qualité ;
- doter la Direction Générale de la Cohésion Nationale de véhicules de liaison de type 4x4.

CONCLUSION

Le programme « Cohésion Nationale » poursuit la mise en œuvre de ses activités conformément à ses missions contenues dans le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement. Ses réalisations, au 31 décembre 2023, sont décrites dans les différents tableaux contenus dans le présent rapport qui met en relief un taux de réalisation de 92,43% obtenu grâce à une bonne exécution des ressources financières conformément à l'objectif annuel qui est de 70% pour des crédits engagés de 939 448 105 FCFA sur un montant total alloué de 1 016 336 569 FCFA.

Au regard du tableau de performance nous constatons une réalisation quasi totale de tous les indicateurs de performance liés aux activités programmées par le plan de travail annuel du programme 3 du Ministère.

Vu les difficultés rencontrées dans la réalisation des missions qui nous ont été assignées, des recommandations ont été en vue de l'amélioration de la qualité des services du Programme.

CONCLUSION GENERALE

Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale a, au terme de l'année 2023, enregistré des résultats satisfaisants, ce qui a contribué à améliorer la Gouvernance du secteur, à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion nationale.

Ces résultats ont été favorisés par la bonne exécution des crédits alloués au Ministère, aux mesures de renforcement du capital humain et à la réalisation des activités programmées au titre de l'année 2023. Aussi, a-t-il été judicieux de mesurer la capacité de nos performances à travers des indicateurs qui ont été réalisés avec satisfecit. La réalisation de ces performances est décrite dans les différents tableaux contenus dans le présent rapport, qui met en relief un taux de réalisation de 81,10% obtenu grâce à une bonne exécution des ressources financières conformément à l'objectif annuel qui est de 70% pour des crédits engagés de 3 539 460 361 FCFA sur un montant total alloué de 4 364 274 539 FCFA.

A l'analyse du tableau de performance, nous constatons une réalisation quasi totale de tous les indicateurs de performance liés aux activités programmées par le plan de travail annuel (PTA) du ministère.

Au regard de quelques difficultés rencontrées dans la réalisation des missions qui ont été assignées au Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, des mesures correctives ont été apportées pour l'amélioration de la qualité des services et pour l'atteinte des objectifs.

SECTION 374: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

INTRODUCTION GENERALE

Le Président ZORO Epiphane Ballo a dirigé le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC), conformément au décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement.

Ce Ministère, au regard du décret n° 2022-301 du 4 mai 2022, est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Les actions et activités du Ministère sont mises en œuvre à travers trois (03) Programmes :

- le Programme 1 : Administration Générale
- le Programme 2 : Renforcement des Capacités
- le Programme 3 : Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte contre la Corruption

Outre le Cabinet, le MPBGLC comprend, huit (08) Directions et trois (03) Services rattachés, d'une part, et quatre (04) Directions Centrales et quatre (04) Directions Régionales (DR), d'autre part, conformément au décret n° 2021-463 du 08 septembre 2021 portant organisation du MPBGLC.

L'exécution des activités du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption, qui s'est déroulée dans un environnement très apaisé, au cours de l'année 2023, est sanctionnée par le présent rapport.

Ce rapport s'articulera autour des quatre (04) axes suivants :

- **Partie I : le Ministère ;**
- **Partie II : le Programme 1 ;**
- **Partie III : le Programme 2 ;**
- **Partie IV : le Programme 3.**

PARTIE 1 : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption, de façon récapitulative, est subdivisé en trois (3) programmes, déclinés en dix (10) actions comprenant quarante-huit (48) activités.

Tableau des activités et actions du DPPD-PAP 2023-2025

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	24
Programme 2 : Renforcement des Capacités	3	6
Programme 3 : Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption	3	13
TOTAL	10	43

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Au regard du DPPD-PAP 2023-2025, le Ministère disposait de 43 activités et 10 actions. Mais, d'autres activités ont été créées, au cours de l'exercice 2023 et se présentent de la manière suivante :

Tableau des activités et actions créés au cours de l'exercice 2023

Programmes	Actions	Activités	Actes de création
Programme 1 : Administration Générale	0	5	* Arrêté N° 0134/MBPE/DGBF/SD- AEGS/DFA du 03 Avril 2023 portant création d'activités, de natures économiques et virement de crédits pour le compte du CONAFIP * ARRETE N° 0262/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/HNO DU 04 MAI 2023 90013390147 Gérer les activités liées au Mandat de la Côte d'Ivoire à la Présidence de l'Académie Internationale de la Lutte contre la Corruption (IACA)
Programme 2 : Renforcement des Capacités	0	0	
Programme 3 : Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption	0	0	
TOTAL	0	05	

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Au cours de l'exercice 2023, 05 activités ont été créés au programme 1.

Tableau récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	29
Programme 2 : Renforcement des Capacités	3	6
Programme 3 : Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption	3	13
TOTAL	10	48

Source : DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Politique ministérielle

ORIENTATIONS STRATEGIQUES (OS)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	OBJECTIFS GLOBAUX (OG)
- la consolidation du cadre institutionnel et opérationnel de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ; - la promotion de la transparence, de l'intégrité et de la redevabilité dans la gestion du développement ; - la promotion de la participation citoyenne à la gouvernance et à la lutte contre la corruption ; - le renforcement de la coopération internationale et du partenariat pour la gouvernance et la lutte contre la corruption ; - le développement du cadre de pilotage de coordination et de suivi-évaluation	- La gouvernance du ministère est renforcée. - La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités est renforcée. - La mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption sont assurés.	- Renforcer la gouvernance du ministère - Renforcer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités ; - Assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Source : DPPD-PAP 2023-2025

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liées aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	3	9	22	22

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Le MPBGLC est organisé en 3 programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 9 objectifs spécifiques vérifiés par 22 indicateurs et 22 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 2 : Bilan général de réalisation des indicateurs de performance du MPBGLC en 2023

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P 1 : Administration Générale	OS 1 : Renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et la coordination des activités du ministère	2	2
	OS 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	3	3
	OS 3 : Renforcer le système d'information et de communication interne et externe	2	1
	OS 4 : Améliorer le dispositif de programmation et de suivi-évaluation du ministère	2	1
P 2 : Renforcement des capacités	OS 1 : Améliorer la coordination des actions de renforcement des capacités	2	2
	OS 2 : Renforcer et valoriser les capacités nationales	4	4
P 3 : Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption	OS 1 : Renforcer le dispositif national de lutte contre la corruption	3	1
	OS 2 : Renforcer le dispositif national de promotion de la bonne gouvernance	2	1
	OS 3 : Renforcer la communication et intensifier les actions de sensibilisation et de formation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption	2	0
TOTAL		22	16

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / Rapports d'activités

Commentaire :

Au total, sur les vingt-deux (22) cibles associées, seize (16) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de **72,72%**.

Ce qui a permis d'obtenir, au titre des réalisations de l'exercice 2023, les résultats suivants :

- ✓ l'opérationnalisation des 04 DR (acquisition des locaux, dotation en matériel de fonctionnement) ;
- ✓ l'acquisition du matériel roulant pour des services de base du ministère ;
- ✓ l'acquisition de matériel de fonctionnement des services du ministère ;
- ✓ la disponibilité d'un document intitulé stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- ✓ La formation de vingt-cinq (25) auditeurs internes de l'IGF sur la méthodologie de l'audit interne ;
- ✓ La formation de vingt-cinq (25) Inspecteurs d'Etat et Auditeurs de l'IGE en audit des projets ;
- ✓ La formation de 30 membres de la CAEF sur l'analyse de l'annexe fiscale ;
- ✓ La Formation de 25 membres du personnel de la DRH du MEF à la GPEC et approche genre ;
- ✓ La formation sur les budgets-programmes au profit de 23 magistrats et 17 vérificateurs de la Cour des Comptes
- ✓ l'élaboration et validation de la stratégie nationale de renforcement des capacités ;

- ✓ le démarrage de l'étude sur l'académie de leadership transformateur ;
- ✓ la commémoration de la Journée Africaine de Lutte contre la Corruption (JALC)
- ✓ la réalisation de l'enquête de satisfaction des citoyens ;
- ✓ l'opérationnalisation de la plateforme SPACIA ;
- ✓ la conduite de 630 missions d'investigation dites « Opérations Coup de Poing » dans les secteurs à fort soupçon de corruption ;
- ✓ la réalisation des campagnes de sensibilisation (Rencontres Anti-Corruption).

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MPBGLC

Tableau 3 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	5 710 734 578	5 386 269 448	4 554 973 230	831 296 218	84,57
1.1 Ressources intérieures	4 432 800 298	4 851 253 807	4 019 957 589	831 296 218	82,86
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	4 432 800 298	4 851 253 807	4 019 957 589	831 296 218	82,86
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	1 277 934 280	535 015 641	535 015 641	0	100,00
1.2.1 Emprunts projets	1 277 934 280	535 015 641	535 015 641	0	100,00
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	5 710 734 578	5 386 269 448	4 554 973 230	831 296 218	84,57
2.1 Personnel	716 521 378	1 163 962 558	1 163 962 557	1	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	492 641 303	813 962 558	813 962 557	1	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	223 880 075	350 000 000	350 000 000	0	100,00
2.2 Biens et Services	1 812 690 625	2 117 849 852	1 286 553 635	831 296 217	60,75
2.3 Transferts	1 151 588 295	813 441 397	813 441 397	0	100,00
2.3.1 Transferts courants	1 051 588 295	587 391 397	587 391 397	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital	100 000 000	226 050 000	226 050 000	0	100,00
2.4 Investissement	2 029 934 280	1 291 015 641	1 291 015 641	0	100,00
2.4.1 Trésor	752 000 000	756 000 000	756 000 000	0	100,00
2.4.2 Financement extérieur	1 277 934 280	535 015 641	535 015 641	0	100,00
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	1 277 934 280	535 015 641	535 015 641	0	100,00
TOTAL	5 710 734 578	5 386 269 448	4 554 973 230	831 296 218	84,57

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Commentaire :

Pour l'année 2023, le MPBGLC a bénéficié d'un budget initial de **5 923 724 279 FCFA**. Au cours de l'exercice, ce budget a connu une baisse de **9,07%**, correspondant à **537 454 831 FCFA**, passant ainsi à **5 386 269 448 FCFA**. Par compte, en 2022 Il était de **6 066 054 838 FCFA**, soit une baisse de **679 785 390 FCFA** correspondant à un taux de 11,21%.

Le budget du Ministère est composé de ressources intérieures et extérieures, réparties sur les quatre natures de dépenses suivantes :

- **Personnel** : les crédits de personnel essentiellement de financement intérieur sont passés de **1 164 064 358 FCFA** à **1 163 962 558**, au cours de l'exercice 2023.
- **Biens et services** : les crédits de biens et services également de financement intérieur sont passés de **2 720 644 280 FCFA**, à **2 117 849 852 FCFA**, soit une baisse de **22,16%**, correspondant à **602 794 428 FCFA**
- **Transferts** : Les crédits de transferts, initialement, de **1 239 000 000 FCFA**, sont passés à **813 441 397 FCFA**, soit une réduction de **34,35%**, équivalant à **425 558 603 FCFA**, en financement intérieur.
- **Investissements** : Initialement de **800 015 641 FCFA**, dont **765 000 000 FCFA** de l'Etat et **35 015 641 FCFA** de part extérieur, les crédits des investissements du Ministère sont passés à **1 291 015 641 FCFA**, soit une variation positive de **61,37%**, correspondant à une augmentation **500 000 000 FCFA** de la part bailleur et une réduction de **9 000 000 FCFA** part Etat.

En définitive, le budget du Ministère, initialement, de **5 923 724 279 FCFA**, dont **5 888 708 638 FCFA** part Etat et **35 015 641 FCFA** part bailleur, est passé à **5 386 269 448 FCFA**, avec **4 851 253 807 FCFA** de financement intérieur et **535 015 641 FCFA** de financement extérieur.

Ce budget a été exécuté à hauteur de **84,57%**, soit **4 554 973 230 FCFA**. L'écart entre les prévisions et les réalisations est de **831 296 218 FCFA**.

En dehors des biens et services qui ont été exécutés à **60,75%**, avec un écart de **831 296 217 FCFA**, toutes les autres natures de dépenses ont été exécutées à **100%**.

PARTIE II : PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Monsieur Amadou KONE, est le Directeur de Cabinet du Ministère conformément au décret n° 2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels. Il est le Responsable du programme 1 et ordonnateur Délégué des dépenses, selon le décret **n°2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programme.

Conformément au Décret n° 2021-463 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC), les principales missions du programme sont :

- ✓ veiller au bon fonctionnement des services du Ministère ;
- ✓ mettre en œuvre la politique générale de gestion des ressources humaines telle que définie par le Ministère en charge de la Fonction Publique ;
- ✓ coordonner l'élaboration et l'exécution du budget du Ministère ;
- ✓ coordonner l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires du Ministère ;
- ✓ coordonner la production des statistiques des activités du Ministère ;
- ✓ coordonner les études sur la promotion de la bonne gouvernance, la corruption et le renforcement des capacités.

Les activités du Programme 1 se sont déroulées dans un environnement stable, marqué par la poursuite de la politique économique et sociale du Gouvernement.

Ce programme sera présenté à travers :

- ✓ sa stratégie (I) ;
- ✓ ses réalisations (II) ;
- ✓ sa performance (III) ;
- ✓ ses perspectives (IV).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. L'objectif du programme

Un (01) seul objectif global est rattaché au Programme. Il s'agit de : « Renforcer la gouvernance du Ministère ».

Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « La gouvernance du Ministère est renforcée ».

I.2. Le financement du programme

Le financement global du programme se présente comme suit :

Nature de dépenses	Budget actuel
1. Personnel	590 082 483
2. Biens et services	1 474 213 770
3. Transfert	33 698 897
4. Investissement	0
TOTAL	2 097 995 150

Commentaire :

Le budget en personnel est de **590 082 483 FCFA**, soit **28,12%** du budget du Programme.

Concernant les biens et services, ils représentent **70,27%** du budget du Programme, soit **1 474 213 770 FCFA**.

Pour ce qui est des transferts, la dotation est de **33 698 897 FCFA**, soit **1,61%**.

Le Programme « **Administration Générale** » ne dispose pas d'investissements.

Au cours de l'exercice 2023, des mouvements de crédits sont intervenus au niveau du programme 1. Il s'agit de :

Au titre des Crédits additionnel

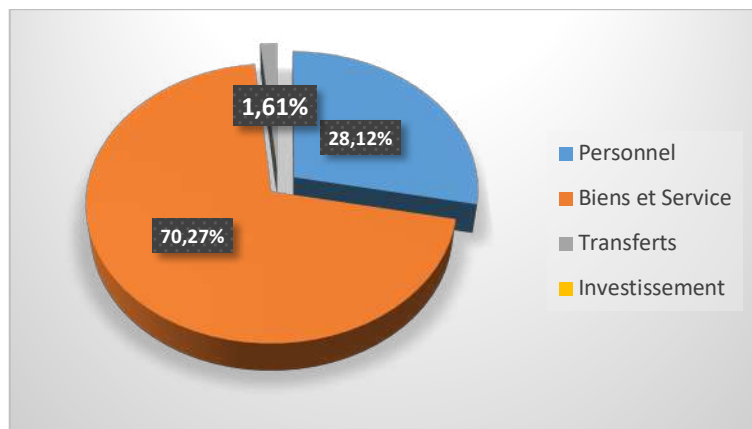
- Arrêté N° 0134/MBPE/DGBF/SD-AEGS/DFA du 03 avril 2023 portant création, de nature économiques et transferts de crédits d'un montant de 50 000 000 FCFA DE L'activité «9001330025 Mettre en œuvre les activités du CONAFIP/MPBGRCLCP »
- Arrêté N°0112/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/TAC/EAC DU 30 JANVIER 2024 PARTIE 1
- Arrêté N° 0262/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/HNO DU 04 MAI 2023 90013390147 Gérer les activités liées au Mandat de la Côte d'Ivoire à la Présidence de l'Académie Internationale de la Lutte contre la Corruption
- Arrêté N°0141/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/HNO DU 03 AVRIL 2023 25013300004 Coordonner les activités du Ministère au niveau de la région du Poro (Korhogo)
- Arrêté N°0112/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/TAC/EAC DU 30 JANVIER 2024 PARTIE 1 78013300620 Gérer les dépenses centralisées du Ministère
- Arrêté N°0532/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/CKG du 20/07/2023 78013300482 Coordonner les activités du Ministère
- Arrêté N° 0539/MBPE/DGBF/SD-AESG/TTB-YF 90013390135 Prendre en charge les honoraires des agents sous convention BNETD

Au titre des Mouvements de crédits internes

- DECISION N°015/MPBGCLC/RPROG <<21208>> du 06/10/2023 sur l'activité 78013300550 Inspecter les services du Ministère
- DECISION N°003/MPBGCLC/RPROG <<21208010>>/AG du 19/05/2023 25013300004 Coordonner les activités du Ministère au niveau de la région du Poro (Korhogo)
- DECISION N°004/MPBGCLC/RPROG <<21208010>>/AG du 19/05/2023 90013300025 Mettre en œuvre les activités du CONAFIP/MPBGRCLCP
- DECISION N°007/MPBGCLC/RPROG <<21208010>>/AG du 19/07/2023 25013300004 Coordonner les activités du Ministère au niveau de la région du Poro (Korhogo)
- DECISION N° 008 / MPBGCLC/RPROG DU 08 AOÛT 2023 78013300580 Coordonner la passation des marchés publics du Ministère et suivre leur exécution

- DECISION N°009/MPBGLC/RPROG <<21208010>>/Bj du 18/08/2023 78013300620 Gérer les dépenses centralisées du Ministère
- DECISION N°010/MPBGLC/RPROG <<21208010>>/Bj du 18/08/2023 90013390128 organiser la planification des activités du Ministère
- DECISION N°012/MPBGLC/RPROG <<21208010>>-AG/DRSP du 18/08/2023 55013300004 Gérer les activités du Ministère au niveau de la région de San Pedro
- DECISION N°013/MPBGLC/RPROG/Bj du 11/09/2023 78013300571 Préparer et poursuivre l'exécution des budgets du ministère et des structures sous tutelle

Graphique 1 : Répartition des crédits du Programme 1 par nature de dépenses



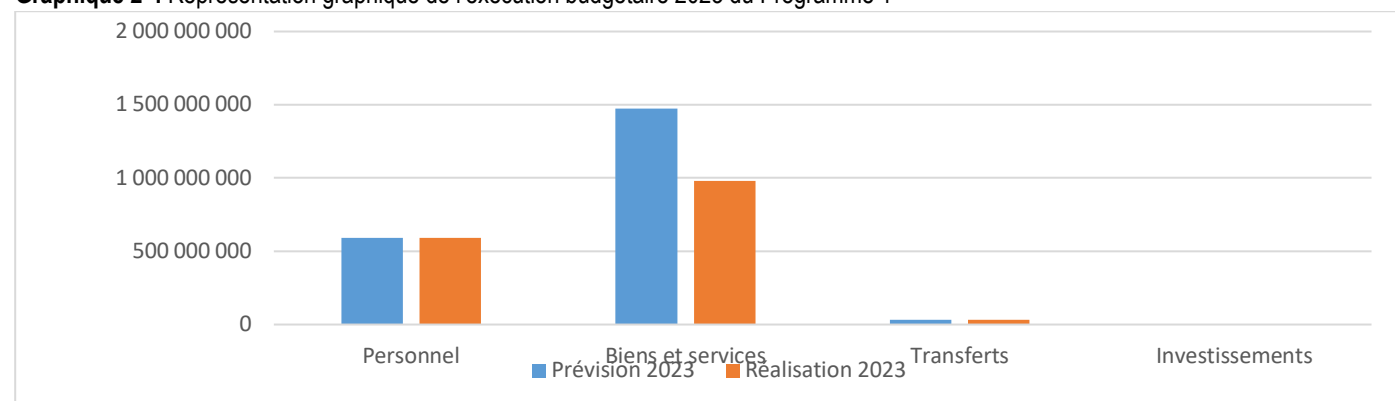
Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial	Collectif	Budget Actuel (BA)	Budget Exécute (BE)	Ecart E=(BA)-(BE)	Taux d'exécution
Personnel	590 184 283	590 184 283	590 082 483	590 082 482	1	100,00
Biens et services	1 671 144 280	1 936 874 243	1 474 213 770	981 639 305	492 574 465	66,59
Transferts	0	33 698 897	33 698 897	33 698 897	0	100,00
Investissements	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL	2 261 328 563	2 560 757 423	2 097 995 150	1 605 420 684	492 574 466	76,52

Graphique 2 : Représentation graphique de l'exécution budgétaire 2023 du Programme 1



Source : SIGOBE

Le budget initial du Programme « Administration Générale » de l'exercice 2023 est passé de **2 261 328 563 FCFA** à **2 097 995 150 FCFA** avec un collectif de **2 560 757 423 FCFA**. Il a été exécuté à hauteur de **1 605 420 684 FCFA**, soit un taux de réalisation de **76,52 %** du budget actuel.

Le montant exécuté est constitué :

- de dépenses de personnel exécutées à 100% ;
- de biens et services exécutés à 66,59% ;
- de transfert exécuté à 100 %.

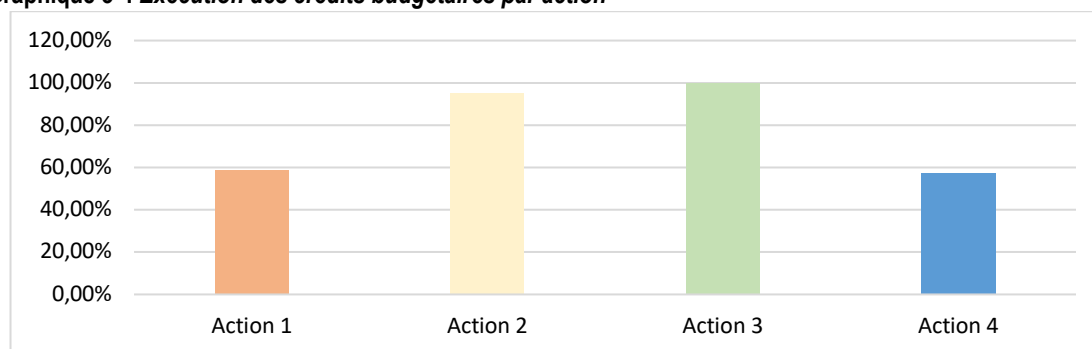
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation	-	-	676 966 698	624 166 746	-	-	-	-	676 966 698	624 166 746
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	492 641 303	590 082 482	355 789 468	286 592 559	14 088 295	33 698 897	-	-	862 519 066	910 373 938
Action 3 : Information et communication	-	-	89 899 924	59 805 000	-	-	-	-	89 899 924	59 805 000
Action 4 : Etudes, planification, suivi-évaluation des activités du ministère	-	-	50 379 922	11 075 000	-	-	-	-	50 379 922	11 075 000
Total	492 641 303	590 082 482	1 173 036 012	981 639 305	14 088 295	33 698 897	-	-	1 679 765 610	1 605 420 684

Source : données du SIGOBE

Graphique 3 : Exécution des crédits budgétaires par action



Source : SIGOBE

Commentaire/ interprétation des résultats

Le budget du programme 1, au cours de l'exercice 2022 a été exécuté à hauteur de **90,94%**, tandis qu'en 2023 le taux d'exécution est de **76,52%**. Ce fait faible taux en 2023 s'explique par la non réalisation de certaines activités prévues au quatrième trimestre due à la dissolution du ministère en octobre 2023.

La dotation de l'action 1 « Coordination et animation du ministère » a été exécutée à hauteur de **58,77%** soit un montant de **624 166 746 FCFA**.

Concernant l'action 2 « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » la dotation budgétaire a été exécutée à hauteur de **910 373 938 FCFA** soit un taux de réalisation de **95,15%**.

Pour ce qui est du budget de l'action 3 « Information et communication » il a été réalisé à hauteur de 59 805 000 soit un taux de **100%**

Enfin, les crédits de l'action 4 « Etudes, planification, suivi-évaluation des activités du ministère » ont été exécutés à hauteur de **11 075 000 CFA** soit un taux de **57,22%**.

II.1.2. Suivi des investissements

Le Programme 1 ne dispose pas de projet d'investissement.

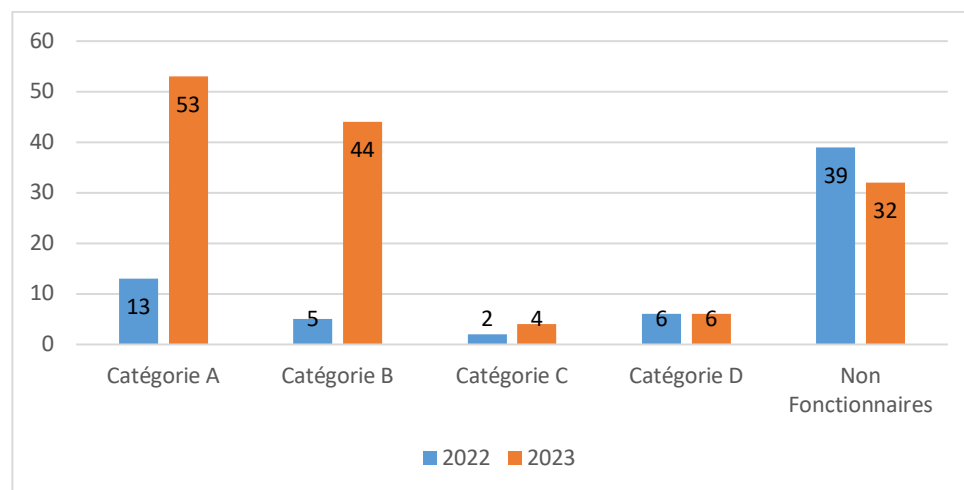
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	13	42		42	02	53
Catégorie B	05	39		39	00	44
Catégorie C	02	03		03	01	04
Catégorie D	06	03		03	03	06
Non Fonctionnaires	39	26		26	33	32
TOTAL	65	113		113	39	139

Source : Données DRH

Graphique 4 : Evolution des effectifs du Programme1 de 2022 à 2023



Commentaire :

L'effectif du personnel fonctionnaire du Programme « Administration Général » a considérablement évolué, passant ainsi de **26**, en 2022, à **107** en 2023, soit une augmentation de **311,54%**.

Cette croissance de l'effectif des agents du ministère s'explique par :

- Catégorie A : le personnel de la catégorie A est passé de 13 à 53 soit un taux de **307,69%**
- Catégorie B : ceux de la catégorie B sont passés de 5 agents à 44 recrues soit un taux de **780%**.
- Catégorie C : les agents de cette catégorie sont passés de 2 à 4 soit 100% de recrues ;
- Catégorie D : l'effectif du personnel de la catégorie D n'a pas évolué ;
- L'effectif du personnel non-fonctionnaire du Programme « Administration Général » a connu une baisse, passant ainsi de **39**, en 2022, à **32**, en 2023, soit une régression de **17,95%**.

En résumé L'effectif actuel du programme a largement contribué à l'atteinte des résultats, en témoignent les indicateurs de performance évoqués plus bas.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées par le programme1 ayant un lien direct avec sa performance, au cours de l'exercice 2023, se résument de la façon suivante :

- ✓ la réalisation de toutes les réunions et rencontres planifiées du Cabinet jusqu' à la dissolution du ministère;
- ✓ la création et l'opérationnalisation des Directions Régionales (DR Abengourou et DR Korhogo) ;
- ✓ l'acquisition du matériel roulant pour des services du ministère ;
- ✓ l'acquisition du terrain pour la construction de l'académie de lutte contre la corruption par la purge des droits coutumiers ;
- ✓ la couverture médiatique de toutes les activités du Ministère ;
- ✓ l'acquisition des locaux pour abriter quelques services centraux et déconcentrés (SPACIA, DR Abengourou ;
- ✓ l'équipement de l'ensemble des services en matériel informatique
- ✓ la planification et le suivi de toutes les activités du Ministère.

Ces résultats sont en rapport avec les axes stratégiques définis dans le programme 1.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et la coordination des activités du ministère						
IP 1 : Proportion d'unités administratives inspectées	%	-	-	60%	65%	80%
IP 2 : Taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées	%	60%	75%	75%	75%	75%
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère						
IP 1 : Taux de réalisation des besoins en formation	%	30%	45%	70%	50%	50%
IP 2 : Taux de gestionnaires de crédits formés en gestion budgétaire	%	69,66%	96%	90,94%	70%	75%
IP 3 : Proportion des postes du ministère ayant reçu un ordinateur	%	20%	51,31%	100%	30%	390 %
Objectif Spécifique 3 : Renforcer le système d'information et de communication interne et externe						
IP 1 : Taux de réalisation du plan de communication	%	20%	100%	77,14%	80%	18 ,12%
IP 2 : Taux d'interventions préventives sur le système d'information	%	-	-	100%	60%	83,82%
Objectif Spécifique 4 : Améliorer le dispositif de programmation et de suivi-évaluation du ministère						
IP 1 : Taux des agents du ministère formés aux méthodes de planification et de suivi-évaluation	%	-	-	79,91%	45%	82,67%
IP 2 : Proportion des activités du Plan d'Actions Annuel réalisées	%	0%	78,57%	95%	60%	56,81%

Source : DPPD-PAP 2023-2025/ RAP 2022 et les rapports d'activités reçus des différents services

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et la coordination des activités du ministère

- **Indicateur 1** : Proportion d'unités administratives inspectées

Source de données : Rapport d'activités de l'IG

Mode de calcul : (Nombre d'unités administratives inspectées / nombre d'inspections prévues) X 100

Situation de référence de 2021 : l'indicateur n'existe pas

Valeurs cibles : 65% en 2023, 70% en 2024 et 75% en 2025

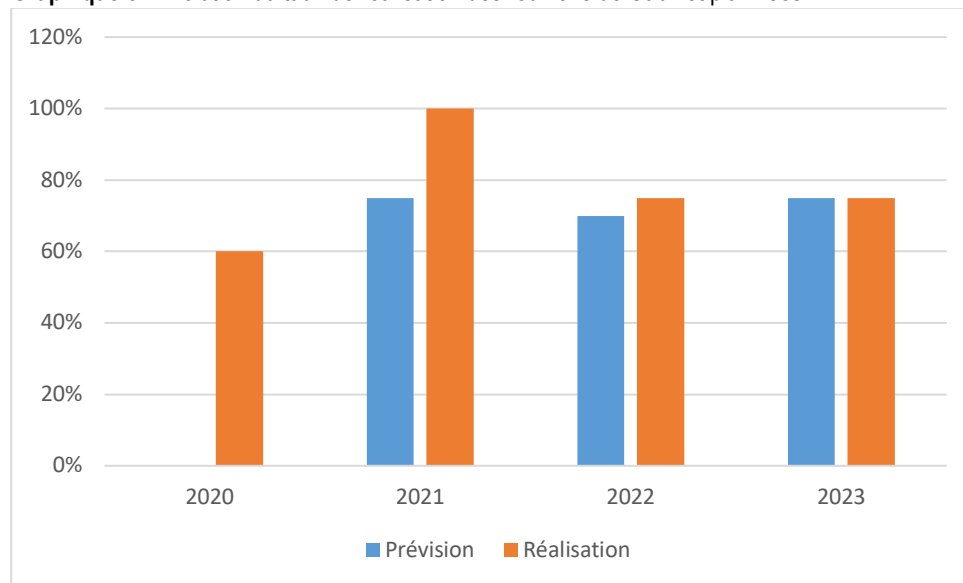
Analyse de l'indicateur :

En 2021, l'indicateur de performance «Proportion d'unités administratives inspectées» n'existait pas. Ce n'est qu'en 2022 avec la création de l'Inspection Générale, qu'elle a fait une réalisation de 60%. En 2023 avec une prévision de 65% il a eu un taux d'exécution de 80% réalisé.

L'inspection Générale n'existait pas en 2021. Elle a été créée selon le décret N°2021-463 du 03 septembre 2021

Indicateur 2 : Taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées

Graphique 5 : Evolution du taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées



Source : Rapport d'activités du Cabinet

Source de données : Rapport d'activités du Cabinet

Mode de calcul : $(\text{Nombre de réunions de Cabinet réalisées} / \text{Nombre de réunions de coordination planifiées}) \times 100$

Situation de référence de 2021: 75%

Valeurs cibles : 75% en 2023, 80% en 2024 et 85% en 2025

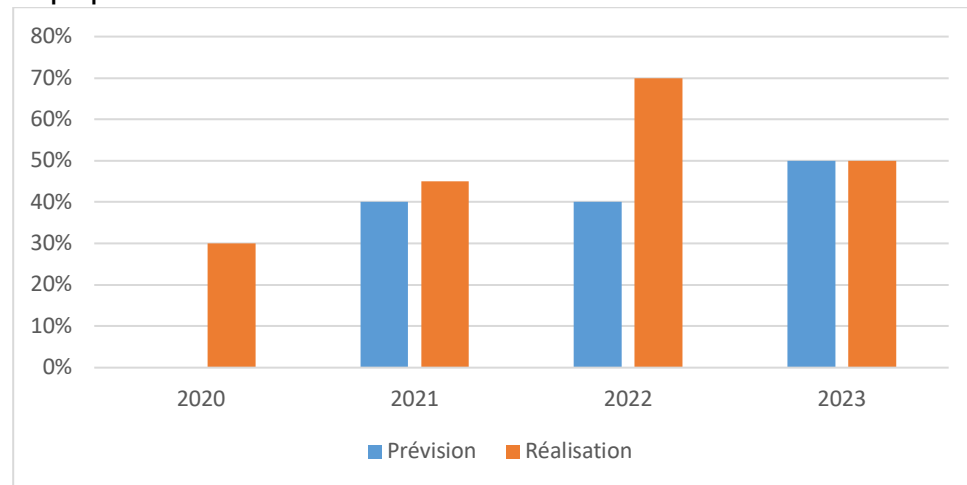
Analyse de l'indicateur :

En 2021, le taux de réalisation des réunions de Cabinet planifiées était de **75%**, pour une prévision de 100%. En 2022, la valeur de cet indicateur n'a pas varié. Mais, elle est meilleure que la prévision qui avait été fixée à **70%** pour la même année. C'est dire qu'en 2022, le Cabinet a réalisé plus de réunions qu'elle en avait planifié. Le taux de **75%** de réalisation des réunions de Cabinet planifiées, même s'il est le même en 2021 et 2022, pour des prévisions différentes, respectivement, de **100%** et **70%**, il demeure supérieur à celui de 2020 qui est de **60%**, sans prévision. En 2023, malgré la dissolution du ministère le 17 octobre 2023, cet indicateur a connu une réalisation de 75% des réunions de cabinet planifiées.

❖ **Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère**

❖ **Indicateur 1 : Taux de réalisation des besoins en formation**

Graphique 6 : Evolution du taux de réalisation des besoins en formation



Source : Rapport d'activités DRH

Source de données : Rapport d'activités du DRH

Mode de calcul : $(\text{Nombre de personnes formées} / \text{Nombre de personnes ayant exprimé un besoin en formation}) \times 100$

Situation de référence de 2021: 45%

Valeurs cibles : 50% en 2023, 60% en 2024 et 65% en 2025

Analyse de l'indicateur :

L'indicateur « Taux de réalisation des besoins en formation » en 2021 était de **45%**, pour une prévision de **40%**. En 2022, la valeur de cet indicateur a varié, passant ainsi à **70%**, pour la même prévision de **40%**. C'est dire que la réalisation des besoins en formation est, non seulement plus élevée en 2022, mais aussi en 2021, avec les mêmes prévisions de 40%. En 2023, il a eu un taux de réalisation de 50% équivalent à la prévision. En effet la session de formation prévue a permis de satisfaire tous les besoins exprimés.

❖ **Indicateur 2 : Taux de gestionnaires de crédits formés en gestion budgétaire**

Source de données : Rapport d'activités du DAF

Mode de calcul : $(\text{Nombre de gestionnaires de crédits ayant bénéficié d'une formation en matière de gestion budgétaire} / \text{Nombre de gestionnaires de crédits}) \times 100$

Situation de référence de 2021: l'indicateur n'existait pas

Valeurs cibles : 70% en 2023, 75% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur :

De 2021 à 2022, cet indicateur n'existait pas. En 2023, pour une prévision de 70 % il a été réalisé à hauteur de 75%. Cette performance a permis de renforcer les capacités des gestionnaires de crédits dans l'exécution du budget.

❖ **Indicateur 3:** Proportion des postes du ministère ayant reçu un ordinateur

Source de données : Rapport d'activités du DAF

Mode de calcul : (Nombre de postes ayant au moins un ordinateur / Nombre de postes nécessitant au moins un ordinateur) X100

Situation de référence de 2021: l'indicateur n'existait pas

Valeurs cibles : 30% en 2023, 50% en 2024 et 60% en 2025

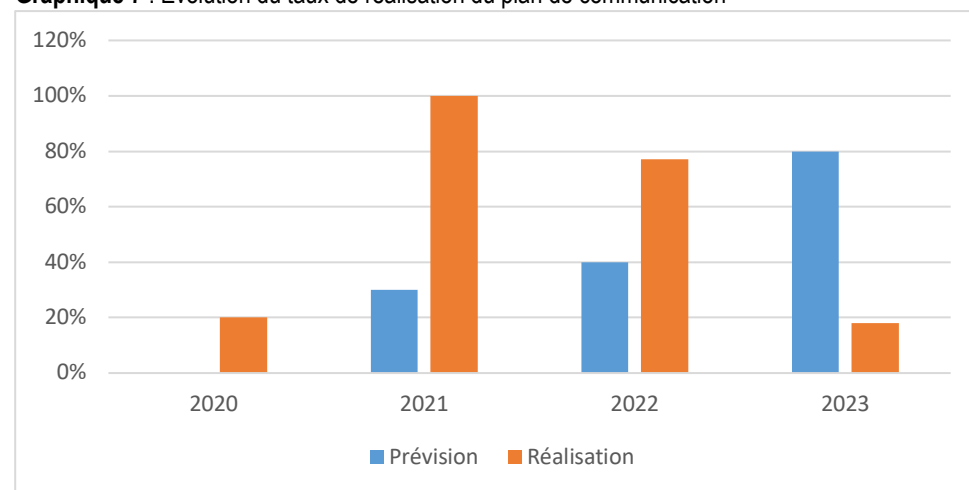
Analyse de l'indicateur :

De 2021 à 2022, cet indicateur n'existait pas. Pour une prévision de 30% en 2023 il y a eu une performance de 390%. Cela s'explique par l'acquisition de 39 ordinateurs sur 10 prévus.

❖ **Objectif spécifique 3 : Renforcer le système d'information et de communication interne et externe**

❖ **Indicateur 1 :** Taux de réalisation du plan de communication

Graphique 7 : Evolution du taux de réalisation du plan de communication



Source : Rapport d'activités Service communication

Source de données : Rapport d'activités DCRE

Mode de calcul : Nombre d'activités de communication réalisées / nombre d'activités de communication planifiées X100

Situation de référence de 2021: 100%

Valeurs cibles : 80% en 2023, 85% en 2024 et 90% en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2021, le taux de réalisation du plan de communication était de **100%**, pour une prévision de **30%**. En 2022, la valeur de cet indicateur a varié, passant ainsi à **77,14%**. C'est vrai qu'elle a connu une régression par rapport à 2021, cependant, elle reste meilleure que la prévision qui avait été fixée à **40%**. Le taux de **18,12%** pour une prévision de **80%** en 2023 est une

contreperformance pour cet indicateur. Cela est dû au fait que les activités de communication principalement mise en œuvre au 4ème, n'ont pas été réalisées suite à la dissolution du ministère.

❖ **Indicateur 2** : Taux d'interventions préventives sur le système d'information

Source de données : Rapport d'activités DSI

Mode de calcul : Nombre d'interventions préventives réalisées / Nombre de maintenance préventive planifiée) X 100

Situation de référence de 2021: l'indicateur n'existait pas

Valeurs cibles : 60% en 2023, 70% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur :

De 2021 à 2022, cet indicateur n'existait pas. En 2023, pour une prévision de 60%, un taux de 83,82% est réalisé. Cette performance s'explique par la coordination effective des activités de sécurisation des réseaux et des applications informatiques.

La direction des systèmes d'information n'existait en 2021, elle a été créée selon le décret N°2021-463 du 03 septembre 2021

❖ **Objectif spécifique 4** : Améliorer le dispositif de programmation et de suivi-évaluation du ministère

❖ **Indicateur 1** : Taux des agents du ministère formés aux méthodes de planification et de suivi-évaluation

Source de données : Rapport d'activités du DPSSE

Mode de calcul : Nombre d'agents formés aux méthodes de planification et de suivi évaluation/Nombre total d'agents à former x 100

Situation de référence de 2021: l'indicateur n'existait pas

Valeurs cibles : 45% en 2023, 70% en 2024 et 75% en 2025

Analyse de l'indicateur :

De 2021 à 2022, l'indicateur n'existait pas. En 2023, un taux de 82,67% a été réalisé sur une prévision de 45% soit une performance de plus de **trente-sept virgule soixante-sept (+37,67) points**. Cette performance a permis à la Direction de la Planification, des Statistiques, du Suivi et de l'Evaluation (DPSSE) de mettre en œuvre les activités de planification et de suivi-évaluation du plan stratégique du ministère.

La direction de la planification n'existait en 2021. Elle a été créée selon le décret N°2021-463 du 03 septembre 2021

❖ **Indicateur 2** : Proportion des activités du Plan d'Actions Annuel réalisées

Source de données : Rapport d'activités du DPSSE

Mode de calcul : (Nombre des activités du plan d'action annuel réalisées/Nombre d'activités du plan d'action annuel planifiées) x 100

Situation de référence de 2021: 78,57%

Valeurs cibles : 60% en 2023, 70% en 2024 et 75% en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2021, le taux était de 78,57%. En 2022, le taux de réalisation des activités du plan d'action est de **79,91%** contre une prévision de **50%**, soit une performance de plus de **vingt et neuf virgule quatre-vingt-onze (+29,91) points**. En ce qui concerne 2023, sur une prévision de 60%, une contreperformance a été réalisée à hauteur de 56,81% due à la dissolution du ministère au 4^{ème} trimestre 2024.

IV. PERSPECTIVES

IV .1. Leçons apprises

- **Les éléments positifs tirés de l'exercice 2023 sont les suivants :**
 - la création des deux Directions Régionales (DR de Abengourou et DR de Korhogo) ;
 - l'organisation de la 11^{ème} Assemblée des Parties de l'Académie Internationale Anti-Corruption (IACA) ;
 - l'organisation du forum de l'Alliance Internationale Anti-Corruption du Groupe de la Banque Mondiale ;
 - le renforcement de la couverture médiatique, par des panels de rencontre dans le cadre de la lutte contre la corruption et de la Bonne Gouvernance ;
- **Les difficultés rencontrées sont :**
 - Absence d'un texte de loi pour la protection des lanceurs d'alerte, dans le cadre de la dénonciation des cas de corruption ;
 - Insuffisance de locaux à usage administratif ;
 - Manque de formation des agents.

IV.2. Recommandations

- Dissolution du ministère le 17 octobre 2024

CONCLUSION

Avant la dissolution du ministère, le programme « Administration Générale » au cours de l'exercice 2023 a bénéficié d'un budget de **2 097 995 150 FCFA**, exécuté à **76,52%**, soit **1 605 420 684 F CFA**. Les moyens financiers et ressources humaines de qualité mis à sa disposition lui ont permis d'atteindre partiellement la quasi-totalité de ses objectifs, comme en témoigne son tableau d'évolution de ses indicateurs de performance.

PARTIE III : PROGRAMME 2 « RENFORCEMENT DES CAPACITES »

INTRODUCTION

Monsieur HLYH Gnelbin Lakoun Charles est le Directeur du Renforcement des Capacités d'après le décret n° 2020-857 du 30 septembre 2020. Il est le Responsable du programme 2 et ordonnateur Délégué des dépenses, conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme.

Conformément au Décret n° 2021-463 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de la Promotion de Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC), les principales missions du Programme 2 sont :

- ✓ Assurer la coordination des actions de renforcement des capacités des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile ;
- ✓ Valoriser et promouvoir le capital humain en vue de la transformation économique et sociale ;
- ✓ Améliorer le système de planification des actions de renforcement des capacités.

L'exécution des activités de ce programme est intervenue dans un bon contexte.

La présentation de ce programme se fera, également, à travers :

- ✓ sa stratégie (I) ;
- ✓ ses réalisations (II) ;
- ✓ l'évaluation de sa performance (III) ;
- ✓ les perspectives (IV).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. L'objectif du programme

Un (01) seul objectif global est rattaché au Programme. Il s'agit de : « **Renforcer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités** ». Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « **La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités est renforcée** ».

I.2. Le financement du programme

Nature de dépenses	Budget Actuel
1. Personnel	223 880 075
2. Biens et services	14 372 951
3. Transfert	315 625 000
4. Investissement	1 291 015 641
TOTAL	1 844 893 667

Commentaire :

Au cours de l'exercice 2023, les crédits du personnel sont de **223 880 075 FCFA**, soit **12,14%** de la dotation globale du Programme.

Concernant le budget des biens et services, il représentait **0,78%** de la dotation globale du Programme, soit **14 372 951 FCFA**.

Quant aux crédits de transferts, ils s'élevaient à **315 625 000 FCFA**, soit **17,11%** de la dotation globale du Programme.

Pour ce qui est des investissements, les crédits budgétaires qui étaient de **800 015 641 FCFA** sont passés à **1 291 015 641 FCFA**, soit **69,98%** de la dotation du programme, qui représente une hausse de **491 000 000 FCFA**.

En somme, le budget initial du programme 2 qui était de **1 562 395 716 FCFA** est passé à **1 844 893 667 FCFA**, en budget actuel, avec un collectif d'une valeur de **1 880 325 896 FCFA**, soit une augmentation de **18,08%**.

Au cours de l'exercice 2023, un mouvement de crédits est intervenu au niveau du programme 2. Il s'agit de

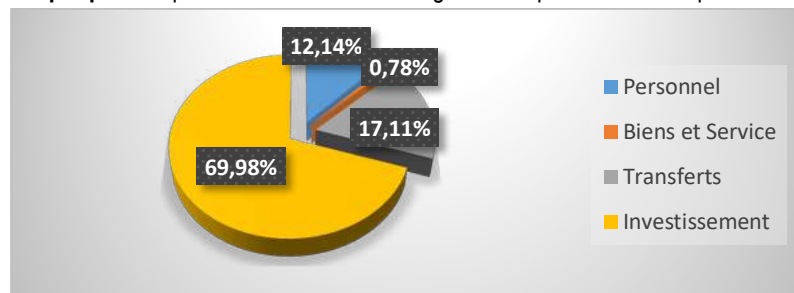
Au titre des Crédits additionnel

L'ARRETE N° 0367/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/TTB/YF du 05/06/2023 78013300621 Programme pays de renforcement des capacités (PPRC)

Au titre des mouvements de Crédits internes

La DECISION N°016/MPBGLC/RPROG du 06/10/2023 90013300015 Coordonner les actions de renforcement de capacité des acteurs du secteur public, privé et de la société civile

Graphique 8 Répartition des crédits du Programme 2 par nature de dépenses



Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

NATURE DE DEPENSES	BUDGET INITIAL	COLLECTIF	BUDGET ACTUEL (BA)	BUDGET EXECUTE (BE)	ECART E=(BA)-(BE)	TAUX D'EXECUTION
Personnel	223 880 075	223 880 075	223 880 075	223 880 075	0	100,00
Biens et services	51 000 000	40 805 180	14 372 951	5 535 000	8 837 951	38,51
Transferts	487 500 000	315 625 000	315 625 000	315 625 000	0	100,00
Investissements	800 015 641	1 300 015 641	1 291 015 641	1 291 015 641	0	100,00
TOTAL	1 562 395 716	1 880 325 896	1 844 893 667	1 836 055 716	8 837 951	99,52

Commentaire :

Le budget initial du programme 2 s'élève à **1 562 395 716 FCFA**. Après un collectif de **1 880 325 896 FCFA**, il a subi diverses modifications pour atteindre un budget actuel est de **1 844 893 667 FCFA** soit une progression globale de **282 497 951 FCFA (18,08%)**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **1 836 055 716 FCFA**, soit un taux de réalisation de **99,52%**.

Les dépenses de Personnels, de Transferts et d'Investissements qui représentent respectivement **12,14%**, **17,11%** et **69,98%** du budget actuel ont été entièrement exécutées, tandis que celles des Biens et services ; représentant **0,78%** du budget actuel ont été exécutées à hauteur de **38,51%** ;

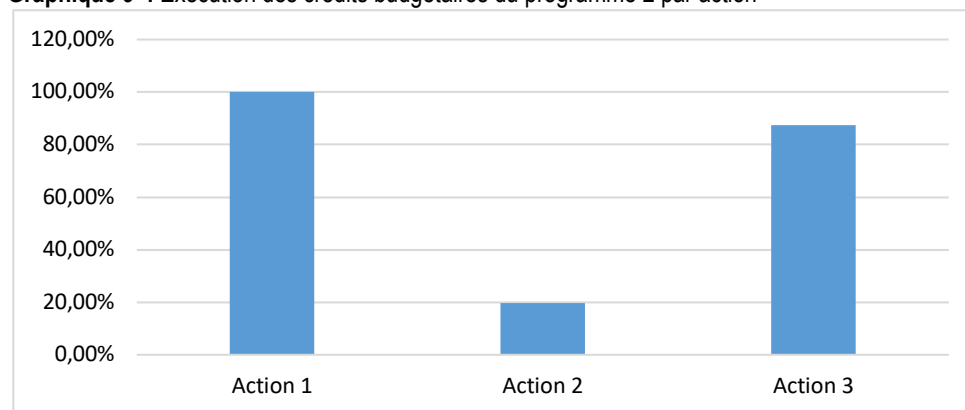
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement des capacités	223 880 075	223 880 075	-	-	487 500 000	315 625 000	2 029 934 280	1 291 015 641	2 741 314 355	1 830 520 716
Action 2 : Animation et coordination des actions de renforcement de capacité	-	-	50 574 854	2 060 000	-	-	-	-	50 574 854	2 060 000
Action 3 : Valorisation et promotion du capital humain en vue de la transformation économique et sociale	-	-	42 199 968	3 475 000	-	-	-	-	42 199 968	3 475 000
Action 4 : Renforcer le dispositif d'appui aux petites et moyennes entreprises et les mécanismes de contrôle citoyen			24 499 950						24 499 950	
Total	223 880 075	223 880 075	117 274 772	5 535 000	487 500 000	315 625 000	2 029 934 280	1 291 015 641	2 858 589 127	1 836 055 716

Source : données du SIGOBE

Graphique 9 : Exécution des crédits budgétaires du programme 2 par action



Commentaire/ interprétation des résultats

Le budget de l'action 1 d'un montant de **1 830 520 716 FCFA**, a été entièrement exécuté au cours de l'exercice 2023, soit un taux de 100%. Quant à l'action 2, sur une dotation budgétaire de **10 397 951 FCFA** en 2023, **2 060 000 FCFA** ont été exécutés, soit **19,81%**. Pour ce qui est de l'action 3, le budget de **3 975 000 FCFA** a été exécuté, à hauteur de **87,42%**.

Le budget du programme 2, en 2022, a été exécuté à **99,91%**, alors qu'en 2023, le taux d'exécution s'élève à **99,52%**, pour un budget de **1 844 893 667 FCFA**.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat Ordonnancé 2023
Projet 1 : Programme pour l'Amélioration de la Coordination des Actes de Renforcement des Capacités (PACARC)	2017	2025	2 132 379 537	365 000 000	356 000 000	356 000 000
Sur financement intérieur			2 132 379 537	365 000 000	356 000 000	356 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Pays -Programme de Renforcement des Capacités (PPRC)	2013	2025	6 517 354 034	435 015 641	935 015 641	935 015 641
Sur financement intérieur			3 039 477 368	400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement extérieur			3 477 876 666	35 015 641	535 015 641	535 015 641
Total programme (Budget de l'Etat)			8 899 301 833	800 015 641	1 291 015 641	1 291 015 641
Total sur financement intérieur				765 000 000	756 000 000	756 000 000
Total sur financement extérieur				35 015 641	535 015 641	535 015 641

Source : Données du SIGOBE

Commentaire :

Le programme « Renforcement des Capacités » du MPBGLC dispose de deux (02) projets d'investissement, au titre de la gestion budgétaire 2023. Il s'agit de :

Programme pour l'Amélioration de la Coordination des Actions de Renforcement des Capacités (PACARC), pour un coût total de 2 132 379 537 FCFA.

Ce projet a démarré en 2017 pour prendre fin en 2025. Sa mise en œuvre a permis d'obtenir les résultats suivants :

- La disponibilité du document final de la stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- Le Dispositif de suivi et d'évaluation des capacités nationales opérationnels est disponible
- Le Rapport de diagnostic de la plate-forme de formations en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption est disponible. (Rapport de M. Rosenwald)
- Le répertoire des compétences en cours d'élaboration ;

Le décaissement total de ces réalisations physique est de **1 369 311 722 FCFA**.

Programme-Pays de Renforcement des Capacités (PPRC), avec coût global de **6 766 922 296 FCFA**. Il a démarré en 2013 et prend fin également en 2025. Pour un montant total de **7 167 149 585 FCFA**, il ressort de sa mise en exécution, les réalisations physiques suivantes :

- la disponibilité d'un document intitulé stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- La formation de vingt-cinq (25) auditeurs internes de l'IGF sur la méthodologie de l'audit interne ;
- La formation de vingt-cinq (25) Inspecteurs d'Etat et Auditeurs de l'IGE en audit des projets ;
- La formation de 30 membres de la CAEF sur l'analyse de l'annexe fiscale ;
- La Formation de 25 membres du personnel de la DRH du MEF à la GPEC et approche genre ;
- La formation sur les budgets-programmes au profit de 23 magistrats et 17 vérificateurs de la Cour des Comptes .

II.2. Évolution des effectifs

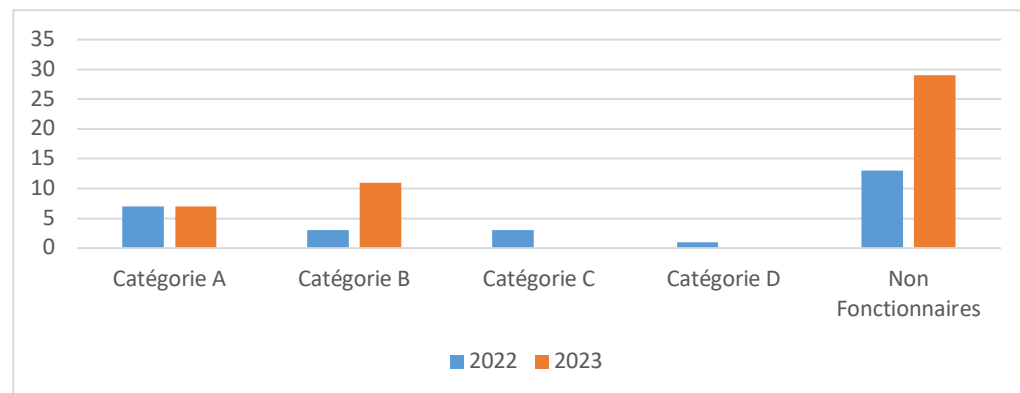
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	7	2		0	0	7
Catégorie B	3	4		8	0	11
Catégorie C	3	0		0	3	0
Catégorie D	1	2		0	1	0
Non Fonctionnaires	13			16	0	29
TOTAL	27	8	0	24	4	27

Source : Données DRH

Graphique 12 : Evolution des effectifs du Programme 2 de 2022 à 2023



Source : Données DRH

Commentaire :

L'effectif du personnel fonctionnaire et agent de l'Etat du Programme 2 « Renforcement des Capacités » est passé de **27** agents en 2022 à **47** agents en 2023, soit un recrutement accru de 20 agents correspondant à un taux de 74,07%.

Cette augmentation de l'effectif se perçoit au niveau des agents fonctionnaires des catégories B qui est passé de 3 agents en 2022 à 11 agents en 2023 soit une augmentation de 8 agents, et un recrutement accru du personnel non fonctionnaire (contractuel) dont l'effectif était 13, et est passé à 29 soit 16 de plus, correspondant respectivement à 266,66% et 123,07% ;

Toute fois nous notons le départ de 4 agents, dont 3 agents de catégorie C et 1 agent de catégorie D.

Le résumé de ces différents mouvements d'effectif se trouve retracé dans le tableau ci-dessus.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées par le programme 2 ayant un lien direct avec sa performance, au cours de l'exercice 2023, se résument de la façon suivante :

- la disponibilité d'un document intitulé stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- La formation de vingt-cinq (25) auditeurs internes de l'IGF sur la méthodologie de l'audit interne ;
- La formation de vingt-cinq (25) Inspecteurs d'Etat et Auditeurs de l'IGE en audit des projets ;
- La formation de 30 membres de la CAEF sur l'analyse de l'annexe fiscale ;
- La Formation de 25 membres du personnel de la DRH du MEF à la GPEC et approche genre ;
- La formation sur les budgets-programmes au profit de 23 magistrats et 17 vérificateurs de la Cour des Comptes ;

La formation de 25 membres du Secrétariat permanent et du comité technique du CONAFIP sur les concepts de planification, budgétisation, suivi-évaluation dans le cadre du Budget-Programmes Ces résultats cadrent avec les objectifs stratégiques du programme que sont, d'une part, l'amélioration de la coordination des actions de renforcement des capacités et, d'autre part, le renforcement et la valorisation des capacités nationales.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination des actions de renforcement des capacités						
IP 1 : Nombre d'instruments (Cadre institutionnel, documents stratégiques de coordination) fonctionnels	Nbre	-	-	2	1	1
IP 2 : proportion des actions de renforcement de capacités coordonnées	%	-	-	50%	60%	105%
Objectif Spécifique 2 : Renforcer et valoriser les capacités nationales						
IP 1 : Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues du secteur public	%	-	82%	76%	87%	200%
IP 2 : Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues du secteur privé		-	99%	7,9%	70%	100%
IP 3 : Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues de la société civile	%	-	97%	25,28%	98%	102,4%
IP 4 : Nombre d'outils de valorisation et de promotion des compétences humaines	Nbre	-	-	75,86%	1	1

Source : DPPD-PAP 2023-2025

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Pour rappel, il est à noter que certains indicateurs ci-dessus à savoir (IP 1 : Nombre d'instruments (Cadre institutionnel, documents stratégiques de coordination) fonctionnels) et (IP2 : proportion des actions de renforcement de capacités coordonnées) ont été élaborés en 2022 pour être mesurer en 2023 tels qu'inscrits dans le DPPD-PAP 2023-2025. Par conséquent nous ne pouvons pas établir d'historique pour ces indicateurs. Alors toutes valeurs inscrites dans le DPPD-PAP 2023-2025 comme situation de référence constituent une erreur.

❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des actions de renforcement des capacités

- Indicateur 1 : Nombre d'instruments (Cadre institutionnel, documents stratégiques de coordination) fonctionnels

Source de données : Rapports d'activités DRC

Mode de calcul : Dénombrements

Valeurs cibles : 1 en 2023, 1 en 2024 et 1 en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023, cet indicateur entièrement réalisé prévoyait l'élaboration d'un (1) document stratégique de coordination des actions de renforcement de capacités «Nombre d'instruments (Cadre institutionnel, documents stratégiques de coordination) fonctionnels». Ce résultat se traduit par la disponibilité du document final de stratégie de renforcement des capacités.

- Indicateur 2 : Proportion des actions de renforcement de capacités coordonnées

Source de données : Rapports d'activités DRC

Mode de calcul : (Nombre d'actions de renforcement de capacités coordonnées / Nombre d'actions de renforcement de capacités planifiées) X100

Valeurs cibles : 60% en 2023, 70% en 2024 et 75% en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023, la prévision de 60% de l'indicateur de performance « proportion des actions de renforcement de capacités coordonnées », a été entièrement atteint avec un taux de 105%. En effet sur 18 actions de renforcement des capacités coordonnées, 19 ont été réalisées.

❖ **Objectif spécifique 2 : Renforcer et valoriser les capacités nationales**

- **Indicateur 1** : Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues du secteur public

Source de données : Rapports d'activités DRC

Mode de calcul : (nombre de personnes bénéficiaires de renforcement de capacités issues du secteur public / nombre total de personnes issues du secteur public) X100

Valeurs cibles : 87% en 2023; 89% en 2024 et 90% en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023, le taux de réalisation de l'indicateur «Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues du secteur public» est de **200%** contre une prévision de **87%**. Cet indicateur a permis de renforcer les capacités des acteurs du secteur public, dont sur une prévision de **85** acteurs, **170** ont bénéficié de formation dans plusieurs domaines à savoir :

- La formation de vingt-cinq (25) auditeurs internes de l'IGF sur la méthodologie de l'audit interne ;
- La formation de vingt-cinq (25) Inspecteurs d'Etat et Auditeurs de l'IGE en audit des projets ;
- La formation de 30 membres de la CAEF sur l'analyse de l'annexe fiscale ;
- La Formation de 25 membres du personnel de la DRH du MEF à la GPEC et approche genre ;
- La formation sur les budgets-programmes au profit de 23 magistrats et 17 vérificateurs de la Cour des Comptes ;
- La formation de 25 membres du Secrétariat permanent et du comité technique du CONAFIP sur les concepts de planification, budgétisation, suivi-évaluation dans le cadre du Budget-Programmes.

- **Indicateur 2** : Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues du secteur privé

Source de données : Rapports d'activités DRC

Mode de calcul : (nombre de personnes bénéficiaires de renforcement de capacités issues du secteur privé / nombre total de personnes issues du secteur privé) X100

Valeurs cibles : 70% en 2023; 80% en 2024 et 85% en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023, la réalisation de l'indicateur Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues du secteur privé, est de **70%** contre une prévision de **100%**. Ce résultat s'explique par :

- la formation de 51 acteurs issus de 25 Organisations de la société civile en matière de planification et de suivi-évaluation participatifs
- la formation de 25 acteurs issus de 13 Organisations de la société civile en matière de participation du citoyen à la politique budgétaire

- **Indicateur 3** : Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues de la société civil

Source de données : Rapports d'activités DRC

Mode de calcul : (nombre de personnes bénéficiaires de renforcement de capacités issues de la société civil / nombre total de personnes issues de la société civil)/X100

Valeurs cibles : 98% en 2023; 98% en 2024 et 98% en 2025.

Analyse de l'indicateur :

L'indicateur de performance « Proportion de personnes bénéficiaires des actions de renforcement de capacités issues de la société civil » a été réalisé à hauteur de **102,4%** avec une prévision de **98%**. Les résultats de cet indicateur ont été réalisés pendant le renforcement de capacité des acteurs du secteur privé.

- **Indicateur 4** : Nombre d'outils de valorisation et de promotion des compétences humaines

Source de données : Rapports d'activités DVPCN

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 1 en 2023; 1 en 2024 et 1 en 2025.

Analyse de l'indicateur :

En 2023, la disponibilité du document définitif dédié au plan de valorisation et de promotion des compétences nationales traduit la réalisation entière de cet indicateur.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- **Points forts**

Le Programme « Renforcement des Capacités » est marquée, au cours de l'exercice 2023, par les réalisations suivantes :

-  La formation de vingt-cinq (25) auditeurs internes de l'IGF sur la méthodologie de l'audit interne ;
-  La formation de vingt-cinq (25) Inspecteurs d'Etat et Auditeurs de l'IGE en audit des projets ;
-  La formation de 30 membres de la CAEF sur l'analyse de l'annexe fiscale ;
-  La Formation de 25 membres du personnel de la DRH du MEF à la GPEC et approche genre ;
-  La formation sur les budgets-programmes au profit de 23 magistrats et 17 vérificateurs de la Cour des Comptes ;
-  La formation de 25 membres du Secrétariat permanent et du comité technique du CONAFIP sur les concepts de planification, budgétisation, suivi-évaluation dans le cadre du Budget-Programmes
-  la formation de 51 acteurs issus de 25 Organisations de la société civile en matière de planification et de suivi-évaluation participatifs
-  la formation de 25 acteurs issus de 13 Organisations de la société civile en matière de participation du citoyen à la politique budgétaire

- **Difficultés**

Au cours de l'exercice 2023, la mise en œuvre du programme « Renforcement des Capacités » a été confrontée à quelques difficultés. Ces difficultés se sont manifestées à différents niveaux plus précisément au niveau de l'exécution physique des activités et de l'exécution budgétaire à cause du collectif budgétaire.

❖ **Au niveau de l'exécution physique des activités**

Ces difficultés sont liées à l'organisation et à la programmation :

- Difficultés liées à l'organisation

La mise en œuvre des activités du programme « Renforcement des capacités » connaissent des lenteurs en début d'exercice.

Cette situation est due en grande partie par l'élaboration tardive des contrats et des dossiers d'appel d'offres pour la passation des marchés.

- Difficultés liées à la programmation des activités et/ou des crédits

En ce qui concerne la programmation des activités, les difficultés suivantes sont à noter :

-  la lenteur des échanges avec certaines structures bénéficiaires des actions de renforcement des capacités dans la programmation des sessions ;
-  l'indisponibilité de certains bénéficiaires aux dates programmées pour la tenue des sessions de formation ;
-  la validation tardive du plan d'action du PPRC par le bailleur, la Banque Mondiale.

❖ **Au niveau de l'Exécution budgétaire**

Le Programme 2, dans le cadre de sa mise en œuvre de l'exécution de son budget a été également confronté à une lenteur dans la transmission au Contrôle Financier, au Budget et au Trésor des dossiers budgétaires. Cette difficulté est liée à la non maîtrise du processus budgétaire par certains gestionnaires de crédits.

IV.2. Recommandations

Face aux difficultés rencontrées, les recommandations suivantes ont été envisagées afin de permettre au programme d'atteindre ses objectifs :

❖ **Au niveau de l'organisation interne**

- ✚ l'équipement des services en matériel informatique ;
- ✚ l'accélération de la validation du plan d'action annuel du PPRC par le bailleur de fonds.

❖ **Au niveau de la programmation des activités (et ou des crédits)**

- ✚ l'organisation de séances de travail préparatoire avec les bénéficiaires pour la préparation et la programmation effective des sessions de renforcement de capacités ;

❖ **Au niveau de la gestion budgétaire (et ou financière)**

- ✚ l'organisation d'une session de formation des gestionnaires de crédits au processus d'exécution budgétaire dans le SIGOBE ;
- ✚ l'anticipation de l'élaboration des Termes de références des contrats et des dossiers d'appels d'offre pour la mise en œuvre des activités.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2023, le programme «**Renforcement des Capacités**» a bénéficié d'un budget de **1 844 893 667**, exécuté à **99,52%**, soit **1 836 055 716 FCFA**. L'exécution de ces crédits a permis au programme de réaliser la totalité ses activités malgré la dissolution du ministère survenu en octobre 2023 et aussi d'attendre ses objectifs attendus en même en faire plus,

PARTIE IV : PROGRAMME 3 « PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION »

INTRODUCTION

Monsieur GONDO Yaké est le Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance, selon le décret 2022-622 du 03 août 2022 portant nomination de Directeurs au Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption. Il est le Responsable du programme 3 et ordonnateur Délégué des dépenses, conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme.

Conformément au Décret n° 2021-463 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de la Promotion de Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC), les principales missions du Programme 3 sont :

- ✓ sensibiliser les différentes parties prenantes, à savoir les Administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile
- ✓ promouvoir au sein du secteur public, du secteur privé et de la société civile, la culture de transparence, d'autocontrôle et d'évaluation au travers des instruments appropriés et des indicateurs de performance systématisés ;
- ✓ créer et d'animer des cadres de concertation sur la bonne gouvernance ;
- ✓ renforcer les capacités des cadres et agents des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de bonne gouvernance ;

- ✓ proposer des réformes pour améliorer les principes de bonne gouvernance dans tous les services de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- ✓ contribuer à la moralisation de la vie publique et de consolider les principes de bonne gouvernance, ainsi que la culture du service public.

L'exécution des activités de ce programme est intervenue dans un bon contexte.

La présentation de ce programme se fera, également, à travers :

- ✓ sa stratégie (I) ;
- ✓ ses réalisations (II) ;
- ✓ l'évaluation de sa performance (III) ;
- ✓ les perspectives (IV).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. L'objectif du programme

Un (01) seul objectif global est rattaché au Programme. Il s'agit de : « **Assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption** ».

Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « **La mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption sont assurés** ».

I.2. Le financement du programme

Nature de dépenses	Budget actuel
1. Personnel	350 000 000
2. Biens et services	629 263 131
3. Transferts	464 117 500
4. Investissement	0
TOTAL	1 443 380 631

Commentaire :

Le budget initial du programme 3 qui était de **2 100 000 000 FCFA** est passé à **1 443 380 631 FCFA**, en budget actuel, avec un collectif d'une valeur de **1 845 950 307 FCFA**, soit une réduction de **656 619 369 FCFA**.

Ce Programme 3 ne dispose pas de crédits d'investissements.

Cependant, pour l'exercice 2023 les crédits du personnel sont de **350 000 000 FCFA** soit un taux de **24,25%** de son budget global actuel. Les biens et services représente un taux de **43,60%** soit **629 263 131** du budget global actuel du programme.

En ce qui concerne les crédits des transferts, ils sont de **464 117 500 FCFA**, soit un taux de **32,15%** des crédits du programme.

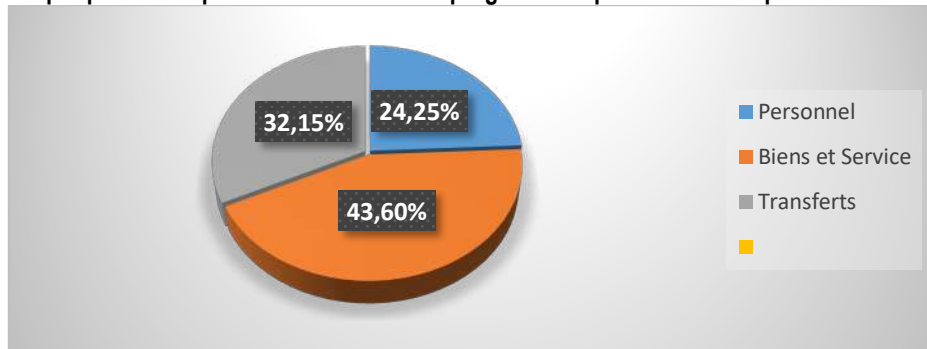
Au cours de l'exercice 2023, des mouvements de crédits sont intervenus au niveau du programme 3.

Il s'agit de :

- DECISION N°017/MPBGLC/RPROG du 06/10/2023 90013390132 Coordonner et Animer les Actions de lutte contre la corruption ;
- DECISION N°005/MPBGLC/RPROG du 14 juillet 2023 90013390147 Gérer les activités liées au Mandat de la Côte d'Ivoire à la Présidence de l'Académie Internationale de la Lutte contre la Corruption ;

- DECISION N°001/MPBGLC/RFFiM/BJ du 26/04/2023 90013390137 Développer l'Indice National de la Gouvernance ;
- DECISION N°002/MPBGLC/RPROG/BGLC du 03/05/2023 90013390133 Mettre en place des dispositifs de conformité dans les entités publiques et privées ;
- ARRETE N°001/MPBGLC/RPROG du 06/10/2023 90013390133 Mettre en place des dispositifs de conformité dans les entités publiques et privées.

Graphique 13 : Répartition des crédits du programme 3 par nature de dépenses



Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2022

II.1. Exécution du budget

NATURE DE DEPENSES	BUDGET INITIAL	COLLECTIF	BUDGET ACTUEL (BA)	BUDGET EXECUTE (BE)	ECART E=(BA)-(BE)	TAUX D'EXECUTION
Personnel	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	0	100,00
Biens et services	998 500 000	832 925 307	629 263 131	299 379 330	329 883 801	47,58
Transferts	751 500 000	663 025 000	464 117 500	464 117 500	0	100,00
Investissements			-	-	-	0,00
TOTAL	2 100 000 000	1 845 950 307	1 443 380 631	1 113 496 830	329 883 801	77,15

Source : SIGOBE au 31/12/2022

Commentaire :

Le budget initial du programme 3 s'élève à **2 100 000 000 FCFA**. Après un collectif de **1 845 950 307 FCFA**, il a subi diverses modifications pour atteindre un budget actuel est de **1 443 380 631 FCFA** soit une régression globale de **656 619 369 FCFA**. Ce budget exécuté à hauteur de **1 113 496 830 FCFA**, soit un taux de réalisation de **77,15%** est réparti comme suit :

- Les dépenses du personnel qui représentent **24,25%** du budget actuel du programme 3 est exécuté à **100%**
- les dépenses de biens et services qui représentent **43,60%** du budget actuel, ont été exécutées à hauteur de **47,58%** soit un montant de 299 379 330F CFA,
- les dépenses de transferts représentant **32,15%** du budget actuel ont été entièrement exécutées.

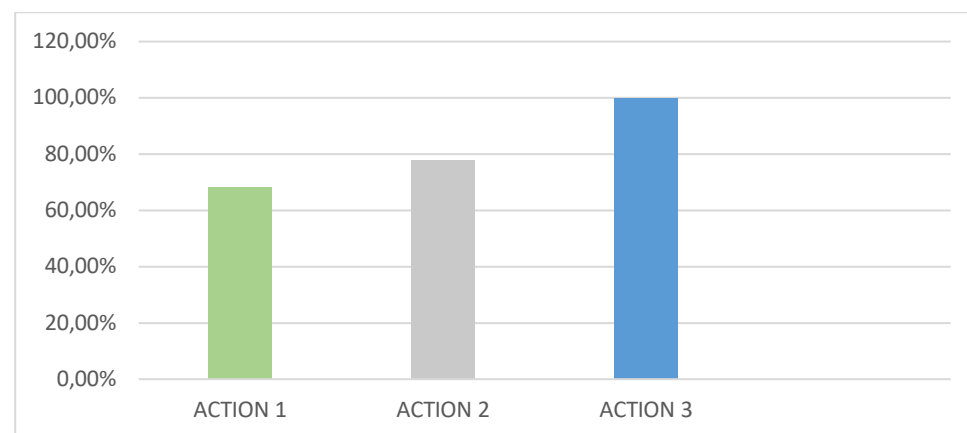
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Communication, formation et sensibilisation sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption	-	-	98 149 747	75 005 068	-	-	-	-	98 149 747	75 005 068
Action 2 : Lutte contre la corruption	-	350 000 000	392 570 162	213 100 562	650 000 000	464 117 500	-	-	1 042 570 162	1 027 218 062
Action 3 : Promotion de la bonne gouvernance ⁵⁴	-	-	31 659 932	11 273 700	-	-	-	-	31 659 932	11 273 700
Total	-	350 000 000	522 379 841	299 379 330	650 000 000	464 117 500	-	-	1 172 379 841	1 113 496 830

Source : données du SIGOBE

Graphique 12 : Exécution financière par action du programme 3



Source : SIGOBE

Commentaire/ interprétation des résultats

Le budget de l'action 1, d'une valeur de **75 005 068 FCFA**, au cours de l'exercice 2023, a été exécuté à hauteur de **68,26%**. Quant à l'action 2, sur une dotation budgétaire de **1 322 218 062 FCFA**, l'exécution est de **1 027 218 062 FCFA**, soit un taux de réalisation de **77,69%**.

Pour ce qui est de l'action 3, le budget de **11 273 700 FCFA** a été entièrement exécuté, soit un taux de **100%**.

Action créée en cours d'exercice 2022

Globalement en 2023, sur 1 443 380 631 FCFA de crédits budgétaire dont disposait le programme 3, 1 113 496 830 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 77,15%.

II.1.2. Suivi des investissements

Le Programme 3 ne dispose d'aucun projet d'investissement.

II.2. Évolution des effectifs

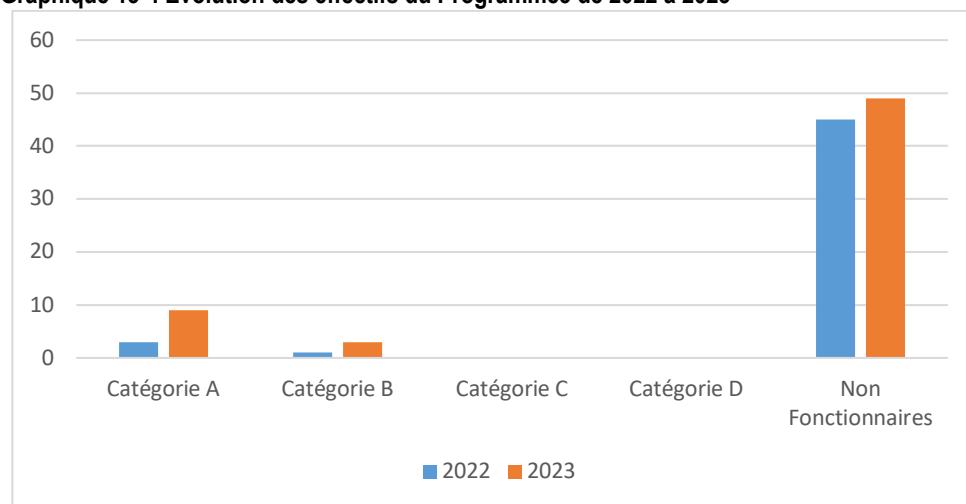
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	3	4	0	7	1	9
Catégorie B	1	2	0	2	0	3
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	2	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	45	0	0	4	0	49
TOTAL	49	8	0	13	1	61

Source : Données DRH

Graphique 13 : Evolution des effectifs du Programme3 de 2022 à 2023



Source : Données DRH

Commentaire :

L'effectif du programme 3 est passé de 49 agents en 2022 à 61 agents en 2023, soit une augmentation de 12 agents correspondant à une hausse de 24,49 %. Cette augmentation de l'effectif s'est réalisée au niveau des agents fonctionnaires des catégories A et B.

En effet, sur un besoin exprimé de 08 agents, 13 agents ont été affectés, soit un taux de satisfaction de 162,5%.

Aussi un recrutement de 4 agents non fonctionnaires dans les domaines spécifiques

Cette satisfaction du besoin exprimé a permis d'améliorer la performance dudit programme par la célérité du traitement des dossiers et la qualité de la prestation fournie aux usagers.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'exercice 2023, les principales activités réalisées par le programme 3 et ayant un lien direct avec la performance de celui-ci se résument comme suit :

- ✓ le document du plan national de formation disponible;
- ✓ la phase 1 du document
- ✓ la dénonciation de 630 cas d'actes de corruption et infractions assimilées ;
- ✓ la réalisation des rencontres en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- ✓ l'organisation des campagnes médias sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- ✓ l'organisation d'une rencontre en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de promotion de bonne gouvernance ;
- ✓ l'organisation d'une journée africaine de lutte contre la corruption en juillet 2023 ;

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le programme bonne gouvernance, créée en 2021 selon le décret N°2021-463 du 03 septembre 2021 a été mesuré à partir de l'exercice budgétaire 2022.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 13 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2023	
		2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le dispositif national de lutte contre la corruption				
IP 1 : Nombre d'organes opérationnels de lutte contre la corruption	Nbre	3	1	1
IP 2 : Nombre d'instruments et mécanismes opérationnels de lutte contre la corruption	Nbre	1	3	2
IP 3 : Proportion de cas de dénonciation des faits de corruption, d'infractions assimilées traitées, suivis par la plateforme SPACIA et publiés	%	45%	50%	44%
Objectif Spécifique 2 : Renforcer le dispositif national de promotion de la bonne gouvernance				
IP 1 : Nombre d'organes opérationnels de promotion de bonne gouvernance	Nbre	25%	1	1
IP 2 : Nombre d'instruments et mécanismes opérationnels de promotion de la bonne gouvernance	Nbre	1	3	2
Objectif spécifique 3 : Renforcer la communication et intensifier les actions de sensibilisation et de formation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption				
IP 1 : Taux de leaders d'opinion (journalistes, hommes politiques, responsables d'ONG, responsables de communautés) formés en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption	%	30%	60%	30%
IP 2 : Proportion de campagne de sensibilisation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption	%	40%	30%	25%

Source : DPPD-PAP 2023-2025

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : *Renforcer le dispositif national de lutte contre la corruption*

- **Indicateur 1** : Nombre d'organes opérationnels de lutte contre la corruption

Source de données : Rapports d'activités DLC

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 1 en 2023; 2 en 2024 et 1 en 2025

Analyse de l'indicateur :

L'indicateur de performance «Nombre d'organes opérationnels de lutte contre la corruption», a été entièrement réalisé. Ce résultat s'explique par le fonctionnement de la plateforme de Surveillance, de détection, de Prévention et de traitement des Actes de Corruption et Infractions Assimilées (SPACIA), dans le cadre de la lutte contre la corruption.

- **Indicateur 2** : Nombre d'instruments et mécanismes opérationnels de lutte contre la corruption

Source de données : Rapports d'activités DLC

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 3 en 2023; 3 en 2024 et 4 en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023, deux (2) sur trois (3) instruments et mécanismes sont opérationnels dans le cadre de la lutte contre la corruption. Ce résultat s'explique par le fonctionnement des opérations de détection des cas de corruption par les opérations coup de poing et l'animation des clubs d'intégrité et d'éthique, à savoir :

- ✓ les Opérations Coups de Poing (OCP) ;
- ✓ les clubs d'éthique.

- **Indicateur 3** : Proportion de cas de dénonciation des faits de corruption, d'infractions assimilées traitées, suivis par la plateforme SPACIA et publiés

Source de données : Rapports d'activités SPACIA

Mode de calcul : (Nombre de cas de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées traitées, suivis par la plateforme SPACIA et publiés / Nombre total de cas de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées transmis à la plateforme) x100

Valeurs cibles : 50% en 2023; 60% en 2024 et 70% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le taux de 50% attendu, en ce qui concerne l'indicateur « Proportion de cas de dénonciation des faits de corruption, d'infractions assimilées traitées, suivis par la plateforme SPACIA et publiés », a été partiellement réalisé. La dissolution du ministère en octobre 2024 a freiné l'atteinte des résultats.

❖ Objectif spécifique 2 : *Renforcer le dispositif national de promotion de la bonne gouvernance*

- **Indicateur 5** : Nombre d'organes opérationnels de promotion de bonne gouvernance

Source de données : Rapports d'activités DPBG

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 1 en 2023 ; 2 en 2024 et 1 en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023, l'indicateur de performance « Nombre d'organes opérationnels de promotion de bonne gouvernance » a été partiellement réalisé. Ce résultat partiel s'explique par l'acquisition définitive du site de l'académie de leadership transformateur. L'opérationnalisation de cet organe fut freinée par la dissolution du ministère en octobre 2024.

- **Indicateur 6** : Nombre d'instruments et mécanismes opérationnels de promotion de la bonne gouvernance

Source de données : Rapports d'activités DPBG

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 3 en 2023 ; 3 en 2024 et 4 en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023 l'indicateur de performance « Nombre d'instruments et mécanismes opérationnels de promotion de la bonne gouvernance » ont été partiellement réalisés. Cela s'explique par la création de l'indice national de gouvernance dont le document est disponible et le plan national de gouvernance partiellement élaborer.

- ❖ **Objectif spécifique 3 : Renforcer la communication et intensifier les actions de sensibilisation et de formation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption**

- **Indicateur 8** : Taux de leaders d'opinion (journalistes, hommes politiques, responsables d'ONG, responsables de communautés) formés en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption

Source de données : Rapports d'activités DLC/DPBG

Mode de calcul : (Nombre de leaders d'opinion formés en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption / Nombre total de leaders d'opinion à former en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption) X 100

Valeurs cibles : 60% en 2023; 70% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023, le taux de réalisation de 60% de cet indicateur n'a pas été atteint soit **30%**, taux réalisé. Cette contreperformance s'explique par la non poursuite de ses activités prévu au troisième trimestre due à la dissolution du ministère le 17 octobre 2024.

- **Indicateur 9** : Proportion de campagne de sensibilisation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption

Source de données : Rapports d'activités DLC/DPBG

Mode de calcul : (Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées/ Nombre total de campagnes de sensibilisation planifiées)/X100

Valeurs cibles : 30% en 2023; 50% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur

En 2023, l'indicateur de performance « Proportion de campagne de sensibilisation en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption » a été réalisé à hauteur de 25%, contre un taux prévu de 30%. Toutes ces contreperformances résultent à l'arrêt des activités par la dissolution du ministère du a un remaniement en octobre 2024

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- **Les éléments positifs tirés de l'exercice 2023 sont les suivants** :
 - L'opérationnalisation incisive de la plateforme SPACIA ;
 - L'organisation accrue des missions dites « Opérations Coup de Poing » dans les secteurs d'activités à fort soupçon de corruption ;
 - Elaboration du Programme National de Formation (PNF) sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
 - L'organisation des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la corruption en français et en langues locales
 - Disponibilité du document sur l'indice national de gouvernance.

- **Les difficultés rencontrées sont**

- Insuffisance de locaux à usage administratif ;
- Insuffisance de matériel roulant ;
- Manque de formation des gestionnaires de crédits ;
- Difficultés de mise en œuvre du décret portant création de SPACIA (absence d'une rubrique concernant les salaires du personnel) ;

IV.2. Recommandations

- Acquérir de nouveaux locaux ;
- Acquérir des véhicules ;
- Former les gestionnaires de crédits ;
- Réviser le décret portant création de SPACIA pour faciliter le paiement des salaires du personnel

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2023, le programme « Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte contre la Corruption » a bénéficié d'un budget de **1 443 380 631 FCFA**, exécuté à **77,15%**, soit **1 113 496 830 FCFA**. Cela a permis de réaliser les activités du programme. Ainsi, sur sept (07) objectifs, deux(02) ont été atteints, comme le traduit le tableau des indicateurs de performance soit un taux de **28,57%**.

Ce résultat est dû à la non réalisation et la non achèvement de certaines activités prévues au programme 3

CONCLUSION (Générale)

En définitive, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC) a bénéficié, pour la réalisation de ses activités en 2023, d'un budget de **5 386 269 448 FCFA**. L'exécution de ces crédits à **84,57%** et le personnel de qualité mis à disposition lui ont permis d'atteindre, de façon globale, ses objectifs stratégiques à **72,72%**. Ces résultats sont évolutifs par rapport à l'exercice précédent où le taux d'exécution était de **92,59%**

SECTION 376: MINISTERE DU PATRIMOINE, DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), dirigé par Monsieur Moussa SANOGO de juillet 2017 à octobre 2023, avait pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matières budgétaire, douanière, fiscale, de gestion des marchés publics et du portefeuille de l'État, conformément au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement.

A la faveur du remaniement ministériel intervenu le 17 octobre 2023, le MBPE a été scindé en deux avec la création du Ministère des Finances et du Budget (MFB) dirigé par Monsieur Adama COULIBALY et du Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques (MPPEEP) dirigé par Monsieur Moussa SANOGO. Cette scission du MBPE a eu pour conséquence la répartition de ses programmes comme suit :

- les programmes « Douane », « Impôts », « Budget », « Marchés Publics » et la Direction du Contrôle Financier (DCF) du programme « Administration Générale » ont été rattachés au Ministère des Finances et du Budget ;
- les programmes « Portefeuille de l'État » et « Administration Générale » (hors DCF) ont été rattachés au Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques.

Conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du gouvernement, l'ex Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE) avait pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matières budgétaire, douanière, fiscale, de gestion des marchés publics, de gestion du portefeuille de l'État.

Pour la réalisation de ses missions, l'ex MBPE était composé du Cabinet du Ministre auquel étaient rattachées trois (3) structures et cinq (5) Directions Générales comprenant elles-mêmes cinquante et un (51) Directions Centrales dont les activités sont regroupées autour de six (6) programmes. Pour la mise en œuvre des programmes qui lui ont été rattachés, le MPPEEP dont les attributions sont définies par le décret n°2023- 820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du gouvernement, était composé en 2023 du Cabinet du Ministre auquel sont rattachées trois (3) structures et une (1) Direction Générale, conformément aux dispositions du décret n° 2023-963 du 6 décembre 2023 portant organisation du MPPEEP.

En 2023, les activités du Ministère ont été coordonnées dans un contexte international marqué par les effets négatifs de la guerre en Ukraine, de la pandémie de Covid-19 et de l'atmosphère d'insécurité marquée par le terrorisme dans la sous-région, entraînant une inflation persistante, des conditions financières plus strictes sur les marchés des capitaux et une escalade de tensions géopolitiques. Au niveau national, malgré les impacts des événements extérieurs, l'économie ivoirienne continue de renforcer son dynamisme grâce aux mesures décisives prises par le Gouvernement à travers le plan de soutien économique, les efforts de riposte sanitaire et l'accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Ainsi, le présent rapport rendra compte des activités au titre de l'exercice 2023 des programmes « Portefeuille de l'État » et « Administration Générale » (hors DCF) de l'ex MBPE que le MPPEEP a géré jusqu'à fin 2023. Il s'agira, dans la première partie, de :

- faire la présentation générale des programmes « **Administration Générale** » et « **Portefeuille de l'État** » ;
- rappeler la performance générale et le financement global des programmes « **Administration Générale** » et « **Portefeuille de l'État** ».

Dans la seconde partie, nous aborderons la performance de chacun des programmes à travers :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE (Programmes AG et PE)

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Les programmes « Administration Générale » et « Portefeuille de l'Etat » de l'ex Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) gérés par le MPPEEP après le remaniement du 17 octobre 2023 sont déclinés en 6 actions comprenant 68 activités.

Tableau : Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
P1 : Administration Générale	3	42
P5 : Portefeuille de l'Etat	3	26
Total	6	68

Source : DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Politique ministérielle

Les programmes « Administration Générale » et « Portefeuille de l'Etat » ont articulé leur politique autour d'une principale orientation stratégique, deux (2) résultats stratégiques et deux (2) objectifs globaux.

Orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- la gestion efficace du portefeuille de l'État.	- le Plan d'Actions Stratégiques (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre ; - la gestion des entreprises publiques et parapubliques est améliorée.	- assurer le pilotage des activités du Ministère ; - assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat.

Source : DPPD-PAP 2023-2025

NB : Dans le DPPD-PAP 2023-2025, le MBPE a articulé sa politique autour de trois (3) orientations stratégiques, six (6) résultats stratégiques et six (6) objectifs globaux. A l'issue du remaniement ministériel d'octobre 2023, deux (2) orientations stratégiques, quatre (4) résultats stratégiques et quatre (4) objectifs globaux ont été rattachés au Ministère des Finances et du Budget. La politique ministérielle retracée dans le tableau ci-dessus est celle relative aux programmes « Administration Générale » et « Portefeuille de l'Etat » de l'ex MBPE que le MPPEEP a géré jusqu'à fin 2023.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE (Programmes AG et PE)

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 143 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs liés aux OS	Cibles liées aux indicateurs et OS
Nombre	2	2	5	7	7

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Au titre de l'exercice 2023, les programmes « Administration Générale » et « Portefeuille de l'Etat » (les 2 programmes objet du présent rapport) sont soutenus par 2 objectifs globaux décomposés en 5 objectifs spécifiques vérifiés par 7 indicateurs et 7 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

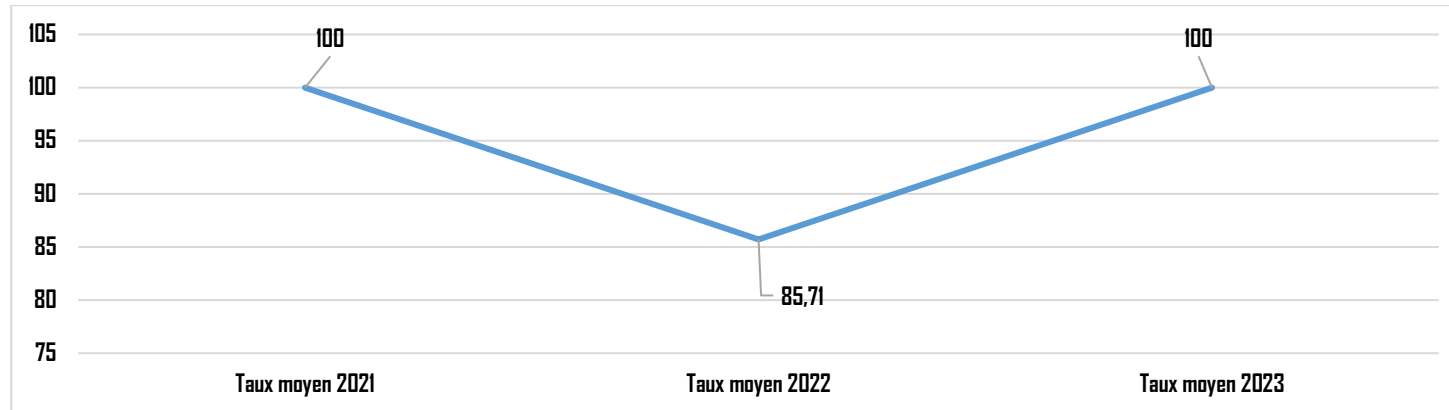
Tableau : Synthèse des réalisations du cadre de performance par programme

Programmes (a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)
P1 : Administration Générale	OS 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère	1	1
	OS2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines	1	1
P5 : Portefeuille de l'Etat	OS 1 : Améliorer la gestion de l'administration du Portefeuille de l'Etat	1	1
	OS 2 : Assurer le positionnement du Portefeuille de l'Etat comme un accélérateur de développement	3	3
	OS 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des Entreprises Publiques	1	1
TOTAL		7	7

Source : DPPD-PAP 2023-2025 /RFFIM

Pour l'exercice 2023, il ressort du bilan des données globales du cadre de performance du ministère que les 7 indicateurs de performance qui ont fait l'objet d'évaluation au niveau des programmes « Administration Générale » (hors DCF) et « Portefeuille de l'Etat », ont atteint leur cible, soit un taux de réalisation de 100%.

Figure 209 : Evolution du taux moyen de réalisation des indicateurs des programmes AG et PE de 2021 à 2023 ⁵⁵



Source : RFFIM

Comparativement à 2021 et avec le même mode de calcul indiqué plus haut, le taux moyen de réalisation des cibles a connu une régression de 14,29 points, passant de 100% (10/10) en 2021 à 85,71% (6/7) en 2022. Au cours de l'année 2023, le gap de 14,29 points a été rattrapé faisant ressortir le taux d'exécution à 100% (7/7). Le renforcement du dispositif de suivi de la performance des programmes avec une sensibilisation accrue des Responsables de Programmes à la culture de la performance explique essentiellement cette hausse.

⁵⁵ ces taux moyens n'intègrent pas ceux des programmes Douanes, Impôts, Budget et Marchés Publics

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

A l'origine, les Programmes « Administration Générale » (y compris la Direction du Contrôle Financier) et « Portefeuille de l'Etat » disposaient d'un budget actuel de 95 690 322 117 FCFA dont 67 353 392 005 FCFA de personnel, 10 946 240 506 FCFA de biens et services, 626 866 385 FCFA de transfert et 16 763 823 221 FCFA d'investissement. A la faveur du remaniement ministériel qui a consacré le rattachement de la DCF au Ministère des Finances et du Budget, les crédits de cette structure d'un montant global de 4 583 586 424 FCFA dont 368 213 184 de personnel, 2 930 761 212 FCFA de biens et services et 1 284 612 028 FCFA d'investissement ont été rattachés audit ministère.

Le tableau ci-dessous prend en compte l'exécution des budgets alloués aux programmes « Administration Générale » (hors DCF) et « Portefeuille de l'Etat ».

Tableau 144 : Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	78 699 661 535	91 106 735 693	89 075 516 672	2 031 219 021	97,77
1.1 Ressources intérieures	78 699 661 535	91 106 735 693	89 075 516 672	2 031 219 021	97,77
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	78 699 661 535	91 106 735 693	89 075 516 672	2 031 219 021	97,77
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	78 699 661 535	91 106 735 693	89 075 516 672	2 031 219 021	97,77
2.1 Personnel	53 240 850 144	66 985 178 821	66 985 178 820	1	100
2.1.1 Solde y compris EPN ⁵⁶	53 210 850 144	66 947 978 821	66 947 978 820	1	100
2.1.2 Contractuels hors solde ⁵⁷ (hors DCF)	30 000 000	37 200 000	37 200 000	0	100
2.2 Biens et Services (hors DCF)	12 598 395 314	8 015 479 294	7 245 250 385	770 228 909	90,39
2.3 Transferts	683 343 013	626 866 385	626 866 385	0	100
2.3.1 Transferts courants	683 343 013	626 866 385	626 866 385	0	100
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement (hors DCF)	12 177 073 064	15 479 211 193	14 218 221 082	1 260 990 111	91,85
2.4.1 Trésor	12 177 073 064	15 479 211 193	14 218 221 082	1 260 990 111	91,85
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL	78 699 661 535	91 106 735 693	89 075 516 672	2 031 219 021	97,77

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

⁵⁶ Dépenses de personnel de l'action « 2108301 Coordination et animation du ministère »

⁵⁷ Somme des dépenses de personnel des actions « 2108303 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » et « 2208701 Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE »

Tenant compte des indications données plus haut, les Programmes « Administration Générale » (hors DCF) et « Portefeuille de l'Etat » ont bénéficié en 2023 d'un budget voté de 92 497 965 913 FCFA (**Annexe 4, loi des finances 2023**) exclusivement financé par les ressources intérieures. Cette dotation a connu une baisse de 1 391 230 220 FCFA faisant ressortir le budget actuel à 91 106 735 693 FCFA.

La baisse observée comporte des disparités. En effet, alors que les dépenses de personnel, de biens et services et de transferts connaissent des réductions, les dépenses d'investissement, quant à elles, connaissent une hausse. Cette situation se présente comme suit :

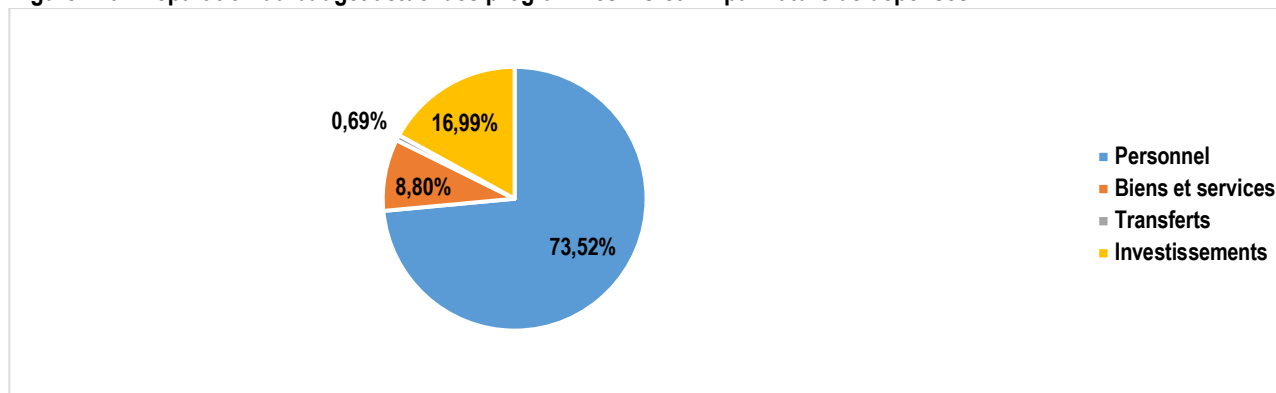
- Personnel (hors DCF) : le budget initial (**Annexe 4, loi des finances 2023**) d'un montant de 72 037 195 090 FCFA a connu une baisse de 5 052 016 269 FCFA (soit - 7%) pour s'établir à 66 985 178 821 FCFA (budget actuel) ;
- Biens et services (hors DCF) : le budget initial (**Annexe 4, loi des finances 2023**) d'un montant de 15 211 458 546 FCFA a connu une baisse de 7 195 979 252 FCFA (soit - 47,31 %) pour s'établir à 8 015 479 294 FCFA en budget actuel ;
- Transferts : le budget initial (**Annexe 4, loi des finances 2023**) d'un montant de 671 113 536 FCFA a connu une baisse de 44 247 151 FCFA (soit - 6,59%) pour s'établir à 626 866 385 FCFA en budget actuel ;
- Investissements (hors DCF) : le budget initial (**Annexe 4, loi des finances 2023**) d'un montant de 4 578 198 741 FCFA a connu une hausse de 10 901 012 452 FCFA (+ 238,11%) pour s'établir à 15 479 211 193 FCFA (budget actuel).

Toutes ces modifications ont permis d'adresser des préoccupations qui se sont avérées au cours de la gestion.

Le budget actuel qui s'élève à 91 106 735 693 F CFA est réparti comme suit par nature de dépenses :

- Personnel (hors DCF) : 66 985 178 821 FCFA (73,52%) ;
- Biens et services (hors DCF) : 8 015 479 294 FCFA (8,8%) ;
- Transferts : 626 866 385 FCFA (0,69%) ;
- Investissements (hors DCF) : 15 479 211 193 FCFA (16,99%).

Figure 210 : Répartition du budget actuel des programmes AG et PE par nature de dépenses



Ce budget actuel est essentiellement constitué des dépenses de Personnel (73,52%) et des Investissements (16,99%).

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le budget actuel de 91 106 735 693 FCFA, a été exécuté à hauteur de 89 075 516 672 FCFA, soit 97,77%.

Cette exécution se répartit comme suit par nature de dépenses :

- 100% pour le Personnel (hors DCF) ;
- 90,39% pour les Biens et services (hors DCF) ;
- 100% pour les Transferts ;
- 91,85% pour l'Investissement (hors DCF).

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Nommé Directeur de Cabinet du MBPE par décret n° 2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels, Monsieur SALL Adama est le Responsable du programme « Administration Générale », conformément au décret n° 2023_337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programme des ministères. Il a continué de suivre le programme « Administration Générale » (hors DCF) de l'ex MBPE transféré au MPPEEP à la faveur du remaniement du 17 octobre 2023.

Ce programme a été réalisé à partir d'une répartition des tâches mise en place en fonction du décret n° 2023-963 du 6 décembre 2023 portant organisation du ministère. Les principales missions sont :

- La coordination, l'animation et la supervision des activités du Ministère ;
- La coordination des informations et des communications du Ministère ;
- La gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

En 2023, les activités du Ministère ont été coordonnées dans un contexte international marqué par les effets négatifs de la guerre en Ukraine et les effets résiduels de la Covid-19, entraînant une inflation persistante des conditions financières plus strictes sur les marchés des capitaux et une escalade des tensions géopolitiques. Au niveau national, malgré les impacts des événements extérieurs, l'économie ivoirienne a continué de renforcer son dynamisme grâce aux mesures décisives prises par le Gouvernement à travers le plan de soutien économique, les efforts de riposte sanitaire et l'accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Pour faire face à des défis de plus en plus élevés, le Programme a élaboré un plan d'actions et définit des indicateurs dont la réalisation est décrite dans le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Administration Générale qui prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (Rprog) et s'articule autour des points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

Il convient de rappeler que le présent rapport ne prend pas en compte les activités de la Direction du Contrôle Financier. Elles ont été transférées au Ministère des Finances et du Budget à la faveur du remaniement du 17 octobre 2023.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

La mise en œuvre des activités du Programme « Administration Générale » permettra, à moyen terme, d'atteindre l'objectif global 1 du MBPE, à savoir « Assurer le pilotage des activités du Ministère » dont l'atteinte est mesurée par un résultat stratégique « Plan d'Actions Stratégique (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre ».

Tableau : Objectif global et résultats stratégiques du Programme AG

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 1 : Assurer le pilotage des activités du Ministère	RS 1 : Plan d'Actions Stratégique (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre

Source : DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Le financement du programme

A l'origine, le programme « Administration Générale » (y compris la Direction du Contrôle Financier) disposait d'un budget actuel de 90 967 800 733 FCFA dont 67 321 592 005 FCFA de personnel, 8 255 519 122 FCFA de biens et services, 626 866 385 FCFA de transfert et 14 763 823 221 FCFA d'investissement.

A la faveur du remaniement ministériel du 17 octobre 2023 qui a consacré le rattachement de la DCF au Ministère des Finances et du Budget, les crédits de cette structure d'un montant global de 4 583 586 424 FCFA dont 368 213 184 FCFA de personnel, 2 930 761 212 FCFA de biens et services et 1 284 612 028 FCFA d'investissement ont été rattachés audit ministère.

Le programme « Administration Générale » (hors DCF) a bénéficié, en 2023, d'un budget voté de 87 210 490 873 FCFA (**annexe 4, loi des finances 2023**) exclusivement financé par les ressources intérieures. Cette dotation a connu une baisse de 826 276 564 FCFA faisant ressortir le budget actuel à 86 384 214 309 FCFA réparti comme suit par nature de dépenses :

- Personnel (hors DCF) : 66 953 378 821 FCFA (77,51%) ;
- Biens et services (hors DCF) : 5 324 757 910 FCFA (6,16%) ;
- Transferts : 626 866 385 FCFA (0,73%) ;
- Investissements (hors DCF) : 13 479 211 193 FCFA (15,60%).

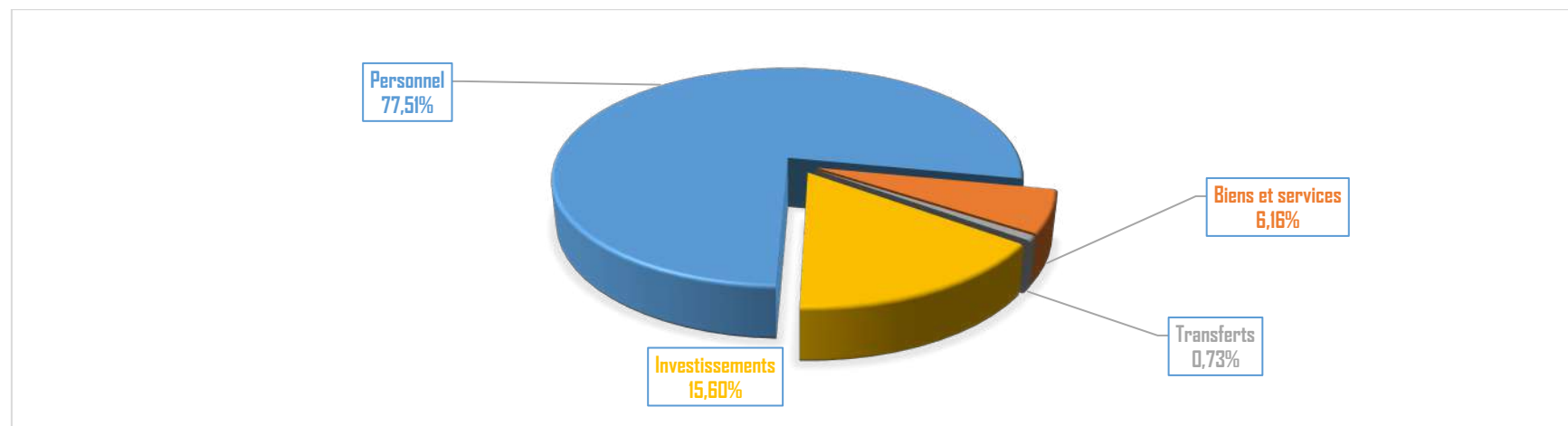
Le tableau ci-dessous prend donc en compte l'exécution des budgets alloués aux programmes « Administration Générale » (hors DCF).

Tableau 145 : Exécution du budget du Programme AG

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	73 615 051 221	86 384 214 309	84 410 746 315	1 973 467 994	97,72
1.1 Ressources intérieures	73 615 051 221	86 384 214 309	84 410 746 315	1 973 467 994	97,72
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	73 615 051 221	86 384 214 309	84 410 746 315	1 973 467 994	97,72
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	73 615 051 221	86 384 214 309	84 410 746 315	1 973 467 994	97,72
2.1 Personnel	53 216 250 144	66 953 378 821	66 953 378 820	1	100
2.1.1 Solde y compris EPN	53 210 850 144	66 947 978 821	66 947 978 820	1	100
2.1.2 Contractuels hors solde	5 400 000	5 400 000	5 400 000	0	100
2.2 Biens et Services	9 538 384 840	5 324 757 910	4 612 280 028	712 477 882	86,62
2.3 Transferts	683 343 013	626 866 385	626 866 385	0	100
2.3.1 Transferts courants	683 343 013	626 866 385	626 866 385	0	100
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement	10 177 073 224	13 479 211 193	12 218 221 082	1 260 990 111	90,64
2.4.1 Trésor	10 177 073 224	13 479 211 193	12 218 221 082	1 260 990 111	90,64
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL	73 615 051 221	86 384 214 309	84 410 746 315	1 973 467 994	97,72

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Figure 3 : Répartition du budget Actuel Programme AG



Source : SIGOBE 2023

La baisse observée dans les crédits alloués au programme « Administration Générale » (hors DCF) comporte des disparités. En effet, alors que les dépenses de personnel, de biens et services et de transferts connaissent des réductions, les dépenses d'investissement, quant à elles, connaissent une hausse. Cette situation se présente comme suit :

- Personnel (hors DCF) : le budget initial d'un montant de 72 012 595 090 FCFA a connu une baisse de 5 059 216 269 FCFA (soit -7,03%) pour s'établir à 66 953 378 821 FCFA (budget actuel) ;
- Biens et services (hors DCF) : le budget initial d'un montant de 11 948 583 506 FCFA a connu une baisse de 6 623 825 596 FCFA (soit -55,44 %) pour s'établir à 5 324 757 910 FCFA en budget actuel ;
- Transferts : le budget initial d'un montant de 671 113 536 FCFA a connu une baisse de 44 247 151 FCFA (soit -6,59%) pour s'établir à 626 866 385 FCFA en budget actuel ;
- Investissements (hors DCF) : le budget initial d'un montant de 2 578 198 741 FCFA a connu une hausse de 10 901 012 452 FCFA (+422,82%) pour s'établir à 13 479 211 193 FCFA (budget actuel).

Tous ces ajustements ont permis d'adresser des préoccupations qui se sont avérées au cours de la gestion.

Comparativement à l'exercice budgétaire 2022, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme (hors DCF) en 2023 ont connu une hausse de 2 523 413 549 FCFA (+3%) passant de 83 860 800 760 FCFA en 2022 à 86 384 214 309 FCFA en 2023. Cette augmentation a permis de prendre en charge des besoins nouveaux ressortis au cours de la gestion 2023.

Le budget actuel a été exécuté à hauteur de 97,72%. Le taux d'exécution sera détaillé dans la partie suivante.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « ADMINISTRATION GENERALE » AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le budget actuel du Programme « Administration Générale » (hors DCF) qui est de 86 384 214 309 FCFA, a été exécuté à hauteur de 84 410 746 315 FCFA, soit 97,72%.

L'exécution par nature de dépenses se présente comme suit :

- 100% pour le personnel (hors DCF) ;
- 86,62% pour les biens et services (hors DCF) ;
- 100% pour les Transferts ;

- 90,64% pour l'investissement (hors DCF)

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Dans le DPPD-PAP 2023-2025, le programme avait défini quatre (4) actions. A l'issue du remaniement ministériel d'octobre 2023, l'action 2108304 « Contrôle de l'exécution du budget », liés à la DCF a été rattachée au Ministère des Finances et du Budget.

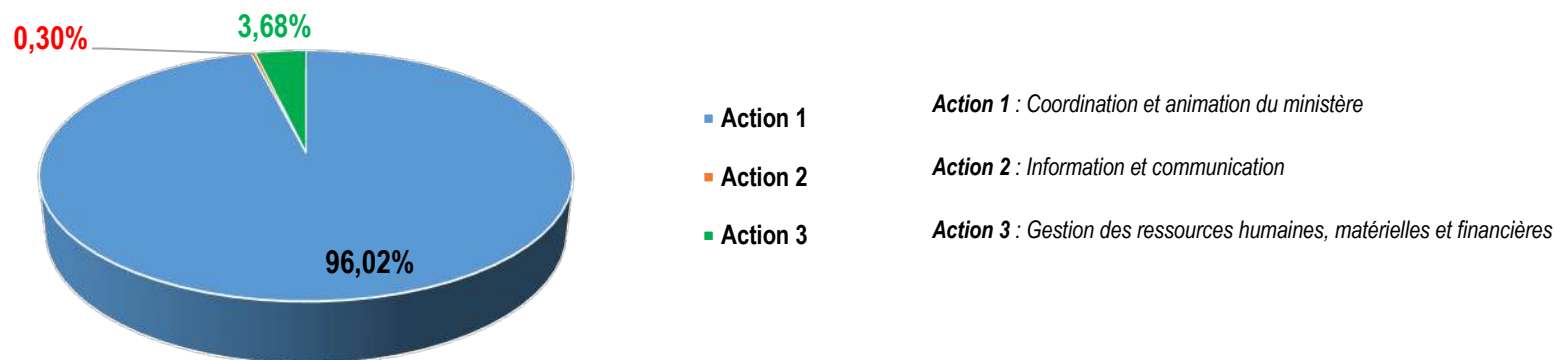
Tableau 146 : Exécution des crédits budgétaires par action du programme AG

Nature de dépenses	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
Actions	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2108301 Coordination et animation du ministère	53 210 850 144	66 947 978 820	8 215 292 515	2 390 179 638	683 343 013	626 866 385	10 177 073 224	11 090 146 519	72 286 558 896	81 055 171 362
2108302 Information et communication	0	0	26 500 000	251 875 000	0	0	0	0	26 500 000	251 875 000
2108303 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	5 400 000	5 400 000	1 296 592 325	1 970 225 390	0	0	0	1 128 074 563	1 301 992 325	3 103 699 953
Total	53 216 250 144	66 953 378 820	9 538 384 840	4 612 280 028	683 343 013	626 866 385	10 177 073 224	12 218 221 082	73 615 051 221	84 410 746 315

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le budget exécuté est reparti par actions comme suit :

Figure 211 : Répartition du budget exécuté par action du Programme AG



Action 1 « Coordination et animation du ministère » : Cette action a bénéficié d'un budget voté de 83 659 586 437 FCFA (loi de finances 2023), exclusivement financé par les ressources intérieures. En cours de gestion, ce budget a connu une réduction de 630 976 367 FCFA pour ressortir en budget actuel à 83 028 610 070 FCFA (prévision). Ce montant a été exécuté à hauteur de 81 055 171 362 FCFA (réalisation) soit 97,62%. Ces ressources ont essentiellement servi à prendre en charge les dépenses de personnel de l'ensemble du ministère, les dépenses de fonctionnement du Cabinet du Ministre et de réaliser des audits dont les détails sont indiqués dans la partie investissement du présent rapport.

Comparativement à l'exercice 2022, le budget exécuté en 2023 a connu une hausse de 8 768 612 466 FCFA (+12,13%) passant de 72 286 558 896 FCFA (2022) à 81 055 171 362 FCFA (2023). Cette hausse a permis de couvrir les besoins nouveaux.

Au terme de la gestion, aucune difficulté majeure n'est à relever.

Action 2 « Information et communication » : Cette action a bénéficié d'un budget voté de 415 000 000 FCFA (loi de finances 2023), exclusivement financé par les ressources intérieures. En cours de gestion, ce budget a connu une réduction de 163 125 000 FCFA pour ressortir en budget actuel à 251 875 000 FCFA (prévision). La totalité de ce budget actuel a été exécuté (réalisation), soit 100% pour assurer la communication et l'information des usagers sur les activités du Cabinet du ministère.

Comparativement à l'exercice 2022, le budget exécuté en 2023 a connu une hausse de 225 375 000 FCFA passant de 26 500 000 FCFA (2022) à 251 875 000 FCFA (2023) en vue de prendre en charge les besoins nouveaux.

Au terme de la gestion, aucune difficulté majeure n'est à relever.

Action 3 « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » : Cette action a bénéficié d'un budget voté de 3 135 904 436 FCFA (loi de finances 2023), exclusivement financé par les ressources intérieures. En cours de gestion, ce budget a connu une baisse de 32 175 197 FCFA pour ressortir en budget actuel de 3 103 729 239 FCFA (prévision). Ce budget actuel a été entièrement exécuté soit 100%.

Ces ressources ont servi à prendre en charge les prestations (sapeur-pompier, sécurité incendie, services de gardiennage, entretien des locaux, ascenseurs, installations électriques, climatiseurs, sanitaires et plomberie...) au sein de la cité financière. Elles ont également servi à couvrir les activités de la Fonction Financière Ministérielle et des ressources humaines notamment l'élaboration du DPPD-PAP 2024-2026, du RAP 2022, des lettres d'engagement 2023, l'organisation des conférences internes budgétaires et la vulgarisation du manuel de procédure de la gestion des ressources humaines.

Comparativement à l'exercice 2022, le budget exécuté en 2023 a connu une hausse de 1 801 707 628 FCFA passant de 1 301 992 325 FCFA (2022) à 3 103 699 953 FCFA (2023) en vue de prendre en charge les besoins nouveaux.

Au terme de la gestion, aucune difficulté majeure n'est à relever.

II.1.2. Suivi des investissements

Dans le DPPD-PAP 2023-2025, le programme comportait 6 projets dont 4 sont gérés par la DCF. Suite au rattachement de cette structure au Ministère des Finances et du Budget, ces projets y ont également été transférés.

L'exécution des crédits d'investissement retracée dans le tableau ci-dessous prend en compte les projets gérés par le Responsable du programme « Administration Générale » jusqu'à fin 2023.

Tableau 147 : Exécution des investissements du Programme AG

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Réhabilitation de la Cité Financière	2013	2025	12 229 233 769	500 000 000	1 128 077 485	1 128 074 563
Sur financement intérieur			12 229 233 769	500 000 000	1 128 077 485	1 128 074 563
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Faire les audits et études du MBPE	2015	2026	27 838 500 972	2 078 198 741	12 351 133 708	11 090 146 519
Sur financement intérieur			27 838 500 972	2 078 198 741	12 351 133 708	11 090 146 519
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (budget de l'Etat)			40 067 734 741	2 578 198 741	13 479 211 193	12 218 221 082
Total sur financement intérieur			40 067 734 741	2 578 198 741	13 479 211 193	12 218 221 082
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Loi des Finances Initiale 2023/PIP 2023-2025/DPPD-PAP 2023-2025/ Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le projet « **Réhabilitation de la cité financière** », d'un coût total de 12 229 233 769 F CFA (PIP 2023-2025), a démarré en 2013 et est prévu pour prendre fin en 2025. Pour l'année 2023, sur un budget actuel de 1 128 077 485 FCFA, un montant de 1 128 074 563 FCFA a été exécuté (100%). Ces ressources ont servi à la réalisation de nombreux travaux dus à la vétusté du bâtiment, notamment :

- renforcement de l'éclairage au niveau des sous-sols des bâtiments F et B1 ;
- dératification totale de la cité financière ;
- réhabilitation de deux toilettes au niveau du sous-sol TGAS et à l'intérieur de la solde ;
- installations des plans d'évacuation incendie sur tous les paliers de la cité financière ;
- acquisition de réservoir externe de carburant pour l'approvisionnement du troisième groupe électrogène ;
- installation d'extincteurs sur la plate-forme des groupes électrogènes ;
- carrelage du bureau occupé par les agents de SSISPRO ;
- reprise en partie de l'étanchéité de la dalle du bâtiment B ;
- remplacement de la tuyauterie et reprise du Staff plafond d'un local situé au moins 2 de la tour F (salle archive DRH-DGBF).

Le projet « **Faire les Audits et Études du MBPE** », initialement estimé à 10 537 095 473 FCFA (fiche PIP), a démarré en 2015 et doit s'achever en 2026. Son coût total a été réévalué à 27 838 500 972 FCFA (tableau 8) pour financer diverses autres études liées au programme de digitalisation des administrations fiscale, douanière et budgétaire. Pour l'année 2023, sur un budget actuel de 12 351 133 708 FCFA, un montant de 11 090 146 519 FCFA a été exécuté (89,79%) pour la prise en charge des études suivantes :

- mise en œuvre d'un réseau informatique dédié d'interconnexion haut débit des sites de la DGI ;
- mise en place d'une solution de dématérialisation des impôts et taxes liés aux véhicules auto-moto et bateaux de plaisance sur toute l'étendue du territoire national ;
- élaboration du renforcement des capacités en matière de budgétisation stratégique en Côte d'Ivoire ;
- élaboration d'une stratégie d'élargissement de l'assiette fiscale en Côte d'Ivoire ;
- étude comparée sur la pression fiscale de la Côte d'Ivoire avec celui des pays comparables ;
- acquisition, développement et déploiement d'une solution de condensateurs dynamiques dédiés en vue de la réduction de la facture énergétique des bâtiments du patrimoine de l'état ;
- diagnostic de l'infrastructure informatique de la DGI suite à la dégradation des performances de SIGICI et de e-impôts ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de digitalisation de la DGI ;
- mise en place d'un système d'information de l'optimisation du rendement de l'impôt foncier ;
- digitalisation des processus métiers de l'administration fiscale ivoirienne v2 (e-impot2, SIGICI2, SIGEFIM) ;
- renforcement des capacités de développement de la DSI et de l'optimisation des bases de données de la DGI pour le compte du MBPE ;
- étude sur la problématique de création des agences autonomes chargées des impôts et de la douane en substitution à la DGI et à la DGD ;
- étude sur la problématique de l'institution d'un régime fiscal en faveur des ports ;
- étude sur la problématique du réaménagement de la SIR et de la SMB ;
- étude sur la problématique de l'institution d'un régime d'intégration des bénéfices réalisés dans le cadre d'un groupe de société ;
- étude et perspectives du contrat Microsoft de l'Etat ;
- interconnexion des plateformes applicatives du MBPE et mise en place d'un entrepôt de données ;
- détection et prévention de la fraude fiscale grâce aux outils d'analyse de données et à l'intelligence artificielle.

Aucune difficulté majeure n'est à relever.

II.2. Évolution des effectifs

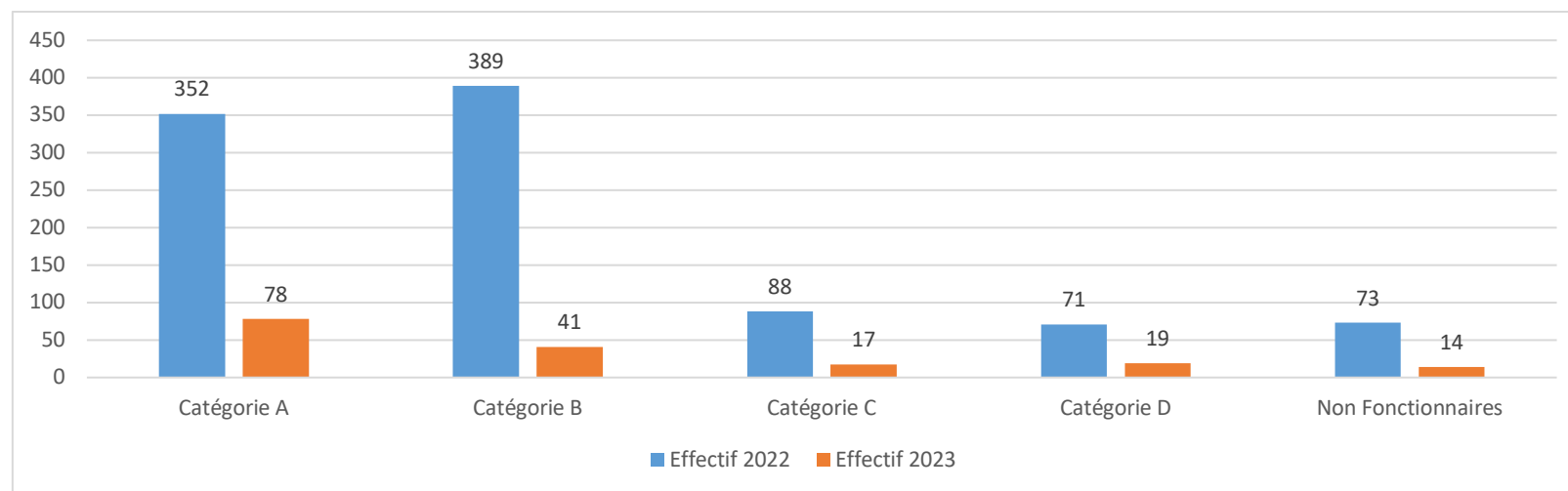
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 148 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme AG

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	352	35	35	35	309	78
Catégorie B	389	16	16	16	364	41
Catégorie C	88	8	8	8	79	17
Catégorie D	71	5	5	5	57	19
Non Fonctionnaires	73	0	0	0	59	14
TOTAL	973	64	64	64	868	169

Source : CABINET MBPE /DAAF / CATALOGUE DES MESURES NOUVELLES

Figure 212 : Evolution des effectifs du Programme AG par catégorie



Source : RAP 2022/Catalogue des mesures nouvelles/Données DRH

Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme sont en forte baisse de 83% globalement par rapport à 2022. Cette situation est consécutive au rattachement de la Direction du Contrôle Financier au Ministère des Finances et du Budget suite au remaniement ministériel intervenu le 17 octobre 2023. Les catégories A et B sont les plus touchées par cette baisse, soit (-77,84%) pour la catégorie A et (-89,46%) pour la catégorie B. Les agents actuels sont répartis entre le Cabinet et la DAAF.

Toutefois, les performances du programme n'ont pas été impactées par cette situation. L'effectif actuel du programme s'est avéré suffisant pour permettre au programme d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'année 2023 a été marquée par la réalisation des activités majeures du programme « Administration Générale », notamment :

- la prise en charge de la fourniture de licences Microsoft et services de support associés, dans le cadre du projet e-GOUV ;
- la mise en œuvre du plan d'actions 2023 du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (CONAFIP) / Cabinet du Ministre ;
- l'organisation de la communication des activités du Ministère ;
- le suivi de l'exécution du budget et la centralisation des informations financières et administratives du Ministère ;
- le suivi et la coordination des activités informatiques des structures du Ministère ;
- l'élaboration et la présentation du DPPD-PAP 2024-2026 du Ministère devant les 2 chambres du parlement ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère par l'édition, la transmission des certificats de prise de service des agents nouvellement affectés aux gestionnaires sectoriels et la vulgarisation du manuel de procédure de la gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration des rapports périodiques et du RAP 2022 du Ministère ;
- la réalisation de divers études et audits ;
- l'organisation des conférences budgétaires internes en vue de l'élaboration du budget 2024 ;
- la signature des lettres d'engagement de performance.

Au regard du bilan des activités majeures en rapport avec les axes stratégiques du programme, les résultats obtenus sont satisfaisants et ont permis d'atteindre les objectifs de performance 2023.

En effet, ces résultats reflètent les efforts fournis à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'organisation des réunions périodiques pour un meilleur suivi du plan d'actions 2023 du schéma directeur de la réforme des finances publiques, exécuté à 83,1% à fin 2023.

Par ailleurs, les besoins en personnel des programmes ont été entièrement couverts avec la mise à disposition de 657 agents. Cette situation traduit la volonté du ministère de prendre des dispositions pour gérer au mieux le flux des affectations en son sein, tout en insistant sur la satisfaction des besoins exprimés.

Toutefois quelques difficultés sont à relever dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2023 du schéma directeur de la réforme des finances publiques. Il s'agit principalement :

- du retard dans l'adoption des textes, notamment ceux relatifs aux structures de contrôle ;
- de l'insuffisance de collaboration entre certaines structures transversales dans le cadre des activités liées aux collectivités territoriales.

Les principales mesures envisagées pour pallier ces difficultés sont :

- l'organisation de séances de travail avec les PTF en vue de lever les difficultés et accélérer les procédures ;
- la sensibilisation des parties prenantes pour l'adoption des textes ;
- la création d'un cadre d'échanges et de réflexion sur la mise en œuvre de la gestion financière des collectivités territoriales et districts autonomes, dans ses aspects budgétaires et ceux relatifs au contrôle financier.

PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Dans le cadre de l'évaluation de la performance des ministères, trois (3) indicateurs ont été adoptés par le Parlement dans l'annexe 4 de la loi de finances 2023 pour le compte du programme « Administration Générale » au titre du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE). Il s'agit du :

- taux de réalisation des activités du CONAFIP relevant du cabinet du MBPE : Cet indicateur évalue la mise en œuvre des activités de suivi des comités sectoriels CONAFIP. Jusqu'à fin 2023, le programme « Administration Générale » a coordonné les activités du CONAFIP ;
- taux de couverture des besoins en personnel des programmes : Cet indicateur évalue la satisfaction des besoins en personnel exprimés par les Responsables de programmes. Jusqu'à fin 2023, la Direction des Affaires Administratives et Financières rattachée au programme « Administration Générale » a continué la gestion des ressources humaines des structures rattachées au MPPEP (Cabinet et DAAF) ;
- délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF : Cet indicateur évalue la célérité dans le traitement des dossiers transmis aux services de Contrôle Financier. Son évaluation relève de la Direction du Contrôle Financier (DCF) qui a été rattachée au Ministère des Finances et du Budget.

Tenant compte de ce qui précède, pour le présent rapport, ce sont les indicateurs « taux de réalisation des activités du CONAFIP relevant du cabinet du MBPE » et « taux de couverture des besoins en personnel des programmes » relevant du Responsable du programme « Administration Générale » qui ont fait l'objet d'évaluation.

Tableau 149 : Évolution des indicateurs du Programme AG

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère						
IP1 : taux de réalisation des activités du CONAFIP relevant du cabinet du MBPE	%	80,7	80,7	81,5	80	83,1
Objectif Spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines						
IP2 : Taux de couverture des besoins en personnel des programmes	%	76,38	100	100	55	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / rapport d'activités 2023 / RAP 2020, 2021 et 2022 MBPE

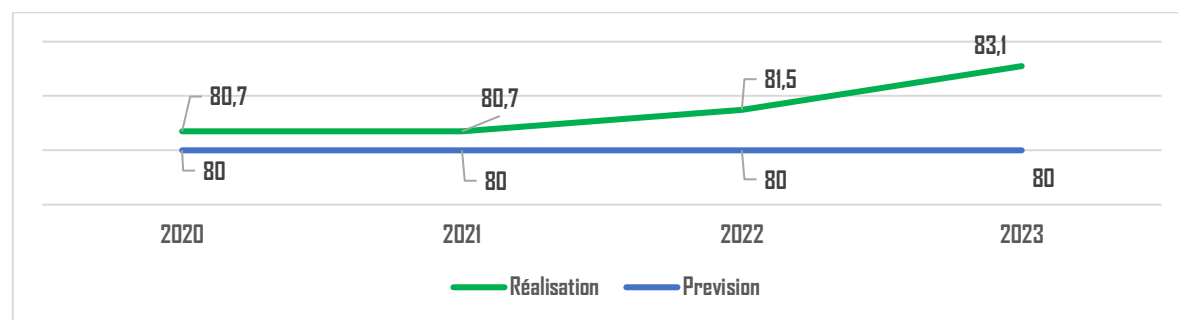
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Pour 2023, le Programme « Administration Générale » est articulé autour de deux (2) objectifs spécifiques et deux (2) indicateurs de performance adossés à deux (2) cibles.

Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du CONAFIP relevant du cabinet du MBPE

Figure 213 : Evolution du taux de réalisation des activités du CONAFIP relevant du cabinet du MBPE de 2020 à 2023



Source : RAP 2020-2021-2022-2023

Définition de l'indicateur : Cet indicateur évalue la mise en œuvre des activités de suivi des comités sectoriels CONAFIP

Source de données : Rapport d'activités CONAFIP/Cabinet

Situation de référence : 81,5% en 2022

Mode de calcul : (Nombre d'activités du CONAFIP réalisées / Nombre d'activités du CONAFIP prévues) x 100

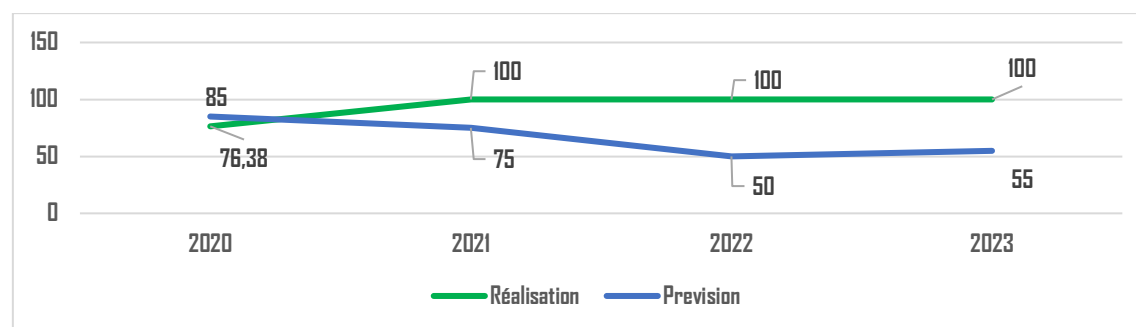
Valeurs cibles : 80% en 2023, 80% en 2024, 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le plan d'actions 2023 du schéma directeur de la réforme des finances publiques, comprenant 130 activités/projets relevant directement du Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, a été exécuté à hauteur de 83,1% à fin 2023 pour une cible de 80%, soit un dépassement de la cible de 3,1 points. De 2020 à 2023, cet indicateur a progressé de 2,4 points, passant de 80,7% en 2020 (source : RAP 2022) à 83,1% en 2023. Cette amélioration a été possible grâce à un meilleur séquençage des activités, à l'appropriation des réformes par les structures bénéficiaires et au renforcement du dispositif de suivi des activités du CONAFIP. En capitalisant sur les progrès réalisés, le rythme de mise en œuvre des activités du CONAFIP doit être maintenu en vue de maximiser leur impact sur nos finances publiques.

Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines

Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins en personnel des programmes

Figure 214 : Evolution du taux de couverture des besoins en personnel des programmes de 2020 à 2023



Source : RAP 2020-2021-2022-2023

Définition de l'indicateur : Cet indicateur évalue le niveau de satisfaction des besoins en personnel exprimés par les Responsables de programmes

Source de données : Rapport d'activités DRH

Situation de référence : 100 % en 2022

Mode de calcul : (Nombre d'agents affectés / nombre d'agents sollicités par les Responsables de Programmes) x 100

Valeurs cibles : 55% en 2023, 60% en 2024, 70% en 2025

Analyse de l'indicateur : du 1^{er} janvier 2023 au 17 octobre 2023 (date du remaniement ministériel), les structures du MBPE ont sollicité la mise à disposition de 657 agents, dont 309 admis aux concours administratifs 2021 et 348 agents admis à divers concours professionnels. Ces besoins ont été entièrement couverts, ce qui représente un taux de réalisation de 100%. À la fin de l'exercice 2020, le taux de réalisation de cet indicateur était de 76,38% (source : RAP 2022). Sur la période de 2021 à 2023, il a été amélioré et est resté constant à 100% grâce aux dispositions prises pour gérer au mieux le flux des affectations, tout en insistant sur la satisfaction des besoins exprimés. Un accent a été mis sur le renforcement des capacités des gestionnaires sectoriels des ressources humaines à travers la mise à disposition d'un manuel de procédures. À partir du 18 octobre 2023, aucune nouvelle demande de mise à disposition n'a été traitée par le programme. Le maintien de cette performance doit rester un objectif à travers une analyse minutieuse des besoins exprimés par les RPROG et une gestion proactive des flux d'affectations en vue de garantir la satisfaction des besoins en personnel.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2023, il a été retenu les points forts suivants :

- le renforcement du dispositif de suivi du PAS à travers des réunions périodiques ;
- l'adoption d'une méthodologie participative en vue de l'élaboration du DPPD-PAP, du RAP et des lettres d'engagement de performance ;
- le renforcement du dispositif de suivi des investissements à travers l'élaboration d'une situation mensuelle d'exécution et d'interpellation des responsables des programmes.

Toutefois, la non appropriation des canevas des rapports périodiques par les acteurs constitue encore une difficulté.

IV.2. Recommandations

Bien que l'exercice 2023 ait enregistré des résultats satisfaisants, la poursuite du renforcement des capacités des acteurs sur les rapports périodiques permettra de palier la difficulté évoquée ci-dessus.

CONCLUSION

Au final, les crédits budgétaires alloués au programme pour l'exercice 2023, ainsi que le personnel (169 agents toutes catégories confondues) mis à disposition, ont eu un impact considérable sur les résultats de cette année.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire, elle affiche un taux de 97,72%, avec 100% pour les dépenses de personnel et de transfert, 86,62% pour les biens et services et 90,64% pour les dépenses d'investissements.

De plus, il est à noter qu'au cours de l'exercice 2023, le programme « Administration Générale » (hors DCF) a enregistré une performance remarquable, avec l'atteinte de l'ensemble de ses résultats, ce qui représente un taux de réalisation global de 100%.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PORTEFEUILLE DE L'ETAT »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général du Portefeuille de l'Etat par décret n°2016-870 du 03 novembre 2016 portant nomination du Directeur Général du Portefeuille de l'Etat, **Monsieur BAMBA Seydou** est le Responsable du Programme « Portefeuille de l'Etat », conformément au décret n°2023- 337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programme des Ministères. Il a continué de suivre ce programme jusqu'à fin 2023.

Ce programme a été réalisé à partir d'une répartition des tâches mise en place en fonction du décret n° 2023-963 du 6 décembre 2023 portant organisation du ministère. Les principales missions sont :

- la coordination des activités et l'optimisation du système d'information de la DGPE ;
- la gestion active du portefeuille de l'Etat ;
- la mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques.

En 2023, la gestion du portefeuille de l'Etat s'est déroulée dans un contexte marqué par les effets résiduels de la COVID 19, la crise russo-ukrainienne et ses conséquences sur l'économie mondiale, notamment en termes de pression inflationniste et de resserrement des conditions de financement. Au niveau du portefeuille de l'Etat, plusieurs actions ont été initiées permettant de consolider la gouvernance des sociétés. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie quinquennale de gestion du portefeuille de l'Etat 2021-2025, visant à faire dudit portefeuille un « accélérateur de développement ».

Pour faire face à ces défis de plus en plus élevés, le programme a élaboré un plan d'actions et définit des indicateurs dont la réalisation est décrite dans le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme « Portefeuille de l'Etat », qui prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Tableau : Objectif global et résultats stratégiques du Programme PE

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 2 : Assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat	RS 2 : La gestion des Entreprises Publiques et parapubliques est améliorée

Source : DPPD-PAP 2023-2025

La mise en œuvre des activités du programme « Portefeuille de l'Etat » permettra, à moyen terme, d'atteindre l'objectif global 2 du Ministère, à savoir « Assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat » dont l'atteinte est mesurée par le résultat stratégique « La gestion des Entreprises Publiques et parapubliques est améliorée ».

I.2. Financement du programme

Le programme « Portefeuille de l'Etat » a bénéficié d'un budget voté de 5 287 475 040 FCFA (**annexe 4, loi des finances 2023**) exclusivement financé par les ressources intérieures. Cette dotation a connu une baisse de 564 953 656 FCFA faisant ressortir le budget actuel à 4 722 521 384 FCFA.

Ce budget actuel est réparti comme suit par nature de dépenses :

- Personnel : 31 800 000 FCFA (0,67%) ;
- Biens et services : 2 690 721 384 FCFA (56,98%) ;
- Investissements : 2 000 000 000 FCFA (42,35%).

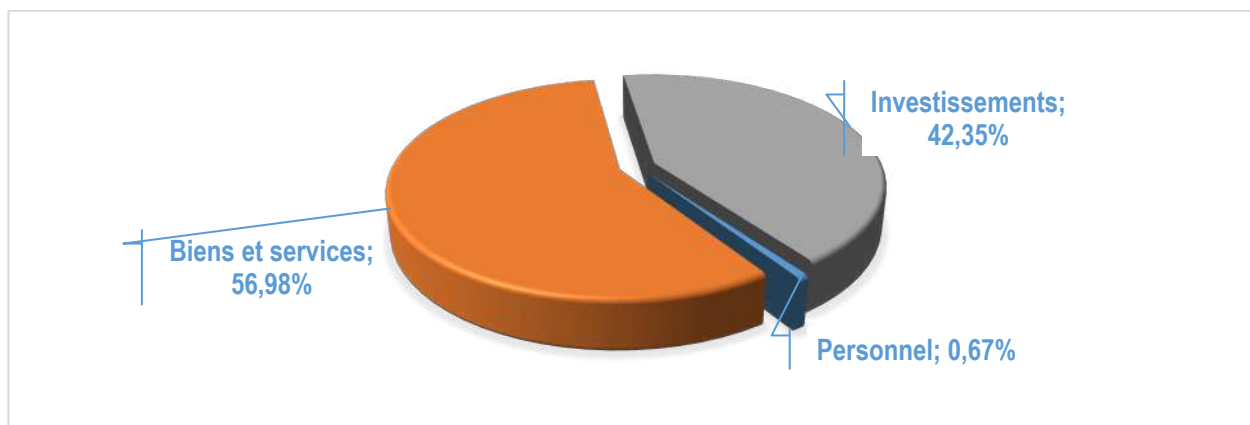
Tableau 150: Exécution du budget du Programme PE

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	5 084 610 314	4 722 521 384	4 664 770 357	57 751 027	98,78
1.1 Ressources intérieures	5 084 610 314	4 722 521 384	4 664 770 357	57 751 027	98,78
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	5 084 610 314	4 722 521 384	4 664 770 357	57 751 027	98,78
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	5 084 610 314	4 722 521 384	4 664 770 357	57 751 027	98,78
2.1 Personnel	24 600 000	31 800 000	31 800 000	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	0	0	0	0	0
2.1.2 Contractuels hors solde	24 600 000	31 800 000	31 800 000	0	100

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.2 Biens et Services	3 060 010 474	2 690 721 384	2 632 970 357	57 751 027	97,85
2.3 Transferts	0	0	0	0	0
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement	1 999 999 840	2 000 000 000	2 000 000 000	0	100
2.4.1 Trésor	1 999 999 840	2 000 000 000	2 000 000 000	0	100
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL	5 084 610 314	4 722 521 384	4 664 770 357	57 751 027	98,78

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Figure 215 Répartition du budget actuel du Programme PE



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

La baisse des crédits alloués au programme « Portefeuille de l'État » est essentiellement observée sur les dépenses de biens et services. L'évolution des crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : le budget initial (**annexe 4, loi des finances 2023**) d'un montant de 24 600 000 FCFA a connu une hausse de 7 200 000 FCFA (soit +29,27%) pour s'établir à 31 800 000 FCFA en budget actuel ;
- Biens et services : le budget initial (annexe 4, loi des finances 2023) d'un montant de 3 262 875 040 FCFA a connu une baisse de 572 153 656 FCFA (soit -17,54%) pour s'établir à 2 690 721 384 FCFA en budget actuel ;
- Investissements : le budget initial (**annexe 4, loi des finances 2023**) d'un montant de 2 000 000 000 FCFA n'a pas connu de variation.

Comparativement à l'exercice budgétaire 2022, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme « Portefeuille de l'État » en 2023 ont connu une baisse de 387 264 605 FCFA (-7,58%) passant de 5 109 785 989 FCFA en 2022 à 4 722 521 384 FCFA en 2023.

Tous ces ajustements ont permis d'adresser des préoccupations nouvelles qui se sont avérées au cours de la gestion. Le budget actuel a été exécuté à hauteur de 98,78%. Le taux d'exécution sera détaillé dans la partie suivante.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « PORTEFEUILLE DE L'ETAT » AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le budget actuel de 4 722 521 384 FCFA du programme « Portefeuille de l'Etat » a été exécuté à hauteur de 4 664 770 357 FCFA, soit 98,78%.

L'exécution par nature de dépenses se présente comme suit :

- 100% pour le personnel et l'investissement ;
- 97,85% pour les biens et services.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action du programme PE

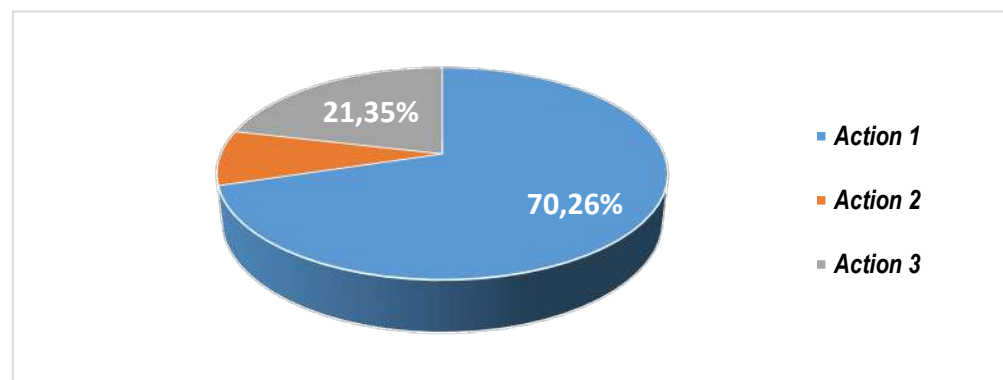
Tableau 151 : Exécution des crédits budgétaires par action du programme PE

Actions	Personnel		Biens et Services		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE	24 600 000	31 800 000	1 175 678 680	1 245 524 314	1 999 999 840	2 000 000 000	3 200 278 520	3 277 324 314
Action 2 : Gestion active du portefeuille de l'Etat	0	0	332 887 206	391 512 393	0	0	332 887 206	391 512 393
Action 3 : Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des Entreprises Publiques	0	0	1 551 444 588	995 933 650	0	0	1 551 444 588	995 933 650
Total	24 600 000	31 800 000	3 060 010 474	2 632 970 357	1 999 999 840	2 000 000 000	5 084 610 314	4 664 770 357

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le budget exécuté est reparti par actions comme suit :

Figure 216 : Répartition du budget exécuté par action du Programme PE



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Action 1 : Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE

Action 2 : Gestion active du portefeuille de l'État

Action 3 : Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques

Action 1 « Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE » : Cette action a bénéficié d'un budget voté de 3 483 477 796 FCFA au titre de la loi de finances 2023 (exclusivement financé par les ressources intérieures). En cours de gestion, ce budget a connu une réduction de 172 216 563 FCFA pour ressortir en budget actuel à 3 311 261 233 FCFA (prévision). Ce montant a été exécuté à hauteur de 3 277 324 314 FCFA (réalisation) soit 98,98%. Ces ressources ont essentiellement servi à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de la Direction Générale, le suivi du plan d'actions et du budget des Directions opérationnelles et la construction du siège de la DGPE.

Comparativement à l'exercice 2022, le budget exécuté en 2023 a connu une hausse de 77 045 794 FCFA (+2,41%) passant de 3 200 278 520 FCFA (2022) à 3 277 324 314 FCFA (2023). Cette hausse a permis de couvrir les besoins nouveaux.

Action 2 « Gestion active du portefeuille de l'Etat » : Cette action a bénéficié d'un budget voté de 416 997 244 FCFA au titre de la loi de finances 2023 (exclusivement financé par les ressources intérieures). En cours de gestion, ce budget a connu une réduction de 25 474 548 FCFA pour ressortir en budget actuel à 391 522 696 FCFA (prévision). Ce montant a été exécuté à hauteur de 391 512 393 FCFA (réalisation) soit 100%. Ces ressources ont essentiellement servi à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des Directions opérationnelles de la DGPE.

Comparativement à l'exercice 2022, le budget exécuté en 2023 a connu une hausse de 58 625 187 FCFA (+17,61%) passant de 332 887 206 FCFA (2022) à 391 512 393 FCFA (2023). Cette hausse a permis de couvrir les besoins nouveaux.

Action 3 « Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques » : Cette action a bénéficié d'un budget voté de 1 387 000 000 FCFA au titre de la loi de finances 2023 (exclusivement financé par les ressources intérieures). En cours de gestion, ce budget a connu une baisse de 367 262 545 FCFA pour ressortir en budget actuel à 1 019 737 455 FCFA (prévision). Ce montant a été exécuté à hauteur de 995 933 650 FCFA (réalisation), soit 97,67%. Les ressources allouées à cette action ont servi à réaliser les audits dans certaines entreprises du Portefeuille de l'Etat.

Comparativement à l'exercice 2022, le budget exécuté en 2023 a connu une baisse de 555 510 938 FCFA (-35,81%) passant de 1 551 444 588 FCFA (2022) à 995 933 650 FCFA (2023). Ces ajustements ont permis d'adresser des préoccupations au cours de l'exercice 2023.

Au terme de la gestion, aucune difficulté majeure n'est à relever.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 152 : Exécution des investissements du Programme PE

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construction Siège de la DGPE	2021	2024	14 590 160 816	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur			14 590 160 816	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			14 590 160 816	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Total sur financement intérieur			14 590 160 816	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Loi des Finances Initiale 2023/PIP 2023-2025/DPPD-PAP 2023-2025/ Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le projet « **Construction Siège de la DGPE** », initialement estimé à 3 595 632 483 FCFA (fiche PIP), a démarré en 2021 et doit s'achever en 2024. Son coût total a été réévalué à 14 590 160 816 FCFA (tableau 14) après une restructuration (augmentation du nombre d'étage, redimensionnement du bâtiment pour agrandir sa capacité en vue d'y loger d'autres services du ministère). Pour l'année 2023, la totalité du budget actuel de 2 000 000 000 FCFA a été exécutée (100%) pour la prise en charge du complément de l'avance de démarrage et les premiers décomptes. A ce jour, les travaux sont en cours et évalués à 26% au 31 décembre 2023.

II.2. Évolution des effectifs

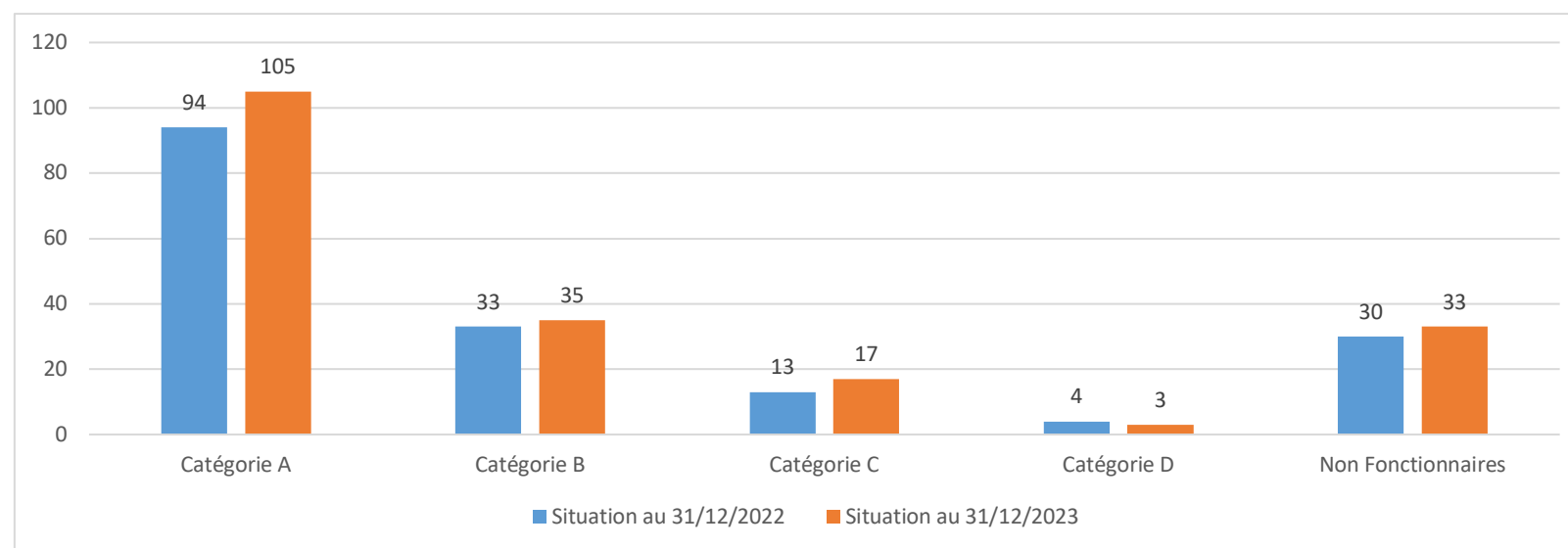
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 153 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme PE

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	94	11	11	11	0	105
Catégorie B	33	2	2	2	0	35
Catégorie C	13	4	4	4	0	17
Catégorie D	4	0	0	0	1	3
Non Fonctionnaires	30	3	3	3	0	33
TOTAL	174	20	20	20	1	193

Source : RAP 2022/Catalogue des mesures nouvelles/Données DRH/DGPE

Figure 217 : évolution des effectifs du Programme PE de 2022 à 2023



Source : DRH/DGPE

Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme sont en légère hausse de 10,92% globalement par rapport à 2022. Cette évolution est due à l'entrée de **11** agents de la catégorie A, **2** agents de la catégorie B, **4** agents de la catégorie C et **3** agents non fonctionnaires. Une seule sortie a été enregistrée, celle d'un (1) agent de la catégorie D. Le renforcement des effectifs du programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion du Portefeuille de l'Etat sur la période 2021-2025 et vise à étoffer les effectifs des Directions opérationnelles.

Cette évolution a permis d'atteindre les objectifs assignés au titre de l'exercice 2023.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités en rapport avec les axes stratégiques, réalisées par le programme « Portefeuille de l'Etat » au cours de l'exercice 2023, sont les suivantes :

- la vulgarisation des nouveaux textes et la sensibilisation des acteurs sur les innovations du nouveau cadre juridique de gestion du Portefeuille de l'Etat ;
- l'instauration d'un programme de formation des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints des Entreprises publiques ;
- la poursuite du programme de certification des Administrateurs des Entreprises du Portefeuille de l'Etat ;
- la poursuite de la promotion de la culture de performance et de la bonne gouvernance au sein des Entreprises publiques à travers l'organisation annuelle du Prix d'Excellence de la gouvernance et de la performance des entreprises publiques ;
- la mise en place et l'utilisation d'une plateforme de dématérialisation des échanges entre la DGPE et les Entreprises publiques ;

La mise en œuvre de ces activités a permis d'atteindre les résultats opérationnels suivants :

- l'élaboration et la validation du dispositif de suivi des indicateurs de performance du Programme « portefeuille de l'Etat » ;
- la finalisation de la note relative aux conclusions des études d'opportunité de transformation de 3 EPN en SODE ;
- la validation des plans de contrôle opérationnel 2023 des entreprises publiques et d'audit 2023 ainsi que l'audit de douze (12) entreprises publiques ;
- le fonctionnement effectif des Comités de Suivi des Contrats de Performance, matérialisé par l'élaboration, la transmission de 14 contrats de performance dont (9) signés et (5) en cours de signature.

Ces efforts ont fortement contribué à l'atteinte des résultats du programme avec la réalisation de 5 cibles sur les 5 prévues.

Toutefois, il faut relever quelques difficultés liées à la lenteur dans la communication de l'information financière (les budgets, les états d'exécution budgétaire, les données liées à l'endettement et aux risques budgétaires, etc) par les Entreprises publiques.

Pour pallier ces difficultés, le développement et le déploiement d'un applicatif de collecte d'informations financières auprès des Entreprises publiques est prévu.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 154 : Évolution des indicateurs du Programme PE

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'Administration du Portefeuille de l'Etat						
Taux d'exécution du PAS du programme du portefeuille de l'Etat	%	83	95	93	80	89
Objectif spécifique 2 : Assurer le positionnement du Portefeuille de l'Etat comme un accélérateur de développement						
Nombre d'études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de gestion du portefeuille de l'Etat	Nombre	-	-	3	6	7
Nombre d'entreprises ayant conclu un contrat de performance avec l'Etat au cours de l'année	Nombre	18	18	5	10	14
Nombre de Directeurs Généraux et de Directeurs Généraux adjoints d'entreprises publiques disposant d'un « certificat des Dirigeants d'Entités Publiques de Côte d'Ivoire »	Nombre	-	-	15	75	110
Objectif spécifique 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des entreprises publiques						
Taux de réalisation du plan d'audits et de contrôles opérationnels des entreprises publiques	%	73	100	85	80	100

Source : RAP 2021 et 2022 MBPE / DPPD-PAP 2023-2025 MBPE

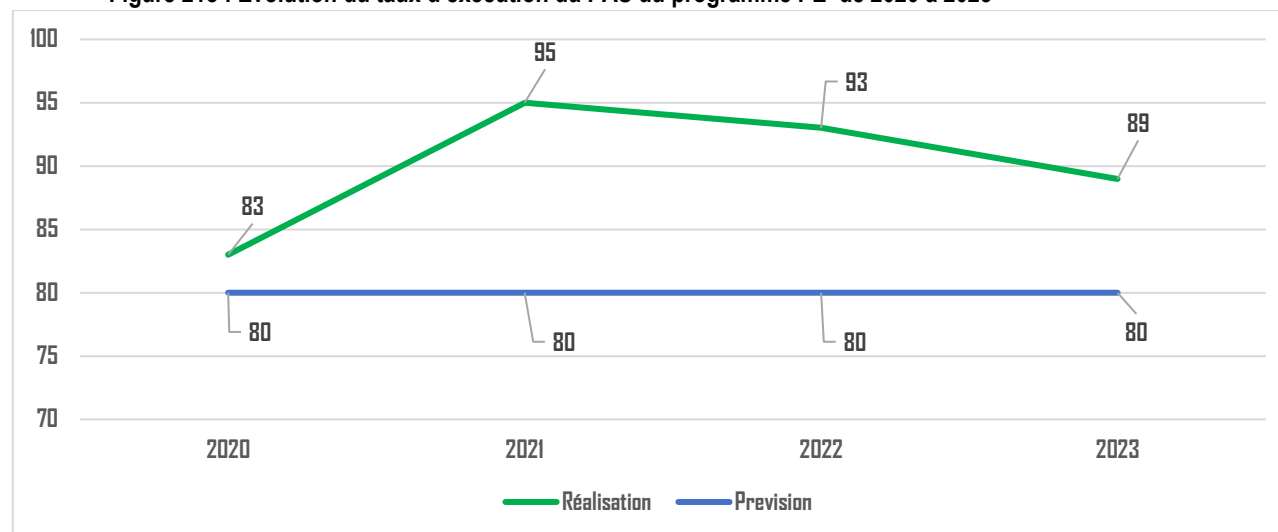
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse des résultats se présente comme suit :

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'Administration du Portefeuille de l'Etat

Indicateur 1.1 : Taux d'exécution du PAS du programme du portefeuille de l'Etat

Figure 218 : Evolution du taux d'exécution du PAS du programme PE de 2020 à 2023



Source : RAP 2020-2021-2022-2023

Définition de l'indicateur : Cet indicateur traduit le niveau de réalisation des activités inscrites dans le Plan d'Actions Stratégique de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat.

Source de données : Rapport d'activités Cabinet / DGPE

Situation de référence : 93% en 2022

Mode de calcul : (Nombre d'activités du PAS réalisées / Nombre d'activités inscrites dans le PAS) x100

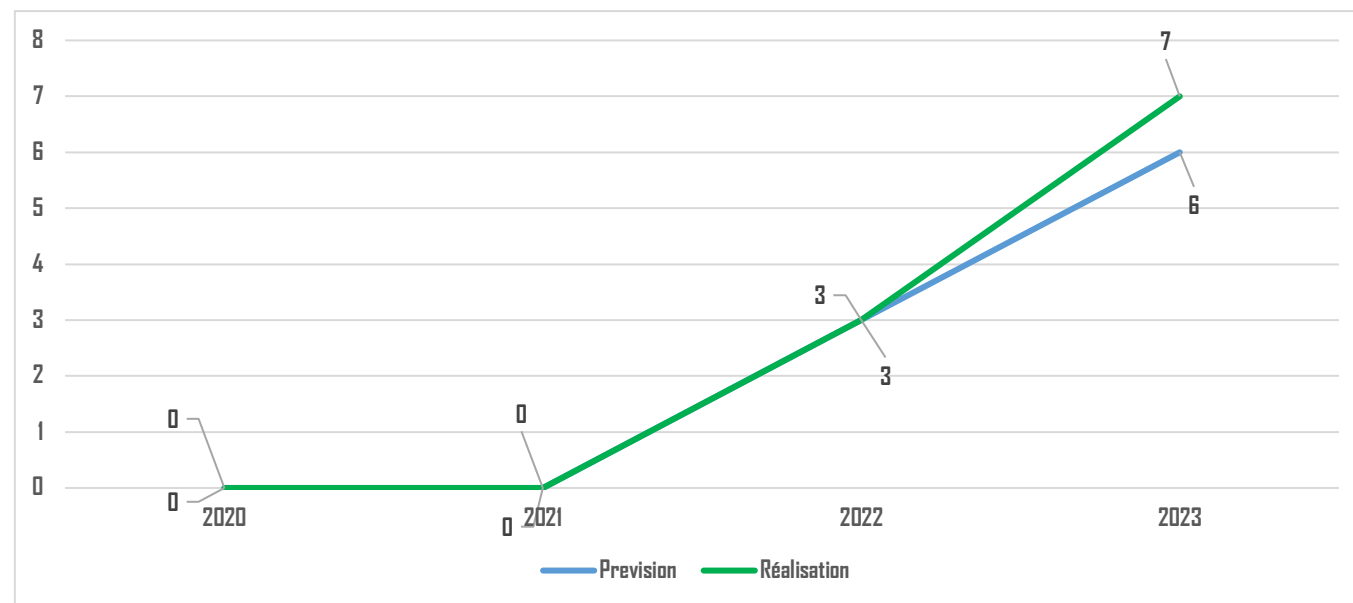
Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 80% en 2024 ; 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : La DGPE s'est engagée à réaliser quarante-cinq (45) activités au titre du PAS 2023. À la fin de l'année 2023, quarante (40) activités sont finalisées, ce qui représente un taux de réalisation de 89%. De 2020 à 2023, cet indicateur a progressé de 6 points, passant de 83 % en 2020 (source : RAP 2022) à 89% en 2023. Depuis l'exercice 2020, les objectifs de taux d'exécution du PAS ont toujours été atteints grâce à une bonne coordination et à la mise en place d'un dispositif de suivi de la réalisation du PAS. Malgré un taux de réalisation élevé de 89%, il reste encore des activités à finaliser en 2023. En mettant l'accent sur la mise en œuvre des activités restantes, la DGPE doit consolider les progrès réalisés et maintenir le niveau de performance en 2024.

Objectif spécifique 2 : Assurer le positionnement du portefeuille de l'Etat comme un accélérateur de développement

Indicateur 2.1 : Nombre d'études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de gestion du portefeuille de l'Etat

Figure 219 : Evolution du nombre d'études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de gestion du portefeuille de l'Etat de 2020 à 2023



Source : RAP 2022-2023

Définition de l'indicateur : Cet indicateur traduit le nombre d'études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de gestion du portefeuille de l'Etat.

Source de données : Rapport PMO de la stratégie (DGPE)

Situation de référence : 3 en 2022

Mode de calcul : Dénombrement

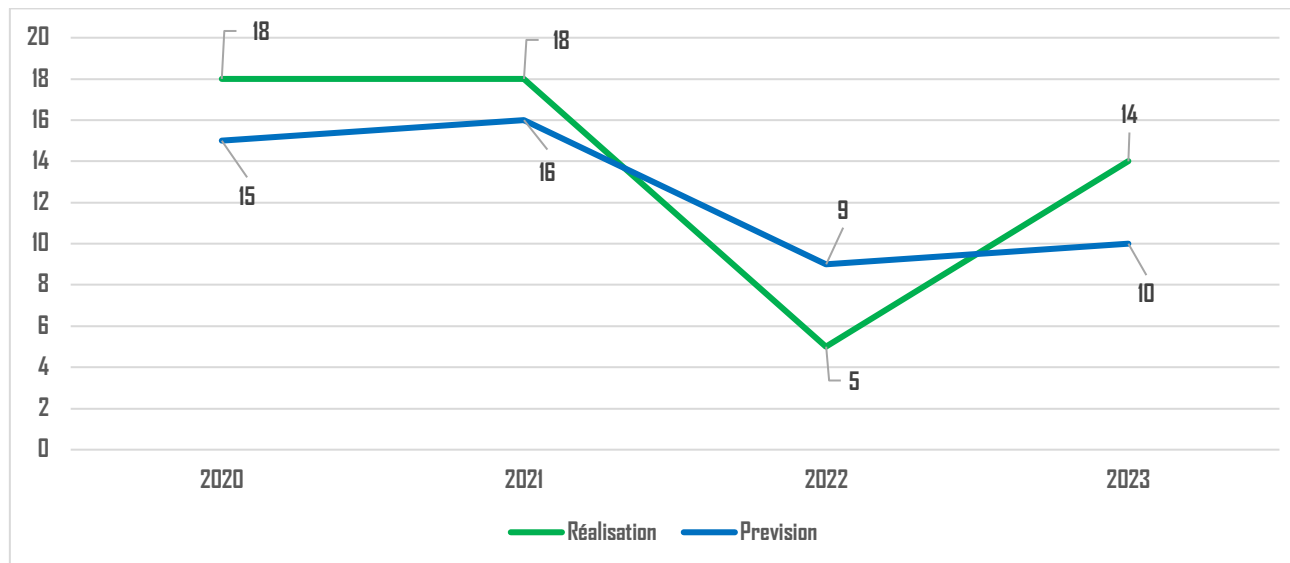
Valeurs cibles : six (6) études en 2023 ; sept (7) études en 2024 ; six (6) études en 2025

Analyse de l'indicateur : À la fin de 2023, sept (7) études ont été réalisées sur six (6) prévues, ce qui représente un taux de réalisation de 117%. Ces études comprenaient la transformation de deux (2) entreprises publiques nationales en sociétés d'État, ainsi que cinq (5) évaluations des conseils d'administration par des cabinets indépendants. L'évaluation de cet indicateur a débuté en 2022.

De 2022 à 2023, il a progressé de 4 points, passant de 3 à 7 études. Cette amélioration est principalement attribuable à une planification plus efficace des études et à des séances de travail régulièrement organisées avec les structures chargées de les réaliser. Il est essentiel de continuer à renforcer les capacités des acteurs chargés du suivi des recommandations des études en leur fournissant le soutien nécessaire, les ressources adéquates et la formation appropriée pour mener à bien leurs missions.

Indicateur 2.2 : Nombre d'entreprises ayant conclu un contrat de performance avec l'Etat au cours de l'année

Figure 220 : Evolution du nombre d'entreprises ayant conclu un contrat de performance avec l'Etat au cours de l'année de 2020 à 2023



Source : RAP 2020-2021-2022-2023

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le nombre de contrats de performance élaborés par la DGPE et transmis aux entreprises sélectionnées pour ce processus au cours de l'année.

Source de données : Rapport d'activités DGPE

Situation de référence : 5 en 2022

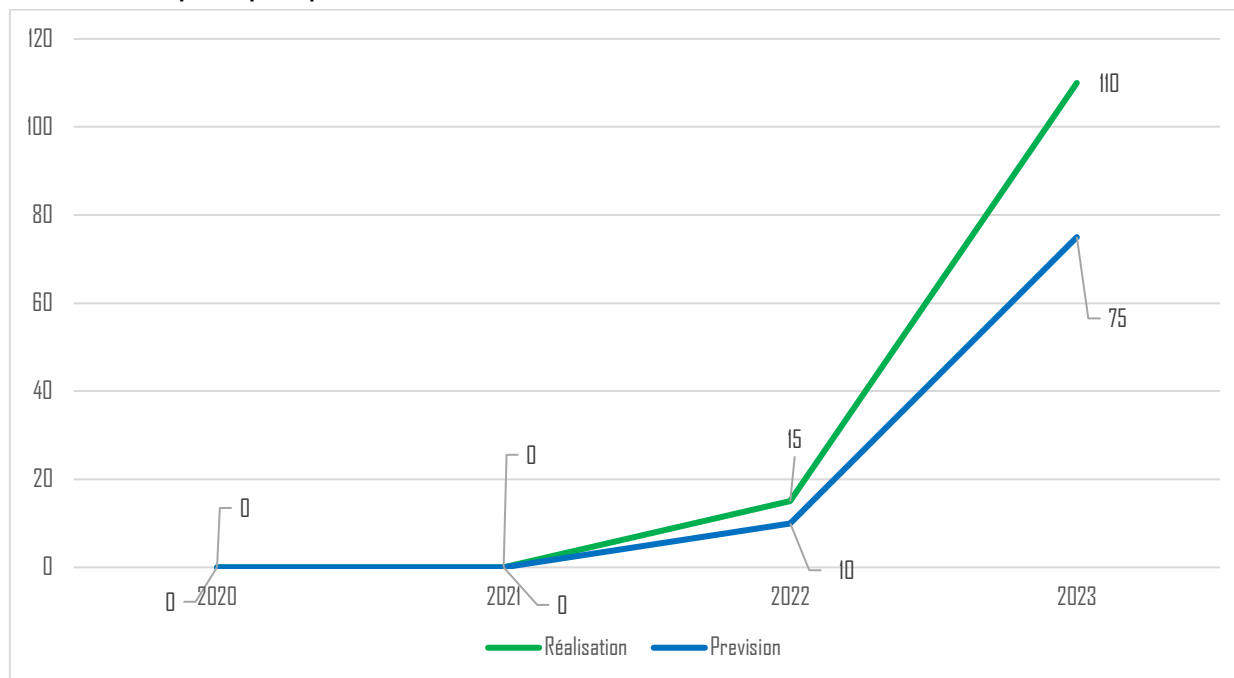
Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : dix (10) contrats en 2023, dix (10) contrats en 2024 et dix (10) contrats en 2025

Analyse de l'indicateur : Au terme de l'exercice 2023, un total de 14 contrats de performance ont été élaborés et transmis aux entreprises, alors que seulement 10 étaient prévus pour l'année 2023. Parmi ceux-ci, 9 ont été effectivement signés (BNI, BHCI, SNPECI, SODEXAM, PAA, LBTP, BNETD, GESTOCI et ONAD), et 5 sont en cours de signature par toutes les parties prenantes (ANSUT, LONACI, AGEROUTE, ONECI et SOTRA). De 2020 à 2023, cet indicateur a connu une régression de 4 points, passant de 18 contrats signés en 2020 (source : RAP 2022) à 14 contrats signés en 2023. Cette diminution n'est pas une contreperformance, car le nombre de contrats signés dans l'année est fonction du nombre d'entreprises ciblées. Sur la même période, le nombre d'entreprises ciblées est passé de 15 à 10. Bien que neuf contrats aient été signés et cinq soient en cours de signature, il est important de veiller à ce que le processus de signature soit aussi efficace que possible pour éviter les retards. Cela pourrait impliquer une communication proactive avec les parties prenantes, des mécanismes de suivi et des efforts supplémentaires pour résoudre rapidement les éventuels obstacles à la signature des contrats.

Indicateur 2.3 : Nombre de directeurs généraux et de directeurs généraux adjoints d'entreprises publiques disposant d'un « certificat des dirigeants d'entreprises publiques de Côte d'Ivoire »

Figure 221 : Evolution du nombre de directeurs généraux et de directeurs généraux adjoints d'entreprises publiques disposant d'un « certificat des dirigeants d'entreprises publiques de Côte d'Ivoire » de 2020 à 2023



Source : RAP 2022-2023

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le nombre de Directeurs Généraux (DG), Directeurs Généraux Adjoints (DGA) et Administrateurs d'Entreprises Publiques qui disposent d'un Certificat des Dirigeants d'Entreprises Publiques de Côte d'Ivoire.

Source de données : Rapport d'activités DGPE

Situation de référence : 15 en 2022

Mode de calcul : Dénombrement

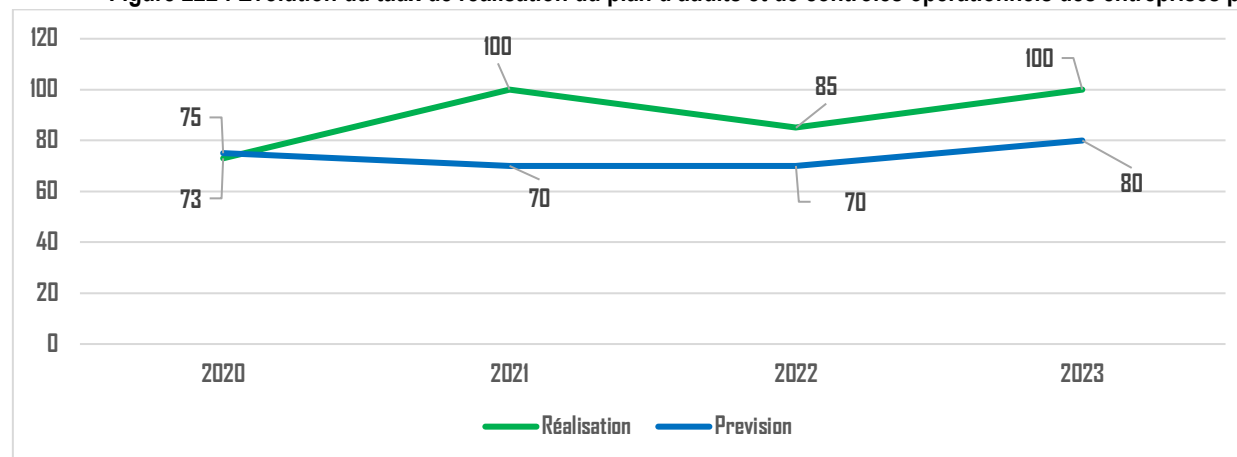
Valeurs cibles : 75 en 2023 ; 80 en 2024 et 80 en 2025

Analyse de l'indicateur : À la fin de l'année 2023, 110 Dirigeants sociaux ont été formés et disposent d'un Certificat des Dirigeants d'Entreprises Publiques de Côte d'Ivoire pour une cible de 75. L'évaluation de cet indicateur a véritablement commencé en 2022. Ainsi, de 2022 à 2023, il a connu une progression de 95 points, passant de 15 à 110 Dirigeants sociaux formés. Pour atteindre cette performance, la DGPE s'est assurée de la disponibilité des dirigeants sociaux et a mis en place une stratégie de suivi du programme de renforcement des capacités de ceux-ci. Pour maintenir cette dynamique, il est important de continuer à investir régulièrement dans la formation continue des dirigeants sociaux.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des entreprises publiques

Indicateur 3.1 : Taux de réalisation du plan d'audits et de contrôles opérationnels des entreprises publiques

Figure 222 : Evolution du taux de réalisation du plan d'audits et de contrôles opérationnels des entreprises publiques de 2020 à 2023



Source : RAP 2020-2021-2022-2023

Définition de l'indicateur : Cet indicateur traduit la part des Entreprises Publiques sélectionnées dans le plan annuel d'audits et de contrôles opérationnels qui ont fait l'objet d'audit et de contrôle effectif.

Source de données : Rapport d'activités DGPE

Situation de référence : 85% en 2022

Mode de calcul : (Nombre de missions d'audits et de contrôles réalisées / Nombre de missions d'audits et de contrôles opérationnels prévues dans le plan annuel d'audit et de contrôle des entreprises publiques) x100

Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 80% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le plan d'audit 2023 comprend douze (12) Entreprises Publiques à auditer (LONACI, SIR, ADERIZ, ONECI, AFOR, SIPF, ONEP, IDT, SIVAC, SODEMI, INS, BHCI). Quant au plan de contrôles opérationnels, il comprend cinq (5) entreprises soumises au contrôle en 2023 (SOTRA, ONAD, ANADER, ANSUT, RTI). A la date du 31 décembre 2023, le plan d'audit est intégralement exécuté (12 missions d'audit réalisées sur 12 prévues) et les cinq (5) missions de contrôle sont mises en œuvre sur les cinq (5) prévues, soit un taux de réalisation de 100%. Les résultats de cet indicateur ont connu une amélioration progressive au cours des années précédentes, passant de 73% en 2020 (source : RAP 2022) à 100% en 2023, grâce à la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation du plan d'audit et des contrôles opérationnels des entreprises publiques. Bien que le taux de réalisation soit de 100%, il est important de s'assurer que les recommandations des audits et des contrôles réalisés soient suivies de manière rigoureuse par les différents acteurs (DGPE et Entreprises publiques).

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Le programme « Portefeuille de l'Etat » s'est doté d'une nouvelle stratégie pour la période 2021-2025 dont la vision est « DGPE, accélérateur de développement », visant 3 objectifs, à savoir :

- accélérer l'amélioration de la performance du Portefeuille ;
- renforcer la diffusion des principes de bonne gouvernance ;

- amplifier l'impact des entreprises publiques sur les secteurs productifs et catalyser leur développement.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective et optimale des différentes recommandations de la nouvelle stratégie, un plan de transformation a été conçu. Il se décline en cinq (5) programmes majeurs composés au total de treize (13) projets structurants et fixant les priorités pour les années à venir. Ce sont :

- la gouvernance ;
- la stratégie sectorielle du portefeuille ;
- l'organisation des capacités internes ;
- l'opérationnalisation juridique du positionnement institutionnel ;
- le Project Management Office (PMO) ;
- le Change management.

Toutefois, il faut relever quelques difficultés liées à la lenteur dans la communication de l'information financière (les budgets, les états d'exécution budgétaire, les données liées à l'endettement et aux risques budgétaires, etc) par les Entreprises publiques.

IV.2. Recommandations

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie 2021-2025 de gestion du Portefeuille de l'Etat devra s'accélérer à travers le développement d'applicatifs de collecte d'informations financières auprès des Entreprises publiques, l'amélioration du dialogue de gestion et l'implication de toutes les parties prenantes.

CONCLUSION

En définitive, les crédits budgétaires alloués au programme au titre de l'exercice 2023, ainsi que le personnel (193 agents toutes catégories confondues) mis à disposition ont eu un impact considérable sur les résultats du programme en 2023. Pour ce qui est de l'exécution budgétaire, elle affiche un taux de 98,78% dont 100% pour les dépenses de personnels et d'investissements et 97,85% pour les dépenses de biens et services.

Aussi, il ressort de l'exercice 2023 que le programme « Portefeuille de l'Etat » a enregistré une performance remarquable à travers l'atteinte de l'ensemble de ses résultats, soit un taux de réalisation global de 100%.

CONCLUSION GENERALE

L'utilisation des ressources allouées aux programmes « Administration Générale » (hors DCF) et « Portefeuille de l'Etat » a contribué significativement à l'atteinte des résultats stratégiques du ministère notamment, « le Plan d'Actions Stratégiques (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre » et « la gestion des entreprises publiques et parapubliques est améliorée ».

Au titre de l'exercice 2023, le budget actuel global de 91 106 735 693 FCFA a été exécuté à hauteur de 97,77%. Pour ce qui est des objectifs spécifiques, le niveau d'atteinte des cibles liées aux indicateurs y afférant est ressorti à 100%.

Cette performance est le résultat de plus de rigueur dans le processus d'élaboration, d'exécution, de suivi du budget de l'Etat, d'un suivi physique permanent des investissements publics, du renforcement du dialogue de gestion en vue d'une exécution conforme aux résultats escomptés et l'appropriation des outils d'élaboration des documents budgétaires.

Malgré ces résultats jugés satisfaisants, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des aspects à améliorer dans la mise en œuvre des activités.

Au regard des efforts significatifs déjà consentis et des acquis à préserver, il est important que l'ensemble des acteurs respectent les exigences de redevabilité induite par la gestion budgétaire en mode budget-programme. Cette disposition permettra de renforcer la qualité des services aux usagers-clients et de poursuivre les efforts pour une gestion efficiente des finances publiques.

**SECTION 439: MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE
D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERE, DE
L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA**

439 : MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA

INTRODUCTION

Le Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora créé par décret n° 2022-785 du 30 septembre 2022 portant nomination

d'un membre du Gouvernement, en la personne de SEM Léon KACOU ADOM, a pour mission d'assister le Ministre d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora en matière de promotion de l'intégration régionale et d'assistance des Ivoiriens à l'étranger.

A ce titre, l'exercice budgétaire 2023 du Ministère Délégué s'est articulé autour du programme « Administration Générale » dont le Responsable est le Directeur de Cabinet, SEM Wautabouna OUATTARA nommé par décret n°2023-201 du 22 mars 2023 portant nomination du Directeur de Cabinet du Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

Il importe de relever que la réalisation des activités du Ministère Délégué s'est déroulée dans un contexte marqué, au niveau international, par la guerre russo-ukrainienne et ses conséquences socio-économiques planétaires, en passant par les instabilités politico-sécuritaires en Afrique et les crises multiformes en Amérique. Les relations internationales en 2023 se sont manifestées au gré de ces différents tumultes.

Ainsi, le Ministère délégué participe à l'élan de développement amorcé par la Côte d'Ivoire, conformément à l'orientation stratégique qui lui est impartie et libellée dans l'annexe du PND 2021-2025 comme suit : « La Côte d'Ivoire rayonne et la coopération internationale et l'intégration régionale contribuent davantage à la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDE) et à l'accès au marché international et régional ».

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des activités qui font l'objet du présent Rapport Annuel de Performance (RAP), le Ministère Délégué ne disposait pas encore de DPPD-PAP car le décret portant ses attributions n'était pas encore disponible.

I. REALISATIONS DU PROGRAMME

I.1 Activités

Pour la mise en œuvre de ses actions au titre de l'exercice 2023, le Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a bénéficié d'une dotation de 387 811 594 FCFA au titre des Biens et Services.

L'exécution de ces crédits a servi à l'acquisition de matériels roulants, de mobiliers et matériels de bureau, de matériels informatiques et au fonctionnement courant des services. Ces crédits ont permis également la participation du Ministère Délégué aux réunions ministérielles statutaires de certaines institutions internationales (CEDEAO, Union Africaine, etc.) et d'accorder des audiences à certains Ambassadeurs accrédités en République de Côte d'Ivoire et à des personnalités des secteurs public et privé.

1.2 Crédits budgétaires

Pour la mise en œuvre de ses activités pour l'exercice 2023, le Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a bénéficié d'une dotation de 387 811 594 FCFA au titre des Biens et Services pour son fonctionnement. Cette dotation est en hausse de 136 581 595 FCFA et a été exécutée à hauteur de 387 618 274 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,95%.

Tableau 1: Présentation du budget

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	251 229 999	387 811 594	387 618 274	193 320	99,95%
1.1 Ressources intérieures	251 229 999	387 811 594	387 618 274	193 320	99,95%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	251 229 999	387 811 594	387 618 274	193 320	99,95%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures					
1.2.1 Emprunts projets					
1.2.2 Dons Projets					
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	251 229 999	387 811 594	387 618 274	193 320	99,95%
2.1 Personnel					
2.1.1 Solde y compris EPN					
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et Services	251 229 999	387 811 594	387 618 274	193 320	99,95%
2.3 Transferts					
2.3.1 Transferts courants					
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement					
2.4.1 Trésor					
2.4.2 Financement extérieur					
Dons					
Emprunts					
TOTAL	251 229 999	387 811 594	387 618 274	193 320	99,95%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

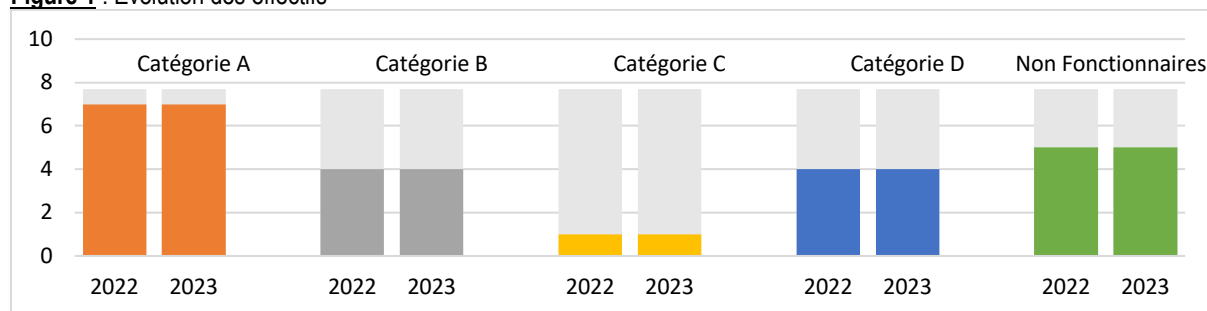
I. 3 Effectifs

Tableau 2: Evolution des effectifs du programme

	Situation au 31 décembre 2022	Variation		Situation au 31 Décembre 2023
		Entrées	Sorties	
Catégorie A	7	0	0	7
Catégorie B	4	0	0	4
Catégorie C	1	0	0	1
Catégorie D	4	0	0	4
Non Fonctionnaires	5	0	0	5
TOTAL	21	0	0	21

Source : MAEIAIE/DRH

Figure 1 : Evolution des effectifs



Source : MAEIAIE

Composé de 07 agents de catégorie A, 04 agents de catégorie B, 01 agent de catégorie C, 04 agents de catégorie D et 05 agents non-fonctionnaires, l'effectif de ce programme n'a pas connu de variation de 2022 à 2023.

Cependant, le Ministère entend renforcer l'effectif de son personnel afin d'accroître sa capacité opérationnelle après l'obtention de son décret portant attributions.

II. DIFFICULTES ET SOLUTIONS

II.1. Difficultés rencontrées

La principale difficulté de ce programme résulte de la non-disponibilité de son Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025, car ne disposant pas de décret portant attribution après sa création.

II.2. Actions mises en œuvre ou solutions envisagées

A la lumière de la difficulté rencontrée, la solution envisagée a été de réaliser les activités en s'appuyant sur le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025 du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

CONCLUSION

Pour l'exercice 2023, le Programme « Administration Générale », unique programme du Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a bénéficié d'un budget de 387 811 594 FCFA, exécuté à hauteur de 387 618 274 FCFA, soit 99,95%.

Ces crédits ont permis l'amélioration partielle du cadre de vie et de travail du personnel. Toutefois, en vue d'améliorer les résultats dudit programme et la performance de l'outil diplomatique, un accent particulier doit être mis sur les activités qui fondent la spécificité de ce Ministère Délégué en attendant le décret portant ses attributions.

Aussi, les crédits exécutés ont permis d'assurer la représentation de la Côte d'Ivoire dans les réunions et rencontres régionales afin de promouvoir une meilleure intégration Africaine avec une Côte d'Ivoire plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional, conformément à la vision du Président de la République.

Pour la période 2024-2026, les perspectives consisteront à mener des actions et activités nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique de l'intégration régionale.

**SECTION 444 : MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE,
CHARGE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE**

SECTION 444 : MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE, CHARGE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE

INTRODUCTION

Le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie est dirigé par Monsieur **ADJE Silas Metch** selon le décret N° 2023-814 du 17 Octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement en remplacement de Monsieur **Paulin Claude DANHO**, Ministre des Sports depuis le Gouvernement du 10 juillet 2018.

Conformément au décret n° 2023-820 du 25 Octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement, la mission principale du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie est de mettre en œuvre et suivre la Politique du Gouvernement en matière de Sports et du Cadre de Vie. Cette mission consiste essentiellement à faire la promotion de la pratique du sport dans toutes ses dimensions et à assurer la préservation et l'amélioration du cadre de vie.

Les interventions du ministère Délégué auprès du Premier Ministre, en charge des Sports et du Cadre de Vie sont organisées autour de deux (02) programmes, notamment, le Programme Administration Générale et le Programme Sport. Ces programmes sont animés par 1 Direction générale, 9 Directions centrales, 34 Directions régionales et 75 Directions départementales.

Les actions et activités du ministère ont été menées dans un contexte marqué essentiellement par l'engagement de la Côte d'Ivoire à organiser la CAN 2023. Ce Rapport Annuel de Performance (RAP) présente le niveau de réalisation des activités au titre de l'année 2023.

Outre l'Introduction et la Conclusion, le présent rapport est structuré en trois grandes parties, notamment (i) le ministère, (ii) le Programme 1 « Administration Générale » et (iii) le Programme 2 « Sports ».

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère des Sports est subdivisé en deux (02) programmes déclinés en sept (07) actions comprenant 158 activités.

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	04	131
Programme 2 : Sports	03	27
Total	07	158

I.2. Politique ministérielle

Principales Orientations

- Le renforcement du cadre réglementaire du sport ;
- Le développement de l'offre d'infrastructures sportives ;
- La promotion de la pratique du sport ;
- La promotion de l'industrie du sport ;
- Le financement du sport ;
- Le développement de l'offre de formation.

Résultats stratégiques

- L'administration est moderne et performante ;
- Les infrastructures sont adaptées à la pratique des activités sportives ;
- Les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau sont promus.

Objectifs globaux (OG)

- Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport **(OG1)** ;
- Améliorer la pratique du sport en Côte d'Ivoire **(OG2)**.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère en charge des sports et du cadre de vie est organisé en deux (02) programmes soutenus par deux (02) objectifs globaux décomposés en huit (08) objectifs spécifiques vérifiés par vingt (20) indicateurs et vingt (20) cibles associées.

Tableau 155 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	8	20	20

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	OS 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel	02	01
	OS 2 : Assurer la coordination générale en matière de sport	02	02
	OS 3 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets	02	02
	OS 4 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	03	03
	OS 5 : Développer l'offre de formation adaptée aux métiers du sport	02	02
P2 : Sport	OS 1 : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives	03	02
	OS 2 : Mettre en place un système de maintenance des infrastructures sportives	02	02
	OS 3 : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau	04	04
TOTAL		20	18

Au terme de l'exercice 2023, sur les vingt (20) cibles associées, dix-huit (18) cibles ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 90%. Cette performance est due à une meilleure coordination de la politique générale du secteur qui a permis aux structures centrales et aux services déconcentrés notamment les DR et DD de déployer à échelle cette politique dans toutes les localités du pays. Ainsi, le niveau de pratique du sport s'est considérablement amélioré en passant de 40% en 2022 à 46% en 2023. Les réformes majeures du secteur notamment la loi sur le sport et ses textes application ont permis de moderniser l'administration et amorcer la professionnalisation de la pratique sportive. En outre, l'on note d'importantes réalisations d'infrastructures sportives dans le cadre de l'organisation de la CAN 2023. Il faut noter également la relance des compétitions multi-disciplines en milieu scolaire et universitaire avec une participation accrue des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU en 2023.

II. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 156 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Tx de réal = (R/P) × 100
1. RESSOURCES	225 282 253 786	42 017 815 043	39 718 304 477	2 299 510 566	94,53%
1.1 Ressources intérieures	102 060 482 113	42 017 815 043	39 718 304 477	2 299 510 566	94,53%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	102 060 482 113	42 017 815 043	39 718 304 477	2 299 510 566	94,53%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00%
1.2 Ressources extérieures	123 221 771 673	0	0	0	0,00%
1.2.1 Emprunts projets	123 221 771 673	0	0	0	0,00%
1.2.2 Dons projets	0	0	0	0	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00%
2. CHARGES	225 282 253 786	42 017 815 043	39 718 304 477	2 299 510 566	94,53%
2.1 Personnel	9 336 145 403	11 413 745 956	11 413 745 955	1	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	9 336 145 403	11 413 745 956	11 413 745 955	1	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0,00%
2.2 Biens et Services	1 939 476 433	1 931 759 162	1 837 996 021	93 763 141	95,15%
2.3 Transferts	15 317 647 289	17 800 311 789	15 594 564 365	2 205 747 424	87,61%
2.3.1 Transferts courants	15 201 699 289	17 726 710 789	15 520 963 365	2 205 747 424	87,56%
2.3.2 Transferts en capital	115 948 000	73 601 000	73 601 000	0	0,00%
2.4 Investissement	198 688 984 661	10 871 998 136	10 871 998 136	0	100,00%
2.4.1 Trésor	75 467 212 988	10 871 998 136	10 871 998 136	0	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	123 221 771 673	0	0	0	0,00%
Dons	0	0	0	0	0,00%
Emprunts	123 221 771 673	0	0	0	0,00%
TOTAL	225 282 253 786	42 017 815 043	39 718 304 477	2 299 510 566	94,53%

Source : Extrait SIGOBE

Commentaires :

Sur la période 2022-2023, le budget du ministère des sports a connu une baisse de **183 264 438 743 FCFA** soit **81,34%**. En effet, 2022 marque la fin de tous les projets de construction des infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023 et du projet de construction de dix (10) mini-complexes sportifs dénommés AGORA lesquels projets n'ont pas été budgétisés en 2023.

Pour la gestion 2023, le ministère des sports a bénéficié d'une dotation budgétaire global de **42 017 815 043 FCFA**. Quant à la réalisation, elle s'élève à **39 718 304 477 FCFA**, soit un écart de **2 299 510 566 FCFA** qui correspond à un taux de **5,47%**. Cet écart constaté provient des engagements effectués par Ordre de Paiement (OP) pour lesquels, le crédit n'est définitivement consommé qu'après régularisation. Il s'agit de certaines activités à transferts, notamment « **Prendre en charge de la participation des équipes nationales qualifiées aux compétitions internationales** » et « **Apporter un appui à la formation des athlètes de haut niveau par l'octroi de bourses** ».

Le taux d'exécution global du budget s'élève à **94,53%**. Ce fort taux est dû à l'exécution à 100% du budget d'investissement.

S'agissant des transferts, leur taux d'exécution s'élève à **87,56%**. Ce taux est impacté par la non régularisation de certaines activités à transferts comme expliqué plus haut.

Pour ce qui est des biens et services, le taux d'exécution de **95,15%** correspond à la régulation budgétaire imposée par le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaire de l'Etat (SIGOBE).

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Programme Administration Générale est dirigé par Monsieur **Serges Sylvain KOUTOUAN** depuis le 04 mai 2022 jusqu'au 06 décembre 2023, date à laquelle il a été remplacé par Professeur **YAO N'guessan Alfred**, Directeur de Cabinet du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie selon le décret 2023-956 du 06 décembre 2023.

Ce programme vise à mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport. De façon spécifique, il s'agit de :

- Renforcer le cadre juridique et institutionnel ;
- Assurer la coordination générale en matière de sport ;
- Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Développer de l'offre de formation adaptée aux métiers du sport.

La mise en œuvre des actions et activités prévues au Programme Administration Générale au titre de l'exercice 2023 s'est déroulée dans un contexte marqué par l'engagement de la Côte d'Ivoire à organiser la CAN 2023. Cette situation a eu un impact positif en matière de coordination des activités programmées.

Outre l'introduction et la conclusion, la présentation de ce programme, s'articule autour de quatre (04) points, notamment, la (i) présentation de la stratégie du Programme, les (ii) réalisations du programme au cours de l'exercice 2023, la (iii) performance du Programme et les (iv) perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

- **Objectif Global du programme**
Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport.
- **Résultat stratégique du programme**
L'administration est moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Pour rappel, le budget consacré au programme administration générale s'élève à **12 896 740 781 francs CFA**, soit **30,69%** du budget global du ministère. Il se répartit en nature de dépenses comme suit :

Personnel	=	9 826 568 577
Biens et services	=	1 454 606 181
Transferts	=	1 615 566 023

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget du programme 1 a été exécuté avec un taux de **99,64%** et la priorité a été accordée d'abord à la mise à disposition des crédits de l'EPN relevant de ce programme (transferts) et également des salaires. De même, chaque responsable d'unité opérationnelle a également exécuté son budget avec satisfaction. Il faut noter que, contrairement au budget initial, le budget de ce programme a connu une baisse de **281 076 995 FFCA** soit **2,13%** provenant globalement de la réduction des transferts à l'INJS. L'analyse de l'exécution budgétaire fait une comparaison entre les réalisations de l'année **2022** et le budget initial y compris les modifications apportées par la LFR (Loi de Finance Rectificative) ou tout acte réglementaire. Cette analyse est renforcée également par des tableaux et des graphiques qui rendent compte des évolutions constatées.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 157 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Promotion et coordination de la politique du secteur	1 359 621 082	1 347 162 570	778 327 780	940 093 824	2 358 194 249	1 615 566 023	0	0	4 496 143 111	3 902 822 417
Action 2 : Amélioration du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques	0	0	15 681 000	37 815 486	0	0	0	0	15 681 000	37 815 486
Action 3 : Amélioration du cadre de gestion des ressources humaines	0	0	38 630 973	54 349 358	0	0	0	0	38 630 973	54 349 358
Action 4 : Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine	7 084 431 733	8 479 406 007	466 270 731	422 347 513	0	0	0	0	7 550 702 464	8 901 753 520
TOTAL	8 444 052 815	9 826 568 577	1 298 910 484	1 454 606 181	2 358 194 249	1 615 566 023	0	0	12 101 157 548	12 896 740 781

Source : Extrait SIGOBE

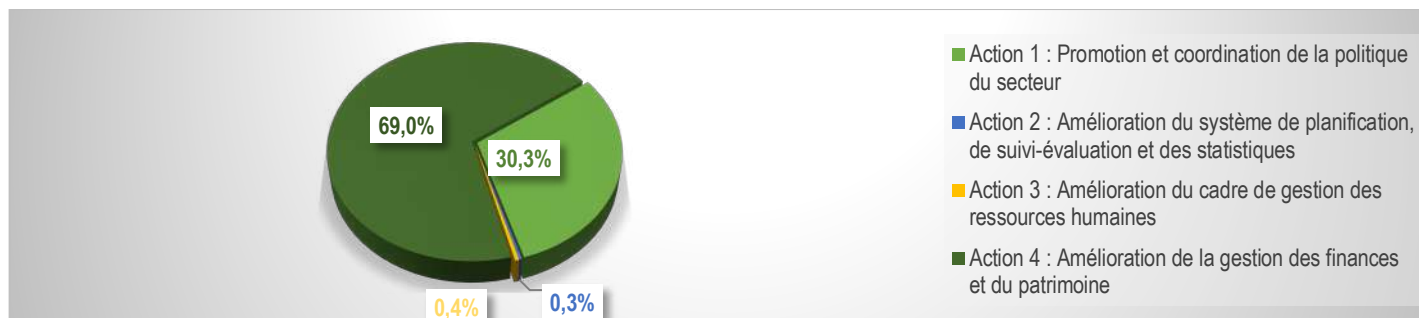
Commentaires :

Pour la gestion 2023, le budget dédié à l'action « Promotion et coordination de la politique du secteur » a connu une baisse de **625 117 204 FCFA** soit **13,90%** par rapport à celui de 2022. En effet, cette situation est due à la prise en charge sur le budget 2022 des arriérés des pécules et indemnités des élèves fonctionnaires de l'INJS.

En ce qui concerne l'action « Amélioration du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques », la hausse de **22 129 986 FCFA** correspond à la prise en charge au budget 2023 d'un véhicule de service pour la Direction de la planification.

Relativement à l'action « Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine », un écart de **1 351 031 497 FCFA** est observé entre les réalisations des années 2022 et 2023. Cette hausse est consécutive aux premiers mandatements des nouveaux fonctionnaires mis à la disposition de notre département ministériel.

Graphique 232 : Exécution financière par action du Programme 1



II.2. Évolution des effectifs

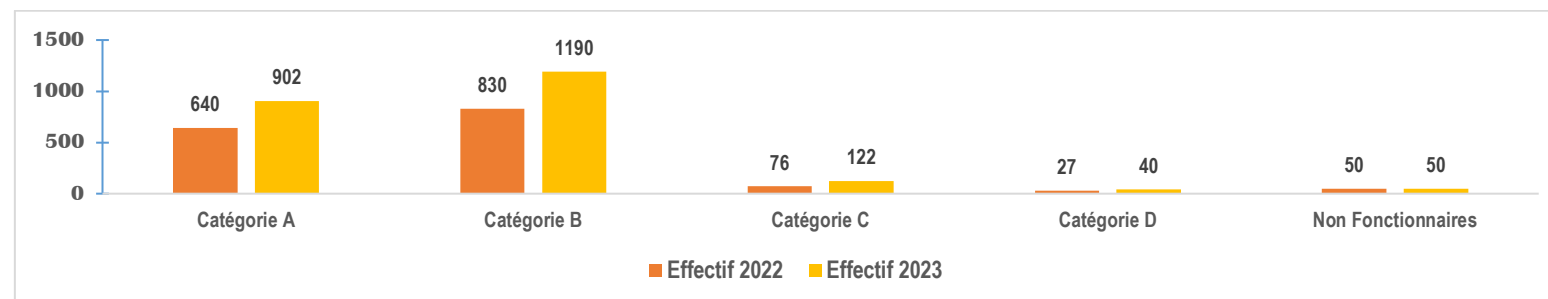
Tableau 158 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				Total fin d'année (a)+(b)-(c)
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	640	81	0	293	31	902
Catégorie B	830	353	0	365	5	1190
Catégorie C	76	16	0	48	2	122
Catégorie D	27	21	0	16	3	40
Non Fonctionnaires	50	0	0	0	0	50
TOTAL	1623	471	0	722	41	2304

Source : catalogue des mesures nouvelles

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 233 : Evolution des effectifs du Programme 1



En 2023, les effectifs du personnel du Programme 1 sont passés de **1 623** en 2022 à **2 304**, soit une augmentation de **681** agents, correspondant à un taux d'augmentation d'environ **42%**. Cette performance est due à la satisfaction totale des besoins en personnel de catégorie B exprimé par les DR et DD. Cette situation a un impact positif sur la performance du Programme Administration Générale quant à la coordination de la politique du sport dans les régions et départements.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre du programme administration générale, les actions mises en œuvre visent à (i) Renforcer le cadre réglementaire et institutionnel ; (ii) Assurer la coordination générale en matière de sport ; (iii) Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets ; (iv) Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles et (v) Former aux emplois et métiers du sport.

A cet effet, les principaux résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités sur la période se présentent comme suit :

❖ Cadre réglementaire et institutionnel

03 projets de décret portant réorganisation des Etablissements Publics Nationaux (EPN), respectivement, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU) et l'Office National des Sports (ONS) sont élaborés et en cours de validation avec le SGG en vue de renforcer leur efficacité en matière de mise en œuvre des activités du secteur.

❖ Coordination générale en matière de sport

48 conventions d'objectifs ont été signées avec les fédérations sportives à l'effet d'encadrer la mise en œuvre des projets sportifs.

28 agents constitués d'inspecteurs de ministère et de responsables d'unités administratives ont été formés à l'utilisation des manuels et guides d'audit et de contrôle dans l'administration en vue de renforcer les capacités en matière de contrôle des services et de suivi de la mise en œuvre de la politique des sports.

❖ Planification et suivi-évaluation des programmes et projets

Le plan de travail annuel de l'année 2023 a été élaboré conformément aux priorités du PND, à la feuille de route 2023 du gouvernement et au budget 2023. Il a servi de cadre de référence pour le suivi-évaluation des activités du ministère. A cet effet, 06 bilans ont été élaborés.

❖ Gestion des ressources humaines

Sur une demande de 593 agents, 812 agents ont été mis à la disposition du ministère en vue de satisfaire les besoins en personnel principalement des services déconcentrés.

❖ Formation aux emplois et métiers du sport

En vue d'améliorer l'insertion socioéconomique des jeunes, 1923 étudiants ont été formés aux emplois du sport et 500 jeunes aux métiers du sport.

En termes d'atout, le ministère dispose d'une politique sectorielle notamment la Politique Nationale des Sports (PNS) déclinée en Plan de Travail Annuel (PTA) qui favorise la mise en œuvre et la coordination des activités.

En termes de faiblesses, les textes réglementaires pris sont moyennement connus par les différents acteurs du mouvement sportif entraînant des difficultés d'application desdits textes. Diverses campagnes de sensibilisation ont été menées au travers des DR et DD à l'effet de vulgariser les textes auprès des acteurs du sport. Par ailleurs, l'on note une faible implication des collectivités décentralisées dans la mise en œuvre de la Politique Nationale des Sports (PNS). A cet effet, des rencontres ont été effectuées dans le cadre de la création des Offices Municipaux des Sports.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le Programme Administration générale est soutenu par un (01) objectif global décliné en cinq (05) objectifs spécifiques vérifiés par onze (11) indicateurs et onze (11) cibles associées.

Au terme de l'exercice 2023, dix cibles sur onze (10/11) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 90%.

Tableau 159 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel						
IP 1.1.1 : Proportion de textes règlementaires élaborés	%	-	19%	-	66%	66%
IP 1.1.2 : Proportion de fédérations ayant signé une convention d'objectif	%	-	86%	-	92%	90,56%
Objectif Spécifique 2 : Assurer la coordination générale en matière de sport						
IP 1.2.1 : Proportion d'unités administratives inspectées	%	-	11%	100%	47%	47%
IP 1.2.2 : Proportion d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière	%	-	100%	100%	90%	100%
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets						
IP 1.3.1 : Taux de réalisation physique des projets d'investissement en cours	%	49,94%	66,83%	88,66%	80%	92,08%
IP 1.3.2 : Proportion de missions de suivi- évaluation réalisées	%	-	7%	-	47%	47%
Objectif Spécifique 4 : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP 1.4.1 : Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité conformément au plan de formation	%	19,43%	23,86%	100%	27%	27,6%
IP 1.4.2 : Taux de satisfaction des demandes en personnel émises par les unités administratives	%	73,06	44,24%	31,83%	50%	100%
IP 1.4.3 : Taux d'exécution budgétaire	%	-	83,71%	-	87%	94,53%
Objectif spécifique 1.5 : Développer l'offre de formation adaptée aux métiers du sport						
IP 1.5.1 : Proportion de jeunes formés aux emplois du sport	%	-	36,5%	-	70%	72%
IP 1.5.2 : Proportion de jeunes formés aux métiers du sport	%	-	30%	-	60%	100%

Source : DPPD-PAP 2023-2025/ RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le Programme Administration générale est soutenu par un (01) objectif global décliné en cinq (05) objectifs spécifiques vérifiés par onze (11) indicateurs et onze (11) cibles associées. Au terme de l'exercice 2023, dix cibles sur onze (10/11) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 90% contre 83,33% le taux de réalisation de l'an 2022. L'étape suivante présente l'analyse des indicateurs du dudit programme.

Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2023, une cible sur deux est atteinte, soit un taux de réalisation de 50%.

IP 1.1.1 : Proportion de textes réglementaires élaborés (66%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à élaborer les textes réglementaires en vue de renforcer la gouvernance du secteur et améliorer la mise en œuvre de la Politique Nationale des Sports.

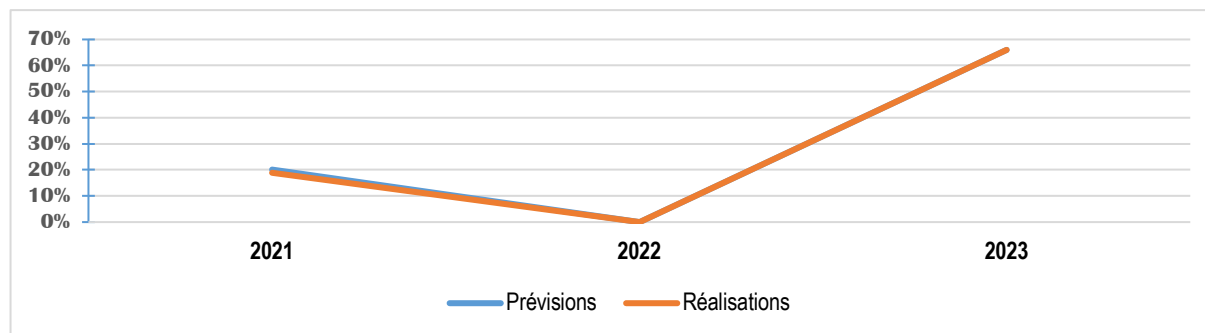
Source des données : Rapport d'activité de la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale (DAJCCI)

Mode de calcul : (Nombre de textes réglementaires élaborés / Nombre de textes réglementaires à élaborer) X 100

Valeur cible : 66%

La prévision 2023 a été atteinte. Les réformes envisagées au titre de l'année notamment les projets de décret de réorganisation des EPN ont été élaborés et en cours de validation avec le SGG.

Graphique 234 : Proportion de textes règlementaires élaborés



IP 1.1.2 : Proportion de fédérations ayant signé une convention d'objectif (90,56%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le nombre de fédérations ayant signées une convention d'objectif dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités fédérales.

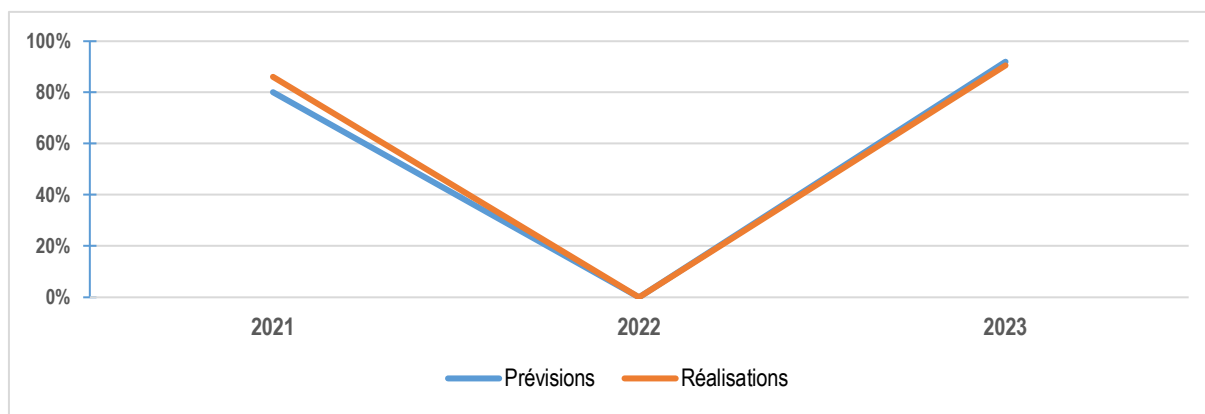
Source des données : Rapport d'activité de la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale (DAJCCI)

Mode de calcul : (Nombre de fédérations ayant signé une convention d'objectif / Nombre de fédérations ayant un agrément) X 100

Valeur cible : 92%

La cible n'est pas atteinte. En effet, sur 53 fédérations agréées, 48 ont signé la convention d'objectif. Les 48 fédérations remplissent les conditions pour bénéficier de l'appui technique et financier de l'Etat. 5 fédérations sont en cours d'évaluation et d'accompagnement pour leur éligibilité à la signature de la convention d'objectif.

Graphique 235 : Proportion de fédérations ayant signé une convention d'objectif



Objectif spécifique 2 : Assurer la coordination générale en matière de sport

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2023, les deux cibles sont atteintes, soit un taux de réalisation de 100%.

IP 1.2.1 : Proportion d'unités administratives inspectées (47%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure les activités de contrôle et de suivi des services centraux et départementaux en vue d'apprécier leurs capacités à mettre en œuvre la Politique Nationale des Sports.

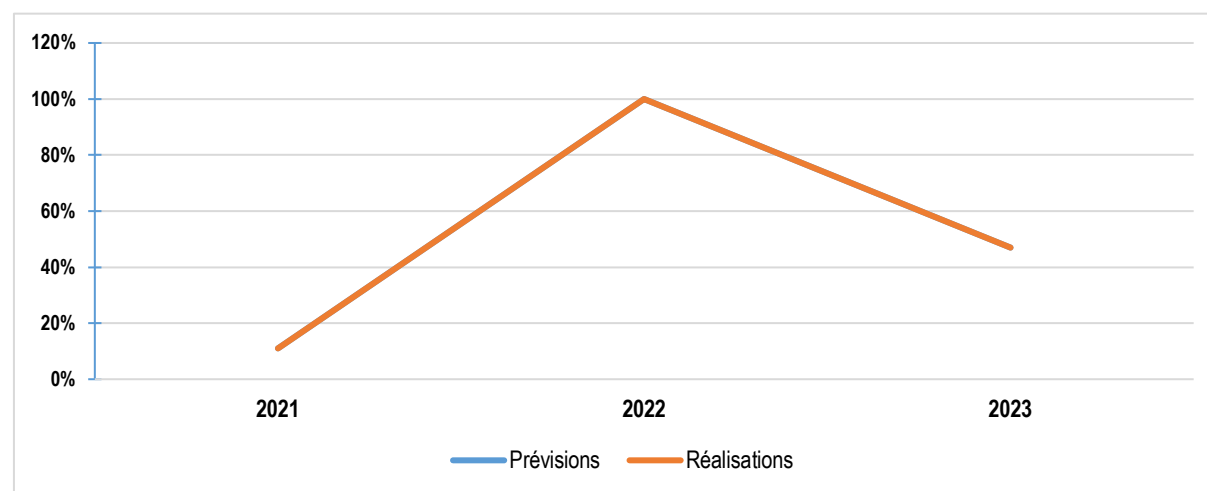
Source des données : Rapport d'activité de l'Inspection Générale (IG)

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'unités administratives inspectées} / \text{Nombre d'unités administratives à inspecter}) \times 100$

Valeur cible : 47%

La cible est atteinte car toutes les missions d'inspections prévues ont été réalisées.

Graphique 236 : Proportion d'unités administratives inspectées



IP 1.2.2 : Proportion d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière (100%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure les capacités des unités administratives en matière de gestion administrative et financière.

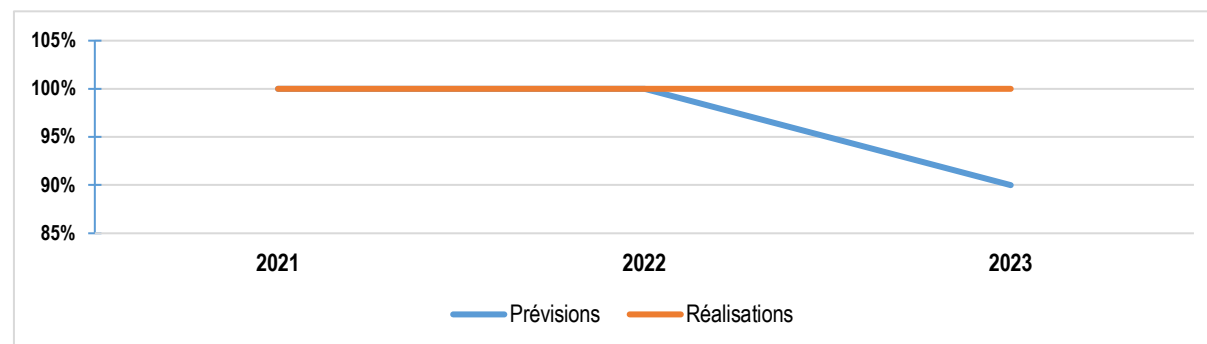
Source des données : Rapport d'activité de l'Inspection Générale (IG)

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière} / \text{Nombre total d'unités administratives}) \times 100$

Valeur cible : 90%

La cible de cet indicateur est atteinte grâce aux missions d'inspections qui ont permis de renforcer les capacités des unités administratives en matière de gouvernance.

Graphique 237 : Proportion d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière



Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2023, les deux cibles sont atteintes soit un taux de réalisation de 100%.

IP 1.3.1 : Taux de réalisation physique des projets d'investissement en cours (92,08%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau de réalisation des projets d'investissement public inscrits au programme d'activités du Ministère en charge des Sports.

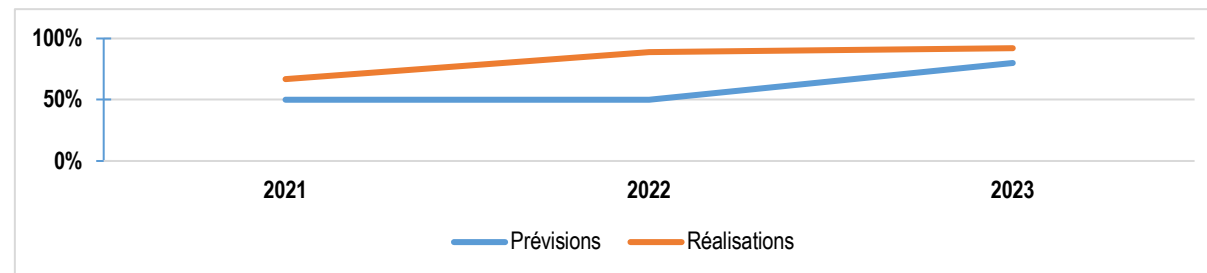
Source des données : Rapport d'activité de la Direction de la Planification, de la Prospective et des Statistiques (DPPS)

Mode de calcul : $(\text{Somme des taux d'exécution physique des projets d'investissement en cours} / \text{Nombre de projets PIP en cours}) \times 100$

Valeur cible : 80%

La cible est atteinte. En effet, le taux de réalisation de ces projets s'est amélioré avec une évolution de 88,66% en 2022 à 92,08% en 2023 due à une accélération de la mise en œuvre des projets CAN encadrée par un système de suivi-évaluation efficace.

Graphique 238 : Taux de réalisation physique des projets d'investissement en cours



IP 1.3.2 : Proportion de missions de suivi- évaluation réalisées (47%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le fonctionnement du système de suivi-évaluation des programmes et projets d'investissements publics du secteur sport.

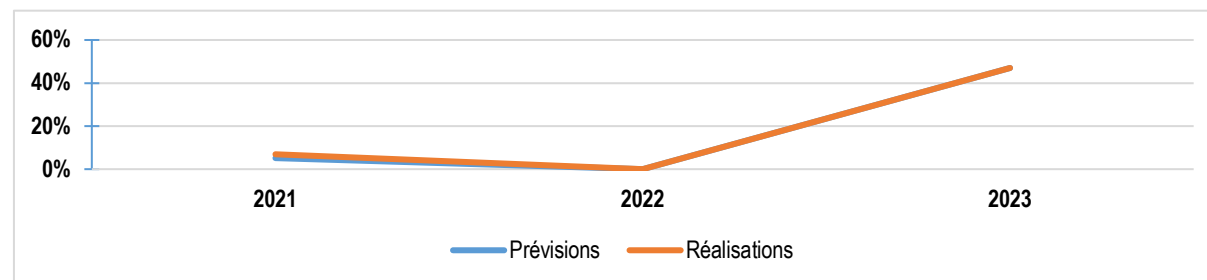
Source des données : Rapport d'activité de la Direction de la Planification, de la Prospective et des Statistiques (DPPS)

Mode de calcul : (Nombre de missions de suivi-évaluation réalisées / Nombre de missions de suivi-évaluation à réaliser) X 100

Valeur cible : 47%

La cible est atteinte. En effet, toutes les missions de suivi programmées spécifiquement sur les infrastructures de la CAN ont été réalisées et assorties de rapports.

Graphique 239 : Proportion de missions de suivi-évaluation réalisées



Objectif spécifique 4 : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Cet objectif spécifique est décliné en trois (03) indicateurs associé à trois (03) cibles. Au terme de l'exercice 2023, les trois cibles sont atteintes soit un taux de réalisation de 100%.

IP 1.4.1 : Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité conformément au plan de formation (27,6%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure les actions en termes de renforcement de capacité des agents du Ministère.

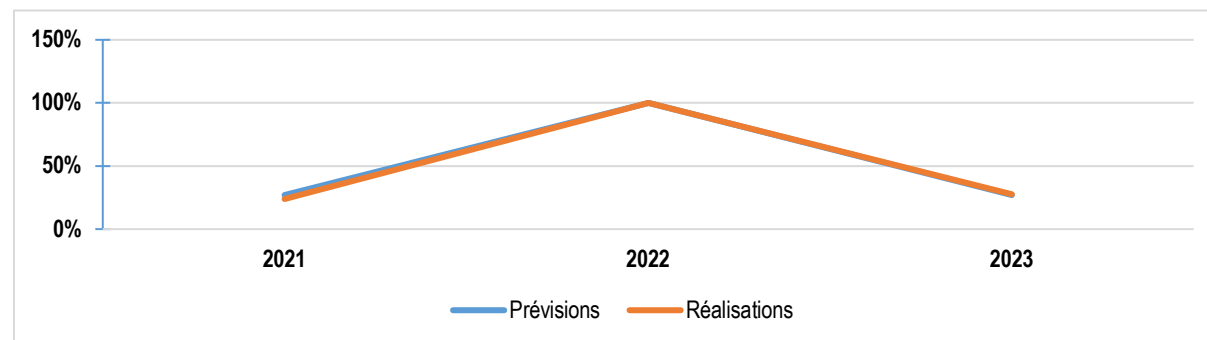
Source des données : Rapport d'activité de la Direction des Ressources Humaines (DRH)

Mode de calcul : (Nombre d'agents formés / Nombre d'agents à former) X 100

Valeur cible : 23,86%

La cible est atteinte du fait de la réalisation de toutes les activités de renforcement de capacités programmées.

Graphique 240 : Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité conformément au plan de formation



IP 1.4.2 : Taux de satisfaction des demandes en personnel émises par les unités administratives (100%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau de couverture des besoins en personnel des services du Ministère.

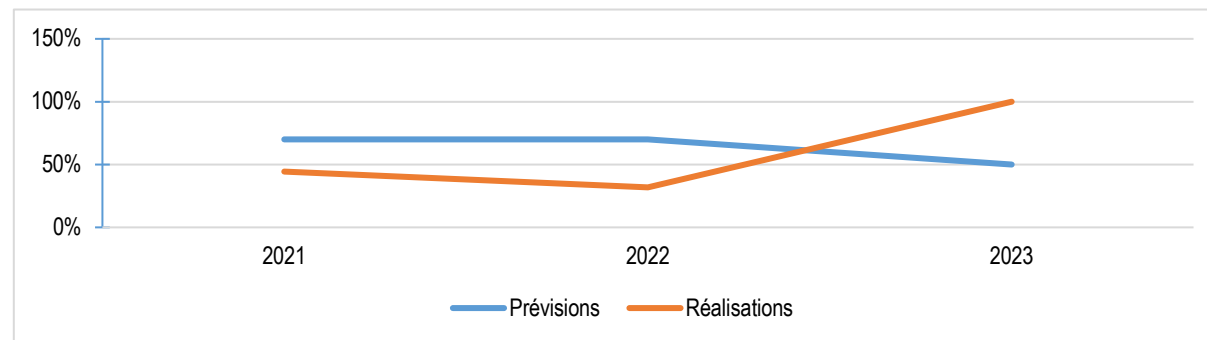
Source des données : Rapport d'activité de la Direction des Ressources Humaines (DRH)

Mode de calcul : (Nombre d'agents mis à la disposition des services du ministère / Nombre total de demandes formulées) X 100

Valeur cible : 50%

La cible est atteinte au-delà de la prévision qui était de 50%. Celle-ci a connu une progression de 2022 à 2023 d'environ 70%. En effet, sur une demande de 593 agents, 636 agents ont été mis à la disposition du ministère en vue de satisfaire les besoins en personnel principalement des services déconcentrés.

Graphique 241 : Taux de satisfaction des demandes en personnel émises par les unités administratives



IP 1.4.3 : Taux d'exécution budgétaire (94,53%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau d'exécution du budget du Ministère au titre de l'exercice 2023.

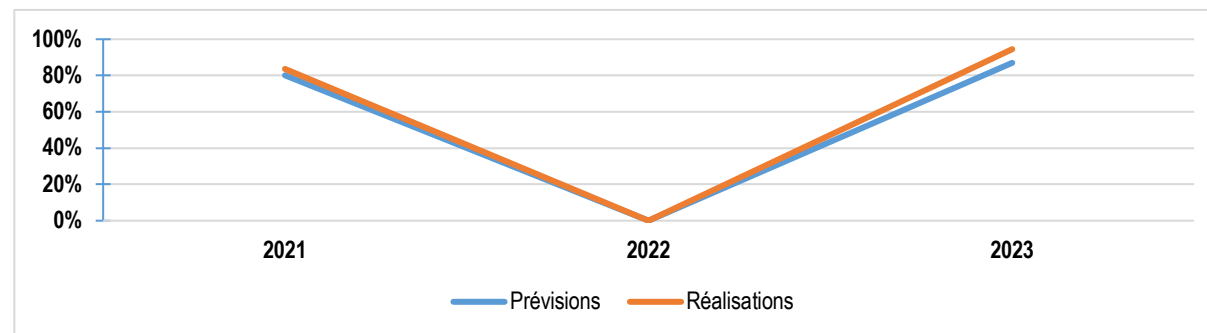
Source des données : Rapport d'activité de la Direction des Affaires Financières (DAF)

Mode de calcul : (Total liquidation / Total budget actuel) X 100

Valeur cible : 87%

La cible est atteinte. En effet, Cette performance se justifie par un meilleur accompagnement des gestionnaires de crédit par les points focaux de la DAF.

Graphique 242 : Taux d'exécution budgétaire



Objectif spécifique 1.5 : Développer l'offre de formation adaptée aux métiers du sport

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2023, les deux cibles sont atteintes soit un taux de réalisation de 100%.

IP 1.5.1 : Proportion de jeunes formés aux emplois du sport (72%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur présente la proportion de jeunes diplômés à la fin du cycle de formations des différentes écoles de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

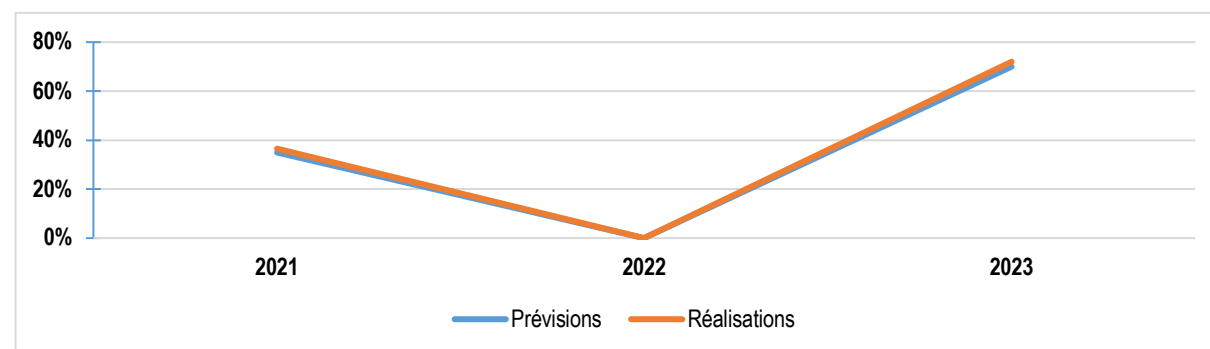
Source des données : Rapport d'activité de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)

Mode de calcul : $(\text{Nombre de jeunes formés aux emplois du sport} / \text{Nombre de jeunes à former aux emplois du sport}) \times 100$

Valeur cible : 70%

La cible est atteinte. En effet, 1923 étudiants ont été formés aux emplois du sport en 2023 contre 1754 en 2022.

Graphique 243 : Proportion de jeunes formés aux emplois du sport



IP 1.5.2 : Proportion de jeunes formés aux métiers du sport (100%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur présente la proportion de jeunes ayant bénéficié d'une formation qualifiante en vue de favoriser leur insertion socioprofessionnelle dans le domaine du sport.

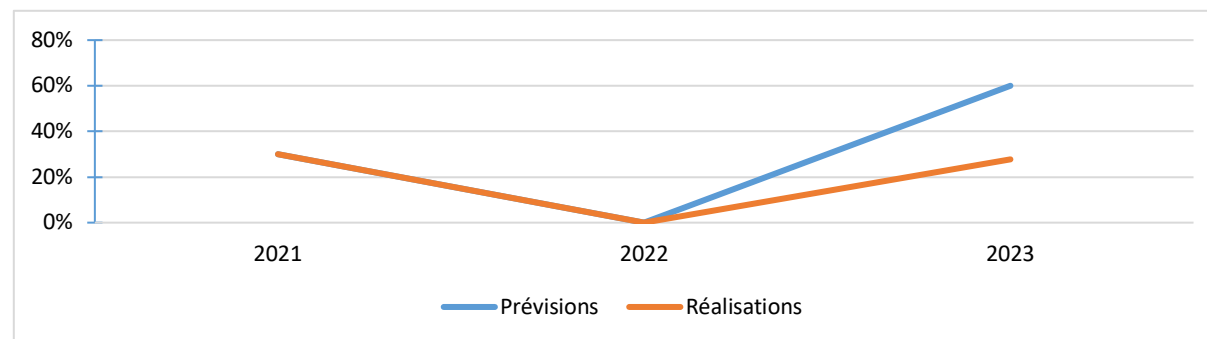
Source des données : Rapport d'activité de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)

Mode de calcul : $(\text{Nombre de jeunes formés aux métiers du sport} / \text{Nombre de jeunes à former aux métiers du sport}) \times 100$

Valeur cible : 60%

La cible est atteinte. En effet, 500 jeunes ont été formés aux métiers du sport en 2023 contre 150 en 2022.

Graphique 244 : Proportion de jeunes formés aux métiers du sport



IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

L'existence de documents de cadrage et textes règlementaires, notamment la Politique Nationale des Sports, les PTA, la loi sur le Sport et ses décrets d'application, ont favorisé la mise en œuvre des activités du Programme Administration Générale.

IV.2. Recommandations

Au titre des recommandations, les suggestions vont dans le sens du renforcement du budget du Programme Administration Générale en vue d'améliorer les capacités de mobilité et l'équipement en matériels sportifs des Directions Régionales et Départementales. De même, une sensibilisation accrue des collectivités territoriales à travers l'installation des offices municipaux pour leur implication effective dans la mise en œuvre de la Politique Nationale des Sports s'avère nécessaire.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2023, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 94%. En dépit de la faible dotation budgétaire de certaines activités, dix cibles sur onze (10/11) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 90%. Toutefois, un renforcement conséquent du budget de ce Programme permettra d'améliorer la performance des actions mises en œuvre en matière de coordination, de contrôle, de suivi-évaluation et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « SPORT »

INTRODUCTION

Le Programme Sport est dirigé par, **Monsieur Bertin KOFFI**, le Directeur Général des Sports et de la vie fédérale depuis le 8 janvier 2020. Ce programme vise à faire la Promotion de la pratique du Sport dans toutes ses dimensions en vue d'améliorer le niveau de pratique par les populations ivoiriennes. Plus spécifiquement ce programme consiste à :

- Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives ;
- Mettre en place un système de maintenance des infrastructures sportives ;
- Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau.

La mise en œuvre du Programme Sport au titre de l'année 2023 s'est déroulée dans un contexte marqué par l'engagement de la Côte d'Ivoire à organiser la CAN 2023. Cette situation a permis une accélération considérable de la réalisation des ouvrages et infrastructures sportives du projet CAN 2023.

Outre l'introduction et la conclusion, la présentation de ce programme, s'articule autour de quatre points, notamment, la (i) présentation de la stratégie du Programme, les (ii) réalisations du programme au cours de l'exercice 2023, la (iii) performance du Programme et les (iv) perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme « SPORT » est un programme qui vise à mettre en œuvre les actions stratégiques de la Politique Nationale des Sports (PNS). L'objectif global associé à ce programme est de « Améliorer la pratique du sport en Côte d'Ivoire », avec pour résultats stratégiques :

- l'offre d'infrastructures sportives est développée ;
- les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau sont promus.

I.2. Le financement du programme

Le programme 2 est le plus important du ministère en terme budgétaire. En effet, le budget dudit programme s'élève à **29 121 074 262** francs CFA soit **69,30 %** du budget global du Ministère. Il se répartit en natures économiques de dépenses comme suit :

Personnel	=	1 587 177 379
Biens et Services	=	477 152 981
Transferts	=	16 184 745 766
Investissements	=	10 871 998 136

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Sur une prévision budgétaire **29 121 074 262 FFCA** au niveau du programme **26 868 312 393 FFCA** ont été exécuté soit **92,26%** et la priorité a été accordée d'abord à la mise à disposition des crédits des EPN relevant de ce programme (transferts et investissements) et également des salaires. De même, chaque responsable d'unité opérationnelle a également exécuté son budget avec satisfaction.

Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget sont l'instabilité du SIGOBE et la non-appropriation du logiciel (SIGOBE) par les différents acteurs.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 160 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Construction, réhabilitation et renforcement du parc des infrastructures sportives	159 027 104	572 434 655	0	0	697 810 000	1 905 568 964	198 688 984 661	10 871 998 136	199 545 821 765	13 350 001 755
Action 2 : Promotion des sports scolaires, universitaires, de masse et du sport pour tous	525 364 484	714 742 724	116 338 623	13 592 523	2 227 755 000	1 659 755 000	0	0	2 869 458 107	2 388 090 247

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 3 : Encadrement de la vie fédérale et promotion des sports de haut niveau	207 701 000	300 000 000	524 227 326	463 560 458	10 033 888 040	12 619 421 802	0	0	10 765 816 366	13 382 982 260
TOTAL	892 092 588	1 587 177 379	640 565 949	477 152 981	12 959 453 040	16 184 745 766	198 688 984 661	10 871 998 136	213 181 096 238	29 121 074 262

Source : Extrait SIGOBE

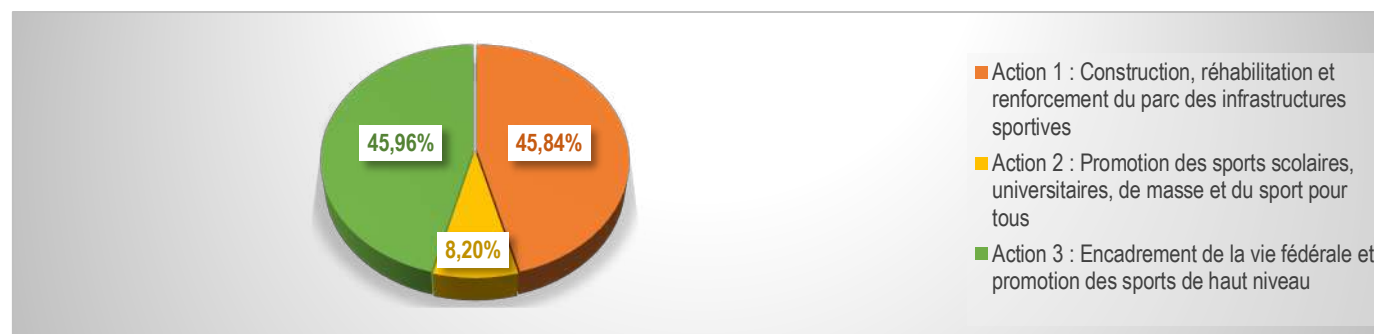
Commentaires :

De 2022 à 2023, le budget de l'action Construction, réhabilitation et renforcement du parc des infrastructures sportives, a drastiquement baissé. En effet, l'année 2022 marque la fin du financement des travaux des infrastructures sportives et d'hébergements de la CAN 2023. De même, deux (2) nouveaux projets ont connu des financements importants en 2022. Il s'agit du projet de construction de dix (10) mini complexes sportifs dénommés "AGORA" et la construction / équipement de quatre (4) piscines olympiques.

En ce qui concerne l'action Promotion des sports scolaires, universitaires, de masse et du sport pour tous, le budget 2023 est en baisse par rapport à celui de 2022. L'écart entre les 2 dotations s'élève à **481 367 860 FCFA** soit un taux de **16, 77%**. Cette situation est liée au fait que certaines activités ont bénéficiées d'une dotation spéciale au cours de la gestion 2022. Lesquelles dotations n'ont pas été reconduites au budget 2023. Toutefois, au niveau du personnel, on observe une augmentation de **189 378 240 FCFA** relative à la prise en charge du salaire du personnel mis à la disposition de l'OISSU au cours de la gestion 2023.

Le budget 2023 de l'action Encadrement de la vie fédérale et promotion des sports de haut niveau est en hausse par rapport à celui de 2022. Cette augmentation est consécutive à la prise en charge sur le budget 2023 des nouvelles recrues du centre ivoiro-coréen, mais, également à une augmentation des transferts destinés audit centre.

Graphique 245 : Exécution financière par action du Programme 2



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 161 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construire le Stade Olympique d'Ebimpé	2016	2023	157 166 628 882	0	5 864 720 196	5 864 720 196
Sur financement intérieur			93 176 385 642	0	5 864 720 196	5 864 720 196
Sur financement extérieur			63 990 243 240	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 4 : Equiper et réhabiliter les infrastructures sportives de l'OISSU	2022	2026	4 097 010 900	250 000 000	207 277 940	207 277 940
Sur financement intérieur			4 097 010 900	250 000 000	207 277 940	207 277 940
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Construire et équiper 4 piscines olympiques et centres de remise en forme en Côte d'Ivoire	2022	2024	17 378 676 794	8 000 000 000	4 800 000 000	4 800 000 000
Sur financement intérieur			17 378 676 794	8 000 000 000	4 800 000 000	4 800 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
... (P*)						
Total programme (Budget de l'Etat)			178 642 316 576	8 250 000 000	10 871 998 136	10 871 998 136
Total sur financement intérieur			114 652 073 336	8 250 000 000	10 871 998 136	10 871 998 136
Total sur financement extérieur			63 990 243 240	0	0	0

Source : Extrait SIGOBE

Commentaires :

- **Construire le Stade Olympique d'Ebimpé** : ce projet d'un coût global de **157 166 628 882 FCFA** a démarré en 2016 et devrait s'achever en 2022. Toutefois, pour la gestion 2023, il a bénéficié d'une dotation de **5 864 720 196 FCFA** pour la prise en charge des derniers marchés de mise en conformité (travaux complémentaires).
- **Equiper et réhabiliter les infrastructures sportives de l'OISSU** : d'un coût global de **4 097 010 900 FCFA**, la phase 2 de ce projet a démarré en 2022 pour une durée de 4 ans. Au titre de la gestion 2023, il a bénéficié d'un crédit de **207 277 940 FCFA** après le collectif budgétaire. Les marchés issus de l'appel d'offre 2023 sont en cours d'approbation pour le démarrage effectif des travaux. Cependant, tous les transferts ont été effectués au profit de l'OISSU.
- **Construire et équiper 4 piscines olympiques et centres de remise en forme en Côte d'Ivoire** : en ce qui concerne ce projet, le budget voté en 2023 s'élève à **8 000 000 000 FCFA** et le budget actuel à **4 800 000 000 FCFA**. Tous les transferts ont été effectués au profit de l'ONS. Cependant, certaines difficultés notamment, le changement de certains sites proposés et la proximité du site devant accueillir la piscine de la commune de Marcory (INJS) avec un terrain d'entraînement de la CAN 2023, ont entraîné un retard considérable dans l'exécution du projet.

II.2. Évolution des effectifs

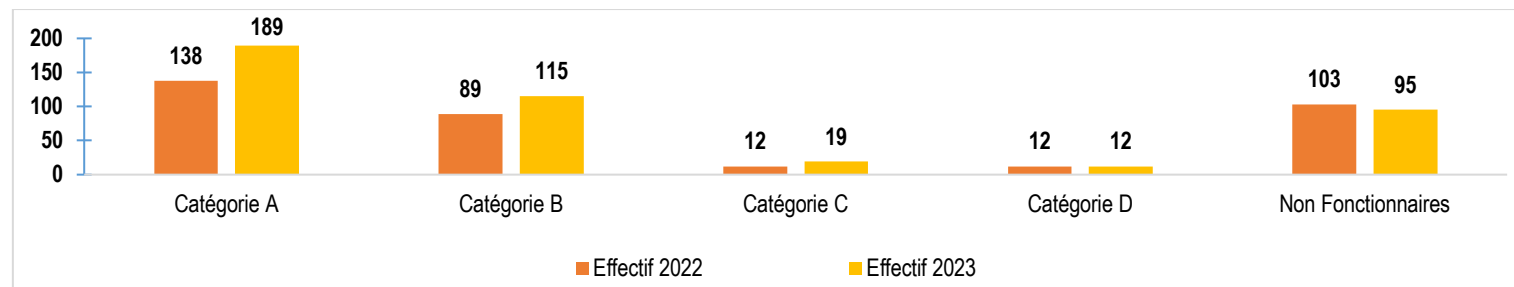
Tableau 162 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	138	32	0	53	02	189
Catégorie B	89	60	0	28	02	115
Catégorie C	12	5	0	8	1	19
Catégorie D	12	25	0	01	1	12
Non Fonctionnaires	103	0	0	00	8	95
TOTAL	354	122	0	90	14	430

Source : Catalogue des mesures nouvelles

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 246 : Evolution des effectifs du Programme 2



En 2023, les effectifs du personnel du Programme 1 sont passés de **354** en 2022 à **430**, soit un taux d'évolution d'environ **22%**. Cette évolution a fortement contribué à la création des conditions pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023).

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre du programme Sport, les actions mises en œuvre visent à (i) Construire, réhabiliter et renforcer le parc des infrastructures sportives ; (ii) Promouvoir les Sports Scolaires, Universitaires, de Masse et le Sport pour Tous ; et à (iii) Encadrer la vie fédérale et Promouvoir le Sport de Haut Niveau.

A cet effet, les principaux résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités au titre de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

❖ **Construction, réhabilitation et renforcement du parc des infrastructures :**

✓ **Infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023**

Les ouvrages de la CAN 2023 sont achevés et homologué par la CAF sur l'ensemble des sites d'organisation de la CAN, notamment, à Abidjan, Anyama-Ebimpé, Bouaké, Korhogo, San-Pedro et Yamoussoukro. De plus, 24 terrains d'entraînement sont construits et mis à la disposition des équipes en compétition dans les cinq villes hôtes. De même, trois cités CAN de 32 villas ont été construites à Bouaké, San Pedro et à Korhogo. Cette dernière ville a vu sortir de terre un hôtel CAN de 48 chambres.

Par ailleurs, les travaux de voirie pour améliorer l'accès et la circulation dans ses villes hôtes ont été lancés. Les routes menant aux stades, aux cités CAN et aux terrains d'entraînement ont été construites ou réhabilitées.

✓ **Infrastructures sportives de proximité**

• **PROJET AGORA**

L'Agora d'Abobo est construite et inaugurée. De même, Les Agoras de Port-Bouët et de Yopougon sont construites chacune à hauteur de 85%. Quant aux Agora de Dimbokro, Boundiali et Guiglo, les taux de réalisations sont respectivement de 35%, 10% et 10%.

• **PROJET DE CONSTRUCTION DE PISCINES OLYMPIQUES**

Les études pour la construction de quatre (04) piscines olympiques à Abobo, Marcory/INJS, Yopougon et Attécoubé sont achevées et les travaux ont démarré depuis le 17 mai 2023. A fin décembre 2023, les travaux de décapage ainsi que les travaux de terrassement sont achevés.

❖ **Réhabilitation des infrastructures sportives scolaires**

✓ **Infrastructures sportives scolaires**

Les terrains de basketball, handball et volleyball du Lycée Scientifique de Yamoussoukro et le terrain de football du Lycée Moderne Djibo Sounkalo de Bouaké sont totalement réhabilités.

❖ Sport scolaire

Toutes les étapes des compétitions sportives OISSU sont organisées dans les 3 ordres d'enseignement (primaire, secondaire et universitaire) sur toute l'étendue du territoire national avec la participation de 2 813 établissements et 91 133 licenciés.

❖ Sport pour tous et de masse

L'animation sportive organisée dans toutes les localités du pays a permis d'améliorer le taux de pratique régulière du sport pour tous, qui est passé de 40% en 2022 à plus de 46% en 2023.

❖ Encadrement de la vie fédérale et sport de haut niveau :

L'année 2023 a été marquée par la participation de la Côte d'Ivoire à la 9^{ème} édition des Jeux de la Francophonie de Kinshasa. La Côte d'Ivoire a occupé la 7^{ème} place au classement général sur 15 pays participants et a remporté 15 médailles dont 06 en or, 05 en argent et 04 en bronze.

- La réévaluation du contrat d'objectif et des critères de performance des fédérations sportives a permis à 48 fédérations sportives agréées de bénéficier de la parafiscalité au titre de l'année 2023 ;
- 48 fédérations ont pris part aux compétitions internationales à l'issue desquelles 249 médailles dont 90 en or, 79 en argent et 80 en bronze ont été obtenues ;
- 65 athlètes ont bénéficié de la bourse de l'Etat au titre de l'année 2023 en vue de la préparation aux grands événements sportifs ;

En termes de faiblesse, les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des activités du Programme Sports sont relatives à :

- la validation des plans d'exécution et des modifications apportées au cahier des charges de la CAF entraînant ainsi un retard dans l'exécution des travaux du projet CAN ;
- la mise à disposition de trésorerie à l'agence comptable de l'ONS pour le paiement des décomptes liés à l'exécution des travaux du projet CAN 2023 ;
- problèmes d'exonération des frais de douane sur les matériels importés par les entreprises attributaires des projets AGORA ;
- l'insuffisance du budget d'animation citoyenne pour l'acquisition de matériels et équipements sportifs à l'effet d'apporter un appui aux DR et DD.

Face à ces difficultés, des mesures d'accompagnement des entreprises attributaires ont été prises pour permettre le respect des délais. De même, plusieurs rencontres ont été menées avec le ministère en charge du budget à l'effet d'apporter une solution au problème d'exonération des frais de douane sur le matériel importé par les entreprises attributaires des projets AGORA.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Programme Sport est soutenu par un (01) objectif global décliné en trois (03) objectifs spécifiques vérifiés par neuf (9) indicateurs et neuf (9) cibles associées.

Au terme de l'exercice 2023, huit cibles sur neuf (8/9) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 88,88%.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 163 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives						
IP 2.1.1 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives civiles aux normes internationales	%	-	-	55,14%	80%	100%
IP 2.1.2 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives civiles de proximité	%	-	-	55,17%	23,2%	26,25%
IP 2.1.3 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives scolaires et universitaires	%	-	-	-	70%	68,42%
Objectif spécifique 2 : Mettre en place un système de maintenance des infrastructures sportives						
IP 2.2.1 : Proportion d'infrastructures sportives civiles entretenues	%	-	-	-	100%	100%

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
IP 2.2.2 : Taux d'infrastructures sportives civiles fonctionnelles	%	-	-	-	100%	100%
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau						
IP 2.3.1 : Taux de participation des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU	%	36,30%	38,34%	41%	44%	44,2%
IP 2.3.2 : Taux de participation des populations aux activités d'animation sportive	%	27%	37%	40%	40%	46%
IP 2.3.3 : Taux de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales statutaires	%	53,5%	100%	100%	100%	100%
IP 2.3.4 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires	%	8%	24%	30%	40%	58,82%

Source : Rapport Annuel DGS

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le Programme Sport est soutenu par un (01) objectif global décliné en trois (03) objectifs spécifiques vérifiés par neuf (09) indicateurs et neuf (09) cibles associées. Au terme de l'exercice 2023, huit (08) cibles sur neuf (8/9) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 88,88%. L'étape suivante présente l'analyse des indicateurs dudit programme.

Objectif spécifique 1 : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives

Cet objectif spécifique est décliné en trois (03) indicateurs associés à trois (03) cibles. Au terme de l'exercice 2023, deux cibles sur trois (2/3) sont atteintes soit un taux de réalisation de 66,67%.

IP 2.1.1 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives civiles aux normes internationales (100%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau de réalisation d'infrastructures sportives civiles aux normes internationales prévues.

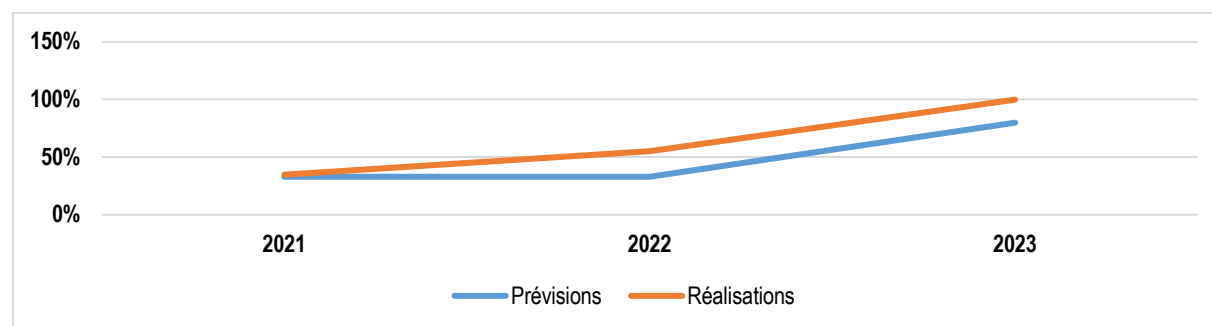
Source des données : Rapport d'activité de l'Office National des Sports (ONS)

Mode de calcul : (Nombre d'infrastructures civiles sportives aux normes internationales réalisées / Nombre total d'infrastructures civiles sportives aux normes internationales programmées) X 100

Valeur cible : 80%

La cible est atteinte. Cette performance est due à l'achèvement de toutes les infrastructures sportives devant servir à l'organisation de la CAN.

Graphique 247 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives civiles aux normes internationales programmées



IP 2.1.2 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives civiles de proximité (26,25%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau de réalisation d'infrastructures sportives civiles de proximité prévues.

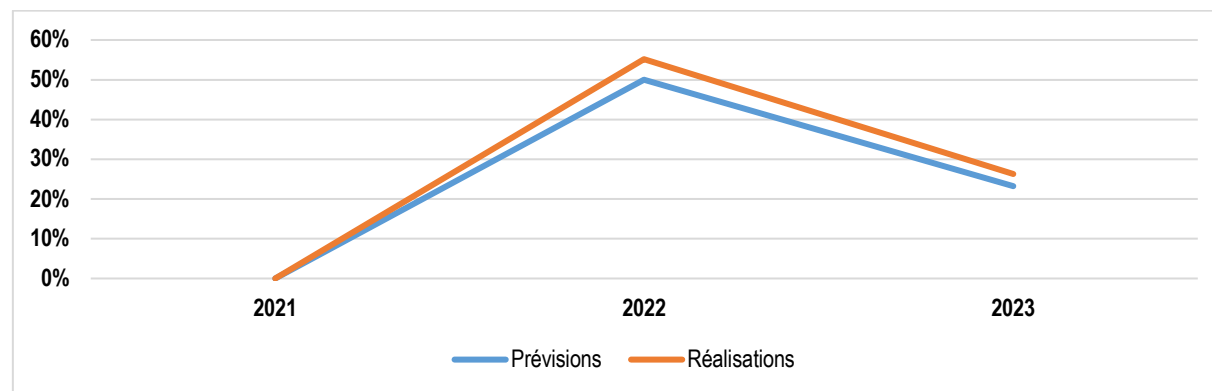
Source des données : Rapport d'activité de l'Office National des Sports (ONS)

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'infrastructures sportives civiles de proximité réalisées} / \text{Nombre d'infrastructures sportives civiles de proximité programmées}) \times 100$

Valeur cible : 23,20%

La cible est atteinte. En effet, le niveau de réalisation des projets prévus dans le chronogramme de mise en œuvre est atteint.

Graphique 248 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives civiles de proximité



IP 2.1.3 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives scolaires et universitaires (68,42%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau de réalisation d'infrastructures sportives scolaires et universitaires programmées.

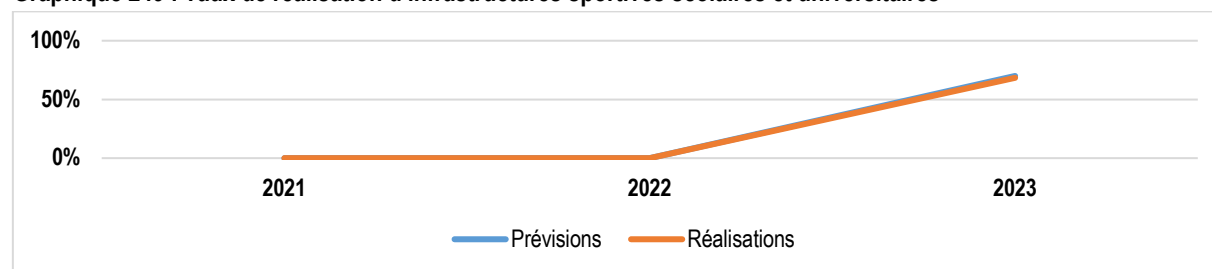
Source des données : Rapport d'activité de l'Office National des Sports (ONS)

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'infrastructures sportives scolaires et universitaires réalisées} / \text{Nombre total d'infrastructures sportives scolaires et universitaires prévues}) \times 100$

Valeur cible : 70%

La cible n'est pas atteinte. Cela est dû à une faible dotation du projet. Toutefois, les résultats issus du projet se sont considérablement améliorés du fait de l'aménagement de terrains d'entraînement dans certains lycées à la faveur de la construction des infrastructures sportives de la CAN. Une augmentation considérable des crédits affectés à ce projet et un accompagnement technique de l'équipe projet permettront d'améliorer davantage le niveau de réalisation physique.

Graphique 249 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives scolaires et universitaires



Objectif spécifique 2 : Mettre en place un système de maintenance des infrastructures sportives

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associés à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2023, deux cibles sur deux (2/2) sont atteintes soit un taux de réalisation de 100%.

IP 2.2.1 : Proportion d'infrastructures sportives civiles entretenues (100%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur présente la proportion d'infrastructures sportives du patrimoine sous contrat d'entretien et de maintenance.

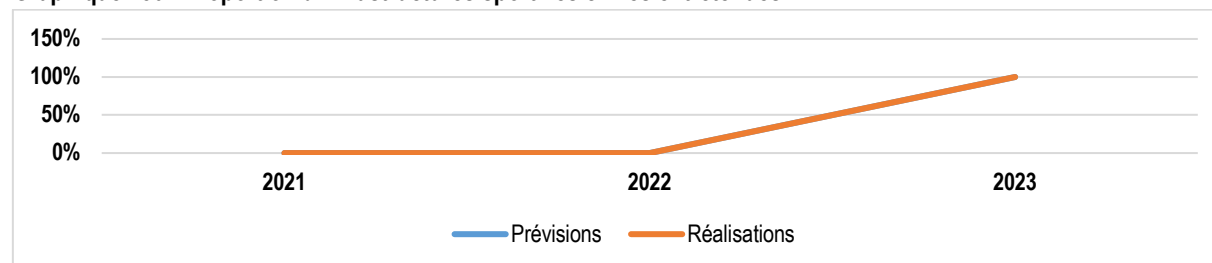
Source des données : Rapport d'activité de l'Office National des Sports (ONS)

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'infrastructures sportives civiles entretenues} / \text{Nombre total d'infrastructures sportives civiles à entretenir}) \times 100$

Valeur cible : 100%

La cible est atteinte car toutes les infrastructures sportives fonctionnelles sont régulièrement entretenues à travers des contrats signés avec des entreprises.

Graphique 250 : Proportion d'infrastructures sportives civiles entretenues



IP 2.2.2 : Taux d'infrastructures sportives civiles fonctionnelles (100%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur présente l'état de fonctionnement des infrastructures sportives civiles du patrimoine du Ministère des Sports.

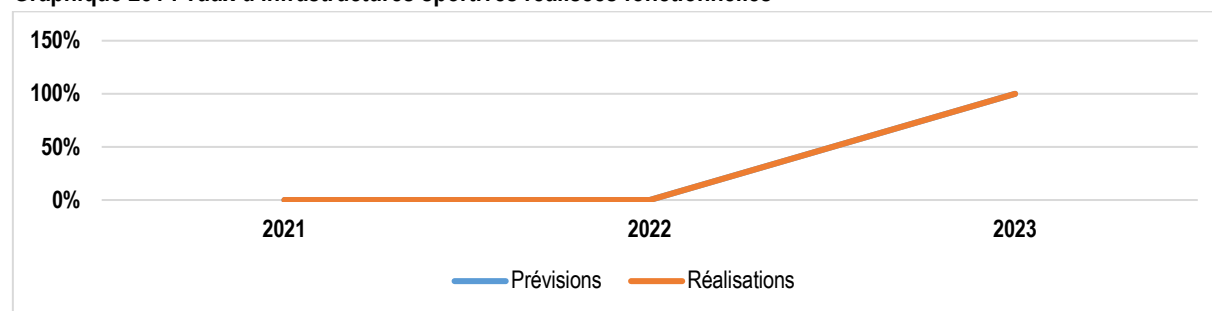
Source des données : Rapport d'activité de l'Office National des Sports (ONS)

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'infrastructures sportives civiles fonctionnelles} / \text{Nombre total d'infrastructures sportives civiles disponibles}) \times 100$

Valeur cible : 100%

La cible est atteinte et se justifie par l'accès régulier à ces ouvrages des fédérations sportives, des clubs et les populations sous la supervision des délégations de l'Office National des Sports (ONS).

Graphique 251 : Taux d'infrastructures sportives réalisées fonctionnelles



Objectif spécifique 3 : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau

Cet objectif spécifique est décliné en quatre (04) indicateurs associés à quatre (04) cibles. Au terme de l'exercice 2023, quatre cibles sur quatre (4/4) sont atteintes soit un taux de réalisation de 100%.

IP 2.3.1 : Taux de participation des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU (44,2%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure l'engagement des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU organisées dans toutes les régions.

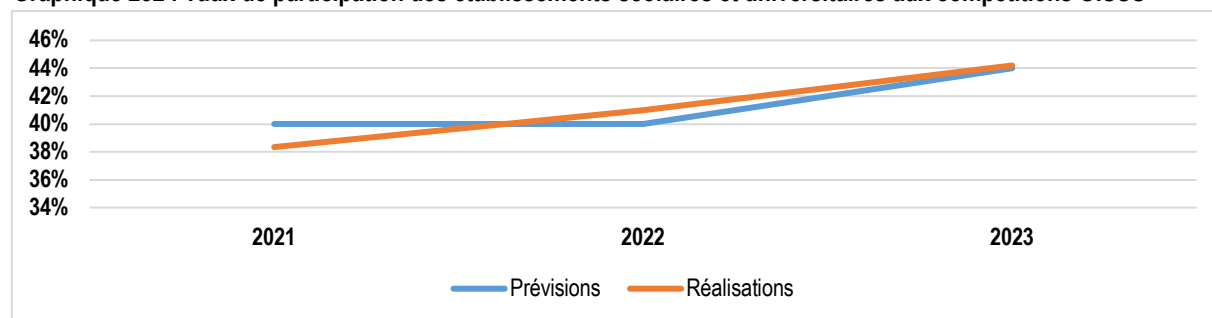
Source des données : Rapport d'activité de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU)

Mode de calcul : (Nombre d'établissements scolaires et universitaires participant aux compétitions OISSU / Nombre total d'établissements scolaires et universitaires ouverts) X 100

Valeur cible : 44%

La cible est atteinte. L'on note une évolution considérable de l'indicateur qui est passé de 41% en 2022 à 44,20% en 2023. Cette situation démontre l'efficacité de la stratégie mise en place par l'OISSU qui a favorisé l'engagement de plus en plus d'établissements scolaires et universitaires à participer aux compétitions OISSU avec l'implication effective des chefs d'établissements.

Graphique 252 : Taux de participation des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU



IP 2.3.2 : Taux de participation des populations aux activités d'animation sportive (46%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau de participation des populations aux activités d'animation sportive.

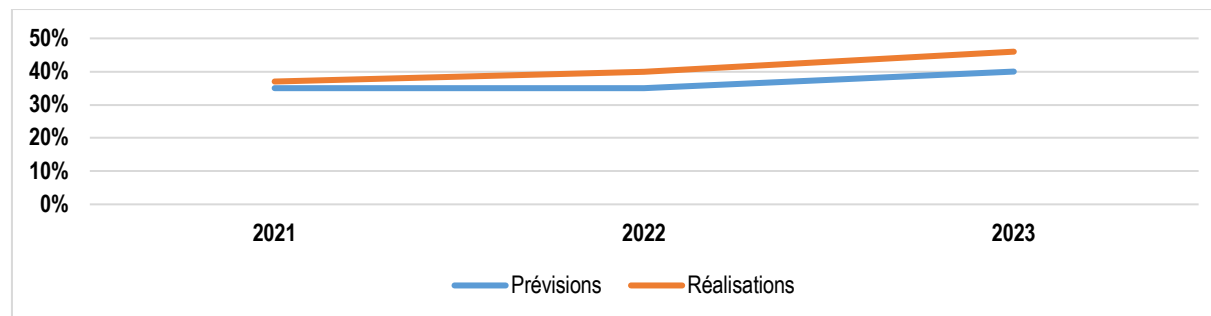
Source des données : Rapport d'activité de la Direction Générale des Sports (DGS)

Mode de calcul : (Nombre de participants aux activités d'animation sportive / Population active) X 100

Valeur cible : 40%

Cette cible est atteinte. L'on note un taux de pratique du sport qui est passé de 40% en 2022 à 46% en 2023 du fait de l'animation sportive citoyenne déployée sur toute l'étendue du territoire par les DR et DD.

Graphique 253 : Taux de participation des populations aux activités d'animation sportive



IP 2.3.3 : Taux de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales statutaires (100%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le niveau de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales statutaires.

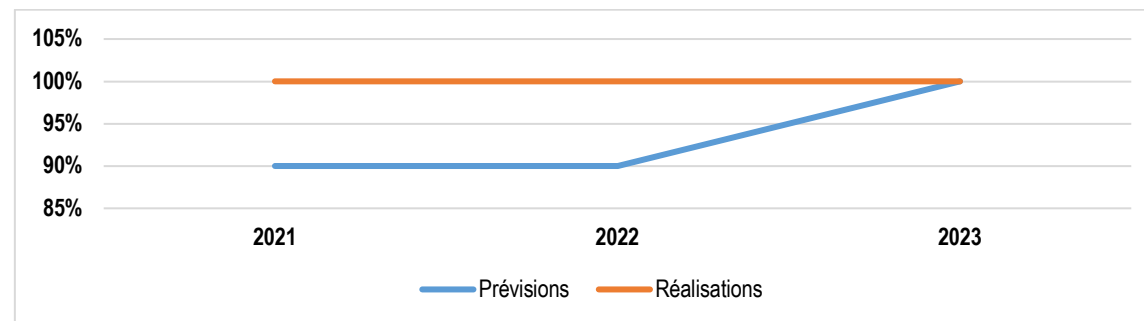
Source des données : Rapport d'activité de la Direction Générale des Sports (DGS)

Mode de calcul : (Nombre de participations des fédérations sportives aux compétitions internationales / Nombre total de compétitions internationales statutaires annuelles organisées) X 100

Valeur cible : 100%

Cette cible est atteinte. En effet, les fédérations concernées ont participé à l'ensemble des compétitions internationales statutaires programmées. Cette performance s'explique par le fait que ces fédérations ont rempli les conditions requises notamment, les minimas de qualification, les éliminatoires pour leur participation effective.

Graphique 254 : Taux de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales



IP 2.3.4 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires (58,82%)

Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure la performance des athlètes de haut niveau et des équipes lors des compétitions sportives internationales statutaires auxquelles ils ont participé.

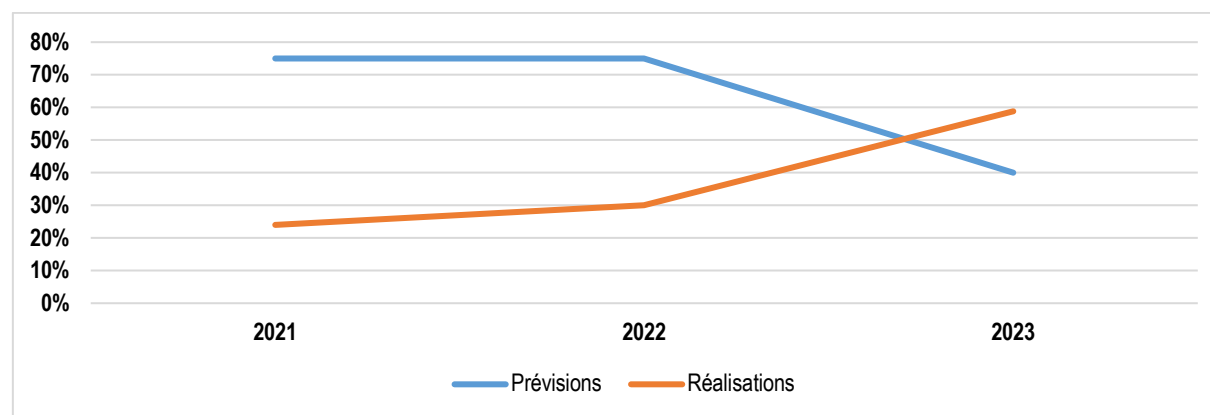
Source des données : Rapport d'activité de la Direction Générale des Sports (DGS)

Mode de calcul : $(\text{Nombre de médailles remportées} / \text{Nombre total de médailles à remporter}) \times 100$

Valeur cible : 40%

La cible est atteinte. En effet, la Côte d'Ivoire a connu une participation honorable lors des grands événements sportifs auxquels les athlètes ivoiriens ont glané 249 médailles dont 90 en or 79 d'argent et 80 en bronze.

Graphique 255 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires



IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

L'existence de documents de cadrage et textes réglementaires, notamment la Politique Nationale des Sports, les PTA, la loi sur le Sport et ses décrets d'application a favorisé la mise en œuvre des activités du Programme Sports. Aussi, le mode de financement des ouvrages de la CAN 2023 « Financement – Conception – Réalisation » a permis une accélération de la mise en œuvre de ces ouvrages.

IV.2. Recommandations

Au titre des recommandations, les suggestions vont dans le sens du renforcement du budget des DR et DD pour l'animation sportive citoyenne. La résolution du problème d'exonération des frais de douane avec les services du ministère en charge du budget, en vue d'accélérer l'achèvement du projet AGORA.

CONCLUSION

Au terme de l'année 2023, les activités du programme Sport ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 85%. Huit cibles sur neuf (8/9) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 88,88%. Cela se justifie par les efforts consentis par le Gouvernement qui a mis à la disposition du Ministère des Sports les crédits nécessaires à la réalisation des projets d'investissement en particulier les projets CAN.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'exercice 2023, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 94% des prévisions et celles du programme Sport avec 85% des prévisions. Malgré les difficultés spécifiques aux deux programmes, 90% des cibles des deux Programmes ont été atteintes contre 83,33% en 2022.

Cette performance est due principalement à l'achèvement des infrastructures de la CAN 2023. Par ailleurs, les activités d'animation citoyenne et de sensibilisation à la pratique des activités physiques et sportives ont permis d'améliorer le taux de pratique régulière du sport par les populations qui est passé de 40% en 2022 à 46% en 2023.

Des efforts ont été consentis en vue de favoriser une forte participation des fédérations sportives aux compétitions internationales et aux grands événements sportifs, et ont permis à la Côte d'Ivoire de remporter 249 médailles dont 90 en or, 79 en argent et 80 en bronze.

Malgré ces résultats enregistrés, des défis restent à relever au titre de l'année 2024, notamment, (i) l'entretien, la maintenance et l'exploitation des ouvrages de la CAN 2023 ; (ii) la poursuite de la construction des infrastructures sportives de proximité dans toutes les régions, départements et communes ; (iii) le renforcement de la sensibilisation des populations à la pratique régulière du sport et (iv) le renforcement de la gouvernance du secteur à travers l'application effective de la loi sur le sport et ses décrets d'application.